
UNIVERSITY OF CA RIVERSIDE, LIBRARY
3 1210 02000 4220

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE 1880 - 1914

sous la direction
de Gérald ANTOINE et Robert MARTIN

Éditions du CNRS

350,00

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE 1880-1914

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE 1880-1914

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE 1880-1914

sous la direction de

Gérald ANTOINE et Robert MARTIN

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole France - 75700 PARIS
1985

© Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1985

ISBN 2-222-03582-1

PRÉFACE

Ce vingt-quatrième volume de l'*Histoire de la Langue française* ouvre une série nouvelle. Son ambition est de prolonger le dessein qu'au début du siècle Ferdinand Brunot conçut, puis mit en œuvre avec le concours de quelques-uns, au prix d'un peu imaginable labeur.

Dix tomes, en dix-huit volumes, furent édités de son vivant : ils embrassent la période allant des origines de notre langue à 1815, à la seule exclusion de la vie du français hors de France, sous la Révolution, le Consulat et l'Empire. Cependant, cette lacune même s'offrait à être comblée, l'auteur ayant laissé en manuscrit l'essentiel du tome XI. Celui-ci forme deux parties, publiées l'une en 1969, l'autre en 1979.

Pour sa part Ch. Bruneau, successeur immédiat du Maître, produisit en 1952-53 deux tomes — XII et XIII — intitulés l'*Époque romantique* (1815-1852) et l'*Époque réaliste* (1852-1886)[1]. Il s'agit là toutefois, on l'a déjà signalé, non d'une véritable suite donnée à l'œuvre de Brunot, mais d'une galerie de portraits consacrés aux figures les plus marquantes de deux grandes Écoles littéraires.

Devant cette situation que convenait-il de projeter et de faire ? — Essayer de répondre fut l'objet d'une « Table ronde » tenue en mars 1975 et qui, fort opportunément, réunit des grammairiens de toutes tendances, des plus aux moins historicistes, des moins aux plus linguistes.

Un accord ne tarda pas trop à se dégager sur un certain nombre de points décisifs. D'abord sur l'intérêt — fût-il d'ordre avant tout intellectuel et moral — qu'il y avait à rouvrir un chantier d'une telle importance et de si haute notoriété. Ensuite sur la reconnaissance du caractère spécifique de l'apport dû à Ch. Bruneau : essai suggestif de stylistique appliquée à des œuvres et à des groupes d'écrivains, mais non point inventaire de la langue commune. D'où une première résolution : il nous faudra de toute manière renouer le fil de l'histoire à compter de l'avènement de la Restauration, charnière maîtresse à quantité d'égards.

Autre constat, désolant mais trop clair : étant donné les distances qu'a prises depuis la dernière guerre (c'est-à-dire, en fait, depuis la disparition de Brunot) la linguistique par rapport à l'histoire, aucune des Écoles de Grammaire actuelles, en

---

1. Ch. Bruneau n'eut pas le loisir de rédiger complètement la seconde Partie du Tome XIII. Maurice Piron a pu, non sans vaincre beaucoup de scrupules, la mettre au net et la confier à l'éditeur en 1972.

France, ne se trouve avoir vocation naturelle à prendre en charge le type de recherches qu'implique la continuation de l'œuvre interrompue.

Parallèlement, force est à chacun de l'admettre : les développements spectaculaires des formes multiples revêtues durant les trente dernières années par la linguistique synchronique — même si telles d'entre elles paraissent aujourd'hui remises en question — ont révélé des exigences auxquelles ne répond que très peu ou pas du tout une histoire de la langue conduite selon les principes et les méthodes de F. Brunot. Redisons[2] d'un mot le principal : Brunot s'attache à suivre, continûment, le fil de l'histoire de la langue pris dans la trame de l'Histoire tout court — celle des faits, des idées, des sentiments et, de plus en plus à partir du XVIIIe siècle, celle de la société qui s'exprime au moyen de cette langue, patrimoine recueilli, exploité (bien ou mal), légué de génération en génération sans nulle rupture. Selon cette perspective, ce sont bien entendu, et de plus en plus à mesure qu'on se rapproche de l'époque présente, le vocabulaire et son évolution qui attirent le regard.

Là-devant les grammairiens d'aujourd'hui, le plus souvent marqués (spécialement en France) par l'aventure structuraliste, exigent au moins et à bon droit d'une part que soient pratiquées des coupes de nature synchronique à l'intérieur de cet immense écoulement d'histoire. Et puisque Brunot fut sensible au phénomène de prise de relais par les générations successives, pourquoi ne pas choisir, de loin en loin, moyennant une analyse poussée de « périodisation », quelques paliers privilégiés voués à une description de type horizontal ?

En second lieu et de façon corollaire, à la faveur de ces coupes synchroniques apparaîtront des « registres » distinctement marqués au sein des matériaux écrits et parlés, dont la réunion constitue en définitive ce qu'il est convenu d'appeler la langue à un moment donné de son destin.

Quant aux éléments qui composent la langue en emploi dans chacune de ces situations où sont impliqués autant de types d'usagers, ils se répartissent entre un petit nombre de larges rubriques dès longtemps cataloguées où l'historien tend à privilégier le lexique, parce qu'il est le domaine le plus fourni et le plus mobile, cependant que le linguiste se sent davantage sollicité vers les ensembles phonologiques, morphologiques, syntaxiques, moins instables et par là se prêtant à une analyse systématique dans le cadre d'une synchronie, même pourvue d'une certaine épaisseur, autrement dit s'inscrivant en quelque mesure dans la perspective de l'histoire.

Ainsi se trouvait dépassée l'opposition qu'on eût pu croire irréductible entre « diachronistes » et « synchronistes », mis en face de ce problème d'ordre à la fois épistémologique et concret : est-il licite, et si oui est-il possible, compte tenu des orientations récentes de la linguistique, de prolonger l'entreprise de F. Brunot, sans trop nuire d'un côté à sa cohérence, mais en faisant droit de l'autre aux impératifs d'une discipline profondément renouvelée ?

La conclusion qui s'est dégagée du débat en 1975 est, on l'a deviné, positive dans le principe ; mais elle s'assortit de conditions relativement faciles à énoncer dans un préambule doctrinal, moins aisées à remplir lorsqu'il s'agit d'entrer en besogne. Refusant de transformer leur rencontre en une « Journée des dupes », les participants se rallièrent à la formule d'un cheminement en deux étapes. La première, de caractère résolument pragmatique, a pour objectif de conduire l'ouvrage de Brunot

---

2. Cf. « L'histoire de la langue : problèmes et méthodes » dans *Le Français Moderne* d'avril 1981.

jusqu'à l'horizon du troisième Millénaire, ses responsables gardant présente à l'esprit une double règle de fidélité : d'une part à l'inspiration généreuse du premier Maître d'œuvre et, dans toute la mesure possible, à l'entraînante limpidité de son style ; d'autre part aux exigences fondamentales des linguistes actuels — tant il est vrai que Brunot, novateur déterminé en son temps, le serait encore du nôtre.

Cela posé, chacun admit que, sans transiger sur l'essentiel, les chercheurs appelés à travailler à cette « suite » devraient se préserver d'appétits excessifs et veiller à respecter de convenables délais. L'un de nous risqua même un terme qui ces temps-ci fait fortune : celui de « bricolage » non point tant idéologique, mais pratique. Cela pour un triple motif : trop donner aux sollicitations de la linguistique synchronique, serait risquer de graves distorsions par rapport à l'axe de visée qui doit commander l'œuvre de bout en bout ; briguer l'exhaustivité qu'implique le primat du quantitatif est peu conciliable en matière d'histoire de la langue avec l'ampleur multiforme des champs à explorer dès lors qu'on aborde la période moderne et contemporaine ; enfin (disons-le sans rougir) l'impatience du public cultivé... et de l'éditeur ne permet guère d'étendre cette étape « toute d'exécution » au-delà de limites de temps assez strictes.

La contrepartie de cet empirisme avoué fut la décision de prévoir, dans l'éventail des missions confiées à l'Institut de la Langue française, la préparation et l'élaboration d'une *nouvelle* Histoire de la Langue française, reprise à compter de ses origines et fondée entre autres sur les dépouillements des laboratoires de Besançon, Nancy, Saint-Cloud, réorientés en fonction de cette vocation inédite. Ce sera, beaucoup plus que la nôtre, la tâche de nos successeurs.

Voici, en attendant, le premier dans l'ordre de la publication d'une série de quatre tomes envisagés aux fins de couvrir en gros cent soixante dix ans de l'histoire de notre langue — de 1815 à 1985. Le pragmatisme évoqué à l'instant se manifeste avec une liberté particulière dans la façon dont ce large espace de temps a été divisé. Ainsi ne manquera-t-on pas de s'interroger sur le rôle peut-être excessif dévolu aux deux dernières guerres dans le mode de périodisation adopté : 1815 - 1880 - *1914* - *1940* - 1985. Cela dit, la taille des deux conflits et leurs implications furent telles que, chaque fois, la faille événementielle fut doublée d'ébranlements sociaux, économiques, technologiques... et linguistiques incontestables. La césure de 1880 s'imposait avec moins d'évidence, et plusieurs participants à la rédaction du présent livre se sont appliqués soit à la justifier, soit à indiquer sa valeur relative. Du point de vue de l'histoire de la langue prise globalement, l'annonce des Lois scolaires de J. Ferry est un seuil entre tous décisif ; au regard des grands courants littéraires et artistiques, les années 1880-85 représentent un moment presque aussi crucial ; s'il s'agit en revanche de la langue des sciences et des techniques, le pas est moins net.

Plus que par ce bornage sujet (autant que d'autres) à caution, le lecteur risque d'être surpris par la priorité accordée à la tranche chronologique 1880-1914. Ce choix est le résultat d'une enquête menée auprès d'un public réputé représentatif, plus désireux (ce fut clair) de lire les chapitres consacrés au dernier siècle écoulé de la vie de notre langue que d'être exactement instruit de ses mutations et de son image antérieures. De là notre calendrier de publication : d'abord la séquence : 1880-1914 ; 1914-1940 ; 1940-1985. Puis le volume qui viendra combler la lacune demeurée béante, au moins en ce qui regarde les aspects *non* littéraires du français : 1815-1880.

*

* *

Il reste à dire quelques mots sur l'économie générale du présent livre et sur les contenus des quatre grands chapitres entre lesquels il se partage. Sur la manière aussi dont les tâches furent distribuées parmi les trente coéquipiers qui ont bien voulu répondre à l'appel des deux maîtres d'ouvrage, Robert Martin et le signataire de ce préambule.

Le vœu avait été exprimé, en 1975, de voir chacun des tomes à venir s'ouvrir sur un large panorama des faits et surtout des traits saillants de la vie quotidienne, sociale, politique qui ont exercé une influence sur les destins de la langue au long de la période considérée. Celle qui est ici en cause apparaît à cet égard fortement significative : l'instauration d'une école primaire et d'un service militaire obligatoires est un double facteur d'une extrême portée. Le progrès des sciences, la croissance industrielle, la montée des « nouvelles couches » sociales (Gambetta), l'intensité du débat politique qui en découle, le prodigieux développement de la presse, parisienne et plus encore provinciale, sont autant de manifestations majeures hors desquelles les mouvements de la langue ne sauraient prendre sens. M. J.-M. Mayeur a bien voulu se charger de brosser cette toile de fond : entreprise délicate entre toutes qui requérait sa compétence d'historien attentif au jeu des corrélations entre les événements, les mentalités et leurs multiples révélateurs, faits de langue compris.

A l'examiner de près, cette fresque liminaire recèle un certain nombre de « clés » qui commandent les entrées suivantes. La première nous dirige vers les principales « tendances nouvelles » de la langue, à la fois dans l'ordre de la prononciation, du code graphique, du vocabulaire, de la syntaxe. Précisons-le une fois pour toutes (car ceci vaut pour l'ensemble des volumes à paraître) : il ne pouvait être question de tout dire et l'on a dû se résoudre à faire des choix, en particulier dans le champ indéfini des savoirs et des techniques. R.-L. Wagner nous avait prévenus : « voir *juste* ne veut pas toujours dire voir *grand* ». Depuis lors, la sagesse d'une maxime africaine[3] est venue corroborer ce conseil : « Plus n'est pas mieux ». Pour ne prendre qu'un exemple, l'étonnante densité des apports lexicaux imputables aux démarches successives de la recherche pastorienne consolera sans peine de la quasi-absence de relevés propres aux sciences mathématiques. On regrettera davantage certains vides relatifs aux discours des sciences humaines et sociales, pour une part dus à une fâcheuse carence interdisciplinaire qu'il serait urgent de combler. Encore ces creux sont-ils relativement compensés d'abord par la présence de deux rubriques stimulantes consacrées l'une à la langue de la spiritualité, l'autre à celle des philosophes, ensuite par l'ensemble du dernier chapitre traitant de quatre aspects d'une science humaine et sociale entre toutes, puisqu'il s'agit de celle du langage.

Certains lecteurs éprouveront un autre regret : celui de ne pas déceler un suffisant effort en vue de faire apparaître entre les multiples facettes de ces « tendances nouvelles » un réseau de corrélations et, pour tout dire, un ensemble de systèmes coordonnés. Nous répondrons, là encore une fois pour toutes, en reprenant une conclusion de F. Braudel : « le « structuralisme » d'un historien n'a rien à voir avec la problématique qui tourmente, sous le même nom, les autres sciences de l'homme. Il ne le dirige pas vers l'abstraction mathématique des rapports qui s'expriment en fonctions. Mais vers les sources mêmes de la vie, dans ce qu'elle a de plus concret, de plus quotidien, de plus indestructible, de plus anonymement humain[4] ».

Cela vaut pour l'historien de la langue au moins autant que pour un autre. Ainsi M. Tournier et son équipe sont-ils conduits à nous faire voir comment l'essor de

---

3. Choisie comme titre d'un livre par Bèseat Kiflé Sélassié (Paris, 1976).
4. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 4e éd., Paris, A. Colin, 1979.

types nouveaux d'organisation sociale détermine une « recomposition du vocabulaire socio-politique ». Ainsi Eveline Martin montre-t-elle comment au progrès de la médecine mentale se trouve lié « un nouveau regard sur la folie », à la fois parmi le peuple, surtout des villes, et chez les écrivains en quête d'un thème rajeuni. Ainsi encore Cl. Savart nous invite-il à comparer les rythmes différents auxquels obéit l'évolution de la langue, suivant que ses usagers sont élevés dans le courant du siècle ou en sont retranchés par la loi des clercs. Toutes ces observations, que l'on pourrait multiplier, vont dans le sens d'une structuration du donné concret — et cela tranche par rapport aux volumes antérieurs, — mais elles se tiennent à distance d'une systématisation globale dangereusement simplifiante.

Le chapitre II — « Variétés et diffusion du français » — réunit de propos délibéré deux ordres de recherches que F. Brunot avait choisi d'isoler l'un de l'autre en se fondant sur un principe de distinction, solennellement proclamé lors de sa célèbre leçon inaugurale, entre « l'histoire interne » et « l'histoire externe » de la langue. Par le fait, il ne s'agit pas simplement de distribuer les matières selon un plan différent, mais de mettre mieux en lumière la richesse et la bigarrure croissantes des aspects pris par la langue française, en fonction des lieux, milieux et situations où elle se trouve pratiquée, *et cela tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'« Hexagone ».*

Ce choix de méthode étant reçu, on sera peut-être surpris, mais non point heurté de voir se côtoyer des études consacrées à des sujets tels que : le français à l'école ; le parler du peuple de Paris ; ceux des provinces et des terroirs ; le français en Belgique, en Suisse romande, au Canada ; l'usage ou plutôt les usages de notre langue dans ce qui était à l'époque les « colonies » et « territoires français » ; enfin et par extension les modalités d'assimilation du français au sein des divers créoles.

Seule au bout du compte la dernière branche — non la moindre — de cet éventail progressivement éployé relève de l'histoire externe du français au sens où l'entendait F. Brunot : il s'agit du bilan, puisé aux meilleures sources par A. Salon, de « la diffusion du français hors des pays francophones ».

Un préfacier se rendrait suspect, à vouloir trop louer l'ouvrage qu'il a charge d'introduire. Mais on le blâmerait s'il n'usait du droit d'appeler l'attention sur quelques-uns de ses points forts ou caractéristiques. L'un d'eux est la place libéralement faite en cette année de centenaire au « français de l'Etat républicain institué dans l'École primaire en 1881 », à la fois acte de génie social et « coup de force »[5] qui va contrarier notre langue dans sa marche naturelle. Le lecteur fera bien, à ce propos, de rapprocher l'étude de Renée Balibar et le passage du chapitre IV où Simone Delesalle évoque l'*Esthétique de la langue française* de R. de Gourmont.

Autres pages qui, avec un air de n'y point toucher, dardent des clartés vives et fines sur un objet jusqu'ici laissé dans une pénombre douteuse : les parlers régionaux. A la faveur d'un heureux voisinage, leur analyse, conduite par J. Chaurand, précède immédiatement celle que M. Piron nous offre du français en Belgique. Or cette dernière se présente comme la plus palpable illustration des vues émises sur les relations entre français central ou codifié, parlers locaux et régionaux. Voilà une convergence qui, sans rien devoir aux impératifs « structuralistes », fait pourtant ressortir une homogénéité certaine dans le jeu des tendances, des influences et des interactions. Or n'est-ce pas l'essentiel de ce qui constitue, aux yeux des théoriciens avides de généralisations, un « système » ? — L'historien de la langue, plus attiré par la saveur du fait vrai, goûtera davantage les mises à jour de

5. P. Knecht, évoquant le système d'enseignement mis de la même manière en place dans la Suisse romande, va jusqu'à parler de « répression scolaire ».

choses vécues mais jusqu'ici non ou peu relatées. Par exemple le glissement, entre 1880 et 1914, du français régional vers le français parisien sous l'influence du milieu urbain provincial et, en retour, la déformation du français de la capitale « où se déversaient les parlers de tous les milieux et de toutes les provinces » : double effet de la mobilité commençante des populations et des brassages sociaux.

J. Chaurand ne dédaigne pas à ce propos de recourir aux ressources des œuvres littéraires de type « régionaliste », d'autant plus que souvent leurs auteurs se font les premiers glossateurs de leurs emprunts aux parlers soit rustiques, soit provinciaux, et de leur niveau de singularité ou au contraire de voisinage par rapport à l'idiome commun.

*
* *

Cette incursion dans le domaine des écrivains ménage les voies vers le IIIe chapitre — *Aspects de la langue littéraire* — celui qui sans doute possède le plus de nouveauté, mais aussi qui a posé aux uns et aux autres le plus de questions. A commencer par celle-ci : existe-t-il une « langue littéraire » et peut-on, à l'intérieur même de cet ensemble aux confins insaisissables, traiter d'une langue de la poésie, ou du roman, ou du théâtre, etc. ?

Il suffit de lire et de rapprocher les premières lignes des essais consacrés successivement à ces modes d'expression esthétique pour mesurer les difficultés, voire les tourments éprouvés par chacun. Pourquoi le cacher ? La confidence pourra servir aux historiens de l'épistémologie : plusieurs d'entre nous ont connu la tentation de l'abandon. S'ils ont finalement écarté leurs scrupules, c'est avant tout pour trois raisons : d'abord la production littéraire est un donné linguistique dont il n'est pas concevable que l'historien de la langue feigne l'oubli. Cela d'autant moins que toute œuvre, si modeste soit-elle, atteste une élaboration à partir de moyens puisés dans la langue. Qu'ensuite les frontières et donc la nature spécifique de l'expression littéraire soient incertaines ne doit pas inquiéter. C'est le propre de la langue elle-même de ne pouvoir mieux se définir que comme une somme ouverte, impossible à circonscrire, aussi longtemps qu'elle demeure vivante. L'obstacle le plus sévère est ailleurs : il réside dans le fait que plus le caractère et la valeur littéraires d'une œuvre sont irrécusables, plus elle échappe aux normes des modes collectifs d'expression, c'est-à-dire de la langue : entre les moyennes de langue et les moyens d'art un abîme se creuse qu'on nomme le « style ». Le risque est dès lors évident — et Charles Bruneau ne se cache pas d'y avoir cédé : au lieu d'un chapitre d'histoire de la langue, analysant méthodiquement ses modes d'exploitation à des fins esthétiques, on compose une série d'études stylistiques appliquées à des créations littéraires. La marge est à coup sûr étroite et les deux perspectives sont constamment menacées de superposition. Le seul moyen d'y échapper est clair, du moins dans son principe, et par bonheur il rejoint un point de méthode sur lequel on souhaiterait désormais fonder toute recherche historique sur la langue : comme il existe différents « niveaux » et « registres » au sein de la langue dite commune, en fonction des types de situation et d'emploi où elle prend forme, ainsi existe-t-il différents « niveaux » et « registres » au sein de la langue dite littéraire, celle-ci ne représentant pas autre chose, en son ensemble, qu'une gamme ou une somme de variétés d'emplois de la langue générale assujettis à des conditions typologiques spéciales, variables selon l'époque, le genre, la « famille » esthétique, etc.

Ici comme là, il s'agit d'inventorier, d'analyser, de caractériser des « types de discours », pour employer une locution courante aujourd'hui chez les linguistes. La

seule différence, de taille il est vrai, est que dans le second cas la présence du « style », et les connotations plus ou moins magiques dont elle se revêt, complique et brouille tout aux yeux de la plupart. Sans rouvrir si peu que ce soit l'intarissable débat sur les problèmes de style et la légitimité d'une approche calculée de ses ressources, l'historien de la langue, demeurant sur son terrain, a seulement deux choses à dire.

D'une part il ne voit pas pourquoi les notions de « style d'époque », « style d'école » appliquées à des réalités si nettement perceptibles en matière de musique, ou de peinture, ou d'architecture, ne seraient pas applicables aux réalités de l'ordre littéraire. Or le « style » d'époque, ou d'école, appartient à une collectivité, par opposition à un « style » d'auteur, et nul observateur ne saurait les confondre, sauf dans cette appellation fâcheusement unique. Le style d'époque est une moyenne, et regarde vers la langue ; le style d'auteur est un spécimen singulier, contenant certains éléments irréductibles à cette moyenne (cependant que les autres, en fait la plupart, y rentrent) et par là n'intéresse que ce que dans l'art on nomme talent, ou génie, selon le degré de force et d'unicité justement.

La seconde remarque propre à l'historien s'enchaîne tout naturellement à la précédente, et le lecteur du chapitre III en découvrira un ensemble éclatant de confirmations : « la postérité », selon le mot aigu de J. Renard cité par P. Larthomas, « a un faible pour le style » (entendons : la marque du génie individuel) ; de ce fait, elle tend très vite à oublier quantité d'œuvres qui eurent grand succès à leur date, dans l'exacte mesure où elles étaient accordées du mieux possible au goût des lecteurs, c'est-à-dire au « style d'époque ». Le résultat, c'est un « déchet énorme » (P. Larthomas) où l'historien des aspects littéraires de la langue trouvera l'essentiel de son bien — cependant que la stylistique appliquée à la littérature le délaissera[6].

Ce déchet, dont le poids dépasse ce qu'on imagine dans les domaines de la poésie et du roman, apparaît plus considérable encore dans celui du théâtre. Rien à cela de surprenant : l'auteur dramatique est beaucoup plus immédiatement, tyranniquement lié à son public que les autres, et il lui faut une étrange hauteur d'âme et de génie pour aller au devant de l'incompréhension de son époque dans le genre qui est le sien.

On pardonnera à cette insistance un peu lourde ; mais une conclusion ferme était à ce prix : épreuve faite, nous avons du moins acquis l'assurance qu'une histoire des aspects littéraires de la langue est licite et possible. On devine en revanche la rigueur des conditions à remplir et l'immensité lassante des dépouillements qu'elle suppose. Le chapitre qui lui est consacré dans le présent livre n'est qu'une suite d'esquisses et de suggestions : il eût fallu des équipes, des machines et du temps pour aller plus avant. Tel quel, il représente cependant « une première », avec ses chances et ses risques sur lesquels les rédacteurs seront heureux de recueillir suggestions et critiques. Puis-je, après relecture, devancer l'une : sans doute eût-il été déjà possible de nouer mieux la gerbe, en dénombrant les mots, formes et tours dont l'emploi se retrouve des poètes aux romanciers et aux dramaturges, révélant ainsi, par-delà les marques spécifiques des genres, celles d'une certaine *koinê* littéraire ayant cours à la fin du XIXe et au début du XXe siècles.

Prévenons encore une autre objection, double mais de portée restreinte :

6. Souvent à tort du reste — car si un style d'écrivain peut être fait d'« écarts », selon le mot connu de Paul Valéry, ceux-ci sont à évaluer par rapport à deux bases de référence : la langue commune certes, mais en outre et davantage encore ce « style d'époque » pris dans un genre donné. Mais l'objectif n'est plus du ressort qui nous occupe ici.

pourquoi avoir situé la langue de la philosophie dans ce chapitre, et pourquoi avoir accordé à Bergson un quasi-monopole ? — Le fait est que ce dernier éclipse, par l'éclat de son œuvre, les autres philosophes français dont on a retenu les noms : A. Fouillée, J. Guyau, G. Séailles etc. ; mais il se trouve en outre qu'il possède un style d'écrivain. Bientôt Alain, autre maître à penser, nous posera le même problème de classement, partagé entre sa chaire de philosophie, son système des beaux-arts et son propre art d'écrire... Mais ne quittons pas Bergson sans mentionner, avec A. Robinet, le colloque « sur la critique et la fixation du vocabulaire philosophique » de 1901 où il adopta l'attitude d'un historien de la langue soucieux d'observer sa constante mobilité, face aux partisans d'une saisie purement synchronique : rien de plus frappant que cette cohérence entre la démarche de l'*Évolution créatrice* et la réaction du philosophe envers les problèmes du langage.

*
* *

Le quatrième et dernier chapitre dresse le bilan des progrès accomplis dans les disciplines ayant en charge l'étude du français sous ses principaux aspects : historique, géographique, grammatical. A cet égard, nul ne saurait contester l'importance de la période située à la rencontre des deux siècles : le célèbre *Cours* de F. de Saussure sera professé entre 1906 et 1911 ; M. Bréal fonde la Sémantique en 1897, cependant que l'abbé Rousselot découvre la Phonétique expérimentale ; J. Gilliéron et E. Edmont mènent de 1897 à 1901 les enquêtes dialectologiques qui préludent à l'Atlas linguistique de la France. Enfin, ne l'oublions pas (à tout seigneur, tout honneur !), c'est en 1901 que F. Brunot inaugure, à la Sorbonne, la première chaire d'histoire de la langue française créée pour lui. La moisson est, décidément, aussi chargée de fruits que de promesses.

S'il fallait détacher de ce faisceau copieux l'élément le plus caractéristique et en même temps lié à l'histoire de la langue proprement dite, sans doute devrait-on retenir la double sollicitation à laquelle se trouvent soumis, soit successivement, soit conjointement, ceux qui travaillent alors sur les faits de langage.

L'une est la séduction de la biologie, science-vedette illustrée d'un côté par Lamarck et sa descendance darwinienne, de l'autre par les progrès de la médecine, de Cl. Bernard à Pasteur. S. Delesalle et G. Matoré se rejoignent ici pour souligner cette force d'influence d'abord sur Littré (qui fit un dictionnaire de la langue médicale avant d'entreprendre celui de la langue générale), puis sur Darmesteter et son école. L'autre sollicitation, demeurée puissante, est celle de l'histoire doublée par la sociologie qui peut au reste servir de trait d'union entre l'histoire et les sciences de la vie grâce à la conception de la société comme « organisme social ». Rien de plus passionnant que d'observer comment les chercheurs d'alors, sciemment ou non, balancent entre le primat de la Nature (plus que jamais mot-clé) et celui de l'Homme, l'une offrant ses organismes, l'autre cherchant à imposer son organisation. J.-Cl. Chevalier nous en convainc : il n'est pas interdit de penser que la plus constante aspiration de F. Brunot, modèle du grammairien-citoyen, fut de faire également place et droit à l'une et à l'autre. De ce point de vue, le livre qu'on va lire n'est pas totalement irrespectueux de l'héritage.

Robert Martin et moi voudrions remercier ici l'ensemble de nos coéquipiers, ainsi que le C.N.R.S. Ce dernier, avec un beau courage, a pris le relais de la Librairie Armand Colin, contrainte par la dureté des temps d'abandonner l'édition d'un ouvrage dont le destin était pourtant lié au sien depuis bientôt un siècle. Quant aux

auteurs qui ont bien voulu se joindre à nous, chacun gardant sa pleine part de responsabilité, nous leur devons bien de rendre hommage à leur talent, à leur dévouement, à leur patience : ils ont accepté que nous soyons deux à relire séparément leur travail et à leur suggérer des corrections, fort rarement des additions, beaucoup plus souvent, hélas ! des soustractions imposées par le nombre total de pages imparti et la nécessité de ne pas rompre à l'excès l'équilibre entre les divers chapitres. Puisse le public épris des destinées du français accorder à l'ouvrage que nous lui présentons un accueil favorable : ce sera, pour tous les membres de la cohorte, le meilleur encouragement à hâter le pas vers les périodes suivantes.

G.A.

*
* *

Voici la liste de celles et ceux qui ont collaboré au présent volume. Elle est dressée suivant l'ordre des chapitres et sections dont ils se composent.

Panorama historique. J.-M. Mayeur.

Chapitre I. A. Martinet : Prononciation. — S. Bonnafous (Mme), J.-P. Honoré, M. Tournier : Vocabulaire du pouvoir. — H. Cottez : Vocabulaire des savoirs : sciences biologiques. — E. Martin (Mme) : *Id.* : la psychiatrie. — A. M. Loffler-Laurian (Mme) : Vocabulaires techniques : aviation et cinéma. — J. Gritti : Sports. — D. Bouverot (Mme) : Mode. — Cl. Savart : Spiritualité. — R. Martin : Faits de syntaxe. — N. Catach (Mme) : Bataille de l'orthographe.

Chapitre II. R. Balibar (Mme) : français enseigné. — D. François (Mme) : Langage populaire ; argots. — J. Chaurand : français régionaux. — M. Piron : français en Belgique. — P. Knecht : français en Suisse romande. — M. Juneau : français au Canada. — A. Lanly : français dans les « colonies » et « territoires français ». — R. Chaudenson : créoles. — A. Salon : français des pays francophones.

Chapitre III. G. Antoine : langue poétique. — H. Mitterand : de l'écriture artiste au style décadent. — M. Autrand : langue romanesque. — P. Larthomas : langue du théâtre. — M. Arrivé : langage et « pataphysique ». — R. Fayolle : langue des critiques. — A. Robinet : langue des philosophes.

Chapitre IV. S. Delesalle (Mme) : débuts de la sémantique. — J.-Cl. Chevalier : histoire de la langue. — J. Chaurand : dialectologie. — G. Matoré : lexicographie.

Bibliographie. Index. F. Helgorsky (Mme).

*
* *

Remarque importante

Bien malgré nous, cinq ans et plus se sont écoulés depuis la rédaction de cet ensemble. Certains chapitres souffrent plus que d'autres de ce trop long délai : les auteurs en sont à plaindre, non à blâmer !

DU BON USAGE DE LA BIBLIOGRAPHIE

Le lecteur trouvera à la fin du volume (p. 610-632) une Bibliographie générale dont les rubriques correspondent aux différents chapitres. Destinée à donner un aperçu global des publications portant sur la langue française et son histoire dans la période 1880-1914, elle accueille les travaux d'une certaine généralité, excluant les études ou les sources trop particulières mentionnées dans chaque contribution.

Les références des ouvrages cités dans le texte sont toujours données en note, au bas de la page. Elles le sont intégralement pour les titres non repris dans la liste générale. Pour les autres, le renvoi comporte le nom de l'auteur (ou du titre dans le cas des ouvrages collectifs ou anonymes) suivi, entre parenthèses, de la date de publication *à laquelle on a ajouté en italique le numéro de la section de la liste générale où l'on trouvera la référence entière.* Par exemple : J. Ajalbert (1938, *3.1*) renvoie à la Bibliographie en fin de volume où la référence complète figure dans la section 3.1 : Aspects de la langue littéraire. Etudes générales (p. 627).

PANORAMA HISTORIQUE

Sollicité d'introduire un volume de l'histoire de la langue française qui traite des années 1880 à la guerre de 1914, l'historien doit confesser son embarras. Sensible à une démarche qui vise à rompre les barrières entre les disciplines, ils ressent en revanche fortement la difficulté du rôle qui est le sien. Le lien est évident entre les situations historiques et les transformations de la langue ; mais, comme toujours, les évidences sont fallacieuses et lourdes de problèmes. Deux risques au moins sont présents. Le premier serait, en fonction de ce que l'on croit savoir de l'évolution de la langue, de sélectionner des données auxquelles on accorderait trop facilement quelque valeur d'explication. Démarche vaine à coup sûr, et qui réduirait l'historien à quelque tâche trop facile de justification du réel. Au bout du compte, on retrouverait ce qu'on savait déjà.

Le second risque serait de donner à croire que le temps de l'histoire s'écoule selon un rythme uniforme. En fait, la réalité historique est complexe. Elle porte en elle des temps différents qui sont inégalement rapides selon les ordres de réalités. Ces observations conduisent à penser que l'ambition, celle sans doute d'une histoire « positive », de construire un vaste tableau synoptique sur lequel figureraient, sous des rubriques différentes, les diverses composantes du champ historique, porte en elle son échec. L'histoire des mentalités et des sensibilités ne va pas sur le même rythme que celle des techniques, de l'économie, des faits politiques. Les discordances et les retards, les décalages et les hiatus s'imposent à l'attention de l'observateur, au même titre que les concordances, les convergences et les corrélations. Cette remarque en appelle une autre : lors même qu'il est possible d'établir des corrélations, celles-ci ne sont pas pour autant l'indice d'une causalité. Les explications que suggérera l'historien, tout particulièrement à propos d'un domaine aussi délicat que l'histoire de la langue, ne peuvent donc être que prudentes. Faut-il ajouter que rares sont encore les travaux d'histoire portant sur ces problèmes à cette période ? Au terme de ces considérations, il est inutile d'insister sur la volontaire modestie de notre propos. On voudrait aussi justifier le parti pris par cette introduction. Qu'on ne s'attende pas à trouver en effet ici une trame événementielle, ni une chronologie, à laquelle serait indûment prêté un rôle d'explication. Les dates sont au contraire des révélateurs qui ont pour rôle de susciter des interrogations, et de permettre de poser des cadres. En revanche, on s'efforcera de discerner les données, qu'elles tiennent à la démographie, aux réalités de la vie quotidienne, à la

vie sociale et politique, qui ont pu avoir quelque incidence, proche ou lointaine, sur les destins de la langue.

En 1872, la population française compte 36 103 000 habitants, chiffre qui prend en compte les pertes de la guerre, environ 139 000, celles de la Commune de Paris et de ses suites, 150 000 au moins, et l'annexion de l'Alsace-Lorraine, 1 597 000 habitants. En 1911, la France atteint 39 605 000 habitants. Elle est désormais le pays de l'Europe où l'accroissement de la population est le plus lent (A. Armengaud)[1]. La baisse de la natalité, la persistance d'une mortalité élevée jusqu'à la fin du XIXe siècle expliquent cette quasi-stagnation. Ce n'est pas le lieu d'y insister. En revanche, il importe de s'attacher aux migrations extérieures, comme au rôle des étrangers. Pays de faible natalité, à l'accroissement démographique lent, la France ne connaît qu'une émigration modeste, de 20 000 à 50 000 par an. Lorsque l'émigration britannique étend, dans le Nouveau-Monde, le domaine de l'anglais, lorsque les émigrations italienne, slave, allemande vont créer des groupes linguistiques propres aux Etats-Unis ou en Argentine, l'émigration française ne suscite aucun phénomène comparable. Elle demeure « la somme d'aventures individuelles », le fait d'artisans, de commerçants, de cadres, de missionnaires. Les uns et les autres contribuèrent, tout particulièrement les religieux et les religieuses par leurs écoles, à l'expansion de la connaissance du français, et pas seulement dans l'Empire colonial. Il demeure que l'expansion française fut trop restreinte pour fonder, au-delà des mers, un ensemble francophone.

Pays de faible émigration, la France fut une terre d'immigration. Les étrangers sont plus d'un million à partir de 1881. Ce chiffre demeure stable, malgré les effets de la loi de 1889 sur les naturalisations. Le recensement de 1911 dénombre 1 159 835 étrangers. Les Italiens constituent le groupe le plus nombreux : 419 234 ; viennent ensuite les Belges : 287 126, les Espagnols : 105 760, les Allemands : 102 271. Ajoutons à l'immigration de longue durée l'immigration frontalière : celle, notamment, des Belges dans le Nord.

Si l'on met à part la région parisienne, les étrangers vivent d'ordinaire dans les départements limitrophes de leur pays d'origine. Leur proportion est particulièrement forte dans le Midi méditerranéen : 16 % dans les Bouches-du-Rhône, 14 % dans le Var, elle est de 11 % dans la Meurthe-et-Moselle où, avec le début du siècle, se développe l'industrie métallurgique, et de 9 % dans le Nord. La vie de ces communautés, leur progressive acculturation surtout n'ont guère été étudiés. On a cependant le sentiment que, malgré une xénophobie populaire qui s'affirme notamment dans les années de difficultés économiques de la fin du siècle, l'assimilation se fait rapidement, facilitée par les mariages mixtes et la loi de 1889 sur les naturalisations. De 1872 à 1911, c'est près d'un million d'étrangers qui furent naturalisés. Dans quelle mesure ce mouvement continu d'intégration a-t-il contribué à enrichir la langue, à la nourrir d'apports nouveaux ? L'histoire ne peut que poser cette question à laquelle seules les investigations menées à l'échelle régionale, dans le Midi aquitain et provençal, le Nord, en Lorraine, à Paris, permettraient d'apporter réponse.

Les migrations intérieures et les rapports entre les villes et les campagnes constituent une autre réalité d'importance. La population rurale, au sens défini par la statistique, c'est-à-dire la population qui vit dans des communes de moins de 2 000 habitants, décroît lentement. En 1851, elle représentait près des 3/4 de la

1. in *Histoire économique et sociale de la France,* Paris, P.U.F., 1979, T. IV, 1.

population totale ; en 1911, elle n'est plus que de 55,8 % de la population. Si les contemporains ont pu avoir le sentiment d'un important exode rural, nous sommes aujourd'hui sensibles, après des mutations autrement considérables, au poids d'une France encore très largement rurale. Comme l'a d'autre part observé Jean Bouvier, si le chiffre de la population active agricole recule en pourcentage, de 49,3 % en 1876 à 43,2 % en 1906, en revanche, la population active agricole croît en chiffres absolus, passant de 7 995 000 à 8 845 000. L'exode rural, qui du reste n'est pas seulement le fait d'agriculteurs, mais aussi d'artisans, de boutiquiers, s'accompagne d'une progression en chiffres absolus de la population agricole active. Réalité à ne jamais perdre de vue lorsqu'on songe à cette France de la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

L'urbanisation est lente. Au sens défini plus haut, la population urbaine est de 31,1 % de la population totale en 1872, de 34,8 % en 1881, 37,4 % en 1891, 40,9 % en 1901, 42,2 % en 1911. C'est une croissance limitée au regard de l'Angleterre ou de l'Allemagne. Si l'on prend en compte les agglomérations de 5 000 habitants et plus, la part de la population urbaine demeure en 1911 de 38,4 % seulement. Si par ville on définit la grosse agglomération, on doit alors constater qu'en 1914 encore, 13 % des Français vivent dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Seule l'agglomération parisienne connaît en ces années une croissance très rapide. Quand le développement de la ville de Paris elle-même se ralentit, à partir du début du siècle, la population du département de la Seine monte en flèche, avec l'extension de la banlieue. En 1881, le département de la Seine représente 7,5 % de la population française, plus de 10 % en 1913. A l'importance politique, économique, culturelle de Paris répond une dimension démographique exceptionnelle. Voilà bien une réalité de première importance qui a pu concourir à favoriser ce brassage des hommes, et cette uniformisation, qui sont une des réalités majeures du temps. Il faut toutefois observer qu'encore à la fin du siècle toute une France ne subit guère l'attraction démographique de Paris : le Sud-Ouest, le Midi, le Sud-Est font une tache blanche sur la carte des individus nés dans chaque département et recensés dans la Seine en 1891. On retrouvera ce contraste entre une France du Nord et du Nord-Est et, pour faire vite, une France du Midi.

La France du début de la IIIe République, ne l'oublions jamais, demeure faite de diversités et de contrastes. C'est justement dans les années de la fin du XIXe et du début du XXe siècle que disparaît une France traditionnelle, si proche de l'Ancien Régime et du premier XIXe siècle, et qui, dans certaines régions, n'en finit pas de mourir. Certes, les années du Second Empire, décisives à tant d'égards, virent la France entrer dans la modernité. S'ouvre le temps d'une croissance rapide de l'économie, de l'industrialisation fondée sur la métallurgie, de la construction d'un réseau de chemin de fer, le temps aussi de la foi dans la science, la technique et le progrès. Mais la République se veut plus prudente, elle se défie des mutations rapides qui ont à ses yeux le trouble parfum de la « fête impériale », elle s'appuie sur la France profonde des bourgs et des campagnes, celle des électeurs du Sénat, cette assise du régime. Le sentiment du personnel dirigeant rejoint les réalités de la conjoncture : la croissance se ralentit jusqu'en 1905, point de départ d'un mouvement accéléré et d'une industrialisation rapide qui se poursuit, par-delà la guerre, jusqu'à la crise de 1929[2].

Cependant cette « décélération », selon le mot de M. Lévy-Leboyer a, pour notre

2. On s'appuie sur F. Caron, in *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, P.U.F., 1979, t. IV.

propos, moins d'importance que la poursuite d'un rythme irréversible d'accroissement de la consommation, de diffusion des techniques et des innovations, de transformation de la vie matérielle. Aux innovations, voire aux anticipations du Second Empire, fait bien suite l'entrée généralisée dans l'âge industriel. Les expositions universelles de 1878, 1889, 1900, qui reçoivent des millions de visiteurs, contribuent puissamment à la diffusion des réalités et des valeurs de la civilisation industrielle. La Galerie des Machines et la Tour Eiffel, édifiée en 1889 pour le centenaire de la Révolution française, signifient cette irruption du monde technique dans la vie de chacun.

Que le nombre des lettres en circulation soit multiplié par quatre des années 1873-1877 aux années 1908-1913 traduit une extraordinaire extension de la circulation et des échanges. Il serait assez vain d'énumérer la liste des découvertes scientifiques ou des innovations technologiques qui interviennent en cette période. Il serait plus important, mais à coup sûr fort difficile, d'analyser les « retombées » techniques du progrès scientifique, d'en suivre les conquêtes, à coup sûr inégales selon les régions, les groupes sociaux. Il serait plus souhaitable encore, et plus délicat, d'apprécier les incidences sur les mentalités de ces transformations. Il importerait enfin de serrer la chronologie : avec le début du siècle les Français entrent dans l'ère de la deuxième révolution industrielle, celle de l'électricité, de l'automobile, mais aussi du disque et du cinéma.

Parmi les raisons qui firent « entrer dans les discussions et les conversations de chaque jour un monde d'idées nouvelles[3] », Ferdinand Brunot rangeait, à côté de l'accélération des moyens de communication, « l'institution du suffrage, la constitution de conseils représentatifs des divers degrés, l'organisation du service militaire personnel, l'établissement de l'école obligatoire, le développement du journal à bon marché ». L'analyse historique, pour l'essentiel, confirme ces appréciations. Peut-être serait-elle portée à accorder une importance particulière au service militaire obligatoire, alors qu'on oublie parfois les conséquences sur les mentalités du passage prolongé à la caserne. La loi de 1872 établit le service militaire personnel de cinq ans. En fait, une partie du contingent n'est appelée sous les drapeaux que pendant un an. D'autre part, le clergé et les personnels de l'instruction publique sont dispensés. Enfin les bacheliers sont admis à contracter des engagements conditionnels d'un an. La loi de 1889 réduit le service actif à trois ans effectifs pour tout le contingent, elle suprime le volontariat, impose aux dispensés un an de service. La loi de 1905 réduit le service à deux ans, supprime toutes dispenses. Devant l'aggravation de la situation internationale, le service de trois ans est rétabli en 1913.

Par-delà ces péripéties, le fait essentiel est bien que la grande majorité des jeunes français est astreinte, à partir de 1889, et sauf pendant la brève période de 1905 à 1913, à trois ans de service militaire. On s'est en fait peu interrogé sur le dépaysement et le brassage qu'a représenté cette expérience. Il est probable qu'elle a fortifié l'intégration à la vie et aux valeurs nationales, qu'elle a renforcé l'action de l'école dans la connaissance du français. Dans un livre récent[4], François Furet et Jacques Ozouf ont insisté sur le rôle des écoles régimentaires dans l'alphabétisation des conscrits. Elles constituèrent sans doute un de ces lieux où, hors du cadre scolaire, se fit l'alphabétisation.

On sait les grandes dates qui jalonnent l'œuvre éducative des républicains : loi du

3. F. Brunot (1899, *0.2*), « La langue française au XIXe siècle ».
4. F. Furet et J. Ozouf (1977, *2.1*).

9 octobre 1879 faisant obligation aux départements d'entretenir une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices (il existe à cette date 79 écoles normales de garçons et 19 écoles normales de filles), loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire, loi du 28 mars 1882 qui rend l'enseignement primaire obligatoire et laïque, loi du 30 octobre 1886 qui prévoit la laïcisation progressive du personnel. Le rappel obligé des dispositions législatives ne saurait conduire à céder aux mythes. En fait, lorsque se met en place l'école de Jules Ferry, le réseau scolaire est, pour l'essentiel, en place. Les compléments, Gabriel Désert vient de le montrer dans l'Ouest[5], portent sur la création d'écoles de hameau et l'organisation d'écoles spéciales de filles. D'autre part, les mesures de Ferry en matière de gratuité et d'obligation entraînent surtout une prolongation de la scolarité effective, en permettant d'engager la lutte contre une scolarité tôt interrompue ou marquée d'absentéisme[6]. Dans les deux dernières décennies du XIXe siècle, parvient à son terme l'œuvre de scolarisation qui a pris son plein essor sous la Monarchie de Juillet, à partir de la loi Guizot de 1833. Au long des régimes successifs, de la Monarchie de Juillet au Second Empire et à la Troisième République, de Guizot à Duruy et à Ferry, cette œuvre s'est poursuivie avec une continuité remarquable dans le propos, la méthode, les hommes. Sous Ferry se termine en fait une tâche séculaire.

Partant des célèbres études du recteur Maggiolo au début de la troisième République, François Furet et Jacques Ozouf ont confirmé l'importance de la ligne Saint-Malo-Genève, qui sépare deux France sous le rapport de l'alphabétisation. A l'Ouest armoricain, au Massif central, au Midi aquitain et méditerranéen s'oppose la France du Nord et du Nord-Est, qui sait lire et écrire à la fin du XVIIIe siècle. Penchons-nous, avec Alain Corbin[7], sur le sort de deux départements particulièrement réfractaires, la Corrèze et la Haute-Vienne. En 1876-1877, le pourcentage de conscrits illettrés est respectivement de 37 et 37,9 % quand la moyenne nationale est de 15,6 %. L'analphabétisme atteint une ampleur exceptionnelle. Le retard est plus fort encore chez les femmes. En 1883, le pourcentage de conscrits illettrés est de 13,2 % dans la Corrèze, de 13 % dans la Haute-Vienne. L'alphabétisme est exceptionnel chez les artisans, les ouvriers. Les progrès les plus spectaculaires concernent les agriculteurs. C'est bien « durant la seconde décennie de l'Empire et les premières années de la Troisième République que s'est opérée l'alphabétisation des paysans limousins sédentaires » (A. Corbin). Certes, le processus en 1880 est loin d'être achevé, l'alphabétisme gardera de l'importance jusqu'à la veille de la guerre. On voit bien cependant que dans les régions les plus rebelles, le tournant décisif est pris au début de la République. En ce sens, l'image traditionnelle conserve quelque vérité.

Au plan national, le bilan permet de conclure au début du siècle à une alphabétisation universelle. En 1906, les conscrits illettrés représentent 5,1 % du contingent. Dans la période 1901-1906, les signatures au mariage représentent 97,1 % pour les hommes, 94,8 % pour les femmes. Les régions attardées ont rattrapé leur retard ; le stock irréductible de non-alphabétisation dans la France instruite du Nord-Est a autant dire disparu. Les femmes enfin sont pleinement alphabétisées. Cependant, dans les classes d'âge moyen ou élevé subsiste un analphabétisme

---

5. *Alphabétisation et scolarisation dans le Grand Ouest au XIXe siècle*, Université de Caen, 1979.
6. Dans sa classique synthèse sur *L'enseignement en France*, Antoine Prost (1968, *2.1*) avait fortement établi ce fait.
7. *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle*, 1845-1880, t. I ; Paris, Marcel Rivière, 1975.

résiduel. Le recensement de 1901 fait apparaître 1 900 000 illettrés complets (soit près de 16 %) parmi les hommes de plus de vingt ans, environ trois millions (soit près de 24 %) parmi les femmes de plus de vingt ans. Bien qu'elles s'estompent les inégalités régionales demeurent[8].

Qu'il ne faille pas identifier l'alphabétisation à l'œuvre de l'école, que la volonté politique et les intentions des pédagogues comptent moins en définitive que les exigences et la demande sociales, F. Furet et J. Ozouf l'ont fortement montré. Il y aurait quelque excès, en revanche, à sous-estimer les effets de la scolarisation. On a vu son rôle décisif en Limousin. Au terme d'une étude approfondie sur la France de l'Ouest, G. Désert estime que l'histoire de la scolarisation, au long du XIXe siècle, est le facteur qui rend le mieux compte du niveau de l'alphabétisation. Les contrastes régionaux, les retards de départ et les progrès sont encore présents dans le bilan de l'alphabétisation au début de ce siècle. « Les régions avancées comme les zones retardataires au temps de Guizot le sont toujours à la veille du premier conflit mondial malgré l'amélioration générale des scores de sachant lire et écrire. »

Parler de l'enseignement de la France au XIXe siècle, c'est d'abord évoquer l'instruction religieuse. On oublie trop qu'elle fut donnée à l'école primaire publique jusqu'aux lois laïques, conformément à la loi Falloux. Dans les années 70, le livre religieux, comme l'observe A. Corbin dans un Limousin cependant peu attaché à l'Église, est le livre scolaire le plus répandu, qu'il s'agisse de l'Histoire sainte ou du catéchisme. A-t-on suffisamment dit à quel point ces petits livres, appris par cœur, ont, par leurs images et les notions qu'ils véhiculaient, marqué l'univers moral et intellectuel des Français ?

Après la laïcisation, le catéchisme est dispensé le jeudi, hors des locaux scolaires. Il continue à toucher la majorité des enfants, car même les parents détachés des actes de la pratique estiment que l'enfant doit faire sa communion. Or l'assiduité au catéchisme est le préalable à celle-ci. Demeure donc une imprégnation d'autant plus difficile à apprécier qu'elle rejoint la culture orale, fortement marquée de religion, que transmettent sinon les hommes, du moins les femmes, mères, grand-mères, tantes, nourrices. Quelle que soit l'attitude des Français adultes devant le christianisme et l'Église (on sait l'ampleur du détachement dans le peuple ouvrier, les campagnes de l'Ouest du Massif central et du Bassin parisien), quelle que soit l'ampleur de l'anticléricalisme (il culmine au début du siècle lors de la crise qui mène à la séparation), il demeure que les Français, même s'ils ont été formés à l'école de Jules Ferry, et n'ont pas fréquenté — c'est le cas du cinquième au plus — les écoles privées confessionnelles, ont été marqués par un même fonds religieux et par une morale d'inspiration chrétienne. Au reste, cette « morale de nos pères » à laquelle Jules Ferry se référait dans sa lettre aux instituteurs, et qui imprègne les manuels de morale et de lecture, est bien une version laïcisée de celle du catéchisme. Là encore, l'école laïque s'inscrit dans le prolongement d'une œuvre séculaire d'éducation qui remonte aux catéchismes et aux livres de morale de la France de l'Ancien Régime.

Autant que la conscience morale, l'école républicaine veut forger la conscience nationale. Peut-être n'insiste-t-elle tellement sur la patrie et la nation que parce que Dieu, désormais, est absent de l'école. Relisons la loi de 1882 : « l'enseignement primaire comprend l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française, la géographie, particulièrement celle de la France, l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours... ». Pour les fondateurs de l'école républicaine, République, Patrie, Laïcité ne font qu'un. Dans

8. On suit ici les analyses de Furet et Ozouf (1977, *2.1*).

ses souvenirs, Jules Siegfried, fils d'un maire républicain du Havre, à l'aube du régime, y insiste fortement. Autre témoin exemplaire, Roger Thabault, cet Inspecteur général de l'Instruction publique, qui à travers l'histoire du village de sa naissance, Mazières-en-Gâtine dans les Deux-Sèvres, sut, mieux que quiconque, décrire les transformations morales qu'apporta l'école, les idéaux et les valeurs qu'elle diffusa. Qu'il s'agisse de l'instruction morale et civique, de la grammaire, de l'histoire et de la géographie, l'enseignement primaire est chargé d'une extraordinaire tonalité patriotique, qu'alimentent le souvenir humiliant de la défaite et le regret des provinces perdues. Nationalisme dirait-on aujourd'hui ? Le terme, anachronique encore vers 1880, ne peut être employé que s'il signifie, comme le nationalisme de Michelet, volonté de commune émancipation dans la liberté et le progrès de la nation française et des autres nations. Tel est bien le message que porte l'école de la République. Il faut attendre le début du siècle pour que s'affirme un antimilitarisme proche du syndicalisme révolutionnaire dans les jeunes générations d'instituteurs : encore ne met-il pas véritablement en cause, on le vit lors de l'entrée en guerre, le patriotisme.

On comprend dès lors que l'enseignement des maîtres, les manuels scolaires, du *Petit Lavisse* au *Tour de la France par deux Enfants* et à *Francinet*, les bibliothèques populaires, nées dans le sillage de l'école, aient constitué un puissant instrument d'unification nationale. L'école et ses maîtres virent dans une excellente connaissance de la langue nationale la condition même de cette unité sans laquelle la République ne serait point. Voilà le fondement de cette attention extrême apportée à l'orthographe, à la grammaire, à l'expression. Il est sans doute quelque illusion rétrospective à célébrer, après bien d'autres depuis Péguy, les « hussards noirs » de la République. Il demeure qu'on ne voit guère de moments où le peuple des campagnes et des bourgs surtout ait eu tant de foi en l'école. Il demeure que l'école primaire, par la maîtrise qu'elle donna de la langue française et du calcul, permit la promotion sociale d'innombrables enfants issus des couches populaires, et qui ne bénéficièrent d'aucune autre formation.

La presse, dont la République d'avant 1914 vit l'âge d'or, fut un autre instrument d'éducation et d'uniformisation. L'évolution des tirages témoigne d'un extraordinaire développement[9]. En juillet 1880, les 60 quotidiens parisiens tirent à moins de deux millions d'exemplaires (dont 585 000 pour le *Petit Journal*), en novembre 1910, 70 titres tirent à 4 937 000 exemplaires (le *Petit Parisien* à lui seul représente 1,4 million). Plus spectaculaire encore est le développement de la presse de province : en 1875, elle tirait à un demi-million d'exemplaires, à la veille de la guerre de 1914 le tirage a été multiplié par huit, et atteint les quatre millions. Le journal, dont la fabrication bénéficie des innovations techniques et de la diffusion des progrès des transports, devient un produit de consommation courante. Grâce à la publicité, son prix est bas, plus même que dans les autres pays. Bien plus que les grands journaux d'opinion, la « petite presse », à un sou, eut une influence déterminante. C'est grâce à elle, selon le mot de Pierre Albert, que le peuple put ne pas oublier les leçons de l'école.

En 1880, le seul *Petit Journal* représente plus du quart du tirage de la presse parisienne. En 1914, le *Petit Journal*, le *Petit Parisien*, le *Matin* et le *Journal*, tirent à 4,5 millions, ils représentent près des 3/4 du tirage des journaux parisiens, plus de

9. On suit ici l'excellente contribution de Pierre Albert au tome III de l'*Histoire générale de la Presse française,* Paris, P.U.F., 1972.

40 % de celui de tous les quotidiens français. Ils ont tous quatre une clientèle populaire, plus rurale pour les deux premiers. Leurs suppléments illustrés, comme les magazines illustrés populaires, prirent le relais de la littérature de colportage, en déclin dès la fin du Second Empire. Ils tinrent une place considérable dans l'évolution des mentalités populaires et l'imaginaire national. Il faut aussi faire sa part au rôle de la presse de province, aux grands quotidiens régionaux, ainsi du *Nouvelliste de Lyon*, conservateur, de la *Dépêche de Toulouse*, radicale, aux multiples éditions locales. Plus écoutées encore par les ruraux furent ces multiples feuilles de chef-lieu d'arrondissement ou de canton, hebdomadaires ou bihebdomadaires, qui connurent leur floraison à la fin du siècle.

Dans notre monde où la radiodiffusion, la télévision, le disque, ont imposé la présence de l'audiovisuel, et réduit le rôle de la presse, on mesure mal l'influence qui fut celle du journal. Certes au début de la IIIe République, les tirages le démontrent, il ne touche encore qu'une élite limitée de lecteurs. Mais à la fin du siècle, il est présent dans les moindres demeures. Comme le service militaire, comme l'école, il contribue puissamment à diffuser dans l'ensemble du pays les mêmes thèmes, il facilite le brassage des modèles culturels, des modes, des systèmes de valeurs. A-t-on assez mesuré le rôle du roman-feuilleton, de l'annonce, de la publicité, de la vulgarisation d'une information scientifique et technique, par la presse ? Comme l'école, celle-ci, en même temps qu'elle concourt à uniformiser les modes de penser et les goûts, contribue à conforter la langue écrite au regard de la langue parlée. Brève période au total que celle-là, entre le déclin d'une culture populaire, largement orale, et l'émergence en notre temps d'une culture nouvelle, fondée sur les médias.

Autant que l'écrit et le journal pour tous, les transformations démocratiques de la vie politique méritent d'être prises en considération. A vrai dire, la mutation décisive, l'introduction du suffrage universel masculin, date de 1848. Le second Empire ne remit pas celui-ci en cause, bien au contraire. Régime césarien, il chercha le soutien populaire, face aux notables monarchistes. Mais, sauf dans les dernières années, celles de l'Empire libéral, le débat politique demeura morne et discret. Au contraire, la France de la Troisième République connut, dans le cadre démocratique, des luttes politiques d'une intensité exceptionnelle. Après leur victoire sur les conservateurs monarchistes, les républicains se rendirent maîtres du régime. L'élection de Jules Grévy à la présidence de la République en janvier 1879 symbolise leur victoire. Désormais, et pour des décennies, la droite est exclue de la direction des affaires publiques. Les républicains, modérés, les « opportunistes », détiennent le pouvoir, contestés d'abord sur leur gauche, par l'opposition des radicaux, puis par celle, insignifiante avant les années 90, des socialistes.

Avec le début du siècle, après la crise dreyfusienne, à la République modérée succéda la République radicale, mais les radicaux furent à leur tour débordés par les socialistes. Ce film, fort simplifié, de l'évolution des forces politiques, ne donne pas idée de la vigueur des luttes pour la naissance du régime, puis pour sa sauvegarde lors des crises qui le menacèrent, puisque la République, et ce fut peut-être la raison de sa durée, parut toujours fragile et menacée. Mais de ce péril naît la « défense républicaine ». Elle fonde l'union de la gauche, au temps du boulangisme comme lors de l'affaire Dreyfus. Après le début du siècle, le régime n'est plus mis en cause. La loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 prélude à terme au règlement de la « question religieuse ». La « question sociale » avec la montée des grèves, les progrès du socialisme qui vient de faire son unité, les périls extérieurs à nouveau présents, dominent la vie politique.

Les années qui vont du début du régime à la guerre sont donc marquées par une vive « politisation », dont témoignent l'âpreté des polémiques et la vivacité des campagnes électorales. Certes, les élections de lutte, 1877, 1889, 1902, sont suivies d'élections d'apaisement : 1881, 1893, 1910. Certes, les partis politiques ne prennent véritablement naissance qu'au début du siècle, et même la S.F.I.O. ne réunira que des effectifs modestes (moins de 100 000 adhérents) au regard de ceux des partis britanniques et allemands. Il reste qu'à l'occasion des consultations électorales, non seulement pour les élections nationales, mais aussi, et parfois davantage, pour les élections locales, les passions politiques s'enflamment. Les cercles, comités, sociétés de pensée, véritable terreau de la vie politique, d'où naîtra en 1901 le parti radical, diffusent jusqu'au plus profond de la France rurale les mots d'ordre et les thèmes. Il suffit de voir comment les moindres conseils municipaux, les moindres comités ou cercles républicains reprennent au début du siècle les revendications en faveur de la lutte laïque et de la séparation, pour s'en convaincre.

On conçoit mal aujourd'hui, en un temps où le style de la vie politique a si fortement changé, à quel point le débat politique a tenu de place dans la vie des Français du temps. Le préau d'école lors des campagnes électorales, le café, la salle de rédaction du journal local, furent les foyers vivants de la discussion politique. Si le personnel dans les assemblées parlementaires ne se démocratise qu'avec le début du siècle, quand la petite bourgeoisie radicale entre en force au Parlement, la démocratisation est sensible dans les assemblées locales, les cercles et les comités. Faut-il rappeler enfin que ce temps fut aussi celui de l'éloquence politique : réunions, comptes rendus de mandat, banquets assortis de longues harangues, ces réalités sont celles d'une époque qui honora la parole et le discours, inséparables de l'exercice de la démocratie.

Démocratie politique, la Troisième République veut être aussi une démocratie sociale. Là encore, l'anachronisme est redoutable qui conduirait à ne voir que mystification dans le discours républicain. Le terme de *démocratie*, en réalité, ne signifie pas recherche de l'égalité des conditions, mais égalité des chances, dans l'esprit de la Révolution française. C'est en ce sens que la République se voulut démocratique. Par l'école, par l'accès aux emplois, offerts au mérite dans la fonction publique, par un style politique volontiers familier et qui choqua les élites traditionnelles, elle sut donner satisfaction aux classes moyennes, à ces « nouvelles couches » dont Gambetta dans son discours de Grenoble en 1872 avait célébré l'avènement.

Les contrastes entre les groupes sociaux demeurent, il est vrai, considérables et toutes les études récentes le confirment[10]. Mais la description des inégalités risque de masquer la transformation des conditions et des modes de vie que connurent les contemporains. Un petit paysan comme le héros de *La Vie d'un simple*, le livre si attachant du romancier-paysan Émile Guillaumin, se souvenait, à la fin du XIXe siècle, du Bourbonnais d'avant 1848, du temps de disette, de misère profonde, d'absence d'instruction, de transport. Il pouvait avoir le sentiment d'un progrès. Que les écarts sociaux soient restés fort importants est l'évidence, il demeure que les contrastes sont moins sensibles que sous la Monarchie de Juillet, que le genre de vie, dans ses aspects les plus extérieurs, le vêtement et l'alimentation, offre moins de différences. A mesure du reste que se sont gonflés les rangs des classes moyennes, cette immense « virtualité bourgeoise », les systèmes de valeur et les modèles de la bourgeoisie, au plan social et culturel, connaissent une toute autre extension qu'au

---

10. On songe notamment aux travaux de F. Codaccioni sur Lille, de J.-P. Chaline sur Rouen.

temps de la bourgeoisie censitaire. Sans doute la promotion sociale fut-elle limitée, mais une analyse qui porterait sur plus d'une génération en reconnaîtrait plus aisément la réalité qu'une simple coupe. De cette capillarité sociale qui va du monde rural à la bourgeoisie, le prolétariat est exclu ; cependant, les progrès du syndicalisme ouvrier, à partir de la fin du siècle, vont favoriser la montée d'élites ouvrières. Qu'elles se portent vers les idéaux et les pratiques réformistes, ou qu'elles adhèrent aux valeurs d'autonomie ouvrière d'un syndicalisme révolutionnaire qui refuse l'intégration à l'État, elles vont compter, à partir du début du siècle, dans la vie du pays. Mais c'est, paradoxalement, la guerre qui scellera l'intégration de la classe ouvrière à la vie nationale.

Les historiens, soucieux d'abord de compter les hommes et les biens, se sont encore peu préoccupés de faire l'histoire culturelle des groupes sociaux. Sur les manières de parler des diverses catégories sociales, on demeure fort démuni. On dit volontiers que le français parlé et écrit par la bourgeoisie se caractérise par sa clarté, son aptitude à énoncer les idées générales et abstraites. Mais il importe de prendre la mesure du nombre d'enfants qui poursuivent des études secondaires : il y a moins de 70 000 garçons dans les lycées et les collèges publics, l'enseignement privé ne dépasse pas ce chiffre, le nombre des bacheliers n'atteint pas 10 000 par an à la veille de la guerre. Toutes les analyses fondées sur les apports de la formation secondaire ne valent que pour une minorité.

C'est bien, à la différence d'aujourd'hui, l'école primaire qui est le principal lieu d'apprentissage de la langue, qu'il s'agisse de la grammaire, de l'orthographe, de la prononciation. Entre la langue écrite et châtiée des élites, et les parlers populaires, que de dégradés, que de passages aussi. Ferdinand Brunot s'en désolait : « le triomphe de la démocratie a fait sortir des bas-fonds non pas seulement les derniers mots du français, mais toute une couche d'argot »[11]. Laissons là l'appréciation et le jugement de valeur, mais retenons l'observateur, bon témoin qui écrit à la fin du siècle dernier, sensible à des transformations qui toutes mènent au total à une certaine unification de la langue, même si, selon le même auteur, il n'est « pas plus facile de fondre les parlers des diverses classes que les classes elles-mêmes »[12]. Contentons-nous ici de suggérer ce champ d'études à la rencontre de l'histoire sociale et culturelle. Observons aussi que les domestiques, près d'un million au recensement de 1906, jouent un rôle considérable, notamment par leur influence dans l'éducation des enfants, d'intermédiaires entre la langue populaire et la langue des classes bourgeoises.

L'historien Eugen Weber a intitulé un livre important : *Peasants into Frenchmen*[13]. Il a voulu par ce titre souligner son propos qui était de montrer comment des ruraux de régions fort diverses étaient devenus, sous la IIIe République, des Français. Dans cette histoire, le déclin des parlers régionaux est un élément essentiel. On a pu récemment le rappeler : « les progrès de l'usage du français et le recul simultané des langues régionales constituent sans aucun doute un des traits majeurs de l'histoire culturelle de notre pays au XIXe siècle[14]. » En 1863, une enquête entreprise à l'initiative de Victor Duruy constate que dans beaucoup d'écoles les maîtres pour se

11. « La langue française au XIXe siècle », in *Histoire de la langue et de la littérature françaises...* de Petit de Julleville, t. VIII, p. 706.
12. *Ibid.*, p. 884.
13. Traduit en français sous le titre *La fin des terroirs*, Paris, Stock, 1984.
14. A. Armengaud (1977, *2.1*).

faire comprendre emploient conjointement le dialecte et le français. Tel est le cas dans le Bas-Rhin, la Moselle, le Finistère, les Côtes-du-Nord notamment. Alain Corbin, dans son beau livre *Archaïsme et modernité en Limousin*[15], montre qu'en Corrèze, dans le sud de la Creuse et de la Haute-Vienne la langue d'oc offre une vive résistance au français, sauf en milieu urbain. Lors même que le français est en usage, un érudit local Charles Tourtoulon constate que les femmes, les vieillards, les enfants parlent le dialecte local. Si on met à part la Flandre flamingante, l'Alsace et la Lorraine germanophones, c'est la France de l'Ouest, du Centre, du Midi qui est la France des parlers régionaux, la France du breton, de la langue d'oc, du provençal, du catalan, du corse, une France qui est justement cette France plus longtemps rebelle à l'alphabétisation déjà évoquée.

Faut-il alors conclure que l'analphabétisme tient à la présence d'une langue régionale, et que l'école jacobine est responsable du retard ? F. Furet et J. Ozouf ont fait justice d'une telle hypothèse, montrant que les cantons flamingants du Nord sont en tête devant les cantons francophones. Ils ont établi que dans la France « intégrée », instruite, les patois oraux, picard ou lorrain n'ont, pas plus que le flamand ou l'alsacien, freiné l'alphabétisation. Décisive en revanche est « l'oralité de la culture de régions non-francophones non-alphabétisées ». Que ces pays soient restés longtemps des pays de tradition orale, voilà qui a constitué longtemps un frein à l'alphabétisation.

Quoi qu'il en soit, ces parlers régionaux, si vivaces encore au début de la IIIe République, vont reculer dans les décennies suivantes à un rythme variable, encore aujourd'hui insuffisamment étudié. On sait que les autorités universitaires, fidèles à une politique constante, ne cessèrent dans leurs rapports et leurs directives de s'en prendre aux patois. Les instituteurs, même s'il leur arriva, plus qu'on ne le dit, de recourir au patois pour faciliter leur enseignement, sanctionnèrent les élèves qui dans les cours de récréation utilisaient le parler régional. Cette attitude peut aujourd'hui indigner. L'historien pour sa part doit simplement s'efforcer de décrire les réalités et les comprendre. En fait, un très large consensus est favorable à la politique de l'instruction publique. Maîtriser la langue nationale, la langue de la République une et indivisible, est signe de patriotisme en même temps que condition d'une promotion sociale : pas d'hésitation sur ce point. Que les ennemis du régime, les notables traditionnalistes, parfois le clergé, qui recourt à des catéchismes en langue régionale, défendent les parlers régionaux, voilà qui fortifie le consensus en faveur de la langue nationale. Au reste, banni à l'école, le patois est présent dans la famille, les cafés, les journaux, la vie courante, et ne fait pas l'objet d'une persécution[16].

Ce serait retomber, comme à propos de l'alphabétisation, dans le même travers, que de privilégier le rôle de l'École, dans le recul des parlers régionaux sous la Troisième République. Là encore, l'évolution d'ensemble de la société, l'ouverture de l'économie de marché, une vie de relations accrue ont été déterminantes. Il semble qu'on puisse sur ce point reprendre les conclusions d'A. Armengaud à propos du Sud-Ouest toulousain. Encore faut-il observer qu'à la veille de 1914, malgré les « progrès importants » de la connaissance du français, l'usage de la langue d'oc demeure « très étendu dans les classes populaires ». Le bilan vaut sans doute pour d'autres régions et, si la revendication en faveur des langues régionales est

15. Voir note 7.

16. On reprend les justes remarques de M. Agulhon : « Conscience nationale et conscience régionale en France de 1815 à nos jours », in *Federalism,* La Haye, pp. 243-266.

faible, c'est bien parce que celles-ci demeurent une réalité de fait, à côté du français toujours mieux connu. C'est avec l'arrivée de générations soumises à l'obligation stricte de la fréquentation scolaire, avec la guerre et le brassage qu'elle entraîna, c'est avec les moyens de communication de masse que le français s'imposa pleinement.

Au total, pour qui s'efforce de prendre la signification des années 1880-1914 dans l'histoire de la langue française, une évidence s'impose : ces années, malgré les diversités sociales et régionales qu'on a suggérées, sont celles d'une uniformisation, fruit de l'entrée, malgré des résistances, dans l'ère démocratique, fruit de l'entrée, enfin, dans le temps des nationalismes.

Jean-Marie MAYEUR

CHAPITRE PREMIER

TENDANCES NOUVELLES

LA PRONONCIATION DU FRANÇAIS ENTRE 1880 et 1914

Le système phonologique

L'ouvrage où Gile Vaudelin propose, pour la langue de son époque, le français de Paris, vers 1700, ce qu'on est en droit d'appeler une graphie phonologique[1] a été redécouvert par Marcel Cohen[2] et on en a donné, en 1947, une interprétation[3]. Nous possédons, de ce fait, un jalon précieux sur la voie qui mène du rétablissement, esquissé dès le XV[e] siècle, des syllabes fermées par chute du « e féminin », jusqu'au parler directement observable de la seconde moitié du XX[e] siècle. Le témoignage de Vaudelin, connu des historiens de la prononciation du français, ne jouissait auprès d'eux d'aucun crédit, tant sa façon de justifier sa tentative orthographique, fondée, non sur une observation des productions phoniques, mais sur le sentiment qu'il avait des oppositions du système, paraissait celle d'un illuminé décrivant en termes incompréhensibles une vision strictement subjective des faits de langue. Il a fallu attendre les années trente de ce siècle, la théorie phonologique et la formulation hardie de Josef Vachek[4] déniant à « *e* muet » le statut de phonème pour donner un sens à la présentation de Vaudelin.

Pour nous en tenir, pour l'instant, au seul vocalisme, le système que nous présente Vaudelin est aux antipodes de celui qu'on peut poser dès aujourd'hui pour les usages les plus dynamiques de la langue. L'opposition des voyelles longues aux voyelles brèves est, à l'aube du XVIII[e] siècle, le trait fondamental du vocalisme. Avec l'élimination en cours de l'opposition de *maître* à *mettre*[5], les jeunes locuteurs parisiens d'aujourd'hui n'y pratiquent plus que des oppositions de timbre. En trois siècles une mutation s'est produite qui a affecté, moins peut-être la réalité physique des sons produits que la façon dont sont sentis les rapports entre les unités distinctives. Sans doute y a-t-il, aujourd'hui même, en Bourgogne et ailleurs[6], des Français qui, pour l'essentiel, continuent à opérer avec le système fondamentalement quantitatif que décrit Vaudelin. Les échanges linguistiques ne semblent guère affectés en ce domaine par les différences structurelles : un jeune Parisien peut trouver pittoresque la prononciation d'un paysan bourguignon, mais ce ne sont pas les divergences phoniques qui pourraient mettre en péril leur compréhension

---

1. *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France,* Paris, 1713.
2. Cf. son ouvrage *Le Français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin,* Paris, 1946.
3. André Martinet, « Note sur la phonologie du français vers 1700 », *BSL* 43 (1947), p. 12-23.
4. « Der ə-Vokal hat im Französischen keine phonologische Funktion », *Uber die phonologische Interpretation der Diphtongue,* Studies in English, 4th vol., Prague, 1933, p. 166, note 64.
5. Voir, par exemple, Henriette Walter, *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain,* Paris, 1976, chap. 4 et sa conclusion IV-21 ; le livre est ci-après cité comme *La dynamique.*
6. Cf. notamment, André Martinet, *La prononciation du français contemporain,* Paris, 1945, pp. 79, 92, 95, 97, 100, 104, 107, 128. Cet ouvrage présente les résultats de l'enquête de 1941. On y fera référence, ci-après, soit sous la forme « Martinet, Prononciation », soit en parlant de « l'enquête de 1941 ».

mutuelle : à l'audition de [ʒurne :] avec un [r] roulé apical et un [e] long, notre Parisien perçoit [r] comme linguistiquement identique à sa spirante vélaire [ʁ], encore que socialement marqué, et fait automatiquement abstraction de la durée insolite de la deuxième voyelle. L'apprentissage d'une langue suppose l'accoutumance à certaines gammes de variation. Tant que Parisiens et Bourguignons restent en contact ils s'habituent, les uns et les autres, à donner les mêmes valeurs langagières à des réalités physiques variables. Le drame de l'incompréhension commence lorsque, les contacts étant interrompus, l'accoutumance n'est plus possible : le Français dans les rues de Montréal est placé soudainement en face de divergences imprévisibles et a des chances de ne plus comprendre sa langue. Le Montréalais, pour sa part, comprend le Français parce que les médias, avec leurs annonceurs frais émoulus de stages parisiens, lui ont permis d'identifier leur [pətit fij] « petite fille » avec son propre [ptsIt fIj].

Pour se prononcer sur la nature du système phonologique de l'époque qui retient ici notre attention, il faut le replacer dans la dynamique qui retire progressivement, en français central, toute fonction distinctive à la durée vocalique, éliminant cette durée elle-même là où elle est conditionnée par le contexte. En d'autres termes, nous devons nous demander quel rôle joue encore la quantité dans le français parlé à Paris, au passage du XIXe au XXe siècle, par ceux qui paraissent à l'avant-garde du processus évolutif.

Pour nous aider en la matière nous disposons, pour la première fois dans l'histoire de la langue, d'un répertoire complet de formes prononcées du lexique français, le Dictionnaire de Michaelis et Passy[7]. Sa préface, rédigée par Gaston Paris, est datée de 1896, l'avant-propos de la première édition, de 1897, celui de la deuxième de 1913. Cette deuxième édition n'est sortie à Hanovre qu'en 1924 pour des raisons qu'on devine aisément.

La diffusion de l'ouvrage a souffert du parti-pris des auteurs de partir des formes en notation phonétique pour aboutir aux formes orthographiées, c'est-à-dire, en fait, de ce sur quoi les utilisateurs vont vouloir se renseigner vers ce qui est parfaitement établi, en d'autres termes de l'inconnu au connu. Un co-auteur de Hermann Michaelis, Daniel Jones, a ultérieurement rectifié le tir en ce qui concerne l'anglais, d'où les innombrables éditions de l'*English Pronouncing Dictionary* où l'on part systématiquement des formes de l'orthographe. Le Michaelis-Passy ne pouvait, du fait de cette erreur initiale, devenir l'ouvrage général de référence en matière de prononciation du français, et les successeurs, Barbeau et Rhodes, Grammont, et les autres ont pu assez facilement faire pratiquement abstraction de ce témoignage capital.

Le Michaelis-Passy a, sur la plupart de ses concurrents ultérieurs, un avantage marqué, celui d'indiquer précisément la source des informations fournies. On nous y dit expressément que les prononciations données dans l'ouvrage sont celles de Paul Passy lui-même et de ses proches. Il s'agit d'une famille d'intellectuels libéraux établis de longue date dans la région parisienne, dont il est difficile de récuser le témoignage. Elle semble toutefois avoir été de tradition protestante et cela, des recherches récentes l'ont montré, n'est peut-être pas sans effet sur les jugements qui sont portés sur les formes langagières et ces formes elles-mêmes : parmi les divergences signalées, soit dans le dictionnaire lui-même, soit dans les appendices[8],

---

7. Hermann Michaelis et Paul Passy, *Dictionnaire phonétique de la langue française*, désigné ci-après au moyen du sigle *M.-P.*

8. Celui des divergences indiquées dans le corps de l'ouvrage, p. 319 et celui des divergences omises, p. 320-321.

les formes de Suisse et, en général, de l'est du domaine apparaissent avec une particulière fréquence. Alfred Barbeau, co-auteur du *Dictionnaire phonétique de la langue française*[9], dont ce dictionnaire reproduit l'usage, accuse Michaelis et Passy de laxisme (indulgence pour des formes populaires) et d'archaïsme (conservation de formes vieillies). Mais ce jugement reflète en fait le normativisme de son auteur et son inconscience de l'évolution de l'usage entre les années 80 et 90 du XIXe siècle et les années 20 du XXe. Lorsque Passy donne [ɛsprɛ] pour *exprès* au lieu de l'[ɛksprɛ], de Barbeau, il reproduit sans doute un usage, normal à cette date dans toutes les classes de la société, mais qui, sous la pression de la graphie, a été éliminé de celui des classes cultivées. Sans doute, pour quiconque a pris conscience de la variété des usages en matière de prononciation du français, est-il clair que les prononciations présentées par *M.-P.* n'étaient pas les seules en usage dans la bourgeoisie parisienne au passage d'un siècle à l'autre, et que ceci vaut, non seulement de la prononciation des mots individuels, mais également de l'inventaire des phonèmes et de leurs rapports mutuels. Toutefois, ce que nous savons de l'évolution de la langue, de son sens et de son rythme, de la personnalité de Paul Passy comme homme et comme chercheur, des talents d'observateur des deux auteurs de l'ouvrage, nous convainc pleinement de la validité du témoignage. Il doit bien s'agir des habitudes phoniques en usage dans un milieu de bourgeoisie intellectuelle et progressiste, établie, depuis des générations, dans Paris ou ses environs immédiats.

Il s'en faut que le Michaelis-Passy soit la seule source d'information relative à la prononciation du français au cours de la période qui retient ici notre attention. Il y a, tout d'abord, les travaux de l'Abbé Rousselot, notamment l'embryon d'un *Dictionnaire de la prononciation française*[10], et le *Précis*[11] produit en collaboration avec Fauste Laclotte. De cet excellent observateur, considéré de son temps comme le maître des études phonétiques en France, on aurait pu attendre un témoignage décisif. Or, son œuvre, où le souci du détail empêche en général de retrouver les grands traits du système, était certainement une de celles que les fondateurs de la phonologie avaient en tête lorsqu'ils dénonçaient l'atomisme stérile de leurs devanciers. La confiance un peu naïve, qu'on relève chez Rousselot, dans l'excellence des usages de la Bonne Société suscite quelques réserves aujourd'hui où nous pouvons constater que les usages recommandés ne se sont pas nécessairement imposés comme dignes d'imitation.

Beaucoup plus suggestif est l'ouvrage d'Eduard Koschwitz intitulé, de façon un peu provocatrice, *Les Parlers parisiens*[12] où nous trouvons tout l'éventail des usages relevés chez des personnalités « bien parisiennes », bien que généralement issues des provinces les plus diverses. On trouve là le produit d'une masse de contacts, de frottements réalisés dans le creuset parisien, produit qui va finalement l'emporter sur les formes géographiquement marquées, même lorsqu'elles sont celles de la Capitale. Le nationalisme aidant, les phonéticiens français ultérieurs feront, en général, peu de cas de la contribution pourtant si originale de Koschwitz.

Les ouvrages, presque « classiques », de Philippe Martinon[13], et de Maurice

9. Paru à Stockholm en 1930.

10. Paru en 1912 dans la *Revue de phonétique*, I, fasc. 1, p. 80-85, et II, fasc. 2, p. 260-265, 276-277, 280-283.

11. *Précis de prononciation française*, Paris-Leipzig, 1903.

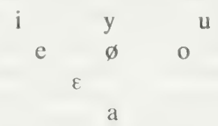
12. Paris-Leipzig, 1896.

13. *Comment on prononce le français. Traité complet de prononciation pratique, avec les noms propres et les mots étrangers*, Paris, 1913.

Grammont[14], ont leurs mérites. Mais, parus respectivement en 1913 et 1914, ils illustrent des usages un peu évolués par rapport à ceux que nous avons considérés jusqu'ici et qui, en conséquence, ne permettent pas d'établir un contraste aussi net entre l'usage d'alors et celui d'aujourd'hui.

Le vocalisme

Pour comprendre les modalités de l'évolution du système quantitatif des voyelles, il est bon de se rappeler comment il se manifestait au début du XVIIIe siècle. Selon le témoignage de Vaudelin, tous les timbres vocaliques oraux existent sous la forme de brèves et de longues qui sont susceptibles d'apparaître dans les mêmes contextes et qu'on doit, en conséquence, considérer comme des phonèmes distincts. Ces timbres sont [i], [y] et [u] pour les voyelles les plus fermées ; on en distingue deux parmi les antérieures non arrondies de moyenne ouverture : [e] et [ɛ], correspondant donc à quatre phonèmes : /e/, /e:/, /ɛ/ et /ɛ:/. Pour le type postérieur, nous trouvons, outre /u/, /u:/, deux phonèmes qu'on nous présente comme différenciés par la durée ; nous notons donc /o/ et /o:/ sans nous prononcer sur le degré d'ouverture réel de l'un et de l'autre. Il en va de même pour le type antérieur arrondi donc, outre /y/, /y:/, un /ø/ et un /ø:/, le choix du *o* barré n'impliquant rien de précis quant au degré d'ouverture. Pour l'ouverture maxima, nous trouvons de nouveau deux phonèmes différenciés par la durée : /a/ et /a:/. En laissant de côté l'opposition de longueur, on peut représenter le système des voyelles orales comme suit :



Nous y trouvons donc une série antérieure plus « chargée ». Cette rupture d'équilibre, qui n'est pas rare, peut trouver un début d'explication dans le fait que le jeu de la mâchoire inférieure offre plus de latitudes dans la partie antérieure que dans la partie postérieure de la bouche. Cela ne veut pas dire que la proportion de quatre à trois corresponde à un parfait équilibre, et l'on pourrait s'attendre à une évolution de /ɛ/ dans la direction de [a] et, concurremment, un recul de /a/ vers l'arrière. C'est effectivement ce que l'on constate dans le français du Canada où l'ancien /ɛ/ est devenu un /a/ et ou l'ancien /a/ a reculé vers l'arrière (avec diphtongaison en [*a* u̯] de réalisations allongées). En français de France, le processus a été freiné et stoppé sauf là où la graphie était impuissante à maintenir le *statu quo,* c'est-à-dire dans le cas du complexe /wɛ/, noté *oi,* qui est passé à /wa/[15].

L'évolution du système quantitatif s'est faite souvent dans des conditions différentes à la finale absolue et dans les autres positions. Pour les timbres les plus fermés : [i], [y], [u] et [e], l'opposition de longueur à la finale permettait surtout de distinguer les formes masculines et féminines des adjectifs ou des participes : /ʒɔli/ *joli* de /ʒɔli:/ *jolie,* /kry/ *cru* de /kry:/ *crue,* /ɛme/ *aimé* de /ɛme:/ *aimée ;* il existait sans doute quelques oppositions lexicales (les seules dans le cas de [u]) comme /li/ *lit*

14. *La prononciation française. Traité pratique,* Paris, 1914.
15. Sur l'ensemble de ces processus, voir d'Alexander Hull, « Note on the Development of the Modern French System », *Word* 13, 1957, p. 60-64. Sur la conception fonctionnelle du conditionnement de l'évolution phonétique, on renvoie, une fois pour toutes, à André Martinet, *Economie des changements phonétiques, Traité de phonologie diachronique,* Berne, 1955.

et /li:/ *lie*, /ry/ *ru* et /ry:/ *rue*, /bu/ *bout* et /bu:/ *boue*. Mais presque constamment, l'opposition, qu'elle ait été grammaticale *(joli ~ jolie)* ou lexicale *(lit ~ lie)*, était redondante parce que manifestée ailleurs dans le contexte : *jolie* fille, la *lie* de vin. Des redondances analogues rendaient peu nécessaire le maintien de la durée des voyelles finales née d'un allongement compensatoire déterminé par la chute des *-s* de pluriel. Bien entendu, l'inertie naturelle, qui se manifeste dans l'imitation, par les enfants, du parler du milieu et dans les pressions de la tradition sous la forme de corrections dans la famille et à l'école, permet de comprendre le maintien à travers des siècles, dans des sociétés conservatrices, de distinctions totalement redondantes.

L'opposition de longueur vocalique pour les quatre timbres fermés n'est plus attestée à la finale dans la prononciation de Paul Passy. Elle est signalée expressément[16] comme un archaïsme et un provincialisme parmi les divergences omises dans le corps du dictionnaire. Une distinction de longueur entre formes masculines et féminines en syllabe finale ouverte, dans /ytil/ *utile* m. et /yti:l/ *utile* f., est également omise ailleurs qu'en appendice. Cette distinction vaut également, là où elle existe, pour d'autres voyelles que les timbres fermés : dans /fijœl/ *filleul* et /fijœ:l/ *filleule*, par exemple *M.-P.* donne uniformément /fijœl/.

En revanche l'opposition entre /i/ et /i:/, /y/ et /y:/, /u/ et /u:/ se maintient bien chez Passy en syllabe couverte finale. L'attestent des formes comme /sim/ *cime* en face d'/abi:m/ *abîme*, /bry.l/[17] *brûle* en face de /tyl/ *tulle*, /degut/ *dégoutte* en face de /degu:t/ *dégoûte ;* /tus/ *tousse* en face de /tu:s/ *tous* (noté en fait [tu.s]. Ceci toutefois ne vaut pas pour [e] : on écarte, en appendice, comme archaïques ou provinciaux, les /e:/ en syllabe couverte dans /me:r/ *mère* ou /pje:ʒ/ *piège*[18]. La situation est bien ici celle qui se généralise aujourd'hui où le timbre [e] n'est attendu qu'en syllabe ouverte. Il est vrai que le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* d'André Martinet et Henriette Walter[19] présente assez souvent des entorses à cette règle : [elve] y est général pour *élevé(e)*.

Parmi les autres timbres vocaliques posés au départ, [ɛ] a une position particulière. Sauf dans le groupe [wɛ] (cf. ci-dessus), il a, en français de France, gardé uniformément son timbre et préservé l'opposition de longueur : /mɛtr/ *mettre* ~ /mɛ:tr/ *maître*. C'est bien ce que nous trouvons dans *M.-P.*[20]. L'opposition d'un /ɛ/ bref à un /ɛ:/ long est, parmi les oppositions de durée, celle qui disparaît le plus tard, car, coincé entre [e] et [a], [ɛ] peut difficilement faire perdurer, sous la forme de timbres différents, l'opposition de longueur traditionnelle comme la chose s'est réalisée pour les timbres auxquels nous allons venir ci-dessous. Il n'est nulle part fait mention, dans *M.-P.*, d'une légère différence de timbre accompagnant l'opposition de durée, différence relevée par certains auteurs[21].

Il n'y a aucune vraisemblance que les deux phonèmes /a/ et /a:/ de Vaudelin aient

16. *M.-P.*, p. 320.

17. L'utilisation, par l'ensemble des phonéticiens de l'ère préphonologique, d'une quantité mi-longue marquée par un seul point postposé à la notation du son, ne doit pas faire supposer l'existence de l'opposition de trois durées distinctives. Une notation comme [my.l] pour *mule* laisse supposer des usages hésitant entre /myl/ et /my:l/.

18. On relève toutefois [lje:ʒ] pour la ville de Belgique dont l'orthographe officielle est encore — ou est longtemps restée (?) — *Liége ; M.-P.* donne *Liège* avec le grave.

19. Paris, 1973. Il sera cité ci-après sous la forme abrégée *M.-W.*

20. On s'étonnerait que mètre, noté /mɛ:tr/ ait été réellement, chez un sujet déterminé, distinct de *maître ;* cf. ci-dessus, note 17.

21. On renvoie, sur ce point, aux résultats assez étonnants de l'enquête de 1941 : cf. Martinet, *Prononciation*, p. 127-128.

présenté, dans tous les contextes, exactement le même timbre. L'opposition, encore largement attestée aujourd'hui, entre *barrage* avec un *a* d'arrière et *parage* avec un *a* d'avant, ou entre *lassé* et *lacé* réalisée de la même façon (/baraʒ/ ~ /paraʒ/, /lase/ ~ /lase/) remonte, la première, à une époque où *rr* était déjà passé à [ʀ], alors que l'*r* simple conservait son articulation roulée antérieure, la seconde à celle où *s(s)*, issu de *(s)s* latin, était une apico-alvéolaire comme le *s* castillan d'aujourd'hui, alors que *c* (issu d'un ancien *ts*) notait la dorso-alvéolaire, généralisée depuis lors[22]. On doit donc supposer que /*a*/ combinait brièveté et antériorité et /*a*:/ longueur et articulation légèrement plus profonde, un peu comme le fait l'allemand standard contemporain pour opposer *kann* et *Kahn*. Mais dans un système où tout s'ordonnait en termes de quantité, c'est l'opposition de longueur qui s'imposait nécessairement à un homme comme Vaudelin, plus introspectif qu'observateur.

Ce qu'on vient de dire pour [a], valait également pour [ø] et [o] : il y a toute chance pour que /ø/ et /o/ brefs aient été plus ouverts que /ø:/ et /o:/, c'est-à-dire proches de ce que nous noterions respectivement [œ] et [ɔ]. Mais c'est le trait de longueur qui, dans le cadre du système, s'imposait à l'attention des usagers.

Considéré sous l'angle des besoins distinctifs, le problème se pose de façon fort différente pour les trois timbres en cause. Aussi longtemps que le « *e* muet » demeure une voyelle centrale phonétiquement distincte des antérieures arrondies de moyenne ouverture, les unités de timbre [ø], [œ] restent peu nombreuses dans le lexique français, même si la fréquence des suffixes *-eur*, *-eux* et *-euse* augmente leur pourcentage d'occurrence dans les textes. Il n'existe aucune nécessité fonctionnelle de distinguer deux phonèmes /ø/ et /ø:/. C'est sans doute la contrainte du système, plus précisément l'existence partout ailleurs de phonèmes vocaliques appariés, qui a abouti à la fixation, au départ conditionnée par le contexte, ultérieurement plus ou moins indépendante de l'environnement phonique, de différences de timbre ou de longueur. On peut estimer que dans *peur*, la voyelle a été, très tôt, longue et ouverte, et, dans le suffixe *-euse*, longue et fermée. Devant /l/ et /n/, une longueur a pu s'établir dans des éléments le plus souvent finals de groupe comme *jeûne* ou *veule*, alors que la voyelle devenait phonologiquement brève ailleurs, par exemple, dans *jeune* ou *veulent* qui figureraient moins fréquemment en position allongeante prépausale. Les conditions étaient donc réunies d'une opposition /ʒøn/ ~ /ʒø:n/, /vøl/ ~ /vø:l/ que le délabrement progressif du système quantitatif va finalement faire tendre vers /ʒœn/ ~ /ʒøn/, /vœl/ ~ /vøl/, la différence de longueur restant perceptible à l'observation attentive, mais n'intervenant plus réellement dans l'identification des unités de sens. C'est bien là la situation qui se reflète dans *M.-P.* (où toutefois la possibilité d'opposer /ʒœ:n/ *jeûne* à /ʒœn/ *jeune* n'est pas exclue). C'est également elle qui prévaut à la fin du XXe siècle, mais sans qu'il y ait accord général sur la répartition des deux phonèmes dans le lexique. A la finale, la distinction entre une brève dans le singulier *feu* et une longue dans le pluriel *feux* a eu le sort de toutes les distinctions rendues inutiles par le contexte. Elle n'est pas reflétée dans *M.-P.*

Les voyelles postérieures moyennes sont beaucoup plus fréquentes et une opposition de brèves à longues a permis de distinguer de nombreuses paires comme *pomme* ~ *paume*, *cote* ~ *côte*, *botté* ~ *beauté*, mais aussi *pot* ~ *peau*, *mot* ~ *maux*, *mort* ~ *maure*, et, sans doute, *croc* singulier ~ *crocs* pluriel. Les différences de timbre, concomitantes mais longtemps mal perçues, se sont graduellement imposées.

---

22. Sur tous ces points, cf. André Martinet, *Le français sans fard*, Paris, 1969, p. 138-143.

Les 66 Parisiens de l'enquête de 1941[23] distinguent tous entre *sotte* et *saute*. A une exception près (il faut compter avec une marge d'erreur possible de 5 %), ils déclarent qu'il s'agit d'une différence de timbre : il n'y a guère plus que la moitié d'entre eux pour, après s'être auscultés, identifier, en outre, une différence de durée. Dans *M.-P.*, les deux traits, en position non finale, sont toujours parfaitement explicités : /pɔm/ ~ /po:m/, /kɔt/ ~ /ko:t/, etc. A la finale, la confusion est donnée comme possible, mais le maintien également : /po/ ou /pɔ/ *pot* en face de /po/ *peau*, et, de même, /kro/ ou /krɔ/ pour *croc*. Mais, comme on le constate, seul le timbre est censé alors assurer la distinction[24]. Ce qui est définitivement acquis, pour *M.-P.*, c'est la brièveté des voyelles finales, la confusion des timbres en cette position n'étant qu'esquissée, alors qu'on peut la considérer comme acquise dans les usages parisiens contemporains (100 % de /po/ *pot* et de /mo/ *mot* dans *M.-W.*). La situation est analogue en ce qui concerne la distinction devant /r/ de la même syllabe : seul /mɔ:r/ est donné pour *maure*, mais, pour *saur*, /so:r/ est offert comme possible en face du normal /sɔ:r/. Ici *M.-W.* donne 15 /sɔr/ en face de 2 /sor/.

En français de France, où [ɛ] n'est passé à [a] que dans le contexte particulier [wɛ] > [wa], la tendance à l'élimination de la quantité a abouti à accentuer la différence de timbre entre /a/ et /a:/ et à opposer un /a/ d'avant à un /*a*/ d'arrière. Mais se manifestent ici, plus nettement que dans le cas de /ɔ/ et /o/, quelques conflits internes : comme nous le verrons ci-dessous, certaines continues sonores finales exercent sur la voyelle précédente un pouvoir allongeant. Au cours de la flexion verbale, un /v/, par exemple non final à l'infinitif, dans *laver* ou *paver*, se trouve, dans ce cas, précédé d'un [a] antérieur bref. Mais quand le radical apparaît sans désinence, dans *je lave* ou *je pave*, la voyelle va s'allonger : en face de [lave], nous aurons [la:v] ; si [a] et [a:] sont sentis comme les variantes d'un même phonème /a/ antérieur, aucun problème ne se pose : si, au contraire, l'opposition est entre /a/ et /a:/, nous avons une alternance dans la flexion que les locuteurs seront tentés d'éliminer en généralisant l'un ou l'autre phonème. La voyelle brève, celle des formes à désinences, plus fréquentes que le radical nu, va tendre à s'imposer. On aura donc /lave/ « laver » et /lav/ avec une voyelle brève bravant l'allongement imposé par /v/, mais, dans le nom *(la) lave*, où n'existe aucune pression analogique, /la:v/ se maintient avec son phonème long. Si maintenant l'opposition /a/ ~ /a:/ fait place à /a/ ~ /*a*/, par exemple, chez un provincial établi à Paris, le nom *lave* se fixera en /l*a*v/, mais le radical verbal de *(je) lave* risque d'hésiter entre /lav/, où le /a/ peut désormais s'allonger en [a:] sans perdre son identité phonologique, et /l*a*v/ où l'on peut sans inconvénient conserver au /*a*/ une certaine longueur. C'est ce que l'auteur de ces lignes relève dans son propre usage : /l*a*v/ plus fréquent que /lav/, mais, automatiquement, /pav/ dans le rare *(il) pave*, en face des sensiblement plus fréquents *paver*, *pavé*. *M.-P.*, où l'allongement devant /v/ est toujours respecté, présente uniquement /pav/, mais donne /l*a*:v/ comme possible à côté de /la:v/. C'est là un des traits qui laissent entrevoir dans l'ascendance de Paul Passy, une influence provinciale, probablement de l'Est.

Cette lointaine influence explique peut-être également la tolérance qu'on relève pour des formes qui n'appartiennent certainement pas au fond parisien traditionnel, celles d'ailleurs que l'élimination prévisible de l'opposition des deux *a* va imposer à

23. Cf., ci-dessus, note 6.

24. Il faut signaler les termes de « brusque » et de « tendre » que Damourette et Pichon, dans leur *Essai de grammaire de la langue française* I, p. 174 et 198, utilisent pour opposer les deux voyelles finales en cause. Il s'agirait d'une survivance attestée dans l'usage de la haute bourgeoisie.

quelque échéance : /tas/ *tasse* est donné comme possible à côté du /tɑ:s/ que laisse supposer la graphie par *s*[25] ; dans le cas du groupe *-arr-* de la graphie (ou assimilés, comme *-ar-* dans *baron* et *carotte*), la même tolérance est acquise : elle va jusqu'à une préférence donnée à /a/ dans *baron, carosse, carotte.* Dans tous ces cas, sauf dans *tasse, M.-W.* donne une nette majorité à /a/, mais les deux informatrices d'ascendance totalement parisienne *(x* et *y)* manifestent ici une préférence marquée pour /a/.

En résumé, l'opposition de longueur a, dans l'usage reflété dans *M.-P.*, été éliminée à la finale par abrègement pur et simple des anciennes longues dans le cas de [i], [y], [u], [e], [ɛ], et par différenciation de deux timbres pour [a]. Pour [o], la confusion n'est pas acquise dans ce sens qu'on peut distinguer entre les mots où la voyelle finale est constamment /o/ fermé, dans /bo/ *beau*, /ʃo/ *chaud*, par exemple, et ceux où /o/ est en compétition avec /ɔ/, comme /mo/ ou /mɔ/ *mot*, /tro/ ou /trɔ/ *trop, trot.* En ce qui concerne [ø], la situation se complique du fait du comportement de certains « *e* muets » que nous retrouverons ci-dessous.

Là où l'opposition traditionnelle se maintient, c'est donc au profit du timbre, et ceci incite à donner la priorité au timbre là où, ailleurs qu'à la finale, timbre et longueur se combinent pour assurer la distinction, pour [sɔt] *sotte* ~ [so:t] *saute*, par exemple, qu'on notera donc phonologiquement /sɔt/ et /sot/. Ceci d'autant plus que l'opposition se maintient parfaitement là où chez nos auteurs la longueur est automatique, c'est-à-dire, devant les fricatives sonores et /r/ de la même syllabe, avec une longue dans [lɔ:ʒ] *loge* comme dans [o:ʒ] *auge.*

L'allongement automatique devant fricative tautosyllabique en syllabe finale est un trait qu'on retrouve chez les orthoépistes subséquents. Pour le mettre en doute, il faut attendre des chercheurs décidés à observer les faits sans parti-pris prescriptif et, dans le choix de leurs informateurs, à donner la priorité, plutôt qu'aux personnes de longue ascendance parisienne, à celles dont on constate que la prononciation sert effectivement de modèle. Les observations sur lesquelles se fonde *M.-W.* ont montré que la longueur vocalique reste générale devant *r* final, mais que, devant les fricatives sonores, la durée vocalique ne s'impose plus guère à l'attention. La tendance à réduire cette durée se manifeste déjà dans *M.-P.* où en appendice on présente, par exemple, [asaj] à côté d' [asa:j] pour *assaille*[26].

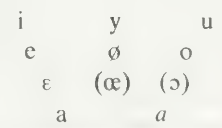
Le statut d'« *e* muet » reste un peu ambigu dans *M.-P.* La lettre ə ne figure pas dans le tableau des sons du français (p. XVII). Elle n'apparaît que parmi les « voyelles faibles » (p. XXI) où elle est présentée comme intermédiaire entre [œ] et [ø]. Mais alors que les autres « voyelles faibles » ne sont pas notées comme telles dans le corps de l'ouvrage, le ə apparaît chaque fois où la tradition reconnaît un « e » instable prononcé : dans un contexte identique, nous trouvons [ə] dans [brəvɛ] *brevet*, mais [œ] dans [brœvɑ:ʒ] *breuvage.* Ceci incite à croire que [ə] note une voyelle qui n'est ni aussi avancée, ni aussi arrondie que [ø] et [œ]. L'enquête de 1941 où l'on a demandé aux informateurs s'ils prononçaient à la finale de *bois-le*, un [ø], un [œ], ou autre chose, montre que le quart des sujets parisiens choisissent « autre chose ». Ce même *-le*, présenté chez *M.-P.* comme « (*forme*) *forte de* lə », est noté [lœ] ou [lø], mais alphabétiquement sous [lœ], ce qui est symptomatique d'une préférence. Les auteurs qui ont suivi se partagent entre ceux qui identifient physiquement le « *e* » instable prononcé et les antérieures arrondies de moyenne ouverture et ceux qui maintiennent la distinction. Les recherches relatives à la

25. Cf., ci-dessus, au niveau de la note 22.
26. On se référera à l'Introduction, dans *M.-W.*, p. 17 à 19.

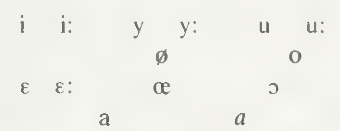
dynamique des phénomènes en cause donnent des résultats peu concluants : l'enquête de 1941 semblerait indiquer chez les jeunes Parisiens une tendance à favoriser un timbre distinct, alors que les recherches ultérieures d'Henriette Walter donnent le timbre central comme le fait de sujets généralement plus âgés[27]. Pour l'époque qui nous intéresse ici, tout semble indiquer que la situation était sensiblement celle que nous observons aujourd'hui et, en tout cas, tout autre que celle qu'on doit poser pour l'époque de Vaudelin où l'identité physique distincte de « *e* muet » ne saurait faire de doute.

On peut représenter comme suit le système des phonèmes oraux qui se dégage de l'examen de *M.-P.* :

A la finale, nous avons un système de voyelles de réalisation brève qui échappent aux oppositions quantitatives. Dans le tableau qui suit, apparaissent entre parenthèses les phonèmes de statut douteux, soit qu'ils n'existent vraisemblablement pas chez tous les représentants de la population considérée (cela vaut pour /ɔ/), soit qu'ils ne se manifestent que dans des conditions très particulières (comme le /œ/ de *le* après un impératif) :



En syllabe finale et position couverte, ce qui est certainement la position de différenciation maxima, nous trouvons, pour quatre timbres, un maintien de l'opposition de quantité. La situation, à cet égard, est confuse dans le cas des antérieures arrondies de moyenne ouverture, mais on tend évidemment vers l'opposition de deux timbres où le plus fermé s'accommode mieux de la longueur. On a donc :



Tous les phonèmes non phonologiquement longs de ce tableau sont susceptibles d'être allongés dans certains contextes.

Le phonème /e/ du tableau des voyelles finales se retrouve dans les syllabes ouvertes non finales, dans /peʃe/ *péché* par exemple. Il s'y oppose très normalement à /ɛ:/, dans /peʃe/ *péché* ~ /pɛ:ʃe/ *pêcher*, par exemple, mais les deux timbres sont admis dans *maison* et *raisonner*. On ne relève pas de traces de l'harmonisation vocalique à laquelle des auteurs ultérieurs ont fait un sort. Les observations faites à partir de 1941 ne voient, dans la tendance à faire dépendre l'ouverture de e/ɛ de celle de la voyelle de la syllabe suivante, que le fait d'une minorité de locuteurs. Elle entre, dans tous les cas, en conflit soit avec la tendance à fermer les timbres en syllabe ouverte, soit avec celle au maintien d'un même timbre au cours de la flexion : [repɛte] au lieu de [repete], du fait de [repɛt].

Parmi les traits qu'on trouve rappelés en annexe chez *M.-P.* figure ce qui est

27. *La dynamique,* IX-15.

désigné comme les « interversions des sons *a* et a », c'est-à-dire la possibilité de trouver dans un mot donné tantôt [*a*] tantôt [a] selon les gens. Ces variations se manifestent avec une extrême fréquence dans toutes les enquêtes faites depuis 1941. Mais ce que l'on y constate et qui manque chez *M.-P.*, c'est, chez un nombre croissant de sujets, l'inexistence de la distinction entre les deux a, en général au profit du timbre [a], et une quantité entièrement dépendante du contexte. Il y a certainement un rapport entre les « interversions » relevées par *M.-P.* et l'élimination de l'opposition qu'on note un peu plus tard : si des gens prononcent [a] là où les autres ont un [*a*] il vaut mieux, pour comprendre ce qui est dit, se référer au contexte et, quand on parle pour être compris, éviter des énoncés comme *je suis las* qui pourraient être compris comme *je suis là*. Avant de faiblir, toutefois, l'opposition des deux a a eu la vie dure. On a tour à tour, pour mieux accuser la distinction, poussé le [a] vers l'avant, d'où [æ], puis poussé [*a*] vers l'arrière et [*å*]. Pierre Delattre qui a écouté un disque enregistré par Passy signale le caractère très antérieur de ses /a/[28]. Immédiatement avant la première guerre mondiale, [æ] pour [a] caractérisait, pour les provinciaux, les prononciations « parigotes » dont on se moquait. C'est après cette guerre qu'on relève le mouvement inverse de /*a*/ vers [*å*] qui tend à faire de *câline* presque [kɔ.lin] d'où une répercussion possible sur la prononciation de *colline* et, de façon générale, la réalisation du phonème /ɔ/, dont l'articulation s'avance vers [œ][29]. S'il y a effectivement un rapport entre le recul de /*a*/ vers [*å*] et l'avancée de /ɔ/ vers [œ], on doit supposer que le recul de /*a*/ pour mieux le différencier de /a/ a dû se manifester à plusieurs reprises et antérieurement à l'après-guerre de 1918, puisque l'avancée de /ɔ/ est mentionnée ou suggérée antérieurement à cette date. Dans les conditions identifiées comme les plus favorables, c'est-à-dire devant une antérieure fermée ([i] ou [y]) de la voyelle suivante, elle est attestée chez *M.-P.* qui offre [apsœly] parallèlement à [apsɔly] et [ʒœli] à côté de [ʒɔli].

L'effectif des voyelles nasales, chez *M.-P.* est le même que celui que nous trouvons chez Vaudelin, mais il n'est pas sûr que les réalisations de ces phonèmes aient été les mêmes de part et d'autre. Il est très possible, par exemple, que le timbre de *an* ait été, chez Vaudelin, un [ã] plutôt que le [*ã*] indiqué par tous les auteurs phonéticiens. Par rapport aux usages de la seconde moitié du XXe siècle, on peut penser que le timbre des *in*, *ain* de la graphie était vers la fin du XIXe siècle sensiblement moins ouvert. Aujourd'hui la notation de cette voyelle comme [ɛ̃] est parfaitement inexacte : lorsque la nasalité n'en est pas perçue, c'est généralement /a/ et non /ɛ/ qu'on identifie : une graphie [æ̃] serait certainement plus proche de la réalité contemporaine que [ɛ̃].

Mais ce qui distingue l'usage d'aujourd'hui de celui de Passy est la généralisation, à Paris, de la confusion en [æ̃] des *in* et *un* de la graphie. On peut, dès aujourd'hui, classer /œ̃/ parmi les provincialismes, alors que, pour *M.-P.*, la confusion est un « néologisme » de Paris et de ses environs.

Ce dont on ne trouve pas trace, dans l'ouvrage en cause, c'est la distinction entre les voyelles de *pin* et *pain* ou de *tente* et *tante* que des observations attentives ont relevée chez certains sujets cultivés de résidence parisienne[30]. Il est certain que si ces distinctions avaient correspondu à l'usage personnel d'au moins un des phonéticiens qui se sont occupés de la prononciation du français, elle auraient fait

28. La tendance est certainement plus ancienne : cf. Henriette Walter, *La dynamique*, p. 50.
29. Cf. André Martinet, *Le français sans fard*, p. 191-208.
30. Emile Benveniste affirmait qu'il distinguait entre *pin* et *pain*.

l'objet d'enquêtes qui auraient probablement révélé qu'elles ne sont plus que des survivances isolées ou des affectations d'originaux.

Les « semi-voyelles »

C'est ainsi qu'on désigne le plus souvent des productions phoniques qui peuvent être ou bien, quant à leur degré d'ouverture, de pures voyelles comme [i], [y] ou [u], mais dans une position où elles ne représentent pas le sommet d'une syllabe, dans, par exemple, [i̯*a*] ou [*a*i̯], ou bien des consonnes fricatives bien caractérisées, comme celle qu'on note [j] et qui est le partenaire sonore du [ç], le *ich*-Laut de l'allemand à qui nul ne penserait à dénier son caractère consonantique. Dans la plupart des langues, le degré de fermeture (vocalique ou constrictif) importe peu et dépend largement du contexte. C'est pourquoi on a peu l'occasion de mettre à profit la distinction offerte par les systèmes de notation entre une voyelle non syllabique comme [i̯] et une consonne comme [j]. Noter que la distinction graphique est aisément réalisable entre [u̯] et [w], mais pour le timbre [y], on se contente de [ɥ] pour toute voyelle non syllabique quelle qu'elle soit.

En français, il existe, traditionnellement et généralement, une opposition entre un /i/ syllabique et un /j/ de réalisation nettement consonantique qui se manifeste à la finale ou devant consonne. Ainsi dans *abbaye* /abei/ en face d'*abeille* /abej/, *pays* /pei/ en face de *paye* /pej/, *caïman* /kaimã/ en face de *caillement* /kajmã/. Le rendement de cette opposition s'est renforcé lorsque l'ancienne latérale palatale, notée *-ill-*, s'est confondue avec le /j/ traditionnel, noté *y*. Cette confusion, fait acquis à Paris dès le XIXe siècle, est générale chez *M.-P.*, le « *l* mouillé » n'apparaissant que parmi les divergences omises et présenté comme un archaïsme.

Pour les deux autres « semi-voyelles » et pour [i], [i̯], [j] devant voyelle, il n'existe pas, entre syllabiques et non syllabiques, d'opposition de validité générale. Il y a des sujets qui distinguent entre *lion* [ljõ] et (*nous*) *lions* [li-õ] ou [lijõ], du verbe *lier* et appartenant au même paradigme que (*je*) *lie* [li]. Mais, même chez ceux-là, l'opposition est souvent peu stable. De même, beaucoup distingueront entre *loi* [lwa] et (*il*) *loua* [lua], mais surtout, pour certains, parce que *loua* est une forme lue plutôt que produite spontanément. Ceci implique que les Français en général sont dressés à identifier *Lyon*, par exemple, aussi bien dans la bouche d'un Parisien qui dit [ljõ] que dans celle d'un Lyonnais qui marque deux syllabes et prononce [liõ] ou [lijõ]. Au départ, la distinction était nette entre, d'une part, les produits de diphtongaison, comme [w*a*] de *ē*, *ĭ* latins, ou de palatalisations comme le *ui* [ɥi] de *puis*, *nuit*, et, d'autre part, la rencontre de deux voyelles antérieurement séparées par une consonne disparue, dans *ouïr* [uir] de *audire ; écuelle* [ekyɛl] de *scūtella*, par exemple, ou apparaissant dans les emprunts écrits, comme le suffixe *-tion* [siõ]. La diction traditionnelle des vers reproduit encore cette différence : *...dompter les nati-ons, ...prends ton sceptre, Lou-is*, etc. Dans bien des cas, au cours de l'époque moderne, la diérèse, c'est-à-dire le maintien de deux syllabes distinctes, fait place à une articulation monosyllabique. Les usages parisiens ont été jusqu'au bout dans cette voie : un [i], un [y] ou un [u] devant voyelle perd sa syllabicité, sauf après les groupes consonne + [l] ou [r], dans *sanglier* [sãglije], *ouvrier* [uvrije] par exemple, où apparaît, dans le cas de [i], une consonne de liaison [j] qui s'identifie absolument avec le phonème /j/ traditionnel. L'identification de *brillant* et de *Briand* est à peu près générale à Paris : en 1941, 9 Parisiens sur 10 déclarent ne pas faire de différence ; dans *M.-W.*, on ne relève que des cas isolés où /j/ n'apparaît pas : un cas sur 17, par exemple, pour *brioche ;* unanimité pour /j/ dans *crier*, *ouvrier*. Dans le cas de [y] et de [u], la voyelle reste, dans ce cas, syllabique : dans *M.-W. :* unanimité pour *cruel* /kryɛl/, *trouer* /true/ ; l'élément de liaison est ici l'exception : dans *M.-*

W., deux sujets sur 17 ont [truwe] pour *trouée.* Font exception, les groupes [wa] et [wɛ̃] qui, en général, ne sont pas soumis à la diérèse : dans *M.-W.*, unanimité pour [krw-] dans *croire ;* pour *groin,* deux sujets sur 17 pratiquent une diérèse en [-ɔɛ̃].

Chez maints sujets la diérèse peut réapparaître à la frontière de deux unités signifiantes : dans *M.-W.*, 3 sujets sur 17 la présentent dans *jouable.* Elle se manifeste avec une certaine fréquence dans certains mots courts, auxquels elle semble donner un peu plus de corps : pour *buée,* 6 [bye] pour 11 [bɥe] ; pour *boueux,* où brièveté se combine avec frontière d'unité, 15 [buø], 1 [buwø] et un seul [bwø].

En ce qui concerne le maintien de la diérèse après consonne + *r* ou *l, M.-P.* offre un stade antérieur à celui qu'on vient de présenter : *Briand* y est donné comme [bri*ã*] et non comme [brij*ã*]. Pour le verbe *crier,* on n'a que [krie] ; pour *sanglier* et *ouvrier,* le [j] de liaison est donné en italique, c'est-à-dire comme une simple possibilité. On notera, pour *groin,* [gruɛ̃] et [grwɛ̃] à égalité, mais à l'ordre alphabétique du premier.

En matière d'élimination ou de maintien de la diérèse dans les autres positions, il n'y a pas chez *M.-P.* de différences très sensibles avec ce que présente *M.-W.* La prononciation monosyllabique du groupe est la règle, ici comme là. Les rares déviations ne sont pas toujours les mêmes : pour *bouée,* [bue], tout à fait minoritaire dans *M.-W.*, est la seule forme indiquée ; [bye] pour *buée* qui est en assez bonne place dans *M.-W.* n'apparaît pas chez *M.-P.* La coïncidence intéressante est [buø] qui est la seule forme donnée dans *M.-P.* pour *boueux* et également celle de 15 sujets sur 17 dans *M.-W.* Il semble que la dynamique du système phonologique contemporain ne touche guère au statut des (semi-)voyelles prévocaliques : leur réalisation, monosyllabique ou dissyllabique, n'affecte pas la compréhension mutuelle entre Français. Dans un mot un peu long, comme *intellectuel,* prononcé avec une rapidité d'élocution normale, il n'est pas facile, à l'audition, de se prononcer sur la nature syllabique ou non syllabique du [y]. C'est là un des points de la prononciation française qui rend largement illusoire toute analyse en syllabes des énoncés. Bien que les recherches en la matière n'aient pas, jusqu'ici, donné des résultats convaincants, on retient l'impression que la pression exercée par les usages parisiens n'est pas de nature à éliminer, même à longue échéance, les diérèses qui subsistent dans les provinces.

Les consonnes

Le système consonantique du français est resté, depuis des siècles, remarquablement stable dans son ensemble. La corrélation de sonorité qui présente douze unités de grande fréquence, c'est-à-dire plus des deux-tiers du total des consonnes, est largement garante de cette stabilité. C'est ailleurs que certains phonèmes ont disparu et que de nouveaux venus cherchent à s'installer.

La latérale palatale /ʎ/ ne subsiste plus que chez des personnes âgées et dans de lointaines provinces. Nous avons vu que sa confusion avec /j/ était un trait parfaitement acquis du français normal avant que commence l'époque qui nous concerne.

Il y a longtemps que la question ne se pose plus, à Paris, de distinguer entre *-r-* et *-rr-*, que ce soit par la durée de l'articulation, par l'assibilation de *-r-* qui nous a valu la *chaise* et les *bésicles,* ou par le transfert au niveau de la luette des vibrations de *-rr-*. On peut simplement se féliciter de ce que l'étude phonologique des patois et des

français locaux de la moitié sud du territoire nous ait permis de relever des témoignages du transfert de l'articulation de *-rr-* au fond de la bouche[31]

On peut certainement considérer que le phonème /h/ n'appartient plus aujourd'hui au français normal. Le coup de sonde pratiqué sur ce point dans l'enquête de 1941 semble indiquer l'existence de traces d'aspiration chez 9 % des sujets. Ceux-ci ne proviennent pas tous de régions comme l'Est, la Normandie, la Bretagne ou la Gascogne où l'on en attendait. Mais, si les chiffres obtenus en la matière ont un sens, la fréquence du phénomène diminue des plus anciens aux plus jeunes. Sur ce point *M.-P.* nous présente une situation certainement dépassée aujourd'hui. Le *h*, italique il est vrai, c'est-à-dire facultatif, apparaît partout où l'étymologie le laisse attendre. Il est autre chose que la marque de l'absence de liaison et d'élision, qui est ici une barre verticale devant la voyelle et qu'on relève, par exemple, dans la notation de *onze* et de *huit*. Dans la liste des divergences, ce n'est pas [h] qui est donné comme telle, mais sa suppression, et ceci suggère que l'informateur principal, Paul Passy, articulait effectivement un [h] à l'initiale de *hardi* ou de *hibou*. Il y a certainement là un trait, sinon particulier à la famille Passy, tout au moins minoritaire dans la bourgeoisie parisienne de l'époque, et qui suggère de nouveau des attaches anciennes avec les régions de l'est. Lorsque Koschwitz nous présente Paul Desjardins, Parisien d'ascendance normande, il nous signale chez lui « une habitude particulière... de prononcer les *h* aspirés... avec une véritable aspiration gutturale », c'est-à-dire un trait inattendu de la part d'un de ses informateurs. Il n'en reste pas moins que ce double témoignage suggère une situation langagière où il paraissait acceptable de ne pas chercher à se défaire d'un trait qui serait jugé aujourd'hui absolument provincial ou marginal. La production de nombreux [h] chez un des informateurs de *M.-W.* a été perçue, par les chercheurs qui les relevaient, comme une affectation. Il s'agit d'un sujet qui parle bien allemand, mais dont les origines géographiques excluent l'aspiration comme la conservation d'un trait familial.

La solidité du phonème /ɲ] chez *M.-P.* oppose également son époque au dernier quart du XXe siècle. La confusion de [ɲ] et de [nj] y est notée parmi les divergences non signalées dans le corps de l'ouvrage. Elle n'est, il est vrai, classée ni parmi les néologismes, ni les provincialismes, ni les vulgarismes. Cela veut-il dire qu'elle est de celles qui pourraient affecter l'usage d'un peu n'importe qui, qu'elle touche à une distinction que les enfants, en général, ont une certaine difficulté à acquérir ? De la part d'un auteur aussi peu normatif que Paul Passy, le maintien régulier de la distinction semble en tout cas indiquer un état de fait fort différent de celui qu'on peut constater un siècle plus tard. Il semble que la confusion se soit étendue rapidement et qu'elle se généralise dans les nouvelles générations[32], mais, successivement, selon deux modalités différentes. Tout d'abord en ramenant les [nj] à des [ɲ], puis au contraire en prononçant les *-gn-* de la graphie comme [nj], et ceci même à la finale. La plupart des [nj] apparaissant à la frontière d'unités signifiantes, un enfant qui, pour *tournions,* entend autour de lui [turɲõ], peut toujours reconstituer [turnjõ] en associant, de son propre chef, le radical [turn-] et le complexe désinentiel [-jõ][33]. Il faut noter que *M.-P.* mentionne simplement la possibilité d'une confusion, sans en suggérer le sens.

En 1980, on peut poser, dans l'usage parisien, l'existence d'un phonème nasal

31. Cf. *Le Français sans fard,* p. 131-143.
32. Cf. Henriette Walter, *La dynamique,* p. 399.
33. Les deux modalités de la confusion sont bien distinguées dans André Martinet, « Le sort de *n* mouillé en français », *World Papers in Phonetics,* Tokyo, 1975, p. 341-351.

dorsal /ŋ/. Des enfants de six ans qui écrivaient à l'aide de l'alphabet phonologique alfonic où ce phonème n'avait pas été prévu, ont réclamé un caractère pour le noter lorsqu'ils ont voulu écrire *parking*. Dans le *M.-W.*, ce mot est prononcé avec [ŋ] chez 15 sujets sur 17, et il n'y a pas un sujet sur les 17 qui ne prononce [ŋ] quelque part. De ce [ŋ] on n'a pas trouvé trace dans *M.-P.* Le mot pourtant ancien de *smoking* n'y figure pas et il n'est fait aucune allusion au son lui-même dans l'Introduction.

La distinction entre sourdes et sonores est sujette à s'atténuer et à disparaître à la finale des mots dans maintes langues et, en ce qui concerne le français, dans les usages de l'Est et du Midi. Dans l'Est, où les *-e* de la finale ont disparu depuis longtemps, la confusion peut affecter des paires comme *rate*~*rade* où l'occlusive est finale en dépit de la graphie. Mais, en l'absence d'enquêtes poussées en la matière, on peut se demander si la confusion totale est jamais acquise chez les unilingues français. Dans le Midi, la neutralisation de l'opposition atteint effectivement les consonnes finales, mais celles-ci sont rares dans une forme de langue où le *-e* est conservé. Ce qu'on constate c'est, par exemple, que le mot *sud* s'entend comme [syt][34].

Rien de tout cela n'apparaît chez *M.-P.* En revanche, les assimilations de sonorité entre consonnes de la corrélation en contact sont régulièrement relevées, dans *absent* /apsã/, dans *gibecière* [ʒipsjɛ:r], comme dans *anecdocte* [anɛgdɔt]. Il n'est nulle part explicitement fait état d'assimilations incomplètes qui, par exemple, font disparaître les vibrations glottales d'un /b/ sans lui faire perdre son caractère de douce, donc son identité phonologique. Ce n'est que plus tard, avec Grammont, que tout cela sera mis en valeur. Cependant certaines notations indiquent bien l'existence d'assimilations imparfaites : *médecin* est présenté comme [mɛtsɛ̃] ou [metsɛ̃], mais précédemment, on nous a offert « [meds-] ou [mets-] = [mɛts-] ». Or, seuls, *médecin* et *médecine* apparaissent avec [mɛts...]. Ceci indique que l'existence, dans de tels contextes, d'un son identifiable comme /d/ n'avait pas échappé aux auteurs. Mais il faut un cadre phonologique, qui n'existait pas alors, pour présenter aisément et clairement des cas de ce type. Il est difficile, dans ces conditions, de se prononcer sur le degré d'avancement du processus d'assimilation par rapport à ce que livre l'observation contemporaine. L'ensemble des notations suggère néanmoins que l'usage décrit favorise les assimilations, et cela rappelle, si l'on en croit l'enquête de 1941[35], le comportement des régions de l'Est.

Nous ne trouvons, sur la réalisation du phonème /r/, aucune indication précise relative à l'usage noté. On nous fait savoir une fois pour toutes (p. XIX) que *r* note aussi bien la « roulée vélaire (uvulaire) » que la « roulée linguale », que cette dernière est employée par la grande majorité des Français, mais que la « vélaire » domine dans les grandes villes et surtout à Paris, où elle est « même » souvent remplacée par une fricative vélaire « à peine roulée ». Sur ce point, la situation a évolué rapidement. Aujourd'hui, la linguale est restreinte aux usages ruraux, sauf peut-être dans quelques provinces, comme la Bourgogne. La seule prononciation qui s'impose socialement et se répand est la spirante uvulaire sans vibrations, celle qui, il y a un siècle, était encore flétrie comme le grasseyement. L'absence de

34. On trouvera quelques indications en ces matières dans André Martinet *Prononciation*, p. 151-162.
35. *Prononciation*, p. 160.

distinction graphique entre des *r*, dans *M.-W.*, résulte, non d'une négligence, mais de l'uniformité de la réalisation grasseyée[36].

Les prononciations géminées correspondant aux lettres doubles de la graphie ne sont pas d'une grande fréquence dans *M.-P.* Elles sont en général données comme une possibilité (marquée par l'italique de la première consonne du groupe) à la frontière de deux éléments signifiants, dans [i*l*lisit] *illicite* ou [i*r*remedja-bl] *irrémédiable*, par exemple, et dans quelques mots « savants », comme [so*m*mite] *sommité* ou [eby*l*lisjɔ̃] *ébullition*. Mais *sommet, addition, efficace* n'apparaissent qu'avec la simple. En contraste, dans l'enquête de 1941, la gémination, à Paris, est majoritaire pour *sommet* et affecte le quart des sujets pour *addition*[37]. Dans *M.-W.*, il y a 10 sujets sur 17 pour géminer dans *sommet* et, dans *addition*, 3 sujets pour réagir au *-dd-* de la graphie. Pour *irrémédiable(ment)*, trois Parisiens sur quatre présentent, en 1941, la géminée, et ceci est le fait de 11 sujets sur 17 dans *M.-W.* Tous ces chiffres sembleraient indiquer une tendance accrue à géminer. Mais il y a là un domaine où doit jouer le tempérament de chacun, et ce que chacun estime être une marque de culture : chez les uns la conformité à la graphie, chez les autres, au contraire, une volonté de se démarquer des cuistres. Koschwitz[38] nous permet de comparer, sur ce point, l'usage de Paul Passy et celui de Gaston Paris, son aîné de 29 ans : dans les 16 premières lignes du texte lu par ce dernier, on relève quatre géminées (indiquées par un trait d'allongement suscrit) ; dans tous les mots en cause, Passy, cité par Koschwitz, offre la consonne simple. Mais il n'est pas certain que, dans une conversation, Gaston Paris aurait réellement fait sentir les quatre géminées.

Une prononciation que les orthoépistes du début du XXe siècle dénonçaient volontiers est la réduction de la succession [lj] à [j], dans *soulier* [suje] ou *escalier* [ɛskaje], par exemple. *M.-P.* ne la relève pas expressément et, pour ces deux mots, ne donne que des notations qui conservent le [l]. Mais on y donne un [l] facultatif (en italique) dans des formes fréquentes où [lj] est précédé de [i], comme *milliard, million, milieu,* sans parler de *il y a* qui fait l'objet de trois entrées sous les formes [ja], [ija] et [ilja]. Nous avons relativement peu de données en la matière. L'enquête de 1941 a révélé que la chute généralisée du [l] dans [lj] a dû être d'une particulière fréquence dans ce qu'on appelle, par rapport à Paris, le Sud-Est (Bourgogne, Jura, Alpes du Nord) et n'a probablement jamais affecté les usages proprement parisiens[39]. Mais l'évolution d'*il y a* [ilija] > [ilja] > [ija] (> [ja]) étayé par la fréquence de [mijø] pour *milieu* suggère que le passage [ilj] à [ij] a dû être général à Paris. *M.-W.* n'offre pas, pour *milieu*, de données originales, mais témoigne, dans le cas de *milliard* et *million* d'une désaffection pour les formes sans [l]. Seules des formes apprises très tôt dans l'enfance peuvent échapper à la pression de l'école et des graphies.

L'influence de la graphie sur la prononciation est expressément dénoncée dans l'avant-propos de *M.-P.* On n'y trouve à leur ordre alphabétique que les formes étymologiques [gaʒy:r] pour *gageure*, [argɥe] pour *arguer*. Mais [ʃətɛl] et [ʃɛptɛl] pour *cheptel* sont des entrées distinctes, sans renvoi de l'une à l'autre, et, pour *dompter*, [dɔ̃pte] figure à côté de [dɔ̃te]. Dans *M.-W.* [gaʒyr] est légèrement majoritaire (9 sujets sur 17), *arguer* avec [y] ou [ɥ] minoritaire (7, pour 10 [arge]) ; [dɔ̃te] l'emporte sur [dɔ̃pte], [dɔ̃mte] (10 sur 17), mais [ʃɛptɛl] s'impose (15 sur 17). Dans la pratique, on constate que [ʃətɛl] n'est pas compris. Il est intéressant de relever que les Français sont généralement peu sensibles aux accents de la

36. Voir ce qui y est dit, p. 34.

37. L'enquête, tout à fait parallèle à celle de 1941, réalisée vers 1965, par Guiti Deyhime, dont les résultats sont donnés dans *La linguistique*, 1967, fasc. 1, p. 97-108 et fasc. 2, p. 57-84, a, pour Paris, 84 % de géminées dans *sommet*, 15,5 % dans *addition*.

38. *Les parlers parisiens*, p. 44 et 45.

39. *Prononciation*, p. 168-170.

graphie : dans *M.-W.*, *assener* ne connaît entre [s] et [n] que [e] ou [ɛ]. Ce sont également les prononciations qu'on relève dans *M.-P.* où on ne trouve aucune mention de la forme orthographique *assener.* Pour *événement*, toutefois, pour lequel *M.-P.* n'a que [evɛnmɑ̃], on rencontre, dans *M.-W.*, trois sujets qui, avec [evenmɑ̃] semblent faire violence à l'habitude générale d'ouvrir, en syllabe couverte, la voyelle moyenne d'avant.

*

* *

Il y a donc bien des points où la comparaison des usages, à près d'un siècle de distance, n'indique pas de réelles différences dans le comportement des locuteurs. Il n'est pas exclu que des données statistiques plus fournies nous permettraient d'esquisser, dans certains cas, un sens de l'évolution. Mais, dans plusieurs d'entre eux, il semble qu'on échappe en fait à la dynamique du système phonologique, celle qui, par exemple, fait tendre à l'élimination des oppositions quantitatives. Même lorsque le rapprochement de certaines données pourrait suggérer une modification du comportement linguistique de la communauté, on hésitera à conclure lorsque la modification présumée ne paraît pas avoir de « sens » dans le système en général. C'est ainsi que *M.-P.* ne reconnaît comme normal que [begɛjmɑ̃] pour *bégaiement* à l'exclusion de [begɛmɑ̃]. Or, dans *M.-W.*, il n'y a qu'un sujet sur 17 pour prononcer ici le [j]. On pourrait faire valoir dans ce cas l'influence de la graphie, mais nous venons de voir qu'il n'y a, sur ce point, guère de différence entre les deux époques que nous rapprochons ici.

Sur d'autres traits de la prononciation, comme la nature et le degré de précision de la mise en valeur accentuelle, les courbes intonatives, le rythme du discours, nous pourrions peut-être comparer avec les formes contemporaines celles qu'on commençait à enregistrer à la fin du XIXe siècle. Mais lorsqu'il ne s'agit plus de grandeurs discrètes, comme celles qui fondent les oppositions phonologiques, il est très difficile de faire le départ entre ce qui est particulier à l'informateur et ce qui est caractéristique des usages généraux ou particulier à une province ou une classe. Avant de tenter de tels rapprochements, il serait indiqué de déterminer par l'examen de comportements contemporains divergents quelle est, en ces matières, la dynamique de la langue. Y a-t-il ou non tendance à réduire, voire à éliminer, tous les traits, quantitatifs ou autres, qui donnaient et donnent encore chez certains, un relief particulier à la syllabe prépausale ? Bien que la langue évolue, au moins à notre époque, sensiblement plus vite que ce qu'on s'est longtemps imaginé, nous avons pu constater que, sur cent ans, nous n'avons pas relevé un seul trait qui apparaisse sans qu'on en puisse retrouver précédemment quelques antécédents. Cela veut dire qu'une considération dynamique des éléments phoniques fournis par l'observation synchronique, telle qu'elle est illustrée dans *La dynamique* d'Henriette Walter, doit précéder toute recherche proprement diachronique réalisée par la comparaison d'états de langue séparés par une période d'évolution.

André MARTINET

L'ÉVOLUTION DES LEXIQUES

LE VOCABULAIRE DU POUVOIR

La désignation politique en France de 1879 à 1914

La période qui s'écoule de la mise en place définitive du régime républicain en France à la veille de la Grande Guerre a vu se constituer deux types nouveaux d'organisation sociale, que l'on a cru mêlés au début mais que l'histoire a départagés, voire rendus rivaux : les partis et les syndicats.

Parmi les marques qui situent les partis sur l'échiquier, il faut placer en tout premier lieu les dénominations. Comment les groupements choisissent-ils de s'appeler ? Comment nomment-ils, à tous les niveaux de langue, les gens auxquels ils s'affrontent ? Pour répondre à ces questions, essayons de nous y retrouver dans le champ des désignations de cette époque, aux deux carrefours où elles ont été à l'œuvre de la façon la plus évidente : celui de la foire aux dénominations politiques dans ce vaste mouvement des congrès de fondation, de scission ou d'unification qui voit le jour ; celui des conflits idéologiques ou politiques que révèle, au centre de la période, le heurt exemplaire de l'affaire Dreyfus.

I) La dénomination des groupes

Remarquable est à cette époque l'intérêt porté aux « étiquettes ». Chez les socialistes, par exemple : « Il est apparu ces temps derniers, écrit E. Wailly, une nouvelle variété de socialistes. Nous avions déjà les socialistes blanquistes, guesdistes, allemanistes, possibilistes, révisionnistes et autres istes... Nous avons maintenant les socialistes nationalistes » (P.O., 26 octobre 1894). Une certaine confusion règne dans les appellations. Efforçons-nous de clarifier ce problème.

La dénomination d'un groupe politique, tel « Parti ouvrier français » (1882) réunit en général deux ou trois éléments à fonction différente. Se présente d'abord un substantif collectif regroupeur, auquel s'agrègent les déterminations : « Parti », par exemple. Vient ensuite un qualifiant (souvent plusieurs, et leur ordre n'est pas aléatoire), indicateur des regroupés, agissant comme déterminant fondamental : « ouvrier », par exemple. Un troisième terme peut clore la séquence en situant la désignation, le plus souvent pour la localiser : « français » se rajoute à « Parti ouvrier » officiellement en 1893[1].

Quelques dénominations n'obéissent pas à ce modèle. Celles-ci débutent par un mot-thème mobilisateur comme « Action », « Défense », « Ordre », « Concentra-

---

1. Cf. M. Tournier : « Vers une grammaire des dénominations socio-politiques (1879-1905) » in *Mots*, nº 2, mars 1981, pp. 51-72.

tion », ou une image politisée[2]. Porté en tête de séquence, le mot-thème tient lieu à la fois de collectif et de signe de reconnaissance. A l'exception de cette série et de celle, habituelle depuis la Restauration, des désignants de type spatial (« droite », « gauche », « centre », « extrême »), de leurs combinaisons (« centre-gauche ») et de leurs expansions du type « gauche républicaine » (1880), ou « droite constitutionnelle » (1890), la plupart des dénominations suivent le même schéma que « Parti ouvrier français ». Si bien qu'en évoquant collectifs puis déterminants, on peut faire le tour des forces politiques en présence.

A) ***Les collectifs***

1) On a pu faire l'hypothèse que « parti » avait pris son sens moderne sous l'influence d'exemples anglais, américains ou allemands. La réalité est plus complexe. C'est en fait le substrat historique qui a partout bougé. Tout en gardant le flou de ses anciennes acceptions (on disait en 1848 le « parti Barbès », le « parti social », le « parti des honnêtes gens »...), le mot évolue avec le jeu parlementaire et les embryons d'organisation qui s'ébauchent ; cette évolution conduit certains jusqu'à la conception du groupe homogène discipliné et, par là, « parti » se trouve tout naturellement pris dans la querelle inter-socialiste des centralisateurs et des décentralisateurs. Un simple nom collectif devient ainsi, entre 1880 et 1905, le lieu même de conflits d'idées.

« Le terme n'a pas encore le sens strictement partisan qui est aujourd'hui le sien... On emploie ce terme dans un sens large : regroupement de l'ensemble d'une tendance, une famille spirituelle en quelque sorte » (*V.P.E.*, p. 33). Cette impression d'un emploi général est celle-là même que colportent les dictionnaires du temps. Mais n'est-ce pas un héritage, parfois déjà en voie d'archaïsation ? Héritage d'importance. On nommait « parti » toutes sortes de regroupements d'intérêts comme de doctrines, aux frontières socio-politiques non définies, tels le « parti colonial », le « parti Dreyfus » ou « parti de Dreyfus », le « parti militaire », le « parti nationaliste », le « parti noir » ou « parti clérical », le « parti de l'étranger », le « parti révolutionnaire », le « parti opportuniste », le « parti régnant », le « parti de l'ordre », le « parti de la ploutocratie », le « parti de la démocratie et de l'anarchie », etc... C'est dans ce sens qu'il faut encore prendre l'expression « être homme de parti » : être dévoué à certains intérêts de clan, au mépris de l'intérêt de tous.

A examiner ces lexies dans leur contexte, on pourrait croire que « parti » est utilisé avec une valeur péjorative, comme il était de mise un siècle plus tôt. Il n'en est rien, sauf au pluriel, dans le discours de l'Action française (« Le régime des partis », *A.F.*, 21 février 1914). Le rejet d'un clan, l'horreur des « fractions » sont bien plus le fait du déterminant que du collectif. En effet, avec des déterminants pris en bonne part, « parti » ne porte aucune péjoration. C'est le cas avec « socialiste » : Jaurès célèbre « ce grand parti socialiste qui combat en ce moment d'un bout à l'autre du monde » (octobre 1898).

---

2. Exemples : « Action française » (monarchistes, H. Vaugeois, 1899), « Action libérale populaire » (catholiques « ralliés », J. Piou et baron Reille, 1901) ; « Action populaire » (catholiques sociaux, intéressés par les syndicats, Père Desbuquois) ; « Action catholique de la Jeunesse française » (A. de Mun, 1886). Une création moderniste : le « Sillon » (M. Sangnier), revue devenue mouvement entre 1894 et 1899, organisant des « sillons » régionaux, une « Jeune Garde », puis la « Jeune République » (1912). L'image agricole initiale se retrouve dans la dénomination de certaines Universités populaires : « La Semaille », « Germinal »...

Cette utilisation large et floue de « parti », pour désigner un ensemble de partisans ou carrément un groupe de pression, peut se restreindre au plan parlementaire jusqu'à s'attacher aux regroupements tactiques auxquels les députés acceptent d'appartenir. Mais, dans ce rôle, particulier, les collectifs les plus utilisés, outre le générique officiel de « groupe », sont « alliance », « entente » (radicale et républicaine), « union », « bloc », etc... Lorsque « parti » arrive sous la plume, la confusion se fait entre le groupe parlementaire désigné et la famille politique dont il est plus ou moins bien l'expression, jeu de recouvrements qui affecte toutes les tendances : « parti national », « parti radical », et, bien sûr, « parti républicain » et « parti socialiste ».

Ces derniers exemples font saisir la montée organisatrice, liant en bas et en haut comités et parlementaires, qui anime à la fin du siècle différents courants politiques. Cette notion plus moderne, qui apparaît avec la volonté de resserrer les rangs, autour du scrutin de liste et d'un projet non utopique, manifestée dès 1871 par Gambetta, se théorisera en 1901, avec l'ouvrage pionnier d'Ostrogorski : *La Démocratie et l'organisation des partis politiques,* qui analyse les modèles anglais et américains.

« Parti » est le terme qui a paru, aux hommes politiques, le mieux répondre à la promotion irréversible du suffrage universel et à la nécessité d'organisations nationales appuyées sur un réseau de comités locaux. « Parti » devient synonyme de machine électorale et, au-delà, moyen d'accès au pouvoir d'État[3]. C'est ainsi que le « Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture » (1897-99), noyau des « ententes », pousse à la constitution d'un « Parti républicain-radical », d'où sortira en juin 1901 le « Parti républicain radical et radical-socialiste ».

A la motivation électoraliste, qui préside à l'unification des radicaux en « parti », s'est ajoutée, chez certains socialistes de tendance marxiste, l'influence de la social-démocratie allemande soumise, elle, à la pression bismarckienne. Aussi le « Parti ouvrier » de Guesde et Lafargue se fonde-t-il, dès 1882, sur une discipline centralisatrice, « premier parti français de type moderne, avec des organisations locales et régionales, une direction nationale, un programme national »[4]. Mais cet usage, que ses adversaires qualifient de « caporaliste », reste une exception à l'époque. Les tribulations de « Parti ouvrier » et « Parti Socialiste », de 1876 à 1905, montrent que l'optique fédéraliste tant combattue par Guesde restait majoritaire chez les socialistes. Ce qui explique la fortune des termes « fédération » et « confédération » jusqu'au plan politique. La dénomination donnée en 1879 à la première organisation socialiste n'est-elle pas très exactement « Fédération du Parti des Travailleurs socialistes de France » ? Le collectif dédoublé pose un problème : pourquoi « Fédération du Parti » ?

« Parti » semble bien désigner ici la classe volontariste s'organisant pour sa promotion politique et sa défense sociale[5]. Cet apport très spécial de sens est théorisé

---

3. Barrès ironise sur cet emploi : « « Je ne connais que mon parti ». Lisez : ma réélection » (*Dans le cloaque,* Paris, 3e éd., Emile-Paul, 1914, p. 91).

4. C. Willard, *Socialisme et Communisme Français,* Paris A. Colin, 1967, p. 51.

5. Le vieil autonomisme ouvrier antipolitique et cette valeur sociale de « parti » s'exprimeront encore, la veille de la guerre, dans cette intervention de tribune en mai 1913 : « (Dumoulin)... déclare qu'en fait de politique il ne voit pas de parti et qu'il n'en connaît qu'un, c'est le *parti ouvrier organisé dans la C.G.T.* et que les patrons, à quelques partis qu'ils appartiennent, sont toujours et avant tout des patrons et qu'on ne peut pas marcher avec eux sur les listes électorales. » (Cité par R. Cazals, *Avec les ouvriers de Mazamet,* P. Maspéro, 1978,, p. 297). Remarquons le singulier opposé au pluriel, marquant les deux jeux de mots.

par B. Malon dans son *Nouveau parti* (1881) : « On a protesté contre la dénomination de « quatrième état » appliquée au prolétariat, et nous-mêmes nous l'abandonnons, comme pouvant prêter à une confusion, et nous préférons la simple appellation de parti ouvrier socialiste » (*N.P.*, p. 18). Ce parti-prolétariat imposant une scission sociale pourrait correspondre aux thèmes de Lafargue, dont Malon s'inspire, et de Guesde. En fait, sur le plan de l'organisation politique elle-même il n'en n'est rien. Le vieux débat de la 1[re] Internationale est plus que jamais présent : « La question qui divise l'Internationale, écrivait la Société Jurassienne en 1873, se résume dans ces deux termes : fédéralisme ou centralisme. Deux programmes de rénovation sociale sont en présence : l'un conçoit la Société future sous la forme de l'État populaire centralisé (Volksstaat) ; l'autre la définit, au contraire, la libre fédération des libres associations industrielles et agricoles » (*H.M.O.*, tome I, p. 360). Marx contre Proudhon. Lieu du débat sur le plan de l'organisation politique, le mot « parti » se situe au cœur de cette lutte d'influences. Au Congrès de Reims (1881), « Jules Guesde devenait, contre le fédéralisme théorique et pratique de Malon et de Brousse, le représentant de la centralisation et de l'unité » (*C.O.S.F.*, p. 424). Contre lui, au congrès Japy (1899), Marpaux défendra encore « un projet d'union socialiste sur les bases du fédéralisme ». Nous comprenons mieux pourquoi, face à un P.O.F. centralisé, Brousse et Allemane reprennent le terme de « fédération » dans le titre principal de leur organisation de 1883, la « Fédération des travailleurs socialistes », dont le sous-titre devient « Parti ouvrier socialiste ».

Cette séparation entre un titre et un sous-titre, quelle que soit la hiérarchie adoptée pour les dénominations, est bien le signe que, vers 1882, en milieu socialiste, « parti » fonctionne comme « fédération ». Il a donc imperceptiblement glissé de l'acception « classe s'organisant » à celle « d'organisation de classe ». Octobre 1890, juillet 1898 : « parti » remplace désormais « fédération » pour les allemanistes fédérateurs séparés des broussistes, comme pour les vaillantistes centralisateurs, disciples de Blanqui, dans les deux formations qui voient le jour : le « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire » (qui reprend l'ancien sous-titre de la FTS) et le « Parti socialiste révolutionnaire », transformation légalisée du « Comité révolutionnaire central » blanquiste de 1881. 1902 enfin : on n'utilise plus, nationalement, que « parti », aussi bien pour baptiser le « Parti socialiste de France » (septembre 1902), issu de l'« Unité socialiste-révolutionnaire » réalisée à Ivry entre les guesdistes, les vaillantistes et quelques transfuges allemanistes, que pour baptiser le « Parti socialiste français » (mars 1902), réunissant autour de Jaurès à la fois la FTS de Brousse, la « Confédération des socialistes indépendants » et certaines fédérations régionales. Le premier est dirigé par un « Conseil central » ou « Comité central » et une « Commission exécutive » très puissante ; le second animé par un « Comité interfédéral » aux pouvoirs assez lâches.

« Parti », totalement circonvenu par le politique, a donc chassé par étapes des titres nationaux les collectifs « fédération »[6], et « confédération » — titres définitivement régionalisés, comme « union fédérative », ou qui triompheront, sur le plan social, en accompagnant « bourse » et « syndicat » —, assumant à lui seul la double tradition organisatrice des socialistes, en même temps que les usages parlementaires

6. Une exception confirme la règle : les anarchistes, opposés à la construction d'un parti, forment enfin en 1914, la « Fédération communiste révolutionnaire anarchiste ». Le parti anti-parti s'appelle « fédération ».

et électoraux qui se sont installés. « Parti » est devenu un terme-clé de la 3e République. L'unification complète des socialistes en 1905 se fera sous son égide.

2) Des collectifs secondaires accompagnent « parti » et « fédération ». Alors que plusieurs portent une couleur idéologique certaine : « mouvement », « courant », « école », « tendance », « fraction », d'autres sont d'abord des outils circonstanciels de regroupement : « comité », « groupe », « cercle », « section ». Dans ce domaine de la micro-organisation, le vocabulaire puise dans d'anciennes traditions, révolutionnaire, maçonnique, internationaliste ou tout simplement républicaine. La néologie formelle et l'emprunt sont rarissimes dans ce domaine.

Si « mouvement » et « courant » restent politiquement peu utilisés (« les deux courants qui caractérisent le mouvement », lit-on dans *P.O.* du 29 janvier 1898), « tendance », « école », et plus encore le vieux terme « fraction » servent à opposer les clans d'idées. A l'exception de « tendance », officialisé à la SFIO en 1907, aucun de ces mots trop flous n'est pourtant utilisé dans le vocabulaire structurel des partis. La micro-organisation partisane n'a pas non plus saisi au vol l'image proposée par Most au congrès de fondation de l'« Association internationale des ouvriers socialistes révolutionnaires » tenu à Londres en juillet 1881 : Most recommandait la constitution de petits groupes qui devaient se souder entre eux « comme les cellules d'un nid de guêpes »[7]. Les Français restent tributaires de l'héritage révolutionnaire et l'on parle de « sections », voire de « sectionnaires » jusque dans les statuts. Outre son emploi parlementaire spécifique, « groupe » est plutôt réservé à gauche à la dénomination d'organismes divers : « corporatifs », « de jeunesse », « d'études sociales » etc... Une réunion de « groupes » socialistes pourra former une « section ». L'Action française, la Ligue des Patriotes voudront, elles aussi, reposer sur une organisation en « sections ». Mais les deux termes d'emploi majeur, tant à gauche qu'à droite, sont « comité » et « cercle ».

« Comité » répond à deux types d'emploi différents, au sommet des organisations et à leur périphérie. Au sommet, on peut parler de « comité central », de « comité général » ou de « comité national ». Les partis s'entendent entre eux à l'aide de « comités », tels le « comité Cadet » antiboulangiste, qui lie socialistes et radicaux, ou le « comité de vigilance » (1898), lequel se transforme en « Comité d'entente socialiste », sous l'impulsion d'Allemane, en janvier 1899. D'autres « comités » fonctionnent à la base, « électoral », « républicain », « socialiste », « de propagande », « d'action », « d'études » etc... La fortune de « cercle » s'apparente à celle de « comité » mais le terme, non électoraliste, vise à des hauteurs plus intellectuelles. On se le dispute à droite comme à gauche : au congrès de juillet 1880, à l'Alhambra, Jean Grave représente les « cercles » anarchistes ; des « cercles d'études collectivistes » ont été fondés depuis 1878 sous l'impulsion des guesdistes. Quand Allemane arrive à Saint-Claude, on lui fait visiter le « Cercle du Parti », il est reçu au « Cercle du Travail », et inaugure à Oyonnax le « Cercle des Travailleurs » (*P.O.*, 9 novembre 1894). Waldeck-Rousseau attend beaucoup du « Grand Cercle républicain » qu'il fonde en mars 1898. Des universités populaires se dénomment « cercles laïques ». A droite, ce sont des « cercles catholiques » qui se créent, plus ou moins sous l'inspiration d'A. de Mun. Le « cercle Tradition et Progrès » est fondé par La Tour du Pin en 1897. Il n'est pas jusqu'au « Cercle Proudhon » que se partagent

7. Most ne faisait d'ailleurs que reprendre une image de Netchaiev qui, en automne 1869, mit sur pied plusieurs « cellules » à Moscou et Saint-Petersbourg.

soréliens et activistes. Il n'est donc pas acquis, malgré l'usage ultérieur orienté de « comitards » et de « cercleux », que « comité » soit de gauche et « cercle » de droite.

3) De même pendant longtemps « ligue », à l'instar de « parti », a été d'emploi politiquement non spécifique. Les historiens parlent cependant du « temps des ligues » pour caractériser la montée nationaliste puis monarchiste. A droite on assiste en effet, entre 1880 et 1905, à un phénomène progressif de captation lexicale (équilibrant la captation républicaine de « parti »). « Ligue » était pourtant un terme plein de souvenirs de gauche. La 1re Internationale est née de la « Ligue des Communistes » (1846), elle-même héritière de la « Ligue des justes » ; la « ligue de l'Enseignement » date du Second Empire (Jean Macé, 1866) : en 1867, L. Blanc, Hugo, Garibaldi et J. Stuart Mill fondent à Genève la « Ligue de la Paix et de la Liberté », à laquelle Bakounine propose une collaboration refusée. Mentionnons encore la « Ligue du Midi » gambettiste (1870), une « Ligue d'action républicaine » radicalisante (née vers 1900) et surtout la « Ligue pour la défense des Droits de l'Homme » ou « Ligue des Droits de l'Homme » conçue par L. Trarieux en plein procès Zola et fondée le 4 juin 1898. Le *Parti Ouvrier* félicite en 1898 les verriers d'Albi et de Carmaux d'avoir créé une « ligue de résistance » « contre les ennemis coalisés de l'usine prolétarienne » (*P.O.*, 1er janvier 1898). Le Comité Central jette en 1892 « les bases d'une ligue qui comprendra toutes les fractions du parti socialiste » (*C. du P.*, 31 décembre 1892). Le Congrès radical-socialiste de Marseille ne souhaite-t-il pas encore en 1903 la fédération des « comités » et des « ligues » ?

Cependant, bénie par Hugo, la « Ligue des Patriotes », gambettiste en 1882 et reconstituée en 1893 sous le nom de « Ligue patriotique des Français », se voit réactivée par Déroulède avec sa première appellation, en septembre 1898, contre le « régime des mandarins et des mandrins ». Lemaitre et Coppée renchérissent sur l'appel de Déroulède aux « saintes baïonnettes de France » en créant en janvier 1899 la « Ligue de la patrie française ». Dès 1890 Drumont avait mis sur pied la « Ligue anti-sémite », que Guérin fait dériver vers la violence à partir de 1896. Enfin l'Action française fonde en janvier 1905 la « Ligue d'Action française », qui tient son premier congrès en 1907. Des « groupes » et une « fédération » d'étudiants l'avaient précédée. Mais on le voit, c'est le mot « ligue » qui essaime. Des boulangistes aux royalistes, voire aux bonapartistes, il devient un signe de reconnaissance nationaliste et anti-républicain. D'où sa péjoration progressive dans les milieux républicains qui évolue parallèlement à celle de « partis » dans les milieux monarchistes... ou anarcho-syndicalistes. *Le Cri du Peuple* met dans le même panier les « ligueulards et les nationalistes » (10 novembre 1898) ; Combes partira en guerre contre les « moines ligueurs » (1904). « Ligue » et ses dérivés portent désormais des connotations réactionnaires puis monarchistes, xénophobes aussi depuis l'affaire Dreyfus et antimaçonniques, qui réapparaîtront en 1934. Les ligues au pluriel sont de droite.

4) Au-delà de « partis » et de « ligues », qui ont choisi leur camp, tout un ensemble de collectifs péjoratifs répond aux besoins de la polémique politique. Le plus surprenant est, à la fin du siècle, un emploi très spécifique de « syndicat », preuve que le terme n'a pas encore conquis sa place prépondérante dans l'organisation ouvrière. Cet emploi de « syndicat » est surtout un outil de droite. Outil de dénonciation à multiples usages : contre les raffineurs de pétrole[8], contre les

---

8. Guérin parle du « Syndicat des Pétroleurs » qui pratique « l'accaparement du pétrole » (*L.P.*, 18 Novembre 1896).

panamistes et chéquards du Parlement, contre les banquiers pro-républicains (vers 1880) : « On appelait le « syndicat » dans les milieux d'affaires de la droite catholique un petit groupe de protestants et d'israélites qu'on accusait le régime républicain de favoriser, en échange du financement de ses campagnes électorales[9]. » Enfin, l'éloquence et la presse nationalistes fourmillent, au moment de l'Affaire, de « syndicat Dreyfus » ou de « syndicat » tout court et de « syndicataires » (*L.P.*, 11 janvier 1898). Amalgame dans l'esprit de ces polémistes des valeurs de « vénal », « républicain », « protestant », « juif » et « antimilitariste »...

A « syndicat » semble bien répondre « bande » et « clique » dans le lexique polémique de la gauche. Qu'on en juge : « La bande Drumont, Guérin et consorts faisait apposer sur les murs un chaleureux appel « aux français »... : « Condamnez Zola... ou nous vous dénonçons au syndicat juif » » (*P.O.*, 19 février 1898). Certes Casimir-Périer est accusé par Drumont de « livrer la France à la bande judéo-allemande », mais ce sont les socialistes surtout qui dénoncent « les bandes interlopes qui vivent du patriotisme », « les projets d'accaparement de la « bande noire » » (lire : le clergé), « la bande militaro-jésuistique », et, au-delà, « tout le haut banditisme international ».

D'usage politiquement moins marqué, les collectifs « clan », « chapelle », « faction », « secte », « horde », connaissent des fortunes diverses. On dénonce le « clan radical », les « chapelles » socialistes, la « horde » républicaine, la « secte guesdiste » bien sûr, et la « secte abominable » (les anarchistes), mais c'est plutôt le vieux mot révolutionnaire « faction » qui ressort, pour caractériser par exemple « la faction guesdiste » accusée d'« obstructionnisme ». « Faction » double « fraction » mais en sous-entendant la plupart du temps une possible violence[10].

Dans tout cela, rien d'original. Rarissimes sont les collectifs, même polémiques, qui soient empruntés ou néologiques. Le « Fascio Operaio » italien (1871), malgré les modèles antiques qu'affectionnent certaines éloquences de tribune et que révèle encore l'emploi héroïque de « phalange » tant à droite qu'à gauche, ne fait guère d'émule immédiat[11]. Seul fonctionnement emprunté : l'utilisation de « section française » dans les Internationales. Seul calque évident : celui de la « Chevalerie du Travail française » (le « Noble order of the Knights of Labour » américain) dont un précédent existe déjà en Belgique, alliance semi-secrète scellée en novembre 1893 entre des anarcho-syndicalistes et des socialistes. Seules inventions verbales, outre les « sillons » : les « chantiers » de la Chevalerie du Travail après ceux de la Maçonnerie, et les noms de baptême des nouvelles « loges » du Grand Orient, toujours aussi poétiques (« L'Aurore » à Uzès), ou inspirés par l'humanisme

9. P. Miquel, *Histoire de la France,* Verviers, Marabout, t. II, 1979, pp. 108-109.

10. « Pour qu'il y ait des partis politiques, il faut que la liberté donne aux populations les moyens d'arriver à leur fin sans employer la violence... Lorsque la fraction [de population] qui désire le changement veut l'obtenir à tout prix et que le but lui semble sanctifier les moyens, elle cesse d'être un *parti* pour devenir une *faction* » (M. Block, *Dictionnaire Général de la Politique*, 1874, t. II, p. 507). — Gambetta dénonçait le cléricalisme comme une « faction politique » (1875).

11. Sauf à l'extrême-droite. C'est la doctrine du « faisceau » prônée par le Marquis de Mores dès 1894 dans *Le Secret des changes* (Intégration nationale sur base d'antisémitisme). Cf. Monniot : « Cette misérable aventure (la mise en cause d'Esterhazy) eut tout au moins pour effet de grouper en faisceau les forces essentiellement françaises » (*L.P.*, 13 Janvier 1898). En février 1902, dans son discours du banquet des « Jaunes », Lanoir proclame sa détermination d'unir en « faisceau » les travailleurs autour du slogan « Patrie, Famille, Travail » (Cf. *D.R.*, p. 402). C'est en 1925 que la métaphore se muera en collectif politique avec le « Faisceau » du monarchiste Valois.

positiviste (« Le Progrès-Humanité » à Saint-Ambroix). Se prolonge ainsi le courant nominateur des sociétés secrètes, républicaines, maçonniques et compagnonniques du XIXe siècle. Mystiques aussi : des « Rose-Croix » fleurissent. Mais tout cela reste minoritaire, voire marginal.

5) Il est pourtant une habitude toute nouvelle qui se répand comme une épidémie, malgré le refus opposé par les orateurs de style classique, tel Jaurès : c'est la siglaison des dénominations politiques. Dès sa création à Limoges en 1895, la Confédération Générale du Travail s'est appelée la « C.G.T. » et la Charte d'Amiens en 1906 assume définitivement le sigle. Alors que les orateurs préfèrent diminuer la longueur des titres en ne gardant que le collectif et/ou certains déterminants, les raccourcis nominaux s'opposant à la siglaison (on a préféré « l'Internationale » à l'« A.I.T. »), journalistes et publicistes cèdent plus aisément à une mode qui permet d'allier précision et rapidité dans la désignation d'un groupe. Le *Catalogue analytique des Cahiers de la Quinzaine* de 1904 commence par évoquer le nom des partis en toutes lettres, puis il se lasse, et « P.O.F. » puis « P.O.S.R. » viennent faire écho aux interventions du Congrès de la Salle Wagram (1900), dont certaines photos nous montrent des pancartes ornées de sigles socialistes. En 1908, « C.G.T. » apparaît en titre de livre[12], et le dérivé « cégétiste » voit le jour ; ce dernier sera courant en 1914 où plus d'un député prend coutume de se plaindre des « abominables cégétistes[13] ». Dans l'énonciation, les sigles resteront longtemps de type analytique, chaque initiale étant épelée. Signe des temps : Jaurès, qui parlait encore en 1905 de la « Confédération du Travail », par raccourci nominal, accepte le sigle C.G.T. dans son discours de 1908.

B) *Les désignants et leurs sens*

Passant maintenant des déterminants usités dans les titres à tous les adjectifs-substantifs qui servent à la dénomination, nous étudierons les « désignants » politiques dans leurs valeurs de sens puis dans leur morphologie.

Pour l'approche sémantique des plus marquants d'entre eux, vu leur sensibilité aux entourages et au temps, deux précautions de méthode s'imposent : accepter d'emblée que les vocables n'aient pas un contenu immuable (référents et emplois sont mouvants), examiner les rapports qu'ils entretiennent entre eux, en particulier leur fonctionnement par couples. T. Zeldin remarque avec justesse : « Des étiquettes suggérant jadis des tendances révolutionnaires extrêmes ont fini par signifier exactement le contraire. Les radicaux qui étaient nettement à gauche à l'origine et qui défendaient en 1869 un programme extrémiste, siégeaient à la Chambre au centre à la fin du siècle et se rangeaient de plus en plus à droite. Certains groupes, comme la Gauche républicaine qui siégeait à droite, étaient en tous points conservateurs. En 1885, « progressiste » signifiait avancé, mais, en 1898, le terme désignait les modérés et, en 1906, l'aile droite et même cléricale. Dans le Midi, on trouvait des « socialistes anticollectivistes » qui étaient en fait des conservateurs. (*H.P.F.*, IV, pp. 35-36). T. Zeldin souligne ici deux phénomènes difficiles à

---

12. M. Leclerq, E. Girod de Fléaux, *Ces messieurs de la C.G.T., Paris, Ollendorf, 1908.*
13. *La bataille syndicaliste*, 21 juillet 1914. — Il y a eu concurrence entre « cégétiste » et « cégéteiste ». A l'époque existaient d'autres dérivés sur sigles comme « técéfiste » (Touring Club de France) et « uvéfiste » (Union Vélocipédiste de France), qui date de 1901 (cf. K.E.M. George, « La siglaison et les dérivés de sigles en français contemporain », in *F.M.*, 1978, pp. 33-42).

départager : l'évolution, affadissement en général, des désignants, leur glissement historique, avec leurs porteurs, de gauche à droite d'une part, et d'autre part l'inadéquation de certaines étiquettes et des comportements révélés dans l'action.

1) « Radical » est donné comme l'exemple classique d'un désignant évolutif. Mais il serait simpliste de croire à un passage linéaire, irréversible de l'extrême-gauche au centre. Certes le mot vient de l'anglais, avec le sens de « qui saisit les choses à leur racine » (Marx, 1843). Cet absolutisme inspire encore Littré, lequel définit « radical » par la périphrase : « qui travaille à la réforme complète, absolue de l'ordre politique dans le sens démocratique ». Radical, c'est-à-dire démocrate intégral. A cette valeur d'origine s'est associé, en anglais, un légalisme non moins absolu[14]. Et ce légalisme est demeuré une constante de ses emplois en France au XIXe siècle, à l'exception de l'usage blanquiste[15]. « Radical » n'a jamais signifié « révolutionnaire », dans son utilisation partisane et parlementaire. C'est qu'en fait la fortune politique de cet adjectif-substantif a d'abord dépendu en France de la suppléance de « républicain », qui lui a échu lors de l'interdiction de ce mot dans la loi sur la presse de 1835. Il a été la face légale du républicanisme mis au ban.

La tendance légaliste, voire conciliatrice, des républicains (de Carnot à Ledru-Rollin) a seule assumé l'étiquette après 1848, « radical exclusif » s'effaçant très tôt, chez les blanquistes, devant « révolutionnaire » puis « socialiste révolutionnaire » (Vaillant), exception faite du clan Rochefort. Pourtant, dans les années 60, le terme demeure très fort, dans la bouche de Ferry, par exemple, qui le glose par « néo-jacobins ». Il s'oppose à « libéral » : c'est tout au moins l'orléaniste Audifred-Pasquier qui l'affirme à Gambetta[16]. Dans les années 70, glisse-t-il vers le centre, avec ses porte-parole gambettistes ? Ses co-occurrents sont désormais « loyal », « patient », « prudent », « légal » surtout et de nombreux couplages le prendront sur le fait : c'est le flirt opportuniste de Gambetta. Le mot va-t-il céder à l'attraction du centre ? Des « intransigeants », « antiopportunistes » et même, à partir de 1881, des « radicaux-socialistes » à trait d'union sollicitent le mot « radical » en sens inverse. Le voilà pris entre deux postulations contradictoires : « opportunisme » ou « intransigeance[17] » ? C'est Gambetta qui cède. Relevant le défi des mots, il revendique l'étiquette infamante, il se veut délibérément « opportuniste », malgré les alliances lexicales dans lesquelles le terme se verra compromis[18]. « Radical », aidé par

14. Radical « supposait un souci démocratique parfaitement compatible avec la monarchie et les institutions parlementaires de l'Angleterre ». (T. Zeldin, *H.P.F.*, IV, p. 158).

15. Blanqui faisait partie des « radicaux exclusifs » sous la Monarchie de Juillet, adversaires absolus de Louis-Philippe, et le « Comité des Clubs démocratiques radicaux » regroupait les blanquistes en 1848.

16. « Voilà qui divise profondément l'école libérale de l'école radicale, c'est la théorie du nombre, cette théorie la plus dangereuse et la plus révolutionnaire qui soit au monde. » (14 décembre 1872, *in* P. Barral, *F.3.R.*, p. 77).

17. Voici deux définitions polémiques qui caractérisent bien les clans en présence dans les années 80. Clemenceau : « C'est ce nouveau dogme (une pratique républicaine d'institutions monarchiques) qui reçut le nom barbare d'*opportunisme*, parce que ses révélateurs s'érigeaient en juges de l'opportunité des réformes, non point pour les classer, pour les exécuter, mais pour les ajourner ». (Marseille, 28 octobre 1880). — Ferry : « Pour l'*intransigeance*, la stabilité, voilà l'ennemi ! Pour elle, la République, c'est l'agitation perpétuelle, c'est la mutation incessante... Le principe de l'intransigeance consiste à déclarer qu'il n'en faut pas avoir... » (Le Havre, 14 octobre 1883). Textes dans *F.3.R.*, p. 128 et pp. 139-140.

18. « Les opportuno-orléanistes » (*Le Prolétariat*, 21 juin 1890) ; « La sacrosainte république opportuno-monarchique » (*C. du P.*, 16 décembre 1894) ; « La coalition opportuno-réactionnaire » (*P.O.*, 9 janvier 1898), etc.

« socialiste », tente alors de s'opposer à « opportuniste » : Tony-Revillon est présenté aux élections de 1881 par le « Comité radical-socialiste anti-opportuniste » du 20e arrondissement.

Avec Ferry, qui n'apprécie nullement la nouvelle étiquette, on ne revient pas au mot « radical » ; le centre se rebaptise « républicain de gouvernement », aboutissement du gambettisme sans Gambetta.

« Radical », libéré ainsi de la tentation sémantique de l'opportunisme... sinon de sa pression politique, s'efforce alors de coller à la gauche. C'est la fin du siècle. On parle des « vrais radicaux » ou de « néo-radicalisme » (1893) : une centaine de députés ajoutent maintenant au nom l'épithète de « socialiste », signe de leur rupture. Pour une traversée du désert purifiante ? Il est trop tard. L'étiquette est devenue polyvalente. Elle sert aussi bien aux « radicaux-socialistes » purs et durs, qu'à la « Gauche démocratique », qui refuse l'adjonction du second terme tout en acceptant la Délégation des Gauches, qu'au « Solidarisme » fort modéré de L. Bourgeois. Un Congrès d'unification est dans l'air ; il joindra curieusement à « parti » les deux étiquettes « radical » et « radical-socialiste », titres de deux groupes parlementaires différents qui entendent former un même mouvement national ancré à gauche. « C'est la fin de l'ère des ajournements », déclare le Congrès de Paris en 1901. Avec le XXe siècle commençant et le « combisme » de 1902, « radical » se situe au cœur de la Délégation des Gauches et de l'anticléricalisme le plus militant.

Dernière image de l'époque : avec la rupture du « Bloc des gauches », en 1905, un mouvement inverse du pendule s'est amorcé. C'est la troisième tentation, celle de Clemenceau, l'ex-intransigeant devenu conciliant avec la droite et briseur de vignerons et de grévistes. Au nom du combat contre les « propagandistes de l'antipatriotisme », « radical », même accolé à « socialiste » qui ne le garantit plus[19], dérivant pour de bon au centre, devient, sous la houlette du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie et malgré le pas de Caillaux vers l'impôt sur le revenu, synonyme de républicain modéré voire de conservateur[20]. En réalité, pour nombre de politiciens, « radical » s'est mué en pure étiquette électorale, comme aux élections de 1910 où même des royalistes l'ont empruntée. Les « vrais radicaux » se sont faits rares avec le temps, ou bien ils sont devenus les « muets du sérail » (*H.P.F.*, IV, p. 410). On peut, avec Isvolski, définir le radical de 1914 comme un « doctrinaire rendu raisonnable par l'exercice du pouvoir ». Disons pour conclure qu'il existe en fait deux mots « radical », les deux usages (parlementaire usuel et extrémiste marginal) ayant accepté entre eux, au XIXe siècle, une solution de continuité totale.

2) On pourrait pour chaque désignant retracer des évolutions semblables. Mais comme ils se marquent les uns par les autres — et se démarquent les uns des autres —, c'est très vite la même histoire qui est racontée. Ainsi, « radical » évolue, comme d'autres appellations, dans l'orbite de « républicain ». Un des rapporteurs au congrès des U.P. de 1904 remarque que « radicaux », « radicaux-socialistes » ou

19. *R.R.?*, p. 115. — A l'extrême-gauche, le rejet de « radical-socialiste » va de pair avec celui de « radical », et cela dès 1904 chez Péguy : « Je n'inclinerai pas mon idéal socialiste devant les substitutions, les altérations, les abâtardissements du radicalisme politique, devant les adultérations du radical-socialisme, devant les limitations de l'opportunisme. » (*Cahiers de la Quinzaine*, mars 1904, p. 165).

20. Curieux sens donné à « radicalisé » et combien symptomatique, dans Mermeix : « Si M. Jules Guesde avait été d'abord plus facile, s'il avait été un homme plus souple, s'il avait été disposé aux transactions, tout le socialisme se serait sans doute radicalisé... » (*in* Mermeix, *Le Socialisme. Le Pour et le Contre*, Paris, Ollendorf, 1906, p. 45).

« socialistes » ne sont que des « prénoms : le nom de famille est républicain » (*R.R. ?*, p. 48). Il faut donc faire un sort à ce dernier : toute la grappe vient avec.

Préparées par certains philosophes du siècle des Lumières, modelées par les 21 et 25 septembre 1792 et les 24 février et 4 novembre 1848, les valeurs de « république » et « républicain » ont été resserrées au XIXe siècle sur l'emploi restrictif qui les fait s'opposer aux désignants monarchistes et césariens (ou « impérialistes »). Symboles du rejet des dynasties héréditaires, un passé d'interdictions pèse sur ces mots (d'où la substitution de l'étiquette « radical » sous Louis-Philippe mais aussi des étiquettes « démocrate » et « démocratie » sous le Second Empire). La devise trinitaire de la Révolution constitue l'arrière-fond du sémantisme. A elle se sont agrégés l'un après l'autre les principes de centralisme national, de suffrage universel, puis de laïcité scolaire : « Vous êtes tous les fils de 89, dit Ferry aux instituteurs le 19 avril 1881... Comment n'aimeriez-vous pas et ne feriez-vous pas aimer dans votre enseignement et la Révolution et la République ? ». Derrière « République » et « républicain » : la lourde épaisseur des conflits passés. Quant à la « Gueuse » des monarchistes, ce n'est pas la république en soi, mais bien plutôt sa réalité plébéienne montée au pouvoir : la démocratie. Témoin, Maurras qui, à l'instar de Proudhon, sauvera parfois « république » pour mieux perdre « démocratie » : « c'est la démocratie qui est l'élément anarchique de la République » (*Gazette de France*, 4 mai 1899).

En général, cependant, les deux termes forment un bloc indissociable, comme cette réflexion symptomatique de Renan, à la naissance du régime, transmise ainsi par Maurras : « Renan se montrait inquiet de ces vocables : République, républicain. Pourquoi ? C'est, disait-il, que ces mots font redouter « un certain développement démocratique malsain ». Ce développement a eu lieu » (*A.F.*, 7 mai 1933).

En fait, les discours détracteurs d'extrême-droite comme d'extrême-gauche se croisent autour de la même cible, les « républicains de gouvernement » installés aux commandes. Il faudra toute la pesée de Jaurès et des socialistes « républicains » pour que la « Défense Républicaine » devienne plus que l'affaire du centre et des radicaux. D'où l'importance du mythe verbal, déjà chanté par Péguy au passé, cet éloge de la « tradition républicaine » que l'on trouve à l'état pur dans le fameux Discours à la Jeunesse prononcé par Jaurès à Albi (1903). « République » y est enserré dans un réseau qui commence par « France » et finit sur « travailleurs », après être passé par « suffrage universel ».

Car, au fond, dans la saisie d'un vocable aussi sollicité par son rôle historique, tout n'est plus qu'une question d'entourage. Appuyée sur des pré-requis glorifiés ou condamnés (mythes à l'endroit et à l'envers), la famille de « républicain » n'existe pas en soi. Elle nécessite à tous moments dans les textes la présence de supports valorisants ou dévalorisants, renforçants ou spécifiants. Plus que ses formes, ce sont ses accompagnateurs qu'il convient d'examiner.

3) Toute une série d'adjectifs qualificatifs accompagne les désignants politiques. On a déjà cité les « radicaux avancés » : arrivent également à l'époque les « socialistes avancés » (*P.O.*, 12 février 1898), les « républicains avancés » (*L.P.*, 13 novembre 1897), les « fractions dites avancées des partis bourgeois » (*Le Socialisme*, 17 novembre 1897)... Ce renforcement est si usuel (il existait déjà en 1848) que le qualificatif a pu prendre la place du désignant, et « les avancés » se dire pour certains socialistes comme Jaurès ou pour certains radicaux. Il en est exactement de même pour « purs », qui accompagne aussi bien « réactionnaires » que « démocrates », « communistes » ou « marxistes ». Pris seul, chez Laffitte par exemple, le terme désigne les socialistes révolutionnaires ou, dans *P.O.* du 18 juin 1898, les Rochefortistes, reconnaissables à leur « tonnerre en zinc ». On pourrait citer des exemples

pour « vrais » (les « vrais radicaux »), pour « entiers » (« les farouches révolutionnaires entiers »), pour « extrême » (« l'extrême radicalisme anticollectiviste » de Clemenceau), mais le cas le plus original semble bien être l'utilisation intensive et très politique d'« intégral ».

Des attestations que nous avons réunies, deux types d'emploi différents paraissent ressortir. « Intégral » a d'abord la valeur courante de entier, complet, sans diminution. C'est ainsi sans doute qu'il faut interpréter la résolution de l'Internationale sur « l'enseignement intégral » (1869), la « révision intégrale » réclamée par Boulanger en 1888, le « travail intégral » des socialistes, la « liberté intégrale » de Pelloutier, « l'union intégrale » de Péguy (1900), « L'émancipation intégrale » réclamée par la Charte d'Amiens (1906) ou encore le « libéralisme intégral » du journal monarchiste *Soyons libres*. Un second type d'emploi conduit à l'idée de synthèse. Peut-être ne s'agissait-il que d'une totalisation chez V. Considérant : « Le Saint-Simonisme, le Phalanstérianisme, les diverses Écoles communistes et le Parti-Proudhon ne sont que des formules... Le Socialisme intégral, c'est tout cela réuni[21]. » Mais cette volonté de rassemblement se double d'une exigence « synthétique » dans la définition que donne B. Malon : « Nous entendons par socialisme intégral, le socialisme envisagé sous tous ses aspects, dans tous ses éléments de formation, avec toutes ses manifestations possibles. Ainsi compris, le socialisme est l'aboutissement synthétique de toutes les activités progressives de l'humanité militante[22]. » G. Ziebura commente ainsi cette « opposition idéologique au marxisme guesdiste » : « Il s'agissait (pour Malon)... de recomposer en une synthèse générale tout ce qu'il pensait trouver de vérités partielles dans les diverses théories socialistes[23]. »

A l'autre extrême, une tentation semblable va s'affirmer. H. Vaugeois écrit : « Le nationalisme sera antisémite, donc antirévolutionnaire, ou ne sera pas entier, intégral » (*A.F.*, 15 mai 1902). Dépassement : l'Action Française se voudra l'« organe du nationalisme intégral ». De son côté, Jules Lemaitre prononcera, le 12 novembre 1902, son discours sur « La République intégrale » (lire nationaliste). Synthèse de gauche ou synthèse de droite, « intégral » devient un désignant disputé, aux connotations curieuses : on voit surgir à gauche toute une famille, « intégraliser », « intégralité », « école intégraliste », « intégralisme socialiste », etc.

D'autres qualificatifs ont une présence aussi forte : « haut », « grand », « bon » — mais ils ne jouent qu'un rôle social. Dans « avancé », « pur », « vrai », « intégral » ou dans des expressions comme « tout court » ou « bon teint »[24], l'ajout sert au substantif de gardien d'authenticité idéologique (même dans le cas d'ironie). Ce qui recèle un présupposé logique : s'il y a des purs, c'est qu'il y a des impurs ; des vrais, donc des faux. Et il serait aisé de cueillir dans le lexique polémique de l'époque toute une gerbe d'ajouts péjoratifs : « faux », « pseudo », « semi », « partiel », « soi-disant » ou d'autres beaucoup plus imagés[25] qui feraient l'exact pendant des valorisations évoquées.

---

21. in *Le Socialisme devant le vieux monde*, Paris, Librairie Phalanstérienne, 1849, p. 131.
22. in *Le Socialisme intégral*, Paris, 1890, t. I, p. 17.
23. Cf. *Léon Blum et le parti socialiste*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1967, p. 53.
24. « Nos républicains tout court » (*Le Prolétaire*, 24 septembre 1892), des « élus bon teint » (*La Bataille syndicaliste*, 21 juillet 1914), des « français bon teint » (1899, in *H.F.P.C.*, 8, p. 144), « un radical à tous crins » (chanson du « Bon peuple », Maididier, 1888), « un collecto pur jus de chique » (*P.P.*, 3 avril 1898), etc.
25. « Socialistes au jus de betterave » (*L'Égalité*, 16 avril 1882), « socialistes de carton » (*Le Prolétariat*, 6 décembre 1890), « républicains de pacotille » (*P.P.*, 12 janvier 1890), « républicains de carton » (*Le Prolétaire*, 16 juillet 1892), « socialisme vieux jeu » (*Le Prolétariat*, 11 octobre 1890), « socialos à la manque » (*P.P.*, 20 août 1893), etc.

Le passage d'une qualification à l'acte de désignation autonome qu'on vient d'observer pour « les purs » ou « les intégralistes » peut de la même façon affecter les collectifs. Au départ rien de bien caractérisant chez eux (ils servent à tous), puis, certaines habitudes de référenciation étant prises, dans la lignée des « clubistes de 48 » et de « communeux », « communards » ou « fédérés », on a pu dire, en visant des groupes de militants très spécifiques : « les alliancistes », « les unionnistes », « les comitards » ou « les cercleux », « les ligueurs », « les sillonnistes », « les syndicaux », « les blocards ». Le mouvement inverse s'est lui aussi produit, à savoir le passage d'une détermination adjectivale à un substantif prenant, comme pour « la Sociale » dès 1848, valeur de collectif. Les exemples les plus clairs en sont « l'Internationale » bien sûr, mais aussi « la Syndicale » et « les Syndicales » (Pouget, 1894), « la Laïque » (Jaurès, 1910).

Mais ces phénomènes de transfert de fonctions dans les deux sens entre collectifs et déterminants restent limités et souvent polémiques, puisqu'on ne retient d'une lexie que ce qui la caractérise le moins. La plupart du temps, le discours politique joue sur des co-occurrences répétitives, modalisant l'appellation au lieu de la raccourcir, en vue de renforcer un terme dans la direction qu'il a prise ou d'en particulariser l'emploi.

4) Sur ce plan, le premier rôle à la fin du XIXe siècle semble revenir à « ouvrier » et « travailleurs ». En 1848 déjà, la mode était à l'adjonction de ces termes aux lexies politiques : populisme de février, dans la fièvre du suffrage universel et de la démagogie. C'est un mouvement en apparence semblable qui affecte, à la fin du siècle, bon nombre de dénominations de gauche, et cela dans toute l'Europe. La promotion convergente sur la scène politique de « Labour », « Arbeiter », « Obrero », « Operaio » est remarquable. Mais il n'est plus exactement question d'électoralisme. Le mouvement est inverse : on sélectionne par cet ajout[26] (et déjà *L'Atelier* opérait ainsi avec les mots en 48) ; c'est le « parti de classe » dont les socialistes proclament la pure constitution. Pour illustrer cela en France, il suffit de rappeler quelques dénominations évoquées plus haut : « Parti ouvrier », « Fédération des travailleurs », forment la base des premiers noms de partis (P.O., P.O.F., P.O.S.R., F.T.S.). Plus que « socialiste », « ouvrier » est un label d'appartenance à l'extrême-gauche. Rochefort puis Barrès peuvent lancer l'étiquette « socialistes nationalistes » mais non pas celle d'ouvriers ou de travailleurs nationalistes. Pas encore, tout au moins. Il est plus facile de récupérer lexicalement une idée qu'une classe.

« Ouvrier » agit donc comme un renforçant de « socialiste », ancré par lui dans un prolétariat senti porteur de la révolution. Mais, une fois affirmée l'option « parti de classe », le besoin de ce témoin d'authenticité sera moins ressenti, et la seconde vague des appellations socialistes en fera l'économie (U.S.R., P.S.R., P.S. de F., P.S.U. mais S.F.I.O.).

Les autres modalisateurs sont là pour spécifier. A travers eux passent, par exemple, toutes les nuances des « écoles » du Socialisme qui vont des « évolutionnaires »[27] et « ministérialistes » atteints de « modérantisme », et des « possibilistes » qui

26. Règle du Congrès « ouvrier socialiste » de Marseille (1879) : « Tout délégué devra être ouvrier, élu par des ouvriers... » (Blum, *C.O.S.F.*, p. 406), sentence reprise de *L'Atelier*.
27. « Millerand (...) a toujours été évolutionnaire » (Jaurès, *La Petite République*, cité par G. Lefranc, *Le Mouvement socialiste sous la IIIe République*, Paris, rééd. Payot, 1977, I, p. 117). — On trouve aussi « évolutionniste », dans le même sens, par exemple chez César de Paepe en 1874 (qui oppose la « méthode évolutionniste » et la « méthode révolutionnaire »). Cf. A. Liesse, *La Question Sociale*, Paris, Flammarion 1894, p. 69 et p. 71.

ne réclament que le « possible »[28] aux « socialistes-révolutionnaires »[29], aux « anarchistes » ou « libertaires »[30] et aux « collectivistes »[31] et/ou « communistes », tendances d'extrême-gauche.

5) A ces désignants de tradition française viennent se joindre à l'époque plusieurs termes d'origine étrangère, dont les significations (et les formes) doivent plus ou moins se recomposer pour être assimilées.

Les emprunts aux usages étrangers ne paraissent guère plus nombreux qu'à d'autres époques, à l'exception des anglicismes et des germanismes socio-politiques et du domaine industriel, où l'« américanisation » (1898) commence à pénétrer.

L'anglicisme est en politique une tendance permanente non démentie du français. Enfilons une question au hasard des fiches : les « blackboulés du dernier scrutin » sont-ils prêts au « flirtage avec l'ennemi », à prendre le pape pour « leader » ou, lors d'un « meeting de protestation », à exposer « leur platform » sans être aussitôt traités de « puffistes »[32] ? On peut citer bien d'autres anglicismes, soit anciens comme

28. Le terme, selon Blum, daterait de 1881 et dériverait d'un article du *Prolétaire* où Brousse conseillait de « fractionner le but idéal en plusieurs étapes sérieuses, immédiatiser quelques-unes de nos revendications pour les rendre enfin possibles ». (*C.O.S.F.*, p. 426, et C. Willard, *J. Guesde, Textes choisis,* Paris, Éd. Sociales, 1970, p. 31, note 4).

29. Le couplage « socialiste-révolutionnaire » vient de Blanqui : « Vous êtes socialiste-révolutionnaire ; on ne peut pas être révolutionnaire sans être socialiste, et réciproquement. » (6 juin 1852, in *Blanqui. Textes choisis*, Paris, Éd. Sociales, 1955, p. 139). Avant la fondation du P.S.R. et du P.O.S.R., la lexie servait à caractériser les anti-réformistes absolus : « Nous pouvons appeler socialiste-révolutionnaire celui qui prétend qu'aucune réforme, même partielle, ne saurait être effective ».(*Le Prolétaire*, 8 janvier 1881).

30. « Libertaire » semble dû à Proudhon qui parle en 1858 de « l'utopie des libertaires » (in *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église)* en l'opposant à « l'utopie communiste ». Le terme a pris racine au début de la IIIe République, dans l'opposition au guesdisme : « Cette autonomie communale que réclament les libertaires sans savoir que ce qu'ils demandent est la base du despotisme le plus absolu... » — ironise Lafargue (*L'Égalité*, 25 décembre 1881). Ce sont les anarcho-syndicalistes des Bourses et de la C.G.T. qui, malgré les socialistes-révolutionnaires (« Le P.S.R. est libertaire lui aussi », affirme *Le Cri du Peuple* du 2 avril 1892), accapareront le terme, opposant l'« organisation libertaire » à la « geôle collectiviste » (Pelloutier, *Les Temps nouveaux*, 2 novembre 1895), et chantant « l'éclosion de la Sociale libertaire » (Pouget, *P.P.*, 18 juillet 1897). — Mais il existe un second sens de « libertaire », complètement disparu à la fin du siècle : libre-échangiste. (Cf. « la liberté absolue (...) n'a jamais existé, même sous le régime libertaire ou manchestérien » : A. Bechaux, *Les Revendications ouvrières en France*, Paris, Guillaumin-Rousseau, 1894, p. 191).

31. D'abord hapax sous la forme « collectisme » chez Considérant à la fin de 1848, « collectivisme » viendrait de Pecqueur et n'a pas de rapports étroits avec le marxisme jusqu'au début de la IIIe République. C'est C. de Paepe, au Congrès de Bâle en 1869, qui développe les « voies et moyens de la transformation collectiviste de la propriété » (= sens de Pecqueur).

32. Un « puff » est un canard, au sens de fausse nouvelle colportée partout (première attestation dans Balzac, *Monographie de la presse parisienne*, Paris, Pauvert, 1965, p. 66). La famille lexicale se développe sous la IIIe République : pour Drumont « le juif » excelle dans le « puffisme » (*L.P.*, 7 novembre 1894). Pour E. Joindy comme pour J. Renard, au contraire, Rochefort est le jouet du « puffisme » qui condamne Zola (*P.O.*, 19 février 1898 ; *Journal*, 1898). Les « puffistes » sont donc ceux qui « exploitent sans vergogne leurs bénévoles lecteurs » (Javelot, *P.O.*, 23 juin 1899).

« self-government »[33], soit nouveaux tels « khakisme » hérité de la guerre des Boers ou la série « interview », « interviewer » 1883 et « intervieweur » 1897. Mais le fait le plus original est celui de la vague d'anglo-américanismes qui vient doubler l'apport traditionnel. Outre un certain lexique social (les « cow-boys »), politique (les « boss », comités électoraux)[34], ou économique, c'est surtout dans le domaine de l'organisation... ou de la désorganisation industrielles que cette influence se fait sentir. Citons « boom » (explosion, progrès brusque) en 1885 et « doom », son inverse, la crise, « pool » en 1901, « label » et « labellisme », étiquetage des produits sous contrôle syndical, « lobby » et « lobbyists », « lock-out » et « lock-outés », « turn-over » ou mobilité professionnelle, et bien sûr « holding » 1909 et « trust » ou « truste ». G. Le Bon loue le « type supérieur du business-man » en 1898.

Une autre vague d'emprunts importants est due à l'allemand[35]. C'est le cas de « cartel », défini comme « charte, contrat... syndicat de producteurs ou entente commerciale », selon les formules de Martin Saint-Léon *(Cartels et Trusts)* puis de Ch. Gide ; c'est aussi le cas de « Krach » emprunté à l'Autriche en 1882, et dans un autre registre de « junker » (1882) et « heimatlos ». De Russie sont venus « moujik », 1898 (1830), « ukase » (1798) puis « oukase » (1826), « tzarisme », 1892 (1860), « mir » 1890, « pogrome »[36], et « nihilisme ».

Avec ce dernier terme, nous rencontrons cette catégorie particulière d'emprunts qu'est le calque approximatif. C'est ainsi que la notion négatrice exprimée en français par « rieniste » (Maistre, 1810) et incarnée dans un mot de Tourgueniev caractérisant le scepticisme de Bazarov a repris aux philosophes et aux néologues (Mercier, 1801) le terme de « nihilisme » pour l'appliquer à la négation politique totale telle que la pratiquent les narodniks russes à partir de 1879. Certains calques paraissent s'imposer du premier coup : ainsi en est-il de la « loi d'airain » en 1878 (« ehernes Gesetz » de Lassalle), de « classe dominante » (« herrschende Klasse »), d'« ouvrier parcellaire » (« Teilarbeiter ») et de « piquet » de grève (anglais « picke-

33. La préfixation en « self- » semble commencer avec ce terme vers 1835. Puis on trouve « self-control » en 1883, « self-organisation » en 1906, « self-défense » en 1924, etc... On note p. ex. que Drumont emploie « self-government » au sens de démocratie politique (*L.P.*, 23 novembre 1897), Ferry au sens de libéralisme industriel (texte de 1863 cité dans *F.3.R.*, p. 260), Blanqui avec une valeur d'utopie (« Pour l'instant, le self-government est une pasquinade », août 1867) et Pelloutier avec une volonté réaliste (le syndicat et la coopérative : « écoles (...) de self-government » ; *L'ouvrier des deux mondes*, 1898). Le « self-help », c'est l'autofinancement ouvrier (d'après J. Bourdeau, *Le Socialisme allemand et le nihilisme russe*, Paris, Alcan, 1892, p. 21), c'est « l'énergie qui compte d'abord sur soi » (Ch. Gide).

34. D'Estournelles de Constant, *Les États-Unis*, p. 328 (1913). Mais « boss » désigne aussi le patron d'entreprise. Cf. Pottier :

« Expose-nous le Boss, le patron qui patronne
De par le droit divin que le capital donne » (1876)

— in *Œuvres complètes*, Paris, Maspéro, 1966, p. 114. Est-ce un ré-emprunt ? Il existe un vieux terme compagnonnique « bosse » qui signifie « patron ou singe en argot chapelier » (d'après Barret, Gurgand, *Ils voyageaient la France*, Paris, Hachette, 1980, p. 454).

35. Mais rares sont les désignants néologiques issus d'emprunts à des langues latines : « pronunciamentistes » (D'Estournelle de Constant, 1913), « commandos » (guerre des Boers, *Annales*, 25 novembre 1900, p. 338), « guerilleros », « porions » (1872 : Cf. M. Perrot, *O. G.*, II, p. 505, note 7) vulgarisé par Zola, « rastaquouère » (le parvenu), « rastaquouérisme » 1882, « rastaquouérisant » 1885, ou, par apocope, « rasta » 1899.

36. « Vient d'arriver à Berlin un groupe de victimes des derniers pogromes russes », raconte *L'Exploitée*, n° 56, septembre-octobre 1908. On trouve aussi « pogrom » (1907).

ting »). Mais il arrive que l'approximation n'opère que par degrés, à travers plusieurs mots ou lexies d'essai, jusqu'à ce que l'usage se stabilise sur une solution acceptée.

Pour « Sozialdemokrat » et « Lumpenproletariat », la pénétration fut complexe. Comment le premier a-t-il pu se faire une place alors que tant d'appellations préexistaient ? De la reproduction quasi brute au sein d'un texte français[37] à la francisation complète à l'aide de mots déjà bien usités, voire usés : « démocratie socialiste » des « socialistes-démocrates »[38], la translation a erré quelque peu avant de se fixer sur le calque transparent « social-démocratie » et « social-démocrate » (avec base initiale le plus souvent invariante), qui a triomphé des hésitations et des confusions. Le Congrès international socialiste de septembre 1900 lui apporte une caution officielle, transmise par le compte rendu de Péguy. Aussi, au début de 1909, Lénine n'aura-t-il aucune hésitation à intituler son journal parisien : *Le Social-Démocrate. Organe central du Parti Social-Démocrate Ouvrier en Russie.* Mais, ce faisant, il trace parmi les emplois français un autre sillage ; et le terme couvre désormais à la fois le modèle allemand (Lassalle, Bebel, mais aussi Bernstein), le modèle russe (Plekhanov puis Lénine) et leurs correspondants marxistes en France, sans oublier certaines connotations antérieures de type modéré.

La translation de « Lumpenproletariat » a balancé, elle aussi, mais entre l'appel à un vieux terme de la langue, la « canaille »[39], la traduction mot à mot[40], la promotion d'un néologisme qui eut son heure littéraire, « voyoucratie »[41], des gloses comme la « sur-misère » qui « ne fait que des mendiants ou des anarchistes »[42], et l'éventail de ces essais d'adaptation que l'on retrouve regroupés en 1922 sous la plume de Bracke[43] aboutira tardivement aux deux solutions acceptées de nos jours : « sous-prolétariat » (1938) et « lumpenprolétariat » emprunté tel quel. L'apprivoisement est achevé.

C) *Les désignants et leurs formes*

1) Ce qui étonne dès l'abord, dans les textes politiques des années 1879-1914, c'est l'ample moisson que l'on peut récolter de dérivés sur patronymes, pseudonymes et toponymes, points d'accrochage immédiat de la langue à l'histoire. Innombrables néologismes éphémères, le temps d'une escarmouche ou d'une mode, mais aussi formation à grande constance et haute fréquence d'emploi. G. Ziebura remarque : « La polémique idéologique restait en France le domaine quasi exclusif des

---

37. « Sozial-democrats » apparaît chez Pelloutier (*L'Avenir Social*, août 1893) au lendemain du Congrès ouvrier socialiste de Zurich (cf. *Rapport du délégué de la Bourse du Travail de Nantes*, 1893, publié par le Centre de Recherche politique de l'Université de Nantes, vol. 4, 1975-76, où l'on trouve les graphies « Sozialdemokraten », « Sozialdemocratie » et « Lupenproletariat ».)
38. Chez Jaurès, en particulier, qui parle des « socialistes démocrates » (Discours de Lille, 1900) et du « parti socialiste-démocrate » (*La Petite République*, 18 avril 1901). Purisme linguistique.
39. Traduction Andler du Manifeste Communiste (1901). En 1934, Molitor se sert encore de « prolétariat de la canaille ».
40. « C'était le prolétariat en haillons (Lumpenproletariat), le prolétariat inconscient, prêt à tout » (Compère Morel, *Encyclopédie Socialiste*, t. I, 1912, p. 395).
41. Traduction Laura Lafargue du *Manifeste Communiste*, revue par Engels (1886). Flaubert semble avoir inventé le mot en 1865.
42. Guesde, réponse au Comte de Mun (1900).
43. « Le bas prolétariat », « la gueuserie », « l'élément gueux prolétarien », « engueusement », « la gueusaille prolétarienne », « le prolétariat de la fripouille » (In R. Luxembourg, *La Révolution Russe*, Paris, Éd. de la Liberté, 1946). On disait aussi, et dès 1833, « classes dangereuses » (Cf. J. Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958).

dirigeants... Ce n'est pas un hasard si la plupart des groupes se désignaient généralement d'après le nom de leur chef : on disait les « guesdistes », les « jauressistes », etc...

Mais les désignants ne se greffent pas seulement sur les noms des chefs de parti. Dans les listes suivantes[44], nous donnerons des exemples d'appellations très diverses[45].

a) *Leaders politiques ou nationaux, vivant entre 1879 et 1914*[46] *:*

« allemaniste » 1985, de l'anarcho-socialiste Jean Allemane ; « baslicot » 1908, du mineur syndicaliste Étienne Basly ; « barberétiste » 1882 ou « barberettiste » 1886, du socialiste-syndicaliste modéré J. Barberet ; « bebelien » 1903, du social-démocrate Isaac Bebel ; « bernsteinien » 1901, du révisionniste Ed. Bernstein ; « bertagniste » 1896, de Bertagna, maire de Bône opposé aux antisémites ; « bismarckien » 1889 ; « blanquiste » 1889 (1871), « blanquo » 1897, « guesdo-blanquiste » 1904, « pseudo-blanquiste » 1898 ; « brissonniste » 1885, du radical Fernand Brisson ; « broussiste » 1895, du possibiliste Paul Brousse ; « brouchoux-tiste » 1906 ou « broutchoutiste » 1908, du syndicaliste anarchiste Benoît Broutchoux ; « casimirien » 1894 ou « anticasimirien » 1895, du président Jean Casimir-Périer ; « caillautiste » 1914, du radical Joseph Caillaux ; « clementiste » 1885, de Georges Clemenceau ; « combiste » 1899, d'Émile Combes ; « culiniste » 1891, d'Hippolyte Culine, leader gréviste de Fourmies ; « les déroulèdes » 1887, « déroulédiste » et « déroulédard » 1899, de Paul Déroulède ; « drumontiste » 1900, de l'antisémite Éd. Drumont ; « fauresque » 1898, du président Félix Faure ; « ferryste » 1885, « ferryque » 1884, « ferrychon » et « ferrychonesque » 1883, de Jules Ferry ; « gambettiste » 1883, de Léon Gambetta ; « gréviste » 1906, de Jules Grévy ; « guériniste » 1900, de l'agitateur Jules Guérin ; « guesdiste » 1885 ; « jauressiste » 1904 ; « hervéiste » 1909, de l'anarchiste Gustave Hervé ; « joffriniste » 1888, du socialiste modéré Joffrin ; « lassallien » 1892, « néo-lassallien » 1912, de Ferdinand Lassalle ; « mahdiste » 1911, d'El Mahdi, chef de la révolte du Soudan ; « marxiste » 1881, « pré-marxiste » 1912, « néo-marxiste » 1913 ; « méliniste » 1898, « mélinesque » 1898, de Jules Méline ; « millerandiste » 1903, « milleranesque » 1912, d' A. Millerand ; « reilliste » 1902, du baron Reille ; « rooseveltiste » 1913, de Theodor Roosevelt ; « rochefortiste » 1894, d'Henri de Rochefort ; « vaillantiste » 1892, d'Éd. Vaillant ; « victorien » 1888, partisan d'une monarchie constitutionnelle, d'après le modèle anglais (reine Victoria) ; « waldeckiste » 1904, de René Waldeck-Rousseau.

b) *Morts célèbres et modèles historiques-idéologiques :*

« bakouniniste » 1892, « bakouninien » 1909, de l'anarchiste Michel Bakounine ; « babouviste » 1884 (1796), de Gracchus Babeuf ; « bérangiste » 1900, de Béranger ; « bonapartiste » 1889 (1816), « bonaparto » 1888, « bonaparto-capitaliste » 1892, « bonapartisan » 1892, « bonaparteux » 1899 ; « les césars » (XVIIIe siècle), « césa-

44. Nous ne mentionnerons dans les listes qui suivent que les désignants. La plupart vivent en famille (allemanisme, blanquisme, broussisme, combisme, ferryisme, gambettisme, guesdisme, jaurésisme, hervéisme, lassallisme, marxisme et engelsisme, mélinisme, millerandisme, etc... sont, eux aussi, attestés dans notre fichier).

45. Une part des attestations de première date provient des *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français* publiés par l'Institut de la langue française et en particulier du tome 17 dû à G. Salmon.

46. La date qui suit le mot indique une attestation du fichier ; une date entre parenthèses mentionne, le cas échéant, la première attestation connue.

rien » 1898 (1863), « césarion » 1890 (1849), « césariste » 1885 (1851), « néo-césarien » 1888, moqueries pour Napoléon III ou Boulanger ; « colinsien » (1868) ou « collinsien », 1879 du socialiste belge Colins ; « darwiniste » 1881, « darwinien » 1927, de Ch. Darwin ; « comtien » 1909, d'A. Comte ; « fils de Condé » 1899, appellation des royalistes ; « fabien » 1899, calqué sur la Fabian Society 1883, qui s'était placée sous l'égide de Fabius Cunctator ; « fouriériste » 1912 (1841) ou « fourriériste » 1890, de Ch. Fourier ; « girondin » 1894 (1792), socialiste proche du pouvoir ; « jacobin » 1889 (1790), « néo-jacobin » (1866), intransigeant ou centralisateur ; « goethien » 1892 ; « hégélien » 1909 (1848), « néo-hégélien » 1892, de F. Hegel ; « malthusien » 1907 (1848), « néo-malthusien » 1907, de T.-R. Malthus ; « mazzinien » 1909, « anti-mazzinien » 1909, de G. Mazzini ; « oweniste » 1890 (1841) de Robert Owen ; « proudhonien » 1912 (1868), « proudhonnien » 1879, « proudhonniste » (1848) ; « robespierrot » 1892 ; « stirnérien » 1910, de l'individualiste Max Stirner.

c) *Occasions ou symboles de regroupements momentanés :*

« boycotteur » 1897[47] ; les « chagots » 1885[48] ; « dreyfusard », « dreyfusien » et « dreyfusiste » 1898, « antidreyfusien » 1899, « antidreyfusard » 1900, « dreyfuzolard » 1898, « dreyfuso-esterhazien » 1898 ; « esterhazien » et « esterhaziste » 1898 ; « les watrins » 1886, « watrineur » 1886, de Watrin, le défenestré de la grève des mines de Decazeville ; « wilsonien » 1894, de D. Wilson, gendre de Grévy, impliqué dans le scandale des décorations ; « zoliste » et « zolatique » 1898, « izolâtre » (mot-valise du *Drapeau*, formé sur *Zola* et *idolâtre*) ; « zurlindentiste » 1898, autre mot-valise issu du nom du général Zurlinden et de la métaphore du dentiste, synonyme de menteur.

d) *Prénoms et surnoms politiques d'époque :*

« badingueusard » 1892, « badinguoin » 1898, de Badinguet, qui aurait été le nom du maçon dont Louis-Napoléon a emprunté les vêtements pour s'enfuir de Ham en 1846[49] ; « boulangiste » 1887, « La Boulange » 1889, « boulangeard » 1892, « boulangeo- socialo- puanto- révolutionnaire » 1892, « anti-boulangiste » 1889, « ex-boulangiste » 1895, « monarchico-boulangiste » 1888, de Boulange 1887, surnom donné au général Boulanger[50] ;« carliste » 1900, de Charles de Bourbon ; « casserole », surnom de la franc-maçonnerie (les « Casseroles » désignent les francs-maçons) ; « cavagnard » ou « la Cavagne » 1898, de Cavagne ou « Cave à sang », fils de Cavaignac, le répresseur de Juin 1848 ; « jérômiste » 1885, de Jérôme Bonaparte, prétendant impérial ; « philippiste » (1831), « philippotard » 1896, « Louis-philippiste » 1898, orléanistes partisans du duc Philippe d'Orléans et s'inscrivant dans la tradition

---

47. D'un capitaine Boycott, régisseur terrien irlandais mis à l'index par ses ouvriers agricoles et ruiné (Cf. Rapport de la « Commission du boycottage » au Congrès de Toulouse, 1897). On dit « boycot » ou « boycott » depuis 1886.

48. Chagot, devenu synonyme d'exploiteur après le procès de Montceau-les-mines en 1882.

49. Mais ce surnom de Napoléon III est d'usage courant dès 1848-1849 sur les Boulevards. Badinguet est en particulier le héros de l'île utopiste des Tohus-Bohus, succès de l'Opéra de Paris à la fin de 1848. « La Badinguette » de Rochefort se chante en 1853. L'expression « Le Badinguet de 1888 » désigne Boulanger.

50. On entend aussi par le collectif-désignant «La Boulange » soit les partisans de Boulanger pris ensemble, soit, sans péjoration, le comité boulangiste créé après les législatives de 1889 (cf. *D.R.*, p. 59).

« Louis-philipparde » ; « plomponien » 1888, de Plomplon, surnom du fils de Jérôme Bonaparte ; « rochefoireux » 1898 de Roche, apocope famillière de Rochefort (à ne pas confondre avec Ernest ou Jules Roche) ; « trublion », néologisme d'A. France 1899, du latin « trublium » (la gamelle), car Gamelle était le surnom du prétendant légitimiste, le comte de Chambord[51].

e) *Personnages et mythes d'origine populaire, littéraire ou religieuse :*

« alphonse » 1892, souteneur, de Monsieur Alphonse, personnage d'A. Dumas fils ; « baptiste » 1898, « baptisse » 1893, personnage de niais du théâtre de foire ; « basile » 1899, « bazile » 1886, du fourbe de Beaumarchais (1775, 1784) ; « bondieuserie » 1898, « bondieusard » 1898 (1861), les catholiques pratiquants ; « chauvin » 1884 (1850), « chauvinique » 1886 (1860), « ultra-chauvin » 1930, de Nicolas Chauvin, grenadier de l'Empire devenu le type du patriote naïf, transmis par les lithographies de Charlet et les chansons de Nadaud ; « chourineur » 1888, du personnage des *Mystères de Paris* d'E. Sue, l'homme au couteau ; « Monsieur Coffrefort », figure du capitalisme industriel (cf. chansons de Pottier) ; « donquichotte » 1892 (1834), du héros de Cervantès ; « escobar » 1879 (1656), d'un casuiste du XVIIe siècle ; « figariste » 1880, « figaresque » 1892, du héros de Beaumarchais, devenu titre d'un hebdomadaire parisien fondé en 1826[52] ; « flamidien » 1899, de Flamidien, prêtre assassin condamné à la fin du siècle pour affaire de mœurs ; « gavroche » 1887 (1862), « gavrochant » 1890, gamin de Paris depuis *Les Misérables* de Hugo ; « géronte » 1881 (1849), le bourgeois réactionnaire, d'après le personnage du vieillard riche et bête de la comédie classique ; « gogo » 1883 (1834), duplication de la syllabe initiale du verbe gober, de Gogo, le dupé perpétuel de la comédie de *Robert Macaire*, de Saint-Amant[53] ;« gribouille » 1890 (1548), le sot qui parle (et vote) à tort et à travers, personnage réactivé par la Comtesse de Ségur[54] ;« Jacques Bonhomme » 1885 (1358), « les jacques » 1884, « Jacques le rouge » 1898, « Jacques Populus » 1895 (1848), ancien surnom du paysan étendu à tout le peuple travailleur et exploité (cf. chansons de Clément, Richepin, Père Lapurge) ; « jean-foutre » 1888 (1661), « jean-jean » 1893, « jean-fesses » 1892, « j'menfoutiste » 1886, « j'menfichiste » 1892, être méprisable, d'un personnage fictif (déformation de j' (m') en foutre, expression usuelle dans le *Père Peinard* reprise du *Père Duchesne*) ; « Jean

---

51. Les « trublions » sont les légitimistes bagarreurs (dont le baron Christiani cogneur d'E. Loubet à Auteuil, le 4 juin 1899). Sans doute, avec « Gamelle », s'agit-il d'une réplique sur le même registre aux « casseroles » franc-maçonnes, aux « suifards » de l'« assiette au beurre » (*P.P.*, 20 août 1893) ou de l'« écuelle du pouvoir » (*Ni Dieu ni Maître*, 30 janvier 1881), et aux « bouffe-galette de l'Aquarium » (Assemblée Nationale). « Gamelle » fait militaire et portion congrue.

— On observera que tout un ensemble de termes métaphoriques institue en politique une cohérence et des oppositions culinaires : Carnot est accusé de « popoter avec la réaction » (*P.O.*, 1er mars 1892), Maruejols d'en « pincer pour la pâtée capitaliste » (*P.O.*, 1er mai 1898), alors que les vrais socialistes proclament qu'« aucune cuisine commune(...) n'est admissible avec les partis bourgeois » (Guesde, *Le Socialisme*, 17 novembre 1907). L'expression « cuisine parlementaire » se trouve déjà dans *Le Triboulet* du 28 octobre 1883.

52. Alors que « figariste » fait référence au personnage débrouillard, « figaresque » fait allusion au journal et à son caractère satirique. Dans les deux cas, la marque est péjorative : journalisme peu scrupuleux ?

53. A l'époque, c'est souvent l'épargnant naïf, le « gogo qui espérait des dividendes de 20 % » (Malon, *Revue socialiste*, décembre 1892).

54. Désigne, par exemple, ceux qui ont voté pour un boulangiste contre un socialiste.

Misère » 1885 (1872), « Jean Guenille » 1906, « Jean Berlue » 1897, « Gros-Jean l'ouvrier » 1898, « Jean La Plèbe » 1902, autres appellations du peuple pauvre, héros de chansons populaires[55] ; « jésuiterie » 1880, « jésuitique » 1899 (XVIe siècle), « jésuitière » 1892 (1858) et « général de jésuitière », « jésuitard » 1898 ; « jobard 1897 (1848) de Job le grand résigné biblique[56] ; « John Bull » 1896 (1873), l'Anglais ; « judas » 1879 (1220), le traître, tradition nominative politique reprise des « judas liberticides » de la « Marseillaise du Peuple » chantée en 1848 et de la « Bande à Judas » des capitulards de 1871 ; « nicodème » 1898, le mouton, du nom d'un disciple du Christ ; « pandore » 1881 (1853), le mauvais gardien, le gendarme[57] ; « Monsieur Prudhomme » 1876, « prudhommesque » 1892, de Joseph Prudhomme 1830, personnage d'Henri Monnier[58] ; « ratapoil » 1899 (1869), type de l'aventurier bonapartiste sans scrupule lancé par une sculpture de Daumier ; « tartufe » 1883 (1708), ou « tartuffe » 1879 (1669), du bigot de Molière ; « turcaret » 1890 (1708), du parvenu de Lesage[59] ; « Uncle Sam » 1896 (1873), l'Américain ; « Monsieur Vautour » 1882, un « vautour » 1890 (1852), « les vautours » 1908, « capitalisme-vautour » 1896, de Monsieur Vautour, personnage de chanson populaire qui désigne à l'origine le propriétaire réclamant son loyer (cf. Pottier)[60] ; « les Robert-Macaire » 1900, « macaire » 1881 (1823), le dupeur, complément du « gogo ».

f) *Villes, régions ou pays :*

« biribi » 1899 (1861), la compagnie disciplinaire, du nom d'un jeu italien (1719) devenu surnom des bagnes militaires du Sud tunisien[61] ; « chicagotesque » 1892 ; « bostonneur » 1900, danseur de boston ; « revenants de Coblence » 1892, « fils de Coblentz » 1899, les royalistes de la ville où les émigrés formèrent en 1793 l'armée de Condé ; « fenian » 1896 et « fenianiste » 1898 de « fene », ancien nom des irlandais[62] ; « flamingant » 1911 (1740), séparatiste flamand ; « pangermaniste » 1895, « antigermanique » 1892, « germanophile » 1913 ; « jurassien » 1880, anarchiste ou partisan de la Fédération allemaniste jurassienne ; « manchestérien » 1894, libre-échangiste, du nom de ville donné à l'école de Cobden ; « new-yorkais » (1875) ; « panaméen » 1892, « panamaphile » 1892, « panamesque » 1892, « panamiste » 1894, « panamitards » 1898, « les panamas » 1898, du scandale des « chéquards » ; « sioniste » 1897 ; « russophile » 1894, « slavophile » 1892, « panslaviste » 1892 ; « versaillais » 1888 (1871), « versailleux » 1880, du surnom des répresseurs de la Commune.

---

55. Les plus célèbres sont celles de Pottier (1872-1884), de Montéhus (1906-1914) — cf. Brecy. *F.C.R.*, pp. 183 et 218 —, et de Clément — cf. *Cent chansons nouvelles,* 1896-1899.

56. Un jobard est aussi celui à qui on « monte le job » (le cou). Cf. le rapprochement des deux mots dans le *Père Peinard,* 1897-1898.

57. Mythologie grecque : Pandore, gardienne de la jarre du malheur, en a levé le couvercle. Cf. Chansons de Nadaud, Pottier, Le Roy et Clément.

58. Caricature du bourgeois qui se croit avancé en restant conformiste. Le « Monsieur Prudhomme » des *Poèmes saturniens* (1863) est un « juste milieu » « pansu ».

59. « Bande des turcarets » a désigné les députés opportunistes.

60. « Vautour » désigne, par extension, les capitalistes et les patrons. La métaphore a peut-être dans l'usage précédé le personnage.

61. Rendu célèbre par le roman de Darien, *Biribi* 1888-1890, et les chansons de Bruant 1891, Clément 1898 et Couté 1910 (cf. R. Brécy, *F.C.R.*, p. 162, 171, 194). Mais biribi faisait déjà partie des timbres de Capelle et des ritournelles anti-bonapartistes dès 1848.

62. « Fenianisme » 1896 désigne un mouvement politico-religieux anti-anglais ; « fenianiste » peut être employé pour anarchiste.

2) Un second aspect relativement original, du moins par son aisance à circuler en dépit de l'allongement des mots, est pour une partie repérable à l'usage intensif du trait d'union.

La composition qui permet d'unir deux bases possédant chacune une existence indépendante dans le lexique est un procédé propice aux créations occasionnelles, mais il a aussi donné naissance à quelques termes à la vie dure, tel « radical-socialiste ».

Certains procédés reposent sur la juxtaposition pure et simple des deux éléments. Parmi ceux-ci les termes à base verbale sont les plus originaux. Polémiques et souvent d'origine populaire, comme le prouve leur utilisation massive par *Le Père Peinard,* ils fournissent des éléments de vocabulaire à toutes les batailles de l'époque.

Pour les polémistes, les députés deviennent ainsi des « bouffe-galette » et des « fouille-à-la-caisse », les curés des « porte-soutane » et les militaires des « porte-épaulettes », « porte-galons », « porte-panache », « porte-plume ». Tous ces « torche-culs » et ces « foutre-à-cul » exploitent les « crève-la-faim », les « meurt-de-faim », les « las-de-vivre » et les « devenant prolétaires ». Alors que ces composés reposent sur une relation de subordination, les composés formés de deux adjectifs-substantifs reposent sur la coordination. Ils permettent tous les nuancements. Parfois figés — c'est le cas de « social-démocrate » — mais généralement de création libre (« radical-capitaliste »), ils sont, selon les cas, polémiques ou au contraire reconnus par les groupes ainsi désignés (ex. : « révolutionnaires-socialistes » 1885). Parmi les composés à double base nominale (« discours-ministre » 1898), beaucoup restent sans lendemain, tels « dieu-capital », « classe-anomalie » ou « capitalisme-vautour ». Parmi les composés formés d'un adjectif et d'un nom, reviennent usuellement « trois-points », pour désigner les franc-maçons, et « quart-État », le prolétariat ; « franc-fileur », nom déjà donné en 1870 à ceux qui avaient prudemment fui, sera repris par G. Hervé dans *La Guerre sociale* et appliqué à ceux qui s'opposent à la guerre par la grève. Les composés à première base adverbiale fournissent enfin un vocable bien daté, les « non-lieux » pour désigner ceux qui ont bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire de Panama.

Certains composés comme « boulangeomanie » 1890 ou « russo-philisme » 1894 sont des formations calquées sur des composés de forme savante où le premier élément est un thème grec à finale -o. La plupart comprennent deux adjectifs qui servent par ailleurs de désignants politiques (« clérico-nationaliste » 1901, « anarcho-socialiste » 1900, « anarchisto-royaliste » 1883, etc...). La liste en est infinie et comprend des termes aussi variés qu'éphémères. On y trouve des substantifs (Cf. « machinofacture » 1912) et des enfilades plaisantes du type « radico-fumisto-nationaliste » 1898.

Tourner en dérision est aussi le but premier des « mots-valises » fondés sur des jeux de syllabes et dont le sémantisme résultant n'est compris qu'à partir du sens des éléments conjoints[63] : « badingueusard » 1892 (partisan de Badingue et pourfendeur de la « Gueuse »), « patriotocard » et « pitriote » désignant des rochefortistes, « décembraillard » (les braillards du 2 décembre), « dégueuloir » (de dégueuler et gueuloir), « ligueulard » 1898 (de ligue et gueulard), « monarchiennerie » 1914, (de monarchie et chiennerie), « dreyfusolard » (à partir de Dreyfus et de Zola),

63. Cf. J. Chaurand « Des croisements aux mots-valises », in *F.M.*, n° 1, 1977. A distinguer des syncopés comme « margis » 1884 (maréchal des logis).

« muffcadin » (de muffe ou mufle et muscadin), « patrouillotique » 1885[64] et « foultitude » sont les plus réussis. Signalons aussi « radigaleux » (de radical et galeux) 1898, « humaniaque » (de humain et maniaque), et la série « cléricathareux » 1885, « cléricochon » et « cléricafard » 1892, « cléricacafouilleux » et « clérigueusard » 1885, « cléricouillard » 1893, et le très fréquent « dépoté » 1892 où s'entremêlent sans doute député, dépotoir, dépoter... et empoté. « Patriotâne » relèverait plutôt d'une formation suffixée plaisante, tandis que « médiocrate » et « médiocratie » reposent sur un jeu de mots entre le composé (médium + crate) et le mot-valise (médiocre + crate)[65]. Quant à « vascagâteux », vu l'accent circonflexe, il est à la fois un dérivé du provençal vascagat (merdeux) et un mot-valise formé sur gâteux[66].

Des composés traditionnels à racine latine ou grecque nous ne citerons que quelques néologismes : « ochlocratie », « idéocratie » et « timocratie »[67], « déocratie » (1912, Maurras), « sergocratie » et « sergocratique » (1898, *P.P.*), « chameaucratie » (1879, Pottier), « misonéiste », dont 1892 est sans doute une des premières datations, ainsi que « sociologue », dont le sens, beaucoup moins restrictif que de nos jours, fait référence à tous ceux qui étudient la société (historiens, politologues, économistes).

3) Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les préfixes rencontrés dans notre corpus. Nous ne citerons donc que les plus caractéristiques ou les termes qui appellent une remarque.

A presque tous les désignants politiques correspondent des désignants parallèles en « anti- » beaucoup plus fréquents que ceux en « contre- »[68]. « Anti-français » 1896, dont « non-français » 1899 est une variante rare, est employé par la droite nationaliste contre les juifs et les socialistes. « Anti-grève-généraliste » 1907 est formé sur la séquence suffixée « grève générale ». « Anti-libertaire » 1892 équivaut à « liberticide » 1892 et non à « antianarchiste » ou « antianarchisant » 1907. « Anti-majoritaire » est un doublet du traditionnel « antivotard » (ou « antiparlementaire ») ; « antisocial » 1895 est le lieu d'une polémique acharnée, caractérisant selon les uns la bourgeoisie, selon les autres les marxistes matérialistes.

Le préfixe « néo- » (on parle de préfixation et non de composition dans la mesure où un terme *néo* n'est jamais attesté librement en français) est également très courant, avec les deux sens d'inaugural ou de cyclique. Avec le sens cyclique, ce préfixe exprime la résurgence d'une théorie ou d'une pratique : « néo-socialisme »

---

64. Origine : Rimbaud (1870) qui synthétise, dans « patrouillotisme », patrouille, patriotisme et trouille.

65. Termes inventés par Balzac en 1844 et relancés à l'époque.

66. Rochefort est appelé « Le Grand Chef des Vascagats » (*P.O.*, 23 juillet 1898), la presse est « vascagateuse » et le militarisme « une valeur vascagâteuse » (*P.O.*, 17 septembre 1898). Curieuse utilisation polémique du provençal, par la gauche contre la droite ! (Autre exemple : « cacade »). Mais le félibrige n'est-il pas ressenti d'essence réactionnaire ?

67. Définis dans deux dictionnaires de Block, *Dictionnaire général de la politique*, 1873, et *Petit dictionnaire politique et social*, 1896. Les familles de « bancocrate » et « ploutocrate », dont les formes sont très usitées à la fin du siècle, prennent naissance vers 1848 (On en rencontre plusieurs occurrences chez Proudhon).

68. Chez Péguy on trouve à la fois la dénonciation des « catéchismes contre-catholiques », les « contre-catéchismes », et celle du parti constitué comme « Anti-Église » et du radicalisme de gouvernement qui prépare une « antireligion » (*Cahiers de la Quinzaine*, mars 1904, pp. 92, 99 et 327). Les « anti-syndicalistes » jaunes forment en 1906 des « contre-syndicats » (cf. intervention de Guesde au Congrès de Limoges).

1881, « néo-républicanisme » 1883 et « néo-républicain » 1895, « néocésarien » 1889, « néo-hégélien » 1892, « néo-radicalisme » 1893, « néo-coopératisme » 1897, « néo-collectivisme » 1909, « néolassallien » 1912, « néo-chartisme » 1912, « néo-versaillais » 1914. Avec le sens inaugural, on trouve surtout le « néo-méthodisme » terme dérivé par Vaillant de la « nouvelle méthode » que prônait Jaurès. Nous signalerons enfin l'original « néo-rond-de-cuirisme »[69] qui combine la suffixation et la préfixation de toute une lexie.

Le préfixe « en- » ou « em- » fait preuve d'une plus grande vigueur que de nos jours. Beaucoup de mots formés à partir de lui datent de cette époque, tel « embusqué » 1912, ou ont maintenant en partie disparu. Citons : « emmillioner » 1880, « enjuponné » 1892 pour les magistrats, « ensoutané » 1892, « emprisonneur » 1901, « empontoné » 1880, « enjuivé » 1891, « emmarécager » 1892, « engloutonnés » et « endoctoriser » 1880, « enchinoisé » 1896, « enfariné » 1892, « empaillé » 1892, « enrôlé » 1899, « embobiner » 1892, « empapaouté » 1893 et, bien sûr, « embourgeoiser » 1881 et « embrigadement » 1880.

« Auto- » prend de l'importance grâce à la famille d'autonomie, dont on citera les néologismes : « autonomique » 1882, « autonomiser » 1882, « autonomiste » 1890 (1877), et à celle d'autocratie, utilisée fréquemment soit à propos du tsar, soit à propos des guesdistes, traités d'« autocrates » en 1890 par les autres fractions du socialisme[70].

4) Les formations suffixées sont, elles aussi, si nombreuses et diverses qu'on doit se borner à citer ici celles qui fournissent les désignants les plus caractéristiques, avant d'examiner en détail les plus populaires.

Avec les terminaisons en « -at » et « -ariat », se fait jour une tentative pour susciter des couples linguistiques, tels « salariat »/« capitalat », « prolétariat »/« capitalat »[71]. « Propriétariat » suggère, lui aussi, une microstructure oppositive avec « prolétariat »[72]. Le sociologue belge Solvay invente « capacitariat », entendant par ce terme l'utilisation systématique du chômage au bénéfice de l'éducation ouvrière[73].

Le suffixe « -ier » est à la source d'une série de mots très populaires. C'est lui qu'on trouve dans « pot-de-vinier », qui désigne le fonctionnaire ou le parlementaire acceptant des subsides illégaux pour service rendu, dans « lanternier » 1898, le Rochefort de *La Lanterne*, dans « figarotier », journaliste (Vallès, 1885), dans « blousier », substitut métaphorique d'ouvrier, semi-invention des Goncourt reprise par Vallès 1881 et par Huysmans 1884, dans « arrondissementier » 1912, formé pour désigner les partisans du scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans le cadre de l'arrondissement, dans « maroquinier » pris pour ministre, « épauletier » 1885, pour officier, dans « boursicotier » (1860) qui, avec « boursicot », a pris le relais de

69. « Un néo-rond-de-cuirisme va assagir le prolétariat » (Lafont, *Le Mouvement socialiste*, 15 mars 1905).

70. Citons aussi le mot-valise « automaniaquisme », ou manie de l'autonomie, qui fait le titre d'un article de Guesde dans *L'Égalité* du 28 mai 1882.

71. « Notre docteur Thiers veut bien ne pas condamner les ouvriers au prolétariat perpétuel. Il signale la route qui peut les conduire au capitalat ». (Blanqui, *Critique sociale*, éd. Alcan, 1885). « Ici travailleurs sans propriété — ou prolétariat. Là propriété sans travail — ou capitalat » (Guesde, « Le problème et sa solution », 1879, in *Collectivisme et Révolution*, Spartacus, juin 1949, p. 85).

72. Guesde, *Le Citoyen*, 27 juin 1882.

73. Cf. G. Barnich, *Essai de politique positive basée sur l'énergétique sociale de Solvay*, Bruxelles, Lebègue, 1919, pp. 380-382.

« boursicoteur » (1848), dans « pétrolier », lexicalisé dès 1906 (Larousse), dans « betteravier » enfin qui stigmatise les députés opposés en juin 1907 au vote de la loi sur la répression de la fraude des vins.

Le suffixe « -erie » a permis plusieurs créations, au nombre desquelles nous relevons « jésuiterie » 1880, « juiverie » 1890, termes récents dans le sens collectif, et « voterie » 1892. A noter aussi, mais dans un registre vulgaire : « bondieuserie » 1898, « braillarderie » 1897, « cafarderie » 1898, « chrétiennerie » 1898, « cléricaillerie » et « cléricouillarderie » 1893, « crapulerie » 1890, « dindonnerie » 1881, « flibusterie » 1894, « gredinerie » 1897, « jobarderie » 1889, « moucharderie » 1889, « municipaillerie » 1885, « pleurnichaillerie » 1900, « politicaillerie » 1892, « quincaillerie » (militaire) 1912, « roublarderie » 1889, « trouducuterie » 1897, « votaillerie » 1893, « youtrerie » 1889...

Les formes participiales s'avèrent, elles, très productives. Parmi le grand nombre de termes attestés, on remarque les désignants d'époque « cotisants » 1900, « militants » 1892 et « co-militants » 1898, « complaisants » 1888 (pour distinguer des « complices » les blanquistes boulangistes). « Salariant » a aujourd'hui disparu, malgré son couplage avec « salarié »[74], alors que « possédant » résiste bien[75]. Néologies plus éphémères encore : « non-travaillants » 1882, mimétisme de « non-possédants », ou « co-partageants » 1897. Des adjectifs-substantifs politiques ont rejoint la liste de ces formes : « intransigeants » vise, on l'a vu, certains radicaux mais aussi, à la même époque, les catholiques non ralliables à la République, ceux qu'on nommera « réfractaires » en 1893 ; quant à « indépendant », son emploi accouplé à « socialiste » daterait du discours de Saint-Mandé (Millerand, 1896). Un terme séculaire, « préopinant », qui signifie l'orateur précédent, est d'un usage courant dans les assemblées de la IIIe République. Sans couleur et sans valorisation, il fait partie du jargon officiel, au même titre que « dirigeant », « gouvernant » ou « représentant », participes présents substantivés depuis des années.

Des participes passés substantivés fonctionnent en couples oppositifs avec certains mots en « -ant » (« exploitant »/« exploité » par exemple). On relèvera aussi l'usage banal de « arrivé » 1906 qui complète « arriviste », « maroquiné » 1898, tiré de « maroquin », désignation populaire du portefeuille ministériel, et « tous les protégés, tous les obligés, les aveuglés et les casés » qu'évoque le *Parti ouvrier* du 4 juin 1898. L'étiquette « rallié » sert à désigner les cléricaux et les royalistes jouant le jeu républicain, à la suite des pressions du pape Léon XIII. Succédant aux « crevés », les « ratissés » forment la jeunesse réaliste de l'époque, débarrassée des querelles classiques-romantiques auxquelles ils préfèrent, dit-on, le jeu et le French-Cancan. Une série — aussi péjorativement politisée que celle des désignants en « -u » que nous examinerons plus loin — est constituée par des participes substantivés (vrais mais tout aussi bien faux) en « -i ». Citons les « endormis » 1883, « pourris » (1848), « ramollis » 1892, « aplatis », autre nom des « gavés », « abrutis »

74. « L'intérêt des salariés s'affirme avec la brutalité d'un coup de canon contre l'intérêt des salariants » (J. Guesde, « Le salut », *L'Égalité*, 8 janvier 1882. L'opposition « salariés »/« salariants » se trouvait déjà chez Babeuf en 1796. Reprise par Buonarotti en 1828.

75. « D'après la doctrine socialiste, l'humanité... est divisée en deux groupes, les possédants qui ne travaillent pas, les non-possédants qui travaillent » (Mermeix, *Le Socialisme*, 1906, p. 92). — Jaurès attaque « l'égoïsme des grands possédants » (*La Voix du Peuple*, 22-29 septembre 1901).

1898, « meurtris »[76], auxquels viennent s'ajouter ces corps étrangers que sont « mercantis »[77] ou « nervis »[78].

Plus encore que les finales participiales, les suffixes les plus novateurs sont de loin « -isme » et « -iste », mais aussi « -eux ». « Libertairisme » 1907, « réactionnarisme » 1882, « sionisme » 1897, « terrianisme » 1896, « électionniste » 1885, « divisionniste » et « manuelliste » (*P.O.*, 13-14 décembre 1895), « phasiste » 1889, « populiste » 1899, « troisanniste » 1913, « obstructionniste » 1894, « charitiste » 1880 ne sont pas donnés par les grands dictionnaires. « Zutisme » et « zutiste » apparaissent dans *L'Illustration* du 10 octobre 1885. « Communalisme », attesté par Larousse en 1907, est présent dans notre fichier dès 1881. Saussure invente « ethnisme » vers 1910. « Solutionnisme » (et iste) 1900 est diffusé par Maurras. « Suffragiste » apparaît en 1908... Que d'« écoles en iste », pour *Le Journal amusant* du 22 octobre 1892. Ainsi celle de Solvay applique au social « comptabilisme » 1894, « proportionnalisme » (et iste) 1894, « productivisme » (et iste) 1898, « énergétisme » 1898 et « énergéto-productiviste » 1913.

Le suffixe « -eux », qui fonctionne parallèlement à « -eur » et possède le même féminin, permet de créer des désignants péjoratifs à volonté. É. Pouget s'en donne à cœur joie, et il n'est pas seul : on note « royaleux » 1899 à côté de royaliste, « journaleux » de journaliste, « gouverneux » de gouvernant, « pétroleux » de pétroleur, « cafardeux », dérivé du cafard de sacristie, « ministreux » 1897, « ramasseux » 1911 et, bien entendu, « partageux » et « communeux », « cercleux » et « gommeux »[79]. Fleurant l'archaïsme, ces mots rencontrent la forte concurrence des dérivés en « -ard », dont nous verrons la vigueur et qui occupent le devant de la polémique : « communard » l'emporte définitivement sur « communeux », une fois perdue la distinction entre les exilés de Genève et ceux de Londres.

Dans la série des suffixes propres aux désignants, un nouveau venu, « -er », progresse à petits pas. Il arrive d'Angleterre avec « speaker », adopté par l'Académie en 1866, et « leader », présent dans le *Dictionnaire politique* de Block dès 1863. Ces greffes ont pris : Janson est reconnu comme le « leader des radicaux » belges ; « manager », emprunté en 1868, fait carrière dans l'économie, mais on peut dire à l'époque le « manager » d'une grève ; « book-maker » (1875) règne sur les champs de course, suivi de ses féminins « book-makeuse » 1881 et « book-makeress » 1890, etc... Les tentatives de francisation en « -eur » tournent court, en dépit des efforts des chansonniers tenus par la rime : « reporteur » (au sens de journaliste chez Paul Avenel en 1870) a failli s'imposer (*Gil Blas*, 1882) ; la guerre des Boxers s'est un temps appelée par analogie guerre des « boxeurs ». Mais, malgré cette pente naturelle à l'assimilation, le suffixe « -er » se perpétuera avec l'arrivée de nouveaux emprunts, comme « racer » 1906, « bootleger », « supporter » ou « speakerine »

---

76. Vallès parle dans *L'Insurgé* de la « révolte des meurtris » (éd. de 1885). Le mot désigne les victimes de la justice civile ou militaire pour *P.O.*, 5 février 1898.

77. Ce vocable, emprunté à un pluriel italien, vers 1863 semble-t-il, est d'un emploi très partagé. *La Libre Parole* ne cesse d'incendier les « mercantis cosmopolites » (lire juifs) et le *Parti Ouvrier* les « mercantis de la Chambre » (lire opportunistes). Le « mercantilisme », dans son emploi péjoratif, et non dans son emploi doctrinal et économiste, était déjà l'une des têtes de turc de Proudhon (*De la justice dans la révolution et dans l'Église*, 1858).

78. Néologisme de 1883 (Leroy-Beaulieu). « Jeunes désœuvrés » qui assaillent les ouvriers italiens (d'après M. Perrot, *O.G.*, I, pp. 165, 173).

79. « Les femmes socialistes ne sauraient rester indifférentes aux insultes faites à la République et aux tentatives réactionnaires des petits gommeux [d'une élégance affectée. C'est la mode des cheveux lissés à la gomme] et cercleux soutenus par les jésuites et l'État-major » (*Le Radical*, 12 juin 1899). Une « gommeuse » était une chanteuse de café-concert.

sans jamais toutefois conquérir la vie créative qui caractérise un suffixe natif ou naturalisé.

En se bornant à un bilan des novations, on signalera encore l'utilisation fréquente, dans le domaine politique, du suffixe factitif « -isation », pour forger des substantifs de poids : « américanisation » 1902, « anarchisation » 1899, « automatisation » (1878), « collectivisation » 1894, « cléricalisation » 1892, « dénationalisation » 1912, « désindividualisation » 1882, « étatisation » 1905 (mais « étatisé » apparaît chez Guesde dès 1880), « parlementarisation du syndicalisme » (*M.S.*, avril 1910), « germanisation » (1876), « prolétarisation des masses » 1892, « terrorisation » 1892.

Ce survol des faits les plus marquants permet d'apercevoir les évolutions et les glissements de suffixes qui se sont produits au cours de l'histoire du vocabulaire. Alors que certains d'entre eux sont manifestement en fin de production (« -eux »), d'autres bénéficient de la vague montante des besoins de dénomination politique (« -iste », « -isme », « -isation »).

5) Mais l'aspect le plus commun et le plus original à la fois des formations de désignants réside dans certaines terminaisons populaires, suffixes traditionnellement ironiques, voire argotiques, et certaines finales et/ou apocopes senties comme amusantes. Il existe aussi des cas d'aphérèses typiques[80]. La palme revient sans contredit au *Père Peinard*. On a trop insisté sur la néologie d'Émile Pouget. En fait, le *Père Peinard* recueille un vrai langage, précis, moins artificiel qu'on ne l'a dit, parfaitement compris et incarné.

Dans la tradition des *Père Duchesne* de la Révolution, de Quarante-huit et de la Commune, il pousse à bout, jusqu'à la caricature, donc au comique, certaines tendances du parler populaire : changements terminaux à effet spécial, non lexicalisés[81], métaphores et métonymies végétales et animales[82], apocopes brutes[83] ou remplacées par un o final, haplologie syllabique et création de mots-valises, allitérations et terminaisons plaisantes.

---

80. Les plus connues sont « cipaux » (conseillers municipaux, in *P.P.*, 3 avril 1892 ; ou gardes municipaux, cf. J.-B. Clément, 26 janvier 1898, in *Cent chansons nouvelles*, Paris, à « La petite République », s.d., p. 183), « chandail » et « chan' de vins » (marchand d'ail, de vin) 1908, « troquet » 1897 (1877).

81. Exemples : « camerluche » (camarade) 1892, « campluche » (campagne) 1893, « cambuche » (cambuse) 1899, « adjuyache » 1899, « bonniche » 1880, « angliche » 1889, « aminche » (ami) 1890, « aristoche » 1893, « citoyoche » 1885, « fantoche » 1898, « alboche » et « boche » 1889, « rigolboche » 1889, etc... Finales très parisiennes : « Ménilmuche », « La Bastoche » (cf. Bruant).

82. Métaphores et métonymies végétales, suite du lexique culinaire aperçu plus haut : « les grosses légumes » (*Père Peinard*, 21 avril 1889, 1er janvier 1893, 15 avril 1900, etc...), « ces épluchures humaines » (Léon Bloy, *Le Pal*, 1885), la « carotte » électorale, déjà usuelle en 1848, etc... Le thème que recouvrent « pourris » (Drumont, *L.P.*, 8 et 11 novembre 1894), « pourrissoir » (L. Tailhade, *Le triomphe de la domesticité*, 15 septembre 1901), « pourriture » (Barrès, *Dans le cloaque*, chapitre « La pourriture des assemblées », E. Paul, 1914) répond, dans les dénonciations de droite, au thème de « ventre » usuel dans celles de gauche (voir plus loin les désignants en « -u »). Il s'agit dans les deux cas de dénoncer les « bourgeois entripaillés » (Pottier, 1885), les « avale-tout-cru du capitalisme » (Pottier, discours à Haterson, 1878, in *Œuvres Complètes*, Maspéro, 1966, p. 213), les « cannibales de l'État-Major » et surtout les profiteurs qui « mangent à tous les rateliers » (P. Avenel, « La vache à Gambon », in *Chants et chansons*, éd. Quantin, 1895, p. 98).

83. Les apocopes brutes les plus courantes sont : « aristo », « camara » 1893, « bénef » 1897, « démoc-soc » 1898 (1849), « rasta » 1899, « réac » 1892 (1848), « réflecs » (réflexions) 1886, tous susceptibles d'une marque de pluriel mais non de féminin.

Pour s'en tenir au seul examen des finales de désignants les plus fréquentes dans le discours populaire, outre les suffixes déjà évoqués, on peut regrouper les attestations autour de trois sons à résonance vulgaire (par rapport au goût dominant, qui se trouve pris ainsi comme référence et comme cible). Ce sont : O, A et U.

1 — *Finales en O* : Deux séries de termes finissent par s'entremêler, celle des troncations en « -o » et celle des diminutifs en « -ot » (ou des suffixations en « -op/aud »[84]. Citons, en les accompagnant chaque fois d'une date d'attestation et, le cas échéant, de la première datation recensée : « anarcho » 1889, « aristo » 1891 (1848), « avaro » 1889, « blanquo » 1897, « bonaparto » 1888, « camaro » 1891 (1867), « capitalo » 1893, « collabo » 1898 (1867), « catholo » 1898, « collecto » 1893, « chromo » 1887, « démago » 1896 (1851), « expo » 1900, « gigolo » 1893 (1850), « locato » 1892, « négro » 1914, « opportuno » 1888, « populo » 1888 (1867), « picolo » 1893, « possibilo » 1892, « prolo » 1888, « proprio » 1888, « rigolo » 1892 (1848), « sergo » 1883, « socialo » 1889, « topo » 1893, « turco » 1886 (1867), « typo » (1861), à quoi viennent s'ajouter les réduplications du type « gogo », « jojo » (jobard), « zozo » 1900 et « coco » 1887 (1790).

De même prononciation, les suffixés en -ot, -op, -au, -aud : « bigot » 1899 (1155), « boulot » 1900 (de « boulot », le petit pain), « cabot » 1893 (1865), « cagot » 1897 (XVe siècle), « camelot » 1899[85], « cheminot » 1908, « ciboulot » 1898, « flingot » 1882 (1858), « chagot » 1885, « chicot » 1892, « faraud » 1897 (1628), « galvaud », « garnot » 1889 (1848), « goguenot » 1897 (« gogueneau » 1823), « gourdiflot » 1890, « loupiot » 1892 (1878), « marmot » 1891 (XVIe), « mendigot » 1893, « moricaud » 1900, « parigot » 1900 (1866), « pelot » 1893, « penaud » 1897 (1544), « pruscot » 1900, « salaud » 1890 (XIIIe), « salop » (1837), « salopiot » 1889 et « salopiaud » 1892 (« salopiau » 1879), « salopise » 1892, « saligot » et « saligaud » 1898 (XVIIe), « sabot » (saboteur du travail) 1893 (1843), « sergot » 1879, « traminot » 1890.

2 — *Finales en A* : Outre les réduplications en « -a » qu'on observe dans des termes comme « baba » 1899 (1808), « dada » 1888 (1776), « cacade » 1882 ou « gaga » 1879, les finales substantives les plus expressives d'un usage politique populaire sont -asse, -ade, -aille et surtout -ard. Nous n'évoquerons que les deux dernières, créatrices de désignants collectifs et individuels. Pour les formes en -aille à valeur collective, citons : « bédaille » (police) 1897, « bleusaille »[86], « canaille » 1882, « chamaillerie » 1893 (1850), « cléricaille » 1898, « députaille » et « députaillon » 1898, « ducaille » 1887, « flicaille » 1898 (de « flic » 1880 après « fligue » 1837), « frocaille » (les moines) 1898, « galonaille » 1900, « godailleur » 1898, « gouvernaille » (l'État) 1898, « gradaille » (les officiers) 1900, « jésuitaille » 1899, « juivaille » et « juivaillon » 1894, « marmaille » 1888 (1560), « moinaille » 1898

84. C'est ainsi qu'« anarcho » prend pour féminin « anarchote » 1893, « socialo » a « socialote » 1898, « rigolo » trouvera « rigolote », etc... On relève aussi bien « prusco » que « pruscot » et « sergo » que « sergot ».

85. Le camelot, c'est le crieur de journaux, après avoir été plus largement le colporteur (en 1821), mot issu de « coesmelot », le mercier ambulant (1596). Les « sociaux-camelotistes » de 1888 (cf. *Le Grelot* du 28 octobre) désignent les rochefortistes vendeurs de vent (« camelote » 1751). L'expression « Camelots du Roi » date de 1908 (cf. Maurras, Discours sur l'édition de 1909 de *L'Enquête sur la Monarchie*) et sert aux crieurs de la presse monarchiste (cf. La chanson des Camelots du Roi, 1908-1910, de Laurencie, in *H.F.P.C.*, 8, p. 197).

86. « Bleu » et « bleusaille » sont déjà connus en 1840. On trouve aussi pour caractériser le simple soldat : « troubade » 1889, « troufion » 1894, « truffard » 1898, « tourlourou » 1898, « pioupiou » 1890 (1838), « pousse-cailloux » 1890, puis « poilu » 1914, tous désignants à connotation quasi affectueuse.

(XVIe), « mouscaille » 1898, « négraille » 1900, « politicaille » 1890, « prêtraille » 1892, « racaille » 1893 (1138), « radicaille » 1897 (1877), « radicaillerie » 1881 et « radicaillon » 1892, « valetaille » 1889 (XVIe), « volaille » 1897, « votailleur » et « votaillerie » 1893. Terminons sur l'imposante série des désignants en -ard, renforçante du mépris[87] :

« andouillard » 1892, « babillard » 1889 (XVe), « bandingueusard », « bagnard » 1880, « banlieusard » 1889, « bâtard » 1899 (1190), « bavard » 1899 (XVe), « bidard » 1890, « boulangeard », « blocard », « braillard » 1881[88], « cafard » 1887 (1512) et « cafardeux » 1898, « briscard » 1892 (1861), « camisard » 1885, « catholicard », « capitulard » 1906 (1871), « campluchard » 1889, « cavagnard », « chambard(eur) » 1897, « charognard » 1893, « chéquard » 1893, « cléricafard » 1892, « cléricouillard » 1893, « clérigueusard » 1885, « citrouillard » 1893, « coloniard » 1897, « comestiblard » 1889, « comitard » 1908, « communard », « cossard » 1895, « crapulard » 1892, « cumulard » 1894 (1821), « débrouillard » (1872), « dèchard » (miséreux) 1889, « déveinard » 1885 (1874), « dynamitard » 1885, « églantinard » 1905[89], « dreyfusard » et « antidreyfusard », « fêtard » 1893 (1265), « fichard » 1913, « fin-de-siècleard » 1890, « flicard » 1890, « finançard » 1882, « fiveoclockard » 1889, « fripouillard » 1882, « frocard » 1892, « gaillard » 1892 (1080), « galochard » 1882, « galonnard » 1898, « ganachard » 1893, « grenouillard » 1892, « gueulard » 1881 (XVIe), « guenillard » (1875), « gauchard » 1883 et « centre-gauchard » 1896, « guignard » 1888, « lignard » 1887 (1863), « jésuitard » 1898, « justiciard » 1899, « jobard » 1897 (1832), « majoritard » 1894, « momignard » 1893, « mouchard » 1912 (1580), « opportunard » 1890, « panamitard » 1898, « pantouflard » 1898, « patriotard » 1898, « patriotocard » 1899, « patrouillotard » 1893, « peinard », « philosophard » 1896, « philippotard » 1896, « poignard » (à poigne) 1899[90], « politiquard » 1881 ou « politicard » 1890, « antipoliticard » 1897, « pontifiard » 1885, « possibilard » 1893, « poulard » 1898, « reculard » 1887, « revanchard » 1901, « richard » 1892 (1466), « rigouillard » 1893, « rossard » 1890, « roublard » 1890, « scribouillard » 1914, « socialard » 1892, « soudard » 1898 (1654), « suifard » et « chouetto-suifard » 1893, « traînard » 1898, « trimard » 1900 et « trimardeur » 1897 (1800), « troufignard » 1893, « truffard » 1897, « unitard » 1900, « votard » 1892 et « antivotard » 1907.

3 — *Finales en U* : Peu nombreuses, elles ont échappé aux historiens de la langue et pourtant, dans le domaine socio-politique, leur emploi polémique est important. Les pointus, les centrus, les corrompus, les ventrus datent de la Monarchie de Juillet ; la série se prolonge sous la IIIe République. Les « ventrus » sont toujours là. Lafargue les voue aux mauvaises places (*Le Socialiste*, 25 septembre 1892) ; Clément les désigne : ce sont les « banqueuteux gouvernementeux » qui font fi de la « Famine

---

87. « Un « galonnard » n'est pas un individu très galonné mais très méprisé à cause de ses galons » (P. Guiraud, *Le français populaire*, P.U.F., 1973, p. 84).

88. La chanson boulangiste « En revenant de la revue », rendue célèbre par Paulus à l'Alcazar en 1886, a été surnommée « l'hymne des braillards » (A. France). Même visée dans « braillarderie » 1897. Mais, chez Merrheim, « braillards » désigne les mystiques du Grand Soir.

89. Synonyme de socialiste. A. Louis chansonne les « églantinards de ministère » (dans « Le chasseur de nonnes » vers 1905, in *H.F.P.C.*, 8, p. 179). L'églantine rouge était arborée par les socialistes dans les manifestations et s'opposait ainsi à l'œillet blanc des monarchistes. Métonymie : « Les « œillets blancs »... ont rallié à mon cri. Ils ont chargé les « églantines rouges » sous une pluie de chaises de fer » (A. France, *Mr. Bergeret à Paris*, 1901).

90. « La France, elle est poignarde. Il voulait dire ainsi que la France veut un régime fort ». (Maurras, *Petit Manuel d'enquête sur la monarchie*, éd. 1909).

en Algérie » (30 décembre 1897) ; pour les journalistes « à la solde de la bourgeoisie », c'est une injure facile que de qualifier le parti socialiste de « Parti du ventre » (*Le socialisme,* 19 juin 1912). Selon Michèle Perrot, « ventripotent » et « ventripoteur » sont des « termes très fréquemment employés pour désigner les patrons »[91]. Trois substituts de « ventru » fonctionnent encore exactement comme en Quarante-huit : ce sont « pansu », « goulu » et « repu ». J. Ysele, par exemple, traite Drumont de « bourgeois pansu » (*P.O.,* 19 février 1898) ; Clément rappelle le « temps des goulus couronnés » qui « s'la coulaient douce » (29 septembre 1897) tandis qu'Allemane applique le terme aux capitalistes, « la classe fainéante, goulue et dorée » (*P.O.,* 17 mars 1898) ; quant à « repus », qualifiant de cette série le plus usuel à l'époque, on le trouve aussi bien à gauche (en concurrence avec « gavés ») qu'à droite pour dénoncer les bourgeois au pouvoir[92]. Avec les scandales du jour, « corrompu » continue sa carrière (cf. la chanson anonyme sur « les corrompus du Sénat » intitulée « Le dernier soupir de Panama ») ; mais c'est surtout « vendu » qui triomphe dans l'insulte : « La gouvernaille et son équipe de plumitifs vendus » s'écrie Charnay (*P.O.,* 18 janvier 1898), et Drumont dénonce « le froid cynisme avec lequel des repus et des vendus nient imperturbablement l'évidence (de la corruption) » (*L.P.,* 1er novembre 1894). Au tout début du siècle G. Couté se moque de « Môssieu Imbu », et n'est-ce pas en 1896 que Jarry met en scène son « Père Ubu » ?

L'importance de la parodie (pastiche + moquerie) contribue aussi à l'enracinement en langue ; cette parodie est plus particulièrement évidente dans la productivité et la péjoration de séries à finales usuellement nobles, mises en rapport inédit avec des bases fantaisistes (chameau + cratie, trouducu(t) + erie) : effet de burlesque ou d'héroïcomique, obtenu au niveau des mots par cet écartèlement entre l'origine savante et l'emploi populacier qui sert à tourner en dérision prétentions et préciosités. Tels sont les désignants en -âtre : « libérâtre », « religiosâtre », « républicâtre », en -ance bien sûr : « administrance », « bruyance », « doutance », « engeance », « gouvernance », « manifestance », « préfectance », « répétance », « rouspétance », en -esque surtout : « cafardesque », « charlatanesque(ment) », « fauresque », « figaresque », « mélinesque », « panamesque », « prudhommesque », « ratichonnesque », « tour-eiffelesque », qui s'ajoutent aux « clownesque », « hoffmanesque et « garçonnesque » du style artiste.

Si on a l'impression, malgré ces enracinements directs ou parodiques, d'avoir affaire à un langage marginal, cela vient non seulement de nos propres habitudes mais aussi du fait que ces listes (à l'instar du *Père Peinard* ou de certaines chansons) présentent, ramassés et multipliés, des phénomènes linguistiques beaucoup plus dilués et en cela moins créateurs de surprise. Cet effet de densité apporte aussi une musique : celle des chansons par exemple où les allitérations internes et les rimes constituent des outils politiques de grande efficacité. De Pottier et Clément à Montéhus ou Couté, une étude reste à faire de l'alliance scellée entre ces désignants (dénonciateurs), les sons qui les incarnent et les rythmes qui les animent.

II) Les conflits et les thèmes

Les groupes mis en place avec leurs étiquettes, nous pouvons maintenant les regarder s'affronter, mots en avant. Pour étudier l'incidence de la désignation dans

---

91. in *O.G.,* tome 1, p. 148.
92. Cf. Drumont, Barrès, Delorme, Della Torre. « Gavés », lui, a une prédilection pour la chanson de gauche (Roulot, Roland, Montéhus...).

les conflits d'idées rien n'est plus révélateur que l'Affaire Dreyfus, au cœur de la période. Les mots-thèmes essentiels des clans antagonistes s'y sont donné libre cours.

A) *L'Affaire Dreyfus et les valeurs idéologiques*

Nous examinerons successivement les divers enjeux dont l'Affaire a pu dresser le bilan : valeurs nationales, honneurs et déshonneurs militaires, antisémitisme, valeurs dreyfusardes ; dans quelles paroles se drapent les attitudes et que font-elles des mots qui les servent ?

1) Les valeurs nationales

Patrie et patriotes : la trahison imputée à Dreyfus fut d'abord ressentie comme une atteinte à la « Patrie », et l'extrême-gauche, contrainte à s'engager sur ce terrain lexical, dut renoncer provisoirement à certaines définitions dépréciatives. Le discours nationaliste se caractérise par l'emploi fréquent de ce terme, étroitement enserré dans un lexique familial[93]. Pour les antisémites, en particulier, la « patrie » se crée par une filiation séculaire sur un même sol, et il convient donc de « répudier tout compatriotisme avec le Juif Dreyfus » (*L.P.*, 24 décembre 1894).

Bien que *Le Drapeau* signale le recul du terme dans le lexique politique non-nationaliste[94], on trouve chez les socialistes et les radicaux de vibrantes apologies de la patrie : conséquence de 1870, tentative de pondération d'un discours internationaliste qui leur attire le désignant péjoratif de « sans-patrie », mais aussi héritage lexical de 1789 ; la « Patrie », avec Millerand, est un outil de combat socialiste, un « incomparable instrument de progrès matériel et moral »[95]. Les anarcho-syndicalistes ont plus de peine à concilier les discours du nationalisme et de l'internationalisme. Si les circonstances politiques les obligent à valoriser le terme, ils en modifient la signification : la patrie devient alors une métaphore paradoxale de l'Internationale des travailleurs, la « patrie des sans-patrie » (*P.O.*, 3 janvier 1895). Autre échappatoire : l'opposition systématique de la patrie présente, imparfaite ou pervertie, à la « patrie future », idéal aboutissement du processus révolutionnaire (*P.O.*, 22 janvier 1898).

Le renforcement du dreyfusisme, l'annexion par la droite du terme « patrie » permettront à l'extrême-gauche d'abandonner progressivement ces précautions formelles pour revenir aux définitions critiques inspirées par le courant anarchiste. « Patrie » devient alors « un mot vide de sens », « un poncif », une « arme » dont le capitalisme « se sert avec habileté pour défendre ses odieux privilèges »[96].

Le désignant « patriote » est lui aussi délaissé par la gauche à partir de 1898, tandis

---

93. « La Patrie, c'est la terre des aïeux, la terre des pères » (*L.P.*, 26 décembre 1894) ; « la Patrie ne fut jamais que l'extension de la famille » ; « Ne l'appelle-t-on pas elle aussi, la Mère-Patrie ? » (*L'Autorité,* 6 janvier 1895 et 6 octobre 1896).

94. « Pendant vingt ans, il a été ridicule ce mot de « patrie » et vous ne le trouverez dans aucune déclaration ministérielle, dans aucune profession de foi de candidat un peu éclairé ; on n'aurait pu le prononcer au parlement sans se faire traiter d'Auvergnat. C'est « le pays » qu'il fallait dire quand on connaissait les finesses de la langue ; « le pays », cela n'a rien de compromettant. A la rigueur, cela éveille l'idée de plaines ou de montagnes, de carrés de choux ou de betteraves, rien de séditieux par conséquent » (*Le Drapeau,* 19 février 1899).

95. Discours de Saint-Mandé, 30 mai 1896.

96. *Le Socialiste,* juillet 1898 ; *P.O.*, 30 juillet et 24 septembre 1898.

que sa fréquence en fait un élément caractérisant du discours nationaliste. Au début de l'affaire Dreyfus, « patriote » était pourtant bien implanté chez les socialistes[97]. L'héritage révolutionnaire permettait, par allusion à 1793 et à la « guerre aux tyrans », de concilier discours patriotique et discours internationaliste[98].

Pour les partisans de Rochefort, « patriote » recouvre un double sémantisme : fidélité à la démocratie et dévouement aux valeurs nationales. Mais en 1898, ce courant qui revendique au sein de la Gauche l'étiquette de « patriote » est rejeté par la majorité des socialistes. Et le désignant subit les effets de ce reniement[99].

« Patriote » ne prend jamais de valeur péjorative dans le discours de la Droite, où il exprime l'appartenance à une collectivité militante ; c'est une identité, et l'on se déclare parfois « patriote » comme d'autres se déclarent « Français », « Alsacien » ou « soldat ». A partir de 1898, ce désignant prend un sens plus spécifique en intégrant l'antidreyfusisme et son racisme[100]. Utilisé au pluriel, le terme désignera durablement une force politique nationaliste, antisocialiste et raciste, dont la vigueur militante s'est en grande partie forgée au sein des ligues de Déroulède et de Guérin.

France et Français : France est une valeur placée au-dessus de toute polémique : cette unanimité est fondée sur le sémantisme géographique d'un mot perçu comme plus objectif que « patrie ».

Mais, comme dans le cas de « patrie », les nationalistes marquent leurs discours par l'emploi surabondant et valorisé des termes « France » et « Français » (ainsi d'ailleurs que « Gaule » et « Gaulois »). Ne reculant pas devant l'évidence d'une opinion divisée, ils leur associent des déterminants qui dessinent en creux une collectivité désavouée, exclue de la communauté nationale. Lorsque Cassagnac affirme que « c'est la France entière » qui a applaudi au verdict de Versailles, c'est pour ajouter qu'elle représente « la Vraie France, celle des patriotes, la France qui croit, qui travaille, qui se bat » (*L'Autorité,* 25 février 1898) : autant de prédicats idéologiques et restrictifs[101] qui font que la « France des Français » (Cassagnac) n'est pas une valeur plus objective que la « patrie ». Ainsi intégrés dans l'expression du culte voué à l'armée, « France » et « Français » peuvent prendre une signification raciste ; en témoigne, malgré Déroulède, la fréquente association des formules « Vive la France ! A bas les Juifs ! » qui caractérisera progressivement, pendant l'Affaire, les discours de la Droite. Il en est de même pour l'évocation des « descendants des vieilles familles plébéiennes qui sont sur le sol gaulois depuis des temps immémoriaux[102] ».

Terre et parti agraire : Autre terme de substitution à « patrie », « terre » apparaît fréquemment dans les discours nationalistes. Ce qui est ainsi valorisé, c'est

---

97. « On frappe ce traître comme, après 1871, on frappait les patriotes exaspérés par les malheurs de la patrie. » (*Le Radical,* 25 décembre 1894).

98. « Le Parti Ouvrier Français est le seul parti vraiment patriote parce que seul, de la France avilie (...) il refera la grande France, la France émancipatrice, qui, pour faire trembler les tyrans et imposer la paix au monde, n'aura qu'à prendre la tête du mouvement socialiste international. » (*Le Socialiste,* 17 juin 1893).

99. « Quand on est patriote, monsieur, on imite l'écriture de celui-ci, on vole du papier à celui-là, et on fabrique un document... pour Dieu et pour le tsar ! comme on dit dans Michel Strogoff. » (*Le Radical,* 4 septembre 1898).

100. « On ne s'improvise pas patriote. On l'est dans le sang, dans les moelles. » (E. Drumont, *La France Juive,* Paris, 1885, 13e éd.).

101. Plusieurs options de la Droite s'y expriment : conservatisme religieux (croire), apologie du labeur populaire (travailler), nationalisme revanchard (se battre).

102. E. Drumont, *L.P.,* 4 et 6 novembre 1894.

l'appropriation séculaire du sol, la filiation sédentaire des « vrais Français », des « vieux Français », « incorporés à la terre de France », le « racinement » cher à Barrès. Dans cette perspective, le « Parti agraire national » (ou « Parti agraire », 1897) « aura des tendances nettement antisémites (...), se recrutera parmi les seuls Français d'origine catholique (...). N'y seront pas admis les Juifs, Protestants, ainsi que les naturalisés ou les nationaux dont les branches de famille n'auront pas au moins deux filiations françaises[103] ». Apologie aussi du prolétariat paysan, valorisé par rapport au prolétariat ouvrier, comme dans le « terrianisme » de l'abbé Lemire.

Nation et Nationalistes : Pendant l'Affaire, quelles que soient les appartenances politiques des locuteurs, le mot « nation » est employé pour désigner en premier lieu l'ensemble des Français.

Cependant, selon une tradition lexicale héritée de la Révolution et de Quarante-huit, l'extrême-gauche circonscrit parfois le sens de ce terme par synonymie avec « peuple » ; la « nation » représente alors le peuple envisagé sous son aspect dynamique, et tel qu'il affirme ses choix politiques. Jaurès peut ainsi opposer « la nation républicaine, soumise à la seule loi de la raison », à la force réactionnaire constituée par l'armée[104].

Cette tradition explique que ce terme ne soit pas déprécié à gauche. La polémique est déplacée sur les dérivés « nationalisme » et « nationaliste », qui tous deux recouvrent une interprétation politique plus caractérisante. Revendiqué en 1898 par divers courants de droite[105], le désignant « nationaliste » devient invective à gauche. On l'applique en particulier aux héritiers du « Parti républicain national » de Boulanger. Désignation reprise par les monarchistes eux-mêmes, lorsque, inquiétés par les excès des ligues, ils se débarrassent de cette étiquette pour la rejeter sur la Droite révolutionnaire. Ainsi accaparé par le néo-boulangisme, « nationaliste » en composition avec « socialiste » remplace le terme « révisionniste » devenu ambigu : les « socialistes-nationalistes » sont les héritiers directs des « socialistes-révisionnistes » du boulangisme de gauche[106].

De la nation à la race : Selon les nationalistes, la nation se forge dans un passé historique commun à l'ensemble d'un peuple et ne se conçoit pas sans une certaine cohérence ethnique : « On entend par nation, écrit Barrès, un groupe d'hommes réunis par des légendes communes, une tradition, des habitudes prises dans un même milieu durant une suite plus ou moins longue d'ancêtres. La Naturalisation est une fiction légale qui fait participer aux avantages d'une nation, mais ne peut en donner les caractères. » Constituée sous l'influence d'un « milieu » et définie par des « caractères », cette « nation » représente l'aboutissement d'un déterminisme biologique, analysé à la lumière du darwinisme social et des théories du psychologue Gustave Le Bon, selon qui « un peuple est un organisme créé par le passé[107] ».

Il en résulte que les désignants « nation » et « race » sont fréquemment confondus, dans l'expression d'une solidarité d'ordre organique. A la veille de l'Affaire, on voit même certains théoriciens se réclamant de la Gauche tenter une synthèse du

---

103. *L.P.*, 17 juillet 1897.
104. in *Revue Socialiste*, décembre 1898.
105. On voit ainsi Drumont, Millevoye et Cassagnac « d'accord avec les anciens boulangistes » adhérer « à la formation d'un groupe ouvert, qui prendra le nom de « groupe républicain nationaliste » » (*L.P.*, 4 juin 1898). Barrès revendique, sinon l'invention du terme, du moins son acception patriotique, apparue pour la première fois dans son article « La querelle des nationalistes et des cosmopolites » (*Le Figaro*, 4 juillet 1892).
106. Cf. Z. Sternhell, *D.R.*, pp. 34-35.
107. *Les Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Paris, Alcan, 1894.

marxisme et du darwinisme et faire de la nation une réalité biologique et raciale. C'est cette analyse qui deviendra, à partir de 1898, caractérisante de l'antidreyfusisme. Elle sera en particulier exploitée par Drumont pour qui « patrie », « nation », « France » et « race » peuvent être synonymes. L'étude du registre national pendant l'Affaire confirme donc le glissement vers la Droite qui le caractérisait déjà sous la période boulangiste. « Vrai Français », « patriote », « nationaliste » : autant de désignants dont se démarque par contre la Gauche authentique, qui refuse d'autre part l'association-identification des termes « Patrie »/« nation »/« armée » proposée par les nationalistes. Ainsi incluse dans le registre des valeurs-mots de la Droite, l'armée devient prétexte à une polémique dont les manifestations lexicales sont considérables.

2) Honneurs et déshonneurs militaires

L'attitude de l'État-Major pendant l'Affaire a suscité ou réactivé un abondant lexique dépréciatif auquel a naturellement répondu le discours antidreyfusard. Le vocabulaire « antimilitariste »[108] des anarchistes, déjà traditionnel, est alors largement repris par la gauche socialiste pour accabler l'État-Major et, dans le milieu civil, les « vivelarmés », surnom des ligueurs. Fréquents à gauche, les déverbaux « gueulards », « ligueulards », « hurleurs », « aboyeurs », « braillards » désignent les militants des ligues néo-boulangistes dont la violence verbale — et physique — s'impose dans la rue. La mission qu'ils assignent à l'armée leur vaut également l'étiquette péjorative de « revanchards » (1894). Mais, du contingent aux chefs factieux, quelle est donc cette armée qu'ils vénèrent, et quels désignants nous l'évoquent dans sa structure, ses tentations et son rôle ?

Pioupious et gradaille : Il faut se garder de confondre dreyfusisme et antimilitarisme : les dreyfusards, en effet, prennent soin de distinguer le contingent, masse prolétaire, de son encadrement souvent issu de vieilles familles aristocratiques. Madeleine Rebérioux[109] remarque qu'en cette fin de XIXe siècle « le contingent, cette piétaille toujours renouvelée, ne fait pas l'armée. Celle-ci n'existe que par ses cadres, officiers et sous-officiers, très nombreux ». Aussi le terme de « militaire », chez les anarchistes, peut-il être utilisé comme synonyme de « gradé »[110].

L'antimilitarisme qui se développe dans l'ensemble de la Gauche est donc sélectif : il vise la « gradaille », la « haute armée », au sein de laquelle se recrute l'État-Major et que l'on accuse de participer à une vaste entreprise de répression.

La « vaste gendarmerie » : L'armée, affirme-t-on à droite, a le devoir de défendre l'ordre établi contre la mobilisation des forces révolutionnaires, désignées comme « l'ennemi intérieur » depuis 1871. Le dévouement inconditionnel à cette mission suscite à gauche l'emploi fréquent du terme péjoratif « prétorien ». L'expression « armée prétorienne » est courante.

Bien que le discours dreyfusard signale l'aspect policier de l'armée, la Gauche ne confond pas plus que la Droite « armée » et « police ». De part et d'autre on identifie le « policier » à l'« agitateur », au « malandrin » ou au « voyou » embrigadé et payé

108. La famille du substantif déjà ancien « militarisme » (1790) s'est enrichie à la fin du 19e siècle. Après « militariste » (1892), on relève pendant l'Affaire « antimilitaire » (proclamation de la ligue des Patriotes, 25 septembre 1898) et surtout le désignant « antimilitariste » (*L.P.*, 22 décembre 1894).

109. in *R.R. ?*, p. 15.

110. « Il n'y a qu'une épithète qui les qualifie : ce sont des militaires, des galonnés ! » (*P.P.*, 21 avril 1900).

par le parti adverse pour faire le coup de poing, au « mouchard » appointé par la Sûreté générale. La péjoration qui affecte le mot « policier » explique qu'il puisse désigner les plus actifs des militants socialistes, et compromettre finalement des mots comme « Sociale » ou « République »[111].

La « police » n'utilise pas seulement les services de personnages aussi douteux que le « policier » et son « collabo »[112]. D'innombrables désignants, surtout dans la presse anarchiste, évoquent des forces de l'ordre bien sollicitées en ces temps d'émeute : « flique », « flicard », « flicaille », « roussin », « poulard », « sergot », sans oublier les « cipaux », les « pandores » des chansons. Mais c'est l'armée, dans sa fonction de répression, que désignent les lexies « vaste gendarmerie » ou « grande gendarmerie », héritées de Gallifet.

Une panoplie métonymique : Ces « soldats devenus gendarmes » (*P.O.*, 29 octobre 1898) sont évoqués par de nombreux désignants à caractère métonymique. Selon les locuteurs, ils sont ou non péjoratifs : on ne s'étonnera pas que les « pantalons rouges » célébrés par l'*Autorité* deviennent des « culs rouges » dans le *Parti Ouvrier.* C'est d'ailleurs à gauche que ces désignants imagés, empruntant leur verve à la tradition anarchiste, se révèlent les plus nombreux. L'officier y est désigné par allusion à quelques attributs symboliques : c'est une « culotte de peau », un « dolman », un « épaulettier », un « galonné », un « galonnard » ; ce « porte-galon » est aussi un « porte-plume », un « plumard », un « emplumé », une « plume-blanche » ou « plume d'autruche », par allusion à l'aigrette qui orne képis ou bicornes, ou encore un « empanaché », un « porte-panache ». Quant au sabre, outil symbolique du dictateur militaire, il permet de désigner le dictateur lui-même et, plus généralement, la dictature[113]. Ses dérivés « sabreur », « traîneur de sabre » ne sont remarquables que par leur fréquence. Plus caractéristique de la période est cette « Sainte Alliance du sabre et du goupillon », formule attribuée à Clemenceau qui, débordant le cadre de l'armée et du clergé, évoque la coalition ralliant monarchistes, conservateurs, « républicains modérés, nationalistes » de Rochefort, « républicains plébiscitaires » de Déroulède, vaste regroupement « des sabreurs et des goupillonneurs » qui compose les forces du renouveau boulangiste.

Le renouveau boulangiste : En 1898 et 1899, on s'attend à gauche à ce que l'engagement politique de l'armée permette le surgissement d'un « César »[114], figure traditionnellement antonymique du « Brutus » républicain. En réponse à la péjoration qui affecte « César », la Droite révolutionnaire ne craint pas de majorer « dictateur »[115]. Une filiation morphologique reflète la filiation politique qui aboutit à

---

111. « Les malandrins embauchés par l'état-major policier de la Sociale sont surtout recrutés parmi les déchets des conseils de révision. » (*l'Autorité,* 13 juin 1899).

112. « Drumont, ex-collabo du policier Marchal de Bussy » (*P.P.*, n° 65, janvier 1898). Le terme se rencontre déjà chez Vallès, en 1867.

113. « Les termes varient, mais c'est bien, comme je le disais, la même pensée, la même crainte : le sabre, la dictature, les généraux, même danger signalé sous des noms différents » (*Le Radical,* 16 janvier 1898).

114. Passant du mythe au désignant, les locuteurs de gauche rappellent leur lutte contre ce « nouveau César botté » qui s'appelait Boulanger et affirment que « le peuple Français, en possession de sa souveraineté, ne se la laissera pas confisquer, même par des Césars. » (*P.O.*, 5 novembre 1895 ; *Le Radical,* 4 juin 1899). Les « Césariens », eux, en appellent au « chef » ou au « chef populaire » (Drumont).

115. « Des flancs robustes de l'Armée sortira, nous le pressentons tous, le dictateur attendu par les Mages. Dictateur ! Il ne faut pas que ce mot, honni par les tartufes de la démocratie, effraie les gens de cœur » (*L.P.,* 23 janvier 1898).

cette nouvelle génération de « napoléoniens » : de même que l'on avait formé « Badingue » sur Badinguet et « Boulange » sur Boulanger, on forma « Cavagne » sur Cavaignac après que celui-ci eut été salué par Rochefort dans *l'Intransigeant* comme « le nouveau Boulanger ». Plus trivialement, de fréquentes allusions au fameux cheval noir du 14 juillet 1886 permettent à la Gauche de brocarder les « ramasseurs de crottin », pieux continuateurs du boulangisme (*P.O.*, 4 juin 1898).

L'honneur des rastaquouères : Dans un tel contexte, que devient « l'honneur de l'armée », acte de foi, jusqu'en 1898, d'une grande partie de la Gauche elle-même ? Devenue caractérisante du discours dreyfusard, cette lexie est chez les socialistes un désignant ironique que l'on applique aux chefs militaires puis aux partisans de l'État-Major[116]. Le débat gagne le terme « honneur » lui-même, élément lexical essentiel de la polémique dreyfusienne : on évoque alors « les Déroulèdes et autres honneurs du même acabit » (*P.O.*, 31 décembre 1898). Ceux que, jusque chez les radicaux, l'on appelait couramment les « braves officiers », sont ainsi devenus des « rastaquouères »[117].

Dans l'ensemble, le vocabulaire consacré à l'armée et aux valeurs nationales se fait d'autant plus polémique, péjoratif et pittoresque que les locuteurs se situent plus à gauche au sein des forces dreyfusistes. Invention verbale, suffixation populaire ou argotique, symbolique plaisante, autant de procédés empruntés à la tradition anarchiste et qui répondent à la constellation idéologique très serrée des termes « patrie », « famille », « honneur », « prestige », « France », « nation », « confiance », « force morale », « gloire », « sécurité », « noble », « sainte », « suprême », etc., si caractéristique des discours de la Droite. D'autre part, un système d'associations-oppositions réunit et confronte les termes « armée », « socialisme », « Juif ». Cri de ralliement des antisémites à partir de 1897, une formule comme « vive l'armée ! » invite à examiner plus en détail les valeurs-mots de la phraséologie anti-juive.

3) Le réseau « antisémite »[118]

C'est d'Allemagne, semble-t-il, que nous vient en 1873 le néologisme « antisémite », vulgarisé en France par Drumont en 1891. « Antisémitique » et « antisémitisme » sont attestés dès 1882 et 1883. L'existence d'un courant antisémite qui ne cesse de s'affirmer à partir de 1880 installera solidement dans la langue une abondante série morphologique. Aux deux adjectifs entre lesquels on hésite encore pendant l'Affaire — la ligue dirigée par Guérin est indifféremment dénommée « Ligue antisémitique » ou « Ligue antisémite » — s'ajoutent bientôt d'autres formes : Drumont soupçonne François Coppée de « philosémitisme » et B. Lazare affirme en 1894 qu'il n'est « ni antisémite, ni philosémite ». Dans le même sens Déroulède — en un emploi peut-être exceptionnel — se défend d'être « antisémite ou sémite ». L'adjectif « antisémite » a naturellement été substantivé et désigne les adversaires résolus de la « bande sémitique » qui exploite, affirme-t-on, les Français. D'emblée, aucune ambiguïté ne pèse sur la notion de « sémitisme » : traduisant

---

116. « Cet « honneur de l'armée » qui s'appelait Bazaine » (*P.O.*, 26 février 1898).
117. En novembre 1897, un compagnon d'armes d'Esterhazy le qualifie publiquement de « rastaquouère dans l'armée française ». Le mot fait fortune : déjà bien utilisé dans le lexique de l'insulte politique (on parlait aussi du « rastaquouèrisme »), le terme va connaître un emploi privilégié dans la désignation antimilitariste et s'appliquer aux officiers factieux ainsi qu'à leurs partisans.
118. Cf. J.-P. Honoré, « Le vocabulaire de l'antisémitisme en France pendant l'Affaire Dreyfus », *Mots* nº 2, mars 1981, p. 73-92.

l'idée déjà émise par Renan et selon laquelle les Juifs représentaient le peuple sémite par excellence, ce lexique ne se rapporte qu'à ce qu'il était convenu d'appeler la « question juive », évoquée par Marx en 1844 et qui se pose avec brutalité à partir de 1897[119].

Pourtant, les désignants péjoratifs ordinairement appliqués aux Juifs (avec des maximas de fréquence chez les anarchistes et les néo-boulangistes) auraient pu à eux seuls attester la réalité de cette « question ». Sans empiéter sur l'analyse de leurs contenus politiques, signalons l'abondance des formes dérivées de l'allemand *Jude* (famille morphologique de « youtre »), et de l'arabe *Yahudi*, dont provient « youdi » (ou youddi, ou youdhi), qui donne à son tour, par altération argotique, « youpin » et ses dérivés. « Juif », « Hébreu », « Sémite », « Israélite » sont en contexte antisémite parfaitement synonymes : ce sont des « Hébreux croisés d'Allemand » qui « tripotent » à la Bourse ; c'est « un juif du nom de Dreyfus » qui travaillait au Deuxième Bureau sous les ordres d'un colonel qui « entrait en fureur dès qu'il était question des sémites » ; c'est la « Banque juive » ou la « Banque israélite » qui ruine les petits épargnants. Le terme le plus usité reste cependant « Juif », parfois sur-péjoré en « juivaillon », auquel il est de bon goût, dans des milieux plus tolérants, de préférer « Israélite ». Le socialiste anarchisant Bernard Lazare présente le « juif » comme « un homme dominé par l'unique préoccupation de faire une fortune rapide », tandis que l'« israélite » reste « borné dans ses désirs ». Le désignant d'« israélite », ajoute Marrus, s'appliquait avec prédilection aux juifs français, « tandis que les juifs allemands ou originaires d'Europe de l'Est étaient des Juifs » (*J.D.F.,* p. 199).

Expressions d'un rassemblement, « antisémite », « antisémitique », « antijuif » apparaissent souvent dans des séquences désignantes. Ce sont des étiquettes commodes, proposant un cadre sémantique assez large pour convenir à des forces politiques variées, assez précis pour suggérer l'existence d'un programme politique. Face à « l'ennemi commun », l'antisémitisme provoque l'apparition de « députés antijuifs », comme Drumont, élu en Algérie aux législatives de 1898. On constate que les organisations qui choisissent de reprendre les étiquettes « antisémite » ou « antijuif » y ajoutent rarement un deuxième déterminant. La puissance d'intégration qui caractérise l'antisémitisme favorise plutôt la tendance inverse : on a ainsi des séquences courtes, illustrées par ce « Parti antijuif » ou « Groupe antijuif » qui déclare recevoir des affiliations « de tous les coins de l'horizon politique ». Ainsi encore de la « Ligue Antisémitique de France », couramment abrégée en « Ligue Antisémitique », qui est « composée de gens de toute opinion : royalistes, bonapartistes, républicains, socialistes ». Rien d'étonnant, donc, à ce que les étiquettes « antisémite » ou « antijuif » servent aussi de lieu lexical de ralliement à des catégories socio-professionnelles plus ou moins homogènes : il existe un « Groupe des Étudiants Antisémites » et un « Groupe de la jeunesse antisémite » (ou « Groupe de la jeunesse antisémite et nationaliste ») ; Drumont félicite les « comités antisémitiques, qui s'organisent (...) à Paris, à Lyon, à Montpellier » pour leur dynamisme. Une organisation de « Dames Françaises Antisémites » est signalée à Paris. En 1896 se crée une « Ligue antisémitique du commerce poitevin », tandis qu'une « Fédération antisémite des lycées » apparaît en 1900.

Pour tous ces oppositionnels de la « République Juive », les bases « judéo », « judaïco » servent de formants usuels. On attaque le « régime judaïco-opportu-

---

119. Cf. M. R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus* (J.D.F.), Calmann-Lévy, 1972.

niste », les « grandes escroqueries judaïco-financières », la « bande judéo-allemande » ou « judéo-protestante », les « mœurs judéo-maçonniques », etc. Postposé, le déterminant « judaïque » remplit la même fonction, comme pour la « maçonnerie judaïque ». L'utilisation de ce lexique en qualité d'indice de péjoration peut produire, chez certains émetteurs se réclamant de la Gauche, un discours à rencontres insolites dénonçant « l'alliance jésuitico-judaïque » ou « la juiverie des jésuites » (*D.R.*, pp. 181-194).

Formule de rassemblement de forces hétérogènes, l'antisémitisme n'a pas, d'autre part, développé pendant l'Affaire un thème unique : il a repris avec vigueur chacune des quatre tendances qui ont successivement fait leur apparition dans son histoire.

L'antisémitisme religieux : C'est par des organes d'émanation catholique que les néologismes « antisémitique » et « antisémitisme » ont été diffusés. Dans la presse laïque, l'antisémitisme religieux est de peu de poids : linguistiquement parlant, on lui doit surtout la vulgarisation d'un système d'oppositions confrontant « chrétien », « catholique », « baptisé » à « israélite », « Juif », « circoncis ». On relève aussi les désignants « moïsard » et « synagogard » (« synagoguement » signifie de façon déloyale). Mais les chefs de file du courant antisémite ne situent pas le clivage conservé entre « juif » et « chrétien » sur le plan religieux mais sur le plan social.

L'antisémitisme social : Une longue tradition, étayée par Marx et Proudhon, a fixé dans le discours socialiste ou socialisant un système de désignation du Juif en tant qu'exploiteur : association selon Malon de « l'esprit anticapitaliste » et de l'esprit « antijéhoviste » ; définition par Regnard (1887) du capitalisme comme « le produit immédiat du sémitisme » et du Juif comme « le parasite », ou encore opposition entre « le peuple » et « les Juifs »[120]. Il n'est pas jusqu'à la classique image du « Moloch » capitaliste qui ne trouve sa version antisémite dans le « molochisme juif » que G. Trindon évoque en 1884.

Rien d'étonnant à ce qu'un néologisme de sens fasse du mot « youtre » le désignant de « l'exploiteur par excellence », qu'il soit juif ou non-juif : ainsi *Le Père Peinard* du 20 avril 1890, constatant que « les mots changent bougrement de signification avec les époques », oppose la signification ancienne selon laquelle « un youtre était un pauvre bougre baptisé au sécateur, bouffant du pain sans levain, allant à la messe à la synagogue », à une nouvelle signification, essentiellement sociale : « quand un bon bougre fout à la gueule d'un type... ce mot « tu es un youtre » il se moque de la religion comme de l'an quarante. Ce qu'il veut dire, c'est que le type en question est un rapia féroce... un chameau qui s'y entend à faire trimer les ouvriers ». Le « youtre », ajoute *Le Père Peinard*, c'est donc le « patron », le « proprio », le « richard » ; et de conclure : « on peut être youtre tout en étant chrétien ou protestant », subtilités sémantiques dont l'antisémitisme social ne s'embarrassera pas.

De la phraséologie évoquant la puissance financière juive, nous retiendrons « bancocratie » (1852), version bancaire de l'aristocratie, terme qui introduit à un nouveau lexique : celui des juifs considérés comme les « maîtres » de la France, les « Rois de la République », la « première aristocratie du monde ». Aux « barons » figurant, dans *Scènes et Doctrines du Nationalisme* de Barrès, les juifs riches en général répond le « Tout-Israël » honni par Drumont. Trois adjectifs particulièrement sollicités et investis d'une signification sociale et d'une valeur péjorative, composent les lexies « gros juifs », « grosse juiverie », « grands juifs », « haute juiverie ». Dans le registre politique, le terme « juiverie » désigne une organisation

120. « Plus on est loin des juifs, plus on est près du peuple » (Guérin, *L'Antijuif*, 7 mai 1899).

dotée de la même influence, voire des mêmes attributs, qu'un grand mouvement ou parti occulte, mais aussi institutionnalisée. L'antisémitisme social qui, sur ce terrain politique et lexical, rencontre une Droite mobilisée contre la bourgeoisie triomphante, peut ainsi définir « l'opportunisme » comme « le parti des juifs » et souligner les injustices du « régime judaïco-opportuniste » ou de « la Bourgeoisie opportuniste et judaïsanste » (*L.P.*, 1894). Substantifs ou adjectifs, « judaïsant », « judophile », « youtrophile » sont appliqués aux personnes ou courants politiques suspectés d'accointances avec la « Juiverie ». Mais, au-delà de l'opportunisme, c'est le mot « République » lui-même — ou ses succédanés — qui se trouve compromis par ces contextes antisémites : un certain boulangisme reprend vigueur dans la dénonciation de « la puissance de la juiverie, sous notre ploutocratie républicaine » ou du « mariage religieux de Marianne et du juif errant »[121].

La redistribution des forces politiques provoquée par l'Affaire purge progressivement le discours de gauche de ce lexique antisémite, dont l'emploi devient quasiment nul à partir de septembre 1898. Les énoncés définitoires, par lesquels socialistes et radicaux glosent le mot « antisémitisme » à mesure que l'Affaire évolue, illustrent ce revirement : en 1895, les guesdistes se gardent de faire de l'antisémitisme un « concurrent » du mouvement socialiste ; ils parlent plutôt d'un « dérivatif ». *Le Parti Ouvrier* du 12 mars 1898 le désigne comme « le socialisme des imbéciles ». En trois années, la longue tradition de l'antisémitisme social a ainsi basculé, avec son lexique, dans le camp des nationalistes de Droite.

L'antisémitisme nationaliste : A l'aube de l'Affaire, forces de droite et de gauche se retrouvent occasionnellement sur un terrain lexical commun : la dénonciation de l'« Étranger » et du « cosmopolite » (ou du « cosmopolyte »). Mais si l'emploi de termes identiques peut donner l'illusion, d'abord, d'une convergence politique sur la base d'un consensus nationaliste, l'ambiguïté sera dissipée lorsqu'il s'agira d'investir ces désignants de significations antisémites. L'« Étranger » représente, certes, les puissances rivales de la France — en particulier l'Angleterre et l'Allemagne — et c'est par l'adjectif « cosmopolite » que la gauche fustige grands financiers et trusts internationaux. Mais pendant l'Affaire, l'identification de l'« Étranger » et du « juif » devient caractérisante de la droite et de ses alliés, de même que la fréquente synonymie des mots « juif » et « cosmopolite »[122]. L'engagement dans le dreyfusisme de la majorité de la gauche lui vaut d'être affublée des mêmes désignants : ce sont les dreyfusards qui sont décrits par Drumont comme « une poignée de cosmopolites », tandis que *L'Action Française* en fait « les étrangers de l'intérieur ». Dans cette convergence des lexiques antisémite et antisocialiste, le désignant « sans-patrie » trouve une double acception : c'est le « sémite », ou le socialiste internationaliste, son allié ; de même, il arrive que les termes « Internationale », « internationalisme », « internationaliste » soient l'objet de curieux rapprochements entre « l'internationale financière » et l'autre ; et les théories de Jaurès sont qualifiées d'« antinationalistes », comme est « antinationale », pour Drumont, la propagande de tel publiciste juif.

Au-delà de ce confusionnisme entretenu par des désignations à double référence, d'autres noms s'appliquent plus spécialement aux israélites : à la métaphore du « nomade » ou du « bédouin » s'ajoutent les vocables « métèque » (Maurras, 1894) et surtout « heimatlos », d'importation récente, cristallisant l'accusation double et paradoxale portée contre les Juifs : le « sans-patrie » est accusé... d'avoir pour patrie

121. *L'Intransigeant,* 31 octobre 1897 ; *Le Courrier de l'Est,* 5 septembre 1891.

122. Barrès, en parfait écho sonore, écrit dans son « Programme de Nancy » (1898) : « Le système opportuniste depuis vingt ans a favorisé le juif, l'étranger, le cosmopolite ».

l'Allemagne. D'où la très fréquente utilisation du désignant « Juif allemand » et de sa forme adjectivale « judéo-allemand » (1894).

L'antisémitisme racial : Dans le contexte de l'Affaire, le terme « race » recouvre des significations diverses. Chez les dreyfusards comme chez leurs adversaires, ce mot évoque des liens de nature biologique, historique, nationale et/ou culturelle. Aussi n'est-il pas étonnant que Clemenceau oppose le « Juif » au « Celte », comme la presse de droite oppose le « fils de Sem » ou « fils de Juda » au « Franc » ou au « Gaulois » dont la « race française » représente la postérité spirituelle et biologique. Mais, alors que radicaux et socialistes délaissent l'exploitation politique de ce thème, leurs adversaires en tirent une phraséologie authentiquement « raciste »[123]. Contre les « nez crochus », Drumont, Barrès, Guérin mobilisent leurs troupes sur l'idée darwinienne de la lutte des espèces : « sémites » et « aryens » se livrent une guerre implacable, le cadre national est dépassé et l'« Occident » entre dans le lexique du conflit « aryano-sémitique ». En 1898, lorsque la Ligue Antisémitique de France devient le « Grand Occident de France », il ne s'agit pas seulement pour Guérin de réaffirmer les positions antimaçonniques de son organisation : en soulignant le combat du « Grand Occident de France contre le Grand Orient juif », il investit le vocable « Occident » d'une signification raciale déjà présente dans la campagne menée en 1883 par *L'Antisémitique* contre les « juifs orientaux ou allemands ». La thèse de l'« envahissement » s'exprime par une abondante terminologie dont se détachent les groupes « péril juif » et « parasite juif ». L'adjectif « enjuivé », le substantif « judaïsation » dénoncent eux aussi la « gangrène » insidieuse du corps social par « l'envahisseur de Judée ».

Perspectives : Ce déferlement de haine, qui peut s'exprimer par des formules aussi simples que l'expression « sales juifs » érigée en slogan, détermine chez les socialistes l'apparition du désignant « bouffe-youpins ». « La France aux Français », devise de *La Libre Parole* depuis 1892, reste donc une formule revendicative spécifique d'un nationalisme antisémite qui a glissé à droite, et au nom duquel surgissent également en Algérie les formules « l'Algérie aux Français » ou « Algérie française » (*L.P.,* 7 juin 1898). Mais par quel moyen un Guérin ou un Drumont envisagent-ils de rendre la « France aux Français » ? S'agit-il seulement de mettre « à la porte » les Juifs, ou faut-il assigner au cri de ralliement « mort aux Juifs » une signification plus littérale ? *La Libre Parole* développe la première interprétation, mais l'ambiguïté du verbe « exterminer », par lequel Drumont évoque ce programme, est parlante[124]. Et c'est sans précaution métalinguistique que ses épigones proposent « d'éliminer l'élément sémite ». L'amphibologie, dans ce contexte, n'est d'ailleurs pas nouvelle ; on rencontrait, chez Proudhon, la même équivoque sémantique sur le verbe « disparaître » (*D.R.,* p. 187).

La réponse que proposent certains Juifs aux perspectives ouvertes par ce nationalisme antisémite est elle-même d'ordre nationaliste, et l'on relève dans des publications sionistes un lexique que ne renierait nullement Barrès : outre la définition, commentée plus bas, du terme « nation », signalons l'emploi du désignant « déracinés » appliqué à certains intellectuels juifs, tandis que la notion de « race juive » devient un argument volontiers évoqué face aux partisans de l'« assimilation », désignés par les termes péjoratifs « assimilateurs » et « assimilés ». Désignant

---

123. « Raciste » apparaît vers 1892 (cf. *J.D.F.*, p. 29). « Il est vraiment temps, écrit Drumont, que des voix vraiment françaises, vraiment racistes, opposent leur éloquence à la rhétorique des hâbleries internationalistes » (*L.P.,* 18 novembre 1897).

124. « .:.. On exterminera les Juifs, en prenant le mot exterminer dans le sens où le prenait Racine ; on les met hors des frontières » (*L.P.,* 2 novembre 1897).

de la communauté juive, le vieux terme biblique « Israël », largement utilisé tant par les Juifs que par les non-Juifs, est relayé par la lexie « peuple juif », qui suggère un phénomène de particularisation ou de non-intégration. Mais le désignant « peuple » est lui-même en concurrence avec l'ancienne lexie « nation juive », dont les dérivés « nationalité juive » et « nationalisme juif » connaissent pendant l'Affaire un regain d'emploi. Conséquence d'une réflexion hâtée par la conjoncture politique française, le projet d'un « État juif » (Herzl, 1896) offre enfin à la « nation juive » une perspective territoriale. Ainsi le thème ancestral du retour à Sion a-t-il quitté le domaine purement religieux pour prendre forme dans le discours politique, où le néologisme « sionisme » se trouve, dans certains contextes, associé à l'héritage lexical de l'utopie socialisante. L'apparition des vocables « sioniste » et « antisioniste » (1897) semble concomitante, et cette famille morphologique est rapidement intégrée au discours de l'adversaire : Drumont parle du « mouvement sioniste » dans *La Libre Parole* du 9 janvier 1898.

Face au clan des antisémites, le clan adverse, comment le nomme-t-on et comment se présente-t-il ? Sous les étiquettes de « dreyfusards » ou de « zolistes », bien entendu, mais aussi sous celles, privilégiées ou ironiques, d'« intellectuels » ou de « justiciards ». Ils se veulent défenseurs des « Droits de l'Homme », chercheurs de la « Vérité », de la « Justice », de la « Lumière ». L'individu se dresse contre la « raison d'État » : « Je », tout seul, « accuse » les corps constitués et affirme, contre la « Force », les prérogatives du « Droit ». Pour clore cette étude des vocabulaires de l'Affaire Dreyfus, quelques remarques sur les valeurs-mots du dreyfusisme semblent maintenant nécessaires.

4) Valeurs dreyfusardes

Lorsque paraît dans *L'Aurore* du 14 janvier 1898 le « Manifeste des Intellectuels », ce dernier mot a déjà une signification politique. Il a servi à désigner « une classe constituée d'avocats, de médecins, d'universitaires et d'hommes de lettres auxquels la IIIe République donne des postes de commande »[125]. Cette classe menace les conservateurs tout en décevant l'extrême-gauche anarchiste. D'où la péjoration du terme par les deux groupes, y compris pendant l'Affaire elle-même : pour la Droite, « l'intellectualisme » ou « l'intellectualité », alliance d'individualisme et d'esprit critique, menacent l'ordre établi. D'autre part, coupée des forces vives de la nation, « l'élite intellectuelle (...) du fond de son cabinet de travail, ne voit pas où elle marche ». (Méline, 1898). On la soupçonne non seulement de républicanisme mais encore de sympathies anarchistes, au point que le vocable « intellectuel » peut désigner ceux « qui sont en quelque sorte la tête, le cerveau de l'anarchie »[126].

Les anarchistes pourtant ne reprennent pas ce désignant à leur compte. Très tôt associé au bourgeois, l'intellectuel est taxé de « fonctionnarisme » (1894). L'extrême-gauche reproche aux « imbéciles d'intellectuels » d'être des « flatteurs, des serviteurs de la classe capitaliste », toujours prêts à « servir » des gouvernements « plus ou moins réactionnaires »[127].

---

125. Cf. Geneviève Idt, « Les Intellectuels avant l'affaire Dreyfus », in *Cahiers de Lexicologie*, 1968, II. Le substantif « intellectuel » aurait fait son apparition aux alentours de 1880. Le pluriel semble courant dès 1893 (IDT, pp. 35-46). « Intellectualiste » se disait en 1876.
126. M.-P. Fabreguettes, *De la complicité intellectuelle et des délits d'opinion. De la provocation et de l'apologie criminelle de la propagande anarchique (1894-1895)* ; citée par G. Idt, p. 43.
127. Cf. P. Lafargue, « Le socialisme et les intellectuels », in *Cahiers de la Quinzaine*, 5 mai 1900.

On ne s'étonnera donc pas que le désignant « intellectuel » ait souvent un caractère infâmant et soit appliqué de tout côté — avant ou pendant l'Affaire — à l'adversaire politique[128]. Mais il ne faudrait pas en conclure que ce vocable était exclusivement péjoratif : s'il entre une part de provocation — dirigée contre la droite, mais aussi contre une gauche non-interventionniste — dans l'attitude des auteurs du « Manifeste », un sémantisme positif préexistant, allié à de nouvelles connotations politiques, va occasionner à l'extrême-gauche comme chez les conservateurs quelques emplois contradictoires.

Dans de nombreux contextes, en effet, le désignant « intellectuel » est associé à des termes comme « savant », « professeur », « écrivain », « talent », « culture », « intelligence », « élite », etc. qui le majorent fortement. C'est l'intervention d'universitaires et d'hommes de lettres en faveur de Dreyfus qui va généraliser à gauche cet emploi valorisant. La Droite tente alors de réagir à l'appropriation du terme par ses adversaires : aux intellectuels du « Manifeste » sont opposés les « vrais intellectuels » qui, selon Drumont, mesurent la portée du « Fléau Juif ». La fondation de la *Ligue de la Patrie Française* sous le parrainage de l'Académie paraît l'occasion de « grouper les intellectuels qui sont restés fidèles à l'idée de patrie et ont gardé intact en leur cœur le respect de l'armée »[129]. En dépit de ces tentatives, le désignant, dans son acception positive, échappe aux conservateurs dès 1898 et Drumont se voit contraint de lui opposer le substantif « intelligent » pour évoquer l'intellectuel de droite. N'est-il pas révélateur que tel académicien de la Ligue déclare finalement : « quoique intellectuel, je suis pour l'armée »[130] ?

Après le « Manifeste », en effet, l'emploi du mot « intellectuel » dans une acception spécifiquement culturelle régresse en regard de l'utilisation qui en est faite pour désigner des hommes de gauche et plus particulièrement des dreyfusards. C'est « dans les bras des « intellectuels », pour employer l'expression du Syndicat » que Zola se retrouve à l'issue de son premier procès, tandis qu'à l'entrée du palais de justice le « clan des intellectuels » attend le verdict[131]. Sont associés et identifiés par *Le Petit Caporal* « les intellectuels de toute marque, les Dreyfusards de tout acabit », cependant que la *Libre Parole* prête ironiquement à la presse de gauche l'opposition du mot « intellectuel » aux vocables « Jésuites » et « cléricaux » (23 janvier 1898). Chez les radicaux, le désignant, ainsi chargé d'une signification politique précise, paraît ancré suffisamment à gauche pour que l'on finisse par opposer l'« intellectuel » au « bourgeois »[132]. En fait, dès 1899, le double héritage positif — aptitude culturelle et engagement dreyfusiste — va l'emporter : sont en conséquence désignés et célébrés comme « intellectuels » des hommes tels que France, Seignobos, Mirbeau, Psichari et, dans le discours même où Lafargue fait le procès des « intellectuels », Marx, Engels et Vaillant[133]. Volonté polémique ? Non : conséquence d'un héritage sémantique contradictoire.

---

128. « M. Barrès, l'intellectuel fin de globe » (*P.O.*, 22 avril 1898).

129. F. Coppée, cité par *L'Autorité*, 4 janvier 1899.

130. A. Vandal, *ibid.*

131. *L'Autorité*, 25 février 1898 ; *L.P.*, 22 février 1898.

132. « Les bourgeois qui composent le jury sont volontiers frondeurs, et il ne leur déplaît pas d'embêter les intellectuels — adversaires naturels de leur esprit étroit et terre à terre » (*Le Radical*, 4 juin 1899).

133. Cf. « Le socialisme et les intellectuels » in *Cahiers de la Quinzaine*, 5 mai 1900.

Il en résulte que, dans l'acception positive du terme, l'« intellectuel » se voit investi par la gauche, pendant l'Affaire, d'une mission particulière : face à l'armée, à l'ordre établi, il est le défenseur de la « Vérité »[134]. Il est vrai que cette valeur-mot est alors fort discutée par les antidreyfusards, qui lui assignent un contenu nationaliste, donc relatif : Méline, à la Chambre, évoque une « vérité légale » — la formule ne manquera pas d'être reprise — tandis que Barrès distingue la « vérité judiciaire » de la « vérité absolue »[135]. Il en va de même pour le co-occurrent le plus fréquent, semble-t-il, de « Vérité » dans le discours dreyfusard, à savoir « Justice ». De même qu'il existe deux vérités, il existe deux justices, la militaire et la civile, ainsi que le déclare au procès Dreyfus le commandant Ravary, à moins que la justice ne soit relative, comme pour Barrès, à la nation et à la race. Tandis que la droite interprète à sa façon le mot de Goethe « une injustice vaut mieux qu'un désordre », l'extrême-gauche anarchiste hésite à se mobiliser sur ce thème et les guesdistes, dont l'engagement sera également tardif, appliquent le désignant de « justiciards » aux jauressiens partisans de Dreyfus. Néanmoins, la formule « Vive la justice » deviendra pendant l'Affaire un cri de ralliement des dreyfusards qui répondront par là aux « Vive l'armée » et « mort aux Juifs » de leurs adversaires.

Autour de la paire « vérité-justice » se crée une constellation de mots-thèmes en lesquels l'humanitarisme s'associe à la tradition humaniste et socialisante : en effet, des termes comme « lumière » ou « humanité », si fréquents chez les ténors du dreyfusisme, dépassent le cadre de la métaphore pour s'intégrer à une thématique philosophico-politique. « Faire la lumière » sur l'Affaire, c'est aussi, en cette période de crise politique, permettre à la « lumière », à la « clarté », à « l'aube », à « l'aurore » républicaine ou révolutionnaire, de triompher des « ténèbres » ou de l'« obscurantisme ». D'où des désignants imagés dénonçant les « étouffeurs de lumière », la « ligue des hiboux », les « oiseaux de nuit »... Discours manichéen. Au couple « vérité-justice » que rejoignent, dans les leçons de morale républicaine, les termes d'« humanité » et de « fraternité », s'associe tout un lexique récurrent : « Droit », « droits de l'homme », « civilisation », « progrès », « avenir », « raison », « conscience » (souvent accompagné de déterminants à signification collective : « nationale », « publique », « universelle »), « idée » (fréquemment associé à « républicaine » ou « révolutionnaire »), « Idéal », « république », « révolution »... Un terme fait synthèse en 1900 : c'est le « dreyfusisme », mot-thème qui ne tardera pas à être mis en cause au nom même des principes qui l'ont inspiré[136].

---

134. C'est bien ainsi que l'entend Zola, qui écrit : « dans cette cour d'assises... se sont heurtés des soldats et des savants... Les savants, n'était-ce pas, demain, l'espoir de plus de vérité et de plus de justice ? » (E. Zola, *Impressions d'audience*, 1898, Garnier-Flammarion, 1969, p. 246). Témoin, également, Léautaud, qui verse ironiquement son obole à la souscription Henry avec la mention « Pour l'ordre, contre la justice et la vérité » (*L.P.*, 20 décembre 1898).

135. Barrès, *Scènes et Doctrines du Nationalisme*, cité dans *D.R.*, p. 170. Barrès développera cet argument dans *Mes Cahiers* en s'insurgeant contre « les misérables qui veulent enseigner aux enfants la vérité absolue » alors qu'« il faut enseigner la vérité française, c'est-à-dire celle qui est la plus utile à la nation ».

136. « Depuis l'avènement des dreyfusards au pouvoir, [le dreyfusisme] s'effondrait dans la boue et le sang : il finit dans le grotesque... Le dreyfusisme se reniant lui-même et dans la cour d'assises où fut condamné Zola, le président Delelorgue ressuscitant pour bâillonner les témoins et étrangler la défense : jamais les nationalistes n'auraient rêvé une pareille revanche » (*La Guerre Sociale*, n° 40, 16-22 septembre 1908).

B) *Les disputes autour du Pouvoir*

Les mots-clés des joutes électorales ont été examinés par Antoine Prost et une équipe d'historiens à la lumière de leurs indices quantitatifs[137]. On peut, en utilisant les tableaux de leur ouvrage pour les élections de 1881, 1885 et 1889, auxquels nous joindrons quelques sondages pratiqués au Laboratoire de Saint-Cloud dans la propagande des élections de 1889, 1902 et 1910, dresser un bilan des emplois les plus importants, de leur constance ou de leur évolution tout au long de la conjoncture. Quelques grands thèmes d'affrontement politique viendront ensuite illustrer ces appréciations chiffrées : lutte anticléricale, parlementarisme et ministérialisme, discussions sur la « méthode » socialiste, compléments aux débats idéologiques évoqués plus haut.

1) Vocabulaire électoral et fréquence des mots

Pour mener à bien l'examen des professions de foi publiées à l'instigation du député Barodet, A. Prost utilise deux méthodes concordantes : des inventaires statistiques sur des échantillons de 5 000 mots, des projections d'analyses factorielles des correspondances.

Se signalent en premier les constantes communes à la gauche et à la droite. Il s'agi pour l'essentiel de mots-outils et de verbes fondamentaux, mais aussi d'un lexiqu électoral de base : « mandat », « suffrages », « vote », « député », « candidat » « scrutin », « représentant », « parlement », « représenter », « solliciter », « élec teur », « arrondissement », « département », « élection », « circonscription », e d'un lexique financier : « impôts », « dégrèvement », « diminution », « réduction » « charges », « dette », « foncier », « financier »... Mais les constantes spécifique sont les plus nombreuses. Ainsi, écrit A. Prost, « le vocabulaire politique e juridique est à gauche » et cela dans toutes les élections[138].

Un tableau rassemblant ces données montre avec clarté cette opposition gau che/droite.

---

137. M. Danech, M. Demonet, L. Girard, R. et S. Gossez, R. Mouriaux, A. Prost, D. Segrestin, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, P.U.F., 1974 (*V.P.E.*) : A. Prost (1974, *1.2*). Il faut joindre à cette étude collective : A. Prost et C. Rosensveig, « La chambre des députés de 1881 à 1885. Analyse factorielle des scrutins », in *Revue française de science politique*, XXI, 1, février 1971, pp. 5-50 et A. Prost, « Vocabulaire et typologie des familles politiques », Colloque de Saint-Cloud, in *C. Lex.*, 14, 1969-1, pp. 115-126, repris dans J. Charlot, *Les partis politiques*, A. Colin, 1971, pp. 80-91.

138. A. Prost remarque toutefois que certains termes d'usage politique commun, qui sont, vus dans le détail des fréquences, discriminatifs de la gauche assurée de 1881, le deviennent de la droite reconquérante de 1885. Il s'agit de : « gouvernement », « majorité », « ministre », « parti », « pouvoir », « promettre »...

Les constantes de gauche :

	Élections de 1881	*Élections de 1885*	*Élections de 1889*
citoyen*	13/9	13/4	12/11
chambre	40/16	15/9	25/16
sénat	14/3	4/0	7/5
institution	15/1	14/4	8/3
loi	31/9	27/13	33/21
république	54/13	58/5	78/28
républicain	33/8	59/18	67/26
démocratie	18/2	2/0	9/2
démocratique	10/0	12/1	13/5
politique	32/16	32/26	36/11
état	13/4	21/11	17/10
réviser	2/0	4/0	7/1
révision	11/1	17/1	26/16
programme	20/8	25/4	12/13
stabilité	2/1	8/2	10/2
réforme	37/2	39/7	43/9
réformer	2/0	3/2	5/2
progrès	22/8	16/5	12/2
radical	9/1	5/0	6/4

* Curiosité vocative : le candidat appelle de préférence ses mandants « citoyens » à gauche et « messieurs » à droite, terme souvent suivi ou remplacé par « chers concitoyens ».

(« Assemblée » et « parlement » paraissent d'emploi équilibré, tandis que les répétitions de « France », « régime » et « patrie » tendraient à glisser de gauche à droite).

Les conservateurs se singularisent, eux, par une utilisation insistante du registre de la défense et de la peur. Très affirmé en 1881, entraîné dans la polémique de 1885 puis plus discret en 1889, ce lexique joue en particulier sur « danger », « péril », « désastreux », « ruine » et sa série, « désordre », « anarchie ». En positif s'inscrit un thème religieux et moral (familial), omniprésent lui aussi. Les termes les plus remarquables en sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les constantes de droite :

	Élections de 1881	*Élections de 1885*	*Élections de 1889*
religion	2/15	0/12	0/8
religieux	0/12	2/15	2/14
sacré	2/6	2/3	2/3
croyance	0/1	0/4	2/4
Dieu	0/15	0/3	0/5
chrétien et catholique	1/10	0/0	0/2
conscience	6/18	5/17	4/15
violer	1/3	0/6	0/3
moral	0/5	0/6	2/5
honnête	1/6	0/6	1/12
famille	0/17	2/16	1/11
père	2/13	1/14	3/10
enfant	3/20	1/11	4/8
frère	0/3	0/0	0/3
paix	15/34	16/30	12/23

(« Culte », « église » et « clergé » sont relativement partagés ; mais la série de « clérical » se marque nettement à gauche).

Au-delà de ces pondérations différentes selon les émetteurs, une question mérite d'être posée : quel est le vocabulaire le plus stable dans le temps, tous émetteurs confondus ? Pour tenter de répondre, nous avons choisi la cinquantaine des substantifs et adjectifs les plus fréquents dans les échantillons dépouillés par l'équipe d'A. Prost à partir des barodets de 1881, 85 et 89, que nous avons comparés à la cinquantaine des substantifs et adjectifs les plus employés par les candidats au cours des campagnes de 1889, 1902 et 1910. Vingt-cinq termes communs aux six moments de comparaison restent sur le tamis, les plus fréquemment fréquents. Les voici, accompagnés de leurs rangs respectifs et dans l'ordre du rang moyen[139].

Les permanences dans le temps :

	rang moyen	1881 B	1885 B	1889 B	1889 C	1902 C	1910 C	1900 S
république	1	6	5	1	1	2	3	+
républicain	2	12	1	2	2	1	1	+
politique	3	3	3	3	4	4	10	+
liberté	4	1	4	4	11	3	6	
France	5	4	7	5	3	5	16	
pays	6	2	2	6	5	25	7	
loi	7	14	15	8	6	6	4	
impôt	8	17	6	13	12	11	5	
réforme	9	15	14	9	16	8	2	
intérêt	10	9	11	10	10	18	11	+
chambre	11	5	22	14	7	13	19	
grand	12	8	20	12	9	17	14	+
droit	13	16	9	15	15	9	17	+
gouvernement	14	7	19	7	8	15	25	
électeur	15	23	8	19	14	10	8	
suffrage	16	13	13	11	17	14	18	
député	17	18	18	22	21	2	15	
public	18	11	10	18	13	24	21	+
parti	19	24	21	20	22	7	9	+
an	20	19	16	17	23	12	20	
honneur	21	10	24	16	19	21	23	
état	22	25	17	21	20	20	13	
nouveau	23	20	12	25	18	23	24	+
citoyen	24	22	25	23	24	19	12	+
confiance	25	21	23	24	25	16	22	

Ce tableau prouve ce qu'A. Prost a montré par d'autres moyens au début de son livre, l'homogénéité très forte du vocabulaire électoral ; la moitié des substantifs et adjectifs de haut rang sont en effet communs à toutes les élections, de 1881 à 1910, qu'on interroge les élus ou des candidats représentatifs. Inversement, sur ces 25 mots à forte présence, 10 seulement se retrouvent dans le discours socialiste de

139. Dans le tableau qui suit, la lettre B signale un sondage opéré dans le barodet des déclarations d'élus, la lettre C un échantillonnage de candidats — on voit que l'année 1889 bénéficie des deux approches —, la lettre S un échantillonnage de textes socialistes de l'année 1900 comprenant Jaurès, Guesde et Péguy.

1900. Celui-ci possède donc ses spécificités : celles qui ressortent avec le plus d'évidence de la confrontation des listes sont dans l'ordre : « socialiste », « classe », « propriété », « bourgeois », « société », « prolétariat », « ouvrier », « action », « social », « force », « révolution » et « vie ». Mais il ne faut pas en conclure que le discours électoral stagnerait. Bien d'autres termes sont employés, qui révèlent des évolutions caractéristiques dans les discours de la droite et de la gauche.

A droite, c'est par exemple le registre nationaliste qui se met en bonne place. De 1881 à 1889, les termes qui désignent la collectivité s'incorporent progressivement à son vocabulaire. On peut construire l'échelle lexicale de cette progressivité :

	1881	1885	1889	
Pays	31/43	26/42	23/34	A droite dès 1881
France	33/27	23/35	23/38	A droite en 1885
Patrie	7/5	4/8	10/13	
Nation	9/7	9/7	6/10	A droite en 1889
Peuple	9/5	7/2	12/15	
État	13/4	21/11	17/10	Restent à gauche
République	54/13	58/5	78/28	

C'est sur les deux termes du vieux lexique révolutionnaire, « nation » et « peuple », que l'impact du boulangisme est le plus sensible. Mais il n'y a pas accaparement par la droite du vocabulaire national, comme le prouve le faible contraste des fréquences. Il n'y a pas non plus rupture radicale, au niveau du vocabulaire patriotique. C'est une lente évolution.

L'évolution de la droite vis-à-vis du nationalisme explique sans doute qu'à l'inverse elle mette en sourdine ses attaques contre la politique coloniale du gouvernement et que son discours fasse moins de place, à partir de 1889, au lexique des colonies et de la guerre qu'en 1881 ou en 1885.

	1881	1885	1889	1902	1910
expédition	0/8	11/8	0/4	0	0
aventure	3/6	3/9	5/4	0	0
paix	15/34	16/30	12/23	4	11
guerre	6/18	9/39	12/9	3	8
colonie	2/6	3/3	1/0	0	0
Algérie	0/12	0/0	0/0	0	0
Tunisie	0/11	0/7	0/0	0	0
Afrique	0/4	0/0	0/0	0	1
Tonkin	0/1	1/19	0/5	0	0
Chine	0/0	0/7	0/0	0	0
Madagascar	0/0	0/9	0/0	0	0
conquête	0/2	6/3	3/0	1	0
colonial	0/0	7/2	2/3	1	0

La relative faiblesse de l'échantillon de 1902, le caractère provincial et le fait qu'il s'agisse de candidats et non d'élus en 1902 et 1910 ne suffisent pas à expliquer la

baisse générale du lexique colonial dans les proclamations. Consensus autour d'un silence[140]. Progressivement aussi la droite se rallie aux institutions républicaines, ou, pour être plus exact, déplace ses critiques de la République elle-même à la pratique des républicains. D'où l'importance en 1889 du lexique qui a trait aux scandales financiers et à la faillite économique du gouvernement. C'est là peut-être la caractéristique la plus marquée en 1889, avec argent (1/4), augmentation (0/5), augmenter (2/6), avide (0/3), budget (6/9), budgétaire (0/3), concussion (0/3), contribuable (0/4), déficit (0/5), dépenses (3/5), déplorable (0/2), discréditer (0/2), économies (4/17), emprunt (1/6), faillite (1/3), finance (5/10), gaspillage (0/6), Grévy (0/2), mépris (0/3), méprisable (0/2), milliards (0/11), millions (1/11), places (0/11), politiciens (0/2), profit (1/6), ruine (4/7), ruiner (0/7), ruineux (0/2), scandales (1/9), trafic (0/2), trafiquer (0/3), tripotages (0/2), Wilson (0/2).

A gauche apparaissent des désignants politiques précis. En 1881, l'absence d'étiquettes politiques spécifiques à droite comme à gauche est curieuse : on ne trouve ni « socialiste », ni « collectiviste », ni « communiste », ni « bonapartiste », ni « impérialisme », ni « légitimiste »... « Monarchiste » (1/0), « royaliste » (0/1), « progressiste » (1/0) sont rares. On se dit seulement « républicain » (33/8), « libéral » (5/2) ou « conservateur » (0/9). C'est en 1885 que la gauche introduit en masse des désignations politiques plus fines pour les clans en présence : coalition (5/0), réaction (6/0), monarchique (8/1), monarchiste (7/0), monarchie (6/0), orléaniste (2/0), royaliste (4/0), prétendants (6/0), légitimiste (1/0), bonapartiste (2/0) ; démocrate (2/0), progressiste (3/0), radical (3/1), (mais opportuniste 0/6), socialiste (1/0), centre-gauche (2/0), gauche (1/0) (mais droite 0/3), extrême-gauche (1/0).

Un vocabulaire social émerge aussi au fil des élections :

	1881	1885	1889	1902*	1910*
ville	2/3	2/2	8/9	5	4
classe (sociale)	2/2	2/1	5/2	4	12
travail	14/13	15/0	18/10	11	21
travailleur	0/3	3/2	15/6	10	15
ouvrier	4/4	5/11	8/3	14	37
syndicat	2/0	1/0	2/0	2	10
social	10/7	6/4	17/6	9	29

* Comme dans le tableau précédent, la séparation gauche droite n'est pas faite pour 1902 et 1910 et les tailles d'échantillons sont disparates.

Cependant, les mots-thèmes ruraux l'emportent encore sur ceux que nous venons de citer, et cela jusqu'en 1910. Si l'on additionne les occurrences d'« agriculture » et d'« agricole » et celles d'« industrie » et d'« industriel », on obtient l'état suivant des fréquences :

140. A l'extérieur du parlement, des oppositions socialistes et anarchistes s'expriment à voix plus haute : Allemane, Pouget, Hervé s'en prennent aux « coloniards » (Cf. *P.O.*, 24 déc. 1897), Guesde aux « finançards » de la « galère tunisienne » (*Le Citoyen*, 11 avril 1882) et le Congrès du P.O.F. de Romilly « condamne » la politique coloniale de 1895.

	1881	1885	1889	1902	1910	Total
agriculture + agricole	11/26	29/30	21/18	13	23	171
industrie + industriel	5/7	20/19	15/11	8	15	100

Les chiffres donnés par le sondage opéré dans les barodets ont fait l'objet d'analyses factorielles des correspondances[141]. Cette méthode permet des regroupements et/ou des oppositions entre les vocabulaires, sur différents axes de classement, par le biais de leurs fréquences.

L'intérêt immédiat de ce travail est de montrer que dans tous les cas la première information fournie par l'analyse factorielle est celle d'une opposition fondamentale droite-gauche, justifiant par là les interprétations précédentes.

— L'analyse factorielle de 1881 donne par exemple un premier facteur très signifiant qui isole nettement les termes et les députés de droite des termes et des députés de gauche. On trouve à l'extrémité droite : « sacré », « famille », « menacer », « enfant », « paix », « ordre », « conscience », « nom », « autorité », « tradition », à l'extrémité gauche : « poursuivre », « égalité », « social », « suffrage universel », « républicain », « état », « marche », « constitution », « progressiste », « démocrate », « réforme », « programme », « radical ».

— L'analyse factorielle de 1889 permet de dégager trois axes hiérarchisés.

Le premier est à nouveau interprétable en termes de « droite/gauche », avec le même vocabulaire qu'en 1881. Apparaissent à droite « scandales », « millions », « milliards », « place(s) », « ruine », « finance(s) », etc., ainsi que du lexique des luttes scolaires (« enseignement », « école », « enfant »). A gauche, c'est « travailleur » et « ouvrier », « comité » et « radical » qui se marquent le plus en fréquences.

Le second axe semble distinguer les candidats proches du gouvernement (républicains de gouvernement), et peu soucieux de se lier les mains, des extrêmes plus précis et plus critiques, qu'il s'agisse de la droite antirépublicaine et révisionniste ou de la gauche radicale et socialiste. On trouve donc d'un côté un vocabulaire précis : « école », « enseignement », « instruction », « impôts », « charges financières », « budget », « finances », « économie », « commerce », « industrie », « agriculture », « travail », « produit », « travailleurs », « ouvriers », « villes », « campagnes », etc., de l'autre un vocabulaire plus vague et abstrait : « drapeau », « congrès », « républicain », « République », « candidature », « adversaire », « représentant », « gouvernement », « régime », « stabilité », « point », « vue », « question », etc.

Le troisième axe enfin semble opposer non pas les partisans de la révision à ses adversaires, mais ceux qui en parlent à ceux qui n'en soufflent mot et développent un programme d'affaires (ce sont aussi bien des républicains que des conservateurs). Ce facteur oppose donc « révision », « constitution », « constituant », « Sénat », « peuple », « universel », « suppression », « République », « républicain », etc. à

141. Pour l'explication mathématique des procédures, cf. J.-P. Benzécri, *L'analyse des données*, t. II, Paris, Dunod, 1973, pp. 3-318.

« politique », « affaire », « protection », « produit », « agriculture », « concurrence », « crise », « traité », « commerce », « travail », « ouvrier », « impôt », etc.

— L'analyse factorielle menée sur l'ensemble des proclamations de 1881, 1885 et 1889 permet de dégager deux facteurs, dont le premier est encore un facteur d'opposition droite/gauche qui va de « radical », « progressif », « réforme » et « démocratie » à « famille », « sacré », « autorité » et « tradition ».

Ce n'est qu'en troisième facteur qu'apparaît une opposition diachronique entre 1881/1885 d'une part et 1889 de l'autre. On trouve comme spécifiques de 1881, « famille », « moderne », « liberté », « société », « enfant » et comme spécifiques de 1889 « suffrage universel » « affaires », « nation », « ordre », « autorité », « constitution », « peuple », « patrie ». Mais ce troisième facteur apporte peu d'information statistique. Le clivage chronologique est donc loin d'être prépondérant.

L'étude d'A. Prost démontre ainsi, grâce aux analyses factorielles, que l'opposition prioritaire, au niveau du vocabulaire, ne se situe pas entre modérés et extrémistes mais entre les deux pôles droite-gauche, et que les questions de conjoncture influent moins sur le vocabulaire électoral que les orientations idéologiques de base : les traditions l'emportent sur les situations. Examinons certains aspects lexicaux de cette opposition de fond, tout particulièrement la lutte anticléricale, le parlementarisme et son contraire, puis les problèmes de « méthode » que se pose, vis-à-vis du pouvoir, le clan socialiste.

2) La lutte anticléricale

1905 : séparation de l'Église et de l'État. Cette date marque l'aboutissement d'une œuvre de longue haleine, qui unit tous les républicains, ou presque, de 1871 à 1905 : la laïcisation de l'État et de l'École. La république « radicale » (1900-1914) poursuit et achève le travail entrepris par la république « opportuniste » (1879-1900). Le conflit qui en résulte est à la source de désignations nouvelles et originales, dont la moindre n'est pas l'adjectif « anticlérical », apparu en 1877 dans le *Littré*.

Les républicains font preuve de beaucoup de vigueur dans la désignation de leurs adversaires. C'est l'époque du « sabre et du goupillon » dont l'alliance se manifeste ouvertement dès la tentative de Boulanger et encore plus dans l'affaire Dreyfus. D'où la dénonciation de la clique ou de l'oligarchie « clérico-militaire » (1898) ou de la coalition « clériconationaliste » (1901). Gambetta (discours du 4 mai 1877), Jaurès (discours du Congrès d'Amsterdam, 1904), les allemanistes du *Parti Ouvrier* accablent le « cléricalisme », les « cléricaux » et les « calotins » pour leur « obscurantisme » et leurs complots contre la république. Les prêtres, traités d'« ensoutanés » 1892, de « flamidiens » ou de « sacs à charbon » sont accusés de former avec l'État-Major une « secte noire » aux desseins factieux.

Mais l'anticléricalisme revêt des formes diverses. Les républicains ne se désignent pas tous de la même façon. Les uns se présentent seulement comme « anticléricaux », c'est-à-dire qu'ils acceptent les religions si elles ne cherchent pas à influencer la vie politique. D'autres, au contraire, se présentent comme « athéologiens » 1892, « athées » 1888, « matérialistes » et « transformistes »[142].

De l'autre côté, et en particulier dans des journaux comme *L'Autorité*, on

142. Déclaration du Comité Révolutionnaire Central de février 1892, publiée dans *La Revue Socialiste* de mars 1892, p. 356 ; « Le comité révolutionnaire central et tout socialiste digne de ce nom (...) est athée (matérialiste et transformiste), républicain, communiste, révolutionnaire et internationaliste ».

dénonce la « prêtrophobie » 1906, les « anticatholiques » (1896) et bien sûr les « sans-dieu ».

Le gouvernement n'est pas seul dans sa lutte contre les milieux catholiques. Il est soutenu et relayé par tout un réseau de sociétés de pensée comme la franc-maçonnerie, la Ligue des Droits de l'homme, la Libre Pensée, les organisations laïques et les universités populaires dont, sur ce point, le vocabulaire est identique. Tous proclament l'« émancipation morale et intellectuelle » des individus, contre le « fanatisme », terme qui se généralise en 1906.

Les francs-maçons constituent la cible favorite des journaux royalistes et bien-pensants qui tournent en dérision les « sectaires des loges » et les « frères trois-points ». Les « libres penseurs » et les maçons suscitent aussi la critique des guesdistes pour qui l'anticléricalisme n'est qu'un moyen inventé par la bourgeoisie pour détourner la classe ouvrière des vrais problèmes. L'hebdomadaire guesdiste *Le Socialisme* dénonce « la métaphysique radicale et maçonnique » (1912) de ces loges où se coudoient des hommes de toute classe. Après l'affaire Dreyfus enfin, la droite amalgame juifs et francs-maçons et les réunit dans l'adjectif « judéo-maçonnique ».

Pour vive qu'elle fût pendant toute la troisième République, la polémique anticléricale connaît des recrudescences, en particulier au moment du vote des lois scolaires, dans les années 1880-1881, et au début du XXe siècle avec la séparation de l'Église et de l'État. Le « prolétariat laïcisateur » (Proust, 1909) et les « séparateurs » (Jaurès, 1905) revendiquent la « laïcisation », la « séparation », la « sécularisation » et la « neutralité confessionnelle » de l'école. Le terme de « déchristianisation » apparaît en cette fin de XIXe siècle et traduit bien le degré de violence qu'atteint en France le conflit des laïcs et des cléricaux.

La crise des « inventaires », à partir de 1906, relance ces antagonismes jusqu'à l'affrontement physique. La hiérarchie catholique entre en lice. Son discours, en particulier dans la France de l'Ouest, allie à des arguments juridiques et politiques (le « contrat bilatéral » que les députés n'ont pas mandat de rompre, un « référendum » souhaité, le « Socialisme » qui « menace toute propriété ») une moralisation nationaliste (« La France est catholique dans ses origines et sa longue histoire... Quand elle a rompu son pacte séculaire, elle s'est abîmée dans la honte et le sang »)[143]. Toute une rhétorique de la chaire prend en charge la résistance : « sacrilège », « devoir impérieux » (termes repris au pape), « Foi vraiment bretonne », « cœur vaillant », « population profondément chrétienne », etc. Les manifestants chantent :

> « Oui pour sa cause, Dieu chez nous a des hommes !
> C'est notre honneur, Vendéens et Bretons.
> Fils de chrétiens, chrétien nous sommes.
> Chrétien toujours, nous resterons »[144]

Réactivation de la chouannerie ? On évoque « les braves de 1793 » et le « souvenir Vendéen » : « Nous sommes les survivants de ces martyrs ». En face, les journaux républicains nantais dénoncent les « fanatisés », les « Chouans », les « hobereaux », les « jeunes apaches pieux » et les « femmes hystériques ». Le mot « fanatisme » devient la clé des récits de manifestations.

---

143. Mgr. Rouard, *La Semaine religieuse du Diocèse de Nantes*, 24 avril 1905 ; cité par L.-M. Pellerin, *Bloc agraire et comportement paysan. Les réactions aux Inventaires en Loire Inférieure (février-mars 1906)*, Centre de Recherche Politique, Université de Nantes, vol. 5, 1976, p. 17. Une pétition dans ce département recueillera 126 000 signatures de paysans.
144. Ibid., p. 92, in *L'Espérance du Peuple*, 3 février 1906.

Une évolution s'était fait jour cependant dans les années 1890 au sein du monde catholique français. Devant les risques effectifs de « déchristianisation » et les progrès du socialisme et du mouvement ouvrier, plusieurs formes de catholicisme social se développent. Les socialistes dénoncent sans cesse celui d'Albert de Mun et des « Cercles catholiques ouvriers », étiquette évidente d'un catholicisme social contre-révolutionnaire, antilibéral, corporatif et paternaliste. Mais d'autres catholiques vont plus loin dans le sens de la démocratie ; c'est alors l'apparition des lexies « chrétien-social » 1895, « christiano-démocratique » 1900 et, avec un sens nettement péjoré, « socialo-clérical » 1892. C'est aussi la naissance sur fond d'antisémitisme d'une nouvelle dénomination dans l'ordre politique avec le terme de » démocratie chrétienne »[145], qui recouvre ensuite des conceptions très différentes mais suppose toujours la recherche d'une voie intermédiaire entre le libéralisme et le socialisme. Certes à la fin du siècle, on parle surtout du « ralliement » à la République prôné par Léon XIII et de la scission qu'il provoque à l'intérieur de l'Église française entre les « réfractaires » et les « ralliés ». Mais allant beaucoup plus loin, Marc Sangnier fait l'éloge de la « sublime Révolution » et de la « République démocratique et sociale », prêchant l'unité du « parti des gens qui discutent », loin du « parti des gens qui hurlent », à la fois contre les « néo-monarchistes » et les « socialistes-étatistes ». Si l'exhortation silloniste a des antécédents (Lamennais, Lacordaire), l'apostrophe en est nouvelle dans le milieu où elle s'exprime : « Camarades, luttez contre les indifférents ! »[146]

3) Autour du parlement

La IIIe République est une période contradictoire, où les institutions républicaines se consolident définitivement, tout en ne cessant d'être l'objet d'attaques virulentes de la part de la droite comme de la gauche.

En 1900, on peut dire que les principales oppositions au système républicain et en particulier au suffrage universel sont éteintes ou étouffées. Cette évolution se traduit par l'importance que prend progressivement le vocabulaire de la compétition électorale. Les « partis » (aux sens de l'époque) sont classés en « parlementaires » ou « extraparlementaires », selon qu'ils sont représentés ou non à l'assemblée. Les candidats, dont certains en 1904 sont appelés « officiels » ou « ministériels », c'est-à-dire soutenus par le pouvoir, sont les « mandataires » de leurs élus, ou encore des « compétiteurs » (1900). Guesde utilise à leur propos une métaphore commerciale et parle de « fondés de pouvoir » 1900. On emprunte à l'anglais l'image de la boule noire comme signe de vote négatif pour désigner les perdants sous le terme de « blackboulés » 1898. Les questions de technique électorale apparaissent dans les textes politiques, avec des lexies comme « bulletin panaché » 1910 ou « discipline républicaine » 1885. La fin de la période est marquée par la querelle entre la droite « arrondissementière » 1912, c'est-à-dire favorable au scrutin uninominal à deux tours, et les socialistes « proportionnalistes » 1912 qui réclament la « proportionnelle » ou plus brièvement la « R.P. ».

Malgré cette accoutumance du corps politique à la pratique électorale, « l'anti-parlementarisme » traditionnel à droite, mais aussi dans l'extrême-gauche socialiste,

145. Au Congrès des « démocrates chrétiens » de Lyon en 1896, Drumont est acclamé président d'honneur et Gayraud demande l'expulsion de « l'excrément juif » (Cf. G. Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France*, Paris, Alcan, 1909, p. 230).

146. M. Sangnier, *La vie démocratique* (Réunion publique de l'Alcazar, 26 novembre 1903), Au Sillon (1903).

est ravivé par le scandale de Panama en 1892, l'affaire des décorations en 1887 et l'instabilité des ministères. Le vocabulaire de l'époque présente donc une série d'expressions originales ou typiques, qui toutes mettent en cause parlement et parlementaires. A droite comme à gauche, on dénonce la « phraséologie » 1894 des députés et surtout les « chèques » et les « pots de vin » que ces « honorables » reçoivent. La députation est une « sinécure »[147] pour « légiféreurs à jet continu » 1898. Tous les termes du théâtre sont mis à contribution pour démasquer la « comédie parlementaire » 1888, la « trompeuse machine » 1881, la « fiction » 1899 à laquelle participent les « farceurs » du Palais Bourbon. Le composé plaisant de « budgétivore », qu'on trouve déjà en 1853, est fréquemment appliqué aux députés, à qui la droite comme la gauche reprochent de profiter de leur charge pour s'enrichir. Les termes de « scandales » 1898, de « boues » 1888, et d'« éclaboussés » 1897 reviennent comme des leit-motive ; puisant dans le registre commercial, les guesdistes vont jusqu'à évoquer la « boutique parlementaire » 1888. Fréquent aussi le reproche d'« arrivisme » 1906 qui vaut aux membres de la Chambre d'être fustigés sous les traits des « hypnotisés de la Chambre » 1881 ou des « politiciens de profession » 1892.

L'affaire Boulanger cristallise ce mécontentement autour d'un mot : « révisionnisme ». Toute la classe politique peut être cataloguée en « révisionniste » 1888 ou « antirévisionniste ». Mais, outre que ces désignants peuvent aussi être employés vers 1898 à propos du procès Dreyfus et de sa révision éventuelle, ou encore vers 1900 chez les socialistes à propos de la « nouvelle méthode » de Jaurès, le terme de « révision » peut couvrir des options bien différentes. Les opportunistes envisagent une révision « républicaine », tandis que la plupart des socialistes ne voient dans la révision « constitutionnelle » et « démocratique » qu'une étape vers la « révision sociale » 1888. Dans la « dissolution » et « le coup de balai » prônés par les boulangistes, c'est au contraire une « révision plébiscitaire » 1888 qui se dessine, préfigurant le « solutionnisme » dont parlera Maurras quelques années plus tard. Existerait-il, entre tous ces types d'emploi, une filiation retorse, avec reprise de termes au bond, comme par un jeu d'inversions successives du vecteur politique, entre, par exemple, les boulangistes « révisionnistes » (de la constitution) de 1888 et les dreyfusards » révisionnistes » (du procès) de 1898 ? Ou bien dix ans auraient-ils suffi pour désamorcer le thème revendicatif, très exploité électoralement, et le rendre re-disponible pour l'adversaire ? On constate en fait que les deux emplois ont pu cohabiter, sans générer d'ambiguïté, dans les discours contemporains[148]. « Révision » et sa famille morphologique : mots-protées. Les clans les plus antagonistes s'en sont d'abord servi pour exprimer leurs souhaits conjoncturels ; puis les courants socialistes se sont progressivement clivés par rapport à eux, sans tenir compte des emplois antérieurs.

4) Les « méthodes » socialistes

De 1870 à 1914 l'histoire du mouvement socialiste est à la fois celle de la conquête

147. Ce sont les fonctionnaires que Deroulède, aux Assises de la Seine, appelle les « sinécuriens » (cf. *Le Drapeau*, 4-11 juin 1899).

148. Comparer : « A ces « révisionnistes », à ces socialistes nationalistes et fumistes (= les boulangistes de gauche, 1er sens), sont venus se joindre ceux qui ont pour le sabre la plus saine vénération » (*P.O.*, 13 mars 1898) et « *L'Éclair* savait à merveille que c'est précisément l'enquête que demandaient les révisionnistes (= les dreyfusards, 2e sens) » (Jaurès, *Revue Socialiste*, novembre 1898).

progressive des pouvoirs (municipaux et législatifs) et celle d'une marche vers l'unité.

Le Congrès de Marseille prône dès 1879 la formation d'un Parti ouvrier unique, mais très vite les tendances représentées à Marseille reprennent leur liberté. On a vu qu'en 1890, les « partis » essentiels sont formés. Les socialistes « indépendants » se regroupent à leur tour autour de Millerand et surtout de Jaurès. Ce dernier tente de recréer l'unité, mais n'y parvient qu'en 1905, lorsqu'est fondée la « Section Française de l'Internationale Ouvrière ». Avant, et même après, les socialistes sont très divisés sur l'attitude à adopter. D'où dans leur vocabulaire aussi une grande diversité et de complexes oppositions.

Concernant la tactique socialiste, le fonds commun de lexique repose d'abord sur des termes devenus marxistes comme « avant-garde » 1892, « dictature du prolétariat » 1891, dictature dite « impersonnelle » 1892, ou « appropriation collective » 1879. Sur cette dernière expression, nous notons plusieurs variations : les broussistes qui jugent cette mesure trop autoritaire parlent d'« expropriation » 1884, et les indépendants de « société collective » 1892 (dans cette expression tirée de C. de Paepe, « société » est à comprendre avec le sens du « societas » latin, la mise en commun). Courants aussi, les désignants de la propagande « militants » et « propagandistes » 1895, associés à « propager » 1888, « travail » 1895 ou « agitation » 1900.

Des anarchistes qui dénoncent tout État et toute autorité au socialiste indépendant Millerand qui participe en 1899 à un mouvement bourgeois, la différence est grande dans l'appréciation des valeurs de la République et du socialisme. D'où l'intérêt de procéder à l'étude rapide de certains termes que presque tous les socialistes emploient, mais dont la valeur contextuelle varie beaucoup, ce qu'on pourrait appeler les « mots-litiges ».

« République » est peu employé par les socialistes. Les indépendants disent volontiers « La République » mais ils distinguent aussi, comme on le faisait en 1848, la « République sociale » et la « République politique » 1901, la seconde étant à leurs yeux la condition de la première. Restés plus longtemps dans une attitude d'opposition au pouvoir, les autres tendances s'appliquent à différencier la « République sociale » (ils préfèrent parler de « La Sociale ») ou « intégrale » 1902, de la « République rudimentaire » 1888, qualifiée de « menteuse » 1888, « bourgeoise » 1882, « formaliste » 1892, « aimable » et « féroce » 1894. Quant aux républicains opportunistes ou radicaux, Brousse les qualifie de « républicains tout-court » 1892 et de « républicains de carton » 1892. Ces nuances d'emploi sont importantes : elles expliquent la réticence de certains socialistes à défendre la République contre Boulanger puis contre les anti-dreyfusards.

Plus nettement encore que « République », « démocratie » et « démocrate » distinguent les indépendants des autres socialistes, qui, les rares fois où ils emploient ces termes, prennent bien soin d'opposer « démocratie sociale » à « démocratie bourgeoise » 1904.

Pour « révolution », la ligne de partage passe plutôt entre les anarchistes et les autres socialistes. Chez les guesdistes et les jauressiens, au moins après 1892, « révolution » devient synonyme de « changement de société » et d'accès du prolétariat à la propriété collective. Les anarchistes, au contraire, insistent sur l'instant de rupture et préfèrent généralement « révolte » à « révolution ». Et quand, après les premiers succès socialistes aux élections, Guesde et Jaurès présentent tous deux le suffrage universel comme une « légalité révolutionnaire » 1898, on est très loin assurément du « grand soir » (1889) anarchiste, même si Guesde a parlé en 1884 de la « révolution » comme de la « grande restitution finale ».

En ce qui concerne « collectivisme » et « communisme », il est difficile de saisir ce

qui distingue ces deux mots. Certaines déclarations n'y aident pas : ainsi celle qui est à la base du Comité d'Entente des socialistes de 1898 et qui prévoit « la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ». Au voisinage de « services » et de « solidarité », peuvent même se former des lexies du type « collectivisme libéral » ou « collectivisme capitaliste » à côté de « collectivisme d'État »[149].

En fait, l'épithète de « collectiviste » est surtout revendiquée par les guesdistes, tandis que blanquistes, allemanistes et anarchistes, et même occasionnellement broussistes, se disent « communistes » — les « indépendants » se veulent seulement « socialistes ». Les proudhoniens opposent de façon absolue « collectivisme » à « anarchisme », ce qui n'empêche d'ailleurs pas *La Révolte* de se vouloir « organe communiste-anarchiste » (1887-1891) ni Bakounine de se proclamer en 1869 « collectiviste révolutionnaire ». Pour Brousse, « le mouvement communiste se résout en un phénomène scientifiquement observable : la formation du service public ». Pour Guesde au contraire, devenir « copropriétaires de tout l'outillage de la France c'est cela être « socialistes collectivistes ». Quoique confondant sciemment les termes par raccourci simplificateur, Guesde prend aussi soin de distinguer le « communisme de Babeuf » et la « solution collectiviste ». Pour lui, les deux mots sont synonymes étymologiques mais la notion de « collectivisme », à laquelle les allemanistes soupçonnent les guesdistes de vouloir s'arrêter, n'envisage que la propriété des moyens de production, et non pas, comme le « communisme », la distribution « à chacun selon ses besoins », ainsi que le rappelle Allemane au Congrès de Saint-Étienne en 1882.

Ces variations d'interprétation ou ces prédilections pour tel ou tel mot sont à relier à l'un des grands débats de l'époque, parmi les socialistes : celui du « réformisme » et de son pendant, le « sectarisme ». On fait grief aux guesdistes (et parfois aux allemanistes) d'être « doctrinaires » et « scolastiques » 1905, de faire preuve de « fanatisme » et de professer une « orthodoxie intransigeante » 1905 ; on leur reproche aussi leur « sectarisme » et leur « exclusivisme » 1882, et leur comportement « autoritaire » 1881, « aristocratique » et même « autocratique » 1890. Inversement, guesdistes mais aussi blanquistes et anarchistes soupçonnent les autres d'être des « déviateurs » 1906, coupables de « greffage » 1881, de « déviation » 1900, de « révisionnisme »[150], de « collaboration de classe » 1912 ou de « trahison » 1907. Ce qui est visé derrière ces mots, ce sont d'abord les réformes que prônent les possibilistes et les indépendants qui se disent aussi « réformistes » que « révolutionnaires » ; guesdistes et anarchistes accusent ces « réformateurs » 1899 de détourner la classe ouvrière de son but par leurs « réformettes »[151]. La nouvelle « méthode » prônée par Jaurès (on parle de « méthode » et de « tactique » de 1899 à 1904, mais jamais de « stratégie ») qui vise à adapter la tactique socialiste aux conditions politiques de l'époque, est figée par les guesdistes en un « néo-méthodisme » 1904, taxée de « modérantisme » 1900 et confondue volontairement avec le « ministérialisme » 1900

149. *P.O.* du 11 et du 23 novembre 1894.

150. « [La résolution de Dresde] définit, sous le nom de révisionnisme, pour les repousser toutes, les tentatives de déviation et confusion et de mélange qui, sous prétexte pratique, mêleraient par des compromissions le parti socialiste aux partis bourgeois ». (Vaillant, Discours d'Amsterdam, 1904).

151. « Par la conquête de l'État et par la conquête des majorités on pourra faire des réformes, des « réformettes » comme aujourd'hui ; on ne pourra pas procéder au grand et profond bouleversement de la révolution ». (Mermeix, *Le Syndicalisme contre le Socialisme*, Paris, Ollendorf, 1907, p. 22).

de Millerand. Quand aux possibilistes, ils se disent eux-mêmes « expérimentalistes » 1890 et « pénétrés de l'esprit relatif ou possibiliste »[152]. Cette croyance dans la possibilité de réalisations immédiates est interprétée par les anarchistes et les guesdistes comme de la « temporisation » 1881 et de l'« immobilisme » 1881. A l'ironie sur leur « faux socialisme » 1881, les possibilistes répondent par des plaisanteries sur le socialisme « vieux jeu » 1881 de ceux qu'ils appellent les « impossibilistes »[153]. La polémique est souvent très vive entre les socialistes qui se targuent d'être des « purs » 1898, des « avancés » 1900 ou des « révolutionnaires entiers » 1882, et ceux qu'on qualifie de « nouvelles recrues » ou de « sociologues universitaires » 1899, de « convertis » 1900 (ce sont alors les « indépendants »), ou plus généralement de « pseudo-révolutionnaires » 1876, de « phasistes » 1889 ou d'« empiriques » 1882.

Un des points qui divisent le plus les socialistes entre 1880 et 1905 est celui de la participation aux élections. Les plus irréductibles sont bien sûr les anarchistes qui se déclarent « antivotards » 1912 et « antiparlementaires » 1889 et dénoncent les « voteries » 1892 et le « parlementarisme » 1889. Blanquistes et allemanistes partagent leur scepticisme, et opposent « parlementaires » et « révolutionnaires » ; ils craignent encore en 1882 de « parlementariser le Parti Ouvrier », mais après le tournant des années 92-93, ils suivent la voie tracée par les indépendants et définissent le socialisme comme « légaliste » et « électoraliste » 1907.

Isolés sur la question des élections, les anarchistes le sont encore plus après les attentats de 93-94, dont la droite tire prétexte pour voter les « lois scélérates »[154]. « L'action directe »[155] et l'« anarchisme par le fait » 1895 sont violemment critiqués par les socialistes, qui cherchent à se démarquer des « propagandistes par le fait »[156] en se déclarant « aussi anarchisants qu'antiministérialisants » (Guesde, 1907).

L'entrée de Millerand dans le gouvernement, et son rôle comme ministre du Commerce, de l'Industrie et des P.T.T. de 1899 à 1902, provoquent la rupture au sein du Comité d'Entente, que Jaurès avait mis sur pied en 1888, et se soldent en 1904 par la condamnation du « ministérialisme » par le 6e congrès de la IIe Internationale. Linguistiquement parlant, cette affaire justifie l'apparition des termes de « ministérialisme », « ministériel », « antiministériel » et « antiministérialisant ». Face aux « républicains de gouvernement », guesdistes et blanquistes soulignent la spécificité du parti socialiste, parti non « gouvernemental », c'est-à-dire opposé à la « participation » 1900 au pouvoir. Cet incident est surtout l'occasion de voir fleurir les expressions, parfois imagées, dont se sert à cette époque la gauche socialiste pour dénoncer le pouvoir. Tous accablent « gouvernants » 1886 et « gouvernementaux » 1892, mais les anarchistes utilisent des termes moins classiques comme « gouvernance » et « gouverneux » 1892. Guesde insiste sur l'imposture du

152. H. Galiment, *Le Prolétariat,* 11 octobre 1890.

153. *Le Prolétaire,* 7 octobre 1882.

154. Lois anti-anarchistes de 1893-94 (cf. Blum, « Comment ont été faites les lois scélérates », in *Revue Blanche,* 15 juin 1898, article anonyme).

155. « On devra s'attacher... à imprégner à l'action directe sa véritable expression... On ne saurait contester, en effet, la valeur à la fois pratique et éducative d'une méthode tendant à associer intimement l'effort personnel de l'individu à l'action d'ensemble de la collectivité ». (Millon, *La Bataille syndicaliste,* 21 juillet 1914). — La lexie « action directe » semble remonter à 1907 : elle s'identifie alors à « sabotage » (cf. *Le Socialisme,* 17 décembre 1907).

156. « A propos des attentats anarchistes : Distinction entre propagandistes par le fait et par la parole. Inefficacité des lois scélérates ». (Pelloutier, *L'Avenir Social de Dijon,* 24 décembre 1893).

« gouvernementalisme bourgeois » (*L'Égalité,* 5 mars 1882). Les socialistes s'en prennent aussi aux proches du gouvernement, à ceux qui hantent les « paillassons » 1888 et les « antichambres » 1898 (ministériels), dénoncés comme « flibustiers de la presse », « arrivistes », « sans-scrupules », « concussionnaires » etc... Les anarchistes sont les plus violents contre cette « canaille gouvernementale » 1892 incriminée par Allemane : ils accusent les « jean-foutre » et les « empaillés » 1892 de la gouvernance d'être des « pratiques » 1889, c'est-à-dire des hommes désireux d'exploiter la situation politique dans le sens de leurs intérêts particuliers. L'administration est enfin une cible fréquente, à travers le « fonctionnarisme », terme repris à Proudhon, « la bureaucratie », « l'armée administrative » 1881 ou les « maltôtiers du ministère » 1892, c'est-à-dire les responsables des finances et des impôts.

A l'intérieur même des « socialistes révolutionnaires », un autre désaccord est patent dès les premières années de la Ie Internationale, c'est celui qui oppose les tenants du « fédéralisme », on dit aussi « communalisme » et « autonomie »[157], à ceux du centralisme. Cette fois la frontière passe entre blanquistes et guesdistes d'un côté, allemanistes et anarchistes de l'autre. Pour les deux niveaux où se pose le problème, celui de l'organisation hic et nunc du parti ouvrier et celui de la société socialiste future, les seconds se disent « anti-centralisateurs » 1900, « antijacobins » 1900, « communalistes » 1890 et « autonomistes » 1890 (dont « autonomiques » 1882 est une variante ironique). Plus généralement, la question de l'unité et de ses conditions se repose sans cesse de 1879 à 1905. Le vocabulaire témoigne des difficultés que rencontrent les socialistes : « chapelles » 1892, « fraction » 1900, et « fractionnement » 1898 reviennent régulièrement ainsi que « brisure » ou « classement » 1882, termes disparus aujourd'hui, mais qu'il faut comprendre comme des synonymes de l'actuel « scission ». Les accusations d'« obstructionniste » 1894 et de « divisionniste » 1895 sont monnaie courante, ainsi que celles, équivalentes pour le sens, de « dérivateur » 1888 et de « divisionnaire » 1890. Même si tous se disent « unitaires » 1881, anarchistes y compris, et favorables à « l'association de tous les travailleurs » (Briand, 1900), la peur n'en est pas moins grande pour chaque tendance que l'unité se fasse à son détriment. On joue sur les mots. Ainsi « concentration » se voit écartelé entre deux usages, à dix ans d'intervalle : la « concentration ouvrière », que Guesde identifie à la « centralisation » (cf. *L'Égalité,* 11 décembre 1881), et la « concentration socialiste » de Brousse mise pour « fédération » (cf. *Le Prolétaire,* 30 avril et 7 mai 1892). C'est la conscience d'une confusion possible qui explique les subtilités des broussistes lorsqu'ils opposent en 1892 la « concentration faisable » à l'« unification impossible ».

L'effort de Jaurès consistera, une fois cette unification obtenue, à surmonter « dissentiments », « malentendus », « équivoque », « contradiction mortelle », qui produisent à la S.F.I.O. un « malaise momentané d'incertitude »[158], pour affirmer « la puissance autonome et irrésistible de la révolution sociale marchant graduellement à la conquête et à la régénération du monde »[159]. « Unité » devient le slogan magique à

157. « Ce sont ces idées ennemies qui sous leur ancien nom de « fédéralisme » ou sous les noms nouveaux de « communalisme » et d'« autonomie » hantent encore un certain nombre de cerveaux ouvriers ». (Guesde, *L'Égalité,* 11 décembre 1881).

158. Termes de l'intervention de synthèse faite au congrès de Toulouse, en octobre 1908. (Cf. *Jaurès, l'esprit du socialisme,* Coll. Médiations, Gonthier P.U.F., 1964, pp. 68-125).

159. *Ibid.* Admirons les balancements déterminatifs : « irrésistible » mais « autonome », « révolution sociale » mais « marchant graduellement », « conquête » mais « régénération », savants alliages de lexiques.

usage interne qu'il était déjà pour le Lagardelle de 1900, cette unité qui est « faite de la dignité antérieure de chacun de nous » (Jaurès, 1908).

CONCLUSION

Les débuts de IIIe République constituent à l'évidence la période de formation d'une bonne part de notre système actuel de désignation politique. Les partis y génèrent leurs fixations lexicales. Des systèmes d'organisation de co-occurrences et de valeurs-mots s'y mettent en place. Certes bien des heurts de classes et des clivages d'idées avaient antérieurement marqué leur territoire dans l'usage social du lexique. Mais on dirait que l'ensemble de ces marques a glissé. L'Affaire Dreyfus, le suffrage universel, les conflits de pouvoir[160] et, bien sûr la constitution des groupes politiques ont comme réapproprié, catalysé, ré-équilibré les vocabulaires. Depuis 1848 et même depuis la Commune, des aires d'emploi se sont déplacées puis figées. Tout en ne cessant de faire appel — hors quelques emprunts de type souvent économique et les nombreuses innovations polémiques — au fonds révélé pendant la Monarchie de Juillet, la IIIe République, dès ses débuts, a donc opéré une réorganisation lexicale, fonction des mutations sociales et industrielles, soit en instaurant un usage majeur du terme (« parti », « ligue », « fédération »...), soit en précisant des valeurs au sein de systèmes idéolinguistiques (cf. les familles de « radical », « nationaliste », « capitaliste », « socialiste », « collectiviste », « antisémite »...), plus que par le passé en relation étroite avec les mondes politiques anglo-saxons et germaniques : triple réalité de l'héritage, de l'évolution-adaptation et de l'emprunt.

Quant aux structures mêmes du lexique, elles manifestent une constance remarquable dans le cadre des combinatoires permises. La langue est stable, si les usages varient. Seuls les pourcentages d'utilisation fluctuent fortement d'une situation à l'autre, d'une tradition à l'autre. Mais, pour les évaluer, il faudrait élargir et systématiser les enquêtes quantitatives et systématiques dont nous possédons seulement les prémisses.

Simone BONNAFOUS
Jean-Paul HONORÉ
Maurice TOURNIER

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

A.F. : Action Française,

C. du P. : Le Cri du Peuple.

C.O.S.F. : Blum (L.), *Les congrès ouvriers et socialistes français* (1901), in *L'Œuvre de Léon Blum,* Paris, A. Michel, 1954, t. 1.

D.R. : Sternhell (Z.), *La Droite révolutionnaire, les origines françaises du fascisme*, Paris, Ed. du Seuil, 1978.

F.C.R. : Brecy (R.), *Florilège de la chanson révolutionnaire,* Paris, Éd. Hier et Demain, 1978.

F.M. : Le Français Moderne.

---

160. Il faudrait ajouter à cette étude celle des désignants propres aux conflits du travail et à l'organisation officielle des syndicats, contemporaine de celle des partis. On peut en trouver une première approche dans : M. Tournier, « L'envers de 1900. Le lexique des luttes ouvrières », in *Mots,* n° 5, octobre 1982, pp. 103-126, et « Les Gaunes : mot-fantasme à la fin du 19e siècle », in *Mots* n° 8, mars 1984, pp. 125-146.

F.3.R. : Barral (P.), *Les Fondateurs de la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1968.
H.F.P.C. : Barbier (P.), Vernillat (F.), *Histoire de France par les chansons*, t. 8, Paris, Gallimard, 1956.
H.M.O. : Dolléans (E.), *Histoire du Mouvement ouvrier*, Paris, A. Colin, 1957, 2 vol.
H.P.F. : Zeldin (T.), *Histoire des passions françaises*, Oxford, Recherches, 1979, 5 vol.
J.D.F. : Marrus (M. R.), *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.
L.P. : *La Libre Parole.*
M.S. : *Le Mouvement Socialiste.*
N.P. : Malon (B.), *Œuvres complètes, le Nouveau Parti*, Paris, Derveaux, t. 1, s.d.
O.G. : Perrot (M.), *Les ouvriers en grève*, Paris, la Haye, Mouton, 1974, 2 vol.
P.O. : *Le Parti Ouvrier.*
P.P. : *Le Père Peinard.*
R.R. ? :Rebérioux (M.), *La République radicale ? (1898-1914)*, Paris, Seuil, 1975.
V.P.E. : Prost (A.), *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, P.U.F., 1974 (1974, *1.2*).

Deux exemples

Le vocabulaire des sciences biologiques

L'histoire du mot *biologie* lui-même n'est pas sans rapport avec la genèse et le développement du vocabulaire de la science qui porte ce nom : nous donnerons donc d'abord un aperçu de cette histoire.

Quant au vocabulaire de la biologie, nous essaierons de le regrouper autour des quatre grandes théories qui ont animé la réflexion et la recherche biologique entre 1880 et 1914, à savoir la théorie de la cellule, la théorie de l'évolution, la théorie microbienne et la théorie de l'hérédité.

Introduction : le mot *biologie*

Lexicologues et historiens des sciences s'accordent à dire que ce terme a été créé, dans la même année 1802, en Allemagne par Gotfried Reinhold Treviranus (1776-1837), moins connu que son frère Ludolf Christian le botaniste, et en France par Lamarck qui, comme on le sait, après avoir consacré à la botanique la première partie de sa vie, fut orienté vers l'étude du règne animal par le hasard d'une nomination à l'une des deux chaires de zoologie créées par la Convention en 1793 au Muséum. Mais que représentait ce mot dans l'esprit des deux inventeurs ? Et quel en a été le destin, en France surtout, depuis cette date ? C'est sur quoi il nous faut apporter quelques éclaircissements.

Treviranus publie donc en 1802, à Göttingen, un ouvrage intitulé *Biologie, oder Philosophie der lebenden Natur, für Naturforscher und Aerzte*, « Biologie, ou philosophie de la nature vivante, à l'usage des naturalistes et des médecins ». De sa longue Introduction « Sur l'interprétation de la nature vivante », nous retiendrons surtout le premier chapitre « Objet et importance de la biologie. » Cette science nouvelle étudiera « les différentes formes et manifestations de la vie, sous quelles conditions et sous quelles lois elle se situe, quelles causes président à sa mise en action ». Treviranus souligne que, si l'on considère la botanique et la zoologie comme des parties de la biologie, elles apparaissent alors « sous un tout autre jour » : ce ne sont plus de sèches nomenclatures, elles vont au-delà des classifications traditionnelles. La médecine, la physiologie, la pathologie en seront elles-mêmes renouvelées. Et Treviranus cite Stahl (*Theoria medica vera*, p. 253) : « Ante omnia itaque scire convenit, quid sit illud quod vulgata appellatione vita dicitur » (aussi convient-il avant tout de savoir ce qu'est ce qu'on appelle communément la vie). Du point de vue lexical, précisons que l'auteur emploie l'adjectif *biologique* (biologisch) et parle des *biologues* (die Biologen).

L'usage que Lamarck fait du mot *biologie* n'a rien d'aussi systématique. Le terme

apparaît dans son *Hydrogéologie* (Paris, an X), où il divise ce qu'il appelle la *Physique terrestre* en trois parties, la *Météorologie*, l'*Hydrogéologie* et la *Biologie*, ou « théorie des corps vivants » (p. 8). Il précise plus loin (p. 187) : « Les observations que j'ai faites sur les corps vivants et dont j'ai exposé les principaux résultats dans le discours d'ouverture de mon cours de l'an IX au Muséum feront le sujet de ma *Biologie*... ». Notons en passant que Lamarck n'a pas recueilli dans ses ouvrages postérieurs ce discours d'ouverture de l'an IX, qui semble s'être perdu, et que nous ne pouvons donc savoir si dès 1801 il y parlait de *biologie*. Quoi qu'il en soit, il reprend le mot dans un ouvrage publié également en 1802, quelques mois après son *Hydrogéologie*, intitulé *Recherches sur l'organisation des corps vivants*. Donnant le texte du discours d'ouverture de son cours de l'an X, il explique : « J'ai cru convenable de livrer ce discours à l'impression... Je suis en outre déterminé à l'étendre en y employant des matériaux que je réservais pour ma *Biologie* » (p. V). Dans la « Table raisonnée des matières », nous trouvons une véritable définition de cette science dont, finalement, au contraire de Treviranus, il ne nous a pas laissé de traité qui y soit expressément consacré : « Elle comprend tout ce qui a rapport aux corps vivants, et particulièrement à leur organisation, à ses développements, à sa composition croissante avec l'exercice prolongé des mouvements de la vie, à sa tendance à créer des organes spéciaux, à les isoler, à en constater l'action dans un foyer, etc. » (p. 202). Formule étonnante, à laquelle n'apporte pas de complément bien original le texte inédit de Lamarck, publié en 1944 par la *Revue Scientifique* sous le titre *Biologie, ou Considérations sur la nature, les facultés, les développements et l'origine des corps vivants*. Notons enfin que dans la grande *Introduction* de son *Histoire des animaux sans vertèbres* (1815, t. I) Lamarck reparle de cette « science qui n'est pas encore fondée » et dérive du nom qu'il lui a donné les mots *biologique* et *biologiste* (pp. 44 et 60 de la réédition de 1835).

Alors que les savants allemands adoptent le terme de Treviranus, personne en France, à notre connaissance, n'accorde d'intérêt au néologisme de Lamarck avant 1829. A cette date, Blainville publie son *Cours de physiologie générale et comparée*. Il y écrit : « Il est de toute évidence, d'après la digression que nous venons de faire sur les principales significations actuelles du mot *nature*, qui entre dans la composition du terme de *physiologie*, que celui-ci ne saurait plus convenir en aucune manière pour désigner la science de la vie : les Allemands ont parfaitement senti cela, et lui ont substitué avec raison la dénomination beaucoup meilleure de *biologie* » (t. I, 1re leçon, p. 18). On aura noté qu'il se réfère aux savants allemands et non à Lamarck. Cependant, dans son *Histoire des sciences de l'organisation* (1843 ; cours professé de 1839 à 1841), ayant lu plus attentivement les ouvrages de Lamarck, Blainville découvre que celui-ci « s'est beaucoup occupé de biologie, c'est-à-dire de toutes les questions qui ont rapport aux êtres vivants » (t. III, p. 425), que dès 1797 il avait écrit une *Théorie des êtres vivants ;* qu'il « nous apprend, p. 6 de la préface de ses *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, qu'il avait entrepris une *Biologie* », et qu'il « a été essentiellement biologiste, bien qu'il l'ait nié » (p. 430). Enfin Blainville note, à propos du mot *biologie*, que Lamarck « dit quelque part que c'est à lui qu'est dû ce nom » (p. 462).

Blainville rendait ainsi tardivement justice à son illustre prédécesseur. Mais entre-temps Auguste Comte avait repris le terme, dont il attribue la paternité à Blainville (avec lequel il était d'ailleurs lié). Car l'auteur du *Cours de Philosophie positive*, dans sa deuxième Leçon (1830), avait d'abord appelé *physiologie* la cinquième des six sciences fondamentales de sa célèbre classification. Il abandonne pourtant cette dénomination dans sa trente-sixième Leçon (1836) : un philosophe, dit-il, qui considère les corps vivants, est « naturellement obligé d'employer cette heureuse

expression de *biologie,* si judicieusement construite par M. de Blainville, et dont le nom de *physiologie,* même purifié, n'offrirait qu'un faible et équivoque équivalent ». C'est du reste de la même façon que Comte, après avoir parlé de *physique sociale,* créera dans sa quarante-septième Leçon le terme de *sociologie,* conduit sans doute à former ce néologisme par l'adoption du mot *biologie.*

Dès lors, les auteurs qui admettront ou discuteront la classification de Comte, n'emploieront pas, comme l'auteur lui-même, d'autres termes que *biologie* et *sociologie.* Pour *biologie,* il est certain que l'œuvre de Comte a contribué à l'imposer. C'est en tout cas de lui que se réclament sans équivoque les fondateurs de la *Société de Biologie,* née en mai 1848 de la réunion de « plusieurs médecins et naturalistes » qui se proposaient « d'étudier, avec des vues d'ensemble et par les voies de l'observation et de l'expérience, les phénomènes qui se rattachent à la science de la vie, à la biologie tant normale que pathologique » (Lebert, Séance inaugurale du 6 janvier 1849, in *C.R. de la Société de Biologie,* t. I, Paris, 1850). Le 7 juin 1849, Ch. Robin, vice-président avec Claude Bernard de la Société, lisait une espèce de manifeste « sur la direction que se sont proposée les membres fondateurs pour répondre au titre qu'ils ont choisi ». Robin y rappelle la classification de Comte et sa conception de la biologie. Il divise cette science en *statique* (anatomie et biotaxie) et *dynamique* (étude de l'influence des milieux et physiologie). S'ils ont choisi, pour nommer leur Société, « un titre aussi général », c'est « pour faire sentir que, si l'art médical a été primitivement la source de nos connaissances en physiologie, en pathologie, puis a montré la nécessité de l'anatomie, etc., le temps est venu, par suite du développement de ces sciences, de les considérer d'abord indépendamment de toute idée d'application » (*Ibid.,* pp. I-XI). On voit donc que, pour les fondateurs de la Société, l'objet de la biologie est ce que nous appellerions la recherche fondamentale quant aux phénomènes de la vie. Elle unifiera et fécondera les travaux des divers spécialistes, médecins ou naturalistes.

Cependant, en parcourant les communications et mémoires présentés à la Société de Biologie, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas toujours commandés par cet esprit de généralisation. Les auteurs restent fidèles aux vues d'Auguste Comte qui, après avoir nommé « les trois branches générales de la science biologique : la biotomie, la biotaxie et enfin la bionomie pure ou physiologie proprement dite », concluait que « le nom de biologie est consacré à désigner leur ensemble total ». Il restait à ramener la biologie à un objet plus précis, et plus proche de celui que lui assignait Lamarck. C'est ce qu'a bien compris Charles Létourneau, ferme soutien en France du darwinisme et traducteur de Haeckel. Dans un excellent livre de vulgarisation intitulé *La Biologie* (1877, 2e édition), il souligne dès la préface qu'Auguste Comte avait pris le mot dans un « sens encyclopédique », alors qu'il lui attache personnellement « une signification beaucoup plus restreinte », s'en tenant à « l'exposition et [à] la coordination de tous les grands faits et des grandes lois de la vie ». Il exposera donc « comment les êtres organisés se nourrissent, grandissent, se reproduisent, se meuvent, sentent et pensent », en s'appuyant sur « une masse énorme de faits empruntés à toutes les sciences naturelles ». Programme encore considérable, on le voit. Plus tard le mot sera pris surtout dans le sens de « biologie générale », science qui sera définie au XXe siècle par Yves Delage comme « la recherche des conditions et des causes des grandes manifestations de la vie dans la cellule, dans l'individu et dans l'espèce ». C'est le vocabulaire de cette « biologie générale », tel qu'il s'est constitué dans les deux derniers tiers du XIXe siècle et dans les années précédant la Grande Guerre, que nous allons essayer de décrire, au moins dans ses caractéristiques essentielles.

Il va de soi que cette description, si elle reste centrée sur l'histoire de la langue

française, ne peut ignorer les contributions des autres langues, et notamment l'allemand et l'anglais, à la constitution du vocabulaire de la biologie. Il s'agit en effet d'une production lexicale de caractère international ; plus se développeront les relations entre savants des différents pays, plus les revues scientifiques feront de place aux comptes rendus des travaux étrangers, plus vite circuleront les mots nouveaux, et l'on verra qu'entre la création dans la langue originale et l'admission en français il s'écoulera de moins en moins de temps. De toute évidence, cette internationalisation sera facilitée par le recours quasi systématique aux formants d'origine grecque, qui s'imposent comme le fonds commun du vocabulaire scientifique, compte tenu, naturellement, des variantes morpho-phonologiques commandées par les différents systèmes linguistiques. Cette intégration des structures lexicales du grec au vocabulaire des sciences, qui commence timidement au XVIIe siècle, puissamment renforcée à la fin du XVIIIe par la nouvelle nomenclature que se donnent les chimistes, sera définitivement acquise au XIXe.

I) La cellule

Le mot *cellule*, appliqué à l'anatomie animale et végétale, est attesté en français dès 1503, mais, comme le latin scientifique *cellula* (dès le XIIe siècle dans ce domaine), c'est dans un sens assez vague de « petite cavité ». Avec l'observation, au microscope, de certains tissus, le mot va prendre un sens beaucoup plus précis de « petit compartiment ». C'est ainsi que le savant anglais Robert Hooke emploie dans sa *Micrographia* (1665) le mot *cell* (du latin *cella*, base du diminutif *cellula ;* cf. de même l'allemand *Zelle*) pour désigner chacune des petites cavités séparées par des parois qu'il découvre dans une lamelle de liège, semblables aux alvéoles d'un rayon de miel (appelées par Virgile *cellae* ou *cellulae*). Le botaniste anglais Grew reprend le mot *cell* dans son *Anatomy of Plants* (1682) ; mais non l'italien Malpighi, qui dans son *Anatome plantarum* (1675) parle des *utricules* (*utriculi,* diminutif du latin *uter* « outre » ou *uterus* « ventre »). Signalons enfin que Grew emploie aussi le terme de *vésicule* (latin *vesicula,* diminutif de *vesica* « vessie »). Quoi qu'il en soit, depuis les découvertes de ces trois grands fondateurs de l'anatomie végétale, les botanistes du XVIIIe siècle admettent l'existence d'un *tissu cellulaire (contextus cellulosus)* des plantes, mais il s'agit d'un tissu particulier que Bulliard (*Dictionnaire élémentaire de Botanique,* 1783) définit comme « un assemblage de petites outres ou de vésicules jointes bout à bout », le mot s'appliquant spécialement à « la partie de l'écorce qui est entre l'enveloppe cellulaire et le liber ». Nous sommes donc loin d'une théorie de la cellule comme unité élémentaire des organismes végétaux. C'est pourquoi A. Richard, dans ses *Nouveaux éléments de botanique* (1833), distingue deux « modifications du tissu élémentaire des végétaux », à savoir le *tissu cellulaire* ou *utriculaire,* et le *tissu vasculaire* ou *tubulaire,* auxquels il ajoutera (*Dictionnaire universel d'Histoire Naturelle* de D'Orbigny, article *Anatomie végétale,* 1841) le *tissu fibreux* ou *ligneux.*

Cependant, dès 1800, dans son *Traité de Physiologie végétale,* le grand botaniste Mirbel reprenait le mot *cellule,* mais en lui donnant une valeur nouvelle, qu'il précise dans son *Traité d'Anatomie et de Physiologie végétale* (1802) : tous les tissus végétaux sont formés d'un seul et même *tissu membraneux* continu, creusé de cavités ou cellules de formes diverses. Et dans sa *Théorie de l'organisation végétale* (1809), il affirme que « les tubes et les vaisseaux des plantes ne sont que des cellules très allongées ». Étendant à l'organisation animale les vues de Mirbel, le biologiste

allemand Gruithuisen, dans son *Organozoonomie* (1811), soutient que chaque cavité médullaire des os est une cellule élargie. En 1822, Blainville, dans son *Organisation des animaux*, n'admet plus qu'un seul élément anatomique générateur, qui est le tissu cellulaire. C'est pourquoi Auguste Comte, fortement influencé par Blainville, comme nous l'avons vu, soutiendra dans les leçons du *Cours de Philosophie positive* consacrées à la biologie, que « l'unité fondamentale du règne organique exige... que tous les tissus élémentaires soient rationnellement ramenés à un seul tissu primitif ». Mais cette « exigence » n'était encore que philosophique ; ce sont les botanistes, à la pointe de la recherche biologique, qui s'emploient à la vérifier. En 1826, dans les *Mémoires du Muséum*, Turpin publie une *Organographie microscopique, élémentaire et comparée des végétaux*, ou *Observations sur l'origine et la formation primitive du tissu cellulaire, sur chacune des vésicules composantes de ce tissu considérées comme autant d'individualités distinctes ayant leur centre vital particulier de végétation et de propagation*... Ce long titre est assez éloquent, mais le signifié du mot *cellule* n'était pas encore fondamentalement modifié : du sens de « unité d'un tissu végétal particulier dit cellulaire » on n'était pas passé au sens de « unité organique élémentaire ». Mirbel, cependant, n'en était pas loin, quand il publie ses *Recherches anatomiques et physiologiques sur le Marchantia Polymorpha* (1831-1832), où il arrive, selon A. Richard, « à l'un de ces grands résultats qui marquent une époque nouvelle dans une science » (*Op. cit.*, p. 25) ; les différents organes de la plante commencent par être une simple cellule, et « la forme tubuleuse (des vaisseaux) n'est qu'un caractère accidentel ». C'est cependant Schleiden qui, en dépit d'interprétations reconnues plus tard comme erronées, allait donner la première théorie vraiment moderne de la cellule, dans ses *Beiträge zur Phytogenesis* (1838), sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin.

Car il faut, auparavant, voir si les travaux sur la cellule animale étaient aussi avancés. Dès 1824, Dutrochet écrivait, dans ses *Recherches sur la structure intime des animaux et des végétaux :* « Tout dérive évidemment de la cellule dans le tissu organique des végétaux, et l'observation vient de nous prouver qu'il en est de même chez les animaux. » Et en 1837, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire anatomique des végétaux et des animaux*, il affirme que tous les tissus organiques des animaux sont composés de cellules, que « tous les organes des animaux ne sont véritablement qu'un tissu cellulaire diversement modifié ». Mais Dutrochet, moins bon observateur en zoologie qu'en botanique, n'apportait pas vraiment la démonstration de sa thèse. C'est Schwann qui, l'année suivante, établissait la théorie de la cellule animale sur de solides observations, dans ses *Mikroscopische Untersuchungen*, publiées quelques mois après l'ouvrage de Schleiden sur la cellule végétale. Tous deux étaient donc conjointement les créateurs de ce que Valentin appelait dès 1839 la *Zellenlehre*, ou en français *théorie cellulaire*. Restait à expliquer (ce que Schwann faisait de façon inexacte) la *Zellenbildung* ou formation des cellules, ces découvertes ultérieures entraînant, bien entendu, un nouvel apport lexical.

Quant à la cellule elle-même, le botaniste anglais R. Brown avait découvert qu'elle contenait un « noyau » qu'il appela *nucleus* (1833), mot qui en latin classique signifiait « noyau, partie interne ». Sur cette base, les biologistes construiront de nombreux mots : Schwann isole dans le noyau un corpuscule qu'il nomme *nucleolus* (1838), diminutif de *nucleus*, en français *nucléole* (1844). Ce qui est propre au noyau sera dit *nucléaire* (1857) ; la cellule sera *nucléée* ou *polynucléée* (1904) ; les biochimistes nommeront la *nucléine* (1882 ; allemand 1881, Zacharias), les acides *nucléiques* (1897 ; allemand 1889, Altmann), et les *nucléoprotéides* (1904). Parallèlement, Schleiden, ne retenant pas le terme de Brown, appelait en 1838 le noyau *cytoblaste*, mot qui combinait deux formants qui devaient être particulièrement

productifs. En effet, *cyt(o)-*, en position initiale, et *-cyte*, en position finale, du grec κύτο kutos « cavité, alvéole », vont être porteurs du signifié « cellule » dans de très nombreux mots comme *cytoplasme* (1873 ; allemand 1862, Kölliker), *cytode* (1873 ; allemand 1862, Haeckel), *cytologie* (1888). Au sujet de ce dernier, notons que sa création relativement tardive est due à l'existence d'un terme dont se contentaient les biologistes, à savoir *histologie* ; attesté en français en 1826, le mot avait été créé en allemand par Mayer en 1819, du grec ἱστός histos « métier à tisser, tissu » (l'usage métaphorique de ce mot remontant à l'expression *contextus cellulosus* que nous avons citée plus haut). Quant à la forme *-cyte*, elle permettra de nommer diverses cellules caractérisées par le formant initial, comme *leucocyte* (1855), *myélocyte* (1868, Robin), *lymphocyte* (1902), etc. Pour ce qui est du formant *-blaste*, Schleiden lui donnait un sens voisin de son étymon grec βλαστός blastos « germe », le noyau étant comme le germe de la cellule. Mais *-blaste* sera repris plus tard avec un signifié plus précis de « cellule-mère », dans des mots comme *ostéoblaste* (1872 ; allemand 1864, Gegenbaur) ou *neuroblaste* (1897 ; allemand 1889, His).

La substance constitutive de la cellule vivante, dans le monde animal, fut d'abord désignée du nom que Dujardin (*Ann. des Sc. Nat.*, 1835) avait donnée à la « substance glutineuse » des Infusoires, à savoir le *sarcode* « indiquant qu'elle forme le passage à la chair proprement dite » (grec σαρκώδης sarkôdês « charnu »). D'ailleurs Dujardin, reprenant aux minéralogistes le terme de *vacuole*, l'appliquait, à la même date, aux cavités qui se creusent dans le sarcode. Mais *sarcode* allait être peu à peu abandonné : Mohl créait en allemand le mot *protoplasma* (1846), sur le modèle du grec πρωτόπλαστος prôtoplastos « façonné le premier », qui désignait le premier homme dans la Bible des Septante. Dès 1846, il expliquait en français, dans un Mémoire « Sur le mouvement du suc à l'intérieur des cellules » (*Ann. des Sc. Nat.*) que c'est le *protoplasma* qui « fournit les premiers matériaux pour la formation du nucleus et de l'utricule primordial ». Le succès de ce mot (dont la forme française *protoplasme* est attestée en 1873) s'explique sans doute par la disponibilité du second formant *-plasme*, qui va « représenter » protoplasme. En effet le protoplasme cellulaire, en dehors du noyau, sera appelé *cytoplasme* par Kölliker (V. plus haut). Les constituants cytoplasmiques seront considérés comme baignant dans le *hyaloplasme* (1885 ; allemand 1877, Pfeffer), et divers granules cellulaires seront rapportés à un ensemble appelé par Garnier *ergastoplasme* (1897). En position initiale, *plasm(o)-* donnera *plasmode* (1869 ; allemand 1863, Cienkowski), *plasmolyse* (1894 ; allemand 1874, De Vries), etc.

Les remarquables progrès du microscope, tout au long du XIX[e] siècle, allaient permettre de décrire (et de nommer) les éléments figurés de la cellule. On distinguera les *mitochondries* (1901 ; allemand 1897, Benda ; du grec μίτος mitos « fil » et χονδρίον khondrion, diminutif de χόνδρος khondros « grain »), de forme variable (*chondriosomes* et *chondriocontes*, 1911 ; allemand 1902, Benda), dont l'ensemble constitue le *chondriome* (1911 ; allemand 1907, Meves) ; les *plastides* (1882, Schimper) ou *plastes* (1883, A. Meyer), dont les plus importants sont les *chloroplastes* (« élaborateurs de chlorophylle ») et les *chromoplastes* (« élaborateurs de pigments »), l'ensemble constituant le *plastidome* (1918, Dangeard) ; dans l'appareil de Golgi, des *dictyosomes* (1910, Perroncito) ; dans les vacuoles (v. plus haut) du système vacuolaire (ou *vacuome*, 1919, Dangeard), des membranes que De Vries appelle *tonoplasmes* (1885), plus tard contestées ; dans l'ergastoplasme, divers granules appelés provisoirement *microsomes* (1880, Hanstein), dont la nature ne sera précisée qu'au XX[e] siècle (liposomes, ribosomes, etc.). En dehors de ces constituants cytoplasmiques, l'observation du noyau fera découvrir une substance

particulièrement sensible aux colorants basiques, appelée de ce fait *chromatine* (1882, Flemming), et, constitués essentiellement de cette substance, les *chromosomes* (1891 ; allemand 1888, Waldeyer), dont nous reparlerons dans la quatrième partie.

Si on ne considère plus la cellule et le noyau au repos, mais en division, on constate l'apparition de divers phénomènes (et de certains organites) que les biologistes vont également nommer. Schleiden et Schwann avaient mal compris le mode de formation des cellules. Les recherches ultérieures de nombreux biologistes conduisirent à reconnaître que toute cellule naît de la division en deux d'une cellule antérieure (*omnis cellula e cellula*, dira Virchow en 1858). Mais cette division s'opère par des processus extrêmement complexes, qui ne furent vraiment connus que vers 1880 après les travaux de Strasburger en botanique et de Flemming en anatomie animale. On distinguera deux modes de division : indirecte, appelée *karyokinèse* (1886 ; allemand 1878, Schleicher) « mouvement du noyau » (du grec κάρυον karuon « noix, noyau »), ou encore *mitose* (1893 ; allemand 1882, Flemming) « formation de filaments » ; ou directe, appelée *amitose* (idem). La première s'opère en 3 phases, que Strasburger appellera *prophase*, *métaphase* et *anaphase* (1884), auxquelles Heidenhain ajoutera une *télophase* (1894). Dans la prophase, un rôle dynamique est assuré par un organite que Boveri appellera le *centrosome* (1888), autour duquel rayonnent un ensemble de filaments constituant l'*aster* (1883, Fol), et l'on voit souvent les chromosomes se dédoubler en *chromatides* (1900, Mac Clung). A la métaphase, le chromosome laisse apparaître divers granules, dont nous laisserons de côté la dénomination, souvent fluctuante, puisque par exemple ce que nous appelons aujourd'hui le *centromère* n'a pas reçu moins de 27 noms différents ! Nous ne dirons rien non plus des noms proposés pour divers types de mitoses (notamment chez les protistes), car ils ont rarement fait l'unanimité des biologistes. Nous signalerons seulement qu'ils sont pour la plupart postérieurs à la période qui nous occupe. Pour l'amitose, elle n'a pas donné lieu à un vocabulaire sensiblement différent de celui que nous avons décrit pour la mitose. Il n'en est pas de même pour le phénomène complexe qui s'oppose à la division simple, indirecte ou directe, puisqu'il est constitué par deux divisions successives. Décrit par Guignard sous le nom de *réduction chromatique* (1899, d'après une expression allemande de Strasburger), il sera aussi appelé *méiose* (1913 ; anglais 1905), du grec μείωσις meiôsis « diminution ». Dans la division méiotique la plus complexe (dite *hétérotypique*, 1909), les biologistes reconnaîtront une prophase dont ils nommeront les divers stades, selon l'aspect présenté par les chromosomes, en utilisant un même formant final *-tène* (1910 ; allemand 1900, Winiwarter ; du grec ταινία tainia « bandelette »), c'est-à-dire « à filaments », le formant initial adjectival servant à les caractériser : *leptotène, zygotène, pachytène, diplotène.*

Nous dirons peu de chose de ce qu'on appelle aujourd'hui l'*appareil cinétique* de la cellule, parce qu'il s'agit de découvertes et d'un vocabulaire postérieurs à la période ici considérée. Notons cependant que l'élément essentiel de cet appareil, dit *cinétosome*, semble bien avoir été identifié dès 1906 par Fauré-Frémiet : il dit en effet (*C.R.Ac. des Sc.*, t. 142, p. 58) que « pendant l'état cinétique, c'est-à-dire au moment de la division du sphéroplaste » (mot créé par lui, mais abandonné), intervient un corpuscule qu'il appelle *kinosome*, mais, ajoute-t-il, « l'existence de ce kinosome demande encore une certaine confirmation ». Naturellement, les biologistes de cette période, en parlant des centrosomes (qui sont aussi des cinétosomes), des flagelles, des cils, etc., n'ignoraient pas cet aspect « cinétique », mais sans le rapporter encore à une « cinétide » spécifique de la cellule.

On reviendra plus loin sur la cellule et les chromosomes, mais vus sous un angle

particulier, en étudiant le vocabulaire des recherches sur l'hérédité qui aboutissent à la constitution de la génétique.

II) L'évolution

Quand en novembre 1859 (1re traduction française, 1862) parut le livre mémorable de Darwin, *De l'origine des espèces,* « qui, comme un éclair, illumina le camp de la biologie classique plongé dans les ténèbres » (Haeckel), la nouveauté n'était pas dans la notion même d'évolution ou de transformation des espèces et des êtres vivants. Comme le dit encore Haeckel, deux raisons expliquent l'immense retentissement de l'ouvrage : la première, c'est que Darwin « a mis à profit, dans la plus ingénieuse des combinaisons, un trésor inouï de matériaux empiriques, accumulés depuis cinquante ans, qui lui a fourni une démonstration en règle de la théorie de la descendance », et la seconde, « c'est qu'il a complété cette théorie par une autre, à lui propre, la théorie de la sélection naturelle ».

Nous ne referons pas, après tant d'autres, l'histoire des précurseurs de Darwin. Nous présenterons seulement quelques remarques préliminaires d'ordre lexical, touchant *évolution* et *évoluer.*

Le mot *évolution,* n'a, du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, d'autre acception que spatiale (il est notamment du domaine militaire). En effet les naturalistes qui au XVIIIe l'emploient, en latin ou en français, comme Haller ou Bonnet, lui conservent une valeur spatiale : leur « théorie de l'évolution », rappelons-le, opposée à celle de l'*épigenèse* (1651, Harvey), c'est-à-dire de la « formation additionnelle », implique qu'il y a « déroulement » (latin *evolvere* « dérouler ») ou « déploiement » d'un germe préexistant, épanouissement d'un embryon préformé ; d'ailleurs, en 1831 encore, le *Dictionnaire de Botanique* de Lecocq et Juillet définit *évolution* par « épanouissement des fleurs, déroulement des feuilles et de divers organes ». Cette théorie (à laquelle C.F. Wolff devait porter les premiers coups dans sa *Theoria generationis* de 1759) n'a donc de commun que le nom avec ce qu'on appellera après Darwin théorie de l'évolution. Mais bien avant qu'on emploie cette dernière expression, le mot avait pris une acception moderne d'ordre temporel, que l'évolution affecte l'individu ou l'espèce.

En effet, cette *évolution* dont parle Haller, même s'il s'agit pour lui d'un développement « de parties déjà existantes sans qu'il s'y mêle aucune nouvelle création » n'en présente pas moins une série de phases successives, qui supposent un déroulement temporel. Comme il l'écrit dans son ouvrage *Sur la formation du cœur du poulet...* (Lausanne, 1758), « les changements de ce principal organe », s'ils « ne sont que superficiels », néanmoins « naissent de sa structure primordiale par des degrés successifs qui sont une preuve pour l'évolution » (t. II, p. 172). L'embryologie va donc imposer un nouvel usage du mot. Ainsi Serres, discutant précisément l'ouvrage précité de Haller, dira : « Appliquez au mécanisme de son développement les lois de la formation des autres muscles, et vous verrez le cœur, primitivement si simple, parvenir par une série d'évolutions très remarquables, à la structure compliquée qu'il présente chez les mammifères et les oiseaux » (*Anatomie comparée du cerveau...* Paris, 1824, Discours préliminaire). De même pour l'encéphale, qui traverse les stades poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, Serres nous invite à « parcourir cette grande évolution » *(Ibid.).* L'acception moderne du mot dérive donc des recherches d'embryogénie. Alors que Lamarck n'emploie jamais le mot, ni dans sa *Philosophie Zoologique* (sauf une fois, « certaines évolutions de parties »,

glosé par « épanouissements de certaines portions »), ni dans sa grande Introduction à l'*Histoire des animaux sans vertèbres* (1815), et ceci tout en exposant clairement des thèses transformistes, le terme va surgir tout naturellement lors du grand débat entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire en 1830. Ce dernier, dans ses *Principes de Philosophie Zoologique discutés en mars 1830 au sein de l'Académie Royale des Sciences* (Paris, Pichon et Didier, 1830), reproduit, comme très fidèle à sa pensée, un résumé donné par le *National* du 22 mars, où le journaliste écrit notamment : « L'homme, considéré dans son état d'embryon, dans le sein de sa mère, passe successivement par tous les degrés d'évolution des espèces animales inférieures. » C'était en effet parfaitement exprimer la théorie de Serres et de Geoffroy, que liait d'ailleurs une vieille amitié. Ainsi, par un singulier retournement, ce mot même d'*évolution,* admis par les tenants de l'évolution et de la préexistence des germes (à laquelle, selon Geoffroy, Cuvier a toujours cru), allait être, trente ans avant Darwin, le maître-mot des contestataires des thèses fixistes (ainsi Fr. Gérard, dans ses articles *Espèce* et *Géographie zoologique* [1844 et 1845] du *Dictionnaire* de D'Orbigny).

Quant au verbe *évoluer* (dont aujourd'hui nous pourrions pourtant difficilement nous passer...), il est beaucoup plus tardif (Hapax, XVIe). Sa première acception est également d'ordre spatial. Le Trévoux de 1771 le définit ainsi : « *T. de Mar.* Faire exécuter des mouvements à un ou plusieurs vaisseaux, à une armée navale. » Cependant tous les dictionnaires postérieurs le donnent pour intransitif, « faire des évolutions », en parlant d'un vaisseau. Comme terme de biologie, et à valeur temporelle, il semble apparaître pour la première fois sous la forme pronominale. On lit dans l'article de Fr. Gérard que nous venons de mentionner (*Géogr. zool.*, 1845) : « Il y a donc dans la nature organique un développement ascendant des formes dans les types qui s'évoluent dans chaque groupe, du simple au complexe, évolution qui se répète dans chaque petit groupe en particulier, et se retrouve jusque dans l'individu. » Cet emploi s'explique sans doute par l'attraction de formes comme *se développer* ou *se transformer.* C'est dans un texte de 1852 de Proudhon (*La Révolution Sociale,* 6e éd., Paris, Garnier, p. 103) qu'on trouve un des premiers exemples de l'emploi intransitif moderne : « ...certains esprits, plus zélés que prudents, ont essayé de faire *évoluer*, comme ils disent, le monument désormais achevé du *génie chrétien.* » Un peu plus tard, les discussions passionnées soulevées par les thèses de Darwin vont contribuer à installer solidement cet emploi. Ainsi Robin utilisera *évoluer* en exposant la doctrine de l'évolution et de ce qu'il appelle l'*évolutilité.* On le trouve en 1874 dans la traduction de l'*Histoire de la création* de Haeckel, etc. Quant à la théorie elle-même, on la qualifiera de *darwinienne* (1869), ou on l'appellera *darwinisme* (1869) ; on parlera du *transformisme* (1869) et des *transformistes* (1869), par référence au second titre du livre de Darwin, *Des lois de transformation des êtres organisés ;* en 1873, on formera *évolutionnisme* et en 1874 *évolutionniste* sur *évolution.*

Les diverses sciences de la nature et les recherches biologiques, secouées par le transformisme, vont connaître un nouvel essor et enrichir leur vocabulaire. L'*embryologie* (1753, « traité du fœtus »), avait déjà repris sa marche dans les années 20 ; en Allemagne, avec Meckel et Pander (qui introduit en 1816 le terme de *blastoderme,* attesté en 1824 en français), en France avec Serres (qui crée en 1824 *embryogénie* et *embryonnaire*). Les recherches de Dumas et Prévost, en 1824 et 1825, sur l'œuf des batraciens puis sur les ovaires de la chienne, celles de Purkinje, qui découvre et nomme la *vésicule* germinative (1825), préparent la découverte de l'œuf des mammifères en 1827 par Von Baer, qui publie les résultats de ses travaux dans sa grande *Entwickelungsgeschichte der Thiere* (1828-1837). Le point sur toutes ces recherches sera fait dans le grand article intitulé *ovologie* (1834, Velpeau et

Breschet), où Duvernoy résume ses cours de 1841-1844 au Collège de France pour le *Dictionnaire* de D'Orbigny (1847, t. IX, pp. 280-353). En dehors de l'*exogénie* (circonstances extérieures indispensables au développement de l'œuf), il distingue l'*ovogénie* (changements dans la composition de l'œuf durant l'incubation), l'*embryogénie* (changements que le germe éprouve de sa première manifestation à l'éclosion), et enfin l'*organogénie* (qui étudie ces changements considérés cette fois dans les divers organes). Pour l'ovogénie, il consacre les termes de *sillonnement* du vitellus, de *segmentation* (dès 1842, Serres) de la sphère vitelline, de *feuillets* du *blastoderme* (auxquels on donnera plus tard des noms divers, en particulier *ectoderme, mésoderme* et *endoderme,* 1853, Allman) ; pour l'embryogénie, ceux de *corde dorsale* (qu'Owen appellera *notochorde* en 1855), de *bande primitive* (Von Baer) ou *ligne primitive* (1843, Serres), d'*aire germinative* (1841, Bischoff), d'*aire transparente* et *aire opaque (Id.) ;* pour l'organogénie, celui de *blastème* (employé d'abord par Mirbel en 1815 à propos de l'embryon végétal). Tout ce vocabulaire sera enrichi dans les années 40 à 60 par les histologistes ; citons en effet Kölliker : « Reichert, Vogt, Remak et moi, avons tenté de rassembler les matériaux de l'histologie embryogénique » (*Éléments d'histologie humaine,* trad. fr. 1856, p. 5). L'étude de l'embryon éclaire l'*histogénie* (1839 ; all. 1824, Heusinger) : ainsi, à un moment du développement des tissus embryonnaires, apparaît le tissu qu'on va appeler *conjonctif* (1856 ; all. *Gewebe der Bindesubstanz, Bindegewebe,* 1845, Reichert), en remplacement de *tissu cellulaire,* expression devenue impropre.

Mais c'est avec le transformisme que le vocabulaire de l'embryologie va particulièrement se renouveler. Ce sera surtout l'œuvre de Haeckel, d'abord dans la deuxième partie *(Allgemeine Entwickelungsgeschichte)* de sa *Generelle Morphologie der Organismen* (1866), puis dans son grand mémoire de 1874, *Die Gastraea-Theorie* (qu'on appellera en France *théorie de la gastrula*). Utilisant systématiquement la forme féminine du suffixe diminutif latin *-ulus,* sur le modèle du mot *planula* formé par Dalyell dès 1847, il désignera les divers stades du développement embryonnaire en ajoutant à ce terme ceux de *morula* et de *gastrula* (1872 ; fr. 1874), d'après lesquels sera un peu plus tard formé *blastula* (1876). De ces mots dériveront des mots comme *gastrulaire, gastrulation, planulation* et *blastulaire* (attestés en 1893). C'est également à Haeckel que l'on doit la théorie du *coelome* (1866 ; fr. 1874), complétée et précisée par les frères Hertwig (*Die Coelom-Theorie,* 1881), comme celle de la gastrula par Metschnikoff (*Embryologische Studien*..., 1886). Parmi les auteurs qui ont introduit des termes nouveaux, citons également Foster et Balfour (avec *somatopleure* et *splanchnopleure,* 1875 ; fr. 1877), Balfour (avec *alécithe* et *télolécithe,* 1875 ; fr. 1880 ; à *alécithe,* jugé impropre, Prenant substituera *oligolécithe,* 1888), Huxley (avec *blastomère,* 1877, d'où *macromère* et *micromère,* 1893). Nous ne pouvons tout citer ; sans parler de très nombreux termes qui ont été plus tard abandonnés...

Une théorie plus générale, et à incidences philosophiques, sortira du darwinisme. On va rapprocher (comme Serres, nous l'avons vu, l'avait tenté, mais sur des bases encore fragiles), développement de l'individu et développement de l'espèce. En 1864, le zoologiste Fritz Müller, dans une brochure intitulée significativement *Für Darwin* (1864), énonce que « l'histoire de l'évolution individuelle est une répétition courte et abrégée... de l'histoire de l'évolution de l'espèce ». Haeckel s'empare de cette « loi de Müller » dont il fait la « loi biogénétique fondamentale », qu'il explicite ainsi : « L'histoire de l'évolution paléontologique des organismes, que l'on peut appeler histoire des familles organiques ou *phylogénie* se relie de la façon la plus importante et la plus remarquable avec l'autre branche de l'histoire de l'évolution organique, celle qui s'occupe de l'individu, l'*ontogénie*... En résumé,... l'ontogénie

est... une récapitulation... de la phylogénie, conformément aux lois de l'hérédité et de l'adaptation aux milieux » (*Histoire de la création des êtres organisés...*, trad. fr. 1874, 1re leçon). C'est ce que développent les leçons 12 à 24 de cet ouvrage, où la géologie, la paléontologie, l'embryologie, la morphologie etc. viennent à l'appui de son « histoire généalogique des organismes ». Haeckel parle de ce qu'il appelle les *protistes* (1866 en all. ; fr. dès 1873), parmi lesquels les *monères* (1868 en all. ; fr. dès 1873), puis passe de là au règne végétal (il introduit de nouvelles dénominations, notamment dans sa classification des algues, *chlorophyceae, phaeophyceae, rhodophyceae*), pour en arriver au règne animal, des « animaux primaires » à l'homme, auquel il découvre des ancêtres invertébrés *(prochordata)* et vertébrés (les *pithecanthropi* précédant immédiatement l'homme). De cette répétition de la phylogénie par l'ontogénie, les naturalistes vont passionnément chercher des exemples : Müller avait donné celui de la *comatule* ou *antedon,* Haeckel celui de l'*amphioxus* (1842, Yarrel), qui est célèbre ; des centaines d'autres seront signalés, chez les fissurelles, chez des tuniciers, des amphibiens etc. considérés dans leur état larvaire. A noter d'ailleurs que le mot *larve,* qui désignait depuis Linné l'état de l'insecte au sortir de l'œuf, prend un nouveau sens, celui d'un embryon qui devient libre avant d'atteindre l'état parfait (sens auquel correspond l'adjectif *larvaire,* 1859). Comme l'écrit L. Roule, « l'étude de ces variations larvaires est l'une des plus précieuses pour parvenir à la connaissance de l'évolution généalogique des animaux » (*L'embryologie générale,* 1893, p. 229). L'axolotl, considéré longtemps comme une espèce distincte avant d'être reconnu comme la forme larvaire de l'amblystome, n'en posera pas moins, par son aptitude à se reproduire tel quel, au même titre que l'individu adulte, un sérieux problème ; ce phénomène biologique recevra le nom de *néoténie* (Kollmann, 1884), du grec νέον neon « jeunesse » et -τενεια -teneia, dans ἐκτένεια ekteneia « persévérance ». Il y avait donc, dans l'ontogénie, des complications (par adaptations aux milieux, notamment) qui perturbaient le parallélisme avec la phylogénie. On pouvait observer, par exemple, de nombreux cas d'accélération, où s'effaçaient les stades évolutifs ancestraux : c'est ce que Perrier et Gravier appelleront la *tachygenèse* (1902). Ainsi la notion de « récapitulation ontogénétique », si elle était féconde (expliquant notamment la persistance à l'état rudimentaire de certains organes transitoire des embryons), n'en devait pas moins être révisée ou nuancée ; elle s'appliquait aux organes pris en particulier plus qu'à l'ensemble de l'organisme. Aussi, à la fin de la période que nous considérons, Vialleton parlait-il d'*isoschémie phylétique* (1908), c'est-à-dire d'une simple identité des ébauches (grec σχῆμα skhêma) des organes homologues dans un même phylum. Ceci, sans parler de l'éclairage que l'ontogénie comme la phylogénie pouvaient recevoir de l'étude des comportements des êtres vivants ou *éthologie* (1854, Is. Geoffroy Saint-Hilaire) et de leurs relations avec leur milieu ou *écologie* (1874, *oecologie ;* all. 1866, Haeckel).

Les transformistes trouvèrent d'autre part des arguments dans la *paléontologie* (1830 ; popularisé par Pictet en 1834). En dépit de « l'insuffisance des documents géologiques » et de « la pauvreté des collections paléontologiques » que déplorait Darwin, les paléontologistes pouvaient avoir, dans certains cas, l'impression d'assister à l'évolution. A des niveaux géologiques successifs se présentaient, pour un groupe d'animaux bien défini, une série de caractères ordonnés dans un sens de complication ou de simplification. C'est ce que mettront en lumière les paléontologistes du dernier tiers du XIXe siècle, ainsi en France Gaudry (*Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques,* 1883-1893), et surtout en Amérique, avec Cope et Marsh. Un des exemples les plus frappants est celui de l'évolution des équidés, à travers le tertiaire jusqu'au quaternaire (en Amérique du Nord), depuis le

petit *eohippus* jusqu'au cheval actuel. On observera beaucoup d'autres de ces séries où la variation semble dirigée : c'est ce que Haacke exprimera par le mot *orthogenèse* (1893).

Mais on demandera surtout à la paléontologie de découvrir les témoins de la transition d'une classe à l'autre, ces « variétés intermédiaires » dont parlait Darwin, et dont il reconnaissait la rareté (tout en l'expliquant). D'où l'immense intérêt soulevé par la découverte, dans le calcaire lithographique de Solenhofen, du plus ancien oiseau connu, l'*archaeopteryx* (1861). Des différentes opinions émises par Von Meyer, A. Wagner, R. Owen, Al. Milne-Edwards, G. Moquin-Tandon conclut prudemment que « l'archaeopteryx paraît être un oiseau dont une partie du plan organique aurait été empruntée au type saurien » (in *Traité de Zoologie* de Claus, 1877, p. 963). Le pont entre reptiles et oiseaux semblait établi. Gaudry, qui dans diverses publications (1862-1867) sur les fossiles de l'Attique, avait montré l'existence de formes intermédiaires, invoquera de même l'exemple de l'icthyosaurus, de l'iguanodon, du pterodactylus, etc. pour conclure que « les fossiles secondaires, qui ont tant étonné les paléontologistes par leurs singularités, établissent des liens entre les être animés, au lieu de révéler des lacunes » (*Essai de paléontologie philosophique,* 1896, p. 9).

Bien entendu, le problème de la filiation de l'homme soulèvera plus de passion encore. On sait que les découvertes de Boucher de Perthes, publiées dans ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1847), longtemps contestées, avaient finalement été reconnues, et en 1863 le célèbre Ch. Lyell publiait *The geological evidences of the antiquity of man.* En France, la question du « précurseur de l'homme » est carrément posée par G. de Mortillet en 1873 devant l'Association française pour l'avancement des sciences. Appuyé par le linguiste A. Hovelacque, il affirme qu'il a existé, probablement dès le tertiaire, un être intermédiaire entre l'homme et les singes anthropoïdes actuels. Dans la *Revue d'Anthropologie* (15 janvier 1879), il propose de le nommer *anthropopithèque.* Mais apprenant que Blainville avait déjà donné ce nom à un singe anthropoïde en 1839, il proposera peu après le terme de *homosimien.* Il s'efforce, avec de nombreux paléontologistes, d'identifier et de classer les divers singes fossiles, auxquels seront donnés des noms significatifs : *Anaptomorphus homunculus* (Cope), *Homunculus patagonicus* et *Anthropos perfectus* (Ameghino), *Anthropodus* (G. de Lapouge) ; mais la grande découverte se situe à Java : Eug. Dubois y trouve les ossements d'un vrai « précurseur » qu'il décrit dans un mémoire de 1894, *Pithecanthropus erectus, eine menschaehnliche Uebergangsform aus Java.* Cette *Uebergangsform* renvoyait-elle à un être intermédiaire ? Un article de W. Dames dans la *Deutsche Rundschau* (sept. 1896) recense les opinions contradictoires de 21 auteurs de nationalités différentes ! A un être intermédiaire, 8 d'entre eux attribuent la calotte crânienne, 6 le fémur, 8 la troisième molaire, 5 la deuxième. On voit que le célèbre pithécanthrope était loin de faire l'unanimité. Ce sera en tout cas, dans la période qui nous occupe, le seul « précurseur » (nous dirions aujourd'hui *préhominien*) qui ait été signalé, mais n'oublions pas les découvertes de certains *hominidés* (1840) ou *hominiens* (1878 ; dès 1832, Dugès, dans un sens peu précis), dans la vallée du Neander (Neanderthal) en 1856, à Cro-Magnon en 1868, et autres lieux moins importants, ce qui conduisit De Quatrefages et Hamy (*Crania ethnica,* 1882) à distinguer deux races d'hommes fossiles, la *race de Neanderthal* (ou *de Canstadt*) et celle *de Cro-Magnon.* Les découvertes de Spy firent parler en 1886 d'une race de Spy, mais elle fut bientôt assimilée à celle de Canstadt (les auteurs de *Crania ethnica* préféraient cette appellation à celle de Neanderthal). Le squelette trouvé en 1888 à Chancelade amena l'anatomiste Testut à ajouter la *race de Chancelade* (1889). Deux squelettes trouvés dans les grottes de Grimaldi en 1901

amenèrent R. Verneau à définir une 4e race, dite *race négroïde de Grimaldi.* Enfin la découverte d'une mâchoire à Mauer, près d'Heidelberg, en 1907, amena le professeur Schoetensack à définir l'*Homo Heidelbergensis.*

Ainsi donc la théorie de l'évolution trouvait de sérieux appuis dans les diverses disciplines biologiques. Elle devait cependant traverser une crise sérieuse quand De Vries publia *Die Mutationstheorie* (1901). Mais nous en parlerons dans la 4e partie de cette étude, consacrée à la théorie de l'hérédité.

III) La théorie microbienne

Tandis que se développait, dans les différentes sciences de la nature vivante, la révolution darwinienne, une autre révolution allait bouleverser la biologie, la révolution *pastorienne* (1891) ; non sans interférence, d'ailleurs, entre ces deux puissants mouvements.

Chimiste de formation, Pasteur s'était signalé à l'attention du monde savant par une série de mémoires de cristallographie publiés de 1848 à 1857 dans les *Annales de Chimie et Physique : Recherches sur le dimorphisme* (2 Mémoires) ; *Recherches sur les relations qui peuvent exister entre la forme cristalline, la composition chimique et le sens de la polarisation rotatoire* (3 Mémoires) ; *Sur les propriétés spécifiques des deux acides qui composent l'acide racémique ; Sur les acides aspartique et malique ; Sur le mode d'accroissement des cristaux.* Ce n'est pas ici le lieu d'en parler, sinon pour signaler que dès 1848 Pasteur avance la notion de *dissymétrie moléculaire,* qu'il retrouvera, comme il le dira plusieurs fois, dans ses recherches biologiques. C'est ainsi qu'il déclarera en 1874 devant l'Académie des sciences (*C.R.*, t. 78) : « Le rôle de la dissymétrie moléculaire a été introduit également comme facteur des phénomènes de la vie, le jour où il a été constaté qu'un ferment organisé vivant faisait fermenter facilement l'acide tartrique droit et non son inverse l'acide tartrique gauche, et que des êtres vivants empruntaient à l'acide tartrique droit le carbone nécessaire à leur nutrition, de préférence au carbone de l'acide tartrique gauche. » Pasteur a toujours eu le sentiment de l'unité profonde de ses travaux. Quoi qu'il en soit, on le voit après 1854 entraîné vers la biologie par ses études sur la fermentation : appelé cette année à la Faculté des sciences de Lille, il est sollicité par des brasseurs et des distillateurs qui n'arrivent plus à obtenir des produits satisfaisants.

Sur la fermentation, la chimie de l'époque avait peu de lumières. Le grand chimiste anglais Graham reconnaît qu'il s'agit « d'une action chimique dont on n'a pu jusqu'ici se rendre compte » (*Traité de Chimie organique*, trad. fr., 1843). Aussi invoque-t-il les phénomènes de *catalyse* (1836, Berzélius), et l'intervention d'un agent *catalytique* (id.) appelé communément ferment. Il s'en rapporte là-dessus à Liebig, qui explique la fermentation par une action purement mécanique dans son *Traité de Chimie organique* (1839). Plus tard, le problème est repris par un jeune chimiste, Berthelot, qui publie en 1857 un mémoire *Sur la fermentation alcoolique :* il la considère comme un phénomène strictement chimique, assimilable à l'action de la *diastase* (1833, Payen et Persoz), et refuse de l'attribuer à l'intervention d'êtres vivants.

Cette hypothèse avait en effet déjà été avancée par un savant original, Cagniard de La Tour (inventeur notamment d'une « nouvelle machine d'acoustique » qu'il avait appelée *sirène* en 1819). Dans un *Mémoire sur la fermentation appelée vineuse* (*Ann. de C. et P.*, 1838), il écrit : « D'après mes recherches, on est conduit à penser

que la fermentation vineuse résulte d'un phénomène de végétation » ; elle est « provoquée par des corps doués de vie », par des « corps organisés microscopiques très simples » ; les « globules » qu'on distingue dans la levure sont « capables de germer et de végéter dans le moût de bière pendant sa fermentation ». Nous allons retrouver ce vocabulaire dans les premiers textes de Pasteur. Les travaux qu'il mène à Lille aboutissent à la publication en 1858 d'un *Mémoire sur la fermentation appelée lactique* (présenté dès 1857 à l'Académie des sciences) : il y exprime son désaccord avec les théories de Berzélius, Liebig, Frémy, etc., et pense que l'agent de la fermentation est « un être vivant » et que « la fermentation lactique est aussi bien que la fermentation alcoolique ordinaire un acte corrélatif de la production d'une matière azotée qui a toutes les allures d'un corps organisé mycodermique probablement très voisin de la levure de bière. » Il souligne d'ailleurs avec prudence que cela n'est pas encore « irréfutablement démontré ».

Il nous faut maintenant suivre pas à pas la formation du vocabulaire pastorien à travers ses multiples communications à l'Académie des sciences, recueillies dans les *Comptes rendus* de 1857 à 1888. La lente édification de cette biologie révolutionnaire s'accompagne bien entendu de la création d'une *néologie,* dont les termes nous sont aujourd'hui familiers et qu'il a toujours proposés avec une extrême circonspection. Il semble d'ailleurs répugner à mettre en circulation de nouveaux signifiants ; il préfère les emplois métaphoriques ou métonymiques de mots déjà existants, qu'il investit d'acceptions originales aisément recevables.

Dès la fin de 1857 il présente à l'Académie ses premiers travaux *Sur la fermentation alcoolique :* « le dédoublement du sucre en alcool et en acide organique est un acte conclusif d'un phénomène vital, d'une organisation de globules » (*C.R.*, t. 45). C'est le terme dont se servait Cagniard. On le retrouve, mais accompagné d'une image remarquable qui traduit ses premières expériences, dans une lettre à Dumas (*C.R.*, t. 47, 1858) : « les globules semés dans ces conditions se développent, se multiplient et le sucre fermente ». Revenant à la *levure lactique* au début de 1859 (*C.R.*, t. 48), il souligne son « aspect microscopique » et annonce une découverte capitale : « Si l'on supprime tout contact avec l'air commun, ou si on porte à l'ébullition... il ne se forme ni levure lactique, ni infusoires, ni fermentation quelconque ». Quelques mois après, nouvelle lettre à Dumas sur la fermentation alcoolique *(ibid.) :* « La levure formée à peu près exclusivement de globules arrivés à leur développement normal, adulte, si je puis m'exprimer ainsi, est mise en présence du sucre : sa vie recommence, elle donne des bourgeons... La fonction physiologique des globules de levure, véritables cellules vivantes » etc. Il reprend ce mot dans une nouvelle lettre *(ibid.),* soulignant « l'analogie offerte par les plus jeunes cellules des plantes avec les cellules de levure ». Sur ce problème des fermentations, Pasteur va faire le point dans son grand *Mémoire sur la fermentation alcoolique* en 1860 (*Ann. de C. et P.*, t. 58). Il rejette les thèses de 1857 de Berthelot et rend hommage, comme à un précurseur, à Cagniard, regettant que les chimistes aient presque tous suivi Liebig.

Mais au début de cette même année Pasteur communique à l'Académie ses premières *Expériences relatives aux générations spontanées* (*C.R.*, t. 50) : il en résulte « qu'il y a constamment dans l'air des corpuscules dont la forme et la structure annoncent qu'ils sont organisés » ; sans doute s'agit-il « des germes féconds de productions végétales et d'infusoires », où Pasteur identifie notamment des *bacterium* (1838, Ehrenberg), des *penicillium* (v. 1820, Link), des *ascophora* (1790, Tode), des *aspergillus* (1729, Micheli) etc. Un peu plus tard, dans une note *De l'origine des ferments (ibid.),* il précise que ces corpuscules sont « organisés à la manière des œufs des infusoires ou des spores des mucédinées » ; le ferment « est un

être dont le germe vient de l'air ». Le mot *germe* semble alors s'imposer à Pasteur. Faisant part de ses *Nouvelles expériences relatives aux générations dites spontanées* (*C.R.*, t. 51, 1860), exécutées en montagne, il montre que à mesure que l'on s'élève « le nombre des germes en suspension dans l'air diminue considérablement ». Il a dès lors le sentiment que ces découvertes vont « préparer la voie à une recherche sérieuse de l'origine de diverses maladies ». Au début de 1861, dans un texte capital, il décrit des *Animalcules infusoires vivant sans gaz oxygène libre* (*C.R.*, t. 52). Comme il avait, on s'en souvient, « semé » des globules de levure, il précise maintenant que « on peut semer ces infusoires », on les voit vivre et se multiplier, mais « non seulement ces infusoires vivent sans air, mais l'air les tue ». C'est le cas, écrit-il dans ses *Expériences et vues nouvelles sur la nature des fermentations (ibid.)*, du « vibrion de la fermentation butyrique » ; il y aurait donc « une classe d'êtres dont la respiration serait assez active pour qu'ils puissent vivre hors de l'influence de l'air en s'emparant de l'oxygène de certaines combinaisons ». Rassemblant toutes ces communications, Pasteur publie dans les *Ann. de C. et P.* (t. 64), un long *Mémoire sur les corpuscules organisés qui existent dans l'atmosphère* (1862) : les faits invoqués en faveur de la *génération spontanée* (ou *spontéparité* ou *hétérogénie*) sont illusoires ; il a « ensemencé dans une eau sucrée albumineuse les poussières » recueillies dans l'atmosphère ; de cet « ensemencement » sont sortis des bacterium, des torulacées, des mucédinées, des vibrions, des monades etc. ; autant d'« expériences *in vitro* » concluantes, et Pasteur termine en disant que tout se ramène à « la découverte des phénomènes propres à la cellule ».

Cette même année 1862, il aborde la fermentation acétique dans ses *Études sur les mycodermes* (*C.R.*, t. 54). C'est là qu'apparaît une métaphore (préparée par les emplois précédents de *semer* et *ensemencer*) qu'il propose avec précaution, mais que tous les biologistes vont reprendre : « Des diverses espèces mycodermiques, l'une des plus faciles à cultiver, si l'on me permet cette expression, est le *mycoderma vini* ou *cervisiae* » (pour le mot *culture*, nous verrons qu'il ne l'emploiera que plus tard, en 1876). C'est aussi dans ce texte que se dessinent les premières vues de Pasteur sur la putréfaction : « Après la mort, la vie reparaît sous une autre forme et avec des propriétés nouvelles... Les germes... commencent leur évolution... l'oxygène se fixe en masses énormes sur les substances organiques que ces êtres ont envahies ». Plusieurs communications de 1863 (*C.R.*, t. 56) sont en effet relatives à ce problème. Quel est en particulier le rôle du « gaz oxygène atmosphérique » dans le phénomène de la putréfaction ? Il résume les vues exprimées, dès 1861, par sa célèbre distinction entre êtres *aérobies* et êtres *anaérobies*, tout en notant : « Je propose avec toutes sortes de scrupules ces mots nouveaux. » Signalons en anticipant qu'il acceptera en 1878 le dérivé *anaérobiose* employé par Gunning dans une communication à l'Académie (*C.R.*, t. 87). Les années 1863 à 1865 sont consacrées par Pasteur à l'étude des vins et des procédés de conservation des vins, où il trouve la confirmation de ses théories ; mais les textes relatifs à ces problèmes n'apportent rien de nouveau du point de vue lexical ; il en est de même des communications sur la maladie des vers à soie qui s'échelonnent de 1865 à 1870 (*C.R.*, t. 61 à 71).

Mais, entre-temps, deux interventions de Pasteur à l'Académie des sciences montrent qu'il va étendre, tout naturellement, sa théorie des germes à l'étude des maladies. La première se situe en 1865 après une communication de Leplat et Gaillard (*C.R.*, t. 61) sur une inoculation de charbon aux lapins réalisée sans *bactéridies* (1864, Davaine). On voit que Pasteur a suivi de près les recherches de Davaine, qu'il félicite d'ailleurs d'avoir renoncé à l'appellation de *bactéries* qu'il avait d'abord donnée aux « petits bâtonnets du sang de rate ». En tout cas ces bactéridies n'ont rien à voir avec les « animalcules ferments de la fermentation

butyrique et de certaines putréfactions ». La seconde aura lieu en 1868, après deux communications de Chauveau sur la *Nature du virus vaccin* (*C.R.*, t. 66), c'est-à-dire du virus de la *variole vaccine* (variole de la vache) ou *vaccine*. Chauveau introduisait des notions nouvelles : se demandant quel était « le principe virulent du vaccin » et esquissant une « théorie générale de la virulence », il estimait que « la sérosité vaccinale n'est pas virulente, l'activité du vaccin réside dans ses granulations solides » ; il avait d'autre part constaté « l'atténuation graduelle de l'activité du principe virulent dans les cas de dilution graduellement croissante » (il inoculait du vaccin pur et, pour comparer les effets, des dilutions vaccinales). Pasteur ne pouvait manquer de souligner le « grand intérêt » de ces communications ; il croit reconnaître des « analogies entre la partie active du vaccin et la nature des organismes des fermentations », et suggère qu'on fasse les mêmes expériences sur les tubercules de la phtisie et sur la maladie charbonneuse. Notons en passant que Chauveau n'abordait pas pour la première fois ces problèmes : l'Académie lui avait décerné le prix Montyon de médecine et de chirurgie de 1865 pour ses travaux sur les relations entre la vaccine et la variole. D'autre part Pasteur n'avait pu rester indifférent à une précédente communication de Chauveau (*C.R.*, t. 62, 1866) qui affirmait : « il n'y a pas de maladies virulentes spontanées, celles qui nous paraissent telles sont tout simplement des affections nées d'un germe virulent dont l'origine est restée cachée ».

De 1871 à 1873 Pasteur affine sa théorie des fermentations, tout en polémiquant avec Frémy et Trécul ; mais il confie à l'Académie dès 1872 qu'il a commencé des travaux sur les organes animaux : « une voie nouvelle est ouverte à la physiologie et à la pathologie médicale » (*C.R.*, t. 75). En 1874, commentant une communication de Gosselin et Robin, il déclare : « Si j'avais l'honneur d'être chirurgien, jamais je n'introduirais dans le corps de l'homme un instrument quelconque sans l'avoir fait passer dans l'eau bouillante et mieux encore dans la flamme » (*C.R.*, t. 78). Et il applaudit à la communication de Guérin *Sur le rôle pathogénique des ferments dans les maladies chirurgicales ;* éclairé, disait-il, par les travaux de Pasteur, Guérin affirmait carrément : « Les miasmes qui portent l'infection ne sont que des ferments » *(C.R., ibid.)*. En 1875, après un rapport de Gosselin sur la communication de Guérin, Pasteur prend la parole : ses « observations verbales » ont quelque chose de singulièrement nouveau : « Dans l'état de santé, notre corps oppose naturellement une résistance au développement et à la vie des infiniment petits... La vie arrête la vie qui lui est étrangère. » Ces « infiniment petits », ces « organismes microscopiques », ces « proto-organismes », on ne peut plus nier qu'ils soient des « germes d'infection ». Pasteur considère que c'est « un grand honneur » pour lui que des savants comme Davaine, Guérin, Lister et d'autres aient « puisé leurs premières inspirations » dans ses travaux sur les fermentations (*C.R.*, t. 80).

En 1876, le vocabulaire du grand expérimentateur s'enrichit et se précise. Après une communication de Boussingault, il expose les conditions d'une « culture » de la fleur du vinaigre, le « champ de culture » approprié, les « produits de la culture », ce que peut être « une certaine culture particulière de vibrions » (*C.R.*, t. 82). En 1877, communication *Sur les germes des bactéries en suspension dans l'atmosphère et dans les eaux*, où il signale que ces germes sont « d'un si petit diamètre qu'ils traversent tous les filtres » (*C.R.*, t. 84). La même année, première *Étude sur la maladie charbonneuse ;* après avoir rappelé les travaux déjà anciens de Davaine et ceux plus récents de Koch sur les bactéridies, il s'exprime de manière encore plus nouvelle sur sa technique expérimentale : « Il devient facile d'avoir la bactéridie à l'état de pureté, de la cultiver hors du corps de l'animal, dans des liquides quelconques... et de la conserver indéfiniment, toujours pure, dans des cultures successives et variées,

comme on cultive purs les moisissures, les vibrions et en général les divers ferments organisés » (*C.R.*, t. 84). Les bactéridies, retenues par des procédés de filtration nouveaux, restent virulentes de culture en culture ; on observe bien « un virus à granulations microscopiques », mais que sont les virus ? leur nature « est encore obscure et mystérieuse ». Suit une nouvelle communication de 1877, *Charbon et septicémie* (*C.R.*, t. 85) : les bactéridies sont des êtres aérobies, et les globules du sang « luttent pour la vie » contre les bactéridies qui prennent l'oxygène ; de même, associées à des bactéries communes, les bactéridies ne se développent pas.

En 1878, dans *La théorie des germes et ses applications à la médecine et à la chirurgie,* Pasteur adopte la « nouvelle et heureuse expression introduite par M. Sédillot », à savoir le mot *microbe,* qui exprime en effet les deux notions pastoriennes de « infiniment petit » et de « être vivant ». Notons en passant que les savants étrangers se montreront généralement plus réticents devant un terme jugé par eux plus vulgaire que scientifique. En tout cas, en France, il ne sera guère discuté, et on en dérivera *microbien* (1888), *microbicide* (1889), ainsi que le nom d'une science nouvelle, la *microbiologie* (1883, Duclaux ; officialisé par Pasteur en 1888). Dans cette communication de 1878, Pasteur écrit donc : « Pour affirmer expérimentalement qu'un organisme microscopique est réellement agent de maladie et de contagion, je ne vois d'autre moyen que de soumettre le *microbe...* à la méthode des cultures successives. » C'est ainsi qu'il a procédé à des cultures du « vibrion septique » prélevé sur un animal mort de septicémie, et constaté que les liquides restaient « stériles » (nouvelle métaphore remarquable). Ce vibrion est anaérobie, à l'état adulte, mais non à l'état de « corpuscule-germe » (*C.R.*, t. 86).

Après une première communication *Sur le charbon des poules* (1878, *C.R.*, t. 87), ce sera le mémorable mémoire *Sur les maladies virulentes et en particulier sur la maladie appelée vulgairement choléra des poules* (1880, *C.R.*, t. 90). Nous en retiendrons surtout, naturellement, ce qui va entrer dans le vocabulaire de la biologie. « Dans la grande majorité des maladies virulentes, le virus n'a pu être isolé » (métaphore empruntée aux chimistes), « encore moins démontré vivant par la méthode des cultures ». Ces maladies s'accompagnent de « circonstances extraordinaires », notamment les faits de « non-récidive », connus depuis l'Antiquité ; et il est devenu courant de préserver de la variole par l'inoculation de la vaccine ; du moins « l'immunité persiste pendant un temps plus ou moins long » (nous reviendrons sur ce mot *immunité*). Pasteur poursuit : « Un milieu de culture merveilleusement approprié à la vie du microbe du choléra des poules est le bouillon de muscles de poules, neutralisé par la potasse et rendu stérile par une température de 110 à 115°. » Il essaie d'ailleurs divers « bouillons », dont un bouillon de levure de bière, qui se révèle impropre à la culture du parasite du choléra des poules. D'où l'expression *bouillon de culture* qui vient tout naturellement sous sa plume. L'inoculation du microbe, mortelle pour les poules, peut ne produire sur les cochons d'Inde qu'un simple abcès ; première constatation ; mais il y a mieux : « Par certain changement dans le mode de culture on peut faire que le microbe infectieux soit diminué dans sa virulence » ; inoculées avec le microbe à l'état atténué, puis avec le microbe à l'état très infectieux, les poules ne meurent pas ; il y a donc, comme dans les maladies virulentes (vaccine, variole, morve, etc.), non-récidive, immunité. « Une poule très bien vaccinée par une ou plusieurs inoculations antérieures du virus affaibli », si nous la « réinoculons », ne présentera qu'une lésion locale insignifiante. Pasteur va s'expliquer sur l'emploi nouveau qu'il fait du mot *vacciner* : « Qu'il me soit permis d'employer le mot *vacciner* pour exprimer le fait de l'inoculation à une poule du virus atténué. Cette convention étant admise », il pourra parler de même de *vaccination* et dire que, quand il faisait pénétrer le virus mortel par le sang, « le

sang lui-même était *vacciné*, si l'on peut s'exprimer ainsi ». On voit donc que le sème « préservation », qui était le sème second du mot, passe au rang de sème premier au point d'oblitérer complètement le sème originel « virus ».

Dans le second semestre de cette même année 1880, Pasteur fait plusieurs communications et sur le choléra des poules et sur le charbon (*C.R.*, t. 91). Sachant que le charbon ne récidive pas chez les vaches et les moutons qui ont guéri, il envisage la vaccination de ces animaux (et on sait que l'année suivante le succès sera complet). Dans une lettre à Dumas, il annonce une expérience extraordinaire : les poules vaccinées pour le choléra sont réfractaires au charbon, c'est « l'immunité charbonneuse créée sur un animal au moyen d'une maladie parasitaire de tout autre nature », ce qui fait « espérer les conséquences thérapeutiques les plus importantes ». Dans l'exposé *De l'atténuation du virus du choléra des poules*, Pasteur révèle sa méthode de « variation de la virulence » : « dans le seul fait d'éloigner les époques des ensemencements, nous avons une méthode pour obtenir des virulences progressivement décroissantes, et finalement un vrai virus vaccinal qui donne la maladie bénigne et préserve de la maladie mortelle. » « Vrai virus vaccinal », dit Pasteur ; mais en 1881 (*De l'atténuation des virus et de leur retour à la virulence*, C.R., t. 92), il va dire qu'il s'agit de « préparer avec des virus actifs... des virus-vaccins de développement restreint, capables de prévenir les effets mortels des premiers », et enfin, dans son *Compte rendu des expériences...* (sur la vaccination charbonneuse), il en vient à employer tout simplement le mot *vaccin* : « un *vaccin*, c'est-à-dire un virus propre à donner une maladie plus bénigne ».

Au début de cette année 1881, c'est le premier texte sur la rage : *Sur une maladie nouvelle provoquée par la salive d'un enfant mort de la rage* (*C.R.*, t. 92), où il exprime un espoir, « si la rage pouvait être attribuée à la présence d'un organisme microscopique ». C'est ce « virus rabique » qu'il étudie dans la communication *Sur la rage*, et, en 1882, dans *Nouveaux faits pour servir à la connaissance de la rage* (*C.R.*, t. 95) ; tout en trouvant une confirmation de la théorie microbienne dans *Sur le rouget ou mal rouge des porcs*, texte complété par *la vaccination du rouget des porcs* (*C.R.*, t. 97) en 1883, où il annonce une nouvelle méthode d'atténuation de la virulence, par inoculation du virus à une race puis à une autre race de porcs. Les années 1884 à 1886 sont occupées par les recherches sur la rage. Pasteur découvre que « le passage d'un virus rabique par les diverses espèces animales permet de modifier la virulence de ce virus » (*C.R.*, 1884, t. 98). Il va rendre les chiens réfractaires par l'inoculation d'une moelle de lapin rabique, et ce sera finalement, comme on sait, l'essai du vaccin sur l'homme, la guérison de Joseph Meister. La gloire de Pasteur est à son comble ; l'Institut Pasteur est fondé en 1886, et au début de 1888 Pasteur peut présenter à l'Académie le premier volume des *Annales de l'Institut Pasteur*. Ce sera l'année des deux dernières communications de Pasteur, consacrées aux découvertes d'autres chercheurs. Lui-même, frappé par la maladie à la fin de 1886, cessera ses travaux et s'éteindra en 1895.

Si nous avons cru nécessaire de suivre tout au long la carrière de Pasteur afin d'éclairer la constitution du vocabulaire de base de la microbiologie, nous ne devons pas, pour autant, négliger les travaux d'un très grand nombre de savants, suscités précisément par le besoin de contrôler et d'interpréter des découvertes qui ouvraient un champ immense à la recherche. Nous passerons sur les retombées, pourtant considérables, dans le domaine de l'hygiène et de l'asepsie (le mot *stérilisation* est attesté en 1884, *pasteurisation* en 1889). Nous retiendrons, comme sources principales de développement du vocabulaire biologique, la théorie de l'immunité et la bactériologie médicale.

Le mot *immunité* n'a, du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIXe, d'autre valeur que

juridique. L'emploi métaphorique qu'en ont fait les physiologistes est tardif. Nous ne l'avons pas rencontré dans le grand rapport fait par Serres en 1845 sur le concours que l'Académie des sciences avait ouvert en 1842 sur le problème de la vaccine. Il figure par contre en 1859 dans une communication faite à cette Académie par le médecin C. Faye, *Recherches expérimentales sur l'immunité relativement à différents virus* (*C.R.*, t. 49), où il affirme que « l'immunité absolue ne résulte que d'une vaccination complète, c'est-à-dire dans laquelle le virus vaccin a été introduit dans l'organisme en quantité suffisante ». Le mot est évidemment courant en médecine quand Pasteur l'emploie ; mais il parle de « conférer l'immunité », de « rendre réfractaire », et non de *immuniser*. Le verbe apparaît en 1889. Roux l'emploie plusieurs fois dans sa communication *De l'immunité* au Congrès d'hygiène de Londres de 1891, ainsi que le dérivé *immunisation*. Quant à *immunisant*, il est attesté en 1897.

Stimulés par les découvertes de Pasteur, physiologistes et chimistes vont s'interroger sur le mécanisme de l'immunité, et ceci bien au-delà même de la période qui nous occupe. Pasteur, personnellement, ne s'était pas prononcé. Il avait, dans ses communications de 1880 sur le choléra des poules, émis deux hypothèses : d'une part, il pense que le microbe « dans le corps, est sans cesse en lutte avec les cellules qui elles aussi sont des êtres aérobies toujours prêts à s'emparer de l'oxygène », mais aussi, dit-il, « on peut se rendre compte des faits de non-récidive en admettant que la vie du microbe, au lieu d'enlever ou de détruire certaines matières dans le corps des animaux, en ajoute au contraire qui seraient pour ce microbe un obstacle à son développement ultérieur » (*C.R.*, t. 90). Il semble alors pencher vers la première, écrivant dans *De l'extension de la théorie des germes (ibid.)* : « Tant que les globules du sang l'emportent, c'est-à-dire s'emparent de tout l'oxygène, la vie et la multiplication du parasite deviennent très difficiles ou impossibles ; il est alors facilement éliminé ou digéré, si l'on peut dire ainsi » (l'expression sera reprise par Metchnikoff).

Dès 1880 le débat est ouvert. Étant admis d'abord que le microbe ne détermine pas directement l'infection, mais, comme l'écrit Pasteur dans son premier texte sur la rage de 1881 (*C.R.*, t. 92), par « l'intermédiaire d'une sorte de poison formé pendant la vie même de l'être infiniment petit », c'est-à-dire de ce qu'on va appeler des *toxines* (1889 ; en all. 1887), plusieurs théories de l'immunité s'affrontent. Chauveau et divers chercheurs tiennent qu'il y a « addition » d'une substance soluble « empêchante », et Pasteur avouera en 1888 (*C.R.*, t. 106) que dès 1885 il était persuadé que le virus rabique était « accompagné de la présence de matières chimiques non vivantes pouvant déterminer l'immunité » ; la preuve en est maintenant donnée, pense-t-il, par la fabrication des premiers « vaccins chimiques », sur la base de ces produits solubles (fin 1887, par Charrin, puis Roux et Chamberland ; début 1888, par Roux puis Gamaleia). Il semble donc qu'il y ait bien « addition » de ces substances solubles ; mais cela est loin de tout expliquer. Metchnikoff propose sa théorie des *phagocytes* (1883, ainsi que *phagocytose*), qu'il complétera par la distinction entre *microphages et macrophages* (1887). Théorie que Pasteur, dans sa lettre à Duclaux de décembre 1886 (*Ann. Inst. Pasteur*, t. I) qualifie de « très originale et si féconde » ; c'est elle que les disciples et admis de Pasteur vont défendre au Congrès de Londres de 1891. Mais ils trouveront des contradicteurs. En effet, en 1887 Fodor a découvert que le sang peut détruire certaines bactéries ; c'est la thèse du pouvoir *bactéricide* (1887) des humeurs, humeurs dans lesquelles Buchner décèle la présence de substances protectrices qu'il appelle *alexines* (1891 : all. 1889). De leur côté, Massart et Bordet expliquent la phagocytose par des phénomènes de *chimiotactisme* ou *chimiotaxie* (1890) observés et ainsi nommés par

le botaniste allemand Pfeffer en 1883. Le même Bordet montre en 1895 que l'alexine ne peut agir qu'en combinaison avec une autre substance qu'il nommera en 1899 la *sensibilisatrice.* Mais il fallait encore expliquer qu'on puisse reproduire la maladie infectieuse par les seules toxines. Le pouvoir *antitoxique* (1890) sera mis en évidence par des expériences (dès 1887 par Raynaud) de *sérothérapie* (1888, Richet et Héricourt). On découvre que le sérum antimicrobien contient une *stimuline* (1903) (qui stimule la phagocytose), et le sérum antitoxique en outre l'*antitoxine* (1892), rangée plus tard dans les *anticorps* (1899 ; all. 1898, Pfeiffer). Ehrlich découvre certaines transformations des toxines qu'il appelle *toxoïdes* (1897-1898), susceptibles de fixer les antitoxines.

Ces anticorps qui apparaissent dans le sérum à la suite de l'injection d'éléments étrangers dits *antigènes* (1899, Lad. Deutsch, c'est-à-dire « producteurs d'anticorps » ; mot dont Bordet écrit justement qu'il s'agit d'une désignation commode, sinon très correcte étymologiquement), peuvent agir sur les antigènes par immobilisation en les agglutinant : ce sont alors des *agglutinines* (1899), et ces phénomènes permettent le diagnostic de certaines maladies (*sérodiagnostic*, 1896, Widal). Ou bien par dissolution et destruction, si ces antigènes sont des éléments figurés : ce sont alors des *cytolysines* (1903). Ou bien par neutralisation, en présence des toxines : ce sont alors des antitoxines. Ou enfin en les précipitant, s'il s'agit de substances albuminoïdes : ce sont alors des *précipitines* (1905, Bordet).

A la fin de notre période, il apparaît que le problème de l'immunité comporte deux faces : l'immunité naturelle ou acquise contre les microbes, l'immunité naturelle ou acquise contre les toxines. Quant au mécanisme de ces différents types d'immunité, les biologistes se partagent entre la théorie cellulaire de Metchnikoff (qu'il complète par ses études sur la *flore intestinale*, 1910) et la théorie chimique d'Ehrlich. Mais d'ores et déjà la découverte des phénomènes d'*anaphylaxie* (1902, Portier et Richet) et d'*allergie* (1907, Von Pirket) introduit des données et des difficultés nouvelles.

Terminons par un aperçu sur le vocabulaire de la bactériologie, notamment appliquée à la médecine. Les mots *bactériologie*, *bactériologique* et *bactériologiste* apparaissent dans les années 1886 à 1888. Les *bactéries* (1841 ; francisation de *bacterium,* Ehrenberg, nom spécifique en 1828, générique en 1838) ont été d'abord considérées comme des animalcules infusoires, de la famille des « vibrioniens ». Dans les années 1850-60, les botanistes les annexèrent au règne végétal, les considérant comme des champignons (sous le nom de *schizomycètes*), puis comme des algues (depuis Cohn), de l'ordre des *cyanophycées.* Pasteur en parle encore comme d'animalcules, mais ce qui compte pour lui, c'est que ce sont des « êtres organisés » ; en tout cas, c'est à la suite de ses découvertes sur leur rôle dans les fermentations, la putréfaction et les maladies infectieuses qu'elles furent l'objet d'une multitude de travaux.

Des classifications proposées, la plus connue fut en 1872 celle de Cohn, qui distinguait quatre types de forme : le *micrococcus*, le *bacterium*, le *bacillus* et le *spirillum.* Mais de nombreux botanistes, observant dans ces types une grande variabilité, parlaient du *pléomorphisme* (1889 : d'abord en all.) des bactéries. Quant à leur action, Cohn les répartissait en *chromogènes*, *zymogènes* et *pathogènes.* Pour ces dernières, on leur attribue la production des toxines, comme nous l'avons vu, ainsi que des alcaloïdes cadavériques nommés par Selmi *ptomaïnes* (1873 ; en fr. 1881).

Depuis les travaux de Pasteur jusqu'à la fin de la période que nous considérons, les découvertes de bactéries en relation avec les maladies infectieuses se sont

multipliées. Les bactéries identifiées sont du type *micrococcus* (1867, Hallier : fr. *microcoque*, 1887 ; d'où les nombreuses dénominations en *-coccus* des microbes de forme ronde), et du type *bacillus* (1872, Cohn, de *vibrio Bacillus*, 1786, O.F.Müller ; fr. *bacille*, 1883).

En 1880, Pasteur avait découvert dans le pus un « petit vibrion pyogénique » (*C.R.*, t. 90). C'est ce qu'on va appeler un *staphylococcus* (1884, Rosenbach : fr. *staphylocoque*, 1889), le plus important de ces staphylocoques pyogènes étant le *staphylocoque doré* (*staphylococcus aureus*). Dans ces infections à staphylocoques (*staphylococcies,* 1896), on observe la production de toxines, dont la *leucocidine* (1896, Van de Velde). Contre ces agents pathogènes (furoncle, anthrax, ostéomyélite etc.), on essaiera avec un succès inégal diverses vaccinations ou sérothérapies dites *antistaphylococciques* (1903). Pasteur avait également en 1880 observé un microbe dans les cas de fièvre puerpérale (*ibid.*). Il s'agissait cette fois du *streptococcus* (1874, Billroth ; fr. *streptocoque*, 1890) ; identifié en 1883 par Fehleisen comme spécifique de l'érysipèle, il fut trouvé, associé à d'autres microbes, dans des affections très diverses. Roger et Marmorek mirent au point un sérum *antistreptococcique* (1895) pour les animaux ; mais il apparut valable pour une seule race de streptocoques. D'où l'idée de le préparer à partir de plusieurs races, c'est-à-dire de faire un sérum *polyvalent* (1902 ; all. 1898, Denys). C'est encore Pasteur qui, avec Roux et Chamberland, avait découvert dans le mucus buccal d'un enfant mort de la rage (*C.R.*, t. 92) un microbe dont l'inoculation se révéla mortelle pour les lapins ; on le retrouva dans les crachats des pneumoniques. Il s'agissait d'un microcoque à deux éléments (*diplocoque*), dont Talamon en 1883 et Fraenkel en 1884 montrèrent qu'il était l'agent de la pneumonie ; d'où son nom de *pneumocoque* (1889). Un autre microcoque, découvert en 1879 par Neisser dans le pus blennorragique, reçut le nom de *gonocoque* (1890 ; *-coccus*, 1879). Enfin Weichselbaum découvrit en 1887 un diplocoque responsable de la méningite cérébro-spinale, appelé un peu plus tard *méningocoque* (1903).

Le mot *tuberculose*, qui apparaît en 1854 dans le sens assez vague d'affection à tubercules et à scrofules, prend un sens plus précis dans l'expression *tuberculose des poumons* (1860), qui va remplacer *phtisie tuberculeuse* (XVIII[e]). C'est de cette tuberculose pulmonaire que traite Villemin quand pour la première fois, en 1865, il démontre qu'elle est contagieuse et inoculable. Mais c'est en 1884 seulement que Koch identifie et cultive le bacille de la turberculose, qu'on appellera *bacille de Koch* (1889). Il va appeler en 1890 *tuberculine* un produit de la culture de ce bacille ; mais il s'avéra plus tard que cette tuberculine, pas plus que la nouvelle qu'il obtint en 1897, n'avaient d'action curative ni préventive ; cependant elles permettaient de déceler la tuberculose : c'est ce qu'on appellera le *tuberculinodiagnostic, cuti-réaction* (1907, Von Pirket), *ophtalmoréaction* (1907, Calmette) etc. Quant aux essais de vaccin ou sérum *antituberculeux* (mot attesté dès 1849, en relation avec le sens ancien d'affection tuberculeuse), ils restent encore inégaux (encore que Calmette et Guérin dès 1906 procèdent à des essais sur les bovins).

Il n'en était pas de même du sérum antidiphtérique, qui représente le premier grand succès de la sérothérapie. Découvert et isolé en 1883 et 1884 par Klebs et Löffler, le bacille diphtérique (*bacille de Klebs-Löffler*, 1897) fut par la suite l'objet d'un nombre considérable de recherches. Dès 1890 le sérum était mis au point, et en 1894 Roux pouvait annoncer au Congrès de Budapest de brillants résultats. Quant au bacille typhique, agent de la fièvre typhoïde, il fut découvert en 1880 par Eberth (*bacille d'Eberth,* 1903) ; en France, dès 1892 Chantemesse et Widal vaccinent avec succès des animaux. Un parasite de l'intestin est découvert en 1885 par Escherich : c'est le *bacillus coli communis*, appelé en France *colibacille* (1896 ; d'où *colibacillose*,

1897), qui ne devient pathogène que dans certaines conditions, notamment en association avec le bacille typhique.

En 1884, Koch découvre l'agent du choléra asiatique, qu'il appelle *vibrion cholérique,* auquel sa forme incurvée vaudra le nom de *bacille virgule* (1885). Les injections de cultures parurent aux chercheurs peu efficaces, tandis que celles de toxines étaient rapidement mortelles ; le choléra était donc une maladie *toxi-infectieuse* (1903). Notons que c'est en faisant des injections péritonéales à des cobayes vaccinés que Pfeiffer découvrit en 1894 le phénomène qui porte son nom. Quant au tétanos, plus nettement encore que le choléra, il apparaît dû à une intoxication ; en effet, le bacille tétanique, découvert en 1885 par Nicolaïer (*bacille de Nicolaïer)*, végète au point d'inoculation, et c'est sa toxine qui se diffuse. Le premier sérum antitétanique fut préparé comme le sérum antidiphtérique en 1890 par Behring et Kitasato.

Signalons, pour terminer cette rapide revue, la découverte du bacille de la peste bubonique (1894, par Yersin et Kitasato) ; du bacille *pyocyanique* (1891 ; de *pyocyanine,* 1859, Fordos) ; du bacille du chancre mou, ou *bacille de Ducrey*, qui l'identifia en 1889 ; du *vibrion septique* (1875, Pasteur), qui détermine une variété de gangrène gazeuse ; du *bacillus botulinus* (1895, Van Ermenghem), producteur de la toxine du *botulisme* (1879).

Si la plupart des agents pathogènes relevaient de la bactériologie, d'autres furent considérés comme étant plutôt des protozoaires. Une des découvertes les plus importantes en ce domaine fut celle du responsable de la syphylis : le *treponema pallidum* (1905, Schaudinn), ou *tréponème pâle.* De même fut mis en évidence le rôle de flagellés parasites du sang, comme les *trypanosomes* (1843, Gruby), responsables des diverses *trypanosomiases* (1904, Laveran) ; les *leishmanies* (1907 ; *leishmania,* R.Ross, en l'honneur de Leishman qui découvrit en 1903 le parasite du kala-azar), responsables des *leishmanioses* (1907) ; l'*hématozoaire de Laveran* (qui le découvrit en 1880), ou *plasmodium* (1885), responsable du paludisme ; les *piroplasmes* (1901), responsables des *piroplasmoses* (1903, Laveran) etc. On voit en effet se développer, concernant d'abord ces hématozoaires, une science qui prend le nom de *parasitologie* (1886, Danilewski). Et c'est en ce domaine que se manifeste un fait lexicologique nouveau : la dénomination des maladies tend à prendre pour base le nom de l'agent pathogène, alors que traditionnellement, c'était celui de l'organe atteint (*pneumonie, entérite* etc.) ou d'une manifestation du mal (*cirrhose, tuberculose* etc.). Signalons ici une remarquable déclaration de Pasteur (*Charbon et septicémie*, 1877, *C.R.*, t. 85) : « Le charbon doit être appelé aujourd'hui la maladie de la bactéridie, comme la trichinose est la maladie de la trichine » ; *trichinose* (1872) était en effet dérivé du nom du ver parasite appelé par Owen *trichina* (1836). Ce mode de dénomination sera étendu, dans les perspectives ouvertes par Pasteur, à diverses maladies infectieuses, comme nous en avons donné des exemples et surtout, bien entendu, quand il s'agira de maladies nouvellement étudiées, en particulier exotiques, imputées à un microbe spécifique.

Pasteur avait découvert le monde microbien. L'imagination de l'homme, d'abord incrédule, devait peupler l'espace terrestre d'une infinité d'êtres ordinairement invisibles, comme le temps terrestre, depuis Darwin, devait être peuplé de millions et de millions d'années avant toute observation historique. Mais ce monde microbien allait trouver, à la fin de notre période, une frontière imprévisible, celle des virus.

Le mot *virus* (« poison » en latin), attesté depuis le XVe siècle, désigne d'abord comme un « venin » ou « principe d'infection » (notamment dans les maladies vénériennes). Nous avons vu que les biologistes du XIXe l'utilisent dans le syntagme *virus vaccin* ; il est doué de propriétés *virulentes*, et on parle d'affaiblissement ou

d'atténuation de sa *virulence*. Ce sont les termes qu'emploie notamment Chauveau, et Pasteur les reprendra, mais en étendant le mot virus aux propriétés pathogènes de ses divers « germes », c'est-à-dire qu'il y a plusieurs sortes de virus, mais « la nature de ces derniers, dit-il en 1877 (*C.R.*, t. 84), est encore obscure et mystérieuse ». Plus tard, étudiant avec son fidèle collaborateur Roux ce qu'il appelle le *virus rabique* (qui se trouve être en effet un virus au sens moderne du mot), il est « tenté de croire à un microbe d'une petitesse infinie » (*Nouvelle communication sur la rage*, 1884, *C.R.*, t. 98). Il était impossible de le voir au microscope et de le cultiver. Après la retraite de Pasteur, Roux allait pressentir qu'il s'agissait de germes d'une catégorie à part. Dans les dernières années du siècle, on s'aperçoit en effet que certains germes peuvent se définir par leur aptitude à traverser les parois les plus serrées (qui retenaient pourtant tous les microbes) des filtres de porcelaine ; ainsi ceux de la rage, de la fièvre aphteuse, de la fièvre jaune (laquelle avait été imputée à tort en 1897 à un *bacillus icteroeides)*. D'où leur nom de virus *filtrants* (ou filtrables), et leur appellation, plus tardive (1921, Levaditi) d'*ultravirus*. Car ce n'était pas la toxine qui traversait les filtres, mais, comme le montra Beijerinck en 1898, l'agent infectieux lui-même (son expérience portait sur des germes infectieux de végétaux), qu'il qualifia d'« agent contagieux fluide vivant ». On se trouvait en présence d'« infiniment petits » nouveaux, et le *Dictionnaire de Médecine* de Littré-Gilbert (21ᵉ édition, 1908) signale prudemment, au mot *virus*, qu'on ne l'emploie que quand il s'agit de « maladies dont l'agent pathogène n'est pas connu ». D'ailleurs l'étude de ce qu'on appellera vers le milieu du XXᵉ simplement les virus, la *virologie* (1953), n'a pas encore fait, comme on le sait, toute la lumière sur ces réalités que les chimistes disputent aux biologistes...

IV) Reproduction et hérédité

Les êtres vivants se reproduisent. La conjonction des sexes est visible dans le monde animal. La sexualité végétale, pressentie par Théophraste et Pline, n'a été vraiment établie, selon Sachs (*Histoire de la Botanique*, trad. fr. 1892, pp. 389-403), qu'à la fin du XVIIᵉ siècle par Camerarius (*De sexu plantarum epistola*, 1694). Mais quels sont les agents et les mécanismes de la fécondation et de l'hérédité ? C'est ce qui ne va être vraiment éclairé que dans la période qui nous occupe, au terme de laquelle se constituera une science nouvelle, la *génétique* (1906, Bateson). Encore faut-il souligner que c'est seulement dans la deuxième moitié du XIXᵉ siècle que les progrès seront décisifs, notamment grâce au perfectionnement du microscope optique, qui sera parfaitement au point vers 1880 (en attendant le microscope électronique des chercheurs d'aujourd'hui). En effet, vers le milieu du siècle, un des meilleurs connaisseurs des phénomènes de reproduction, Duvernoy (que nous allons retrouver plus loin), n'hésitait pas à écrire, en toute honnêteté : « L'élément mâle d'un germe, le spermatozoïde, se produit et se développe à l'âge de la propagation... Nous ignorons complètement comment cette production et ce développement ont lieu... L'élément femelle du germe, l'ovule ou l'œuf, est produit de même par un organe particulier... La formation de cet élément femelle du germe est de même pour nous un mystère... Le contact plus ou moins intime des deux éléments mâle et femelle du germe est nécessaire pour la fécondation. Que se passe-t-il dans ce contact... ? Nous n'en savons rien. Nous pouvons seulement juger, par les produits, qu'il y a ... une fusion intime entre les deux éléments du germe, pour former ... ce

tout harmonique... qui reproduit l'espèce de ses parents. » (Article *Propagation*, in *Dictionnaire* de D'Orbigny, t. X, 1847, p. 552).

Nous nous intéresserons avant tout à la reproduction dite *sexuée* (1869, Claparède). Dès les premières lignes de l'avant-propos de son livre *Les problèmes de la sexualité*, paru précisément en 1913, le biologiste M. Caullery écrivait : « Point n'est besoin davantage d'insister sur la place considérable que tient, dans le domaine du conscient ou de l'inconscient, la Sexualité. »

Notons d'abord que le mot même de *sexualité* est bien antérieur aux dates fantaisistes données par divers dictionnaires. On le rencontre en tout cas plusieurs fois dans la traduction française de la *Physiologia Muscorum* de Necker (Mannheim, 1774), qui parut en 1775 sous le titre plus général de *Physiologie des corps organisés* (Bouillon, Société Typographique). En particulier Necker y combat le « système de la sexualité universelle », qu'il appelle *sexualisme*, et ses partisans les *sexualistes*, car il estime que la nature, tant dans le monde végétal qu'animal, présente de très nombreux exemples d'une « génération indépendante de l'accouplement des sexes ». Prenant lui aussi position contre le sexualisme, le botaniste L. C. Richard, là où Linné parlait prudemment de *cryptogamie*, dira qu'il y a *agamie* (1801).

Duvernoy, nous l'avons vu, appelait *ovule* l'élément femelle du germe. C'est un mot qu'on rencontre dans un ouvrage du botaniste allemand Kölreuter, *Vorläufige Nachricht...* (1761-1766 ; cf. Sachs, *op. cit.*, p. 425) ; le mot ne semble attesté en français qu'en 1798 (d'où l'adj. *ovulaire*, 1820, Turpin). Dans le premier tiers du siècle, divers botanistes étudient la structure de l'ovule avant la fécondation. Relié au placenta par un *funicule* (1808), il comporte un *micropyle* (1806, Turpin) et un *sac embryonnaire* (1827, Ad. Brongniart). Mirbel en 1828 y distingue un *nucelle*, en même temps qu'il classe les ovules en *orthotropes* (déjà 1808, L. C. Richard), *anatropes* et *campulitropes* (nous négligeons sa nomenclature des téguments, plus tard abandonnée). Pour ce qui est de l'élément mâle, les botanistes l'avaient depuis longtemps localisé dans la « poussière séminale » (*pollen*, Linné) des anthères. Les grains de pollen, déjà observés au XVIIIe par Kölreuter et Gleichen, révèlent de nouvelles particularités. Amici découvre et nomme le *boyau* (plus tard *tube*) pollinique en 1830 ; Guillemin et Brongniart s'intéressent à la multitude de *granules* (1824) contenus dans chaque grain, qu'ils supposent être les agents de la fécondation, et peut-être de nature animale plutôt que végétale (opinion qu'appuie Mirbel en 1833). Les observations sur les phanérogames sont à cette date plus avancées que sur les cryptogames, où les phénomènes sexuels apparaissent encore comme douteux ; cependant on parle déjà de *conidies* (*conidium*, v. 1790, Sprengel), d'*anthéridies* (1841 ; *antheridium*, 1824, Agardh), etc., pour ne citer que des termes conservés (et précisés par la suite).

Dans le monde animal, nous avons vu qu'en 1827 Von Baer avait découvert l'œuf des mammifères. Ici se place un fait lexical intéressant : l'extension du terme de botanique *ovule*. Dès 1824, Geoffroy Saint-Hilaire distinguait trois étapes du développement du fœtus des marsupiaux : l'*ovule*, l'*œuf*, l'*embryon*. Mais c'est plus tard que le terme se précise. Dans la traduction française de l'ouvrage de Von Baer (publié en 1827 à Leipzig sous forme d'une *Lettre* aux Académiciens de Saint-Petersbourg, en latin, accompagnée en 1828 d'un *Commentaire* en allemand), traduction donnée en 1829 par G. Breschet, on peut lire les explications suivantes : « Les mammifères ont donc un œuf dans l'œuf... C'est pour cela qu'en faisant la description de la vésicule de De Graaf, nous nous sommes toujours servi du mot *ovule*, parce que la vésicule de De Graaf elle-même représente l'œuf par rapport à l'ovaire, et que de l'ovule se développe l'œuf fœtal. » Dans l'ovule donc ainsi nommé par Von Baer se distinguait une cavité intérieure que Dutrochet, dans le rapport

qu'il fit à l'Académie des Sciences, identifia à ce que De Baer appelait déjà la *vésicule de Purkinje* (dite plus tard *germinative*). Cette vésicule que Purkinje avait trouvée dans l'œuf de l'oiseau fut étudiée par Coste dans l'ovule des mammifères (1834) et R. Wagner y distinguera une *tache germinative* (1837). Pour l'élément mâle, on sait que Ham et Leeuwenhoek avaient découvert dans le sperme animal ce qu'ils appelaient des *animalcules spermatiques,* dès 1677. Depuis cette date, les naturalistes, quand ils prenaient cette découverte au sérieux (en 1834, Broussais en parle comme d'un « roman dont l'invention n'est justifiée par aucun fait »), s'interrogeaient sur la nature de ces êtres étranges, et les botanistes, nous l'avons vu, tendaient à en rapprocher les granules du pollen. Cependant les progrès du microscope ne laissaient plus de doute sur leur existence ; appelés tantôt *animalcules spermatiques,* tantôt *zoospermes,* tantôt *spermatozoaires,* ils devaient recevoir leur nom définitif de Duvernoy : ne voulant pas se prononcer sur leur « animalité », il les nomma prudemment *spermazoïdes* (1840), puis *spermatozoïdes* (1845).

On en était donc là vers 1840, quand la théorie cellulaire de Schleiden et Schwann, dans ses développements, vint s'emparer de la sexualité. On allait être amené à considérer ces « éléments mâle et femelle du germe » dont parle Duvernoy comme des cellules. De l'ovule animal, auquel on va rattacher les cellules des feuillets du blastoderme qui en descendent, Kölliker pourra dire en 1856 qu'il « représente une simple cellule », encore qu'il « constitue sous certains rapports un élément tout spécial » (*Éléments d'histol. hum.*, p. 575 de la trad. fr). C'est une cellule au sens où on l'entend alors, avec sa membrane enveloppante (parfois percée d'un micropyle), son corps cellulaire (le vitellus), son noyau (la vésicule de Purkinje) auquel est appliquée généralement une formation découverte par Balbiani, dite *vésicule de Balbiani* (1867) puis *corps vitellin* (1893). De même pour le « germe » mâle : « Les *cellules séminales,* comme je les appelle, ont avec les spermatozoïdes des connexions intimes » (Kölliker, *op. cit.,* p. 557). Mais la cellule-ovule, comme la cellule-spermatozoïde, que l'on appellera l'une et l'autre *gamètes* (1884, all. 1877, Strasburger), ne participent à la fécondation qu'au terme d'un processus qu'on appellera *ovogénèse* (1833) d'un côté, et *spermatogénèse* de l'autre (1878). A l'origine sont les cellules sexuelles primordiales ou *gonocytes* (1883, Van Beneden), non encore déterminées quant au sexe. Diverses phases de multiplication, d'accroissement et de maturation cellulaires vont aboutir, d'un côté (mâles) aux *spermatogonies,* puis aux *spermatocytes,* ensuite aux *spermatides* (ces trois mots créés par La Valette Saint-George en 1885-1886), ces dernières donnant naissance aux spermatozoïdes ; de l'autre (femelles), aux *ovogonies,* puis aux *ovocytes* (1899), lesquels deviennent finalement les ovules, après deux mitoses de maturation où l'ovocyte expulse deux *globules polaires* (1862, Robin). Les deux gamètes mâle et femelle seront appelés respectivement *anthérozoïde* et *oosphère* par les botanistes (1854, Thuret).

Quant à la fécondation elle-même, si on ne pouvait douter qu'elle résultait de l'« union » des deux gamètes, elle ne commença à être vraiment connue que dans les vingt dernières années du siècle. Nous n'avons pas à en décrire tous les mécanismes, et d'autre part beaucoup de termes alors créés par des biologistes comme Fol, Hertwig, Van Beneden ne se sont pas maintenus. Notons seulement qu'après pénétration de la tête du spermatozoïde dans l'ovule, se constituent les *pronucleus* (1877, Van Beneden, puis Fol), mâle et femelle, et deux *asters* (1883, Fol) ; l'union des deux pronucleus est ce qu'on appellera avec Weismann l'*amphimixie* (1905 en fr.), immédiatement suivie de la première division de segmentation. Mais la segmentation appartient à l'embryologie proprement dite.

La théorie cellulaire rendait donc bien compte de l'évolution des cellules

sexuelles. Mais toute cellule était-elle apte à devenir un gamète ? Dans l'embryon se manifeste très tôt une différenciation cellulaire, et la constitution de tissus spécialisés dont proviendront les divers organes. Or les cellules sexuelles, échappant à cette différenciation fonctionnelle, restent capables de reproduire les propriétés de celles des générations antérieures. C'est à ce problème que Weismann essaie d'apporter une solution avec sa célèbre théorie (1883) des *cellules germinales* et des *cellules somatiques* (trad. fr. 1892), précisée en 1885 par la théorie de la continuité du *plasma germinatif (Keimplasma)* et résumée par l'opposition entre le *soma* (1888 ; tr. fr. 1892) et le *germen.*

Si les caractères acquis par l'individu n'intéressent que le *soma,* et s'il y a autonomie de la lignée germinale, il faut repenser et l'évolution et l'hérédité. L'influence du milieu sur le soma, ou *somation* (1913, Plate), laisse inchangé le patrimoine héréditaire. C'est ce que Weismann soutient dans ses divers ouvrages, et les biologistes vont, en cette fin du siècle, s'affronter d'autant plus fortement sur ce problème de l'hérédité qu'au même moment on redécouvre, après trente années d'oubli, les travaux des botanistes Naudin et surtout Mendel qui, à des dates voisines, à l'insu l'un de l'autre, avaient mis en lumière, à partir d'expériences d'hybridation, les premières lois de l'hérédité, d'où la génétique allait sortir.

Darwin, qui avait écrit dans son grand ouvrage que « les lois de l'hérédité sont complètement inconnues », n'avait pas eu connaissance de leurs travaux quand il publia en 1868 *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication,* où il propose sa théorie de la *pangénèse* (sur laquelle nous reviendrons).

A partir de 1856, et pendant plus de dix ans, Naudin adressa à l'Académie des sciences une série de communications, sur ses travaux relatifs à l'hybridité (qui lui valurent d'ailleurs un Grand Prix de Sciences physiques décerné par cette Académie). Parmi ces communications, une au moins est d'un intérêt capital ; elle date du second semestre de 1859 (*C.R.,* t. 49), et est intitulée *Observation d'un cas d'hybridité disjointe entre deux espèces de Datura* (le *D. levis* et le *D. stramonium*) ; à la suite d'expériences d'hybridation systématique, il n'hésite pas à écrire : « Il me paraît bien démontré que, dans certaines catégories d'hybrides, divers traits du père ou de la mère peuvent apparaître dans toute leur pureté, soit sur un organe, soit sur un autre... Cette forme si remarquable d'hybridité me paraît mériter d'être distinguée de l'hybridité ordinaire générale par une dénomination propre : je la nommerai en conséquence *hybridité disjointe.* Un fait qui est encore à noter ici, c'est l'énorme prédominance du *D. stramonium* dans les 40 sujets hybrides issus de son croisement avec le *D. levis.* »

Six ans après, en 1865, Mendel publiait le résultat de ses travaux, *Versuche über Pflanzenhybriden,* dans une petite revue locale, le *Bulletin d'Histoire naturelle de Brno.* De la constatation des mêmes faits que Naudin, il tirait une conclusion voisine, mais plus explicite et appuyée sur une loi numérique, sur le traitement statistique de grandes populations (« plus le nombre est grand, mieux sont diminués les effets du hasard ») : il y a un caractère *dominant* (toute la première génération) et un caractère *récessif* (un quart de la seconde génération). C'est ainsi que De Vries traduit les termes de Mendel dans une note à l'Académie des sciences de 1900 (*C.R.*, t. 130) intitulée *Sur la loi de disjonction des hybrides.* « Pureté », « disjonction », « prédominance », on a vu que ces mots étaient déjà employés par Naudin. Cuénot reprendra les termes de Naudin et de Mendel dans une note de 1902, *La loi de Mendel et l'hérédité de la pigmentation chez les souris* (*C.R.*, t. 134), en y ajoutant l'expression de « *dimorphisme* des descendants d'hybrides ». Enfin, Mendel attri-

buait à la présence de *facteurs* cachés l'apparition et la résurgence des caractères visibles.

Le vocabulaire de la génétique va dès lors se constituer peu à peu. Partant du mot *zygote* (all. 1891, Klebahn), par lequel les biologistes désignaient le résultat de la fusion des gamètes, les premiers généticiens appelleront *homozygote* le produit de deux gamètes du même type, *hétérozygote* de gamètes dissemblables (mots attestés en fr. en 1910).

Cela supposait qu'il y avait, inclus dans les gamètes, certains facteurs (dits très tôt *mendéliens,* 1904) des caractères héréditaires. Cette notion de *facteurs* (Cuénot restera longtemps fidèle à ce mot) était dans l'air depuis une trentaine d'années. Darwin les avait appelés *pangènes* (et c'est ce mot que préférait De Vries), Weismann *déterminants,* d'autres *gemmules, mnémons*, etc., jusqu'à ce que Johannsen leur donnât le nom, assurément le plus élégant, de *gènes* (1909 ; dès 1910 en fr.). Le même Johannsen en 1909 créera le terme de *génotype,* par opposition à *phénotype ;* en fr. dès 1910 Cuénot parle de *constitution génotypique.* Le phénotype ne nous donne que quelques présomptions sur le génotype d'un individu. Certains gènes en correspondance seront dits *allélomorphes* (1904, Pearson ; en fr. 1908) ou *allèles* (all. 1909, Johannsen). La plupart des biologistes considéreront alors que les supports des gènes sont les chromosomes. Dans chaque espèce, le noyau du gamète a un nombre fixe de chromosomes contenant un *stock* (1906) complet de gènes (noyau *haploïde*) ; après la fusion des gamètes mâle et femelle, l'œuf fécondé aura deux stocks complets de gènes (noyau *diploïde,* 1909 ; all. 1905, Strasburger), lesquels, dans l'ovogonie comme dans la spermatogonie, se retrouvent groupés par paire, avant de s'accoler au stade de la *synapse* (1896, Moore) ; nous avons vu les modifications successives des chromosomes dans la première partie.

Dans ces conditions, la théorie de H. de Vries des *mutations* (1901), conçues comme des changements brusques et imprévisibles, semblait s'accorder mieux aux théories génétiques nouvelles qu'à une conception de l'évolution progressive sous l'action de la sélection naturelle, de l'influence du milieu, etc. Et surtout, pouvait-on encore parler d'hérédité des caractères acquis ? La mutation était un phénomène germinal, non somatique ; la variation germinale était seule transmissible. De cette contradiction devait naître un immense débat, qui reste encore ouvert, et qui en tout cas se développe bien au-delà de la période que nous considérons.

Ouvrons ici une parenthèse pour signaler que, si en ce début du XX[e] siècle le mécanisme génétique de la différenciation sexuelle est établi pour l'essentiel, on ne connaît pas encore le mécanisme hormonal. Pourtant Claude Bernard a déjà découvert et nommé les *sécrétions internes* (1855) ; à partir de la *glycogénie* (1853) du foie, il étend sa conception à d'autres organes, thyroïde, surrénales, rate, etc., mais il considère que ces sécrétions contribuent surtout à maintenir l'équilibre du *milieu intérieur.* Brown-Sequard ira plus loin en 1889, affirmant qu'il y a sécrétion de « produits solubles » qui, par l'intermédiaire du sang, influencent les diverses cellules de l'organisme ; on sait qu'il s'injecta à lui-même des extraits testiculaires pour en faire la démonstration. Plusieurs expériences furent faites par divers savants qui observèrent l'effet de l'injection d'extraits des diverses glandes que l'on nommera alors *endocrines* (1897, Laguesse). En 1901 Takamine parvient à isoler une substance qu'il nomme *adrénaline.* En 1902-1903 Bayliss et Starling découvrent la *sécrétine,* et en 1905 Starling introduit la notion générale d'*hormone ;* et c'est aux hormones que Caullery consacre un chapitre de son livre *Les problèmes de la sexualité* (Paris, Flammarion, 1913), faisant état des récentes expériences de transplantation et de castration. Mais la découverte et l'identification des hormones sexuelles et des hormones gonadotropes est largement postérieure à la période que

nous considérons (c'est d'ailleurs du domaine de la biochimie plus que de la biologie générale).

Le vocabulaire que nous avons jusqu'ici décrit est relatif aux phénomènes de la reproduction et de l'hérédité dans les cas de séparation des sexes ou *gonochorisme* (1873, Haeckel) ; les biologistes du XIXe siècle vont étudier d'autres cas. On sait que l'*hermaphrodisme,* par exemple, existe dans de nombreuses classes d'animaux inférieurs et généralement dans le monde végétal. Or on constatera qu'il y a des exemples nombreux de maturité successive des glandes sexuelles ou *gonades* (1905), le plus souvent les glandes mâles se manifestant les premières : c'est l'*hermaphrodisme protandrique* (1899, Maupas). On s'intéressera, d'autre part, à la *parthénogénèse* (1849, Owen ; mais le terme sera précisé par Siebold en 1856). On l'appellera, selon le sexe des individus parthénogénétiques, *thélytoque* (1872, Stedlitz ; 1878 en fr.) ou *arrhénotoque (id.).* Quand la parthénogenèse se produit à l'état larvaire, on parlera de *paedogénèse* (1865, Von Baer ; 1878 en fr.) ; les cas de réapparition de la bisexualité dans une parthénogenèse irrégulière seront étudiés par de très nombreux auteurs : Maupas découvrira en 1890 que les femelles de certains rotifères sont *virginipares,* mais peuvent donner naissance à des femelles fécondables, donc passer à l'état de *sexupares.* Quand la génération ne produit plus que des femelles, il y a *spanandrie* (1911, Marchal). Ajoutons que les biologistes ont eu recours à ce qu'on a appelé la *parthénogénèse expérimentale* (1901, Delage). Enfin le phénomène de la parthénogenèse posait, en cette fin du siècle, un problème difficile aux généticiens : sans l'apport du gamète mâle, que devenait le stock des chromosomes ?

Terminons par le vocabulaire relatif à la reproduction *asexuée* (1866, en remplacement de *asexuel,* 1836). On distinguera la *fissiparité* (1837, trad. de Burdach, *Physiologie*) ou *scissiparité* (1855) ou *schizogonie* (1893) ; la *gemmiparité* (1837, trad. Burdach) ou *blastogénèse* (1913), particulièrement remarquable chez les colonies de *zooïdes* (1859, Allmann ; fr. 1877), où elle peut se combiner avec la reproduction sexuée. Notons que la gemmiparité sera aussi appelée *gemmation* (1874, trad. de Haeckel). Enfin on parlera de reproduction par spores, ou *sporogonie* (Haeckel, *op. cit.*) ; notons à ce sujet que le mot *spore,* attesté en 1817 en français (latin scient. fin XVIIIe, Acharius), et du reste précédé par sa variante *sporule* (1808 ; latin scient. fin XVIIIe, Hedwig), aura un sens assez fluctuant, suivant les découvertes faites sur la sexualité (ou la non-sexualité) de telle ou telle classe de cryptogames ou de protozoaires. De la reproduction asexuée seront naturellement rapprochés les phénomènes de régénération, qui depuis les remarquables observations de Tremblay sur les « polypes d'eau douce » (1744) avaient depuis longtemps retenu l'attention des naturalistes.

Enfin l'alternance entre reproduction sexuée et reproduction asexuée, chez divers animaux et végétaux inférieurs, fut découverte en 1819 par le naturaliste Chamisso (plus tard connu comme poète) ; il l'observa, au cours de son voyage autour du monde, chez certains tuniciers. C'est ce que Steenstrup appela en 1842 la *Generationswechsel,* mot que Van Beneden traduit en 1847 par *génération alternante ;* d'autres appellations seront proposées, comme *métagénèse,* 1851, Owen, ou *généagénèse,* 1862, Quatrefages. Dans le cas de génération alternante, comme le dit Claus (*Traité de zoologie,* trad. fr. 1877), « l'espèce n'est plus liée à un seul individu, mais à un ensemble de trois générations successives issues l'une de l'autre (animal sexué, grand-nourrice, nourrice) ». Une note de Moquin-Tandon signale que « en France on n'emploie pas ces noms de nourrice, grand-nourrice, etc., proposés par Steenstrup et adoptés en Allemagne ; on suit plus généralement la nomenclature de M. Van Beneden. Ainsi on se sert des trois termes de *scolex,* de *strobile* et de *proglottis* pour indiquer les trois états de larve agame, d'animal parfait mais composé

d'organes multiples, et d'animal reproducteur ». Parallèlement à ces recherches des zoologistes, les botanistes s'intéressaient au cycle évolutif de certains cryptogames, présentant cette alternance régulière de générations. C'est ce que mirent en évidence en particulier Hofmeister et Strasburger, lequel distingua le *sporophyte* et le *gamétophyte* (1899 en français). Au premier stade, la reproduction se fait par spores, au second par gamètes. Ainsi la spore de la fougère, en germant, donne un *prothalle* (1846), sur lequel se forment les organes mâles ou *anthéridies* (1841 ; *antheridium,* 1824, Agardh), et femelles, ou *archégones* (1842 ; *archegonium,* 1835, Bischoff) ; l'archégone contient l'oosphère que fécondera l'anthérozoïde issu de l'anthéridie. La fougère que nous voyons est un sporophyte ; au contraire ce qui nous apparaît des mousses est le gamétophyte, sur lequel va se développer un *sporogone* (1884 ; *sporogonium,* 1876, Stahl), producteur des spores qui germeront au sol.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

1) Persuadé que lexicologie des sciences et histoire des sciences sont indissociables, nous avons cru bon, plutôt que de donner de fastidieuses listes de mots, de replacer les principales unités du vocabulaire de la biologie dans une suite de faits intéressant l'histoire de cette science. Mais, bien entendu, ce n'est pas l'histoire de la biologie que nous avons prétendu faire.

2) Le lecteur s'étonnera peut-être que nous n'ayons donné que quelques rares indications étymologiques, pour des mots importants ou d'interprétation difficile. Mais, en dehors de notre souci de ne pas surcharger le texte, il nous a paru inutile de répéter ici ce que nous avons déjà dit ailleurs : nous nous permettons de renvoyer à notre *Dictionnaire des structures du Vocabulaire savant* (1980 ; 3e éd. 1984 ; Éditions Le Robert) où nous avons essayé de faire une description morphosémantique, aussi systématique que possible, de plusieurs milliers de formants.

3) Nous ne dresserons pas un catalogue de tous les ouvrages que nous avons consultés ; on a pu voir que beaucoup d'auteurs sont cités dans le cours de notre exposé, et cela nous semble suffisant. Nous dirons seulement que la plus grande partie de notre information a été puisée dans des publications scientifiques originales, parmi lesquelles :

Les *Annales de Chimie et Physique,* 1789 et suiv.

Les *Annales des Sciences Naturelles,* 1824 et suiv.

Les *Annales de l'Institut Pasteur,* 1887 et suiv.

Les *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* mine inépuisable, que nous avons consultés pour les années 1840 à 1919, et systématiquement pour les travaux de Pasteur ainsi que pour les 20 dernières années de cette période.

Les *Comptes rendus de la Société de Biologie,* 1850 et suiv.

Henri COTTEZ

Le vocabulaire de la psychiatrie

En 1880, la psychiatrie, mieux connue sous l'appellation de *médecine mentale*[1] n'a pas cent ans, du moins en tant que branche à part entière de la médecine. Jusqu'à Pinel en effet, les troubles mentaux étaient surtout étudiés comme des manifestations de phénomènes surnaturels, et le comportement habituel des savants à leur égard tenait plus de la chasse aux sorcières que de la recherche systématique d'une thérapeutique appropriée. Premier en France à briser, en 1793, les chaînes des aliénés de Bicêtre, Pinel expose dans sa *Nosographie philosophique* (1798-1818) les fondements mêmes de la psychiatrie. Dès lors les troubles mentaux sont vus comme les signes d'une maladie que le médecin a le devoir d'analyser et de soigner.

Dérivé de *psychiatre,* le terme même de *psychiatrie* est attesté pour la première fois dans le Complément du *Dictionnaire de l'Académie* de 1842, mais ne pénètre que lentement dans la littérature médicale. Dumas par exemple use encore en 1905 du syntagme de *pathologie mentale*[2]. Beaucoup plus tard, la Société française de philosophie enregistre *pathopsychologie* « partie de la psychologie qui étudie les faits psychiques présentant un caractère morbide », différente de la *psychopathologie* « partie de la pathologie qui étudie les maladies de l'esprit »[3], à côté de *psychologie pathologique* « étude des fonctions psychiques par l'observation des anomalies qu'elles présentent chez les aliénés, les névropathes, etc. ». Quant à la *pathologie mentale* (quelquefois appelée aussi *psychopathologie*), elle a pour objet, selon les mêmes sources, « de constituer des types cliniques, d'en suivre l'étiologie et l'évolution, et d'en préparer la thérapeutique, tandis que le but essentiel de la psychologie pathologique est de déterminer entre les phénomènes des rapports ou des lois élémentaires, qui soient valables, selon le principe de Claude Bernard, aussi bien pour l'état normal que pour l'état morbide »[4].

Pour désigner le spécialiste, il est clair que Leuret et Blondel par exemple préfèrent respectivement *médecin d'aliénés*[5] et *psychopathologue*[6], à *psychiatre* daté pourtant par Bloch et Wartburg de 1802. Plus souvent encore on continue, au mépris de la terminologie spécifique, à emprunter au domaine de la neurologie, notamment *neurologiste* attesté en 1896 dans le sens de « psychiatre »[7], *neuropathologie*[8] et *neuropathologique*[9] attestés pour la première fois dans le sens de « psychiatrie », « psychiatrique », respectivement en 1890 et en 1896[10]. Quant à la désignation de l'« hôpital psychiatrique » (le terme lui-même ne sera retenu que beaucoup plus

---

1. Leuret, p. 137. On trouvera les références citées dans la bibliographie placée à la fin de cette étude.
2. *J. P.*, p. 342.
3. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie,* fasc. 15, *in* : *Bulletin de la Société française de philosophie,* 1912, p. 268.
4. *Ibid.*, fasc. 16, 1913, pp. 241-242.
5. pp. 52, 153, 289, 366.
6. p. 189.
7. *D.D.L.*, t. 8.
8. F. Raymond, *Enc.,* 1907, t. 2, n° 1, p. 14.
9. *D.D.L.*, t. 8.
10. Robert, *Supplément* (1966, *0.2*).

tard, en 1937), on le désigne de façon très générale par *hospice*[11], *maison de santé*[12], des termes volontairement équivoques comme *établissement* ou *infirmerie spécial(e)*[13], ou tout simplement *maison d'aliénés*[14], et même à l'occasion *maison destinée au traitement des maladies mentales*[15].

Apparemment peu enclins à innover, les auteurs avouent cependant leur difficulté à s'exprimer d'une façon claire avec des termes qui ne le sont pas. Ainsi dans le *Nouveau Larousse illustré*, le Dr. Ph. Poirrier ne parvient à définir *folie* que comme un faux synonyme d'*aliénation mentale* qui le recouvre en fait. Remarquant que « les idiots, les imbéciles, les déments séniles sont considérés comme aliénés sans être à proprement parler des fous » et que « certains délires partiels, comme la folie du doute, la folie religieuse, la dipsomanie sont de véritables folies ne comportant pas nécessairement l'aliénation mentale », il conclut qu'« il est impossible dans l'état actuel de la science[16] de donner à ces termes des définitions précises, tant au point de vue psychique qu'au point de vue anatomo-pathologique ». Il en va de même pour *états inconscients* que Th. Ribot dénonce comme un « terme ambigu et demi-contradictoire, qui s'est vite répandu, qui a son équivalent dans toutes les langues, mais qui, par sa nature même trahit la période de confusion où il est né ». « Que sont ces états inconscients ? ajoute-t-il. Les plus prudents constatent leur existence, sans essayer d'expliquer. Les téméraires parlent d'idées latentes, de conscience inconsciente : expressions tellement vagues, tellement pleines d'inconséquences que beaucoup d'auteurs en ont fait l'aveu[17] ». Plus tard, chez P. Janet, on trouve encore une bonne illustration des problèmes lexicologiques qui se posent aux auteurs du début du siècle : « Les maladies qui font l'objet de cette nouvelle étude, dit-il en préface de sa célèbre étude sur les obsessions et la psychasthénie, sont [...] les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les neurasthénies, les sentiments bizarres d'étrangeté et de dépersonnalisation souvent décrits sous le nom de névropathie cérébro-cardiaque ou de maladie de Krishaber. On voit que ces malades ont été désignés sous des noms très différents : ils sont quelquefois réunis sous le nom de *délirants dégénérés*, de *neurasthéniques*, de *phrénasthéniques* ; je les ai déjà souvent désignés sous le nom de *scrupuleux* parce que le scrupule constitue un caractère essentiel de leur pensée ou sous le nom plus précis de *psychasthéniques* qui me paraît résumer assez bien l'affaiblissement de leurs fonctions psychologiques[18] ».

Cette terminologie confuse et encombrée de synonymes va devoir s'accroître considérablement au service de courants nouveaux et déterminants, indépendamment même du mouvement psychanalytique, né il est vrai en 1895, mais introduit seulement en France en 1914 sous l'influence de E. Régis et A.L.M. Hesnard. Si l'on veut suivre son évolution, il faut tenir compte en premier lieu du nouveau regard qui est désormais porté sur la folie, et noter l'effort considérable qui, par voie de conséquence, tend alors à différencier et à classer les troubles. Il faut aussi rappeler les grands thèmes autour desquels se développe la recherche clinique au tournant

11. Leuret, p. 85.
12. Leuret, pp. 133, 167, 391.
13. A. Antheaume et L. Parrot, *Enc.*, 1906, t. 1, p. 21 ; E. Dupré, R. Charpentier, *Ibid.*, p. 29 et p. 32 ; Leuret, p. 164.
14. Leuret, pp. 148, 182, 184, 275, 307, 395.
15. Leuret, p. 373.
16. 1901.
17. Ribot, p. 5.
18. Janet, t. 1, p. VII.

des deux siècles, notamment les névroses et l'hystérie, l'hypnose et la suggestion, les mécanismes de la mémoire, et les troubles du langage et de la sensibilité. Toute cette effervescence des idées et des travaux s'accompagne tout naturellement, comme on le verra enfin, d'un afflux de termes nouveaux qui vont rendre la terminologie de plus en plus précise et nuancée, et étendre le champ lexicologique de la folie dans la langue littéraire et dans la langue familière de l'époque.

*

* *

I) Un nouveau regard sur la folie...

Jusqu'au XVIIIe siècle, le fou n'était au fond rien d'autre qu'un individu hors de la norme[19]. Au XIXe siècle, il est considéré avec beaucoup plus d'attention, comme quelqu'un qui vit hors de sa norme à lui, c'est-à-dire autrement que sa personnalité devrait l'inciter à le faire, et qui en vient comme dit H. Legrand de Saulle, « à différer de lui-même »[20]. L'état de fou, précise encore A. Franck, dans son *Dictionnaire de philosophie* est celui « dans lequel le *moi* n'est plus *compos sui* », où « nous devenons étrangers à nous-mêmes », où « nous sommes hors de nous »[21]. Cette nouvelle conception est d'ailleurs au départ l'œuvre des philosophes du début du siècle, notamment celle de Maine de Biran[22]. Les dictionnaires médicaux de la fin du XIXe siècle soulignent cette évolution. Rappelant que « les hypothèses métaphysiques consistent à faire intervenir une cause indépendante des organes, existant tantôt en dehors de l'homme (action divine ou démoniaque), tantôt dans l'homme lui-même supposé double (corps et âme) ou triple (corps, principe vital et âme pensante) », Dechambre affirme que « la première de ces hypothèses n'appartient plus qu'à l'histoire » et « a disparu avec les derniers bûchers »[23]. Littré et Robin opposent les causes prédisposantes générales de la folie au nombre desquelles ils comptent « la croyance à la sorcellerie, la démonolâtrie, l'ergotisme » qui ont disparu, et les « causes prédisposantes individuelles (émotions vives, âge, mauvaise éducation) »[24]. En 1887, P. Labarthe rejette également dans le passé les théories sur la folie selon lesquelles « la base fondamentale, l'organe lésé est complètement perdu de vue » et se loue qu'une nouvelle étape soit désormais franchie[25]. Le fou n'est donc plus considéré comme un monstre, mais comme un malade qu'il faut traiter dans son corps et dans son esprit, et qu'il faut mettre en mesure de lutter contre son propre organisme. C'est dans cet esprit que Ph. Pinel pratiquait la *psychiatrie morale* qu'il

---

19. « Nous appelons *folie* cette maladie des organes du cerveau qui empêche un homme nécessairement de penser et d'agir comme les autres. » Voltaire, *Dictionnaire philosophique portatif,* 1764, *s.v. folie.*

20. (1830-1866). D'après R. Semelaigne, t. 2, p. 168.

21. 1875, *s.v. folie.*

22. *Cf. Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme,* Paris, 1834.

23. 1879, *s. v. folie.*

24. *s. v. folie.*

25. *s. v. folie.*

appelle *médecine morale*[26] et qui consiste essentiellement à parler avec le malade et à s'enquérir avant toute chose des causes psychologiques possibles de ses réactions. Ainsi peut-on dire du XIXe siècle, et même si les thérapeutiques violentes ne sont pas encore tout à fait abandonnées, qu'il est le « siècle des lumières de la psychiatrie »[27] : le malade mental est désormais l'objet d'une observation souvent bienveillante, en tout cas toujours attentive et minutieuse, hors de toute généralisation hâtive.

Tout naturellement on répugne dans les milieux médicaux à user du terme de *folie*, sinon en composition. En 1840 déjà, Leuret ne donnait plus guère à ce mot que son sens courant de « bizarrerie », « extravagance », dans des expressions comme *débiter des folies*[28] ou *soutenir une folie* (prétendre être Napoléon)[29]. En 1926, Henri Codet dit de ce terme qu'il « n'a aucun sens médical défini et pourrait être supprimé du vocabulaire scientifique et clinique »[30]. On rejette aussi le terme de *mélancolique* dont on ne sait d'ailleurs plus au juste ce qu'il recouvre, et qui est presque aussi caduc que celui de *maniaque*[31]. Mais dans leur souci d'éviter des désignations devenues dépréciatives ou trop générales, les auteurs, plus ou moins habiles, leur substituent d'abord des mots ou des syntagmes tout aussi généraux, bien que quelquefois d'apparence plus savante. On trouve par exemple pour *folie : aberration mentale de l'esprit, anarchie psychique, débilité psychologique générale, déraisonnement, déséquilibration psychique, désordre mental, état affectif / mentalité / pensée / psychologie morbides ; logique pathologique, névropathie, vésanie* ou en épithète *psycho-névropathique ; fou* est remplacé par *anormal (du système nerveux), en démence, infirme mental, insensé mental, minus habens, nerveux, névropathe, neuro-psychasthénique, possédé* ou *psychopathe*. Ces termes, s'ils ne sont pas tout à fait synonymes, semblent en tout cas parfaitement interchangeables chez les meilleurs auteurs qui toutefois commencent à s'inquiéter de cette confusion et font progressivement effort pour définir les termes et délimiter leur emploi. On distingue ainsi peu à peu les *paranoïaques* ou « persécutés-persécuteurs » et les *paranoïdes* ou « persécutés-hallucinés »[32], les *préoccupés* qui ne sont pas à proprement parler des *obsédés*[33], les *maladies psychiques* qui n'entraînent l'irresponsabilité que quand elles se compliquent et deviennent *mentales*[34]. On délimite le champ de la *mélancolie*[35]. On désigne de façon précise les différentes formes observées de « folie » et l'on réserve à chacune d'elles une acception non équivoque. « Il peut y avoir, dit J. Grasset, des termes intermédiaires pour lesquels le diagnostic hésitera entre le tempérament nerveux et la névrose : c'est ce que l'on appelle le *nervosisme* »[36] et il note plus loin : « entre l'individu froid entièrement raisonnable et responsable, et l'hystérique complètement fou et irresponsable, il y a [...] tous les termes de transition »[37], qu'il devient indispensable d'identifier et donc de classer. Rappelant celles des Anciens, les classifications d'Esquirol et de Pinel proposaient déjà un cadre fondé pour l'essentiel

26. Pinel, p. 39 et p. 369.
27. Baruk, p. 19.
28. p. 257.
29. p. 280.
30. *Psychiatrie*, Paris, Doin, p. 3.
31. Cf. G. Deny, *S. M.*, 1906, p. 441.
32. Cf. G. Deny, *S. M.*, 1906, p. 441.
33. Déjerine, p. 363.
34. J. Grasset, *J. P.*, 1905, p. 112.
35. Masselon, *J. P.*, 1904, p. 525.
36. *J. P.*, 1905, p. 110.
37. *Ibid.*, p. 107.

sur les symptômes dominants : *idiotie* et *imbécillité,* lorsque les facultés morales et intellectuelles n'ont pas acquis tout leur développement ; *manie, mélancolie, monomanie,* lorsque ces facultés primitivement développées ont subi une perturbation plus ou moins profonde ; *démence,* lorsqu'elles sont affaiblies ou même anéanties par l'effet d'une sénilité réelle ou anticipée... On va désormais plus loin, subdivisant les maladies mentales en espèces ou variétés nouvelles, fondées les unes sur l'étiologie *(folie par intoxication alcoolique, folie épileptique, hystérique, puerpérale, héréditaire),* les autres sur l'analyse plus approfondie des symptômes *(folie impulsive, instinctive, folie des actes, folie circulaire, folie des persécutions, folie avec stupeur...),* ou sur la nature des lésions anatomiques (*folie congestive, ischémique, pellagreuse, symptomatique...*).

Répondant enfin aux besoins de la pratique, on divise les folies en *folie commune,* qui comprend le *délire aigu,* la *folie maniaque aiguë* ou *chronique,* la *folie monomaniaque* (avec ses variétés : *mélancolique, religieuse, homicide, ...*) et la *folie circulaire* ou *à double forme* ; la *folie paralytique* ; la *folie épileptique* ; la *folie hystérique* ; la *folie puerpérale* ; la *folie alcoolique.* Enfin, les médecins légistes divisent avec Tardieu la folie en quatre grandes classes caractérisées, la première par la *faiblesse d'esprit (déments, idiots, imbéciles, faibles d'esprit,* quelquefois *sourds-muets* et *moribonds),* la deuxième par les impulsions instinctives *(épileptiques, idiots* et *imbéciles, dégénérés* et *excentriques, alcoolisants, hypocondriaques, femmes enceintes),* la troisième par différentes formes de délires exerçant sur les actes des influences variées *(maniaques, monomanes, lypémaniaques* et *persécutés, fous paralytiques* et *somnambules),* la quatrième classe comprenant la *simulation de la folie*[38]. A partir de ces cadres plus ou moins théoriques, les auteurs font peu à peu éclater les subdivisions elles-mêmes : *hypocondrie,* par exemple, qui recouvre dans le Littré-Robin l'*hypocondrie simple,* non vésanique, et l'*hypocondrie vésanique,* comprend pour F. Raymond « l'*hypocondrie symptomatique* ou *cum materia,* qui ne serait que l'exagération de sensations morbides réelles, et l'*hypocondrie essentielle* ou *sine materia,* laquelle ne pourrait être rattachée à aucune altération organique véritable »[39].

II) Une recherche en plein essor...

Les définitions des troubles mentaux et l'organisation de leur nomenclature en pleine expansion fait donc couler beaucoup d'encre. Mais plus importantes encore pour l'évolution du vocabulaire psychiatrique sont les recherches cliniques centrées sur de grands thèmes qui, à la charnière des deux siècles, suscitent les querelles d'école, enrichissent la littérature spécialisée et animent les rencontres de savants. En 1895, Binet fonde *l'Année psychologique.* En 1904, G. Dumas, directeur du Laboratoire de psychopathologie à la Faculté de médecine de Paris, et P. Janet créent le *Journal de psychologie normale et pathologique.* 1906 voit naître *l'Encéphale* et *l'Hygiène mentale.* Le 5 août 1889, au Congrès international de médecine mentale organisé par la Société médico-psychologique, qui s'est tenu à Paris à l'occasion de l'Exposition, sous la présidence d'honneur de Calmeil, Delasiauve et Baillarger et la présidence effective de Jules Falret, est décidée la création d'un congrès annuel de

38. Cf. Littré-Robin, 1884, et *Dictionnaire des dictionnaires,* sous la dir. de P. Guérin, 2e éd., 1892, *s.v. folie.*
39. *Enc.*, 1907, t. 1, p. 13.

médecine mentale auquel « désormais tous les médecins aliénistes des pays de langue française seraient conviés à participer »[40]. A ce même congrès, Voisin et Haraut rendent compte de leurs recherches sur l'hystérie, concluant notamment que « l'hypnotisme n'est pas un état pathologique » et que c'est un « moyen thérapeutique » dont on peut se servir sans risquer de nuire à la « santé générale » des malades, thèse réfutée par G. de la Tourette et Cathelinau lors de la séance du 13 décembre de la Société de biologie[41]. L'hypnotisme occupe en fait les esprits depuis 1866. Cette même année en effet, reprenant les études du chirurgien de Manchester J. Braid qui a introduit en 1843 le mot *hypnotisme*[42], un médecin de campagne, A.-A. Liébeault, étudie à Nancy l'aspect psychologique de l'hypnose et la suggestion. En 1882, troublé par ces expériences, H. Bernheim, titulaire de la chaire de clinique médicale de la Faculté nouvelle de Nancy, commence à son tour à expérimenter la méthode suggestive. En 1884, il fonde avec Liébeault l'École de Nancy et expose en 1886 une théorie sur les applications possibles de la suggestion en thérapeutique[43]. Parallèlement, en 1882, Jean-Martin Charcot, titulaire de la chaire de clinique des maladies nerveuses, créée pour lui à la Salpêtrière où, depuis vingt ans déjà, il était chef de service, commence ses recherches sur l'hypnotisme, et en expose les premiers résultats devant l'Académie des sciences, insistant quant à lui sur l'aspect physiologique de l'hypnose et opposant à l'École de Nancy celle de la Salpêtrière. Contrairement à l'opinion généralement adoptée, il signale en outre la fréquence de l'hystérie mâle et, en 1887, publie avec P. Richer *Les Démoniaques dans l'Art* où il assimile « la possession à l'hystérie, les crises convulsives des démoniaques n'étant que des attaques hystéro-épileptiques ». Un an auparavant sortait le premier numéro de la *Revue de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique,* où l'on peut lire notamment un compte rendu du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Nancy la même année et qui présentait de nombreuses communications et expériences sur l'hypnotisme, un article d'Ochorowicz sur l'*hypnoscope*[44] et surtout un article de Babinsky intitulé *Recherches servant à établir que certains phénomènes nerveux peuvent être transmis d'un sujet à un autre sous l'influence de l'aimant.* 1889 marque une étape essentielle de la querelle : l'année de l'Exposition universelle de Paris est aussi celle du 1er Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique, où triomphe Bernheim. On parlera désormais de la suggestion comme d'un phénomène important découvert par Liébeault, et finalement reconnu par la Salpêtrière. Quant à Charcot, quelques mois avant sa mort, en 1893, il expose encore ses idées sur la foi qui guérit lorsque tous les autres remèdes ont échoué. Les hystériques selon lui « sont suggestibles au premier chef, soit que la suggestion s'exerce par des influences extérieures, soit surtout qu'ils puisent en eux-mêmes les éléments si puissants de l'autosuggestion »[45]. Deux courtes phrases résument l'importance qu'ont prise les débats sur l'hypnose dans l'histoire de la psychiatrie et de sa terminologie. L'une est extraite de la *Revue de l'hypnotisme* de 1897 : « Le Dr Liébeault est [...] aujourd'hui reconnu comme le

---

40. Cf. *S. M.*, 1890, t. 10, pp. 277-279 et pp. 291-292.
41. *Ibid.* pp. 465-466.
42. *Hypnose* ne sera utilisé qu'une trentaine d'années plus tard.
43. *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique,* 420 p.
44. « L'auteur ayant remarqué une relation constante entre la sensibilité hypnotique et la faculté d'être influencé par l'aimant, a fait construire un aimant spécial qu'on porte deux minutes à son doigt ; si la sensibilité disparaît, le sujet est hypnotisable : il l'est très fortement si surviennent des mouvements involontaires et de la contracture du doigt. » (D. Barrucand, p. 121).
45. Cf. Semelaigne, t. 2, p. 122 sqq.

créateur d'une méthode thérapeutique nouvelle, la psychothérapie » (p. 289), l'autre est prononcée par le Pr Raymond au discours d'ouverture du 2e Congrès international de l'hypnotisme : « L'hypnotisme est devenu une branche légitime de la neurologie » (p.113). Encore faut-il s'entendre sur les termes. C'est sur ce terrain que J. Grasset relance le débat en 1903, opposant *suggestion* et *persuasion* : « Je ne puis accepter, dit-il, la définition de Bernheim quand il dit que la suggestion est *l'acte par lequel une idée est introduite dans le cerveau et acceptée par lui.* Alors, l'enseignement, la lecture, la conversation, les spectacles... tout est suggestion : c'est une confusion de langage »[46].

D'autres recherches au déroulement moins spectaculaire ont eu cependant un grand retentissement à leur époque. Celles de Seglas[47] qui se livre à une étude comparative des délires dans la mélancolie et des délires systématiques, signalant des délires hallucinatoires passagers et curables, au cours de la mélancolie. Celles de Cotard qui, reprenant précisément l'étude de la mélancolie, en a souligné les formes qui peuvent donner l'illusion de la démence, et en a décrit surtout les troubles cénesthésiques fondamentaux, origine des idées de négation et d'immortalité dans la douleur — connus d'ailleurs sous le nom de syndrome de Cotard[48]. Celles de E. Dupré et P. Camus[49] sur les cénesthopathies (troubles psychiques évoluant en dehors de tout délire et lors desquels le malade éprouve des sensations anormales localisées en diverses parties du corps, plus gênantes que douloureuses). Celles de J. Baillarger sur les variétés d'hallucinations, et notamment l'hallucination de la pensée. Celles de P. Sérieux et J. Capgras[50] sur les mécanismes psychologiques qui sont à la base des délires. Celles de Ph. Chaslin[51] sur la confusion mentale décrite comme un état d'engourdissement psychique, d'inhibition, de pétrification, déterminé surtout par des causes biologiques. Celles de J. Mairet sur la simulation[52]. Celles de Chervin qui a consacré sa vie à l'étude du bégaiement et a découvert le premier son mécanisme dans une asynergie de la respiration et de la parole[53]. Il faut aussi faire une place toute particulière à Th. Ribot dont l'œuvre considérable a marqué les fondements de la psychopathologie en France. Auteur en 1896 de la célèbre *loi de la dissolution*[54], il est cité pour son ouvrage sur les maladies de la personnalité[55] dans la bibliographie de L.T. Morton parmi les chercheurs qui ont contribué à l'évolution des sciences médicales, avec Pierre Janet qui, dans *Les obsessions et la psychasténie,* met l'accent sur une notion essentielle selon laquelle « les obsessions et les phobies ne sont que le dernier terme d'une évolution pathologique assez longue qui

---

46. L'hypnose ou état de suggestibilité, *Revue de l'hypnotisme,* 1903, p. 298.

47. *Leçons cliniques sur les maladies mentales et nerveuses* (Salpêtrière, 1887-1894), recueillies et publiées par Henry Meige, Paris, Asselin et Houjeau, 1895.

48. « Le délire de négation », *Archives de Neurologie,* n°s 11/12, 1882, et « Perte de la vision mentale dans la mélancolie anxieuse », *ibid.,* n° 21, 1884.

49. « Les cénesthopathies », *Enc.,* 1907, t. 2, pp. 616-631.

50. *Les folies raisonnantes. Le délire d'interprétation.* Alcan, 1909.

51. *La confusion mentale primitive. Stupidité, démence aiguë, stupeur primitive.* Paris, Asselin et Houjeau, 1895.

52. *La Simulation de la folie.* Montpellier, Coulet, Paris, Masson, 1908.

53. *Bégaiement et autres maladies fonctionnelles de la parole.* Paris, Société d'Éditions scientifiques, 1901.

54. Loi selon laquelle « les manifestations qui sont les dernières en date dans l'évolution disparaissent les premières ».

55. Paris, Alcan, 1885.

commence par des troubles très légers de l'activité mentale »[56]. On doit également à P. Janet des études sur l'action pathogène du souvenir — apparemment oublié — d'événements liés à des émotions, études selon lesquelles le travail du médecin devrait consister à rechercher les souvenirs cachés derrière les rêves, le somnambulisme et les écritures automatiques[57]. De nombreux travaux sur les troubles du langage tiennent enfin une grande place dans la littérature médicale de la fin du siècle, et aboutissent même curieusement à une véritable querelle de langage, résumée non sans passion dans un article de P. Marie[58]. Jusqu'en 1863 en effet, les troubles de la parole, jamais encore étudiés scientifiquement, étaient désignés de façon globale par le terme d'*alalie* proposé par Franck. Le premier à étudier après autopsie les troubles de la parole par lésion localisée du cerveau, Broca, les baptise en 1861 du terme d'*aphémie.* Trousseau refuse cette création peut-être un peu hâtive et propose de lui substituer *aphasie* que lui souffle le docteur Crisafis, grec d'origine. Il se prononce d'ailleurs sans ménagement dans un article de la *Gazette des hôpitaux* intitulé *De l'aphasie : maladie décrite récemment sous le nom impropre d'« aphémie ».* La réplique de Broca, publiée en 1864 par J. Hecaen et J. Dubois est restée célèbre, mais c'est *aphasie* qui est devenu usuel, et l'on cite encore l'*aphasie* de Broca où le malade ne parle pas, comme celle de Wernicke où le malade parle mal. De l'une et de l'autre se distinguera l'*anarthrie,* terme réservé par P. Marie à la perte ou au trouble du langage articulé avec conservation plus ou moins complète du langage intérieur.

A côté de cette recherche, quelque peu polémique, du néologisme approprié, on note chez les auteurs une tendance fréquente à définir, parfois lourdement, les acceptions qu'ils retiennent. « Le terme *inconscient*, dit Ribot, peut toujours être traduit par cette périphrase : un état physiologique qui étant quelquefois et même le plus souvent accompagné de conscience ou l'ayant été à l'origine ne l'est pas actuellement »[59]. « La *métamorphose,* disent F. Raymond et P. Janet, n'est pas une idée qui se développe complètement et automatiquement, comme une suggestion ou un rêve hystérique, c'est une idée que le sujet retrouve perpétuellement en lui-même, qu'il a la manie de méditer, de développer lui-même »[60]. Il se fait ainsi, au fil des publications, un lent travail de recherche, spontané ou laborieux, vers une véritable terminologie de la psychiatrie.

III) Une terminologie en pleine évolution...

Certaines notions nouvellement révélées sont en instance de dénomination précise, certaines dénominations neuves ne semblent pas encore consacrées par l'usage : l'inadaptation sociale est encore désignée par *impuissance sociale*[61], la dysgraphie par *difficulté pour écrire*[62], le morphinomane par *adepte de la*

---

56. 2 vol., Paris, Alcan, 1903 ; voir t. 1, p. 3.
57. Cf. *L'Automatisme psychologique,* 1889.
58. *S. M.,* 1906, p. 569.
59. *Les Maladies de la personnalité,* p. 13.
60. *J.P.,* 1904, p. 31.
61. F. Raymond, P. Janet, *J. P.,* 1904, p. 35.
62. P. Roy, *ibid.*, 1905, p. 234.

morphine[63], et *physico-moral*[64] précède *psychosomatique*. Quelques tours embarrassés dénoncent parfois la relative pauvreté de la terminologie naissante : après Leuret qui évoquait le cas de *monomaniaques à demi-raisonnables*[65], Blondel décrit celui d'un *quasi-possédé*[66], et fait allusion à une *anxiété innominée*[67], Déjerine observe des troubles qui sont, dit-il, « en quelque sorte des épreintes psychiques »[68]. Mais ce ne sont là que rares exemples d'incurie. Un grand nombre de vocables nouveaux, la plupart comme on pouvait s'y attendre formés à partir d'éléments latins ou grecs, viennent très vite, pour un avenir plus ou moins long, conforter la terminologie de la psychiatrie. On en trouvera ici un échantillonnage relevé chez des lexicologues et lexicographes[69], ou chez les auteurs eux-mêmes :

abiotrophie	1898	(Moor)
aboulie	1883	(*D.D.L.* 8)
aboulique	1887	(*D.D.L.* 8)
agrammatisme	1898	(*D.D.L.* 8)
alexie	1882	(*D.D.L.* 8)
alogisme	1913	Blondel, p. 317
anarthrie	1897	(*Pt Rob.* 77)
amnésique	1898	(*Nouv. Lar. Ill.*)
anamnèse	1904	Masselon, p. 527
anancasme	1903	Janet, t. 1, p. 77
anorexique	1903	(*T.L.F.*)
aphalgésie ou haphalgésie	1891	(Marchais)
aphémesthésie	1893	(Garn.-Del. 72)
cénesthésiopathie	1905	(Garn.-Del. 72)
cénesthésique[70]	1900	(*Pt Rob.* 77)
cénesthopathie	1907	Dupré (*Enc.*)
cénesthopathes	1907	Dupré (*Enc.*)
choréophrasie	1907	(*Garn.*-Del. 72)
chimiothérapie	1911	(*Pt Rob.* 77)
cocaïnisme	1897	(*D.D.L.* 8)
cyclothymie	1882	(Garn.-Del. 72)
cyclothymique	1909	(*T.L.F.*)
cyclothymiste	1911	Déjerine, p. 355
démentiel	1883	(*T.L.F.*)
dépersonnalisation	1898	(*T.L.F.*)
désobjectivation	1913	Blondel, p. 225
dysboulie	1909	(Garn.-Del. 72)
dyslexie	1887	(Garn.-Del. 72)
dyssémie	1884	(Garn.-Del. 72)
écholalie	1890	(*Pt Rob.* 77)
ecphorie	1904	(Marchais)
hallucinose	1911	(Garn.-Del. 72)
hébéphréno-catatonie	1893	(Garn.-Del. 72)
hypermnésie	1890	(*Pt Rob.* 77)

63. *Enc.*, 1906, t. 1, p. 25.
64. Blondel, p. 206.
65. p. 79.
66. p. 221.
67. p. 245.
68. p. 58.
69. Références entre parenthèses.
70. On trouve *cénesthétique* dans le dictionnaire de Dechambre, 1879, *(s.v. folie)*.

hyperphrasie } hypophrasie }	1907	(Garn.-Del. 72)
hyperprosexie } hypoprosexie }	1898	(*D.D.L.* 10)
hypnotique	1887	(*D.D.L.* 8)
hystérisable	1911	Grasset, p. 107
infantilisme	1892	(*D.D.L.* 8)
infériorisation	1894	(*D.D.L.* 4)
jargonaphasie	1905	*S.M.* 1906, t. 26, p. 70
logagnosie	1894	(Garn.-Del. 72)
masochisme	fin 19e s.	(*Pt Rob.* 77)
mediumnopathie	1904	Marie, Viollet, p. 348
mediumnique	1904	Marie, Viollet, p. 336
monoïdéisme	1887	(*D.D.L.* 8)
narcissisme	1894	(*D.D.L.* 4)
neurasthénie	1880	(Garn.-Del. 72)
neurasthéniser	1911	Déjerine, p. 426
obsédable	1911	Déjerine, p. 271
obsédabilité	1911	Déjerine, p. 345
obséder (s') de	1911	Déjerine, p. 113
onirique	1904	Marie, Viollet, p. 341
palilalie	1908	(Garn.-Del. 72)
palimphrasie	1907	(Garn.-Del. 72)
paramusie	1891	(Garn.-Del. 72)
paranoïa	1913	Blondel, p. I
paranoïaque	1905	Allonnes, Juquelier, p. 122
paranoïde	1906	Klippel, Lefas, p. 46
parapraxie	1899	(Marchais)
pathomimie	1908	(Garn.-Del. 72)
pithiatisme	1901	(Garn.-Del. 72)
pragmato-agnosie	1894	(Garn.-Del. 72)
schizoïde	1912	(*Pt Rob.* 77)
sinistrose	1908	(Garn.-Del. 72)
suggestibilité	1887	(*D.D.L.* 8)
suicidaire	1901	(*Pt Rob.* 77)
tonaphasie	1903	(Garn.-Del. 72)
typhlolexie	1906	(Garn.-Del. 72)
vigilambulisme	1892	(*D.D.L.* 8)
zoopsie	1896	(*D.D.L.* 8)

Il est intéressant de noter ici la créativité assez impressionnante d'éléments de composition spécialisés tels que :

auto- et *hétéro-*

auto-accusation	1904	Arnaud, p. 131
auto-accusateur	1906	Dupré, Charpentier, p. 28
automasochisme	1905	Dumas, p. 340
auto-mutilateur	1911	Déjerine, p. 151
auto-observation	1911	Déjerine, p. 25
auto-suggestible	1911	Déjerine, p. 72
hétéro-suggestible } hétéro-suggestif }	1911	Déjerine, p. 232
auto-suggestion	1887	(*D.D.L.* 13)
hétéro-suggestion	1911	Déjerine, p. 25
autosuggestionner	1912	(*D.D.L.* 7)
auto-suggestionner (s')	1903	(*D.D.L.* 7)

- man -		
cocaïnomane	1897	(*D.D.L.* 8)
cocaïnomanie	1888	(*D.D.L.* 8)
éthéromane	1890	(*T.L.F.*)
éthéromanie	1884	Huysmans, p. 243[71]
héroïnomane	1906	(*D.D.L.* 9)
héroïnomanie	1906	(*D.D.L.* 9)
kentomanie	1911	(Garn.-Del. 72)
maniaquerie	v. 1890	(*Pt Rob.* 77)
médiomanes	1904	Marie, Viollet, p. 339
morphinomane	1888	(*D.D.L.* 8)
morphiomane	1880	(*D.D.L.* 8)
mythomane	1905	(*Pt Rob.* 77)
mythomaniaque[72], *adj.*	1913	Blondel, p. 207
mythomanie	1905	(Garn.-Del. 72)
onomatomanie	1885	(Semelaigne, t. 2, p. 214)
opiomane	1897	(*D.D.L.* 8)
pyromane	1890	(Pt Rob. 77)
sitiomanie	1885	(Garn.-Del. 72)
toxicomanie	1906	*Enc.*, 1906, t. 2, p. 21
trichotillomanie	1889	(Garn.-Del. 72)
verbomane	1912	(*D.D.L.* 7)
verbomanie	1912	(*D.D.L.* 7)
verbomaniser	1912	(*D.D.L.* 7)
- phob -		
acrophobie	1899	(*Pt Rob.* 77)
claustrophobie	1880	(*Pt Rob.* 77)
dysmorphophobie	1886	(Garn. Del. 72)
éreuthophobie	1896	(Garn.-Del. 72)
phobie	1880	(*Pt Rob.* 77)
phobique	1908	(*D.D.L.* 8)
pathophobie	1898	(*D.D.L.* 8)
zoophobie	1898	(*D.D.L.* 8)
- phrén -		
hébéphrénie / hébéphrénique	fin 19e	(*Pt Rob.* 77)
paraphrénie	1909	(Marchais)
presbyophrénie	1905	(Marchais)
schizophrénie	1911	(Garn.-Del. 72)
pseudo -		
pseudo-démence	1896	(*D.D.L.* 8)
pseudo-hallucination	1913	(Marchais)
pseudo-œdème (catatonique)	1903	(Marchais)
- psych -		
myopsychie	1902	(Marchais)
métapsychique	1905	(Marchais)
psychasthénie	1893	(Marchais)
psychasthénique	1898	(*D.D.L.* 10)
psychonévrose	1911	Déjerine, p. 310
psychonose	1907	(Marchais)

71. *A Rebours,* Paris, Charpentier, 1884, 294 p.
72. Sans doute hapax.

psychopathologie	1896	(*D.D.L.* 10)
psychoplasticité	1911	(Marchais)
psychosensoriel	1897	(*D.D.L.* 10)
psychothérapie	1891	(*Pt Rob.* 77)
psychothérapique	1894	(*Pt Rob.* 77)
psychotique	1898	(*D.D.L.* 8)
psychanalyse	1913	Lalande[73]

On note aussi quelques syntagmes nouveaux :

agitations forcées	1903	Janet, t. 1, p. X
apoplexie hystérique	1886	Garn.-Del. 72
automatisme psychologique	1889	(Marchais)
autoreprésentations aperceptives	1911	(Marchais)
bouffée délirante des dégénérés	1886	(Marchais)
cécité psychique	1888	(Garn.-Del. 72)
chorée variable des dégénérés	1896	(Garn.-Del. 72)
confusion émotive	1911	(Garn.-Del. 72)
confusion mentale	1895	(Marchais)
constitution émotive	1911	(Garn.-Del. 72)
dédoublement de la personnalité	1896	(*D.D.L.* 8)
délire de grossesse	1902	(Marchais)
délire d'interprétation	1909	(Marchais)
délire de(s) négation(s)	1882	(Semelaigne, t. 2, p. 238)
démence organique	1907	(Marchais)
démence précocissime	1906	(Marchais)
folie discordante	1912	(Garn.-Del. 72)
folie intermittente[74]	1890	(Garn.-Del. 72)
folie raisonnante	1909	(Garn.-Del. 72)
hallucinations lilliputiennes	1910	(Marchais)
maladie des tics	1885	(Garn.-Del. 72)
méralgie paresthésique	1895	(Marchais)
neurasthénique arrivé	1911	Déjerine, p. 367
psychose hallucinatoire aiguë	1899	(Marchais)
psychose hallucinatoire chronique	1907	(Marchais)
psychose maniaque dépressive[75]	1899	(Garn.-Del. 72)

Enfin les auteurs recourent volontiers aux éponymes, désignations faciles, immédiates et flatteuses :

Alzheimer (maladie d')	1906	(Marchais)
Apert (Syndrome de)	1906	(Marchais)
Arnold-Chiari (malformation de)	Arnold 1894 Chiari 1917	(Marchais)
Beard (maladie de)	1880	(Garn.-Del. 72)
Behr-Rorschach (test de, maladie de)	1909	(Marchais)
Bielschowsky (idiotie amaurotique de type)	1914	(Garn.-Del. 72)
Clérambault (délire oniroïde de)	1909	(Marchais)

73. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie, in : Bulletin de la Société française de philosophie,* juin, p. 236.

74. Synonyme de *psychose maniaque dépressive (cf. infra).*

75. Synonyme de *folie intermittente (cf. supra).*

Clérambault (syndrome de)[76]	1909	(Marchais)
Cotard (syndrome de)[77]	1882	(Marchais)
Crouzon (maladie de)	1912	(Marchais)
Falta (syndrome de)	1912	(Marchais)
Gélineau (syndrome de)	1880	(Marchais)
Gilles de la Tourette (maladie de)	1885	(Marchais)
Heller (démence de)	1909	(Garn.-Del. 72)
Kojewnikoff (syndrome de)	1894	(Marchais)
Korsakoff (psychose polynévritique de)	1887	(Marchais)
Korsakoff (syndrome mental de)	1889	(Marchais)
Kraepelin (maladie de)	1911	(Marchais)
Magnan (délire chronique de)	1892	(Marchais)
Marchiafava-Bignami (syndrome de)	1903	(Marchais)
Marfan (syndrome de)[78]	1896	(Marchais)
Pick (maladie de)	1892	(Marchais)
Raymond (syndrome de)	1906	(Garn.-Del. 72)
Spielmeyer-Vogt (maladie de)	Vogt 1905 Spiel-meyer 1908	(Garn.-Del.72
ou		
Batten-Mayou (maladie de)	Batten 1903 Mayou 1904	(Garn.-Del. 72)
Steinert (maladie de)	1909	(Marchais)
Tay-Sachs (maladie de)	Tay 1881 Sachs 1887	(Marchais)
Unverricht-Lundborg (maladie de)	Unver-richt 1891 Lundborg 1903	(Marchais)
Wilson (maladie de)	1912	(Marchais)

Outre des néologismes de forme, il faut signaler des néologismes de sens, beaucoup plus difficiles à détecter et en tout cas à distinguer des simples divergences de point de vue sans répercussion directe sur le lexique. Un bon exemple en est donné par F. Raymond à propos de l'expression *psycho-névrose.* Elle « est, dit-il, empruntée aux psychiatres, et principalement aux psychiatres allemands. Krafft-Ebing, par exemple, range dans les psycho-névroses, la manie, la mélancolie, la stupidité et le délire hallucinatoire. Pour Schule, le groupe est infiniment plus étendu, puisqu'il renferme la mélancolie, la manie, les délires systématisés aigus et chroniques, la démence aiguë, les folies hystérique, épileptique et hypocondriaque, les psychoses périodiques, et enfin les troubles mentaux consécutifs aux diverses toxi-infections [...]. Le sens qu'avec de nombreux auteurs nous attribuons ici au mot psycho-névrose, est bien différent du sens qu'y attachent les aliénistes [...]. Nous pensons, quant à nous, que si les psycho-névroses se rapprochent par bien des points des vésanies, elles s'en distinguent par des caractères importants. Les symptômes

76. Ou *automatisme mental.*
77. Ou *délire de négation.*
78. Dans le sens de « maladie héréditaire du tissu conjonctif se manifestant par des malformations multiples ».

psychiques y sont [...] moins accentués et moins constants que dans les vésanies ; le délire, notamment, n'y est qu'un épisode accidentel et transitoire, alors qu'il est de règle dans les vésanies »[79]. A ces termes qui changent de sens à l'intérieur même du vocabulaire de la psychiatrie s'ajoutent quelques mots empruntés au langage courant et auxquels les psychiatres donnent un sens particulier. Ainsi le *dégénéré* est défini pour la première fois par Magnan en 1895 comme l'« être qui, comparativement à ses générateurs les plus immédiats, est constitutionnellement amoindri dans sa résistance psycho-physique »[80]. Le substantif *déprimé* apparaît pour la première fois, pour désigner un malade « qui souffre d'une baisse du tonus psychique », en 1897[81]. L'année suivante, *émotif* est proposé avec le sens nouveau de « personne chez qui domine l'émotivité »[81], entraînant en 1913 *inémotif* et *inémotivité*[82]. Le cas d'*aphorie* enfin est assez étonnant : Deschamps, négligeant purement et simplement le sens de « stérilité féminine » qu'a ce mot depuis 1865[83], le choisit pour désigner « l'impossibilité de l'entraînement » du neurasthénique[84].

En marge de cet afflux spectaculaire de termes et sens nouveaux, on note bien aussi quelques disparitions dues le plus souvent à l'abandon du concept correspondant. C'est le cas notamment d'*hystérie de défense,* concept isolé vers 1894-95 puis rejeté[85]. Certaines notions sont rebaptisées en fonction de l'avancement de la science. C'est notamment le sort de la démence précoce de Kraepelin, revue par Bleuler qui montre qu'il s'agit surtout d'un trouble profond de l'affectivité et du contact avec la réalité, mieux désigné par le terme de *schizophrénie.*

On relève aussi inévitablement un certain nombre de créations éphémères que leur formation maladroite a condamnées, telles que : *agnoscie* formé par R. Lépine[86] en 1897 sur γιγνώσκω au lieu de *agnosie,* terme retenu et normalement formé sur ἀγνωσία, attesté dans un article de P. Marie de *La Semaine médicale* de 1906[87] ; *bruxomanie* formé incorrectement par Marie et Pietkiewitz fils en 1907[88] au lieu de *brycomanie* qui sera retenu ; *insomnique* attesté chez Déjerine[89], qui sera remplacé au XXe siècle par *insomniaque* et *insomnieux.*

Certains termes restent un moment en concurrence. On hésite longtemps par exemple sur l'opposition des adjectifs *mental, psychique* et *psychologique,* pourtant termes de base du vocabulaire de la psychiatrie. A propos de *mental/psychique,* J. Grasset dénonce la confusion de leur emploi : Pierre Janet dit-il, est « conduit à une définition [de l'hystérie] qui commence par ces mots *L'hystérie est une maladie mentale.* Charcot avait déjà dit *L'hystérie est, en grande partie, une maladie mentale.* Au même moment, Gilles de la Tourette dit *Maladie psychique...* Tous ces auteurs emploient donc indifféremment, comme synonymes, les deux expressions *psychique* et *mental* »[90]. Dans le *Journal de psychologie* de 1904, on trouve deux attestations de

---

79. *Enc.*, 1907, t. 2, n° 1, p. 6.
80. D'après Marchais.
81. *D.D.L.,* t. 10.
82. Blondel, p. 201 et p. 196.
83. Cf. Littré-Robin.
84. Cité par Déjerine, p. 162.
85. Cf. Marchais.
86. Cf. *J.P.,* 1904, p. 163.
87. t. 26, p. 496.
88. D'après Garn.-Del. 72.
89. p. 256.
90. *J.P.,* 1905, p. 107.

désagrégation mentale[91] et dans celui de 1905 une attestation de *désagrégation psychique*[92] et une autre de *désagrégation psychologique*[93] sans qu'il soit possible de distinguer les emplois, non plus que dans les syntagmes *arrêt mental* et *arrêt psychique*[94]. A propos de *psychique*, il faut lire les observations des membres et correspondants de la Société française de philosophie : « Ce terme est barbare et le son en est désagréable. Paul Janet le critiquait très vivement, et faisait remarquer avec raison qu'on désigne très bien les phénomènes par l'adjectif tiré du nom de la science qui s'en occupe : on ne dit pas phénomènes *géiques*, mais *géologiques*, ni faits *astriques*, mais *astronomiques*, et ainsi de suite [...]. L'école de Cousin a toujours reculé devant *psychique*, et s'est contentée de *psychologique*, aussi admissible même dans le sens le plus étendu, que *physiologique*. Mais *psychique* a forcé la porte ; il est aujourd'hui consacré par l'usage »[95].

D'autres dénominations réussissent mal à se départager : la folie périodique est baptisée en 1899 *psychose maniaque dépressive* par Kraepelin et l'année suivante *folie intermittente* par Magnan[96] ; l'insomnie est tantôt *insomnie*, tantôt *agrypnie*[97] ; les idées de grandeur, tantôt des *idées de grandeur* tantôt des *idées ambitieuses*[98] ; un mélancolique est indifféremment un *mélancolique* ou un *lypémaniaque*[99] ; la *neurasthénie*, mot créé par Beard en 1880, est baptisée la même année *maladie de Beard*.

Face à ce vocabulaire dont la fortune est trop récente, les médecins se font volontiers lexicologues. M. Sakorraphos dénonce « la tendance fâcheuse qu'ont certains auteurs de former des termes techniques nouveaux à l'aide d'un composé latin et d'un composé grec », d'où « une mosaïque bizarre que, selon l'illustre Littré, devrait enfin rejeter le langage médical et cela d'autant plus facilement qu'il suffit de recourir à la langue grecque pour former à volonté tous les néologismes » ; ainsi en est-il de *scribomanie* à quoi il propose de substituer *graphomanie*[100]. Sa requête contre *phobie* n'aura pas autant d'audience : « Le créateur de ce terme, dit-il, était sans doute loin d'être un helléniste. Sachant, en effet, que les mots *thalassophobie*, *agoraphobie* : θαλασσοφοβία, ἀγοραφοβία, se disaient de l'appréhension de traverser les mers, les places, il a pris le mot *phobia* pour un substantif synonyme du mot φόβος : *phobos*. Or, le substantif φοβία n'existe pas plus en grec que le mot ἀλγία qui n'est employé qu'en composition au lieu de ἄλγος. Il faut donc dire *phobus*, comme du reste nous disons *tophus, tonus, ronchus, typhus*... » Ce purisme « helléniste » n'est guère plus sérieux que la diatribe de Remy de Gourmont qui, en 1899, dénonçait le *delirium graecum*[101] : « Les médecins de Molière parlaient latin, déplorait-il, les nôtres parlent grec. C'est une ruse qui augmente plutôt leur prestige que leur science ». Il évoque avec nostalgie les appellations populaires, telles que *mal de mère* pour *hystérie*, et s'étonne qu'on ait

91. p. 347 et p. 536.
92. p. 26.
93. p. 35.
94. *J.P.*, 1905, p. 341, et 1904, p. 525.
95. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, fasc. 16, *in : Bulletin de la Société française de philosophie*, 1913, p. 237.
96. Garn.-Del. 72.
97. Cf. R. de Gourmont (1899, *1.2*).
98. Leuret, p. 37.
99. Cf. Leuret, p. 271.
100. « Comment on doit former les néologismes médicaux dérivant du grec », *S. M.*, 1906, p. 615.
101. R. de Gourmont (1899, *1.2*), p. 35.

préféré pour « le nom médical de tête en composition » *encéphale* à *cerveau, cervelle,* « trop clairs, de trop bonne langue... »[102]

Il est vrai que les termes familiers, les désignations pittoresques ont leur charme et ne manquent pas de force expressive. Dromard parle d'un cerveau *misérable, ruiné,* d'une conscience et d'une volonté *misérables*[103]. Marie et Viollet font remarquer qu'il n'est pas étonnant de voir des névrosés et des dégénérés *« dérailler »*[104] à la suite de pratiques spirites[105]. Blondel dit d'un malade qu'il a l'esprit embarbouillé, et d'un autre qu'il est mélancolique et *rassoté*[106]. A partir d'*inanition,* Déjerine fabrique sans vergogne *inanitié*[107] et, parlant des conséquences de l'insomnie, dit qu'elle détermine « cette sorte de mal aux cheveux continu qui fait le désespoir de tant de malades »[108]. Antheaume et Parrot parlent de *rêvasseries* hallucinoires[109]. On trouve encore des expressions comme faire *beaucoup d'émotion*[110] ou *remâcher des idées noires*[111], ou des formulations hardies, comme celle-ci rencontrée chez Janet : « Les malades chez qui l'on rencontre ce mécontentement de leur corps sont fort nombreux, ils forment un groupe singulier dont on ne pourrait pas soupçonner l'importance avant de les avoir fréquentés. On pourrait les appeler tous des *« honteux de leur corps »*[112] ».

Comme on le voit, la frontière est parfois ténue entre la langue du psychiatre et celle de son malade. Ainsi que le souligne J.-Cl. Sournia, « le vocabulaire le plus savant en apparence n'échappe pas aux influences du langage du peuple, au passé culturel, ou sociologique de la nation, à ses mythes passés ou présents [...]. Ainsi jouant l'un sur l'autre, langage savant et langage populaire s'empêchent de rester immobiles, et entraînent leur évolution réciproque »[113]. A l'inverse, en effet, le langage savant pénètre inévitablement dans la langue courante, véhiculé d'abord par les écrivains qui en usent largement pour décrire leur comportement ou celui de leurs personnages. On sait toute l'importance qu'avait déjà chez Nerval le vocabulaire de la psychiatrie. *Aurélia,* dont le sujet est la folie de son auteur, fourmille de termes qui ont trait à l'obsession et à l'idée fixe[114]. Bien que traitant d'autres thèmes, les *Fleurs du Mal* ne comptent cependant pas moins de seize attestations de *folie, follement, fou* ou *affolé* avec lesquels Baudelaire fait alterner *démence, fureur, furie, furieux* et *furibond*[115].

IV) Un thème à la mode...

Désormais les écrivains iront plus loin encore, notamment dans la recherche du

---

102. R. de Gourmont (1899, *1.2*), p. 37.
103. *J.P.*, 1905, p. 27 et p. 33.
104. Guillemets de l'auteur.
105. *J.P.*, 1904, p. 336.
106. p. 39.
107. p. 246.
108. p. 262.
109. *Enc.*, 1906, t. 1, p. 23.
110. Déjerine, p. 369.
111. G. Dumas, *J. P.*, 1905, p. 330.
112. t. 1, p. 33 ; guillemets de l'auteur.
113. *Langage médical moderne* (1974, *1.2*), p. 8.
114. Cf. aussi la lettre à Mme Alex. Dumas (*in : Oeuvres,* t. 1, Paris, Gallimard, 1960, pp. 904-905) : « je suis convenu de me laisser classer dans une *affection* définie par les docteurs et appelée indifféremment *Théomanie* ou *Démonomanie* dans le Dictionnaire médical... ».
115. *Cf.* L. Bopp, *Psychologie des « Fleurs du Mal »*, t. 4, vol. 1, 1969, pp. 144-145.

« vrai ». Alexandre Dumas fils assiste aux démonstrations de Bernheim à l'Hôtel-Dieu. Ami de Gilles de la Tourette, Jules Claretie quant à lui fréquente assidûment la salle de garde de la Salpêtrière, désireux de mieux connaître les hystériques et la suggestion, et d'en rendre compte dans ses romans où il lui arrive de citer Charcot, notamment dans *Les Amours d'un interne.* Certains chapitres sont de véritables cours publics de psychiatrie comme cette définition grandiloquente : « Le mot d'hystérie comporte, pour le commun des martyrs, une idée de dérèglements sensuels, comme dirait M. Joseph Prudhomme. Pas du tout. C'est plutôt un détraquement général du système nerveux. Ça a toutes les formes. Ça peut être érotique — pour donner raison au vulgaire —, ça peut être sombre, ça peut être mystique, ça peut être religieux, ça peut être tout. C'est, si vous voulez, l'exagération de tout. L'hystérique mange trop ou ne mange rien, dort trop ou ne dort pas assez, semble absorbée comme une idiote ou exaltée comme une folle ; elle aime le tapage, les couleurs violentes, les inventions romanesques, veut qu'on s'occupe d'elle, et qu'on ne s'occupe pas d'elle ; elle est en dehors de la règle commune, et le monde et le demi-monde, le théâtre, les salons, tout Paris est plein d'hystériques, dont la maladie parfaitement caractérisée, aurait besoin des soins du docteur Charcot ou de la science du docteur Fargeas. C'est même la grande maladie moderne, l'hystérie ![116] ». Maupassant cite aussi Charcot dans *Un fou ?*[117], mais plus habilement, et Zola, qui a consulté le Maître au moment de la rédaction de *La Joie de vivre,* en 1883, alors qu'il était lui-même en pleine dépression physique et mentale s'en inspire plus d'une fois. La description du comportement du Jacques Lantier de *La Bête humaine* annonce d'ailleurs étrangement les observations psychanalytiques[118] : « Depuis qu'il avait quitté la chambre, avec ce couteau, ce n'était plus lui qui agissait, mais l'autre, celui qu'il avait senti si fréquemment s'agiter au fond de son être, cet inconnu venu de très loin, brûlé de la soif héréditaire du meurtre. Il avait tué jadis, il voulait tuer encore. Et les choses, autour de Jacques, n'étaient plus qu'un rêve, car il les voyait à travers son idée fixe. Sa vie de chaque jour se trouvait comme abolie, il marchait en somnambule, sans mémoire du passé, sans prévoyance de l'avenir, tout à l'obsession de son besoin. Dans son corps qui allait, sa personnalité était absente[119] ». Plus tard, dans *Le Docteur Pascal,* écrit en 1893 d'après des détails communiqués par le Dr Motet, on relève d'autres « observations » aussi techniques et précises ; celle d'Adélaïde Fouque, par exemple : « Dès sa jeunesse, des troubles hystériques l'avaient déséquilibrée. Ardente, passionnée d'amour, secouée de crises, elle était ainsi arrivée au grand âge de quatre-vingt-trois ans, lorsqu'une affreuse douleur, un choc moral terrible, l'avait jetée à la démence. Depuis lors, depuis vingt et un ans, c'était chez elle un arrêt de l'intelligence, un affaiblissement brusque, rendant toute réparation impossible. Aujourd'hui, à cent quatre ans, elle vivait toujours, ainsi qu'une oubliée, une démente calme, au cerveau ossifié, chez qui la folie pouvait rester indéfiniment stationnaire...[120] ». Suivant la voie de Zola que pourtant il accable dans les premières pages de *Là-bas,* Huysmans

---

116. J. Claretie, *Les Amours d'un interne*, 8e éd., Paris, E. Dentu, 1881 ; p. 124 ; en fait le thème n'est pas tout à fait neuf : il est abordé notamment par Baudelaire et Mallarmé.
117. G. de Maupassant, *Un fou ? [1884], in : Contes et Nouvelles*, t. 2, Paris, Albin-Michel, 1960 ; p. 972.
118. Cf. R. Dugan, *Tra Li Li,* t. XVII (1979), fasc. 2, p. 136.
119. E. Zola, *La Bête Humaine [1890], in : Les Rougon-Macquart,* t. 4, Paris, Gallimard, 1967 (Bibl. de La Pléiade), p. 1209.
120. E. Zola, *Le Docteur Pascal [1893], in : Les Rougon-Macquart,* t. 5, Paris, Gallimard, 1967 (Bibl. de la Pléiade), p. 973.

propose dans ses romans des études inspirées de documents authentiques, dont le vocabulaire est largement emprunté à la terminologie scientifique, avec une surabondance de termes médicaux, notamment psychiatriques comme *autosuggestion, capricant, démonopathe, épimane, érotomanie, éthéromane, hypnose* et *hypnotiser, hystérie, hystérogène, hystéro-épileptique, morphinomane, nervosisme, névropathe, névrotopique, psychothérapie*[121]. En 1894 paraissent *Les Morticoles* de Léon Daudet, satire violente de la médecine, où Charcot, convive habituel d'Alphonse Daudet, est représenté par Foutange, Bernheim par Boustibras, et où sont prêtés aux aliénistes des propos comme ceux-ci : « Quant [...] aux graphomanes, aux fous de l'idéal, je les enferme, dans des cadres, d'abord, dans des cages, ensuite. Je les classe, je les groupe et je les douche. Montons aux *maniaques raisonnants* [...]. Nos pensionnaires, à l'arrivée, sont généralement calmes. Les premières douches les rendent furieux. Ensuite ils s'apaisent peu à peu et tombent dans un gâtisme progressif. D'où trois catégories : *Dégénérés, Furieux, Gâteux*[122]... » Plus tard, L. Daudet brossera encore quelques portraits d'aliénistes dans ses *Souvenirs littéraires*, notamment celui de Féré, qu'il entame ainsi : « Je plains les malheureux déments qui sont depuis tombés sous sa coupe, qu'il a camisolés, gavés, trempés dans l'eau froide ou chaude, nourris de morphine et de bromure, soumis aux exercices fallacieux qui sont d'usage dans les maisons de fous[123]. »

Romancée ou caricaturée, l'étude des troubles mentaux et de leur médecine est donc un sujet à la mode en cette fin de siècle, notamment dans la jeunesse littéraire vouée, selon E. de Goncourt, à un véritable « culte de la psychiatrie[124] ». Le fonds manuscrit Ferdinand Brunot[125] en fournit de nombreux exemples relevés dans la littérature de l'entre-deux-guerres. En voici quelques-uns, assez typiques :

> Que Du Fou, qui avait eu horreur de madame Cère quand elle était belle..., la recherchât vieille et *morphinée*, c'était l'effet d'une dépravation qui me surprenait chez mon ami. (A. France, *Crainquebille*, Calmann-Lévy, p. 203.)
>
> ...la hâte qu'elle a de se *morphiner*. (Goncourt, *Journal*, VIII, 15 avr. 1891.)
>
> ...oui, elle est devenue... Comment dit-on ? *morphinomane*.
> (Daudet, *L'Évangéliste*, Coll. Guillaume, Flammarion, p. 245.)
>
> ...ses hiératiques et sinistres allégories aiguisées par les inquiètes perspicuités d'un *nervosisme* tout moderne.
> (Huysmans, *A rebours*, p. 79.)
>
> ...sous le prétexte commode d'une crise de *neurasthénie*.
> (Bourget, *L'Envers du décor*, Plon-Nourrit, p. 20.)
>
> ...un de ces pauvres *névropathes*.
> (Daudet, *L'Immortel*, Calmann-Lévy, p. 70.)
>
> Cet organisme trop vibrant était touché de *névropathie*.
> (Bourget, *L'Envers du décor*, Plon-Nourrit, p. 98.)

---

121. Cf. M. Cressot, *La Phrase et le vocabulaire de J.-K. Huysmans* (1938, *3.2*), pp. 470-478.
122. L. Daudet, *Les Morticoles*, Paris, Fasquelle, 1956, p. 341.
123. Paris, B. Grasset, 1968, p. 84 (1re éd. 1925).
124. E. et J. de Goncourt, *Journal*, t. 4, Paris, Fasquelle-Flammarion, 1956 ; Cf. 9 sept. 1895, p. 844.
125. En dépôt à l'Institut national de la langue française (C.N.R.S.), Nancy.

C'étaient ces natures *névrosées* et excessives que Philippe redoutait le plus.
(A. Theuriet, *Amour d'automne,* Lemerre, 1888, p. 22.)

Maurice Rollinat, qui lui-même mourra d'une névrose, intitule *Les Névroses* un recueil de poésies à grand succès, d'inspiration dominante morbide, notamment le poème consacré à *L'Enterré vif*[126] qui s'éteint sans douceur « l'asphyxie aux poumons, la névrose aux méninges ».

La terminologie psychiatrique s'introduit non moins largement dans la littérature populaire, comme en témoignent ces attestations relevées aussi par F. Brunot, où se mêlent même quelques formations plaisantes et insolites :

...cette forme particulière d'*amnésie* qui rend tant de fumeurs incapables de se rappeler les substantifs usuels.
(*L'Exposition de Paris* (1889), 1er et 2e vol. réunis, Librairie illustrée, 1889, p. 315.)

...se délectant d'une volupté de haine inassouvissable, comme la passion d'un *érotomane.*
(*Supplément* du *Petit Journal,* 1895, p. 106.)

Après les médications par les parfums, par le spiritisme, par l'*hypnose...*
(Chronique hebdomadaire, *Ouvrier,* 1897, p. 591, 2e vol.)

Dans tous les coins, des miroirs aux réflexions combinées pour amener l'*hypnose.*
(*Veillées,* 1900-01, p. 461, 2e vol.)

...l'œil démesurément agrandi, fixé — comme *hypnotisé* — sur un nom qui venait de lui apparaître soudain.
(G. le Faure, *Mamzelle Mouche, Ouvrier,* 1895, p. 243.)

La main allait, allait, sans que M. Follet parût y prendre garde, figé en une attitude d'*hypnotisé,* les yeux perdus dans le vague, fixes.
(*Supplément* du *Petit Journal,* 1895, p. 299.)

Une sorte de fascination *hypnotisait* les curieux.
(*Chronique hebdomadaire, Ouvrier,* 1897, p. 640.)

Ceux-là, leur vice les conduit à l'*idiotie passive.*
(*Lectures pour tous,* 1898-99, p. 503.)

Jusqu'à ce moment, il est *monomane,* mais non dangereux.
(R. de Novery, *Parasol et Cie, Ouvrier,* 1877, p. 68.)

Avec un entêtement de *monomane,* le major ne voulut entendre à rien.
(G. Ohnet, *Lise Fleuron,* Ollendorf, 1884, p. 53.)

La tante Isabelle s'exprimait librement sur la *monomanie* raisonnante de son beau-frère.
(G. Ohnet, *La Grande Marnière,* Ollendorf, 19e éd., p. 61.)

Demandez-lui donc aussi, à celui-là, s'il s'est *morphinisé.*
(*Supplément* du *Petit Journal,* 1894, p. 122.)

...le *morphinomane,* dont le vice ... n'est ni moins tyrannique ni moins meurtrier.
(*Lectures pour tous,* 1898-99, p. 504.)

un esprit ... qui par *nervosisme* ou toute autre cause est au bord de la folie.

---

126. Paris, G. Charpentier, 1883, p. 281.

(*Veillées*, 1900-01, p. 654.)

Enfin, la grande partie des *neurasthénies* naît sous l'empire de la mélancolie.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1895, p. 126.)

Un monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints de [...] *neurasthénie*, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.
(*Lectures pour tous*, mars 1910, Réclames.)

Neurasthéniques ! Le néologisme est-il bien juste, pour caractériser des anormaux chez qui au contraire prédomine l'influx nerveux ?
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1894, p. 274.)

Allez donc proposer cet exemple à nos *névropathes* et *neurasthéniques*.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1894; p. 66.)

Les *névropathes* (titre d'article).
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1895, p. 158.)

La *névropathie* n'est pas un état primitif.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1895, p. 158).

Toutes nos *névroses* viennent de là, même celle du crime.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1894, p. 66.)

... l'un est à la tête de soixante-quinze ans avec la cataracte aux yeux, et l'autre, *névrosé* et infirme, a sa jolie pièce de quatre-vingts ans.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1894, p. 42.)

La jeune marquise appartenait à cette génération de *névrosées* qui s'usent rapidement dans le surmenage de la vie mondaine.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1894, p. 60.)

... son imagination de femme impressionnable est un peu *névrosée*.
(Jeanne de Lias, *Le Mariage du Député*, Ouvrier, 1896, p. 372.)

Il n'était pas seulement nerveux, mais, pour tout observateur, *névrosé*.
(Maryan, L'Épreuve de Minnie, Ouvrier, 1900-01, p. 42.)

Les toniques *névrosthéniques* multiplient la force et créent une résistance vitale.
(*Supplément* du *Petit Journal*, 1893, p. 142.)

Le grand nombre des composés avec *-man-* et *-phob-*, sans aucun rapport avec quelque trouble mental, est enfin un autre signe de cette influence de la psychiatrie sur le langage. A côté du *bricabracomanie* d'E. de Goncourt[127], surgissent toute une série de néologismes à la mode : *bicyclomanie* (1892) qui prend la relève de *vélomanie* (1890)[128], *collectionomanie* (1890)[129], *duellomanie* (1893)[130], *martyromanie*

127. *La Maison d'un artiste*, t. 1, Paris, G. Charpentier, 1881, p. 3.
128. *D.D.L.*, t. 14.

(1912)[131], *polémomanie* (av. 1910)[132], *sportmanie* (1905-08)[133], *autophobe* (1900) et *autophobie* (1907)[134], *vélophobe* (1897) et *vélophobie* (1900)[135].

L'évocation de ces emprunts plus ou moins directs au langage « académique » de la psychiatrie ne doit pas faire oublier les expressions du langage parlé toujours en usage dans les campagnes aussi bien dans la bouche du patient que dans celle du médecin praticien. Les dénominations de l'hypocondriaque ou hypocondre en donnent une fort bonne idée. Pour éviter de prononcer ce mot devant le malade, les médecins le remplacent par *sous-cartilagineux,* traduction inspirée par l'étymologie. Dans le centre de la France, on dit *maladie de Saint-Gaudé* ou *Godé,* du nom du saint qui la guérit. Dans le Cher, on dit d'un hypocondriaque qu'il est *malade de soi-même.* On dit aussi un peu partout qu'il a des *papillons noirs.* Les désignations populaires de la folie sont naturellement fort nombreuses et toujours pittoresques. E. Brissaud en cite quelques-unes en usage en 1888 : « *braque, écervelé, éventé, fantasque* (qui voit des fantômes), *quinteux* (qui a un accès de fièvre quintaine, synonyme de *caprice*), *toqué, burdago* [...] dans le Centre[136] ». On trouvera à ce propos en annexe de cette étude l'extrait d'un relevé établi par F. Brunot et couvrant la période de 1878 à 1905. Il demeure qu'en un quart de siècle la psychiatrie, qui s'est fait — on l'a vu — une place non négligeable aux côtés des branches médicales traditionnelles, s'est fait aussi une terminologie accueillie par la langue littéraire et courante avec une complaisance et une légèreté qui contrastent avec le travail lexicologique austère et souvent polémique des savants.

*

* *

A la veille de la Grande Guerre, au moment où les troubles mentaux ressortissent définitivement à la science médicale, le vocabulaire qui les entoure se trouve augmenté, spécialisé et organisé à la façon d'une taxinomie en voie de constitution, c'est-à-dire par la recherche du terme précis et de son insertion dans un ensemble hiérarchisé. Malgré certains flottements dans l'emploi des vieux termes, dans la formation des néologismes, malgré quelques chevauchements, quelques concurrences, nous trouvons, bien illustré, un langage de la psychiatrie, riche, de plus en plus précis et vivant, vivant même au point qu'il se répand dans toutes les couches de la société.

Les années qui vont suivre marqueront une autre étape dans l'histoire de la psychiatrie et de son vocabulaire, du fait d'abord de la nécessité d'une psychiatrie de guerre : le même Grasset, qui a étudié notamment l'aphasie et l'hystérie, est placé après 1914 à la tête du Centre neurologique de la 16e région, et y étudie les grands types de psychonévroses de guerre ; Dumas, Baruk et Bessières s'associent à cette recherche. Dide, Camus, Claude, Lhermitte s'inscrivent quant à eux dans le courant anatomo-clinique et développent, à la suite de l'épidémie d'encéphalite qui s'est propagée à la fin de la guerre de 1914-18, la théorie basilaire des troubles mentaux. La schizophrénie est le thème de nombreux travaux et débats contradictoires.

---

129. *D.D.L.,* t. 9.
130. *D.D.L.,* t. 13.
131. *D.D.L.,* t. 14.
132. *D.D.L.,* t. 13.
133. *D.D.L.,* t. 14.
134. p. 269.

L'exploration et la thérapeutique gagnent du terrain comme en témoigne notamment l'introduction de *psychographie* en 1932, *psychochirurgie* en 1936, *électrochoc* en 1938. La psychanalyse enfin provoque, dès les premières traductions de Freud, un afflux de termes nouveaux dont il faut bien dire qu'ils « passent » plus ou moins bien de l'allemand à l'anglais et au français, perdant souvent une partie essentielle de leur signification et de leurs nuances associatives vitales[135]. Bref, l'essor prestigieux que connaîtra la psychiatrie au XXe siècle, entraînant la multiplicité des doctrines et la grande vulgarisation des connaissances, étendra sa place dans le vocabulaire médical et son champ d'action dans le vocabulaire général.

Eveline MARTIN

135. Certains même connaîtront une désaffection progressive chez les psychanalystes eux-mêmes. C'est le cas de *complexe*, né en 1895 sous sa forme allemande, employé en France pour la première fois en 1927, quasiment désavoué par Freud, mais jouissant de nos jours encore d'une extraordinaire faveur dans le langage de tous les jours qui en fait le synonyme d'*inhibition* ou *idée fixe*.

ANNEXE I

Pionniers de la psychiatrie française, dont les écrits se situent entre 1880 et 1914.*

BOURDIN (Claude-Étienne) 1815-1886.
LASÈGUE (Ernest-Charles) 1816-1883.
BILLOD (Ernest) 1818-1886.
BLANCHE (Émile-Antoine) 1820-1893.
SEMELAIGNE (Armand-Aimé-Dieudonné) 1820-1898.
LUNIER (Ludger-Jules-Joseph) 1822-1885.
AZAM (Étienne-Eugène) 1822-1899.
DAGONET (Henri) 1823-1902.
FALRET (Jules-Philippe-Joseph) 1824-1902.
CHARCOT (Jean-Martin) 1825-1893.
SAUZE (Jehan-Victor-Alfred) 1828-1884.
LUYS (Jules-Bernard) 1828-1897.
BONNET (Henry) 1828-1900.
VOISIN (Auguste-Félix) 1829-1898.
LEGRAND DU SAULLE (Henri) 1830-1886.
FOVILLE (Achille-Louis) 1831-1887.
FOURNIER (Jean-Alfred) 1832-1914.
MOTET (Auguste-Alexandre) 1832-1909.
BALL (Benjamin) 1834-1893.
MAGNAN (Jacques-Joseph-Valentin) 1835-1916.
CHRISTIAN (Jules) 1840-1907.
BERNHEIM (Hippolyte) 1840-1919.
COTARD (Jules) 1840-1919.
BOURNEVILLE (Désiré-Magloire) 1840-1909.
RITTI (François-Antoine-Auguste) 1844-1920.
DENY (Gaston-Georges) 1847-1923.
PARANT (Victor) 1848-1924.
GARNIER (Paul-Émile) 1848-1905.
GRASSET (Joseph) 1849-1918.

*D'après Semelaigne.

ANNEXE II

« Être fou » en langage populaire (extrait du fonds F. Brunot)

— *Avoir une araignée dans le plafond*

Aristide Bruant, Dict. fr-argot (1905) : Déraisonner : Avoir une araignée dans le plafond ... ou simpl. Avoir une araignée. « Un lauréat de la Société protectrice des animaux reste couvert en parlant à des dames — Savez-vous pourquoi il garde son chapeau sur la tête ? — Parfaitement c'est pour ne pas enrhumer son *araignée.* » (Hector France).

— *Perdre la boule*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : « Et six cents gredins prétendent changer tout cela avec une boule dans une urne ! C'est le cas de dire qu'ils *perdent la boule* ! » (Félix Pyat, 1871).

— *Battre la breloque*

Virmaitre, Argot fin-de-siècle (1894), *Supplément :* Les tapins, au régiment, battent la breloque pour annoncer l'heure de la soupe. Une pendule détraquée qui marche comme les montres marseillaises, lesquelles abattent l'heure en quarante-cinq minutes, bat la breloque. Avoir le coco fêlé, ne plus savoir ce que l'on fait, avoir des moments d'absence, c'est *battre la breloque.* On dit également battre la campagne (argot du peuple).

— *Déménager*

Littré : sa raison, sa tête déménage.

— *Dérailler*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : *Déraillé* : Déclassé. Mot à mot : homme jeté en dehors de la voie commune. — « Notre *déraillé* conçut le projet de faire des lectures à l'instar du grand Dumas ».

— *Dingo*

Aristide Bruant, Dict. fr-argot (1905) donne : *Dingo,* pour traduire : fou. « Faut être bridoux, maillet, *dingo,* focard pour croire à des flambeaux pareils ! »

— *Fêlé*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : Mot à mot : avoir le cerveau fêlé ! C'est plus que toqué, c'est moins que avoir une fissure.

Virmaitre, Argot fin-de-siècle (1894) : Il a le coco *fêlé.* Allusion à une marmite fêlée, elle fuit ; par la fêlure de la tête, la mémoire s'en va (argot du peuple).

— *Gaga*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) « Les *gagats :* c'étaient primitivement les houilleurs et les forgerons de St-Étienne ; puis le mot s'est étendu à tous les habitants de la localité sans distinction. » (Rathery)

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot, Supplément (1883) : *Gaga :* gâteux. Redoublement de la première syllabe. Ceci est à retenir pour les arriérés, qui ne connaissent sous ce nom que les habitants de St-Étienne. Sans cela, que deviendraient-ils en lisant ce passage : « Il vaut mieux qu'elle meure au combat que de finir dans un fauteuil de *gaga.* » (A. Daudet)

— *Gâteux*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : « Puis, il faut avouer, me dit M. de B., que cet Allemand est un joli *gâteux.* » (*Nord,* sept. 72).

— *Gâtisme*

Aristide Bruant, Dict. fr.-argot (1905) : « Rentré dans mon cabinet, je m'effondrai sur un divan. J'étais la proie du *gâtisme.* » (Alphonse Allais).

— *Avoir un grain*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : Mot à mot : avoir un grain de folie dans le cerveau. Avoir un grain : Être ivre.

— *Louf*

Virmaitre, Argot fin-de-siècle (1894) : *Louf:* abréviation de loufoque (argot du peuple).

Aristide Bruant, Dict. fr.-argot (1905) : Fou ... Louf, Loufoc, Loufoque. « On prétend qu'il ne sait pas ce qu'il fait, qu'il est *louf.* »

— *Loufoque*

Aristide Bruant, Dict. fr.-argot (1905) : « C'est un *loufoque,* ma vieille ; un *loufoque :* Il n'a pas l'air méchant. » (Paul Adam).

— *Maboul*

Aristide Bruant, Dict. fr.-argot (1905) : « Pour sûr que la France est *maboule,* / La Chambre aussi ... c't'évident : / L'aut'jour elle a perdu la boule / A l'élection du Président... » (A.B., *Les Soulologues d'Honoré Constant*).

— *Être marteau*

Aristide Bruant, Dict. fr.-argot (1905) : « Quéqu'tu viens fair' ? T'es pas *marteau* ? D'où c'est qu' t'es v'nu ? D'en bas, d'en haut ? » (Jehan Rictus).

— *Avoir reçu un coup de marteau*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : *Toqué* : A moitié fou. C'est un mot d'ancien français, car on le trouve dans la plupart de nos patois provinciaux. On dit même : *il a reçu un coup de marteau.* C'est-à-dire : son cerveau est bien près de se fêler.

— *Être toqué*

Lorédan Larchey, Dict. d'Argot (1878) : « Ma chère, les hommes, c'est farce ! toujours la même chanson : une femme à soi seul ! *Toqués* ! *Toqués* ! » (Gavarni) « Les collectionneurs sont *toqués,* disent leurs voisins. » (Balzac).

Liste des abréviations utilisées.

B.M.S.M.H. :Bulletins et mémoires de la Société médicale des hôpitaux de Paris.
D.D.L. :Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français. Datations et documents lexicographiques.
Enc. :L'Encéphale.
Garn.-Del. 72 :Garnier (M.), Delamare (V.). — Dictionnaire des termes techniques de médecine.
J.P. :Journal de psychologie normale et pathologique.
Moor :Moor (L.). — Glossaire de psychiatrie.
Pt Rob. 77 :*Le Petit Robert* (1977, *O.2*).
S.M. :La Semaine médicale.
T.L.F. :Trésor de la langue française (1971, *O.2.*).

BIBLIOGRAPHIE

Allonnes (G. R. d'), Juquelier (P.). — « Délire de persécution à trois avec séquestration volontaire », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 115-126.
Antheaume. (A.), Parrot (L.). — « Le Delirium tremens chloralique et son traitement », *Enc.*, 1906, t. 1, pp. 19-26.
Arnaud (F.-L.). — « Idées de grandeur précoces et transitoires dans le délire de persécution chronique », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 118-143.
Barrucand (D.). — « Les Deux Écoles », *In : Le regard magnétique*, Paris, Tchou-Laffont, 1977 (Les Pouvoirs inconnus de l'homme.), pp. 119-134.
Baruk (Henri). — *La Psychiatrie française de Pinel à nos jours*, Paris, P.U.F., 1967, 153 p.
Blondel (Ch.). — *La Conscience morbide*, Essai de psychopathologie générale, Paris, F. Alcan, 1913, II-336 p. (Thèse, Lettres, Paris.)
Brissaud (É.). — *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*, Paris, G. Chamerot, 1888, X-348 p.
Dejerine (J.), Gauckler (E.). — *Les Manifestations fonctionnelles des psychonévroses. Leur traitement par la psychothérapie*, Paris, Masson, 1911, X-561 p.
Dictionnaire des sciences philosophiques, sous la dir. de A. Franck., *Supplément*, 2e éd., Paris, Hachette, 1875, XII-1820 p.
Dictionnaire encyclopédique de sciences médicales [4e série : F.-K], Dir. A. Dechambre, 3, 1re partie, Foi-Fon, Paris, G. Masson — P. Asselin, [1879], 384 p.
Dromard. — « Psychologie comparée de quelques manifestations motrices communément désignées sous le nom de « tics », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 16-36.
Dumas (G.). — « Un cas de fétichisme et d'automasochisme associés », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 328-343.
Dupré (E.), Camus (P.). — « Les Cénesthopathies », *Enc.*, 1907, t. 2, n° 2, pp. 616-631.
Dupré (E.), Charpentier (R.). — « Les Ivresses délirantes transitoires d'origine alcoolique », *Enc.*, 1906, t. 1, pp. 26-33.
Féré (Ch.). — « Note sur une forme d'impuissance sexuelle », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 359-361.
Féré (Ch.). — « Obsessions sexuelles variables », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 239-242.
Foucault (M.). — *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961, XI-683 p. (Civilisations d'hier et d'aujourd'hui.)
Garnier (M.), Delamare (V.). — *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, 19e éd., Paris, Maloine, 1972, VIII-1216 p.
Gourmont (Remy de). — *Esthétique de la langue française.* (1899, *1.2*).
Grasset (J.). — « La Peur, élément psychique normal de défense », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 265-268.

GRASSET (J.). — « Le Problème physiopathologique de la responsabilité », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 97-114.

HARTENBERG (P.). — « La « Détresse » des psychasthéniques », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 134-136.

Histoire de la médecine, de la pharmacie, ..., sous la dir. de J. Poulet et J.-Ch. Sournia, t. 6, Paris, Albin-Michel, Laffont, Tchou, 1979, 396 p.

Histoire de la philosophie, III : du XIXe s. à nos jours, Paris, Gallimard, 1974, XVI-1385 p. (Encyclopédie de la Pléiade.)

Histoire de la science, volume publié sour la dir. de Maurice Daumas, Paris, Gallimard, 1967, XLVIII-1908 p., pp. 1627-1703. (Encyclopédie de la Pléiade.)

JACERME (P.). — *La « folie » de Sophocle à l'antipsychiatrie*, Paris, Bordas, 1974, 224 p. (Univers des lettres. Collection thématique.)

JANET (P.). — « L'Amnésie et la dissociation des souvenirs par l'émotion », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 417-453.

JANET (P.), RAYMOND (F.). — *Les Obsessions de la psychasthénie*, 1-2, Paris, F. Alcan, 1903, 2 vol., XII-764 p. + XXIV-543 p. (Travaux du Laboratoire de Psychologie de la Clinique à la Salpêtrière, 4e série.)

KLIPPEL (M.), ANTHEAUME (A.). — « Sur la valeur des lésions anatomiques en pathologie mentale », *Enc.*, 1906, t. 1, pp. 5-18.

KLIPPEL (M.), LEFAS (E.). — « Des Altérations cytologiques du sang dans les maladies mentales », *Enc.*, 1906, t. 1, pp. 34-56.

LABARTHE (P.). — *Dictionnaire populaire de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée*, I-II, Paris, Marpon et Flammarion, 1887.

LAGACHE (D.). — *La Psychanalyse*, 10e éd., Paris, P.U.F., 1971, 128 p. (Que sais-je ? 660.)

LÉPINE (R.). — « Sur un cas d'agnoscie », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 163-165.

LEURET (F.). — *Du traitement moral de la folie*, Paris, J.-B. Baillière, 1840, X-642 p.

LITTRÉ (É.). — *Dictionnaire de médecine, de chirurgie*, ..., avec la collab. de Ch. Robin, 15e éd., Paris, Baillière, 1884, VIII-1880 p.

MARCHAIS (P.). — *Glossaire de psychiatrie*..., Paris, Masson, 1970, XV-239 p. (Comité d'étude des termes médicaux français.)

MARIE (P.). — « Révision de la question de l'aphasie. La Troisième circonvolution frontale gauche ne joue aucun rôle spécial dans la fonction du langage », *S.M.*, 1906, t. 26, 23 mai, pp. 241-247.

MARIE (P.). — « Révision de la question de l'aphasie. Que faut-il penser des aphasies sous-corticales ? (aphasies pures) ? » *S.M.*, 1906, t. 26, 17 oct., pp. 493-500.

MARIE (P.). — « Révision de la question de l'aphasie. L'aphasie de 1861 à 1866. Essai de critique historique sur la genèse de la doctrine de Broca », *S.M.*, 1906, t. 26, 28 nov., pp. 565-571.

MARIE (P.). — « Un cas d'anarthrie transitoire par lésion de la zone lenticulaire », *B.M.S.M.H.*, 1906, t. 23, séance du 14 déc., pp. 1291-1295.

MARIE (P.). — « A propos d'un cas d'aphasie de Wernicke considéré par erreur comme un cas de démence sénile », *B.M.S.M.H.*, 1907, t. 24, séance du 1er févr., pp. 104-107.

MARIE (P.). — « Présentation de malades atteints d'anarthrie par lésion de l'hémisphère gauche du cerveau », *B.M.S.M.H.*, 1907, t. 24, séance du 19 juillet, pp. 864-865.

MARIE, VIOLLET. — « Spiritisme et folie », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 332-351.

MARIE (P.), MOUTIER (F.). — « Nouveau cas d'aphasie de Broca sans lésion de la troisième frontale gauche », *B.M.S.M.H.*, 1906, t. 23, séance du 23 nov., pp. 1180-1183.

MARIE (P.), MOUTIER (F.). — « Nouveau cas de lésion corticale du pied de la 3e frontale gauche chez un droitier sans trouble du langage », *B.M.S.M.H.*, 1906, t. 23, séance du 14 déc., pp. 1295-1298.

MARIE (P.), MOUTIER (F.). — « Sur un cas de ramollissement du pied de la 3e circonvolution frontale gauche chez un droitier sans aphasie de Broca », *B.M.S.M.H.*, 1906, t. 23, séance du 16 nov., pp. 1152-1155.

MASSELON. — « Le Ralentissement psychique et les troubles de l'évolution des idées chez les mélancoliques », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 524-545.

Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français. Datations et documents lexicographiques, 2e série, Éd. B. Quemada, t. 1-16, Paris, Klincksieck, 1970-1979.

MOOR (L.). — *Glossaire de psychiatrie*, Paris, Masson, 1966, VIII-196 p.

MORTON (L. T.). — *A Medical bibliography (Garrison and Morton). An annotated check-list of texts illustrating the history of medicine*. 3e ed., London, A. Deutsch, 1970, XIV-872 p.

Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique ; publ. sous la dir. de Cl. Augé, t. 1-8, Paris, Larousse [1897-1907].

PALMADE (G.). — *La Psychothérapie*, 5e éd., Paris, P.U.F., 1969, 128 p. (Que sais-je ? 480.)

RAYMOND (F.). — « Névroses et psycho-névroses », *Enc.*, 1907, t. 2, n° 1, pp. 1-27. (Mémoires originaux.)

RAYMOND (F.), JANET (P.). — « Dépersonnalisation et possession chez un psychasthénique », *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 28-37.

RIBOT (Th.). — *Les Maladies de la personnalité*, Paris, F. Alcan, 1885, 174 p.

Le Petit Robert (1977, *O.2.*).

ROY (P.). — « La Préoccupation hypocondriaque de la paralysie générale chez les syphilitiques », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 229-238.

ROY, JUQUELIER. — « Aphasie motrice à répétition chez une morphinomane », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 1-15.

SEMELAIGNE (R.). — *Les Pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, I-II, Paris, J.-B. Baillière, 1930-1932, 2 vol., 357 p. + 287 p.

SERIEUX (P.), MIGNOT (R.). — « Observation clinique d'un cas d'amnésie rétro-antérograde consécutive à la pendaison », *J.P.*, 1905, t. 2, pp. 127-133.

Trésor de la langue française (1971, *O.2*).

Zones (Des) de Head et de leur importance en psychiatrie, *J.P.*, 1904, t. 1, pp. 113-117.

LE VOCABULAIRE DES TECHNIQUES

Deux témoins

La période de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle a vu se développer de nombreuses techniques nouvelles. Non pas tant du fait de découvertes originales que par suite d'un déploiement très vaste des applications des nouvelles sources d'énergie et des nouveaux moyens de production mis en place au cours du XIXe siècle. Le gaz, l'électricité, l'utilisation du charbon, la construction d'usines de fabrication massive et non plus artisanale, ont modifié les possibilités techniques. Sur un autre plan, l'ouverture d'esprit du public aux procédés nouveaux a favorisé l'évolution technique et la création de vocabulaires spécialisés qui ont rapidement pénétré le vocabulaire général.

Le vocabulaire des techniques, pour autant que la technique en question soit reçue d'un vaste public, entre dans la langue commune. La limite est difficile à tracer. « L'appartenance d'un vocable à un *domaine technique* est acquise par le fait d'être utilisé dans une communication à thème et en situation technique. Cela suffit à lui conférer la qualité de terme technique »[1]. Mais au fur et à mesure que cette technique se popularise ou devient connue du grand nombre, son vocabulaire se « banalise » c'est-à-dire qu'il est compris et employé par un nombre croissant de locuteurs. C'est ainsi que la plupart des néologismes techniques (créations, emprunts, etc.) concernant les chemins de fer ou l'aviation par exemple, pour ne citer que ces moyens de transport, sont très rapidement passés dans le vocabulaire commun. Beaucoup de néologismes techniques d'une période ne sont plus, une ou deux décennies plus tard, ressentis comme tels. Et pourtant ce sont bien des vocabulaires de techniques par suite de leur appartenance à des domaines précis et de leur utilisation en situation de communication technique (entre interlocuteurs spécialistes ou profanes éclairés).

La situation de communication et l'intercompréhensibilité sont un critère de délimitation des vocabulaires des techniques. Mais une autre manière de les circonscrire consiste à s'appuyer sur la dénomination et la définition de la technique particulière envisagée. B. Quemada écrit que « Les langues de spécialité restent caractérisées par le fait qu'elles s'attachent à désigner des réalités et des notions non pratiquées dans l'usage général et dont le particularisme s'accuse avec la division du travail et l'hyperspécialisation de la connaissance »[2]. Ceci est encore plus vrai actuellement qu'il y a un siècle, mais le début du XXe siècle peut être considéré comme le début et la mise en place de cette division et de cette hyperspécialisation. Le vocabulaire d'une technique qui intéresse une vaste population quasiment dès son apparition est situé aux frontières du spécialisé et du banalisé.

Ce serait une gageure impossible à tenir que d'étudier le vocabulaire de toutes les techniques, même pour une période très ancienne. Il serait possible de parler des vocabulaires des techniques d'une façon générale et de les illustrer par des exemples tirés de techniques très diverses. Ce serait, nous semble-t-il, plus intéressant pour

---

1. B. Quemada, « Technique et Langage » in *Histoire des Techniques :* par B. Gille, Gallimard (La Pléiade), 1978, pp. 1148-1149.
2. Id. p. 1151-1152.

une étude de linguistique historique que pour une histoire de la langue. C'est pourquoi nous avons choisi une autre voie : celle qui consiste à rendre compte du vocabulaire de quelques techniques caractéristiques ou représentatives de la période envisagée. En l'occurrence, nous en présenterons deux : celui de l'aviation et celui du cinéma. Ces deux domaines ont donné lieu, pendant la période allant de 1880 à 1914, à un foisonnement de créations lexicales qui ont obtenu plus ou moins de succès au fur et à mesure que la technologie concernée s'est développée et qu'un public plus vaste a été touché. Ces créations ont été effectuées selon divers modes. Les études approfondies de Louis Guilbert sur la formation du vocabulaire de l'aviation[3] et de Jean Giraud sur les origines du vocabulaire du cinéma[4] nous apportent quantité d'informations sur cette évolution. C'est pourquoi nous avons choisi de privilégier ces deux domaines et de présenter ici l'état des deux vocabulaires à l'orée du XXe siècle.

Le vocabulaire du cinéma

Le cinéma est une reproduction de mouvement, une communication par images animées, un transport d'information se déroulant dans le temps (et non pas d'information ponctuelle dans le temps comme l'est la photo).

Avant de fixer son nom, *cinéma*, abréviation de *cinématographe*, ce moyen de communication en a porté de nombreux autres.

Un jouet scientifique, lancé en 1825, le *thaumatrope* ou « prodige tournant » est suivi en 1832 par le *phénakisticope* et par le *fantascope* en 1833. La même année le *daedalum* (mot formé par la forme anglaise de *dédale*) voit le jour, invention d'un mathématicien. Le *stéréofantascope* ou *bioscope*, en 1852, est encore un jouet, et le *zootrope*, en 1860, n'est qu'une variante du daedalum. En 1861, l'Américain Sellers introduit l'élément *kiné* ou *ciné* par la création du *kinématoscope*. Mais on verra encore naître le *choreutoscope*, le *pandiscope*, le *phasmatrope*, le *praxinoscope* (1877). Le *chronophotographe* sur plaque fixe (1822) puis sur plaque mobile (1890) est dû à Marey qui lance ainsi la première famille de mots vraiment française. La *chronophotographie* est la méthode d'observation qui se propose « de déterminer avec exactitude les caractères d'un mouvement », le *chronophotographe* est l'appareil servant à enregistrer les images ainsi définies. *Chronophotographier*, c'est enregistrer au chronophotographe. *Chronophotographique* qualifie ce qui appartient à la chronophotographie : trajectoire, appareil, image, projecteur. Et le *chronophotogramme* est l'image obtenue par la chronophotographie[5].

Tous ces mots, formés par composition d'éléments, datent de la fin du XIXe siècle et désignent divers objets, diverses techniques tentant de reproduire le mouvement sur un support permettant de le transporter. Du jouet on passe à des appareils plus compliqués. « L'époque des appareils précurseurs du cinéma est également celle où les techniques de certains véhicules, de la télégraphie sans fil, des rayons X, etc... sont dans l'enfance : et l'on dit *automobile*, *vélocipède*, *radio-télégraphie*, comme on va dire *cinématographe*, *aéroplane* ou *métropolitain* »[6]. En 1911, on pouvait lire :

3. Louis Guilbert (1965, *1-2*).
4. Jean Giraud (1958, *1-2*).
5. J. Giraud (1958, *1-2*), p. 19 à 22, et p. 23 pour le *chronophotographe*.
6. J. Giraud (1958, *1-2*), p. 33.

« Le cinématographe pourra être utilisé pendant les explorations des aéroplanes militaires. »[7]. Cette relation avec l'aviation, pour ce qui est de l'utilisation industrielle du cinéma n'est pas sans intérêt pour comprendre les applications de cette nouvelle technique envisagées à ses débuts. De même l'objectif militaire mentionné donne un exemple intéressant des forces qui font progresser la technique.

Dans l'ensemble, le vocabulaire du cinéma s'est formé essentiellement tantôt par composition ou dérivation, tantôt par emprunt ou calque.

1) Composition et affixation

Les mots composés désignent souvent un aspect de l'art cinématographique, en rapport avec un type de cinéma particulier. Exemples : *ciné-comédie*, *ciné-drame* et *ciné-dramatique*, ceux-ci avec présence ou non du trait d'union, *ciné-journal* ou *journal-ciné*, *ciné-cible*, *ciné-théâtre* ou *théâtre-cinéma*, *radio-cinéma* ou *radio-cinématographie*, ceux-ci avec possibilité d'inversion des deux éléments dans la composition et avec variantes abrégées dans certains cas.

Les termes formés par préfixation sont extrêmement nombreux et subsistent souvent encore aujourd'hui. A défaut de survivre comme tels, certains termes désignent des techniques, qui, elles, subsistent encore. Exemple : *micro-cinégraphie* (avec ou sans trait d'union) ou *micro-cinématographie*, *télé-cinéma*, *télé-cinématographe*, *télé-cinématographie*, ce préfixe désignant « tout ce qui permet de faire quelque chose *de loin*, tous ces appareils à supprimer les distances qui sont devenus, aux yeux des hommes d'aujourd'hui, comme les symboles de la « libération par le Progrès » »[8]. Notons cependant que pour ce dernier, l'évolution des techniques nous fait maintenant rapporter le préfixe *télé-* à *télévision* comme moyen audio-visuel spécifique de l'après-guerre et non pas à sa signification étymologique de distance, curieux déplacement dû à l'envahissement des nouveaux appareils et à leur désignation abrégée limitée au préfixe ! De façon presque aussi étonnante, *hyperproduction* a existé dans le domaine du cinéma, mais il n'a jamais réussi à supplanter la *superproduction*, peut-être parce que le préfixe *hyper*-marque souvent un excès (cf. *hypertendu*, *hypertrophier*), et ce malgré le succès qu'il connaît dans le domaine commercial (cf. *hypermarché*). Parmi les préfixes d'origine grecque, *néo-* a connu un vif succès : *néo-écraniste* (*écraniste* signifiant *réalisateur*, *cinéaste*) est cité par J. Giraud pour la période considérée. Les préfixes d'origine latine ont également contribué à enrichir le vocabulaire du cinéma. Exemples : *pré-cinématique*, *pro-ciné*, *semi-parlant*.

J. Giraud remarque que parmi les 39 formations préfixées qu'il a observées, quatre seulement sont des verbes : *microcinématographier*, *superproductionner*, *superviser*, *supervisionner*. En fait, seuls *micro* et *super* semblent fonctionner comme préverbes, les deux étant des préfixes dimensionnels.

Les suffixes sont beaucoup plus nombreux d'après les études de J. Giraud : il en a dénombré 129 dont, chiffre étonnant, 59 ajoutés à *ciné/ma/to/graphe*. Ce sont, pour n'en citer que quelques uns : *-(i)a*, *-able*, *-ade*, *-age*, *-ais*, *-aste*, *-ata* (ital.), *-(i)er*, *-erie*, *-esque*, *-eur et -euse*, *-eux*, *-ien*, *-ing*(angl. -amér.), *-ie*, *-ion(ner)*, *-ique*, *-iser*, *-isme*, *-issimo* (ital.), *-iste*, *-ite*, *-ité*, *-ment*, *-or*, *-ule* auxquels s'ajoutent les éléments suffisants de composition *-gramme*, *-graphe(ie)*, *-phile(ie)*, *-phobe(ie)*, *-plaste(ique)*,

---

7. J. Ducom, *Le Cinématographe scientifique et industriel*, 1911, p. 63, cité par J. Giraud (1958, *1-2*), p. 226.

8. M. Galliot, *Essai sur la langue de la réclame contemporaine*, (Thèse), Privat, 1955, p. 287, cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 226.

-scope(ie), -thèque, -urge(ie), etc. Les suffixes formant des dérivés de signification abstraite tels que *vedettisme* ou *photogénéité* sont beaucoup plus rares que les dérivations qui désignent des caractères concrets. *Anticinématisme* a existé, lié à une époque où le cinéma pouvait encore être mis en question. *Cinématographiable* et *filmable* ont vécu côte à côte jusqu'à ce que le plus bref des deux se généralise. *Cinémateux, cinématographiceux* contiennent une appréciation péjorative, de même que *ciné-feuilletonesque,* alors que *chaplinesque* et *charlotesque* ne sont pas du tout dépréciatifs, bien au contraire ! On a *griffithien* et, plus tardivement *chaplinien* (comme pour les Arts et la Littérature), *chaplinade* (comme dans les titres des grandes épopées). En effet, *La Chaplinade* est un poème publié par Ivan Goll en 1923 en l'honneur de Charles Chaplin, et, à propos de Harold Lloyd, Delluc écrit, en février 1919 : « Ce calamiteux garçon à la moustache chaplinesque est devenu un élégant jeune homme imberbe, muni de lunettes modernes, impeccable dans sa mise et dans sa tenue, et si mélancoliquement doux qu'on ne peut résister à ses excentricités inattendues »[9]. La *cinémathèque* a d'abord été en concurrence avec la *cinéthèque*, comme la *filmothèque* avec la *filmathèque* ; sur le modèle de *photogénie*, on a eu *cinégénie* et *cinémagénie.* Les suffixes savants *-logue, -logie, -graphe* et *-sophe* ont donné lieu à toute une série de formations, dont le type est encore très vivant aujourd'hui (*cinélogue, cinélogie, filmographe, filmasophe*). De même pour *-phile, -philie (cinéphile,* qui a été précédé par *cinémaphile*). Des deux variantes *-aste* et *-iste,* la première s'est fixée pour *cinéaste*, terme devenu très courant.

Les procédés de composition et de dérivation par préfixe et suffixe ont donc été extrêmement productifs au moment de la création du vocabulaire du cinéma. Les sources latines et grecques ont fourni la majeure partie des éléments, bien que l'apport d'éléments anglo-américains et italiens n'ait pas été négligeable.

2) Emprunts et calques

Le développement des techniques cinématographiques est un phénomène concernant divers pays (Etats-Unis, Russie, Italie, Allemagne, en particulier), donc diverses langues. Celles-ci ont laissé des traces en français.

L'anglo-américain est le plus gros fournisseur d'emprunts dans le vocabulaire du cinéma. J. Giraud répertorie 98 emprunts intégraux, auxquels il convient d'ajouter des emprunts de radicaux ou de terminaisons seulement, des calques et des traductions. Parmi les emprunts intégraux (voir liste en note[10]) peu ont survécu. Nous disons toujours *caméra* (avec un accent pour franciser), *fan, flash back, gag* et *gagman, saloon, script-girl, spot, star, starlet* (francisé ultérieurement en *starlette*), super-production, technicolor, travelling, western. Notons cependant qu'en 1973, le service du Langage de l'ORTF a publié un fascicule condamnant l'emploi de *cameraman, fade out, flash back, rushes, script-girl, spot,* à remplacer respectivement par *cadreur, fermeture (en fondu), rétrospectif* (pour le cinéma) et *retour (en) arrière* (pour la télévision), *épreuves, scripte, projecteur ponctuel.* A cette date, d'ailleurs, de nombreux autres termes (80 environ) ont été jugés incorrects et bannis de

9. Cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 61.
10. J. Giraud (1958, *1-2*), p. 230.
Liste des emprunts intégraux* :
All-star-cast, apple-sauce, art-director.
Baby-spot-light, bathing beauty girl, bathing girl, bit, block-booking.
Camera, cameraman, cast, casting-department/director/office, central casting-office : close shot/up ; continuity/writer ; cow-girl, cut-back, cutter, cutting-room.

l'usage… au moins sur les antennes de l'ORTF et dans les génériques de films. Mais, de fait, ces mots sont implantés dans le langage des techniciens, et d'autres font même actuellement bel et bien partie du patrimoine français : star, gag, western ou caméra appartiennent au vocabulaire du cinéma banalisé[11]. On n'a même pas proposé de modifier *travelling*. D'autres emprunts que G. Giraud cite n'ont pas réellement survécu, par exemple : *bathing beauty girl* (correspondant à une mode), *block-booking* (une coutume), *cow-girl* (plutôt utilisé par dérision et avec le sentiment de l'emprunt, s'il est utilisé), *extra-girl, extra-talent, filmdom, filmland, movies, moving picture reel, serial, set, talkie* (qui réapparaît dans une autre composition *talkie-walkie*), etc. Par contre, au fur et à mesure de l'évolution technique, de nombreux autres emprunts sont entrés en français (cf. brochure de l'ORTF[12]).

Est-il possible de distinguer entre emprunt à l'anglais et emprunt à l'américain ? Certaines techniques ont été inventées en Angleterre, certains termes se trouvent pour la première fois dans des revues françaises à propos de films britanniques, d'autres ont été employés en Grande-Bretagne au théâtre avant de passer au cinéma, mais cela permet-il d'affirmer que ce sont les mots anglais que nous avons eus ou que nous avons encore en français ? De fait, est-ce le lieu de création qui détermine l'origine d'un terme ou bien le lieu où il s'est développé, où il a été utilisé avec le plus grand succès et d'où il a été importé en même temps que son sémantisme et son référent ? Si nous privilégions la situation de communication dans l'étude des phénomènes linguistiques et en particulier pour l'étude des vocabulaires, il faudra tenir compte de la diffusion des termes avant tout, et de leur origine en second lieu seulement.

Bien que la majorité des termes d'emprunt de ce domaine soient réputés anglo-

---

Director, dissolving views, double(-)exposure.
Extra-girl, extra-talent.
Fade out, fan, far-west, feature, film color, filmdom, filmland, flash/back.
Gag, gagman, girl, girl bathing beauty (?), general(-)manager.
Hollywood.
Kinemacolor.
Lead, leading lady/man/woman, long shot (or longshot).
Mist-photography, movies, moving pictures.
Out-focus.
Picture, preview, print, producer, projecting-room, publicity-man.
Reel, reeler, run, rushes.
Saloon, scenario-continuity-writer, screen-girl, screenland, script-girl, serial, set, shadowland, shot, showman, sparklet, spot, star, starlet, star-producer, stop-motion, story-picture, studio-manager, stunt, subtitler, sun arc, sunlight arc, superfeature, superfilm, super-production, superviser (subst.), supervisor.
Talkie, technicolor, travelling(-camera).
Vehicle, villain.
Western.

* N'y sont pas compris les emprunts douteux *réaliser, vamp* et des expressions déjà introduites dans le vocabulaire général du français (club, cow-boy, globe-trotter, palace, reporter, scénario, studio, test).

11. Remplacer une dénomination anglaise brève, bien frappée, par un groupe de mots français épais et gauche. C'est une entreprise en laquelle beaucoup ont cru mais qui semble bien vouée à l'échec.

12. *Le bon usage du vocabulaire des métiers et des professions de l'audiovisuel*, ORTF, 1973, 17 pages.

américains (et c'est contre ceux-là en particulier que les services officiels luttent une cinquantaine d'années après leur introduction), certains proviennent d'autres langues appartenant à des pays où le cinéma s'est également fortement développé comme art et comme industrie.

Le *cinécalendrier*, journal d'actualités cinématographiques édité en URSS, chronique bimensuelle, de même que la *cinéchronique*, son synonyme, la *ciné-réclame*, genre de film publicitaire ou de propagande, le *ciné-oeil*, d'abord nom propre désignant un groupe de cinéastes produisant des films documentaires et d'actualité, ensuite théorie issue de ce groupe, prônant la saisie de la vie hors studio, en décors naturels, sans acteurs professionnels (... ce que l'on a redécouvert quelques décennies plus tard et appelé *cinéma-vérité !*), tous ces termes sont venus de Russie. Ils ne se sont pas maintenus, mais ils ont eu leur heure de gloire, comme le cinéma russe l'a eue.

L'italien a également fourni des emprunts : la *diva* et aussi le *divo*, et même le *divisme* : « Le *divo* et la *diva* sont des aimables personnes qui, pour avoir obtenu quelques succès auprès du public, ont cru posséder une exceptionnelle valeur artistique »[13].

Et dans ce même article on trouve : « Monsieur le Capital n'a pas trouvé des raisons pour modérer cette course au super-cachet, et le *divisme* a fini par réduire aux abois la plus puissante de nos industries. »[14]. Aujourd'hui *diva* est réservé à l'opéra, qui évoque toujours l'Italie et *vedette* ou *star* fonctionnent dans le domaine du cinéma. *Cinétèque*, supposé calqué sur *cineteca*, italien, a eu une vie éphémère en français et s'est vu supplanté par *cimémathèque* et *filmothèque*, dont les significations se sont différenciées à une période postérieure. Un certain emploi de la suffixation peut aussi être considéré comme emprunté à l'italien : *Charlotissimo* en est un exemple, crée sur le modèle de *fortissimo*, *bravissimo*, etc.

3) Autres phénomènes : abrègements, modifications de genre ou de nombre, comme procédés créatifs.

L'abrègement le plus remarquable est celui du mot désignant la technique même : de *cinématographe*, on passe à *cinémato*, puis à *cinéma* et enfin à *ciné*. On peut noter que plus personne ne songerait actuellement à utiliser les deux premiers mots, et que, entre les deux derniers, une répartition par niveau de langage s'est effectuée. De nombreuses abréviations se terminent par *-o*, finale du premier élément de la composition dans le mot composé. Exemples : *micro*, *panchro*, *synchro*, *chrono*, sur *microphone*, *panchromatique*, *synchronisation*, et... non pas *chronomètre*, mais *chronographe* ou *chronoscope*. C'est un procédé courant en français. Si l'abrègement a souvent lieu une fois qu'un mot est bien implanté (qu'il soit de création française par source gréco-latine ou qu'il soit d'emprunt) certains termes cependant sont empruntés directement sous leur forme réduite. C'est le cas, par exemple de *fan* (formé sur *fanatique*), arrivé tel quel.

En général, les mots empruntés ont pris le genre correspondant soit à leur finale, soit à leur traduction. Ainsi *double exposure* est féminin à cause de *-ure*, *director* est masculin. On dit *un flash-back* et *un close shot* (plans), une *projecting-room* (salle) mais *un cutting-room* (laboratoire). *Une starlet* a d'abord été orthographié à l'anglaise avant la francisation du diminutif.

Certains termes ont eu une forme masculine et une forme féminine au moment de

---

13. *Cinéma*, 30 sept. 1921, 14/2, cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 105.
14. J. Giraud (1958, *1-2*).

leur création ou au début de leur diffusion, de même que certains ont hésité avant de se fixer comme masculin ou féminin. Ainsi *vamp*, forme abrégée de *vampire*, a pu au masculin désigner un rôle masculin et au féminin un rôle féminin. *Un vamp* n'a pas eu longue vie[15] mais par contre *la vamp*, « femme fatale, qui allie un charme sexuel malsain à l'absence de scrupules et à la perversité » (définition donnée par J. Giraud) a connu un grand succès (aux deux sens du mot : comme vocable et comme personnage désigné !). Cet extrait de *Cinémagazine* donne un éclairage intéressant sur la valeur du mot : « Notre collaborateur a fait précéder le nom de Théda Bara par « vamp », car cette artiste tient dans ses productions les rôles de « femme vampire » ou, si vous préférez, de « femme fatale » »[16].

*

* *

D'après l'étude de J. Giraud, les familles de mots répondent à deux tendances morphologiques :

a) *le déploiement :*

exemples : *chronocinématographie, cinématopanoramique, microscopique-cinématographique, superproductionner, post-synchronisation.*

Les formations *écraniser, scénariser, sonoriser*, comme la diffusion de *réaliser, synchroniser, visualiser* ont été ancrées dans la mode, de même que le terme *théâtraliser* d'un domaine parfois considéré comme voisin.

b) *l'abrègement :*

exemples : *micro-ciné* (sur *microcinématographie* ou sur *micro-cinégraphie*), *fan (sur fanatic), spot (sur spotlight)*[17].

L'abréviation *ciné* est attestée dès 1917 : « Cinéma est encore trop lourd. Les professionnels trouvent qu'il est fatigant de manier sans cesse ces trois syllabes et en ont sacrifié encore une. Léger et court vêtu, le *ciné* peut désormais faire son chemin dans le monde »[18].

De même *film, effet, bout* devraient être déterminés par des expansions adjectivales ou nominales pour être vraiment précis. Mais le domaine d'emploi étant connu, la situation d'interlocution et le contexte du discours suffisent. Les abréviations peuvent ainsi se fixer dans un vocabulaire technique.

La création de ce nouveau vocabulaire a suscité, comme toujours en pareil cas, des polémiques. Ainsi, en 1918, un journaliste s'est-il élevé contre les termes *metteur en scène, auteur-directeur*, et même *réalisateur* qui, selon lui, ne signifiaient rien au cinéma. Des écrivains lancent alors *cinéiste* (Laglenne), *cinématurge* (Braca), *cinémien* (L. Daudet), *cinéplaste* (E. Faure), *écraneur* (un rédacteur de *Cinémaga-*

---

15. Le vampire des films de terreur a été désigné par une abréviation : « Il y a peu de temps encore, les héros des films se classaient, comme ceux de la Comedia(sic) dell'Arte, par emplois définis : il y avait le « vamp », le vilain, l'ingénu et le jeune premier. » Cavalcanti, in *Ciné-Miroir*, 1925, p. 99, cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 204.

16. *Cinémagazine*, 9 sept. 1921, 29/1, cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 203.

17. Jean Giraud (1958, *1-2*), p. 231-232, et voir aussi pour *micro-ciné* p. 142-143, pour *fan* p. 118, pour *spot* p. 185.

18. E. Vuillermoz, *Le Temps*, 20 juin 1917, 3/1, cité par J. Giraud, (1958, *1-2*) p. 64.

zine), *écraniste* (Canudo), *tourneur* (Delluc), *visualisateur* (M. L'Herbier), *cinéaste* (Delluc), etc[19]. On peut remarquer que ce genre de débat, suivi d'études ou de propositions de mots nouveaux pour désigner une réalité nouvelle, existe toujours. Les domaines de polémique ont souvent changé, bien que le cinéma en soit encore un. L'esprit est le même : il faut créer et populariser un terme qui soit conforme aux modèles de création français, de préférence non ambigu et acceptable du plus grand nombre comme des techniciens. On peut ainsi noter que par exemple *script-girl* est daté par Jean Giraud de 1929 (« C'est une personne très utile (...) Et elle a trouvé un *job* comme script-girl. »[20]) ; il estime que la brièveté de l'emprunt en facilite l'adoption : « (...) « western », « script-girl » sont préférables à « film du Far-West » et à « secrétaire de tournage » ou « de réalisation ». »[21]. Or vers les années 1970, une commission de terminologie estimera que ce vocable « franglais » devra être banni de l'usage et remplacé par *la scripte*. Ce qui fut fait sur tous les génériques réalisés par la suite.

Jean Giraud estime que vers 1916-1917, 275 expressions ont été créées. Le vocabulaire, d'après lui, reste homogène, les emprunts à l'anglais étant finalement peu importants, contrairement à l'impression qu'on pourrait avoir à première vue. A partir de 1906, *ciné* est très productif, et *film* également à partir de 1903. Le développement de l'industrie du cinéma, l'affirmation d'originalité de la création filmique, la recherche et la mise en oeuvre d'applications nouvelles se marquent par une prolifération de termes nouveaux qui, tous, subsistent aujourd'hui. A titre d'exemples, on peut indiquer : *production* (1906), *diriger* (1907), *producteur, réaliser, studio, synchronisation* (1903), *vedette* (1911), *adapter, panoramiquer, Sixième Art* (1912) suivi de *Septième Art* (1921), *montage* (1914), *scénariste* (1915)[22].

*
* *

Le vocabulaire de l'aviation

L'aviation est la possibilité pour l'homme de se déplacer dans l'air à l'aide d'une machine, en contrôlant sa trajectoire, et en transportant, éventuellement, une charge importante.

1) L'aérostation, la navigation aérienne et l'aéronautique

Avant l'aviation proprement dite (déplacement autonome d'un plus lourd que l'air dans l'air), il y a eu l'aérostation, c'est-à-dire, avant l'avion, le ballon, plus léger que l'air. Entre 1860 et 1870, la querelle est vive entre les partisans du plus lourd que l'air et les partisans du plus léger que l'air. Querelle technique, certes, mais qui a des

19. J. Giaud (1958, *1-2*) p. 233.

20. R. Guetta, *Trop près des étoiles*, 1929, p. 184-185, cité par J. Giraud (1958, *1-2*) p. 181. Le texte de Guetta porte une note après « script-girl » : « (1) La jeune fille qui porte le manuscrit. »

21. J. Giraud (1958, *1-2*) p. 235.

22. J. Giraud (1958, *1-2*) p. 247-248.

implications lexicales. On trouve le syntagme *aérostation sans ballons* sous la référence *Navigation aérienne* dans la revue *Les Mondes*[23]. Mais chez les partisans du plus lourd que l'air *aérostation* signifie impuissance à se diriger et La Landelle utilise, par opposition, *aviation* (1865). Il va même jusqu'à créer *aérostagnation* pour exprimer son mépris à l'égard de l'aérostat.

En cette même période *navigation aérienne* s'oppose à *navigation maritime* ou *navigation aquatique* (Victor Hugo, 1864), et de même *navigation dedans* (dans l'air) et s'oppose à *navigation dessus* (sur l'eau)[24]. Le syntagme *navigation aérienne* appartient alors au vocabulaire de la physique (*Dictionnaire* de Raymond). Mais son statut se trouve modifié quand la réalisation technique du plus lourd que l'air est devenue crédible. On parle du « difficile et attrayant problème de la navigation aérienne », puis du « grand oeuvre de la future navigation aérienne », et aussi du « drapeau pacifique et civilisateur de la navigation aérienne »[25]. Divers syntagmes contenant des expansions plus ou moins positives ou négatives sont créés : *navigation aérienne avec ballons/ navigation aérienne sans ballons, navigation aérienne par les corps plus lourds que l'air, navigation aérienne par les graves, navigation aérienne artificielle.*

On trouve aussi locomotion dans l'air (1835), *locomotion atmosphérique* (1871) qui s'opposent à *locomotion terrestre* et *locomotion maritime*. Finalement, vers 1890, *navigation aérienne* et *locomotion aérienne* englobent les aires sémantiques de *aviation* et *aérostation. Locomotion aérienne* tendra à sortir de l'usage vers 1900 (cf. Congrès aéronautique de 1889-1900-1909). « Le Congrès propose que le mot *Aéronautique* soit entendu comme désignant dans toute sa généralité la science de la navigation aérienne ; l'*Aérostation* serait la branche de l'aéronautique qui concerne les appareils à sustentation statique appelés communément « plus légers que l'air », l'*Aviation* serait la branche de l'aéronautique qui concerne les appareils à sustentation dynamique, appelés communément « plus lourds que l'air » (IVe Congrès international d'Aéronautique, Nancy)[26]. Ces différenciations sont encore valables aujourd'hui.

2) L'AVION

La datation de ce mot pose un problème. Clément Ader dans l'ouvrage *L'aviation militaire* (1911) le date de 1875 : « Nous avons dit depuis longtemps, c'était peut-être en 1875, que la dénomination d'avion pour désigner les appareils aériens destinés à la guerre dérive du mot latin *avis*, oiseau (...) nous pensons qu'elle convient mieux que celle d'aéroplane donnée il y a quelque soixante ans, avec raison à cette époque, par les premiers pionniers de l'aviation aux appareils à surfaces planes pouvant se maintenir dans l'air en lui présentant une inclinaison appropriée par rapport à l'horizontale. »[27]. C'est une datation de créateur, mais non une datation liée à l'acte de communication. Si l'on se réfère au premier emploi public, c'est de 1890 qu'il faut

23. Louis Guilbert (1965, *1-2*) p. 39, sous I, 4, c.
24. L. Guilbert (1965, *1-2*) p. 32, sous I, 2.
25. L. Guilbert (1965, *1-2*) p. 33, même paragraphe.
26. IV[e] Congrès International d'Aéronautique, Nancy, p. 469-470, cité par L. Guilbert (1965, *1-2*) p. 84-85, sous I,3,F.
27. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 126.

dater *avion*, date officielle du brevet d'invention (19 avril 1890)[28]). Ajoutons qu'un appareil exposé dans l'atelier de Nadar en 1874 s'était vu nommer, par Ader lui-même d'ailleurs, « un grand oiseau mécanique », « notre machine volante », « l'embryon des futurs avions ».

3) L'hélicoptère

Cet autre appareil plus lourd que l'air destiné à se déplacer dans l'air est mentionné comme tel dans le Supplément de 1878 au dictionnaire de Pierre Larousse : « appareil d'aviation composé de deux hélices tournant en sens inverse, mis en mouvement par un ressort. »[29] On a eu l'*hélicoptère à ressort*, l'*hélicoptère à vapeur*, l'*hélicoptère à air comprimé*, l'*hélicoptère électrique captif*, l'*hélicoptère à moteur explosif*[30]. La force motrice est considérée comme le trait qualifiant essentiel pour la création du syntagme dénominatoire, bien que techniquement on puisse tenir le type d'hélices, donc le type de propulsion, comme le trait pertinent de l'hélicoptère par rapport à l'avion. L'engin nouveau a aussi été désigné à l'aide de noms d'hommes : l'*hélicoptère Joseph* (1863), l'*hélicoptère de M. de Ponton d'Amécourt* (Jules Verne, 1863) et l'*hélicoptère de M. Forlanini*, d'après les noms de l'inventeur ou du constructeur.

Hélicoptère, comme terme générique, a été au catalogue de l'exposition aéronautique de Trocadéro en 1883, en parallèle avec *aéroplanes* et *oiseaux mécaniques*. Cette « trilogie », comme dit Louis Guilbert, sera constante pour se référer aux catégories d'appareils d'aviation, et le terme qui servira à les grouper sera : *aéronefs*.

4) Le vol

Le *vol mécanique*, le *vol artificiel*, le *vol industriel*, le *vol humain* sont apparus dans les années 1864-1866, de même que le *vol aérien* (La Landelle, 1864) ou *vol aérien mécanique* (La Landelle, 1866) qui, sur le plan strictement logique, est un pléonasme, mais qui, de fait, a permis une opposition *vol aérien vol* tout court, sans détermination, pour désigner le vol naturel de l'oiseau.

De très nombreux syntagmes ont été formés sur *vol*. A titre d'exemples : *vol*

---

28. En 1910, le mot *avion* n'était certainement pas encore d'usage courant. En effet dans l'un des *Poèmes retrouvés*, *L'Avion*, rédigé en 1910 et publié après sa mort, G. Apollinaire écrit :
(...)
Quand il eut assemblé les membres de l'ascèse
Comme ils étaient sans nom dans la langue française
Ader devint poète et nomma l'avion
(...)
L'instrument à voler se nomme l'avion
(...)
Lorsque pour le nommer vint le grammairien
Forger un mot savant sans rien d'aérien
Où le sourd hiatus, l'âne qui l'accompagne
Font ensemble un mot long comme un mot d'Allemagne
(...)
Mais gardons-lui le nom suave d'avion
Car du magique mot les cinq lettres habiles
Eurent cette vertu d'ouvrir les ciels mobiles
29. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 114.
30. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 115.

ascensionnel vertical (La Landelle, 1861), *vol ascendant spiral* (Gouin, 1866), *grand vol ascendant* (Du Hauvel, 1879), *vol horizontal direct* (La Landelle, 1863), *vol plané* (Marey, 1869), *vol sans battements d'ailes* (Liais, 1863), etc[31]. Le mythe de l'homme volant subsistant encore, on a aussi le *vol direct de l'homme* (*L'Aéronaute*, 1884), le *vol érecteur*, le *vol dépresseur*, le *vol horizontal*.

5) L'AVIATEUR

Le dérivé d'*avion*, *aviateur*, avec suffixe d'agent (sur le même modèle qu'*aviation* avec suffixe d'action), désigne, vers 1860, le « partisan du plus lourd que l'air ». « En 1884 La Landelle qui n'a jamais été qu'un brillant polémiste dit avec fierté « je suis aviateur » (...) en 1836, après sa mort, on lui rend hommage en tant que « doyen des aviateurs » », écrit Louis Guilbert, et il ajoute que les « aviateurs » sont les adversaires des partisans du ballon.

L'« homme qui vole » a été défini par La Landelle en 1863 : « *Aéronaute*, terme général, s'applique à l'*aérostation* aussi bien que l'*aviateur*. »[32] Ces termes se réfèrent à une activité pratique, celle d'un homme libre de ses mouvements pour manœuvrer l'appareil, quel qu'il soit. Le *volateur* a coexisté quelque temps avec l'aviateur : « Des volateurs ou plutôt des aviateurs habiles » (Le Landelle, 1885)[33]. *Pilote* peut se lire dans le brevet de Penaud et Gauchot (1876) et correspond exactement à son emploi actuel.

Notons qu'*aviateur* peut être utilisé comme adjectif : *appareil aviateur*, *fonction aviatrice*, *puissance aviatrice*, *armée aviatrice*, *tactique aviatrice*, etc. Ces emplois se sont développés tout à fait parallèlement à ceux du substantif. Cependant, en 1903, on peut lire une déclaration du commandant Renard : « Celui qui prend place à bord de ces appareils est un *aviateur*. Un aviateur est donc un homme et jamais un objet »[34].

*
* *

Tout processus de création technique s'accompagne d'un processus de création terminologique. Pour Louis Guilbert, cette création s'articule selon trois modalités : néologismes étymologiques, néologismes sémantiques ou d'emploi, néologismes morphologiques.

Si l'on examine, par exemple, le champ morpho-sémantique de « aviation », on trouve un très grand nombre de néologismes dont voici quelques-uns :

a) *néologismes étymologiques :*

— *aviation, aviateur, avier, aviable, aviablement, ave, avical, avicule,*

— *avion, avionnerie, avionneur,*

— *aéromotion, aéromotive, aéromoteur,*

— *aéronavigation, aéronaviguer, aéronavigable,*

31. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 93-94.
32. Cité par Louis Guilbert (1965, *1-2*) p. 85, sous I,4,A,1.
33. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 86.
34. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 87, sous I,4,A,2.

— *aérocarrosse, aéro-gondole, aéro-véhicule,*

— *hélicoptère, gyroptère, iptéronef, mégalornis ;*

b) *néologismes sémantiques :*

— *aéronaute, conducteur, mécanicien, pilote,*

— *voler, vol, volateur,*

— *aéronef, aéroplane, aéroscaphe, orthoptère, ptérophore ;*

c) *néologismes morphologiques et/ou syntagmatiques :*

— *autolocomotion aérienne, automation aérienne,*

— *oiseau mécanique.*

De nouvelles notions théoriques apparaissent, liées à la nouvelle forme de navigation aérienne qu'est l'aviation par rapport à l'aérostation. Les nouvelles notions, issues souvent de lois générales de la physique, se manifestent linguistiquement par l'emploi de signes nouveaux ou par un nouvel emploi de signes existant déjà. Par exemple des signes simples tels que *sustentation*, en concurrence d'ailleurs avec *sustention*, expriment pour l'aviation un concept nouveau par rapport à la physique de base. De même les signes complexes tels que *angle aviateur, force aviatrice, énergie aviatrice, puissance aviatrice, travail aviateur*, expriment des notions nouvelles grâce à l'élément pertinent qu'est l'expansion adjectivale (sur un terme de base qui appartient à la physique élémentaire). La mécanique sert de base chaque fois qu'il est question de *mouvement, vitesse, force, poussée, travail ;* la géométrie fournit les bases de syntagmes : *centre, surface, angle, plan ;* et les sciences de manière générale contribuent à la construction de ce vocabulaire de spécialité par des termes comme *effet* ou *agent*. Issues d'un domaine différent, des lexies sont transférées, par la particularité et la pertinence de l'expansion, dans un domaine technique, appliqué, pratique, et nouveau.

On peut observer des transferts d'autres techniques ou d'autres sciences à la technique de l'aviation. Le procédé est usuel et couramment employé, aujourd'hui aussi, lorsqu'une technique nouvelle est popularisée ou lorsqu'une nouvelle application technique est diffusée. Pour l'aviation, les principaux transferts de ce type proviennent du vocabulaire des sciences naturelles, du vocabulaire de la marine et du vocabulaire des transports en général.

a) *Vocabulaire des sciences naturelles*

Curieusement, en 1866, on pouvait encore trouver cette définition de l'aviation : « Il faut entendre par aviation la science du vol chez les oiseaux principalement, mais aussi chez les cheiroptères, chez les insectes (...) »[35]. Par le procédé de la *chronophotographie*, des savants ont étudié la *cinématique du vol* pour élucider les caractéristiques de structure et de mouvement des ailes des oiseaux. Ader indique dans son brevet de 1890 le principe des « ailes genre chauve-souris » et l'appareil artificiel de Marey agite des « ailes membraneuses ». Les syntagmes *ailes artificielles* ou *ailes mécaniques* vont différencier les appareils nouveaux des animaux vivants.

---

35. Cité par Louis Guilbert (1965, *1-2*), p. 173.

Le mot *envergure*, désignant la longueur totale des ailes d'un oiseau, désignera aussi celle des ailes d'un appareil. Le *bec* sera l'extrême avant qui porte le propulseur, le *cou* l'endroit où est placée la machine, l'*épaule* la grande charnière où s'articulent les ailes, le *dos* le dessus qui reçoit le condensateur et laisse passer la cheminée, etc.[36].

L'ornithologie et l'anatomie ont donc fourni une certaine part du vocabulaire de l'aviation.

b) *Vocabulaire de la marine*

Le terme *navigation* a été utilisé dès que s'est fait sentir le besoin de désigner le déplacement de l'homme dans l'air, par analogie avec le déplacement sur l'eau.

De plus, la marine a parfois fourni des modèles à la création terminologique : Marigny a proposé en 1864 *aérigation* pour *navigation aérienne*, et une série *aérigateur* (sur navigateur), *aériguer* (sur naviguer), *aériau* (sur vaisseau), *aériautot* (sur canot), *aérins* (sur marins), *aérinots* (sur matelots), *aérousses* (sur mousses), *aériotille* (sur flotille), *aérine* (sur marine)[37]. C'était imaginer le transport aérien et les hommes d'équipage sur le modèle du transport marin et de sa structure hiérarchique. Le procédé créatif est certes intéressant, mais il trahit une méconnaissance ou une prévision erronée des réalités techniques ; entre autres : différenciation moins grande que dans la marine des divers appareils selon leur taille (actuellement on utilise plutôt des noms de marque ou des sigles que des lexèmes différents), et nombre beaucoup plus réduit d'hommes à bord (sic) d'un avion que d'un navire.

c) *Vocabulaire des transports en général*

Alors que *véhicule* est utilisé pour l'aéronautique dès le début du XIXe siècle, *circulation* et *circuler* n'apparaissent dans ce vocabulaire qu'après 1850. *Transport, route, voie* sont passés par l'aérostation. *Locomotion aérienne, service, communication, compagnie* s'y intègrent également à cette période.

Locomotion est en général déterminé par *dans l'air* ou *par la voie des airs* ou *mécanique*. Après le « transport par le moyen des machines aérostatiques », rapidement, le *transport aérien* s'est opposé aux *chemins de fer*. *Circulation* apparaît dans ce domaine vers 1860-1870 : la *circulation des aéronefs* s'oppose à la *circulation des navires*, et on a les variantes *circulation aérienne* et *circulation atmosphérique*. Parallèlement « circuler dans l'air » s'oppose à « naviguer sur la surface de l'océan ». *Service* au sens de « fonctionnement organisé » s'est appliqué d'abord aux transports terrestres et à la poste. Lorsque l'idée d'un système de transport urbain par ballons guidés sur un rail a été lancée, on a parlé de « Service de la Concorde au Bois de Boulogne » et de « service de transports aérostatiques ». Pendant le siège de Paris, on a eu le « service de la poste aérienne ». Enfin Jules Verne a l'idée d'une « Société nationale de communications interstellaires ». Mais c'est La Landelle qui a le mieux préparé l'avenir, ou qui l'a, du moins, le mieux entrevu lorsqu'il a émis l'idée de « grandes compagnies d'aviation » dont la « Compagnie aérienne du Midi ». Charvin allait dans le même sens, mais avec un terme qui n'a pas subsisté (certainement du fait de l'incompatibilité de sa signification propre, étymologique, avec les réalisations techniques de l'époque) : « Compagnie de transatmosphériques ». *Compagnie d'aviation* ou *compagnie* en abrégé si le contexte est éclairant, est le terme toujours

36. L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 178.
37. Cité par Louis Guilbert (1965, *1-2*), p. 179.

employé. Malgré des variations sur les expansions, les lexèmes de base étaient déjà fixés à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe.

De même *route (route aérienne, faire route, stabilité de route)* et *voie (voie aérienne*, comme *voie ferrée)* étaient déjà présents à l'époque étudiée. *Chemins de l'air*, sur le modèle de *chemins de fer*, n'a pas survécu, comme n'ont pas survécu *char ailé, char aérien, chariot ailé, aéro-carrosse* ou *voiture volante* qui, peut-être, avaient des connotations trop concrètes, étant donné les bases des lexies, pour se prêter à un transfert d'un domaine à un autre.

Ni la *locomotive aérienne*, ni l'*aéromotive*, ni la *locomobile* n'ont eu de grand succès, vraisemblablement faute de correspondre à la réalité technique (une partie avec moteur à laquelle sont accrochées plusieurs parties de charge ou, avec les termes actuels, locomotive à laquelle sont accrochés les wagons, pour les chemins de fer par opposition à un seul appareil, avec moteur et contenu à transporter, pour l'aéronautique).

Mécanicien aéronaute n'a pas eu davantage d'écho, la première partie de la lexie s'étant très nettement différenciée pour désigner strictement la personne qui entretient ou répare l'appareil, par opposition à celui qui le dirige en vol, le *pilote*. C'est une conséquence de la division et de la spécialisation du travail qui va de pair avec le développement de toute production technique. *Pilote* a survécu, mais en se spécialisant par opposition à *mécanicien*.

Gare d'atterrissement, ni *gare d'aviation*, ni *gare-terrasse* n'ont été retenus. Et il convient de remarquer que l'*aérogare* actuelle ne se confond pas avec l'aéroport : (arrêt d'autobus ou d'autocars allant à l'aéroport / arrivée et départ des avions).

Wagon aérien, wagon d'aluminium, wagon projectile ont eu également une courte vie.

Chaque fois qu'une nouveauté technique apparaît, un grand nombre de néologismes (créations étymologiques, métaphoriques, syntagmatiques, emprunts, etc.) tentent de s'implanter. Lexies simples ou lexies complexes, leur succès ne semble pas dépendre de ce caractère. Au fur et à mesure que la technique en question et ses applications se développent, se précisent, s'affinent, un choix s'effectue dans le vocabulaire disponible, et une partie des termes seulement reste fixée. Il semble que les termes qui subsistent soient ceux qui décrivent ou évoquent le mieux la réalité extra-linguistique ou bien ceux qui jouissent d'un certain prestige.

*

* *

CONCLUSIONS

Dans la préface du tome VI de l'*H.L.F.*, Ferdinand Brunot écrivait : « Les réalités de la vie et de la pensée d'une part, le mouvement du lexique de l'autre suivent une marche parallèle, mais ils ne la suivent pas à la même allure ni avec une concordance régulière et constante ».

Le point de départ des créations lexicales techniques et scientifiques est toujours une réalité extra-linguistique : théorie nouvelle ou application originale, brevet d'invention ou exploit. La diffusion des mots nouveaux est liée à la diffusion de l'idée ou de l'objet qu'ils désignent, facilitée par la production massive de l'objet ou par la répétition du vocable dans un journal à fort impact. Surtout depuis 1880, la presse est devenue un moyen de diffusion ou de vulgarisation de l'information

technique et scientifique, et en conséquence un catalyseur de la « banalisation » des vocabulaires spécifiques, ou tout au moins d'une partie de ces vocabulaires.

« (Le lexique) s'articule sur la réalité sociale et sur son développement historique », écrit Louis Guilbert au début de son ouvrage sur le vocabulaire de l'aviation, et il ajoute plus loin : « Chaque activité technique doit pouvoir se définir sur le plan lexical par un vocabulaire particulier. »[38]

Bernard Quemada va dans le même sens lorsqu'il écrit : « Pour les terminologies des techniques, (le trait distinctif) c'est d'abord une très grande variabilité. Elle est due à une ouverture permanente sur les pratiques concrètes qui se traduit par les enrichissements les plus divers liés aux progrès constants des techniques, chaque innovation exigeant une dénomination. Mais cette variabilité tient aussi à une mobilité d'état fondée sur la nécessité, pour chaque groupe, de marquer sa spécificité dans la division du travail. »[39] C'est pourquoi l'étude des créations de vocabulaire technique à la fin du XIXe siècle et au début du XXe a toujours ici été guidée par la délimitation de l'activité technique concernée : aviation, cinéma.

Sur le plan des signifiés et des signifiants, l'évolution n'est pas toujours concomitante. Louis Guilbert cite Penaud qui, en 1874 et en 1878, emploie le même terme *aéroplane* en référence à des contenus différents[40]. Les néologismes d'emploi se révèlent en fait plus nombreux que les néologismes de forme. Parfois on assiste à la coexistence de lexèmes synonymes. Ainsi, par exemple, La Landelle intitule son ouvrage : *Navigation aérienne ou Aviation.* Les signes apparaissent souvent plus tard que les concepts ou les choses. Ce fut le cas pour *avion.* Il convient donc de se garder, si l'on cherche à dater la première apparition d'un terme technique, de confondre l'apparition des signifiants ou des dénominations avec l'apparition des signifiés.

La spécificité des vocabulaires des techniques peut être analysée sous l'angle de leur pénétration dans la langue commune (phénomène de banalisation), ou en fonction de données psycholinguistiques : notions d'objectivité, d'exactitude, par opposition aux notions d'esthétique ou d'euphonie, par exemple.

Les néologismes de forme ne sont pas, d'après Louis Guilbert, les plus nombreux. Le procédé de la métaphore a été très productif (cf. *aile, navire, appareil,* etc.). Les emprunts à d'autres techniques ou à d'autres sciences ont été également très fréquents (cf. sciences naturelles, navigation maritime, transports terrestres, etc.). Les deux mécanismes de la différenciation sémantique que l'on peut nommer spécialisation et métaphorisation peuvent être considérés comme les deux mécanismes fondamentaux de la néologie technique à la fin du XIXe siècle et au début du XXe[41].

Ces procédés de création impliquent que la monosémie des vocabulaires techniques, qu'on invoque souvent comme étant leur caractéristique première, est illusoire (du moins pour les techniques étudiées ici). Nombreux sont les termes techniques, et même les termes scientifiques qui, empruntés d'un domaine pour être transférés à un autre domaine, portent en eux, dans l'absolu (artificiel) de la langue,

38. Louis Guilbert (1965, *1-2*), p. 8-9.

39. Bernard Quemada, « Technique et Langage » in *Histoire des Techniques,* B. Gille éd., Gallimard (La Pléiade), 1978, p. 1153.

40. L. Guilbert (1965 *1-2*), p. 331.

41. B. Quemada, op. cip., p. 1162. La spécialisation est définie comme ce qui « permet à une unité lexicale d'acquérir de nouvelles acceptions lorsqu'elle réduit son aire d'emploi à un domaine délimité ».

un polysémantisme. Encore une fois, c'est la considération de la situation de communication ou du domaine des réalités extra-linguistiques qui permet le choix entre les divers sémantismes possibles théoriquement.

Les séries étymologiques se construisent en général très facilement à cette époque. Par exemple, on peut observer les séries : *propulsion, propulseur, propulser, propulsif, propulsant, aviation, aviateur, avion, aviable, aviablement, avicelle, avicule*[42]. Mais ces termes survivent plus ou moins longtemps une fois confrontés à la réalité de l'usage. La gamme des dérivés étymologiques conformes aux normes lexicales est ordinairement plus complète dans le lexique technique que dans le vocabulaire général au moment de l'apparition d'une nouvelle technique et de ses premières applications ; puis, au fur et à mesure que la technique en question est diffusée et popularisée, et que ses diverses branches ou sous-domaines se fixent, les séries de dérivés se fixent *également*, et voient en général diminuer leur nombre.

Les bases des séries sont soit des radicaux français, soit des formes reprises aux langues anciennes, soit des mots d'emprunt plus ou moins adaptés, soit des noms propres, soit des bases déjà composées.

Un autre trait caractéristique des vocabulaires des techniques est la création périphrastique, la composition de la forme linguistique semblant se mouler sur celle des choses désignées. Cela donne lieu à des unités lexicales complexes. Bernard Quemada parle de « périphrases dénominatoires » : « A l'instar de la pseudo-définition logique, elle procède par intégration du concept à délimiter dans un ensemble notionnel plus vaste et déjà connu. Ainsi l'élément identificateur ou base, est suivi d'un spécificateur ou caractérisant, comme le définisseur générique est précisé par une suite plus ou moins riche de traits distinctifs, les marques spécifiques ou descriptives. (...). Le recours aux périphrases caractérise souvent une étape dénominative provisoire, proche de l'invention proprement dite (...) »[43]. Ces formes donnent lieu ensuite à divers types d'abrègements tels que réduction au premier lexème pour une lexie complexe, troncation pour une lexie composée, ou siglaison pour des lexies complexes particulièrement longues.

Au XIXe siècle il faut signaler aussi la part importante des dictionnaires d'inventions et de découvertes, dont certains visaient directement les travailleurs (cf. *Manuels Roret*). A la fin du siècle, ces ouvrages foisonnent littéralement, et ils se répartissent, par domaines techniques et par genres, selon qu'ils fournissent des étymologies, des commentaires proprement linguistiques, des informations encyclopédiques — celles-ci plus ou moins illustrées —, des équivalences (ou pseudo-équivalences du français avec d'autres langues). Dans le passé, les dictionnaires ont eu un rôle fixateur et normalisateur du langage. Pour les vocabulaires des techniques, au début de ce siècle, ils enregistrent les formes existant dans l'usage. Plus tard, au cours du XXe siècle, on verra se créer de véritables organismes officiels, parfois même ministériels, de normalisation des vocabulaires des techniques, ces organismes éditant leurs propres répertoires, ou constituant leurs propres fichiers documentaires.

Anne-Marie LAURIAN

BIBLIOGRAPHIE

— *Un demi-siècle de civilisation française* (1870-1915), Paris, 1915. Contient un chapitre

42. D'après L. Guilbert (1965, *1-2*), p. 338.
43. B. Quemada, op. cit. p. 1179-1180.

« Finance, Commerce, Transports, Economie, Politique » par R-G. Lévy et un chapitre « L'Automobile et l'Aéronautique » par Paul Painlevé, p. 247 à 267.

— *Histoire Générale des Techniques,* Paris, P.U.F., 1968, 3 volumes. Au tome III, intitulé « L'Expansion du Machinisme », la 3e partie : « Transports et Communications » contient plusieurs chapitres réalisés par M. Daumas et P. Gille dont « Les routes, les ponts et les véhicules routiers », « Rivières, canaux et ports », « Naissance du télégraphe ».

— *Histoire des Techniques,* dirigé par B. Gille, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1979. Contient entre autres une étude de B. Quemada : « Technique et Langage », p. 1146 à 1240.

GIRAUD, Y. (1958, *1-2*), *Le Lexique français du cinéma des origines à 1930,* thèse, Paris, C.N.R.S. ; 263 p.

GUILBERT, L. (1965, 1-2), *La Formation du vocabulaire de l'aviation,* thèse, Paris, Larousse ; 712 p.

GUILBERT, L. (1975), *La Créativité lexicale.* Paris, Larousse, 285 p.

Les Vocabulaires techniques et scientifiques. L.F. n° 13, févr. 1973.

LE VOCABULAIRE DES SPORTS, LES ANGLICISMES

La période — la synchronie — qui nous occupe (1880-1914) va connaître la mise en place, l'acculturation et la diffusion d'un vocabulaire sportif que caractérisent les anglicismes, le dosage de vulgarisation et de technicité, un jeu métaphorique particulier, des connotations dramatisantes. Cette même période comporte, avec le développement des sports, celui de la presse à très large diffusion : *Le Petit Parisien*, fondé en 1876, atteint en 1900 un tirage de un million et demi d'exemplaires et *Le Petit Journal*, fondé en 1863, tire à un million. À ces deux journaux populaires il faut en ajouter deux pour la petite et moyenne bourgeoisie, tirant l'un et l'autre à 900.000 exemplaires en 1914 : *Le Matin*, fondé en 1884, et *Le Journal*, fondé en 1892. Nous prendrons précisément ces quatre journaux pour matériau, pour « corpus » d'analyse. Là une surprise nous attend : les rubriques « sports » ou « vie sportive » sont en place mais couvrent pour plus de la moitié de la surface les courses hippiques, et ne comportent guère d'anglicismes, sauf pour les dénominations des « clubs » ou sociétés.

Pour trouver un langage plus spécifiquement « sportif », nous devrons avoir recours aux nombreux journaux et périodiques spécialisés qui voient alors le jour. Plus exactement, pour éviter le risque de prendre pour une seule référence langagière des organes réservés à des milieux relativement restreints, nous équilibrerons notre « corpus » en étudiant simultanément la presse de grand public — les journaux précités — et, dans la presse spécialisée, les deux principaux quotidiens : *Le Vélo* et *L'Auto*, le premier fondé en 1891 par Pierre Giffard et Paul Rousseau, le second fondé en 1900 par Henri Desgranges et Victor Goddet[1]. Les deux journaux se livrent une guerre féroce, allant jusqu'à organiser deux courses concurrentes Bordeaux-Paris en 1905 !. Le Journal L'*Auto*, pionnier du Tour de France (en juillet 1903), sort vainqueur de l'épreuve : il atteindra un tirage de 284.000 exemplaires en 1913. Toutefois, du point de vue lexical et rhétorique, ces journaux se ressemblent comme frères... ennemis ainsi que le troisième quotidien : *Le Journal des Sports*. Ils couvrent un ensemble de jeux et exercices qui prennent alors la commune désignation de « sports » : courses hippiques, courses d'automobile, « vélocipédie », puis « cyclisme », « sports athlétiques », « foot-ball rugby », « foot-ball association », « lawn-tennis », « boxe française » — ou « anglaise » —, lutte, escrime, natation, water-polo, pelote basque, « longue paume », marche, aviron, tauromachie, « hockey », « cricket », « golf », « yachting », « polo », etc. Figurent encore à cette époque sous la dénomination sportive : billard, tir, tir aux pigeons, aéronautique, tourisme... Les journaux sportifs couvrant sensiblement les mêmes disciplines ont d'autre part en commun l'emploi délibéré des anglicismes, premier fait de langage à étudier[2].

---

1. Primitivement sous le titre d'*Auto-Vélo*. A la suite d'un procès avec son devancier concurrent, le journal devait s'intituler *L'Auto* (à partir de 1903).

2. Le ski nordique ou le ski alpin ne figurent pas dans la presse quotidienne ou la presse sportive. Plusieurs armées européennes avaient alors équipé certaines troupes (pays scandinaves, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse) et le ministre français de la Guerre avait fondé une école normale de ski en 1904. Mais il faut attendre 1924 pour que le ski nordique (le mot est d'origine norvégienne) soit inscrit aux Jeux olympiques, et 1936 pour que le soit également le ski alpin. Si la presse sportive avant 1914 révère l'institution militaire, elle ne retient sous le nom de sport que des pratiques institutionalisées dans la vie civile autant que dans l'armée.

Pour notre propos, les titres et sous-titres de la presse spécialisée livrent déjà quelques traits culturels révélateurs. Deux instances se font concurrence : les anglicismes et le registre gréco-latin. Pour les premiers, nous avons outre *Le Sport* : « *The French Cyclist* », et pour le second : *Le Vélocipède* (deux journaux différents), *Le Vélocipède illustré*, *La Bicyclette*... Deux titres combinent anglicismes et latinismes : *Le Véloce-sport*, *Le Veloceman*. Mais deux des trois quotidiens, ceux qui auront l'audience la plus large, inaugurent une dénomination par abréviatifs populaires : *Le Vélo*, *L'Auto*... Sur une vingtaine de titres, quatorze se réfèrent au « vélo » ou à la bicyclette, sports qui s'imposent alors parmi les plus applaudis.

Un dernier trait de cette presse sportive révèle la tendance à relier le sport à des pratiques mondaines ou à des pratiques culturelles distinguées. On peut voir là une manière de justification, de légitimation, par recours au plus noble. Le premier périodique en date[3], *Le Sport*, fondé en 1854, a pour sous-titres successifs : « Journal des gens du monde » ; « Chronique des haras, du turf et des chasses » ; — *Le Vélocipède*, de Foix, fondé en 1868, se dit : « journal satirique, littéraire et illustré » ; — son homonyme *Le Vélocipède*, de Grenoble, fondé en 1869, table résolument sur les anglicismes : « journal des sportsmen et des velocemen » ; mais il ajoute : « sciences, arts, littérature, courrier des eaux, théâtre » ; — *Le Vélocipède illustré*, fondé en 1869 par un ancien secrétaire de Victor Hugo, sous-titre audacieusement : « La Légende des cycles » ; — le périodique *La Bicyclette* annonce dès son premier numéro, le 5 janvier 1894 : « Le choix et le nombre de nos collaborateurs impriment au journal une allure littéraire qui le rend agréable même à ceux qui n'ont pas pénétré les arcanes du sport pur ». Un mois plus tard, il opère audacieusement la jonction qui suit : « Une pléiade d'écrivains brillants et de sportsmen convaincus » (8 février 1894). Nous saisissons dans *La Bicyclette* une oscillation entre la mode angliciste et la coquetterie littéraire à la française : « Jupe ou culotte ? That is the question, comme dirait un de mes amis qui avait vécu très longtemps en Angleterre » (9 avril 1896) ; « Serions-nous exclusivement *vélocipédisant* ? (pardon) » (9 février 1894).

Depuis le début jusqu'aux trois dernières décennies du XIXe siècle, le vocabulaire sportif marqué par les anglicismes se cantonnait principalement dans le domaine des courses hippiques et représentait les usages, une relative anglomanie des milieux aristocratiques ou bourgeois s'adonnant à de tels jeux et paris. Le mot de *sport* a fait retour sur le continent[4] : le *Journal des Haras* en 1828 comporte *sports* et *sportsman*. La francisation produit divers suffixes : *sportif* (dans *Sport*, 31 décembre 1862) ; *sportesque*[5] ; *sportique*[6]. Seul le premier subsistera : en 1890-1914, il demeure avant tout descriptif et fonctionnel ; toutefois il prendra de manière clairsemée des connotations éthiques (loyauté, désintéressement...) qui se développeront davantage par la suite : « les applaudissements d'un public très sportif » (*L'Auto*, 6 février 1902).

Y avait-il fatalité à l'extension, voire l'inflation, des anglicismes ? Nous avons certes une première ligne d'influences provenant de Grande-Bretagne et prolongeant celle déjà constatée dans les usages hippiques. Ce sont de jeunes Anglais résidant en

3. Du moins en France. En Grande-Bretagne, le premier, *Sporting Life*, date de 1838.

4. *Sport* est une forme apocopée de *to disport*, verbe transitif (« divertir ») provenant lui-même du vieux français *desport* (« amusement », « plaisanterie »). La locution anglaise *to take in sport* traduisait littéralement le français médiéval : *prendre en desport* (« en plaisanterie »).

5. Dans *Bürger* (salons), 1861 à 1868, t. II, p. 364.

6. *Journal des débats*, 14 mars 1877.

France qui fondent le premier club sportif : Le *Havre Athletic Club* en 1872, et les deux premières équipes de « foot-ball association » (l'actuel foot-ball) à Paris : *The White Rovers* en 1891 et *The Standard Athletic Club* en 1892. De jeunes lycéens, avertis des pratiques en honneur dans les collèges britanniques lancent l'athlétisme : ceux du lycée Condorcet fondent le *Racing Club de France* en 1882 et ceux du Lycée Saint-Louis *Le Stade Français* en 1883. Toutefois, l'ouvrage d'André Laurie : *La Vie de Collège en Angleterre*[7] qui rencontre du succès parmi les lycéens et les enseignants ne comporte guère d'anglicismes et de termes techniques sportifs... Faut-il rappeler que les habitants francophones du Canada (Québec, Ontario) soumis à des influences combien plus pressantes opposeront une résistance linguistique aux anglicismes ? De bonne heure, on s'obstinera à dire *partisan*, plutôt que *supporter* ; *punition* ou *pénalisation* plutôt que *penalty* ; *gardien*, plutôt que *goal*, etc.

Une seconde ligne d'influence donne à supposer que le vocabulaire sportif aurait pu prendre, à l'instar du scientifique, des références helléniques, et leur en adjoindre de latines. Aussi bien se rencontrent en nos cinq journaux : *athlète*, *athlétisme*, *gymnique*, *marathon*, *critérium*, *omnium* et même *omniumniste*[8]. Une société se nomme le *Philocycle Bordelais*. L'aristocratie et la grande bourgeoisie française ébranlées par la guerre et la crise de 1870-71 cherchent les voies d'un *redressement* : en ces milieux, Pierre de Coubertin organise en 1894 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le premier congrès de pédagogie sportive et lance à Athènes en 1896 les premiers jeux olympiques des temps modernes.

Signalons encore deux lignes d'influences spécifiquement françaises : les *patronages* et mouvements de jeunes d'inspiration catholique ; les sociétés culturelles, éventuellement sportives, d'inspiration socialiste ou syndicale ; en 1907 naissent les deux premiers clubs travaillistes : la *Prolétarienne de Rumilly* et le *Club de Pré-Saint-Gervais*. Rappelons enfin que, si des sports d'équipe : le *foot-ball rugby*, le *foot-ball association*... proviennent de Grande-Bretagne, d'autres pratiques se révèlent alors plus populaires en France : la lutte, la boxe dite « française » (que l'on opposera manifestement à la boxe dite « anglaise ») et surtout la *vélocipédie*, puis *cyclisme* : *bicycle*, *bicyclette*, *vélo*, où l'on voit des radicaux grecs ou latins devenir du parler populaire[9].

*

* *

ANGLICISMES ET TECHNICITÉ

Si la première caractéristique du vocabulaire sportif en la synchronie qui nous occupe consiste dans les anglicismes, cela se traduit dans les quotidiens spécialisés, *Le Vélo*, *L'Auto*, plus que dans la presse à grand tirage. Outre cette fraction de la

---

7. Ed. Hetzel, 1892. Pierre Laurie est le pseudonyme de Pascal Grousset. Son ouvrage décrit le comportement d'un jeune collégien français mis en pension en Angleterre par un père ingénieur de Suez. Le collégien doit notamment affronter, outre les éventuelles sanctions corporelles, les épreuves de lutte ou de boxe par quoi se règlent les comptes entre camarades. Naturellement, après une phase d'infériorité, il finit par s'imposer en vainqueur grâce à une supériorité d'adresse dans ces luttes sportives.
8. « Le match des six omniumnistes est à l'eau pour le moment » (l'*Auto-Vélo*, 9 juillet 1901).
9. C'est en France qu'ont lieu en 1868 et 1869 les premières courses de vélo, avec, il est vrai, un vainqueur britannique : James Moore.

jeunesse bourgeoise française qui regarde avec faveur la modernité britannique, les milieux associatifs constitués par les pratiquants et « amateurs » de sport — qui font un succès au *Vélo* et à *L'Auto* — tendent à nommer d'un titre anglais leur société sportive[10]. Prenons le numéro de *L'Auto* du 1er décembre 1901, relatant les résultats sportifs de la veille (courses à pied, « foot-ball rugby », « foot-ball association », etc.) : 66 noms de clubs et sociétés figurent au tableau. Sur cette liste, figurent 26 dénominations toutes empruntées à l'anglais : « Sporting Club », « Métropolitain club », « Red star », « Athletic club », « Racing club », « Standard athletic club », etc. ; 36 dénominations demeurent nettement françaises : « Union sportive », « Société sportive », « Groupe sportif », « Union athlétique », « Étendard athlétique », « Stade français », « Étoile », etc. : 7 dénominations peuvent être considérées comme mixtes : « Véloclub », « Club athlétique »... Ce spécimen paraît représentatif dans les années 1880-1914. Près de la moitié des noms de sociétés sportives françaises empruntent totalement ou partiellement à l'anglais. Est-il besoin de souligner le surplus signifiant, la charge connotative et idéologique qui s'attachent aux titres, aux noms propres ?

Hormis le cas de *boxe* (« française »), les anglicismes désignent les sports récemment importés d'Angleterre : « hockey », « cricket », « lawn-tennis », « yachting », « foot-ball rugby » et « foot-ball association » et ce jusqu'à « tobogganing » (venu de l'algonquin via l'anglais...). En revanche, les termes français conviennent à des sports d'origine aussi bien continentale que britannique : « escrime », « hippisme », « alpinisme », « cyclisme », « aérostation », « pelote basque », « course à pied », « automobile ». Pour ce dernier terme, l'Académie française vote en faveur du masculin ; *Le Journal* se soumet à cette décision[11], mais *L'Auto* la conteste et préfère employer le langage « de tout le monde », y compris des « chauffeurs »[12] : manifestation d'indépendance lexicale qui prend valeur symptomatique... Notons encore que dans la nomenclature sportive une classe spéciale dite *sports athlétiques* couvre l'athlétisme proprement dit, la marche, les courses à pied, le « cross country », mais aussi les deux « foot-balls » (« rugby » et « association »). Pourquoi ces deux derniers et pourquoi pas la « lutte », la « pelote basque » ? On peut déceler là un certain embarras taxinomique en regard de pratiques fraîchement importées.

La tendance est à donner au terme « sport » le maximum d'amplitude. Mais ici le langage de la presse sportive rencontre des usages pédagogiques et institutionnels antérieurs, ceux qui désignent la « gymnastique », la « culture physique » etc... « Sport » ou non ? Le passage qui suit (*Le Vélo*, 5 juillet 1904) traduit l'effort et trahit la peine du langage pour étendre la capacité désignative de « sport » : « Un concours de gymnastique organisé par une de nos puissantes fédérations d'oeuvres post-scolaires a eu lieu dimanche. Des mouvements très précis, choisis avec tout le soin désirable par une commission d'éminents professeurs de culture physique étaient imposés à toutes les fractions concurrentes de la fédération (...). Une réelle méthode de gymnastique française, mélange savant d'« anglaise », d'« allemande »,

---

10. La forme organisationnelle -souple, sélective, cooptative- qu'est le club britannique a dû également jouer son rôle, exercer son influence contextuelle en regard d'une tradition française sociétaire, mutualiste, davantage idéologique.
11. « Voilà qui est entendu » (15 juillet 1901).
12. 7 mai 1901.

de « suédoise » (...) ». Mais les résultats, auprès du grand public, furent décevants, pourquoi ? Par suite d'un préjugé répandu parmi les organisateurs et professeurs : « La gymnastique n'est pas une récréation ; elle n'est pas faite pour amuser. « *Ce n'est pas un sport !* affirment certains. Laissons aux jeux de plein air le soin de distraire, d'égayer ; mais conservons à la gymnastique le caractère sérieux que doit avoir tout enseignement », une pareille théorie nous dévoile pourquoi la gymnastique a été détestée par les enfants, pourquoi elle est pratiquée avec si peu d'empressement par les adolescents (...). Nous croyons qu'un mélange étudié de la gymnastique et des sports — *une gymnastique sportive* — procurera en éducation physique les résultats qu'on ne peut songer à obtenir que : soit *par la pratique des sports,* soit par l'exercice gymnique ». En regard de connotations austères de l'éducation physique, « sport » apporte donc des connotations ludiques comme dans le compromis : « gymnastique sportive »[13].

La désignation des manifestations sportives connaît une rotation et une concurrence terminologiques : *assaut* (qui passe de l'escrime à la boxe), *tournoi, coupe, championnat, réunion*... du côté français, *challenge, meeting, match,* du côté anglais ; le latin *criterium,* voire le grec *éphémérides*... Le flottement, sinon l'arbitraire dans les désignations, atttestent que rien n'est encore... joué, fixé du point de vue lexical. Parfois s'opposent des constructions plurilinguistiques : « la réunion inter-club »...

Le partage demeure également incertain pour désigner les protagonistes du sport ou les « partisans ». Nous avons les « professionnels » et « amateurs », les « joueurs », les « coureurs », les « champions », les « pédestrians », les « cyclistes » et les « chauffeurs », les « maîtres » et « entraîneurs », les « suiveurs », mais aussi les gol*fers* et les « foot-ball*ers* » ou « foot-ball*eurs* », les « gentlemen riders », les « stayers »... Et encore : les « juges », « commissaires », « arbitres », mais aussi les « starters » et les « speakers »...

L'examen attentif des termes dévolus aux différentes spécialités sportives ne permet pas de lier automatiquement les anglicismes et la technicité. Ainsi les courses de vélocipédie comprennent : « démarrage », « détente », « mener le train », « peloton », « virage », « sur le poteau », « gagner d'une longueur »... *Sprinter* pour désigner l'effort ultime à l'arrivée devient commun au cyclisme et à la course automobile. Le foot-ball rugby comporte : « cabriole », « mêlée », « essai », « transformation », « coup de pied latéral », « coup franc » et l'anglicisme *dribbling* : — le foot-ball association : « descente », « refouler », « avant », « demi », « arrière » et l'anglicisme : *shoots,* lequel provient de la chasse et du... tir aux pigeons ; — la lutte : « cravate », « tour de hanche », « ceinture », etc... Les anglicismes — plus fréquents, on l'a dit, dans *L'Auto* ou *Le Vélo* que dans la grande presse quotidienne — ont un rôle autant sinon plus connotatif que fonctionnel. Ils créent une atmosphère instaurant une mode, donnent un air d'appartenance plus qu'ils ne répondent à des nécessités techniques : *team* pour « équipe », *record* pour « exploit inégalé », *recordman*[14], *performance*[15] et ce jusqu'à *cyclowoman*[16]... Le caractère pertinent pour évaluer les anglicismes sportifs est moins leur fréquence que leur

13. Termes soulignés par nous.
14. Le chroniqueur sportif du *Petit Journal* signe « recordman ».
15. Qui fait -comme *sport*- retour sur le continent grâce au hippisme ; de l'ancien français *parformer* « accomplir un exploit ».
16. « Une gentille et mignonne cyclowoman » (*Le Matin*, 9 juillet 1900).

fonctionnement vraisemblable : le journal qui les énonce les présuppose acquis, n'éprouve aucun besoin de les traduire ou expliquer. Preuves *a contrario : L'Auto* se donnera la peine d'expliquer un certain argot des sportifs : « en mettre »[17], les « massacreurs »[18] ; à l'autre extrémité culturelle, *Le Matin* rappellera l'origine historique du *marathon*[19].

Si, pour défendre l'automobile au féminin, le journal sportif s'est retourné contre l'Académie française pour maintenir une certaine dignité du lexique sportif, il critique certains vocables populaires par trop familiers : « La bicyclette s'est popularisée, ce qui la fait mépriser par quelques *snobs* soucieux de ne point se livrer à un sport à la portée de tout le monde. Sans approuver ce mépris (...), je dois avouer que nombre de sociétés semblent s'évertuer à provoquer la raillerie ou le mépris... ». Exemples cités : « La Selle rigolboche de la Butte » ; « Les joyeux vélocipédeurs de Montsouris » ; « Les Bécaneurs de Montparnasse »[20]. Ainsi les anglicismes s'intègrent à une culture moyenne — de classes moyennes à style moderniste — où l'on critique aussi bien l'académisme que le populisme. Le sport se cherche ainsi des traits distinctifs. L'amateur peut être frotté de latin : « le match Tom Linton Taylor *desinit in piscem* »[21] ou d'un brin d'espagnol avec la corrida « aficion », « temporade » ; il peut aussi forger des locutions appropriées : « l'une des plus *vites* lignes droites de l'arrivée », « terriblement *vite* ». Les anglicismes confèrent un certain... standing culturel plus qu'ils ne donnent dans la vulgarité. En tout état de cause, ils laissent intact le nationalisme. À l'encontre de la boxe anglaise (pratiquée aux U.S.A.), le chroniqueur sportif dénonce la violence des *grands flights* contraires à l'idée sportive ; il évoque l'*Ave Caesar* des gladiateurs et vante les mérites du jeu de boxe française « plus brave et plus sportif »[22].

Lorsqu'Henri Desgranges et Victor Goddet fondent *L'Auto-Vélo* (devenant par la suite *L'Auto*), ils se placent d'emblée dans cette position de culture moyenne avec visée des classes supérieures et des classes populaires, avec recours aux connotations patriotiques et l'hymne final au progrès industriel intimement lié au sport : « Voici que nos petits gars français trouvent aujourd'hui au lycée presque partout une association athlétique qui les prend, les façonne, leur apprend à se défendre, à attaquer surtout... Le mouvement s'est étendu partout, a gagné toutes les couches sociales (...). La bicyclette doit pénétrer partout même sous les toits les moins fortunés (...). L'automobile étonne par ses excès de vitesse ? Notre étonnement sera à la fois plus fort et plus raisonnable quand nous verrons une bonne partie des 20.000 curés, des 30.000 vétérinaires, des 80.000 instituteurs, des médecins, des notaires, des fermiers de France conduisant la voiturette. *L'Auto-Vélo* chantera chaque jour vaillamment la gloire des athlètes et les victoires de l'Industrie » (16 octobre 1900).

*

* *

17. « Expression inventée et répandue par les cyclistes [...], se dépenser, se prodiguer » (14 octobre 1901).
18. Surnom donné aux lutteurs de poids (15 octobre 1901).
19. *Ibid.*
20. 9 juillet 1900.
21. *L'Auto-Vélo*, 19 septembre 1901.
22. *Ibid.*, 29 avril 1901. Ou encore : « Jacquelin *imperator* » (7 mai 1901).

JEUX MÉTAPHORIQUES

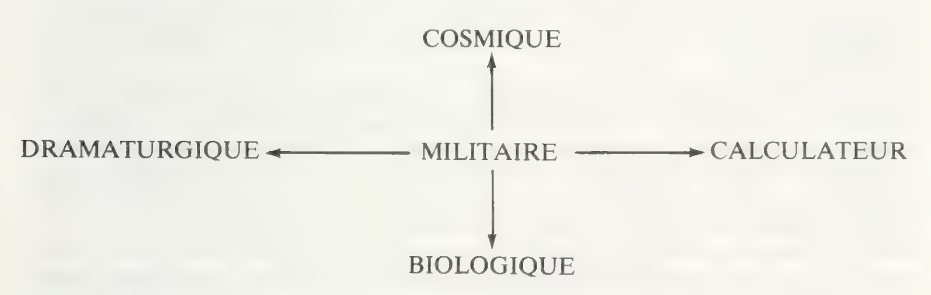
Le vocabulaire sportif qui se met en place va encore se caractériser par un intense jeu rhétorique où les métaphores ont un rôle privilégié. Au cœur du système, en une sorte de sphère centrale, nous pouvons situer le registre des métaphores *militaires, combatives* : « un adversaire digne de cette belle phalange »[23], « champion », « veillée d'armes », « bataille », « tactique », « assaut », « duel », « victoire », « triomphe », « débandade », « baisser pavillon »...

En une sphère ascendante, nous pouvons placer un registre *cosmique* : « trois noms qui flamboient au firmament cycliste »[24], « mer de têtes », « ondulation de flots », « un ciel d'incendie », « comme une trombe », « comme un démon »...

En une sphère plongeante, le registre *biologique*, voire *animalier* : « empoignée », « terrible salade », « secouer », « trimbaler », « s'aplatir comme une limande », « pur-sang », « lévrier », « taureau », « comme un lion »...

Si nous traçons un axe horizontal, nous pouvons placer : à gauche, le registre *dramaturgique* : « brûler les étapes » ; « brûler la politesse », « divorce »... ; et à droite, un registre davantage *calculateur* : « un sport plutôt intellectuel » (l'automobile, le yachting, l'aérostation) ; l'arbitre tranche les litiges « en son âme et conscience » ; la « science » du lutteur ; « se mettre à l'ouvrage », « assumer ses responsabilités », « être à la hauteur de sa tâche »...

Nous pouvons schématiser ainsi le jeu métaphorique :



Si les métaphores combatives, militaires, se placent au cœur de la rhétorique sportive, nous devinons sans peine que cette rhétorique ne tardera pas à supporter des connotations cocardières, nationalistes. La tendance à nommer des clubs par leur nationalité s'amorce nettement. Au terme du match de « foot-ball rugby » opposant le Racing Club de France et une équipe londonienne, *Le Petit Journal* conclut : « Ce match n'a donné aucun résultat, les deux équipes ayant marqué chacune six points ; en résumé, c'est une victoire morale pour l'équipe *française* »[25]. Une défaite peut se transformer en victoire morale. Ainsi ce match international de

23. *Ibid.*, 4 mars 1901.
24. *Ibid.*, 9 mai 1901.
25. 11 décembre 1900, souligné par nous. On aura remarqué comment un résultat nul peut être néanmoins interprété comme victoire morale. Un tel procédé aura la vie dure.

rugby entre la France et la Nouvelle Zélande (*Le Vélo*, 2 janvier 1906) : « Somme toute, en marquant huit points contre les Zélandais, en réussissant un exploit où vingt équipes anglaises, écossaises, irlandaises et galloises avaient échoué, notre équipe nationale nous a prouvé que nos couleurs étaient en bonnes mains : que les progrès réalisés en quelques années étaient plus que sensibles (...). Une rencontre qui fera date dans les annales du foot-ball Rugby ».

*

* *

DRAMATISATION

Dans la période qui nous occupe, le vocabulaire sportif peut, à certains égards, comporter des connotations de spectacle mondain, notamment dans le domaine traditionnel des courses hippiques et celui plus récent des courses d'automobiles. N'oublions pas que la presse à grand tirage consacre une large moitié de ses rubriques sportives à ces deux pratiques. A la limite, nous avons une description de la fête sportive des artistes en un « cadre de verdure où les femmes paraissent plus charmantes », où s'est donné rendez-vous « le Tout Paris élégant et mondain ». Là, échec du cyclisme et triomphe de la « bataille de fleurs automobile pour laquelle les chauffeurs, et surtout les chauffeuses, rivaliseront cette année de luxe et de goût »[26]. A l'autre extrémité culturelle court la veine populiste de la « bécane » ou de la « balade ».

Mais entre les connotations de spectacle mondain et celles de la joyeuse équipée populaire, les textes du journalisme sportif mettent en place une forme de dramatisation intense et soutenue qui va devenir peu à peu le langage connotatif dominant. Entre mille exemples possibles : « Nous assistons à un spectacle inouï. Jacquelin revenant vertigineusement en trombe et dès l'entrée de la ligne droite passant comme une flèche Le Nègre qui essaie de résister. Mais en vain. En dix mètres, celui-ci est débordé. Trente mètres plus loin, il s'effondre battu irrémédiablement[27] ». On aura remarqué la tendance journalistique à mettre au présent le temps narratif (l'aoriste). Cette dramatisation narrative va lier les métaphores en gerbes stéréotypées. Deux adversaires, deux types de sportifs face à face : « L'un est l'homme puissant, extraordinairement musclé : un coup de taureau, un torse large, charpenté en colosse ; comme cuisses deux colonnes d'acier ; comme jambes deux piliers formidables (...). L'autre, c'est le pur-sang ou plutôt le lévrier de course aux attaches fines, élégantes. Deux jambes merveilleusement faites, des chevilles étonnamment fines »[28].

Les adjectifs, adverbes, nominalisations servant à apprécier ou déprécier condensent plus particulièrement la dramatisation, le *pathos* du vocabulaire sportif. Nous allons reprendre ici le schéma qui nous a servi ci-dessus pour figurer le jeu

26. *Le Petit Journal*, 5 juillet 1900.
27. *Ibid.*, 17 mai 1901.
28. *Ibid.*, 16 mai 1901.

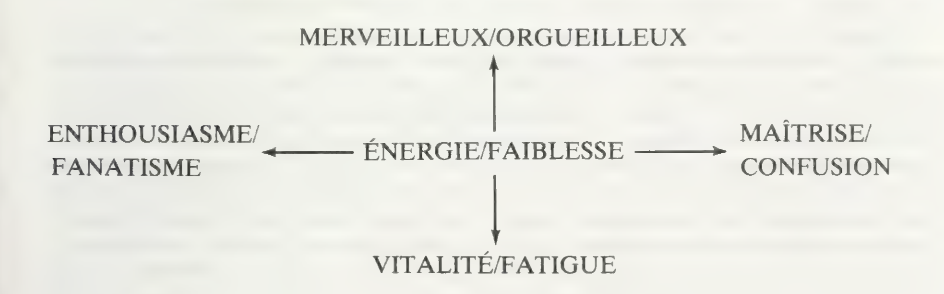
métaphorique : une sphère centrale et deux axes : l'un vertical, l'autre horizontal aboutissant à quatre autres sphères. Chaque sphère recueille les termes appréciatifs ou dépréciatifs qui vont constituer un même registre.

En sphère centrale peut prendre place le registre *combatif de l'énergie ou de la faiblesse* : « en force », « farouche », « crispé », « énergique », « résistance courageuse », « violence du combat », « âpreté », « terrible empoignade », « terrible salade »... Ainsi les sportifs sont des exemples et modèles d'énergie et de vigueur physiques et morales[29]. En sens contraire : « faiblesse », « défaillance », « peur »...

Si nous traçons l'axe vertical, celui-ci monte vers la sphère du *merveilleux ou de l'orgueilleux* : « merveilleuse qualité », « un éclat tout à fait exceptionnel », une « étourdissante victoire », « un spectacle magnifique », une finale « sensationnelle », « une formidable remontée », « splendide », « brillant », « phénoménal », « admirable », « prodigieux », « extraordinaire », « étourdissant », « resplendissant »... On notera dans ce registre la transposition d'un terme littéraire : « style magnifique », ou celle d'un terme aristocratique : « grande classe ». Cette sphère se remplit avant tout de termes appréciatifs et ceux-ci fonctionnent au superlatif explicite ou au quasi-superlatif. Ambivalent plutôt que dépréciatif prend ici place l'« orgueilleux » ou l'« ambitieux »... En sphère plongeante se trouve le registre *biologique* de la *vitalité* ou de la *fatigue* : « vitesse », « endurance », « forme splendide », « fraîcheur », « bien en souffle », « agile », « vif »... ou bien en sens contraire : « vidé », « vanné », « terne », « défaillant », « l'air vague »... Le vocabulaire sportif opère fréquemment de rapides va-et-vient tout au long de cet axe vertical. Il en résulte de véritables courts-circuits qualificatifs : « La Foi en son étoile et en sa forme »[30], « une furie méridionale », une « détente prodigieuse », « une belle lutte brutale »[31] ou encore le cumul : « lutte de sauvages (...) lutte de géants »...

Si nous traçons l'axe horizontal, nous pouvons placer à gauche la sphère de *l'enthousiasme ou du fanatisme* : « enthousiasme populaire », « arrivée émotionnelle », « fanatique de la boxe », « hurrahs frénétiques »... ; à droite la sphère de *la maîtrise ou de la confusion* : « lutte régulière », « science », « indiscutable correction », « imperturbable », « adresse », « sang-froid », ou en sens contraire : « embrouillé », « cafouillis à outrance », « débandade », « confusion ».

Le pathos appréciatif ou dépréciatif du vocabulaire sportif peut dès lors se distribuer ainsi :



29. *Ibid.*, 9 octobre 1901.
30. *L'Auto-Vélo*, 31 mars 1902.
31. *Le Petit Journal*, 15 juillet 1900.

*
* *

DE QUELQUES SPORTS

Pour illustrer et enrichir les analyses qui précèdent, il importe de connaître et de sentir de plus près les textes et, pour cela, de suivre les sports dont parle plus habituellement la presse quotidienne de 1880 à 1914.

Au premier chef prend place le *cyclisme*. Nous avons déjà noté que les deux tiers des titres de la presse spécialisée se rapportaient à ce sport. Les articles lui confèrent une dimension internationale comme en témoignent les articles sur les courses en Amérique. Geo Le Roy, envoyé spécial de l'*Auto* aux « Six jours de New York », connaît un retour fort orchestré en gare Saint-Lazare : « Good morning gentlemen (...) Good bye », lance-t-il à la cantonade (30 décembre 1900). Mais en même temps, la « vélocipédie » ou le « cyclisme » fait l'objet d'un langage familier, populaire et, par moments, argotique. Il connaît ainsi un éventail qui va du « philocycle » savant à la « Selle rigolboche de la Butte » aux intonations truculentes.

Les grandes épreuves : Paris-Bordeaux, Paris-Roubaix, Tour de France deviennent de véritables épopées. Le Tour de France datant de juillet 1903 s'attire rituellement les superlatifs : « colossale épreuve », « épreuve monstre », « gigantesque », « énorme », « spectacle sportif grandiose ». Mais il n'a pas le monopole de l'épique. Un Paris-Roubaix, entre autres, bénéficie lui aussi de textes au style incandescent : « Les voilà partis, ces rois de la route, à la conquête de la gloire et il me semble vivre avec eux l'orgueil de leur force, de leur valeur, de leur indomptable énergie et je sens à quel point l'enthousiasme de la foule doit les griser et leur donner plus que jamais le désir fou, la volonté impérieuse de vaincre pour entendre à nouveau, dans quelques heures, les acclamations enivrantes d'un peuple transporté par la plus juste des admirations » (*Le Vélo*, 6 avril 1906). Quant au coureur malchanceux, il connaît la sinistre fatalité, la « guigne invraisemblable ».

L'épopée va de pair avec le manichéisme. Les nobles coureurs, s'ils ne peuvent maîtriser leurs passions ou faire preuve de loyauté « sportive » peuvent en venir aux mains comme des sauvages. Ainsi une « discussion très violente » s'engage « au quartier des joueurs » lors des « Six jours de Boston ». « Gougolitz reproche [à ses adversaires] avec véhémence de le couper constamment, de le bousculer, de l'envoyer à l'extérieur lorsqu'il veut passer, bref de multiplier les tentatives déloyales pour le faire tomber et se débarrasser de lui. Mac Farland répond aigrement. Bientôt les trois hommes en viennent aux mains. Une bataille en règle s'engage, bientôt, c'est la bataille générale » (*L'Auto*, 16 février 1902). Le mal, insidieux celui-là, peut aussi venir de la ruse sordide. Le journal dénonce par exemple les minables astuces du « Combineur » en quête de profits en sous-main : « Soit qu'il s'échappe à la grande joie des populaires dans le seul but de « vider » au train tel adversaire dont le démarrage inquiète ; soit qu'il enferme, tasse ou balance un coureur désigné ; soit qu'il laisse sa roue au *sprinter* qu'il tirera tout à l'heure pour le sortir du peloton, ou qu'il la donne bénévolement à tel autre qui s'attarde derrière lui, soit qu'il « mette le frein » alors qu'il est en tête d'un peloton, le combineur recueille toujours un profit

certain de ses efforts. Il tire bénéfice de sa défaite et s'assure, en en recevant une part, le prix de sa victoire » (*Le Vélo*, 4 janvier 1906).

A travers ces différents textes épiques ou moralisants, on a vu se tisser le vocabulaire technique (« couper le démarrage », enfermer, tasser, peloton, *sprinter*...) et un vocabulaire familier, voire argotique (« vider » au train, « mettre le frein », « balancer »...). Épopée, fait divers sinon drame domestique, le cyclisme demeure également une spécialité qui appelle le rigoureux langage des chiffres et résultats et le jeu serré des pronostics. Au terme du premier Tour de France : « Après une lutte acharnée de bout en bout, les résultats du Tour de France de 1903 donnèrent les résultats suivants :

1er, Garin, 94 h, 33 mn 45 s ;
2e, Pothier, 97 h, 22 mn 45 s ;
18e (dernier), Moulin, 144 h 16 mn 29 s »[32].

Les pronostics s'effectuent selon une tradition proche de celle du turf : « Une sélection s'impose (...). Les habituels sacrifiés : Foureaux, courageux spécialiste qui ne trouve jamais l'occasion de décrocher une épreuve ; Beaugendre, Gabi, Carrière... dont on se rappelle les superbes performances dans Bordeaux-Paris (...). Ses qualités de vitesse et d'endurance » etc... Est à souligner ici un trait du langage sportif, trait que nous allons retrouver dans les sports relégués au second rang (par la presse) : les termes qualificatifs connaissent un emploi rotatif, passent à travers toutes les disciplines. Et lorsque fera défaut le langage technique spécialisé, les stéréotypes d'appréciation ou de dépréciation assureront la compensation verbale.

*

* *

FOOT-BALL RUGBY ET FOOT-BALL ASSOCIATION

Hymne patriotique et technicité plutôt avancée : deux traits de langage qu'on a déjà pu noter pour les deux variantes du « foot-ball ». Après le cyclisme, ces deux sports tiennent une bonne place dans les comptes rendus de la presse quotidienne générale ou spécialisée. Il semble toutefois que le « foot-ball rugby » bénéficie d'une certaine préférence de la part de la presse et de la part du grand public, vis-à-vis du « foot-ball association ». Mais dans l'un et l'autre cas, s'établit un équilibre entre le langage narratif pour tous usagers et le langage technique pour « partisans » ou « supporters ». Nous avons ci-dessus relevé les termes techniques les plus courants. On peut ajouter, pour l'un et l'autre sports : « coup franc », « mi-temps », » passe », etc.

---

32. *Le Vélo* (en rétrospective), le 2 juillet 1964. Devant rendre compte d'une course qui assurait le triomphe de son concurrent, *L'Auto*, le journal résume sèchement : « Le grand favori Aucouturier fut contraint d'abandonner. Dès lors Garin, débarrassé de son plus dangereux rival, ne fut jamais inquiété. »

Le langage narratif ne tend que rarement à l'épopée. Il se tient plus normalement dans une intense action dramatique avec suspense, renversements de situation, — signes de déception si font défaut les éléments dramaturgiques. Voici un « match international de foot-ball rugby entre Dijon et Genève » (*L'Auto*, 24 mars 1902) : « Au début le Racing Club Bourguignon attaque splendidement le Foot-Ball Club de Genève et s'installe dans les 22 mètres des Genevois ; ceux-ci, par leurs dribblings s'échappent plusieurs fois et tour à tour chaque équipe prend l'avantage. Sur un dribbling, Massé du R.C. Bourguignon marque un essai. Le jeu devient moins ouvert et les Genevois, meilleurs en avant, prennent nettement l'avantage (...). Plusieurs échappées des Dijonnais et Merat, d'une superbe course manque de peu un second essai (...). Rien ne fut marqué dans la seconde mi-temps. Le jeu d'abord fermé devint vers la fin plus intéressant. Mais la pluie continuelle et le terrain détrempé ne permirent aucune passe heureuse. Plusieurs fois les Dijonnais furent menacés et il fallut toute la science de l'arrière G. de Sèvre, pour sauver la situation... ». On notera dans ce passage : l'utilisation de l'espace comme scène dramatique (le rôle de la ligne sacrée des 22 mètres...) ; la tendance à individualiser les noms des joueurs... français. En outre, l'appellation de « Bourguignon » pour désigner le Club Dijonnais marque une tendance qui s'esquisse et se développera par la suite : compenser la nature supra-nationale des anglicismes par le recours aux dénominations provinciales, venues des siècles ancestraux (« Aquitaine », « Auvergne »... en d'autres circonstances).

La narration d'un match de foot-ball-association dans le cadre du challenge international du Nord entre un « club français » et un club britannique (« Standard Athletic Club ») s'effectue sur un mode similaire (*L'Auto*, 6 janvier 1902) : « Les Français jouent avec le vent et le soleil. Dès le coup d'envoi, les avants 'rose et noir' remontent leurs adversaires, si bien qu'après deux minutes de jeu, Garnier réussit le premier but de son équipe. Le Standard, par de longs coups de pied de dégagement, refoule peu à peu ses adversaires, si bien que les clubistes sont secoués dans leurs 12 mètres. Malgré cela, Beau, le gardien, n'a pas à s'employer, car Canelle, Block et Billot arrêtent les shoots (...). Dans la seconde mi-temps, les joueurs font merveille et se dépensent sans compter (...). La fin approche et le Standard qui voit la victoire lui échapper joue de plus en plus serré et presse terriblement les buts de Beau ; mais Block et Canelle jouent comme des démons et dégagent à plusieurs reprises leur but ». Dans ce passage se retrouve — comme pour le foot-ball rugby — la dramatisation de l'espace : le sanctuaire des 22 mètres et l'autel des buts. Ajoutons : la dramatisation du temps, avec par exemple le caractère haletant d'une finale indécise. Nous avons pu noter dans le premier match le facteur climatique : (beau temps), intempéries... Il en va de même pour le second, sous une forme insolite, avec la pluie : « l'arbitre qui ne se soucie guère de se mouiller décide d'arrêter la partie. Enfin la pluie s'arrête et le match continue... »

L'analyse de ces deux matches d'équipe fait apparaître que le narrateur se place plus volontiers dans le camp des compatriotes et suscite une identification préférentielle avec eux. Toutefois, l'éthique sportive supra-nationale vient censurer à demi le chauvinisme : « applaudissements d'un public très sportif ». Ainsi le langage sportif va connaître une tension permanente entre le nationalisme combatif et l'internationalisme olympien.

*

* *

NATATION

Sous la rubrique globale de « natation », la presse couvre les épreuves de courses sur une longueur déterminée : 60 m, 120 m, 160 m, 400 m, 1 600 m, etc., les concours de plongeon ou de sauvetage au mannequin, les matches de water-polo... Les courses tiennent la plus large place. Ici le dédoublement s'opère entre la dramatisation et la technicité. Celle-ci se cantonne presque exclusivement dans un genre — que connaissent en toute hypothèse l'ensemble des sports — : l'énumération des résultats. Ce tableau se divise en épreuves (championnat de 60 m, 100 m, etc.), se subdivise en « manches », « reprises »... ; se détaille en énumération de « catégories » de concurrents et aboutit aux énoncés chronométriques : « Championnat de 60 m, 1er l'Anglais (Sam), 53 s 2/5e... »

La narration fait appel aux procédés dramaturgiques et aux notations qualificatives qui apparaissent de plus en plus comme le lot commun — le langage courant ou *koinê* — de tout sport. Soit un record de longueur dans le Tibre à Rome : « Une merveilleuse performance qui bat de loin le précédent record (...). Les deux nageurs étaient étonnamment frais et dispos après ce tour de force peu banal. Sur tout le parcours, mais plus spécialement à l'arrivée, une foule considérable a acclamé les courageux athlètes qui ont réalisé le « temps splendide de 8 h 43 » (pour 17 km 800) » (*Le Vélo*, 2 août 1906). Soit le triomphe du nageur britannique Forsyth sur le belge Feyaerts en une course de 400 m : le premier s'annonçait comme un « merveilleux et mystérieux champion », le second, champion de Belgique comme un « adversaire de valeur », indices qui font déceler la préférence du narrateur pour le vainqueur (lorsque le nationalisme n'est pas en jeu). « Feyaerts s'est défendu comme un lion pendant 300 m, a tenu tête à l'Anglais. Mais quand Forsyth a voulu s'employer, quand son merveilleux organisme s'est mis en action, le Belge est resté sur place » (*Le Vélo,* 15 août 1906). Nous venons de voir fonctionner deux types fort différents de course et d'espace : dans l'exploit romain, l'espace est ouvert, la nouvelle frontière doit toujours reculer ; dans le duel belgo-britannique, l'espace est délimité (400 m), invariable ; l'épreuve exige un incessant raccourcissement de la durée.

Chaque sport travaille de manière spécifique sur un rapport fondamental entre l'espace et le temps. Mais les variations par discipline se manifestent surtout dans la nomenclature des résultats : la narration proprement dite relève d'une vulgate dramaturgique plus générale. Ici encore les facteurs climatiques font partie du décor narratif : « temps splendide ». Et le public vient assurer la fonction de chœur[33]. Notons enfin la marque mise sur les aspects organisationnels des épreuves : « un programme très attrayant. L'organisation était parfaite, grâce à notre ami Mobbs, l'infatigable président » (*Le Vélo*, 4 juillet 1904). Alors le langage sportif va instaurer le paradigme entre les dirigeants et les joueurs : aux premiers davantage le

---

33. Ce choeur exprime tour à tour les enthousiasmes et les déceptions, les marques de soutien et celles d'hostilité, les angoisses et les soulagements... La presse sportive fait également état de la présence protocolaire de hautes personnalités comme ce « ministre de la marine et ce représentant du président de la République lors d'un concours de natation à Neuilly » (*L'Auto*, 8 juillet 1902). Dans le rythme du récit, on peut déceler un certain jeu d'équilibre entre le calme protocolaire et la spontanéité chorale.

cerveau, aux seconds davantage les muscles. Les deux rôles peuvent éventuellement s'opposer ; mais ils peuvent échanger leurs attributs : au premier l'entrain dans l'organisation, au second la science du jeu.

*
* *

LUTTES...

La presse quotidienne rapporte les affrontements entre escrimeurs, lutteurs, boxeurs... qui prennent la forme du duel. Les journaux de la bourgeoisie (*Le Journal* et *Le Matin*) donnent leur préférence à l'escrime ; les journaux davantage populaires (*Le Petit Journal* et *Le Petit Parisien*) et les quotidiens sportifs semblent préférer la lutte. Tous donnent à celle-ci un léger avantage sur la boxe et, dans ce genre, avantagent naturellement la boxe « française » sur la boxe « anglaise ». Toutefois le langage narratif opère une distribution plus simple : celle entre le sport noble, mondain, l'escrime, et les sports populaires, aussi bien la lutte que les deux boxes (la boxe française pouvant disposer des images des « mathurins », matelots français).

Nous voici spectateurs d'un « assaut » d'escrime (*L'Auto*, 30 janvier 1902). De l'assistance « très brillante » au style du jeu, les traits gardent une parenté culturelle, signalant, sans doute, une appartenance de classe : « assaut admirablement conduit », « beaucoup de science », « réponse du tac au tac »... « Pini se trouve en face de Rouleau. Très bel assaut, très académique et très savant (...) ; vers la fin, Rouleau attaquant et ne touchant pas, Pini parait, rispostait et touchait. La belle à Pini par un très beau coup d'attaque ». Portons-nous à Lyon pour un critérium de lutte (*L'Auto*, 17 janvier 1901) : « Phili le Boucher tombe Vernet. A la première reprise, Raoul tente une ceinture. Le coup est bien paré par son rival. Vernet amène Raoul au tapis, il place une ceinture avant, puis par une prise de tête en-dessous, il essaie de le tomber. Raoul résiste, il se relève en souplesse, reprend le dessus. Encore quelques passes et la reprise est sifflée (...). A la troisième réponse, Vernet retourne au tapis. Raoul le travaille sérieusement ; il exécute une ceinture en souplesse, mais Vernet se reçoit par un pont. Raoul redouble d'efforts et finit par tomber son rival ».

La comparaison de ces deux passages — représentatifs parmi tant d'autres similaires — permet de constater que le texte sur l'escrime se réfugie dans l'académisme et esquive la technicité, tandis que celui sur la lutte fait prestement le va-et-vient entre les locutions familières et les locutions techniques. La lutte rejoint à cet égard le cyclisme. Comme dans les spectacles de mélodrame ou de mimodrame du XIXe siècle, un public pouvait être à la fois populaire et averti des procédés de l'action ; certains sports se placent en notre époque parmi les premières manifestations de ce qui tend à devenir la communication de masse.

Dans la mouvance de la lutte — et dans l'éventuelle préparation à celle-ci — avec les *poids et haltères*, nous découvrons un genre savoureux, truculent : le portrait physique de l'athlète (que le journal intitule : « biographie »). Ainsi ce « gaillard peu ordinaire », « le terrible Mathurin Cardi né à Antibes en 1878 » (*L'Auto*, 22 avril 1902). Commencent les mensurations : « 140 cm de tour d'épaules, 124 cm de tour

de poitrine, 44 de biceps, 43 de mollet, 34 1/2 d'avant-bras, 23 de tour de poignet... Il pèse 100 kg tout nu ». Vient ensuite l'énumération des exploits prometteurs : « Une force naturelle peu commune. Qu'on en juge : 30 kg à bras tendu, correctement fait, une barre de 100 kg épaulée à deux mains et dévissée d'une main à partir de l'épaule, 100 kg de développé à deux mains (...). Et pour finir le brave matelot tente un bras tendu avec 50 kg. Il y arrive même à peu près, grâce à une torsion du bras à l'extérieur, ce qui entache quelque peu la correction du mouvement. Quand cet homme aura quelques mois d'entraînement, il sera certainement à la hauteur des plus forts professionnels ». Pareil texte — signé « Victrix » — atteste à quel point une puissante corporéité du style peut aller de pair avec la concision technique.

*

* *

AUTRES SPORTS

L'espace journalistique se réduit et les textes perdent en connotations pour la plupart des autres sports.

La *TAUROMACHIE* se prête à une excursion du côté du vocabulaire hispanique, mais, pour le reste, entre dans les lieux communs de la narration ou de la qualification : « aficion », « paseo », « quadrilles », truffent les textes... « Les bichos ont été excellents, pleins de bravoure et d'ardeur, très durs au fer ; ils ont reçu trente-huit piques et éventré onze chevaux. Les banderilleros ont été excellents. La cavalerie fut passable ; Clano s'est fait remarquer par ses belles piques. Les deux matadores sont toujours de fins toreros brillants et énergiques. Ils ont exécuté plusieurs quites audacieux ». Le redoublement de technicité obéit ici à une motivation exotique et porte sans doute la marque du chroniqueur spécialisé. La jonction de traits narratifs et de traits qualificatifs brise le texte en énoncés ponctuels et appréciatifs tout à la fois. C'est précisément ce que nous allons rencontrer dans la plupart des sports présentés comme mineurs.

Le *LAWN-TENNIS*, encore peu acclimaté en France, et la *PELOTE BASQUE*, discipline provinciale particulière, n'offrent guère de prises à des notations techniques. Aussi trouvons-nous des résumés narratifs de lutte et des traits qualificatifs polyvalents et rotatifs : « Le grand match a dépassé toutes les espérances » ; « lutte de géants » ; « les points étaient disputés avec une âpreté extraordinaire », etc... (*L'Auto,* 22 avril 1902).

Le *CROSS COUNTRY* connaît pour sa part la narration ponctuelle et les qualifications rotatives, stéréotypées que nous venons de rencontrer. S'y ajoute, comme pour toutes les épreuves à espace naturel (cyclisme, alpinisme), le rôle dramaturgique des éléments, du paysage : « Pour son début en cross, Flechter réussissait un coup de maître, battant facilement avec sept minutes de handicap 127 coureurs et accomplissant les 12 km 200 d'un parcours des plus accidentés dans le temps excellent de 48 mn 30 s (...). Aucune réclamation. Aucun accident sérieux. La piste comportait des passages très durs fort peu goûtés d'un grand nombre de

jeunes gens habitués à courir le cross-country dans les allées du parc de Saint-Cloud » (*L'Auto*, 6 janvier 1902).

*
* *

On a relevé, en cours d'analyse, des traits se rapportant au *hippisme* et aux *courses d'automobiles*. Nos journaux font une très large place au premier et tendent à élargir celle de l'auto. Toutefois, la taxinomie est ici révélatrice : le plus souvent hippisme (ou tout bonnement « courses ») et automobile se juxtaposent à la rubrique sports. Plus rarement, celle-ci englobe les courses hippiques ou automobiles. Nous avons noté par ailleurs que le langage du hippisme se trouve bien en place et bien équipé — anglicismes compris — pour précéder celui du sport proprement dit, pour lui fournir les premiers modèles d'expression. En outre, il couvre le domaine des paris qui déborde celui de l'exercice sportif. Quant au langage de l'automobile, il déborde du côté de l'industrie et de la technologie. Lorsque nous soustrayons les textes extra-sportifs pour retenir seulement la narration des épreuves et l'énumération des résultats, nous retrouvons, ni plus ni moins, les stéréotypes rotatifs valant également pour les disciplines sportives.

L'AÉRONAUTIQUE, par contre, ressortit alors nettement à la désignation de sport et donne lieu à un beau dosage de dramaturgie et de description ponctuelle. « Le record allemand de distance (en ballon) vient d'être porté à 1200 km par la remarquable ascension que viennent d'exécuter deux membres de l'Institut météorologique de Berlin (...). La vitesse moyenne obtenue est de 50 km à l'heure. Le record du monde de la distance est toujours la propriété de nos sympathiques aéronautes français, Monsieur le Comte de La Vaulx et le Comte Castillon de Saint-Victor, promoteurs de la traversée de la Méditerranée en ballon. On se souvient que le titre de recordman du monde est dû à leur mémorable ascension d'octobre 1900 où, partis de Vincennes, ils atterrirent aux environs de Kiew : leur voyage compte 1922 km en 33 heures 43 ». (*L'Auto*, 18 janvier 1901). Le style s'est ennobli — à l'instar du nom des champions —, mais le texte obéit bien aux canons de la littérature sportive. Si le *fair-play* commande de saluer le bel exploit étranger — allemand de surcroît — le patriotisme ramène bien vite aux solidarités nationales.

En 1880-1914, les principales caractéristiques du vocabulaire sportif, telles qu'on peut les retrouver aujourd'hui, se mettent donc en place, notamment le jeu rhétorique des métaphores et le pathos dramatisant. Les anglicismes s'infiltrent et se répandent de plus en plus : titres de sociétés, noms des jeux ou disciplines, etc., surtout grâce au support de la presse sportive ; mais leur rôle connotatif de standing culturel semble aussi important, et même plus, que celui, fonctionnel, de désignation technique. Entre le parler noble aux références gréco-latines et le parler populaire du type « joyeuse pédale », anglicismes et technicité créent la voie moyenne et normative qui s'impose progressivement.

La narration sportive connaît diverses formes : développée ou hachée-résumée, et divers régimes : noble ou roturier, épique, mélodramatique, descriptif... Mais les éléments de fond persistent : les rapports entre l'espace et le temps, l'action et la chance (ou la « guigne »), la distribution des rôles entre dirigeants, concurrents, arbitre, entre la tribune des personnalités et le chœur populaire...

Le vocabulaire sportif à travers ses formes dramatisantes et ses procédures d'appréciation/dépréciation va supporter une éthique et une idéologie où se font contrepoint : l'*esthétique* du spectacle, du « style » et l'*efficacité* de l'engagement ; la *gratuité* du jeu et l'*intérêt* de la lutte ; le *volontarisme* et la mise en valeur du *corps* ; la

prouesse individuelle et la *solidarité d'équipe* ; la *supra-nationalité* « sportive » et le *nationalisme*. Au terme de notre synchronie, les jeux sont faits pour la suite du siècle.

Jules GRITTI

BIBLIOGRAPHIE

COUBERTIN, P. de, *Une bataille de vingt-et-un ans, la bataille de l'éducation physique*, Paris, Librairie de l'Éducation physique, 1909 ; 220 p.

DUMAZEDIER, J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil, 1962 ; 319 p.

GILLET, B., *Histoire du Sport*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1957 ; 128 p.

GRITTI, J., *Du Sport à la Une*, Paris, Armand Colin, coll. U. Prisme, 1975 ; 224 p.

LEDRE, Ch., *Histoire de la Presse*, Paris, Fayard, 1958 ; 414 p.

LE FLOC'HMOAN, J., *La Genèse des sports*, Paris, Payot, Petite bibliothèque Payot, 1953 ; 191 p.

SEIDLER, E., *Le Sport et la Presse*, Paris, Armand Colin, coll. Le Kiosque, 1964 ; 271 p.

LE VOCABULAIRE DE LA MODE

« Nos infatigables lexicographes devraient bien nous donner un dictionnaire des *modes* imprimé en caractères effaçables pour la commodité des changements » (*Mercure de France*, Février 1811, cité par F. Brunot[1]).

Les historiens[2] et les usagers du costume se préoccupent de noter et de suivre les modes. Les historiens[3] et les usagers de la langue peuvent, eux, se demander si les changements dans les modes et dans les mots coïncident.

Le vocabulaire de la mode s'observe dans trois principaux types de corpus : les textes spécialisés, comme les revues féminines[4] ou les catalogues, la littérature, le plus souvent romanesque[5] et les dictionnaires[6]. Ces trois corpus donnent des informations différentes. Les mots foisonnent dans les revues. Mais certains, comme

---

1. *H.L.F.*, t. X, 2e partie, pp. 898-899.
2. Boucher François, *Histoire du costume en Occident de l'antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, 1965, en abrégé *HC*.
3. Brunot Ferdinand, *H.L.F.*, t. VI, *Le XVIIIe siècle*, 2e partie, fasc. premier, pp. 1099-1108, et t. X, 2e partie, pp. 894-899, Paris, Armand Colin, 1966 et 1968.

Greimas Algirdas-Julien, *La mode en 1830*, Thèse dactylographiée, Paris-Sorbonne, 1948.

4. Les citations sont empruntées à diverses revues : elles sont aussitôt suivies du nom de la revue en abrégé, de la date et de la page.

Pour un retour en arrière :

Le Magasin des Familles, 1851, 1852, en abrégé *MF*.

Moniteur des Dames et des Demoiselles, 1860, 1861, en abrégé *MDD*. *La Dernière Mode*, 1874 ; les articles écrits par Mallarmé sont rassemblés dans les *Oeuvres Complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, pp. 705-847, en abrégé *DM*.

La Mode Illustrée, 1875, en abrégé *MI*. Pour les années 1879-1915 :

La Mode Illustrée, 1879, 1882, 1883, 1889, 1910, en abrégé *MI*.

Le Petit Écho de la Mode, 1892, 1893, en abrégé *PE*.

Fémina, 1901, 1902, 1903, 1907, en abrégé *Fé*.

La Ruche Illustrée, 1904, 1905, en abrégé *RI*.

Journal des Ouvrages de Dames, 1907, 1908, 1909, 1910, 1913, en abrégé *JOD*.

La Mode Pratique, 1913, 1915, en abrégé *MP*.

5. V. Zola Émile, *Au bonheur des Dames*, en abrégé *BD*, Paris, Gallimard, 1970, pp. 387-803 ; v. pp. 1667-1670 les notes sur le dossier préparatoire ; le roman a été écrit en 1882 et au début de 1883.
6. *Le Grand Larousse de la Langue Française*, en abrégé *GLLF*, Paris 1971-1978, sert de base pour les étymologies et les datations ; il a, entre autres avantages, celui de préciser ces dernières pour chacun des sens et pour toutes les lettres de l'alphabet. Divers dictionnaires Larousse, en abrégé *Lar*, sont cités pour les datations, ainsi que :

Hatzfeld Adolphe, Darmesteter Arsène et Thomas Antoine, *Dictionnaire Général de la Langue Française*, en abrégé *HDT*, Paris, Delagrave, 1890-1900.

Littré Émile, *Dictionnaire de la langue Française*, Paris, Hachette, 1875, en abrégé *Lit*. Le *Supplément*, en abrégé *Lit Sup*, est de 1877.

Robert Paul, *Dictionnaire de la Langue Française*, Paris, 1964, en abrégé *Rob*.

créations superflues et éphémères, ne seront jamais lexicalisés (au sens d'« admis dans un dictionnaire »), d'autres le seront tardivement, d'autres le sont par l'intermédiaire des textes littéraires dépouillés par les lexicographes, d'autres encore le sont immédiatement, comme s'ils étaient indispensables. Quels sont alors les mots à retenir pour l'histoire de la langue ?

Les mots des écrivains résultent parfois de choix individuels ou de hasards thématiques. Pourquoi Colette emploie-t-elle dès 1910 *shantung*, qui n'est lexicalisé qu'en 1964 (*Rob* et *Lar*) ? Chez Zola, parmi les tissus énumérés (*BD*, notamment pp. 391, 485 sq., 768 sq.), la plupart portent des noms anciens, à part la tartanelle (*Lar* 1876), la vigogne et, avec un effet stylistique probable, la série « une cheviotte, des diagonales, des grisailles » (*cheviotte* remonte au *Jour. Off.* 1872, *grisaille* à *HDT* 1893 et *diagonale* n'est pas lexicalisé comme nom de tissu). De ces cas particuliers ne se dégage aucune conclusion. Parfois aussi la première attestation signalée appartient à des écrivains, alors que les emplois dans les revues sont nettement antérieurs ; le nom de tissu *vigogne* est attribué à Proust (avant 1922), alors que le terme est dans les revues au moins dès 1875 ; le substantif *tailleur* désignant un vêtement féminin serait dû à Martin du Gard (1928), alors que le costume a été lancé par le couturier Redfern en 1885 ; de même encore *surah* aurait été introduit par Zola en 1883 *(GLLF)*, alors que le mot est attesté dès 1875. Mallarmé a, lui, la particularité d'être à la fois « Tel qu'en lui-même enfin... » et la chroniqueuse de mode Marguerite de Ponty ou Miss Satin : s'il emploie dès 1874 comme substantif *lamé* (Havard 1890) et *diagonale*, c'est en qualité d'« historiographe des Toilettes et du caprice qui les varie » (*DM* p. 780).

Quant aux dictionnaires, ils ont souvent prêté attention tardivement aux termes vestimentaires, considérés comme trop frivoles. L'écart entre l'usage dans les revues et l'entrée dans les dictionnaires est parfois important, et peut d'ailleurs augmenter si une autre lecture fait remonter les datations. C'est ainsi que *HDT* accepte en 1900 *gilet* pour le vêtement féminin, alors que le mot et la chose existent déjà en 1851 (*MF* p. 674). D'autres mots sont empruntés aux *Larousse* et classés selon l'année du dictionnaire, la revue étant indiquée ensuite : 1902 *jaquette* pour femme (*MI* 1879 p. 285) ; *matinée* (*MI* 1883 p. 121) — 1903 *pongée* (*MI* 1889 p. 107) — 1904 *costume tailleur* (*PE* 1893 p. 69) — 1907 *épinglé* (*MF* oct. 1852 p. 38) ; ***ottoman*** (*MI* 1883 p. 102); *pékiné (MI)* 1879 p. 102) — 1922 *imberline* (*MI* 1882 p. 57) — 1923 *macramé* (*MP* 1913 p. 3) — 1928 *charmeuse* (*MI* 1910 p. 4) — 1929 *chevron* (*MI* 1889 p. 86) ; *duvetine* (*MP* 1913 p. 837) — 1930 ***fil-à-fil*** (*MI* 1889 p. 86) — 1933 ***tussor*** (*MI* 1882 p. 106) ; *zenanah (MI* 1910 p. 776) ; *zéphir* (*PE* 1893 p. 181) et *drap zéphyr* (*MI* 1875 p. 145) — 1949 *similisé* (*MP* 1913 p. 194) — 1963 *perlé* (*DM* 1874 p. 793) — 1964 *trois-quarts* (*JOD* 1910 p. 385). Le recours aux revues est donc indispensable.

Une fois défini le corpus privilégié, deux choix demeurent. D'une part est-il bien utile de retenir des termes parfois plus fugitifs que l'objet qu'ils ont un jour dénommé ? Par exemple, l'Exposition de 1889 ayant « stimulé toutes les imaginations », la liste des tissus nouveaux comporte notamment le ***voile ajouré,*** le ***japara,*** le ***naïja broché,*** la ***broderie-guipure,*** le *pékin empire*, la ***louisine annelée,*** le *tussale*, la *popeline*, le *pongees* (sic) (*MI* 1889 p. 107) ; de ces tissus, combien sont intéressants ? Parmi les mots, certains jouent d'ailleurs le rôle de génériques par rapport aux appellations particulières proches des noms de marques, recourant au prestige de l'Orient et touchant à la publicité. Zola offre un exemple de ce type en parlant des « deux soies dont la maison avait la propriété exclusive, le Paris-Bonheur et le Cuir-d'Or, des articles exceptionnels, qui allaient révolutionner le commerce des nouveautés » (*BD* p. 391). De plus, quelle est la durée minimale pour qu'un mot de la mode s'impose ? Ne doit-il pas échapper partiellement au changement ? Il faut un

certain recul que n'ont pas les *chroniqueuses de mode*, les *courriéristes* (*JOD* 1907 p. 381), chargées de prévoir l'avenir :

> Une jolie petite nouveauté simple surgira aux premiers jours de température douce : c'est un vêtement qui n'est pas une visite, ni un camail, ni un mantelet, et qui se nommera cardinal ; il est légèrement cintré à la taille, très court, serre les bras et il est plus court derrière que devant (*MI* 1882 p. 78).

Le mot *cardinal,* pourtant bien défini par le contexte, ne mérite l'attention que comme exemple à oublier.

En second lieu, en admettant qu'on puisse justifier que la survie d'un mot a été suffisante pour son étude, serait-il encore possible et utile de passer en revue tout le vocabulaire ? La mode a de nombreuses composantes, avec les vêtements, chaussures, bas, gants, chapeaux, mais aussi avec les tissus et les couleurs ; c'est ce que Mallarmé appelle « Toilettes », « tissus, nuances de ces tissus » (*MD* 1874 p. 780) ; c'est aussi ce que Madame Alexandrine Zola a préparé : des « listes de vêtements, de tissus et de couleurs » (*BD*, p. 1669). Plutôt que de constituer un lexique des termes aussi bien nécessaires que superflus, aussi bien durables que fugaces, mieux vaut déceler certains procédés de formation courants, communs d'ailleurs aux mots d'usage et aux mots de luxe. Ce sera l'objet d'une démarche sémasiologique, qui va de la connaissance des mots vers celle de la mode.

Mais dans un premier temps, en partant de la mode comme réalité historique et sociale, selon une démarche onomasiologique, il est utile de classer par thèmes quelques données sur le costume pour la période 1880-1914, et de rechercher à quels mots elles correspondent.

DE LA MODE VERS LES MOTS

La fin du XIXe siècle et les années qui précèdent la guerre de 1914-1918 ont un intérêt particulier pour l'histoire du costume. Après des périodes contrastées, l'expansion de la bourgeoisie sous la Restauration et le Second Empire crée des conditions favorables aux préoccupations vestimentaires. Les principales influences qui s'exercent sur la mode sont celles de la technique, de l'esthétique des arts décoratifs, du passé et du genre de vie des femmes.

La production et la transformation des textiles, déjà industrialisées, s'améliorent grâce aux nouveaux procédés de filature, de tissage, de brochage, d'impression, à l'invention des colorants de synthèse, à la découverte puis au perfectionnement de la machine à coudre. La diffusion des vêtements est favorisée par les *magasins de nouveautés* et par les grands magasins, vendant des *confections*, largement ouverts à une clientèle surtout féminine, par les expositions, par l'essor des revues spécialisées[7], de la publicité et des ventes réclames. A un autre niveau se développe la Haute-Couture, avec l'Anglais Worth, qui, à partir de 1857, instaure le système des collections saisonnières présentées sur des mannequins d'abord appelés *sosies* (*HC* p. 384), avec son compatriote Redfern, puis avec Jacques Doucet, Madeleine Vionnet, Paul Poiret, Madame Paquin, Jeanne Lanvin etc. Selon l'historien du costume François Boucher, la France joue un rôle mondial dans le domaine de la

7. L'Histoire de ces revues est même faite dès 1852 (*MF*, pp. 232-235).

mode pendant les années 1868-1914, et la date de 1914 « reste le seuil où des modifications des formes de l'existence ont entraîné celles du costume, et les années qui l'éloignent de nous en font chaque jour davantage le signal muet d'une époque révolue » (*HC* p. 408). Les grandes dates de l'histoire du costume et de l'*Histoire de la Langue* coïncident donc.

Aux nouvelles conditions de production et de vente des vêtements correspond un vocabulaire nouveau, par exemple *couturier* (*DM* 1874 p. 797 et *Lit Sup* 1877) au sens de « tailleur pour dames ». Mais des expressions plus anciennes comme *bon faiseur, grand faiseur* subsistent en 1915 (*MP* p. 447). Mallarmé parle de *grande faiseuse* (p. 833) ; une tentative pour *grandes couturières* (*JOD* 1909 p. 22) a été infructueuse. Pour désigner les employées de la couture, le mot *trottin* est accepté dès 1856 ; *seconde main* et *première (main)* sont attribués à A. Daudet en 1874, alors que *petite main* attend le *Larousse* de 1907.

Certains facteurs techniques s'associent à des préoccupations esthétiques. La main-d'œuvre, libérée par la machine à coudre de certains travaux lents, se consacre à l'ornementation du vêtement et aux *accessoires* (*MI* 1875 p. 390) :

> Il y a plus de ***fantaisie*** que jamais parmi les ***accessoires*** de toilette, tels que les fichus de toute dimension et de tout genre, les cravates, les nœuds de coiffure, les nœuds de corsage, les poches-aumônières... que sais-je ? (*MI* 1875 p. 326).

La liste serait longue avec les basques, bavettes, bavolets, berthes, écharpes, flots, fraises, franges, jabots, jokeys, pompons, quilles, relevages, straps (*JOD* 1907 p. 381 et 1909 p. 141), tabliers, etc. La balayeuse, datée de 1866, existe en fait dès 1851. Les nœuds sont variés : nœuds-choux, nœuds-cocardes, nœuds-flots, nœuds papillons, ainsi que les plis : plis accordéon, éventail, godets, tuyaux d'orgue, Watteau. Le pouf est un des accessoires les plus significatifs. Le mot, daté du 1-3-1872, semble avoir la même étymologie que dans ses autres emplois, à savoir l'onomatopée d'un bruit de chute ; mais, surtout avec l'orthographe *pouff*, chez Mallarmé (*DM* 1874 p. 798) et constante en 1875 *(MI)*, on peut penser aussi à l'anglais *puff*, qui s'emploie pour une jupe, une manche, un ruban bouffants. Le mot se maintient au moins jusqu'en 1883, date à laquelle il est défini ainsi :

> Disons d'abord que ce mot représente non pas un objet déterminé, mais une variété infinie de draperies et d'ornements ; souvent un gros nœud tient lieu de ***pouf***. Il en est de même des paniers tendus sur les hanches, tirés en arrière et réunis pour former une proéminence (...) Même le dos d'un corsage peut se prolonger pour former un pouf avec des basques longues derrière, disposées en gros tuyaux, en ailes de papillon etc. (...) Le pouf que nous allons expliquer est fait d'étoffe drapée sur le lé de derrière du ***fond*** de jupe ou de la jupe de dessous (*MI* p. 246).

Les ornements résultent le plus souvent du travail du tissu, ce qui correspond à un riche vocabulaire de substantifs souvent métaphoriques comme *coque, coquille,* voire *coquille Saint-Jacques, chou, chichi, chicorée, dents, étoiles de mer, écailles, follettes, fouillis, ruche, ruchon.* Des participes, employés d'abord comme adjectifs, deviennent aussi des substantifs : le tissu peut être *bouchonné, bouillonné, capitonné, chenillé, chiffonné, coquillé, coulissé, crénelé, dentelé, drapé, effilé, festonné, frangé, froncé, gaufré, liseré, ouaté* (sans doute pour *ouatiné*), *papillonné, pendeloqué, plissé, ruché, treillagé, tuyauté* ; le résultat obtenu est un *bouillonné*, un *coquillé*, un *coulissé*, un *drapé*, un *effilé*, un *liseré*, un *plissé*, etc. Dans l'ensemble, ces garnitures font penser au style tapissier en pratique pour la décoration des intérieurs ; la description d'une robe de réception est explicite :

> L'encadrement et la bande de la jupe sont brodés à gros relief et finement

> soutachés. L'encadrement lui-même se termine dans le bas par des grelots, tandis que les angles sont ornés de rosaces de ruban de satin dont les extrémités s'allongent en larmes coquettement nouées. Au bas de l'étole de la jupe, mêmes rosaces de ruban alourdies de glands (*JOD* 1909 p. 14).

Le vocabulaire rejoint celui de l'ameublement.

Les variations du goût dans les arts décoratifs ont aussi leur retentissement sur la silhouette féminine. Entre 1850 et 1914, deux styles s'opposent : ce qu'on appellera la *ligne* (1959 *Rob*) évasée avec large jupe donne à la femme une forme imposante comme l'architecture monumentale de la fin du siècle ; et une ligne plus stricte et droite avec la robe fourreau (*fourreau* est attribué à Th. Gautier en 1858) et avec le tailleur. Les principales conséquences portent sur les vêtements de dessous, dont les revues, par une sorte de pudeur, parlent peu et dont le vocabulaire ne s'enrichit que lentement. Les *dessous* (1889 Larchey) deviendront les *sous-vêtements* (1927 G. Duhamel) et la *lingerie* (1931 *Lar*). *Pardessous*, formé sur le modèle de *pardessus* et utilisé par Mallarmé (*DM* p. 798), n'a pas vécu. Les revues citent la *fondation* et le *fond de jupe* ; le *jupon* ne devient vêtement de dessous qu'après 1890. Ce qui fait l'objet des commentaires, ce sont les artifices qui déterminent la silhouette. Pour gagner du volume, la *tournure* s'est maintenue de 1828 à la fin du siècle. L'article de Jean Robiquet « Les dessous de nos grand'mères » (*JOD* 1908 pp. 230-235) fait l'historique des ampleurs factices : « A des intervalles réguliers, le goût féminin est passé par les mêmes crises de folie. Les paniers expliquent la crinoline comme le Dix-Huit Brumaire explique le Deux Décembre » (pp. 230-231). Et même, « les couturières à la mode, Mlle Palmyre, Mme Vignon, croient fermement ressusciter les paniers du XVIIIe siècle, lorsqu'elles inventent la crinoline » (p. 233). L'auteur fait aussi le lien entre la mode et les conditions économiques et sociales :

> Reste à jouir des fortunes acquises, et ce besoin se manifeste jusque dans la forme des robes de femmes. Comme au temps de la Renaissance, on les veut larges, cossues, étoffées... Vive donc la crinoline qui favorise les engoncements, permet d'employer quinze mètres de gros de Navarre ou de moire antique à la façon d'une simple jupe et transforme la Parisienne en un mouvant ballot de soieries (p. 234).

La *crinoline*, qui est depuis 1829, selon l'étymologie, un tissu de crin et de laine, puis un jupon bouffant (Th. Gautier 1856), a une histoire résumée ainsi : « l'âge de crin et l'âge d'acier » (p. 235) ; avec une armature de métal, elle devient la *cage*. Elle a surtout fait l'objet de controverses tantôt sérieuses, tantôt humoristiques. Worth la trouve gênante et prétendra plus tard qu'il en a favorisé le déclin, mais il l'utilise. Plusieurs fois on s'attaque à la *crinolinomanie* (pp. 233-234) ; on annonce même la nouvelle fantaisiste d'un congrès de femmes décidé à « renverser l'altière, la despote, l'envahissante crinoline » :

> Nos jupons d'acier (...) font ressembler les femmes à des sonnettes de boudoir de grand format (...). La princesse P*** a ouvert l'avis qui a prévalu. Elle a proposé d'exagérer la mode afin de la perdre. Donc nous allons voir paraître des jupons d'acier de quinze mètres de circonférence, il faudra trente mètres d'étoffe pour une robe sans volants ; une femme seule remplira une loge au théâtre, quatre rempliront un salon. Les femmes qui ne voudront ou ne pourront plus suivre cette mode n'auront qu'un moyen de s'en tirer. Ce sera de revenir aux fourreaux de l'empire (*MDD* 1860 p. 121).

En fait, vers 1866, « le ballon se dégonfle rapidement : réduit à un coussinet de crin, il prend le nom de **demi-terme,** sorte de crinoline honoraire » (*JOD* 1908 p. 235). En 1879 cependant, on annonce la restauration de la crinoline (*MI* p. 6). La

crinoline est bien le symbole d'une certaine époque, comme le fait dire Jean Robiquet à une « vieille commère » :

« C'est pour ces madames-là qu'on élargit les rues de Paris ! »

— et il ajoute : « Et en effet, sans s'être donné le mot, Worth et Haussmann collaborent, (...) obéissent au même besoin de faire vaste, large, opulent » (*JOD* 1908 p. 235). Par contraste, la ligne droite entraîne quelques changements, la disparition des sous-vêtements volumineux comme le *pantalon-zouave*, et surtout l'apparition d'une lingerie faite dans un tissu souple, avec, par exemple, la *combinaison* (1895 Bonnaffé), définie ainsi tardivement : C'est « tout simplement une robe de dessous d'un seul morceau et presque ajustée » (*JOD* 1909 p. 106). Le même contraste existe pour les chapeaux : « le petit toquet est fort répandu, mais on voit encore d'énormes gainsborougs à l'aspect lourd et à l'ornementation exagérée » (*JOD* 1909 p. 232).

Dans ce domaine changeant de la mode, il ne faut pas oublier l'influence du passé. Les revues consacrent d'ailleurs des articles à l'histoire du costume (*JOD* 1909 pp. 29-34). Voici quelques exemples échelonnés dans le temps. En 1879, la *Mode Illustrée* précise :

> Si l'on veut absolument connaître dès à présent la note dominante de la mode future, on peut consulter les portraits et les gravures du règne de Louis XVI. (...) Les tissus que l'on prépare sont déjà copiés sur ceux de cette époque, et nous allons revoir les petites rayures pékinées, les petites fleurs et à la fois les grands ramages (p. 31).

En 1893, le *Petit Écho de la Mode* parle de la faveur des modes de 1830 (p. 10). Mais plus le temps passe, plus la conscience du passé est nette. En 1909, Fulano, auteur d'un article sur le costume au XIX[e] siècle (*JOD* pp. 112-117), généralise ses observations :

> Nous sommes arrivés à une période de la mode où l'inspiration originale semble épuisée. On a tout fait, tout essayé, costumes amples pareils à des cloches, costumes collants étroits comme des fourreaux, costumes flottants. On a torturé le corps de toutes les manières possibles, on l'a serré, allongé, surchargé de mille accessoires aussi inutiles que disgracieux. Mais, comme la coquetterie féminine exige toujours du changement et de la nouveauté, on fait du neuf avec l'ancien. L'érudition s'en mêle. On fouille les cartons d'estampes, les musées, les collections particulières ; on rajeunit le passé et on l'adapte aux exigences de la vie moderne. Le goût actuel pour les sports et l'automobilisme, les exercices violents nous interdisent certaines combinaisons trop encombrantes et nous avons peu de chance de voir renaître de sitôt la mode des paniers. En attendant, nous avons les chapeaux Louis XVI et nos couturières archéologues cherchent à nous doter des robes Directoire. Ainsi la mode, véritable roue qui tourne, nous ramène périodiquement, éternelle manifestation du désir de plaire, les mêmes grâces et les mêmes excentricités (p. 117).

Cette réflexion sur la mode conviendrait aussi aux arts du temps, marqués par les pastiches et les adaptations du passé. Mais, à quelques détails près, ce texte pourrait porter bien d'autres dates que 1909.

Une autre influence majeure est celle de la condition féminine, qui évoluera surtout à partir de la guerre de 1914, mais qui change déjà et sur laquelle se porte l'attention. La mode masculine, en effet, n'est l'objet que de rares et brefs articles, et c'est la toilette féminine qui doit illustrer la réussite du mari. L'idéal d'élégance se traduit par un mot récent comme *chic* (*Lit* 1863), à la fois adjectif et substantif : on parle d'un *tailleur chic* (*JOD* 1909 p. 229), ou du *grand chic* qui « conseille le velours noir garni de skungs » (*JOD* 1910 p. 24). Mais si on peut parler d'élégance pour un

tailleur, qui n'est pas une toilette de cérémonie, c'est que, sous la Troisième République précisément, l'élégance devient multiforme ; les vêtements se diversifient selon les circonstances, qui, elles-mêmes, se diversifient : la pratique des sports, du tourisme, invite à une plus grande spécificité. Pour les hommes apparaît vers 1867 le complet veston, appelé aussi *complet*, d'abord exclu de la vie mondaine et même citadine. Les vêtements sont souvent désignés par un substantif générique qui indique leur destination. La diversification se fait selon le lieu (avec les *toilettes de campagne, de casino, de château, d'intérieur, de plage, de rue, de théâtre, de ville, de ville d'eaux*), selon le temps aussi, d'après les saisons, d'après les moments de la journée (*matinée, après-midi, afternoon, five o'clock, soirée*), mais surtout selon les activités *(bal, chasse, concert, cheval, dîner, excursion, footing, garden party, lawn tennis, matinée dansante, patinage, petite réception, première communion, promenade, tourisme, réception, réunion, villégiature, visite, yacht* ou *yachting)*. Quelquefois la toilette tire son nom de la personne qui la porte, *amazone, demoiselle d'honneur, grande fillette, jeune fille, mariée, dame d'un certain âge*, et aussi *jeune femme souffrante* (*MI* 1910 p. 169), euphémisme qui désigne la femme enceinte, presque totalement absente des revues féminines. Le complément du nom *toilette* indique donc où, quand, pour quelle activité on porte le vêtement, ou encore qui le porte. Le substantif générique varie aussi. Le mot *mise* disparaît peu à peu au profit de *toilette,* de *costume* et parfois de *robe.* Dans l'ensemble les vêtements se répartissent en deux grandes catégories, qui relèvent chacune de l'élégance, comme l'explique un article de 1879 :

> L'élégance proverbiale des Parisiennes est due surtout au rôle important qu'elles attribuent aux *petites robes.* C'est le terme par lequel on désigne ici les robes du matin, les robes de promenade et, par extension, les robes d'intérieur. A fortune égale, une provinciale aura, en certains cas déterminés, des robes plus coûteuses que celles d'une Parisienne ; en revanche, à fortune égale, la Parisienne sera plus élégante, parce qu'elle fera dans son budget de dépenses une part plus considérable à la *petite robe,* qu'elle porte tous les jours. (...) Moins de dépense pour les robes très *parées* que l'on met rarement, plus de dépense pour les petites robes quotidiennes, et l'on sera aussi élégante loin de Paris qu'à Paris même (*MI* 1879 p. 118).

Aux vêtements *parés* ou *habillés*, à la *« toilette de grande parure »* (*MI* 1882 p. 342), ou *grande toilette* s'opposent le *« négligé »* (*MI* 1879 p. 126), les *« costumes sans façon »* (*MI* 1882 p. 326), le *« tailleur de toujours aller »* (*Fé* 1907 p. 125) ou encore la « robe dite de ***fatigue,*** à usage quotidien » (*MI* 1883 p. 151).

Les chapeaux et les accessoires suivent ce mouvement de diversification. Pour les mains par exemple, on distingue les « gants de ***parure*** » et les « gants destinés aux toilettes de négligé » (*MI* 1879 p. 126) ; quant aux chaussures, elles font l'objet de nombreux commentaires ; chaque modèle est accompagné de sa description et des circonstances d'utilisation :

> On portera beaucoup de ***souliers russes*** cet été, même dans la rue : ces souliers qui, par le fait, sont des demi-bottines, sont faits en même étoffe que la robe (ou bien tout noirs) et ***claqués*** en cuir verni. On fait aussi des souliers de maison en même cuir verni (lequel est tout à fait à la mode), brodés de soie blanche, très découverts, doublés de soie, avec de hauts talons Louis XV. Pour les dîners et soirées, on porte des souliers ***vénitiens*** en peau de chevreau glacée, à quatre barrettes, se boutonnant sur le côté.
>
> Pour les toilettes parées que l'on porte le jour, la chaussure se compose de bottes à barrettes, faites en étoffe pareille à celle de la robe ou de même couleur, claquées en cuir verni (*MI* 1979 p. 126).

La situation est à peu près celle que Mallarmé résume en une phrase : « On marche en bottines, on danse en souliers » (*DM* 20-9-1874).

La diversification touche aussi les âges de la vie. On parle de *bonnets pour dames âgées* (*MI* 1875 p. 326), de *costumes pour dames d'âge moyen* etc. La toilette des enfants fait l'objet d'articles.

Ce ne sont plus de petits messieurs grotesques, de petites dames ridicules :

> ce sont bel et bien des enfants dont l'habillement est calculé de façon à ne leur imposer aucune contrainte, à leur laisser la liberté de se mouvoir, de jouer, de se livrer aux courses comme aux sauts, indispensables à leur développement physique (*MI* 1882 p. 103).

Avec du recul, ces déclarations semblent un peu utopiques, mais « la robe anglaise, dite ***blouse bébé*** », le « costume de ***matelot*** » et, à partir de dix ans pour les garçons, le « petit-complet » (*MI* 1882 p. 103) constituent déjà un progrès.

La mode de la Troisième République reflète ainsi notamment les progrès techniques, l'expansion économique, l'esthétique du Second Empire prolongée dans sa somptuosité et son goût du passé, la vie sociale plus diversifiée des femmes.

DES MOTS VERS LA MODE

La mode comporte des nouveautés, mais aussi d'éternels retours et des constantes. Les mêmes observations se font sur le vocabulaire, selon la démarche sémasiologique :

— si les mots changent et que la mode change, il y a néologie ;

— si les mots demeurent et que la mode change, il y a polysémie ;

— si les mots changent et que la mode demeure, il y a synonymie.

En plus de ces trois faits de langue, néologie, polysémie, synonymie, l'historien cherche les relations entre l'apparition des mots et leurs principes de formation : l'emprunt, la dérivation propre ou impropre, la composition, ainsi que les tropes comme la synecdoque, la métaphore, la métonymie, l'antonomase. Ces divers points sont examinés sous les titres commodes de sémantique, de morphologie et de rhétorique.

Là encore, une étude exhaustive n'est ni possible, ni souhaitable. Quelques exemples types sont sélectionnés. L'arbitraire des choix est évité en partie grâce au métalangage ou langage sur les mots : l'attention des journalistes est parfois tournée vers les mots de la mode autant et plus que vers la mode elle-même. Il est prudent aussi d'éviter les termes trop particuliers et ceux dont la définition serait impossible. Ce goût des mots semble une constante du vocabulaire de la mode, à en juger par la rétrospective que donne Fulano pour le XVIII[e] siècle :

> Le style dans lequel les journalistes du temps décrivaient ces toilettes était le plus extraordinaire qu'on pût imaginer. « M[lle] Duthé, écrit l'un d'eux, était dernièrement à l'Opéra avec une robe de ***« soupirs étouffés »*** (sorte de satin broché), ornée de ***« regrets superflus »*** (...), un chat sur le col couleur de ***« gueux nouvellement arrivé »*** et sur les épaules *« une médicis »* montée en ***« bienséance »*** et son manchon

> ***« d'agitation momentanée »***. Vocabulaire amusant qui demandait sans doute pour être compris une initiation spéciale et s'enrichissait chaque jour de nouveaux termes (*JOD* 1909 pp. 30-31).

L'auteur de cet article pratique le métalangage de plusieurs manières, par son commentaire direct, mais aussi par les italiques, cumulés même avec les guillemets. La tradition continue pour la mode du temps, par exemple :

> Pour toilettes de dîner et de soirées, on portera beaucoup de fayes-***cardinal.*** Ce nom s'explique tout seul. Le ***cardinal*** est, en effet, un beau pourpre. (...) Le bleu sombre, le ***Pétrarque,*** le ***Volnay,*** sont des couleurs ***foncées,*** superbes, dont je n'ai pas encore vu l'équivalent. La nuance ***vendange,*** les teintes ***Cordoue, Belzébuth, Bacchus,*** sont les couleurs les plus nouvelles pour robes de nuance moyenne (*MI* 1875 p. 390).

Cette liste de couleurs est même précédée d'une réflexion linguistique sur des mots de l'année :

> ***Les*** couleurs à la mode (et non pas ***la*** couleur à la mode) n'ont point de nom dans aucun langage. Vous dirai-je que la teinte ***gisèle*** est fine et distinguée ? Cette désignation serait insuffisante, car, à moins de l'avoir sous les yeux, on est fort embarrassée de la définir. C'est peut-être brun, mais un brun mélangé de chocolat. Appelons-la gisèle et n'en parlons plus. Le choca... une clarté m'illumine... semble un dérivé de gisèle... j'y suis tout à fait. Chacune de ces nuances est un mélange de chocolat et de café... d'où le nom de ***cho-ca.*** Voilà ces désignations rattachées à une étymologie acceptable (*MI* 1875 p. 390).

L'auteur de ces lignes, la comtesse de Beausacq, qui a écrit de nombreuses années dans *La Mode Illustrée* sous le pseudonyme d'Emmeline Raymond, est souvent soucieuse de la langue. Elle remarque encore :

> On ne sort plus ***en taille,*** et, soit dit entre parenthèses, cette façon de parler est plus expressive que grammaticale. Car, enfin, qu'est-ce que ***la taille ?*** Une partie de la personne qu'elle ne peut pas plus laisser à la maison, quand elle sort, qu'elle n'y laisserait l'un de ses bras (*MI* 1875 p. 182).

Le commentaire peut porter aussi sur la technicité du vocabulaire : « Déjà les jupes ***s'étalent*** au lieu d'être ***bridées*** étroitement, suivant le terme consacré » (*MI* 1879 p. 6), ou encore la remarque « style professionnel » suit des noms de tissus « le mélange de l'***uni*** avec le ***quadrillé*** ou le ***rayé*** » (*MI* 1875 p. 254) ; ou encore l'emploi de *nouvelles* ***créations*** est suivi de l'explication entre parenthèses *style de commerce* (*MI* 1889 p. 84). Dans la plupart des revues, le métalangage, limité à l'italique, est très fréquent ; les guillemets font le même usage, surtout après 1900.

Le métalangage aide aussi à repérer les particularités SÉMANTIQUES du langage, lorsque, à un objet à désigner ne correspond pas un mot et un seul, ou lorsqu'un mot renvoie à plusieurs objets dénommés. La synonymie et la polysémie existent soit entre deux époques (en diachronie), soit à l'intérieur d'une période donnée (ou synchronie).

La POLYSÉMIE est fréquente dans le vocabulaire de la mode. *Pardessus* est un terme générique désignant divers vêtements de *dessus* pour femmes ; en 1875, une liste comporte *mantelets, dolmans, paletots, petites pèlerines* (*MI* p. 118) ; en 1879, « ce que l'on porte le plus volontiers en guise de ***pardessus*** de demi-saison, c'est... le châle de cachemire de l'Inde, carré ou long » (*MI* p. 110) ; les contextes indiquent ainsi différentes espèces de pardessus, ce qui, de surcroît, ne correspond pas à l'emploi actuel ; il y a donc polysémie en diachronie et en synchronie ; cet autre exemple le confirme :

> Les pardessus ne semblent pas destinés à se transformer. On fera des ***visites*** qui inclineront davantage que par le passé vers la forme des mantelets, de même que celles de l'hiver se rapprochaient des grands manteaux. On fera encore des paletots à gilets à plastrons et pas trop courts. Enfin on fera des rotondes (*MI* 1879 p. 46).

Ailleurs, c'est *manteau* qui est le générique : en 1852, sous le titre d'ensemble de « manteaux de printemps » sont énumérés les mots *pardessus, mante, mantelet* (*MF* p. 264) ; plus tard on lit aussi : « Parlons un peu des manteaux. Nous avons la cape, espèce de vaste rotonde, (...) le kimono, (...) l'éternelle jaquette, (...) la redingote » (*JOD* 1909 p. 141). La polysémie de *pardessus* et de *manteau* correspond à une démarche synecdochique : on passe du genre aux espèces. Il en est de même pour le nom de tissu « ottoman » :

> On désigne par le terme générique d'***ottoman*** un tissu à côtes plus ou moins prononcées (...). Il y a du satin ottoman, des failles, des siciliennes comprises dans la désignation d'ottoman ; il y a des brochés sur fond ottoman, couleur sur couleur, comme aussi des ottomans à dessins imprimés (*MI* 1883 p. 102).

Le même nom peut désigner aussi plusieurs tissus. *Littré* enregistrant la polysémie en diachronie. La lustrine était au XVIIIe siècle une étoffe de soie : elle devient à la fin du XIXe deux tissus de coton différents : le molleton, d'abord en laine, se fait ensuite en gros coton, et la popeline, d'abord en laine et soie, devient une cotonnade : *piqué* s'éloigne de son sens étymologique pour désigner un épais tissu de coton à décor géométrique. C'est notamment l'essor des importations de coton qui entraîne le changement des matières premières : les noms restent, les tissus changent, si bien que les noms changent de sens.

La SYNONYMIE existe aussi pour la mode. Le passé se dissimule sous la nouveauté du nom : ainsi :

> Les grands prêtres de la mode recherchent dans leurs archives des étoffes tombées dans l'oubli. Ils ont l'habileté de ne pas nous les resservir telles quelles ; comme il faut à tout prix leur faire subir un changement, ce changement consiste tout simplement en une appellation nouvelle, et les belles dames, qui, pour rien au monde n'auraient acheté du piqué pour leurs costumes d'été, se précipitent sur l'ottoman de coton, « dernière création de la saison » (*JOD* 1909 p. 346).

De même, lorsque la *parisienne* est présentée comme une nouveauté en 1879 (*MI*), le mot est à plusieurs reprises défini par une périphrase entre parenthèses : « ***(tissu de soie à grosses côtes)*** » (p. 70) ; « (sorte de popeline à très gros grain) » (p. 81), « (ce tissu est une sorte de ***sicilienne***) » (p. 102). Les journalistes de mode, conscients de ces faits, les commentent parfois : il est ainsi question du « satin de Chine qui me fait tout à fait l'effet d'être du satin turc, autrement dit satin à la reine : autres mots et mêmes choses » (*MI* 1879 p. 38). Les couleurs se prêtent aussi à la synonymie :

> En fait de teintes foncées, celle que l'on appelait le printemps dernier ***bleu soldat*** se représentera sous le nom de ***bleu gendarme.*** Celles de nos abonnées qui l'ont acquise sous son premier nom pourront se borner à changer son état civil et la porter en lui donnant son nom nouveau (*MI* 1879 p. 46).

Mallarmé en était déjà conscient quelques années auparavant :

> La nuance la plus en vogue (...) sera le havane teinté appelé hier cachou et ce matin gyzèle : nous aurons ainsi (mêlant des teintes connues à quelques autres tout à fait neuves) les vert paon, bleu grenat, lie de vin, suresne, régina, loutre, gris de fer, gris ardoise, gris mode, écru et d'autres désignant les mêmes tons sous de vaines appellations (*DM* p. 781).

Ces problèmes de sémantique ne se résoudraient que par de longues et peu utiles investigations dans les revues.

La MORPHOLOGIE mérite à son tour des observations d'ensemble.

L'EMPRUNT est particulièrement adapté au sujet : la mode s'inspire de l'étranger, son vocabulaire aussi. L'étude pourrait être faite dans les deux sens : de la mode étrangère vers les mots étrangers, ou bien des mots étrangers vers les tendances de la mode. Les deux principales influences sont celle de l'Angleterre et celle de l'Orient. L'Angleterre donne le ton pour la vie mondaine ou le sport : on parle ainsi de *toilettes d'afternoon, de five o'clock, de garden-party, de lawn tennis*, de vêtements comme *spencer* (1845), *waterproof* (1852), *macfarlane* (1859), *tea gown* (1893) ; des noms de tissus aussi sont anglais : *cheviot* (1856) devient *cheviotte* (1872) ; peu à peu sont empruntés *shirting* (1856), *whipcord* (1893), *cover-coat* (1898), *liberty* (1902), *pongee* (1903), *corscrew* (1913). Pour l'Orient, les noms évocateurs seraient à citer par listes : par exemple en 1889 *hedjaz, jansi, japara, konnang, nagaoka, nagasaki, naija, nassuk* etc. *(MI)*. D'autres emprunts sont lexicalisés, tels *madapolam* (1823 Boiste), *nansouk* (1829), *zenanah* (1876), *surah* (1883), *tussor* (1933). Selon l'époque d'introduction et l'orthographe, des doublets se forment, comme *casimir* (1791) et *cachemire* (début XIXe), *moire* (1650) et *mohair* (1874).

Le vocabulaire s'enrichit aussi par la DÉRIVATION, notamment pour les noms de tissus et surtout par suffixation, avec *-ette : cretonnette, popelinette, satinette, vigognette ;* avec *-ine : castorine, côteline, crêpeline, épingline, foulardine, louisine, moirine, onduline. Damassé* existe à côté de *damas, pékiné* (1907) à côté de *pékin* (1564), *repsé* et *sergé* à côté de *reps, serge.* La DÉRIVATION IMPROPRE augmente le nombre de substantifs, tirés de participes-adjectifs : le *chiné*, le *lamé*, le *piqué*.

La COMPOSITION multiplie aussi les mots nouveaux. Des groupes substantif-adjectif deviennent des unités lexicales, comme *faille merveilleuse, satin merveilleux ;* deux substantifs juxtaposés donnent, avec ou sans tiret, un nom composé, *mantelet-étole, paletot vareuse.* Dans des groupes qui devraient être prépositionnels, la juxtaposition économise des mots outils et des syllabes, ainsi pour *robe fillette, manteau fillette,* et même *robe soie glacée, toque velours vert.*

D'autres formations sont à relier plus directement à la RHÉTORIQUE.

La SYNECDOQUE D'ABSTRACTION désigne un objet par un de ses prédicats ; ainsi le substantif *uni*, qui s'explique aussi par la dérivation impropre, est une dénomination par la qualité distinctive du tissu uni. La même suppression du terme générique au profit du prédicat se produit pour *indienne (toile indienne) complet (costume complet), blonde* et *beige* (à partir des adjectifs donnant la couleur de la dentelle) ; lorsque l'étymologie est oubliée, on aboutit à de la *blonde noire* (*MI* 1879 p. 37). Ces derniers exemples, lexicalisés, n'ont pas été éphémères, mais la formation est la même pour certains tissus de la saison 1879 : la ***Rieuse,*** l'***Élégante,*** l'***Africaine,*** la ***Vénitienne,*** la ***Mignonne,*** la ***Sémillante,*** la ***Flatteuse*** (*MI* pp. 86, 87).

La MÉTAPHORE permet, de son côté, d'adapter à la mode d'autres vocabulaires. Il peut s'agir d'une sorte d'emprunt à une langue technique, par exemple lorsque l'étole, la dalmatique, la soutane, qui sont des vêtements liturgiques, deviennent des nouveautés pour les femmes. Il s'agit au contraire du passage du vocabulaire courant à une langue technique, lorsque des termes imagés désignent ensuite sans image des ornements du vêtement : avec *chicorée, chou, coque, coquille, dents, étoile de mer, écailles, ruche,* les règnes végétal et animal sont mis à contribution. Ces termes sont plus ou moins stables. C'est le cas aussi pour le vocabulaire de la couleur, qui, si l'on s'en tient aux adjectifs de base, est trop pauvre pour satisfaire les besoins de

renouveau et d'originalité. Le monde animal est représenté par *canard, condor, crevette, loutre, saumon, souris, tourterelle, vautour ;* le monde minéral par *acier, amadou, ambre, ardoise, cuivre, grenat, sable, saphir ;* on trouve aussi divers objets fabriqués tels que *bitume, chaudron, feutre, ficelle, laque, mastic, moutarde, tabac, terre cuite foncée ;* mais les végétaux dominent avec, entre autres, *abricot, acajou, aigue-marine, aubergine, bois, bouton d'or, capucine, caroubier, chanvre, fuchsia, géranium, gland de chêne, gloxinia, héliotrope, hortensia, magnolia, maïs, mousse, noisette, noyer, olive, pervenche, prune, prunelle, réséda, tilleul, varech.* Et encore, seuls ont été retenus les termes employés en contexte avec le substantif *nuance ;* le recours à ce mot met en évidence la métaphore, tout en la faisant plus facilement admettre : on lit par exemple « ***jupe en velours*** nuance ***terre cuite foncée*** » et quelques lignes plus loin « corsage en velours ***terre cuite foncée*** » (*MI* 1883 p. 46). Le mot *nuance,* beaucoup plus employé que *teinte,* et parfois remplacé par *couleur,* ne sert pas seulement à signaler l'image, il se rencontre avec de classiques adjectifs de couleur, doubles, *nuance gris bleu* (*MI* 1883 p. 166) et même simples, *nuance* **rouge** (*MI* 1883 p. 37) : ce mot est alors devenu un simple outil signalant le vocabulaire de la couleur.

La métaphore de ces derniers cas n'est pas toujours vivante ; elle l'est au contraire dans le style satirique, qui n'est pas exclu des revues de mode :

> Les chapeaux n'ont pas sensiblement varié depuis le mois dernier. Ce sont toujours des terrines, des pots, des sébiles et des bassines. L'année 1909 pourra se vanter d'avoir pris ses modèles parmi les ustensiles les plus usuels et les plus vulgaires (*JOD 1909,* p. 231).

Le style poétique donne vie aussi à une métaphore filée comme celle du *bord de l'eau :*

> Le bord de l'eau est frais comme un doux chant de barcarolle, alors que la vague inconstante berce mollement la gondole enrubannée.
>
> C'est un petit vêtement pimpant, léger et commode, arrivant aux proportions de l'élégance, en raison de son laisser aller, et de sa simplicité de bon goût (*MF* 1851 p. 792).

La fantaisie d'un jour et les créations les plus sérieuses se rejoignent.

La MÉTONYMIE assure à elle seule des formations variées et nombreuses. La métonymie du lieu est très ancienne, avec par exemple *damas* (XIVe siècle), *calicot* (de Calicut, fin XVIIe), *madras* (fin XVIIIe) ; elle reste très vivante, avec, entre autres, *madapolam* (1823), *barège* (de Barèges dans les Pyrénées, 1829), *escot* (d'Ascot en Brabant, 1829), *orléans* (1835), *jaconas* (de Jagganath, 1860), *surah* (1883), *shantung* (1910) ; l'orthographe est le plus souvent francisée. Le nom d'un tissu devient aussi le nom d'un vêtement, ainsi pour *foulard* (1661 et 1832), *cover-coat* (1898 et 1910), *crinoline* (1829 et 1856). La circonstance dans laquelle le vêtement se porte donne lieu à une métonymie particulière : la *visite* se porte en visite, et la *matinée* pendant la matinée ; cette formation, tentée pour *casino,* ne s'est pas maintenue. Ces créations rhétoriques aboutissent à une polysémie facilement levée dans le contexte.

Quant à l'ANTONOMASE, elle transforme des noms propres en noms communs, et se superpose souvent à la métonymie, ainsi pour un nom de tissu comme *liberty,* tiré du nom du fabricant, ou pour les noms de tissus reprenant ceux des villes d'origine. Des personnages célèbres donnent leur nom à des vêtements mis à la portée de tous. Mallarmé y voit une innovation s'il s'agit de contemporaines :

> Un joli usage datant de quelques jours, veut qu'une robe se nomme de la femme

qui, par son port, charme et distinction, lui a, dans le monde, acquis la célébrité et le prestige (*DM* p. 782).

C'est en fait une habitude illustrée en particulier par le spencer (1797) et concernant plutôt les personnages historiques d'un passé plus ou moins lointain. Alors que Mlle de La Vallière vivait au XVIIe siècle, *lavallière* n'est pas reconnu avant *Littré* (*Sup* 1877). Avec le goût pour le XVIIIe siècle apparaît la robe *Marie-Antoinette :* dans ce cas, le nom propre est encore juxtaposé au nom commun « robe » ; mais au stade qui touche à la rhétorique, le nom commun disparaît. Il en est ainsi pour une série de chapeaux « de formes nouvelles » : le ***Charlemagne,*** le ***Condé*** (*MI* 1882 p. 318). Ces dénominations tournent au jeu, avec le commentaire suivant :

> Le paletot est remplacé par des confections de style Louis XIII (...) Rien n'est élégant comme un ***Gondy*** en velours noir. — Mais qu'est-ce qu'un ***Gondy,*** me demanderez-vous ?... — Un manteau, ou plutôt une confection quelconque, chères lectrices. Ne vous étonnez pas de tous les noms historiques, que toutes les confections à l'ordre du jour portent plus ou moins bien ; car je vais faire apparaître devant vous un ***sire de Coucy,*** un ***Sully,*** un ***Borghèse,*** un ***François 1er*** (*MF* 1852 p. 35).

Même si ces termes n'ont pas subsisté, ils illustrent une figure productive, qui a rendu célèbres aussi certains contemporains, tels Gibus, l'inventeur du chapeau en 1834 (*HDT* 1877). Quant aux noms de personnages historiques, ils rejoignent l'engouement pour les choses du passé.

Avec ou sans métalangage, les commentateurs des modes portent donc au langage une attention qui se perpétue de siècle en siècle. L'amour des mots va de pair avec l'attrait de la nouveauté et du luxe. La rhétorique varie à l'infini les mots superflus, mais elle en crée aussi d'utiles : qui pourrait distinguer le fondamental de l'ornemental ?

Dans l'ensemble, la mode est un domaine où apparaît bien le rôle du langage. Les *dernières créations* entraînent des néologismes : la mode lance les mots ; les mots lancent aussi la mode lorsqu'ils font acheter sous d'autres dénominations ce qui n'est pas neuf. L'historien est le témoin de ces changements. Mais il constate aussi que, dans la langue, tout ne change pas : les procédés de production demeurent. Les mots d'aujourd'hui et de demain sont prévisibles. L'emprunt de *jean* (1967), la dérivation impropre avec synecdoque de *coordonnés* (vers 1970), la composition de *tailleur-pantalon* (1975), l'antonomase métonymique de *bikini* (1947) ne sont pas surprenants. Sans que le passé se répète, le temps est aboli, et la création langagière reste stable dans le « mouvement perpétuel qui a nom la mode » (*MI* 1875 p. 314).

Danièle BOUVEROT

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ABRÉVIATIONS

BD : Zola, *Au Bonheur des Dames,* 1883.
DM : *La dernière Mode,* 1874 (articles de Mallarmé).
Fé : *Fémina.*
GLLF : *Grand Larousse de la Langue Française,* 1971-1978.
HC : Boucher François, *Histoire du Costume* [...], 1965.
HDT : Hatzfeld Adolphe, Darmesteter Arsène et Thomas Antoine, *Dictionnaire Général de la Langue Française,* 1890-1900.
JOD : *Journal des Ouvrages de Dames.*
Lar : différentes éditions des *Dictionnaires Larousse.*

Lit :Littré, *Dictionnaire de la Langue Française.*
Lit Sup :*Supplément* à ce dictionnaire, 1877.
MDD :*Moniteur des Dames et des Demoiselles.*
MF :*Le Magasin des Familles.*
MI :*La Mode Illustrée.*
MP :*La Mode Pratique.*
PE :*Le Petit Écho de la Mode.*
RI :*La Ruche Illustrée.*
Rob :Robert Paul, *Dictionnaire de la Langue Française*, 1964.

LE VOCABULAIRE DE LA SPIRITUALITÉ

Nous aurions pris soin de conduire le présent chapitre dans le sillage des volumes précédents de l'*Histoire de la langue française*, si celle-ci avait abordé pour telle ou telle époque l'étude du vocabulaire spirituel. Mais il n'en est rien. Le langage religieux n'y apparaît qu'en deux circonstances, ou plutôt à l'occasion de deux problèmes précis : place respective du latin et du français dans la vie religieuse aux XVIIe et XVIIIe siècles[1], attitude du clergé constitutionnel puis de l'Église concordataire à l'égard du français et des patois[2]. Nous voilà donc condamnés à travailler en toute liberté.

Une autre contrainte pourtant s'impose à nous : le cadre chronologique choisi pour le présent volume. Que représente, au regard d'une histoire de la spiritualité[3], la période allant de 1880 à 1914 ? Même si ni l'une ni l'autre de ces deux dates ne sont guère, de ce point de vue, significatives, il paraît indispensable de rappeler dès à présent, préalablement à toute étude du lexique, l'évolution qui, du moins en ce qui concerne le catholicisme français, se déroule de l'une à l'autre.

*

* *

Les années 80 restent en continuité avec un climat spirituel dont on peut situer confusément la mise en place entre 1835 et 1855. Les traits dominants en sont : la priorité donnée à l'effort ascétique et une solide méfiance envers la mystique (cela depuis la fin du XVIIe siècle), mais aussi — les catholiques restent très marqués par une sensibilité romantique — une piété fortement affective souvent désignée comme la « piété ultramontaine », et dont l'oratorien anglais Faber passe pour un des meilleurs représentants. Ces tendances, tout en s'atténuant par certains côtés après 1880, se maintiennent pour l'essentiel durant encore une ou deux décennies, et l'œuvre même de Mgr Charles Gay, depuis *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux* en 1874[4], jusqu'à sa mort en 1892, s'y insère, quoique au plus haut niveau, sans aucune contradiction.

Les années 90 voient se produire le grand reflux du positivisme et un puissant retour au spirituel que symbolisent — sans qu'il soit nécessaire de s'y attarder — des noms comme ceux de Huysmans, Bergson, Brunetière et combien d'autres. Parallèlement, les dernières années du siècle vont redécouvrir, très progressivement et non sans résistances, les chemins oubliés de la mystique. L'initiateur est ici Mgr Auguste Saudreau qui, à partir des *Degrés de la vie spirituelle* en 1896[5], n'allait pas

---

1. *H.L.F.*, t. V, pp. 25-31 et t. VII, pp. 66-76.
2. Id., t. IX, pp. 128-133, 371-405, 491-497 et 893-916.
3. Faute d'un exposé synthétique pour cette période, on en trouvera les éléments, malheureusement dispersés, dans : *Dictionnaire de spiritualité*, article *France*, Paris, 1964 ; et Fulbert Cayré, *Patrologie et histoire de la théologie*, t. III, Paris, 1943.
4. Charles Gay, *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux*, Poitiers, Oudin, 1874, 2 vol. de XVIII-572 et 638 p.
5. Auguste Saudreau, *Les degrés de la vie spirituelle*, méthode pour diriger les âmes suivant leurs progrès dans la vertu, Angers, Germain et Grassin, 1896, 2 vol. de 610 et 516 p.

cesser de plaider pour une réhabilitation et une conception plus large des grâces mystiques. C'est en ces mêmes années que se déroulent deux expériences spirituelles auxquelles le XX[e] siècle donnera une attention grandissante : Thérèse Martin entre au Carmel de Lisieux en 1888 et y meurt en 1897 ; Charles de Foucauld, converti en 1886 et déçu par la Trappe, vit en ermite à Nazareth de 1897 à 1900, avant de partir pour l'Afrique.

De 1900 jusqu'à la première guerre mondiale, le mouvement de retour à la mystique se traduit de deux manières différentes, quoique non sans liens entre elles. D'une part, le livre du jésuite Auguste Poulain, *Des grâces d'oraison*[6], tout en prônant une conception plus étroite que celle de Mgr Saudreau, ouvre une longue série de controverses qui ne font qu'attirer davantage l'attention sur ces problèmes. D'autre part, un public peut-être plus réceptif accueille favorablement plusieurs œuvres notables ; citons en particulier celles de deux trappistes, *Les Voies de l'oraison mentale* par Dom Lehodey, en 1908 et — plus ascétique, il est vrai — *L'Âme de tout apostolat* par Dom Chautard, en 1912[7]. C'est aussi avec le début du siècle que Dom Marmion commence à donner les conférences spirituelles qui, recueillies en trois volumes après la guerre, connaîtront une large diffusion.

Car la date tragique de 1914 ne constitue nullement une coupure décisive dans l'histoire spirituelle de la France ; les années 20 poursuivront dans le même sens que l'avant-guerre. Avec la fondation de revues comme *La Vie spirituelle* et la *Revue d'ascétique et de mystique*, les controverses autour de la mystique reprennent avec une vigueur accrue. Cet intérêt renouvelé a aussi sa fécondité dans le domaine de l'histoire, mais les œuvres qui commencent alors à paraître — celle de Pourrat, et surtout l'*Histoire littéraire du sentiment religieux* de Bremond (à partir de 1916) — sont l'aboutissement de recherches commencées bien avant 1914[8]. Nous n'hésiterons donc pas à en tenir compte, quitte à dépasser un peu cette borne chronologique.

Tous les noms qui viennent d'être cités au cours de ce bref rappel historique sont, au sens strict, ceux d'« écrivains » spirituels ; ils se situent pourtant, on l'aura remarqué, à des niveaux tout à fait différents, ce qui n'est pas sans importance pour l'approche du vocabulaire qu'ils utilisent. Les uns (un Charles de Foucauld par exemple) n'ont écrit que pour eux-mêmes ou pour quelques rares confidents ; seule une célébrité posthume en a fait des « auteurs ». Tel est le cas de l'immense majorité de ceux qui ont pris la plume pour traiter de spiritualité ; et leur langage est certainement le plus révélateur de ce qui a été vécu à un moment donné. D'autres (comme Mgr Gay) ont écrit avec la volonté d'atteindre un public et l'intention de l'« édifier » ; si l'on imagine mal qu'ils aient pu ne pas vivre d'abord ce dont ils parlent, on ne s'étonnera pas néanmoins de trouver chez eux un langage moins spontané et plus longuement travaillé. D'autres enfin (pensons à l'abbé Bremond) sont des théologiens ou des historiens de la vie spirituelle : chez eux la volonté de connaissance l'emporte sur l'intention édifiante, et il ne va nullement de soi qu'ils aient eux-mêmes expérimenté les réalités qu'ils observent. Leur langage n'en est pas moins important pour comprendre l'époque durant laquelle ils ont poursuivi leurs travaux.

---

6. Auguste Poulain, *Des grâces d'oraison*, traité de théologie mystique, Paris, Retaux, 1901 (2[e] éd.), 413 p. — [Je n'ai pas eu en mains la 1[re] éd., qui date de la même année 1901].

7. Dom Vital Lehodey, *Les Voies de l'oraison mentale*, Paris, Gabalda, 1908, XII-422 p. Dom Jean-Baptiste Chautard, *L'Ame de tout apostolat*, Abbaye de Sept-Fons, 1912, 240 p.

8. Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916-1933, 11 vol. — [Un douzième volume, posthume (1936), est occupé par les index.]

Quel que soit celui de ces trois niveaux où l'on se place, le vocabulaire de la spiritualité est sans doute l'un de ceux où le poids du passé freine et limite le plus les innovations du moment. L'évolution y est réelle, et les modes n'en sont pas exclues. Mais la nécessité des références scripturaires et doctrinales, comme les traditions propres aux diverses « écoles » spirituelles, jouent plus fortement encore dans le sens de la permanence. Aussi voudrions-nous, avant de passer en revue quelques écrivains spirituels de la période étudiée, prendre en quelque sorte la mesure de la « longue durée », et replacer notre étroite tranche chronologique dans une histoire plusieurs fois séculaire des termes utilisés pour désigner l'objet même de cette étude.

*

* *

Nous le ferons en nous appuyant sur la riche documentation rassemblée dans la thèse de soeur Lucy Tinsley[9], qui a suivi du haut Moyen Age à nos jours le destin de quelques termes fondamentaux de la spiritualité, guettant d'un auteur à l'autre leur apparition ou leur défaveur, l'enrichissement ou l'usure de leur sens. Cette usure explique que, avec des nuances diverses, des mots différents se succèdent pour désigner une même réalité : la vie de relation avec Dieu.

Quand le vocabulaire spirituel se constitue au cours du XVIIe siècle, l'expression la plus courante et la plus large est celle de *dévotion* ou de *vie dévote*, telle que l'emploie déjà saint François de Sales. Mais peu à peu ce mot va se trouver enfermé dans deux sens dérivés : l'un beaucoup plus étroit, désignant des « dévotions particulières » comme la dévotion mariale ou la dévotion au Saint-Sacrement ; l'autre péjoratif, par lequel on entend une piété excessivement sentimentale ou même hypocritement feinte. C'est encore avec l'un ou l'autre de ces deux sens qu'il se maintient au XIXe siècle, et presque jamais dans sa portée la plus générale. De manière très caractéristique, Mgr de Ségur écrit en 1864 dans son livre *La Piété et la vie intérieure*[10].

> « C'est en grande partie la fausse piété qui a fait tomber en discrédit parmi les gens du monde le beau nom de dévotion, autrefois si justement honoré. »

Comme le suggère ce texte, et mieux encore le titre de l'ouvrage dont il est extrait, le XIXe siècle va donc préférer le mot *piété*, qui est alors à son apogée dans son acception la plus large (et non seulement dans son sens étroit et beaucoup plus ancien : la vertu de piété). On lui donne d'ailleurs volontiers pour synonymes — quoiqu'en les employant moins fréquemment — des expressions comme *vie intérieure, vie spirituelle, vie surnaturelle.* Mais une fois de plus, l'usure du temps va s'exercer sur ce mot, et surtout sur l'adjectif *pieux* qui l'accompagne. Dès avant la fin du siècle, et plus encore au début du XXe, ces deux termes se trouvent associés et donc compromis avec une vie religieuse dont on commence alors à penser qu'elle fut médiocre et tatillonne, repliée sur ses pratiques, trop sentimentale et en même temps trop peu mystique. La place est donc vacante pour de nouvelles expressions.

C'est alors que commence la fortune contemporaine du mot *spiritualité*, qui était demeuré presque absent (mais non l'adjectif *spirituel*) tout au long du XIXe siècle,

---

9. Lucy Tinsley, s.n.d., *The French Expressions for Spirituality and Devotion : a semantic Study* (1953, *1.2*).
10. Mgr Louis-Gaston de Ségur, *La Piété et la vie intérieure*, t. I : *Notions fondamentales*, Paris, Tolra et Haton, 1864, 70 p. ; p. 57.

peut-être dans la mesure où on l'associait au mysticisme, objet d'une longue méfiance depuis la fin du XVIIIe. On le voit apparaître timidement au cours des années 90, par exemple dans une œuvre anonyme publiée par le Père Joseph Tissot en 1894[11] ; et devenir peu à peu plus fréquent après 1900, surtout sous la plume des historiens et des auteurs de traités systématiques. Mais il ne s'imposera véritablement qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il recouvre en réalité trois acceptions bien distinctes : 1) un sens très large, désignant la vie spirituelle dans son ensemble, sens pour lequel il se substitue aux mots *dévotion* et *piété* précédemment employés ; 2) un sens plus précis, évoquant la science ou l'étude de la vie spirituelle, sens dans lequel il est d'abord le plus souvent utilisé lorsqu'il se répand au début du XXe siècle ; 3) enfin un sens étroit, qui sert à désigner tel type, telle école, tel système (exemple : « la spiritualité ignatienne »).

L'usure du temps ne semble pas avoir encore atteint *spiritualité*, malgré sa relative polyvalence et sa très large diffusion. On ne peut en dire autant de deux mots qu'il a entraînés dans le sillage de son succès : *ascèse* et *mystique*. Le premier est resté relativement peu usité, si ce n'est sous les formes *ascète* et *ascétique*. Le second au contraire est un bel exemple d'inflation galopante, un emploi trop fréquent — en particulier chez les poètes après Hugo et Baudelaire — ayant altéré rapidement son sens. Il est devenu parfois le simple synonyme d'une « cause » que l'on sert ou d'un « idéal » que l'on poursuit. Or on saisit très tôt l'amorce de ce processus, par exemple à partir de 1911 dans les livres d'Ernest Seillière ; citons seulement ce titre fort significatif : *George Sand, mystique de la passion, de la politique et de l'art* (1920). Et ce déclin se poursuit sous nos yeux, cependant que d'autres mots s'apprêtent sans doute discrètement à relayer celui de *spiritualité*.

Nous n'avons pas à regretter d'être sorti un moment de la brève période qui nous était impartie, puisque — comme on vient de le voir — celle-ci constitue un tournant important de cette longue évolution. *Dévotion* y survit grâce à ses sens restreints ; *piété* y règne encore en maître ; mais déjà s'élancent *spiritualité* et *mystique*, le premier aujourd'hui prépondérant, le second aussitôt galvaudé. Nous pouvons maintenant retrouver, selon les trois niveaux distingués plus haut, les « écrivains spirituels » et l'analyse de leur lexique.

*

* *

Au niveau d'une écriture qui pourrait être dite spontanée ou privée (c'est-à-dire sans perspective immédiate de publication), nous avons choisi de nous arrêter simultanément sur le vocabulaire de sainte Thérèse de Lisieux et sur celui du père Charles de Foucauld. D'abord parce que leur influence n'a cessé de grandir tout au long de notre siècle. Mais aussi parce que la première a déjà donné lieu à des recherches assez approfondies, pour que nous y trouvions les instruments de travail dont nous avions besoin. En publiant l'édition critique des *Manuscrits autobiographiques*, dont il a rétabli le texte authentique longtemps défiguré par un zèle indiscret, le père François de Sainte-Marie a consacré un volume entier à recenser les phrases dans lesquelles Thérèse emploie les mots les plus importants, qu'ils soient « chargés

11. *La vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement*, Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1894, VI-318 p. ; cf. pp. II, 13, 14, 15 etc.

de résonance spirituelle » ou « caractéristiques de l'époque ou du milieu »[12]. Et dans son livre sur la même sainte, le Père Emile Rideau[13] a réservé un chapitre entier pour en étudier « le langage ».

Faute de disposer encore pour l'ermite du Sahara de ressources équivalentes, il nous a fallu procéder à un essai d'inventaire du vocabulaire d'un texte pratiquement contemporain du précédent. L'*Histoire d'une âme* (titre courant des *Manuscrits autobiographiques*) a été écrite par Thérèse de janvier 1895 à juillet 1897. Nous avons retenu pour la lui comparer une série de méditations écrite par Charles de Foucauld au temps où il vivait à Nazareth, et que l'on peut dater de l'année 1898[14]. Est-ce à dire que le seul voisinage chronologique autorise à tirer de ce rapprochement toutes sortes de conclusions hâtives ? Certes non.

Les deux textes restent à bien des égards fort éloignés l'un de l'autre, tant par leur genre littéraire et leurs thèmes dominants que par les intentions de leur auteur. Thérèse écrit une autobiographie spirituelle, ce qui introduit certaines séries de mots relatifs à sa famille, à son couvent, etc. Elle le fait d'abord pour se mieux connaître elle-même, mais aussi pour se faire mieux comprendre de celles auxquelles elle la destine, et pour leur transmettre un message dont elle n'exclut pas qu'une éventuelle publication le diffuse plus largement. Tout en restant très naturelle et spontanée, son écriture est donc relativement soignée. Foucauld met par écrit ses méditations, selon le conseil que lui a donné son directeur de conscience ; il le fait donc avant tout pour lui-même, sans songer un seul instant à une publication. Il n'hésite pas à répéter fréquemment certains mots, en particulier ceux qu'appellent les thèmes sur lesquels il médite : la prière, la foi ; aucune recherche de style n'est perceptible.

Aux différences entre les deux textes s'ajoute tout ce qui sépare leurs auteurs : tempérament et itinéraire personnels, famille religieuse dans laquelle s'est poursuivie leur formation, et plus encore sans doute orientations spirituelles propres à chacun d'eux. Il sera d'autant plus intéressant de pouvoir relever dans leur vocabulaire un certain nombre de caractères communs, qu'il faudra bien se garder néanmoins d'imputer naïvement à leur époque et d'étendre à tous leurs contemporains.

Pour aller tout de suite aux traits les plus visibles, on observera d'abord que dans les deux textes, un record de fréquence est détenu, d'une part par la famille des mots *aimer, amour, aimable, amoureusement*, d'autre part par le mot *Dieu*, que dépasse pourtant chez Thérèse le mot *Jésus*. Cela n'est pas pour surprendre, encore que cela souligne bien l'essentiel. Mais parmi les mots qui apparaissent le plus souvent, il faut aussi en relever quelques-uns qui expriment par leur divergence la doctrine spirituelle propre à chacun des deux auteurs. Chez Thérèse, on a bien souvent noté une prédilection presque excessive pour l'adjectif *petit*, ainsi que pour la famille des mots *enfant, enfance, enfantin*. Mais avant d'y dénoncer mièvrerie ou infantilisme, mieux vaudrait se souvenir que ces termes sont rendus nécessaires par l'explication du message qui lui tient à cœur, ce qu'elle appelle sa « petite voie » et que l'on a appelé l'« enfance spirituelle ». Chez Foucauld, deux autres mots très fréquents

12. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *Manuscrits autobiographiques*, édités par le père François de Sainte-Marie, Lisieux, Carmel, 1956, 4 vol. Il s'agit ici du t. III, étrangement intitulé : *Table des citations*.

13. Emile Rideau, *Thérèse de Lisieux, La nature et la grâce*, Paris, Fayard, 1973, XIII-376 p. : chapitre 16, pp. 297-311.

14. Charles de Foucauld, *Œuvres spirituelles*, Méditations 1898-1915, t. VIII : L'esprit de Jésus, Paris, Nouvelle Cité, 1978, 819 p. ; pp. 23-135 : *Méditations sur le saint Évangile au sujet des principales vertus* (en fait, ici : sur la prière et la foi).

semblent jouer un rôle identique : avec l'« exemple » que donne et l'« imitation » que demande le Seigneur Jésus, on est au cœur de ce que découvre l'ermite de Nazareth et qu'il ne cessera d'approfondir.

L'un et l'autre se retrouvent à peu près d'accord dans leur manière de désigner les deux partenaires ou interlocuteurs de la relation qui constitue la vie spirituelle. Cependant, cette large convergence se fait, semble-t-il, sur un vocabulaire qui leur est commun avec la plupart de leurs contemporains en ces dernières années du XIXe siècle. Du côté de l'interlocuteur humain, le terme le plus utilisé reste de part et d'autre celui d'*âme ;* plus rarement : *cœur ;* plus rarement encore : *esprit.* On trouve aussi bien entendu le mot *homme,* mais autant peut-être celui de *créature* qui souligne la dépendance. Thérèse se dit volontiers « fille » ou « épouse » de Jésus ; Foucauld, quelquefois, « fils » ou « enfant » de Dieu.

Du côté céleste, la gamme des expressions est plus riche encore, mais dans une large mesure commune. Tantôt le texte s'adresse à « Dieu », appelé plus rarement « le Père », plus rarement encore « le Créateur ». Tantôt il s'adresse à celui que Thérèse préfère appeler « Jésus » et Foucauld « Notre Seigneur », tous deux aussi, moins fréquemment : « le Bien-aimé », « l'Époux », « le Maître », « le Roi », « le Sauveur » ; exceptionnellement : « le Christ », « le Fils ». Il est également tout à fait exceptionnel que l'un et l'autre textes parlent du « Saint-Esprit ». Notons enfin, même si cela donne lieu à une moindre diversité de termes, que, contrairement à ce que l'on attendait peut-être, les dévotions particulières occupent moins de place chez Thérèse — à l'exception de la seule dévotion mariale — que chez Foucauld, qui souvent parle du « Sacré-Cœur », ou invoque d'un seul élan tous les saints qui lui sont les plus chers.

Plus largement, chez l'un comme chez l'autre, se manifeste une assez grande richesse du vocabulaire à l'aide duquel ils décrivent les divers aspects de la vie spirituelle. Richesse que dissimule chez Foucauld le procédé de la répétition : la méditation veut agir comme la goutte d'eau qui creuse peu à peu le même point ; richesse plus grande encore chez Thérèse, à laquelle son excellente mémoire permet de trouver aisément le mot juste, et qui écrit avec facilité, voire avec prolixité. Il est impossible de dresser ici une liste complète ; on ne peut que relever quelques mots particulièrement fréquents : *abandon, acceptation, admirer, adorer, charité, combat, confiance, conversion, crainte, demander, désir, espérance, faiblesse, fidélité, foi, glorifier, humilité, louange, obéissance, offrir, paix, pauvreté, présence, pureté, reconnaissance, regarder, sacrifice, servir, simplicité, union.* Ce n'est évidemment là qu'une esquisse ; elle suffit à montrer le caractère en quelque sorte très banal de ce lexique : pas de jargon spécialisé, mais des mots de tous les jours simplement appliqués ici aux réalités de la vie spirituelle.

Cette simplicité, cette transparence sont encore renforcées chez Thérèse par le recours constant à tout un vocabulaire que nécessite l'emploi de nombreuses images symboliques. Sans prétendre en avoir fait l'inventaire exhaustif, nous l'avons classé en quelques catégories aisément discernables : « aigle », « aile », « ange », « chant », « oiseau » ; « parfum », « printemps » ; « étoile », « soleil » ; « fleur », « jardin », « lys », « rose » ; « lumière », « nuit », « ténèbres » ; « montagne », « neige », « nuage », « orage », « rivage ». Ce symbolisme, on le voit, n'est pas toujours identique à celui que suggère l'Écriture. Il se trouve néanmoins intégré par la sainte de Lisieux aux moyens d'expression dont elle dispose pour transmettre son message. On ne trouve sous la plume de Charles de Foucauld aucun recours du même genre.

Il ne sera pas inutile de compléter ce tour d'horizon en mentionnant un certain nombre de mots dont la relative rareté chez nos deux témoins peut être interprétée comme un refus (ou du moins une aversion) à l'égard de certains types de

vocabulaires. Il en est ainsi, en premier lieu, de termes que — on nous comprendra sans longs discours — nous aimerions qualifier de négatifs (ils le sont de diverses manières). Ce sont : *faute, mortification, pénitence, réparation, repentir ;* peu fréquents eux aussi : *mérite* et *récompense.* Et il faut en dire autant de : *démon, enfer, purgatoire.* Mais il est probable que sur ce point, l'un comme l'autre sont plutôt en rupture avec les habitudes de leur temps. Ajoutons que, chez Foucauld, le souvenir d'une vie d'abord orageuse explique peut-être un emploi plus fréquent des mots *indigne, offense, tentation.*

En second lieu, la commune simplicité du vocabulaire se trouve confirmée par la rareté assez surprenante de quelques termes ayant, si l'on peut dire, un caractère de plus grande technicité : *action de grâces, directeur de conscience,* ou même *dévotion* et *ferveur.* Il est vrai que l'on y trouve à maintes reprises *grâce* et *oraison.* Mais on reste beaucoup plus près du langage quotidien que d'un langage théologique.

Sur un troisième point enfin, sainte Thérèse et Ch. de Foucauld apparaissent en complète opposition. Celui-ci semble éviter, ou n'employer que par exception, des mots qui expriment la vie spirituelle sur un ton passionnel, comme : *embraser, enivrer, transes, transports* (il est vrai qu'il ne recule pas devant : *passionnément*). Au contraire, chez Thérèse, plus spontanée peut-être, on dresserait facilement une longue liste de termes qui se présentent volontiers sous sa plume tout en possédant un caractère fortement affectif. Sans être complet, citons : *affection, baiser, caresse, chagrin, charme, chérir, délices, embrasser, émotion, larme, peine, plainte, plaisir, pleurer, sentiment, sourire, tendresse, tristesse.* Il est évident qu'on rejoint là surtout la différence de deux tempéraments.

En résumé, à ce premier niveau, et à travers les deux exemples analysés, on découvre un vocabulaire assez étendu et pourtant remarquablement simple, où peuvent se distinguer certains traits afférents à l'époque étudiée, d'autres communs aux deux personnalités retenues, d'autres enfin (le langage plus symbolique et plus sentimental de Thérèse de Lisieux) propres à chacune d'elles.

*

* *

Venons-en maintenant au second niveau : celui des auteurs « édifiants ». Ici l'enquêteur se trouve plus démuni encore, ne disposant au mieux pour certains auteurs que d'un index thématique, où ne figurent que quelques termes fondamentaux, ou d'une table des citations scripturaires, laquelle ne l'avance guère. A défaut d'une statistique précise, nous dirons du moins l'impression laissée par deux ouvrages importants : *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux* par Mgr Gay (1874)[15], et *Le Christ, vie de l'âme* par Dom Marmion (1918)[16]. L'un et l'autre reflètent dans leur langage — avec plus de majesté pour le premier, plus de simplicité pour le second — la volonté d'apporter un solide enseignement doctrinal, nourri en particulier aux sources pauliniennes. Aussi les mots ou expressions qui semblent y être les plus fréquents appartiennent-ils au vocabulaire de la théologie. Nous citerons : *volonté de Dieu, grâce, vie chrétienne* ou *vie spirituelle ;* et chez Dom Marmion : *mystères, Corps mystique, adoption divine.*

15. *Op. cit.,* note 4.
16. Dom Columba Marmion, *Le Christ, vie de l'âme,* Conférences spirituelles, Abbaye de Maredsous et Paris, Desclée de Brouwer, 1935 (« 110e mille »), XVII-522 p. — [Je n'ai pas eu en mains la 1re éd., qui a paru en 1918 (mais datée « 1914 »), chez Dessain à Liège.]

Ce caractère est bien entendu plus marqué encore au troisième niveau, puisque nous y avons placé les théologiens de la vie spirituelle. Leur langage se trouve modelé, non plus par le souci de la densité du message à transmettre, mais par la recherche d'une précision de type scientifique. On a vu plus haut comment, à partir de 1900 environ, une longue controverse avait opposé les tenants d'une conception étendue de la mystique à ceux d'une conception restreinte, Mgr Saudreau au père Poulain s.j., plus tard le père Garrigou-Lagrange o.p. au père de Guibert s.j. En 1922 — car la querelle avait repris de plus belle après la guerre —, un bon observateur[17] résumait ainsi le fond du débat :

> « Du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours, les voies mystiques étaient généralement regardées comme des voies exceptionnelles... Depuis le renouveau des études mystiques, plusieurs théologiens ou chercheurs en ont appelé de ce jugement... Pour eux, toute vie spirituelle est destinée à s'épanouir normalement par un progrès continu depuis les premiers efforts jusqu'au mariage spirituel... Ils se refusent à reconnaître dans la vie spirituelle deux voies spécifiquement distinctes. »

Ce n'est pas ici le lieu de définir les termes sur lesquels les deux partis tentaient vainement de s'accorder. Mais un peu plus tard encore, en 1929-1931, nous trouvons dans le *Supplément de la Vie spirituelle*[18] une série d'articles intitulée : *Pour fixer la terminologie mystique et pour obtenir une entente ;* elle fournit la liste des principaux termes sur lesquels portait le débat. Ce sont : *contemplation, contemplation acquise, contemplation infuse, grâces mystiques.* Il s'agit en fait de l'existence, de la nature et de l'emplacement d'une frontière entre l'« ascétique » et la « mystique ».

A côté des théologiens, une place doit être faite aux historiens ; et surtout, non loin de Mgr Saudreau, à l'abbé Henri Bremond. A première vue, il y a peu à glaner pour nous dans l'*Index* de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux*[19] puisqu'on y retrouve essentiellement la langue spirituelle du XVII[e] siècle. Mais il attire notre attention sur quelques néologismes — de forme ou de sens — que l'auteur a cru devoir forger pour exprimer sa conception personnelle de la prière. A ses yeux, cette dernière comporte toujours le double risque de chercher en elle une certaine délectation : c'est le « panhédonisme » : ou de chercher par elle un perfectionnement intérieur : c'est l'« ascéticisme ». Dans un cas comme dans l'autre, on reste enfermé dans un « anthropocentrisme » qui met la prière au service de l'homme. Seule est pleinement valable une prière fondée sur le « théocentrisme » : louange et adoration de Dieu totalement désintéressées. Sans prendre position sur le fond du problème — sur lequel Bremond a été vivement critiqué —, on notera seulement que les deux premiers termes n'ont pas réussi à s'imposer, tandis que les deux derniers étaient promis à une longue carrière : mais cela au prix d'un évanouissement du sens primitif, car rien dans leur étymologie ne les restreignait au problème de la prière, ce qui a permis leur emploi en un sens beaucoup plus large.

*

* *

---

17. J.-V. Bainvel, *Introduction*, dans Auguste Poulain, *Des grâces d'oraison*, 10[e] éd., Paris, 1922, p. XXXII-XXXIII et XLVII.

18. *Supplément de la Vie spirituelle*, t. XX, juin 1929, pp. 129-146 ; t. XXVI, mars 1931, pp. 163-172 ; t. XXVII, mai 1931, pp. 65-75.

19. *Op. cit.*, note 8. Publié en 1936 par Charles Grolleau, il en constitue le 12[e] et dernier volume.

Au total, le vocabulaire de la spiritualité, tel que nous le percevons en cette période où le XIX[e] siècle cède la place au XX[e], paraît réclamer plutôt un pluriel. Plusieurs lexiques coexistent, du plus banal au plus technique, et poursuivent chacun une lente évolution. Certes des passerelles les relient : bien des mots leur sont communs ; ils restent néanmoins nettement distincts. S'il fallait pour terminer dire ce qui, ensemble, les marque en ce moment précis de leur histoire, on choisirait de souligner la puissante remontée à la fois doctrinale et mystique, qui allait s'épanouir au cours des décennies suivantes.

Claude SAVART

QUELQUES FAITS DE SYNTAXE D'APRÈS LA LITTÉRATURE À GRANDE DIFFUSION

A la variabilité innovatrice du lexique s'oppose la stabilité relative de la syntaxe : c'est un fait bien connu. Une période de trois ou quatre décennies apparaîtra ainsi comme une réelle unité synchronique. Il est même bien difficile de déceler, comparativement aux décennies antérieures, les nouveautés ou du moins les tendances évolutives — même si l'on donne à la notion de *syntaxe* son sens le plus large qui en fait un synonyme approché de *grammaire*.

Nul doute que la langue littéraire peut durablement innover en matière de syntaxe : à preuve l'emploi dit « pittoresque » de l'imparfait, exploité notamment par les Goncourt, et dont on connaît la fortune dans la langue journalistique d'il y a quelques années. Mais il faut convenir qu'en ce domaine l'évolution vient plus souvent de la spontanéité de l'usage familier. C'est donc la langue parlée qu'il faudrait prioritairement saisir. A défaut de pouvoir le faire, on se rabattra sur la langue de la littérature à grande diffusion, dont il est sûr qu'elle a eu une forte influence sociologique — et partant linguistique. Le choix s'est porté, dans l'immense champ qui reste à défricher, sur les suppléments littéraires du *Petit Journal* (*SPJ*) et du *Petit Parisien* (*PP*), ainsi que sur le *Monde illustré* (*Monde*). Du premier on a dépouillé une année complète (1893) et quelques fascicules postérieurs ; du second les numéros de janvier à juillet 1890, du troisième un trimestre (juillet-septembre 1896). A quoi on a ajouté, dans le foisonnement de la littérature « populaire », quelques ouvrages dont le succès a été marquant et quelques autres distribués en prix dans les écoles communales ou les lycées (comme *Le Parrain de Cendrillon*) ou dont la lecture a alimenté durant toutes ces décennies les exercices scolaires (*Le Tour de la France par deux enfants*). Hâtons-nous de dire qu'en dehors de la diffusion, qui a été considérable, on chercherait en vain dans tout cela quelque unité. Grande est la distance entre telle page de Pierre Loti parue au *SPJ* ou telle nouvelle de Guy de Maupassant donnée au *PP* et la chronique d'un Simon Levai (*SPJ*), le « Courrier de Paris » de Pierre Véron (*Monde*) ou encore le naïf « bulletin orphéonique » de E. Mas et les conseils culinaires de « Cousine Jeanne » (*SPJ*).

Pourtant, on est frappé, dans l'ensemble, par une réserve, une timidité rhétorique, des maladresses toutes scolaires. Elles donnent tout leur prix aux hardiesses des rares passages où se reflètent la langue familière et l'usage parlé. Permanences et survivances : voilà ce qui l'emporte -et de beaucoup- sur des innovations bien timorées.

I) Permanences et survivances

A) *Permanences*

Les tendances classiques et rhétorisantes d'une langue qui se ressent de l'apprentissage scolaire du latin apparaissent aussi bien dans la syntaxe du nom, dans celle du verbe que dans la construction de la phrase.

1) Syntaxe du nom et du pronom

a) *Articles*

• L'article défini peut encore apparaître devant les noms géographiques féminins ou masculins à initiale vocalique, dans l'emploi de complément adverbial ou de complément déterminatif : *à la Chine* pour *en Chine* ; *de la France* pour *de France*. Littré mentionne *aller à la Chine*, mais ajoute : « on commence à dire de préférence : *en Chine* » :

> ...ils sont originaires *de la* Chine (*T. F. deux enfants*, 168)
>
> ...un désert *de l'*Afrique. (*T. F. deux enfants*, 179) *dans l'*Auvergne (*T. F. deux enfants*, 129)
>
> ...le plus beau *de l'*Europe,... (*T.F. deux enfants*, 85)

• L'article *des* précède quelquefois l'adjectif :

> je veux *des* beaux enfants... (Gyp, 59)
> ... poussant *des* petits cris de souris... (*SPJ*, 1893, 173)
> Il lui semble que c'est bien *des* grands mots pour un coup de pelle. (*Line*, 205)

Mais *de* l'emporte. La préposition s'impose aussi, devant l'adjectif, pour rendre la valeur partitive :

> Voilà *de* bonne besogne (*Line*, 44)
> Quand les idées auront avancé, elles supprimeront *de* certains faits,... (*SPJ*, 1893, 322)

Elle est de règle en phrase négative, interrogative, voire exclamative :

> A-t-on échangé *de* souhaits durant la semaine qui vient de s'écouler ! (*PP*, 5.1.90, 2)

Des peut avoir valeur indéfinie :

> *Des* gens l'ont trop oublié en 1870-71 (*SPJ*, 1893, 346)

• L'absence d'article obéit aux règles actuelles : en dehors de l'emploi prépositionnel (*en fer*), attributif (*être reine*) ou locutionnel (*avoir peur*), elle paraît avoir déjà une couleur archaïsante :

> Jamais peut-être *voix* plus émue n'a plaidé la cause du prolétaire avec une éloquence plus passionnée (*SPJ*, 1893, 397)
> Il n'est *grande fête officielle* sans une représentation de gala à l'Opéra (*SPJ*, 1893, 343)
> Il n'est *bruit*, depuis quelque temps, que d'un fait étrange :... (*PP*, 6.4.90, 7)
> En cette maison vous trouverez *fille* à marier. (*SPJ*, 1893, 334)... ne parlons pas *commerce*... (*SPJ*, 1893, 314)
> ... qui n'a jamais rêvé que *batailles*, que *destructions*, que *carnages* (*PP*, 23.3.90, 2)

On notera quelques locutions aujourd'hui désuètes :

> ... à qui il *donne mauvais exemple*. (*SR*, 33)
> ... vous *donnerez prétexte* à quelque mauvaise affaire. (*SPJ*, 1893, 314)
> ... nous pourrions *prendre leçon* des Allemands (*SPJ*, 1893, 330) *c'est grand hasard si*... (*T.F. deux enfants*, 258)

Les chevaux normands, dont la ville de Caen *fait grand commerce*,... (*T. F. deux enfants,* 247)
C'est ce qui s'est passé en Égypte où l'Angleterre *a si gros interêt à* avoir la haute main sur tout. (*SPJ*, 1893, 48)
Oui, chaque famille riche devrait se charger ainsi d'un enfant pauvre et *j'ai idée que* ce serait le meilleur socialisme qu'on pût prêcher (*SPJ*, 1893, 14)

b) *Autres déterminants et pronoms*

• Le démonstratif s'accompagne fréquemment de *là* ; c'est peut-être une des caractéristiques de la syntaxe nominale de l'époque :

Cette supériorité-*là* est celle que... et *cette* cause-*là* n'a garde d'exister... (*SPJ*, 1893, 226)
... il n'y a aucun motif d'autoriser *cet* écart-*là* [« un tel écart »] (*SPJ*, 1893, 174)
Il ne le connaîtra pas *ce* vingtième siècle-*là*, ce pauvre palais de l'Industrie. (*Monde*, 18)

On trouve aussi : *ceux-là qui/que*, apparemment sans valeur emphatique particulière :

... *ceux-là qui* avaient parlé de Versailles...
Ceux-là que charment ces perspectives... (*Monde*, 98)

• Pour les indéfinis, on notera

— l'emploi encore possible de *certain* sans article :

Il y avait *certain* livre de piété intitulé... (*SPJ*, 1893, 394) Mais *certain* jour il advint que... (*SPJ*, 1893, 402)
C'est presque la consistance de *certaine* substance dont le maniement est interdit :... (*Line*, 191)

— La fréquence de *quelque* :

On lui amena une petite ouvrière, un air doux et simple, *quelque* couturière ou *quelque* fleuriste. (*SPJ*, 1893, 10) ... mais son oeil, triste encore, semblait attendre d'André *quelque* autre chose. (*T.F. deux enfants,* 10)

— l'emploi pronominal (et non nominal) de *quelqu'un* pour l'inanimé :

D'abord, je regarde les jolis visages et, dès que j'en ai découvert *quelqu'un,* je ne sais plus m'en éloigner. (*SPJ,* 1893, 66)
Tant qu'elle a eu en poche la pièce de six sous ou *quelqu'une* de ses subdivisions monétaires, Line... (*Line*, 109-110)

— la souplesse de *n'importe* :

semez *n'importe dans quel vase*... du blé, de l'orge... (*SPJ,* 1893, 230)
Il ne faut pas faire de cadeaux à tort et à travers, *n'importe à qui*, hors de propos. (*SPJ*, 1893, 230)

— la valeur indéterminée de *un...quelconque* (« quelque ») :

Connaissez-vous une femme qui ne se plaigne pas d'*un* malaise *quelconque* ? (*SPJ*, 1893, 14)

Après le crime, Eyraud se rendit dans les bureaux de l'huissier Gouffé, rue Montmartre, afin d'y voler des papiers, mais, dérangé par *un* bruit *quelconque,* il eut peur et prit la fuite. (*PP*, 2. 2. 90, 7)

> Les retardataires du matin auront le loisir [dans le wagon-bar] de pouvoir utiliser la demi-heure de trajet en savourant leur chocolat ou *un* petit déjeuner *quelconque*, ... (*Monde*, 131)

— la possibilité de *tout... quelconque* :

> ... il était interdit... d'enclore sa propriété et *tout* terrain *quelconque* de murs, haies ou fossés. (*SPJ*, 1893, 282)

— La post-position courante de *aucun* construit avec *sans* :

> La caisse est tout simplement vernie sans peinture *aucune*. (*Monde*, 131)

• Dans un tableau aussi rempli de tours aujourd'hui vieillissants, *chaque* pour *chacun* fait figure d'exception rarissime :

> ... deux trains d'une vingtaine de voitures *chaque* ... (*Monde*, 21)

c) *Pronom personnel*

L'emploi de *on* pour *nous* remonte au moyen français. On ne s'étonne donc pas de le voir largement attesté :

> Chérie, *on* s'est encor très mal quittés. Pourquoi ?
> Mais pourquoi ? *On* s'était promis, l'autre jour,
> de toujours bien s'aimer ! (*Toi et moi*, 60)

Ce qui frappe bien plus, s'agissant de *on*, c'est la diversité toute classique de ses emplois :

• *on* pour *ils* :

> L'enfant et la bonne vieille avisèrent un banc à l'écart sur une place, et *l'on* s'assit pour se reposer en mangeant une belle pomme que la marchande avait offerte à Julien. (*T.F. deux enfants*, 50)
> Mlle Pulchérie était fort inquiète ; mais *on* ne lui donna pas le temps de gronder, tant *on* l'accabla vite sous le fardeau des grosses nouvelles qu'*on* rapportait. (*Cendrillon*, 196)

• *on* pour *je* :

> Et donnez-moi vos mains, vilaine,
> et mettez vos yeux dans les miens.
> Si vous saviez comme *on* vous aime ! (*Toi et moi*, 57)

La néologie est plutôt du côté de *nous*, dans le tour *nous deux mon frère* :

> Voul'-vous qu'on joue au radeau, tous les quatre ?... Ça sera plus amusant qu'*nous deux ma sœur* ? (Gyp, 89)

2) Syntaxe du verbe

a) *Emploi des temps*

• D'usage quotidien, le passé simple et le passé antérieur se rencontrent à toutes les personnes, dans le dialogue aussi bien que dans le récit :

> Lorsque nous *apprîmes*, il y a quelques jours... (*SPJ*, 1893, 327)
> Vous *laissâtes* faire. (*SPJ*, 1893, 314)
> Ce chapeau démodé, ce chapeau d'autrefois,

fut ton chapeau ? Tu es bien sûre ?
Et toutes ces vieilles figures,
ce sont les gens qui te *connurent*
avant moi ?
(*Toi et moi,* 17-18)
En un instant, les deux hommes l'*eurent ligotté* [sic], ... (*SPJ, 1893, 173)*

• De même l'imparfait du subjonctif, soit par concordance, soit dans le sens d'un « conditionnel présent » (pour *être* et *avoir*) :

... Vous mériteriez que je vous *crevasse* les yeux ! (*Cendrillon,* 17) De cette magnifique apothéose, nous avons voulu que nos lecteurs *conservassent* un souvenir ; ... (*SPJ,* 1893, 16)

Elle avait voulu que son mari et son fils l'*accompagnassent* au Bon Marché... (*SPJ,* 1893, 34)

Fallait-il donc que *disparussent,* frappés subitement, étrangement, tous ceux sur qui nous pouvions fonder notre espoir ? (*SPJ,* 1893, 327)

N'*eussé*-je que cette gloire-là, je m'estimerais encore heureux (*Cendrillon,* 212)

• De même encore le plus-que-parfait du subjonctif, soit après *si* ou *comme si,* soit dans le sens d'un « conditionnel passé » :

... Comme si une main invisible les *eût secoués.* (*T.F. deux enfants,* 46)

Pourtant, il m'en souvient, autrefois je les *eusse* bien ardemment *aimés.* (*Cendrillon,* 254)

Ils lui *eussent ordonné* de s'ouvrir les veines, pour le plaisir de voir couler son joli sang rouge, qu'elle se *fût déchirée* avec joie. (*Cendrillon,* 12)

... les bonbons qu'il *eût achetés* n'*eussent* certes pas *valu* ceux qu'il m'a portés (*SPJ,* 1893, 226)

... et je veillerai sur lui comme vous l'*eussiez fait* vous-même. (*T.F. deux enfants,* 10)

• Cependant, le récit peut se conduire entièrement au passé composé, notamment dans le compte rendu journalistique :

Dans la nuit, l'escadre *a été rejointe* par la première division... Vers deux heures de l'après-midi, M. Félix Faure *a débarqué* à Brest... Après une visite à l'hôpital maritime, il y *a eu* un banquet offert par la ville. (*Monde,* 102)

• Et malgré tout le passé simple vieillit. A preuve tel exemple où il cède indûment la place (sans valeur répétitive) à l'imparfait :

La police est arrivée une heure après que tout *était terminé.* (*Monde,* 130)

• Au contraire, l'imparfait dit « pittoresque » est désormais tombé dans le domaine public. Voyez la première phrase du *Tour de la France par deux enfants* (p. 5) :

Par un épais brouillard du mois de septembre, deux enfants, deux frères, *sortaient* de la ville de Phalsbourg en Lorraine.

ou encore :

Quelques heures après être partis de Paris, et après avoir traversé Chartres, célèbre par sa belle cathédrale gothique, nos voyageurs *descendaient* du chemin de fer. (*T.F. deux enfants,* 299)

A deux heures, le Président *s'embarquait* à son tour à bord du même bâtiment qui allait bientôt mouiller en rade. (*Monde,* 83)

Quoi qu'il en soit, leurs racontars émurent les braves soldats chargés sur le sol

étranger de défendre l'honneur du drapeau national, le commandant de la place de Melilla ordonna une sortie imprudente et bientôt il *trouvait* la mort au milieu de ses troupes. (*SPJ*, 1893, 367)

• Les temps surcomposés s'emploient rarement et toujours dans les conditions syntaxiques du passé antérieur (en proposition temporelle, avec certains adverbes de temps...) :

et dès qu'ils *ont eu mis* le pied sur la terre française, les Russes ont pu avoir une idée de... (*SPJ*, 1893, 335)
Line *a eu* vite *fait* de prendre la mesure de Mademoiselle... (*Line*, 130) Bien au contraire, Line ne l'*a* pas *eu* plus tôt *accompli* qu'elle s'est sentie toute soulagée et satisfaite. (*Line*, 96)

• Les besoins journalistiques imposent aussi le « conditionnel » de l'information incertaine :

Il avait alors appuyé la main sur le bouton de la sonnerie électrique pour avoir du secours, mais Mme Wittorska, revenant à elle, lui *aurait dit* : ... (*PP*, 1. 6. 90, 8)

• Enfin certaines périphrases verbales, d'usage courant à l'époque, ont depuis beaucoup vieilli :

... lorsqu'un charpentier *vint à tomber* d'un échafaudage. (*T.F. deux enfants*, 9)
... la pauvre fille *se prit à pleurer*. (*T.F. deux enfants*, 61)
Elle riait d'un rire navré, elle *pensa se jeter* dans ses bras, ... (*SPJ*, 1893, 10)
Il *a manqué m'fiche* du plomb tout à l'heure !... (Gyp, 64)
Le pauvre gars *était à s'amuser* dans les rochers (*SR*, 122)
Il y a quinze ans, lors de l'expédition du Tonkin, un personnage connu *allait répétant* : ... (*SPJ*, 1900, 258)
... la Garonne *alla s'élargissant* de plus en plus ... (*T.F. deux enfants*, 213)

b) *Constructions verbales*

On relève des constructions anciennes, tombées depuis en désuétude ou totalement disparues :

• *aider à qqn à* :

pour *leur aider à* digérer plus facilement la boule de son ou la légendaire brioche, ... (*SPJ*, 1893, 166)
... il *lui aidait à* écosser sa récolte de haricots. (*T.F. deux enfants*, 40). Construction encore usitée dans les régions méridionales et, sous l'influence germanique, dans l'Est.

• *aimer à faire qqc.* :

J'*aime* toutefois *à* penser que... (*SPJ*, 1893, 170)

• *aimer à ce que* :

Oui, tu *aimes à ce que* je te fasse honneur... (*PP*, 12. 1. 90, 2)

• *commencer à faire qqc.*, « par » :

Je *commencerai à* m'adresser à son mari (*SPJ*, 1893, 86)

• *commencer de faire qqc.* :

(l'heure où)... les sorcières *commencent de* danser dans les halliers. (*Line,* 216)

- *espérer de faire qqc.* :

... on ne peut guère *espérer de* traiter ainsi des quantités énormes... (*Monde,* 22)

- *essayer de qqc.* :

Tu as *essayé de* mon secret, Hassan, lui dit-elle ; ... (*SR,* 61)
Nos amis *essayent d'*un nouveau moyen de locomotion. (*Famille F.,* 33)

- *être paresseux à faire qqc.* :

Il ne faut jamais *être paresseux à* écrire quand on doit le faire. (*T.F. deux enfants,* 41)

- *forcer de faire qqc.* :

Julien (...) la *força de* s'asseoir. (*SPJ,* 1893, 10)

- *s'informer à qqn de qqc.* :

Ils marchaient depuis une bonne demi-heure et n'avaient encore rencontré personne *à* qui *s'informer du* chemin ; ... (*T.F. deux enfants,* 100)

- *se mêler de,* « à » :

... et de temps en temps les bœufs ou les moutons *se mêlaient* aussi *du* concert. (*SR,* 147)

- *menacer qqn de qqn* :

La concierge, celle qui m'*avait menacée des* gendarmes, ... (*Cendrillon,* 251)

- *se périr :*

Mlle Merruau vient de *se périr* ; ... (*SPJ,* 1893, 10)

- *persuader à qqn de faire qqc.* :

... je *persuadai au* père Button *de* transporter son fumier dans un coin du jardin (*SR,* 12)
il a réussi à *leur persuader que* ... (*SPJ,* 1893, 362)

- *raisonner qqc.* :

... parce que je *raisonnais ce que* je faisais... (*SR,* 11)

- *rappeler qqn à qqc.* :

... M. Blampignon *rappela* ses jeunes compagnons *au* but du voyage... (*Cendrillon,* 172)

- *se sentir qqc.* :

... je lui demandai s'il ne *se sentait* point *la fièvre*... (*SR,* 48)

- *servir faire qqc.* :

A quoi *sert* me *turlupiner* à mon tour, ... (*Monde,* 18)

c) *Compléments adverbiaux*

• Quelques locutions prépositives anciennes restent en usage. Ainsi :

> ... l'heure (...) où les bêtes féroces errent *alentour des* tanières... (*Line*, 216)
> Cinq minutes après, Jack et Line cabriolent sur le sable *alentour de* l'animal, ... (*Line*, 131)
> ... Annette voulait le placer *vis-à-vis* le lit pour le voir dès le matin en s'éveillant... (*SR*, 9-10)
> ... une chambre... qui était située *vis-à-vis* la forge... (*SR*, 132). Pierre en tira un troisième pour Camille *de dessous* le théâtre. (*Cendrillon*, 74)
> Il fut alors convenu entre eux que Châtaignette irait à Nevers en octobre, *au lieu et place du* père Ducroy (*P. march. de marrons*, 9)
> *En outre des* œuvres précédemment citées on doit à Edmond de Goncourt... (*Monde*, 54)
> ... que ceux qui ont forfait au devoir et à l'honneur, quand ils devaient, *à raison de* leur haute situation, fournir le bon exemple à ceux... (*SPJ*, 1893, 18)
> *sous peine de* la vie (*PP*, 6. 4. 90, 2)
> *Quant à présent* du moins. (*SPJ*, 1893, 322)

• *De* peut avoir encore le sens pleinement causal (« à cause de ») :

> C'est l'heure douteuse où *de* la lumière confuse une petite angoisse vient au cœur, ... (*Line*, 215)

• Les prépositions *en* et *dans* paraissent avoir une extension qu'elles ont perdue :

> Mme de Chéligny chante *en* perfection... (*SPJ*, 1893, 36)
> « ... nous serons mieux pour causer *dans* l'intérieur, ... » (*Cendrillon*, 187)
> Vous parlez sérieusement *dans* ce moment-ci ? (Gyp, 39)
> *dans* ces derniers temps... (*SPJ*, 1893, 218)

• A noter aussi l'emploi prépositionnel fréquent de *aussitôt* :

> ... la partition (...) éditée *aussitôt* la première représentation... (*SPJ*, 1893, 270)

— et l'ancienne construction *après + subst. + part. passé* :

> Un soir qu'il en jouait [de la flûte], *après la forge fermée*, le père Harrison... (*SR*, 135)

• Les adverbes et locutions adverbiales appellent peu de commentaires. On mentionnera cependant :

— l'adverbe *alentour* :

> Je tourne et retourne *alentour*, comme certaines plantes autour du soleil. (*SPJ*, 1893, 66)

— *tantôt* au sens de « bientôt » :

> ... voilà *tantôt* cinq mois qu'il est parti. (*T.F. deux enfants*, 181)

— *tôt* au sens de « aussitôt » :

> ... pourchassée par toutes les troupes de la région *tôt* mobilisées. (*Monde*, 138)

— *ne... guère* au sens de « pas grand-chose » :

> Un mois seulement pour connaître le mari qu'on prend pour toute sa vie, ce *n*'est *guère*, surtout quand... (*SR*, 7)

— l'emploi adverbial de *matin* :

> ... il vous prendra dans sa voiture si vous allez le trouver *assez matin.* (*T.F. deux enfants,* 34)

— *avec ensemble* « sans exception », qui paraît être un régionalisme :

> ... on se plaint de lui [de l'estomac] *avec ensemble.* (*SPJ,* 1893, 366)

• Dans la classe des conjonctions et locutions conjonctives, outre *vu que* (*SR,* 91, *Monde,* 61) et *durant que* (*Line,* 9), aujourd'hui vieillies, on relèvera la variété d'emploi de *que* ; mais ce n'est pas propre à l'époque :

> Des livres, des cahiers, de l'encre, et des crayons, *que* ça n'en finissait plus ! (*SPJ,* 1893, 74)
> Tout le monde était monté dans les wagons, *que* l'enfant restait hésitante sur la chaussée, ... (*Cendrillon,* 50)
> Mademoiselle est partie *que* maman continue sur le même mode. (*Line,* 80)
> Notre maison marcha bien comme cela jusqu'en 1846, *qu*'Annette fut demandée par le père Button pour le plus jeune de ses fils... (*SR,* 6)
> c'est donc bien gai là-bas *que* tu m'oublies ? (*Toi et moi,* 108)
> « ... Est-ce qu'il est Breton, *qu*'il a appelé sa barque la Bretonne ?... » (*SR,* 113)

On est frappé aussi par la souplesse toute classique de la coordination :

> ... si elle accepte d'obtempérer à l'invitation qui lui est signifiée, ce n'est pas avec une hâte irréfléchie ou *qu*'elle éprouve aucun sentiment exagéré de confusion... (*Line,* 4)

De tels exemples cependant sont rares.

d) *Négation*

• L'emploi sans *ne* en « situation forclusive » (phrase interrogative, hypothétique, principale négative...) reste tout à fait usuel et sans la nuance archaïsante, très forte pour *rien,* moins forte pour *jamais,* que l'on ressent aujourd'hui :

> Est-ce que je saurais *jamais* faire *rien* de pareil ? (*Cendrillon,* 235)
> Savez-vous *rien* de plus triste que ce spectacle ... (*PP,* 12. 1. 90, 3)
> Et avant que Marie David ait pu *rien* dire... (*PP* 19. 1. 90, 7)
> Je ne veux pas qu'elle accuse *personne.* (*Cendrillon,* 43)
> Je n'avais pas besoin de *rien* vous demander... (*SR,* 171)
> Je ne crois pas que *jamais* la tourbe de ces parasites criminels de notre état social ait grouillé avec plus d'intensité et d'impudence qu'aujourd'hui. (*SPJ,* 1900, 258)
> Il ne faudrait pas comprendre la signification du mot savoir-vivre pour supposer que l'« usage » puisse nous forcer en *aucune* circonstance à manquer aux lois du sens commun (*SPJ,* 1893, 174)
> ... incapable de rendre service à *personne* (*SR,* 181)
> ... et qui me défend absolument de *rien* changer au programme affiché le premier jour... (*Cendrillon,* 207)
> Il m'est impossible de leur faire *aucune* réponse sérieuse. (*SPJ,* 1893, 38)
> ... [les manches] des corsages étant devenues tellement importantes qu'on renonce à les loger sous l'enveloppe d'*aucun* manteau léger. (*SPJ,* 1893, 30)

• Plus rarement, le forclusif se construit sans *de* devant l'adjectif indéfini *autre* :

> il ne restait plus devant eux *rien autre chose,* ... (*T.F. deux enfants,* 276)

En 1842, cette terre n'appartenait à *personne autre* qu'aux belliqueuses tribus canaques qui ... (*SPJ*, 1893, 370)

- *Point* paraît quasiment aussi vivant que *pas* :

Oh ! ne hoche *point* la tête. (*Cendrillon*, 208)
Sa lettre était bien humble, et *point* maladroite ... (*SPJ*, 1893, 10)
— *Point du tout*, dit André. (*T.F. deux enfants*, 48)

et l'on relève aussi *non plus que*, aujourd'hui bien vieilli :

Je ne vais pas compter parmi les oiseaux de Paris ceux du Jardin des Plantes ou des oiseleurs du quai, *non plus que* les grues du trottoir, ... (*SPJ*, 1893, 165)

- Le *ne* explétif s'omet rarement :

Tout le monde est d'avis qu'il est impossible de mieux voir Paris qu'on *ne* l'a fait et... (*Famille F.*, 42)

Il arrive même qu'il s'étende à la phrase négative comportant *aussi* :

On voudra bien remarquer que jamais sous les « tyrans », soit royaux, soit impériaux, les soulèvements populaires n'ont été écrasés par des répressions aussi meurtrières que *ne* le furent, en 1848 et 1871, les mouvements républicains châtiés par la République. Dame ! Qui aime bien châtie bien... (*SPJ*, 1898, 210)

3) Syntaxe de la phrase

Impossible de rendre compte ici de la diversité des phrases. Mais un des modèles que visiblement les auteurs se proposent est la phrase qui équilibre les deux parties mélodiques, montante et descendante. Ainsi ces passages du *Tour de France par deux enfants :*

Et les deux orphelins, perdus au milieu de cette grande et triste solitude de la montagne, élevèrent dans une même prière leurs jeunes coeurs vers le ciel (23).
Réconforté par ce souvenir plus puissant que tous les obstacles, priant l'âme de son père de leur venir en aide dans ce voyage vers la patrie perdue, il sut mettre à attendre le même courage qu'il avait mis à agir. (23)
Et tous les trois, se recueillant en face du vaste horizon des Alpes silencieuses, qui étincelaient maintenant sous les pleins rayons du soleil, élevèrent dans une même prière leurs âmes jusqu'à Dieu. (87)

Au demeurant, on ne craint pas les reprises oratoires :

Mais, répétons-le encore, *il est indubitable* que, si réellement une conspiration à tir continu est organisée contre la vie des souverains, empereurs, rois, chefs d'État à n'importe quel titre, *il est, dis-je, indubitable* que le « service international de police », dont il a été plus haut question, ne soit, lui aussi, organisé (*SPJ*, 1900, 258)
Camille, affligée de l'impression qu'elle causait, et ayant l'angoisse d'un second baiser à donner, *Camille*, qui se sentait déjà ravie d'avoir embrassé sa petite soeur, et qui s'était dit qu'elle voulait se faire aimer de son petit frère, *Camille* suppliant et avançant les lèvres pour bien montrer qu'il ne s'agissait que d'une caresse, prit le bord de la barcelonnette à deux mains, et s'y cramponna. (*Cendrillon*, 10)

ni les inversions hardies, avec ou sans reprise pronominale :

... *très coupable est un homme qui...* (*SPJ*, 1893, 301)
Et *nombreux*, trop nombreux *ils sont*, ces gens-là ! (*SPJ*, 1893, 170)

B) ***Survivances***

Alors que tout ce qui précède appartient peu ou prou à l'usage ordinaire, certains faits, rares en comparaison des faits concurrents, apparaissent comme plus ou moins archaïsants.

1) Syntaxe du pronom personnel

a) Ainsi, le pronom personnel peut précéder le groupe verbal au lieu de s'adjoindre à l'infinitif ; mais la construction moderne l'emporte de beaucoup :

> Qui *l'eût pu croire ?* (*Line*, 203)
> ... pour qu'on *le veuille pratiquer* une fois de plus. (*Monde*, 18)
> Cette note gaie... faut-il *l'aller chercher* là-bas au pied des Alpes...? (*SPJ*, 1893, 218)
> ... le projet qui *nous doit doter* d'un Théâtre Lyrique... (*Monde*, 18)
> ... il *nous va falloir* renommer dare-dare une Chambre des députés... (*SPJ*, 1893, 242)
> Les femmes et les hommes coquets ont le tort immense de trop étudier leurs défauts physiques, de *les vouloir guérir* à toute force (*SPJ*, 1893, 382)
> ...ils estiment qu'ils *se doivent* faire *redouter*. (*SPJ*, 1893, 224)
> ...le lit le plus sauvage qui *se puisse imaginer* (*T.F. deux enfants*, 209)
> Seulement on n'*y peut rien laisser*... (*T.F. deux enfants*, 224)
> Si le képi mérite d'être chanté par les poètes, on n'*en peut* guère *dire* autant du chapeau haut de forme. (*PP*, 20.4.90, 2)
> ...tu n'*en pourrais suivre* de plus pittoresque... (*T.F. deux enfants*, 210)

De même en tournure impersonnelle :

> mais en France les émotions sont vives et peu durables, il n'*y* faut pas que rien se prolonge trop longtemps. (*SPJ*, 1893, 373)

Cette syntaxe autorise l'effacement de l'infinitif en phrase coordonnée :

> On avait cru que l'état d'avancement de la moisson permettrait de hâter l'entrée en campagne. Et sans doute on *l'aurait pu*, mais... (*Monde*, 98) [« on aurait pu la hâter »]

— là où la syntaxe moderne conduit à l'effacement de l'auxiliaire ; dans l'exemple suivant, cet effacement paraît hardi, à cause de la négation :

> il doit être mis au lit et *ne le* quitter qu'au bout de douze à quatorze heures . (*PP*, 12.1.90, 8)

b) Les pronoms non prédicatifs (pronoms « conjoints ») peuvent être séparés de l'infinitif par des adverbes :

> Je veux d'ailleurs... *vous bien rassurer*. (*Cendrillon*, 265)
> ... assez pour (...) *se bien rendre compte de*... (*SPJ*, 1893, 282)
> ... tout juste assez pour ne pas avoir l'air de *se trop moquer* du public... (*SPJ*, 1893, 245)

— notamment par l'adverbe négatif :

> Les obèses feront sagement de *n'en pas abuser*. (*SPJ*, 1893, 310)
> ... il serait messéant de *n'y pas être allé*... (*SPJ*, 1893, 210)
> ... afin de *ne la point oublier*. (*SPJ*, 1893, 322)

... il est infiniment plus sage de *ne les point admettre à*... (*SPJ*, 1893, 166)
Il fallait même *n'en plus sortir* jamais. (*SPJ*, 1893, 213)

c) Enfin les pronoms *en* et *y* renvoient encore facilement à l'animé, même aux deux premières personnes :

- ... vous pensez à *moi* en parlant ainsi ?
- Oui, j'*y* pense. (*Cendrillon*, 154)
- Qu'est-ce que tu penses de *moi* (...) ? Je suis sûre que tu *en* penses du mal (*Line*, 250)

Quant *à sa mère*, elle ne voulait pas *y* songer. (*Cendrillon*, 39)
En effet, je *la* regardais, et je ne pouvais pas *en* détacher mes yeux. Annette avait toujours été une jolie fille... (*S.R.*, 14)

2) Syntaxe de la négation

a) La postposition du « forclusif » par rapport à un auxiliaire à l'infinitif reste fréquente :

Elle regrettait de *ne l'avoir pas retenu.* (*Cendrillon*, 60)
il est assez fort [le costume d'hiver] pour supporter de *n'être pas doublé.* (*SPJ*, 1893, 397)
J'ai déjà déclaré *ne vouloir pas me mêler* ici des... (*SPJ*, 1893, 362)
... cette souffrance de *ne pouvoir plus faire* sa toilette (Pierre Loti, *SPJ*, 1893, 79)

b) En revanche les quelques exemples de *pas* sans *ne* en phrase interrogative apparaissent comme tout à fait désuets :

Voilà-t-il pas un grand malheur, parce qu'on gobelotte une bonne fois à leurs dépens ! (*PP*, 4.5.90, 7)
Vaut-il pas mieux que je parte ? (*SPJ,* 1893, 11)
« ... *Dirait-on pas* que... » (*SPJ*, 1893, 266)
... « Qu'as-tu fait, barbare,
Es-tu pas de France et de Navarre
Le garçon le plus malfaisant ? » (*SPJ,* 1914, 109)

3) Syntaxe du relatif

a) Le pronom relatif *qui,* précédé de préposition, peut avoir pour antécédent, comme dans la vieille langue, un substantif de l'inanimé (ou de l'animé non humain) :

... la glycérine ne ride pas, -à moins de rencontrer exceptionnellement *un épiderme à qui* elle ne convienne point. (*SPJ*, 1893, 166)
Catherine (...) se relevait comme *une pauvre plante à qui* on verse généreusement l'eau et la lumière. (*SR.* 190)
... des ailes *du papillon à qui* elles donnent vie. (*SPJ*, 1893, 362)
... *ces bêtes* ont pour lui une prédilection injustifiée. *La première sur qui* Line mettra la main paiera pour toutes. (*Line*, 189)

b) Quant au relatif sans antécédent, il n'est pas beaucoup plus attesté que dans la langue littéraire d'aujourd'hui :

« J'élève mes enfants comme il me convient, dit-elle. Mais je ne dois rien à *qui* n'est pas à moi. » (*Cendrillon*, 111)

Il envoie gratuitement l'exposé scientifique de sa découverte à *qui* lui en fait la demande. (*SPJ*, 1900, 260)

4) Autre archaïsme littéraire

Que si en tête de phrase (Imitation de *quod si ?) :*

Eh bien ! Nous exigerons trois concurrents s'il le faut pour les hautes divisions, mais ce que nous ne voulons plus, c'est être dupes. *Que si* les « excellences » nous boudent, nous nous en passerons. (*SPJ*, 1893, 246). Toutefois, les organisations de ce genre ne peuvent réussir pleinement qu'à la condition de rencontrer, dans tous les groupes participants, la même bonne volonté jointe à une égale somme de travail. *Que si*, par exemple, dans un ensemble réunissant trois chorales et une société instrumentale, il se trouvait seulement un directeur négligent ou indifférent, le succès général serait certainement compromis. *(SPJ,* 1893, 358)

II) Hardiesses et ... maladresses

A côté de cette surabondance de traits littéraires et archaïsants, les quelques écarts paraîtront bien timides. La plupart au demeurant se relèvent dans les passages de langue parlée ou de langue populaire. Ailleurs on notera sans doute quelques tendances innovatrices, mais à peine perceptibles. Et il faut convenir que les maladresses l'emportent de beaucoup sur l'invention.

A) *Hardiesses de la langue parlée et du langage populaire*

On enregistre d'autant plus volontiers les hardiesses de la langue parlée et du langage populaire. A vrai dire, aucun des faits consignés ici n'est propre à la période étudiée. Mais on verra au moins que ce sont des traits encore en usage dans le français familier ou populaire d'aujourd'hui.

1) Effacements

a) Absence du pronom personnel :

Le colonel grognait :
- *Ferait* mieux d'essuyer les capsules (*SPJ*, 1893, 191)
Monsieur !... Monsieur !... *Faut* jamais blasphémer. (Gyp, 42)
« Voyez-vous, mam'selle, moi, n'*y a* que ça pour me remettre d'aplomb. » (*Famille F.*, 105)

b) Absence de *ne* :

J'peux *pas*, y a pas force majeure (*Famille F.*, 98)
- J'ai *pas* le temps, bourgeois, j'vas remiser. (*Famille F.*, 31)
- Ecoutez, vu la situation, j'vous demandrai *rien* pour le service. (*SPJ*, 1893, 67)
Mais j'pensais *point* qu'elle partirait si vite... (Gyp, 3)

2) Hésitations sur l'auxiliaire, notamment au pronominal

S'ils [les sourcils] *ont tombé* à la suite de rougeurs, pellicules ou autres affections de la peau... (*SPJ,* 1893, 390)
Alors je *m'ai dit* que je me torcherais le pif dans la soie. (*SPJ*, 1893, 166)
J'*m'ai laissé* arracher ma dent (*PP* [Gyp], 9.3.90, 6)

3) Syntaxe de l'interrogation

a) L'inversion à vrai dire reste courante en langue orale soignée :

« Ah ! ah ! *les voyez-vous*, ces méchants-là ! » crie la troupe des lycéens. (*P. march. de marrons,* 12)
- Le *jures-tu*, quoi qu'il arrive ? (*SPJ*, 1893, 5)

Et certaines des formes paraîtraient aujourd'hui bizarres :

Sera-ce plus difficile qu'un examen ? (*Cendrillon,* 250)
- ... Et d'abord, *sont-ce* bien des concurrents ? (Gyp, 246)

b) Mais chaque fois qu'il s'agit de rendre la langue familière, on est frappé par la généralisation du *que* « universel » doublant le mot interrogatif :

Qui qu' c'est qui gagne ? (Gyp, 138)
Quoi qu' y-t'faut encore ? (Gyp, 83)
J'ai demandé à maman *quoi que* c'était « pubidond »... (*PP* [Gyp], 9.3.90, 6)
En *quoi qu'* c'est abominable ? (Gyp, 181)
Lequel qu' c'est ? (Gyp, 138)
Où qu' c'est qu'il est Roué ? (Gyp, 139)
- Monsieur ! Sauvez mon mari !
- *Ousqu'*il est votre mari ? (*Famille F.*, 98)
Combien qu' c'est qu'il y a de maîtres ? (Gyp, 187)
Et puis, *pourquoi qu'* on ne lui peint pas les cheveux d'une autre couleur ? (*Line*, 138)
- Alors, *comment que* t'as su que je m'appelais Jeanne ? (*PP*, 6.4.90, 8)
Tiens, *depuis quand que* t'as des jardins dans ta maison, toi ? (*PP*, 18.5.90, 5)

Notons aussi :

c) la forme *c'est-y* :

C'est-y les trains-de-way que vous voulez dire ? (*Famille F.,* 76)
- *C'est-y* point malheureux d'avoir un veau malade à l'étable... (*SPJ*, 1893, 67)

d) le *ce que* exclamatif :

Ce que vous êtes bon, Monsieur ! (Gyp, 45)
Ma petite Aza !... *Ce que* je suis contente !... (Gyp, 51)

e) l'absence d'inversion en tournure exclamative :

Combien il y a de gaillards comme cela dans cette société mêlée de Paris où se heurtent les aventuriers de toutes les nations. (*PP,* 30.3.90, 2)

4) Syntaxe du relatif

a) Là aussi le *que* « universel » est bien attesté ; il remonte comme on sait à l'ancien et surtout au moyen français :

> Des types *qu'*on sait seulement pas d'où qu'ils sortent ! (Gyp, 156)
> Oh !... pour c'*qu'* est d'ça, oui qu'on l' connaît !... (Gyp, 4)

b) Les fautes dans l'emploi du relatif complexe apparaissent notamment, comme une caractéristique du langage populaire, dans les passages humoristiques :

> « ... ça et une bonne pipe, y a rien de tel pour vous ravigoter un homme, et subséquemment des jeunesses comme *duquel* vous resplendissez... » (*Famille F.*, 105)

B) ***Tendances innovatrices ?***

Tous ces faits sont ressentis comme des écarts par rapport à la norme admise. Dès lors que l'on se propose de noter des tendances innovatrices dans le langage même de celui qui écrit, la tâche se complique terriblement et la moisson s'amenuise. En voici cependant un tableau esquissé.

1) Constructions épithétiques ou attributives

a) Substantif en emploi épithète :

> ...*les préparations genre benzine* (*SPJ*, 1893, 238)
> ...*la cantinière nouveau style* (*Monde*, 115)
> « ... mais, au fond, comme on lui donne de bons principes, *de l'éducation première qualité*, Pierre m'aime plus qu'il ne méprise mon métier,... » (*Cendrillon*, 109)

b) Procédés néologiques d'intensification :

> Savez-vous quel est le plus coquet et *le plus comme il faut* des bouquets de corsage ? (*SPJ*, 1893, 246)
> Les modes suivantes sont tout ce qu'il y a *de plus dernier genre* (*SPJ*, 1893, 158)
> - Mon cher, *des femmes tout ce qu'il y a de plus chic.* (*Monde*, 179) le crépon *si en vogue* (*SPJ*, 1893, 230)

c) Épithète (participe ou complément déterminatif) construite avec le démonstratif :

> Nous ajouterons aujourd'hui quelques considérations à *celles développées* dans notre dernier Bulletin relativement au... (*SPJ*, 1893, 397)
> Nous en avons par-dessus la tête des livres... *Ceux pour* les examens, les concours, et toutes les balançoires avec lesquelles on nous a monté des bateaux quand nous étions gosses, nous suffisaient bien ! (Gyp, 205)

2) Emplois adverbiaux de prépositions

On sait que l'emploi adverbial de *après* est fort ancien :

> ... il la lançait, puis bondissait *après* et la rattrapait. (*T.F. deux enfants*, 289)
> «... Il faut porter deux litres de marrons tout de suite ; on attend *après*... » (*P. march. de marrons*, 12)

— et plus encore le sens temporel de *devant* « auparavant » :

> ... les jeunes filles (...) pourraient, comme *devant*, recevoir cette instruction, ... (*SPJ*, 1893, 222)

En revanche, *avec, pour, contre* ou *devant* au sens local ont en emploi adverbial une apparence néologique :

> Ils estiment (...) que la politique des crises n'est pas de nature à faciliter au pauvre monde le moyen de gagner son pain, -ni surtout de lui faciliter le fricot pour manger *avec*. (*SPJ*, 1893, 386)
> De même et plus justement encore justice bien ordonnée doit-elle s'exercer d'abord sur elle-même, -aussi bien *contre* que *pour*. (*SPJ*, 1893, 274)
> Elle aperçut une photographie posée sur la cheminée dans un cadre-chevalet, et resta *devant* à l'étudier, par contenance. (*SPJ*, 1893, 10)

3) Antéposition de l'adjectif

L'ancien français antéposait librement ou presque l'adjectif qualificatif. La langue classique et surtout la langue post-classique usent de l'antéposition avec plus de réserve. Une des caractéristiques de notre corpus est au contraire la facilité avec laquelle l'antéposition se pratique. Il faut certes faire la part des réminiscences poétiques et aussi des tournures humoristiques. Mais la fréquence du phénomène mérite d'être signalée. Quelques exemples en vrac :

> M. Fenouillard jette sur l'horizon un *circulaire regard*. (*Famille F.*, 34)
> ... les chapeaux garnis de *claires fleurs*... (*PP*, 30.3.90, 2)
> ... qui faillit aboutir à une *définitive rupture*. (*Monde*, 130)
> ... dépaysées dans notre *étroite époque* (*Monde*, 22)
> *le funèbre colis* (*PP*, 2.2.90, 7)
> ... quelques *gaies et bienveillantes paroles*... (*SPJ*, 1893, 338)
> *l'historique palais* (*Monde*, 98)
> *l'impérial voyageur* (*Monde*, 98)
> ... un volatile à *jaune plumage* (*Monde*, 115)
> M. de Nolhac en ferait un *méritoire usage*. (*Monde*, 22)
> *les noirs sapins* (*T.F. deux enfants*, 18)
> ... d'une *trop nombreuse police* (*Monde*, 98)
> ... au gai mais *par trop primitif papillotage* de drapeaux (*SPJ*, 1893, 330)
> ... aux jours de *publiques réjouissances* (*SPJ*, 1893, 330)
> Les premières bouchées furent absorbées dans un *religieux silence*. (*SPJ*, 1893, 29)
> ... voilà pourquoi elle ressentait plus de *secret orgueil* de les immoler à son frère. (*Cendrillon*, 14)
> sous le *vert manteau* dont la vigne le recouvrait (*SR*, 66)

4) Adverbes d'intensité

a) L'adverbe *très* se trouve couramment placé en locution verbale :

> Elle avait *très* sommeil ce matin,... (*Line*, 79)

— exceptionnellement auprès d'un participe passé :

> Les gigots doivent être *très* battus avant d'être embrochés. (*SPJ*, 1893, 54)

Quant à l'emploi absolu de *très*, il est critiqué :

> Lorsque quelqu'un demandait : « Cet homme est-il très riche ?... » par exemple, on était dans l'habitude de répondre : « Oui » ou « Oui, il est très riche ». Mais aujourd'hui, il y a une autre façon d'affirmer : « Cet homme est donc très malade ? - *Très.* » Voilà un des derniers décrets du snobisme... mais qui n'est pas snob n'est pas forcé de s'y soumettre. Ann Seph. (*SPJ*, 1900, 262)

b) Une des caractéristiques de l'époque est l'emploi comme quantificateur de l'adverbe *joliment*, une mode qui n'a pas survécu :

> ... et je vais *joliment* m'appliquer à vendre, allez ! (*T.F. deux enfants*, 94)
> Vous aimez *joliment* la mer, tout de même. (*T.F. deux enfants*, 235)
> Elle a *joliment* d'effronterie, cette petite, d'oser prendre ainsi son Jack par la main,... (*Line*, 145)

5) Tournures diverses réputées incorrectes

La plupart des tournures que l'usage correct a bannies sont déjà fort largement attestées. Par exemple :

— *malgré que* : ... *malgré qu'*il n'ait pas six mille francs de rente..., j'ai absolument voulu... (Gyp, 51)

— *même que* : *Même que* je me répétais tout à l'heure les quatre départements de la Bourgogne (*T.F. deux enfants,* 105)

— *de manière/façon à ce que* : *de manière à ce que* le fruit soit suspendu au-dessus sans y toucher... (*PP*, 11.5. 90, 8)
de façon à ce que... (Monde, 98)

— *soi-disant* :... une photographie *soi-disant* posthume. (*SPJ,* 1893, 298)

— *voire même* :... le plus honnête peut, sans le vouloir, devenir voleur, *voire même* brigand. (*SPJ*, 1900, 258)
Nous avons reproduit ici des cérémonies de mariage à bicyclette, en ballon, *voire même* en aéroplane. (*SPJ*, 1914, 106)

— *comme* commutable avec *en* : ... la plupart des femmes de Paris ont un cerveau inférieur *comme* poids à la moyenne de celui des femmes canaques. (*SPJ*, 1893, 210)
C'est donc aux directeurs qu'il appartient d'équilibrer pour le mieux *comme* volume sonore et *comme* nombre par pupitre les divers éléments dont il dispose. (*SPJ*, 1893, 374)

— le tour *c'est aimable à lui* : C'est d'ailleurs fort gracieux *à lui* de... (*SPJ*, 1893, 282)
Que de raisons *à lui* pour se souvenir que... (*SPJ*, 1893, 218)

6) Syntaxe pronominale

Le démonstratif *ça* renvoie familièrement à l'animé, humain ou non :

> *Ça* chante, *ça* dessine, *ça* vous connaît les auteurs et *ça* ne saurait pas chauffer une tasse de tisane à son père qui grelottait de fièvre. (*SPJ*, 1893, 74)
> Qu'est-ce que *cela* mange, les chamois ? (*T.F. deux enfants,* 92)

C) *Maladresses du discours scolaire.*

On voit que les tendances innovatrices représentent fort peu de chose. Dans cette langue tout compte fait proche des modèles traditionnels et scolaires, on est frappé bien plus par la syntaxe maladroite de bon nombre de passages.

1) De quelques abus

a) Ainsi la tournure impersonnelle, notamment pronominale ou passive, apparaît avec une fréquence typiquement élevée :

> *Il* se fait énormément de revers, larges, hardis, genre Directoire. (*SPJ*, 1893, 30)
> ... *il* se verrait des choses autrement dignes d'étonnement. (*SPJ*, 1893, 218)
> Comme *il lui est observé que...* (*Line*, 12)
> ... enfin, *nous a-t-il été déclaré, ...* (*SPJ*, 1893, 226)
> Quand la question posée n'est pas d'un intérêt général, *il y est répondu* par lettre... (*SPJ*, 1893, 175)
> - Monsieur, *lui fut-il répondu*, il faut que... (*SPJ*, 1893, 163) *Il m'a été répondu* de plusieurs côtés à la fois. (*SPJ*, 1893, 326)
> ... *il en sera reparlé* plus tard... (*SPJ*, 1893, 256)
> Eh bien, *il fut ajouté foi* à cette bourde énorme. (*SPJ*, 1893, 362)
> Si l'effectif réuni le permet, *il sera formé* deux groupes de 600 chanteurs chacun. (*SPJ*, 1893, 325)
> ... un grand savant... préparait un spectacle comme *il n'en avait jamais été offert.* (*Cendrillon*, 215)

b) Même propension immodérée pour l'emploi épithète du participe présent. Ainsi dans *SPJ*, 1893 :

> S'il ne s'agissait, en effet, que de quelques cas isolés *se produisant* d'une manière pour ainsi dire exceptionnelle... (166)
> ... sa calotte colossale *devant* recouvrir sans appuis intermédiaires une surface d'un hectare,... (170)
> ... à volants la *recouvrant* entièrement. (174)
> ... une robe de voile unie... n'*ayant* pour tout ornement qu'un biais de... (174)
> Les récentes fêtes *venant d'avoir lieu* dans toute la France (...) ont montré... (349)

Le participe présent suit notamment le pronom *un* et les démonstratifs :

> ...il n'en est pas une *donnant* un intérêt de beaucoup supérieur à 3 50 %. (*SPJ*, 1893, 175)
> ... avait décerné le premier prix à celle *portant* l'épigraphe :... (*SPJ*, 1893, 218)
> ... celle *ayant trait à* la réparation des erreurs judiciaires... (*SPJ,* 1893, 174)

Il s'appose aussi bien à l'objet qu'au sujet :

> En cet instant, elle voit passer de loin, *lui faisant* un signe amical, un vieil ami de son grand-père... (*P. march. de marrons,* 6)

Et l'on ne craint pas de l'accompagner des conjonctions les plus diverses :

> Plusieurs groupes (...) *quiconque ne se trouvant pas* sur l'itinéraire... (*SPJ*, 1893, 333)

2) Maladresses en tout genre

On pourrait rassembler un florilège de maladresses diverses. Quelques illustrations suffiront :

a) Pléonasmes :

Puis alors, dans chaque crêpe, on... (*SPJ*, 1893, 342)
puis ensuite, on les entretient soigneusement. (*SPJ*, 1893, 262)
puis après, elle redescend pendant six autres heures,... (*T.F. deux enfants, 224) mais en revanche*, la pluie arrive (*Famille F.*, 29)
Cette fois, *malgré tout et quand même*, nous donnons... (*SPJ*, 1893, 16) ... *sur le point de bientôt jouer* un très mauvais tour aux... (*SPJ,* 1893, 245)
Les générations de praticiens qui se sont succédé à la Faculté (...) ont applaudi à sa parole facile, pittoresque et toujours nourrie de faits... lorsqu'il *ne* s'agissait *uniquement que* de médecine opératoire ; la plupart aussi, hâtons-nous de le dire, ont sévèrement jugé son mépris de la thérapeutique et des soins postopératoires... (*Monde,* 86)

b) Mauvaise incidence de *c'est* :

Nos parents ne sont pas riches ; *c'est* tout ce qu'ils peuvent faire de nous donner de l'éducation ;... (*S.R.*, 96)

— ou cumul de présentatifs :

c'est aussi pourquoi *c'est* lui qui fut choisi pour... (*SPJ*, 1893, 338)

c) Cascades de mots grammaticaux :

Il y a seulement *ceci qui est que* la nature alerte, prompte et pétulante de Line n'est point faite pour s'appesantir sur le passé. (*Line*, 204)
... car la température *ne laisse pas que d'*être très rude... (*PP*, 4.5.90, 6)

d) Croisements syntaxiques :

N'y a-t-il donc pas de place dans le cœur d'un homme pour plusieurs amours, *si* différents les uns des autres, en même temps que *si* légitimes, *que* la jalousie de quelque part qu'elle vienne me paraît être ici une monstruosité (*SPJ*, 1893, 166) [*que* consécutif tout à fait inattendu...]

*
* *

Ce tableau syntaxique fait naître, il faut en convenir, une image doublement déformée. D'une part le choix de la littérature à grande diffusion en limite nécessairement la portée ; on trouvera dans d'autres chapitres des remarques éparses sur la syntaxe littéraire ou la grammaire du langage populaire ; mais il a fallu choisir, et le critère de diffusion a paru important. D'autre part les faits relevés ne représentent en nombre qu'une infime partie de l'ensemble. En réalité, l'immense majorité des phrases ne se distingue en rien de la syntaxe d'aujourd'hui. Des pages entières pourraient être, du moins pour la grammaire, quasiment contemporaines. C'est qu'à l'évidence l'essentiel de la grammaire d'aujourd'hui est antérieur de beaucoup à 1880.

Robert Martin

BIBLIOGRAPHIE

Le Petit Journal. Supplément illustré. 1893. 3/7/1898. 19/8/1900. 5/4/1914. [*SPJ*].

Le Petit Parisien. Supplément littéraire illustré. Janvier-juin 1890. [*PP*].

Le Monde illustré. Juillet-septembre 1896. [*Monde*].

BRUNO (G.), *Le Tour de la France par deux enfants. Devoir et patrie.* [Texte primitif]. Paris, Belin, [1876], 312 p. [*T.F. deux enfants*]

CHRISTOPHE, *La Famille Fenouillard*, Paris, Colin, 1965, 272 p. (d'après l'éd. originale). [*Famille F.*]

COLOMB (J.), *Simples récits,* Paris, Hachette, 1905, 205 p. (Bibl. des écoles et des familles). [*SR*]

GÉRALDY(P.), *Toi et moi,* Paris, Stock, 1920 [1913], 148 p.

GYP, *La Petite pintade bleue,* Paris, Calmann-Lévy, 1914, 291 p. [*Gyp*]

LICHTENBERGER (A.), *Line*, Paris, Plon, 1905, 255 p.

Mme MALASSEZ, *La Petite marchande de marrons,* Paris, Hachette, [1906], 16 p. [*P. march. de marrons*]

ULBACH (L.), *Le Parrain de Cendrillon,* Paris, Hetzel, Calmann-Lévy, [1888], 272 p. [*Cendrillon*]

LA BATAILLE DE L'ORTHOGRAPHE AUX ALENTOURS DE 1900

Les discussions autour d'une nécessaire réforme de l'orthographe n'ont certes pas manqué tout au long du XIXe siècle.

Cependant, le terrain sur lequel elles se situent se transforme profondément vers la fin du siècle : de débats entre grammariens, elles prennent l'allure de véritables luttes sociales.

Une campagne de presse d'une ampleur sans précédent se développe en faveur de la réforme. L'Université descend dans la rue. Les hommes politiques, et non des moindres, les enseignants, les Syndicats, montent en ligne et prennent fait et cause pour ou contre elle. Durant plus de vingt ans, elle sera considérée en France par toutes les catégories sociales intéressées, y compris l'Académie, comme une affaire d'ampleur nationale, au même titre que la séparation de l'Église et de l'État ou la loi sur les Congrégations.

Cette campagne a failli réussir, mais ce fut l'échec[1].

I) La renaissance du mouvement orthographique

Après l'aventure malheureuse de Marle et de son « Appel aux Français » (1830), l'opinion française semble durant plus de trente ans se désintéresser de la question.

1) En Suisse :

C'est de Suisse que repart le mouvement : aux alentours de 1860, sur la base de comités déjà existants, se constitue une Société dite « phonographique », puis « néographique » qui organise des débats et multiplie les conférences sur l'orthographe.

En 1865, E. Raoux, professeur de l'Académie de Lausanne, élabore un projet hardi, remanié ensuite à plusieurs reprises[2]. Une correspondance s'engage avec A. Firmin-Didot, imprimeur de l'Académie française, auteur des célèbres *Observa-*

---

1. Nous reprenons ici, pour l'essentiel, le contenu d'une série d'articles parus sur le même sujet dans *F.M.* Cf. N. Catach (1963-1971, *1.4*). On pourra y trouver certains compléments d'information, comme le texte de la Pétition de 1889, l'analyse du rapport de G. Hanotaux (1901), les prises de position des principaux réformistes : É. Littré, A. Firmin-Didot, O. Gréard, L. Havet, G. Paris, A. Thomas, L. Clédat, A. Darmesteter, M. Grammont, É. Faguet, F. Brunot, etc.

2. E. Raoux, *Programme d'orthographe rationnelle,* mars 1866 ; *Les cerveaux noirs et l'orthographe,* Paris, Lausanne, 1878. Sur les débuts et le déroulement de la réforme en Suisse et en France, on consultera avec intérêt L. Mogeon, *L'orthographe française en voie de simplification,* 1902, BN 8° X 12370 (écrit en orthographe réformée), qui donne le détail du projet adopté à Lausanne.

tions sur l'orthographe ou ortografie française[3], dont les travaux n'ont pas peu contribué à la renaissance du mouvement. Sous l'influence de ce dernier, les projets suisses sont restreints et précisés (ils sont ramenés de vingt-cinq à vingt-deux, puis vingt, puis dix-neuf propositions). Un événement, dès cette date, donne idée de la direction nouvelle que vont prendre les luttes : le Congrès international des travailleurs, réuni à Lausanne en septembre 1867, considère la réforme comme une des questions sociales à l'ordre du jour et lui consacre une séance[4].

2) En France :

L'un des premiers en France, le grand Littré s'engage aux côtés de Firmin-Didot, et son avis fait autorité : « L'orthographe ancienne, dit-il, fournira de bonnes indications pour la réformation de notre orthographe moderne, qui offre tant de surcharges, d'inconséquences et de pratiques vicieuses »[5].

Sainte-Beuve, convaincu peu de temps avant sa mort, soutient à son tour les réformistes : « Ne nous le dissimulons pas : il s'est fait depuis quelques années, et pour bien des causes, une sorte d'intimidation générale de l'esprit humain sur toute la ligne. La réforme de l'orthographe elle-même y est comprise et s'en ressent ; on est tenté de s'en effrayer, de reculer à cette idée, comme devant une périlleuse audace. Tout le terrain gagné en théorie depuis Port-Royal jusqu'à Daunou semble perdu. Nous avons à prendre sur nous, pour redevenir aussi osés en matière de mots et de syllabes que l'était l'abbé D'Olivet » (dans *Le Moniteur*, 2 mars 1868).

Survient la guerre de 1870. Après un temps d'arrêt, une première Société de réforme se crée en France (1872, fondateur P. Malvezin), avec un programme relativement modéré. Firmin-Didot meurt en 1876. La parution de la 7e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1878), loin de calmer les esprits, les échauffe plus encore par les quelques concessions déjà faites.

3) La pétition de 1889 :

Mais c'est véritablement en 1887, à la suite d'une brillante conférence du phonéticien Paul Passy, que les événements vont prendre un tour nouveau : il forme une nouvelle Société, élabore un projet hardi, après entente avec l'Association phonétique des professeurs de langues vivantes et la Société française de sténographie. La Société lance un bulletin mensuel, *La nouvelle orthographe*, et reçoit d'emblée une adhésion de choix, celle de L. Havet, professeur au Collège de France (*La simplification de l'orthographe*, 1890). A sa suite, de nombreux savants de renom, dont Gaston Paris, A. Darmesteter, donnent les premiers de leur personne, font des conférences, écrivent des livres et des articles[6]. Dans la plupart des pays

---

3. 1867.B.N. : X24196.

4. Voir F. Brunot (1899, *0.2*), p. 856, qui cite les procès-verbaux du Congrès, imprimés à la Chaux-de-Fonds, en 1857. Nous empruntons à F. Brunot beaucoup des références qui suivent.

5. Sur les prises de position répétées de Littré concernant l'orthographe dans son Dictionnaire, voir les articles de R. Denux dans l'*École libératrice*, n° 20, 22, 24, 26, 31, 35, 36, 38, ainsi que N. Catach, J. Golfand, R. Denux, *Orthographe et lexicographie*, (1971, 1980, *1.4*).

6. G. Paris, *Mélanges linguistiques* (recueil d'articles écrits en orthographe réformée) : « Il est vraiment stupéfiant que dans un temps qui se dit et se croit démocratique, on s'obstine à maintenir ce vieus donjon entouré de fossés, de chausse-trapes et de herses... qui n'a d'autre motif d'exister que d'abriter la plus injustifiable des aristocraties, celle qui repose sur une initiation à des mystères sans autre valeur que le respect superstitieux dont on les entoure... (« La grammaire et l'orthographe », 1894, BN 8° X pièce 1581).

d'Europe, des mouvements de réforme prennent de même leur élan et l'Université s'engage partout aux côtés des libéraux.

C'est que les brillants travaux de grammaire comparée et d'histoire de la langue, les premiers essais de phonétique expérimentale, apportent sans cesse de nouvelles preuves du fondement essentiellement oral du langage et de son évolution réelle, indépendante de celle de la graphie en usage à telle ou telle époque.

« La question de la simplification de l'orthographe est à l'ordre du jour », pouvait dire A. Darmesteter au début de sa brochure, *La question de la réforme orthographique*[7]. « En France, en Belgique, en Allemagne, ainsi que dans les pays de langue flamande, des réformes notables, d'une grande portée littéraire et même politique, ont été accomplies... »

On a peine, aujourd'hui, à saisir la violence et l'impact du débat auprès de l'opinion publique. La grande presse (*Le Moniteur, Le Figaro, L'Aurore, Le Temps*) prend parti et publie au fil des années de multiples prises de position, qu'il faudrait étudier de plus près.

En 1889, L. Havet porte à l'Académie française une pétition de plus de 7000 signatures, ainsi que d'autres pétitions recueillies en France, en Suisse, en Belgique : « Les soussignés font appel aux traditions réformatrices de l'Académie pour solliciter d'elle un nouveau perfectionnement. Elle seule peut en formuler la règle et la mesure...[8] »

4) La revue de philologie francaise :

Dans le même temps, L. Clédat, doyen de l'Université de Lyon, prend la tête du mouvement en créant la *Revue de philologie française*, qui paraîtra en orthographe réformée, puis sera remplacée en 1933 par *Le Français Moderne* sous la direction d'A. Dauzat.

Se groupent autour d'elle avec combativité les plus grands noms de la philologie contemporaine : non seulement P. Passy, L. Clédat, A. Darmesteter, G. Paris, L. Havet, mais A. Thomas (de l'Institut), P. Meyer (de l'Institut et du Collège de France, directeur de la Revue *Romania*), A. Renard, professeur à l'Université d'Alger, O. Gréard (membre, comme G. Paris, de l'Académie française), F. Brunot, E. Hervé, C. Chabaneau, Ch. Lebaigue, E. Monseur, professeur à l'Université de Bruxelles, etc. Ont également donné leur accord l'abbé Rousselot, M. Bréal (malgré de multiples réticences), F. de Saussure, Petit de Julleville, Gilliéron, A. Meillet, S. Lévi, P. Boyer, E. Vendryès... Nombre d'entre eux prendront une décision qui comptera : ils publient en orthographe réformée, en particulier dans de nombreuses revues savantes des pays francophones qui, fait tout aussi remarquable, acceptent leurs articles.

Maurice Grammont, l'un des plus conséquents d'entre eux, pratique une orthographe réformée dès 1896 dans la *Revue des Langues romanes*, dont il est le

---

7. 1898.B.N. : 8° R6879.

8. Voir les réformes demandées dans *F.M.*, N. Catach (1967, *1.4*), pp. 298-299. Le ton est respectueux, et le texte contraste fortement, par son argumentation, avec la pétition de 1896, adressée, fait significatif, au Ministre et non plus à l'Académie. Elle porte des noms prestigieux comme ceux de Fustel de Coulanges, Maspéro, Saint-Saëns, A. Mouchez, M. Baudrillart, Lavisse, Ragon, Funck-Brentano, etc.

directeur. Il publie ainsi des articles dans de nombreux ouvrages collectifs[9], rédige en orthographe réformée *Le vers français, ses moyens d'expression, son armonie* (Paris, 1904), et reste fidèle à cette orthographe durant toute sa vie[10].

Une mention particulière doit également être faite de L. Clédat, qui s'est dépensé sans compter pour faire aboutir les idées de réforme, tant dans ses écrits que par sa parole, ou dans les différentes Commissions officielles dont il fera partie.

Auteur de la *Grammaire raisonnée* (1894), du *Précis d'orthographe française*, du *Manuel d'orthographe*, des *Notions d'Histoire de l'orthographe*, etc., il applique une orthographe sans lettres grecques, sans consonnes doubles, sans *x* final, dans la plupart de ses articles et causeries (*Causerie sur l'orthographe*, 1903). Ce n'était pas là le programme très restreint adopté par sa Revue[11].

« Pour ma part, dit-il, j'ai voulu appliquer le sistème de ma Revue dans plusieurs livres destinés au grand public : les éditeurs ont presque toujours refusé catégoriquement... »

5) Les écrivains :

Les écrivains et gens de lettres, fortement attachés à la tradition graphique, ne sont pas, loin de là, tous d'accord avec leurs collègues linguistes. On trouve cependant aux côtés des réformateurs de grands noms, soit dès le début de la campagne, soit plus tard : F. Sarcey, comme Sainte-Beuve, publie une série d'articles de fort retentissement. R. de Gourmont intervient avec humour et efficacité dans *Problèmes de Style* (1907). Autour d'A. France, qui dès le début avait pris parti vigoureusement en faveur des réformistes, se regroupent Ch. Morice, Ch. Limousin, E. Hervé, J. Pischari, et bien d'autres. En 1893, lors du pittoresque épisode de la « note Gréard » dont nous aurons à reparler, le *Figaro* ouvre ses colonnes durant l'été à de nombreux hommes de lettres, dont P. Loti, H. de Bornier, S. Prudhomme, A. Renard, É. Zola, A. Daudet, C. Mendès, E. Renan, G. Boissier, J. Simon, M. Ducamps, Cherbuliez, etc. Les uns sont pour, les autres

---

9. *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur* (1903-1904), *Revue scientifique, Scientia, Femme nouvelle* (1904), *Indogermanische Forschungen*, Mélanges L. Havet, F. de Saussure, A. de Jubainville, A. Meillet, C. Chabaneau, S. Lévi, A. Thomas, P. Boyer, E. Vendryes...

10. M. Grammont écrit *il i a*, *sistème, sillabe* (suppression de l'*y*) ; *omme, métatèse, maleureuse, ésiter, abitude, ormis, aute, asards (h* muet). Son ami J. Ronjat adopte la même orthographe, en particulier dans sa *Grammaire istorique des parlers provencaux modernes*. Parmi les revues qui ont accepté de publier en orthographe réformée, citons *La Phalange, La Revue des revues*, le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris* (texte de l'abbé Rousselot), le *Bulletin des Somaires* (sic), *Le Journal des Instituteurs, L'École nouvelle, Le Progrès pédagogique*, etc. ; en Suisse, *La Suisse universitaire, Le Signal sténographique, l'Éducateur*, etc. En revanche, les journaux quotidiens, semble-t-il, n'ont pas suivi.

11. La *Revue de philologie française* appliquait le système suivant : 1) Remplacer par *s* l'*x* final valant *s* ; 2) Ecrire toujours par un *z* les adjectifs et les substantifs numéraux en *-zième*, *-zaine* ; 3) A l'indicatif présent des verbes en *-re*, *-oir*, et *-ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l's des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième ; 4) Ne jamais redoubler le *l* et le *t* dans les verbes en *-eler*, *-eter* ; 5) Laisser toujours invariables les participes de *coûter* et *valoir*, ne jamais faire l'accord quand le complément est *en*, ou quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition. (voir t. VI, fasc. 3.).

contre — A. Daudet, F. Coppée et Leconte de Lisle sont parmi les plus hostiles, ces deux derniers, académiciens, ayant voté contre la note Gréard[12].

Louis Ménard, chimiste (il est inventeur du collodion), révolutionnaire en 1848, qui a connu la prison et l'exil après les fusillades de juin, poète délicat, grand helléniste, peintre de la nature à Barbizon, historien, ami de Blanqui et de K. Marx, publie en 1895 ses *Poèmes et rêveries d'un païen mistiqe* (sic) en orthographe réformée, ainsi que divers ouvrages de traduction, de polémique ou de poésie, et surtout son *Cours d'istoire universèle professé à l'otel de ville de Paris* (1898)[13].

II) Principaux épisodes

Reprenons les principales étapes du mouvement. Elles se jouent certes dans l'opinion, mais aussi parmi les enseignants et au Ministère de l'Instruction publique, dans les plus hautes instances gouvernementales et à l'Académie ; elles sont mêlées intimement aux luttes pour le raffermissement de la IIIe République et de l'école laïque, l'instauration de nouvelles institutions, la montée du mouvement libéral[14].

1) L'ÉCOLE :

Sur le plan pédagogique, c'est la grande idée de *tolérance*, idée qui devait constituer le fondement même des arrêtés de 1900 et 1901, qui apparaît dans la circulaire ministérielle de L. Bourgeois (27 avril 1891), lancée sur proposition de F. Buisson, Directeur de l'Enseignement primaire. Cette circulaire, qui fit l'effet d'une bombe parmi les instituteurs, mais aussi parmi les réformistes, tentait de briser le terrible étau orthographique qui ne cessait de se resserrer autour de l'école, sous l'effet, entre autres, d'un enthousiasme quasi religieux pour la culture laïque.

Cette circulaire, essayant de modérer « l'inhumaine furie dogmatique » du corps enseignant, sollicitait son indûlgence dans trois cas :

---

12. Chose curieuse, les positions prises sur le plan de l'orthographe vont souvent correspondre, plus tard, aux positions prises sur le plan politique. Parmi les vingt-quatre Académiciens inscrits à la *Patrie française*, et réclamant, dans l'affaire Dreyfus, la condamnation de celui-ci, on retrouve F. Coppée, J. Lemaître, P. Bourget, de Broglie, É. Faguet, d'Haussonville, J. M. de Heredia, H. Houssaye, de Mun, A. Theuriet, Vogüé, et aussi G. Boissier, Secrétaire perpétuel, et Brunetière, dont le rôle fut si important dans le rejet par l'Académie des tentatives de réforme. En revanche, on ne trouve alors aux côtés du capitaine Dreyfus que cinq noms d'Académiciens : A. France, M. Berthelot, J. Claretie, L. Halévy, P. Hervieu.

13. Maurice Barrès, qui lui consacre une chronique en 1905 dans *La Revue des Deux-Mondes* (vol. 6, p. 241, texte repris dans *Un voyage à Sparte*), se scandalise, en souhaitant aux réformistes d'échouer dans leur « apostolat » : « Ne s'avisa-t-il pas de se passionner pour la réforme de l'orthographe ! » Voici un échantillon de l'orthographe de Ménard : « Cète sublime épopée des guères médiqes a été et restera la plus bèle page de l'histoire ». Comme d'autres écrivains, L. Ménard eut toutes les peines du monde, comme le raconte M. Barrès, à se faire imprimer dans l'orthographe qu'il souhaitait.

14. Les revendications de réforme sont en général liées à d'autres plus générales et plus politiques. Ainsi, C. Henricy soutient, à la Société de Linguistique, lors du *Premier rapport du Comité de la langue universelle*, la formation de cinq comités : 1) de la philosophie des langues ; 2) de la réforme orthographique ; 3) de l'alphabet universel ; 4) de la langue universelle ; 5) des voies et moyens de vulgarisation. Et A. Hétrel, dans sa *Dédicace* à E. de Girardin (suivie de la réponse enthousiaste de celui-ci) écrit : « Un temps viendra où l'Europe ayant sa langue commune... parler français, parler italien, parler espagnol... ce sera parler patois » (*Code Orthographique, monographique et grammatical,* 2e éd., 1867).

— là où le doute était général, même parmi les spécialistes ;

— là ou l'analogie poussait l'enfant, raisonnablement et logiquement, à écrire de façon semblable des mots semblables ;

— là où des règles « récentes et compliquées » étaient venues se surajouter aux difficultés traditionnelles de la langue[15].

Cette opinion était partagée par les trois Directeurs de l'enseignement L. Liard (enseignement supérieur), Rabier (enseignement secondaire) et F. Buisson (enseignement primaire), ainsi que par nombre d'inspecteurs généraux de l'Université, qui n'hésitaient pas à signer les pétitions des réformistes. Celle de 1889 avait été approuvée par « quarante membres de l'Institut, deux cents professeurs de l'enseignement supérieur et des Grandes écoles de l'État (Sorbonne, Collège de France, École normale supérieure, etc.), la plupart des doyens des Facultés des lettres, plus d'un millier de professeurs de l'enseignement secondaire, quatre-vingts supérieurs ou professeurs de petits séminaires, plusieurs milliers d'instituteurs et d'institutrices... » (texte de la *Pétition à M. le Ministre de l'Instruction publique* du 11 mars 1896, paru dans *La Revue des revues,* 1er avril 1896[16]).

Au fil des années, ce sont pratiquement toutes les organisations laïques qui prennent parti : Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'homme, Alliance française, Mission laïque française, Association de la presse pédagogique, Association des Inspecteurs primaires, Union des Directeurs et Directrices des Écoles de la Seine, Association des « Professeurs élémentaires », des Anciens Élèves de l'École normale de la Seine, et chose plus importante encore, l'Union des Instituteurs, dans de nombreux congrès nationaux et internationaux, le Congrès mixte des enseignements primaire et secondaire, etc. En 1906, par exemple, ce sera la Fédération internationale des Instituteurs, regroupant 300.000 membres, qui va prendre position, en souhaitant un aboutissement rapide des travaux de la Commission Brunot.

---

15. « Nombre de mots usuels, disait le Ministre, ont... une orthographe sur laquelle, à moins de pédantisme, nul ne peut prétendre à l'infaillibilité... dans ces cas et dans tous les cas semblables, quelle que soit l'opinion personnelle du correcteur, il ne peut pas demander à l'élève d'être plus sûr de lui que les maîtres eux-mêmes »... « Au lieu d'inculquer, en pareil cas, dans l'esprit de l'élève l'idée d'une règle absolue et inviolable, ne vaut-il pas mieux lui laisser voir que c'est là au contraire une matière en voie de transformation ? N'y a-t-il pas toute vraisemblance que d'ici à une génération ou deux la plupart de ces bizarreries auront disparu pour faire place à des simplifications analogues à celles qu'ont opérées sous nos yeux, depuis moins d'un siècle, les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie* ? ».

16. Cette nouvelle pétition, présentée par L. Clédat, P. Passy, E. Monseur et A. Renard, au nom des trois sections française, algérienne et belge, et de la Société de réforme orthographique, est beaucoup plus argumentée que la précédente. « La langue française, y est-il dit, demande à être écrite dans une orthographe française et non dans une orthographe grecque, latine, anglaise ou allemande ». Cette réforme « serait une oeuvre de progrès social », elle « servirait les intérêts de la France et des pays de langue française », où le français « a perdu le tiers du terrain qu'il occupait ». Enfin et surtout, « l'initiative d'une réforme importante n'appartient qu'à l'Université » : « L'Académie, disent les pétitionnaires, n'entre dans la voie des réformes que lorsque le public l'y a précédée, c'est donc à celui-ci à prendre les devants. Mais pour cela, il faut que l'Université cesse d'entraver sa marche et lui rende sa liberté d'autrefois... ». En effet, « au début du XIXe s., l'évolution de l'orthographe a été brusquement interrompue par la faute de l'Université... ce qui a retardé de près de cent ans » notre système d'écriture. « Il est réservé... à un Ministre de la IIIe République de rendre ce grand service à la France et aux nations qui parlent le français ».

Les Conseils généraux, diverses organisations démocratiques, plus de cent députés et législateurs (dont A. Briand) appuient les délégations des enseignants.

2) L'ACADÉMIE :

Les échos des revendications orthographiques ne se sont pas seulement fait entendre auprès des dirigeants de l'école. A l'Académie, en 1893, c'est O. Gréard, qui avait lui-même occupé les plus hautes fonctions dans l'Enseignement, membre de l'Académie des Sciences morales et de l'Académie française, qui, fortement impressionné par les arguments de Firmin-Didot et de Littré, présente en tant que rapporteur un projet sérieux et documenté, qui servira par la suite d'arme et de référence incontestée aux réformistes.

Ce projet a une histoire, qui vaut la peine d'être contée, ne serait-ce que pour servir d'indice de la violence de la lutte et du terrain sur lequel elle se jouait véritablement.

Il a été présenté à l'Académie au cours d'une séance du mois de Juillet 1893, alors que la plupart des Académiciens membres de la Commission étaient absents. Ce qui explique qu'à une voix de majorité, il ait alors été adopté, à la surprise générale et des premiers intéressés eux-mêmes. Deux jours après, éclate dans la presse une violente campagne, menée par le duc d'Aumale, qui n'était pas présent à la séance.

« Il se fai gran brui dans la Press », lit-on dans le *Figaro* du 29 juillet 1893, « dé réform ortografic don M. Gréar sé fai le champion é ke lacadémi fransèse a voté dans un de sé dernière séance... Son Altès (le duc d'Aumale) vient de protesté par letr contr ce vot, estiman kune décision de cet inportance noré pa du ètr pris par un ossi petit nonbr de manbr... »[17].

Qu'y avait-il donc de si choquant dans la fameuse *Note présentée à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française* (parue dans la *Revue Universitaire,* 15 févr. 1893) ?

En réalité, la discussion des différents chapitres proposés par Gréard à l'attention de l'Académie avait duré plusieurs mois, les procès-verbaux des séances l'attestent. Ils sont au nombre de dix, qui ont fait l'objet d'un débat point par point. On peut les résumer ainsi :

1) Usage des lettres majuscules ; 2. du trait d'union ; 3. des accents et signes auxiliaires ; 4. des mots d'emprunt ; 5. des noms des deux genres (*amour, délice, orgue,* etc.) ; des adjectifs-adverbes (*demi-, feu-*) ; des « juxtaposés » (habits d'*homme* ou d'*hommes*) ; 6. des « voyelles doubles ou composées » (*y, œ, æ*) ; 7. des « doubles ou triples consonnes » (*polytechnique, alphabet*) ; 8. des « mots de la même famille à formes contradictoires » (*il appelle, il ensorcèle ; sonner, détoner ; bonhomme, bonhomie*) ; 9. des finales en *ent* et *ant, ence* et *ance* ; 10. des pluriels des noms en *x (bijoux, genoux).*

Certaines de ces propositions de normalisation seront reprises sous forme de tolérances par les deux Arrêtés de 1900 et 1901. D'autres, par l'Académie elle-

17. Les extraits de presse et procès-verbaux des séances concernant cette affaire se trouvent dans un dossier des Archives de l'Académie française, où nous avons pu les consulter. Dorénavant, forte de l'effet immédiat et brutal causé sur ses lecteurs par une caricature d'orthographe phonétique, la presse renouvellera sans mal le même type de campagne de dénigrement à chaque nouvelle tentative des réformistes.

même, qui les confirmera par la bouche d'É. Faguet en 1905, mais ne sera pas davantage écoutée[18].

Le 20 juillet 1893, décision est prise de la publication de la note Gréard, et le vote est confirmé le 27 juillet. C'est ce vote qui a dû déclencher la campagne de presse dont nous avons parlé, et qui va durer tout l'été.

Sous l'effet des pressions extérieures, lancées par ce que l'on appelait alors le « parti des ducs », les décisions de juillet sont remises en question en octobre[19]. Rien n'en restera dans le présent ni dans l'avenir.

3) L'ÈRE DES COMMISSIONS (1900-1901) :

La deuxième pétition des réformistes, celle de 1896, emporte enfin la décision : sur requête d'É. Combes, une première Commission ministérielle est nommée. C'est le deuxième volet du phénomène dont nous venons de constater l'apparition dans l'histoire de l'Académie. Dorénavant, les responsabilités orthographiques seront ouvertement partagées entre deux Pouvoirs : l'État et l'Académie, ce qui leur permettra d'ailleurs par la suite avec habileté de se renvoyer la balle pour ne prendre aucune décision. Cependant, à l'époque, le gouvernement paraît manifestement décidé à agir.

Cette Commission, renouvelée, remet son rapport en juillet 1900.

Sans plus tarder, le ministre G. Leygues publie un premier décret dont le contenu s'avère important (31 juillet 1900). Un des points les plus controversés de ce texte, qui ne fut jamais appliqué, concernait l'accord avec l'auxiliaire *avoir* : on tolérait dans tous les cas l'absence d'accord. Un autre point, non moins important, touchait à

---

18. 22 juin 1893 : «Dans les mots portant le *th*, l'*h* peut être supprimée où il existe plusieurs consonnes consécutives pour lesquelles la prononciation ne la fait pas sentir : *autoctone*, *astme*, etc.,... on doit ramener à une même orthographe les mots de même racine (*rose, rododendron,* etc)... ; rien ne s'oppose... à ce qu'on écrive *psycologie*, comme on écrit *metempsycose*... l'*h* peut sans inconvénient disparaître de *baccanale, catécumène, crysantème,* etc... »

29 Juin 1893 : « ... Repousse la tranformation du *ph* en *f* dans les mots qui se rattachent à la science... admet la transformation dans les mots d'usage courant, tel que *blasfème*... ; accepte le principe de la suppression des lettres doubles dans les mots de même famille ou de famille analogue (*apercevoir, apparaître, chariot, charrette, dénommer, innomé*) sauf examen particulier... adopte à titre facultatif les deux formes il *appelle* et il *ensorcèle*, en manifestant sa préférence pour la seconde qui devra prévaloir... accepte la neuvième proposition (régularisation des terminaisons en *ent* et *ant*)... » La régularisation des sept pluriels en *oux* est adoptée le six juillet ; celle des finales verbales (*je peus, je vaus*) le 13 juillet, ainsi que l'alignement de *deuzième* sur *seizième*.

On voit qu'il ne s'agissait pas de petits détails, et que l'Académie était prête alors à suivre son nouvel Abbé d'Olivet.

19. 26 octobre 1893 :... « Après quelques observations l'Académie décide qu'en autorisant l'impression de la note qui lui a été soumise relativement à certaines réformes orthographiques à introduire dans la prochaine édition du Dictionnaire de l'usage, elle n'a considéré comme définitives aucune des modifications proposées par cette note ; elle maintient son droit de statuer sur chacune d'elles comme elle le jugera convenable au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera... » Ce texte confirme, d'une part, que l'Académie discutait bien en juillet des modifications à introduire dans le Dictionnaire, d'autre part, qu'une page de son histoire, celle de sa toute-puissance et de son indépendance, avait été tournée : dorénavant, ses décisions, si elles sont encore nécessaires, ne sont plus suffisantes. Il en sera de même, nous le verrons, lors des rapports de G. Hanotaux en 1901 et d'É. Faguet en 1905 : leurs propositions resteront lettre morte, faute d'être reprises par les instances gouvernementales.

la question des mots composés, traitée pour la première fois dans toute son ampleur, selon les vues d'A. Firmin-Didot et d'A. Darmesteter, lesquels leur avaient consacré d'importantes études : « Il est inutile, mentionnait le texte, de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef-d'œuvre* par exemple ». Les mots composés étaient donc, avec tolérance dans tous les cas, soit soudés, soit écrits séparément, sans que l'on exige jamais le trait d'union.

Il y eut, au sujet de ce premier Arrêté, consultation de l'Académie, sur rapport de G. Hanotaux[20].

Ici encore, un point d'histoire, qui ne manque pas d'intérêt : contrairement à ce qui est soutenu de nos jours encore par la plupart des manuels et des spécialistes, l'Académie ne fait alors référence à aucun texte ou décret récent, daté, comme on le dit, des alentours de 1835. Elle n'invoque, pour établir ses droits « à épurer et fixer la langue », que deux textes fondamentaux : 1) L'article 24 des Statuts de création de l'Académie française (22 février 1635), joints aux Lettres patentes de Louix XIII (janvier 1635) ; 2) L'article 6 des Statuts du 10 juillet 1816 signés par Louis XVIII, la restaurant dans tous ses droits anciens et prérogatives.

Or, il n'est dans ces textes nulle part explicitement question d'orthographe, mais, en matière de langue, d'en « éclairer les difficultés, et en maintenir le caractère et les principes ». C'est tout, et ce sont par conséquent, selon toute vraisemblance, les deux seuls documents officiels dont l'Académie puisse se réclamer pour justifier son intervention en matière d'orthographe. Il n'en existe pas d'autres encore aujourd'hui.

Au contraire, et ici l'évolution est tout aussi importante, l'Académie ne se reconnaît plus le droit, comme au XVIIIe siècle, de légiférer en la matière : l'Académie doit suivre l'usage, non le précéder. Elle s'intitule, selon une formule souvent reprise, le « greffier de l'usage »[21]. Or l'usage apparaît comme fermement tenu, dans une norme si stricte qu'il n'y a plus aucun moyen d'y échapper. C'est ce qui amènera les réformistes à se tourner résolument vers l'État : « Lorsqu'il s'agit, argumentait Clédat, de modifier les programes (texte en orthographe simplifiée) d'histoire et de géografie ou de filosofie, on ne s'adresse pas à l'Académie française. Elle est encore moins compétente en grammaire... c'est comme si on disait : Nous réduirons le service militaire quand l'usage en aura pris l'initiative : il n'y a pas d'usage quand il y a loi... » (*Causerie sur l'Orthographe*, 1903).

---

20. *F.M.*, avril 1968, pp. 115-116.
21. L'expression est, semble-t-il, d'É. Faguet : « Puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage », elle se doit « d'être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est aussi son rôle, que très doucement et discrètement » (Rapport du 29 décembre 1904, publié dans les *Discours faits en Séances publiques*, année 1905, B.N. 4° Z1617). À Brunetière, qui s'insurgeait contre les prétentions gouvernementales, et revendiquait le « droit » de l'Académie en la matière, le Secrétaire perpétuel G. Boissier rétorque (Procès-verbal du 11 janvier 1900) : « Le Secrétaire perpétuel se permet de trouver un peu d'exagération dans ce mot de *droit*, dont se sert M. Brunetière. L'Académie, quand elle a été fondée, avait l'intention de publier un Dictionnaire, une grammaire et une rhétorique. Elle a mis soixante ans à terminer son Dictionnaire ; jamais elle ne s'est occupée de la grammaire et de la rhétorique qu'elle avait promise. Mais elle n'a pas empêché les autres de faire ce qu'elle ne faisait pas elle-même. Elle n'a jamais songé à se plaindre lorsque quelques-uns des siens composaient pour son compte des grammaires qu'ils n'avaient pas soumises à son approbation... »

Mais les réformistes ne s'arrêtent pas là, et donnent, comme nous l'avons vu, l'exemple en publiant eux-mêmes en orthographe nouvelle. Si ce mouvement courageux avait continué et s'était étendu, l'Académie, pensaient-ils, n'aurait pu que s'incliner, comme elle l'a fait en 1740 lorsqu'un usage résolument modernisé a réussi à s'imposer.

4) L'Arrêté de 1901 :

Quoi qu'il en soit, l'Arrêté de 1901, qui traite d'ailleurs tout autant de faits de syntaxe que d'orthographe, constituait bel et bien un texte officiel, plus important encore par le tournant décisif qu'il représentait dans l'histoire des luttes orthographiques que par son contenu même. Il s'agit, notons-le, d'un Arrêté de *tolérances* : il ne serait pas compté de fautes aux examens sur les points mentionnés[22].

Malgré sa modération, cet Arrêté, maigre et unique résultat de tant d'années de combat, ne fut lui-même jamais appliqué et resta même proprement ignoré durant 76 ans. Il a été repris en partie récemment, en février 1977, par un nouveau décret ministériel.

5) Deuxième et troisième Commissions (1903-1905) :

La reprise accrue du mouvement en 1900 s'explique entre autres par un événement qui apparut aux réformistes comme venu du ciel : un richissime philanthrope revenu d'Amérique, J.-S. Barès, met sa fortune et son temps à la disposition de la Cause. Il crée un journal, *Le Réformiste*, distribué gratuitement à 35 000 exemplaires aux enseignants, écrivains et journalistes. Il établit un prix annuel de l'ordre de 70 000 frs de l'époque. C'est en grande partie grâce au *Réformiste* (qui paraîtra jusqu'en 1907), et à la *Revue de philologie française* que le mouvement dut de se poursuivre et même d'amplifier ses succès dans l'opinion dans les années qui suivirent[23].

En 1903, le Ministre Chaumié nomme de guerre lasse une nouvelle Commission, présidée par P. Meyer, directeur de l'École des Chartes et membre de l'Institut. En 1905, autre Commission, présidée cette fois par F. Brunot (Ministre : Bienvenu - Martin).

La première eut l'honneur d'une réponse de l'Académie, par un Rapport circonstancié présenté en avril 1905 par É. Faguet. Quant au projet présenté par la

---

22. Les décisions concernaient, comme dans l'Arrêté de 1900, un certain nombre de difficultés grammaticales dont l'école faisait grand état : usage du pluriel ou du singulier dans les locutions composées (*confiture de groseille* ou *de groseilles*) ; substantifs de deux genres ; pluriel des noms propres et d'origine étrangère ; noms composés ; usage de certains articles ; accord de l'adjectif (*se faire fort, forte, forts, fortes de...*) ; verbes composés et accord du verbe ; concordance des temps, etc. Pour le participe passé avec *avoir*, les libéralités du décret de 1900 ne subsistaient plus que sur quelques points : « Lorsque le participe passé est suivi, soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable » (*les fruits que je me suis laissé ou laissés prendre - les sauvages que l'on a trouvé ou trouvés errant dans les bois*). La tolérance s'étendait aussi au cas où le complément est un nom collectif (*la foule d'hommes que j'ai vue ou vus*). On trouvera le texte du décret en appendice, en particulier dans *Le bon usage* de M. Grevisse, dernière édition. Sur la reprise du décret, voir N. Catach, « Tolérances grammaticales et orthographiques : le nouvel Arrêté (J.O. du 8 février 1977) », dans *Nouvelle revue pédagogique*, juin 1977.
23. J.S. Barès, « La simplification orthographique » dans *Le Réformiste*, 1907.

seconde, malgré toute l'autorité du rapporteur, et l'action toujours vive des réformateurs, il ne fut même pas discuté. Briand, devenu Ministre, oubliait qu'il avait été un des signataires de la grande pétition lancée par J.S. Barès en 1903 et négligeait de soumettre le projet au Conseil supérieur, répondant qu'il n'avait « pas encore eu le temps de se rendre compte de l'utilité de la simplification ». C'était une fin de non-recevoir, qui devait se révéler définitive.

III) Résultats et suites du mouvement

1) Les concessions de l'Académie :

Cependant, notons-le, l'Académie avait fait quelques concessions, qui auraient pu, si l'État l'avait voulu, faire effectivement l'objet d'un décret. G. Hanotaux, rapporteur de l'Académie en 1900, tout en se déclarant opposé à la notion même de tolérance (se réclamant en cela des écrivains, des typographes, des correcteurs, des hommes d'affaires, qui « sont les premiers à demander une règle pour éviter l'incertitude, les discussions et le désordre »), admettait par exemple « que certains mots composés, dont les diverses parties, séparées originairement, sont maintenant agglutinées, comme *grandmère, grandmesse, grandroute,* soient considérés comme des mots unifiés ». Quant à É. Faguet (qui avait proposé par ailleurs, dans son livre *Simplification simple de l'orthographe,* paru en 1905, l'adoption de deux réformes importantes, celle des consonnes doubles et des lettres grecques), il se contente de présenter en tant que rapporteur les opinions de ses collègues : « L'Académie, dit le Rapport, reconnaît qu'il y a des simplifications désirables, et qui sont possibles, à apporter à l'orthographe française. »

L'Académie acceptait, au moins dans certains cas, les modifications suivantes :

1) Suppression d'accents (*croute, flute, ile, maitre, traitre, voute...*) ; écrire *dévoument, crucifiment, assidument...*

2) Suppression des pluriels en *-oux* (*bijous, chous...*) ;

3) Alignement des familles de mots (*charriot,* comme *charrette*) ;

4) Finales en *-ciel, -tiel (pestilenciel, confidenciel, substanciel...) ;*

5) Lettres historiques, étymologiques, distinctives, etc. (*pié, ognon, fond, appas, différent,* pour le substantif *différend...*) ;

6) Préfixe *en* pour *em : enmener, enmailloter, enmitoufler...* ;

7) Lettres doubles : *échèle, paysane...* ;

8) Remplacement de *x* par *z : sizain, dizième, sizième...* ;

9) Remplacement de *rh* par *r : rapsodie, réteur, rinocéros, rume...* ;

10) Remplacement de *y* par *i : analise, stile...*

On voit que certaines de ces réformes ne manquaient pas d'intérêt et auraient mérité, soit que l'État, soit que l'Académie, dans la future édition de son *Dictionnaire,* les reprît. On sait qu'il n'en a rien été.

2) Les réformes en Europe :

On ne peut séparer la puissance enfin exprimée (mais toujours présente en France depuis le XVIe siècle) de ce mouvement exceptionnel en faveur d'un changement orthographique, de l'importante poussée économique, technique, scientifique et démocratique qui a accompagné le raffermissement de la IIIe République.

Cependant, il s'agit bien d'un mouvement européen, et même mondial, si l'on pense à l'Amérique, où Th. Roosevelt prend la tête des réformistes, semble à deux doigts de réussir, mais reçoit ensuite un désaveu cuisant de la Chambre des Représentants[24].

Période d'essor économique, cette époque est également celle où s'est posé avec force le problème de l'alphabétisation totale des nations développées ; c'est celle aussi, sans doute, de l'apogée du règne de l'imprimerie, donc de l'importance de l'écrit ; enfin c'est celle qui a vu grandir les progrès les plus remarquables des nouvelles sciences humaines, et en particulier de la linguistique.

C'est ce qui explique l'intérêt, de caractère social, politique, patriotique, que l'on constate partout pour les problèmes d'écriture nationale : au Portugal, une première simplification d'une orthographe à l'origine aussi compliquée que la nôtre prend effet en 1904, suivie d'autres en 1911, 1920 et 1921, 1931, etc.[25] ; en Norvège, en Allemagne, des réformes importantes sont adoptées à plusieurs reprises[26] ; en Hollande, où la graphie avait été établie en 1863 sur les bases conservatrices, de longues discussions finissent par aboutir, d'abord chez les Boers en 1920, seulement en 1936 dans la métropole. En Russie tsariste, l'Académie des Sciences met au point, au fil des années, une réforme parfaitement bien étudiée, qui pourra sans modifications importantes prendre effet dès après la Révolution de 1917.

3) L'État et l'Académie :

Mais revenons à la France. En 1908 encore, le Conseil supérieur de l'Instruction publique, dans lequel siégeaient de nombreux partisans de la réforme, accordait plusieurs séances au problème de l'orthographe et formulait des vœux et des propositions à l'intention du Ministre.

Deux points, en particulier (points qui étaient en fait les deux principales leçons des vingt années précédentes), lui paraissaient importants : permettre à nouveau à l'usage de s'exprimer, et asseoir, face à une Académie défaillante, les prérogatives légales de l'État en la matière :

> « Considérant, disait le Conseil, que l'orthographe ne saurait être soustraite plus longtemps, par un dogmatisme intransigeant, aux lois de l'évolution ; que l'applica-

24. Sur l'histoire des divers mouvements et réformes, en Europe et aux États Unis, voir « Orthographe et Systèmes d'écriture », *Études de Linguistique appliquée*, n° 8, 1972 (sous la direction de N. Catach).
25. D'autres réformes suivront, à l'initiative du Brésil, pendant et après la seconde guerre mondiale (1940, 1943, 1953, 1970, etc.)
26. Voir *La nouvelle orthographe allemande d'après les prescriptions officielles du Ministère de l'Instruction publique de Prusse,* 1905, BN 8°X 13413.

tion obligatoire dans les écoles des formes dites académiques est un obstacle absolu aux changements nécessaires de l'usage... », les Conseillers se déclaraient favorables à l'établissement d'une série de doubles formes, non pour établir un nouvel usage, mais afin de le rendre possible à l'avenir : « Ce serait là, ajoutait-on, le meilleur moyen de rendre à notre orthographe — ankylosée... — un peu de souplesse ... »

Quant à la rivalité de pouvoirs avec l'Académie, les membres du Conseil estimaient :

« Le Ministre a le droit absolu, d'accord avec les savants compétents et avec le Conseil supérieur, de décider comment la grammaire et l'orthographe seront enseignées et quelles sanctions cet enseignement recevra dans les examens. Recommander simplement l'indulgence ne suffit pas, et peut même devenir dangereux ... les générations élevées dans les conditions de liberté tempérée que nous souhaitons ne seront plus rebelles à toute idée de changement et ... l'Académie n'aura plus qu'à enregistrer le nouvel usage ... »

4) Pédagogues et imprimeurs :

Les discussions qui se déroulèrent alors ont le mérite de bien faire apparaître comment, dans le monde moderne, se situait le vrai débat.

Aux universitaires et aux savants qui, au nom de l'évolution et de la pédagogie, prêchaient l'ouverture et la tolérance, répondirent avec vivacité les gens du Livre, éditeurs, imprimeurs, typographes, au cours d'un Congrès historique qui a sans doute joué pour beaucoup dans l'immobilisme du gouvernement à partir de cette date.

En 1907, en effet, de nombreuses interventions, et non des moindres, se multipliaient encore dans la presse en faveur d'un changement. Marcelin Berthelot lui-même, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, écrivait dans la très sérieuse *Revue des Deux-Mondes,* le 15 février 1907, tout en soulignant les dangers d'une réforme : « La langue ne saurait répondre à un système unique, déduit d'un principe simple... ». Il faut, disait-il, « supprimer la tyrannie de l'orthographe scolaire ... déclarer qu'il n'existe pas d'orthographe administrative obligatoire ... et que l'orthographe d'usage est susceptible de variétés ... » Aulard, du *Siècle,* disait aussi : « Un peu d'anarchie, en matière d'orthographe, ne serait pas inutile. Le peuple ferait lui-même, peu à peu, la réforme ... » (11 janv. 1907).

Cette même année, à Bordeaux, au cours du XIIe Congrès des Maîtres-Imprimeurs, un large débat s'instaure sur le sujet. Prunière, chargé du rapport, envisage très sérieusement la perspective d'une réforme. Mais, dit-il avec force, elle ne peut se faire sans les gens du Livre :

« Si l'on doit opérer une réforme, ce ne pourrait être que dans la mesure où ... on se sera assuré leur consentement et leur collaboration, en même temps que le suffrage de l'opinion publique ... » Et Gauthier-Villars, Président du Cercle de la Librairie, ajoutait : « Nous demandons que, si l'on nomme une commission, elle veuille bien nous entendre. Nous ne demandons pas que l'Académie décide, *ex cathedra :* nous demandons seulement qu'on n'impose pas aux éditeurs de livres classiques des modifications d'orthographe sans qu'elles aient été enregistrées par l'Académie ».

Certains des arguments des Maîtres-Imprimeurs ne manquaient pas de force : « Aurons-nous, dit Protat, à chaque ministère une orthographe ministérielle ? » Les désaccords entre réformateurs, les revirements sous la poussée de l'opinion, l'instabilité ministérielle, surtout, laissent présager une instabilité de l'orthographe qui est tout à fait impraticable pour l'édition : « Il nous faut des certitudes, des

garanties ... » A cet argument de poids, qui leur fait réclamer avant toute application dans l'édition la caution de l'Académie, les gens du Livre en ajoutent d'autres, d'ordre économique : les stocks invendus, le bénéfice perdu des tirages ou clichés, les pertes des libraires, des auteurs et des veuves d'auteurs, etc.

Cependant, la réclamation de garanties n'empêchait pas Gauthier-Villars, par exemple, d'accepter, au terme d'une procédure assez longue, certains processus de réforme.

Comme M. Berthelot et le Conseil supérieur de l'Instruction Publique, Gauthier-Villars reconnaît que l'introduction de certaines tolérances dans l'enseignement entre dans les prérogatives non de l'Académie, mais du Ministre. Par la suite, « L'Académie les enregistrera ... dans son dictionnaire. Les imprimeurs les adopteront : ce qui leur permettra d'être mises en usage dans toutes les publications ... »

En fait, les thèses s'étaient rapprochées. Instruits par l'expérience, les universitaires étaient devenus plus modérés. Les responsables de la pédagogie, pour leur part, comme ceux de l'édition, estimaient à l'époque qu'il était possible de réaliser un certain assouplissement des exigences orthographiques, sur des points bien précisés. Libérer ainsi progressivement un usage devenu indûment bloqué, afin de permettre ensuite à l'Académie (qui, comme le disait É. Faguet, « se doit d'être respectueuse de l'usage établi »[27]) d'enregistrer d'abord pour certains mots deux formes jugées toutes deux correctes, puis de suivre l'usage qui prévalait. Était-ce en définitive la solution ? Les protagonistes n'étaient pas loin de le penser. Le débat en est resté là, et il en est encore là aujourd'hui.

5) Les leçons d'un échec :

« La bataille de 1900 », et qui n'a pris fin qu'avec la guerre, véritable celle-là, de 1914-1918, a-t-elle été entièrement négative ? Certes, ici, comme le dit M. Cohen « la bourgeoisie collet-monté a vaincu ». Mais un débat et une réflexion véritables s'étaient instaurés pour la première fois dans la France entière.

Les réformateurs, durement échaudés, avaient pu mesurer une force de résistance aux changements, et une force d'inertie de l'opinion, due en grande partie à l'ignorance, dont ils ne soupçonnaient pas l'ampleur. Ils avaient été obligés d'argumenter, d'expliquer, et s'étaient aperçus qu'à eux-mêmes beaucoup de connaissances de tous ordres manquaient. D'un phonétisme confus et sans limites, dont la complexité des solutions, la diversité des projets, les contradictions rendaient parfois, comme ne manquaient pas de le remarquer leurs détracteurs, les remèdes pires que le mal, ils étaient rapidement passés à des projets argumentés et de plus en plus restreints. Pas assez cependant, comme le prouvent les cinquante pages des projets Meyer et Brunot.

Se mettre d'accord entre eux, montrer l'exemple, secouer l'ignorance et le silence de la presse, se tourner vers l'État, intéresser les grandes masses à leurs projets, tels avaient été leurs principaux efforts. Mais les résistances étaient trop fortes, et les esprits n'étaient pas mûrs. Les véritables leçons de cet échec courageux sont encore à tirer.

Nina Catach

---

27. Voir aussi la préface de la 8e édition : « L'Académie, qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas davantage le droit de réformer l'orthographe... »

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

En dehors des ouvrages mentionnés dans le texte ci-dessus on en note, signalons, entre autres :

M. Bréal, « La réforme orthographique », Extrait de la *Revue politique et littéraire* (Revue bleue), 18 février 1905 — BN 8° X pièce 1723.

F. Brunot, *La réforme de l'orthographe, Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Instruction Publique,* A. Colin, 1905 — BN 8° X 12896.

L. Clédat, *Le Rapport de l'Académie française sur la réforme de l'orthographe,* Paris, 1905 — BN 8° X pièce 1748.

M. Grammont, *La simplification de l'ortografe française,* Montpellier, 1904.

G. Hanotaux, *Rapport présenté en 1901 à l'Académie* — BN 8° X pièce 1441.

L. Havet, « Pétition à MM. les membres de l'Académie française en vue d'une simplification de l'Orthographe », in *Revue Pédagogique,* t. XIV, 1er semestre, 1889.

L. Havet, « Pétition à M. le Ministre de l'Instruction Publique », in *La revue des revues,* 1er avril 1896 — BN 4° Z 600.

Ch. Lebaigue, *La réforme orthographique et l'Académie française,* Paris, Vve E. Belin et fils, 1889, in 8°, 82 pp — BN X 4667.

P. Meyer, *Pour la simplification de notre orthographe, mémoire suivi du Rapport sur les travaux de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française,* Delagrave, 1905.

E. Monseur, *La réforme de l'orthographe française,* Bruxelles, Weissenbruck, 1894, Gd in 8° — 84 pp. — BN 4° X 690.

E. Rodhe, *La nouvelle réforme de l'orthographe et de la syntaxe française,* 1900, BN 8° X 12212.

CHAPITRE II

VARIÉTÉS ET DIFFUSION DU FRANÇAIS

L'ÉCOLE DE 1880
LE FRANÇAIS NATIONAL :
RÉPUBLICAIN, SCOLAIRE, GRAMMATICAL, PRIMAIRE.

I) Les problèmes d'origines, de terminologie, de documentation

« LES FEUILLES DES ARBRES SONT VERTES »[1]

Dans la langue française, une phrase comme celle-ci est un modèle au sens normatif du terme. Elle est énoncée selon les règles d'un système qui s'appelle « l'usage normal de la langue »[2] ou « le français de la simple communication »[3], et d'abord le « français » tout court. C'est-à-dire selon *les règles d'un système de référence* par rapport auquel sont pensées toutes les formes parlées et écrites en français ; sont observés les usages sociologiques ; et sont appréciés les effets idéologiques. Étant donné que les règles ne se sont pas faites toutes seules, c'est une certaine *pratique normative du français par les Français* qui les a produites.

On peut constater aussitôt que la pratique linguistique normative est scolaire dans

---

1. Première phrase d'exercice dans Larive et Fleury, *La Première Année de Grammaire*, Paris, A. Colin, 1871, 32 réimpressions jusqu'en 1917, p. 5 :

CHAPITRE PREMIER DU NOM OU SUBSTANTIF

[............] 2. Nature des mots.

Remplacez les points par les mots convenables. *Écrivez* : Les feuilles des *arbres* (nom commun) sont vertes.

1) Les feuilles des ... (nom commun) sont vertes. — 2) Les pieds des ... (nom commun) sont fourchus. 3) [........]

Le *Livre du Maître* donne : 2) Les pieds des *bœufs* sont fourchus. « Bœufs » et « arbres » sont les « mots convenables » dans la représentation normative du monde rural, éliminant vaches, moutons, cerfs, chameaux ou diables, satyres ; ainsi que choux, rosiers etc. L'exercice ne porte pas sur des mots qui seraient « possibles ». Il enseigne que

« chaque idée a un mot qui y correspond exactement, c'est-à-dire un mot *propre*. On doit chercher avec constance ce mot qui ne se présente pas toujours au premier abord. » (L. et Fl. *La Deuxième Année de Grammaire,* p. 92).

Les règles du bon sens sont intimement fondues avec les règles de la syntaxe dans la moindre pratique du bon français.

2. *Le Petit Robert* (1977, *0.2.*), Article USAGE :

« Absolt. *L'usage* : l'utilisation effective (spécialt. normale, correcte) du langage (dans une langue, à une époque donnée, par tous les hommes qui la parlent). »

Dans le français actuel, « l'usage (normal) » est à bien distinguer du « bon usage », c'est-à-dire des formes de purisme où survivent les modèles aristocratiques.

3. « Écrire correctement » « sur des sujets simples » : c'est l'objectif de l'enseignement obligatoire du français explicité dans les Programmes officiels et les manuels, au cours de toute l'époque moderne. Citons parmi les formulations récentes : « Les textes de départ appartiennent toujours au langage simple de la communication » (*Grammaire pour l'expression,* Cours Moyen 1re Année, Paris, Fernand Nathan, 1972, coll. Louis Legrand) ; les œuvres littéraires « dépassent dans leur objet la simple communication ». (*Dictionnaire Larousse du français contemporain,* Paris, Larousse, 1966, Article LITTÉRATURE.)

la France actuelle. Elle a été instituée historiquement dès la fondation même des organes du *régime républicain* et *intimement intégrée à l'institution de l'École Publique.* C'est pourquoi on ne peut pas décrire le « français scolaire » comme une sorte particulière de français située au même niveau que les langages régionaux, familiers, techniques, littéraires, etc. L'École Publique n'est pas dans la société française un milieu sociologique parmi d'autres, elle est une forme générale d'existence des citoyens français. Elle est un terrain commun d'affrontement pour les individus scolarisés des différentes couches sociales de la population. C'est précisément au sein de la communauté linguistique que les inégalités sociales sont dynamiques.

Enfin il faut indiquer au début de ce chapitre que la pratique normative scolaire du français républicain est *datée par deux événements politiques* séparés entre eux par un siècle : la Révolution de *1789* et la Réforme Scolaire opérée dans les années *1880* par le gouvernement Jules Ferry. Entre ces deux moments de la législation une politique du français s'est dégagée, prenant en charge les nouvelles pratiques et théories de la langue. En d'autres termes, 1789 et 1880 marquent ensemble le début de *l'état de langue où nous vivons actuellement*[4]. Il n'est donc pas possible de décrire la pratique normative instaurée en 1880 sans indiquer ses dispositions structurales issues de la Révolution française. Une chronologie trop étroite ferait en l'occurrence disparaître l'objet de ce chapitre, tandis que les cloisonnements s'imposent pour une succession de pratiques particulières. Le point de vue synchronique, qui intègre la coupure révolutionnaire à la description du français actuel, a été celui de F. Brunot[5]. Si nous le reprenons, ce n'est pas pour répéter inutilement ses idées, encore moins pour écarter ses travaux. C'est pour ressaisir ce qu'il a découvert et apporter à la fin du 20e siècle une contribution, si modeste et si rapide qu'elle soit, à l'analyse de notre français national.

---

4. La principale source d'information sur ce problème est l'*H.L.F.*, t. IX et X. Voir aussi Renée Balibar et Dominique Laporte, *Le Français national*, « politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution française », Paris, Hachette-Littérature, 1974 ; Renée Balibar, *Les Français fictifs* (1974, *2.1*).

5. On relève dans *l'H.L.F.* ces formules caractérisant les états de langue successifs du français :

[le dialecte francien] « était celui du seigneur le plus puissant et du pouvoir politique le plus considérable » (t. I, 329)

« c'est à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle que le français devient la langue administrative d'une grande partie du royaume » (t. I, 570)

« A la mort de Louis XIV, le français, devenu depuis longtemps la langue du Roi, de l'État, de la loi, de la Cour, de la bonne société, des Académies, des lettres, pouvait paraître la langue de la France ; il ne l'était pas encore. » (t. VII, 1). F. Brunot entend ici « la France » au sens qu'il a développé dans les t. IX et X, au sein de l'idéologie actuelle de la langue nationale.

Il est utile de donner ici la liste qu'aucun ouvrage de référence ne fournit, des mesures révolutionnaires qui ont créé le statut institutionnel du français républicain :

— 1789 : la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* Article XI affirme le droit à la libre communication pour tous les citoyens.

— le *Décret du 8 pluviôse An II* (27 janvier 1794) affirme le droit des citoyens à surveiller le gouvernement dans la langue commune à tous, et confie aux Sociétés Populaires la charge de faire pratiquer le français républicain dans les départements à idiomes à partir des textes français de la Déclaration des Droits, et des lois sur l'agriculture.

— le *Décret du 9 pluviôse An II* (28 janvier 1794) décide la création d'un ensemble complet de livres élémentaires mettant le contenu de l'Instruction Publique au pouvoir du législateur et sous le contrôle des citoyens.

Pendant la Révolution française, des individus qui n'avaient eu sous la monarchie aucun pouvoir de s'exprimer publiquement ont brisé les interdits linguistiques. Des personnages du bas peuple qui travaillaient à la terre ou dans les petits métiers, au fond des Provinces, dans les bas quartiers, séparés entre eux par leurs langages et exclus de la direction de leurs propres affaires parce qu'ils étaient exclus des langages dominants, se sont emparés de la ci-devant Langue du Roi dans les nouveaux organismes de la vie publique. Devenus « citoyens » ils ont inauguré l'exercice de la « langue républicaine »[6]. Ils n'ont pu le faire qu'en s'alliant à des révolutionnaires issus de rangs tout autres : aristocrates et bourgeois, lettrés et juristes, ceux-là non pas exclus des pratiques linguistiques dominantes sous l'Ancien Régime, formés au contraire selon certains privilèges, mais qui voulaient aussi briser pour leur compte des discriminations et des oppressions, et transformer leur pouvoir linguistique.

A partir de cette alliance les éléments de population les plus défavorisés dans la communication linguistique n'ont jamais cessé de peser à leur manière dans la pratique normative du français. Ils sont intervenus d'une manière déterminante mais nécessairement obscure et détournée, constamment dominée par celle des nouveaux privilégiés du régime. *Sur le terrain de la langue nationale* comme sur le terrain des autres institutions, *le régime démocratique bourgeois a développé ses contradictions.*

— la *Loi du 28 pluviôse An II* (16 février 1794) organise l'Armée républicaine : aucun grade même le plus bas ne sera conféré au soldat s'il ne sait pas lire et écrire ; un arrêté du 4 ventôse An II précise (à l'occasion de difficultés survenues dans l'Armée du Nord) qu'il s'agit de lire et écrire en français, seule langue commune des citoyens et du gouvernement.

— le *Décret du 16 prairial An II* (28 mai 1794) ouvre un concours pour une nouvelle grammaire.

— le *Décret du 2 thermidor An II* (20 juillet 1794) prescrit que tous les actes publics et privés seront conçus et rédigés en français, c'est-à-dire dans la langue républicaine, renversant les dispositions de l'ordonnance de 1539 d'après lesquelles les sentences fondées sur le Droit rédigé en franco-latin étaient notifiées en français du Roi aux sujets du Roi instruits ou non dans le français écrit.

— le *Décret du 30 brumaire An IV* (20 novembre 1795) en conclusion du concours ouvert précédemment, retient officiellement les *Éléments de la Grammaire française* de Lhomond, ouvrage qu'il détache officiellement du couple formé par les Éléments de la Grammaire française et latine de Lhomond.

Pour comprendre les grandes lignes d'une histoire qui associe étroitement la communication générale, la citoyenneté et la scolarisation générale, de la Révolution à nos jours, on dispose de travaux de synthèse :

— *H.L.F.*, t. XII.

— P. Chevallier, B. Grosperrin, J. Maillet (1968-1971, *2.1*) [Histoire institutionnelle].

— A. Prost (1968, *2.1*).

— Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen*, Stanford California, Stanford University Press, 1976.

— F. Furet et J. Ozouf (1977, *2.1*).

— R. Balibar, *La République des Lettres*, Paris, P.U.F., 1985.

6. Rapport [Barère] du Comité de Salut Public 8 pluviôse An II :
« dans la monarchie [...] le despote avait besoin [...] d'empêcher les communications [...] Dans la démocratie, au contraire, la surveillance du gouvernement est confiée à chaque citoyen ; pour le surveiller il faut le connaître, il faut surtout en connaître la langue. [...] la langue nationale [...] la langue française depuis qu'elle est républicaine [...] (*H.L.F.*, IX, 1, 181).

Sous un idéal d'harmonie et d'unanimité la pratique du français dans les écoles de Jules Ferry a été un système d'équilibre complexe entre ses « exercices » différents ; des « exercices de français » profondément dissemblables y recouvraient de profondes divisions sociales dans « l'exercice du français » — s'il est possible de désigner ainsi d'une locution insolite le droit et le devoir de chaque citoyen dans la communication générale.

L'enjeu de la révolution linguistique a été *le contrôle des écritures*. S'il est vrai qu'un énorme développement des échanges oraux a propagé le français pendant les événements révolutionnaires au point que les deux tiers de la population ont alors « commencé de franciller assez bien »[7], c'est précisément parce que toute la population était incitée à entrer dans le système de l'écrit. Chaque individu avait intérêt à s'orienter pour son propre compte dans les textes officiels[8]. Et il ne s'agissait pas seulement de lire les journaux et les lois, les Déclarations etc. mais de participer à des pétitions, de réclamer auprès des représentants de la Nation à titre individuel, de savoir écrire pour avoir accès aux grades dans l'armée, etc. Dans toute la France, les secrétaires des Sociétés Populaires ou des Comités de Surveillance, qui n'étaient plus les interprètes ni les greffiers de l'ancien régime, rédigeaient des comptes rendus et des correspondances, en tremblant de « faire des fautes »[9] par manque d'instruction.

Or les lettrés de la monarchie avaient acquis leur connaissance des règles de l'écrit par voie scolaire. Bien plus les règles elles-mêmes, orthographe et rhétorique, n'avaient jamais existé que dans des écoles. C'est donc le système scolaire qui a été révolutionné. Les Rapports et Projets sur l'Instruction Publique visaient à communiquer les connaissances des règles de la langue nationale à tous les enfants de la nation, sous la forme des *Éléments de la Grammaire*. Par rapport à ce « degré primaire », toutes les connaissances linguistiques et culturelles qui devaient rester celles d'un petit nombre, étaient déclarées « secondaires ». Parmi les matières du degré secondaire figurait d'abord le latin qui est resté le signe de contradiction du système scolaire français jusqu'à nos jours[10], car la Grammaire française n'avait jamais existé que dans des pratiques scolaires bilingues où le latin (accompagné du grec) et le français (avec telle ou telle langue diplomatique) étaient systématique-

7. Déclaration d'un paysan de Saône-et-Loire transcrite dans une enquête préfectorale sur la pratique du français, sous le Premier Empire, rapportée et interprétée dans *H.L.F.*, IX, 1, 408 et dans R. Balibar et D. Laporte, *op. cit.*, p. 167. Sur la difficulté de transcrire les documents à publier, voir *H.L.F.*, X, 1, 407 *sq.* ; R. Balibar de D. Laporte, *op. cit.*, p. 164.

8. Le rapport Condorcet sur l'Instruction Publique, 20 et 21 avril 1792 a été précisé par deux notes en 1793 (*H.L.F.*, IX, 1, 101 *sq.*) :

« Il est important, pour le maintien de l'égalité réelle, que le langage cesse de séparer les hommes en deux classes ».

« Celui qui a besoin de recourir à un autre pour écrire ou même lire une lettre, pour faire le calcul de sa dépense ou de son impôt, pour connaître l'étendue de son champ ou le partager, pour savoir ce que la loi lui permet ou lui défend : celui qui ne parle point sa langue de manière à pouvoir exprimer ses idées, qui n'écrit pas de manière à être lu sans dégoût : celui-là est nécessairement dans une dépendance individuelle, dans une dépendance qui rend nul ou dangereux pour lui l'exercice des droits de citoyen ».

9. Lettre du Comité de Surveillance de la Commune de Joué (Indre-et-Loire), transcrite dans R. Balibar et D. Laporte, *op. cit.*, p. 181.

10. Le Rapport Condorcet commençait par rompre avec l'ancien régime :

« L'enseignement n'était pas moins vicieux par sa forme que par le choix et la distribution des objets. Pendant six années, une étude progressive du latin faisait le fonds de l'instruction : et c'était sur ce fonds qu'on répandait les principes généraux de la grammaire, quelques

ment traduits entre eux. Et les règles « élémentaires » de la grammaire étaient précisément chargées de préparer le terrain linguistique pour des traductions plus complexes !

Dans ces conditions, l'originalité de l'École Primaire de 1880 a été d'instaurer effectivement, dans la masse de la population, un *enseignement monolingue du français grammatical* qui modifiait les « éléments » et les « analyses » de manière à se dégager de la traduction latine. Nous essaierons de montrer avec quelle lenteur et au prix de quelles distorsions du raisonnement grammatical et idéologique s'est réalisée cette pratique normative du « premier degré », base de la communication générale.

Par souci de clarté et de brièveté, des termes employés par le grand public ou les spécialistes, à propos d'« alphabétisation »[11], de « français fondamental » ou « standard », n'ont été ni retenus ni discutés dans notre description. En revanche il a été utile d'avancer le terme de *grammatisation* pour désigner dans l'abstrait le programme concret des exercices de français de 1880 : « Orthographe et Rédaction ».

Les difficultés de la terminologie, étant des difficultés de la conception des problèmes, se traduisent dans la *documentation*. Les documents rassemblés dans les archives ou publiés dans les ouvrages relatifs à la langue française comportent des lacunes touchant l'essentiel pour notre sujet, c'est-à-dire pour l'étude de la réalisation des exercices de français par les scolarisés de 1880[12]. Il n'existe aucune collection de devoirs d'écoliers ni même de travaux d'instituteurs, qui permettrait d'étudier le travail social générateur des normes de l'écrit pour toute la population. Les Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale, l'Institut National de la Recherche Pédagogique, a fortiori les autres centres de documentation, ne sont pas organisés à cette fin. Les rubriques de leurs catalogues présentent des discours pédagogiques tenus d'en haut et des manuels, classés par Auteurs ou Matières ; la constitution de séries historiques d'Exercices selon les étapes de l'enseignement du français est à créer par les chercheurs. Quant aux documents de première main et de

---

connaissances de géographie et d'histoire, quelques notions de l'art de parler et d'écrire ». Il assigne ensuite au latin un rôle culturel dans ce qui deviendra l'humanisme libéral :

« Par quel privilège singulier, lorsque le temps destiné pour l'instruction, lorsque l'objet même de l'enseignement force de se borner dans tous les genres à des connaissances élémentaires, et de laisser ensuite le goût des jeunes gens se porter librement vers celles qu'ils veulent cultiver, le latin seul serait-il l'objet d'une instruction plus étendue ? » (*H.L.F.*, IX, pp. 97, 101, 120).

Les *Éléments de la Grammaire française* de Lhomond conçus pour les Collèges d'ancien régime, parus en 1780, ont été honorés officiellement par une décision de la Convention (voir ci-dessus note 5) ; le libraire Colas avec lequel Lhomond avait traité en 1793 a continué à le publier pour son compte ; les annonces de l'ouvrage ont été envoyées par le Ministre de l'Intérieur aux Administrations de Département (*H.L.F.*, IX, 356) : inauguration du statut complexe de la production des manuels en France dans le cas crucial des manuels de français.

11. ALPHABET, ANALPHABÈTE, ALPHABÉTISATION ont disparu dans leurs acceptions anciennes, voir *T.L.F.* ; ALPHABÉTISATION est aujourd'hui un néologisme international (anglais-français-espagnol) rendu nécessaire après la deuxième guerre mondiale par la décolonisation et la néo-colonisation (à Cuba ; en Afrique ; au cours des campagnes menées par l'UNESCO) et par les conditions de vie de la main-d'œuvre immigrée. Ce terme ne peut désigner sans distorsion la grammatisation des Français soit avant soit après 1880.

12. Les collections historiques de l'ancien Musée Pédagogique ont été regroupées à Rouen pour former les Collections historiques de l'Éducation Nationale. On peut penser qu'elles contribueront spécialement à la conservation des exercices scolaires.

première importance qui auraient conservé la trace non seulement des énoncés des exercices mais surtout de leur accomplissement effectif, leur nombre est, dans les catalogues des bibliothèques, égal à zéro.

Cependant il existe de nouvelles perspectives et un matériel déjà important tiré du silence. On peut par exemple exploiter des recueils exceptionnels comme les deux petits volumes *Devoirs d'Écoliers, Travaux d'Instituteurs,* publiés par le ministère de l'Instruction Publique après l'Exposition Universelle de 1878 ; découvrir quelques cahiers dans les réserves en cours d'inventaire des collections historiques de l'Institut National de la Recherche Pédagogique ; explorer les ressources privées et locales ; tirer parti d'un cas comme celui de Charles Péguy dont une série de cahiers d'école primaire de 1881-1884 a été conservée dans un Centre d'archives[13] non parce que l'enfant a appris à écrire avec les autres, mais parce qu'il est devenu « un écrivain » estimé très au-dessus des apprentissages.

*

* *

II) Le Corpus des Textes français d'École primaire : Récits, Dialogues.

Dans l'École primaire de 1880[14], toutes les matières d'enseignement, y compris le français, prenaient d'abord la forme d'une *narration écrite souvent dialoguée.* Selon le vocabulaire de l'époque il s'agissait d'« historiette », « récit », « fable », « phrase » (très souvent sous forme « séparée » évoquant un contexte narratif), « questions », « dialogues ». Même les sons et les mots des premières Leçons de lecture-écriture étaient pris dans des exercices d'« élocution » où l'oral était d'emblée modelé sur l'écrit.

— SYLLABAIRE REGIMBEAU[00] 2e Partie 10e Tableau

VOYELLES ET CONSONNES POLYGRAMMES

Consonnes ch, gn, ill.

[Une va-che] [gravure] *ch...*
ch

Exercice d'articulation avec ch...

[...

Applications. - Mots

chi-che, ri-che, u-ne bi-che, une bû-che [........]

Lecture courante. - Phrases.

1. Je me dé-pê-che — J'a-chè-ve ma tâ-che — La biche se cache — La vache fera une chute — La chatte a déchiré le châle de Suzanne.

— Larive et Fleury, L'ANNÉE PRÉPARATOIRE DE GRAMMAIRE.

---

13. Centre Charles-Péguy, 11 rue du Tabour, 45000 Orléans.

14. L'*Institut National de la Recherche Pédagogique* conserve un petit volume *Livres Scolaires en usage dans les Écoles Primaires Publiques,* Paris, Imprimerie Nationale 1889, qui a rassemblé les listes établies par les conférences cantonales d'instituteurs, révisées par une commission départementale, soumises à l'approbation du Recteur d'Académie, réunies en catalogue par l'Inspection Académique au Ministère, des livres mis en usage dans les Écoles primaires

conformément à l'arrêté organique du 18 janvier 1887. Il contient 18 Séries (A, B, ... S) : Instruction Morale et Civique, Lecture Récitation, Écriture, Langue française, Arithmétique, etc. et présente d'une part les renseignements bibliographiques, d'autre part le nombre de départements ayant retenu chaque ouvrage. Il y avait 86 départements à l'époque. Les manuels dont il sera question plus loin ont été relevés par nous sur ce catalogue en raison de leur usage massif :

— Regimbeau, *Méthode de Lecture* (Syllabaire), Hachette, 61 dép. [Le *Syllabaire-Regimbeau* « Inscrit sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la ville de Paris à ses écoles », 1re éd. Hachette, 1866, a été réédité jusqu'en 1951.]

— Rocherolles, *Premières Lectures Enfantines*, Colin, 77 dép. ; secondes, 74 dép. ; troisièmes, 70 dép.

— Jost, Broenig et Humbert, *Lectures Pratiques*, Hachette, 80 dép. [G. Jost, Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Paris, officier de l'Instruction Publique, Chevalier de la Légion d'Honneur, était le spécialiste de l'Instruction Publique dans les congrès internationaux ; voir ses *Conférences faites à la Sorbonne aux instituteurs délégués à l'Exposition Universelle de 1878*, Paris, Delagrave, 1878 ; son *Recueil des Monographies Pédagogiques publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889.

Broenig et Humbert enseignaient à l'École Alsacienne à Paris, établissement secondaire à l'avant-garde des réformes pédagogiques dans ses petites classes et ses grandes classes, selon l'esprit des lois Ferry].

— Guyau, *Lectures courantes, Années enfantine, préparatoire, première année*, Colin, 76 dép.

— G. Bruno, *Le Tour de la France par Deux Enfants* « DEVOIR ET PATRIE, *Livre de Lecture courante*, Cours Moyen, Avec plus de 200 Gravures instructives pour les Leçons de Choses », Belin, 73 dép.

— G. Bruno, *Francinet*, Belin, 66 dép.

— G. Bruno, *Les Enfants de Marcel*, Belin, 23 dép.

— G. Bruno, Le *Premier Livre de Lecture et d'Instruction pour l'Enfant*, Belin, 66 dép. ; *pour l'Adolescent*, 53 dép.

— Barrau, *Livre de Morale Pratique*, Hachette, 32 dép. (Lect.) ; 47 (I. Civ.).

— Barrau, *La Patrie*, Hachette, 40 dép. (Lect.).

— Barrau, *Nouvelle édition refondue du Choix gradué de 50 sortes d'écritures*, Hachette, 21 dép.

— Larive et Fleury, *Grammaire et Exercices*, Colin, 80 dép.

— Chapsal, *Grammaire*, Delagrave, 59 dép.

— Sarradon, *Exercices gradués et pratiques de grammaire et d'orthographe*, Hachette, 17 dép.

— Larousse, *Grammaire*, Vve Larousse et Cie, 56 dép.

— Michel, *Méthode de Lecture*, Delagrave, 49 dép.

— Blanchet, *Histoire générale et Histoire de France, Cours complet*, Belin, 50 dép.

— Foncin, *Cours de géographie*, 5 vol., Colin, 80 dép.

— Lhomond, *Grammaire*, Hachette, Delalain, 4 dép.

Le catalogue de 1888 ne fait pas mention des « 1re édition, éditions revues et corrigées » etc. dans ses renseignements bibliographiques. Pour chaque manuel il serait aujourd'hui indispensable de faire une étude bibliographique sur la manière dont il s'est perpétué en se modifiant pour s'adapter aux programmes. Il n'était pas possible de le faire dans le cadre de ce chapitre. Autre problème actuellement insoluble : celui de la transcription typographique des textes des manuels et des textes des cahiers manuscrits. Dans les manuels de l'époque Ferry, la présentation typographique avait une très grande importance pédagogique, au point que seule la représentation en fac-similé pourrait sembler fidèle ; mais encore faudrait-il pouvoir interpréter les effets produits selon leur analyse historique. Les exercices manuscrits comportent des graphismes, des ratures, des corrections d'une autre main, etc. qui portent aussi à croire que le fac-similé serait utile, mais là aussi il faudrait pouvoir comprendre ce qui est représentatif et ce qui ne l'est pas dans la performance individuelle et dans la réalisation normative.

LEÇON PRÉPARATOIRE
7. La ruche de Mélanie

Questionner sur le sens des mots. — Progr. de 1887
Distinguer les noms propres des noms communs. Écrivez : parents, nom commun. Les *parents* (...) de Mélanie (...) avaient un beau petit jardin (...). [..........]

— Cahier de Charles Péguy[15] 16 novembre 1881

» Grammaire

Charlemagne visitant les écoles

Exercice 97. Après une longue absence, le grand et le victorieux Charles, de retour dans la capitale de la Gaule, se fit amener les enfants remis au soin de Clément et voulut qu'il °lui montrasse° leur °lettre° et leurs vers. Les élèves sortis de la classe moyenne et inférieure présentèrent des ouvrages qui passaient toute espérance, les nobles au contraire n'eurent à produire que de froides et de misérables pauvretés. Le très sage Charles, imitant alors la justice du souverain juge leur dit « Je vous loue beaucoup mes enfants pour votre zèle à remplir mes instructions et à rechercher votre propre bonheur. Maintenant efforcez-vous d'atteindre à la perfection : alors je vous donnerai de vastes, de magnifique(s) [ajouté par le correcteur] abbayes.
Exercice 98. Il lança sur les autres ces paroles : « Quant à vous nobles, vous reposant sur votre naissance et sur votre fortune vous avez négligé mes ordres et préféré vous abandonné °à la mollesse, au jeu, à la jeunesse ou à de petites et futiles occupations. Vous n'obtiendrai ° jamais des faveurs de Charles. »

La pédagogie officielle justifiait le système du récit par une psychologie de l'enfant et une philosophie de la nature humaine. Ainsi dans les Titres et Préfaces des Manuels :

— LES PREMIÈRES LECTURES ENFANTINES

par Ed. Rocherolles
Historiettes. Leçons de choses. 125 Gravures.

— Jost et Humbert, *Lectures Pratiques, Cours Élémentaire*, Préface : « L'étude des premiers éléments de la langue française commencera en même temps, et marchera de front avec les premiers exercices de lecture, d'écriture, d'élocution et de rédaction ».

— Guyau, *L'Année Préparatoire de Lecture Courante*, 300 GRAVURES. RÉCITS. LEÇONS DE CHOSES. Préface : « L'enseignement même des sciences élémentaires doit commencer, comme l'enseignement moral, par prendre la forme du récit, pour n'arriver que plus tard à prendre la forme abstraite. *Raconter la science* lorsqu'on parle aux jeunes enfants : tel est l'idéal dont nous avons cherché à nous rapprocher ».

---

15. Conservé au *Centre Charles-Péguy*, Orléans. Dans ce texte, comme dans les autres citations de cahiers d'écoliers, les fautes d'orthographe non corrigées par l'élève ou le maitre ont été signalées par « ° ».

— G. Bruno, *Le Tour de la France par Deux Enfants,* « DEVOIR ET PATRIE, *Livre de Lecture Courante,* Cours Moyen, Avec plus de 200 Gravures instructives pour les Leçons de Choses », Préface : « La *patrie* ne représente pour l'écolier qu'une chose abstraite à laquelle, plus souvent qu'on ne croit, il peut rester étranger pendant une assez longue période de la vie. Pour frapper son esprit, il faut lui rendre la patrie visible et vivante. Dans ce but, nous avons essayé de mettre à profit l'intérêt que les enfants portent aux récits de voyages. »

Cependant ces raisonnements ne faisaient que justifier, ils ne créaient pas de toutes pièces les nouvelles formes du récit scolaire. A l'époque, deux pédagogies opposées se réclamaient d'idées générales formulées presque identiquement. Celle des « petites écoles » que le clergé avait conservées pour le peuple, et celle des « petites classes des lycées et collèges » que la nouvelle bourgeoisie avait déjà réalisées à l'usage des nouvelles élites.

La tradition des petites écoles de l'ancien régime pour le petit peuple et les filles était celle d'une « instruction religieuse et morale » essentiellement orale, transmettant les récits bibliques et les Vies des Saints, faisant apprendre par cœur les Questions-Réponses du catéchisme et le monologue-dialogue des prières. Par là, les élèves pouvaient suivre de loin la lecture de l'Évangile du dimanche faite en latin par le curé, participer rituellement aux offices, enfin comprendre le sermon fait en langue vulgaire. Système d'enseignement fondé sur la stricte séparation et la hiérarchie reconnue des différentes pratiques linguistiques. Dans les cas où avaient lieu des exercices scolaires écrits (ces mots ne recouvraient pas les réalités actuelles), c'étaient des copies calligraphiées d'Histoire Sainte.

— Cahier « Céline Blanchard » environ 1840[16]

Histoire de Jacob suite de récits copiés d'après un modèle ou sus par cœur.

— *Devoirs d'Écoliers français* à l'Exposition Universelle de 1878[17], p. 111.

HISTOIRE SAINTE

(Composition)

Qu'était-ce que le tabernacle ? Le tabernacle était une arche portative recouverte d'étoffe précieuse [.........]

La mission de Moïse était-elle divine ? Oui, la mission de Moïse était divine, car c'est Dieu lui-même qui, lorsqu'il faisait paître son troupeau, lui apparut [.........]

Hortense Martel Pensionnat de Bains (Vosges) (1re classe, 1re division).

---

16. Collections historiques de l'I.N.R.P. Ce cahier « Céline Blanchard » porte une inscription : « v. 1840 » (vers 1840 ?). Il contient plusieurs phrases d'exercices apparemment tirées de P. Larousse, *Petite Grammaire lexicologique du Premier âge,* p. 7, 1re éd. 1849 ; mais les phrases d'exercices et les exercices étaient souvent reconduits d'éditions ou manuels antérieurs.

17. *Devoirs d'écoliers français recueillis à l'Exposition universelle de Paris* (1878) et mis en ordre avec figures et planches, Paris, Hachette et Cie, 1879, In-12.

Devoirs d'écoliers étrangers recueillis à l'Exposition universelle de Paris (1878) et mis en ordre, avec figures et planches, Paris, Hachette et Cie, 1879, In-12.

Travaux d'instituteurs français recueillis à l'Exposition universelle de Paris (1878) et mis en ordre, Paris, Hachette et Cie, 1879.

Çà et là peu à peu étaient introduits, pour les garçons, des exercices de récitation, des règles de grammaire, utilisant les Éléments et Abrégés de Grammaire en usage dans les classes élémentaires des lycées et collèges, et des connaissances utilitaires données avec des fables morales.

Du côté des écoles de l'élite la tradition était tout autre. Dès l'origine de la catéchèse chrétienne avait existé une instruction supérieure pour des clercs ou des laïcs destinés à l'interprétation des textes et au gouvernement des fidèles. Instruction en deux ou trois langues écrites, confrontant méthodiquement les cultures gréco-latine et judéo-chrétienne et les faisant passer chez les peuples de langues vulgaires. Au cours des siècles en France, la « Mythologie », les « Narrations », « Discours », « Vies des Hommes Illustres » s'étaient installés à côté de l'« Histoire Sainte », en latin et en français écrits, dans les petites et grandes classes des collèges.

Parmi les nombreux ouvrages relevant de cette pédagogie après la Révolution, un manuel officiellement répandu pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle : Barrau, le *Livre de Morale Pratique*[18], empruntait « beaucoup d'exemples à l'histoire des peuples de l'Antiquité, à celle des peuples modernes, et surtout à celle de la France. » Il réalisait une fusion originale des discours narratifs de l'humanisme classique, de la prédication dominicale en langue française, des informations données en langue nationale par la presse. Des « sujets de lecture » s'y côtoyaient d'une façon désormais naturelle qui aurait été inimaginable sous l'ancien régime dont elle héritait.

Ainsi parmi les récits du chapitre DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LUI-MÊME, pp. 172-181, éd. de 1883 :

Bel exemple donné par tout un peuple. [Les Athéniens respectueux du secret de la correspondance privée de leur ennemi Philippe]

Suites funestes de l'indiscrétion. « Wilkins, seigneur anglais, avait été exilé dans l'île de Jersey [...] »

L'épingle. « Lorsque M. Laffitte vint à Paris, en 1788, toute son ambition se bornait à obtenir une petite place dans une maison de banque [...] »

La mère de Napoléon.

La caisse d'épargne.

Les deux ouvriers. « Félix, ouvrier en soie à Lyon, visitait un jour une des salles de l'Hôtel-Dieu. [...] »

Barrau a été le théoricien et le praticien des livres destinés aux Écoles Normales Primaires, faisant descendre du haut des ministères (Guizot, Duruy, Ferry) et des écrivains-pédagogues vers les petites classes du Secondaire, de là vers le bas du premier degré « dans les écoles et les familles », l'ensemble de récits et dialogues représentatifs de la société. La représentation soutenait manifestement le point de vue de ce que A. Prost a décrit comme « l'École des Notables ». Le *Livre de Morale Pratique* a été réédité en 1883 « avec 32 gravures intercalées dans le texte », une

---

18. Voir ci-dessus note 14, la mention de ce manuel dans le catalogue de l'enquête de 1888. Barrau Théodore-Henri (1794-1865) était le pédagogue reconnu de l'enseignement primaire depuis son ouvrage *De l'Éducation Morale de la Jeunesse,* Paris, Hachette, 1840 :

« Tout enseignement primaire doit consister dans une exposition simple et lucide des faits. Principes, conséquences, causes, effets, objections, réponses, tout ce qui n'est pas le fait utile à savoir doit être réservé pour de plus savantes études » (p. 166).

présentation et une typographie nouvelles, qui en accentuaient le réalisme moderne. On y lisait et voyait « le curé de campagne », sa pipe, son chapeau, sa canne, au chevet d'une mourante dans une ferme, entouré de gens en blouse et en coiffe, lit à rideaux, chaise, chien. 47 départements l'utilisaient officiellement en 1888 dans les nouvelles écoles publiques, garçons ou filles.

Un autre manuel de Barrau, *La Patrie*, est relevé par le catalogue de 1888 dans 40 départements. Il s'adressait aux élèves « plus avancés », « des jeunes gens et aussi des jeunes personnes », en vue de leur instruction civique, car « il n'est permis à aucun Français d'ignorer la France ». Mais, retenu au titre de la « lecture », il ne figure pas dans les manuels d'« instruction civique », sans doute parce que son style avait renoncé aux récits familiers si bien fondus ensemble de la « morale pratique ». Les manuels plus récents des Bruno, Guyau, Lavisse, Foncin, avaient précisément développé ces pouvoirs pour leur compte. Ils avaient, eux aussi, pour première clientèle les fils de notables, chez qui se lisaient en outre *le Magasin Pittoresque*, les collections Hetzel, Jules Verne et la Comtesse de Ségur. Ils étaient installés sur des positions très libérales, presque tous écrits par des républicains qui entendaient nationaliser le Premier Degré d'Enseignement en généralisant les Exercices élaborés par la pédagogie du Second Degré.

Cette généralisation, décrétée par le gouvernement Ferry après les victoires électorales de la Gauche de la IIIe République, a été vécue à l'époque comme une « révolution scolaire », non sans raison, Il s'agissait de créer l'information, la réflexion critique et l'expression en langue nationale dans l'éducation des classes laborieuses, y compris chez les filles, là où la possibilité d'un tel travail n'avait jamais existé, à l'intérieur des petites écoles. A l'époque, l'alternance entre Leçons de Morale et Leçons de Choses telle qu'elle était pratiquée dans le manuel de Bruno[19] était depuis longtemps naturelle au niveau des catégories « éclairées » de la population, instruites à mener de front les discours laïques et cléricaux. Mais cette alternance introduite au niveau du bas peuple et de la première éducation pour tous les individus des deux sexes était inacceptable pour les conservateurs de l'ordre établi.

> « On ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avaler. Le maître a parlé, le fidèle répète (Bravos et vifs applaudissements) [...] Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit, un enfant, un adolescent, une jeune fille ; il faut prendre l'homme le plus inculte, le

19. G. Bruno, Table des matières du premier livre de lecture et d'instruction pour l'enfant morale et connaissances usuelles

Leçons de morale et d'instruction civique		Leçons de choses sur les sciences usuelles	
I. — *Dieu*.	5	I. — La *terre*, notre demeure.	6
II. — La prière.	8	II. — La *mer*.	10
III. — La *famille*. — Le père.	12	III. — Le travail aux *champs* et à l'*atelier*	13

[....]

travailleur le plus accablé par l'excès du travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même [...] cela suppose un exercice méthodique et prolongé [...] ». Ferdinand Buisson, *Discours au congrès radical de 1903*[20].

*

* *

Les Récits, Narrations, Descriptions, qui formaient les contenus des manuels étonnent les Français d'aujourd'hui par leur caractère encyclopédique. On a peine à croire que l'« enfant de 7 à 9 ans » ait pu assimiler autant de « connaissances usuelles » allant des conquérants de l'antiquité aux nouveautés du chauffage central. Illusion due aux changements des moyens d'information, et sous-estimation des motivations des écoliers dans les nouvelles écoles primaires. Les fils des notables devaient tout savoir sur l'ensemble de la France, ses institutions, ses frontières, son agriculture, son commerce, son industrie, et sur le détail de la « vie quotidienne ». Ils apprenaient la langue de la communication générale dans leurs exercices de français élémentaire depuis près d'un siècle. Combien de Français des catégories inférieures étaient capables de leur donner oralement la réplique, capables de « parler français », avant les lois Ferry ? Les historiens actuels n'ont aucune réponse pour cette question sans doute mal posée, illusoirement simple[21]. Car les échanges linguistiques ne sont pas équilibrés dans une société hétérogène, sinon par un travail d'abstraction et de convention dont la masse de la population n'était pas capable avant la scolarisation générale. Dans les écoles publiques créées à partir de 1880, il y avait à coup sûr nécessité (intérêt économique, droit, devoir) pour les enfants de cultivateurs et d'artisans, ou d'ouvriers, pour tous ceux qui voulaient sortir de la misère en sortant de leur condition d'origine, en émergeant dans les métiers urbains et les emplois de fonctionnaires, de s'instruire des réalités en français national.

Les Récits sur les Athéniens, sur Charlemagne, l'« histoire d'un clou », n'étaient pas réalisés identiquement dans un Cours Privé pour filles du Boulevard Haussmann,

---

20. Cité par A. Prost (1968, *2.1*), p. 219.

21. E. Weber, *op. cit.* note 5, p. 73 note le silence qui recouvre d'en haut la plaie de la scolarisation au 19e siècle et jusqu'en plein XXe siècle : quantité d'écoliers ne parlaient pas ou très mal français. Il note aussi la difficulté actuelle de documentation, la difficulté de l'interprétation des chiffres (« The statistics clearly must be taken with more than a few grains of salt » [p. 310]) étant donné les contenus hétéroclites désignés par les mots « parler », « lire », « écrire » avant que la scolarisation générale ait produit ses effets. En 1858 (Weber p. 74) Bernadette Soubirous recueillait en patois pyrénéen les messages de la Vierge à Lourdes, et elle était capable de corriger vigoureusement les fautes de traduction que ses interprètes faisaient : interrogée en français par les autorités, elle répondait en patois. D'après les statistiques officielles en 1863, 8 381 communes sur 37 510, environ le quart de la population rurale, ne parlaient pas français. Proportion analogue à celle qu'indiquait déjà une enquête du Premier Emprire (*H.L.F.*, IX, 598) marquant les progrès considérables de la communication en français créée par la République sur les formes de communication monarchique (*H.L.F.*, IX, 407 *sq.*).

Sur la diversité des apprentissages scolaires avant 1880, voir Furet-Ozouf (1977, *2.1* : sous-titre : *l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*), ouvrage comparable aux tomes de l'*H.L.F.* de F. Brunot pour la production des documents, critiquable sur l'emploi qu'il fait du terme « alphabétisation » et sur ses conclusions. Voir aussi Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (G.A.R.S.) n° 2, 1979, *Recherches sur le français parlé* : Sonia Branca, « Patois, jargons, dialectes et institution scolaire dans la France du XIXe siècle ».

dans un faubourg d'Orléans, dans une commune de l'Ariège[22]. C'est ce qu'on verra mieux ci-après, sous l'aspect de l'exercice grammatical et de l'exercice littéraire. En se limitant provisoirement à l'aspect documentaire primordial du corpus des textes français, on peut dire que toutes les couches de la population ont investi toutes leurs forces de travail, d'imagination et d'intelligence dans la représentation commune de la société.

La plupart des textes racontaient un univers rural, « le travail aux champs et à l'atelier », avec un vocabulaire technique —, univers et vocabulaire dont citadins et bourgeois n'avaient aucune expérience immédiate. De leur côté les travailleurs ruraux, les artisans et ouvriers des villes communiquaient entre eux localement dans des situations et des langages qui ne figuraient pas tels quels sur le manuel[23]. *Le Tour de la France par Deux Enfants* était l'exercice d'idéologie indispensable à la société française, effectué par chaque individu représentant la nation en tant qu'écolier, en vue de surmonter l'obstacle de conditions de vie incompatibles entre elles. Chaque Français grammatisé par la méthode des « récits » et « dialogues », depuis le tracé des bâtons jusqu'à la composition française, devait tirer parti de ses expériences vécues en langage « maternel » pour se frayer une voie en langue nationale vers les réalités extérieures. La Préface du livre parle avec raison de « voyage courageux » accompli par de « jeunes héros » qui ne sont pas de « simples promeneurs désintéressés » mais qui « ont des devoirs sérieux à remplir et des risques à courir ».

---

22. La « description de la salle de classe » a été effectuée dans toutes les classes primaires en France. Pour comparer différentes rédactions, voir les *Devoirs d'écoliers français* de l'Exposition de 1878 ; les *cahiers de « Charles Péguy »* février 1883 : « Les écoles d'aujourd'hui et d'autrefois » ; les *cahiers de « Suzanne Worms* (I.N.R.P.), Cours de M[lle] Lévy-Bing et Cours de M[me] Dieterlen-Boisard 25, Bd Haussmann », 6 oct. 1887 : « Description de la salle de cours » ; et tous les manuels élémentaires.

L'« histoire d'un clou », comme l'« histoire d'une chemise », etc. étaient des sujets de lecture courante et d'exercices français. Dans les cahiers de Charles Péguy on peut relever une Dictée (mai 1882) « Travail que coûte un clou », un « Devoir du 1 mai 1882 » : « Biographie d'un clou » (correction du maître : « Devoir non compris. Vous aviez à faire parler le clou lui-même et raconter son histoire. Passable. ») ; un « Devoir du 12 mai 1882 » : « Histoire d'un clou » (appréciation du maître : [Assez bien : barré] Bien) reprenant la forme impersonnelle mal notée dans la « biographie » ; voir en même temps *« le cloutier dans sa forge »* morceau en vers, par Brizeux, dans Guyau, *l'Année Préparatoire de Lecture Courante*, 34[e] éd. 1898, p. 18 ; Jost, *Lectures Cours Élémentaire,* « Histoire de la chemise ».

Les exercices sur le chauffage, le charbon de bois, etc. communs à toute la France, sont effectués dans un cahier-journal tenu par l'institutrice de la commune de Vèbre, 331 habitants, circonscription de Tarascon, Département de l'Ariège, février 1914 (I.N.R.P.) avec d'admirables photographies représentant la Leçon de Choses en plein air.

23. Sur ce point voir ci-dessus la phrase d'exercice « les pieds des *bœufs* sont fourchus » (note 1). Voir tous les chapitres de E. Weber, *op. cit.* ; Sonia Branca, article cité, p. 59 sq., rapportant les observations faites par les pédagogues régionalistes sur des écoliers provençaux incapables de faire passer les connaissances du terroir dans les mots français ; J. Aurouze (1908, *2.1*).

Certains sujets de lecture-écriture constituaient des lieux communs nécessités d'un côté par l'héritage des apprentissages linguistiques cléricaux antérieurs (« la Prière » : manuels de Jost, Rocherolles, Bruno, etc.), d'un autre côté par l'expérience des nouveautés scolaires (le porte-plume, la salle de classe, la journée de l'écolier) ; ou par de nouvelles mœurs individualistes (le corps humain, la toilette, etc.), dont les éléments (la tête, les membres, ..., la cuvette, le broc) étaient relativement aisés à concevoir.

Da Costa, *Nouvelle Méthode d'Enseignement de la Grammaire française*, Paris, Librairie des Imprimeries Réunies, 1888, retenu par la Ville de Paris pour ses écoles à la suite d'un concours, comportait une rubrique « Choses parisiennes » dans ses Leçons de Choses et de français.

L'intrigue romanesque faisait naturellement partie de ce travail, on y reviendra plus loin. Mais il y avait d'emblée à construire une masse énorme d'historiettes conventionnelles et allusives. Par exemple, il fallait « faire » le premier *« Exercice d'invention »* proposé par Larive et Fleury, *Exercices français de Première année* (p. 4) :

Remplacez le nom propre d'homme par le nom commun du métier exercé par cet homme. *Écrivez* : Le *meunier* a moulu le blé.

Philippe a *moulu* le blé. — *Jean* a remis des tuiles sur le toit. — *Pierre* raccommodera *l'horloge.* — *Edmond* construira une *charrue.* — *André* réparera les colliers des chevaux. — Edouard extrait d'énormes pierres de sa *carrière.* — *Henri* badigeonne nos appartements. — *Alphonse* me *taille* un habit. — *Louis* nous a confectionné cette armoire. — *Nicolas* bâtira une maison. — *Ernestine* lui fera une robe. — *Rose blanchira* notre linge. — *Thomas* nous a vendu du bon pain. — *Félix* a abattu les arbres du petit bois. — *Paul* a conduit ses moutons dans de gras pâturages. — *Bernard* remettra une *vitre* à la fenêtre.

Le plus encyclopédique des manuels élémentaires était sans doute, un peu avant et un peu après 1880, *Francinet*[24], petit volume in-12 destiné à des « écoliers de 9 à 10 ans, 384 pages, 350 gravures, Livre de Lecture Courante, Principes Élémentaires de Morale et d'Instruction Civique, d'Économie Politique, de Droit Usuel, d'Agriculture, d'Hygiène et de Sciences Usuelles ». Les additions nécessaires y avaient été introduites après les programmes officiels de 1882 :

> « sur les héritages, les testaments, les faillites et banqueroutes, la tenue des livres et la comptabilité, les contrats de vente et de louage, les baux, les caisses d'épargne scolaires et postales, les titres de rente, l'assistance publique, l'usure, les hypothèques et les notaires, le devoir militaire et la discipline, les ventes sur saisie, les grèves, le danger des révolutions, la nature et les limites de la souveraineté nationale, les droits civils, les actes de l'état-civil, les maires, les préfets, les conseils municipaux et généraux, les tribunaux civils et de commerce, la cour de cassation, etc., etc. »

Les commissions cantonales d'instituteurs en 1888 retiennent *Francinet* comme livre de lecture dans 66 départements (sur 86). On peut penser que son ambition éducatrice dépassait les bornes de la neutralité scolaire dans le système de Jules Ferry, car il a disparu rapidement des écoles, tandis que le *Tour de la France* retenu en 1888 dans 73 départements n'a pas cessé d'affirmer son triomphe à l'échelle nationale et internationale. *Francinet* datait de 1869, il avait été écrit sous l'Empire à l'époque où Duruy et la *Ligue de l'Enseignement* favorisaient les positions de la

---

24. G. Bruno, *Francinet* « Principes Généraux de la Morale, de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture », Paris, E. Belin, 1869, in-12, 368 p. 4 réimpressions en 1870, 1872, 1875 ; refondu en 1876, 10 réimpressions jusqu'en 1882 : « Livre de Lecture Courante [...] » ; 55e éd. Cours Moyen et Supérieur, 1885, in-16, 384 p. fig., 8 réimpressions jusqu'en 1898 103e éd. Le *Livre du Maître* 1877, in-18, VI-576 p. fig. a eu 6 réimpressions jusqu'en 1897 10e éd.

Francinet est l'histoire d'un apprenti qui « tourne le moulin à indigo » dans « une sorte de cave très obscure » d'une « grande manufacture de tissus », admis (par un heureux concours de bonnes actions) à partager l'instruction élémentaire des enfants du propriétaire de la manufacture. Après l'énumération des additions rendues nécessaires, « etc. etc. » est dans le texte de la Préface, qui conclut :

« Nous espérons que les maîtres trouveront désormais dans ce livre ainsi augmenté une réponse complète, quoique toujours très élémentaire et sous forme d'exemples, à toutes les questions des nouveaux programmes ».

bourgeoisie libérale sur le terrain de l'instruction populaire[25]. Il était à l'avant-garde de la pédagogie républicaine dans les classes primaires du Secondaire, mais ses thèses trop explicites, libérales et paternalistes, sont devenues inacceptables pour toutes les classes sociales dans le compromis démocratique-bourgeois inauguré et pratiqué par le Degré Primaire nationalisé de 1880.

Dans l'état actuel de la documentation on ne peut pas encore savoir avec précision comment les Français dans les différentes communes de leurs départements ont fait les exercices des manuels officiels. On ne peut interroger que des cas isolés.

L'École Primaire annexe de l'École Normale d'Orléans, poste avancé de la pédagogie républicaine, a envoyé à l'Exposition Universelle de 1878 le travail d'un Normalien Primaire de 2e Année : « Raconter à des enfants du Cours intermédiaire l'histoire de Charlemagne ». Dans cette même école primaire annexe, un élève du Cours Moyen en 1881 a fait sur son cahier un *Devoir de Grammaire* sur le sujet, reproduit ci-dessus en début de chapitre. L'écart qui sépare le récit de l'élève-maître et le récit du cahier d'écolier est important[26]. Plutôt que d'une initiative de l'écolier, il procède d'une variante entre deux modèles élaborés par les instituteurs et les livres. Le cahier raconte l'historiette de façon que la « classe moyenne et inférieure » se reconnaisse naturellement dans le travail scolaire où « elle recherche son propre bonheur ». Il y a des obscurités : que faut-il entendre par « la classe moyenne et inférieure » qui figure dans le cahier au lieu des « enfants des pauvres » ou

---

25. A. Prost (1968, *2.1*), p. 183.

26. *Devoirs d'écoliers français recueillis à l'Exp. 1878,* p. 365 :

« [...] Un jour, étant allé visiter ses écoles, le redoutable empereur se fit désigner par le maître d'abord les meilleurs élèves. Il leur dit : Venez vous placer à ma droite ; ensuite ceux qui ne se distinguaient pas par leur application, et il les fit mettre à sa gauche. Il se trouva que ceux-ci étaient tous les fils des grands et des riches de l'empire, et que les enfants des pauvres étaient au premier rang. Il loua beaucoup ces derniers et les félicita de leur courage et de leur travail assidu ; aussi leur promit-il pour récompense de hautes dignités, de riches abbayes et de magnifiques cités. Se tournant alors vers les paresseux, il leur dit d'un ton sévère : « Vous comptez sur les services de vos pères, mais sachez qu'ils ont été récompensés et que l'État ne doit rien qu'à celui qui le mérite par son travail ».

Vous voyez, mes enfants, combien Charlemagne tenait à ce que ses sujets fussent instruits et quels sont les efforts qu'il fit pour propager l'instruction. Aimez donc aussi l'instruction et profitez du temps de votre jeunesse pour acquérir des connaissances suffisantes, car l'homme instruit saura se préparer un avenir beaucoup plus beau que l'ignorant ».

Le devoir de « Grammaire » du cahier Péguy est proche du récit du *Cours Élémentaire Histoire de France* de Blanchet :

« QUATRIÈME LECTURE *Charlemagne visite les écoles.*

Charlemagne, qui avait établi une école dans son palais d'Aix-la-Chapelle, assistait souvent aux leçons et encourageait les élèves par des récompenses.

Un jour, il se fit amener les enfants de l'école, et il trouva que les pauvres avaient mieux travaillé que les fils des grands. Il mit à sa droite ceux qui avaient bien fait et leur dit : « Je vous loue beaucoup, mes enfants, de votre zèle à remplir mes intentions et à rechercher votre propre bien de tous vos moyens. Efforcez-vous d'atteindre à la perfection, et je vous tiendrai toujours pour gens considérables.

Tournant ensuite un front irrité vers les élèves demeurés à sa gauche, il lança sur eux ces paroles menaçantes : « Quant à vous, nobles, fils des principaux de la nation, vous reposant sur votre naissance et votre fortune, vous avez négligé mes ordres et préféré vous abandonner à la mollesse, au jeu, à la paresse et à de futiles occupations ; je ne fais nul cas de votre naissance ! Sachez que si vous ne vous hâtez de réparer par une constante application votre négligence passée, vous n'obtiendrez jamais rien de Charles » ».

« pauvres » des autres textes ? On peut penser que le choix de cette locution en 1881 connote une position socialiste et républicaine, si on la rapproche des locutions analysées par Jean Dubois[27].

En janvier-février 1883 le même écolier en troisième année de scolarisation à la même école, âgé de dix ans, faisait ses Devoirs d'Histoire, Rédaction, Instruction Morale, Dictée, sur les sujets suivants[28] :

— La Fronde

— Comment on bâtit une maison

— La grève des forgerons. [entre le titre et le développement, un plan écrit élaboré par l'élève après une préparation collective orale dirigée par l'instituteur, dégage les significations :]

Plan : La grève, Misère d'un gréviste, sa résolution, le cabaret, Lâche ! ce qu'il va faire, Le duel, la mort, prisonnier.

— Les prisons.

Plan : Prison Aspect - air - propreté - lumière - ordre - métiers - emploi du temps inconvénients - Cellules ce que doit faire un bon directeur.

— On ne doit pas aimer tous les hommes de la même façon.

— La gare à proximité du village.

Plan : Gare nouvelle - avantages - ce qu'on y porte - ce qu'on en rapporte - visite.

— La politesse.

— Le marché aux légumes.

— Porcelaine faïence.

— Les vêtements.

— Les écoles d'aujourd'hui et d'autrefois.

— Le retour du soldat.

— Les engrais.

[etc.]

Ces rédactions étaient d'abord des informations, des exercices de communication générale, tout comme ils étaient des exercices de français grammaticalement correct. S'ils visaient au « bon style », c'était d'une façon spéciale, bien éloignée des effets de pittoresque, de naïveté, de maladresse, que l'on pourrait y trouver aujourd'hui. C'est pourquoi les extraits indispensables seront mieux compris à la fin de cette étude.

*

* *

---

27. Jean Dubois (1962, *1.2*), Chap. CLASSE, Art. CLASSE MOYENNE, CLASSE INFÉRIEURE. Le singulier connote une position républicaine principalement lorsqu'il s'agit de « la classe ouvrière » ; « les classes inférieures » : locution usitée seulement au pluriel (p. 251) ; « la classe moyenne » diversement définie selon les contextes, diversement associée aux « classes inférieures » (p. 252). L'enquête de Dubois a été menée « à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux ». Le vocabulaire de l'École et des écoliers reste à étudier.

28. Dans les phrases des « Plans », les tirets, les virgules ou l'absence de ponctuation sont de l'écolier et n'ont pas été corrigés par l'instituteur.

III) « Orthographe et Rédaction » : nature et fonction des Exercices de Grammaire en français.

La *Grammaire Larive et Fleury* peut être considérée comme représentative des Grammaires et Exercices de l'époque 1880. Elle a été retenue par les conférences cantonales d'instituteurs en 1888 dans 80 départements sur 86 pour être mise en usage par l'État dans les écoles publiques. Ses titres et sous-titres (tout un programme : le Programme officiel de 1882) permettent de saisir rapidement ses contenus et ses buts.

— COURS MOYEN 9 à 11 ANS

LA PREMIÈRE ANNÉE DE GRAMMAIRE
Théorie
350 exercices
Rédaction et Élocution
[à l'intérieur en épigraphe] « Orthographe et Rédaction »

Cette Grammaire a sa place dans un enseignement qui est à la fois théorique et pratique. Les règles qu'elle énonce ne sont pas des formules religieuses ni des recettes mécaniques, mais des explications de l'usage[29], tirées de l'usage et y retournant. Le terme d'*exercice* lui convient très exactement puisqu'elle est *une théorie en exercice, une grammaire faite d'exercices*[30]. Ainsi les « règles » font corps avec leurs « exemples », et les « phrases » sont construites dans les règles :

— FORMATION DU PLURIEL D'UN NOM[31]

---

29. Voir note 2.

30. C'est ce que l'ouvrage d'André Chervel (1977, *2.1*) permet de comprendre : ouvrage décisif par l'importance de son objet, l'étendue de sa documentation, la clarté de sa description des phénomènes grammaticaux : convaincant en outre par l'intérêt professionnel qui l'anime et qui suscite la discussion : on peut penser qu'il mésestime paradoxalement le travail social scolaire qu'il fait concevoir. Si l'exercice du français grammatical entraîne un gâchis d'énergies et une sélection injuste dans les conditions où les exercices ont été jusqu'ici organisés, le travail de la grammatisation n'a pas été effectué en pure perte pour les classes laborieuses, et il n'y a pas lieu de condamner le principe d'un enseignement rationaliste et critique du français écrit, au contraire : c'est bien aussi l'opinion directrice de Chervel dans le débat polémique.

Sur la pratique et la notion des *Exercices* dans la grammaire scolaire du français après la Révolution, voir ce qu'écrit Chervel à propos de l'*Abrégé de la Grammaire* de Noël et Chapsal paru en 1826 :

> « La nouveauté, au niveau des titres, c'étaient les exercices. Les auteurs le soulignent eux-mêmes dans la Préface de la Grammaire : « La seconde partie contient les *Exercices*, et c'est la partie vraiment neuve de l'ouvrage. » La grammaire n'était qu'une grammaire générale de plus à l'usage scolaire. Y adjoindre des exercices méthodiquement adaptés à chacun des chapitres, voilà qui n'était pas banal. La chose est, depuis, entrée dans les mœurs. A l'époque, elle marque une petite révolution dans les habitudes scolaires. Jusque-là une grammaire était un ouvrage de réflexion, de référence, un manuel au service du maître : dans tous les cas un moyen au service d'une fin. Avec l'apparition d'exercices annexes, c'est le statut de la grammaire qui change. On consultait la grammaire pour apprendre, ou comprendre, la langue. On va désormais se livrer à ces exercices pour apprendre la grammaire. Renversement des valeurs dont on a quelque peine aujourd'hui à mesurer l'ampleur : la naissance d'une grammaire scolaire c'est aussi une toute autre perspective sur la grammaire elle-même » (p. 102).

31. Larive et Fleury, *Première Année de Grammaire*, pp. 10-11.

33. RÈGLE DU PLURIEL. — On forme le pluriel d'un nom en ajoutant un *s* à la fin du nom.

Ex. Le père, les pères Le livre, les livres.

[Exercice]

14. FORMATION du PLURIEL.

Écrivez : le pommier, *les pommiers*.
[...]

15. HOMONYMES.

Copiez les définitions et faites le devoir. *Définitions.* — *Amande,* fruit de l'amandier. — Amende (avec un *e*), peine pécuniaire. — *Peau,* enveloppe extérieure des animaux, des fruits. — *Pot,* vase de terre ou de métal.
Devoir. 1) Ce maraudeur a été condamné à l'... 2) Avec la ... des animaux on confectionne le cuir. 3) Les enfants croquent volontiers des ...4) L'argile ou terre glaise sert à fabriquer des ...

16. FORMATION du PLURIEL.

Écrivez : la forêt , *les forêts.* La forêt, les ... Un aigle, des ... Le bocage, les ...
[..........]

17. FAMILLE de MOTS.

Remplacez les points par le mot *bûche* ou par l'un de ses dérivés. *Définitions.* — 1. Un gros morceau de bois fendu pour le chauffage est une ... — 2. Le bâtiment où l'on serre le bois à brûler est un ... — 3. L'ouvrier qui abat le bois dans les forêts est un ... *Applications.* — 1. Le ... abat les arbres. — 2. La ... de Noël est une grosse souche que l'on brûle dans la cheminée à la fête de Noël. — 3. J'ai placé notre provision de bois à brûler dans le ...

18. FONCTION des MOTS

Trouvez le sujet et indiquez le verbe. *Écrivez* : les *canards* (sujet) *barbotent* (verbe) dans la mare.
1. Les ... (sujet) barbotent (verbe) dans la mare. — 2. La ... (sujet) arrose (...) Bordeaux. — 3. La ... (sujet) soigne (...) ses enfants. [..........]

19. FORMATION du PLURIEL.
LE CHAMP.
Mettez au pluriel les noms entre parenthèses.
La cabane du pauvre Nicolas était bâtie sur un terrain couvert de (bruyère), de (genêt), d'(ajonc), de (coudrier), de (ronce), d'(épine) et de (buisson) de toute (sorte). [.....]

20. [suite du récit]

21. [suite du récit]

EXERCICE d'ÉLOCUTION. Racontez l'anecdote qui précède.

La pratique normative du français écrit instituée en 1880 dans le Système scolaire[32] complet n'était pas une nouvelle langue, ni non plus une langue à elle seule. Elle contrastait avec les autres pratiques du français d'une façon propre au régime national et républicain. Créée pour abolir les séparations linguistiques de la monarchie, elle l'avait été aussi pour surmonter les divisions de la République. A partir de la scolarisation générale chaque Français était instruit individuellement dans la langue commune. Chaque Français recevait une formation théorique propre à contrôler individuellement la validité des écritures. Chaque Français participait aux pouvoirs de l'écrit dans la mesure où il s'appropriait les règles générales de l'orthographe et de la rédaction.

---

32. Sur l'apparition historique et l'évolution des termes : « Instruction Publique » « Éducation Nationale » « Écoles », voir *H.L.F.,* IX, 1101 :

« L'idée d'organiser un grand service d'*instruction publique,* sous ce nom, est bien antérieure à la Révolution, et nous avons eu l'occasion d'en noter le développement (VI, 111 ; IX, 98, 240, 320, 440). En 1789, elle s'imposa avec une force irrésistible, étant une de celles sur lesquelles devait se fonder un État moderne, passé au rang de nation, et dont la conscience était à former. Ainsi l'adjectif *public* paraissait-il trop peu net à certains, qui eussent préféré *national.* La Constitution de 1791 adopta « instruction publique ». [....] On disait souvent au commencement de la Révolution, *premières écoles.* Mais *primaires,* déjà connu par les *Assemblées primaires,* convenait bien pour dire *du premier degré.* En 1793, il est très généralement admis. Il figure dans les décrets (30 mai), et on en use un peu partout. ».

La fonction structurale du » système scolaire » dans la France moderne a été clairement signalée par A. Prost (1968, *2.1*), p. 7 *sq.* :

« L'institution scolaire reproduit la division de la société en classes antagonistes. [...] La France du XIXe siècle juxtapose deux écoles : l'école des notables et l'école du peuple. [...] bourgeois républicain, Jules Ferry ne met pas en question la distinction du primaire et du secondaire, et s'il réforme le programme des petites classes des lycées, il lui laisse son caractère spécifique. Il faudra attendre les socialistes et surtout la guerre de 1914 — expérience décisive de l'égalité fondamentale des intellectuels et des manuels — pour voir formuler l'idée de l'école unique et concevoir l'école primaire comme un premier degré. [...] La généralisation de l'enseignement et l'exigence d'une organisation plus démocratique sont l'effet d'une évolution des mœurs et de l'économie. [...] L'institution scolaire est le lieu et le moyen d'une mutation de la société française au cours de ce siècle et demi. »

L'historien Prost emploie couramment le terme *système scolaire* (« notre système scolaire » p. 10), ainsi que le mot *école* au singulier désignant l'ensemble de l'institution scolaire unifiée avec ses contradictions internes dans le régime actuel (« Dans une société inégale [...] l'école ne saurait être égale » p. 426). Il s'exprime conformément à l'usage du français contemporain. Cet usage n'est cependant pas enregistré par les dictionnaires (*Dictionnaire Larousse du français contemporain,* 1966 ; *Le Petit Robert,* 1977) qui notent « système syndical », « un système d'éducation », « appareil syndical », « appareil policier », et les contenus divers du mot « écoles », mais qui ne relèvent pas « le système scolaire » ni « l'École » (où la majuscule signifie l'autonomie et l'unité du système scolaire).

Louis Althusser a avancé le concept d'*Appareil Idéologique d'État* (*Positions,* Paris, Éditions Sociales, 1976) :

« s'il existe *un* Appareil (répressif) d'État, il existe *une pluralité* d'*Appareils Idéologiques d'État* » [...] religieux : le système des différentes Églises ; scolaire : le système des différentes « Écoles » publiques et privées ; familial ; juridique ; politique : le système politique des différents partis ; syndical ; de l'information ; culturel, etc. dont la plus grande partie relève du domaine *privé.* Dans la France actuelle en régime capitaliste, l'École assure à la fois la reproduction de la qualification de la force de travail et la reproduction des règles de la conscience civique et professionnelle ; on y apprend aussi à « bien parler le français », à bien « rédiger » ».

Dès l'origine du régime républicain, les idées révolutionnaires avaient, sur ce point, tiré parti des théories des grammairiens. Les grammairiens cherchaient, sur le terrain de la science, à « analyser » « les parties du discours ». Ils avaient découvert des règles et proposé pour l'enseignement des langues des méthodes « élémentaires ». Dans leurs « Éléments de Grammaire » un petit nombre de règles « simples » formaient le noyau sur lequel apparaissaient les constructions complexes. C'est ce noyau de connaissances grammaticales que le Système scolaire a rendu obligatoire pour tous les Français dans l'Instruction Publique.

La politique de la langue nationale a fait un sort que la science grammaticale ne pouvait pas prévoir aux « Éléments de grammaire française ». En effet, c'est par une décision du législateur, non des savants, que les Éléments de grammaire française ont été choisis dans la double grammaire franco-latine des collèges d'ancien régime ; que leur étude a été instituée séparément de celle du latin pour renverser l'autorité et la priorité dont jouissaient les Éléments de la grammaire latine ; et que de nouveaux établissements fondés sur les ruines des anciens collèges ont aussitôt développé le nouvel enseignement national au niveau du Second Degré. Ainsi le « français primaire » est historiquement né au sein du Secondaire, sous la forme des Exercices de français des petites classes annexées aux lycées par un privilège administratif qui n'a cessé qu'en 1960. Il a été modelé par les besoins du Secondaire. Il est devenu « préparatoire » à la formation complète dans l'appareil de langues classiques et modernes du français écrit.

A. Chervel, qui a fait le premier ouvrage d'ensemble sur les grammaires scolaires du français moderne, distingue deux types de grammaires autour de la réforme de 1880. Il nomme « chapsalienne » la grammaire de *Noël et Chapsal* qui a régné dans les petites classes des lycées à partir de 1826, une grammaire qui possède une certaine cohérence doctrinale et à cause de cela peut porter le nom d'un « bon grammairien ». Elle doit cette cohérence précisément au fait qu'elle a pu faire la liaison entre les exigences des philologues et des grammairiens de science spéculative, pénétrés des langues de leur humanisme, et les besoins de l'enseignement élémentaire préparatoire désormais dispensé dans la seule langue française. C'est pour surmonter les difficultés de la liaison que la terminologie chapsalienne altère les définitions de termes comme « proposition » et « analyse grammaticale, analyse logique » en leur retirant la précision rigoureuse que leur conféraient d'autres contextes. Pareillement le terme de « complément circonstanciel » devient d'usage courant dans la grammaire scolaire vers 1850, homonyme avec un sens entièrement neuf d'un terme des grammairiens du XVIIIe siècle.

A côté de la grammaire chapsalienne des lycées, A. Chervel décrit ce qu'il nomme « la deuxième grammaire » « parce qu'elle sort tout entière de la première grammaire » et à laquelle il ne peut donner de nom d'auteur parce qu'elle n'est « sur le plan théorique, qu'un bric-à-brac informe, né de mille pulsions qui ont fini par converger ». On la trouve dans la multitude d'ouvrages qui se sont efforcés de faire la liaison entre le « primaire du secondaire » et le « primaire » tout court. Comme le rappelle le titre même du livre de Chervel, « il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français[33]. La « deuxième grammaire » est assurément « deuxième » parce que ses rédacteurs n'ont jamais connu que de seconde main les langues associées au français national pour la théorie et les normes de l'écrit. Elle est pourtant la seule

---

33. A. Chervel (1977, *2.1*), p. 27 :

« L'apprentissage de l'écriture, limité jadis aux classes privilégiées et à quelques corps de métiers, est devenu une véritable affaire nationale. Les grammairiens sont dès lors réquisition-

« primaire », c'est-à-dire prioritaire et fondamentale au sens où l'entend l'idéologie républicaine. C'est pourquoi nous la désignons délibérément par le terme le plus général : *la Grammaire de l'École Primaire française.*

Bien loin de se succéder chronologiquement, les deux types de grammaire se sont constamment chevauchés. Si la « chapsalienne » s'est éloignée après 1880, c'est que d'autres « grammaires du Secondaire » ont pris le relais après les transformations nécessaires des raisonnements grammaticaux. Quant à la Grammaire de l'École Primaire, c'est sa fonction de « vulgarisation » ou de « démocratisation » — selon qu'elle est considérée par des visions opposées — qui assure la permanence de tout le système du français. On verra ci-dessous à travers quelques documents concrets les traces de l'immense travail social qui a fourni sa base matérielle à la pratique normative de la langue commune. « Fondamental est le rôle des élèves, écrit Chervel, dans ce tête-à-tête, ce corps à corps pédagogique par lequel le maître les oblige à assimiler les principes de l'orthographe ». En fin de compte ce travail a offert « le seul cadre théorique plausible »[34] pour l'écriture française où se confondent système graphique et usage oral, et une manipulation des fonctions grammaticales suscitant un renouveau de la linguistique scientifique en France dès la fin du XIXe siècle.

Avant de citer le texte des Exercices de français grammatical, il faut donner des chiffres qui évoqueront le phénomène massif de la grammaire des classes primaires.

A. Chervel considère comme incomplète la bibliographie de 2 500 titres qu'il a répertoriée pour le seul XIXe siècle[35]. Avec le développement de l'instruction publique les petites grammaires se sont vendues par millions, faisant la fortune des librairies, et transformant le marché du livre. Une seule *Petite Grammaire* diffusée un temps après la loi Guizot (1834) a été tirée à des centaines de milliers d'exemplaires.

---

nés pour cette grande entreprise, et la grammaire scolaire va servir de prototype à toute grammaire française ».

Sur l'enseignement du français — Grammaire et Littérature — pendant la Révolution et l'Empire, voir les travaux de Tristan Hordé et Claude Désirat sur les cours de langue française à l'École Normale à l'époque de sa création, dans *Langages* n° 45 « Formation des discours pédagogiques », Didier-Larousse, mars 1977 ; *Langue française* n° 41 « Sur la grammaire traditionnelle », Paris, Larousse, février 1979 ; *Pratiques* n° 22/23, Paris, Revue publiée avec le concours du Centre National des Lettres, mars 1979 ; *Romantisme, Revue du XIXe siècle* n° 25/26, Champion, 1979. Et en général, sur l'institution de la grammaire scolaire, son histoire, ses rapports à l'idéologie, dans ces Revues et leurs indications bibliographiques, les travaux de J.-Cl. Chevalier, S. Delesalle, C. Marchello-Nizia, G. Petiot, J.-L. Chiss.

34. A. Chervel (1977, *2.1*), pp. 95-103 ; Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, *l'Orthographe*, Paris, Maspéro, 1969 rééd. 1978, ont montré que le système phonologique du français issu du roman parlé, plus varié que ceux des langues romanes voisines, mais ne disposant comme eux que de l'alphabet latin pour l'écriture, a développé une orthographe différemment compliquée.

35. A. Chervel (1977, *2.1*), p. 94 :

« C'est donc une production considérable. Jamais la France n'avait vu éclore autant de vocations de grammairiens qu'au XIXe siècle. Et pourtant cette production est mal connue. Aucun historien de la grammaire ne s'est penché sur ces petits livres, généralement traités comme des ouvrages d'intérêt secondaire, auxquels on ne reconnaît aucune valeur propre, aucune initiative personnelle face à la doctrine grammaticale qu'on suppose élaborée en dehors d'eux. Car la grammaire scolaire a toujours été considérée comme la vulgarisation à l'usage des élèves d'une grammaire française plus théorique, plus érudite, plus universitaire ».

Le travail bibliographique de Chervel, augmenté depuis, doit en principe paraître dans les *Cahiers d'Histoire de l'Éducation* publiés par le Centre régional de documentation pédagogique de Rouen.

Chapsal est mort multi-millionnaire, ainsi que d'obscurs « auteurs » moins connus que Larousse. Le *Larive et Fleury* aurait fait douze millions d'exemplaires. La *Grammaire française pour le Cours Moyen* de Dussouchet en était à 920 000 exemplaires lors de sa quinzième édition en 1918. Cependant le catalogue des Grammaires ne contient pas les recueils d'*Exercices*, de *Dictées*, les *Manuels* et *Traités* d'*Orthographe*, de *Conjugaison*, etc., etc., pour la plupart composés et édités loin de Paris, dans les grandes et petites villes, par un directeur d'École Normale, un professeur à la retraite, un instituteur actif. Quant aux utilisateurs, c'est-à-dire tous les citoyens, qui n'ont pas seulement fait du français dans les écoles, mais qui ont fait le français national à l'École primaire, leur nombre est à évaluer par rapport au chiffre de la population française. En 1881-1882, il y avait un peu moins de Français scolarisés que de scolarisables ; cinq ans plus tard tous les Français étaient scolarisés ; en 1891 il y avait 5 528 000 élèves dans l'ensemble des écoles primaires publiques et privées[36].

Les lacunes de la documentation ne permettent pas pour l'instant de présenter un tableau précis des réalités de l'utilisation. Pour les besoins de cette étude, on a pu reconstituer un ensemble de livres de français qui ont servi de père et mère en fils et filles dans la famille Babin-Ferron de Saint-Maurice, canton de Gençay, Vienne. Tous ces petits livres, qui justifient bien l'appellation de manuels, sont très fatigués, chargés de signatures, notes, dessins, mais ils ont été très précieusement gardés et transmis ; le plus ancien n'ayant plus le dos de sa reliure a été réparé à la main avec un morceau de tissu[37] :

— *Manuscrits* ou *Choix Progressif de 60 Sortes d'Écritures* à l'usage des ÉCOLES PRIMAIRES, Ch. Fradet libraire, rue de la Mairie n° 10, Poitiers [s.d.].
« signé Marie Babin 1848 »

— *Choix Gradué de 50 Sortes d'Écritures* « pour exercer à la lecture des Manuscrits », Paris, Librairie de L. Hachette et Cie. [s.d. C'est le même choix de textes que dans le recueil cité ci-dessus, très peu remanié]
signé « Pierre Ferron » et postérieurement « Ferron Désiré »

— Noël et Chapsal, *Abrégé de la Grammaire Française*, 31e éd., Paris, Maire-Nyon, Roret, L. Hachette et Cie, Delalain, libraires, 1848.
signé « Marie Babin » et « Pierre Ferron »

— *Exercices Gradués et Pratiques de Grammaire et d'Orthographe*. Applicables à toutes les Grammaires *par M. Sarradon* Instituteur, Paris, Ch. Delagrave et Cie Libraires-Éditeurs, Nîmes, Louis Giraud, Libraire-Éditeur, Dixième Édition, 1868.
signé « Pierre Ferron 1878 » et « Désiré Fairron »

— *Petite Grammaire Lexicologique du Premier Age* par *M.P. Larousse* 63e édition, Paris, Aug. Boyer et Cie, Libraires-éditeurs, 1874.
signé « Pierre Ferron » « Désiré Ferron »

— *Méthode de Lecture et de Prononciation* par *L.C. Michel* Ancien rédacteur en chef du Bulletin de l'Instruction Publique, Paris, Ch. Delagrave, s.d.
signé « Léonie Ferron »

— *Livre de Morale Pratique* par Th. H. *Barrau*, Paris, Hachette et Cie, 1874.
signé « Pierre Ferron » et « Désiré »

— Larive et Fleury, *L'Année Préparatoire de Grammaire*, 67e éd., Armand Colin et Cie Éditeurs, Paris, 1895.
signé « Désirée Ferron » et « Léonie Ferron »

---

36. A. Prost (1968, *2.1*), pp. 275 et 294.
37. Collection de R. Balibar.

— Larive et Fleury, *La Deuxième Année de Grammaire*, 94e éd., Paris, A. Colin et Cie, 1898.
signé « Marie-Louise Briot » et « Désirée Ferron »
— Rocherolles, *Les Premières Lectures Enfantines*, 47e éd. Paris, A. Colin et Cie, 1897.
signé « Léonie Ferron » et « Léoni Ferron Des »
— Rocherolles, *Les Troisièmes Lectures Enfantines*, 15e éd. Paris, A. Colin et Cie, 1896.
signé « Désirée Ferron »
— G. Bruno, *Premier Livre de Lecture et d'Instruction pour l'Enfant*, 205e éd., Paris, Belin Frères, 1894.
signé « Désirée Ferron »
— G. Bruno, *Livre de Lecture et d'Instruction pour l'Adolescent* 142e éd., Paris, Belin Frères, 1893.
signé « Désirée Ferron »
— Bonnehon et Surier, *Recueil Méthodique de Morceaux de Récitation* « Édition disposée avec pages blanches pour recevoir les morceaux choisis par le maître et les annotations de l'élève » Premier Degré Cours préparatoire, élémentaire et moyen, Paris, Librairie Le Soudier, 1900.
signé « Léonie Ferron » « Désirée Ferron » « Désiré Ferron 46 ans »
— Blanchet, *Cours Élémentaire d'Histoire de France*, Paris, Belin Frères, 1893.
signé « Désirée Ferron » « Léonie Ferron »
— P. Foncin, *L'Année Préparatoire de Géographie*, Paris, A. Colin. [le livre a perdu sa page de couverture et sa date]
signé « Désirée Ferron » « Léonie Ferron »

On voudrait pouvoir consulter les devoirs faits « au brouillon » et « au propre » à l'aide de ces livres !

On peut malgré tout illustrer les règles des grammaires par des exemples pris dans des cahiers plutôt que dans les énoncés « à trous » des livres d'exercices. Les cahiers si peu nombreux qui nous sont parvenus s'y prêtent d'avance puisqu'ils sont manifestement ceux de bons élèves.

L'époque des *aménagements du Lhomond* pendant laquelle la pédagogie fait découper et présenter les « parties du discours » est celle d'un cahier non daté dont la couverture et les pages sont ornementées et calligraphiées : « Maison de l'Oratoire » [écriture gothique] « Léontine Gault » [écriture ronde][38].

Analyse Logique [écriture ronde]
Pendant que les guerres réussissent et que les conquêtes s'augmentent, les jalousies se réveillent. [écriture anglaise]

Cette phrase renferment trois propositions

1re Proposition principale

Les jalousies	Sujet simple et incomplexe
sont	Verbe
réveillant	Attribut simple et complexe ayant p. compl. direct se

38. Collections Historiques de l'I.N.R.P.

2e Proposition subordonnée

Pendant que les guerres réussissent

Les guerres	Sujet simple et incomplexe
sont	Verbe
réussissant	Attribut simple et incomplexe

3e Proposition subordonnée

Que les conquêtes s'augmentent

Les conquêtes	Sujet simple et incomplexe
sont	Verbe
augmentant	Attribut simple et complexe ayant p. compl. se
	3 f. A. Bien
	[les corrections des « 3 f. » ne sont pas visibles]

Cet exercice applique les notions définies par un manuel comme celui-ci[39] :

— GRAMMAIRE FRANÇAISE D'APRÈS LHOMOND
MISE SOUS LA FORME DE DEMANDES ET DE RÉPONSES
POUR L'USAGE DES ÉCOLES
NEUVIÈME ÉDITION
corrigée, renfermant, comme la précédente, 1) un tableau des mauvaises locutions rectifiées, 2) des exercices sur les homonymes français
ÉPINAL chez Charles Georges Libraire 1834
[p. 87] PHRASE OU PROPOSITION

D. Comment appelle-t-on la réunion de plusieurs mots qui forment un sens complet ? R. On l'appelle phrase ou proposition. D. De quoi une phrase est-elle composée ? R. La plus petite phrase doit avoir au moins un sujet et un verbe, et souvent elle a un régime ou complément. D. Combien distingue-t-on ordinairement de sujets ? R. Quatre sortes, savoir : le sujet simple, le sujet composé, le sujet complexe et le sujet énoncé par une ou plusieurs phrases qui équivalent à un nom. [.........]

et comme celui-ci :

— COURS RAISONNÉ DE LANGUE FRANÇAISE PREMIER DEGRÉ
ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE
DE LHOMOND
REVUS ET COMPLÉTÉS par B. JULLIEN
PARIS LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie 1854
[p. 24] Chapitre V LE VERBE

[.....] La plus petite proposition doit avoir au moins trois mots, le sujet, le verbe et la qualité, comme *Dieu est bon*, ou deux, si le verbe et la qualité sont réunis en un seul, comme *Je chante, vous lisez, cet homme part*, pour *je suis chantant, vous êtes lisant, cet homme est partant.*

---

39. Paris, Hachette, 1854, exemplaire signé « Louis Bouchard 6 8bre 1854 École communale de Vinon », « François », « Louis [illisible] Blois Loir-et-Cher », collection de R. Balibar.
« Sous la forme de demandes et réponses » : c'était la forme du catéchisme.

La grammaire « chapsalienne » élabore les notions de « sujet logique » (à comparer au « groupe sujet » des manuels d'aujourd'hui) ; de « sujet grammatical » (le mot qui s'accorde avec le verbe et l'attribut selon les règles de l'orthographe) ; de « sujet apparent et sujet réel » (ex. : « il me faut un livre »). Elle élabore pour l'orthographe des participes passés la notion de « verbe auxiliaire », celle de « complément » éliminant le « régime » latinisant de Lhomond, « direct » ou « indirect ». Elle continue d'expliquer comme les *Éléments* de Lhomond quantité de difficultés par la figure de l'ellipse : les « mots sous-entendus » qui rendaient tant de services dans les versions latines et les analyses de français.

Un devoir recueilli à l'Exposition Universelle de 1878[40] renseigne sur le type de travail d'école primaire où ont été intimement associées dans la Leçon de Choses l'écriture, la ponctuation, l'analyse, l'orthographe raisonnée. Il exhibe les difficultés de la transcription d'un raisonnement préparé oralement. Il montre la fusion du travail de l'écolier avec le travail de l'instituteur.

DICTÉE

Les lapins.

Les lapins domestiques varient pour les couleurs, comme tous les autres animaux domestiques ; le blanc, le noir, le gris sont cependant les seules qui entrent ici dans le jeu de la nature, mais les lapins noirs sont les plus rares, mais il y en a beaucoup de tout blancs, beaucoup de tout gris et beaucoup de mêlés. Tous les lapins sauvages sont gris, et parmi les lapins domestiques, c'est encore la couleur dominante, car, dans toutes les portées, ils °se trouvent° toujours des lapins gris, et en plus grand nombre, quoique le père et la mère soient tous deux blancs ou tous deux noirs, ou l'un noir et l'autre blanc : il est rare qu'ils en aient plus de deux ou trois qui leur ressemblent ; au lieu que les lapins gris quoique domestiques, ne produisent d'ordinaire que des lapins de cette même couleur, c'est très rarement et comme par hasard qu'ils en produisent de blancs, de noirs et de mêlés.

Explication de la dictée.

Domestique : qui fait partie de la maison. Le blanc, le noir : adjectifs pris substantivement. Les seules couleurs : de différentes couleurs *(sic)*. Dans le jeu de la nature : manière dont la nature agit. Tout blancs : adverbe signifie tout-à-fait blancs : il ne varie pas parce que blanc est masculin. Tous les lapins : Tous adjectif indéfini qui signifie la totalité. Portée : le nombre de petits qu'a fait ° la femelle. Quoique le père et la mère soient : soient verbe être au mode subjonctif parce qu'il est placé après un verbe impersonnel *(sic)*. Ils se trouvent : mis pour les lapins se trouvent toujours : verbe employé impersonnellement. Qu'ils en produisent des blancs : mis pour les lapins produisent des lapins qui sont blancs. En : pronom personnel, il remplace les lapins, complément indirect de produisent.

Maire Caisse 11 ans, 4 ans d'école Saint-Laurent (Meuse). École publique de filles. — Cours Moyen.

La « Dictée » de Marie Caisse n'est pas une application stricte des règles énoncées par Chapsal ou Lhomond. C'est un *« exercice français »*, selon le terme employé par Larive et Fleury comme titre de leurs manuels d'« Exercices d'orthographe et de

---

40. *Devoirs [...]* I Écoles primaires, I Orthographe, Grammaire, Lexicologie, p. 12.

rédaction », adjoints à leurs manuels de « Grammaire » pour en accentuer la nature d'exercice. Elle fait saisir concrètement ce qui a fait l'originalité historique de la *Grammaire française d'École primaire* : l'interpénétration de l'analyse des formes et des questions sur le sens ; la perpétuation des difficultés de l'écrit par leur explication même ; l'enthousiasme rationaliste des écoliers du peuple « bons en français », nouvelles recrues pour l'élite de la nation ; enfin, ce qui n'est pas explicite, le développement d'un corps de discours conventionnels et abstraits articulé d'emblée sur les particularités linguistiques cultivées par la bourgeoisie dans ses lycées (on le verra mieux ci-après à propos de l'enseignement littéraire). « Les seules couleurs qui entrent dans le jeu de la nature », phrase stéréotypée pour un Français qui avait fait des exercices de rhétorique au XIXe siècle, était étrangère aux pratiques linguistiques des cultivateurs de la Meuse, pourtant mieux avertis de la couleur des lapins d'élevage que ne l'étaient les bourgeois lettrés.

Parmi les devoirs rassemblés à l'Exposition de 1878, beaucoup s'intitulent bizarrement pour un Français d'aujourd'hui, « traduction », « traduction en prose », « orthographe »[41] : ce sont des transformations d'énoncés pris dans Boileau, La Fontaine, Rabelais, et récrits dans « l'ordre direct », c'est-à-dire dans l'ordre requis par la théorie grammaticale : sujet - verbe - complément d'objet - complément circonstanciel. Ils proviennent des Écoles Normales ou des classes « spéciales » des Usines Schneider au Creusot (Saône-et-Loire) modèles de pédagogie dès le Second Empire. Un élève de Saint-Laurent (Jura)[42] réussit ses exercices de transformation et de théorie grammaticale :

EXERCICE DE COMPOSITION

(Leçon du 6 janvier)

L'élève exprimera en d'autres termes les phrases suivantes. C'est la forme seule qui change, le fond de la pensée doit rester le même.

Phrases proposées.

Les retraites des écureuils sont impénétrables au froid. Où règne l'amour de Dieu, il ne reste point de place pour la haine du prochain.
[.....................]

Phrases exprimées en d'autres termes.

Le froid ne pénètre pas dans les retraites des écureuils. Celui qui aime Dieu ne peut haïr son prochain.
[.....................]

FORMES DE LA PROPOSITION DÉPENDANT DE L'ORDRE ET DU NOMBRE DES PARTIES.

De la construction grammaticale ou proposition indirecte
(Résumé de la leçon des 8 et 10 janvier)

Qu'entend-on par construction grammaticale ?

— On entend par construction grammaticale l'emploi successif des mots et des propositions, selon l'ordre des idées et l'importance des termes et des parties dont une phrase se compose.

41. *Devoirs [...]*, p. 35 ; pp. 53-55 ; pp. 143-145 ; p. 219.
42. *Devoirs...*, p. 38.

Qu'exige la construction grammaticale quant à l'ordre des mots ?

— La construction grammaticale exige, quant à l'ordre des mots : 1) que le sujet soit exprimé le premier ; 2) que les compléments du sujet, noms, adjectifs ou propositions, le suivent immédiatement ; 3) que le verbe vienne ensuite ; 4) enfin, qu'on place après le verbe les termes qui le modifient, ou les propositions qui dépendent de l'attribut contenu dans le verbe.

Qu'exige la construction grammaticale quant à l'ordre des propositions ?

— La construction grammaticale quant à l'ordre des propositions exige : 1) que les propositions principales, soit expositives, soit interrogatives, soit impératives, soient énoncées les premières ; 2) que toute proposition secondaire suive la principale dont elle dépend ; 3) enfin que toute proposition, sous la dépendance d'une autre de même espèce à laquelle elle sert de développement, n'en soit point séparée.

Léon Thévenin (Note : *Bien,* 8 points) Saint-Laurent (Jura)
Cours supérieur.

Sous la forme « Mettez en prose » [le poème de La Fontaine, Hugo, etc.]

« Racontez [en prose écrite] l'anecdote » : c'est l'exercice qui a fait le pont entre l'exercice monolingue et l'exercice franco-latin[43].

Dans un cahier de Charles Péguy (âgé de neuf ans, deuxième année de scolarisation à l'école annexe de l'École Normale Primaire d'Orléans), le « Devoir du 19 Mai 1882 » d'« Analyse grammaticale » montre les points névralgiques du raisonnement grammatical. L'écolier doit analyser la phrase « Cachant à ses soldats la nouvelle de la mort du roi et la défense de combattre qu'il avait reçue en même temps, il attaqua les Espagnols et les vainquit. » Il dispose en colonne tous les « mots » de la phrase, un mot par ligne avec sa nature et sa fonction grammaticales.

---

43. Voir par exemple dans un cahier « Charles Péguy mai 1883 » la Rédaction « la Colombe et la Fourmi » dont un extrait est cité p. 312 ; dans un cahier « Suzanne Worms » (I.N.R.P.) 1887 :

« Le Meunier, son fils et l'âne
J'ai lu dans un livre qu'un vieux Meunier et son fils [...] ».

Tous les manuels contiennent des exercices de ce genre, en particulier Larive et Fleury, *Deuxième Année de Grammaire* où tous les « Morceaux littéraires » en vers sont élaborés de cette façon.

On peut renvoyer là-dessus à la Préface de Jean Dubois pour Frank Marchand, *Le français tel qu'on l'enseigne,* Paris, Larousse, 1971 :

« L'enseignement du français, c'est aussi et surtout la *pratique des élèves.* Or, l'exercice essentiel sur lequel tout est finalement centré, c'est celui de la production d'énoncés (que ceux-ci soient appelés narrations, récits ou descriptions) : il s'agit pour l'élève, comme pour le maître, de tenir un discours. [...] Cet énoncé long est un *texte écrit* [...] *littéraire* [...] L'apprentissage de la « narration » repose sur deux hypothèses. La première est que l'*explication de textes,* explicitant le système des paraphrases et les réduisant à une ou plusieurs phrases de base, complète, « enrichit » les systèmes des paraphrases connues sur l'homme. La seconde est que la maîtrise des règles de production de phrases, unités minimales du discours, s'obtient par l'*explication grammaticale,* c'est-à-dire par l'analyse grammaticale des phrases réalisées. En réalité, à ces deux hypothèses s'en superpose une autre, c'est que la *lecture des textes* permet à la fois la construction implicite et inconsciente par l'élève des règles du discours (production d'énoncés longs) et l'assimilation des règles de production de phrases. [...] Par là même on construit un bilinguisme culturel [...] ».

Il aboutit ainsi à :

[..............]

qu'il	pronom déterminatif, masculin singulier
avait	3e personne de l'imp. de l'indicatif verbe avoir 3e conj.
reçue	participe passé, attribut de il
en	pronom indéfini, féminin singulier
même	adjectif qualificatif, masculin singulier, qual. temps
temps	Nom commun masculin singulier, comp. circons. temps avait

[..............]

L'instituteur corrige de la façon suivante :

qu'il	[*il* barré, mais non réintroduit au-dessous dans la colonne. L'analyse de « qu'il » proposée par l'écolier n'est pas rectifiée.]
avait reçue	[*reçue* est ajouté près de *avait*, barré au-dessous. Dans l'analyse, *avoir* est barré et remplacé par *recevoir*]
en même temps	[*même temps* est ajouté après *en*, barré au-dessous. L'analyse n'est pas rectifiée.]

Quelques constatations s'imposent à nous. L'écolier a acquis en deux ans un bagage intellectuel considérable (le Devoir du même jour comporte un exercice d'« Arithmétique » sur les fractions, et l'écriture (« droite » pour les questions, « penchée » pour les réponses) de tout le cahier est irréprochable). Pourtant il écrit reçu*e* au féminin tandis qu'il l'analyse attribut de *il*. Cette étrangeté n'est éclairée, du moins sous forme de correction écrite, par aucune analyse de l'instituteur. On se trouve là devant un cas concret du fameux problème national de « l'accord du participe passé », nœud gordien de l'enseignement primaire. Autre difficulté exhibée par les « fautes » de l'écolier : la séparation des « mots ». L'écolier a considéré tous les blancs comme des signes de séparation, l'apostrophe comme un signe de fusion ; à partir de là il s'est ingénié à donner un sens à chaque élément. Aucune explication de l'instituteur ne vient l'éclairer. Or la phrase à analyser provient historiquement de contextes étrangers à l'exercice français monolingue d'École primaire. Dans l'enseignement franco-latin, les traductions de *qu'*en *quam* (ou autre forme du pronom), de *avait reçue* en *acceperat*, de *en même temps* en *simul*, auraient « tourné » la difficulté et préparé le terrain d'une explication rationalisée.

Un cas frappant de raisonnement grammatical primaire nous est fourni par un petit cahier manuscrit, fabriqué et cousu à la main, peut-être un ouvrage des « écoles du soir » fréquentées vers 1880 par des adultes, au nom de Joseph Achard[44]. Il est facile de repérer dans Larive et Fleury, *La Deuxième Année de Grammaire*, l'exercice d'où provient le texte :

44. Un petit cahier au nom de « P. Achard », et un autre marqué des noms de « Joseph Achard » et « Pierre Achard » datés 1883, ont été trouvés dans la décharge publique de Murs (Vaucluse). Coll. R. Balibar.

Exercice 236 - LA GARANCE.

Faites accorder suivant les règles les participes entre parenthèses.

La garance est une charmante plante vivace, de la même famille que le café. Elle fournit à l'industrie la teinture rouge la plus solide qui soit *(connu)* ; son principe colorant réside dans la racine. Cette racine, quand on l'a *(conservé)* entière, est *(désigné)* sous le nom d'alizari. Elle prend celui de garance quand elle est *(réduit)* en poudre. La garance est *(employé)* dans la teinture depuis la plus haute antiquité.
[.................]

Joseph Achard a sans doute « posé la question *quoi* ? » pour « trouver le complément d'objet » des verbes « actifs », comme il est d'usage courant dans l'enseignement primaire, et comme *Larive et Fleury* le fait dans tous les exemples de la Leçon en face de l'Exercice :

546. Soient ces phrases :

J'ai *visité* une ville. J'ai visité quoi ? *une ville.*

Mais il a confondu la règle qui permet d'accorder le participe conjugué avec *avoir*, avec celle qui concerne le participe conjugué avec *être*, à propos de laquelle la Grammaire ne conseille ni n'interdit la « question quoi ? » : « Mon père, tu es *aimé.* » Il fait ainsi sa construction grammaticale :

	Analyses Le 8 février 1883
est	verbe auxiliaire à la 3[e] pers. du s. de l'ind. prés. garance : sujet|une charmante plante vivace : compl. d.
fournit	verbe à la 3[e] pers. du s. de l'ind. prés. elle : sujet la teinture rouge la plus solide qui soit connue : complément indirect de fournit.

[..........]

est	verbe à la 3[e] pers. du s. de l'ind. prés. garance : sujet employé dans la teinture depuis la plus haute antiquité : compl. direct

[..........]

Dans son cahier, Joseph Achard a fait d'autres exercices, il est clair qu'il ne manque pas de diverses formes d'intelligence et de savoir. En fait ce sont les contenus implicites des conventions et des exemples grammaticaux qui lui échappent en « Analyse ». Il travaille sur des règles qui occultent les pratiques linguistiques indispensables au sens, qui sont paradoxalement réservées à une minorité de Français ; et qui interdisent de faire appel aux pratiques linguistiques des scolarisés issus des classes sociales inférieures, pour éclairer le jeu des constructions et des transformations d'énoncés.

Sans le travail des innombrables Marie Caisse, Léon Thévenin, Charles Péguy, Joseph Achard, dans toutes les communes de tous les départements français, la pratique normative du français n'aurait pas eu lieu. Elle n'aurait pas eu de fonction égalitaire dans la société française, ni non plus de fonction sélective. *Ce sont les contradictions internes de l'exercice français qui expliquent sa dynamique et son équilibre durable dans le Système scolaire de 1880.*

*

* *

IV) L'exercice littéraire à l'École Primaire.

« Orthographe, Rédaction et Littérature » : c'était la devise inscrite sur la couverture de la 39e édition de La *Deuxième Année de Grammaire* Cours Supérieur de Larive et Fleury remaniée pour être « entièrement conforme au Programme de 1882 ». Elle reprenait celle de la *Première Année* « Orthographe et Rédaction » pour mieux expliciter les contenus de l'enseignement. Les « notions très élémentaires de littérature » au Cours supérieur ne venaient pas s'ajouter aux notions élémentaires de grammaire et d'instruction civique des cours précédents comme un corps étranger. Bien au contraire l'activité littéraire était intimement associée aux autres aspects de la grammatisation, depuis le premier exercice d'écriture jusqu'au dernier. La pratique littéraire faisait partie intégrante de la pratique normative. Elle était impliquée dans la moindre phrase modèle, dans la moindre historiette, et bien évidemment dans la récitation de poésies, dans la Lecture Courante d'aventures imaginaires, sans attendre que l'écolier apprenne quelques règles de versification dans les morceaux choisis de « nos grands écrivains ». Elle fournissait *un support pour le travail de l'imagination toutes les fois que la représentation des réalités et la construction grammaticale sous leur forme primaire devenaient impraticables.* Par là même elle était rénovée.

De tout temps dans la civilisation européenne, l'enseignement avait désigné des « auteurs classiques », des « textes classiques » revêtus d'autorité pour l'apprentissage des règles des écritures ; de tout temps aussi l'enseignement avait été discriminatoire : les « Règles » et les « Classiques », sortes de personnes morales privilégiées dans les Collèges monarchiques, étaient destinés à la formation de « lettrés » mis à part et au-dessus du vulgaire. L'École républicaine de 1880, en instituant *l'Exercice littéraire au Degré Primaire*, a rendu irréversible une révolution culturelle démocratique bourgeoise dont la société française vit aujourd'hui.

On peut tenter de décrire cette profonde transformation en commençant par ce qui est sans doute le plus important : la création d'un nouveau sentiment de naturel dans l'écriture des fictions, venant auréoler les textes modèles d'École Primaire.

Lorsque les textes des Lectures, Exercices, exemples de grammaire et de rhétorique, étaient enseignés dans les petites classes des lycées, c'était comme préparation à des études franco-latines. Leur caractère artificiel était ouvertement rapporté à l'apprentissage de la traduction. Certaines tournures françaises étaient méthodiquement introduites par comparaison avec des tournures latines : *« il y a »* correspondait soit à *« est »* soit à *« sunt »* ; deux propositions coordonnées en français correspondaient en latin à une principale et une subordonnée, etc. Les mêmes textes une fois transférés dans l'enseignement monolingue ont changé d'aspect. Il n'était plus question d'y repérer des tournures spéciales, mais de les prendre comme unique base des analyses. Leur apparition semblait inconditionnelle, leur pouvoir d'expression absolu, leur logique indiscutable. L'immense majorité des Français qui ne pouvait penser ni au latin ni aux langages maternels pour faire ses devoirs, recevait le français des manuels comme une seconde nature, ou plutôt comme le seul langage naturel, le premier naturel, de la communauté française. De cette époque date l'effet de français tout court, l'effet de simple français et de pleine signification spontanément attaché en France à un texte écrit comme celui-ci :

Les employés de la ferme.

Mon père est fermier et il emploie plusieurs domestiques. Il y a le berger Nicolas qui mène les moutons dans la prairie, la mère Rosalie qui fait la cuisine, le père

Henri qui soigne les chevaux à l'écurie. C'est Madeleine qui s'occupe des vaches et de la laiterie. Il y a encore des charretiers, des journaliers et le garçon de cour.
Larive et Fleury, *Dictées d'Année Préparatoire,* p. 8.
Paris, A. Colin, 45e édition 1924.

La simplicité et l'évidence du français national nécessitaient chez les enfants des employés de ferme plus de travail encore que chez ceux des employés de bureau, plus de déracinement linguistique, plus de convention dans la désignation des « réalités quotidiennes », et pourtant les paysans trouvaient naturel de s'approprier les moyens de la communication générale. Ils s'étaient approprié des semences venues d'ailleurs, afin d'être propriétaires des fruits de leur travail : sorties des petits lycées, les phrases modèles « les feuilles des arbres sont vertes », « il y a le berger Nicolas qui mène les moutons dans la prairie » étaient aussi naturelles qu'une récolte de pommes de terre, et n'avaient aucun rapport senti de dépendance à l'égard du latin.

Le nouvel effet de naturel en français reflétait donc la victoire des classes sociales qui avaient conquis et annexé au détriment des lettrés le droit d'expression. Il faisait oublier la domination des études classiques secondaires. Et sur un autre front il faisait oublier la domination précédente du latin d'Église et des sermons cléricaux en langues locales, celle des anciennes pratiques du « par cœur » qui désormais ne menaient plus qu'à la messe, tandis que le français de l'instituteur menait au certificat d'études. Ni le latin classique, ni le latin d'Église, ni les langues locales n'avaient en fait disparu, mais ils avaient été abolis dans l'idéologie de la langue nationale commune.

Du même coup tous les sentiments de vénération religieuse qui imprégnaient les contenus de l'enseignement clérical dispensé au niveau des paroisses ont été transférés sur les contenus de l'enseignement laïque des écoles de 1880. Jamais les petites classes des lycées n'avaient récité « les feuilles des arbres sont vertes » avec la ferveur d'un nouveau catéchisme. Pour un écolier de l'époque Jules Ferry au contraire les textes des exercices avaient la nature du sacré :

> « Je tendais toute ma volonté au travail jusqu'à ce que le devoir fût écrit sans une seule faute, et jusqu'à ce que la leçon fût sue par cœur sans une seule faute, sans une hésitation, sans une réflexion, comme ma prière »[45].

L'élaboration de ce nouveau sentiment de naturel affectait simultanément les phrases de convention scolaire, modèles pour la « simple communication », et les phrases de fiction destinées à exalter artistiquement le travail de la communication. Autrement dit en termes traditionnels, *la révolution dans l'usage du français entraînait la révolution dans le goût littéraire français.* A partir de la scolarisation générale, chaque Français a connu le plaisir du jeu linguistique en passant du parlé à l'écrit, en tirant de l'imaginaire les fautes et les corrections scolaires, la rédaction réaliste. Chaque Français a investi les fantasmes surgis de l'exercice français dans l'exercice de « style » inscrit lui aussi au Programme ; chaque Français est devenu scripteur, lecteur et critique des « qualités du style » au double sens de manière générale de s'exprimer et de manière individuelle de s'exprimer au sein de la manière générale.

---

45. Péguy, *Pierre, Commencement d'une vie bourgeoise*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1959, t. I Prose, p. 1237. Cette fiction autobiographique inédite à la mort de l'écrivain, arrangée pour l'édition à diverses reprises, est étudiée longuement dans R. Balibar (1974, *2.1*).

On trouve dans la Grammaire Larive et Fleury[46] les principes du style républicain intériorisés par chaque citoyen, qu'on peut appeler en termes traditionnels « l'Art Poétique de la démocratie bourgeoise française ». Car c'est sur leur base que se sont édifiés tous les effets de sublimation et de transgression, tous les français fictifs imaginairement représentatifs du français national dans l'art.

QUALITÉS DU STYLE.

430. Les principales qualités du style sont : la *noblesse*, la *correction*, la *précision*, le *naturel*, la *clarté*, l'*harmonie* et la *concision*.
[...] Écrire avec *noblesse*, c'est éviter avec le plus grand soin toute expression triviale. [...] Écrire avec *correction*, c'est disposer les mots et construire la phrase selon les règles de la grammaire. [...] Écrire avec *précision*, c'est rendre chaque idée par le mot propre, c'est mettre de l'ordre dans les idées et dans les parties de la phrase. [...] Écrire avec *naturel*, c'est écrire comme l'on parle, sans affectation, sans recherche de mots ambitieux ni de constructions extraordinaires. La façon la plus simple de s'exprimer est toujours la meilleure. [...] Écrire avec *clarté* c'est écrire de manière à être compris de tout le monde. L'emploi du mot propre, les phrases courtes, un usage judicieux des signes de ponctuation contribuent beaucoup à donner de la clarté au style. [...] Écrire avec *harmonie*, c'est éviter la rencontre de sons durs et désagréables. L'harmonie exige encore qu'on évite d'employer *les mêmes mots* à des intervalles trop rapprochés. [...] Écrire avec *concision*, c'est n'employer que le nombre de mots strictement nécessaires pour exprimer sa pensée.

Dans ces formules parfois signées « Boileau », *tous les termes étaient pris de la rhétorique, et mis au service d'une pratique contraire à l'ancien régime des Lettres.* Obscurs pionniers dans l'exercice de style comme dans l'exercice de grammaire, les écoliers avec leurs instituteurs ont transféré le prestige des anciens classiques sur leurs propres découvertes. Mais leur travail a toujours été dominé par celui des Français passés dans le Secondaire, détenteurs des clefs des écritures en latin-langues, et seuls en mesure d'imposer leurs profondeurs de constructions et de significations dans les fictions artistiques.

Pour commencer, ce sont les scolarisés du Primaire qui ont créé les *« signatures » littéraires modernes*, résumant d'un nom propre la personnalité d'un inventeur de phrases, sa différence, sa subjectivité, son combat pour faire admirer de tous les performances de sa rédaction.

Tous les exemples de langue française fournis par Lhomond et Noël et Chapsal avaient été anonymes. *Noël et Chapsal* arrangeait pour ses besoins quelques passages extraits du *Télémaque* de Fénelon, sans signature. Suivant une tactique opposée, *La Première Année de Grammaire* de Larive et Fleury dans ses exercices de récapitulation sur les modes des verbes dans les propositions, signe « Florian » deux vers cités en conclusion d'un récit forgé en prose :

> « Qui ne songe qu'à soi quand la fortune est bonne
> Dans le malheur n'a point d'amis. »

En outre, il produit sur la page suivante, cet exercice :

228. LES CONSÉQUENCES DE L'IVROGNERIE. Mettez au pluriel le morceau suivant. *Écrivez* : les bons ouvriers qui veulent, etc...

---

46. *Deuxième année.*

> Le bon ouvrier qui veut augmenter ses ressources songe d'abord au bien-être de ceux qu'il aime ; il met de l'argent en réserve pour la maladie, pour la vieillesse. Les habitudes de dissipation et l'ivrognerie sont telles dans plusieurs villes de fabrique, et elles entraînent une telle misère, que l'ouvrier est absolument incapable de songer à l'avenir. Le jour de paye, on lui donne en bloc l'argent de sa semaine ou de sa quinzaine. Il n'attend pas même le lendemain ; si c'est un samedi, il se jette, le soir, dans les cabarets, il y reste le dimanche, quelquefois encore le lundi. L'argent s'épuise vite. Bientôt il ne reste plus que les deux tiers ou la moitié du salaire si péniblement gagné. Il faudra manger pourtant. Que deviendra la femme pendant la quinzaine qui va suivre ? Elle est là, à la porte, toute pâle et gémissante, songeant au propriétaire qui menace, aux enfants qui ont faim. Vers le soir, on voit stationner devant les cabarets des troupeaux de ces malheureuses qui essaient de saisir leur mari, si elles peuvent l'entrevoir, ou qui attendent l'ivrogne pour le soutenir, quand le cabaretier le chassera et qu'un invincible besoin de sommeil le ramènera chez lui.
>
> Jules Simon, *L'Ouvrière* (Hachette)[47].

Le cas précis de ce manuel, loin d'être isolé, est typique de la nouvelle pédagogie des morceaux choisis littéraires. Il est à retenir de préférence parce qu'il représente les exercices d'initiation à la pratique normative. Le cas des *Dictées d'Année Préparatoire* est à retenir pour la même raison. Ce manuel offre « 325 Dictées à préparer Orthographe grammaticale Orthographe d'usage » au moyen de textes tantôt forgés par les auteurs du livre, tantôt signés du nom des auteurs auxquels on les avait pris. 115 Dictées sur 325 avaient des auteurs qui n'étaient pas Larive et Fleury.

Partout l'effet de style est individualisé, non seulement à cause des noms d'auteur portés par les responsables des textes, mais à cause de l'exercice actif qui oblige l'écolier à conjuguer lui-même les verbes mis entre parenthèses à l'infinitif dans le récit, ou à mettre au pluriel le texte sur les conséquences de l'ivrognerie pour les ouvriers, ou à préparer dans le secret de la vie privée la dictée publique des jours scolaires :

> « Vous êtes heureux, n'est-ce pas, quand votre travail ne contient qu'un petit nombre de fautes ? Eh bien, vous éprouverez cette satisfaction, à chaque devoir, si vous mettez en pratique le conseil suivant : *Le soir, chez vos parents, copiez dans ce livre le texte qui sera donné en dictée le lendemain ; cherchez à comprendre l'application des règles de grammaire ; épelez les mots d'orthographe d'usage. Le matin, avant de vous rendre en classe, jetez un nouveau coup d'œil sur ce même texte.* » (Larive et Fleury, *Dict. prép.*)

Chaque écolier doit mesurer sa créativité à celle de l'écrivain modèle.

C'est aussi l'École primaire qui a révolutionné le fonds d'Auteurs classiques hérité de l'ancien régime. Corneille, Racine et Molière avec La Fontaine (investis, on le verra plus loin, d'un rôle spécial) ne pouvaient pas devenir les modèles absolus, la garantie unique des effets de naturel selon le nouvel idéal du français. *Les manuels primaires se sont donné leurs propres classiques* : leurs « Auteurs de dictées », leurs « Poésies ». Pour cela ils ont aboli la hiérarchie établie entre Anciens et Modernes dont se nourrissait la littérature précédente. Ils ont brouillé les distances entre « grands » écrivains et auteurs « mineurs », et les distinctions entre les « genres ». Si on relève les signatures des *Dictées Préparatoires* de Larive et Fleury, on trouve côte à côte la Revue *Le Magasin Pittoresque*, Mme Desbordes-Valmore, Buffon, Bélouino, Victor Hugo, Mme Michelet, Paul Bert, Larousse, etc. Tous ces écrivains

47. L'institution des « droits d'auteur » obligeait à nommer les modernes.

sont admirables, mais certains sont traités à part dans le dernier chapitre « Histoire Littéraire » de la *Deuxième Année de Grammaire,* dans son *Lexique* et dans la *Table Alphabétique* de ses contenus, parce qu'ils ont le mérite exceptionnel d'avoir « inauguré une ère nouvelle », « fixé la prose française », été les « créateurs d'une École » littéraire. Parmi ceux-ci Victor Hugo « poète lyrique, poète dramatique, romancier et historien, s'est montré partout supérieur ».

Or à l'époque où les écoliers s'appropriaient religieusement ces notions, aucun morceau choisi de la littérature du XIXe siècle n'avait de place dans l'enseignement secondaire[48] ; on ne visait dans les lycées qu'à la formation d'un style formé par les auteurs classiques du régime précédent sous l'aspect de l'éternité. On n'a quitté ces positions que lentement, par un mouvement de modernisation qui n'était certainement que le contrecoup de l'activité du Primaire à la base du système scolaire, un renversement culturel qui n'a pas encore été étudié par les historiens. En 1895 le manuel d'*Histoire de la littérature française* de Lanson (universitaire de gauche, critique littéraire dans *l'Humanité* de Jaurès) dans lequel les morceaux choisis admettent des écrivains du XIXe siècle, est un ouvrage d'avant-garde pour les élites. Il exprime une nouvelle méthode de pensée, un nouveau goût littéraire et une nouvelle hiérarchie entre les grands écrivains, destinée à dominer de nouveau l'exercice primaire. Victor Hugo entre au Panthéon littéraire du Secondaire sous la figure d'un être

> « hélas ! incapable de définir et de raisonner [...] c'est un spectacle à la fois comique et touchant de voir ce primitif s'appliquer à penser » [...] « il n'en sera que plus apte à représenter certains courants généraux de notre opinion contemporaine »

— qui ne tient pas ses pouvoirs de la langue française mais de « la langue » située au-delà des apprentissages, et de son mystérieux génie :

> il « pense par images » [...] « il a l'un des plus riches vocabulaires dont poète ait usé [...] la maîtrise de la composition [...] la puissance d'invention rythmique » etc.

On voudrait posséder assez de documents pour savoir quelle figure prenait dans les cahiers d'écoliers le Victor Hugo proposé en exercices par les Cours de langue française primaire. Voici parmi les livres scolaires de la famille Babin-Ferron, énumérés ci-dessus, le

RECUEIL MÉTHODIQUE DE MORCEAUX DE RÉCITATION empruntés AUX POÈTES ET AUX PROSATEURS des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles [.....] avec pages blanches pour recevoir les morceaux choisis par le maître et les annotations de l'élève.

> [...] « Grâce aux pages blanches que nous avons ménagées dans notre manuel, il sera facile aux instituteurs de faire écrire, à la place convenable, les morceaux qu'ils auront ainsi glanés ou qui leur auront été signalés. Ces pages blanches pourront aussi être utilisées par les élèves qui voudraient conserver une trace écrite des explications ou des commentaires du maître. »

Soit imprimés, soit manuscrits, les textes sont produits face à face, modernes et anciens, valorisés ou non par la culture humaniste : Béranger, Ratisbonne, Charles Vellay, Victor Hugo, etc. La Fontaine sept fois imprimé et quatre fois écrit à la main serait le plus récité si Hugo ne le dépassait de loin, Hugo quatre fois imprimé, onze

48. Voir Ph. Lejeune (1969, *2.1*) et R. Fayolle (1979, *2.1*).

fois écrit à la main pour des poèmes qui remplissent plusieurs pages : « le plus grand poète » comme il est écrit d'une main plus maladroite ou moins appliquée que celle qui a copié la récitation, peut-être celle qui a signé sur le livre : « Désiré Ferron 46 ans ». Les morceaux écrits à la main chantent la République, la Révolution française, l'École populaire, tandis que les imprimés sont d'inspiration plus familiale. Cependant tous les morceaux choisis ont en commun un style évocateur simultanément de ce que l'École primaire appelait « l'ordre direct » grammatical de la « prose », et des « libertés » que la « poésie » prenait seule.

On peut en effet comprendre que l'exercice littéraire primaire sublimait sous la forme d'un tout, personnalisé par la signature, l'accomplissement de la pratique normative, avec toutes ses contradictions. Les traces de l'humanisme bourgeois dans le français fictif des *Grands Classiques* y étaient à la fois repérables et indéchiffrables. L'analyse des fonctions grammaticales y était facilitée par l'imitation littéraire des constructions latines, bien qu'occultée par l'impossibilité de manier le latin ; par exemple dans cette *Dictée préparatoire*, modèle de français correct par la présence du schéma sujet-verbe-compléments, qui exhibe pourtant le complément circonstanciel par une inversion, le sens propre des mots (un paysan) par un vocable archaïque, et qui brise par la versification l'ordre des mots et propositions afin de mieux le faire sentir :

27. — Le chat, le rat et le fromage.
Un rustre, en son buffet, avait mis un fromage,
Lorsque, par une fente, il aperçoit un rat ;
Vite, il y fait entrer son chat,
Afin d'empêcher le dommage ;
Mais notre Mitis aux aguets
Mange le rat d'abord et le fromage après.

Le Bailly.

Les textes signés Victor Hugo étaient spécialement aptes aux fantasmes de prose en vers, à la sublimation de la prose d'instituteur par les vers. Et leurs sujets idéologiques (la Révolution, la Patrie, le Peuple, la Misère, la Liberté) s'inséraient spécialement dans la reproduction fictive des réussites et des impasses de l'exercice français. Ainsi dans cette *Dictée préparatoire* où une histoire d'orphelins (détresse ou affranchissement ?) s'intègre à l'« analyse » fictive du sujet et du complément (posant la question qui ? quoi ?) de telle façon, avec tant de vigueur et de concision, que toute l'expérience vécue en est symbolisée :

165. Les orphelins.
La femelle ? Elle est morte.
Le mâle ? Un chat l'emporte
Et dévore ses os.
Au doux nid qui frissonne
Qui reviendra ? Personne.
Pauvres petits oiseaux !

Victor Hugo.

Depuis 1880 jusqu'à nos jours, l'École primaire n'a pas cessé de choisir ceux des écrivains contemporains dont certains textes favorisaient ses exercices ; de consacrer d'une gloire nationale les chefs d'écoles littéraires ainsi reconnus parce qu'ils pouvaient jouer en tous sens sur tous les degrés d'enseignement. Elle a inscrit dans la conscience de tous les Français

— *le Romantisme* école du sentiment et du paysage, et *les grands Romantiques* mettant la rhétorique aux ordres de la syntaxe :

* RECUEIL MÉTHODIQUE « Léonie Ferron » p. 55 « Poésie du 20 janvier 1903 » [écrit à la main]

La mort du Loup.

Les nuages couraient sur la lune enflammée
Comme sur l'incendie on voit fuir la fumée
Et les bois étaient noirs jusques à l'horizon.
Nous marchions sans parler, dans l'humide gazon,
Dans la bruyère épaisse et dans les hautes branches
Lorsque sous les sapins pareils à ceux des Landes
Nous avons aperçu [....................
....]

(Alfred de Vigny)

— *le Réalisme* école de représentation de la société française :

* « Poésie » p. 45 [même recueil, écrit à la main]

Le travail de l'enfant.

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit
Ce doux être pensif que la fièvre a maigri
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules
Ils vont de l'Aube au soir faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement
Accroupis sous les dents d'une machine sombre
[.................... sans signature]

* « Les métiers » p. 85 [même recueil, écrit à la main]

Sans le paysan aurais-tu du pain ?
C'est avec le blé qu'on fait la farine
[.................... Jean Aicard]

* les romans des bibliothèques scolaires[49] issus de la pédagogie libérale après la Révolution, devenus livres d'école après Jules Ferry, romans en exercices, publiés parallèlement à ceux que l'élite produisait pour son compte, romans primaires qui ont eu pour sujets les cultivateurs et les grèves avant Balzac et Zola. Au premier rang d'entre eux *Francinet, Le Tour de la France par Deux Enfants* et *Les Enfants d'Étienne Marcel*, par G. Bruno, mais aussi le *Journal d'une Petite Écolière, Sylvain Histoire d'un Petit Paysan, Jean Lavenir, Avec l'Oncle Emile à travers la France*, etc. etc. tous ensemble tirés à des millions d'exemplaires, à l'échelle nationale et internationale.

---

49. La *Société pour l'Instruction Élémentaire* fondée en 1815 par des aristocrates philanthropes (de Gérando) engagés d'autre part dans la *Société d'encouragement pour l'Industrie nationale*, suscite, par des Prix, des Livres de Lecture. Le premier Livre Couronné, *Simon de Nantua ou le Marchand Forain* par Laurent de Jussieu a « instruit la jeunesse » pendant plus d'un siècle ; son héros, présenté en dialogues dans un français simple, démontre l'utilité de l'instruction primaire à travers toutes sortes de sujets tirés du monde rural ; *Le Petit Bossu et la Famille du Sabotier* par Melle S. Ulliac de Trémadeure a été couronné en 1833 ; *Le Calendrier du bon cultivateur* par Mathieu de Dombasle est recommandé par la Sté pour l'Instruction Élémentaire dans son *Cours Normal des Instituteurs Primaires*, 1836 ; voir ci-dessus les livres de Barrau. Un

roman de George Sand *La Mare au Diable*, 1845-46, tire son importance artistique d'être greffé sur cette politique de la représentation des cultivateurs dans une forme d'écriture pratiquée par les cultivateurs eux-mêmes au niveau national ; il s'oppose par là au roman de Balzac *Les Paysans* ; ces deux romans ont paru en feuilletons dans la presse de 1844, 1845, 1846, soit dans l'opposition libérale, soit du côté du gouvernement pendant la crise du monde rural, et à l'époque où le développement de la grande presse d'information accompagnait le développement révolutionnaire de la communication en français.

A la fin du Second Empire la politique libérale d'instruction publique passe plus nettement encore par l'exercice du français primaire où les classes populaires apprennent à tenir le porte-plume. L'oeuvre de Zola (*Les Soirées de Médan* 1880, *Germinal* 1885) et sa théorie du roman « expérimental » sont à situer par rapport aux pouvoirs et moyens d'expression réels des classes laborieuses grammatisées, avant de l'être par rapport aux milieux décrits dans la fiction : le rapport de domination dans la pratique normative est le secret enjeu des effets d'art. Les « grands » auteurs comme Sand, Balzac, Flaubert, Maupassant, Zola, Camus, sont typiques des « réalistes » susceptibles de jouer sur les deux tableaux, primaire et humaniste, des Degrés d'Enseignement de la langue nationale. Sur ce problème encore neuf d'esthétique littéraire, voir R. Balibar, *La République des Lettres*, Paris, P.U.F., 1985.

G. Bruno *Francinet*, 1e éd. 1869, réédité jusqu'en 1882.

Le Tour de la France par Deux Enfants, 1e éd. 1877, 411e éd. vente chez Belin en 1968, tiré à 8.320.000 exemplaires. Réédité aujourd'hui en fac-similé, objet de luxe et esthétiquement valorisé au second degré, avec Perrault, J. Verne, la comtesse de Ségur.

Les Enfants de Marcel, 1e éd. 1887, 101e éd. en 1902 : roman scolaire sur la défaite de 70, l'instruction primaire, l'agriculture, l'administration publique, l'Algérie, le capital et les affaires (etc. d'après sa propre table des matières).

Journal d'une Petite Écolière

Livre de Lecture et de Composition pour la préparation au Certificat d'Études Primaires d'après les cahiers d'une Élève par Claire Nectoux [l'institutrice], 4e éd. Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique, Paris, Ch. Delagrave, 1893 ; « exercice littéraire » formateur « du goût et du jugement » et « précieux souvenir de famille », racontant « la rentrée des classes », « la République » les « Principes de 1789 », « Cuisine et orthographe », « *l'Enfant* de Victor Hugo », « le sou des écoles », etc.

Sylvain Histoire d'un petit paysan par M. J. B. Tartière

Livre de Lecture Courante, Ouvrage mentionné par l'Académie française, couronné par la Société d'Encouragement au Bien, honoré d'une souscription ministérielle, Exposition universelle de 1900 : médaille d'argent, Paris, Librairie Larousse, s. d. ; sur la vie des paysans et des ouvriers, « le riche aux champs », les écoles, etc. [Les innovations dans la description réaliste sont ici intégrées à une morale sociale conservatrice].

Jean Lavenir

Éducation du Sentiment, Science et progrès pratiques, Vie Sociale, Mutualité, Solidarité, Livre de Lectures Courantes par Petit et Lamy, inspecteurs généraux de l'Enseignement primaire, Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, 1906, Paris, Librairie d'Éducation Nationale, Picard et Kaan, 19e éd, s. d. ; autobiographie d'un fils de « piqueur » des mines de Saint-Etienne devenu orphelin après un coup de grisou, qui fait son éducation en France et en Afrique du Nord, et s'installe en Normandie sur un herbage avec un bail à long terme.

Avec l'oncle Émile à travers la France,

Livre de Lecture courante pour le Cours moyen, par G. Eisenmenger, Dr ès-Sciences et A. Lenel, instituteur, Paris, Nathan, 1926 ; ouvrage qui reprend le sujet du *Tour de la France* de Bruno, en modernisant sa documentation, spécialement à l'aide de la photographie.

Malgré de très nombreuses études partielles sur les ouvrages pédagogiques, et les bibliothèques scolaires, une étude d'ensemble sur les activités littéraires en français d'école primaire reste à faire.

— *les grands Réalistes* modèles de narration-description lorsqu'ils sont pris « au premier degré », en même temps que formateurs « au second degré »[50] de l'esprit contestataire :

> * George Sand, Balzac, Flaubert, Maupassant, Zola, consacrés dans Maquet, Flot et Roy, *Cours de Langue française, Cours Moyen,* 4e éd. revue, 330e mille, Paris, Hachette, 1914.

— (Plus tard, après la refonte due à Jean Zay sous le Front Populaire en 1936, réaménageant les Degrés d'enseignement), *le Surréalisme* mouvement simulateur des fautes contre la ponctuation et le bon sens, avec Prévert et Aragon, Eluard et Desnos récités par toute la France.

Enfin, il faut répéter que si la production littéraire française s'est transformée, ce n'est pas d'abord au niveau de l'édition littéraire, ni même dans les énoncés de manuels primaires, mais *dans les écritures d'apprentissage,* chargées des désirs et des frustrations de chaque écolier, de son expérience collective, de ses fautes et de ses triomphes sur le terrain de la langue. L'analyse méthodique des compositions françaises primaires renseignera, quand on pourra la faire, à la fois sur les contradictions intrinsèques de la culture française et sur les motivations individuelles qui ont pu déclencher ce qu'on appelle une vocation littéraire. N'est-il pas paradoxal aujourd'hui que la critique littéraire, la psychologie et la sociologie littéraires, apparemment si soucieuses d'« approcher » les genèses de « l'écriture », entretiennent un silence absolu sur les exercices de français effectués par tel futur écrivain professionnel en français, sur son initiation aux effets d'art, sur le retentissement des sanctions obtenues par les premiers écrits qu'il ait signés ?

L'écolier Charles Péguy, en février 1883, avait à traduire en prose « La Colombe et la Fourmi » ; il fait sa Rédaction :

> Plan. La colombe se désaltère - la fourmis° tombe - la colombe jette un brin d'herbe - fourmis° sauvée homme passé, vise la colombe, la fourmi le pique, la colombe s'envole. Morale.
>
> [.......] la fourmi le saisit, et naviguant sur ce frêle bateau qui la porta à la côte, elle alla échouer sur une petite pierre. Elle retourna à sa fourmillière. Pendant ce temps un mauvais garnement qui voulait manger un bon plat avait pris une arbalète et s'était enfin approché du ruisseau, il voit la colombe et la vise, la fourmi le voyant lui piqua le pied, le garnement regarde, fait du bruit en se retournant, la colombe l'entend, s'envole et le laisse là, avec son arbalète.
>
> Cette fable signifie qu'il faut secourir tout le monde même les plus faibles que soi, car on peut en avoir besoin.
>
> Péguy Charles.

---

50. D'après la documentation fournie par l'Institut de la Langue française (à R. Balibar, lettre du 1/2/1979), les locutions « au premier degré » « au second degré », exprimant une distance critique, souvent ironique, introduite par un « second degré » de pensée sur la reproduction littérale d'un mot, d'un discours construit « au premier degré », apparaissent dans les textes français littéraires et philosophiques à partir de l'époque 1880. Les emplois sont relevés dans Renan, Bourget, Proust, Péguy (particulièrement nombreux), Claudel, Ch. du Bos, Valéry, Ricoeur, Jankélévitch, Mounier, Merleau-Ponty, Bachelard, Huyghe. Aujourd'hui ces locutions sont d'usage courant dans le journalisme et la conversation des élites.

L'instituteur a corrigé l'orthographe, la ponctuation, la trivialité, les longueurs (« inutile ! » « Élaguez ! » « Votre style n'est pas mauvais, mais vos phrases sont trop longues »). On sait que Charles Péguy, « perdu »[51] selon son propre témoignage sur la voie du Primaire, puis « sauvé » par une bourse de lycée, a connu les « parterres de fleurs » de « rosa, rosae » et de la littérature humaniste ; et qu'il s'est fait un style d'avant-garde, qu'il est devenu un grand écrivain de la France dont on reconnaît les phrases longues, l'écriture parlée, les ambivalences.

Si quelques-uns seulement de tous ces écoliers de 1880 « qui promettaient beaucoup »[52] ont incarné leurs fantasmes dans des œuvres, si très peu de Français grammatisés sont devenus écrivains, les nouveaux artistes ont en tous cas joué leur destin à l'école communale.

Renée BALIBAR

51. Cette citation et les suivantes proviennent de Péguy, *L'Argent*, Gallimard, Pléiade, 1959.
52. Péguy, *Pierre, op. cit.*

LE LANGAGE POPULAIRE

Au cours de l'élaboration de ce texte, il est apparu que, pour la période considérée, définir l'extension de « langage populaire », cerner ses aires d'emploi et leurs déplacements, était primordial : on ne saurait se contenter de présenter des listes de traits linguistiques considérés traditionnellement comme populaires, qu'il s'agisse de phonétique, de grammaire ou de lexique. C'est pourquoi l'on s'attachera d'abord à la définition de « populaire », puis à l'examen des documents disponibles[1] — qui fourniront de nombreuses illustrations — avant de récapituler les grandes caractéristiques linguistiques de la langue populaire.

I) Populaire ?

Que signifie « populaire » lorsqu'on parle de langage ?

Écartons, d'emblée, deux confusions courantes.

La langue (ou le langage) populaire (L. P. désormais) ne peut être limitée à des faits de vocabulaire et, plus précisément, ne saurait être identifiée à l'argot, aux argots plutôt, qui se bornent à des faits de lexique marginaux, différentiels, qu'ils soient cryptiques ou ludiques (Cf., ici même, notre contribution à l'étude des argots). Ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les termes argotiques ne soient pas un indice de L.P.[2]. Mais ce n'est pas là un critère décisif, pas plus que l'insertion de « gros mots », de jurons ou de locutions populaires (sur ces points, cf. *infra*, IV, l'étude lexicale).

Par ailleurs, la L. P. ne peut être assimilée à des régionalismes, terme sous lequel on a souvent mêlé, au reste, les français régionaux, les patois et les dialectes. On sait quels facteurs ont pu favoriser la confusion entre populaire et régional : le recrutement provincial, rural de quantité d'ouvriers, de domestiques... a permis de repérer des « parlures » régionales (et de s'en gausser) — en les référant, volontiers, à des personnes occupant de « bas emplois » — en tant qu'elles s'écartaient de celles que les creusets urbains commençaient à niveler en gommant les particularismes, phonétiques et lexicaux notamment. Le personnage de Bécassine est un exemple presque caricatural de ce glissement qui se fait au détriment de l'analyse objective des parlers régionaux qui n'étaient pas, à cette époque surtout, l'apanage des classes populaires. On se reportera, pour l'étude des français régionaux, ici même, à la contribution de J. Chaurand. En ce qui concerne la L. P., cela ne signifie pas que nous postulions que seul le parler de Paris représente une L. P. « standard » — notion à laquelle nous n'accordons pas une rigueur scientifique avérée — mais que

---

1. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont aidée à rassembler la documentation. Nous exprimons une particulière gratitude à Mmes Laurence Bon, Hélène Mervant, Germaine Revuz qui nous ont confié des documents familiaux (carnets de comptes, correspondances, livres de bord ... identifiés dans le texte par les initiales L.B., H.M., G.R.). Nous tenons également à remercier ceux qui nous ont facilité l'accès à des documents rares : Almanach Hachette, Almanach Vermot, Phonothèque nationale.

2. Par ex. les *Pieds-Nickelés* de Louis Forton, v. *infra,* note 22.

nous refusons d'étiqueter, *ipso facto*, comme populaires des régionalismes que toutes les classes sociales peuvent pratiquer délibérément dans les régions d'origine.

Qu'il s'agisse des argots ou des régionalismes, il convient en fait d'éviter de considérer comme des traits de L. P. tous les écarts par rapport à un parler parisien supposé « neutre ». Il ne faut pas arguer du recours à diverses ressources (argots, régionalismes...) pratiqué dans la L. P. pour le confiner dans des aires d'emplois restrictives : nous refusons d'établir des équations simplistes telles que populaire = argotique, populaire = provincial.

Ces réserves faites, la L. P. apparaîtra dans un premier temps comme le langage du « peuple », du « petit peuple », voire du « bas peuple », celui des « bas quartiers » du Paris de 1900. On peut alors partir, avec des états d'âme nostalgiques éventuellement, à la recherche des cartes postales, des livres de comptes de cuisinières, des livraisons à grande diffusion... ; on se référera aux ouvrages sur les parlers des voyous, des bagnards. A la limite, on assimile « populaire » à « populacier », « vulgaire », « bas »... Pourtant, établir des listes de vulgarismes ne semble pas permettre une approche satisfaisante de la L. P. Nous préférons retenir l'acception large de « populaire », plus proche de celle de « peuple » dans toute son extension (cf. Littré), qui amène à accepter l'ensemble des productions, des refrains de Caf'Conc' aux citations romanesques, qui ne sont pas propres au petit peuple — qui les crée rarement, même s'il contribue à leur succès — qui sont largement diffusées dans l'ensemble de la communauté. Ceci afin d'éviter une définition de la L. P. qui oppose, de façon trop grossière, le langage des classes dominantes — bourgeoise et même, encore, aristocratique — à celui d'une autre population qui contraste avec la précédente, marquée, typée comme telle, et qui est trop souvent assimilée à des couches sociales marginales — et afin de ne pas masquer toutes les osmoses langagières possibles entre les différents locuteurs francophones. On aboutit ainsi, en dernière analyse, à poser le problème des liens qui unissent langue populaire et langue commune, ce qui implique deux remarques.

La première est que les couches les plus populaires du peuple — ce qu'on pourrait appeler « le peuple populaire » (P. P.) — ne sont pas seulement un émetteur mais aussi un récepteur (plus ou moins passif), comme tout groupe, plus que tout groupe sans doute en raison de ses rapports à l'activité langagière. En ce sens, d'une part — en qualité d'émetteur — le P. P. est source de phénomènes linguistiques qui peuvent se répandre chez les locuteurs cultivés, éventuellement même par le relais de ceux-ci (Alphonse Allais, par exemple). Par le biais du pastiche, cela peut aller jusqu'à créer de pseudo-émetteurs d'un langage à coloration populaire (tel Gide dans son *Thésée*, 1936, qui nous paraît un aboutissement en la matière), langage qui, en règle générale, ne puise pas authentiquement ni ne trouve audience dans les classes privées de culture. Mais d'autre part — en qualité de récepteur — le P. P. reçoit divers messages émis par les « gens cultivés » à son intention et cela représente une masse importante de productions linguistiques qui dans leur diversité s'adressent au peuple (littérature populaire, didactique populaire, sermons, discours, etc.), sans possibilités de rétroaction, sauf exceptions ; à notre sens, on ne saurait écarter d'une étude du L. P. les productions dont la vocation « populaire » est, plus ou moins explicitement, affirmée par leurs auteurs et auquel le P. P. semble accorder une certaine audience (cf. *infra*). Ces considérations entraînent, évidemment, des investigations plus larges que celles qui se limiteraient aux formes populacières d'une langue et elles incitent à considérer d'un regard neuf le problème de la norme ou, plutôt, des normes, comme dans tous les cas où s'observent faits de contacts sociaux et évolution. Elles posent, en outre, le problème des relations entre les sociolectes, invitent donc à se demander ce que se prêtent et s'empruntent les différents groupes

sociaux en coexistence dans le circuit émission-réception : si Bruant puise dans la L. P., lui donne-t-il quelque chose, en retour ? et Gide ?

La seconde remarque concerne l'affinement nécessaire pour l'étude linguistique de l'analyse de ces groupes sociaux — au-delà des types contrastés — et cet affinement est particulièrement important pour la période que nous examinons où l'évolution des rapports sociaux est très accentuée en fonction du développement de l'industrie, de l'urbanisation, des encadrements politiques et syndicaux, etc.[3]. Or il apparaît que l'on parle souvent de retombées idéologiques, par exemple, de la politique de la IIIe République sans pouvoir fournir une information sociologique et sociolinguistique sérieuse. En ce qui concerne l'analyse linguistique, deux points principaux nous paraissent devoir être notés dans ce mouvement. Le premier est la mobilité géographique et sociale accrue qui favorise les brassages linguistiques dans les centres urbains (jusqu'aux risques d'encanaillement souvent dénoncés). On peut ainsi dégager deux schémas de transgression de l'ordre établi qui traversent les productions de cette époque (cf. *Germinie Lacerteux,* les romans de Zola, de Vallès...) : celui de la déchéance (par les vices tels que l'alcoolisme) et celui de l'ascension ; de telles représentations supposent bien des contacts entre les usages du français et sont sans doute symptômes de certains décloisonnements, tout en favorisant l'image simpliste de modèles sociaux contrastés. Le second point — qui nous paraît capital — est le développement de l'instruction publique et, notamment de l'instruction primaire[4]. Ce développement, tel qu'il a été suscité par Jules Ferry, en relation avec l'évolution des techniques, avec le suffrage universel, avec le vote de lois sociales, avec l'expansion de la presse implique, lui aussi, qu'on étende le champ d'enquête à la pratique populaire du langage puisque celle-ci ne se limite plus à l'oral mais utilise peu à peu (passivement sinon activement) les canaux de l'écrit (cf. *infra,* III). Ajoutons enfin que, dans la période d'avant-guerre, surtout à partir de 1910 environ, on observe un bouleversement de ces transformations qui tantôt les freine, tantôt les accélère.

Bref, si l'on se refuse à réduire l'analyse du français populaire à quelques usages faubouriens, le L.P. se révèle objet d'une étude complexe qui doit considérer ses productions propres, ses emprunts aux autres parlures, ses reflets dans les autres parlures, ses possibilités d'échanges linguistiques dans une société en évolution. C'est dans cette perspective que seront examinés les problèmes documentaires.

II) Présentation des problèmes de documentation

Fin de Siècle, Belle Époque, style nouille, Caf' Conc', boulevards, Montmartre, impressionnistes au Moulin de la Galette...[5], toute cette imagerie laisserait penser qu'à travers la croissance incontestable de telles formes d'« expression populaire », sans parler du développement de la presse, de l'expression politique et syndicale..., il n'est pas malaisé de se documenter sur le L.P. entre 1880 et 1914.

---

3. Cf. J.-M. Mayeur, *Les débuts de la IIIe République*, 1871-1898, coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine », Paris, Seuil, 1973, 256 p. ; et M. Rebérioux, *La République radicale ?* 1898-1914, coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine », Paris, Seuil, 1975, 255 p.

4. Cf. J.-M. Mayeur, *op. cit. supra,* note 3I, et A. Prost (1968, *2.1*).

5. Cf. par ex., J.-P. Crespelle, *La Vie à Montmartre au temps de Picasso,* 1900-1901, Paris, Hachette, 1978, 286 p.

En fait, et les quelques ouvrages qui ont traité de cette époque le soulignent[6], la documentation est souvent d'accès malaisé et ceci *a fortiori* lorsqu'il s'agit du langage populaire qui, faute de jouir d'une réelle audience, n'est pas archivé, répertorié.

Les études théoriques ou empiriques du L.P. produites pendant cette période sont rarissimes, décevantes souvent, dans la mesure où elles procèdent de préjugés, visent à condamner et non à constater. La plupart des auteurs ignorent purement et simplement le problème du L.P. Bref, si l'on excepte certains articles du *Dictionnaire* de Littré (1863, *0.2*) ou du *Dictionnaire général* de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas (1889, *0.2*), quelques paragraphes dans des ouvrages consacrés à la linguistique[7] et quelques textes didactiques qui, à travers leurs interdictions normatives, nous éclairent sur les usages réels, ce ne sont pas les spécialistes du langage — ils ont d'autres préoccupations à cette époque — qui nous documentent le mieux sur la L.P. vers 1900. Les ouvrages sur la prononciation, tels ceux de Paul Passy[8] offrent, en revanche, de nombreux renseignements. Ce sont en fait des études ultérieures (notamment celles de Bauche, Frei et Guiraud[9]) qui nous livrent quelques vues d'ensemble et/ou clés pour l'analyse, cependant que l'on recueille quelques rares et rapides indications chez les historiens de la langue (cf. Brunot-Bruneau, Marcel Cohen, remarques « historiques » chez Grevisse...[10])

Où donc trouver les documents et comment les apprécier par rapport au langage le plus authentiquement populaire (celui du P.P.) et par rapport au langage populaire commun ?

Ici encore, comme souvent en linguistique, le clivage fondamental est celui de l'oral et de l'écrit. La forme **orale** du langage demeure, quel qu'ait été le recul de l'analphabétisme dans la période considérée, la forme privilégiée du L.P. Ce qui est encore largement vrai à notre époque[11] est prédominant pour la période considérée : le P.P. se sert peu de l'écrit. Mais encore faut-il bien rappeler[12] que les traits spécifiques d'oralité ne se confondent pas avec les traits du L.P., ce qui nous conduirait à qualifier abusivement de « populaires » tous les procédés propres à l'oral, pratiqués par les différents groupes sociaux comme, par exemple, l'abondance de topicalisations du type *c'est lui qui...* On peut donc établir un rapport privilégié entre L.P. et oral, mais ce rapport n'est pas bi-univoque. Il est clair qu'en ce domaine de l'oral — le plus spontané, certes — la documentation est ardue. En outre, les faits d'oralité sont difficilement appréhendés dans leur histoire, en relation

---

6. Cf. F. Blaise-Helgorsky (1979, *0.1*).
7. Par ex. A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française*, 2e éd., Paris, Delagrave, 1895-1897 (4 parties).
8. Phonothèque nationale, *Archives de la parole*, Université de Paris-Pathé : Conversation en parler parisien, M. Ligabue, D. 5001, disque à saphir, 35 cm, 1912, cote phonothèque nationale : AP201 ; Conversation en parler parisien, MM. Gallerey et Avide, D. 5004, disque à saphir, 35 cm, 1913, cote phonothèque nationale : AP127. P. Passy, *Les sons du français* (1906, *1.1*) et *Le Français parlé* (1886, *1.1*). Dans ces deux ouvrages, on trouve des transcriptions en I.P.A. de textes assez difficiles à situer socialement.
9. H. Bauche (1920, *2.2*) ; H. Frei (1929, *2.2*) ; P. Guiraud, *Le Français populaire*, coll. « Que sais-je ? », Paris, P.U.F., 1965.
10. Brunot-Bruneau (1933, *0.2*) ; M. Cohen (1973, *0.2*), notamment p. 263 *sqq.*, indications bibliographiques et textes ; et *Pour une sociologie du langage*, Paris, A. Michel, 1956, 376 p. ; M. Grevisse (1975, *0.2*).
11. Cf. D. François *et alii*, *Questionnaire sur l'utilisation de l'écrit* (en préparation).
12. Cf. D. François, « Français parlé ou français populaire », *Revue d'ethnologie française*, t. III (1973) n° 3-4, pp. 265-270.

à l'histoire, tendent à être vécus au présent, de telle sorte que les problèmes de datation des changements et de leur diffusion est difficile pour le chercheur : certains phénomènes très anciens comme la prononciation *quat'* pour *quatre* peuvent être revendiqués par les usagers de la fin du XIXᵉ s. En un sens, nous pouvons donc dire que les sources les plus sûres d'information sur le L.P. sont les plus rares et les moins accessibles.

Les sources **écrites** sont, à l'inverse, plus abondantes mais, souvent, peu fiables. S'il nous faut, donc, recourir aux documents écrits, il est indispensable de classer ces matériaux en fonction de leurs affinités avec un L.P. le moins falsifié possible, le plus proche possible de celui des couches populaires. Cette tentative de reconstitution, à travers des documents écrits, d'un mode d'expression oral dans sa véracité est, évidemment, périlleuse mais elle nous offre une masse de documents telle que nous pouvons l'estimer fructueuse et justifiée. Même pour l'écrit, l'investigation est difficile en raison de la diversité et de la dispersion des documents (correspondances, archives familiales, pamphlets, chansons, théâtre, romans...). Nous tenterons de relever, en les présentant par ordre de proximité décroissante avec les émetteurs les plus populaires (P.P.), des témoignages écrits qui peuvent nous permettre de reconstituer le L.P. à la charnière des XIXᵉ et XXᵉ siècles. On ne pouvait tenter, dans le cadre de ce chapitre, de recenser exhaustivement les données disponibles (sans doute en aurons-nous omis d'importantes) ; il n'est pas même possible de citer ici les extraits les plus intéressants des textes consultés. Nous ne pouvons davantage proposer, item par item, un commentaire linguistique de ces documents. Nous avons relevé plusieurs milliers d'items et ne pouvons, dans chaque rubrique concernant la documentation (cf. *infra,* III), qu'illustrer ce que sont les productions par le peuple (émetteur), pour le peuple (récepteur) ou encore ignorant le peuple, avant d'essayer de dégager (*infra,* IV) les traits linguistiques saillants du L.P.

III) Les sources de documentation

On trouvera donc, ci-dessous, quelques documents qui permettent d'étudier le L.P. entre 1880 et 1914. Deux grandes rubriques : les productions orales et écrites du P.P. (III A) et les textes publiés (III B) dont une classification vaut d'être tentée.

A) *Lorsque le peuple parle (a) ou écrit (b)*

a) Comme nous venons de le souligner, le L.P., surtout dans la période considérée, se manifestait surtout sous une forme orale. Il est clair que, pour des raisons techniques, on ne dispose pas d'un grand nombre de documents sonores. Cela est particulièrement vrai pour le L.P. tel que nous l'avons défini, les archives étant plus riches sur les français régionaux, les dialectes ou les patois grâce aux missions effectuées par F. Brunot. Dans le fichier de la Phonothèque Nationale[8] figurent deux enregistrements fort intéressants qui nous permettent **d'entendre** quelques traits de parler parisien populaire recueillis en 1912 et 1913 tels que :

[ʒavɛ mɔ̃ pɔʁɛ̃ (parrain) ketɛ etabli ʁy ...]
ou [ɛsk vu nave pa kʁy ksetɛ la komyn ki ʁvənɛ].

On dispose également de quelques transcriptions de « français parlé » (sans précisions sociolinguistiques) en alphabet A.P.I. faites par Paul Passy[8].

Toutefois, aucune généralisation n'est possible à partir de ces témoignages, et les enregistrements ne renseignent pas sur les apports gestuels, situationnels... caractéristiques de tout message oral.

On peut, sans tricherie, corroborer les données des archives grâce à l'analyse de corpus plus récemment enregistrés par des locuteurs nés vers 1900[13], notamment dans le domaine du système phonologique dont l'acquisition semble bien être fixée, pour l'essentiel, dès l'adolescence (alors que le lexique, voire certaines tournures grammaticales semblent plus évolutives chez l'individu). Cela vaut pour notre propos, même si nous nous défions en règle générale des descriptions qui, pour le recueil de données de langue commune, de dialectologie, de contes... ne se réfèrent qu'aux ancêtres de la communauté. C'est ainsi que dans notre étude sur le français parlé, nous avons relevé auprès d'informateurs âgés les mêmes formes [pɔʁɛ̃], [ksetɛ la (SN) ki ...], etc. que celles citées ci-dessus. On peut, certes, grappiller dans des documents hétéroclites quelques indications supplémentaires telles celles que nous fournissent les cris de la rue (cf. Massin, *Argenteuil, images d'histoire, Supplément illustré du Petit Journal,* le *Crainquebille* d'Anatole France ou les notations de Jules Vallès[14]).

Ex. : « V'là les huîtres fraîches et bonnes !... On les vend six sous la douzaine !... » (*Argenteuil, ...* illustr. n° 96)

ou : « La vie, la vie à un sou le petit verre ! A la bonne eau-de-vie pour réjouir le cœur ! — A mon petit cabaret, à mon petit bouchon » (*Suppl. ill. du Petit Journal,* n° 414, 23.X.98).

Reste la rareté des documents oraux — et le fait que cela n'affecte pas seulement l'analyse du matériau phonique (phonétique, phonématique, prosodie) comme on tend parfois à le croire, mais aussi celle des faits grammaticaux (morphologie, syntaxe), lexicaux, axiologiques (analyse des « valeurs »), et, au-delà, celle de l'élaboration du sens des énoncés et suites d'énoncés (énonciatique). En effet, dans le domaine des faits significatifs aussi, le passage de l'oral à l'écrit est une transmutation impliquant des restructurations qui peuvent masquer la forme première (orale) de production et l'on ne peut fonder une grammaire ou une sémantique de l'oral sur la foi des documents écrits.

b) Ceci étant dit, en la quasi-absence de documents oraux du L.P.P., on recourrait volontiers aux documents écrits. Mais le P.P. écrit peu ; même lorsqu'il sait lire et écrire, il a peu d'occasions de pratiquer, surtout activement, les formes écrites (il serait intéressant d'étudier quand et pourquoi le P.P. écrit, cf. enquête Denise François citée *supra,* note 11). Il faut donc explorer les greniers pour rassembler quelques documents du type : documents juridiques olographes (testaments, notamment), livres de courses et de comptes ménagers, correspondances (lettres et cartes), journaux intimes, carnets de bord... (cf. note 1 qui permet d'identifier nos sources).

On notera que, ici tout particulièrement, les emplois familiers et le L.P. ne se distinguent pas toujours aisément : si on ignore les coordonnées socio-culturelles de

---

13. Cf. D. François, *Français parlé, Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne,* Paris, S.E.L.A.F., 1974, 842 p.

14. Cf. Massin, *Les cris de la ville,* Paris, Gallimard, 1978, 254 p. ; *Argenteuil, images d'histoire,* ouvrage collectif édité par la Commission municipale d'histoire locale, impr. Maury, 1977, non paginé, nombreuses illustrations ; *Supplément illustré du Petit Journal,* cf. *infra,* note 19 ; A. France, cf. *infra,* note 55 et J. Vallès, cf. *infra,* note 50.

l'émetteur, la rédaction d'une carte postale-souvenir, par exemple, ne révèle pas nécessairement des traits de L.P., comme nous l'a montré la comparaison de diverses correspondances familiales.

En règle générale, la moisson n'est pas très abondante, à raison du genre même de ces textes, dans les livres de courses et de comptes des ménagères (domestiques ou patronnes) ou les documents juridiques olographes, si l'on excepte les fautes d'orthographe et les graphismes — faits que l'on retrouve dans tous les matériaux de ce type —, quelques curiosités lexicales (*ex.* « pâte à rasoir », « façon d'une douzaine mouchoirs », « une petite chauffrette cuivre rose », « un balaie de crins », « doublure de jupon »), quelques rares faits de syntaxe (*ex.* « Chapeau *à* Edmond », « appartenant à » ; « voyage *de* Vaucresson », « vers ») (Cf. carnets L.B.).

Les correspondances sont plus instructives. Il faut ici distinguer entre les cartes postales et les lettres.

Les cartes postales sont généralement courtes (il a existé un tarif spécial pour les textes de moins de cinq mots) lorsqu'il s'agit d'envoyer simplement une marque d'affection ou de politesse. Ces documents sont intéressants en ce qu'ils témoignent de l'installation des stéréotypes dès que le contenu informatif précis diminue. C'est ainsi que, dans nos voyages dans les greniers les plus divers, nous avons relevé d'innombrables récurrences de textes (suivis d'une ou plusieurs signatures) comme :

> Amitiés et souvenir d'Ambérieu.
> Souvenir de voyage et amitiés.
> Affectueuses pensées de Vernon.
> Bon souvenir. Amitiés.

Ces textes ne sont pas sans rappeler ceux imprimés au recto de la carte postale[15]. D'autres cartes postales présentent un texte plus long et peuvent être rapprochées des lettres.

Les correspondances plus développées (lettres, notamment) frappent surtout par la densité d'informations (souvent utilitaires) qui s'y trouvent rassemblées dans un discours suivi, une sorte de continuum discursif sans respiration, pourrait-on dire, ce qui se traduit généralement par une graphie serrée, utilisant tout l'espace disponible, et par l'absence de ponctuation.

Ex. : Envoie nous quelques morceaux de soie pour nous faire des cravates n'importe la grandeur et la couleur ça nous ferait bien plaisir Bons baisers de ta sœur (carte postale H.M., 1911).

— pences à mois à dimanches Bonne à niversèr (1908, Ado Kyrou)

— Mon Cher Cousin,

> j'ai été surpris de recevoir une lettre de faire part de Monsieur Noél S. mais voyant ton nom sur la lettre je me demande si c'est de la famille de ta dame car son nom ni etant pas je ne sais pas si tu as eu le malheur de la perde je ne savais non plus que tu etais (ou était ?) change de residence et au jour de l'an je t'avais envoyer ma carte comme tous les ans et je m'etonnais beaucoup de n'avoir pas eu la tenne mais je vois que... (lettre L.B., 1890)

Il n'est pas rare que les lettres s'efforcent de reconstituer une situation de communication directe.

---

15. Cf. A. Kyrou, *L'Age d'or de la carte postale*, Paris, Éd. Balland, 1966, 141 p. + répertoire des textes des correspondances.

Ex. : Bonjour mes chers petits enfants Je suis heureux d'interrompre un instant mes travaux pour causer avec vous que j'aime tant.

Allons Marguerite ma grande, viens t'assoir la, sur mon genou gauche tandis que toi mon petit brave Henri tu prendras mon genou droit, de cette façon nous serons tous trois plus près pour nous causer... (Lettre G.R., 1893).

Les textes suivis (journaux intimes, carnets de bord...) sont rares. C'est avec d'autant plus de gratitude que nous avons dépouillé le cahier H.M. 1878, mine de renseignements dont le caractère homogène permettrait même de mener, au-delà de l'analyse linguistique *stricto sensu,* une analyse de l'organisation du discours et du contenu.

Ex. : Le lendemain qui était dimanche le 13 il faut vous dire que Bourail a beaucoup de consessionaire condamné. Ver huits heures environ je vois arriver à l'usine un troupe de condamné, ou dumoin tous abillet en tenue de condamné, arriver sur la place de l'usine sur deux rand une apelle fut faite par un surveillant pénitencier, l'appelle faite leur donne des ordres de resté à l'usine que le soir à six heures il repartiraie à leur poste et rempé les rangs, tous chacun se trote vont reconaître leur femme, c'était pour ainsi dire toute des femmes marié que je croyai honnête mais presque toute sorti du bagne.

On notera que ce type de textes nous informe sur tous les plans de l'analyse linguistique, de la prononciation au lexique.

B) *Les textes publiés*

La seconde source de documentation est constituée, nous l'avons dit, par l'ensemble des textes publiés, diffusés — qu'ils soient imprimés ou non —, étant entendu qu'on ne saurait se limiter ici aux œuvres proprement littéraires mais qu'il faut élargir l'enquête à la masse (croissante) des productions qui peuvent renseigner sur le L.P., qu'elles s'adressent directement ou non au peuple récepteur.

Classer ces documents publiés en fonction de leur apport à l'étude du L.P. n'est pas facile dans la mesure où divers facteurs peuvent intervenir, positivement ou négativement. Nous allons examiner ceux qui paraissent les plus importants.

1) Les « niveaux » littéraires.

Certes, de même qu'on distingue aisément l'opéra de la chansonnette, on peut aisément distinguer, de façon polaire, la littérature, la « grande » littérature — celle des manuels d'histoire littéraire, classiques ou non[16] — des productions sans visée artistique, de moindre prestige, qui sont souvent d'ordre conjoncturel comme les affiches ou les textes publicitaires. Mais, entre les deux pôles, on n'est pas assuré d'éviter tout arbitraire dans la classification. Qu'on pense, par ex., aux livraisons (cf. catalogues Calmann-Lévy, Flammarion, Plon) censées répandre à bon marché une littérature sans prétention, dite « de kiosque », dont nombre de titres sont ensuite réimprimés sous forme de livres et prennent place dans les histoires littéraires (ex. œuvres de Colette). Qu'on pense aux contes ou nouvelles d'Alphonse Allais, d'Anatole France, etc., publiés ici et là dans les almanachs, dans la presse, parfois sous des pseudonymes, et qui trouvent leur notoriété lorsqu'ils sont réédités en

16. Cf. par ex. A. Lagarde et L. Michard, *XIXe siècle,* XXe *siècle,* Les grands auteurs français du programme, Paris, Bordas ; ou *Littératures françaises connexes ou marginales* (1958, *3.1*).

recueils. Faut-il exclure, en raison du « genre » qu'elles représentent, les œuvres de Jarry, voire celles de Christophe de notre histoire culturelle ? certaines formes de production mineures qui acquièrent alors des lettres de noblesse comme les affiches de Toulouse-Lautrec ? Le fief de la littérature reconnue est assez facile à cerner, ne serait-ce qu'à travers l'importance des rubriques des dictionnaires ou les listes d'auteurs cités en référence par les grammairiens (cf. *Nouveau petit Larousse*, partie historique, éd. 1970, qui ne cite ni Gyp, ni Delly, ni l'Almanach Vermot, par ex., ou la liste des références du *Bon usage* de Maurice Grevisse), mais il reste qu'il est impossible d'établir des frontières étanches entre différents types de textes publiés.

En ce qui concerne notre propos, nous pouvons, de façon empirique, distinguer, d'une part, les textes de « para-littérature » (III B1) — terme regroupant la presse, les caricaturistes, les bandes dessinées, la publicité, les almanachs, la chanson, les textes didactiques — qui recourent souvent au support de l'image (une étude de l'iconographie serait très importante) ou du spectacle et, d'autre part, les textes proprement littéraires (III B2) que, par commodité, nous classerons par « genres » (romans, théâtre, contes, poésie) en essayant, dans chaque rubrique, de déterminer à la fois le public-cible et les caractéristiques intrinsèques de l'œuvre.

La **probabilité** est que les textes les plus « nobles » fournissent peu d'illustrations de L.P. mais ce n'est là qu'une **probabilité** qui ne renseigne pas *ipso facto* sur les apports que chaque texte peut fournir en matière de connaissance du langage populaire.

2) Catalyseurs de L.P. (genres, personnages...)

D'autres facteurs, en effet, interviennent qui peuvent bouleverser ce simple classement des œuvres sur l'échelle des valeurs littéraires, favorisant ou défavorisant l'occurrence de traits populaires : tel texte littéraire peut alors fournir des indications précieuses (cf. les servantes chez Molière) cependant que telle « livraison » populaire — ce qui n'est pas sans intérêt, au reste — n'offre qu'une langue banalisée.

Au fil de nos explorations, il nous a semblé pouvoir retenir quelques paramètres comme les suivants, qui permettraient de trier, au moins dans une étude approfondie, les documents utiles pour notre propos (notamment lorsqu'il s'agit de productions littéraires) : genres, types de personnages, types de contenus, types d'auteurs et types d'intentions de l'auteur (explicites ou implicites).

Les genres sont encore très importants dans la période considérée mais on peut, par exemple, se demander si le roman ou le théâtre sont plus catalyseurs de L.P. que la poésie, ou s'il faut introduire des différenciations plus subtiles.

L'apparition de tel personnage, un domestique ou un ouvrier, par ex. (mais en est-il de même avec une ouvrière ou une domestique ?), ou, sur le plan des contenus, des thèmes récurrents d'un certain « populisme » (nationalisme, anticléricalisme ou cléricalisme, misérabilisme...) vont-ils faire foisonner les traits du L.P. ?

L'origine sociale, populaire ou non populaire, de l'auteur joue-t-elle un rôle ? (cf. textes écrits par des domestiques). Son langage est-il toujours en accord avec ses déclarations d'intention, ses affirmations idéologiques telles qu'elles peuvent apparaître dans l'« avant-propos » de ses œuvres ?, etc.

Encore ne faut-il pas simplifier : aucun de ces paramètres ne constitue, en lui-même, surtout dans la période d'évolution rapide dont il s'agit, un critère automatique et décisif, comme nous tenterons de le montrer. Un auteur d'origine populaire peut n'utiliser aucun trait de L.P. alors qu'un auteur non populaire peut le faire avec délectation ; il n'y a pas de lien mécanique entre un dialogue romanesque à teneur triviale et l'utilisation de traits populaires ou, tout au moins, familiers ;

désigner le « peuple » comme son récepteur privilégié n'implique nullement qu'on emploie le langage du peuple ; quelques aristocrates de Gyp se permettent de parler d'une façon plus populaire que leurs domestiques, etc.

Ces catalyseurs sont en tout cas des indices à prendre en compte dans l'appréciation des documents disponibles et dont il serait intéressant d'étudier, statistiquement, la hiérarchie et la conjonction ou indépendance.

3) La densité en L.P. : données quantitatives / données qualitatives.

Un autre facteur de classement des documents, plus strictement linguistique, consiste dans l'évaluation quantitative et qualitative des données de langue recueillies.

D'un point de vue quantitatif, se laissent distinguer divers types de textes tels que :

— les reconstitutions plus ou moins globales, plus ou moins fidèles de L.P. ;

— des injections de L.P. (généralement phonétiques — comme l'apocope marquée par l'apostrophe — ou lexicales) ;

— les textes émaillés de *sapristi ! nom d'un chien ! Ah ! ouiche ! ! Fichtre* qui se bornent à l'utilisation sporadique de quelques « jurons » populaires euphémiques, aseptisés ;

— les textes à teneur zéro en L.P. qui s'adressent au peuple-récepteur, langue censée être pour le peuple et qu'on peut supposer n'être pas sienne dans la mesure même où on la lui offre comme modèle, voire essaye de la lui imposer.

Il serait fallacieux de limiter l'analyse au point de vue quantitatif même si ces données mettent en évidence des niveaux linguistiques d'analyse (phonétique... vocabulaire) qui sont, plus ou moins, des garanties d'authenticité (il est plus facile de pratiquer une injection lexicale sporadique que de reproduire des schémas syntaxiques du L.P.).

Dans cette perspective, un fait central permettra de dégager l'essentiel : celui de la distanciation que l'auteur publié établit à l'égard du L.P. qu'il insère dans son ouvrage. Nous n'avons trouvé aucun exemple de texte où, d'une façon ou d'une autre, cette distanciation ne se manifeste pas. Nous avions déjà signalé[17] que Barbusse, dans *le Feu*[18], fait coexister le langage des poilus avec une description de paysages au passé simple et autres signes de langage soutenu (tels quelques archaïsmes lexicaux).

Ex. : « Le grand ciel pâle se peuple de coups de tonnerre : chaque explosion montre à la fois, tombant d'un éclair roux, une colonne de feu dans le reste de nuit et une colonne de nuée dans ce qu'il y a déjà de jour ». (début du chapitre II, p. 5)

C'est là façon, bien sûr (qu'on retrouverait aisément chez Céline ou chez Queneau, par ex.), de signaler qu'on pratique, qu'on illustre (qu'on exploite parfois) le L.P. mais qu'on le fait « en connaissance de cause », en détenteur d'un autre langage. Il en va de même lorsque Vallès utilise l'italique pour des mots comme *jugeote, cafard, calicot, chipé* ou lorsque les Goncourt, Alphonse Allais... usent, aux mêmes fins, des guillemets. Les auteurs les plus populaires, quelles que soient leur

---

17. D. François (1968, 2.2).
18. H. Barbusse, *Le Feu* (Journal d'une escouade), Paris, Flammarion, 1917, 349 p.

origine sociale et leurs déclarations d'intentions, n'échappent pas à cette règle qui leur paraît, sans doute, légitimer leur utilisation du L.P. Seuls sans doute, quelques chansonniers ont donné une audience à part entière au L.P., dans des textes courts et qui, généralement, n'étaient pas, à l'origine, destinés à être lus. Partout ailleurs, une certaine distanciation se manifeste qui se surimpose de façon éclairante au souci déclaré de véracité linguistique, de témoignage, de couleur locale...

Tous ces facteurs, du « niveau » littéraire à la densité en traits de L.P. en passant par l'importance des genres, des personnages, se combinant, jouant en coopération ou en compétition, il serait dangereux de se contenter d'une présentation simplifiée des données. La présentation adoptée ci-dessous, largement tributaire du classement traditionnel en « niveau » de production, n'est qu'un cadre dans lequel nous tenterons de restituer la complexité des faits.

C) *La paralittérature*

On pourrait s'attendre à ce que ces documents, souvent très largement diffusés, offrent une riche moisson pour la connaissance du L.P. En réalité, qu'il y ait ou non support par l'image, ce type de documentation est, sauf exceptions, assez décevant.

1) La **presse**, quotidienne ou hebdomadaire, a ses schémas types de mise en page qui constituent un sommaire manifestement populaire (rubriques cuisine, chasse, contes, histoires drôles, anecdotes politiques de la semaine, hygiène, romance, publicité, la première et la dernière page étant souvent, comme dans le *Supplément illustré du Petit Journal*[19], consacrées à des gravures). Elle est très sage sur le plan du langage. Quelques contes ou nouvelles mettant en scène des personnages populaires (généralement provinciaux) nous livrent, non sans précautions oratoires, quelques exemples tels que :

> « Chien que tu es, réplique maître Bourry, si ce n'est pas vrai, alors pourquoi que lorsque je suis tombé dans l'eau, après avoir plané dans les airs ni plus ni moins qu'un goëland, je me suis trouvé à cent brasses du navire..
> - Ah ! mon oncle, parce que ... parce que... »
> (*Suppl. ill. du Petit Journal,* n° 413, 1898)

— et l'on peut, ici et là, glaner quelques informations sur le mouvement du lexique :

> « Ces diables d'américains nous dament le pion, comme on dit » ; « journaliste roublard » (*ibid.*, n° 200, 1894) ; « pioupious » (*ibid.*, n° 419, 1898).

Ailleurs, on nous alerte discrètement et plaisamment, sur des faits de langage.

Ex. : « je n'ai jamais entendu une femme bien élevée d'ici s'écrier qu'elle voudrait « fiche des gifles ». Dans un mouvement de colère « justifié », elle dirait, peut-être : « j'aurais voulu pouvoir le souffleter » (*ibid.*, n° 414, 1898).

Ces informations apparaissent souvent dans des jeux de mots tel celui-ci (qui utilise l'ambiguïté du point d'incidence de *provisoire*) :

---

19. *Supplément illustré du Petit Journal.* Nous avons dépouillé les numéros 200, 201 (1894, 5e année), 413, 414, 415, 419 (1898).

« Fermé pour cause de décès provisoire » (sur la porte d'un magasin ; *ibid.*, n° 415, 1898, « mots pour rire »)

— ce qui conduit à souligner un double phénomène qui se manifeste à maintes reprises, à savoir combien le L. P. a d'affinités avec l'usage ludique du langage et combien celui-ci peut nous renseigner sur la dynamique d'une langue.

Deux précisions doivent être apportées au sujet de la presse.

La première est que les journaux politiques de l'opposition, tel le *Cri du peuple* de Jules Vallès — qui paraît pendant la Commune et que nous tenons à mentionner comme précurseur ici — ou l'*Humanité* dont le premier numéro paraît le 18 avril 1904, bien qu'ils s'adressent en priorité au P.P., ont un style très soutenu dans lequel la passion militante se traduit volontiers en lyrisme. Seuls quelques titres (*ex.* « Le blanc-seing est devenu rouge », *Hum.*, 22 juin 1907) ou quelques « mots de la fin » (*ex.* « Décidément... ces grands ducs ne sont pas chouettes », *ibid.*, 18 avril 1904) présentent certains écarts et recourent parfois à des termes ou tournures populaires. Nous reviendrons sur ce point en examinant les textes politiques et syndicaux.

La seconde, qui peut sembler plus surprenante, est que les journaux humoristiques, tels *le Grelot* ou *l'Assiette au Beurre*[20], ne font guère appel aux ressources populaires, si ce n'est de façon résolument parodique :

Ex. : *L'Assiette au Beurre*, n° espécial (*sic*) d'oct. 1901 :

— « Sa majesté pipelet ».

— « Bon appétit, m'sieur et dames... n'oubliez pas un pauv' ouverrier infirme... »

Le Grelot n° 295, déc. 1876 :

« Les artilleurs qui prennent... un nombre incalculable de *canons* non sur l'ennemi mais sur le zinc » (*canons* est imprimé en italique).

ibid., pseudo-lettre d'une lectrice (page « Le Petit Caporal ») :

« Mossieu le raidacteur,

Alfonse qui ne sai pas aicrire me charge de vous praisanter se compliman au sujet de votre nouvo journal et de vous envoyer notre photographie où il est représenté avec sa plus belle casquette (...) »

2) Les **caricaturistes**, tels Forain, Caran d'Ache, Cham, Poulbot[21] nous livrent, eux aussi, dans les légendes de leurs dessins, moins que l'on ne pouvait espérer et leur apport se limite souvent à quelques données phonétiques ou lexicales banales.

Ex. : « ma rosse » = concierge (Forain, 1896)

« faire une crasse à Madame » (*ibid*, domestique)

« c'est au cintième, madame » (*ibid.*, concierge)

« ils ont tout boulotté » (*ibid.*, domestique)

On trouve toutefois quelques exemples plus informatifs, tels :

20. *L'Assiette au beurre.* Nous avons consulté : n° espécial (*sic*), oct. 1901 ; n° 117, juin 1903 ; *Le Grelot.* N° consulté : 295, déc. 1876 (6e année).

21. Caran d'Ache, *Bric à Brac*, Album, Paris, Plon, s.d., 52 p. ; Cham, *Les Folies parisiennes*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, 343 p. ; Forain, *Album*, Paris, Plon, 1896, 55 p. ; cf. J. Lethève, *La caricature et la presse sous la IIIe République*, coll. « Kiosque », Paris, A. Colin, 1961, 272 p.

« J'vas sentir mon veau, si y pue, on va l'donner à un pauvre » (*ibid.*, domestique)
« Faudra y mett'une muselière à vot'cabot » (Caran d'Ache)

3) Les **bandes dessinées** en textes suivis (ou à suivre au numéro), qu'elles soient destinées aux enfants ou aux adultes, sont sans doute plus riches. On pense par exemple à *L'Album des belles images*, mais surtout à Christophe, continuateur de Topffer (1799-1846), aux *Pieds-Nickelés*, ou encore à la série des *Bécassine*[22].

L'Album des belles images illustre dans un sommaire assez constant d'un numéro à l'autre (bandes dessinées, comédie, vulgarisation scientifique, jeux de mots, publicité...) une certaine image de la culture populaire. On y trouve surtout abondance de termes ou tournures lexicales : *ex.*(n° 15, fév. 1906) « un infâme chenapan », « se hâter de pincer notre filou », « petit drôle » (fils de paysan âgé de sept ans), « ça va être tordant »...

Christophe, dans *Les Facéties du Sapeur Camember*, par ex., propose un ensemble assez complet de faits de langue (prononciation, syntaxe, vocabulaire). On relève, ainsi, au fil des pages : « pour lorsse », « c'te lettre », « no nostant », « refléci-chons » ; « ce serait comme si j'aurais des guernouilles dans le ventre », « comment que tu t'appelles, conscrit ? » ; « loustic », « carotter le service », « j'le gobe, vot' système », « vieille baderne ». L'argot commun est représenté (ex. : « à perpète »), les « cuirs » abondent tel « animalite » pour « amygdalite » cependant que Mademoiselle Victoire illustre le parler régional alsacien, ex. : « Foui, mossieu Gamempre, teux ou troa foas ; on drempe ses pieds tans l'eau ». Mais, surtout, le texte illustre un certain style « gourmé, ampoulé » qui est une caricature féroce du langage administratif.

Ex. : « Que voilà, conscrit, une raison itérative, mais qu'elle n'est pas subséquente de la chose et que p'sitivement elle me stupéfactionne de renversement ! »

Les textes des *Pieds-Nickelés* sont surtout fournis en lexique et essentiellement en argot (cf. ici même notre contribution sur ce sujet) mais, comme ceux de Christophe, ils nous donnent des indications syntaxiques.

Ex : « Mince qu'ils vont ribouler des calots et faire une margoulette en tirelire, les aminches, quand je sortirai de ma profonde les trois mille balles que le roi vient de m'abouler ». *(les P.-N. s'en vont en guerre)*

Ici encore, l'emploi du passé-simple et/ou de termes pseudo-savants crée des phénomènes de contraste :

Ex. : « Ils furent superlativement surpris de ne pas entendre le moindre bruit dans le camp ennemi et le sommeil profond de tous ces Bulgares les egastrouilla d'une façon phénoménale ».

Bécassine n'offre pas beaucoup d'informations phonétiques mais est assez nourrie en faits de syntaxe et de vocabulaire, très largement teintés de régionalismes.

---

22. *L'Album des belles images*, Éd. du *Petit Écho de la Mode*. Nous avons consulté les numéros de l'année 1906 (3e année) ; *Bécassine* : voir, par ex., *L'enfance de Bécassine*, Éd. de *La Semaine de Suzette*, Paris, H. Gautier, 1913, 62 p. ; Christophe, *Le Sapeur Camember*, Paris, A. Colin, 1956, 283 p. ; voir dans la même collection : *L'idée fixe du savant Cosinus, La Famille Fenouillard, Les Malices de Plick et Plock ;* L. Forton, *Les Pieds-Nickelés s'en vont en guerre*, paru dans *L'Épatant* (1913-1915), Paris, rééd. Claude Offenstadt, Azur, 1978, 144 p.

Ex. : « c'te gamine, tout de même, c'est haut comme deux pommes et ça fait sauver un grand gars ! ».
« Ben voyons, Bécassine, quoi que t'as ? C'est-y que tu deviens folle ».
« Mais je le faisions mon devoir, répond B. en montrant ses baguettes : j'apprêtions des bâtons bien droits comme la maîtresse nous l'avions commandé ».

Une certaine dérision apparaît notamment à travers le procédé qui consiste à faire prendre les mots « au pied de la lettre » par l'héroïne (ainsi, plus haut, pour les « bâtons » de l'exercice d'écriture) mais aussi dans la reproduction de ses fautes d'orthographe :

Ex. : « toute les bette, tous le' oisos, fau vou ensauver l'Oncle Corentin chasse demîn ».

Cela n'est pas sans relation avec l'enchâssement dans un style plaisamment soutenu, celui du narrateur :

> « Annaïk Labornez, destinée à la célébrité sous le nom de Bécassine, eut pour première demeure la métairie que ses parents cultivaient à Clocher-les-Bécasses, non loin de Quimper ».

4) La **publicité**, souvent accompagnée d'un support-image dont les techniques se perfectionnent, commence à se développer à cette époque[23] et se répand peu à peu sous forme d'affiches, de calicots et dans la presse, notamment, mais elle ne prend, en raison des conceptions commerciales de l'époque, aucun risque linguistique alors que son contenu est parfois audacieux. Il en va de même des tracts et affiches politiques (cf. *infra* à propos des textes didactiques).

Ex. : « Cordonnerie à l'Exactitude »
Chaussures confectionnées de luxe et de fatigue
pour dames, fillettes et enfants
Ressemelages »
(cité in *Argenteuil, images d'Histoire,* cf. note 14, p. 40).

Ex. : « Il reste à l'usine quelques renégats, mais nous engageons tous les Travailleurs argenteuillais et autres, à s'abstenir de venir s'embaucher à la Distillerie. Travailler à la place des Camarades soutenant leurs droits serait faire preuve d'une incommensurable lâcheté » (*Ibid.*, p. 202, affiche syndicale, 1910).

5) Les **almanachs**[24], tels l'Almanach Vermot ou l'Almanach Hachette — dont la diffusion populaire est bien connue — résument assez bien le type de langage en usage dans la presse, les bandes dessinées, la publicité... : ils démontrent que même dans les usages les plus populaires da la langue, même dans le domaine des « gaudrioles », par ex. — pour reprendre un mot cher à Labiche —, le L.P. n'acquiert pas droit de cité. Encore faut-il distinguer entre l'Almanach Hachette, très didactique (cf. *infra*) et l'Almanach Vermot plus humoristique. L'ensemble des

23. Cf. *La Publicité de A à Z*, sous la dir. de Cl. Vielfaure, Les Encyclopédies du savoir moderne, Paris, C.E.P.L., 1975, 510 p.
24. *Almanach* Hachette, *Petite encyclopédie populaire de la vie pratique :* nous avons consulté les années 1895 et 1911 ; *Almanach Vermot :* nous avons consulté tout particulièrement les années 1902, 1913, 1914 ; *Anthologie de l'Humour Vermot* (depuis sa fondation), Paris, Guides Vermot, 1977, 254 p.

rubriques, de la blague illustrée aux nouvelles en passant par les proverbes, les conseils ménagers, les recettes de cuisine, la graphologie, la clé des songes, etc., ne nous renseigne que sur quelques points de la L.P. vivante et sur les régionalismes ; il confirme, par ailleurs, les affinités du L.P. avec les usages ludiques du langage. Le témoignage des almanachs est fort important à une époque où ils jouent un large rôle d'information multiforme, plus tard dévolu aux mass-media. En étudiant ces almanachs, on peut aisément recenser les catalyseurs de L.P., que ce soient tel type de personnage (domestique, clochard...), tel thème (l'armée, le théâtre), tel genre (la saynette)...

Ex. : « théorie »
« Dis-moi, Laricot, une supposition, t'es sur un trottoir, lorsque tu vois arriver le colonel, qu'est-ce que tu fais ?
— C'que je fais, caporal, je me cavale, pardi, pour qu'il me choppe pas » (*Vermot*, 1902).

Ex. : « balivernes »
« C'est nous qu'on est les cambrioleurs qui viennent chercher leurs étrennes » (*Vermot*, 1913).

Ex. : « Au village »
« C'en a d's idées, les médecins !... pour prendre c't'iau... ».

6) C'est peut-être la **chanson** et les **chansonniers** qui, à travers les formes traditionnelles et les formes plus modernes, nous apportent une des images les plus fidèles du L.P. Avec le développement du Caf' Conc' (Gaîté-Rochechouart, Gaîté-Montparnasse...) et des cabarets (Lapin à Gill, Chat noir...), se répandent, dans une forme de spectacle nouvelle, les chansons de Bruant[25], de Mayol, d'Yvette Guilbert... pour n'en citer que quelques-uns[26]. Parallèlement se perpétuent la romance (« Reviens, veux-tu ? ton absence a brisé ma vie... », par Fragson, 1900), les succès d'opérette ou d'opéra-comique, comme le :

« cours mon aiguille dans la laine,
ne te casse pas dans ma main,
avec deux bons baisers demain,
on nous paiera de notre peine,
cours... »

des *Noces de Jeannette*, de Victor Massé, ainsi que les couplets patriotiques de Déroulède[27] :

Ex. : Pour ravager comme une trombe,
A gauche, à droite, en large, en long,
Sans qu'on puisse voir d'où ça tombe

25. A. Bruant, *Dans la rue, chansons et monologues*, dessins de Steinlen, Paris, A. Bruant auteur, éditeur, éd. définitive, 24e mille, s.d., 208 p.
26. Cf. Ch. Brunschwig, L.-J. Calvet, J.-Cl. Klein, *100 ans de chanson française*, Paris, Seuil, 1972, 280 p. ; P. Brochon, *La Chanson sociale de Béranger à Brassens*, Paris, Éd. Ouvrières, 1961 (épuisé) ; E. Chautard, *Goualantes de la Villette et d'ailleurs*, Paris, Éd. M. Scheur, 1929, 281 p.
27. Déroulède, *Marches et sonneries*, Paris, Calmann-Lévy, 1897, 123 p. (dans le même vol. : *Refrains militaires*, 1889).

Pour tout bousculer, nom de nom
Vive la bombe ! » (bis)

La diffusion de ces textes est importante, qu'il s'agisse de livrets calligraphiés (ex. des *Joyeusetés* de Duprez[28]), de partitions bon marché ou encore du recueil manuel dans les cahiers de chansons de nos grand-mères. Qu'on les fredonne ou qu'on les crie, qu'il s'agisse de chants révolutionnaires, de couplets pour les guinguettes, de poèmes chantés (traditions qui sont encore très vivaces), ces textes, à travers la fonction libératrice du chant, expriment souvent au mieux les aspirations, en apparence contradictoires, au vague-à-l'âme, au flonflon, à la gouaille qu'on prête volontiers au peuple. Avec l'appui de la partition musicale — qu'il s'agisse de cuivres ou d'un piano au son aigrelet — ils donnent souvent l'impression d'un engagement plus intense des auteurs.

Sur le plan de l'information linguistique, cet ensemble de textes, des plus sirupeux aux plus subversifs, représente assez bien la gamme des réalisations en direction du peuple mais, bien entendu, ce sont des textes comme ceux de Bruant qui nous renseignent le mieux sur les traits de L.P. On aurait envie de les citer tous. Contentons-nous du début de « A Montmartre » où l'on peut noter la densité des indications concernant la prononciation, la morphologie, la syntaxe, le lexique (dont l'argot) :

« Malgré que j'soye un roturier,
Le dernier des fils d'un Poirier
D'la ru'Berthe,
Depuis les temps les plus anciens
Nous habitons, moi-z-et les miens
à Montmerte.

L'an mil-huit-cent-soixante et dix,
Mon papa qu'adorait l'trois six
et la verte... »

7) Les textes sages (didactiques)

On vient déjà de le constater : bon nombre de textes para-littéraires à destination populaire, qu'il s'agisse de journaux, d'almanachs, de chansons... n'utilisaient pas pour autant le L.P., ou l'utilisaient peu. Pour clore ce chapitre, il convient d'examiner des textes écrits pour la masse populaire dans un français résolument dépourvu de tout trait populaire.

Ces textes, dans leur diversité, peuvent être regroupés sous l'étiquette de **didactiques** (cf. ici même la contribution de Renée Balibar) — qu'il s'agisse de manuels scolaires à l'usage des enfants ou de manuels pour la formation permanente des adultes, assez active dans la période considérée, de catéchismes, de textes de vulgarisation comme les ouvrages traitant de médecine, d'enseignement ménager ou de cuisine, d'almanachs (cf. *supra*), ou encore de documents destinés à la formation syndicale (cf. législation de 1884) ou à la formation politique. Ils sont sages, propres, banalisés ; ils préconisent une sorte d'hygiène linguistique comparable aux conseils d'hygiène corporelle des « manuels de la parfaite ménagère », et ceci en dépit du public - cible auquel ils s'adressent, mais aussi en fonction de la demande réelle ou

---

28. G. Duprez, *Joyeusetés* (d'un auteur dramatique par G.D., membre honoraire du caveau), Paris, Éd. Tresse, calligraphié, s.d., 285 p.

supposée de ce public. Il ne faut pas oublier le contexte historique dans lequel se situe cette didactique (instruction publique obligatoire, unification linguistique...). C'est parfois avec la meilleure foi du monde, puisque d'aucuns estiment ainsi défendre la promotion sociale des paysans et des ouvriers, que l'on tente d'imposer une langue insipide à force d'être normée, normalisée. On peut se demander si ce n'est pas à cette époque que se sont instaurés les modèles du rapport didactique contemporain qui a peine à se dégager (y compris, par exemple, dans la formation des adultes) d'un gangue d'orthodoxie et si l'on n'a pas alors favorisé, dans le discours syndical ou politique, un langage aseptisé qui risque, entre autres facteurs, de favoriser l'usage d'une « langue de bois »...

L'ensemble des documents est attristant en ce sens que, s'adressant au peuple, ils ne reflètent presque jamais le L.P., voire incitent à penser que l'usage du L.P. impliquerait nécessairement la présence de traits de langage « fautifs ». C'est ainsi que l'on peut lire, dans tel manuel scolaire d'apprentissage du français :

> « C'est à l'aide de sa connaissance (de la grammaire) qu'on parvient, par la parole ou l'écriture, à s'exprimer correctement comme on le fait entre personnes bien élevées, et en suivant les exemples donnés par les bons auteurs ». (*Grammaire française* de l'École Mutuelle[29])

Dans le même ouvrage, sous la rubrique « locutions vicieuses », p. 182 *sq.*, le rejet de « allumez la lumière », « ce vin m'a fait bien du bien », « il brouillasse », « comme de juste », « conséquente » (affaire), côtoie des condamnations plus justifiées comme celle de « célébrale », « caneçon » ou « donnez moi-z-en », « quelle heure qu'il est ? »

La même prudence s'observe dans la série des livrets de Seignette[30] ou dans le fameux *Tour de France par deux enfants* de Bruno[31], par exemple, ainsi que dans les divers traités de morale, d'arithmétique, dans les manuels paroissiaux, les recueils de cantiques...[32]. L'examen du contenu de ces manuels, laïcs ou non, fournirait, lui aussi, une image très normative, qu'il s'agisse de préceptes de conduite ou de modèles de

---

29. *Grammaire française,* L'École Mutuelle, cours complet d'éducation populaire, d'après les meilleurs auteurs, Paris, Librairie de la Bibliothèque Nationale, 1877, 191 p.
30. A. Seignette, *L'École moderne,* Cours complet d'enseignement primaire concentrique, livrets mensuels, Paris, Dupont, s.d.
31. G. Bruno, auteur de *Francinet Le Tour de France par deux enfants,* Paris, Belin, rééd. 1976, 322 p.
32. On consultera, par exemple :
— Les manuels consacrés à la lecture des manuscrits (autographes) très nombreux encore vers 1880, ce qui révèle les modalités de circulation de l'information écrite. Ex. :
Lectures instructives et amusantes sur diverses inventions, découvertes, etc... par F.P.B., Mame-Poussielgue, 1874, 120 p.
— Les manuels de lecture :
Premier livre de lecture faisant suite au syllabaire des frères des écoles chrétiennes par F.O.P., éd. Mame-Poussielgue, 1877, 108 p.
Premier livre de lecture et d'instruction pour l'enfant par G. Bruno, 281ᵉ éd., Paris, Belin, 1913, 144 p.
— Les traités divers comme :
Nouveau traité d'arithmétique décimale par F.P.B., 48ᵉ éd., Mame-Poussielgue, 1860, 384 p., X planches + 24 pages.
La première communion, Règles de vie pour la persévérance par Madame la comtesse de Flavigny, 10ᵉ éd., Tours, Mame, 1891, 415 p.

style épistolaire. Dans tous les cas, thématique et langage ne se réfèrent qu'à un récepteur populaire passif dont on estime avoir défini les besoins : la liste des textes littéraires cités dans les manuels du premier degré est très éclairante de ces desseins didactiques sous la IIIe République, ainsi que la liste des livres distribués comme prix dans les écoles.

Les textes s'adressant aux adultes, ce qui est sûrement plus significatif encore, présentent les mêmes caractéristiques, qu'ils traitent de cuisine (tel celui de Vidalein[33] « à la portée de toutes les intelligences »), de jardinage, de savoir-vivre... : ils offrent un modèle de langage « sage », sentencieux, assorti à des conseils d'économie ménagère, d'épargne, de modestie sociale (cf. « une place pour chaque chose et chaque chose à sa place », etc.) :

Ex. : ... « Cette sauce très prompte à faire et excellente avec les côtelettes de mouton, le rosbif, les biftecks, doit être faite avec précaution. Elle n'a qu'un défaut, c'est de coûter environ soixante centimes, ce qui est peut-être exagéré pour un petit ménage ». (J. Sevrette, *La Jeune Ménagère*[34], pp. 247-248).

Ex. : « On ne dit pas :
— Quand j'étais *demoiselle*—, j'ai trois *demoiselles*.
Il faut dire :
— Quand j'étais fille —, j'ai trois filles.
Les *demoiselles* sont une locution commune ; le mot *jeune personne* est celui qu'on emploie dans le monde distingué »... (Comtesse Dash[35], pp. 94-95).

Les textes syndicaux et politiques participent, sauf cas très particuliers, à cette banalisation du langage, lors même qu'ils sont rédigés par des auteurs progressistes, tels Jaurès, Lafargue, Guesde, Brousse... et même au moment de l'affaire Dreyfus. Cela confirme ce que nous a appris l'examen des journaux et de la propagande politique. Cela confirme également une tradition antérieure à l'époque considérée : les archives des compagnonnages (cf. Agricol Perdiguier) et même les textes des Communards — s'ils attestent une réelle ardeur et, souvent, une vocation militante — n'usent guère du L.P. et recourent volontiers à des procédés de rhétorique. Pour une vue d'ensemble, il est intéressant de recourir aux recueils de textes historiques à l'usage des classes[36]. Nous nous bornerons, ici, à citer un texte, au demeurant remarquable, de Jaurès[37] pour illustrer ce propos :

> « L'histoire ne fournit pas de similitudes complètes et elle ne dispense pas les vivants d'une perpétuelle invention dans le combat. Mais elle suggère d'intéressantes analyses, et surtout elle constate quelques résultats, elle met en évidence quelques grandes forces que le politicien à la journée pourrait méconnaître ou sous-évaluer, dans la nuée de poussière que soulèvent les pieds des passants. Parmi ces forces, il faut ranger le prolétariat, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éliminer de la vie nationale ou internationale ».
> (*Revue de l'Enseignement primaire,* 4.1.1914, *Histoire...*, p. 51).

---

33. F. Vidalein, *Cuisinière des familles ou traité de la cuisine domestique* enseigné par des préceptes à la portée de toutes les intelligences, 3e éd., Paris, Dentu, s.d., 545 p.
34. J. Sevrette (par Madame), *La Jeune Ménagère*, 4e éd., Paris, Larousse, s.d., 264 p.
35. Comtesse Dash, *Comment on fait son chemin dans le monde, code du savoir-vivre*, Paris, éd. Michel Lévy frères, 1868, 290 p.
36. Cf. M. Chaulanges, A. G. Manry, R. Sève, *Textes historiques*, 1871-1914, Paris, Delagrave, 1977, 2 vol., 159 et 176 p.
37. J. Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, publiée de 1901 à 1904, rééd. Paris, Éd. Sociales, 1969, 6 vol.

Rappelons que, les choses étant ce qu'elles sont, la plupart des tribuns du peuple vers 1900 sont d'origine non populaire. Rappelons aussi que, pour l'ensemble du peuple, la promotion sociale passe par l'acquisition des formes culturelles, et notamment linguistiques, reçues.

D) *La littérature et le L.P.*

Entre le Gavroche de Hugo et les poilus de Barbusse, quels sont les manifestations, les reflets du L.P. dans la littérature ? Quelle est leur diversité, des poncifs, des euphémismes (cf. chez Mirbeau[38] : « Sapristi Célestine, écoutez-moi une seconde »... « Fichtre, s'exclama-t-il ») aux outrances ou fausses outrances ? Quelle est leur authenticité, du réalisme à la parodie sophistiquée ? Quelle distanciation l'auteur prend-il par rapport au L.P. ? Cf. Rémy de Gourmont[39] :

> « En linguistique, il faut admettre que c'est le peuple qui crée et recrée sans cesse l'instrument ; mais les hommes aptes à manier cet instrument délicat et terrible sont en très petit nombre »...

C'est dans ce domaine littéraire, surtout, on l'a déjà dit, que jouent au mieux les variations selon les genres, les types de personnages, les situations-types, les contenus... notamment en ce qu'ils favorisent ou non les dialogues ou encore cet usage poético-ludique du langage dont sont connues les affinités avec le L.P.

C'est dans ce cadre complexe que nous aborderons quelques romans, pièces de théâtre, contes, poèmes et examinerons de plus près quelques textes « sages ».

1) Romans

Nos premières recherches se sont, bien entendu, orientées vers les romanciers dont l'objectif déclaré était une large diffusion populaire et vers les romanciers qui, se réclamant éventuellement des écoles réaliste, naturaliste..., affirmaient des orientations littéraires plus ambitieuses mais mettaient occasionnellement en œuvre, en présentant une « tranche de vie », des personnages susceptibles de favoriser l'apparition de traits de L.P. La différence entre les uns et les autres, si l'on fait abstraction de la consécration obtenue ou non à notre époque, est souvent difficile à établir : nombre de feuilletons sont devenus livres, nombre de livres sont tombés dans l'oubli (cf. *supra*). Deux pôles apparaissent : d'une part, les « livraisons » et les collections populaires, souvent identifiables à leur fabrication sur papier bon marché, leur brochage..., cf. Bruant[25] et Mérouvel[40], qui se caractérisent par leur mode de diffusion et leur tirage élevé[41], et, d'autre part, les œuvres romanesques à vocation littéraire affirmée dont le tirage est souvent plus restreint. Même entre ces deux pôles on relève des intersections, comme le montrent les catalogues des livraisons où se côtoient les noms d'Alphonse Daudet, de Colette, de Pierre Loti, de Jules Renard, de Marcel Prévost, d'André Theuriet, de Gyp, de Léon Frapié, etc.

---

38. O. Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre,* Paris, Fasquelle, 1900, 519 p.
39. R. de Gourmont, *La Destinée des langues,* in *La Culture des Idées,* Paris, 1900, 309 p.
40. Ch. Mérouvel, *La Passerelle,* Paris, Tallandier, 1900, 288 p. Cf. aussi *Chaste et flétrie* (1889).
41. *Manuel d'histoire littéraire de la France,* collection dirigée par P. Abraham et R. Desné, t. V, 1848-1917 (1977, *3.1*). Voir notamment les chapitres consacrés à « l'autre littérature » et aux « littératures parallèles ».

La vraie question nous paraît être celle-ci : entre les très grands (Zola, Anatole France, Maupassant, Jules Vallès...) et les moins grands — ceux qui ne sont pas cités ou sont cités à la sauvette dans les manuels d'histoire littéraire — observe-t-on une ligne de clivage nette en ce qui regarde les rapports de l'auteur et de l'œuvre au L.P. ? Force est de répondre : non. Il n'y a pas de lien direct entre la qualité du papier, la brochure ou reliure, les déclarations de l'avant-propos... et la densité en L.P. Présentons quelques exemples.

Un critère déterminant est, pour le genre romanesque, le type de personnages, même si l'apparition d'un héros populaire n'engendre pas nécessairement l'usage du L.P.

Les domestiques — qui représentent un fort pourcentage des salariés[42], — généralement d'origine rurale (d'où des interférences constantes avec les parlers régionaux) permettent, lorsqu'ils jouent un rôle important dans l'œuvre, l'utilisation de nombreux traits de L.P. Le prototype en est le *Germinie Lacerteux* (1864) des Goncourt[43], mais on retrouve d'autres exemples, notamment avec *Le journal d'une femme de chambre* d'Octave Mirbeau[38], et, plus sporadiquement, chez Zola, Flaubert, Proust... et chez presque tous les auteurs de livraisons. Ils sont souvent l'objet d'un jugement distanciateur qui peut être féroce (par exemple, chez Flaubert). Il serait intéressant de comparer de façon systématique la représentation du L.P. dans ces textes avec celle que fournissent les rares textes écrits par des domestiques (cf. Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne* (1910-1919), publiés en 1966, cités par Guiral/Thuillier), encore qu'on puisse supposer qu'ils ont subi maints remaniements avant publication.

Exemples :

> « Dame ! on vous a ses petits quarante-neuf ans... pas plus de cheveux que sur une bille de billard, une barbe de chiendent qu'on en ferait de la tisane, des fondations pas trop tassées, des pieds longs comme la Villette... avec ça maigre à prendre un bain dans un canon de fusil... Voilà le déballage ! Passez le prospectus ! »
>
> (Gautruche, « fréquentation » de Germinie, in *Germinie Lacerteux*, p. 123).
>
> « Les embêtements, c'est le plus clair de notre bénéfice. Pour une qui réussit, c'est-à-dire pour une qui épouse un brave garçon ou qui se colle avec un vieux, combien ... » (*Journal d'une femme de chambre*, p. 7).
>
> « ... et puis ils ne valent plus la corde pour les pendre, ce n'est pas des hommes, c'est des lions. (Pour Françoise, la comparaison d'un homme à un lion, qu'elle prononçait li-on n'avait rien de flatteur).
>
> (...) — Pardi, pour pas qu'on se sauve, disait Françoise ». (Proust, *A la recherche du temps perdu*[44], t. I, p. 89)

On trouverait d'autres indications du même type dans *Pot-Bouille*[45] [Adèle], dans *Bouvard et Pécuchet*[46] [Victorine], etc.

Quant aux paysans, ils sont généralement caricaturés à travers leur parler local.

---

42. Cf. P. Guiral et G. Thuillier, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 287 p. ; A. Martin-Fugier, *La Place des bonnes, la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Grasset, 1979, 382 p.
43. E. et J. de Goncourt, *Germinie Lacerteux*, Paris, Edizioni Scientifiche Italiane et Librairie Nizet, 1968, 167-XLIV p.
44. Paris, Éd. Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 3 vol.
45. É. Zola, *Les Rougon-Macquart*, Lausanne, Éd. Rencontre, 1961, 20 vol. Cf. notamment *L'Assommoir, Nana, Pot-Bouille, Germinal, La Bête humaine*.
46. G. Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, Paris, Fasquelle, 1923, 400 p.

Quelques auteurs pourtant, comme Eugène Le Roy, Erckmann-Chatrian, Alphonse Daudet, Pierre Loti... tentent de réhabiliter leur langage, en accord avec des mouvements tel celui du félibrige qui se développent à cette époque. Toutefois, l'on ne fait ici qu'évoquer ces textes « régionaux », pour mémoire.

Les ouvriers et artisans sont plus rarement représentés, notamment avant 1900, en raison de l'état du développement industriel. Zola[45] est sans nul doute celui qui leur a accordé le plus de place mais, comme le laissent bien voir ses déclarations — cf. préface de *l'Assommoir* :

> « Mon crime est d'avoir eu la curiosité littéraire de ramasser et de couler dans un moule très travaillé la langue du peuple »

(p. 35) —, il ne fait pas souvent preuve d'une grande audace linguistique. Citons, pourtant, par exemple :

> « Que fait-il donc, cette rosse de Chaval ? Encore quelque fille culbutée sur un tas de pierres ! » (Maheu in *Germinal*, p. 64)

ou

> « Ah ! ouitche ! bien... une jolie farceuse, une belle saloperie !... Quand je pense qu'on tapait sur l'autre, la vieille, qui était si docile !... Cette gourgandine-ci, ça ne vaut pas un coup de pied au cul » (*La bête humaine,* le chauffeur, p. 458).

Partout, ces notations de L.P. sont réservées aux paroles citées des personnages, présentées « entre guillemets », et s'enchâssent dans le « beau » langage de l'auteur, tel celui qu'utilise Zola à la fin de *Nana* :

> « Et, sur ce masque horrible et grotesque du néant, les cheveux, les beaux cheveux, gardant leur flambée de soleil, coulaient en un ruissellement d'or. Vénus se décomposait » (p. 468).

Quelques textes mettent en scène des réprouvés de la société : bagnards, voleurs, prostituées... Hugo et Eugène Sue avaient ouvert la voie ; *Nana* de Zola en fournit un exemple classique. Georges Darien représente bien cette littérature qui tend à se limiter à l'utilisation des argots mais qui, chez certains auteurs, se veut plus véridique :

> « Bougre de fainéant ! Vous avez de la veine que ce soit la première journée ! Si vous travaillez comme ça demain, gare à votre peau ! Et puis, qu'est-ce que c'est que cette manière de se coiffer à la d'Artagnan, avec un air de se fiche du peuple ? » (*Biribi*[47], p. 126)

Notons toutefois que, comme le *Mandrin* de Jules de Grandpré[48], les premiers romans policiers, ceux de Gaston Leroux ou de Maurice Leblanc par exemple, n'entraînent pas automatiquement l'emploi du L.P. et que leurs extrêmes audaces sont du type : « Je vous dis de me ficher la paix ».

Il conviendrait enfin de consacrer une étude particulière au langage des personnages enfantins, souvent révélateur du L.P. ou de l'image qu'on s'en fait :

Ex. : « C'est-y bientôt, dis, qu'nous allons trouver l'portrait de maman » (Gyp, *Petit Bob*[49], p. 7).

---

47. G. Darien, *Biribi,* Paris, U.G.E., 10/18, 1966, 380 p. Cf. aussi : *Le Voleur, Les Pharisiens.*
48. J. de Grandpré, *Mandrin,* Paris, Fayard, 1971, 445 p. (1re éd. 1885).
49. Gyp, *Le Mariage de Chiffon,* Paris, Calmann-Lévy, s.d., 110 p. (en « livraison ») ; *Petit Bob,* Paris, Calmann-Lévy, 1947, 255 p.

— ce qui n'implique pas qu'il en soit de même dans la littérature pour enfants (cf. *infra*).

On peut dire que l'œuvre de Jules Vallès[50], avec la variété de ses personnages, représente de façon typique l'ensemble de ces supports du L.P. (et des parlers régionaux) surtout si, outre ses romans, on examine ses articles, sa correspondance... qui, comme le *Journal* de Jules Renard[51] ou les lettres de Jean Lorrain[52], d'Allais[53], de Saint Pol-Roux[54] illustrent bien un usage familier, voire très familier du langage qui assimile nombre de traits populaires. Mais cette œuvre représente bien aussi, et chez un auteur-militant, l'extrême prudence en matière d'authenticité linguistique déjà relevée chez bon nombre de ses contemporains.

Finalement, les romans d'Anatole France[55], fin lettré, membre de l'Académie française, manifestent plus de diversité, plus d'attention à la véracité linguistique.

En miroir, pourrait-on dire, certains romanciers mettent en scène des émetteurs paradoxaux de L.P., à savoir des notables, et il est important de souligner qu'on les rencontre souvent chez des auteurs considérés comme mineurs mais largement diffusés (souvent en livraisons), tels Georges Ohnet[56], Paul Bourget[57], J.H. Rosny[58], Marcel Prévost[59] ou Gyp... Chez ces auteurs, des vicomtes et des jeunes filles de bonne famille, avec une désinvolture de bon ton, usent d'un langage trivial (que fustigent, pour la bonne règle, les commentaires d'un aïeul). Y abondent les *chic, farce, quelle nature, je suis pincé, le gratin, potins,* etc.

Ex. : « Ce que je me suis embêtée pendant ce dîner-là

— Chiffon, dit Madame de Launay, d'un ton de reproche, un gros mot, encore !...

— Elle s'étonna : un gros mot !... où donc ça ?... Oh !... c'est ' embêtant ' que vous appelez un gros mot »

(Gyp, *Le mariage de Chiffon,* p. 20, où Chiffon use de « j'en suis baba », « c'est pas de veine », etc.).

« Tu nous assommes !... Il file comme un macaroni, cet animal-là » (industriel, in G. Ohnet, *Au fond du gouffre,* p. 5).

Dans ces mêmes textes, si quelques notations de L.P. sont recueillies auprès de jardiniers, d'ouvriers..., les domestiques, au salon, usent d'une langue soutenue et, tutoyés, s'adressent à leurs patrons à la troisième personne. Notons que l'on attribue souvent une semblable désinvolture langagière aux écrivains, aux rapins (ex. *Là-bas* de Huysmans[60]).

Ce toupet langagier, avec l'inversion qu'il implique par rapport aux contraintes linguistiques observées par les domestiques, n'est certes que pseudo-populaire, mais il mérite bien une réflexion.

---

50. J. Vallès, *Œuvres complètes,* Paris, Éd. Livre-Club Diderot, 1970, 4 vol.
51. Paris, N.R.F., 1935, 861 p.
52. J. Lorrain, *Lettres à ma mère,* 1864-1906, Paris, Éd. Excelsior, 1926, 185 p.
53. A. Allais, *Œuvres anthumes* (3 vol.), *Œuvres posthumes* (8 vol.), Paris, Éd. de la Table Ronde, 1965.
54. Saint Pol-Roux, coll. « Poètes d'aujourd'hui », Paris, Seghers, 1952, 222 p.
55. A. France, *Crainquebille* et autres textes, Paris, Calmann-Lévy, s.d., 249 p. On consultera aussi : *Pierre Nozière, Le Petit Pierre, L'anneau d'améthyste, Histoire comique* (même éd.).
56. G. Ohnet, *Au fond du gouffre,* Paris, A. Michel, 1898, 192 p.
57. P. Bourget, *L'Échéance* et autres textes (1898-1911), Paris, Plon, s.d., 193 p.
58. J. H. Rosny, *La Fauve,* Paris, Calmann-Lévy, s.d. [1912], 126 p.
59. M. Prévost, *Cousine Larra, mœurs de théâtre,* Paris, Lemerre, 1903, 286 p. (1re éd. 1890).
60. J. K. Huysmans, *Là-bas,* Paris, Plon, 1968, 283 p.

Les quelques citations de romanciers qui précèdent permettent de déceler l'extrême variabilité des faits linguistiques relevés. Certains auteurs, soucieux de véracité, s'efforcent de donner quelques indications phonétiques (souvent régionales) :

> « Victorine et lui (Zephyrin) employaient un affreux langage, disant *mé itou* pour « moi aussi », *bère* pour « boire », *al* pour « elle »... » (*Bouvard et Pécuchet*[46], p. 360).

La plupart se contentent d'injections lexicales, d'infiltrations argotiques modérées. Rares sont ceux qui osent, avec plus ou moins de bonheur, aller à la recherche (à l'écoute, dirions-nous) des faits de syntaxe.

2) Théâtre

Un second genre ne saurait manquer de fournir une documentation intéressante, c'est celui du théâtre — d'un certain théâtre — avec ses personnages populaires traditionnels (les servantes, les rustauds...), avec son style direct tant dans les dialogues que les monologues. Le théâtre de boulevard, notamment, les vaudevilles mais aussi, avec leur accompagnement musical, vocal, gestuel, leur spectacle, les opérettes et même le répertoire de l'Opéra-comique nous paraissaient devoir être riches d'enseignement. Mais il apparaît que nos Labiche, Feydeau, Flers et Caillavet, Meilhac-Halévy, Offenbach... se contentent volontiers de quelques audaces langagières qui ne représentent pas le L.P. et qui ne sont, au reste, nullement liées à des personnages-types ; ce sont plutôt des indices codifiés d'oralité qui fonctionnent dans le cadre de la convention théâtrale. S'y imposent les *sapristi, parbleu,* les *tiens donc* ! bien intonés qui servent de tremplins aux acteurs. On relève dans ce théâtre le même type d'usage du langage (comme signum social) que chez Gyp, par exemple, ce qui se traduit par un lexique « affranchi » avec modération (ex. *fouiner, détaler, décavé*...) que les auteurs utilisent surtout pour le bon agrément du public.

Ex. : — Finache (médecin) « J'ai un malade à voir et je vais l'expédier »

: — Etienne (se méprenant, scandalisé) « Oh ! »
(Feydeau, *La puce à l'oreille*[61], p. 15).

ou : — Suzette « Oh ! vous êtes une chic petite belle-mère, vous !... Du reste, pour ce que vous le paraissez !... »
— Marthe « Dame ! On est de la même récolte ! »
(Flers et Caillavet, *Le Roi*[62], p. 29).

ou : « Mais qu'est-ce qu'il fait, cet animal-là ? à dix heures ! Un jour, il faudra que je m'amuse à le dégourdir »
(Labiche, *Le plus heureux des hommes*[63], p. 129).

Ainsi donc, dans les salles les plus fréquentées, le théâtre n'use guère du L.P. et se limite à quelques « traits » ludico-comiques. Finalement, on trouve plus de hardiesse

61. Paris, Éd. du Bélier, 1949, 381 p. ; Voir aussi *La Duchesse des Folies-Bergère* et autres textes, Paris, Éd. Universitaires, 1949, 409 p.
62. Paris, Julliard, 1964, 381 p.
63. E. Labiche, *Théâtre,* Paris, Gallimard et Librairie générale de France, 1964, 510 p.

chez Jarry (cf., ici même, la contribution de Michel Arrivé), ou encore chez Péguy et, plus tardivement, chez Gide, par exemple, lorsque ceux-ci, loin des boulevardiers, brouillent les genres et font parler Dieu ou Thésée en langue quotidienne, familière.

Ex. : « Je comprends très bien, dit Dieu, qu'on fasse son examen de conscience.
C'est un excellent exercice. Il ne faut pas en abuser.
C'est même recommandé. C'est très bien.
Tout ce qui est recommandé est très bien... »
(Péguy, *Mystère des Saints-Innocents*[64], p. 29).

3) Contes

Il faudrait situer ici l'examen de contes tels ceux d'Allais ou de Courteline, également auteurs de pièces de théâtre, dans la mesure où ces contes ou saynètes favorisent le discours direct et sont, à certains égards, plus proches de l'écriture théâtrale que de celle du roman. Mais aussi parce que il n'y a souvent qu'un pas entre l'usage ludique qu'il font du langage et les usages poétiques que nous examinerons ensuite.

Plus que Courteline[65], peut-être, qui se distancie constamment de ce qu'il emprunte au L.P., A. Allais[53] nous livre une exploitation très littéraire, il est vrai, mais constamment revivifiée des trouvailles de la rue.

Ex. : « On a déjà bien assez de mal à gagner sa pauvre galette sans la refiler encore à des mectons qui se f... de vous » (Serveuse, Allais, *Captain Cap,* t. II, p. 510)

« Ce soir-là, étant veuf de toute clientèle, le petit café où Boubouroche venait quotidiennement s'enfiler des « demis » en jouant la manille aux enchères de compagnie avec les sieurs Roth et Fouettard, défiait le fâcheux coulage, ennemi né des limonadiers » (Courteline, première phrase de *Boubouroche,* p. 5)

4) Poésie

La place manque pour affiner autant qu'il le faudrait les rapports de la poésie avec le L.P., avec la « créativité » du L.P. Les problèmes sont, en effet, plus complexes que ceux observés dans les textes prosaïques : l'emploi de L.P. y va souvent de pair avec des intentions poétiques et ludiques, ce qui n'est pas étranger aux chansonniers, aux humoristes, aux conteurs ; il se plie donc à des usages qu'on pourrait dire infléchis du langage.

Dans la période considérée, on constate une évolution, une diversification des genres poétiques traditionnels (cf. Anthologies Lemerre, Arland, Eluard[66]...). Se

64. Paris, N.R.F., 1929, 226 p.
65. G. Courteline, *Boubouroche* et autres textes, Paris, Flammarion, 1929, 287 p. ; *Les Linottes,* Paris, Flammarion, 1966, 192 p. ; *Messieurs les ronds-de-cuir,* Paris, Garnier-Flammarion, 1966, 185 p.
66. *Anthologie de la poésie française* Marcel Arland, Paris, Stock, 1943, 670 p.
Anthologie Paul Eluard « Le meilleur choix de poèmes est celui que l'on fait pour soi », Paris, Sagittaire, 1947, 383 p.
Anthologie des poètes contemporains (1866-1926), Paris, Delagrave, 1926.
Anthologie des poètes français, XIXᵉ s., Paris, Lemerre, s.d., 442 p.

perpétue, bien sûr, la Poésie qui use d'un style châtié, voire sophistiqué et celle-ci ignore le L.P. même lorsqu'elle traite de thèmes populaires. Le « Guignon » ou les « chansons bas » de Mallarmé[67] pourraient en fournir une illustration extrême :

« Toujours avec l'espoir de rencontrer la mer,
Ils voyageaient sans pain, sans bâtons et sans urnes,
Mordant au citron d'or de l'idéal amer »
(*Poésies,* « Le Guignon », p. 29).

Cette poésie-là, répertoriée en divers -ismes, est mieux connue, sans doute, que d'autres courants qui concernent davantage notre étude. Nous nous bornerons à en distinguer trois.

Le premier est celui des poètes qui, s'inscrivant certes dans un courant ancien, tels Rimbaud, déjà, puis Laforgue, Apollinaire, Schwob, Péguy, etc., jouant avec les mots, jouant des mélanges de registres, rapprochant le poétique du ludique, en viennent à solliciter les ressources du L.P. avec une intensité nouvelle. Sans aucun doute, en se saisissant de ce L.P., ils opèrent des transmutations ; mais celles-ci, en tant que telles, ne sont pas sans intérêt. Citons, pour mémoire :

« On n'est pas sérieux, quand on a dix-sept ans.
Un beau soir, foin des bocks et de la limonade »...
(Rimbaud[68], « Roman », 1870)

« C'est le printemps qui s'amène »
(Laforgue[69], « Complainte des printemps », p. 104)

« Elle se mettait sur la paille
Pour un maquereau roux et rose
C'était un juif il sentait l'ail
Et l'avait venant de Formose
Tirée d'un bordel de Changaï »
(Apollinaire[70], « Marizibill »)

Le second courant est celui de poètes dont nos aïeules ont si souvent recopié les vers dans leurs « cahiers de poésie ». Nous évoquons ici certaines œuvres de Coppée, Richepin, Lucie Delarue-Mardrus, Géraldy, etc., dont l'Anthologie Lemerre donne une bonne image. Poètes souvent considérés comme « mineurs », ils savent allier la simplicité de la thématique à une certaine simplicité/banalité de langue qui peut ou veut passer pour populaire, surtout lorsqu'elle s'allie à des évocations bucoliques (chez les poètes « régionaux », notamment) ou à un intimisme fleur-bleue. Qu'on se souvienne du *Toi et moi* (1913) de Paul Géraldy, dont nous avons consulté la 148e édition[71], parue en 1922 ! :

« On est bête ! On veut trop comprendre... Tu comprends ?
On s'observe. On se scrute. On doute. On n'a jamais
confiance en l'amour. Il faut le laisser faire.
C'est tout simple »...

---

67. S. Mallarmé, *Œuvres complètes,* Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1954, 1659 p.
68. A. Rimbaud, *Poésies,* Paris, Mercure de France, 1950, 169 p.
69. J. Laforgue, *Œuvres complètes,* I, *Poésies,* Paris, Mercure de France, 1951, 283 p.
70. G. Apollinaire, *Poèmes,* Paris, Gallimard, 1956, 279 p.
71. Paris, Stock, 1922, 143 p.

(« Apaisement », p. 61)

On relève enfin un troisième courant : celui des poètes que l'on dit ouvriers, populistes, prolétariens — souvent proches soit des chansonniers (cf. Bruant), soit des compagnons ou des militants politiques, syndicaux... Il va de soi que, ici encore, l'origine sociale des auteurs et la thématique ne déterminent pas l'usage d'une langue populaire[72], mais certains auteurs, comme Jehan Rictus ou le Richepin de *La Chanson des gueux*, vont assez loin dans leur reconstitution du L.P., et nous livrent de précieuses observations phonétiques (*borgeois, ceuss, empoyés*...), grammaticales *(Et gn'y a pas qu'lui)*, lexicales (argot, notamment : *poireauter, r'luque*), même s'il faut en soupeser l'authenticité.

Rappelons l'exergue de Jehan Rictus à son recueil *Les soliloques du pauvre*[73], 1897 :

« Faire enfin dire quelque chose
à Quelqu'Un qui serait le
Pauvre, ce bon pauvre
dont tout le monde
parle et qui se tait toujours
Voilà ce que j'ai tenté »

— et citons la première strophe du poème « l'Hiver » :

« Merd' ! V'là l'Hiver et ses dur'tés,
V'là l'moment de n'pus s'mettre à poils ;
V'là qu'ceuss' qui tienn'nt la queue de la poêle
Dans l'Midi vont s'carapater ! »

Nombre de ces poésies populaires viennent, il n'est pas sans intérêt de le souligner, d'auteurs provinciaux — ce qui se conçoit bien —, tel Gaston Couté[74], dont nous citerons, pour information, quelques vers :

« Dans les temps qu' j'allais à l'école,
— Oùsqu'on m'vouéyait jamés bieaucoup, —
Je n'voulais pâs en fout'e un coup ;
J'm'en sauvais fér' des caberioles »...
(« Le gas qu'a mal tourné », p. 10)

5) Les textes sages

Pour donner une image fidèle des publications de cette période, il convient d'ouvrir une rubrique négative par rapport à l'emploi du L.P., celle des textes que nous qualifions de « sages » : nous en avons déjà signalé quelques-uns qui, quels que soient les genres, les personnages, les thèmes... usent d'un langage qu'on pourrait dire « neutre » et dont tout trait du L.P. — considéré comme « marqué » voire « incorrect » — est exclu.

Ce phénomène est bien repérable au niveau littéraire. On trouve, d'un côté, des écrivains-esthètes (ex. Rémy de Gourmont, Barrès...) qui font appel à d'autres ressources, aux ressources « stylisées » de la langue (vocabulaire précieux, suranné,

---

72. Cf. E. Thomas, *Voix d'en bas, la poésie ouvrière au* XIXe *siècle*, Paris, Maspéro, Actes et Mémoires du peuple, 1979, 463 p. (bibliographie, textes).
73. Paris, Éd. Seghers, 1971, 284 p., dessins de Steinlen.
74. G. Couté, *La Chanson d'un gas qu'a mal tourné*, Paris, Eugène Rey, nouv. éd. 1931, 228 p.

tropes...) et, de l'autre, des écrivains-pour-le-peuple qui manient une langue soit incolore, sans écarts, soit teintée de mièvreries fleur-bleue ou de flonflons rhétoriques (ex. Delly ou Déroulède).

Au niveau paralittéraire et surtout en didactique (cf. III B), rappelons que ce type de texte est florissant, qu'il s'agisse d'almanachs, du livret d'*Hérodiade* ou des *Noces de Jeannette,* de manuels scolaires ou de tracts syndicaux...

A elle seule, la production des livres pour enfants ou dits pour enfants illustre bien cette sagesse. Cf., parmi d'autres, Arène[75], Lucie Delarue-Mardrus[76], Malot[77], Pergaud[78], Verne[79], ainsi que les livres de prix scolaires.

Ex. : « Mère Barberin, votre homme va bien ; il m'a chargé de vous dire que l'ouvrage marche fort, et de vous remettre l'argent que voilà ; voulez-vous compter ? »
(Hector Malot, *Sans Famille,* 1878, p. 8)

Au total, l'importance de ces productions « sages » est telle qu'elle oblige à s'interroger sur ce qu'**on** estime être la demande populaire, sur l'image qu'**on** s'en fait, ainsi que sur ce que le peuple lui-même demande, peut demander, ose demander.

En dernière analyse, il semble bien que le peuple considéré avant tout comme un récepteur, se soit vu imposer un langage-pour-le-peuple qui n'est pas le sien dans la mesure même où on le lui propose comme modèle (cf. *supra* en III B). Ce langage normalisé, selon les desseins de Jules Ferry, aboutit à des stéréotypes, tels ceux du discours politique ou de la bluette. Cela crée une sorte d'« aliénation linguistique » en ce sens que le peuple est privé de sa parole propre (par-le-peuple). Corrélativement, on peut se demander si, dans les conditions historiques en question, le peuple peut oser, ose revendiquer sa parole propre ou bien si, pris dans ce jeu, il ne réagit pas, parfois tout au moins, par des visées d'appropriation de ce langage normé qu'on lui propose/impose, en se laissant séduire par un certain endimanchement du langage, qui est tout à l'opposé d'une recherche de la simplicité. La question est de taille, à tel point que, selon certains, on observerait, au-delà de la passivité, une complicité du populaire dans l'acceptation d'une langue qui n'est pas sienne alors que, selon d'autres, de nombreuses productions, souvent négligées, témoigneraient de la résistance linguistique du peuple... Nous ne pouvons trancher ici mais tenons à souligner, pour conclure sur ce point, que ces problèmes de langue s'insèrent dans des problèmes culturels plus vastes (qu'est-ce que « la culture populaire » ?), qu'à un contenu populaire ne correspond pas nécessairement un L.P. et qu'en ce qui touche la langue, on sait bien que si c'est la masse parlante qui « fait » la langue dans ses forces vives de fonctionnement et d'évolution, cela ne signifie pas *ipso facto* qu'elle les assume.

IV) *Traits linguistiques saillants du L.P.*

Une description du L.P. comme celle de Bauche n'a pas sa place ici, ni une analyse de ses mécanismes comme celle de Frei dont on connaît les principales clés :

---

75. P. Arène, *Jean des Figues,* Paris, Nelson, 1938, 286 p. (1re éd. 1868).
76. L. Delarue-Mardrus, *Le Roman des six petites filles,* Paris, Flammarion, s.d., 62 p. ; *Graine au vent,* Paris, Ferenczi, 1926, 227 p.
77. H. Malot, *Sans famille,* Paris, Hachette, 1933, 440 p.
78. L. Pergaud, *Le Roman de Miraut,* Paris, Nelson, 1947, 372 p.
79. J. Verne, *Mathias Sandorf,* Paris, Hachette, 1944, 209 p. ; *Les 500 millions de la Begum,* Paris, Hachette, 1966, 241 p. *De la terre à la lune,* Paris, Hachette, 1944, 191 p. ; etc.

assimilation, différenciation, brièveté, invariabilité, expressivité, ni non plus un corps de données quantifiées. Il nous revient de préciser néanmoins que les traits saillants du L.P. sont souvent mais non obligatoirement des traits récurrents.

Seules certaines données directes (enregistrements, livres de bord...) permettraient de tenter une reconstitution, sur tous les plans (phonétique, grammatical...) du L.P., encore que les données directes écrites présentent, déjà, un filtre. Nous avons recouru à des matériaux hétérogènes dont l'apport est très inégal : notre objectif n'est donc pas de procéder à une telle reconstitution ; il est de dégager des indices linguistiques de L.P. dans les différents domaines du langage, mais en évitant une attitude prescriptive, en ayant conscience que se pose constamment le problème d'une norme sous-jacente.

Il est difficile d'affirmer que tel trait linguistique saillant est **spécifique** du L.P. entre 1880 et 1914. A ce sujet, on peut faire deux remarques. La première est que certaines notations comme l'absence de *ne* dans *ne... pas* est gage d'authenticité alors que d'autres, comme l'utilisation de *sapristi*, ne le sont pas. La seconde est qu'il faut distinguer ce qui est attesté entre 1880 et 1914 et ce qui est spécifique de cette période. Sur ce point, il faut reconnaître que bien des faits relevés dans la période antérieure (Hugo, Sue, Mirbeau...) ou dans la période postérieure (Barbusse, nombreux volumes de Delly, des *Pieds-Nickelés*...) sont du même billon que ceux relevés dans notre période. Cela est confirmé par la large conjonction du résultat des études sur le L.P. de Bauche (1920), Frei (1929), Guiraud (1965) et même François (1974). Le L.P. évolue relativement vite, mais il ne présente pas pour autant des traits spécifiques, décennie par décennie. Aussi bien, il ne nous est pas apparu possible de dégager, ici, des stades d'évolution entre 1880 et 1914 dans la mesure où seuls quelques faits, notamment de néologie lexicale, paraissent pouvoir être retenus sans pour autant que nous puissions examiner les causes (« internes » ou « externes ») de ces changements. Le seul point clair est que le rythme d'évolution est variable en chaque temps selon les domaines. Nous traiterons donc de la période 1880-1914 comme d'une grosse tranche synchronique.

1) Prononciation

Les quelques documents oraux dont nous disposons, ainsi que les textes transcrits par des phonéticiens (cf. III A) fournissent des matériaux sûrs. Ailleurs, les notations sur les réalisations phoniques sont rares, qu'elles soient involontaires comme dans les carnets de bord dont les graphies trahissent certaines prononciations, ou volontaires comme chez les auteurs qui écrivent *meillon* pour *million* (Rictus), *meillieur* pour *meilleur* (Mirbeau), *miglionnaire* pour *millionnaire* (Gide), etc. Certains jeux de mots complètent ces sources d'information.

Il convient de tenter, au-delà du relevé des données phonétiques, une interprétation phonologique des faits dans leur dynamique : on se référera sur ce point aux travaux d'André Martinet[80].

En **phonématique**, les problèmes les plus patents concernent certaines oppositions vocaliques. Les deux voyelles de grande aperture [a] et [ɑ] risquent des évasions l'une vers [ɛ] (*Montmerte*), l'autre vers [ɔ] ([pɔʁɛ̃]). On note des flottements dans l'exploitation oppositive des séries moyennes (/o-ɔ/, /ø-œ/ et surtout /e-ɛ/) ainsi que dans celle de /u/ ~ /o/ devant [r] ou [l] *(borgeois)*. Le statut menacé de /œ̃/ (~/ɛ̃/) apparaît mal dans les textes.

80. A. Martinet, *Économie des changements phonétiques*, Berne, Francke, 1955, 397 p. ; *Le Français sans fard*, Paris, P.U.F., 1969, 221 p.

Sur le plan phonétique, l'application de la règle des trois consonnes pour l'apparition ou la suppression du « e muet » donne lieu à des notations très variables (*j'le dis, je l'dis,* etc.).

En ce qui concerne les consonnes, on est surtout frappé par la fréquence d'altération des groupes consonantiques (*nonostant* pour « nonobstant », *lusque* pour « luxe ») ainsi que par celle de la chute des consonnes finales, notamment dans les groupes Cs + [r] ou [l] (+ Cs) : [sy] pour *sur*, [ɛ] pour [ɛl], [kat] pour *quatre*, [pœp] (ou [pœplə]) pour *peuple*. A part ces faits syntagmatiques, on peut dégager quelques points fragiles du système : l'opposition /l/-/lj/-/j/ (*ex. million* ou *bouteille*. Cf. Littré), l'opposition /ñ/-/nj/, l'opposition /k/-/t/ (*cintième, piquié* « pitié », *quiens* « tiens »), l'opposition /l/-/r/ *(cérébral)* et /l/-/n/ *(caneçon)*. Les diverses réalisations de /ʀ/, « roulé » ou non, sont parfois indiquées par des redoublements graphiques : « rr », voire « rrr ». On note les prononciations *ceuss* ou *alorss*. On relève, encore, quantité d'indications éparses sur les accidents phonétiques du type métathèses, assimilations, dissimilations... : *ouverrier* (« ouvrier »), *reflecichons, guernouilles...* qui affectent des unités isolées. La prononciation des emprunts aux lexiques étrangers ne semble pas, à cette époque, avoir cristallisé l'attention des auteurs qui usent volontiers, surtout après 1900, de *cocktail,* de *flirt...* sans préciser leur mode de réalisation orale.

Notons, enfin, la fréquence des relevés de cuirs (en -z-) et velours (en -t-) qui, contrairement aux liaisons proprement dites (ex. les‿amis), lesquelles ressortissent à la morphologie, sont à considérer comme des déviations phoniques (*ex. moi-z-et les miens, donnez-moi-z-en*).

La **prosodie** (accent et intonation), on ne saurait s'en étonner, est mal notée et l'on ne peut guère la reconstituer sommairement qu'à travers des indications indirectes : longueurs vocaliques, maintien ou chute du [ə], ponctuations théâtrales comme !... ou ?...

Enfin les documents nous livrent certaines informations sur ce que Passy (p. 34) appelle les « accessoires du langage », à savoir les modalités de réalisation orale du L.P. : on parle volontiers à forte voix, avec beaucoup de gestes, de jeux de physionomie ; tout ce qui participe au registre exclamatif et à l'usage phatique du langage est abondamment représenté, comme le reflètent les effets de ponctuation, les phatèmes du type *euh*, les interruptions. L'intensité semble l'emporter sur la netteté (cf. Passy, pp. 29 et 32), d'où la fréquence des écrasements du type *v'là* pour « voilà ».

2) Orthographe

On se limitera à quelques remarques sur le maniement de l'orthographe en L.P. Pour ce faire, nous nous référons aux documents directs (cf. III A) car la mode n'est pas, alors, dans les textes publiés, de respecter l'orthographe originale et les rares exemples qu'on en trouve, souvent à des fins humoristiques, sont certainement adultérés, surchargés (cf. *Le Grelot, Bécassine...*).

Les documents abondent, en dépit du développement de l'instruction primaire, en « fautes » tant d'usage (y compris pour les termes les plus courants) que de grammaire ; fait caractéristique, ces fautes affectent souvent la segmentation en unités significatives *(ex. : bonne à niversèr)*. On note des phénomènes de séries, à savoir que, dans une rédaction relativement correcte, certains passages (qui ne se situent pas nécessairement en fin de texte, à un moment de lassitude) présentent une forte densité de « fautes ». Ce phénomène est difficile à expliquer si ce n'est par l'hypothèse que l'attention aux faits formels se relâcherait en certains points au

bénéfice d'une réflexion plus serrée sur le contenu. Le trait le plus frappant est qu'on trouve chez un même scripteur plusieurs formes du même mot : cette inconstance paraît révéler l'inconsistance, chez ces scripteurs, de la notion même de norme dans un domaine normatif par excellence (*ex. infanterie/infenterie, condamnés/condannés,* cahier H.M.). Un autre fait frappant est l'absence ou l'incohérence de la ponctuation, notamment dans les correspondances (cf. ex. *supra* en III A). En ce qui concerne cette ponctuation, on peut, à l'inverse, noter l'extrême abondance des ponctuations expressives dans les dialogues des romans et des pièces de théâtre dits populaires (!..., ?...) ; encore faut-il bien souligner leur valeur significative.

3) Grammaire et conduite du discours

En grammaire, on peut distinguer les faits de morphologie (variations non pertinentes de signifiants) et les faits de syntaxe (cf. ici même, la contribution de R. Martin).

Contrairement à une opinion assez répandue, la **morphologie** du L.P. n'est pas très fautive. On ne relève que quelques processus analogiques qui tendent à régulariser tel pluriel de nom ou d'adjectif *(journals, normals),* telle forme verbale sur le modèle de la première conjugaison (*il faut rempé* pour *rompre* [les rangs]) ou encore à généraliser des indices-types comme celui de -z- au pluriel dans *quatz (quatre)* ou d'un *y* « subjonctival » dans *soye, aye* ...

Les faits de **syntaxe** ont, sans doute, plus d'importance pour la caractérisation des textes.

Dans les « propositions indépendantes » sont à relever quelques traits saillants du langage oral/populaire qui s'infiltrent dans les écrits populaires :

— nombreux noyaux prédicatifs non verbaux, constitués par un auxiliaire de prédication[81] tel que *c'est, il y a, voilà,* voire *mince de* ... + élément prédiqué. Le *J'accuse* de Zola en abonde. Cf. *C'est des lions* (Proust) ;

— abondance de sujets (et d'objets) pronominaux, fréquemment repris par des nominaux extraposés *(ma fille, du piano, elle en fait tous les jours) ;*

— rareté des expansions nominales objets au profit, souvent, d'expansions circonstancielles autonomes *(ex. demain)* ou autonomisées *(dans le jardin) ;*

— absence de *ne* dans la modalité négative : mais il s'agit là d'une audace que seuls certains auteurs pratiquent, tel Anatole France ;

— utilisation à-tout-va de *on,* pour *nous* notamment, encore qu'elle nous ait paru moins fréquente qu'à notre époque ;

— tendance à la limitation du paradigme des monèmes fonctionnels prépositionnels : *à* et *de* jouissent d'une sorte de monopole *(Chapeau à Edmond, Voyage de Vaucresson),* cependant que certaines prépositions comme *après* étendent leur aire d'emploi *(demander après quelqu'un)* ;

— difficultés dans l'expression des degrés de comparaison (*très, trop, beaucoup, pire* ...).

81. Cf. D. François, « Les auxiliaires de prédication », *La Linguistique,* 1976, 1, pp. 31-40.

Les phrases « complexes », qu'elles comportent des propositions coordonnées ou subordonnées, contrairement à une autre idée reçue, sont loin d'êtres rares, mais il est vrai qu'elles témoignent de nombreux achoppements dans l'emploi des temps et modes verbaux (concordances) et surtout dans celui des monèmes fonctionnels propositionnels, relatifs ou conjonctifs. Rappelons deux exemples cités *supra* :

> « C'est nous qu'on est les cambrioleurs qui viennent ... » (Vermot)
> « Pour pas qu'on se sauve » (Proust).

Les difficultés s'accumulent lorsqu'il s'agit d'énoncés interrogatifs ou exclamatifs. Rappelons :

> « Pourquoi que lorsque je suis tombé dans l'eau... » *(suppl. ill. du Petit Journal)*
> « Quoi que t'as ?... C'est-y que tu deviennes folle ? » *(Bécassine)*
> « Quelle heure qu'il est ? » (*Manuel,* recueil de fautes à éviter)
> « Qu'est-ce que c'est que cette manière ... » *(Biribi)*
> « Ce que je me suis embêtée ! ... » (Gyp)

C'est sans doute à ce niveau de mise en relation dans l'énoncé, avec la polyvalence de *que,* la création de monèmes fonctionnels *(malgré que, pour pas que),* les décumuls, les développements *(qu'est-ce que c'est que),* que la syntaxe du L.P. se différencie le plus nettement de celle du langage normalisé.

La **conduite du discours,** ou énonciatique, présente également, en L.P., des traits spécifiques largement tributaires des latitudes et contraintes de l'oralité. Le trait le plus véridique est sans doute une certaine désarticulation du discours, avec des ruptures de constructions, des phrases inachevées, des pseudo-achèvements de phrases par phatèmes (comme *hein*) ; seuls les auteurs très attentifs parviennent à en rendre compte. L'utilisation de connecteurs flous (comme [epi], *et puis*) ou de connecteurs discursifs, pourrait-on dire, comme *sapristi* est plus facile à apprivoiser. En revanche, les textes fluides, non ponctués, sans squelette discursif, de même que, à l'inverse, les textes-phrases d'une extrême brièveté, ne se rencontrent guère que dans les documents authentiques. Si l'on ajoute certains traits comme la répétitivité du message — à laquelle Anatole France a été très sensible —, le plaisir de l'expressivité[82], l'abondance des références discursives *in situ* aux données spatio-temporelles (d'où l'emploi d'anaphoriques, de *hier* ... au lieu de *la veille,* etc.), l'utilisation de clichés, de stéréotypes qui véhiculent souvent de l'implicite et supposent donc une certaine connivence (*ex. : 'fait chaud* signifiant « on fait la pause »), etc., on peut dégager une rhétorique du L.P. dont la vigueur n'est pas niable.

4) Lexique et phraséologie

Le lexique a la réputation d'être un domaine particulièrement ouvert et, donc, mouvant de la langue. Il est vrai que la comparaison de différentes éditions d'un même dictionnaire d'usage (comme le *Petit Larousse*) confirme cette mobilité, dans une certaine mesure. A y regarder de plus près, on peut se demander si quelques phénomènes sporadiques d'évolution accélérée ne masquent pas la permanence d'une grande part du lexique et, en ce qui concerne notre propos, si l'on n'attribue pas au L.P. une capacité d'invention excessive.

82. D. François, « Expressivité et syntaxe », *Journal de Psychologie*, n° 3-4, juil.-déc. 1976, pp. 325-343.

Pour faire populaire, bien sûr, l'injection de quelques termes lexicaux, de préférence savoureux, est le plus simple, mais il est aisé de démontrer que le stock de ces termes auxquels les écrivains recourent volontiers, est très limité *(bigre, rosse, chic ...)* et largement répandu dans l'ensemble de la population. Au-delà, donc, de ces pseudo-signaux de L.P., que dire du lexique populaire observé dans la période considérée ?

Le fait le plus frappant, dans les documents étudiés, est l'invasion massive par des termes d'argot commun — ce qui n'autorise pas, pour autant, à analyser celui-ci comme un indice de langue populaire, dans la mesure où ses créations correspondent à des usages particuliers du langage, crypto-ludiques, notamment. Reste que, marginal dans ses origines, l'argot s'infiltre de longue date *(ex. : cambrioleur)* dans le L.P. qui en recueille, avec une intégration plus ou moins profonde, diverses trouvailles. Il n'est guère de textes visant à « faire populaire » qui n'usent pas de termes argotiques, mais ils diffèrent dans l'emploi d'un argot plus ou moins généralisé — *Les Pieds-nickelés* illustrent bien un ensemble de termes d'argot adoptés par le L.P. cependant que Darien par exemple, utilise des lexèmes plus spécialisés, plus rares — et aussi dans la plus ou moins forte teneur en argot : certains textes littéraires en font un usage intensif, presque abusif. Dans ces conditions d'absorption de l'argot par le L.P., on conçoit qu'il est souvent difficile de décréter, à un moment déterminé, que tel terme est populaire ou argotique. Il faut, cependant, se garder de trop prêter au L.P. et considérer avec circonspection certaines listes présentées sous le titre de « dictionnaire de langage populaire parisien » comme celles de Bauche (1920, *2.2,* pp. 193-256) qui, non sans précautions préliminaires, il est vrai, cite à la lettre Z : *zanzi, zeb, zébie, zèbre, zigoteau, zigouiller, zigue, zinc, zizi, zouave, zozoter, zut !, zyeuter.* Notons, toutefois, que la lettre Z et l'argot ont de nettes affinités...

A part cela, quelques phénomènes lexicaux valent d'être relevés, mais ils sont, relativement, mineurs :

— certains termes désormais désuets, dans le domaine de la mode ou de l'alimentation, par exemple, comme *effets* (« habits ») ;

— quelques néologismes, mais ils sont assez rares en L.P., même dans la presse, en dépit de l'essor technologique ; ils sont glosés dans le texte même ; notons, chez Jules Verne, *aluminium (De la terre à la lune)* et *rails (Keraban le têtu) ;*

— quelques emprunts, notamment à l'anglais, comme *brandy ;*

— quelques régionalismes ;

— quelques mots « écorchés » *(ex. animalite* pour *amygdalite),* souvent par dérision ;

— une certaine abondance, parmi les anthroponymes, de diminutifs et de sobriquets ;

— un penchant pour les tournures phraséologiques, qu'il s'agisse de clichés traditionnels comme « ... poil au nez » ou de locutions rénovées comme chez Feydeau « j'en aurais pris pour mon rhume »[83] ;

— un certain penchant — auquel il ne faudrait pas donner trop d'importance —

83. Cf. Cl. Duneton, *La Puce à l'oreille,* Anthologie des expressions populaires avec leur origine, Paris, Stock, 1978, 390 p. ; P. Guiraud, *Les Locutions françaises,* Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1962, 125 p.

pour les injures, jurons, gros mots ... des plus édulcorés *(fichtre)* aux plus tabous[84].

Ce ne sont là qu'épiphénomènes qui ne permettent nullement de caractériser le L.P., dont au total les traits importants nous paraissent être :

— de ne pas prendre, sous ses formes les plus « spontanées », de distance à l'égard du lexique trivial — alors que nombre d'écrivains usent de l'italique, des guillemets ... ;

— de ne pas effectuer un tri parmi les ressources disponibles, ce qui est le fait de ceux qui visent à préserver un langage de « bonne compagnie », lors même qu'ils font appel aux ressources du L.P. ;

— bref, de faire feu de tout bois.

5) Pour conclure, les traits linguistiques saillants du L.P. relevés ci-dessus montrent combien les caractères populaire/oral/évolutif ou, mieux, dynamique sont en étroite liaison et mettent constamment en question la ou les norme(s) établie(s) : certains traits passent du populaire à l'oralité, voire, ensuite, dans la langue écrite. Mais tout cela ne va pas d'un seul train et c'est sans doute dans les domaines les plus structurés, comme ceux de la phonologie et de la syntaxe, que l'on observe des faits plus spécifiquement, plus coriacement populaires, cependant que le lexique, par exemple, permettrait plus de perméabilités entre les variétés des usages. Ce n'est là, au demeurant, qu'une hypothèse qu'il faudrait mettre à l'épreuve en se demandant, en outre, quels sont les domaines où les variations socio-linguistiques sont les plus importantes.

V) *Conclusion*

Nous avons tenté une approche du L.P. au sens large du terme, sans nous limiter à quelques traits truculents ou fautifs relevés chez des zonards bon teint. Par là même, nous avons reposé certains problèmes.

Celui de l'**authenticité** des documents — des dossiers familiaux aux reconstitutions littéraires, aux pastiches, voire parodies. Celui de la **fonction** du L.P. ou plutôt de ses fonctions, qui vont de l'efficacité, au premier degré, dans l'établissement de la communication banale à des formes dérivées d'archivage du patrimoine linguistique, poétique (pseudo-) réaliste, régionaliste, etc. Celui, enfin, de la relation du L.P. à des **classes** ou **couches sociales,** problème particulièrement ardu qui, en un certain sens, coiffe ceux de l'authenticité et des fonctions du L.P., puisqu'on découvre non une relation mécaniste entre classe ou couche sociale et langage, mais bien des contradictions entre des locuteurs « populaires » qui aspirent à un certain conformisme langagier, cependant que des lettrés s'efforcent de récupérer, à divers usages, les richesses du L.P.

A travers tout ce mouvement complexe, comment concevoir lucidement le problème de la **norme** ou même des normes ? Cela paraît une gageure, tant de forces sociales étant en jeu.

Au terme de l'analyse, ce qui paraît caractéristique du L.P. dans les années 1880-1914, ce sont, plus que des traits linguistiques qui ne sont guère spécifiques de cette époque, les changements d'aires d'emploi, d'extension sociale du L.P. qui se situe aux marges de la réprobation et de l'adoption.

Denise FRANÇOIS

---

84. Cf. R. Édouard, *Dictionnaire des injures*, Paris, Tchou, 1973, 614 p. ; P. Guiraud, *Les Gros mots,* Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1975, 125 p.

LES ARGOTS

Ce n'est pas le lieu, ici, de s'appesantir sur les conceptions de l'argot, sur ses mécanismes linguistiques, sur ses fonctions et ses utilisations[1]. Nous nous bornerons à rappeler les principales caractéristiques d'un argot (I) avant d'examiner les usages argotiques vers 1900 (II) et, notamment, leur exploitation dans la littérature (III).

I. Un argot[2] est un phénomène lexical qui consiste à créer des termes qui doublent le vocabulaire usuel, qui fonctionnent parallèlement à celui-ci selon un processus qu'on a pu qualifier de « synonymique » (*ex.* « godasse »/« tatane »/« pompe ». ../« chaussure »). Ces créations recourent à divers procédés plus ou moins spécifiques, qui consistent plutôt à jouer sur les signifiants ou les signifiés existants qu'à procéder à de véritables inventions linguistiques. Ainsi, une grande part du vocabulaire argotique repose sur la refonte des signifiants, qu'il s'agisse de pseudo-dérivations (nous entendons par là des dérivations formelles, gratuites, sans intention significative, celles qui usent des suffixes *-ouille*, *-oche*, *-uche*, *-aque*, *-oque*...) ou, à l'inverse, de troncations (*ex. Sebasto*, *rata*, *bénef*) ou encore de l'utilisation des avatars phonétiques (métathèses, assimilations...) et des jeux de mots (calembours, mots-valises, contrepèteries...), sans préjudice de l'enchevêtrement de ces divers procédés comme dans *capiston* pour « capitaine ». Certains argots (largonji, loucherbem, javanais...) se contentent, quant à eux, de pratiquer des déformations systématiques (infixations, par exemple). À côté de ces déformations de signifiants, l'argot exploite également les déplacements sémantiques, les glissements de sens qui, par le biais de procédures d'associations métaphoriques (*ex. portugaises* pour « oreilles ») ou métonymiques (*ex. feu* pour « arme à feu »), instaurent des acceptions particulières de termes courants. Si l'on ajoute le recours aux emprunts (ex. *nouba*, *allouf*), on conçoit que ce vocabulaire parasitaire puisse manifester beaucoup de saveur, de verdeur, de truculence, d'expressivité... Notons toutefois que ces créations se cantonnent dans quelques champs thématiques privilégiés tels le vin, les femmes, le vol... et ne constituent donc qu'un enrichissement lexical partiel.

---

1. On trouvera, dans les notes ci-dessous, les références aux principales études sur l'argot, mais surtout celles des documents publiés entre 1880 et 1914. La bibliographie contenue dans les notes de l'article « Le Langage populaire » complète utilement celle-ci en ce qui concerne les illustrations littéraires.

Nous tenons à remercier très chaleureusement Luc Étienne qui nous a prêté plusieurs ouvrages rarissimes.

2. Pour les études générales, voir : H. Bauche (1920, *2.2*) ; F. Caradec, *Dictionnaire du français argotique*, Paris, Larousse, 1977 ; M. Cohen (1919, *2.2*) ; A. Dauzat (1929a *2.2*) ; G. Esnault (1965, *0.2*) ; D. François (1968, *2.2*) ; D. François, « La littérature en argot(s) et l'argot dans la littérature », *Communication et langages*, 1975, nº 27, pp. 5-27 ; P. Guiraud, *L'argot*, Paris, P.U.F., 1956 (coll. « Que sais-je ? », nº 1700) ; J. La Rue, *Dictionnaire d'argot et des principales locutions populaires*, précédé d'une *Histoire de l'argot* par Cl. Casciani, Paris Flammarion, 1948 ; J. Riverain, *Chroniques de l'argot*, Paris, éd. Guy Victor, 1963 ; R. Yve-Plessis (1901, *0.1*).

Les innovations lexicales de l'argot usent des ressources phonétiques et s'enchâssent dans des structures syntaxiques qui sont celles de la langue commune et, sauf exceptions rarissimes, ne les perturbent pas. C'est en quoi l'argot se distingue nettement du langage populaire (cf., ici même, notre contribution sur ce sujet) qui présente des traits spécifiques sur tous les plans (phonétique, grammatical, lexical), et ceci quelles que soient leurs affinités, leurs osmoses (l'argot pénètre dans la langue populaire, s'insère volontiers — mais non nécessairement — dans des structures linguistiques populaires et l'argot comme la langue populaire présentent, prioritairement, des réalisations orales).

Au-delà de ses caractéristiques linguistiques intrinsèques, un argot se définit par sa (ou ses) fonction(s) dans une situation historique et sociologique déterminée. Il peut être dévolu à l'argot une fonction cryptique — cela est bien évident pour l'argot du « milieu » ou de la police — mais celle-ci se mêle souvent, avec des prédominances variables, à une fonction ludique fondée, elle aussi, sur la connivence du groupe. Ces fonctions crypto-ludiques de l'argot permettent de le distinguer du jargon, langue de spécialistes, qui est soumis à des exigences scientifiques ou techniques (*ex.* « phonème » chez les linguistes ou « cassetin » — cf. Boutmy[3] — chez les typographes), même si l'on peut constater, par exemple dans la langue des voleurs, des intersections entre argot et jargon. L'exercice de telles fonctions du langage n'est pas l'apanage d'un groupe : on ne peut retenir, par exemple, la définition argot = langue des malfaiteurs. On peut admettre, avec Dauzat, que l'argot se développe dans les milieux isolés qui connaissent une vie en commun. Sans nier les caractères linguistiques communs à tout argot, il convient donc d'étudier les argots dans leur diversité (ceux des ramoneurs, des forains, des comédiens, des soldats, des lycéens, des étudiants...). Cela n'empêche nullement de constater, par ailleurs, le développement d'un argot commun, registre particulier du langage qui est pratiqué par les locuteurs les plus variés, souvent à des fins d'amusement désinvolte (cf. *infra*).

II. Vers 1900, l'argot est à la mode : Vidocq, Hugo (*Les Misérables*, *Le Dernier Jour d'un condamné*), Balzac (Vautrin), Eugène Sue (*Les Mystères de Paris*), les Goncourt (*Germinie Lacerteux*), Richepin... ont ouvert la voie à tel point que l'on a pu parler — cf. Jean Galtier-Boissière[4] — d'un certain snobisme dans l'emploi des termes argotiques. Les études sur l'argot se multiplient[5], qu'il s'agisse d'analyses

3. *Op. cit.* note 5.

4. J. Galtier-Boissière et P. Devaux, *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique d'argot* (publié dans *Le Crapouillot*, mai et sept. 1939) ; en vol. 1947 ; Nouvelle éd. Crapouillot 1950, CVIII p.

5. Albert-Levy et G. Pinet, *L'argot de l'X*, Paris, Testard, 1894 (cité in A. Boudard et L. Étienne, *La Méthode à Mimile*, Paris, La Jeune Parque, 1970) ; H. Bauche (1920, *2.2*) ; Eugène Boutmy, *Dictionnaire de l'argot des typographes, précédé d'une monographie du compositeur d'imprimerie et suivi d'un choix de coquilles typographiques curieuses ou célèbres*, Paris, Les Insolites, libraire-éditeur, 1979, 140 p., rééd. de l'éd. de 1883 parue chez C. Marpon et E. Flammarion ; Aristide Bruant, *L'argot au XXe siècle, Dictionnaire français-argot*, Paris, Flammarion, 1901, 457 p. (Galtier-Boissière précise que « ce dictionnaire est en réalité l'œuvre de Léon de Bercy dit Blédort ») — Il est annoncé que « Le dictionnaire argot-français paraîtra ultérieurement » ; il n'a jamais paru — ; E. Chautard, *La Vie étrange de l'argot*, Paris, Denoël et Steele, 1931, 720 p. ; M. Cohen (1908-1909, *2.2*) ; A. Dauzat (1919, *2.2*) ; Georges Delesalle, *Dictionnaire argot-français et français-argot*, préface de Jean Richepin, Paris, 1896 ; Alfred Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*, 1866, nouvelle éd. revue, Paris, Flammarion, 1883, 562 p. ; Gaston Esnault, « Lois de l'argot », *Revue de Philologie française*, 1913-1914 ; G. Esnault (1919, *2.2*) ; G. Esnault (1953, *2.2*) ; Jean Lacassagne et Pierre Devaux, *L'argot du*

philologiques ou linguistiques — qui, désormais, traitent souvent des mécanismes de créations argotiques —, de dictionnaires — généralement accompagnés de préfaces théoriques — ou encore de recueils de témoignages. Cela ne signifie pas que toutes les études soient rigoureuses ni qu'il y ait unanimité sur la définition de l'argot, des argots. À travers la documentation disponible, souvent répétitive, au demeurant (rappelons le mot de Nodier cité par Delvau, p. XXIX : « Les dictionnaires sont des plagiats par ordre alphabétique »), on peut tenter de dégager les principaux points débattus.

Certains ont de l'argot une conception large, ce qui les conduit à s'interroger sur les caractères sociaux du phénomène, à le situer par rapport à toutes les « excentricités du langage » (Larchey), aux « parlers magiques » (Niceforo), aux diverses « langues spéciales » (Marcel Cohen), etc. D'autres continuent à situer l'épicentre argotique autour des malfaiteurs, du « milieu » et mêlent volontiers les remarques linguistiques et l'histoire anecdotique des hauts lieux de la débauche et du crime[6].

Ces deux pôles de définition entraînent, évidemment, un purisme plus ou moins rigoureux (ce purisme dont Raymond Queneau[7] a souligné l'importance chez les argotiers). Pour ceux qui considèrent, avec Schwob, que l'argot est « la langue spéciale des classes dangereuses », il s'agit, avant tout, de la bien distinguer des jargons techniques (ce que ne fait pas le typographe Boutmy, par exemple), des divers parlers spéciaux et *a fortiori* du langage populaire. On note alors, aussi, une insistance sur le problème de l'authenticité des témoignages invoqués, de la collecte des informations, comme on le constate, par exemple, chez Rossignol, Delvau (« J'ai chassé aux mots comme on chasse aux papillons », p. III) ou encore chez Lermina et Levêque qui écrivent « Il n'est pas de langue plus difficile à apprendre et à parler que l'argot » (p. I) et qui évoquent à propos de l'usage de l'*e* muet les « délicatesses » du « vrai parleur d'argot » qui ne doit pas dire *Il en a reçu une, d'tripotée* « barbarisme blessant pour l'oreille » (p. III) et qui doit savoir comment prononcer *j'vas gober un'prune* et *je l'gobe*. En revanche, l'intérêt — longtemps

---

milieu, 1[re] éd., 1928, nouvelle édition revue et augmentée, préface de Francis Carco, Paris, Albin Michel, 1948, 304 p. (nombreuses références bibliographiques) ; Lorédan Larchey, *Les excentricités du langage*, 4[e] éd. « singulièrement augmentée », Paris, E. Dentu libraire-éditeur, 1862, III-XVII, 324 p. ; *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien*, 1872, suppléments, 1880, 1889 ; Jules Lermina et Henri Levêque, *Dictionnaire thématique français-argot, suivi d'un index argot-français, à l'usage des gens du monde qui veulent parler correctement la langue verte*, Paris, nouvelle éd., Bibl. Chacornac, 1900, 220 p. ; Abbé Moreau, aumônier, *Souvenirs de la petite et de la grande Roquette* (avec un glossaire d'argot de la Roquette), Paris, 1888 ; Alfredo Niceforo, *Le Génie de l'argot, Essai sur les langages spéciaux, les argots et les parlers magiques*, Paris, Mercure de France, 1912, 279 p. (références nombreuses et diverses) ; Raphaël de Noter, *Dictionnaire français-argot et des locutions comiques*, préface de Paul Burani, Paris, Albert Méricant, s.d., 119 p. ; Rossignol (prénom non indiqué) ex-inspecteur de la Sûreté, *Dictionnaire d'argot*, Paris, Ollendorf, 1901, 175 p. ; Lazare Sainéan, *L'argot des tranchées, d'après les lettres des poilus et les journaux du front*, Paris, de Boccard, 1915, 165 p. ; Marcel Schwob et Georges Guieysse, *Étude sur l'argot français*, Paris, Émile Bouillon libraire-éditeur, 1889, extrait des *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. VII, 1[er] fasc., V-VIII, 5-28 p. ; Charles Virmaitre, *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, Paris, 1894, supplément, 1896.

6. Cf. par ex. L. Sainéan, *L'argot ancien*, Paris, Champion, 1907 ; M. Schwob, *op. cit.* note 5 ; E. Chautard, *op. cit.* note 5 ; J. Riverain, *op. cit.* note 2.

7. R. Queneau, *Bâtons, chiffres et lettres*, Paris, Gallimard, nouvelle éd. 1965 ; *Anthologie des jeunes auteurs* (J.A.R.), préface de R. Q., Paris 1955.

prédominant en matière d'argots — pour les recherches historiques, et plus précisément étymologiques — qu'il s'agisse de sens controuvés ou de signifiants — n'est pas leur apanage car il est peu d'argotologues qui y échappent. Quant à ceux qui ont des argots une approche moins restrictive, ils s'interrogent surtout sur leurs fonctions, leurs usages, leurs caractères parasitaires et, en conséquence, sur leur relation à la langue commune. Il est caractéristique que Bauche (en 1920) intègre dans son étude du langage populaire les « termes d'argot usuel » et que nombre d'auteurs insistent sur les fusions qui ont lieu dans le creuset parisien (cf. Delvau, Sainéan...).

On conçoit, dans ces conditions, que les dictionnaires présentent une grande diversité. Certains mêlent langage populaire, jargons, argots alors que d'autres récusent, parfois avec virulence, l'accueil de termes étrangers au parler de la pègre, centrent leur intérêt sur ce parler dont ils affinent l'analyse (ainsi, Rossignol, p. V, signale que le « délateur » est une *casserole* à Montparnasse, une *mouvette* à Montmartre, une *bourrique* à Grenelle). Il n'est pas sans intérêt de remarquer que certains dictionnaires (par ex. Delvau) sont riches en citations littéraires alors que d'autres ne se réfèrent, délibérément, qu'à des documents recueillis « sur le tas » ou encore que, selon les auteurs, il nous est offert une entrée argot/français, une entrée français/argot (plus accessible aux « caves ») ou une double entrée.

À titre d'illustration, nous avons examiné le traitement de six termes dans quelques dictionnaires importants[8], à savoir, par ordre alphabétique : 1) Bauche ; 2) Bruant ; 3) Chautard ; 4) Delvau (premier texte que nous avons inventorié) ; 5) De Noter ; 6) Esnault (pour le seul item *poilu*) ; 7) Lacassagne ; 8) Larchey (1872) ; 9) Lermina-Levêque ; 10) Littré ; 11) Rossignol ; 12) Sainéan. Pour plus de commodité, nous évoquerons chaque auteur par les trois premières lettres de son nom (BAU = Bauche).

[*N. B.* : aucun des termes ne figure chez Galtier-Boissière[9].]

Les six termes sont :

— *canasson* (argot traditionnel ancien, monosémique) ;

— *grain* (argot traditionnel, polysémique) ;

— *cordon bleu* (argot d'un micro-groupe, bourgeois) ;

— *poilu*
— *tringlo(t)*
} (termes d'argot militaire très usités lors de la guerre 1914-18 mais connus antérieurement) ;

— *fichtre* (juron que l'argot commun peut adopter).

Les croix dans le tableau de la p. 333 indiquent que l'item dispose d'une entrée dans le dictionnaire. Nous procéderons ensuite à quelques comparaisons et commentaires des définitions.

Ce qui frappe dans ce relevé, en premier lieu, c'est la dispersion des entrées : aucun item, pas même le traditionnel *canasson*, n'apparaît chez tous les auteurs et chaque auteur (sauf CHA et LAC) présente ses entrées spécifiques.

8. On trouvera les références de ces ouvrages sous la note 5.
9. *Op. cit.* note 4.

	1 BAU	2 BRU	3 CHA	4 DEL	5 DEN	6 ESN	7 LAC	8 LAR	9 LER	10 LIT	11 ROS	12 SAI
Canasson	+	+		+	+	?			+		+	+
Cordon Bleu				+		?						
Fichtre		+		+		?				+		
Grain			+	+		?	+	+	+			
Poilu	+					+						+
Tringlo(t)	+	+		+		?			+			

Si l'on considère, maintenant, les définitions proposées, on constate également une grande disparité, même pour les termes usuels.

Canasson

BAU « mauvais cheval, vieux cheval, rosse »
BRU « cheval »

DEL « cheval — dans l'argot des faubouriens qui savent que cet animal se nourrit de *son* aussi bien que d'avoine : *cane-à-son.* »

DEN « cheval »
LER sous *cheval*, renvoie à « cagne, canasson, carcan, gail, galier, gayet, grès, poulet d'Inde ».

ROS « vieux, mauvais. Un mauvais cheval est un *canasson.* Une vieille prostituée est également un *canasson* »
N. B. : dans son dictionnaire français-argot, sous *cheval*, ROS ne renvoie qu'à *gaye.*

SAI « usuel. vieux cheval. Mot de caserne »

Cordon bleu chez DEL est défini « cuisinière émérite dans l'argot des bourgeois ».

Fichtre

BRU renvoie à *ficher*, *foutre.*
DEL à *foutre.*
LIT « interjection qui se dit en place d'un mot grossier »
Supplément :
« fichtre paraît être un infinitif dit pour un mot grossier et qui s'est transformé, par une seconde atténuation, en ficher »

Grain

CHA « gr. de café. 1902. Clitoris. *Semen humanum*, le grain des hommes (Plaute) »

	DEL	« pièce de cinquante centimes dans l'argot des voleurs. Avoir un gr., v. a. : être un peu fou, ou seulement maniaque, dans l'argot du peuple »
	LAC	« grain, s. m., graine, s. f. : prendre du grain ou de la graine, prendre exemple. « Prends de la graine si t'en as pas, mais tu devrais la boucler » Fr. Carco »
	LAR	« écraser un grain : boire une goutte »
	LER	« pièce de cinquante centimes. Avoir son grain : être ivre »
Poilu	BAU	après une note copieuse (p. 82) définit ce terme comme « homme, homme fort, soldat de la guerre ».
	ESN	donne d'abondantes précisions étymologiques et des références.
	SAI	présente (p. 123) le poilu comme « un sauvage de mœurs paisibles dont l'existence se passe à chasser le boche » et le définit, dans son lexique, comme un « soldat qui a reçu le baptême du feu, qui a pris part à une rencontre ». Il ajoute des commentaires sur l'histoire du mot.

Tringlo(t) BAU, BRU, DEL et LER le définissent comme « soldat du train ».

Les fluctuations qu'on observe ici ne manquent pas d'évoquer la mobilité, la fluidité (Dauzat), la fugacité (Esnault) des phénomènes argotiques. Il ne faudrait pas, néanmoins, en tirer des conclusions hâtives et nier l'existence d'un fonds argotique — dont on peut dire que *canasson* fait partie si l'on tient compte des vicissitudes de fabrication des dictionnaires — qui se transmet d'une génération à l'autre. Un relevé des termes argotiques utilisés par Eugène Sue dans *Les Mystères de Paris* s'est avéré présenter nombre de termes qu'on retrouve chez Bruant ou Forton[10]. Toutes les créations de l'argot ne sont pas éphémères.

Pour avoir une image de la vie de l'argot et des argots vers 1900, pour éviter de privilégier certaines approches partiales, il convient donc d'essayer de totaliser les apports documentaires dans leur diversité. On peut alors, nous semble-t-il, dégager trois traits principaux :

1. La permanence d'un fonds argotique traditionnel, parfois très ancien, celui des malfaiteurs mais aussi des colporteurs... qui a fourni de nombreux termes à la langue commune (*ex.* : *matois*, *camoufler*, *cambrioler*...). C'est ainsi qu'on note la récurrence, dans la plupart des dictionnaires, d'expressions comme *aller à Niort*, *Abbaye de Monte-à-regret*, etc.

2. La prolifération d'argots spécialisés qui, outre ceux des « classes dangereuses » comme celle des bagnards — cf. Darien[11] —, concernent des groupes qui sont, sans conteste, bien acceptés par la société. On en peut citer deux exemples, celui de l'argot des typographes (cf. Boutmy) et celui de l'argot de Polytechnique (cf.

10. *Op. cit.* notes 18-19.
11. Georges Darien, *Biribi*, Paris, Éd. 10-18, 1966.

Cohen). Ces argots de micro-groupes sociaux homogènes présentent, certes, des traits spécifiques (*ex. panama* pour « bévue énorme dans la composition, l'imposition ou le tirage » ou *zéral* pour « zéro ») mais ceux-ci s'insèrent souvent dans une parlure argotique plus commune (cf. M. Cohen qui cite : « Moi, je roupille, j'ai colle de méca demain et je saurai zéroul si je suis vanné, j'ai encore la triple chiée à voir », p. 192). Il convient, en particulier, de noter ici que les divers argots propres aux armées annoncent largement l'argot des tranchées de 14-18 (cf. Sainéan, Esnault, Dauzat), comme le montre l'histoire de *poilu*, par exemple.

3. On note enfin et surtout, dans la période que nous étudions, le développement d'un argot commun, usuel, qui est constitué de termes anciens, éventuellement revivifiés, de termes récents plus ou moins spécialisés, empruntés aux argots les plus divers, de termes à la mode... et qui tend à s'infiltrer dans la langue commune, populaire ou non. On peut parler d'un *slang*, par opposition au *cant* des couches marginales de la société. Il faut, en tout cas, noter l'importance du phénomène d'expansion de certaines expressions argotiques — généralement anodines — dans le parler de tous les jours. Bauche dans son lexique ou, mieux encore, les *Pieds-Nickelés* nous livrent un répertoire assez représentatif de termes que connaissent (sinon pratiquent) presque tous les francophones.

La vigueur des argots spécialisés et le développement d'un argot commun caractérisent sans doute mieux la vie de l'argot dans la période considérée que ne pourraient le faire des variations intra-argotiques mineures qu'on relèverait entre 1880 et 1914 (comme celle qui consiste à remplacer *la rosse* ! par *la vache !*, par exemple).

III. La mode de l'argot vers 1900 est largement répercutée dans les exploitations littéraires qu'on en fait : l'argot commun mais aussi les argots spécialisés servent de ressources, d'écarts stylistiques. Les auteurs en font un usage forcené (*ex.* Jehan Rictus) ou modéré mais presque tous en usent, qu'ils l'enchâssent ou non dans une langue populaire[12]. Certes, il s'agit de calques écrits de l'argot, qui sont soumis, en tant que tels, à une transmutation, mais ils nous fournissent, au-delà des indications transmises par les dictionnaires, de précieuses informations.

La période est riche en grands argotiers, nous entendons par là des auteurs-connaisseurs dont certains textes, au moins, présentent un fort dosage en argot(s). L'Anthologie Galtier-Boissière[13] rassemble de nombreux textes recueillis chez des poètes-chansonniers : Richepin, Gill, Rictus, Bruant, Schwob, Lorrain... Citons-en, comme illustrations, quelques extraits :

---

12. Citons : Henri Barbusse, *Le Feu, Journal d'une escouade*, Paris, Flammarion, 1917, 349 p. ; Émile Chautard, *Goualantes de la Villette et d'ailleurs*, Paris, éd. Marcel Seheur, 1929, 281 p. ; André Gill, *La muse à Bibi, suivi de l'Art de se conduire dans la Société des Pauvres Bougres, par la comtesse de Rottenville*, Paris, Librairie des abrutis, 1879 (sans nom d'auteur), rééd. *ab* 1882 par Marpon et Flammarion (anonyme, puis sous Gill) ; Jean Richepin, *La chanson des Gueux*, Paris, Librairie illustrée, éd. Decaux, 1876 (+ Glossaire dans l'éd. Maurice Dreyfous de 1881) ; Jehan Rictus, *Les Soliloques du Pauvre*, Paris, éd. Seghers, 1971, 284 p. (1re éd. 1897) ; Marcel Schwob, *Poèmes en argot* in *Écrits de jeunesse*, rédigés vers 1888 (Extraits in *Crapouillot*, 1952) ; Ary Steede, *Les culs rouges*, Paris, 1895 (Extraits in *Crapouillot*, 1952) ; Marc Stéphane, *Ceux du trimard*, Paris, Cabinet du pamphlétaire, René Liot libraire, s. d., 197 p.

13. J. Galtier-Boissière, *Anthologie de la poésie argotique, poissarde et populaire de Villon à Bruant*, préface de Pierre Mac Orlan, in *Crapouillot*, Paris, 1952, 80 p.

« Moi j'ai l'cœur gai, c'est pas ma faute.
J'rigol'quand j'vois les gens d'la haute
L'cou engoncé comme des bossus.

On doit rien suer sous leur capote !
Et quand on a sué, ça ch'lipote
J'voudrais pá'et' leur pardessus »
(Jean Richepin, *La Chanson des gueux*, « Pas frileux »)

« Zinguer tout seul, c'est pas mon blo
Qui ça ! Joseph el'machinisse
Un homme d'théât', un artisse
Boir'tout seul ? — oh ! la la — Tableau ! »
(André Gill, *La Muse à Bibi*, « Nocturne »)

« Surin au poing et ventre au riffe
C'est ainsi qu'il faut calancher
Ho la camarde nous agriffe
Veinards en train de pitancher
Oublions la Muette gourde :
Buvons ferme — et prêtons l'esgourde »
(Marcel Schwob, *Poèmes en argot*, « La Lanterne rouge »)

« Quant j'étais goss'line
j'enviais ma frangine
Qui f'sait la rupine... »
(Jean Lorrain, *La Maison Philibert*)

« C'est un bois qu'est vraiment rupin :

Quand on veut faire un bon chopin,
On s'y fait traîner en sapin
Et, sans vergogne,
On choisit tout le long du bois,
Car ya que d'la grenouill'de choix !
et ya même'des gonzess's de rois !!
Au bois d'Boulogne »
(Aristide Bruant, *Au bois de Boulogne*)

« J'am'rais ben moi aussi, mon Guieu
Avec les gas qui sont au sac
(Sans pour ça m' fair' mignonne ou mac)
Vivre en donzelle et en joyeux !

Et m'les traîner dans des bagnoles
Pour m'foutre avec euss des torgnoles
A coups d'bouquets d'fleurs su'l'citron
(Mais v'là ! y s'trouv'que j'ai pas l'rond !) »
(Jehan Rictus, *Les Soliloques du pauvre*, « Le Printemps » ;
Rictus déclare mettre de l'argot dans ses textes « comme on met de l'ail dans un gigot »)

Outre ces poètes qui représentent, sans doute, au mieux l'usage intensif de l'argot, on trouve quelques grands argotiers parmi les romanciers ou conteurs tels Darien,

Vallès, Courteline, Anatole France... et, plus tard, Barbusse. Toutefois, chez ces écrivains, la distanciation par rapport aux termes argotiques est souvent plus grande, comme en témoigne l'utilisation fréquente de guillemets ou de caractères italiques : ainsi, chez Vallès, sont écrits en italique des termes comme *tord-boyaux*, *mastoc*, *chipé*, *cané*... alors que l'auteur, dans *Les Réfractaires* par exemple, se veut observateur-conservateur d'argot et relève : « Seigneur, j'ai tirangé la brême, tenu la camoufle, battu comtois » [en note : « triché aux cartes, tenu la chandelle, fait le niais »[14]]. C'est que, chez les romanciers, on observe, en fait, une tendance à une « ethno-écriture » argotique, c'est-à-dire à un recueil de données utilisables, dans leur pittoresque, à des fins stylistiques. Darien, qui nous transmet en les commentant des termes d'argot du bagne — cf. *Biribi*[15] — tels *chaouch*, *ficher dedans*, *mar'chef*, *gringle*, *barbaque*..., est très représentatif de ce courant mais on trouve également de bonnes notations-exploitations de l'argot chez Anatole France[16].

> « Félicie avait plaqué Girmandel et l'huissier, qui pourtant était homme du monde, avait cessé net d'éclairer »
> (*Histoire comique*, p. 31)

— ou chez Courteline[17] :

> « Bougre de fourneau !... Qu'est-ce qu'il fout ?... V'là qu'y casse ma boutique, maintenant ! Il la paiera ! Il la paiera ! Maxime, vous allez faire le compte, et s'il ne casque pas, les flics ! »
> (Derouet, *alias* Bruant dans *Messieurs les ronds-de-cuir*, p. 182).

Un dernier type de textes peut présenter un usage intensif d'argot(s), à savoir les bandes dessinées. L'exemple-type en est fourni par les *Pieds-Nickelés* de Forton[18] :

> « Vous bilotez pas les aminches, je vais vous préparer un de ces plats dont vous vous pourlécherez les badigoinces ».

Si l'on collationnait tous les termes utilisés par ces argotiers, on pourrait sans doute reconstituer, dans sa grande masse, l'information compilée dans les divers dictionnaires d'argot(s). On relève ainsi chez Bruant[19] : *fortifs*, *gens comifs*, *pègre*, *biffin*, *nègre*, *purotin*, *tintoin*, *trimarder*, *chiner*, *loupaqu'*, *chopper*... ; chez Rictus[20] : *muff*, *poireauter*, *marioll'*, *r'luquer*, *rastaqoères*... ; chez Forton[21] qui nous livre un argot commun encore très usité : *occase*, *cagnotte*, *patelin*, *barboter*, *renipper*, *tuyaux*, *bagnole*, *guimbarde*, *poteau*, *pognon*, *jaspiner*, *canasson*, *calter*, *estamper*, *roupillon*, *frousse*, *galette*, *dèche*...

---

14. J. Vallès, *Œuvres complètes*, Paris, Éd. Livre-Club Diderot, 1970 ; t. 1 p. 358.
15. *Op. cit.* note 11.
16. A. France, *Histoire comique*, Paris, Calmann-Lévy, s.d., p. 31.
17. G. Courteline, *Messieurs les Ronds-de-Cuir*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
18. Louis Forton, *Les Pieds-Nickelés s'en vont en guerre*, paru dans *L'Épatant*, 1913-1915, Paris, rééd. Claude Offenstadt, Azur, 1978, 144 p. et Alphonse Boudard, *Petit dictionnaire Pieds-Nickelés-Cave* in *La Bande des Pieds-Nickelés* (1908-1912) [rééd. de la bande dessinée de Forton parue dans *L'Épatant*], Paris, éd. Azur, 1965 (épuisé).
19. *Dans la Rue, chansons et monologues*, Paris, A. Bruant auteur, éd., éd. définitive, 24e mille, s. d., 208 p.
20. *Op. cit.* note 12.
21. *Op. cit.* note 18.

A côté de ces auteurs délibérément et abondamment argotiers, nombre d'écrivains, pour ne pas dire tous les écrivains, recourent sporadiquement à l'argot. Ils obtiennent ainsi une libération langagière à bon compte, un sursaut stylistique sans pour autant assumer l'argot à compte d'auteur car ils se ménagent, généralement, un clin d'œil complice avec le lecteur. Ceci vaut pour tous les genres, qu'il s'agisse de romans, de contes, de livraisons... (cf. Gyp, Prévost, Louÿs, Mirbeau, Pergaud, Zola... mais aussi certaines œuvres d'argotiers comme Vallès ou France), de théâtre (cf. Feydeau, Labiche, Péguy, Gide...), de poésie (cf. Schwob, Apollinaire, Max Jacob, Laforgue... chez qui, en outre, les créations verbales s'apparentent parfois à celles de l'argot comme les « s'engrandeuille », « sexciproques » ou « sangsuelles » de Laforgue [*Complaintes*[22]]. On observe le même saupoudrage de termes argotiques dans la para-littérature, qu'il s'agisse de la presse, des almanachs, des caricaturistes, etc... Dans tous ces documents, les termes argotiques peuvent s'insérer dans un style très soutenu, voire grandiloquent. Le fait caractéristique est qu'on y observe — sauf rares exceptions — une liste fermée, limitée d'items bénins. Citons, au hasard de nos lectures : *gaffe, gaffé* (Louÿs, Allais...), *pincé* (Allais, Prévost, Gyp, Darien...), *c'est de la frime* (Mirbeau...), *chiper* (Hector Malot...), *cognes* (Pergaud...), *gratin* (Prévost...), *gober* (Vallès, Feydeau...), *crasse* (Forain, Gyp...), *carotter* (Christophe...), *chopper* (Vermot...). Un relevé systématique de ces îlots argotiques montrerait sans doute qu'il s'agit d'un micro-lexique dont la récurrence a beaucoup contribué au développement d'un argot commun et à sa pénétration dans la langue commune.

Qu'on se refère à l'argot des tripots, à l'argot des rues, à l'argot des chansons ou à celui des académiciens, on décèle dans toutes les utilisations du lexique argotique une certaine insolence, une provocation langagière qui en est peut-être la marque la moins contestable, quel que soit le degré d'authenticité qu'on lui concède et quelle que soit la posture de distanciation adoptée. En ce sens, on croit pouvoir dégager, depuis un siècle, une évolution de l'argot — et même des argots spécialisés — vers un usage plus ludique (avec la pointe d'agressivité qui caractérise bien des jeux) que proprement cryptique.

Denise FRANÇOIS

---

22. J. Laforgue, *Œuvres Complètes*, I, *Poésies*, Paris, Mercure de France, 1951.

LES FRANÇAIS RÉGIONAUX

I) Introduction

A l'occasion de ses conversations avec un groupe de dentellières du Monastier, dans le Velay, qui le retenaient volontiers au passage pour la causette, R. L. Stevenson note la curiosité de ses interlocutrices à propos de sa langue. « Parle-t-on patois en Angleterre ? » lui demandait-on. Et quand il disait que non, elles reprenaient : « Ah ! alors français ? ». L'auteur conclut un peu plus loin : « Il s'agissait de parler obligatoirement français ou patois[1] ». Cet univers linguistique très simplifié, où l'anglais n'a pas été prévu, ne laisse pas non plus de place aux variétés intermédiaires entre les seuls domaines reconnus, et suppose que le locuteur passe à chaque fois avec agilité tout dans l'un ou tout dans l'autre, sans partage. Il repose sur un bilinguisme envisageant tour à tour des modes d'expression bien différenciés, et correspondant à des situations ou à des contextes sur lesquels il n'y a pas de peine à ne pas se méprendre : deux langues, deux horizons, deux types d'échanges ou d'interlocuteurs entre lesquels, dans bien des cas, on n'a pas le choix. Quand ces provinciaux de condition modeste parlent français, quel français parlent-ils ? Où et comment l'ont-ils appris ? Un certain nombre d'entre eux sont passés par l'école, mais ce n'est pas le fait de tous, puisqu'un enseignement obligatoire ne sera mis en place qu'à partir de 1882[2]. Il est pratiquement impossible de donner une réponse qui soit assez générale et tout à fait satisfaisante.

Le bilinguisme suggéré précédemment est répandu très largement dans la campagne. Dans une grande partie des milieux urbains, dans quelques secteurs de l'ancien domaine d'oïl, il s'est atténué ou a disparu. Les zones de communication s'étagent alors selon des registres divers. Les variétés régionales ne sont pas absentes, mais composent avec d'autres, et se manifestent avec moins d'éclat. Quelle que soit la situation envisagée, l'étude de ces variétés reste, pendant l'époque qui nous occupe, très timide, pour ne pas dire inexistante. Pendant longtemps les français que nous appelons régionaux n'ont pas été perçus comme des objets distincts ayant un intérêt en eux-mêmes.

Ce n'est pas que nous manquions de témoignages sur leur existence. Le célèbre héros de Jean Aicard, Maurin des Maures, s'exprime, nous dit-on, dans un « français

1. R.L. Stevenson, *Journal de route en Cévennes*, 1re édition intégrale à partir du manuscrit de Stevenson, éd. Privat, Club Cévenol, Toulouse, 1978, p. 29. Le voyage de l'auteur dans les Cévennes eut lieu en 1878.

2. L'idéologie prédominante à l'école rejette dans le domaine du Mal les patois ainsi que les préjugés : « Par toute la France on saura parler la langue de la patrie », dit dans *Le Tour de France par deux enfants*, l'aîné, André, qui n'avait pas pu comprendre ce qu'avaient dit les vieilles gens dans un village situé près de Montélimar, et il est clair que la mission de l'école est de permettre à tous les écoliers de France de « causer ensemble » (G. Bruno, *Le Tour de France par deux enfants*, Paris, Belin, 1877, pp. 164-165). Dans l'espace et le temps consacrés à l'école, les patois sont généralement pourchassés. Il y a lieu néanmoins d'ajouter que l'assiduité n'avait rien de comparable à celle qui s'est imposée entre les deux guerres, et que le corps enseignant, de recrutement local, véhiculait un français en partie régional.

traduit du provençal et semé d'idiotismes », et il lui arrive de répondre « d'un grand sang-froid, en bon français provençal, aussi sonore que du patois corse : « Parfétemein ! »[3] ». Ces remarques, auxquelles correspondent malheureusement un trop petit nombre d'exemples dans l'ouvrage, synthétisent assez bien un type courant de français régional, à travers lequel reste perceptible un autre idiome sous-jacent, et qui se caractérise par une phraséologie, un accent et une intonation. Nous sommes tenté de dire avec l'auteur, quand nous sommes frappé par un tel langage, que nous avons là du « bon français provençal ». Or, à une époque où les types régionaux étaient exceptionnellement riches et variés, des moyens d'investigation adaptés ont cruellement fait défaut ; aussi ne saurait-il être question de faire un inventaire, où l'étude exhaustive d'un phénomène sur lequel les contemporains ne nous ont renseignés que très imparfaitement, et dont d'innombrables manifestations resteront ignorées. Or ce phénomène qui comporte des aspects fragiles à côté d'autres plus stables, est lié aux époques aussi bien qu'aux régions, aux conditions sociales et culturelles plus qu'aux règles d'évolution d'un système linguistique ayant gardé son autonomie ; il exige, pour être saisi, le respect d'un plan synchronique suffisamment strict.

Nous nous contenterons de parcourir le chemin qui progressivement conduit à une prise de conscience de plus en plus nette et complète.

II) Ouvrages normatifs et glossaires de patois

A) *Ouvrages normatifs*

Les grammairiens du XVIIIe siècle avaient fait porter certaines de leurs remarques sur des façons de parler régionales. Les usagers devaient sentir que celles-ci s'écartaient du bon usage, et il appartenait aux grammairiens normatifs d'appeler leur attention sur elles. Jouant, sur cette question limitée, le rôle de Vaugelas et de ses continuateurs, un Desgrouais avait, au XVIIIe siècle, donné avec ses *Gasconismes corrigés* un ouvrage qui devait rester longtemps un modèle du genre (1766) : pendant des dizaines d'années, bien des recueils de provincialismes corrigés ont vu le jour. Ce point de vue ne permet évidemment pas la redécouverte de chaque français régional dans son ensemble, et a pour conséquence la livraison en vrac de traits grammaticaux ou lexicaux découpés aussitôt après que remarqués, et dénoncés comme « vicieux » ou cités pour être corrigés. Les faits sont notés dans la mesure où ils révèlent des imperfections à faire disparaître, et ils ne constituent finalement qu'une variété dans l'immense catégorie des fautes.

Les ouvrages du type de celui de Desgrouais, qui se succèdent dans la première moitié du XIXe siècle, continuent à être utilisés et sont parfois même réédités dans la suite : ainsi *Les Provincialismes corrigés* de J. B. Reynier[4], dont la première édition avait été tirée à Marseille en 1830 à deux mille exemplaires — ce qui donne une idée de la diffusion de l'ouvrage —, ont été augmentés et réédités en 1878, parce que le tirage précédent était épuisé. Ces recueils devraient, en principe, en dépit des limitations dues à leur finalité, nous éclairer sur notre sujet. Les auteurs n'ont-ils pas eu pour cible les écarts commis dans une région par rapport à la norme du français

3. Le roman de Jean Aicard *Maurin des Maures* a été publié en 1908.
4. J. B. Reynier (1878, *2.2*).

d'une époque ? Une partie au moins des caractéristiques régionales devrait être portée par ce moyen à notre connaissance. Malheureusement dans un ouvrage tel que celui de Reynier, se retrouve toute une série de remarques qui passeront de sottisier en sottisier sur l'ensemble du territoire national. Qu'il s'agisse de la confusion entre *agonir* (d'injures) et *agoniser* (« être à l'agonie »), de la condamnation de *faire bisquer,* bien que reconnu comme « très employé », parce que cette expression, que l'Académie n'a pas admise, « n'appartient qu'à la dernière classe du peuple », du conseil de prononcer *celui-là* « comme c'est écrit », et non, comme le font bien des gens, *suila*, nous avons là autant de notations utiles sur les divergences entre usage réel et bon usage, mais nous ne voyons pas apparaître le caractère régional qu'annonçait le titre. Il ne pouvait guère en être autrement dans la mesure où la langue de référence était le français académique, et où le français introduit dans les provinces n'en faisait pas nécessairement partie. Nous nous apercevons seulement qu'une langue familière, déjà assez « standardisée », s'emploie un peu partout, et les nombreuses interférences entre français populaire et français régional ne paraîtront pas surprenantes.

Si l'on se tourne vers ce qui est particulier, on peut avoir une idée de ce que le langage observé doit à l'idiome régional. Une phrase telle que celle-ci : *il a un plan tout sien*, « il a un flegme bien à lui », révèle au moins deux particularités, d'abord que les possessifs de la série *mien*, *tien*, *sien* s'emploient volontiers comme épithètes, ensuite que le mot *plan* (cf. *aller planplan*) est l'équivalent de « nonchalance ». Ce mot, qui apparaît couramment comme adverbe dans le Sud-Est avec le sens de « doucement, posément », est substantivé en provençal (F.E.W., IX 29b). Le *corchon* donné comme « l'entame (du pain) » est l'un des nombreux dérivés méridionaux d'un verbe bas-latin **curticare*, ancien provençal *corchar* « raccourcir » : Stendhal emploie une forme voisine *crochon de pain*, dans sa *Vie de Henri Brulard*. Revenons un instant au pays des dentellières interlocutrices de Stevenson : M. Pomier, vice-président de la Société d'agriculture, Bibliothécaire de la ville, ancien principal du Collège, a publié au Puy en 1835 un *Manuel des locutions vicieuses les plus fréquentes dans le département de la Haute-Loire et la majeure partie du midi de la France*[5]. L'aire considérée parait énorme, mais il est vrai qu'un grand nombre d'expressions sont interrégionales. En fait ce manuel qui se propose d'être une « première grammaire du peuple » contient bien des francisations de termes que nous retrouvons dans le patois du pays vellave : on ne dirait pas *il amasse les brises*, pour « il ne perd rien », « il ne donne pas ses coquilles », si *brisa* ne signifiait « miette » (cf. le verbe français *briser*).

Le remplacement de *brisa* par *miette* ne soulève pas, à priori, de difficultés comparables à celles qui se présentent toutes les fois qu'il s'agit de nommer un objet qui est inconnu ailleurs. Pomier, sensible à cette question qu'il pose clairement, admet qu'il est impossible de se passer des termes usités pour nommer des objets particuliers au pays. « Comment désigner, demande-t-il, ces vases de bois à deux anses appelés *bacholes*, ces paniers ou plutôt ces coffres d'osier appelés *bennes* ; cette autre sorte de panier, tressé en paille, appelé *paillas*, ces bûches de pin ou de sapin, d'une longueur déterminée, connues sous le nom de *lauzes* ? » Et il conclut : « On ne sera donc pas surpris de ne pas rencontrer ces noms parmi les termes impropres ». On voit que tout un secteur du vocabulaire est reconnu comme irréductible à la substitution. Ce trait ne manque pas d'intérêt, mais il limite singulièrement la portée documentaire des ouvrages de type normatif.

---

5. Le Puy, impr. de P. Pasquet, 1835.

Nous n'abandonnerons pas ces ouvrages avant d'avoir rappelé que quelques-uns d'entre eux nous donnent de rapides indications sur le développement du français à l'époque de leur composition. Il est question, chez celui de Reynier, de « l'usage d'intercaler dans le français des mots provençaux, des mots provençaux francisés » qui était le propre des classes moyennes. Or cet usage a gagné toutes les classes, et de ce fait s'est trouvé généralisé l'emploi des provençalismes « dans la conversation et même dans les lettres ». C'est cet usage et son développement qui justifient le propos de l'auteur. On ne peut que regretter que ce phénomène n'ait pas été mieux observé, car il nous semble fondamental. Milieux dirigeants déjà très francisés, milieux modestes qui s'ouvrent à la francisation, classes moyennes qui sont entrées les premières dans le mouvement, se reconnaissent dans ce français qui mérite bien le nom de régional. Français mêlé, sans aucun doute, et à des degrés divers, mais qui n'en constitue pas moins un mode de communication réel.

B) *La méthode savinienne*

Nous nous sommes d'abord tourné vers des ouvrages qui traitent du français. Le français régional fait en principe partie d'un discours en français, et le langage que ces puristes essaient à tort ou à raison d'émonder est bien celui qui nous occupe. Le genre est beaucoup moins productif à l'époque que nous envisageons, ce qui ne signifie pas que les préoccupations qui animaient les auteurs aient totalement disparu, comme en témoignent les rééditions, et que leur influence soit devenue tout à fait négligeable. Notre objet se trouvera placé sous un tout autre éclairage si nous considérons les débats dont a fait l'objet la méthode dite « savinienne », du nom d'un instituteur de l'enseignement libre, Savinien-Joseph Lhermite. Il s'agissait de remplacer l'enseignement en français, inaccessible aux petits élèves dont le français n'était pas la langue maternelle, par un enseignement qui utilise celle-ci comme intermédiaire. La conception n'était pas nouvelle. Le premier essai connu dans ce sens avait vu le jour en Bretagne. Le citoyen Tanguy avait fait imprimer à Brest en 1800 *Le Rudiment du Finistère*, un « manuel français-breton destiné à faire passer d'une façon rationnelle les enfants de la connaissance de leur langue maternelle à celle de la langue française[6] ». En 1842, un curé de Saint-Nabord (Vosges), Pétin, avait publié un *Dictionnaire patois-français* à l'usage des écoles rurales. L'ouvrage se proposait de conduire « par le moyen du patois usité en Lorraine et principalement dans les Vosges (...) à la connaissance de la langue française ». A la fin du XIX[e] siècle, de nombreuses voix se firent entendre pour réclamer l'introduction des idiomes régionaux à l'école élémentaire et particulièrement dans le Midi où la gloire de Mistral et la renaissance de la littérature encourageaient le mouvement.

Savinien donna à ce sujet une communication en Sorbonne, *Les écoles du Midi et la langue d'Oc*, au XXXVI[e] congrès des Société savantes (1896). Les préoccupations de Savinien et de ses amis recoupaient en partie celles d'universitaires tels que Bréal qui, notamment dans un rapport intitulé *Quelques mots sur l'instruction publique*[7], avait mis en garde contre la proscription dont les patois faisaient l'objet à l'école. Il envisageait même la création d'un cours d'Histoire de la langue à l'École Normale, destiné en particulier aux instituteurs nés à la campagne et, de ce fait, d'autant plus prévenus contre le patois qu'ils avaient parlé à la maison familiale. L'enseignement devrait prendre pour point de départ le « lieu même que l'enfant habite ». L'enfant

6. D'après J. Aurouze (1908, *2.2*).
7. M. Bréal, (1872, *2.1*).

ayant la possibilité de faire intervenir le système d'expression qu'il connaît déjà, retirerait de sa formation les mêmes bénéfices que le linguiste de la grammaire comparée : « On ne connaît bien une langue que quand on la rapproche d'une autre de même origine ».

On ne peut faire ici que des allusions très brèves à un mouvement qui a revêtu des formes très diverses. Remarquons seulement qu'il ne va pas du tout dans le sens des modes d'expression intermédiaires. Le petit paysan a si bien entendu vanter « la supériorité du langage officiel, qu'il croit affiner le sien en *empruntant* au français des mots et des tournures qui ne font au contraire que l'affadir. Il élimine sottement de son parler savoureux les expressions terriennes, les locutions archaïques qui faisaient sa plus grande originalité ; la ménagère ne dit plus *lou caleo*, *l'oulo*, *l'ort*, mais *la lampo*, *la marmito*, *lou jardin* » (J. Aurouze [1908, *2.2*], pp. 12 et 19). Il est regrettable que de tels faits, qui ont été plus d'une fois remarqués, aient été plutôt déplorés que décrits. En revanche on reconnaît qu'il est raisonnable d'exiger qu'on parle le français avec l'accent français. Ainsi les deux systèmes doivent coexister parallèlement et intégralement sans interférer. D'un côté on corrige les gasconismes pour faire plus français, de l'autre on vitupère contre les francismes pour conserver plus purs gascon ou provençal. L'hostilité à l'égard du français régional est explicite chez Charles Brun qui écrit qu'en dehors de la méthode savinienne, l'enfant « n'arrivera à posséder qu'un « français régional », c'est-à-dire, en somme un patois[8]».

C) *Glossaires de patois*

Si nous nous tournons maintenant vers les glossaires des patois ou des parlers ruraux, nous découvrons une production très soutenue, et qui bientôt va trouver un appui dans le développement de la philologie romane. On ne peut soupçonner les auteurs de se complaire dans la recherche d'un langage mêlé et impur. Ils s'indignent habituellement de voir les patois considérés comme des corruptions du français, et mettent à égalité l'idiome régional et la langue dont la position dominante n'est due, selon eux, qu'aux hasards de l'histoire. Il n'est pas rare qu'ils placent au-dessus de ce qu'ils appellent « la langue littéraire », ces idiomes qui semblent être le produit du sol et de la race, qui reflètent mieux la vie naturelle du langage, et dont l'histoire n'a pas été traversée, semble-t-il, d'autant d'influences étrangères, de bouleversements dus à des modes passagères.

Certains glossaires ne nous intéressent pas ici directement : l'idiome régional qui y est recueilli ne saurait être confondu avec une variété de français, et le système linguistique auquel il correspond est nettement différent du système français, sur les plans phonétique et morphologique. D'autres contiennent en fait beaucoup de français régional. Dans certains pays trop peu éloignés de Paris pour ne pas avoir subi l'influence centralisatrice de la capitale, l'ancien patois n'existe plus qu'à l'état de fragments morphologiques, ou plus souvent lexicaux. On remarquera que le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* publié en 1890 par Clair Tisseur (sous le pseudonyme de Nizier du Puitspelu[9]) comporte des formes localisées à Lyon qui sont moins patoisées que celles qui proviennent de la campagne du Lyonnais : les mots *ramo* « ramer (des pois) », *voga* « fête patronale », se sont francisés à Lyon en *ramer*, *vogue*. Cependant ce n'était pas le français régional que visaient à

8. Ch. Brun, *Le Régionalisme*, Paris, Bloud, 1911, p. 155.
9. Lyon, H. Georg, 1887-1890.

proprement parler les auteurs. Ils notaient les écarts qu'ils observaient par rapport à ce qu'ils considéraient comme la langue générale. Ils ne citent pas pour dénoncer, mais au contraire pour marquer une différence qui fait honneur. Cependant c'est au titre de vestiges d'un patois ou d'un ancien dialecte, et non à celui d'éléments ou de variables dans un discours en français que les termes ont été relevés.

Les témoins les plus autorisés de ces patois sont les gens de la condition la plus modeste, et surtout ceux qui n'ont pas été déformés par une culture dénaturante. H. Moisy, auteur d'un *Dictionnaire du patois normand*[10], oppose à « la langue écrite et parlée par les personnes instruites », celle « qui n'est que *parlée* et dont usent seules les classes illettrées ». A. Delboulle, auteur du *Glossaire de la Vallée d'Yères* (Haute-Normandie)[11] nous dit qu'il s'entretient « avec le premier venu, un bouvier, un charretier, un maçon ». L'inculture des témoins est une garantie ; mais un autre ordre de références guide la recherche du lexicographe : la langue des patois a mieux conservé que la langue cultivée ce qui appartenait au fonds des anciens dialectes et à la vieille langue française ; elle présente tout l'inverse de cette corruption dont on l'accuse. Delboulle déclare avoir « pris un plaisir infini » parce qu'il a retrouvé une affinité entre le patois qu'il a étudié et « l'une des plus belles et des plus anciennes langues littéraires ». Aussi précise-t-il dans le sous-titre de son glossaire : « pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand et à l'histoire de la vieille langue française ». Les auteurs de glossaires ont bien mis en lumière le côté archaïsant de leurs recherches. « *Faude*, glose Delboulle, est du vieux français, il est encore employé par les charbonniers de la forêt d'Eu ». Les survivances ne manquent pas : *anui (t)* « aujourd'hui », *nache* « fesse de bœuf » (en ancien français, « fesse »), *chouler*, « pousser, faire avancer », dérivé du nom de la *choule*, sorte de boule avec laquelle jouaient nos ancêtres. Un subjonctif tel que *je voiche* du verbe *aller* rappelle les formations en *-che* de l'ancien normand-picard. Les auteurs confondent sans doute fixité et pureté, vieille langue littéraire et langue des paysans, mais nous avons dans l'archaïsme, qui interfère souvent avec l'emprunt au dialecte, l'un des constituants essentiels des variétés régionales.

Toutefois le glossaire de Delboulle contient aussi des termes tels que le verbe *abouler*, « jeter, pousser », particulièrement dans l'expression « Allons, aboule ton argent », ou simplement « aboule » ; la première attestation d'*abouler* au sens de « payer » se trouve dans une chanson du premier Empire, selon Esnault (1965, *0.2*) ; *boustifaille*, « bonne chère » figure dans Desgranges (*Petit Dictionnaire du peuple, à l'usage des quatre cinquièmes de la France*, 1821), *être pompette* dans d'Hautel (*Dictionnaire du bas langage*, 1807). Les emprunts de fraîche date aux vocabulaires argotiques et populaires cohabitent donc avec les vestiges des dialectes ancestraux. Le vieux mot est de droit régional mais quelle place faut-il faire aux nouveau-venus ? Est-il licite d'établir des catégories limitatives pour des mots qui font partie du même discours ? Pour le témoin, la distinction n'apparaît généralement pas. Même les auteurs de glossaires s'y trompent, parce qu'ils se laissent guider par une impression d'écart : ils notent ce qui ne leur semble pas « normal ». Or ces mots, dont seule une référence historique nous apprend qu'ils sont récents, ont été parfaitement assimilés dans le langage qu'ils observent. Il existe une certaine régionalisation des emprunts faits aux diverses couches de français, tandis qu'inversement l'élément indigène tend à subir une francisation. L'idée que nous parvenons à nous faire des français

10. Caen, Imprimerie de F. Le Blanc-Hardel, 1885.
11. Le Havre, Imprimerie de Brenier, 2 vol., 1876-1877.

régionaux de la fin du XIX[e] siècle reste peu nette et les documents dont nous disposons ne nous fournissent qu'un jeu de découpures sommaires.

III) Deux découvreurs : Gilliéron (1854-1926) et Dauzat (1877-1955)

A) *Gilliéron*

Avec Gilliéron et Dauzat nous sortons de l'ère des tâtonnements ; ce qui pendant des dizaines d'années n'avait pas été reconnu comme objet d'étude et n'avait été traité que par allusion, commence à être plus nettement perçu. La doctrine de Gilliéron s'est formée peu à peu et nous n'entreprendrons pas d'en exposer le développement. Elle comporte néanmoins une puissante cohésion interne et des constantes évidentes. Le champ d'exploration s'étend essentiellement aux parlers populaires. La finalité qu'elle envisage est fondamentalement historique, et les images qu'elle empruntera volontiers à la médecine ou à la paléontologie tiennent à ce que l'objet est à considérer comme un organisme vivant.

Gilliéron a senti l'incapacité de la phonétique de son temps, par laquelle les Romanistes étaient, selon sa propre expression, « hypnotisés », à donner la lumière qu'il était en droit d'espérer. « Les phonéticiens, remarque-t-il, ne voient guère dans la constitution de la langue que l'élément mécanique ». Il ne met pas en doute les lois implacables selon lesquelles les mots s'estropient et se défigurent ; il refuse de livrer le langage à ces forces aveugles qui ne disent rien sur les choix qui ont été faits, ni sur la raison d'être des répartitions de formes et de sens. « Observez, conseille-t-il aux jeunes linguistes, comme si, à la base des évolutions, il n'y avait aucun mystère physiologique, mais simplement une œuvre de réflexion plus ou moins consciente, à laquelle notre réflexion peut atteindre ». Et il tend à privilégier les processus d'imitation, d'adaptation, d'assimilation, de propagation, ayant pour cause l'identité ou la parenté des milieux sociaux[12].

Gilliéron ne travaillera donc pas sur des éléments aussi abstraits que des sons découpés à l'intérieur des mots, et pris dans un parler qui, lui-même, poursuivrait un destin à part. Il travaillera sur les mots : c'est sur ce plan qu'il sera à même de faire intervenir la sémantique, et que se produisent les analogies et les conflits. Gilliéron avait ce trait en commun avec Brunot qu'il accordait aux mots une puissance révélatrice. Ces mots ne sont pas pris isolément. Donnons un exemple très simple. On sait les hésitations qui eurent lieu dans le domaine gallo-roman lorsque fut généralisée en France à la fin du XVIII[e] siècle la culture du légume que nous appelons la pomme de terre, et qu'il fallut trouver un nom. Parmi les noms qui ont été donnés, on remarque celui de truffe, qui servait déjà à désigner un champignon dont la forme rappelait les tubercules. Or, pour Gilliéron, la pomme de terre ne peut pas s'appeler *truffe* là où le même mot désigne habituellement le champignon. Sinon nous aurions, dans le même parler populaire une collision homonymique, c'est-à-dire un état de confusion intolérable auquel ne peut manquer de mettre fin, s'il venait à se produire, le recours à d'autres termes pris au même fonds, ou empruntés à la langue dite littéraire[13].

---

12. *La faillite de l'étymologie phonétique*, Neuveville, Beerstecher, 1919, p. 133 *sqq*.
13. Les séries d'homonymes qui correspondent à la prononciation /sẽ/, *sain, saint, ceint* ou /so/, *seau, sot, sceau* ne sont pas gênantes pour une langue littéraire : « le lettré voit les mots écrits et passe outre sur la collision phonique ; l'illettré ne les voit pas et ne passe pas outre. » Gilliéron (1918, *2.2*), p. 306.

L'histoire des mots est ainsi jalonnée de conflits de formes, de désarrois ou de pléthores sémantiques, auxquels les parlers populaires, comme la langue littéraire, ont été amenés à apporter le remède approprié. Un tel examen suppose la détermination d'un cadre temporel et géographique : les adversaires se sont trouvés en présence sur le même terrain, donc dans la même aire ; à la même époque, donc en synchronie. Mais si les conditions changent à chaque fois, les conflits et leurs solutions sont, dans leur principe, de tous les temps et relèvent d'une linguistique générale : il suffit de rassembler les données en nombre suffisant. Il appartient à la géographie linguistique de regrouper les phénomènes qui, sans elle, auraient paru rester indépendants les uns des autres. De même qu'une paléontologie devient concevable du moment que la collection de fossiles porte l'indication exacte « des lieux et des couches où ils ont été trouvés », les états successifs peuvent être reconstitués par le rapprochement des vestiges laissés par les vaincus sur le terrain : une stratigraphie des mots reste inscrite sur la carte dont la lecture restitue une histoire. On sait que les mutilés phonétiques provenant du latin *apem*, abeille, (singulier *é*, pluriel *es*) apparaissent sur quelques points en bordure du vaste territoire où prédomine l'appellation *mouche à miel* : Artois, Guernesey, Bordelais, Suisse romande. Le mot latin n'a évidemment pas été apporté par petits paquets et déposé dans quelques coins demeurés très archaïsants. Ces points sont les affleurements de la couche provenant directement du latin *aps*, *apis*, qui a occupé le terrain avant l'expansion de *mouche à miel*. Cette appellation elle-même caractéristique de la France septentrionale et de la région parisienne, était destinée à être supplantée par *abeille*, emprunt de la langue « littéraire » aux parlers méridionaux.

On comprend que les contacts et les interactions ne sont pas du tout considérés avec défiance par Gilliéron, qu'ils font partie de la vie habituelle et normale du langage, qu'ils révèlent même un organisme en bonne santé, accueillant volontiers les moyens de se régénérer, en un mot qu'ils relèvent de la thérapeutique verbale. Le mouvement de relatinisation du français, qui prend des proportions considérables aux XVe et XVIe siècles, en donne un exemple. Les emprunts des parlers populaires à la langue nationale en sont un autre. Quand E. Edmont, le collaborateur de Gilliéron, entreprit son *Lexique saint-Polois* (1887, *2.2*), il reçut le conseil d'enregistrer le plus grand nombre possible de mots patois sans faire lui-même le tri « entre ceux qui appartenaient véritablement au parler populaire et ceux qui étaient des néologismes de récente date »[14]. C'était ne pas nier l'évidence : les parlers populaires arrivent à notre oreille mêlés à des degrés divers. Il ajoutait que les mots « importés de la langue littéraire » présentent par leurs altérations de forme et de sens, un haut intérêt linguistique.

Edmont a été ainsi amené à observer et à noter le tout-venant en indiquant, au moyen de sigles, la provenance exacte — Saint-Pol ville, les faubourgs, la banlieue —, et même à faire une rubrique pour les « mots français usités en saint-Polois » (p. 75). Lorsqu'un mot se termine par le suffixe *-ment*, la forme locale de la finale est habituellement-[mẽ] ; s'il comporte une sifflante représentant un *c* étymologique, celle-ci est représentée par une chuintante, ex. *bachinet*, au lieu de *bacinet*, « bouton d'or », lat. *baccinum*. Edmont remarque que, dans la ville, les formes comportant des traits de ce genre et qu'il met entre parenthèses, sont actuellement moins employées et tendent à disparaître. Les formes relevées ne sont donc pas toutes mises sur le même plan ; elles s'ordonnent en fonction de leur répartition et de leur vitalité.

---

14. Voir S. Pop (1951, *4*), t. I, p. 77.

D'autre part l'auteur n'a pas négligé de préciser les conditions dont dépend cette répartition. Entre eux les gens du peuple parlent patois et les expressions locales dominent tant que les interlocuteurs sont des gens du pays. Dans les conversations avec les étrangers, ou avec les personnes de condition plus élevée, leur nombre diminue. Mais sommes-nous encore en présence de patois ? L'observateur envisage un continuum d'un patois marqué à un parler qui, selon ce qu'exigent les circonstances, perd une partie plus ou moins importante de ce qui le caractérise. Serait-il inexact de placer la barre de séparation ailleurs, à l'intérieur même des ressources d'expression de ces témoins, qui disposeraient d'un type de langage, le patois, lorsqu'ils se trouvent entre eux, mais d'un autre lorsque des interlocuteurs étrangers troublent le jeu de la communication et les obligent à adopter un autre mode d'expression ? Cette séparation n'est pas arbitraire dans la mesure où les sujets parlants eux-mêmes ne sont pas complètement inconscients du changement, ne serait-ce qu'en ressentant la gêne qu'ils s'imposent, et où pour eux, parler naturellement, c'est parler leur patois. Aussi bien Gilliéron, qui connaît le parler de Saint-Pol ville, à travers les enquêtes d'Edmont, le qualifie-t-il de « français coloré de patois[15]». Et il cite des locutions qui n'ont rien de patois dans le détail de leur forme, comme *avoir cher*, « aimer », résidu attardé, selon lui, de la concurrence entre le vieux verbe *esmer* (lat. *aestimare*, « estimer ») et *aimer* (lat. *amare*, « aimer (par ex. une personne) ».

Gilliéron avait fait une place à un mode d'expression qui n'était ni la langue générale, ni le patois, et qu'il appelait habituellement « français provincial »[16]. Edmont nous a laissé sur cette catégorie un article[17] qui complète les observations de son *Lexique*. Il y écrit : « Lorsqu'un paysan, un homme du peuple dont le parler habituel est le patois, adresse la parole à un supérieur, à un étranger, ou à une personne d'une plus haute condition que la sienne, il a bien soin d'employer un langage plus relevé, en d'autres termes, de chercher à parler français ». Ce langage plus relevé est, aux yeux de l'auteur, un pastiche ; en relevant le niveau, le locuteur passe par-dessus des expressions populaires qui, le cas échéant, viendraient se placer d'elles-mêmes dans sa bouche lorsqu'il parle en patois avec des gens de sa condition ; il vise les plus hauts échelons, et pastiche la langue académique. Il se trahit du même coup, car il a oublié de gommer certaines de ses habitudes phonétiques locales, et il introduit parfois des mots qu'il forge en s'inspirant des modèles français.

Quand un paysan picard relève son parler, il substitue *chanter* à *canter*, *acheter* à *acater*, *champ* à *camp*, c'est-à-dire qu'il remplace fréquemment la vélaire *k* par la chuintante notée *ch*. Mais le passage d'un registre à l'autre l'entraîne à soupçonner le son *k* même là où il n'a rien de suspect, et c'est ainsi qu'il dira : « Ma *chahute* (i. e. *cahute*) elle est fondue ; mon *branchard* (i. e. *brancard*) de gabriolet il est cassé ; prenez la *charafe* (i. e. *carafe*) qu'elle est là sur la *dresse* ». La dernière phrase contient à la fois une substitution indue de *ch* à *k* (*charafe*), et une autre de *s* à *ch*, car le dernier mot est en patois *drèche*, et a été corrigé d'après *glache*, *plache*, *puche* qui passent à *glace*, *place*, *puce*. Certaines formes disparues depuis des siècles de la « langue littéraire » revoient ainsi fortuitement le jour, comme le subjonctif *prenge*, qui a des airs archaïques, dans cette phrase : « Je veux bien qu'il le *prenge* » au lieu

15. G. Gilliéron (1918, *2.2*), p. 270.

16. Il adoptera aussi l'appellation *français régional*, dans *Pathologie et thérapeutique verbales* (Neuveville, Beerstecher, 1915, p. 38) ; il remarque que les conséquences de la neutralisation du genre de l'article défini en picard ont pu se faire sentir à très long terme dans le *français régional*.

17. E. Edmond (1905, *2.2*).

de « *éj* veux bien *qu'il princhc* ». Mais il fallait modifier une voyelle nasale sentie comme trop locale, adoucir une finale que les picardisants n'ont que trop tendance à durcir, tout en conservant la forme spécifique de subjonctif : archaïsme bien involontaire, comme on pouvait s'y attendre de la part du témoin !

Les créations hybrides du paysan beau parleur, qui a reçu toutes sortes de noms selon les régions, ne relèvent plus d'aucun système, et font rire ses compagnons restés plus fidèles à leur mode d'expression accoutumé. L'auteur, qui à cette époque est fort de l'expérience qu'il a acquise en assurant les enquêtes de l'*Atlas linguistique de la France*, établit un rapprochement entre les observations qu'il a faites aux environs de sa ville natale, et ce souvenir de propos entendus dans un petit village du canton de La Haye-Descartes en Touraine. Il avait montré une branche de millepertuis à un vieillard accompagné de sa petite-fille et d'une voisine, et lui avait demandé le nom de cette plante en patois : « C'est de la millepercuie », répondit-il. La petite fille intervint : « Mais non, pépé, vous ne parlez pas bien, c'est de l'herbe à mille poires cuites ». Et la voisine ajouta que dans un village poitevin on l'appelait « L'herbe à huile de père (poire) cuite ». Edmont oppose ainsi au « vrai nom patois de la plante » fourni par le vieillard, « deux formes rectifiées obtenues par l'emploi du français provincial ». Nous reconnaissons ici l'étymologie populaire en action, mais aussi le processus qui a pour point de départ une forme patoise jugée irrégulière et rectifiée selon des normes qui devraient la rendre correcte. Le patois rectifié n'aboutit pas nécessairement au français : nous mesurons à l'occasion de ces applications malheureuses, la profondeur de l'imprégnation de l'idiome provincial, que quelques velléités du moment sont impuissantes à faire oublier.

Edmont s'était autorisé de quelques phrases où Gilliéron, dans ses *Mélanges gallo-romans*, avait exprimé sa pensée sur la question : « Le français provincial est le français importé dans les contrées où le langage indigène est un patois, français qui se développe selon ses propres germes et moyens de développement, et s'altère sous l'influence des patois ; c'est une langue de nature essentiellement éphémère, inconsistante, individuelle, et dont l'individualité est de plus en plus marquée à mesure qu'on pénètre plus profondément dans les couches les moins cultivées de la société. Les caractères grammaticaux qui le différencient sont ce que nous appelons des fautes de français ; ses caractères lexicologiques sont des mots empruntés au patois ou des mots français indûment formés[18]».

Nous aurions aimé des illustrations moins anecdotiques ; nous aurions vu volontiers la catégorie s'étendre au-delà de créations hybrides condamnées à rester des écarts individuels et parfois grotesques. Conformément aux indications de son maître, Edmont avait puisé auprès de personnes restées à l'écart de la conversation aisée en français et les mieux à même de fournir une rhapsodie de formes surprenantes. Gilliéron était cependant trop sensible à la réalité du langage dans son ensemble pour en négliger les côtés apparemment dérisoires. Il est certain d'ailleurs qu'à cette époque, les déformations de toutes sortes étaient beaucoup plus fréquentes que de nos jours dans les milieux campagnards. « Aujourd'hui ça se passe », telle est la phrase finale que j'ai souvent entendue à la fin d'un récit où le souvenir de quelque grossier amalgame de formes avait donné naissance à un monstre grotesque. A la réflexion nous comprenons mieux les attitudes des puristes de tous les bords, et nous ne pouvons les juger exclusivement d'après l'état de langue que nous connaissons. Il reste que Gilliéron, soit par ses directives, soit par ses

---

18. « Mélanges gallo-romans », dans *Mélanges Renier*, Paris, F. Vieweg, 1886, p. 290. Gilliéron fait cette remarque à propos de la forme *Je trouviendrai*, au lieu de « Je trouverai », qu'utilise fréquemment le paysan picard, mais seulement *lorsqu'il parle français*.

réflexions, avait touché du doigt les deux pôles essentiels d'une étude du phénomène qui nous occupe, en dirigeant alternativement l'attention de son collaborateur vers le « français coloré de patois » des habitants de la ville de Saint-Pol, et les aberrations auxquelles se livraient les paysans des environs quand ils désiraient se faire voir différents de ce qu'ils étaient.

B) ***Dauzat***

Les vues d'Albert Dauzat ont complété celles de Gilliéron. Les présupposés des deux savants étaient, au départ, bien différents. Dauzat reste attaché à ce qui, dans la langue, échappe à la réflexion et à la volonté. Il considère la phonétique comme « la base de tout l'édifice » et n'a pas une passion aussi exclusive que Gilliéron pour le mot. Mais tous deux ont été également sensibles à la prédominance de la forme parlée, et ont fait des patois le principal thème de leurs réflexions. C'est en observant les faits dialectaux en Auvergne, et notamment à Vinzelles, que Dauzat a été amené à faire une catégorie à part, à laquelle il a donné le nom de *français régional*. Il avait remarqué qu'à Vinzelles on prononçait le mot français *rose* avec un *ò* ouvert ; or en patois local, la forme correspondante était *rôze* avec un *ó* fermé et long comme en français. L'influence qui explique de tels faits devait donc être recherché ailleurs que dans le patois local. A Clermont, le mot patois *ròzo* a pour correspondant une forme *ròz* avec un *ò* ouvert. Il est tout à fait probable que le parler du village a fait cet emprunt, ainsi que bien d'autres, au centre régional.

Dauzat tire de ces considérations un schéma de développement historique généralisable. « Le français, écrit-il, s'est d'abord implanté dans les centres urbains et dans les classes riches : modifié sous l'influence du milieu, il constitue ce que j'appellerai le français régional[19] ». Cet idiome, qui semble avoir été informe à l'origine, s'est rapproché de plus en plus du français de Paris. Comme celui-ci évolue lui-même et que les diffusions linguistiques sont très lentes avant l'époque moderne, « l'évolution du français régional peut être représentée comme une *courbe de poursuite*[20] ». Après cette première phase, le français régional se propage dans les villages et les milieux ruraux. Son action se manifeste d'abord par des emprunts isolés et irrégulièrement déformés. Puis, et surtout à partir du XVIIIe siècle, le patoisant distingue mieux les sons du français, et cherche à leur faire correspondre les sons les plus voisins : ainsi les patoisants ont « l'intuition » que la chuintante *ch* du français, qui n'existait pas dans leur parler, correspondait à *ts* ; le mot *vache* est donc transposé sous la forme *vatsa*. Enfin la reproduction des sons est aussi exacte que possible, et le parler adopte le son *ch* qu'il ignorait. On avait jusque-là tout au plus un patois francisé ; le parler se rapproche maintenant du français régional, « par rapport auquel il décrit une seconde courbe de poursuite ». La deuxième phase est achevée : la langue du milieu urbain provincial a favorisé la naissance d'un français

---

19. *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, H. Champion, 1906, p. 203.
20. *Id.*, *ibid.*, p. 23. Les « courbes de poursuite » ne procèdent pas toujours avec la continuité suggérée par Dauzat. L'extension de la terminaison en *-ons* au présent de l'indicatif, comme de celle en *-ions* à l'imparfait peut avoir lieu dans des régions où les patois sont délabrés et où il n'existe plus qu'un français rural. Un rapprochement de la langue générale n'a pas éteint toute activité morphologique et phonétique.

régional, le français d'Auvergne, qui implique un cycle d'évolution complet » depuis les premiers balbutiements très « patoisés » du paysan illettré »jusqu'à une assimilation de la langue de la capitale[21].

On voit que les aspects phonétiques sont fondamentaux et que, sans eux, jamais une catégorie à part n'aurait pu être faite. La syntaxe est traitée de façon expéditive : les tournures patoises ne sont pas atteintes par le passage au français et se retrouvent telles quelles[22]. Voici par exemple un calque : *Quand il est soif, ils ont le gosier sec*, « Quand on a soif, on a le gosier sec »[23]. Au point de vue du lexique, Dauzat note un principe de répartition bien en accord avec le sentiment du paysan auvergnat tel qu'il l'a connu, dont c'était l'idéal de parler français : « Le sens le plus noble, ou réputé tel, remarque-t-il, est toujours dévolu au français, l'emploi péjoratif au vieux terme indigène ». Il est de fait que le français régional fait corps souvent avec le français familier : il en a le charme et les limites. Un poète ne demandera pas à une muse du haut style de lui donner un *poutou*. Or déjà plus d'un tiers du vocabulaire est fait d'emprunts au français. Mais il reste que le patoisant a conscience d'employer un idiome distinct de la langue générale, ce qui n'est plus le cas pour le français régional.

Dauzat a dégagé aussi des facteurs d'un autre ordre. Si le français, exerçant sur tous les points du territoire une pression allant dans le même sens, est porteur d'une unité, il commence par détruire celle qui s'était créée à l'intérieur du village. Dauzat avait mis en valeur l'action conservatrice et régulatrice de ces microcosmes qu'étaient les communes d'autrefois, réfrénant les particularités individuelles et garantissant au parler de tous les membres de la collectivité une homogénéité que ne désorganisaient pas les différences de condition. Les patoisants trouvaient dans leur parler des formes à la prononciation bien assurée. Ce qui leur arrivait de la langue générale, dont le centre était le Paris du XIX[e] siècle où se déversaient les parlers de tous les milieux et de toutes les provinces, n'offrait rien de comparable. Le français régional est variable à l'intérieur d'une même localité, sans parler d'une région. Il varie suivant le milieu social, la famille, le niveau d'instruction, l'individu lui-même, son âge, ses lectures, sans compter la fantaisie de « quelques rares amoureux des anciennes traditions » ou « collectionneurs de vieux mots ». C'est cette extrême variabilité qui l'a rendu insaisissable à l'observateur.

Dans les villages explorés par Dauzat, les « patoisants d'origine » formaient encore la grande majorité en 1905. Voici comment l'auteur classait les habitants de l'Auvergne d'après la langue :

1) Ceux qui ne parlent que patois et ne comprennent pas le français ont à peu près disparu.

2) Quelques vieilles paysannes comprennent le français mais ne le parlent pas.

---

21. *Id.*, *ibid.*, p. 204. L'abbé Rousselot (1891, *2.2* p. 329) fait une remarque du même ordre : le patois de Cellefrouin maintient *-di-* en hiatus alors qu'à Angoulême ce groupe se réduit à *y*. Or le patois impose ce traitement aux mots d'introduction récente, ex. *ēyèn* « indienne ». Angoulême semble donc avoir joué ici un rôle comparable à celui de Clermont en Auvergne.

22. Pour la France septentrionale, O. Bloch (1921, *2.2*) remarque que la syntaxe présente peu de faits caractéristiques, et qu'elle est « partout très semblable à celle du français populaire ». La règle ne va pas sans quelques exceptions.

23. A. Dauzat, *op. cit.* note 20, p. 260.

3) A la campagne les hommes de quarante ans, les femmes de plus de trente, parlent très généralement le patois, accidentellement et mal le français.

4) Les plus jeunes sont, à la campagne, de véritables bilingues.

5) Certains parlent couramment le français, accidentellement le patois : habitants des villes, à l'exception des faubourgs, et, à la campagne, châtelains, petits bourgeois, notaires, médecins. C'est, d'après Dauzat, le genre de personnes à éviter : leur patois est infecté de français, ils mélangent les patois.

6) Enfin de nombreux habitants des villes telles que Clermont, Riom, Thiers, parlent le français sans comprendre le patois.

Ici les conditions de bilinguisme sont favorables à la coexistence d'un patois et d'un français régional. Il en va tout autrement dans la France septentrionale, l'ancien domaine d'oïl, où beaucoup de patois sont si délabrés que la juxtaposition de deux idiomes distincts n'est pas possible. Dauzat note cependant qu'à Yport, en Normandie, on passe insensiblement d'un patois bien différencié à un français régional, ce qui montre que « les deux langues ont dû coexister[24]». Mais pour trouver à coup sûr de véritables patois, il faut aller « jusqu'à la pointe du Cotentin, dans les Vosges, ou en Belgique[25]». Or un patois délabré est difficile à étudier. La phonétique, dont nous avons vu l'importance, est impuissante à faire le tri entre les éléments français et les éléments indigènes, car la détermination des lois est vouée à l'échec en raison de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des exemples. Dauzat précisera sa pensée lorsqu'il dira que « la vaste région centrale n'offre plus, sur les débris des anciens parlers détruits par la langue de la capitale, qu'un français régional charriant plus ou moins d'alluvions indigènes selon les lieux ou les individus. Sans doute le bourgeois parlera en une langue plus voisine du parisien que le paysan, mais l'un et l'autre ont conscience de n'employer plus qu'un même idiome avec des gradations et des nuances[26]». Dans le premier état de la pensée de Dauzat, les français régionaux de ces territoires, considérés comme « perdus pour la science », peuvent tout au plus faire l'objet d'un catalogue. Mais des perspectives plus vastes sont ouvertes : l'auteur invite à relever la prononciation particulière en français régional, et surtout le sens. De nombreux exemples illustreraient le bien-fondé de cette directive. Ainsi *tante* est un mot français qui s'est substitué, à Cellefrouin, au vieux mot indigène [ãd]. Mais ce mot y désigne à la fois la tante et la belle-mère[27].

La notion de français régional, qui avait été mal perçue pendant des dizaines d'années, a été dégagée parallèlement, et selon des chemins différents vers la même époque grâce aux recherches de Gilliéron, dont nous parlerons à propos de l'*Atlas Linguistique de la France*, et de Dauzat. Ce dernier l'a bien établie dès ses premiers travaux, en a défini les deux modalités d'existence (registre juxtaposé à un patois qui se maintient, ou qui survit à la disparition d'un ancien patois), et le cadre qu'il a mis

24. *Id., ibid.*, p. 214.

25. Dauzat donne ailleurs comme repères « la Mayenne, la Picardie, la Lorraine, le Berry méridional et le Poitou » (*La géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 1922, p. 166).

26. *La Géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 1922, p. 166.

27. Abbé Rousselot (1891, *2.2*), p. 215.

en place permet de classer des matériaux dont jusque-là on ne savait que faire et dont on était tenté de ne pas tenir compte.

IV) L'Atlas Linguistique de la France (1902-1909)

A) *Conception et élaboration de l'ouvrage*

Les déconvenues des philologues qui ont tenté d'assigner des limites précises aux dialectes n'étaient pas faites pour encourager l'exploration de types de langage voués à la variabilité. Gaston Paris, qui représentait la Gaule romane à la façon d'une tapisserie offrant de progressifs dégradés plutôt que des lignes bien arrêtées, avait montré du doigt une autre orientation : le tracé des aires où règne un fait fera mieux paraître la variété que celui de circonscriptions dissimulant sous des couleurs trop crues un paysage enchevêtré. L'œuvre qui répond le mieux aux vœux de G. Paris est sans doute l'*Atlas Linguistique de la France*, que nous nous proposons d'examiner maintenant.

L'*A.L.F.*, qui résulte de la collaboration de Gilliéron et d'Edmont, n'a pas été élaboré pour nous fournir un état des français régionaux. Les principes admis au départ ne laissaient présumer rien de tel. Lorsqu'il organise les réseaux de points d'enquête, Gilliéron privilégie les régions où subsistent des patois nettement caractérisés. Et lorsque, de 1897 à 1901, Edmont parcourt la France et se consacre aux enquêtes sur le terrain, il fait traduire aux paysans les mots et les phrases de son questionnaire. Demander une traduction, c'est déjà préjuger que le langage-cible devait être senti comme différent. Cependant Gilliéron, qui avait apprécié chez son collaborateur la finesse de la perception et la connaissance du patois de sa ville natale ainsi que des milieux ruraux, avait pris en compte aussi dans son choix une qualité au prime abord paradoxale : Edmont n'était pas un linguiste. Qu'est-ce donc qu'un linguiste pour Gilliéron ? Un homme de métier qui prévoit, retouche, rectifie, ajuste, dont le cerveau n'est pas en repos lorsqu'il lui impose silence, « alors que seule l'oreille doit être en jeu[28] ». Des rapprochements étymologiques, des exigences de cohérence risquent de solliciter le linguiste, même à son insu ; il n'est donc pas qualifié pour être l'enregistreur impeccable d'un premier jet parfaitement sincère. Or la carte doit rassembler autant d'instantanés réfléchissant ce qui se passait chez tel sujet, tel jour, le jour où Edmont a opéré[29].

Gilliéron avait lui-même procédé à de nombreuses enquêtes ; mais une fois qu'Edmont eut donné le résultat des siennes, il n'a plus tenu compte de celles qu'il avait faites. Il est arrivé, et Gilliéron l'admet, que le sujet n'ait pas bien compris la question : il est trop tard, l'instantané est brouillé. Mais si le sujet se reprend lui-même, les deux variantes sont notées. Plus d'une fois Gilliéron a marqué son indignation à propos de la remarque selon laquelle l'enquêteur devait être un « homme à provoquer le patois »[30] : les matériaux seraient immédiatement suspects d'anachronisme. Dauzat n'était pas aussi sévère. Rien n'est plus étranger à la conception de Gilliéron et à la pratique d'Edmont que cette façon de procéder qu'il cite plusieurs fois en exemple : n'obtenant que le terme français *arc-en-ciel*, il

28. *Pathologie et thérapeutique verbales*, Neuveville, Beerstecher, 1915, p. 45.
29. Voir G. Gilliéron (1918, *2.2*).
30. G. Gilliéron (1918, *2.2*).

propose au témoin le mot patois *redzo* dont il connaissait l'existence à Vinzelles. Tout dépend de ce que l'enquêteur vient chercher. La réponse était un premier jet français, la forme proposée, une variante lexicale qui avait besoin de conditions particulières pour être réactualisée. L'auteur d'un glossaire de patois ne retiendra que la seconde forme ; l'observateur du parler actuel ne pourra pas faire comme si la première n'existait pas. Il n'y a pas lieu ici de déterminer les limites de la méthode ; il suffira de remarquer qu'Edmont, en ne provoquant pas le patois, ne pouvait manquer de relever ce qui, selon la conscience de la plupart des témoins, se disait spontanément, depuis le patois différencié, jusqu'aux formes ayant subi, à des degrés divers, des francisations.

B) ***Ce que révèlent les cartes et les mots***

Rares sont les cartes qui nous offrent un seul type lexical, comme la carte 658 qui ne révèle guère que des variantes de forme pour le mot *goutte* dans « une goutte de vin pur ». Une première opposition se dessine entre le nord et le sud de la Gaule romane. Elle est illustrée à merveille par la répartition du mot *aune* : le type *verne,* aboutissement du préroman *verno,* n'a nulle part franchi vers le nord la vallée de la Loire, et la ligne se continue de la Loire au sud de la Champagne et de la Lorraine ; dans toute la France septentrionale règne le type *aune.* Il est rare aussi que les aires soient tranchées à ce point. Cependant quelques tendances générales apparaissent avec netteté, notamment dans le domaine de la morphologie. On sait par exemple qu'au XIXe siècle le passé simple avait disparu de la langue parlée du Nord de la France. La carte 98, « j'*eus* le plaisir de vous voir », nous montre que le passé composé se substitue au passé simple dans l'ensemble de la France septentrionale, mais que des formes [ju] et [jœ] se sont maintenues au sud et à l'ouest de la Normandie, ainsi que dans la Bretagne romane. C'est dans cette zone aussi que des passés simples en *i,* étendus à la conjugaison en *-er,* ont survécu jusqu'à nos jours. Dans le domaine d'oc au contraire, on remarque la densité en même temps que l'extrême variété des formes spécifiques, ce qui témoigne de la vitalité de ce temps dans les parlers. Ces conditions ont favorisé l'existence d'une divergence profonde entre le français parlé dans le midi et celui du nord sous le rapport de la morphologie du verbe ; on employait à profusion dans le premier un temps qui, ailleurs, avait disparu ou n'était plus appris qu'après coup par la lecture.

Un autre fait touche la conjugaison. La troisième personne du pluriel fait généralement groupe en français avec les trois personnes du singulier de l'indicatif présent et comporte un radical accentué, alors que les première et deuxième personnes du pluriel sont caractérisées par un radical inaccentué et une terminaison en *-ons, -ez* ; ex. ils *crèvent* (*je, tu, il* [krèv], mais *nous crevons, vous crevez.* Or dans plusieurs parties de l'ancien domaine d'oïl les parlers ont tendance à étendre à la troisième personne du pluriel, une caractéristique unique du pluriel : radical inaccentué, et terminaison en [õ], sur le modèle de *sont, ont, font* et du futur. C'est ainsi qu'en Champagne, dans le sud-est de l'Ile-de-France, dans l'Orléanais, la troisième personne du verbe *crever* a pour finale [õ] ; au sud de la Normandie, la terminaison est en [ã] ; en Lorraine et dans le Poitou, elle est tantôt en [õ], tantôt en [ã]. Pour le verbe *commencer* (carte 311), nous voyons les formes en [õ] descendre jusque dans le Nivernais, le Berry et l'Angoumois. Les mêmes caractéristiques se sont parfois étendues à la première personne du singulier comme dans [j pàrtõ], « je pars », variante relevée dans le département de la Meuse. Ces formes en [õ] sont devenues à Paris l'une des marques du parler paysan : Gaston Couté (1880-1911), chansonnier originaire de Beaugency, les introduit à l'occasion dans ses œuvres,

quand il veut faire patois pour son auditoire montmartrois. Le picard reste, dans son ensemble, réfractaire à cette tendance. La troisième personne du pluriel s'y caractérise, plutôt, au présent de l'indicatif, par le maintien de *t* final, ex. [i krèft] « ils crèvent ».

Ce n'est pas le seul exemple à propos duquel le picard garde une position bien affirmée et originale par rapport à l'ensemble de l'ancien domaine d'oïl. Prenons la carte 553, *fer blanc*. Alors que dans la majeure partie de la Gaule romane, l'adjectif a reçu la seconde place, il est antéposé en picard = on dit *blanc fer* au nord de l'Aisne et de la Somme, en Artois, et l'aire se prolonge en Wallonie, ainsi que, plus sporadiquement, en Champagne et en Lorraine. Cette tendance ancienne se manifeste dans un certain nombre de locutions : *blanc bois, fin sel, blanche gelée,* en face du français *bois blanc, sel fin, gelée blanche.* D'autre part, l'unanimité avec laquelle, dans toute la zone picarde, les sujets ont refusé la deuxième partie de la phrase proposée par Edmont : « Quand on a soif, on a le gosier sec » pour y préférer « on a son gosier sec », a incliné Gilliéron à penser qu'il y avait là une conséquence de la neutralisation du genre de l'article défini en picard. En face du français *j'ai mal à la tête,* la tournure *j'ai mal à m'tête,* ou *à ma tête* est restée bien vivante. De nombreux traits de vocabulaire confirment cette impression. Le maintien de certains caractères phonétiques anciens n'est pas seul en cause, comme celui de [k] dans *acater* en face du français *acheter,* ou de [ȼ] dans *ch'est,* en face du français *c'est.* Les options lexicales particulières et bien vivantes ne manquent pas. Le type *maronne* « culotte » du vieux picard s'est bien maintenu en Artois, dans le Hainaut, et l'aire se poursuit en Wallonie. C'était un dérivé de *maronier,* variante de *marinier* (*F.E.W.*, VI, 345b, s.v. *marinus*). Alors que dans une vaste région centrale, le « haut-de-chausses » faisait place à la culotte, les Picards tiraient des « chausses à la maronière » ou « à la marinière », qui étaient portées par les marins de la côte, le nom qui devait rester bien vivant pendant des siècles. Le nom picard du balai est *ramon,* dérivé du latin *ramus* « branche » : les sorcières picardes des vieux contes chevauchaient des manches à *ramon* et les ménagères *ramonent* la chambre et la cuisine, aussi bien que les ramoneurs la cheminée (cartes 107, 109 ; l'aire s'étend dans le pays ardennais).

On pense le plus souvent à établir d'abord les divergences selon un axe qui va du Nord au Sud. Il est certain que le partage de la Gaule romane en deux domaines linguistiques, celui d'oïl et d'oc, légitime cette façon de voir et la confirme souvent dans les faits. Mais il arrive aussi, et surtout dans le domaine lexical, qu'un axe de divergence s'établisse d'ouest en est. La carte 736 *jument* révèle pour le type concurrent « cavale », une aire à la fois orientale et méridionale. Le type *ouaille, oueille* « brebis », du latin *ovicula,* s'est maintenu de la Bretagne à la Saintonge. Le continuateur [pu] [pœ] du latin *putidus,* « puant », est un concurrent oriental de « laid » (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté ; *cf. peut merle,* « vilain merle », dans *La Guerre des boutons* de Pergaud[31]).

Certaines répartitions sont plus embarrassantes : ainsi le type *mérende,* var. *marande,* du latin *merenda,* « goûter », d'une part en Champagne orientale et en Lorraine, de l'autre dans le Périgord et le Limousin. En fait l'Atlas Linguistique nous fournit seulement pour cet exemple ce que les successeurs de Gilliéron ont appelé des « aires latérales ». Il est possible, grâce au *F.E.W.* en particulier (VI2, 27), de reconstituer une aire plus cohérente qui irait du Nord de la Champagne à la vallée du Rhône, et de celle-ci au sud-ouest, contournant la région centrale où

31. Coll. Folio, p. 28.

prédomine le type *goûter*. L'œuvre de Gilliéron nous interdit de penser que les mots soient venus se ranger dans des espaces dialectaux préétablis : à chaque type correspond une aire à un moment donné. La répartition change à chaque fois que nous prenons un nouvel exemple. Les zones se défont indéfiniment. Les cartes font apparaître le plus souvent des conflits et des dislocations, et cela d'autant plus qu'elles se proposent de nous révéler un état présent.

Plutôt qu'à une province, les mots renvoient au théâtre des phénomènes où ils ont été impliqués. Mais nous les relions à l'espace où ils sont employés, et avec lequel ils ont la propriété de garder quelque attache. Le lien se brise parfois si le terme est adopté par la langue générale. Le terme *cabri*, bien que d'origine provençale, est neutralisé par suite de son adoption très ancienne en français, où il n'est plus qu'une variante de *chevreau*. La carte 273 montre même que désormais c'est une nouvelle répartition incluant des points éloignés du provençal. Si nous prenons maintenant la carte *aller chercher (des violettes)*, nous voyons que plusieurs types se partagent l'espace exploré. Au centre, *chercher* (latin *circare*, « parcourir », d'où « fouiller »), option de la langue générale, qui a été aussi celle de dialectes qui nous offrent du même type des formes particulières. Celles-ci créeront un « hors-texte » dans un discours français, ou tendront à être francisées en « chercher ». Dans le Nord, deux types cohabitent, [kèr], ancien français *querre*, latin *quaerere* et [kaćé], latin **captiare*. Un français régional peut admettre ces formes dont l'une est un « archaïsme », et dont l'autre occasionne une collision homonymique, mais les sujets parlants peuvent tendre à leur substituer d'autres formes quand ils passeront du patois au français. Un autre type, [kri], tiré lui aussi du latin *quaerere* est très répandu dans les provinces. Mais [kri] est une forme qui risque d'être sentie comme patoise : la francisation pourra consister à la rapprocher du verbe *quérir*. En Normandie sont attestés divers aboutissements du latin **tractiare* : si [traći], comme [kri] trahit ses attaches au patois, le verbe [traćé] est assez différencié lexicalement, assez conforme à la morphologie générale du verbe, pour fournir un excellent exemple de français régional. Alors que le patois constitue un système parallèle, le français régional ne se distingue pas du français *parlé dans une région* et suppose une individualité qui ne tient pas à la forme. Il est le résultat d'une action analogique qui tend à effacer ce qu'avaient de non assimilable les éléments tirés d'un autre ensemble. Dans cette tendance au rapprochement, le langage perd un certain nombre de traits qui d'emblée permettaient de le classer et ce qui fait son individualité n'apparaît pas immédiatement.

On sait que dans l'un des contes de Perrault, *Riquet à la houppe*, la beauté a une grande importance ; le héros qui, au départ, était fort laid, voit son apparence s'améliorer et, à la fin du conte, il se présente « brave, magnifique, comme un prince qui va se marier ». La bravoure n'a rien à faire ici, mais l'élégance est incontestablement suggérée. Or si dans la langue générale le sens de *brave* ne s'est plus appliqué qu'à la conduite, au caractère, et a déserté le domaine de l'esthétique, plusieurs cartes de l'*A.L.F.* nous montrent qu'il n'en a rien été dans certains parlers : *brave* — ou quelque forme dialectale correspondante — a été employé dans le Limousin pour traduire *beau* dans « bel homme » (carte 119) ou *belle* dans « belle dame » (carte 376), dans le Périgord, le Limousin, le Marche, l'Auvergne, et le nord du Languedoc, pour rendre « beau » dans « beau chêne » ou « beau chien » (cartes 117 et 118). Or une *brave bête* n'est pas nécessairement une *belle bête* selon la langue générale. Lorsque le terme *brave* est employé au sens de « joli, élégant », il commence par surprendre l'interlocuteur — ou le lecteur — qui n'est pas averti. Une fois encore nous retrouvons la double référence possible, soit à l'archaïsme, soit au fait de langue régional. L'archaïsme est l'un des plaisirs du lettré et va de pair avec

un contexte littéraire. Il se comprend quand un écrivain a dans la pensée les modèles de la langue classique, ou d'autres états de langue révolus, ou lorsqu'il met en scène des personnages appartenant au passé qu'il veut, par ce moyen, suggérer. Nous avons ici des vestiges dialectaux d'emplois qui ont été communs à la langue classique et à celles de nombreuses provinces. Mais le rejet par la langue générale de certaines options sémantiques crée l'écart et provoque le mouvement de surprise, là où l'évolution ne s'est pas produite et où des emplois imprévisibles pour l'usager non prévenu, sont demeurés courants. Ici une référence géographique contribue à écarter l'ambiguïté. « Les drôles par ici, les drôlesses par là » : ainsi s'exprimait chaque dimanche, du chœur, un curé charentais au début de ce siècle tandis qu'il renvoyait les garçons et les filles dans les bancs qui se trouvaient de part et d'autre de l'allée, l'office ne supportant pas à cette époque la mixité. Les cartes 570 « fille » et 623-624 « garçon » confirment que la Charente-Maritime appartient à l'aire assez vaste où les garçons s'appellent les *drôles*, c'est-à-dire la partie ouest du Poitou et du Périgord, l'Aunis et la Saintonge, à quoi s'ajoutent plusieurs points dans le Languedoc. L'aire où le *drôle* « le garçon », s'oppose à la *drôlesse*, « la fille » est plus restreinte et comprend une partie du Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Nous avons ici l'exemple d'une option lexicale particulière qui s'est maintenue, au moins pour le masculin, jusqu'à nos jours. Nous remarquons d'abord que la notion se prête à la constitution de zones cohérentes : le picard a une prédilection pour les [fyu] ; le type [gà] *gars* (au féminin [gàrs]) prédomine du sud de la Normandie au nord du Poitou ; dans les parlers de l'Est y répondent les formes [gaȼõ], [gaȼnó] et [gaȼnoé] ; de part et d'autre d'une zone centrale où le couple de termes de la langue générale a été adopté, nous trouvons une succession de régions où se sont maintenus des types différents. Il peut paraître troublant d'entendre dire « une belle garce » au sens d'« une belle fille ». Pour le mot *drôle* l'idée de turbulence, puis de bizarrerie, a écarté, dans la langue générale, la considération de l'âge. Quant au féminin *drôlesse*, il ne fait pas du tout penser, dans le français de 1900, aux petites filles du catéchisme. Mais contrairement à ce qui se passe pour les dialectes de langue d'oc, où une voyelle terminale *o* ou *a* marque le féminin, la forme *drôle*, qui vaut pour les deux genres, ne permet pas de marquer une opposition, indispensable dans ce cas, entre garçons et filles. Si un parler s'en tient à ce type étymologique, il est donc amené à ajouter un suffixe spécifique de féminin, comme dans *drôlesse*. La collision homonymique, sur le plan de la langue générale est flagrante. Elle n'empêche pas le mot de rester vivant. Il tend à réduire, par la place qu'il occupe, par sa vitalité même, non seulement la fréquence des équivalents, mais les possibilités d'emploi de la forme homonymique.

Nous prendrons un dernier exemple, celui des dénominations de la fête du village (carte 556). Nous retrouvons une configuration fréquente ; de part et d'autre d'une zone centrale où règne le type *fête* s'étagent des aires collatérales où se sont maintenus d'autres types. Au nord Edmont a relevé un exemple du terme [kèrmès] à Fort-Mardick (pt 297), témoin d'une zone plus vaste qui s'étend dans le pays flamand. Le mot picard est *ducasse*, doublet de *dédicace*, du latin *dedicatio* « fête annuelle d'une église ». En Normandie, dans le Maine, la Bretagne romane et le Poitou, sauf en Vendée, nous avons l'*assemblée*, dont la variante bordelaise et landaise est l'*assemblade*. De l'Anjou à la Saintonge, s'étend l'aire de la *frairie* que concurrence, en Saintonge, la *balade* qui suggère les danses. La Vendée a un type original, la *prévaille* et ses variantes (du latin *vigilia*, « veille », *F.E.W.*, XIV, 440a). Au sud et au sud-est nous trouvons les aboutissements du latin *votum* « fête votive », provençal *voto*, ou languedocien *boto*. En remontant vers le nord, nous rejoignons l'aire du vieux mot lyonnais *vogue* qui entre en concurrence avec le haut-

languedocien *reinage* qui évoque une royauté éphémère (*F.E.W.*, X, 215a). Ces mots, de formes diverses, entrés dans les français régionaux, ont été adaptés dans les textes écrits. Les choses désignées sont, surtout à cette époque, si liées à des traditions populaires vivaces et diversifiées, que la réduction à un seul nom aboutirait à une évidente impropriété.

Les français régionaux recueillent un vaste répertoire de termes qui tantôt constituent des variantes auxquelles sont souvent attachées des connotations affectives, et tantôt s'appliquent à un élément particulier de la vie d'une région : dans ce cas ils n'ont pas d'équivalent, leur attache crée la différence, et la langue générale n'est à même de fournir qu'une traduction imparfaite.

V) Situation et aspects du français régional

A) *Langue générale et français régional*

« J'ai été élevé, rapporte F. Brunot, dans une famille parlant exclusivement français, et j'ai ignoré jusqu'à ces derniers temps le nom français d'un reste de pomme à demi mangé ou d'une tige de chou. Je n'avais entendu appeler le premier que *nâchon*, le second que *crôche*, même dans les promenades du collège. Aujourd'hui encore je serais fort embarrassé de traduire exactement d'autres noms de choses de la campagne, par ex. *mokotte* (bouquet de noisettes) ; je sais ce que c'est qu'une lessive qui *chabionque*, ou que du chanvre qu'on *cerise*, il me serait impossible de donner l'équivalent de ces termes en français de Paris. Les gens des villes quittent le patois, mais leurs enfants et petits-enfants gardent longtemps après les termes patois qui se rapportent à la vie paysanne — pour ne parler que de ceux-là —, même quand ils ont leurs équivalents dans la langue officielle. Pour ma part j'ai constaté que j'use en parlant de plus de deux cents lotharingismes[32]. »

Les changements de résidence, le séjour au collège, la fréquentation de milieux cultivés ou lettrés, ont donc laissé intact un reste irréductible de langage provincial. Ce qui se signale d'abord à l'attention a trait à la vie paysanne. La langue générale, en tant qu'elle est surtout celle des habitants des villes, néglige bien des éléments qui ne prennent d'importance qu'en rapport avec ce domaine[33]. Toutes les particularités des anciens dialectes n'ont pas nécessairement laissé de traces dans les français régionaux, mais une continuité s'observe souvent dans ce sens. Brunot indique d'emblée quelques exemples qui se rapportent à des notions favorisant une grande diversité lexicale. Le trognon de pomme n'est pas uniformément désigné partout. Nous voyons apparaître ici un terme appartenant à la très vieille famille issue de l'étymon *nasicare* « renifler », d'où « faire le difficile », et auquel se rattachent les verbes *renaquer* et *renâcler* (*F.E.W.*, VII, 26a). A *nâchon*, se joint *crôche* : le *F.E.W.* cite, parmi les mots d'origine obscure, une forme voisine, [krâtc], de même sens (XXI, 128a). Mais il y a lieu surtout de remarquer que le lorrain amène Brunot

32. Dans Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, Paris, A. Colin, 1896, p. XXXVII. Ce texte est cité et commenté dans l'*Essai de Grammaire française* de Damourette et Pichon (I, p. 47).
33. Ch. Guerlin de Guer (1901, *2.2*, p. 2) considère les divergences que présente d'un bout à l'autre de la France la langue des villes, comme peu dignes de mention en regard de celles que présente la langue populaire sur le territoire gallo-roman et qui sont sensibles de canton à canton, voire d'un village au village voisin.

à un découpage des objets plus précis que ne le fait le langage des habitants des villes : un trognon de pomme y reçoit une appellation qui ne ressemble en rien à celle du trognon de chou. Nous avons là, la manifestation d'un phénomène courant. La richesse lexicale ne se place pas du tout dans les mêmes domaines quand on passe de la société rurale à celle des villes. Ce qui est concret, ce qui touche à la nature tient, au moins à cette époque, une bien plus grande place dans la première que dans la seconde. Le français régional est, sur ce point, l'héritier direct des anciens dialectes[34].

Il est de fait aussi que tous ces termes bien localisés ne trahissent pas immédiatement leur origine. C'est une pure question d'usage que de préférer *sérancer* à *ceriser*. Sur ce point le passage des éléments dialectaux au français régional ne se fait pas toujours aussi aisément. Il réclame selon le degré d'éloignement du dialecte par rapport au français, une adaptation des phonèmes particuliers et de la morphologie. Des traditions ont créé progressivement des correspondances. L'uniformisation qui en a résulté a eu pour conséquence l'impression qui a été celle de Brunot, que ce vocabulaire ne comporte rien de différent. La conscience d'une différence a-t-elle entraîné chez l'usager l'abandon de son lot de lotharingismes ? Brunot cite quelques phrases où Pouvillon remarque que les mots régionaux n'ont pas tous des équivalents en français, que certains sont étroitement associés « à la figure des choses » ; l'écrivain ajoute même que sans eux le paysage entier s'effondrerait[35]. Le sentiment qui s'exprime ici est partagé par des personnes qui n'ont ni la même formation, ni le même souci esthétique que le linguiste ou l'écrivain. Beaucoup restent attachés aux mots de leur enfance et sont sensibles à leur caractère irremplaçable. Aussi paraît-il impossible de définir exclusivement le français régional par le degré d'inconscience qui accompagne souvent, il est vrai, son emploi.

Ces conditions auraient dû faire des français régionaux un domaine tout indiqué et inépuisable pour l'emprunt. Un courant régulier et constant a toujours existé dans ce sens. On regrette souvent qu'il n'ait pas été plus intense, et n'ait pas réduit le recours aux langues étrangères[36]. P. Devoluy réprouve l'imposition du nom anglais de *poudingue* à une roche constituée d'éléments réunis par un ciment naturel, alors que dans le Midi, tout le monde l'appelle *sistre* (doublet de *schiste*, du grec *schistos* « fendu », *F.E.W.*, XI, 298b). Mais les premières attestations de poudingue remontent au XVIIIe siècle (1753, selon Brunot), et le type *sistre* comporte plus de variété et pour la forme et pour le sens que ne le laisse deviner l'auteur[37]. En fait les possibilités d'emprunt sont limitées à deux égards. Si un mot est versé dans la langue générale, il perd de ce fait même ses attaches avec un domaine particulier : le *cabri* n'a plus rien de provençal, la *bouillabaisse*, en passant de Marseille à Paris et au nord de la France, se charge de significations qui ne rappellent plus qu'indirectement sa provenance. L'introduction dans la langue générale marque souvent la fin du caractère régional du terme. D'autre part les français régionaux sont particulièrement riches dans des domaines où l'emprunt ne s'impose pas : langages artisanaux,

---

34. Pour *mocotte* « noisette », voir *F.E.W.*, XXI, 88b ; *chabionque* « se couvre de taches de moisi », dérive du latin *carbunculus* « escarboucle », *F.E.W.*, II, 1, 136b ; pour *ceriser* « sérancer, séparer les fibres avec le séran », *id.*, 594b.

35. Préface de *L'Innocent*, Paris, 1884, cité dans Brunot, *H.L.F.*, t. VIII, p. 770.

36. Brunot cite cinq mots de provenance patoise « maintenant à peu près admis en français » : ***biniou, bouillabaisse, esquinté, galéjade, gailleterie, kirsch** (**op. cit.***, p. 773).

37. *Les Noms dans la carte*, cité par J. Aurouze (1908, *2.2)*, p. 245.

bestiaire et herbier populaires[38], anciennes unités de mesure, termes topographiques, injures, surnoms, hypocoristiques, proverbes. Veut-on évoquer la veillée d'autrefois ? On trouvera une quantité de noms pour la petite lampe à huile qui éclairait l'assemblée, depuis le type normand-picard *craisset*, de *crassia* « graisse », jusqu'au type méridional *caleil*, du latin caliculum « petite coupe », représenté par toutes sortes de formes (*calel, chaleil, chali* etc.). Dans chaque province, le changement de type lexical s'accompagnait d'un changement dans le détail des formes et le style de l'objet. La marmite désigne ce que Dauzat appelait « le type actuel généralisé » ; il avait été précédé en Auvergne par des récipients de terre, puis en cuivre, puis en fonte qui correspondaient respectivement aux appellations suivantes : *ola* (francisé en *oule*), *coure, douire*. L'objet uniformisé arrive avec son nom. Les anciens noms sont rangés avec les anciens objets parmi les archaïsmes. La vie moderne a tendance à cantonner les particularités régionales, qui supposent une lente accoutumance, aux domaines qu'elle n'inonde pas de ses produits tout faits.

Au jeu d'opposition ville-campagne, s'ajoute celui qui a pour termes Paris et la Province. Y a-t-il des provincialismes à Paris ? Le point de mire est toujours, nous dit-on, le parisien cultivé. Mais que faire du non-cultivé, du faubourien, du banlieusard ? Le terme de *parisianisme*, employé pour désigner une façon de parler propre à la capitale est extrêmement ancien. Il est plus anciennement attesté même que *gasconisme* puisqu'il apparaît sous la plume d'Henri Estienne, qui remarque que le peuple de Paris prononce *serment* au lieu de *sarment* (*Dialogues*, 1578). Mais on voit par cette remarque que la particularité recoupe ici un autre jeu d'opposition, celui qui se réfère aux milieux populaires dont le langage diverge de celui des milieux plus « élevés ». Charles Nisard (1872, *2.2*) écrit que ce qu'il appelle à plus d'une reprise le patois parisien « n'existe plus, à l'exception de quelques formes à peine conservées aux halles, dans les marchés et peut-être un ou deux faubourgs. » Quelle que soit la considération que mérite cette référence, elle confirme à sa façon les difficultés auxquelles se heurte la perception de caractéristiques locales sur un territoire où les différences sociologiques l'ont à ce point emporté. Lorsque Brunot essaie d'imaginer l'équivalent de ses provincialismes « en français de Paris », il envisage surtout un mode d'expression très général et peu ouvert sur le détail du monde rural. Dans la mesure où les parlers se francisent, les différences sociologiques tendent à supplanter les différences géographiques ou à se confondre avec elles. Le français régional se maintient dans les domaines où il n'a pas à craindre de concurrence ; ailleurs, il cohabite avec des modes d'expression populaires qui ont perdu leur attache avec un terrain particulier. Le modèle parisien et son action ont sans doute beaucoup contribué à créer cette situation.

B) *La prononciation*

Dans les exemples qu'il donnait, Brunot suggérait discrètement des particularités de prononciation, en indiquant des signes d'allongement sur les voyelles des mots *nâchon, crôche*. Dans une région qui a conservé son individualité, et dans un milieu qui y est depuis longtemps implanté, tous les mots, ou presque tous, appartiennent au français régional par leur prononciation. Nous ne disposons malheureusement sur ce point que de quelques études très fragmentaires et qui restent imprécises. V. de

38. Voir E. Rolland, *Faune populaire de la France*, Paris 1877-1911, 13 vol., et *Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leur rapport avec la linguistique et le folklore, id.*, 1896-1914, 6 vol.

Laprade (1906, *2.2*) note quelques particularités de la prononciation lyonnaise et notamment la fermeture de certaines voyelles accentuées devant consonnes, ex. [pyés/nyés] pour « pièce, nièce » ou [jœn/vœv] pour « jeune, veuve ». Les Lyonnais ont conservé *l* mouillé que les Parisiens ont réduit à un simple *y* dans des mots tels que « bouillon » ou « aiguille », ce qui est jugé comme une supériorité par notre auteur, et Littré s'en serait peut-être réjoui. Les Lyonnais n'ont pas non plus été contaminés par les modes récentes : ils ne redoublent pas — ou, pour parler comme notre auteur, ils ne triplent pas — la consonne *l* dans *je (l) l'ai vu, je (l) l'entends*[39], n'allongent pas démesurément la voyelle *a* dans le suffixe des dérivés tels qu'*acceptation*, et n'ouvrent pas la voyelle *o*, dans *mauvais*. Il est intéressant de noter que sur plus d'un point la prononciation lyonnaise est considérée comme meilleure que la prononciation parisienne[40] et qu'il est de bon ton de garder une « pointe d'accent »[41]. H. Châtelain (1901-1904, *2.2*) envisage avec beaucoup moins de fierté quelques traits caractéristiques de la prononciation saint-quentinoise : *é* fermé dans *mai, plaie, raie, vrai,* et en position accentuée devant *t* implosif ; œ ouvert devant [z], comme dans *heureuse* : à a palatal correspond a vélaire, et à a vélaire un son voisin de *o* ; *âgée et âgé* ne se différencient pas chez les Saint-Quentinois qui, sur ce point, sont d'accord avec les Parisiens. La conclusion est que, si les mots savoureux sont à conserver, l'accent cause plus de gêne que de plaisir, et il est préférable de s'en défaire. Beaucoup de sujets parlants et d'auditeurs sont extrêmement sensibles à l'accent, à l'intonation, à la mélodie ; ils font souvent reposer la différence sur ces facteurs plutôt que sur des traits phonétiques à l'étude desquels se livrent plus volontiers les linguistes. Mais nous ne pouvons faire autrement que de nous en tenir à quelques impressions rapides et peu systématiques, faute de documentation.

C) *Le français régional hors du domaine roman*

Les pages précédentes risquent de laisser penser que les faits caractérisés comme relevant du français régional se limitent à ce que l'on observe dans la partie romane du territoire. Cette restriction forcée est due au fait que, pour la Gaule romane, nous avons à notre disposition un plus grand nombre d'instruments de travail, et en tout premier lieu l'*A.L.F.* Mais nous reconnaissons les mêmes caractéristiques dans le français employé à Quimper, brièvement étudié par H. Kervarec (1910, *2.2*).

L'auteur a noté :

1) des calques d'expressions bretonnes ; ainsi les composés *arbre à pommes, arbre à cerises*, au lieu de « pommier », « cerisier » traduisent *gwesen avalon, gwesen gérez* et portent la marque de la formation des noms d'arbre fruitier en breton à l'aide d'un terme général (arbre) et d'un déterminant qui les spécifie (le nom du fruit).

---

39. Cette prononciation, due probablement à l'analogie de groupes tels que « je l(e) lui ai dit », n'est pas propre à Paris : selon l'*A.L.F.*, l'aire s'étend en Picardie (cf. carte 83).

40. E. Koschwitz (1896, *2.2*, p. XIII) note que pour l'immense majorité des phonéticiens, orthoépistes et lexicographes, « l'usage modèle doit être cherché uniquement dans la bouche des Parisiens bien élevés ». Il n'a découvert qu'une dissidence, celle de Jean P.A. Martin qui, dans une petite brochure (*Parole et pensée*, Pontoise, 1884) s'écrie notamment : « A quoi bon cette uniformité de prononciation ? »

41. V. de Laprade (1906, *2.2*), pp. 1-15.

2) Des adaptations de mots bretons, par ex. l'adjectif *farbouille* « étourdi, désordonné » du breton *farvol*, de même sens. Parfois un radical d'origine bretonne est pourvu d'un suffixe français : ex. *fonable* « avantageux, qui porte profit » de *foun* « profit ».

3) Des traits qui n'appartiennent pas en propre à la circonscription étudiée : le talus s'appelle ici le fossé comme dans une grande partie de l'ouest de la France.

4) Des mots français qui ont reçu la marque du parler local : *braler* « battre, rosser » est la forme prise ici par le verbe *branler*.

5) Certaines formations ne portent pas de marque régionale et ne mettent en jeu que des éléments et des modes de construction généraux : une *peinteuse* est une femme qui décore les pots.

Aux mots « employés par tous et connus par tous » qui figurent dans le répertoire, s'ajoutent des francisations occasionnelles infiniment plus nombreuses : chaque jour il arrive qu'un mot breton soit francisé, « mais les créations restent éphémères et individuelles ». Quelques remarques succinctes de phonétique (la transposition de *wa* français dans *loi*, en une diphtongue décroissante ; *è* ouvert de *père* prononcé fermé), ou de syntaxe complètent les observations lexicales. Les exemples syntaxiques, qui proviennent de devoirs scolaires, dénotent la même tendance au calque que le vocabulaire : le substantif est constamment placé entre le semi-auxiliaire *faire* et l'infinitif selon l'ordre des termes dans le modèle breton ; on ne dira pas *faire venir l'élève*, mais *faire l'élève venir*[42].

L'auteur ajoute quelques indications précieuses sur la pénétration du français dans la région. Dans certains coins de la campagne environnante, le français entièrement appris n'est pas sensiblement transformé et il y a juxtaposition de deux vocabulaires et deux syntaxes bien distincts : des remarques de ce genre ont été souvent faites dans les pays où l'idiome régional est resté bien différencié[43]. Mais dans la ville même le français est rapidement modifié et de nombreux emprunts sont faits au breton. Ces emprunts subissent une adaptation soit par la modification de la finale, élément très caractéristique du système adopté, soit par l'addition d'un suffixe.

En lisant ces lignes, et en les rapprochant de ce qu'a écrit Dauzat sur l'action des centres urbains, on peut se demander si le français régional n'est pas — par opposition aux patois et aux dialectes qui, dans un grand nombre de cas, ont trouvé à la campagne leur lieu d'élection — un phénomène relevant essentiellement des villes. Les villes, en même temps qu'elles diffusaient le français, répandaient dans leur zone d'influence des traits caractéristiques. Les habitants de la campagne ont pu atteindre à leur tour un échelon intermédiaire avant d'accéder à l'introuvable pur français, seconde « courbe de poursuite » distinguée par Dauzat. Ce processus, sans être toujours applicable, explique certaines disparités, notamment d'ordre lexical.

42. J. Loth note que dans le bas-pays Vannetais on dit en français *se nager*, parce que le verbe bas-breton de même sens est réfléchi (« Contribution à la lexicographie et à l'étymologie celtiques », dans les *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville*, p. 199, cité par Damourette et Pichon, I, p. 48).

43. « C'est dans le pays où on ne parle que le français, qu'on parle le plus mauvais français », écrit J. Désormaux (1911, *2.2*).

En fait, la francisation des centres urbains a été assez progressive pour que des formes régionales acquièrent de l'autorité, et représentent une tradition d'emploi bien établie. La constitution d'un français régional suppose la durée ; en revanche il reste profondément implanté, et plus d'un trait régional est aujourd'hui constatable exclusivement dans ce français, là où l'idiome différencié n'a pas tenu bon.

VI) Français régional et littérature

A) *Les documents littéraires*

Aux yeux de bien des linguistes de cette époque, ce qui est écrit est, par définition, suspect, et parmi les écrits, les textes littéraires sont ceux qui risquent de nous tromper le plus. Il est vrai que les écrivains ne sont pas des linguistes ; mais nous avons vu que même la qualité de linguiste ne mettait pas à l'abri de tous les égarements. Le travail littéraire a ses contraintes. Il suppose une *koinê* qui a toujours fait défaut lorsque l'auteur s'écarte de la langue générale, ou des habitudes de lecture et d'écriture qu'elle a développées. Mais les articles en patois des journaux locaux qui touchent un public restreint[44], acquis d'avance, ne font pas l'unanimité : les lecteurs reprochent souvent aux auteurs d'employer des formes qui ne sont pas celles de leur village, alors que ceux-ci ont été amenés, par leur office même, à faire éclater des cadres trop exigus.

L'incertitude de la transcription est une première faiblesse. Le bourbonnais É. Guillaumin nous parle dans *La Vie d'un simple*, chronique qui remonte à 1904, de ces âcres petites pommes que produisent les sauvageons des haies et qu'on appelle ici des *croyes* (éd. 1947, p. 25). Le type lexical est clair : il s'apparente aux aboutissements du gaulois *crodios* « dur », *d'où* « âpre au goût » *(F.E.W.* II 2, 1358a). La prononciation l'est beaucoup moins. Le pays natal de l'écrivain, Ygrande, dans le Bourbonnais, se trouve à la croisée de plusieurs séries de points d'enquête où ont été relevées les prononciations *krwà*, *kro'y* et *kroéy* (*A.L.Ce.*, carte 140). Les deux premières formes paraissent mieux convenir que la troisième, mais nous ne savons pas quelle est celle à laquelle pensait Guillaumin lorqu'il écrivait cette phrase. Toutefois ces incertitudes n'ôtent pas à l'attestation toute sa valeur. Il y a des faits plus graves. Soucieux de toucher ses lecteurs et de rejoindre des traditions déjà bien implantées, l'écrivain tend à confondre les langages populaires, entrés plus tôt dans la littérature, avec les langages régionaux. Il tend surtout à donner une place exorbitante à l'archaïsme quand il se propose de suggérer le milieu provincial. C'est là un procédé commode auquel ne s'était pas refusée George Sand. Effectivement les locuteurs susceptibles de servir de modèles, retrouvent parfois, sans le vouloir ni le chercher, les chemins depuis longtemps abandonnés par la langue commune. L'effet est si sûr, si facile à obtenir que les auteurs risquent de s'être laissés tenter par un beau vieux mot des dictionnaires, plutôt que par une forme exacte qui ne dira rien à personne[45].

Nous avons la meilleure garantie de sincérité lorsque l'écrivain emploie à son insu un mot provincial qu'il croit français. C'est peut-être ce qui est arrivé à É. Guillau-

44. Edmond assurait la chronique patoise *Par chi par lo* dans l'*Abeille de la Ternoise* sous la signature d'Echain, *i.e.* « mouche d'essaim ».
45. Voir P. Vernois (1967, *3.1*).

min qui, voulant traduire pour les lecteurs non avertis, la phrase patoise *si ol avait évu faim, ol aurait ben rata,* écrit : « s'il avait eu faim, il aurait bien raté[46] ». Or le verbe *rater* au sens de « faire la chasse aux rats (en parlant d'un chat) » est attesté dans le *Trévoux* (éd. de 1743, 1752), et a été relevé dans les parlers régionaux du sud-est du domaine d'oïl, en franco-provençal, en Languedoc (*F.E.W.*, X, 123b). Malheureusement la généralisation d'un emploi imagé de ce verbe, « prendre un rat », c'est-à-dire « ne pas partir (en parlant d'une arme à feu) » compromet fort les autres emplois. Le verbe *rater*, dans le sens que nous avons ici, est destiné à rester du français régional.

B) *Le français régional dans son contexte*

Le degré d'inconscience est néanmoins toujours délicat à apprécier. Mais ce que l'écrivain apporte à coup sûr avec le mot, c'est un contexte en dehors duquel il est impossible d'en déterminer la valeur. « Mon grand-père parlait toujours français, déclarait F. Brunot. Dans les mouvements d'emportement, c'est son lorrain qui lui revenait à la bouche ». Les illustrations de cette vertu du parler régional ne sont pas absentes de la littérature. Dans la scène qui ouvre le *Roman de Miraut*[47], L. Pergaud nous fait partager l'attente de la Guélotte dont le mari doit rapporter ce soir-là un cochon du marché. Il ne revient que vers minuit, complètement ivre et accompagné, non d'un cochon, mais d'un chien de chasse avec lequel il compte se remettre à braconner. « Ah ! le goûilland, le salaud, la sale bête ! », voilà pour le mari qui n'arrive pas. Et après son retour, la Guélotte bouscule de la parole et du geste le nouveau venu à qui elle doit faire à manger : «Sale viôce ! ». Le mot *gouilland*, du francique *gullja,* « mare », a donné le franc-comtois *goille*, de même sens ; le dérivé *gouilland*, que nous avons ici, désigne un individu malpropre et répugnant, si ce n'est un traînard ou un débauché (*F.E.W.*, XVI, 101a). Quant au mot *viôce*, il représente l'aboutissement de formation dérivées du bas-latin **voluptiare* (*F.E.W.*, XIV, 616b) : le *viôce* a tous les défauts que, dans le moment présent, la Guélotte peut reprocher à une sale bête dont elle ne veut pas. Sous le coup de la colère, le vieux fonds franc-comtois remonte ainsi jusqu'aux lèvres. L'expression suit le mouvement, la rancœur du personnage qui repousse, attaque, plutôt qu'il ne désigne des qualités ou des choses précises. Dans chaque région les habitants disposent ainsi d'une gamme de termes tout prêts à accueillir et à exprimer leurs mouvements d'humeur.

L'*A.L.F.* nous renseigne sur l'aire où est attesté le mot *drôle* « garçon, fille », comme nous l'avons vu plus haut ; mais nous n'avons qu'un très sommaire indice sémantique et rien ne nous est dit sur l'emploi du terme. Nous avons vu aussi que le passage au français neutralisait le genre et ne permettait pas de marquer l'opposition *garçon/fille.* Parfois une dérivation précisait la tranche d'âge ; si un drôle avait de sept à quatorze ans, il est entendu qu'un *drôlet* était plus jeune qu'un *drôle*[48]. Le romancier périgourdin E. Leroy (1836-1907) fait un large usage du mot *drôle* « garçon, fille ». Il est assez vague pour ce qui est de l'âge : « le couteau est inséparable de l'homme, et c'est la première chose que les drôles demandent à leur

46. *Op. cit.*, p. 26.

47. Paris, Mercure de France, 1914.

48. On rencontre chez l'écrivain poitevin E. Pérochon (1885-1942), une « petite drolette jouant à la mariée » (d'après P. Rézeau [1979, *2.2*], p. 97).

père quand ils commencent à marcher[49]. Mais le drôle est aussi un garçon à marier[50] et il y a beaucoup d'exemples où l'affection et la familiarité l'emportent sur les considérations objectives. Une tranche d'âge plus jeune est parfois désignée avec l'aide de l'adjectif *petit* : Mondine, la pauvre servante, ignorait son âge ; elle savait seulement qu'elle était « petite drôle dans le temps de la Révolution ». L'auteur a visiblement recherché la transcription la plus exacte de la pensée du personnage, et le français régional tient lieu d'intermédiaire entre français et parler local. Il vient un jour où ceux que nous appelions des « drôles » se sont formés, et le vocabulaire reflète le regard qui perçoit le changement : « Je l'avais toujours tutoyée, comme on fait aux petites drôles, mais ma foi, quand je vis cette belle fille, je n'osai plus[51] .» Nous sentons aussi un mouvement d'attendrissement passer à travers ces paroles : « La pauvre drôle n'avait jamais été gâtée de ce côté[52]. » D'une famille pauvre, elle n'avait pas été habituée à recevoir des cadeaux, et le jeune homme s'ingénie à trouver des compensations. Dans « Ma drôle » le lecteur perçoit l'appellation gentille adressée par une personne de condition supérieure, ici le notaire, à une fille du pays. Ces exemples ne s'inventent pas de toutes pièces. Il apparaît que chez Le Roy le terme renvoie généralement à l'enfance et qu'il a aussi des emplois particulièrement nombreux et marqués d'affectivité lorsqu'il s'agit de petites filles. Les mots correspondants qui font partie de la langue générale appartiennent plus au fil du récit qu'ils ne traduisent un mouvement du narrateur pour entrer dans le jeu du personnage, et s'introduisent dans des contextes plus neutres.

La francisation, que les ouvrages de lexicographie ne font connaître que par les résultats, nous y est parfois suggérée dans son évolution même. E. Le Roy écrit au début de son roman déjà cité *Le Moulin de Frau*, « C'était une coutume générale alors (i.e. vers 1850), même dans la bonne bourgeoisie, de parler le patois et d'en faire entrer des mots, et même des phrases dans les parlements faits en français. De là ces locutions patoises, ces tournures de phrase translatées de périgourdin en français dont nous avons l'accoutumance » (p. 15). Et il explique pourquoi il emploie en écrivant des expressions qui ne sont pas françaises, et donne à des mots français « leur signifiance patoise », au risque de ne plus se faire comprendre des plus jeunes qui ont maintenant oublié l'ancien patois. La mémoire de l'écrivain couvre certes une durée très vaste et, pour lui, ce qui s'est passé depuis 1815 ne cesse de pouvoir être perçu à travers l'actualité. Il nous fait assister néanmoins à la lente osmose par laquelle le patois vient se juxtaposer au français presque de force, et donc s'y mêle, tandis que le français n'est qu'une traduction du patois qui reste premier et prédominant dans la pensée.

Nous pouvons compléter le souvenir anecdotique de Stevenson qui ouvre ce chapitre, et le corriger par quelques phrases d'un roman d'A. Giron, *La Béate*, publié en 1884[53], donc un peu après le voyage de l'écrivain anglais dans les Cévennes, et dont l'action se passe dans la même région. Un meunier et sa femme sont venus chercher à l'hôpital du Puy un enfant qui aurait besoin d'une nourrice, un petit « cueilli » comme on dit là-bas. La femme ne connaît que le patois de son pays. C'est donc le mari qui parle à la religieuse. Quand celle-ci présente « un morceau de fille », la femme se hasarde à ouvrir la bouche :

49. *Le Moulin du Frau*, 1895 ; Paris, Fasquelle, 1905, p. 42.
50. *Id., ibid.*, pp. 388-389.
51. *Id., ibid.*, p. 126.
52. *Id., ibid.*, p. 196.
53. Paris, Blériot et Gautier, 1884.

— *Qu'un adge ot le bouffa-fioc ?*

— Oui, quel âge a le souffle-feu ? traduisit le mari (p. 6). Le mari lorsqu'il traduit ce que dit sa femme, alors qu'il aurait pu recourir à d'autres registres, donne d'une expression dialectale un calque qui correspond bien aux tendances habituelles des français régionaux.

C) ***Perspectives sociologiques***

Les lignes de force sociologiques ont parfois fait l'objet de remarques attentives des écrivains, et nous n'en avons pas toujours ailleurs l'équivalent. M. Proust a noté chez les bourgeois du temps de son enfance « l'idée un peu hindoue » qu'ils se faisaient de la société : ils la « considéraient comme composée de castes fermées où chacun, dès sa naissance, se trouvait placé dans le rang qu'occupaient ses parents, et d'où rien, à moins des hasards d'une carrière exceptionnelle ou d'un mariage inespéré, ne pouvait vous tirer pour vous faire pénétrer dans une caste supérieure[54]. » Les bourgeois n'étaient pas les seuls à avoir une conception de ce genre. Pour les villageois modestes, l'acceptation d'un cloisonnement était la voie de la sagesse. On ne vivait pas au-dessus de sa condition, on ne parlait pas non plus au-dessus de sa condition. On ne se faisait pas facilement à l'idée d'adopter le langage de la caste supérieure pour jouer au monsieur ou à la dame. Les rares habitants du village qui se livraient à cette parodie étaient aussitôt réduits au silence par les moqueries. Les relations avec la société qui parlait un français correct et soutenu n'étaient pas fréquentes et même lorsque, de loin en loin, elles avaient lieu, une prévention empêchait les auditeurs de se conformer à ce modèle dont ils n'approchaient que pour prendre avec lui leurs distances. L'appartenance au milieu exigeait un registre plus simple, celui qui était familier aux habitants en contact constant avec les réalités concrètes du village, celui qui se colorait volontiers de termes dialectaux.

Le premier mouvement du bourgeois à l'égard de cette façon de parler était souvent de la situer à un échelon inférieur et de la considérer comme un vice qui condamne la personne. Proust nous a rapporté qu'entendant Françoise lui crier : « Allons, aboutonnez voir votre pantalon et filons », bien loin de ressentir de l'attendrissement pour ce qui aurait pu être apprécié comme un trait respectable de rusticité de la part d'une paysanne beauceronne, une sorte de marque de style comme celles que les artisans introduisent dans un meuble et qui révèlent une longue appartenance à un passé auquel il était sensible plus que personne, il a remarqué « pour la première fois avec irritation qu'elle avait un langage vulgaire[55] ». Le provincial qui n'a pas pris les manières des Parisiens bien élevés risque donc de faire l'objet de jugements sévères. Il se trouve parfois dans une situation ambiguë, partagé qu'il est entre son désir de parler mieux et celui de ne pas rompre avec le milieu auquel il appartient. Selon *La Vie d'un Simple*, Charles, le fils de Tiennon, le narrateur, avait perdu au service les « façons bizarres » que les paysans, ses compatriotes, laissaient apparaître en particulier dans leur langage. « Je trouve ça bête, disait-il. Dès qu'on est en présence d'étrangers ou de gens au langage correct, on se trouve gêné, obligé à se taire, ou à risquer de dire des bourdes qui les font se ficher de vous [...] Je ne vois pas que ce soit une raison, parce qu'on est paysan, de parler en dépit du bon sens » (éd. 1947, p. 219). La distance que lui a permis de prendre le service militaire, a donc favorisé un retour sur soi, l'a obligé à prêter

54. *Du côté de chez Swann,* Paris, Gallimard, 1954, p. 20.
55. *Id., ibid.,* p. 471.

attention à l'effet de son langage sur des interlocuteurs différents, et son regard en a été changé[56]. Au village, il n'y a pas besoin d'imaginer des interlocuteurs différents, qui n'apparaîtront qu'à l'occasion de rencontres d'exception. Il faut se faire admettre des gens avec qui l'on vit. La Rosalie qui est restée au pays, réplique : « Ça serait drôle si nous nous mettions à causer comme la dame du château... On se ferait vite remarquer. Tout le monde dirait : « Entendez ceux-là comme ils cherchent à faire des embarras »... ». Parodie du grand genre ? Non, ce n'est pas ce que Charles a voulu dire. Le programme ne comporte que quelques rectifications. Charles demande seulement « qu'on écorche moins les mots », et propose la modification de la forme de quelques-uns : *il* au lieu de *ol*, *notre* au lieu de *nout*, *bonne* au lieu de *boune*, *chétif* au lieu de *ch'tit*. Une modification est de plus de conséquence : elle consiste à remplacer le réfléchi dialectal *soué*, par le non-réfléchi du français, *lui*, ce qui implique une structure morpho-syntaxique particulière. Il y aurait lieu en outre de revenir sur la correspondance entre *ch'tit* et *chétif*. La transposition est illusoire. La correspondance se limite à la forme : [ʃti] comme *chétif* renvoient à l'étymon latin *captivus*, « prisonnier ». Mais alors que l'adjectif français, passé d'abord au sens de « malheureux », en est venu à l'époque de la langue classique à s'appliquer aux individus malingres, l'évolution a abouti dans les patois bourguignon, berrichon et bourbonnais au sens de « malheureux, méchant ». L'auteur lui-même nous en donne de nombreux exemples et notamment celui-ci : *Tu n'es qu'une ch'tite méchante gatte*, « tu n'es qu'une méchante petite fille ». Le mot *gatte* est ici le féminin de *gars*, et nous offre l'exemple d'une duplication des plus fréquentes dans les langages provinciaux et qui consiste à allier un mot du cru à un autre d'un usage plus général[57].

Enfin, même si nous considérons les textes littéraires, les exemples ne sont pas séparables, surtout à cette époque, d'une intonation et d'un accent. Ce cadre formel, à moins d'un effort persévérant, survit à toutes les transpositions de contenu et ne se modifie qu'avec beaucoup de lenteur. La conservation ou la perte de l'accent lorrain est, chez M. Barrès, l'indication d'un processus qu'il a étudié dans *Les Déracinés*[58]. Le romancier a fait sentir comment M. Bouteiller, vieux professeur républicain, à la belle voix grave et « pure d'accent provincial », a détaché ses élèves, qui buvaient ses paroles, du sol et du groupe social où tout les relie, pour les placer « hors de leurs préjugés dans la raison abstraite ». Ce déracinement, instaurateur d'un individualisme sans bornes, a pour compensation le développement d'une énergie poussée toute en cérébralité, et qui fait ardemment désirer la vie dans la capitale. Certains ont gardé, surtout lorsqu'ils ont continué à fréquenter exclusivement des compatriotes, « l'accent lorrain et qui fait rire » ; ils disent *Françoué* pour Français, et prononcent « *très biênne* en traînant sur la finale ». Le livre se clôt sur la réponse de Bouteiller qui vient d'être élu député, à l'un des jeunes déracinés, devenu avocat : « Ce que j'admirai surtout, c'est que vous vous soyez à ce point affranchi de toute intonation et plus généralement de toute particularité lorraine. » Le terme et la notion de déracinement ont été largement adoptés chez les adeptes des mouvements

---

56. L'écrivain bourguignon Gaston Roupnel n'a pas les scrupules du métayer de Guillaumin : « les mots qui nous passent aux lèvres, dit-il, sont un peu débraillés » ; ils sont « mal peignés et barbouillés de patois » ; il faudra donc de temps en temps « les laver et les torcher dans un peu de politesse et de bon français ». Mais ce sont « de bons bougres, lurons et drus comme des francs-de-pied » (*Le vieux Garain*, Paris, Fasquelle, 1914 ; rééd., Paris, Grasset, 1939, p. 22).
57. Il y a cependant des exemples d'une forme plus francisée avec le sens de « malheureux » à l'Ouest notamment : le mot accède ainsi à la fois au statut de mot français et *écrit*.
58. Paris, Fasquelle, 1897.

régionalistes pour caractériser les méfaits d'une centralisation qui menace et ruine ce que les mœurs et leur expression avaient conservé de régional. On voit que, dans l'exemple de Barrès, les personnages ne sont pas des patoisants de la campagne, mais des jeunes gens passés par le collège. Sans l'érosion brutale à laquelle certains d'eux se sont prêtés, tous auraient pu, comme Brunot, rester fidèles à quelques centaines de lotharingismes de vocabulaire, et garder intact leur accent provincial.

VII) Conclusion

Le tour d'horizon a été aussi strictement que possible limité à ce qu'ont vu et à ce qu'ont dit les contemporains. Les valeurs sont trop aisément modifiables pour que les survivances formelles, les traits apparemment constants, n'entraînent vers des reconstitutions où l'on s'égare : les relations entre les diverses parties du territoire ont beaucoup trop changé depuis cette période pour que nous soyons de bons juges. Nous restons avec l'impression que la période qui s'écoule entre 1870 et 1914 a été un âge d'or pour les français régionaux. Le chemin de fer, la presse lue et commentée en commun, le service militaire, l'école enfin ont créé des conditions favorables à une francisation qui a touché un nombre considérable d'individus. Mais tous ces facteurs n'ont pas eu l'action directe et immédiate que nous serions tentés de leur attribuer. D'un côté l'horizon s'ouvre vers ce qui est général, mais on reste attaché à la fréquentation des compatriotes, à tout ce qui rappelle le pays et qui est familier, rassurant. Le français régional reflète ce partage. Il est fait de tout ce qui tient bon contre l'importation.

Dégagé des contraintes d'un système différencié, le français régional ne présente pas de contours nets, et il est bien difficile de savoir exactement où il commence et où il s'arrête. Ce n'est pas une langue, mais une variété à l'intérieur de la langue. Il suffit que la France septentrionale dise : « Il regarde à ses sous » là où le Centre et le Midi préfèrent dire : « Il plaint ses sous » pour qu'une différence d'usage s'établisse, à tel point que les emplois respectifs des verbes *regarder* et *plaindre* soient remarqués, et difficilement adoptés. Des répartitions massives se combinent avec des faits particuliers, d'extension très limitée. La procédure classique est celle-ci : le lecteur ou l'auditeur qui ne sont en mesure que de recourir à une langue très générale butent sur une expression qui les surprend ou qu'ils ne comprennent pas, et qui fait partie pourtant d'un discours incontestablement en français ; une plus ample information conjure l'opacité, et la référence à une répartition d'ordre géographique explique la surprise ou lève l'incompréhension. Presque tout le monde connaît un français régional et les bribes de quelques autres, mais le reste — et ce reste est énorme — est ignoré. Seul l'usage local donne une indication, mais chez les usagers eux-mêmes tel élément peut être pris pour du français très général, tel autre réservé à des conversations entre voisins ou entre compatriotes, tel autre enfin à un langage que l'on sait douteux mais que l'on ne s'interdit pas pour autant d'employer.

On peut se demander si les découvreurs ont eu raison dans leur innovation. Dauzat avait bien recommandé de noter les prononciations et le sens des mots dans ce langage intermédiaire et mêlé. Il n'a pas été suivi avec beaucoup d'empressement. Nous nous heurtons perpétuellement pour cette époque à l'insuffisance de la documentation. Les linguistes ont boudé l'étude d'un domaine tout en demi-teintes, alors qu'une occasion exceptionnelle leur était peut-être offerte d'observer dans l'actualité la puissance et les points faibles d'un substrat. Les attitudes sont contradictoires. Rejeté parfois à l'école au même titre que le patois, le français régional se fait admettre dans la langue écrite par des romanciers et des journalistes,

apprécier par des hommes de goût. Le nombre d'éléments qui reçoivent cette consécration reste néanmoins insignifiant. On ne saurait trouver époque aussi riche en cette matière, mais aussi pareille indifférence vis-à-vis de ce qui est réel et actuel. Les rares documents contemporains, quelle que soit leur imperfection, ont le mérite de nous faire connaître la langue commune de la majorité des Français aux environs de 1914, un français fortement marqué par la région.

Jacques CHAURAND

LE FRANÇAIS EN BELGIQUE

I) L'amalgame

Pour comprendre la situation du français en Belgique dans la période qui forme charnière entre les XIXe et XXe siècles, il est utile de remonter aux années qui ont précédé la création du Royaume de Belgique en 1831.

Au lendemain des victoires de la France à Jemappes (1792) et à Fleurus (1794), l'incorporation des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège à la France (1795) unifia administrativement des territoires et des populations ayant jusqu'alors vécu sous des régimes différents. Cet amalgame, qui est à l'origine de la future Belgique, fut séparé de la France après la défaite de Waterloo pour être rattaché à la Hollande par le congrès de Vienne. Quinze ans plus tard, la révolution de 1830 détachait du royaume des Pays-Bas les provinces belgiques : celles-ci conquéraient leur indépendance pour former un État nouveau.

Comme les entités politiques dont il représentait à la fois l'aboutissement et la transformation, cet État était bilingue, en ce sens qu'il juxtaposait deux groupes ethniques : les Flamands au nord, les Wallons au sud de la vieille frontière linguistique qui traverse le pays d'est en ouest depuis que s'était fixée, dans le haut moyen âge, une ligne de démarcation entre populations germaniques et romanes. Cette frontière n'avait jamais constitué une barrière pour la pénétration du français dans les provinces flamandes ; durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, le mouvement de francisation avait gagné les couches sociales élevées et même la bourgeoisie des petites villes[1].

Sous le régime hollandais (1815-1830), les mesures du roi Guillaume Ier allaient inaugurer, à partir de 1819, ce qui deviendra la question des langues en Belgique. Le but du gouvernement était d'enlever à la langue française, au moins dans les provinces flamandes, le statut de langue officielle qu'elle occupait en fait depuis le régime français. Les griefs linguistiques des Belges s'exacerbèrent après l'entrée en vigueur, en 1823, des arrêtés qui faisaient du néerlandais, langue nationale, la langue de la vie administrative et judiciaire. Cette politique de néerlandisation se heurta à une résistance tant dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes. Pour la bourgeoisie flamande, qui n'usait des dialectes flamands que comme d'une langue vernaculaire, le néerlandais présentait le visage d'un idiome presque étranger, à quoi s'ajoutait la méfiance d'une Flandre catholique en face de la Hollande protestante. Quant aux Wallons, dont la langue de culture était depuis des siècles le français, leur opposition fut décisive : c'est elle qui arma le bras des révolutionnaires liégeois lors des journées de Bruxelles, en septembre 1830.

II) Une nation francophone

Née d'une séparation violente motivée en partie par un différend linguistique, la

---

1. La démonstration en a été faite par Marcel Deneckere, *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823),* « Romanica Gandensia » II-III, Gand, 1954, spécialt. pp. 29-128.

Belgique, on ne s'en étonnera point, fit de la langue française la langue du nouveau royaume indépendant.

Dès le 16 novembre 1830, le gouvernement provisoire avait proclamé le français langue officielle du pays. Sans doute, la Constitution belge votée le 7 février 1831 reconnaissait en son article 23 : « L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ». En fait, les lois et arrêtés n'étaient promulgués qu'en français ; on les traduisait alors en flamand, c'est-à-dire dans une langue dialectalisée, variant selon les grandes régions et passablement différente du néerlandais écrit. Le régime des traductions sera supprimé en 1898 : désormais la promulgation des lois se fera dans les deux langues : *français* et *nederlandsch.*

En 1840, il y a en Belgique vingt-huit journaux quotidiens : tous sont rédigés en français[2]. Mais quelques brèches vont bientôt entamer ce monopole linguistique.

Les premières escarmouches du *taalstrijd* (combat pour la langue) ont débuté aux alentours de 1840 par des libelles et des pétitions. Limitée encore aux milieux intellectuels, cette première phase du mouvement flamand se caractérise à la fois par son esprit antifrançais et son souci de restaurer le parler des Flandres menacé d'abâtardissement par la « gallomanie ». En 1856, avec le rapport de la Commission des griefs flamands, débute l'action qui sera poursuivie sans désemparer pour faire voter au Parlement, et non sans d'âpres résistances du côté francophone, l'appareil législatif qui, progressivement, réalisera l'égalité juridique des deux langues nationales. Une dernière étape sera franchie, au XXe siècle (à partir de 1932), avec l'unilinguisme officiel en Flandre en éliminant le français des actes de la vie publique, y compris l'enseignement.

III) Le régionalisme wallon

La même année 1856 verra un événement d'un tout autre genre : la fondation, à Liège, de la « Société liégeoise de littérature wallonne » (aujourd'hui « Société de langue et de littérature wallonnes »).

Quoi qu'on ait dit parfois, il n'y a aucun lien entre l'éclosion du sentiment wallon et les premières manifestations du mouvement flamand. Ce que voulaient les notables liégeois, c'était cultiver par la chanson, la poésie et le théâtre le vieil idiome du terroir, en même temps que montrer ses rapports « avec les autres branches de la langue romane ». Très tôt, la Société liégeoise élargit son action aux parlers dialectaux de la Belgique romane entière que l'on commençait à désigner du néologisme de *Wallonie* (1844). A aucun moment, il ne fut question d'utiliser le wallon contre le français. Les buts en somme patriotiques que s'assignait la Société l'amenèrent à stigmatiser, vers la fin du siècle, les revendications flamandes, parce qu'à travers leur opposition à la langue française, langue nationale, elles affaiblissaient l'unité du pays. Aussi bien, l'efflorescence néo-dialectale de la Wallonie, s'inscrit-elle dans le mouvement plus général, issu du romantisme, qui réhabilitait partout en France les patois décriés par l'esprit jacobin[3].

Parmi les premiers travaux philologiques qu'édita la Société wallonne, l'un des plus méritants fut le recueil de *Wallonismes* (1877) dû à un professeur de

2. Ch.-Fr. Becquet (1972, *2.3*), p. 23.

3. Voir, sur la question, Maurice Piron, *Les littératures dialectales du domaine d'oïl* dans *Histoire des littératures III* (1958, *3.1*), pp. 1479 sqq.

l'enseignement secondaire, Isidore Dory. Fondées sur une connaissance précise des faits lexicaux et grammaticaux relevés dans le pays de Liège, les observations de Dory visent à épurer le français de ses compatriotes : mais il se garde de proscrire systématiquement les traits régionaux. Il est ainsi le premier à s'élever contre cette forme de purisme où se reconnaît l'insécurité linguistique des aires marginales : « A force d'entendre répéter qu'ils doivent se défier des locutions du terroir, les Wallons en arrivent, comme le chat échaudé qui craint l'eau froide, à regarder comme suspecte toute expression qui ne leur paraît pas bien régulière[4] ». Et il donne, à l'appui de cette assertion, de nombreux exemples.

IV) Aux origines du purisme belge

Si, pour l'esprit et la méthode, Dory est en avance sur son temps, il a, d'autre part, sa place dans la tradition des zélateurs du bon langage qui jalonne le XIXe siècle. Sans doute, au XVIIIe déjà, des auteurs, Flamands pour la plupart, avaient noté, de façon plus ou moins occasionnelle, des expressions vicieuses dues à l'influence des parlers germaniques, des *flandricismes* comme disait l'un deux, Jean Des Roches, dans une grammaire parue à la fois en flamand et en français.

Mais c'est sous l'Empire que voit le jour le premier recueil systématique et qui fera date par son importance : *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français.* Le titre continuait comme suit : *Ouvrage dans lequel l'on indique les fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant ; avec la désignation du mot ou de l'expression propre, ainsi que celle des règles qui font éviter les fautes contre la syntaxe.* Dans la préface du volume, l'éditeur Jean Tarte, de Bruxelles, ne dévoile pas le nom de l'« ancien professeur » qui le signe, se bornant à dire qu'il est Français : il s'agit d'Antoine-Fidèle Poyart, originaire d'Arras, mort à Bruxelles en 1810 après avoir enseigné en pays wallon et à Anvers[5]. Publié en 1806, l'ouvrage connut, après la mort de l'auteur, trois éditions refondues et augmentées (1811, 1821 et 1830).

Les mises en garde de Poyart relevaient, on s'en doute, d'un académisme excessif. Même s'il se déclare pour l'admission de mots tels que *brader*, *drève* (avenue plantée d'arbres), *dringuelle* (pourboire), *gloriette* (cabinet de verdure), etc..., il sanctionne en général tout belgicisme. C'est même chez lui, jusqu'à plus ample informé, que le terme apparaît pour la première fois[6]. Il sera repris, notamment par Joseph Benoît dans un volume intitulé *Belgicismes* (1857) où l'auteur — un Français fixé à Anvers — précise qu'il entend par là « ces barbarismes, ces mots détournés de leur véritable acception, ces tours de phrase incorrects, ces accords vicieux des temps et des modes qui, en Belgique, se sont introduits dans la langue française et s'y sont, pour ainsi dire, installés et naturalisés[7] ».

De telles mises en garde ne sont nullement propres à la Belgique. Le succès en

4. *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallone*, 2e série, t. 2, 1877, pp. 78-79.
5. Marcel Paquot (1962, *2.3*) : Un mémoire de licence (inédit) a été élaboré sous ma direction, en 1968, à l'Université de Liège, par Mlle Michèle Nicolay : *Le recueil de « Flandricismes et wallonismes » d'A.-F. Poyart et ses suites.*
6. Dans la 2e édition (1811), art. 369, p. 194 : « Pour sentir le ridicule et l'absurdité de ce belgicisme... » [l'emploi de *avec* pour *par*].
7. *Belgicismes, ou les vices de langage et de prononciation les plus connus en Belgique...* (1857, p. VII).

France des *Omnibus du langage* avait engagé l'avocat liégeois C.N. Hennequin, un fils de Français, à faire paraître, dès 1829, *Les Omnibus liégeois*, imités, la même année, par Louis Dethier avec *Les Omnibus montois*. Le recueil de Hennequin deviendra en 1864 *Les Omnibus wallons*, cependant que, dans l'intervalle, avait paru (outre le volume cité de Benoît), un *Dictionnaire du bon langage* (1860) de l'abbé Carpentier, qui visait principalement à débarrasser les « provinciaux » Flamands et Wallons des « défauts originels du terroir ».

On le voit : c'est le substrat dialectal que nos grammairiens amateurs rendent responsable des altérations que subit le français de Belgique. Le cas des lexicographes wallons est significatif à cet égard. De Cambresier (1787) à Forir (1874), les auteurs de dictionnaires patois sont eux-mêmes avant tout « des professeurs de français », comme dit Jean Haust, et « s'appliquent à recueillir les mots et les tours du wallon pour apprendre le français à leurs compatriotes[8] ». Ou à tout le moins pour l'épurer. S'il n'est pas question, à l'époque, de décrire le wallon pour lui-même, il s'agit moins encore de considérer les marques qu'il laisse dans le français autrement que pour les rejeter au nom d'un usage justiciable de la seule autorité de l'Académie. Des voix isolées, comme celle d'Hubert-Joseph Evrard qui signe du pseudonyme d'Henriette Grosjean ses souvenirs d'*A Liège, il y a quarante ans* (1877), auront beau plaider pour le maintien de quelques régionalismes de langue[9], pas plus qu'à Dory, il n'y sera fait écho.

A la fin du siècle, le purisme atteint son stade le plus répressif avec *Les 600 expressions vicieuses belges* (1891) de Victor Galand[10]. L'intransigeance en est systématisée sous le couvert de la formule « Ne dites pas ... Dites... » et se montre d'autant moins pertinente qu'il arrive à l'auteur de condamner des faits qui ne sont ni belges, ni incorrects.

Au demeurant, le principal reproche que l'on peut adresser à ces ouvrages n'est pas de se confiner dans une grammaire purement corrective (ce point de vue n'a rien que de légitime), ni même de s'en tenir à une norme rigide et trop étroite, comme c'est souvent le cas dans les provinces, en général plus conservatrices que le centre parisien. Presque tous les recueils en cause[11] pèchent par la base, c'est-à-dire par insuffisance linguistique ou philologique. Aucun n'imagine que l'usage — le « bon usage », s'entend — puisse n'être pas uniforme ou rigide, et varier suivant les circonstances de la parole.

V) Vers une étude des belgicismes

Le parcours suivi jusqu'ici nous a amenés dans les parages des années quatre-vingt dix. C'est précisément alors que les choses commencent à changer avec l'organisation scientifique des études de philologie française.

Un jeune savant liégeois, Maurice Wilmotte (1861-1942), à qui avait été confié en 1885 l'enseignement du français à l'École normale des Humanités, inaugure en 1890,

8. *Dictionnaire liégeois* (1933, *2.3*) : *Introduction*, p. XIX.

9. Marcel Paquot (1962, *2.3*), pp. 100-102.

10. Une première édition avait paru à Charleroi en 1890 sous le titre *Les expressions vicieuses belges recueillies et corrigées d'après les meilleurs et les plus récents documents en la matière*.

11. On en trouvera la liste complète dans le mémoire de licence de mon ancien élève Jean-Pierre Wilmart (1968, *0.1*), *Bibliographie analytique des travaux consacrés au « français régional » de Belgique*.

à l'université de sa ville natale, une section de langues et de littératures romanes où la langue et la littérature françaises vont longtemps conserver une place privilégiée. D'autres sections de philologie romane seront fondées dans la suite par des disciples de Wilmotte à Louvain en 1893, à Gand en 1911 et à Bruxelles en 1919.

L'intérêt suscité par la nouvelle discipline, orientée à ses débuts vers le passé de la langue, va développer un esprit de méthode et de rigueur dont profiteront les recherches entreprises sur la nature du français en Belgique.

Des *Essais philologiques sur les belgicismes* de Louis Latour[12], on retiendra surtout qu'ils proposent, pour le français des provinces wallonnes et flamandes, un classement d'après leurs principales composantes : archaïsmes, néologismes, sens nouveaux, emprunts et calques. Un certain purisme académique dans les jugements de l'auteur ne diminue en rien le mérite de ses indications méthodologiques. Ce critère normatif disparaîtra des *Belgicismes* que le Comte de Caix de Saint-Aymour publie à l'abri d'un sous-titre qui fixe les limites de l'enquête : *A propos de quelques mots de l'ancien français dans le langage des Belges*[13].

En 1905 se tient à Liège, sous l'impulsion de Maurice Wilmotte, le premier « Congrès pour l'extension et la culture de la langue française ». Gustave Cohen, qui fut parmi les élèves de Wilmotte, y présente une communication au titre curieux, non dépourvu d'équivoque de prime abord : *Le parler belge.* Alors que les traits du français de Belgique ont été jusqu'alors attribués à l'influence des idiomes vernaculaires (wallons ou flamands) et répartis en conséquence, ce que veut montrer Cohen, c'est « l'existence d'un français parlé par des gens qui souvent ignorent totalement l'un et l'autre patois ». C'était là une vérité dont on n'avait guère tenu compte dans le recensement des belgicismes. La notion d'un français régional ou marginal, trop souvent confondu avec un français dialectal, se trouvait ainsi dégagée. Elle sera précisée plus tard, dans des travaux qui excèdent le présent cadre chronologique.

VI) Principales particularités du français de Belgique

Sur la base des recueils déjà cités et qui se recoupent partiellement l'un l'autre, on peut considérer que l'ensemble des traits qui caractérisent le français de Belgique est constitué, pour l'essentiel, à la fin du XIXe siècle.

On envisagera successivement et succinctement les traits phonétiques, les traits morpho-syntaxiques et le corpus lexical.

A) C'est au regard de la chaîne parlée que la francophonie belge se fait le mieux connaître et c'est aussi par là que le substrat dialectal agit uniformément. Si, en Wallonie tout au moins, beaucoup de locuteurs ne connaissent plus le dialecte, ils en conservent cependant les habitudes articulatoires. Celles-ci se maintiennent d'autant plus aisément que l'infrastructure dialectale subsiste toujours, même si les dialectes parlés sont affaiblis ou en voie de disparition.

---

12. Dans la « Revue de l'Instruction publique en Belgique », t. 38, 1895, pp. 221-230, 378-396 : la suite n'a pas paru.
13. Dans les « Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique », t. 63, 1911, pp. 445-485.

L'opposition de quantité : voyelles longues voyelles brèves reste très sensible dans le système wallon (notamment à l'Est), alors que cette distinction a cessé d'être pertinente en français par suite d'une neutralisation dans la durée d'émission des voyelles, réduite à une simple virtualité. Or l'allongement vocalique demeure l'un des traits marquants de la prononciation du français de Wallonie ; elle affecte particulièrement les voyelles [i] : *pīgeon*, [ẹ] : *dētour*, [ọ] : *dépōser* et [œ̣] : *(h)œ̄rœ̄se.*

Certains traits de prononciation sont particuliers à des régions déterminées. Ainsi, dans le Hainaut occidental et une partie du Brabant wallon, les voyelles orales se nasalisent au contact d'une consonne nasale : *fontaine* [fɔ̃:tɛ̃n], *problème* [pʀɔblɛ̃m], *reine* [ʀɛ̃:n], *jaune* [ʒɔ̃:n], *jeune* [ʒõen]. A l'opposé, dans l'Est de la province de Liège, les voyelles nasales perdent ou atténuent leur nasalité : *pantalon* [pa:talɔ], *chanter* [ʃa:te]. Le Nord-Est wallon possède un *h* aspiré qui, disparu en français actuel, continue à se faire entendre au pays de Liège, par exemple dans *haie, dehors, Hubert,* etc.

Certains traits de prononciation sont communs au français-wallon et au français-flamand. La transformation de l'ancien *l* mouillé au lieu de se réduire à un simple yod (dans le groupe orthographique « ill- ») aboutit en Belgique au groupe *l* + yod : *talyoēr.*

Voici trois autres cas parmi les plus répandus :

— assourdissement des consonnes sonores en position finale : mariage = *mariâche,* malade = *malâte,* robe = *rope ;*

— altération du [t] et du [d] dans la prononciation de graphies *t* + *i* + voy. et *d* + *i* + voy., le t et le d devenant plus ou moins palatisés et chuintants : *la pitié du bon Dieu* s'entend à peu près comme *la pîtché du bon Djeû ;*

— insertion d'une semi-consonne de liaison entre voyelles : théâtre = *téyate,* Noël = *Nowël,* et addition d'une semi-consonne en position finale après voyelle suivie d'e muet : allée = *alléye,* rue = *ruwe.*

Précisons encore que les trois semi-consonnes du français : [y], [w] et [w"] se ramènent à deux dans le français belge : le [w"] se confond avec le [w] ; on entend dans *nuit* le même son que dans *oui.* A propos de la semi-consonne [w], rappelons que, partout en Belgique, même dans l'usage châtié, elle remplace le [v] dans les mots orthographiés *w : wagon* et *wallon* se prononcent *ouagon* et *ouallon.*

Est méconnue de même la distinction du français parisien entre un *a* antérieur (palatal) et un *a* postérieur (vélaire) ; le *a* de *patte* et celui de *pâte* se neutralisent en un *a* moyen.

C'est au français propre aux bilingues flamands que nous en arrivons à présent. On lui reconnaît — outre le relâchement de l'articulation qui est général en Belgique — l'intonation qui caractérise la plupart des langues germaniques. Elle consiste à marquer nettement l'accent tonique, peu perceptible en région française, et à placer certains accents secondaires sur des syllabes normalement atones. De l'accentuation ainsi renforcée résultent des oppositions syllabiques qui impriment à la chaîne parlée une allure heurtée, un relief rugueux, en contraste avec la mélodie de phrase du français central.

Autre conséquence du substrat flamand : la tendance à la diphtongaison, phénomène typique de la prononciation populaire : l'allongement de la voyelle sous l'accent tonique aboutit à une diphtongue.

Le système consonantique des parlers néerlandais ignore l'explosive vélaire sonore [g]. Il la remplace par la fricative correspondante qui, inconnue du français, se réalise à la manière d'une aspirée : *Gand,* dans une bouche flamande, ressemble à l'interjection *han* !

C'est également à l'absence en néerlandais des fricatives palatales sourde [š] et sonore [ž] qu'une partie des Flamands doit d'altérer ces chuintantes françaises en fricatives dentales : *charbon* et *jambon* se prononcent respectivement *sarbon* et *zambon.*

B) A la différence du système phonétique, le système morpho-syntaxique du français commun de Belgique ne porte guère l'empreinte des substrats dialectaux. On notera toutefois le non-emploi de subjonctif dans le français familier des bilingues flamands, ce mode étant pratiquement disparu du néerlandais parlé. En outre, la position des adjectifs fait apparaître l'habitude de placer régulièrement l'épithète avant le nom : « un blanc cheval », « un panier de sale linge », « une propre chemise », etc. C'est là le maintien d'un usage que le français a connu à sa période ancienne et qu'il a perdu en se dégermanisant. A Bruxelles, on ne le rencontre plus que dans le français du peuple et en Wallonie, dans le français des patoisants.

Beaucoup de particularités concernent le genre des noms, les pronoms personnels, les degrés de comparaison, les adverbes et les prépositions, l'emploi des auxiliaires, les formes périphrastiques, l'accord du verbe, les formes de l'interrogation, etc. Deux remarques générales s'imposent à leur sujet :

1° Il s'agit souvent de faits individuels, qui n'existent par conséquent qu'au plan de la parole.

2° Lorsqu'ils débouchent sur le plan de la langue, on les retrouve d'ordinaire dans le français populaire de la région parisienne et/ou du Nord de la France.

Il convient à présent de mettre à part un petit nombre de tournures syntaxiques qui, généralisées dans le français de Belgique, constituent un des traits marquants de sa physionomie. Nous citons les principales.

— *Avoir* + qualificatif dans les expressions : *avoir facile, avoir difficile, avoir dur, avoir bon, avoir mauvais.* La première de ces expressions a été relevée chez plusieurs auteurs français et la tournure comme telle se retrouve dans le français du Val d'Aoste.

— Formule interrogative « qu'est-ce que… pour » : *qu'est-ce que c'est pour un homme,* quelle sorte d'homme est-ce ? ; *qu'est ce pour une fleur,* quelle fleur est-ce ? Cette tournure se retrouve dans les parlers germaniques limitrophes.

— Insertion d'un *que* explétif dans la séquence : adverbe de quantité + *pour* + infinitif : *Il est assez puissant* que *pour agir seul ; il est trop petit* que *pour ouvrir la fenêtre.*

— Locution « assez bien » employée dans le sens quantitatif : *il y avait assez bien de monde,* pas mal de monde.

— Infinitif substitut : *ces enfants là ne se battent jamais ni même se quereller.*

— Emploi de *savoir* pour *pouvoir : la clé ne sait pas entrer dans la serrure ; avec l'argent qu'il gagne, il sait acheter tout ce qu'il veut.*

— Emploi de « leur » suivi d'un numéral cardinal : *une maison pour leur deux,* eux deux ; *ils sont venus leur cinq,* à cinq.

Locutions verbales : *tirer son plan :* se débrouiller ; *avoir le temps long :* s'ennuyer

d'attendre ; *avoir de bon :* en droit, en réserve ; *tomber faible :* s'évanouir ; *ne pas se retourner sur* (ou *après*) quelque chose ou quelqu'un : ne pas s'en préoccuper ou y prêter attention ; *n'en pouvoir rien :* n'y pouvoir rien ; *ne pouvoir mal :* n'avoir garde, ne pas courir de danger ; *se faire mal de :* se faire de la peine de ; *faire corvée :* se déranger pour rien, faire buisson creux ; *chercher misère :* chercher noise, etc.

La syntaxe des prépositions concerne surtout l'emploi de *à* (*aller à messe* ou *au docteur*), *après* (*chercher après des allumettes ; regarder après quelqu'un* pour voir s'il vient), et *sur (jouer sur la rue, loger sur une chambre, être fâché sur quelqu'un).*

De ce que ces faits sont la transposition de syntagmes attestés tant dans les parlers flamands que dans les parlers wallons, on a souvent tendance à les expliquer par des calques germaniques. Il convient de se montrer très prudent. Ici encore, on peut redire à propos des tours syntaxiques du français de Belgique que beaucoup sont le prolongement ou la survivance de faits du français populaire ou du français provincial.

Il n'en reste pas moins que certaines tournures et expressions appartiennent en propre au français-flamand : *soigner pour*, veiller à <*zorgen voor ; ne savoir de rien*, n'être pas informé de <*weten van niets ; ne pas savoir de chemin avec* quelqu'un, ne pas en venir à bout, en être maître <*kunnen met (...) geen weg ; pouvoir [faire] de* quelqu'un (exemple : *je peux de mon père* ou même *je peux sortir de mon père*, j'ai la permission de mon père, mon père m'autorise à sortir) <*iets van* (...) *moeten doen ;* dans ce cas, la tournure négative est cependant la plus fréquente.

Le franco-bruxellois populaire s'est en outre taillé une réputation de cocasserie avec des locutions plaisantes telles que *fréquenter* ou *se marier contre* quelqu'un (= avec), *tenir le fou avec*, se moquer de, *rire une bosse*, rire aux éclats.

C) C'est par le vocabulaire que le français de Belgique — comme tout français régional d'ailleurs[14] — manifeste le mieux son originalité. Les belgicismes lexicaux n'appartiennent pas tous en propre à la Belgique. *Septante* et *nonante* se retrouvent en certains coins de France et sont courants en Suisse romande ; un inventaire des belgicismes ne saurait cependant les omettre, car ils font partie de l'usage « panbelge ». Tout emploi n'est pas un usage. Il ne le devient que par la fréquence qui le généralise. Un belgicisme est donc un trait de langue *caractéristique* du parler belge, même s'il se rencontre à l'extérieur, en dehors du français central ou français commun[15]. Bien entendu, la définition s'applique, *mutatis mutandis*, aux helvétismes, aux canadianismes, etc.

Le vocabulaire du français de Belgique n'a rien d'homogène et son étendue est relativement faible (moins de 300 unités lexicales).

Les catégories représentées relèvent en ordre principal des domaines suivants (on ne cite que les emplois courants) :

— Vie politique et administrative : *accisien*, préposé au contrôle de la vente réglementée des alcools ; *agréation*, ratification officielle d'un acte, d'une décision ; *bourgmestre*, maire d'une ville ou d'une commune ; *échevin*, adjoint du maire, d'où *échevinat, échevinal ; maison communale*, mairie ; *milicien*, soldat du contingent ;

14. A. Brun (1946, *2.2*), p. 138.

15. Voir M. Piron, *Les belgicismes lexicaux : essai d'un inventaire*, dans « Mélanges Paul Imbs » (Strasbourg, 1973) repris dans *Aspects et profil de la culture romane en Belgique*, du même (Liège, Sciences et Lettres, 1978).

prestation, tâche exécutée en vertu d'une règle ou d'un contrat, d'où *prester ; rétroactes,* antécédents d'une affaire, d'une décision ; *subsidier,* subventionner.

— Enseignement : *académique,* relatif à l'enseignement universitaire ; *athénée,* lycée ; *auditoire,* salle de cours ; *calepin* ou *mallette,* cartable d'écolier ; *émérite,* professeur de Faculté ou magistrat en retraite (anc.), d'où *éméritat ; farde d'écolier,* liasse de copies ; *fourche,* creux dans l'horaire d'un enseignant ou d'un élève ; *graduat,* titre d'enseignement sanctionnant certaines études techniques, d'où *gradué* (substantif) ; *minerval,* rétribution scolaire ; *préfet, -ète,* proviseur de lycée ; *régent,* professeur de l'enseignement secondaire du degré inférieur, d'où *régendat ; touche,* crayon pour ardoise d'écolier ; *valves,* tableau d'affichage sous vitrine. A la vie de l'enseignement secondaire et supérieur, se rattache un argot propre : *bloquer,* étudier avec acharnement en vue de l'examen, d'où *bloque* et *bloqueur ; brosser,* « sécher » un cours, d'où *brossage* et *brosseur ; buse,* échec à l'examen, d'où *buser* et *buseur ; copion,* note clandestine pour copier à l'examen ; *doubler,* redoubler (une classe), d'où *doublant* et *doubleur ; guindaille,* beuverie d'étudiants, d'où *guindailler* et *guindailleur ; kot',* garni d'étudiant, d'où *koter,* vivre en *kot' ; manchaballe,* étudiant qui fait de l'excès de zèle ; *mofler,* recaler, faire échouer à l'examen, d'où *mofleur ; muser,* bourdonner pendant un cours.

— Vie judiciaire : *attraire* en justice, citer ; *colloquer,* interner, d'où *collocation ; conster,* résulter de (impers.) ; *indaguer,* mener une enquête ; (sans) *relevance,* (sans) portée, (sans) effet juridique ; *vinculer,* lier, entraver.

— Vie domestique (habitation et ménage) : *archelle,* étagère à crochets ; *assiette profonde,* assiette creuse ; *berce,* berceau ; *blinquer,* reluire ; *brise-vue,* brise-bise ; *chamoisette,* chamoisine ; *charbonnière,* seau ou bac à charbon ; *clenche,* poignée de porte ; *coussin,* oreiller ; *drap,* serviette ; *duvet,* édredon ; *femme à journée,* femme qui fait des ménages ; *lichette,* cordonnet ; *loque à reloqueter* ou *à poussières,* chiffon pour épousseter, d'où *reloqueter ; place,* pièce d'habitation ; *posture,* statuette ; *quartier,* petit appartement (ordt. : 2 pièces) ; *ramassette,* pelle à poussières ; *savonnée,* eau savonneuse et petite lessive faite à la main ; *sous-tasse,* soucoupe ; *tapisplain,* moquette ; *tirette,* fermoir-éclair ; *torchon,* serpillière.

— Alimentation, repas et friandises : *bonbon,* biscuit sec ; *boule,* bonbon acidulé ; *chicon,* chicorée de Bruxelles (légume) ; *chique,* même sens que *boule,* mais au pays de Liège ; *couque,* pain d'épices ; *cramique,* pain aux raisins de Corinthe ; *déjeuner,* petit déjeuner ; *dîner,* déjeuner, repas de midi[15] ; *elbot,* flétan ; (poisson à l') *escavêche,* préparé en marinade ; *filet américain,* steak tartare ; *fricassée,* omelette au lard ; *galet,* petite gaufre sèche ; *gosette,* sorte de chausson aux fruits ; *pain français,* baguette ; *pâté,* petit gâteau à la crème ; *pistolet,* petit pain rond ; *praline,* crotte de chocolat ; *sirop,* sorte de mélasse à base de jus de pommes, d'où *siroperie ; souper,* dîner, repas du soir ; *spéculation,* biscuit moulé en formes diverses ; *tête pressée,* fromage de tête ; *vitoulet,* boulette de viande hachée.

— Transports : *aubette,* abri à l'arrêt des transports publics (ordt. : kiosque à journaux) ; *banlieue,* train omnibus ; *chef-garde,* contrôleur de train ; *coupon,* billet de chemin de fer ; *évitement,* détournement (sur une route) ; *grenailles errantes,* gravillons ; *guide,* indicateur des chemins de fer ; *machiniste,* conducteur de locomotive ; *vicinal,* tramway de campagne.

— Professions et commerce : *ardoisier,* couvreur ; *friture,* friterie ; *hausser,* enchérir (dans une vente publique) ; *import,* montant d'une facture ; *légumier,* marchand de légumes ; *louageur,* loueur de voitures ; *mali,* déficit ; *minque,* halle

aux poissons ; *remettre,* céder un commerce ; *renon,* résiliation d'un bail, d'où *renoncer,* donner congé (à un locataire) ; *vidange,* verre consigné.

— Milieu naturel et environnement : *arboré,* planté d'arbres ; *avant-plan,* premier plan ; *calcareux,* calcaire (adj.) ; *chantoir,* excavation où s'engouffre un cours d'eau ; *cru,* froid et humide ; *drache,* pluie torrentielle, d'où *dracher ; drève,* allée carrossable bordée d'arbres des deux côtés ; *fade,* étouffant, en parlant de la température ; *fagne,* lande marécageuse des hauts plateaux de Belgique, d'où *fagnard,* connaisseur de la fagne.

Le domaine de la vie affective et morale permettrait d'aligner un certain nombre de termes — tels que *amusette,* personne frivole toujours prête à s'amuser ; *décauser,* dénigrer ; *défranchi,* privé d'assurance —, dont plusieurs parlent assez d'eux-mêmes : *amitieux, déforcer, se méconduire.* On classe moins facilement *entièreté* (qui reprend du service en France) ; *exemplatif,* à titre d'exemple ; *postposer,* retarder, repousser ou *réciproquer,* faire la réciproque. Il est également malaisé, par ailleurs, de faire toujours le départ entre français dialectal et français marginal (= non central). Ainsi *crollé,* bouclé (de cheveux) et *cumulet,* culbute, tendraient vers le premier, tandis qu'*ajoute,* ajout (parfois rallonge) et *carrousel,* manège de chevaux de bois, appartiennent au second.

Quant à l'origine de ce lexique, elle est diverse. Les formes qu'il rassemble se répartissent en cinq groupes : 1) les archaïsmes, qui maintiennent l'usage des termes français disparus de la langue centrale ; 2) les néologismes ou mots nouveaux de création lexicale belge (pour une oreille française, ce sont souvent des barbarismes) ; 3) les sens nouveaux dus à une évolution particulière, auxquels s'ajoutent les bisémantismes quand le sens belge coexiste avec le sens français (exemple : *posture*) ; 4) les dialectismes ou francisations de mots belgo-romans, wallons en général ; 5) les emprunts en provenance des parlers germaniques limitrophes.

Des interférences sont naturellement possibles. Ainsi *aubette,* terme du moyen français localisé dans le nord (*hobette, haubette)* est à la fois un archaïsme, un dialectisme (wallon *obète, houbète*) et un néologisme par son sens belge de « kiosque à journaux ».

Une dernière remarque s'impose quant à l'aire et au niveau de diffusion des faits grammaticaux et lexicaux que l'on vient de relever. Alors qu'on les rencontre — avec un indice de fréquence fort variable, il est vrai — dans la conversation courante et dans la presse quotidienne, il est exceptionnel qu'on les trouve dans le discours soutenu : on peut lire des ouvrages entiers d'auteurs belges sans en relever un seul ! Encore qu'il ne soit pas nécessairement guidé par la crainte de la faute ou de l'incorrection, le sujet cultivé tend à s'aligner sur l'usage français de France, en fait sur l'usage parisien.

S'il y a un « belgicisme » de langue, ce n'est pas dans les belgicismes qu'il faut le chercher, mais dans une certaine lourdeur qui pèse sur l'élocution, qu'elle soit écrite ou parlée.

VII) Français parallèles en situation belge

La période 1880-1914 a vu se déployer la première grande génération littéraire, celle des aînés flamands, les poètes Rodenbach, Verhaeren, Maeterlinck, Van Lerberghe, Elskamp ; elle a recueilli également l'héritage du goncourtisme sous la forme d'un style artiste dont les retombées allaient ensemencer les terroirs de

Camille Lemonnier et de quelques-uns de ses successeurs dans le roman régionaliste. Du côté des petites revues, les poètes « symbolards » s'attiraient les sarcasmes de *La Jeune Belgique* où Albert Guiraud dénonçait le style « macaque flamboyant ». André Gide, évoquant ses premières armes dans la prose d'art aux maniérismes recherchés, rappellera le temps où il écrivait en belge.

Il serait excessif et injuste d'étendre ce mal belge à l'ensemble de la production littéraire française du pays. Parmi les écrivains qui en furent préservés, on peut citer quelques romanciers wallons, tels Edmond Glesener, Hubert Krains, Henri Davignon, Jean Tousseul, Charles Plisnier, etc.

Dans le remue-ménage littéraire qui agite la fin du XIXe siècle et le début du suivant, apparaissent les premiers essais de récupération stylistique des particularités belges du français. Malgré le naturalisme, qui serait volontiers de connivence, il reste que c'est avant tout sous l'angle de leur excentricité, de leur cocasserie qu'on les exploite. Peu conformiste de nature, le poète et revuiste Théo Hannon ne s'en prive point à l'occasion, précédant le père de *La famille Kaekebroek* (1901), Léopold Courouble, spécialiste du français à la sauce bruxelloise (*Notre langue*, 1898). Ainsi, la voie est préparée à la célèbre comédie de Fonson et Wicheler, *Le mariage de Mademoiselle Beulemans* (1910). Rapidement adoptée par le théâtre du boulevard à Paris, elle se trouve à l'origine de la désopilante — et désolante — image que la France va se faire du « Belche » et de son accent.

Vers le même temps, le français régional du pays wallon marque ses premiers avantages avec Marcel Remy qui rassemble, en 1916, sous le titre *Les ceux de chez nous,* une suite de tableaux et de scènes de la banlieue liégeoise, finement observés par une mentalité enfantine. Le genre connaîtra, aux alentours des deux guerres mondiales, des prolongements remarquables avec les romans d'Aimé Quernol (anagramme de Léon Marique). Chez ce dernier, comme chez Remy, le rendu de la langue parlée — un français wallonisé — revêt, en dépit de l'intention littéraire, une indiscutable valeur de témoignage, qu'on retrouvera, avec des bonheurs divers, dans d'autres récits liégeois de la période contemporaine.

Maurice PIRON

LE FRANÇAIS EN SUISSE ROMANDE

La période qui va de 1880 à 1914 ne correspond guère à un découpage significatif de l'histoire linguistique en Suisse romande. L'important processus de stabilisation démographique et institutionnelle de la langue française en Suisse, qui lui a permis d'échapper au sort habituel des langues minoritaires, s'était situé dans la première partie du XIXe siècle. Le statut de la limite linguistique franco-allemande, qui ne s'était plus beaucoup modifiée depuis le XVIIIe siècle, avait même gagné en légitimité grâce au consensus tacite sur le droit de chaque partie de la Suisse à conserver sa langue et sa culture[1]. Dans les cantons mixtes, la reconnaissance en droit de l'égalité des langues en présence avait considérablement progressé (les seules lacunes juridiques sérieuses subsistant dans le canton de Fribourg, mais au détriment de la minorité alémanique). Décisive sur cette voie avait été la pratique fédérale, constante depuis la République helvétique (1798-1803), d'admettre l'allemand, le français et l'italien comme langues officielles de fait, bien qu'il eût fallu attendre la Constitution fédérale de 1848 pour voir cette réalité consacrée par un texte[2].

En 1880, le français avait donc déjà fonctionné pendant près d'un siècle comme langue d'État helvétique, ce qui signifie que la version française du lexique institutionnel était à ce moment largement en place. Quant à la lutte pour la diffusion de la norme correcte en Suisse romande, la période s'ouvre également sous le signe de la continuité d'un effort qui remonte au début du siècle.

Si rien ne justifie apparemment la césure de 1880, il est pourtant permis de situer à cette époque le début d'une discussion qui ira en s'accentuant jusqu'en 1914, mais dont le déroulement se trouvera profondément modifié par les événements européens. Il s'agit de la « question des langues », expression qui recouvre une longue polémique nationale autour de la conservation effective de l'équilibre entre les deux principales communautés linguistiques en Suisse.

Parallèlement à ce débat, une autre discussion, interne à la Suisse romande, tente d'explorer les vertus et les vices d'un alignement total sur le français de France.

Ces deux controverses résument bien l'intérêt passionné que l'élite romande portait au sort du français en Suisse entre 1880 et 1914. Le rappel des données réelles qui les ont nourries permettra, croyons-nous, de ne négliger aucun aspect essentiel de l'histoire du français pendant cette période. Sa problématique serait cependant restée exclusivement externe sans un troisième événement contemporain : le début des recherches méthodiquement organisées sur le français régional helvétique.

---

1. Ce principe, qui n'a jamais été codifié juridiquement, porte depuis le début du XXe siècle le nom de « principe de territorialité ». Il implique l'assimilation linguistique des immigrants provenant d'une autre région linguistique. Pour pouvoir fonctionner utilement, il présuppose l'existence de limites linguistiques relativement nettes, ainsi que l'absence d'enclaves.

2. Article 109 : « Les trois langues principales de la Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont langues nationales de la Confédération. »

I) Statistiques linguistiques et limites des langues — Gains et pertes du français

En 1880, le niveau de développement industriel de la Suisse se situe au quatrième rang après le Royaume-Uni, la Belgique et les États-Unis, mais il est supérieur à celui de l'Allemagne et de la France. Pour certains indices comme le développement des chemins de fer ou la consommation de coton brut par habitant, la Suisse n'est dépassée que par le Royaume-Uni[3]. Pareille croissance n'aurait pas été possible sans une mobilité élevée de main-d'œuvre impliquant d'importantes migrations internes dans l'ensemble de l'espace économique de la Suisse. Or, si ces mouvements de population ont considérablement bouleversé la géographie confessionnelle, ils n'ont guère modifié l'intégrité territoriale des régions linguistiques. Pourtant, le recensement fédéral de 1880 fait précisément apparaître le pourcentage le plus élevé de population germanophone résidente jamais enregistré en Suisse romande[4]. Ainsi, dans le canton de Neuchâtel on dénombre 23,6 % et dans le Jura bernois 22,6 % d'habitants de langue maternelle allemande. Ces chiffres extrêmes baisseront par la suite et seront, en 1910, pour Neuchâtel 13 % et pour le Jura bernois 18 %. Le pourcentage total de la population germanophone résidente en Suisse romande passera quant à lui de 13,2 % à 11,5 % en 1910.

Cette réduction n'est pas due à un reflux des immigrants germanophones dans leur région d'origine, ni à une différence sensible de natalité, mais à l'assimilation linguistique forcée qui résulte de l'absence, en vertu du principe de territorialité, d'écoles officielles allemandes en Suisse romande. On constate que les principaux intéressés, les immigrants eux-mêmes, n'ont pas tenté de résister au sacrifice de leur langue maternelle en se cotisant par exemple pour financer des écoles privées de langue allemande[5]. Ceci aurait pu se faire en toute légalité, aucune loi n'interdisant à des associations privées de pratiquer une langue autre que celle de la région linguistique qui les héberge. Ainsi, l'établissement de nombreuses paroisses de langue allemande en Suisse romande[6] n'a donné lieu à aucune difficulté. On peut dire que non seulement les immigrants germanophones ne s'opposaient guère à leur francisation et à celle de leurs enfants, mais que beaucoup l'acceptaient même comme fait positif. Il s'agissait en grande majorité d'une population de faible niveau

---

3. Cf. Rioux, Jean-Pierre, *La révolution industrielle 1780-1880*, Paris, Seuil, 1971, pp. 81, 94, 101.
4. Pour les données qui vont suivre, cf. Müller, Hans-Peter (1977, *2.4*), *Die schweizerische Sprachenfrage vor 1914. Eine historische Untersuchung über das Verhältnis zwischen Deutsch und Welsch bis zum ersten Weltkrieg.* Cet ouvrage remarquablement documenté présente une analyse détaillée de la « question des langues ». — Cf. aussi l'analyse bibliographique, classée chronologiquement dans Gauchat, Louis, et Jeanjaquet, Jules (1912, *0.1*), *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome I, chap. I, pp. 1-70 : « Extension du français et question des langues ». Par la suite, on abrégera les renvois à ce répertoire comme suit : « *Bibl.* », suivi du numéro.
5. Sur les écoles allemandes dans le Jura francophone, cf. ci-dessous.
6. En 1903 par ex., il y a en Suisse romande 27 paroisses protestantes de langue allemande, ainsi réparties par cantons : Vaud 11, Neuchâtel 8, Genève 4, Fribourg 3, Valais 1. Pour les catholiques de langue allemande, des offices réguliers ont lieu en 1904 à Fribourg, Sion, Lausanne, Montreux, Vevey, La Chaux-de-Fonds et Genève. Cf. H.-P. Müller (1977, *2.4*), p. 11.

socio-économique[7], pour qui l'acquisition d'une langue à prestige culturel supérieur comme le français avait souvent valeur de promotion.

Il n'est donc pas si paradoxal que la « question des langues » se développe d'abord en Suisse alémanique et non comme réaction de résistance d'une Suisse romande minoritaire en voie d'être débordée par des vagues germaniques. Ce sont les résultats linguistiques des recensements fédéraux qui provoquent un réflexe de défense dans certains milieux alémaniques[8] où l'on ressent la francisation de nombreux compatriotes comme une perte pour la germanité. Les prétextes statistiques invoqués paraissent à vrai dire dérisoires : entre 1880 et 1888 les habitants de langue française en Suisse ont augmenté de 4,37 %, ceux de langue allemande de 2,57 %, ce qui provoque une modification du pourcentage français de 21,36 % à 21,74 %, alors que le pourcentage allemand décroît de 71,35 % à 71,31 %. Le recensement de 1900 a relevé une nouvelle augmentation de la population francophone de 0,3 %, tandis que la population germanophone décroît de 1,63 %.

En revanche, certaines pertes de l'allemand sur la limite linguistique sont incontestables. Dans les quatre villes mixtes situées dans la zone limitrophe des langues, le français continue son avance, déjà amorcée précédemment. L'immigration romande à Bienne, qui s'était brusquement accrue après 1840 à la suite de la création de l'industrie horlogère, se poursuit et fait passer le pourcentage des francophones entre 1880 et 1910 de 22,1 % à 34,6 %. Sion, où les Alémaniques avaient déjà perdu la majorité vers le milieu du siècle, voit la proportion du français passer de 3/5 en 1880 à 3/4 en 1910. A Sierre, chef-lieu d'un district entièrement francophone, la majorité encore allemande à 2/3 en 1880 bascule avant 1900 au profit du français qui atteint les 2/3 en 1910. Dans la ville de Fribourg, où la discrimination de l'allemand avait considérablement affaibli sa position depuis le début du XIXe siècle, les modifications statistiques en faveur du français sont tout à fait mineures entre 1880 et 1910. Plus significatif pour la suprématie du français paraît être le pourcentage des élèves fréquentant les écoles primaires allemandes, qui reste inférieur à celui des germanophones. Un certain nombre d'entre eux préfèrent en effet envoyer leurs enfants dans les écoles de langue française, le monolinguisme allemand ne favorisant guère la promotion socio-économique dans le canton.

Dans la « question des langues », la situation du Jura, rattaché depuis 1815 au canton de Berne, fournit en revanche un sujet de préoccupation à la Suisse romande. Seule région francophone à être minoritaire dans un canton mixte, elle se voit aussi troublée dans son intégrité linguistique par l'existence, sur son territoire, d'anciennes minorités alémaniques non assimilées. Il s'agit pour la plupart de fermiers anabaptistes de l'Emmental immigrés depuis le XVIe et surtout depuis le XVIIIe siècle et qui, devenus majoritaires par endroits, avaient fondé des écoles allemandes. Cet ancien courant migratoire de la partie ancienne du canton de Berne vers le Jura a maintenant repris avec l'industrialisation et multiplié d'importantes minorités alémaniques, surtout dans les districts de Courtelary, de Moutier et de Delémont. Mais le nombre d'écoles allemandes n'augmente pas dans la même proportion.

---

7. Ce sont surtout des artisans, des petits commerçants et des employés de petites entreprises ou de service.

8. Les principaux protagonistes sont Jakob Hunziker et Jakob Zimmerli (cf. surtout Bibl. 68 et 58/71/87).

Ainsi, en 1906, il n'y a dans la ville de Delémont que des écoles françaises, en dépit d'une minorité alémanique de 40 %[9].

En matière de droits linguistiques, les autorités bernoises ne peuvent se permettre la même désinvolture que Fribourg, où il existe depuis le moyen âge une identité fribourgeoise qui passe avant les différences linguistiques. Aussi ont-elles dans l'ensemble fait preuve de modération, en résistant aux pressions considérables des nationalistes bernois qui, arguant d'une tradition ancienne de bilinguisme dans le Jura, réclament la protection des écoles allemandes existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles écoles pour empêcher la francisation des Bernois émigrés de l'ancien canton. Les Romands qui s'y opposent en invoquant le principe de territorialité sont soutenus par un gouvernement qui voit dans l'assimilation des germanophones le seul moyen d'éviter le danger d'un conflit linguistique sérieux[10].

Dans ce climat de susceptibilité accrue qui pèse sur les relations entre la Suisse allemande et la Suisse romande, les autorités fédérales sont également prises à partie. Les critiques portent moins sur l'application de l'égalité des langues au niveau des institutions politiques de la Confédération, que sur le non-respect du principe de territorialité par certaines administrations fédérales, dont les *Chemins de Fer Fédéraux*. Les Jurassiens notamment reprochent à la direction de l'arrondissement de Bâle, dont dépendent les lignes qui les desservent, la présence d'un nombre disproportionné de Suisses alémaniques dans les services de gare et dans les trains[11]. Cela est incontestable, mais il faut remarquer que l'annexionnisme linguistique de la centrale administrative agit en sens inverse dans le Valais alémanique, où la ligne du Simplon, qui dépend depuis sa nationalisation en 1903 de la direction de l'arrondissement de Lausanne, favorise l'emploi du français comme langue de service[12].

Bien des interventions dans cette « question des langues » ont mis le doigt sur des injustices réelles. Si néanmoins elle n'a à aucun moment pu mettre en danger la cohésion nationale, c'est parce qu'on la ressentait davantage comme une querelle nourrie par l'idéologie nationaliste que comme conséquence de situations conflictuelles sur le terrain[13].

II) La diffusion de la norme — Faut-il conserver une spécificité romande héritée de l'histoire ?

La conquête, par le français, du domaine de la conversation familière au détriment du patois se poursuit tout au long du XIXe siècle, sans que l'on puisse naturellement dater avec précision ni situer géographiquement son avance[14]. Entre la

---

9. Cf. H.-P. Müller (1977, *2.4*), p. 78.

10. Le point de vue romand, qui équivaut à demander le respect du principe de territorialité, a été formulé dans une résolution de la « Société pédagogique jurassienne » lors de son assemblée générale de 1906 à St-Imier (cf. pour le texte, H.-P. Müller (1977, *2.4*), p. 77).

11. Cf. H.-P. Müller (1977, *2.4*), p. 71 *sq*.

12. Cf. H.-P. Müller (1977, *2.4*), p. 63 *sq*.

13. Les défenseurs de l'allemand à Zurich ou à Berne se plaignent constamment de la passivité des minorités alémaniques dans le Jura qui acceptent sans difficulté d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises ; cf. H.-P. Müller (1977, *2.4*) p. 76 *sq*.

14. En 1874, lorsque la nouvelle Constitution fédérale impose la scolarité obligatoire et gratuite, celle-ci existe déjà pratiquement dans toute la Suisse romande en vertu de lois cantonales.

position de départ qui voit le français limité au rôle de langue écrite et donc de lecture, et son implantation dans tous les domaines de la communication verbale, on sait seulement que les villes précèdent les campagnes et les régions protestantes précèdent les régions catholiques. Il est donc impossible de fixer pour le début de notre période le niveau de diffusion du français parlé parmi la population résidente de Suisse romande. Il devait être très élevé, en tous cas bien supérieur au taux de perte du patois — la survivance de celui-ci n'impliquant pas nécessairement l'ignorance du français.

À défaut d'une histoire de l'enseignement du français en Suisse romande au XIXe siècle, qui manque encore, on peut suivre l'effort pédagogique entrepris au niveau de la publication des dictionnaires correctifs qui indiquent l'équivalent français des tournures provinciales.

Après la génération des Develey, Gaudy, Guillebert, Peter[15] qui avaient créé la tradition dans le premier quart du siècle, après les riches recueils des années 60 de Callet, Grangier et Bonhôte[16], tous inspirés par le très remarquable *Glossaire genevois* de Jean Humbert, paru en 1852, un personnage va dominer toute la période, non pas par la qualité de ses travaux, mais par l'extrémisme de ses positions : le Genevois Louis-Théodore Wuarin[17] qui écrit sous le pseudonyme de W. Plud'hun. Il fait paraître en 1887 la première édition d'une brochure intitulée *Parlons français* ! qui sera six fois rééditée, revue et progressivement augmentée jusqu'en 1910, passant de 24 à 90 pages[18]. Ses prédécesseurs avaient appliqué une doctrine réaliste excluant tout académisme excessif, qui avait eu pour résultat un certain compromis entre le souci pédagogique et une description philologique généralement assez soignée (mais seul Humbert avait délibérément écarté toute préoccupation corrective). Callet avait souligné en 1861 qu'« on serait étonné de voir à quel petit nombre se réduisent les locutions réellement vicieuses dans notre pays[19] », reconnaissant ainsi le poids de la continuité locale dans la spécificité du français vaudois. Ce respect des nuances disparaît avec Plud'hun dont les conceptions étroitement normatives en matière de langage marquent le début d'un purisme agressif et culpabilisant. Il cite Vinet : « Le respect de la langue est presque de la morale », il parle de « crainte que doit inspirer la contagion du mal » et surtout il avertit que « nombre de personnes qui avaient tout pour réussir n'ont dû leur insuccès qu'à leur ignorance du français de France[20] ». Philologiquement, ses matériaux ne représentent aucune contribution originale ; quant à sa classification, introduite au fur et à mesure en une série principale valable pour Genève et des séries supplémentaires énumérant des « fribourgeoisismes », « neuchâteloisismes », « valaisanismes » et « vaudoisismes », elle ne repose sur aucune documentation sérieuse. Moins contestable, mais tout de même assez décevante est la seule autre cacologie qui appartienne à cette période, le *Recueil des locutions vicieuses* de Dupertuis destiné aux écoles vaudoises, qui marque, par rapport à l'ouvrage de Callet, un recul certain[21].

---

15. Cf. pour toute cette partie, Gauchat, Louis et Jeanjaquet, Jules (1920, *0.1*), *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome II, chap. V, pp. 225-264 : « Français provincial ». Les ouvrages mentionnés ici sont analysés sous les nos 1927/28, 1931, 1933/37, 1934.
16. Cf. *Bibl.* 1948, 1951, 1952.
17. Né en 1846, professeur de sociologie à l'Université de Genève de 1886 à 1921.
18. Cf. *Bibl.* 1954.
19. *Glossaire vaudois,* Lausanne, G. Bridel, 1861, p. 7.
20. 11e mille, 1897, p. 4.
21. Cf. *Bibl.* 1957.

La baisse du niveau de la vulgarisation lexicologique est certainement liée à sa récupération par la répression scolaire et son discours sommaire. D'autres courants vont prendre en charge la tâche descriptive, avant tout les spécialistes de la linguistique historique et les dialectologues. Il reste regrettable qu'on n'ait pu éviter un divorce désormais constant entre une pédagogie corrective mal informée et une recherche minutieuse, merveilleusement documentée mais d'accès difficile.

L'opuscule de W. Plud'hun a eu au moins le mérite de déclencher, près d'un siècle après la constitution d'une Suisse romande à part entière, une discussion sur l'opportunité de conserver, dans le français helvétique, les traces de son histoire autonome et les marques de son indépendance politique par rapport à la France[22]. La polémique se développe autour d'une critique très vive publiée par Philippe Godet[23] dans le *Foyer Romand* en 1905 : « Parlons clair ! Causerie à propos du treizième mille de Parlons français par W. Plud'hun ».

Plud'hun et ses partisans — A. Bonnard, L. Naville, J. Lecoultre[24] — croient à l'intégrité et à la transparence du français, qu'il s'agit de protéger à tout prix. Le sociologue qu'est Plud'hun postule au nom de la nécessité d'une communication totale l'unicité du français, puisque « tout ce qui peut être traduit en paroles humaines est susceptible d'être rendu en bon français ». Les défenseurs du caractère provincial du français en Suisse ne revendiquent aucun séparatisme véritable, mais la survivance, à côté du français de France, d'un répertoire local considéré comme irremplaçable, soit pour dénoter des réalités romandes, soit pour pouvoir mieux exprimer l'enracinement dans le terroir.

Le plaidoyer de Ph. Godet, favorablement accueilli par G. Vallette, H. Besançon et S. Cornut[25], a eu beaucoup d'impact, mais ne faisait que réaffirmer des positions déjà formulées par E. Ritter, A. Ceresole et Ph. Monnier[26] en faveur d'une spécificité romande. L'argumentation de Plud'hun et de ses partisans, somme toute classique dans ce genre de controverse, a parfois été doublée d'un raisonnement économique. L'égard dû à la présence de nombreux étrangers à Genève avait déjà été utilisé en 1820 par Gaudy pour justifier l'opportunité de l'emploi d'un français correct[27]. En 1832 Pelletier combattait la « mauvaise » prononciation en Suisse romande vu le rôle important de l'enseignement du français aux étrangers[28]. Et le lexicographe fribourgeois F. Grangier insistait en 1864 sur le rôle économique des précepteurs suisses appelés à enseigner le français[29]. Un correspondant non identifié a

---

22. Pour la bibliographie de cette controverse, cf. *Bibl.* 1875.
23. Philippe-Ernest Godet, neuchâtelois, né en 1850, est un des personnages les plus influents en Suisse romande pendant cette période. Avocat de formation, il est devenu critique, historien, professeur et journaliste. Auteur d'une *Histoire littéraire de la Suisse française* (1890), il aura en 1922 des funérailles officielles à Neuchâtel.
24. Cf. *Bibl.* 1875.
25. Cf. *Bibl.* 1875, 1879, 1880.
26. Cf. *Bibl.* 1858, 1859, 1869.
27. « Maintenant que notre patrie redevient le séjour favori d'un grand nombre d'étrangers de distinction... n'est-il pas, plus que jamais, essentiel d'insister sur cette pureté qu'on nous recommande ? » (*Glossaire genevois,* 1820, p. I).
28. Cf. *Bibl.* 1855.
29. « Et quelle idée ces étrangers devront-ils concevoir des connaissances et de l'éducation des maîtres que nous leur envoyons, si ceux-ci, au lieu de parler le français classique, le français des livres, comme nous l'avons entendu appeler, se mettent à leur débiter tout ce fatras de tournures allemandes, de mots patois, d'expressions triviales de notre cru, expressions dont l'étranger n'a déjà été malheureusement que trop richement doté. » (*Glossaire fribourgeois,* 1864, p. 7).

même suggéré dans un journal neuchâtelois en 1913 la création d'une société de « Parleurs corrects » afin de préserver la réputation du français en Suisse romande, source de revenus non négligeables[30].

III) Début de la description scientifique du français en Suisse romande — Traits du français parlé en Suisse romande

En réalité, il n'a jamais existé de variété homogène susceptible d'être décrite sous le nom de « français romand ». Les traditions linguistiques sont trop disparates en Suisse romande pour s'être jamais unifiées autrement que sur le modèle de Paris. Un sentiment unitaire « romand » se manifeste tout au plus vis-à-vis de la Suisse allemande, et sa contrepartie linguistique ne peut alors être que l'affirmation du fait français. Par rapport à la France, les sentiments sont ambigus et souvent divergents. Le cantonalisme ou d'autres affinités historiques reprennent le dessus et avec eux la diversité d'attitudes linguistiques à l'intérieur de la Suisse romande.

Les noms de « français romand », « français suisse », « parler romand », « prononciation suisse », que l'on voit apparaître à mesure que la réalité sociale et culturelle d'une Suisse romande encore très jeune s'affirme, ne doivent pas faire illusion. Ils se réfèrent à des usages linguistiques constatés en Suisse, sans que cela implique nécessairement leur diffusion sur l'ensemble de l'aire romande, ou leur absence dans d'autres français parlés[31]. Ceci vaut pour la phonétique, la morphologie, la syntaxe, ainsi que pour une partie importante du lexique. Seul le lexique qui reflète les institutions et les usages panhelvétiques peut être considéré comme à la fois panromand et non hexagonal, ce qui le rapproche d'une langue sectorielle plus que d'une koinê.

Avant la fin du XIXe siècle, la phonétique et surtout la dialectologie vont s'emparer du français parlé de Suisse romande comme d'un objet digne d'une étude observationnelle et descriptive. Gilliéron s'exprime dans ce sens dès 1880[32]. E. Koschwitz en 1892 et P. Passy en 1903 réalisent les premières enquêtes phonétiques directes à Genève et dans le Jorat vaudois[33]. Dans l'entreprise du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui débute en 1899, le français régional trouve sa place, même si elle est marginale par rapport à celle des patois[34]. Vers 1900, W. Pierrehumbert commence à préparer son remarquable *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* qui dépassera de loin, en méthode et en richesse de documentation, toute la lexicographie régionale du XIXe siècle[35]. De la

30. Cf. *Bibl.* 1888.
31. Il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de ces helvétismes soit d'origine alémanique. C'est le cas par ex. de la terminologie du jeu de cartes alémanique appelé *yasse* (all. *Jass*) qui se diffuse avant la fin du XIXe siècle partout en Suisse romande.
32. Cf. *Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais)*, Paris, F. Vieweg (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences philologiques et historiques, 40e fasc.) p. V s.
33. Cf. Koschwitz, E. (1892, *2.4*), *Zur Aussprache des Französischen in Genf und in Frankreich* ; Passy, Paul, *Le français vaudois* (1903, *2.4*).
34. Cf. Gauchat, L., Jeanjaquet, J., Tappolet, E. (1924-1933, *2.4*), *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Introduction, p. 9.
35. L'ouvrage ne sera publié que plus tard : Pierrehumbert, W. (1926, *2.4*), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand.*

même époque date une étude très fouillée sur *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de Jean-Jacques Rousseau* due à Alexis François[36]. En 1909 enfin, paraît la première étude d'ensemble sur le français populaire de Suisse romande : c'est la thèse de Gustav Wissler qui porte le titre *Das schweizerische Volksfranzösisch*[37].

L'intérêt du travail de Wissler ne réside pas dans l'originalité des matériaux : l'apport de ses enquêtes orales semble minime en comparaison de l'importance des sources écrites qu'il exploite. La synchronie de ses données est donc sujette à caution — une réserve qu'il formule d'ailleurs lui-même explicitement[38]. Son mérite est d'avoir vu la complexité du problème et d'avoir posé des questions intéressantes. La dimension sociolinguistique du français régional ne lui échappe pas[39], même si à cause du manque de données suffisantes, il est difficile de vérifier la justesse de ses conclusions. Il s'efforce de distinguer entre phénomènes dus au substrat patois, archaïsmes et éléments du français parlé de France et souligne à plusieurs reprises le caractère transitoire du français régional[40].

Dans l'ensemble, les observations linguistiques de l'époque ne révèlent aucune tendance innovatrice propre à la Suisse romande.

Pour le *phonétisme*[41], on remarque d'une part la persistance — sans doute socialement et géographiquement inégale — d'archaïsmes que la Suisse romande partage avec l'Est de la France ou la Belgique, et d'autre part la non-adoption d'innovations parisiennes qui s'écartent de la norme :

Allongement d'une voyelle finale autrefois suivie de [ə] :

vie prononcé [vi:] ou [vij] ; *idée* prononcé [ide:] ou [idei] ; *boue* prononcé [bu:].

Fermeture des voyelles en syllabe finale fermée :

mère, piège, encore, heure prononcés [me:r], [pje:ʒ], [ãko:r], [ø:r].

Distinction entre [ɔ] et [o] en finale :

seau [so], mais *sot* [sɔ] ; *maux* [mo], mais *mot* [mɔ].

Persistance du l mouillé :

habiller, fille prononcés [abiʎe], [fiʎ].

On ne remarque en revanche pas de prononciation [brɛ̃] pour [brœ̃], ni [brɔ̃ʃ] pour [brãʃ].

En *morphologie*[42], de nombreuses formes analogiques partiellement dues au substrat patois sont signalées (p. ex. les part. p. *sentu* et *repentu*), mais aucune ne paraît de diffusion généralisée. Les divergences portent davantage sur la productivité de certains suffixes comme *-ée* ou *-age* (par ex. *secouée* pour *secousse, craquée* pour

---

36. Dans *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, Tome III (1907), pp. 1-67.
37. Wissler, G., (1909, *2.4*), Thèse de doctorat, Université de Berne.
38. Cf. p. 9, note 1.
39. Cf. pp. 150-152, où il traite de la diffusion des provincialismes dans les divers milieux de la population.
40. Cf. pp. 40, 152-153.
41. Cf. Michaelis, H., et Passy, P. (1897, *1.1*). Les divergences régionales sont signalées en appendice, pp. 316-317 ; G. Wissler (1909, *2.4*), p. 25.
42. Cf. Wissler (1909, *2.4*), p. 39 s.

craquement, mais aussi pour « grande quantité », *affranchissage* pour *affranchissement,* etc.).

En *syntaxe,* la datation et la localisation des écarts est rendue pratiquement impossible par l'absence non pas de matériaux[43], mais d'études spécifiques (Wissler ne l'inclut pas dans son travail). De toute façon, l'enseignement ne tolère aucune liberté dans ce domaine, considéré plus que tout autre comme critère de correction. Aucune dynamique interne propice à des restructurations significatives ne peut se développer dans ces conditions.

Le mouvement du *lexique* est difficile à évaluer pour une période aussi brève que la nôtre. La statistique chronologique que Pierrehumbert a établie pour son corpus[44] permet seulement de dire que sur quelque 9 000 expressions recensées, plus de la moitié ne sont pas attestées avant le XIXe siècle, mais apparaissent généralement avant 1880. Seule une étude détaillée du français administratif communal, cantonal et fédéral du XIXe siècle permettrait de repérer les néologismes qui datent de la fin du XIXe siècle. D'autre part, quelque 700 mots plus anciens commencent à vieillir aux alentours de 1900 ; en voici quelques-uns : *banchet,* s. m., « petit banc, escabeau » ; *grassi,* s. m., « genévrier » ; *ourle,* s. f., « ourlet » ; *thème,* s. m., « dictée (exercice scolaire) » ; *graver,* v. tr., « incommoder, gêner ».

Concluons : entre 1880 et 1914, le français en Suisse romande se stabilise à tous les niveaux. Le pourcentage de ses locuteurs et l'extension de son aire territoriale avancent même légèrement. La diffusion de la norme se poursuit. Même les partisans du maintien d'un certain provincialisme entendent réserver celui-ci à une fonction purement locale. Les traits les plus dialectaux du français parlé en phonétique, morphologie et syntaxe continuent à reculer en faveur de la koinè française. C'est le lexique régional qui résiste le mieux, surtout dans les cas où le français n'a pas d'équivalent, que ce soit dans le domaine référentiel ou expressif.

Pierre KNECHT

---

43. Elle se trouve dispersée dans les recueils lexicographiques. Le *Dictionnaire* de Pierrehumbert (1926, *2.4*) notamment est très riche en information syntaxique.
44. Cf. Pierrehumbert (1926, *2.4*), p. 761 (Postface).

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

Le moment n'est sans doute pas encore venu d'élaborer une histoire de la langue française au Québec. Certes dans la dernière décennie la recherche linguistique québécoise a déployé de sérieux efforts pour rattraper le temps perdu, mais trop de chantiers restent encore à ouvrir avant que l'on puisse présenter une vue d'ensemble de l'évolution de l'idiome laurentien. D'où la difficulté d'esquisser une description articulée de la situation linguistique d'une période donnée ; pour l'heure le chercheur en est réduit à ne poser que des jalons. Cela dit, la période qui se situe à la charnière des XIX[e] et XX[e] siècles paraît une étape importante et, à maints égards, difficile de l'histoire du français au pays.

Sur le plan institutionnel, la langue française a acquis péniblement depuis le milieu du XIX[e] siècle le statut de langue officielle. Mais, par une ironie du sort, les choses vont dès lors en se détériorant à plusieurs points de vue. Entre 1850 et 1930 près d'un million de Québécois émigrent vers les petites villes de la Nouvelle-Angleterre, séduits par la prospérité de leurs voisins du Sud. Les saignées sont terribles durant la période qui nous intéresse. C'est vers ces années également que le territoire québécois devient un véritable réservoir de matières premières convoité et spolié par les intérêts anglo-saxons. « A la fin du XIX[e] siècle, constate l'historien Jean Hamelin, le Québec est déjà économiquement une colonie américaine ». D'autre part, l'industrialisation de la province se développe, notamment dans le domaine du textile, de la chaussure et de l'alimentation (là encore en étant soumise avant tout aux capitaux extérieurs). L'industrialisation a comme conséquence évidente l'urbanisation, mais une urbanisation malsaine, qui engendre une détérioration de la qualité de vie des couches modestes de la société québécoise ; celles-ci ont à œuvrer dans un milieu qui leur est étranger et même hostile. A la jonction des XIX[e] et XX[e] siècles, le pourcentage des citadins ne cesse d'augmenter : ils forment 40 % de la population en 1901, 50 % en 1915 (75 % en 1961). Quant à l'autre part de la population, celle des campagnes, elle continue de vivre refermée sur elle-même une vie à peu près sans histoire[1]. Les événements de ce temps ont laissé des empreintes profondes sur la langue elle-même. Avec l'historien Hamelin, on peut affirmer que c'est à cette époque que naît cet hybride de français et d'anglais caractéristique de certains secteurs des parlers urbains (plus spécialement montréalais), hybride que plus tard, au seuil de la Révolution Tranquille, André Laurendeau et le Frère Untel baptiseront du nom assez peu heureux de « joual ».

C'est pourtant au cours de cette période d'adversité — et peut-être, dans une large part, à cause même de cette adversité — que s'amorce de manière sérieuse la prospection de nos parlers. En fait, ce n'est qu'à compter de la fin du XIX[e] siècle que commence à prendre forme le corpus métalinguistique québécois, plus spécialement en ce qui concerne le lexique. En 1880 paraît le glossaire d'O. Dunn (1976, *2.5*), en 1894 celui de S. Clapin (1974, *2.5*), et en 1909 celui de N.-E. Dionne (1974, *2.5*) : même s'ils sont caractérisés par de l'amateurisme et pour l'essentiel par des préoccupations d'ordre différentiel et surtout prescriptif, ces répertoires successifs

---

1. Pour plus de détails sur ces questions d'ordre historique, voir J. Hamelin (1974, *2.5*), *La Dimension historique du problème linguistique,* pp. 1-29.

de régionalismes rendent toujours de précieux services au chercheur ; ils sont du niveau des dictionnaires patois que produisait alors la France. D'autre part, à l'aube du XXe siècle, naît sous les auspices de l'Université Laval la Société du Parler français au Canada dont le *Bulletin* paraît de 1902 à 1918[2]. C'est dans le *Bulletin* que sont publiées les deux premières pièces du corpus lexicographique québécois, soit les *Façons de parler...* du Père P.-Ph. Potier (1743-58) et la *Néologie canadienne* de J. Viger (vers 1810)[3] ; c'est également dans le *Bulletin* que paraît d'abord une partie substantielle des matériaux qui seront réunis en 1930 dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1968, 2.5). Pendant la même période, quelques chercheurs américains (A.M. Elliott, J. Squair, A.F. Chamberlain, J. Geddes...), rompus aux exigences de la dialectologie et de la philologie romanes, tentent eux aussi de mettre en relief la spécificité de l'idiome québécois : leurs travaux, toujours utiles à la recherche, n'ont cependant guère eu d'influence à l'époque.

Cette accumulation de données — si l'on excepte celles recueillies par les spécialistes américains — et la situation sociale difficile décrite plus haut sont à coup sûr les facteurs qui ont le plus contribué à susciter chez les élites d'alors un certain nombre d'interrogations sur leur parler : sur les dangers qui le menacent, sur ses points forts et sur l'attitude que devraient adopter les francophones pour assurer leur épanouissement, sinon leur survie linguistique.

L'ennemi le plus redoutable et le plus redouté du parler québécois est alors sans contredit l'anglicisme ; il est dénoncé avec virulence. Il se manifeste avant tout dans les milieux urbains, y compris chez les classes dites instruites. En effet, à Montréal, à Québec, etc., l'anglicisme s'insinue non seulement dans la langue des gens d'affaires et de métier ainsi que des ouvriers, mais aussi dans celle des avocats, des parlementaires, des journalistes, etc. ; la traduction a une influence désastreuse sur la langue de la presse. On pourchasse en particulier l'anglicisme sémantique. Individuelle au XIXe siècle, la résistance s'organise au début du XXe. Le premier congrès de la langue française au Canada en 1912 est une affirmation du « fait français » au sein d'une Amérique anglophone. Dans cette lutte contre les assauts répétés de la langue voisine, deux noms émergent : celui de J.-P. Tardivel qui fait paraître en 1880 un opuscule intitulé *L'anglicisme voilà l'ennemi* (l'auteur revient à la charge en 1901 dans *La Langue française au Canada*), et celui du pamphlétaire A. Buies qui publie en 1888 *Anglicismes et Canadianismes*[4]. L'un et l'autre apportent maints exemples de l'anglicisation massive, pendant cette période, des milieux ci-dessus décrits ; les dépouillements systématiques actuellement en cours au Trésor de la Langue française du Québec (T.L.F.Q.) confirment la justesse de leur diagnostic. Voici, tiré de l'opuscule de Tardivel (pp. 8-9), un exemple — qui ne paraît pas donner vraiment dans la caricature — d'une intervention d'un élu du peuple au « Salon de la race » :

---

2. *Bulletin du parler français au Canada*, publié par la Société du Parler français au Canada, Québec, Edouard Marcotte puis l'Action sociale limitée, 1902-1918.

3. Potier (Père Pierre-Philippe), *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin du parler français au Canada*, 1904-05, t. III, pp. 213-220, 252-255, 291-293 ; 1905-06, t. IV, pp. 29-30, 63-65, 103-104, 146-149, 224-226, 264-267. Viger (Jacques), *Néologie canadienne* [vers 1810], dans *Bulletin du parler français au Canada*, 1909-10, t. VIII, pp. 101-103, 141-144, 183-186, 234-236, 259-263, 295-298, 339-342.

4. Tardivel (Jules-Paul), *L'anglicisme voilà l'ennemi*, Québec, Imprimerie du « Canadien », 1880, 29 pp. Tardivel (Jules-Paul), *La Langue française au Canada*, Montréal, Compagnie de publication de *La Revue canadienne*, 1901, XVII, 76 pp. Buies (Arthur), *Anglicismes et Canadianismes*, Québec, C. Darveau, 1888, 107 pp.

> M. L'Orateur, quoi qu'en dise l'honorable membre pour ***, j'ai le plancher de la Chambre. Je ne veux pas donner un vote silencieux sur la mesure que le gouvernement vient d'introduire en chambre. Je ne puis pas supporter cette mesure, je l'opposerai de toutes mes forces et je suis satisfait que je pourrai démontrer à la satisfaction de cette honorable chambre que cette mesure ne doit pas passer. En étudiant les statistiques on se convaincra que cette mesure a été introduite pour promouvoir des intérêts sectionnels et que les intérêts généraux y sont ignorés. J'objecte à ce qu'on législate en faveur du petit nombre et que l'on adopte des lois qu'il faut rappeler au bout d'un an. Je vois sur les ordres du jour d'autres mesures non moins mauvaises que la partisannerie [sic] seule a pu dicter. Nous sommes responsables à nos constituants, et il ne faut pas se mettre en contravention avec les grandes lois de la moralité publique.

L'analyse de ce texte par Tardivel n'a rien perdu de sa pertinence et nous y renvoyons le lecteur (pp. 9-13).

Un autre danger non moins grand menace la langue québécoise, qui est le manque de culture d'une portion non négligeable de l'« élite ». On ne lit pas, chez nombre de personnes dites instruites, les maîtres de la pensée et de la langue ; on se cantonne dans l'à peu près quand ce n'est dans le médiocre et le futile. Au niveau de la langue écrite, notamment celle de la presse, les impropriétés de termes et les fautes contre la syntaxe (et la logique) sont monnaie courante :

> On dirait que nous ne sommes pas faits, raille A. Buies, pour parler le langage exact, pour employer les expressions propres. Aussi il faut voir jusqu'où va l'impropriété des termes de nos publications quotidiennes ! Les trois quarts du temps on est obligé de deviner ce que l'écrivain veut dire, et quand on l'a deviné, reste encore la douleur de voir infliger de pareilles tortures à notre bonne ... langue française ... (*Anglicismes et canadianismes,* p. 75).

Si la langue des classes supérieures de la société québécoise laisse beaucoup à désirer, en revanche celle des milieux populaires ruraux est demeurée saine, l'anglais n'ayant guère eu de prise sur elle. Certains francs-tireurs de l'époque, tel J.-P. Tardivel, en avaient pris conscience et faisaient nettement la distinction entre les deux niveaux. C'est à partir de la fin du XIXe siècle que l'on amorce véritablement la recherche consacrée aux origines des traits spécifiques du québécois. Très rapidement, bien qu'avec des données plus que fragmentaires et avec les ressources de l'amateur, on en vient à la conclusion, toujours vraie, que les caractéristiques du québécois des campagnes sont essentiellement de souche gallo-romane : seul le lexique présente une part importante d'innovations autochtones. Ce sera la thèse que défendra toujours la Société du Parler français. D'autre part, on note déjà que le québécois, qui n'est pas un patois mais un français régional fortement marqué, offre une relative uniformité.

Il y a quelques années l'auteur de ces lignes a publié une édition, accompagnée d'une étude de la langue, d'un récit folklorique de quelque treize minutes recueilli en 1954 par le folkloriste Luc Lacourcière (du Centre d'Études sur la Langue, les Arts et les Traditions populaires, Université Laval). Il a pour titre : *La Jument qui crotte de l'argent. Conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes (Québec)* (1976, 2.5). Le témoin était une vieille femme analphabète née en 1876 et n'ayant pour ainsi dire jamais quitté son village. Il est donc permis de penser que, pour l'essentiel, elle parlait la langue québécoise rurale de la fin du XIXe siècle. Voici les principales conclusions de cette étude (qui ne sont pas sans rappeler certaines déjà entrevues au tournant des XIXe et XXe siècles) : 1) Les particularismes phonétiques sont, de tous les particularismes du français québécois rural, sans nul doute les plus nombreux et les plus importants ; ils concourent le plus à déconcerter l'interlocuteur francophone

qui n'est pas du pays : mais les divergences syntaxiques contribuent, elles aussi, à côté d'évidentes divergences lexicales, à éloigner sensiblement le québécois du français dit général. 2) Dans le récit du témoin, on a pu observer un va-et-vient constant et apparemment arbitraire entre le québécois et le français général. 3) Sauf dans le domaine du lexique où les innovations québécoises sont assez fréquentes, pratiquement toutes les caractéristiques de la langue du conte sont d'origine gallo-romane : il s'agit avant tout d'archaïsmes, mais on note aussi un bon nombre de dialectalismes du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre ; l'anglicisme est pour ainsi dire inexistant : trois mots en tout !... On trouvera en annexe un court extrait de l'ethnotexte en question.

A la majorité de ceux qui s'interrogeaient sur la situation linguistique du Québec entre la fin du XIX[e] siècle et la première grande guerre, quelques conclusions s'imposaient d'emblée.

1) Les Québécois doivent apprendre de leur mieux, notamment au niveau scolaire, le français dit général, celui que dicte la norme. Mais parallèlement ils ont à conserver leur langue populaire rurale qui est en soi une richesse et dont l'existence est tout ce qu'il y a de plus naturel. On revendique déjà le droit de créer des mots et celui de recourir à la langue populaire dans les œuvres littéraires ; certains écrivains ne s'étaient d'ailleurs pas privés d'utiliser celle-ci, tel L. Fréchette dont voici un passage extrait d'une nouvelle intitulée *Tom Caribou :*

> On a beau pas invictimer les saints, et pi escandaliser le bon Dieu à cœur de jour, comme Tom Caribou, on passe pas six mois dans le bois et pi six mois sus les cages [trains de bois flottants] par année sans être un petit brin slack sus la religion.
>
> Mais y a toujours des imites [limites] pour être des pas grand'chose, pas vrais ! Malgré qu'on n'attrape pas des crampes aux mâchoires à ronger les balustres, et qu'on fasse pas la partie de brisque tous les soirs avec le bedeau, on aime toujours à se rappeler, c'pas, qu'un Canayen a d'autre chose que l'âme d'un chien dans le moule de sa bougrine [manteau], su vot' respèque. (L. Fréchette, *Contes I., La Noël au Canada,* Montréal, Nénuphar, 1974, p. 149 [1[re] éd. 1900]).

2) Il faut se garder, dans le travail d'épuration de la langue, d'en arriver à la mépriser, ce qui serait à n'en pas douter une plus grande calamité que l'anglicisme et l'impropriété de termes.

3) La langue doit être la clef de voûte de la société québécoise. Les termes *langue, religion, foi, tradition, patrie* et *nation* relèvent à l'époque d'un même champ lexical[5].

Marcel JUNEAU

---

5. La prospection des parlers français hors Québec est à peine commencée, si l'on excepte l'utile ouvrage de G. Massignon, *Les Parlers français d'Acadie*, Paris, Klincksieck, 1962. D'autre part, tous ces parlers sont menacés. Pendant la période qui nous intéresse, le Canada anglais déclare véritablement la guerre aux minorités francophones du pays. Cette hostilité aboutira notamment à l'abolition par le Parlement du Manitoba, en 1890, de la loi qui faisait du français une langue officielle dans cette province.

EXEMPLE DE RÉCIT FOLKLORIQUE

— Belle jument, crotte-moi de l'argent ! Belle jument, crotte-moi de l'argent !
Elle arrive, bang, une grosse bouse qui arrive dans ... dans le plat. Ah, bien croire, hein c'était ...
c'était pas un ... Ils lui avaient ... ils lui avaient changé son ... sa jument ... ils lui avaient ôté sa belle
jument qui crotte de l'argent, puis ils lui avaient mis une vieille jument qui ... Mais à peine qu'elle
marchait ! Ah, il pleurait, ah, le jeune homme pleurait. Puis ça fait que sa mère ... sa ...
La plus vieille le poigne, puis elle lui sacre une volée, puis elle le jette dehors.
— Tiens, elle dit, va-t-en dehors, elle dit.
Toujours il part, puis il s'en va. Il monte la côte, puis il prend le chemin, puis il s'en va retrouver son habitant. Il arrive sus l'habitant tout en pleurant :
— Mais dis-moi donc, il dit, mon petit garçon, ce que tu as fait là ?
— Bien, il dit ... il dit ... ce que vous voulez ? Il dit ... j'ai couché, il dit, dans mon voyage.
— Tiens, et où est-ce que tu as couché ?
— Il dit, j'ai couché sus [= chez] ... un vieux bonhomme, puis une vieille bonne femme, puis, il dit, j'ai
couché là. Puis, il dit, il y avait une vieille jument, il dit, elle ressemblait à la mienne. Il dit, sais
pas s'ils m'ont changé ma jument, il dit ... j'ai arrivé, il dit, elle crottait plus d'argent ... elle
crottait plus rien que de la merde.
— Bien, il dit, c'est épouvantable, t'es fait jouer un tour. Il dit, c'est lui qui l'a gardée ta jument. Il dit, espère un peu. Il dit, tiens, il dit, tu vas encore passer le ... une année avec moi, puis, il dit, je te paierai comme il faut.
— Bien, il dit, c'est bien.
Toujours qu'il passe l'année avec lui encore. Ah, bien croire, le petit garçon était content.

* Extrait de M. Juneau, *La jument qui crotte de l'argent. Conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes (Québec). Edition et étude linguistique,* pp. 26-27.

ANNEXE

La jument qui crotte de l'argent*

bel jŭmɑ̃ krot mwé diàrhɑ̃ bèl jŭmɑ̃ kròt mwé diàrjɑ̃ ‖

àriv bòn ùn gròs bŭz k'yàriv dɑ̃... dɑ̃ plå ‖ å bẽ krèr à sétè...

sétè på ẽ... iyàvé... iyàvé Cɔ̃jé sɔ̃... sà jŭmɑ̃ i... iyàvé óté sà bàl

jŭmɑ̃ k'ĭ kròt dàrhɑ̃ pĭ yàvé mi èn vyèy jŭmɑ̃ k'i... mè à pèn kà

màrCè ‖ å i plœré à lè jèn òm plœrè ‖ pĭ sà fè ksà mér... sà...

mĕ... iè.. sà... ‖ là pĭŭ vyèy ĕl pòn pà ĭ sàkr ùn vòlé pàl· jèt déòr ‖

t'yẽ cd'i vå tå déòr àd'i ‖

tujur i pàr pĭ sɑ̃ vå ‖ i mɔ̃t ià kót pi... i prɑ̃ iCèmé pĭ sɑ̃

vå trŭvé sɔ̃ nàbĭtɑ̃ ‖ yàriv sŭ làbĭtɑ̃ tŭt ɑ̃ plœrɑ̃

mĕ d'ĭ mwé dɔ̃ id'i mɔ̃ pt'i gàrsɔ̃ skĕ tå fèt lɑ̃ ‖

bẽ id'i è... id'i s... skĕ vŭlé ‖ id'i è... jé kŭCé id'i dɑ̃ mɔ̃

vwèyàj ‖

kẽ ĭgŭs kĕ tå kŭCé ‖

ĭd'i jé kŭCé su... œ̃ vyœ́ bònòm pin vyèy bòn fàm pĭ d'i jĕ

kŭCé lå ‖ pĭ d'i yàvé ùn vyœ́ jŭmɑ̃ id'i àrsɑ̃blè à myèn ‖ id'ĭ sé

på si mɔ̃ Cɔ̃jé mà jŭmɑ̃ id'i é... jàrivé id'ĭ à kròtè pŭ dàrjɑ̃.. à

kròtè pu yék djà mòrd ‖

bẽ id'i sé tépŭvàtàb té fè jwé œ̃ tŭr ‖ id'i sé lwi k'i lå

gàrdé tà jŭmɑ̃ ‖ id'i èspèr œ̃ pœ́ ‖ id'i t'yẽ id'i tu vå ɑ̃kòr påsé

lĕ... lè... œ̃ nàné òvék mwé pi d'i Cèl péré kòm i fó ‖

bẽ d'i sé bé ‖

tŭjŭr k'i pàs lɑ̃ óvék lŭi ɑ̃kòr ‖ å bẽ krèr ipt'ĭ gàrsɔ̃ éte kɔ̃tɑ̃ ‖

LE FRANÇAIS DANS LES « COLONIES » ET « TERRITOIRES FRANÇAIS »

La période qui s'étend de 1880 à 1914 est caractérisée précisément par l'expansion coloniale de la France[1] : cela légitime assez bien un chapitre consacré à l'extension de la langue française dans les territoires coloniaux à cette même époque.

Si l'on se réfère aux définitions données par les dictionnaires, on peut dire qu'une colonie, au sens politique large, est un pays étranger annexé à la suite d'une conquête militaire ou lié par un traité à une nation, dite métropole, qui y envoie des colons destinés à le peupler partiellement, à lui fournir son encadrement administratif, technique ou social et à mettre ses ressources en valeur.

Les pays coloniaux ont porté des noms administratifs divers selon le régime juridique et législatif qui les a régis, d'après les traités qui ont présidé à leur naissance comme tels ; ainsi, la France a eu sous son égide des *colonies* proprement dites, dont certaines sont devenues des *départements* ou des *territoires français d'outre-mer,* et des *pays de protectorat.* Sans doute la situation d'un « colon » et d'un « colonisé » était-elle différente, au point de vue juridique, dans une *colonie* régie par des lois spéciales, dans une colonie devenue *département* où s'appliquaient, avec certaines adaptations, les lois de la métropole, et dans un *pays de protectorat* qui gardait en principe ses propres lois ou calquait celles de la France. Mais, du point de vue linguistique, tout se passait de la même façon, que ce fût en Algérie, en Tunisie ou au Sénégal. Aussi inclurons-nous dans notre étude ces trois types de pays coloniaux. Et nous en exclurons la Réunion, les Antilles — et du même coup la Guyane —, les comptoirs de l'Inde, la Réunion parce que cette île — l'Île Bourbon — était déserte quand les premiers Français vinrent s'y installer à partir de 1643, et que le français que l'on y parle est celui de leurs descendants et des immigrants divers qui sont venus à leur suite ; les Antilles parce que ces îles ont été peuplées très tôt par des Français qui y ont fait souche et ont fait venir des Africains, d'abord esclaves, pour les mettre à leur service ; les anciens comptoirs de l'Inde parce qu'ils sont aussi de peuplement ancien.

Le cadre ainsi défini pour notre étude est évidemment très vaste si l'on regarde la carte en 1914 de ce que l'on a appelé plus tard l'« Empire colonial français ». Il faut distinguer, nous semble-t-il :

1) les pays qui avaient été occupés avant 1880 et étaient déjà en cours de colonisation ;

2) ceux qui ont été conquis militairement, annexés ou associés d'une autre façon à

---

1. Un livre de J. Ganiage est intitulé : *L'Expansion coloniale de la France sous la Troisième République (1871-1914),* Paris, Payot, 1968. On peut consulter également : R. Cornevin, *Histoire de l'Afrique,* Paris, Payot, t. II : *l'Afrique précoloniale* (1500-1900), 1966 ; t. III : *Colonisation, décolonisation, indépendance,* 1975. *Encyclopédie de l'Empire Français,* sous la dir. de E. Guernier et G. Froment-Guiyesse, Paris, Éd. de l'Union Française, 1942-1951, 14 vol. P. Masson, *La Colonisation française au début du* XX*e* *siècle,* Marseille, Typographie Barlatier, 1906. A. Viatte (1969, *2.6*).

partir de 1880 et dont certains commençaient à peine à être organisés administrativement vers 1910-1914.

Ce sont les premiers, c'est-à-dire ceux dont la francisation linguistique était bien commencée, qui retiendront avant tout notre attention. A cette première catégorie appartenaient d'abord et surtout l'Algérie, puis le Sénégal (où un établissement français existait depuis le XVI[e] siècle et où l'expansion vers l'est a été commencée par Faidherbe dès 1854), la Cochinchine et le Cambodge (annexés ou « protégés » en 1862 et 1867), la Nouvelle-Calédonie (annexée en 1863) et Tahiti (traité de protectorat dès 1842, annexion finale en 1882). Dans les Comores, Mayotte avait été occupée dès 1841.

La seconde série comprend les pays annexés ou associés par la III[e] République sous l'impulsion de ministres dont le plus connu est Jules Ferry. Elle comprend la Tunisie (traité de protectorat, dit traité de la Marsa, conclu en 1883), les territoires qui devaient être rattachés au Sénégal et constituer ce qui a été appelé, en 1895, l'Afrique Occidentale Française, à savoir la Guinée (détachée du Sénégal en 1890), la Côte-d'Ivoire (prise de possession en 1883), le Soudan (à partir de 1882) et les territoires occupés par cette voie (Niger, Haute-Volta) et enfin le Dahomey, occupé définitivement en 1900. Suivirent un peu plus tard, et à des dates diverses, les territoires qui devaient être groupés en 1910 sous le nom d'Afrique Équatoriale Française : le Gabon (où, il est vrai, des Français avaient commencé à s'implanter dès 1839), les pays acquis à partir de 1890 : futur « Moyen Congo », Oubangi-Chari et « territoire militaire du Tchad ». A ces pays on pourrait même rattacher l'ex-Congo belge et les territoires adjacents (Ruanda, Burundi) dont la colonisation a commencé après la conférence de Berlin (1884-85) et où la langue enseignée a été surtout le français.

La grande île de Madagascar est devenue un protectorat en 1885 (le traité a dû être confirmé par la force en 1895) puis une colonie à la fin de 1896. Au nord-est de l'Afrique, autour d'Obock (comptoir acheté en 1862), s'est constituée une petite colonie ; par la suite, une nouvelle capitale mieux située, Djibouti, devait être créée de toutes pièces dans un désert pierreux, en pays Issa, en 1888.

Le Maroc (traité de protectorat signé en 1911) entrait à peine dans l'orbite française à la fin de l'époque qui nous occupe, mais il allait bénéficier de l'expérience acquise ailleurs.

Dans tous ces territoires, à des degrés divers selon l'ancienneté de l'annexion ou de l'association et selon la densité d'un peuplement colonial, les mêmes problèmes linguistiques se sont posés — et se posent aujourd'hui à l'historien de la langue française. Ils sont de trois ordres :

1) Comment le français s'y est-il implanté et quels étaient les résultats acquis en 1914 et les perspectives entrevues ?

2) Quelles influences le français a-t-il subies dans le pays ?

3) Quels ont été les apports de la langue ou des langues indigènes au français commun de la Métropole ?

I) L'Algérie

C'est évidemment l'Algérie — suivie à cinquante ans d'intervalle par la Tunisie — qui offre le meilleur champ d'observation linguistique pour la période considérée.

En 1880 la colonisation était déjà très avancée, après avoir connu des débuts incertains et pénibles marqués par des résistances, des soulèvements et des campagnes de répression et pacification. Les « colons » étaient plus de 300 000 en 1876, venus pour parties à peu près égales de France — surtout de la France méridionale et de la Corse — et, d'autre part, d'Espagne et d'Italie, voire de Malte[2].

La francisation linguistique se faisait du côté de ces Étrangers et, d'autre part, en direction des Autochtones : la population indigène était elle-même diverse : Musulmans (Maures des villes, Arabes des plaines et des Hauts Plateaux, Berbères de Kabylie, des Aurès et des oasis du sud) et Juifs citadins[3].

La langue française s'est d'abord répandue empiriquement par les contacts sociaux de tous les jours. En 1830 un éditeur marseillais opportuniste a pensé que les Français utiliseraient le jargon international, dit *langue franque*, employé traditionnellement dans le bassin méditerranéen entre les Européens et les Musulmans d'Afrique et du Moyen-Orient. *Son dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque*[4] ne paraît pas avoir eu un très grand succès : cependant Faidherbe notait en 1884 encore, à ce propos, dans un article de revue[5] : « Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en se servant de ce langage le troupier est persuadé qu'il parle arabe et l'Arabe est persuadé qu'il parle français. » En fait la langue franque n'a fourni que quelques mots à la langue française commune et populaire (tels *mouquère, mercanti, roumi, douro, carrossa, papas*), car c'est bien cette dernière qui a été employée dans les ports, sur les chantiers, dans les casernes, dans les villages de colonisation. Et naturellement la langue régulière a été répandue par les textes administratifs, par la presse et par l'école qui a enseigné à peu près exclusivement en français, surtout après la publication du décret de 1883 et la disparition des « écoles arabes-françaises » à programme mixte[6]. Mais en matière d'enseignement et d'apprentissage de la langue, il faut distinguer :

1) Le monde des Européens et des Juifs.

2) Le monde musulman.

Le monde des Européens et assimilés était au moins triple en 1880 et composé :

— des Français, surtout méridionaux comme nous l'avons dit ;

— des Espagnols, des Italiens et des Maltais, pour retenir les éléments les plus nombreux ;

— des Juifs d'origine européenne, dits Juifs livournais, et des Juifs indigènes, qui ont tous bénéficié de la nationalité française en vertu du décret Crémieux de 1871.

Une loi de 1889 a accordé la naturalisation automatique — sauf récusation — aux

2. En 1876 on comptait en effet 156 000 Français et 155 000 Étrangers.
3. Alger, avant la conquête de 1830, avait une population très composite de 30 000 habitants : 4 000 Turcs, 18 000 Maures ou Kouloughlis (*i.e.* métis de Turcs et de femmes indigènes), 2 000 Nègres, 1 000 Berbères et Arabes, 5 000 Juifs (chiffres donnés par Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, P.U.F., 1964, p. 10). Si des Turcs furent rapatriés, d'autres furent utilisés dans des corps de troupes spéciaux (*Ibid.*, p. 273).
4. Marseille, Typographie de Fossat aîné et Demonchy.
5. *Revue Scientifique* du 26 janvier 1884, article intitulé : « La langue française dans les colonies ».
6. Cf. Ch.-R. Ageron (1968, *2.6*), p. 328.

fils d'immigrés nés en Algérie ; si en 1876 il y avait équilibre entre Français (plus Juifs assimilés) et Étrangers, en 1911 les effectifs étaient très différents (562 000 Français contre 189 000 Étrangers).

Dans les cinquante premières années de la colonisation, les Étrangers arrivaient, généralement illettrés, d'Espagne, d'Italie et de Malte ; ils ignoraient presque tous la langue française ; dans les villes ils se groupaient par nationalités, mais entraient inévitablement en contact avec les Français qui administraient et dirigeaient le pays. Les écoles françaises, d'abord peu nombreuses, étaient arrivées en 1900-1901 à scolariser la plupart des petits Européens : elles comptaient alors 40 468 enfants étrangers contre 60 137 français ou « néo-français ».

Ainsi la politique de la France en Algérie a-t-elle été une politique d'assimilation civile et linguistique des Étrangers et des Juifs. V. Demontès écrivait même en 1906 que « la politique de la France était de plus en plus une politique scolaire[7] ».

Les Juifs, dès l'arrivée des Français qui les avaient libérés d'une oppression certaine[8], avaient été très désireux de s'instruire dans les écoles françaises et avaient rapidement donné une bonne proportion des bons élèves des lycées ou collèges et des Écoles de droit, de médecine ou de lettres créées à Alger dès 1879.

L'attitude des Musulmans a été bien différente et le géographe Marcel Larnaude a écrit à leur sujet : « Les Musulmans d'Algérie ont suivi une ligne de conduite diamétralement opposée et ont résisté de toutes leurs forces aux offres d'assimilation[9] ». Ce jugement résume assez bien ce qui s'est passé jusqu'en 1914, et qui a été décrit avec une grande précision par Ch.-R. Ageron dans sa thèse sur *les Musulmans algériens et la France (1871-1919)*[10]. Malgré des tentatives diverses des Français, depuis la création d'écoles à programme mixte dites « écoles arabes-françaises » et de trois médersas secondaires (sous le Second Empire), le nombre des écoliers musulmans était faible à l'aube de la période qui nous occupe : en 1878 on n'en comptait guère que 1 200 à 1 300 dans les écoles (du premier degré) et 216 dans les médersas[11]. Après l'établissement d'un enseignement purement français dû à Jules Ferry (1883) les effectifs ont tout de même progressé : en 1907, 32 517 enfants musulmans (dont 2 281 filles) étaient scolarisés[12]. La création d'écoles auxiliaires en 1908 (dites par la suite, péjorativement, « écoles-gourbis ») a permis une accélération du rythme de la scolarisation : en 1916 on comptait 42 263 écoliers musulmans ; ils ne constituaient toutefois que 5 % des enfants scolarisables[13]. L'enseignement était donné en français. Le plan d'études, établi en 1892, écrivait même : « la raison d'être de l'école indigène : répandre notre langue ».

Les résultats au niveau supérieur étaient minces : « l'enseignement secondaire français n'accueillait en moyenne que 84 élèves musulmans par an avant 1900 et 150 avant 1914. En 1914 la Faculté d'Alger avait couronné au total (depuis ses débuts) 34 bacheliers musulmans et 12 licenciés (en droit)[14]. Elle avait délivré un seul diplôme de docteur en médecine et fait aussi un pharmacien.

---

7. *Le peuple algérien,* Alger, 1906, p. 478.
8. Cf. Genty de Bussy : *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, Firmin-Didot, 1839. T. I, pp. 210-211.
9. *L'Algérie,* Paris, Berger-Levrault, 1950, p. 117.
10. Ch.-R. Ageron (1968, *2.6*).
11. Ch.-R. Ageron (1968, *2.6*), pp. 328 et 332.
12. Chiffres donnés par L. Paye (1954, *2.6*), p. 124.
13. Ch.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine* (coll. Que sais-je ?, p. 70).
14. *Id.*, *ibid.*, p. 70.

Les gens du peuple apprenaient un peu de français utilitaire dans les zones où ils étaient en contact avec les Européens. Mais en 1914, il est probable que plus de 95 % des Musulmans ignoraient le français et que, parmi les autres, une minorité savait le lire et l'écrire.

Si le français s'était alors assez largement répandu dans la colonie, c'était donc chez les colons d'origine étrangère et chez les Juifs assimilés : il s'était même constitué un dialecte français, colonial ou régional, dont les premières notations littéraires datent des années 1898-1907 : on les trouve dans les romans de Louis Bertrand, professeur d'origine lorraine, ou dans « *Les Colons* » de Robert Randau (1907), qui fondera plus tard une *école algérianiste*, et surtout dans les fascicules publiés à la même époque par un chroniqueur humoriste, Gabriel Robinet, et qui racontaient les aventures d'un personnage appelé Cagayous.

Ce « français vulgaire »[15] — comme on dit « latin vulgaire de Gaule » pour désigner le latin parlé en Gaule aux temps de l'Empire romain — était caractérisé non seulement par une syntaxe simplifiée ou fautive (ainsi la généralisation de l'emploi du conditionnel après *si*) et surtout par un grand nombre d'emprunts aux vocabulaires arabe, espagnol, italien, au français populaire et régional et à l'argot métropolitain. Il avait en outre un accent original qui rappelait ceux du Midi de la France mais s'en distinguait par un débit plus énergique ou moins traînant.

Dans un monde africain coupé de la métropole il est certain que ce langage se serait vite séparé de la langue régulière, mais la présence progressive de l'école, surtout depuis 1883, et l'influence constante de la presse ont contribué à rétablir les normes. Très tôt, en effet, des journaux ont été publiés sur le territoire de l'Algérie, qui recevait aussi la presse métropolitaine. Il reste des collections partielles de ces journaux que les historiens ont consultées[16] : l'un au moins (l'*Akbar*) était bilingue. Nous possédons une liste précise des organes de presse qui paraissaient en 1901[17], avec l'indication de leur tirage : elle montre qu'ils étaient nombreux et avaient leur siège jusque dans de petites villes comme Blida, Sétif, Batna, Mostaganem, Djidjelli ou Souk-Ahras.

Ainsi on peut dire qu'en 1914 il y avait une assez nombreuse colonie française ou francisée linguistiquement — peu ou prou —, en Algérie : elle comprenait :

— les Français de souche et les Européens francisés (environ 570 000 au total) ;

— les Juifs assimilés (environ 50 000) ;

— la majorité des Étrangers (environ 190 000) ;

— une petite partie de la population musulmane (peut-être 230 000, sur une population totale de 4,5 millions).

Bref, environ un million de gens parlaient le français, constamment ou à l'occasion ; combien pouvaient le lire et l'écrire ? La moitié, peut-être.

15. Nous avons essayé de le décrire dans un ouvrage intitulé *Le français d'Afrique du Nord* (Algérie, Maroc), (1962, *2.6*), réédition, Bordas, 1971.

16. Cf. Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.* note 3 (qui donne, pp. 510-511, une liste des journaux de l'Algérie sous le Second Empire). Ch.-R. Ageron (1968, *2.6*) se réfère constamment à la presse algérienne de 1880 à 1919 (cf. pp. 1259-1262).

17. Cette liste établie, comme dans la métropole, à l'intention de Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, a été publiée récemment par les éditions du C.N.R.S. (en 1973, semble-t-il).

Intéressante, du point de vue de l'histoire de la langue, serait l'étude des apports qu'elle a reçus de l'Algérie et de l'Afrique du Nord en général. « Par l'intermédiaire de l'armée d'Afrique, écrivait Ferdinand Brunot, un nombre considérable de mots, de *zouave à toubib*, a pénétré dans le français[18]. » L'armée n'a évidemment pas été le seul véhicule de ces mots. S'il n'y a pas eu encore, en 1914, une littérature algérienne de langue française (mis à part les romans de L. Bertrand et R. Randau), l'Algérie a reçu un grand nombre de Français qui ont écrit des récits de voyage, des mémoires, des romans, des livres d'histoire et de géographie et, naturellement, des articles de journaux et de revues[19] qui ont répandu des mots indigènes, ou les ont rendus plus familiers s'ils étaient déjà apparus. S'il fallait en dresser une liste elle comprendrait assurément ceux qui désignent :

a) *le cadre naturel et l'habitat :*

Ainsi *bled* (admis par l'Académie Française en 1952), *djebel* (montagne), *oued* (rivière, fleuve), *gourbi* (habitation rudimentaire de terre et de chaume), *douar* (village ou groupe de tentes, puis division administrative), *casbah* (forteresse, citadelle, et, par extension, quartier de la citadelle), *médina* (ville musulmane), *derb* (impasse, puis quartier périphérique), *fondouk* (caravansérail), *souk* (marché) : ajoutons pour compléter le paysage les *chotts* du sud algérien, les *sebkkas*, ou lacs salés, les *hammadas* sahariennes et le *simoun* (ou vent de sable) dont la version italienne est *sirocco.*

b) *les vêtements, les tissus, les coiffures :*

Burnous (grand manteau de laine), mot introduit dès le XVIe ou le XVIIe siècle et retenu finalement au XIXe siècle avec sa graphie anglaise, *haïk* (lainage léger, et vêtement fait avec ce lainage), *gandoura* (longue tunique blousante), *cachabia* (manteau à manches), *chèche* (mousseline qui s'enroule autour du turban), *chéchia* (coiffure des *zouaves*, des *spahis*), *tarbouche* (mot turc : bonnet rouge entouré par un cordon ou un voile).

c) *la guerre, les équipements militaires :*

Baroud (littéralement : poudre, puis combat, guerre), *razzia* (incursion de gens de guerre, opération de pillage), *zouave* (nom tiré de celui d'une tribu kabyle), *spahi* (mot apporté par les Turcs), *goum* (troupe supplétive, d'où : *goumier*), *harka* (troupe auxiliaire indigène, d'où : *harki*), *mehari* (chameau, d'où : *méhariste*), *guitoune* (tente), *barda* (bât de mulet, d'où : chargement du fantassin), *bordj* (fort, d'où : poste militaire).

d) *les fonctions publiques, les métiers :*

Caïd (chef de tribu, puis de circonscription), *cheikh* (chef de fraction de tribu ou de douar), *cadi* (juge), *djema* (assemblée des notables de douar). Plusieurs mots usuels avaient été apportés par l'administration turque : *baylick* (ou *beylick*) (gouvernement, qui s'était substitué en Algérie à l'arabe *maghzen*), *bey* (gouverneur

---

18. F. Brunot et Ch. Bruneau (1956, *0.2*), p. XXXVI.
19. Sur ce sujet on consultera la thèse de Charles Tailliart : *L'Algérie dans la littérature française*, Paris, 1925, et sa thèse complémentaire (*Essai d'une bibliographie*...), et aussi l'article de P. Martino dans *Histoire et historiens de l'Algérie*, Paris, 1931.

de province ou souverain vassal du sultan), *dey* (chef d'une garnison), *agha* (originellement : chef de janissaires et, dans la hiérarchie, chef administratif au-dessus du caïd) et *bachaga* (agha en chef), *chaouch* (huissier, planton). Ce sont aussi les Turcs qui ont apporté le mot *bakhchich* (gratification, pot-de-vin), d'origine persane.

Les *tolbas* étaient les étudiants des *médersas* (écoles secondaires ou de l'université de Tunis), mais dans la pratique un *taleb* était — et est — un écrivain public.

À cette liste il faut ajouter *toubib* (médecin) et naturellement *fellah* (laboureur, paysan), même si le mot est employé aussi en Orient.

e) *la religion et les pratiques religieuses :*

Le *ramdam* (jeûne) est sans doute plus souvent nommé en France sous la forme qu'il avait avant la conquête de l'Algérie (*ramadan*).

Marabout est certes un mot d'origine portugaise, mais c'est parce que le *marabout* (tombeau d'un saint) fait partie du paysage algérien que le mot s'est répandu.

Baraka (bénédiction, influence bienfaisante d'un saint) est devenu courant dans l'expression « *avoir la baraka* ».

f) *les objets de civilisation. On peut citer :*

Couscous (semoule de blé dur, et plat préparé avec cette semoule et de la viande, etc.), *diffa* (littéralement : invité, d'où : réception), *méchoui* (littéralement : grillé d'où : [mouton] grillé), *flouss* (argent monnayé et... papier-monnaie).

Même si tous ces mots ne sont pas arabes ni d'origine algérienne, c'est surtout après la colonisation de l'Algérie qu'ils ont été connus dans la métropole et qu'ils ont pénétré dans les dictionnaires français.

Nous avons parlé jusqu'ici de la colonie par excellence du fait de son ancienneté, de son importance relative et de son peuplement de « colons ». Cela ne saurait faire oublier les autres, occupées plus tard en général — et d'abord la Tunisie.

II) La Tunisie a été, comme on sait, placée sous la tutelle de la France à partir de 1881 et surtout de 1883. L'administration française a bénéficié de l'expérience, positive ou négative, faite en Algérie. Sans doute le peuplement français n'y a-t-il pas été très dense en comparaison de l'importante colonie italienne qui a généralement gardé sa nationalité et même des écoles, et du fort contingent anglo-maltais : l'auteur, nationaliste français, d'un petit ouvrage bien documenté[20] évaluait, à la fin de 1906, le nombre des Italiens à 105 000, celui des Étrangers à 13 000 contre 34 600 pour les Français ; il déplorait qu'on ne trouvât point les 2 000 émigrants métropolitains qu'il aurait fallu chaque année. La scolarisation française n'a pas été très poussée pendant la période qui nous occupe : « Le Protectorat, écrit André Raymond[21], s'était montré d'abord peu favorable à un développement massif de l'instruction génératrice d'agitation et lui avait assigné un objectif pratique. » Néanmoins, à en juger par le budget de l'Instruction Publique (120 000 F en 1885, 4 244 465 F en 1914[22], de nombreuses créations de classes ont été faites. Bien que les

20. Jules Saurin : *L'œuvre française en Tunisie*, Paris, Challamel, 1911. En 1901 il y avait 71 600 Italiens contre 24 000 Français (chiffres donnés par André Raymond : *La Tunisie*, coll. Que sais-je ?, p. 50).
21. A. Raymond, *op. cit.*, p. 53.
22. Paul-Yves Sébillot, *La Tunisie*, Paris, Delalain, 1934.

Italiens eussent gardé les écoles qu'ils possédaient en 1881, les établissements français avaient une majorité d'élèves italiens : « les cinq principales écoles françaises de Tunis, déplore J. Saurin en 1909, renferment 674 Français pour 1 136 Italiens » et il ajoute que, dans le bled, « nombreuses sont les écoles où un ou deux petits Français sont noyés au milieu de 15 à 20 petits Italiens ». Cela indique du moins que les enfants italiens de ces écoles, même s'ils étaient repris par le milieu familial, devenaient bilingues. Il en était de même pour les autres Étrangers et, naturellement, pour une partie des Autochtones : sans doute les Musulmans avaient-ils gardé leurs écoles traditionnelles coraniques (23 000 élèves en 1913) et l'Alliance Israélite avait-elle les siennes, mais nombre de Musulmans et de Juifs fréquentaient les écoles françaises primaires et supérieures : « au total en 1913, écrivait J. Ganiage[23], la direction de l'Instruction Publique recensait 36 516 élèves dans les écoles publiques (de type français), 6 278 dans les écoles privées, sans compter les 8 000 élèves des écoles italiennes. »

Il semble donc que la francisation linguistique du pays, à la veille de la guerre, ait été comparable à celle de l'Algérie : forte chez les Européens (encore que nombre d'Italiens aient pu rester entre eux) et les Israélites, faible pour la masse musulmane.

III) Le Sénégal et l'Afrique Occidentale Française

L'introduction du français sur la côte sénégalaise avait commencé bien avant les années 1880-81 : « l'ouverture de la première école de garçons à Saint-Louis du Sénégal fut contemporaine de la reprise de possession en 1817[24]. » Destinée surtout aux enfants métis de religion chrétienne, elle végéta jusqu'en 1841, année où les Frères de Ploermel s'installèrent à Saint-Louis puis en 1843 à Gorée. On avait même créé un petit collège auquel avait succédé — faute d'effectifs européens suffisants — une classe latine annexée à l'école des Frères.

L'influence française était restée cantonnée dans le secteur de Saint-Louis et Gorée. Puis Faidherbe était venu en 1854 et avait entrepris de conquérir le pays le long des rives du fleuve Sénégal. Ce polytechnicien, fort de son expérience algérienne, intéressé par les questions de linguistique[25] s'était préoccupé de l'enseignement du français qui n'était donné jusque-là qu'aux fils de chrétiens (ils étaient alors 12 000 sur 50 000 sujets français) par les écoles religieuses susdites. Il avait ouvert des écoles laïques et avait voulu réglementer les écoles coraniques indigènes en forçant les marabouts, qui les tenaient, à envoyer leurs élèves suivre des cours de français dans les écoles françaises. Il avait créé enfin une « École des fils d'otages », plus décemment appelée ensuite « École des fils de chefs », destinée à former des fonctionnaires qui collaboreraient avec la France. A cette époque, écrit Hubert Deschamps, « à Saint-Louis esclaves libérés et mulâtres forment une population de citoyens français [qui] affirme son patriotisme français et dont Faidherbe tirera les premiers éléments des tirailleurs sénégalais qui conquerront l'Afrique[26] ».

La situation a évolué ainsi jusqu'à la période qui nous occupe et même jusqu'à

---

23. *L'Expansion coloniale de la France, op. cit.* note 1, pp. 292-294.
24. Denise Bouche (1957, *2.6*), p. 4.
25. On sait qu'il a publié des ouvrages sur les langues sénégalaises (notamment *Langues sénégalaises* en 1887) et des articles linguistiques.
26. Hubert Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France* (du XVIe siècle à nos jours), Paris, A. Colin, 1953, p. 116.

l'aube du XXe siècle : dans les quatre communes de la côte (c'est-à-dire Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque) la population chrétienne, en grande partie métisse, était complètement scolarisée ; il y avait même, depuis longtemps, des écoles de filles[27]. A la fin du XIXe siècle, dans cette même région, les jeunes musulmans avaient eux aussi commencé à apprécier le mérite de l'instruction française, « mais le reste du Sénégal n'avait pratiquement pas été touché (par l'école)[28] ». En 1903 un décret fut pris pour réorganiser l'enseignement dans toute l'A.O.F. qui venait d'être créée : il s'agissait de l'unifier dans tous ces pays en le laïcisant — ce qui n'alla point sans difficultés dans les « quatre communes ». Les progrès furent lents : cependant, en 1912, 1 879 élèves étaient inscrits dans les écoles de village et les écoles régionales du Sénégal, non comprises celles des communes de la côte.

Dans les autres territoires annexés à partir de 1878 l'enseignement a dû être petit à petit instauré : ainsi que le note D. Bouche, au moment où fut fondée l'A.O.F. seul le Sénégal avait un service de l'instruction publique régulièrement organisé. Si « les autres colonies du groupe n'ignoraient pas tout à fait l'école » (elles avaient cependant reçu des missions catholiques), « elles ne l'inscrivaient au budget que pour des sommes quasi symboliques » ; « les colonies côtières s'étaient montrées les moins pressées par le besoin. (...) Au Soudan au contraire les militaires qui dirigeaient la colonie de 1880 jusqu'à 1899 eurent une véritable politique scolaire mais manquèrent du principal : un personnel enseignant spécialisé[29]. »

A la fin de 1912 on comptait 13 544 garçons et 1 725 filles inscrits dans les écoles de langue française, plus ou moins bien installées, de toute l'A.O.F., mais cela ne représentait qu'un taux de scolarisation de 0,85 %[30]. C'était un début. Les écoles du premier noyau sénégalais étaient destinées à fournir des fonctionnaires à l'administration, des instituteurs et des moniteurs, des cadres subalternes à l'armée, des employés de commerce, toutes gens qui allaient répandre partout le français, d'autant plus nécessaire que les langues indigènes, très différentes, n'avaient pas un grand rayon d'action, si l'on peut ainsi dire. Cependant si le but de l'administration était, comme le disait en 1910 le gouverneur W. Ponty, « d'éduquer la race entière », et si elle avait réussi, à la fin de la période 1880-1914 et même 1920, à « obtenir » des résultats remarquables dans la formation d'une élite, « sur le reste de la population l'influence de l'école française avait été faible[31] ».

Dans les villes de la côte une société complexe employait le français à tous les niveaux ; comme dans tous les pays colonisés on allait observer dans la colonie ce que l'on appelle un « *continuum* », allant du français des administrateurs métropolitains jusqu'à celui des tirailleurs ou des domestiques. On peut avoir une idée de la complexité des sujets sur la côte même : dans les quatre communes il y avait, en 1911, 4 500 Européens, 6 000 métis, un millier de Syro-Libanais[32], et la population non assimilée.

Si, d'autre part, on cherche les mots désignant des sujets ou des objets africains qui ont pu pénétrer dans la métropole, on s'aperçoit qu'ils ont presque tous été relevés depuis le XVIe ou le XVIIe siècle[33] et, en tout cas, avant 1880 : ainsi de *griot*

27. Cf. D. Bouche (1975, *2.6*), p. 424 et suivantes.
28. D. Bouche (1975, *2.6*).
29. D. Bouche (1975, *2.6*), p. 434.
30. D. Bouche (1975, *2.6*), p. 701.
31. D. Bouche (1975, *2.6*), p. 888.
32. Ganiage, *op. cit.* note 1, p. 323.
33. Cf. R. Arveiller : *Contribution à l'étude des termes de voyage en français*. Paris, d'Artrey, 1963.

(sorte de poète et de musicien) daté de 1647, de *baobab*, daté de 1747, de *grigri*, daté, au sens actuel d'« amulette », de 1647, d'*igname* venu par l'intermédiaire du portugais et de l'italien.

Certains ne sont même pas d'origine africaine : ainsi *cacahuète*[34] qui est aztèque, apparu au début du XIXe siècle, *marigot* qui est dans les textes au XVIIe siècle et serait issu d'une contamination de *mare* et d'un mot caraïbe. Mais tous ces termes ont évidemment été rendus familiers à la suite de la colonisation de l'A.O.F..

IV) L'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.)

Nous ne nous arrêterons guère, pour la période considérée, aux territoires qui ont été groupés, en 1910, sous le nom d'Afrique Équatoriale Française, parce que le français commençait seulement à y être introduit — exception faite pour le Gabon. Mais il ne nous échappe pas que les progrès de notre langue allaient y être très importants par la suite, car dans la jeunesse autochtone, notamment au Congo, « la soif du savoir a été particulièrement ardente[35] ».

V) Madagascar

Le cas de Madagascar est bien différent, car dès 1820-1824 des missionnaires anglais avaient créé des écoles avec l'appui actif du roi Radama Ier : l'enseignement y était donné dans la langue indigène transcrite phonétiquement en caractères latins[36]. Après une période d'interdiction (à partir de 1836), leur œuvre put être reprise en 1862 si bien qu'en 1894 on comptait à Madagascar, surtout dans l'Imerina, 137 000 élèves dans les écoles protestantes et 27 000 dans les écoles des missions catholiques, arrivées plus tard[37].

Après l'établissement du protectorat français en 1895 (suivi dès 1896 d'un régime proprement colonial), la société des missions protestantes de Paris reprit une assez grande partie de l'œuvre des missions protestantes anglaises et étrangères. Comme l'enseignement devait être donné désormais en français — dans le plan de Gallieni l'école devait être le moyen principal de franciser Madagascar[38] —, les missionnaires étrangers restés dans le pays se mirent courageusement à l'étude de notre langue. Le nombre des élèves des écoles confessionnelles avait encore augmenté en 1904 (210 000 dont 65 000 pour les missions catholiques). Gallieni avait fait créer des écoles laïques et, dès 1905, elles avaient 23 500 élèves : des écoles privées non ecclésiastiques en avaient de leur côté 16 000[39]. Quand, en 1906, le gouverneur Augagneur décida d'appliquer brutalement les lois métropolitaines sur la laïcité, cela fut considéré par les missions comme « une machine de guerre contre elles et leurs écoles » : si certaines de celles-ci furent reprises par le gouvernement, d'autres

---

34. Et on sait qu'*arachide* est un mot grec, un mot de naturaliste employé pour la première fois par Boiste en 1803.
35. *L'Encyclopédie coloniale et maritime* : *L'A.E.F.*, 1950, p. 204.
36. H. Deschamps, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1965 (3e éd.), p. 161.
37. *Id.*, *ibid.*, p. 220.
38. O. Matzfeld, *Madagascar*, coll. Que sais-je ?, Éd. 1952, p. 54.
39. H. Deschamps, *op. cit.* note 36, p. 249.

devinrent de simples garderies et « des milliers d'enfants furent privés de tout enseignement[40] ».

Les gouverneurs semblent s'être surtout préoccupés, après 1895, de la formation d'un corps de fonctionnaires subalternes connaissant le français. Mais ils ont accepté et même favorisé la formation d'une petite élite, commencée par les missions : la London Mission Society avait créé une École Normale en 1862, et en 1869 un collège pour les études secondaires. Les catholiques avaient fondé le collège St Michel en 1888. « Une élite malgache d'une centaine d'élèves était ainsi formée chaque année, avec des connaissances en français ou d'anglais suffisantes pour permettre à certains de ces élèves de suivre les cours des Universités en Europe », dit H. Deschamps[41]. Par la suite des élèves malgaches furent admis dans les lycées et collèges fondés pour les « colons » français et étrangers. Gallieni avait créé une École de Médecine dès 1897.

Cependant, comme en tout pays colonial, le français était répandu par les Français occupant des fonctions publiques ou privées et par les soldats. Étaient aussi arrivés dans l'île des Réunionnais, citoyens français, en qualité d'employés ou de petits colons — « colons marécageux » aux petites ressources, dit H. Deschamps[42] — : même s'ils parlaient « un mauvais français », comme a dit quelqu'un, ils contribuaient à l'expansion de notre langue. Mais c'est évidemment surtout parce que l'île avait été dotée par les missions, au cours du XIXe siècle, d'un appareil scolaire — qui a été francisé après 1895, s'il ne l'était pas — qu'elle possédait en 1914 une très forte avance dans la pratique du français sur l'Afrique Noire, mises à part les « quatre communes » du Sénégal. On cite par exemple le cas de Laurent Rabimanisa qui, envoyé en France par son gouvernement en 1886 avec onze autres jeunes gens pour y faire des études supérieures, fonda dès son retour un hebdomadaire de langue française. La décennie 1880-90 vit paraître aussi un journal en français, le *Progrès de l'Imerina*[43].

La langue française de la métropole ne paraît guère avoir adopté parmi les mots malgaches que *raphia* (première apparition en 1804 au sens de « palmier », et bien plus tardive — en 1928, dit-on — au sens de « fibre de palmier ») et *rabane* (1877, au sens de « tissu fait avec des fibres de raphia »).

VI) L'Indochine

A leur arrivée en Indochine, dans des pays de vieille civilisation, les Français trouvèrent une organisation scolaire bien établie depuis longtemps : « Au Cambodge la fréquentation des écoles de bonzes était obligatoire. (...) Dans les pays annamites l'instruction, source unique des honneurs, était universellement respectée et recherchée[44] ».

Comment, dans ces conditions, allait-on enseigner le français ? Le problème ne s'est pas posé partout de la même façon. En Cochinchine, l'enseignement traditionnel, donné en chinois, écrit en caractères chinois, « se trouva subitement désorganisé par l'exode de tous les mandarins[45] ». Les premiers enseignants français,

---

40. *Id.*, *ibid.*, p. 255.
41. *Id.*, *ibid.*, p. 221.
42. In *Madagascar,* coll. Que sais-je ?, Éd. 1968, p. 46.
43. *Encyclopédie coloniale et maritime, Madagascar*, Paris, 1947. T. II, pp. 222 et 223.
44. *Un empire colonial français : l'Indochine,* Paris-Bruxelles, 1930, pp. 88-90.
45. *Ibid.,* p. 88.

des missionnaires, s'étaient proposés sous le Second Empire, d'enseigner d'abord la langue indigène, jusque là uniquement parlée, et de l'écrire en caractères latins selon le système inventé dès le XVII[e] siècle par l'avignonnais Alexandre de Rhodes. On avait donné le nom de *quoc ngu* à la langue ainsi écrite. Dans le reste de l'empire annamite et particulièrement au Tonkin, par la suite, l'enseignement traditionnel était demeuré en place. « Si beaucoup de gens compétents en la matière se sont trouvés d'accord pour convenir qu'il fallait *déchinoiser* progressivement l'ancien empire annamite, du jour où il s'est agi de discuter les moyens préparatoires pour arriver à ce but, toute entente est devenue impossible. Pendant que les uns préconisaient, en remplacement des études chinoises, l'étude intermédiaire du *quoc ngu*, les autres demandaient l'application immédiate de l'enseignement direct du français[46] ». Ces lignes ont été écrites en 1904 ou 1905 et le débat durait toujours. Le gouverneur général Paul Doumer avait tracé, quelques années plus tôt, une certaine ligne de conduite : « Si la substitution générale de l'enseignement français à l'enseignement indigène, impossible dans le présent, paraît dangereuse dans un avenir prochain, il n'en est pas de même de la superposition de l'un à l'autre, non pour la masse des enfants, mais pour l'élite, pour ceux qui sont appelés à occuper les emplois publics, à servir sur les chantiers, dans l'industrie et le commerce[47] ». Il ajoutait : « Les auxiliaires de notre civilisation, les intermédiaires entre la population et nous, doivent rester moralement attachés aux hommes de leur race, avoir reçu au village le même enseignement, mais ils doivent entrer ensuite dans les écoles françaises ouvertes à leur intention dans tous les centres importants. *Cette connaissance de notre langue*, ces notions élémentaires, pourront leur être données avec fruit. Des écoles supérieures recevront ceux qu'une nouvelle sélection désignera pour être plus tard des chefs dans l'administration, dans les services techniques ou les entreprises privées. (...) Pour l'enseignement du français, constatait-il, un effort avait été fait depuis 1897, des écoles avaient été créées à Hanoï et à Hué pour donner un enseignement complémentaire aux futurs mandarins déjà pourvus des diplômes annamites, des écoles franco-annamites existaient antérieurement (à 1897), d'autres avaient été créées (entre 1897 et 1901) dans les principaux centres du Tonkin, avec des instituteurs français, d'autres étaient projetées avec des instituteurs indigènes formés à Hanoï. La Cochinchine avait déjà une École Normale d'instituteurs, à Saïgon ».

Petit à petit aussi des élèves annamites, cambodgiens, laotiens ont été admis dans les lycées créés pour les Français dans les principales villes, mais ces établissements n'ont vraiment été ouverts aux Autochtones que par Albert Sarraut[48]. Enfin une École de Médecine créée à Hanoï et une École Française d'Extrême-Orient, destinée à la recherche locale, jetaient les bases d'une université.

Les statistiques[49] donnent pour les écoles officielles (du 1[er] degré), dont le français était la langue de l'enseignement, les chiffres suivants :

1906 : 9 000 élèves
1908 : 13 000 élèves
1910 : 16 000 élèves
1913 : 19 000 élèves

46. M. Richomme : *De l'instruction publique en Indo-Chine*, Paris E. Larose, 1905, p. 30.
47. Paul Doumer : *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoï-Haïphong, 1902, p. 102.
48. Gouverneur général une première fois de 1911 à 1914, une seconde fois de 1916 à 1919.
49. Voir Henri Brenier : *Essai d'atlas statistique de l'Indochine française*, Hanoï-Haïphong, 1914, p. 115.

Comme partout, le français s'était naturellement répandu de façon élémentaire dans les contacts sociaux quotidiens, et les francisants étaient assez nombreux : J. Ganiage donne, pour 1911[50] :

21 956 Français et Européens
4 178 Métis

Mais dans l'ensemble le « bon français » était encore réservé à une élite, selon le vœu de l'Administration, du fait aussi de la nécessité.

Malgré l'importance des relations avec la France, la langue indochinoise n'a pas apporté beaucoup d'éléments au vocabulaire français ; Albert Dauzat ne notait que *cagna* (annamite *kai-nha*, maison) qui a désigné un abri de tranchée pendant la guerre de 1914-18[51]. Si *bonze* et *mousmé* sont d'origine japonaise, si *sampan* est un mot chinois, *bambou* un mot malais, ils ont sans doute dû une grande part de leur expansion à leur emploi en Indochine ou à propos de l'Indochine.

VII) La Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides

Il faut bien distinguer le cas de la Nouvelle-Calédonie de celui des autres îles de l'Océanie. La Nouvelle-Calédonie, en effet, annexée définitivement en 1863, est devenue une terre de déportation. Nous possédons un état précis de la population française (et européenne) établi à l'occasion de l'exposition de 1878[52] :

au 1er janvier 1875 on comptait :

3 026 déportés
17 femmes déportées
174 femmes de déportés
235 enfants de déportés

soit 3 452 personnes dénombrées à ce titre.

Face à eux, pour ainsi dire, 3 032 autres Français : militaires, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et leurs familles.

Enfin, il y avait une population civile européenne, surtout française, de 2 703 personnes.

En 1891 la population européenne avait notablement augmenté ; on comptait :

5 164 forçats
4 750 relégués ou libérés
9 841 personnes libres (y compris 1 700 fonctionnaires et 1 700 soldats)

soit 19 755 blancs[53].

50. *Op. cit.* note 1, p. 379.
51. Étymologie gardée par le dictionnaire de Robert. Le *G.L.L.F.* en fait un mot franco-provençal, dérivé de cagne (chienne).
52. In *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie*, par Charles Lemire, Nouméa, imprimerie du gouvernement et Paris, Challamel, s. d. [1878], p. 256.
53. Ganiage, *op. cit.* note 1, p. 406.

« La moitié des Européens vivaient à Nouméa, pour la plupart de petit commerce[54] ». Comme l'exploitation des mines avait bien commencé (création de la société *Le Nickel* en 1884), on avait reçu 2 500 travailleurs asiatiques ou océaniens car « il n'y avait, dit-on, rien à tirer des Canaques[55] » — ils étaient alors 33 000.

Si au début on pouvait dire qu'il s'agissait « d'une colonie sans colons », l'administration avait fait quelque effort ensuite pour créer des fermes en donnant des concessions à des condamnés jouissant d'un régime de semi-liberté. Cependant en 1891 on pouvait dire que les Français constituaient une société à part, calquée sur la Métropole : en dehors de Nouméa, ils étaient concentrés dans quelques sites, autour des camps, dans l'Ile Nou, à Boudail, et avaient, dès 1878, 18 écoles (dont 6 de filles) et une école secondaire, avec 1 231 élèves. On nous dit aussi que des élèves de couleur y étaient admis (des métis surtout) car « on n'y avait pas de préjugés (racistes) d'un autre âge[56] ».

« Les Canaques, écrit J. Ganiage, continuaient de mener une existence primitive en marge de la société européenne et se réfugiaient de plus en plus dans les régions du centre et du nord négligées par la colonisation[57] ».

En 1911 la situation ne paraît pas avoir sensiblement évolué. Comme, « devant les protestations de l'opinion, le gouvernement s'était décidé à mettre fin à la transportation en 1896[58] », la population européenne s'était stabilisée (ou avait même diminué) :

Français (libres)	10 994
Élément pénal	5 663
Étrangers	800
Européens :	17 457

Sans doute la scolarisation des Français et Européens s'est-elle systématisée et en partie laïcisée à partir de 1883. Mais cette société française homogène vivait nécessairement sur elle-même dans la grande île. Nous savons que dès 1875 elle avait deux journaux : le *Journal Officiel de la Colonie* et aussi un journal d'information « non politique » car « il fallait, surtout dans une colonie pénitentiaire, éviter la licence de certains journaux, en exclure rigoureusement les pamphlets, (...) les théories byzantines, la critique passionnée des actes de l'autorité[59] ». Il restait certainement quelque matière aux journalistes pour entretenir la connaissance de la langue française chez leurs lecteurs.

Nous dirons peu de chose sur les Nouvelles-Hébrides qui furent placées sous condominium franco-britannique en 1906 seulement et où des écoles catholiques avaient commencé à donner un enseignement primaire en français, tandis que des écoles presbytériennes enseignaient en anglais[60].

---

54. *Id., ibid.*, p. 406.
55. *Id., ibid.*, p. 408.
56. Ch. Lemire, *op. cit.*, p. 297.
57. Ce n'est guère qu'en 1930 que « l'administration... décide de pousser à la mise en valeur des réserves et à la transformation de l'autochtone, paysan attardé,... en petit producteur de café » (J. Bourgeau, *La France du Pacifique*, Paris, Sté d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, p. 128).
58. Ganiage, *op. cit.* note 1, p. 409.
59. Ch. Lemire, *op. cit.*, p. 293.
60. Cf. J. Bourgeau, *op. cit.*, p. 151.

Aux Iles Wallis et Futuna les souverains furent convertis par des religieux français et se mirent sous la protection de la France en 1887 ; cela ne signifie pas que l'enseignement, laissé aux missionnaires, y ait été très poussé puisque, en 1949, « la langue française n'était pas encore parlée couramment par les indigènes[61] » et que la langue officielle et diplomatique était restée... le latin !

VIII) Tahiti et les Établissements français de l'Océanie

On sait qu'après une quarantaine d'années de protectorat, le dernier souverain de Tahiti, Pomaré V, remit en 1880 son territoire (qui comprenait aussi les Iles sous le Vent, les Touamotu, etc.) à la France, en demandant que les lois et coutumes de son pays fussent maintenues[62].

La population polynésienne de Tahiti, accueillante aux Européens, avait commencé à apprendre le français surtout depuis que les pasteurs anglais de la Mission de Londres, sentant s'affaiblir leur pouvoir, « s'étaient résignés à passer la main (en 1862) aux protestants français » qui reprirent l'enseignement et les églises indigènes[63]. Puis vinrent les missionnaires catholiques et les uns et les autres, non sans rivalité, continuèrent à évangéliser et à instruire les indigènes des nombreuses îles des archipels voisins. Cela avait commencé bien avant 1880 : on cite, par exemple, le cas des Iles Gambier où le R. P. Laval avait instauré une sorte de théocratie, sous l'autorité théorique de la reine locale, et avait dû être rappelé en France en 1871[64].

En 1911 la langue française s'était répandue au moins à Papeete où la population comprenait 2 600 Français en face de 1 200 Tahitiens et de 300 Chinois[65]. Il n'y avait cependant pas de journal dans la colonie, puisque ce sera en 1949 seulement que sera créé un bi-hebdomadaire pour succéder au « bulletin de presse » que le gouvernement faisait jusque-là publier chaque jour.

Si l'on observe les mots que la langue française a reçus des pays de l'Océan Pacifique visités par de nombreux voyageurs, écrivains, artistes, géographes, économistes, on s'aperçoit que peu sont originaires de là-bas, même s'ils désignent des êtres, des produits ou des objets caractéristiques. On notera cependant *vahiné* (littéralement : femme ayant un homme) à Tahiti dont l'équivalent — moins beau, dit-on — est *popinée* en Nouvelle-Calédonie[66] ; on retiendra également *taro*, nom

61. *Id., ibid.*, p. 118.

62. H. Deschamps et J. Guiart, *Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides*, Paris, Berger-Levrault, 1957, p. 40.

63. *Id., ibid.*, p. 40. Cependant une émission de la télévision française, le 20 mai 1979 — jour où nous écrivions cela — nous a montré dans l'île de Hua-Hiné, proche de Papeete, un pasteur indigène, prêchant en langue polynésienne et rappelant que ses prédécesseurs sont venus d'Angleterre en 1797, qu'ils avaient enseigné et prêché dans la langue polynésienne, voulant seulement extirper de ces pays le paganisme néfaste. La même émission a fait voir l'institutrice polynésienne de l'école maternelle apprenant des mots français à ses élèves de cinq ans, mais pensant qu'il vaudrait mieux attendre l'âge de huit à dix ans. Enfin on a vu aussi, après un poète, un enquêteur polynésien (francisant) interroger de vieilles personnes pour recueillir les vieilles expressions imagées qui se perdent. Nous avons cru voir certain enquêteur en pays occitan !

64. *Id., ibid.*, p. 42.

65. J. Ganiage, *op. cit.* note 1, p. 42. Les métis, on le suppose, sont classés parmi les Français.

66. Cf. Huetz de Lemps, *L'Océanie française*, coll. Que sais-je ?, p. 19.

masculin d'une plante à tubercules très répandue, qui figure dans les dictionnaires français[67], et *troca(s)* (coquillage(s) nacrier(s)) qui n'y figure pas encore[68] et qui est peut-être un mot indigène.

D'autres mots, que les géographes citent constamment à propos de ces contrées, n'en sont pas originaires : c'est le cas de *coprah*, nom masculin de l'amande de coco, pris par les Portugais au tamoul de la côte malabare, de *mangue*, qui a la même histoire et d'*atoll*, qui vient des Iles Maldives[69] : c'est que les navigateurs européens ont d'abord visité les côtes de l'Inde où ils les ont pris.

---

67. Cf. *G.L.L.F.*, qui indique son apparition en 1858.
68. On le trouve dans la plupart des livres sur l'Océanie : cf. par exemple Bourgeau, *op. cit.* note 57, p. 60 ; Ganiage, *op. cit.* note 1, p. 400.
69. Cf. R. Arveiller, *op. cit.* note 33, pp. 65-67.

CONCLUSION

L'expansion coloniale de la France, surtout à partir de 1880, est venue de la volonté délibérée de certains hommes politiques, au premier rang desquels il faut placer Jules Ferry. Sans doute celui-ci n'a-t-il pas caché ses objectifs : « La fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché... La politique coloniale est fille de la politique industrielle[1] ». Mais cette colonisation économique s'est accompagnée — plus que chez les Anglais, dit-on — d'une œuvre de civilisation : les hommes de la IIIe République, héritiers de la Révolution, s'imaginaient, comme les Européens en général, qu'ils étaient détenteurs de la Civilisation. Leurs déclarations sont significatives, telle celle de Gabriel Hanotaux qui fut directeur du cabinet de Jules Ferry au ministère des Affaires Étrangères et ministre lui-même plus tard, qui a écrit quelques années avant sa mort :

> Pourquoi la carence, prolongée jusqu'à nos jours, de ces peuples, *loin du cortège de la civilisation* et de la troupe des humains en marche[2] ?

Pour ces républicains la colonisation avait besoin de la justification d'une œuvre — qui a été réelle — de développement social : « Il ne s'agit pas de la mise en valeur, parole odieuse visant uniquement le gain et le profit : il s'agit de créer des valeurs humaines », écrit le même Gabriel Hanotaux, en 1934 il est vrai[3].

Cette œuvre de civilisation, dans l'esprit des hommes qui ont fait les colonies à Paris, ou sur le terrain (comme Gallieni et, auparavant, Faidherbe), passait par l'école et l'enseignement de notre langue — enseignement en général direct, sauf dans certaines missions religieuses. Les administrateurs locaux des colonies ont bien suivi les directives : « Il n'est pas de poste (de brousse) où ne s'élève au moins un dispensaire ou une école. Et l'école dans l'ensemble se fait surtout en français, apporte un élargissement du monde et des idées françaises... Les indigènes évolués

---

1. Cité par H. Deschamps, *op. cit.* note 26, p. 132.
2. G. Hanotaux et A. Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, Paris, Plon, 1929-1934 ; t. VI, p. 551.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 565.

marchent peu à peu vers nous... » écrivait en 1953 Hubert Deschamps : il visait surtout la période 1918-1940[4], mais le mouvement avait commencé bien avant 1914. Et nombre d'instituteurs métropolitains étaient allés dans le bled algérien, dans la brousse africaine, en Indochine, et ailleurs.

Les freins venaient, dans les colonies à fort peuplement européen, des représentants des colons ; le fait est bien connu pour l'Algérie ; on l'a observé aussi en d'autres lieux : « L'opinion française en Indochine était, à vrai dire, peu favorable à une extension de l'enseignement qui lui paraissait contenir les germes d'un danger politique », lit-on dans l'*Histoire des colonies* de G. Hanotaux et A. Martineau[5]. Cependant à la fin de la période 1880-1914, l'enseignement du français se mettait partout en place. Il allait se consolider entre 1914 et 1940 et s'accélérer après 1945[6]. Et il est bien certain qu'il allait amener des peuples ou des dirigeants à s'ouvrir à ce qu'on a appelé « la civilisation planétaire » — qui a des formes variées et évolutives. Des écrivains des peuples colonisés, entre les deux grandes guerres, allaient se servir de la langue française : le cas le plus typique est celui de Léopold Sédar Senghor, né au Sénégal en 1906.

La langue française se répandait aussi par la voie pratique, par les contacts quotidiens entre Français (ou francisants) et Indigènes qui travaillaient ensemble, même si ce n'était pas sur le même rang. Et partout on observait l'apparition de journaux ou de bulletins d'information dont le rôle auprès des Indigènes, dans la consolidation des acquis de l'école, et leur extension même, est loin d'être négligeable[7].

Dans le sens inverse, des mots coloniaux — nous en avons relevé un certain nombre — se sont répandus à cette époque dans la langue française. La plupart n'étaient pas inconnus, en ce sens que des voyageurs les avaient déjà employés, mais ce sont les relations, désormais multipliées par le fait colonial, avec les pays exotiques, qui les ont rendus familiers aux gens de la Métropole.

André Lanly

4. *Op. cit.* note 26, p. 175.

5. Tome V, p. 542. L'ouvrage ajoute qu'Albert Sarraut, au contraire, « eut foi (dès 1915-1917) dans les bienfaits d'une instruction moderne développée ».

6. Paradoxalement c'est pendant la guerre d'Algérie, et malgré toutes les difficultés, que l'effort de scolarisation a été le plus important dans ce pays : pendant quatre ans, de 1956 à 1960, le recteur Capdecomme, homme d'action extraordinaire, soutenu alors par le gouvernement, a scolarisé plus d'enfants musulmans que l'administration antérieure pendant 125 ans.

7. « L'histoire des quotidiens spécialisés (en Métropole dans les questions coloniales) reste à faire », dit *l'Histoire Générale de la presse française*, Paris, P.U.F., t. III, p. 384. A fortiori l'histoire de la presse dans les colonies, et sur cette question, nous n'avons que des indications fragmentaires. M[elle] D. Bouche nous signale que des travaux d'étudiants ont été récemment consacrés, à Dakar, à la presse au Sénégal, au Togo, etc.

LES CRÉOLES

La présence, au sein du chapitre intitulé « variétés et diffusion du français », d'une section consacrée aux créoles pourrait apparaître aux yeux des uns comme superflue ou inutile, et à ceux de certains autres comme attentatoire à « l'autonomie linguistique » de ces langues. Ce choix se justifie cependant tout à fait à la fois par l'origine même de ces parlers qui constituent des formes d'évolutions spécifiques du français, même s'ils sont, en synchronie, des systèmes linguistiques très nettement autonomes, et par le dessein originel de F. Brunot qui avait lui-même largement abordé ce problème et en avait souligné l'intérêt au tome VIII de l'*H.L.F.*, dans les livres IV et V de la troisième partie. Il faut souligner qu'il l'avait fait avec une justesse de perspective et de vue étonnante si l'on songe au caractère lacunaire et limité de l'information dont il pouvait disposer.

Il n'est cependant pas inutile de rappeler quels sont les pays où sont en usage des créoles français, car F. Brunot n'en fait pas lui-même un recensement exhaustif. On distingue dans le monde deux grandes zones créolophones : la région américano-caraïbe avec la Louisiane, Haïti (autrefois Saint-Domingue), la Guadeloupe (ainsi que ses dépendances : Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, Saint-Barthélemy), la Martinique, Saint-Thomas (Îles Vierges), la Dominique, Sainte-Lucie, Grenade, les Grenadines, Trinidad (la Trinité), et la Guyane française ; la zone de l'Océan Indien avec la Réunion (autrefois Île Bourbon), l'Île Maurice (ancienne Île de France qui forme un seul État avec l'Île Rodriguez, la troisième Mascareigne) et l'archipel des Seychelles. Quoique certains de ces pays n'aient jamais été colonies de la France, la présence de créoles français y est toujours en relation, directe ou indirecte, avec la colonisation française aux XVIIe et XVIIIe siècles et il paraît souhaitable de réserver la dénomination « créoles » aux parlers qui se sont constitués à cette époque[1].

Les dernières décennies du XIXe siècle sont marquées par un sensible changement des attitudes à l'égard de ces systèmes linguistiques qui, au cours des siècles précédents, n'avaient fait l'objet que de remarques allusives de la part des auteurs de récits de voyages ou de séjours « aux Îles ». Les premiers témoignages sont, en effet, ceux de missionnaires comme le Père Pelleprat qui fournit quelques renseignements sur « le langage des Nègres » aux Petites Antilles (1655) et nous offre quelques exemples de ce parler qui se distingue du « baragouin » des Caraïbes sur lequel nous avons des informations par d'autres auteurs comme Bouton, en 1640, ou Rochefort, en 1658. Durant toute la période qui va du début de la colonisation au milieu du XIXe siècle, les créoles sont unanimement considérés comme du « français abâtardi » : « langage de l'Européen, langage volontairement corrompu pour faciliter sa compréhension » (Chevillard, 1659) ; « langage grossier qui n'est qu'une fausse imitation de notre langue » (Chanvalon, 1743) ; « mauvais patois » (Girod-Chantrans, 1785), etc. Toutes ces appréciations qui concernent des parlers différents témoignent d'une large identité de vues et du peu d'intérêt qui leur est porté. Il est

---

1. Cf. Chaudenson, *Les créoles français* (1979, *2.6*), pp. 23-36 ; cette position est d'ailleurs déjà celle de F. Brunot, quoiqu'il limite un peu abusivement l'usage du terme en ne songeant qu'à des populations serviles d'origine africaine : *H.L.F.*, t. VIII, 3e partie, 1135.

communément admis que cet « abâtardissement » de notre langue s'explique par les insuffisances mentales des esclaves qui se sont essayés à l'apprendre et à la parler. La définition que donne du mot *créole*, en 1869, le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* exprime implicitement ce point de vue et montre que l'existence de parlers créoles dans l'Océan Indien demeure ignorée : « Créole : français corrompu que parlent les habitants des colonies françaises d'Amérique anciennes ou actuelles... Les nègres qui naissent dans les colonies montrent des qualités physiques ou morales presque égales à celles des blancs *créoles* et supérieures à celles des Africains. » C'est précisément à cette époque que vont se manifester les signes d'une évolution que marque essentiellement l'apparition de descriptions de ces systèmes linguistiques. Le plus souvent, elles sont bien entendu conduites par référence au système français et ne mettent pas toujours en évidence, de ce fait, les traits spécifiques de ces parlers. Par ailleurs, apparaissent les premières études sur les créoles de l'Océan Indien qui vont révéler l'existence d'un ensemble linguistique dont les caractères ne peuvent que difficilement s'expliquer par le recours commode au substrat africain.

La première de ces descriptions est celle que donne J. J. Thomas (1869, *2.6*) du créole français de la Trinité. L'auteur, lui-même créolophone, en dépit de maladresses de méthode du type de celles que nous avons mentionnées, a le mérite essentiel de décrire son parler comme une véritable langue, ce que souligne d'ailleurs le titre même de son livre. La plupart des études qui vont alors se succéder sont l'œuvre de créolophones, le plus souvent blancs, et elles alimenteront, dans les années suivantes, la réflexion et la spéculation des linguistes européens : A. de Saint-Quentin, *Introduction à l'histoire de Cayenne* (1872, *2.6*) — guyanais — ; J. Thuriault, « Étude sur le langage créole de la Martinique », *Bulletin de la Société Académique de Brest* (1874) ; Ch. Baissac, *Étude sur le patois créole mauricien* (1880, *2.6*) ; A. Fortier, auteur de nombreux travaux sur le créole louisianais[2] ; R. de Poyen-Bellisle, *Les sons et les formes du créole dans les Antilles* (1894, *2.6*). Ces travaux sont d'étendue et de qualité très inégales ; ils offrent néanmoins une information plus sûre et plus complète que les textes écrits en créole par des lettrés qui constituaient, auparavant, les seules sources de renseignements[3].

Ces dernières ne disparaissent d'ailleurs pas et continuent à être un des modes essentiels de connaissance de ces parlers. En effet, dès la seconde moitié du XVIIIe, mais surtout depuis le début du XIXe siècle, s'était développé dans les pays créolophones un courant de littérature créole « burlesque ». La chanson de Saint-Domingue « Lisette quitté la plaine », publiée par Moreau de Saint-Méry (1797), daterait de 1757 et serait la première illustration du « travestissement » créole de genres littéraires français. Le modèle le plus imité est incontestablement La Fontaine dont la première parodie paraît avoir été celle de Chrestien (en créole mauricien, 1820). On trouve des œuvres du même genre dans la plupart des créoles et nombre d'entre elles connaissent plusieurs éditions successives : A. de Saint-Quentin (1872, *2.6*), en guyanais ; L. Héry (1883), *Esquisses africaines* : une première édition des fables en créole réunionnais de ce volume avait été publiée en 1828 ; F. A. Marbot (1885), *Fables de la Fontaine travesties en patois martiniquais* : ce volume avait déjà connu quatre éditions, la première remontant à 1846 ;

2. Parmi lesquels : A. Fortier (1884-1885, *2.5*) (1915, *2.5*).

3. On pourra aisément trouver des références plus complètes dans les deux bibliographies spécialisées dont on dispose aujourd'hui : I. Vintila Radulescu, *Le créole français* (1975, *0.1*) et surtout *A Bibliography of Pidgin and Creole Languages* de J. Reinecke, S. Tsutaki, D. De Camp, I. Hancock et R. Wood (1975, *0.1*).

G. Sylvain, *Cric ? Crac ! Fables de la Fontaine racontées par un montagnard haïtien*, 1901. Nous ne mentionnons que les ouvrages de quelque étendue ; on pourrait y ajouter les fables en créole louisianais qu'offrent à cette époque les *Comptes Rendus de l'Athénée Louisianais* (A. Mercier, 1890 ; J. Chopin, 1896, 1897).

On peut percevoir d'ailleurs une certaine évolution et, dans un ouvrage comme celui de G. Sylvain, le caractère burlesque s'atténue au profit d'une recherche d'expression littéraire plus proprement créole. C'est le signe de la naissance d'une littérature écrite en créole dont la première illustration est le roman que donne, en guyanais, sous le pseudonyme de Parépou, A. de Saint-Quentin : *Atipa, roman guyanais,* Paris, 1885. Les œuvres en créole qui ne se rattachent pas à la tradition burlesque demeurent encore rares ; on peut signaler les *Poèmes créoles* (Haïti, 1905 ?) de J. Lhérisson dont le célèbre roman *La famille des Pitite Caille*, sans être écrit en créole, fait cependant à cette langue une large place, tant au plan de la description ou de l'évocation de la vie créole, qu'à celui des dialogues reproduits souvent dans cette langue. Cette veine romanesque trouvera sa forme la plus achevée dans l'œuvre de J. Roumain, *Gouverneurs de la rosée* (1944).

Il faut également faire une place à la littérature religieuse ou « sacrée ». Quoique de tels textes créoles existent dès le début du XIXe siècle, ils deviennent, semble-t-il, plus nombreux après l'abolition de l'esclavage, peut-être parce que les masses créolophones se trouvent alors moins contraintes à la conversion obligatoire. On trouve alors, dans les deux zones créolophones, des traductions ou des adaptations créoles des Évangiles (1894, *The Gospel of St Mark*, translated in the French patois of the West Indies ; traductions des Évangiles faites en créole mauricien entre 1885 et 1900 par S. H. Anderson) ou de catéchismes (Rouzaud, 1873, catéchisme créole pour Haïti et les autres Antilles ; 1890, catéchisme de Kersuzan en créole haïtien). On doit constater qu'aux Antilles, ces ouvrages sont souvent considérés comme propres à être utilisés dans des pays dont les créoles sont difficilement intercompréhensibles ; on peut donc, de ce fait, avoir quelques doutes sur la valeur de témoignage linguistique de tels textes.

Les études de folklore demeurent encore, à cette époque, une des sources d'information les plus importantes sur les langues et cultures créoles. Des proverbes, des chansons, des contes des différents pays sont publiés, le plus souvent sous forme d'articles dans des revues scientifiques françaises (*Revue des traditions populaires*) ou américaines (*Journal of American Folklore*) comme dans des publications régionales (*Comptes Rendus de l'Athénée Louisianais*) ; on peut aisément trouver les références de ces travaux dans la bibliographie de J. Reinecke (1975, *0.1*). Commencent cependant à paraître des ouvrages plus étendus où la présentation des documents, sans avoir toujours la rigueur d'une approche réellement ethnographique, dépasse déjà largement le stade de l'anecdote : J. J. Audain, *Proverbes créoles*, Port-au-Prince, 1887 ; Ch. Baissac, *Le folklore de l'Île Maurice*, 1888 ; L. Hearn, *Gombo zhèbes, little dictionary of Creole proverbs*, 1885 (créole louisianais) ; A. Fortier, *Louisiana studies*, 1894 ; A. Fortier, *Louisiana folktales*, 1895. Par là se trouve esquissé le courant de recherche qui conduira, quelques décennies plus tard, à l'élaboration de la monumentale collection consacrée aux contes populaires des Antilles par E. C. Parsons : *Folklore of the Antilles, French and English* (1933-1943).

L'apparition de descriptions assez systématiques et rigoureuses des différents parlers des deux zones, comme le sensible accroissement de l'étendue et de la qualité de la documentation en créole vont favoriser à cette époque le développement d'études théoriques, le plus souvent à caractère comparatiste, sur la genèse et la structure des créoles. Le premier des travaux de ce genre est sans doute l'ouvrage

d'A. Van Name[4]. Les dimensions de cette analyse sont limitées, mais elle présente l'originalité de comparer pour la première fois des créoles issus de diverses langues européennes. C'est surtout après 1880 que va se développer un mouvement d'intérêt très vif pour les études créoles, d'autant plus remarquable que vont s'y engager quelques-uns des plus éminents linguistes de l'époque. L'exemple le plus caractéristique est sans doute celui d'H. Schuchardt qui, entre 1881 et 1914, consacre un nombre considérable de ses travaux à ces parlers. Cette attention passionnée s'explique sans doute par le fait que Schuchardt, comme d'ailleurs plusieurs autres romanistes, espérait mettre en évidence des processus d'évolution linguistique pouvant éclairer les modes et les conditions de formation des langues romanes. Schuchardt lui-même, sur un plan plus général, voyait aussi dans l'étude des « langues de contact » (du « sabir » méditerranéen aux créoles) un champ de recherche particulièrement riche pour l'élaboration et la vérification de ses hypothèses concernant aussi bien les changements et les contacts linguistiques que le rôle et l'importance relative des substrats[5].

Tous les linguistes qui s'intéressent aux créoles ne sont pas d'aussi haute volée ; ils méritent cependant souvent attention. A. de Coelho, à partir d'études portant sur les créoles portugais, élargit son champ d'investigation et essaye de mettre en évidence des traits commun à l'ensemble des parlers (1880). Le rôle des substrats serviles, limité selon lui, serait au contraire essentiel pour L. Adam qui, en 1883, publie *Les Idiomes négro-aryens et maléo-aryens,* dont l'originalité est d'offrir, pour la première fois, une approche des créoles français des deux zones. En effet, l'analyse des « structures » des parlers guyanais, trinitéen et mauricien amène l'auteur à la conclusion (soulignée par le titre même de son livre) qu'il s'agit là de langues mixtes, le substrat étant africain dans les deux premiers cas, malgache dans le troisième. Quoique les fondements scientifiques d'un tel ouvrage soient fragiles, voire inexistants, il sera, en partie, à l'origine du mythe de la mixité des créoles. Il faut cependant reconnaître à L. Adam le mérite d'avoir souligné que la différence de peuplement servile des deux zones rendait hasardeux le recours à un substrat africain commun ; en fait, l'hypothèse de l'africanité de ces parlers trouvera l'essentiel de ses fondements moins dans des analyses linguistiques que dans le désir très vif de certains auteurs, antillais en particulier, de trouver à ces langues et à ces cultures des racines africaines en contestant, par là même, la relation génétique avec le français. C'est ainsi qu'on en viendra à des formules comme celle de S. Sylvain définissant, contre toute vraisemblance, le créole haïtien comme « une langue ewe à vocabulaire français[6] ».

La plupart de ces travaux ne sont cependant pas des études de terrain et le manque d'informations sûres demeure un handicap considérable pour le développement de ces études ; on voit cependant apparaître les premières bibliographies : H. Gaidoz, « Bibliographie créole » (1881-1882, *0.1*) — mais ces travaux s'inspirent, semble-t-il, de l'ouvrage de Coelho — ; Sauzier, « Bibliographie des patois créoles des Mascareignes » (1904, *0.1*) ; ce type de recherche prend par là un caractère de plus

---

4. A. Van Name, « Contribution to Creole grammar », *Transactions of the American Philological Association,* I, pp. 123-67 (1869-1870).

5. L'œuvre de Schuchardt était tombée un peu dans l'oubli, en partie sans doute en raison du fait qu'elle est presque totalement écrite en allemand. Des études récentes l'ont cependant remise à l'honneur (G. Meijer et P. Muysken, « On the Beginnings of Pidgin and Creole Studies : Schuchardt and Hesseling », *in* A. Valdman, *Pidgin and Creole Linguistics,* 1977). Voir dans la Bibliographie générale de ce volume : H. Schuchardt (1882, *2.6*) et (1888, *2.6*).

6. S. Comhaire-Sylvain (1936, *2.6*), p. 178.

en plus scientifique. Des méthodes rigoureuses de dépouillement, de traitement et d'analyse des informations sont désormais mises en œuvre. Le gros article de Dietrich, « Les parlers créoles des Mascareignes » (1891, *2.6*), illustre parfaitement cette approche nouvelle, mais en même temps en souligne les évidentes limites, puisque l'auteur se livre en particulier à une minutieuse étude phonétique à partir de textes écrits d'auteurs divers dont il doit bien reconnaître l'incohérence graphique. Nous n'évoquerons que pour mémoire les cas d'imposture, heureusement rares, comme celui d'A. J. Verrier dont l'étude continue à être citée, aujourd'hui encore, dans toutes les bibliographies à propos du créole réunionnais, alors que l'auteur décrit en fait le mauricien en plagiant Baissac (« Le patois créole de la Réunion », 1906).

Les travaux de Schuchardt sont nombreux et variés[7] : en ce qui concerne les créoles français, ils ont porté en partie sur les parlers de l'Océan Indien et ont suscité, en particulier à la Réunion, quelques recherches locales qui visaient, à l'origine, à répondre aux demandes d'information de l'illustre linguiste allemand[8]. Sans vouloir résumer ses principales conclusions, on peut cependant noter que, selon lui, la genèse d'un créole comporte, préalablement à la créolisation, un stade de pidginisation qui s'opère essentiellement à partir d'une seule langue, par des processus de simplification. Il convient donc, à ses yeux, de ne pas porter au compte des langues africaines, par exemple, des phénomènes qui caractérisent la créolisation en général, ces dernières langues étant souvent trop nombreuses et trop différentes pour constituer un substrat cohérent. Il faut ajouter que le nombre de parlers étudiés par Schuchardt est impressionnant : une vingtaine de créoles issus de différentes langues européennes de colonisation ont été analysés par lui et son œuvre demeure, jusqu'à nos jours, d'une ampleur inégalée.

Le point de vue exposé quelques années plus tard par A. Meillet n'est pas très éloigné de celui de Schuchardt, mais repose sur une connaissance et une analyse beaucoup plus superficielles de ces parlers[9]. Meillet refuse lui aussi aux créoles le caractère de langues mixtes et affirme qu'ils sont issus du système français. L'analyse reste cependant un peu sommaire et surtout sous-estime l'autonomie linguistique des parlers en cause, en raison même du caractère « franco-centriste » des descriptions sur lesquelles elle se fonde. Le but de Meillet est essentiellement de mettre en évidence la continuité linguistique par l'étude de la relation entre français et créoles.

On peut considérer qu'à l'époque envisagée, la plupart des créoles ont à peu près acquis les caractères structurels qu'ils possèdent aujourd'hui. Les grandes immigrations d'engagés africains ou indiens liées au développement de la culture sucrière sont terminées ou sur le point de l'être. Si l'on considère, à titre d'exemple, le créole mauricien, pour lequel on dispose d'une bonne description, celle de Baissac (1880, *2.6*), on constate que les points de divergence avec l'usage actuel sont en nombre réduit et d'importance limitée. Il est d'ailleurs caractéristique que parmi les quelques évolutions que nous allons signaler, des traits que nous donnons comme disparus se retrouvent, en fait, chez des locuteurs âgés ou dans certaines régions de l'île, même s'ils sont sortis de l'usage le plus courant :

---

7. Voir ci-dessus, note 5.

8. Vinson, 1882 ; Volcy Focard, 1884, *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion.*

9. Meillet évoque le problème des créoles dans un article « Le problème de la parenté des langues », *Scientia*, 1914, pp. 403-425 ; cette étude est surtout connue parce qu'elle a été reprise plus tard dans *Linguistique historique et Linguistique générale* (pp. 76-101).

Baissac (1880)		Créole actuel
Passé « mo té çanté » (je chantais)		mo ti santé
Possessif « mon, ton, son » (parfois)		me, te, se
Pron. suj. pl. 2. « vous autes » (parfois)		zot
Marqueur impér. pluriel I.	« allons, anons, anous »	anou
Marqueur préverb. duratif	« apré »	pé
Où « acote, cote »		kot

On constate que la liste est réduite. C'est dans le domaine lexical que les divergences sont les plus sensibles, en raison en particulier d'apports lexicaux indiens relativement récents et que, de ce fait, le creole rodriguais, très voisin du mauricien pourtant, ne présente pas.

Les changements les plus importants, à Maurice comme ailleurs, se situent bien davantage au plan sociolinguistique et touchent au statut et aux fonctions des créoles qui, quoiqu'ils jouent encore partout le rôle de langue de statut social inferieur dans des situations de diglossie, connaissent, dans la plupart des cas, un incontestable mouvement ascendant : or celui-ci conduit, sinon encore à une réelle promotion, du moins à une reconnaissance de leur existence et de leur identité.

La période 1880-1914 est à bien des egards essentielle dans l'histoire des études créoles. Elle l'est d'abord par le fait que l'intérêt qu'on leur porte désormais n'est pas seulement celui que peut susciter l'étrangeté ou le pittoresque de ces bizarres variétés de français tropical corrompu par l'usage servile : apparaissent désormais des études qui se veulent objectives et déjà, pour certaines, scientifiques. Certes la plupart pèchent encore par une excessive fidélité au modèle descriptif français qui occulte en partie les spécificités des systèmes créoles. Dans le domaine littéraire, l'évolution est moins sensible et l'essentiel des œuvres en créole demeure parodique, même si se manifestent les premiers signes d'une expression littéraire créole et si les études des folkloristes révèlent l'existence d'une riche tradition de récits oraux. L'essentiel nous semble que, si la linguistique créole n'est pas encore tout à fait nee, les linguistes, romanistes en particulier, commencent à percevoir l'extraordinaire champ d'investigation que constituent les domaines créolophones, surtout pour l'étude de l'évolution et du changement linguistiques. Schuchardt a le mérite essentiel d'avoir ouvert une voie où s'engageront par la suite Meillet, Vendryès, Jespersen, ou Hjelmslev. Il reste cependant alors beaucoup à découvrir : c'est, pourrait-on dire, la linguistique générale qui a découvert l'importance de ce terrain de recherche : au cours du demi-siècle qui va suivre, on prendra peu à peu conscience de l'intérêt considérable que peut avoir pour la linguistique française elle-même l'étude de parlers qui offrent non seulement des renseignements nouveaux sur des aspects à peu près inconnus du français populaire et ou régional ancien, mais constituent aussi, à des degres et dans des contextes divers, des formes specifiques et radicales d'évolution du système linguistique français.

Robert CHAUDENSON

LA DIFFUSION DU FRANÇAIS HORS DES PAYS FRANCOPHONES ET FRANCISANTS

En dehors des pays « francophones », c'est-à-dire entièrement ou partiellement de langue maternelle française, et des pays « francisants » — les colonies —, la place de la langue française reste prééminente en Europe et dans les relations internationales jusqu'à la première guerre mondiale. Cependant la prééminence n'est plus aussi marquée qu'avant 1815, voire 1870. La relative stagnation de la puissance démographique, militaire, politique, économique, de la France, la défaite subie devant la Prusse, la remarquable expansion industrielle, commerciale et coloniale de l'Angleterre, puis la rapide croissance allemande, entraînent une expansion considérable de l'anglais surtout, mais aussi de l'allemand.

Dès lors, les rivalités entre les trois principaux pays européens, auxquels se joignent progressivement les États-Unis, se portent de plus en plus sur les terrains culturel et linguistique. Ou plutôt, la France les y porte, car sa défaite exacerbe son messianisme. Déjà pendant la période dite « de recueillement », entre 1871 et 1880, puis dans les décennies suivantes, la pensée française s'attache au rôle de la France dans le monde, à celui de « fille aînée de l'Église » pour les catholiques et à celui de « nation-guide » pour les libéraux[1]. Victor Hugo, puis Péguy, Jaurès, Barrès et presque tous les intellectuels de cette époque assimilent la cause de la France à celle de la Civilisation et propagent le thème de la fusion entre le nationalisme français et l'universalisme. L'action culturelle de la France dans le monde et la « diffusion » — au sens actif de ce terme — de la langue française, vecteur de Civilisation, expression et voie de l'universalité française, deviennent au cours de cette période des moyens conscients d'affirmation du rang de la France dans le monde : le premier, au moins dans l'ordre spirituel et culturel.

Action culturelle et diffusion linguistique sont le fait à la fois des acteurs privés, congrégations et autres, dont le nouvel essor entre 1815 et 1870 se poursuit et s'accentue entre 1871 et 1914, et de l'État, essentiellement alors du ministère des Affaires étrangères. Celui-ci, qui fut relativement discret dans ce domaine entre 1815 et 1870, retrouve et développe considérablement certains modes d'intervention utilisés sous Louis XIV, puis sous la Révolution et le Premier Empire. Il se situe en effet au point de convergence de toutes les querelles internes que la France projette à l'extérieur de ses frontières : entre la monarchie et la république, l'Église et l'État, l'universalisme et les formes étroites du nationalisme, entre la « Grande Nation » et ses rivales.

Dès la fin de la première décennie qui suit la guerre franco-prussienne, l'action culturelle et linguistique de la France dans le monde se caractérise par la conduite d'une politique suivie de l'État républicain. Celle-ci se distingue progressivement de l'appui — encore dominant — aux œuvres en plein essor des congrégation d'une part et des autres acteurs privés d'autre part. Elle acquiert, ou retrouve, une autonomie

1. Voir les analyses de J. B. Duroselle, de R. Girardet, et particulièrement celle de C. Digeon : « La crise allemande de la pensée française (1870-1914) », Paris, 1959.

croissante. Elle se fait plus spécifiquement culturelle et nationale. Elle s'oriente enfin vers la diffusion de la langue française tout en étant conçue comme une action civilisatrice, humanitaire, universaliste.

Au demeurant, action privée et action publique concourent à la défense de la civilisation française, opposée, par ses valeurs et messages chrétiens, laïques et révolutionnaires, à la « Kultur » germanique et à l'expansionnisme allemand.

I) L'action des acteurs privés

A) ***Acteurs privés autres que les congrégations.*** Avant de traiter des congrégations et de leur remarquable essor, qui les place toujours au premier rang, il convient de noter que l'action culturelle a aussi été menée par des responsables privés plus nombreux et plus diversifiés que dans les périodes antérieures.

Au moins dans les domaines scientifiques, les savants et sociétés savantes ont maintenu vivantes les traditions d'échanges de correspondance et de visites, à travers des frontières encore assez perméables aux mouvements des personnes.

Explorateurs, naturalistes, géographes se sont multipliés, dans le grand mouvement des sociétés de géographie et de l'expansion coloniale.

Le courant déjà ancien d'expatriation de professeurs de français authentiques ou improvisés, « outchitels », précepteurs et gouvernantes, s'est accru, surtout à destination de la Russie et de l'Europe Centrale, mais aussi vers les Amériques et l'Angleterre. Il a sa large part dans le maintien du français comme langue des milieux de l'aristocratie — surtout russe — et de la riche bourgeoisie des pays cités et même de l'Allemagne.

En outre, les progrès de l'instruction publique en France renforcent la tendance ancestrale de nos émigrants à ouvrir des écoles françaises à l'étranger. Celles-ci sont moins nombeuses, dans la catégorie des établissements non religieux, que leurs analogues allemandes en 1914. Mais elles sont plus significatives car elles accueillent beaucoup d'étrangers alors que les « Auslandsschulen » servent essentiellement aux communautés d'Allemands émigrés, incomparablement plus fortes que les françaises.

A ces acteurs individuels s'ajoutent des acteurs institutionnels qui ont beaucoup développé leurs interventions, dans une large autonomie à l'égard de l'État.

Deux d'entre eux sont confessionnels : La Société des missions évangéliques et l'Alliance israélite universelle. Celle-ci, créée en 1860 à Paris pour élever, en hébreu et surtout en français, le niveau culturel des communautés israélites sur le pourtour de la Méditerranée, en Orient et en Europe Centrale, compte près de 200 écoles en 1914, dont 90 avec 14 000 élèves dans le seul empire ottoman[2].

L'Alliance Française, créée en 1883, a dû sa naissance à la volonté de quelques personnalités, notamment de « géographes », de regrouper dans le monde les amis de la France, de sa langue et de sa culture, afin d'y constituer des foyers de rayonnement français et de faire pièce à l'influence de l'Empire allemand. Il

---

2. Ces chiffres, ainsi que la plupart de ceux qui sont fournis dans cette étude, sont tirés des Archives du ministere des Affaires etrangeres. Series : Des Œuvres : Correspondance administrative C 19 a C 35 : Affaires politiques diverses : Memoires et documents : Secours religieux.

s'agissait de « faire aller l'Alliance » là où l'État et les congrégations ne pouvaient aller du fait d'obstacles de nature politique ou confessionnelle. Un réseau très étendu s'est ainsi constitué, essentiellement hors des colonies françaises. En 1914, plusieurs centaines de comités entretiennent les amitiés franco-étrangères, organisent des conférences et des manifestations culturelles. L'enseignement du français ne s'y développera que plus tard. Mais déjà apparaît le rôle multiplicateur de l'Alliance et sa capacité de mobiliser les bonnes volontés et les ressources extérieures, puisqu'entre 1883 et 1917 les comités à l'étranger ont payé plus de 70 % de leurs dépenses (5,3 millions de francs sur 7,4) grâce à leurs moyens propres.

La Mission laïque française a été fondée en 1902 par des universitaires et « géographes » laïques, réunis dans les locaux de l'Alliance Française, pour propager l'enseignement laïque par la création et la gestion d'écoles françaises à l'étranger et dans les colonies. Liée à certains milieux gouvernementaux et parlementaires qui semblent avoir fortement encouragé ses fondateurs, la Mission laïque n'a pu cependant bénéficier des faveurs de l'ensemble du gouvernement ni du Parlement, sans parler des agents du ministère des Affaires étrangères. Elle ne prendra un véritable essor qu'après la guerre.

B) ***Les congrégations*** sont restées, à cette époque, les acteurs privés les plus importants. Elles ont pris un essor extraordinaire et sans équivalent ailleurs, ni en Allemagne ni en Italie, amplifiant ainsi le grand mouvement de création et d'essaimage des congrégations qui avait marqué le Second Empire. Le 28 novembre 1899, le député et abbé Gayrand, rapporteur du budget des affaires étrangères pour l'année 1900, pouvait faire état, devant la Chambre des députés, des statistiques fournies par le Quai d'Orsay :

> « Il y a en ce moment dans le monde 44 sociétés principales de missionnaires. Sur ces sociétés, 28 environ fournissent des missionnaires français. En 1894 — je n'ai pas de statistiques plus récentes —, le nombre des prêtres, des frères et des sœurs de toute nationalité exerçant l'apostolat sur tous les points du globe dépasse 70 000[3]. Sur le nombre des prêtres, plus des deux tiers sont français, sur le nombre de frères et des sœurs, les quatre cinquièmes au moins sont nos compatriotes. Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant que ce mouvement des missions catholiques s'est presque tout entier développé dans ce siècle, puisqu'en 1789 le chiffre de nos missionnaires était de 300 à peine. Or, aujourd'hui on peut affirmer que près de 50 000 missionnaires français sont répandus sur tous les points du globe où, en prêchant la religion catholique, ils font aimer la France.
>
> Une société, entre toutes, mérite bien de notre patrie ; c'est la société française des missions étrangères. En cette année 1899, plus de 1 100 prêtres de cette société — dont 32 évêques —, prêchent [...] particulièrement dans les pays d'Extrême-Orient. Cette société compte trente missionnaires dans ces régions, 2 000 élèves y sont instruits ; elle a 3 000 écoles recevant plus de 90 000 enfants [...].
>
> En Afrique, en 1899, il y avait environ 1 000 prêtres français, plus de 1 600 écoles et 230 hôpitaux.
>
> Dans le Levant, divers ordres de religieux ou de religieuses possèdent 5 000 écoles où 80 000 élèves de toutes nationalités apprennent la langue française [...] car dans les écoles on reçoit non seulement des jeunes enfants catholiques, mais des jeunes enfants de tous cultes, de toutes religions[4]. »

3. D'autres sources font état de chiffres sensiblement inférieurs. Mais toutes les sources concordent en ce qui concerne la proportion de Français dans le total.

4. Journal Officiel du 29-11-1899, p. 1978, et archives du Quai d'Orsay, C 23 budget 23.16. 1899-1903.

En Égypte, où la rivalité franco-anglaise est particulièrement intense, les congrégations contribuent puissamment à maintenir et même à développer l'influence française, au moins dans le domaine culturel et linguistique. Le nombre d'élèves de leurs écoles passe de 15 000 en 1902 à 20 000 en 1909 et à près de 25 000 en 1914[5]. Dans l'Empire ottoman proprement dit, elles en ont plus de 100 000 au début de la guerre. Ces chiffres indiquent que, dans ces pays aux structures sociales encore très figées, la grande majorité des gens ayant reçu quelque instruction s'est trouvée alors en contact plus ou moins étroit avec la langue et la culture françaises. Par les soins, les hôpitaux et dispensaires, l'action sociale, l'évangélisation et l'énorme effort de scolarisation, les congrégations ont apporté une immense contribution à la pénétration et au renforcement de la présence culturelle et linguistique française en Orient, en Extrême-Orient et en Afrique.

En fait, presque tous les acteurs privés ont consacré une large part de leurs efforts à l'enseignement scolaire et extra-scolaire et ont joint ainsi le messianisme culturel et linguistique français au messianisme religieux ou idéologique.

D'autres pays — principalement l'Allemagne et l'Italie — ont développé à l'époque leurs écoles, mais l'ont fait surtout là où leurs nationaux émigrés formaient des communautés assez nombreuses et solides. En dehors de ces foyers d'émigrés, leurs écoles et institutions destinées aux autochtones sont restées assez rares et d'un niveau très élémentaire, sauf en Extrême-Orient où l'Allemagne a créé, à partir de 1900, des écoles techniques et professionnelles.

La dispersion des écoles françaises dans le monde a suscité bien des critiques. Onésime Reclus, par exemple, proposait en 1904, dans « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique », d'en supprimer la plupart, au bénéfice de celles d'Afrique : or, le réseau n'a cessé de s'étendre, jusqu'à nos jours. Il a dû en effet son existence et son extension continue, malgré les vicissitudes de l'histoire, à l'initiative des individus, au dévouement inlassable et à la fibre pédagogique de tant de missionnaires religieux et laïques.

L'État a d'ailleurs contribué à amplifier le mouvement.

II) L'action de l'État

Malgré les querelles politiques françaises, et sans doute aussi grâce à elles, la Troisième République a su à la fois aider les divers centres privés et mettre en œuvre progressivement des actions propres, dictinctes des leurs tout en s'appuyant sur elles en fonction de ses besoins.

A) ***Aide aux acteurs privés.*** L'aide aux congrégations pour leurs œuvres de soins et d'enseignement requérait avant 1870 la quasi-totalité des crédits inscrits chaque année au budget du ministère des affaires étrangères depuis la Restauration.

L'instauration de la République, puis l'influence croissante de l'anticléricalisme dans la politique intérieure, ne pouvaient rester sans conséquences sur l'action culturelle à l'extérieur. Les dernières années du XIXe siècle et les premières années du XXe ont vu, avec l'arrivée au pouvoir de gouvernements plus radicaux et

5. Archives du M.A.E. C. 23. D2 budget ; et Mémoires et documents, Egypte.

anticléricaux, le vote de la loi de juillet 1901 sur les associations et les congrégations, la création de la Mission laïque en 1902, l'expulsion des congrégations en 1904, la séparation des églises et de l'État en 1905 et la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Cependant, ce « tournant laïque » du début du siècle n'a amené aucune véritable rupture dans l'attitude de l'État à l'égard de l'œuvre étrangère des congrégations.

En effet, dans deux domaines principaux, celui de la protection des chrétiens, donc de l'appui politique, diplomatique et militaire aux congrégations à l'étranger et à leurs catéchumènes, et celui du soutien et des subventions à leurs œuvres sanitaires, sociales et scolaires, l'intervention des gouvernements successifs de la IIIe République jusqu'en 1914 a été marquée par une remarquable continuité, voire par une progression, malgré toutes les contestations et attaques auxquelles elle fut presque constamment en butte.

À l'égard de la protection des chrétiens, la IIIe République a poursuivi la politique des régimes qui l'ont précédée, tant dans l'Empire ottoman qu'en Chine. Elle a vigoureusement défendu le monopole de protection de la France dans ces régions et cherché à étendre la protection à d'autres, notamment à l'Égypte et à l'Éthiopie. Le ressort principal de cette action a été la volonté de résister à la concurrence des autres puissances ou de l'écarter. L'argument de la rivalité internationale et des menaces allemande, anglaise, italienne, a toujours permis d'obtenir le soutien du Parlement et de la majorité de l'opinion publique.

Ainsi, lors d'une séance de la Chambre des Députés du 21-1-1902, Delcassé, ministre des affaires étrangères, invoque à la fois l'histoire des « capitulations », le succès des missions et la menace étrangère, pour justifier l'intervention de l'escadre française, à la suite de laquelle le Sultan dut confirmer et étendre la reconnaissance légale des écoles françaises et protégées françaises dans l'Empire ottoman. En 1906 encore le gouvernement français obtient du gouvernement italien l'engagement qu'aucune demande de protection ne serait examinée et accueillie par lui sans que la France en soit avisée au préalable et mise en demeure de la discuter ou de la ratifier[6].

Cette politique a été poursuivie bien après le « tournant laïque », et notre diplomatie a su résister victorieusement aux efforts des Allemands et des Italiens qui poussaient la Chine à établir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et à briser le monopole français de protection des chrétiens, préparé dans les siècles précédents, instauré en 1858 et confirmé depuis lors. En 1906, Mgr Veccia, Secrétaire Général de la Propagande, à Rome, et Mgr Rolleri, Secrétaire des rites orientaux, affirment que la Propagande, consciente de la prépondérance numérique et qualitative des missionnaires français en Chine, « tient à rester fidèle à sa tradition de faire appel au concours de la France et [...] constate avec satisfaction que, malgré les incidents pénibles de la politique intérieure, les représentants de la République maintiennent leur rôle traditionnel[7]. »

En Égypte, la République a obtenu du gouvernement khédivial, puis en 1904 de la Grande-Bretagne elle-même, la confirmation de la protection des œuvres des congrégations.

En Éthiopie, dès avant l'élaboration en 1884 et 1885 du projet de traité d'amitié avec le Roi Jean d'Abyssinie, la France avait obtenu du Négus des mesures lui

---

6. Archives du M.A.E. C 23 budget 1906, chemise 67 ; note de la direction des affaires politiques du 24-9-1906 pour le rapporteur du budget à la Chambre.

7. Archives du M.A.E. Affaires politiques diverses. Volume 312 bis. Chine. Protectorat religieux de la France. Dossier général. V. 1907-1917.

assurant une situation assez privilégiée pour « écarter les influences étrangères ou [...] les subordonner à la nôtre », et la reconnaissance de « notre protectorat sur les missions ».

La neutralité de l'État républicain, puis sa politique anticléricale, dont on a proclamé qu'elle n'était « pas un article d'exportation », n'ont donc pas dépassé les frontières.

Quant au soutien et aux concours accordés aux œuvres, notamment aux écoles, ils n'ont jamais cessé. Ils ont même constamment augmenté, malgré les attaques de plus en plus vigoureuses subies au Parlement. De 791 625 F en 1881 les subventions sont passées à 2 332 000 F en 1912, en francs courants mais dans une période de stabilité monétaire. Elles ont crû plus vite que le budget total du Quai d'Orsay. En outre, bien des dépenses d'action culturelle ont été couvertes par d'autres chapitres de ce budget, notamment par les fonds secrets. Il convient d'y ajouter celles du Pari Mutuel, c'est-à-dire du produit des jeux, relevant de l'Intérieur (Agriculture) mais avec la participation de plus en plus effective du Quai d'Orsay aux décisions d'attribution.

Enfin bien des aides aux œuvres ont été prélevées sur les budgets des ministères de la marine et des colonies, au bénéfice non seulement des colonies, mais encore des pays voisins : Maroc, Chine, par exemple.

Les ministres des affaires étrangères successifs, ainsi que ceux des rapporteurs du budget qui étaient — presque tous — très favorables à l'aide aux congrégations, ont su désarmer les principales critiques. Aux arguments déjà cités se sont de plus en plus fréquemment ajoutés ceux de l'intérêt propre du rayonnement culturel et de la modicité des sommes allouées à chaque œuvre. G. Hanotaux, Delcassé et plusieurs députés ont soutenu souvent qu'avec 200 à 900 F par école, le coût de l'élève était bien faible, grâce au bénévolat et à l'ingéniosité des religieux.

En même temps l'État s'efforce de mieux faire prévaloir ses orientations propres de politique culturelle dans ses relations avec les congrégations auxquelles il apporte son aide. Ces orientations portent surtout sur la part et la qualité de l'enseignement du français dans les écoles, ainsi que, vers la fin de la période, sur l'introduction et le renforcement des matières scientifiques et de la formation professionnelle et technique dans les programmes.

Elles portent aussi sur la poursuite de cet enseignement dans le secondaire, en quelques endroits choisis, ainsi qu'au niveau universitaire, pour mieux asseoir l'influence française là où elle se trouve menacée par des actions étrangères.

Ainsi le gouvernement s'est appuyé sur les Jésuites, qui comptent parmi les plus « intellectuels » des ordres missionnaires, pour développer un enseignement supérieur français à Changhaï (université Aurore) et à Beyrouth (Saint Joseph).

La faculté de médecine de Beyrouth, premier élément d'un ensemble universitaire qui s'est constitué par étapes, a été dès le début organisée selon des vues politiques. Il s'agissait de lier le concours que l'État lui apportait à un contrôle constant exercé par celui-ci, ainsi que Gambetta et Jules Ferry avaient eu soin de l'établir en 1882. Il s'agissait aussi et surtout de faire pièce à l'université fondée par l'église presbytérienne des États-Unis, qui contribuait fortement, avec d'importants moyens — déjà —, à répandre l'usage de l'anglais parmi les populations israélites et orthodoxes du Liban. Depuis lors les études médicales accomplies à Beyrouth ont été sanctionnées par des diplômes délivrés après délibération d'un jury français d'État[8].

8. Archives du M.A.E. Notes de la direction des affaires politiques du 24-9-1906 et du 5-11-1906 pour P. Deschanel, rapporteur du budget à la Chambre. C 23, D2, 1906, 67 et 68.

L'Université franco-chinoise « Aurore » de Changhaï, créée en 1908, procédait de la volonté gouvernementale française de concurrencer l'Université de langue anglaise de Hong-Kong ainsi que le projet d'Université allemande du Chantoung.

A l'égard des autres acteurs privés, l'État a eu des attitudes différentes selon qu'il s'agissait d'organismes confessionnels non catholiques ou d'institutions non confessionnelles. Il semble que les secondes aient été mieux traitées que les premiers. Mais les deux catégories n'ont bénéficié que modestement et tardivement des crédits gouvernementaux.

En ce qui concerne les œuvres protestantes, assez peu développées par rapport à celles des catholiques, moins attachées aussi à la diffusion linguistique et plus complémentaires que concurrentes de leurs homologues anglo-saxonnes, voire allemandes, l'attitude du gouvernement français a été marquée surtout par la neutralité, l'indifférence, voire l'absence de soutien. Vers la fin de notre époque seulement, des subventions ont été accordées aux écoles protestantes, notamment au Liban.

On observe une attitude presque analogue à l'égard de l'Alliance israélite universelle, dont l'œuvre était pourtant remarquable et tirait une partie importante de ses ressources des contributions des riches communautés juives d'Angleterre, des États-Unis, voire d'Allemagne. Ce n'est que dans les premières années du vingtième siècle que l'État — un certain climat d'antisémitisme renforcé au moment de l'affaire Dreyfus n'étant pas non plus un article d'exportation — a pris mieux conscience, sur les rapports de plus en plus insistants des ambassades, de l'intérêt des écoles israélites pour la diffusion de la langue et de la culture françaises. Des subventions n'ont été allouées que quelques années avant 1914, d'abord et surtout au Maroc, ainsi qu'en Tunisie et en Perse.

Les institutions non confessionnelles, qui ont pourtant bénéficié dès leur création du soutien gouvernemental sous toutes les formes non directement budgétaires, ont dû attendre elles aussi la fin de l'époque considérée avant de recevoir des subventions publiques réellement significatives.

Mais il faut bien voir que le soutien administratif a été considérable. L'Alliance Française en a bénéficié dès ses débuts en 1883. A partir de cette date on trouve constamment dans les archives des preuves et des indications de l'appui souvent puissant, voire déterminant, que de nombreux comités ont reçu de nos représentants diplomatiques et surtout consulaires. Ceux-ci rendent volontiers compte au Quai d'Orsay de leurs succès en ce domaine, parfois d'ailleurs avec complaisance et présomption.

La Mission laïque n'a guère remplacé d'écoles religieuses. Mais elle a commenc à partir de 1905 en Grèce, de 1908 en Éthiopie, de 1909 à Beyrouth, au Caire puis Alexandrie, à se voir confier des créations ou des prises en charge d'écoles no confessionnelles.

A l'égard de quelques autres organismes privés, moins importants que précédents, le gouvernement français a adopté une attitude comparable. Ain Ligue maritime française, fondée le 31 janvier 1899 avec un don de 15 000 Commandant Marchand pour tenter d'imiter le puissant « Flottenverein » allem n'a bénéficié que de fort modestes subventions dans les quelques années qu précédé la guerre. L'appui moral et administratif du Quai d'Orsay et de ses age été plus important que le soutien financier, mais considérablement plus faibl celui que le gouvernement allemand a apporté au « Flottenverein ».

Au total, les acteurs privés, surtout catholiques, ont donc été soutenus par l' mais plutôt modérément, le plus souvent aux moindres frais. Et leur autonomie

large n'a été que faiblement et tardivement réduite par l'affirmation progressive d'une politique culturelle et des orientations propres au gouvernement. En fait, les actions gouvernementales se sont surtout exercées au-dessus et à côté des actions privées.

B) ***Le développement des actions propres de l'État.*** Les gouvernements de la IIIe République ont su appliquer des politiques différentes selon les pays étrangers partenaires, mener des actions de coopération technique et intellectuelle adaptées à leurs interlocuteurs, étendre le champ des interventions publiques aux pays développés selon des modalités nouvelles, concevoir et mettre en œuvre un début de politique linguistique en dehors des œuvres et des établissements français, mettre en place enfin des structures administratives plus adaptées à l'ampleur de la tâche.

En dehors des colonies et protectorats, en dehors également de la Turquie, mais dans des pays où l'influence française s'établissait solidement ou se renforçait, le gouvernement français a mené et intensifié des actions propres distinctes du soutien qu'il apportait par ailleurs aux acteurs privés institutionnels. Ainsi en Égypte, en Perse, en Grèce, en Éthiopie, en Chine, le Quai d'Orsay a mené tantôt une politique scolaire originale, tantôt une politique de développement universitaire, tantôt une œuvre de recherche archéologique, et dans presque tous ces pays une politique que nous nommerions aujourd'hui de coopération technique. Les grands travaux d'équipement : chemins de fer, routes, canaux, ports, irrigation, etc., la formation de cadres indigènes sur place et en France, ainsi que la coopération médicale, se sont considérablement développés à cette époque. Ces entreprises, subordonnées à la politique générale de la France envers chacun des pays considérés, et sujettes aux pressions exercées par les rivalités politiques et commerciales internationales, ont pourtant été, pour la plupart, largement autonomes. Les raisons en sont diverses mais tiennent surtout au fait que ces actions encouragées par l'État trouvèrent leur origine dans des initiatives non d'institutions mais d'individus. Ainsi de l'École de Droit du Caire :

> « Dans le courant de l'année 1891, les agents anglais en Égypte commençaient à envahir le domaine de l'instruction publique presque exclusivement réservé jusque-là à l'élément français. Leurs efforts coïncidaient avec la mort de notre compatriote Vidal Pacha, directeur de l'école de droit khédiviale.
>
> Notre représentant au Caire comprit l'intérêt qui s'attachait à conserver à la France la direction d'un enseignement qui permettrait de continuer à former comme par le passé, pour le service khédivial, des fonctionnaires et des administrateurs attachés à nos idées et imprégnées de culture française.
>
> Sous sa direction, un groupe de Français du Caire [purent] ressaisir les étudiants égyptiens qui allaient peut-être nous échapper et fonder une série de cours [... avec des] professeurs payés sur les fonds spéciaux du ministère des affaires étrangères[9]. »

Plus tard, après la fondation de l'université égyptienne en 1908, le gouvernement français lui a fourni aussi des professeurs de littérature française, d'économie politique, de beaux-arts, voire d'instruction des femmes musulmanes. Ce recrutement, auquel le Quai d'Orsay procédait sans passer par des institutions relais, en demandant à des savants connus de lui de jouer le rôle d'intermédiaires, s'ajoutait à

9. Archives du M.A.E. C 23. D2 budget. 1906, chemise 67. Note de la direction politique du 23-9-1906 sur l'école de droit du Caire, adressée à Paul Deschanel, rapporteur du budget à la Chambre.

celui auquel il procédait pour Beyrouth, dont les professeurs étaient loin d'être tous jésuites.

À cette formation sur place s'est ajoutée une action de formation en France développée, avec l'aide de bourses, surtout à partir de 1890-1900 et au bénéfice de l'Égypte et de l'Éthiopie.

En outre, l'époque voit le développement d'une coopération technique dans le domaine de la médecine et de la formation de cadres, menée de plus en plus indépendamment des interventions des acteurs privés, surtout religieux.

C'est le cas en Chine. Citons, à titre d'exemple, l'action médicale au Szetchouan. Un médecin français, le Dr. Legendre, avait été mis à la disposition du Consul de France à Tchentou par le gouverneur général de l'Indochine, à la fin de 1901, afin d'organiser le service médical de l'armée vice-royale, des grandes administrations de cette capitale de province, de l'école des arts et métiers et d'un vaste hôpital municipal, à créer avec l'aide française.

Installé d'abord par nécessité dans les locaux de la Mission catholique française à Tchentou, le Dr. Legendre, soutenu fortement par le consul Bons d'Anty, tient à se dégager très vite de cette sujétion qu'il supporte mal et juge peu propice au bon accomplissement de ses tâches. L'école de médecine — avec un enseignement donné en chinois par le Dr. Legendre, puis en français par lui-même et les collaborateurs venus le renforcer —, l'hôpital, un institut Pasteur (en 1908) sont ouverts avec une aide sans cesse accrue du gouvernement vice-royal. Très entreprenant, fort de la puissance du corps médical français avec lequel il entretient d'utiles relations, le Dr. Legendre obtient lors de ses voyages à Paris et par ses correspondances directes avec le Quai d'Orsay, des moyens accrus en personnel, en crédits et en matériel.

Le soutien administratif et financier du Quai d'Orsay, fort modeste dans les débuts de l'expérience, a crû sensiblement à partir de 1907-1908. Il n'a jamais atteint une très grande ampleur, l'essentiel des moyens provenant des autorités chinoises. Mais la coopération médicale dont l'importance a été progressivement reconnue, s'est étendue à d'autres villes, par exemple à Kharbine avec le Dr. Mesny, à Tientsin avec le Dr. Segalen.

L'influence française s'est établie dans d'autres pays par des voies analogues. Les docteurs Vitalien en Éthiopie et Mauchamp à Jérusalem, puis à Marrakech, ont illustré ce type de coopération médicale publique.

A partir de 1905-1906, l'action culturelle gouvernementale s'étend hors des colonies, des protectorats et des pays de « capitulations ». Une aide prudente est accordée aux écoles françaises du Japon. Une intervention plus massive, mais encore réticente faute d'accord intergouvernemental, concerne le Maroc. Jean Jaurès soutient en 1903, contre Delcassé qui invoque l'absence de traités, que la France doit affecter des crédits « à gagner par des oeuvres publiques l'amitié des tribus dissidentes, « en bled siba »[10]. »

On tâtonne alors vers les futurs accords culturels. A peu près simultanément, en 1906, de nouveaux chapitres du budget apparaissent, concernant les interventions en faveur des écoles françaises non confessionnelles d'Occident, c'est-à-dire surtout d'Europe et d'Amérique latine.

Les communautés d'émigrés français commencent à intéresser le gouvernement, bien après l'Allemagne et l'Italie. On voit apparaître aussi, à partir de 1907-1908, une allocation à une école française de la Nouvelle-Orléans, première manifestation

---

10. J. O. du 24-11-1904, p. 2844 sqq. Discussion à la Chambre, le 23-11, du budget de 1904.

d'un intérêt pour la Louisiane encore bien ténu, mais que le Quai d'Orsay déclare vouloir renforcer.

L'extension se manifeste encore par la charge confiée aux ambassades de suivre de près la situation de la langue française dans l'enseignement des principaux pays, notamment de l'Allemagne.

De même, le Quai d'Orsay réagit favorablement, en saisissant nos postes, à une proposition du Comité de patronage des étudiants étrangers, appuyée par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts. Paul Melon, professeur à la Sorbonne, animateur de ce comité, avait insisté dans un rapport du 24 mai 1901 sur « l'utilité qu'il y aurait à remplacer par de jeunes professeurs français dans les chaires de langue et littérature françaises des universités et des écoles du dehors les étrangers qui sont à l'heure actuelle si souvent chargés de cet enseignement. » Il s'agissait, selon lui, et le Quai d'Orsay en fut assez aisément convaincu, de suivre l'exemple des Allemands, déjà très introduits alors dans les universités d'Amérique latine et septentrionale, surtout dans les disciplines scientifiques :

> « Nous avons tout ce qu'il faut. Depuis la réorganisation de nos universités, le nombre de nos diplômes, agrégés et licenciés allant chaque année croissant, il y a aujourd'hui pléthore[11]. »

L'État se met aussi, au même moment, à encourager les relations universitaires internationales. Il le fait sous deux formes voisines appelées ensuite à se développer séparément.

La première est la création d'instituts français parrainés par des universités françaises. Celui d'Espagne, à Madrid, a été construit en 1909 grâce à une subvention de 150 000 F. donnée par le ministre français de l'Intérieur sur le produit des jeux. Celui de Saint-Pétersbourg a eu comme promoteurs Paul Doumer et Ernest Lavisse. L'institut de Madrid est chargé de la même mission de rapprochement intellectuel que celui de Florence. Il est placé sous le patronage d'un comité composé des universités de Bordeaux, Toulouse et Montpellier, et présidé par l'ambassadeur de France en Espagne. A Florence comme à Madrid ou à Saint-Pétersbourg il s'agit plus encore de faciliter aux étudiants, savants et chercheurs français l'étude des pays hôtes que de diffuser la culture et la langue françaises. L'idée si importante de réciprocité culturelle apparaît.

La seconde forme a consisté à encourager les universitaires français à se rendre, pour des tournées de conférences, dans les universités et institutions culturelles des pays développés, notamment américaines, anglaises et allemandes. Entreprises surtout à l'invitation des riches universités étrangères[12], ces tournées de conférences ont parfois été soutenues financièrement par le Quai d'Orsay, dès avant 1914.

Les autres éléments de politique culturelle gouvernementale qui apparaissent dans les débats et en partie aussi dans les réalisations à partir de 1905-1906 relèvent presque tous du souci d'atteindre à une plus grande efficacité par une meilleure réciprocité et aussi par une action exercée en France même, tant à l'égard des Français que des étrangers qui y vivent. Dès cette époque se dessinent donc, de

11. Archives du M.A.E. Série C. adm. 1876-1907. C 29 Instruction publique. Affaires diverses 1893-1904. Rapport de Paul Melon du 24-5-1901.

12. Ainsi F. Brunetière, E. Boutroux, G. Lanson (« Trois mois d'enseignement aux États-Unis, 1912 »). Voir à ce propos l'ouvrage de J.-B. Duroselle sur « la France et les États-Unis des origines à nos jours », Paris, Éd. du Seuil, « l'Univers historique », 1976, 285 p., p. 80 sqq.

façon modeste mais assez nette, quelques-unes des lignes directrices de l'action culturelle ultérieure.

Les échanges scolaires apparaissent, avec les voisins immédiats, à côté des échanges universitaires. Les ministères des Affaires étrangères et de l'Instruction publique suscitent alors la création, en 1910, de l'Office National des universités et écoles françaises, association selon la loi de 1901, chargé de promouvoir les échanges scolaires et universitaires à tous les niveaux. Les premiers assistants français sont affectés dans quelques écoles anglaises et allemandes, et leurs premiers homologues allemands et anglais viennent en France. On s'interroge alors sur les moyens de renforcer l'accueil en France de jeunes étrangers, d'adapter la formation à leurs besoins, de choisir les plus talentueux et d'en faire « non des subalternes mais des meneurs d'hommes[13]. »

C'est aussi l'époque du premier grand débat au Parlement entre l'assimilation et l'association, à travers l'enseignement dispensé dans les écoles françaises à l'étranger, plus particulièrement dans les pays musulmans, sans doute plus réfractaires que d'autres à l'assimilation. C'est l'époque où l'on commence à recommander que les petits Français apprennent l'arabe et que les petits Musulmans apprennent le français et s'imprègnent de culture française de manière beaucoup moins aliénante qu'auparavant et beaucoup plus conforme à leurs besoins.

C'est enfin à cette époque que le gouvernement français a mené, avec succès, sa première grande bataille pour la confirmation du rôle du français comme langue diplomatique internationale. Il s'agissait de constituer un tribunal d'arbitrage entre les États-Unis du Nord de l'Amérique et les États-Unis du Mexique, appelé à statuer sur le différend qui opposait ces deux pays à propos du « Pious Fund of the California ». Le gouvernement de Washington entendait imposer l'anglais comme langue du tribunal.

Selon toutes apparences, ce fut Jules Cambon, notre ambassadeur à Washington qui, dans une dépêche du 16 juin 1902, prit l'initiative d'alerter le Quai d'Orsay et de le presser d'agir. La suite fournit un bel exemple de réactions rapides et de mobilisation concertée des représentants au Mexique, à La Haye, et de leurs amis belges, roumains, danois... Le 15 septembre suivant M. de Monbel télégraphie de La Haye que M. Matzen, président danois, a prononcé en français un discours d'ouverture et « a proclamé la langue française la langue officielle du tribunal qui tient séance aujourd'hui même[14]. »

La grande diversification des actions culturelles soutenues par la direction des affaires politiques, et de celles qu'elle a été progressivement amenée à conduire elle-même, la nécessité de procéder à une réorganisation interne, à une réévaluation des interventions et à un renforcement des agents et des services, ont conduit à la création en 1909 du Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger. Deux notes du 22 juin et du 16 juillet contiennent les précisions relatives aux raisons de sa création, à ses compétences. Celles-ci restent encore limitées, puisque la Tunisie, le Maroc, l'Abyssinie et l'Asie y échappent encore.

L'action menée par les acteurs privés et publics entre la guerre franco-prussienne et la première guerre mondiale n'a pas été entièrement novatrice. Dans plusieurs domaines elle n'a fait que poursuivre ou retrouver des méthodes, des thèmes et des

---

13. Cf. le rapport du député Gervais à la Chambre, document n° 2661 annexé au procès-verbal de la séance consacrée le 21-1-1906 au budget du M.A.E. pour 1906, p. 37, J. O. du 22-1-1906.
14. Archives du M.A.E. série C administrative, C 19, arbitrage international.

champs d'application géographiques et sectoriels déjà explorés au cours des deux siècles antérieurs.

Mais elle se distingue aussi, nettement. D'abord par une sorte d'exacerbation, défensive et offensive à la fois, du messianisme civilisateur et de l'universalisme français. Ceux-ci, pour la première fois, s'appuient de manière plus équilibrée tant sur l'aspect religieux — catholique surtout, mais aussi protestant et israélite — que sur les rapports révolutionnaires et laïques de la pensée et de la civilisation françaises.

Elle se distingue ensuite par une autonomie croissante du « culturel » autre que religieux et idéologique, par un intérêt propre porté par l'État au rayonnement en soi, quels que soient les contenus du « message » — ou les aliments du « foyer » — ainsi qu'à la place et à l'expansion de la langue française dans le monde, à la fois moyen d'influence et témoin du rang et de la grandeur de la France.

Elle se distingue encore par son intensité, son foisonnement, et par la diversité de ses acteurs et de leurs modalités d'intervention, par la démocratisation et la popularisation de l'ensemble de ses thèmes principaux. Elle découvre la « coopération technique » intergouvernementale, les échanges universitaires internationaux organisés, et l'intérêt des encouragements officiels à la réciprocité culturelle, au moins à l'égard des autres grandes civilisations.

Elle se distingue enfin par sa considérable extension géographique, hors des champs traditionnellement labourés de l'Europe « utile », de l'Empire ottoman et de la Chine, et par un labour plus profond de ces derniers, spécialement au Levant, en Grèce, en Turquie, en Égypte.

Par le nombre et l'activité des agents culturels français à l'étranger, par l'importance et la solidité du réseau d'établissements de soins, de recherche, et surtout d'enseignement, tissé et renforcé au cours de ces quelque quarante années, la III[e] République a beaucoup fait pour la diffusion de la langue française dans le monde. En 1914 celle-ci dispose à l'étranger d'un beau domaine qui complète et renforce celui des pays francophones et celui des pays francisants de l'empire colonial.

L'action culturelle menée pendant ces quatre décennies a largement contribué à donner à la langue française, à la veille de la grande guerre, la base nécessaire à l'affirmation de son rôle de langue internationale dans tous les continents et de sa place au tout premier rang des grandes langues mondiales.

Albert Salon

CHAPITRE III

ASPECTS DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

LA LANGUE POÉTIQUE

Tout fait problème dans ce titre : le point de départ comme le point d'arrivée choisis ; le concept même de « langue poétique » : existe-t-il *une* « langue poétique » — et sur quel corpus fonder une analyse de ses caractères propres ?

A) *Problème de « périodisation »*

Dès lors que l'historien pratique une coupe dans le cours du temps, il accomplit un geste arbitraire. Cependant, au regard du présent chapitre, une heureuse coïncidence se présente à point : Jules Romains ayant déclaré, dans son discours de réception à l'Académie : « ... de 1815 à 1914 — car c'est bien ainsi que l'on s'accorde maintenant à délimiter le XIXᵉ siècle vrai... », G. Duhamel lui répondit : « Quand les symbolistes parlaient de l'année 1885 (...) ils laissaient paraître, dans leur voix, ce léger frémissement qu'on réserve aux dates sacrées... » et plus loin : « La fameuse révolution de 1885, la révolution de nos symbolistes, en bouleversant la poésie, avait inquiété les prosateurs » — observation de prix, car elle marque à la fois l'autonomie au moins relative d'un phénomène poétique et son influence sur le cours même de l'histoire de la prose.

Cette convergence des métamorphoses et des ruptures touche non seulement poésie et prose, mais tous les arts. En 1960, J. Cassou put donner à l'exposition « Les sources du XXᵉ siècle » le sous-titre suivant : « Les arts en Europe de 1884 à 1914 ». De fait 1884, c'est la première année du Salon des Indépendants, c'est la dernière du géant romantique, c'est l'éclosion d'*À Rebours*, des premiers *Poètes maudits* en attendant celle des *Illuminations*... Au demeurant, si l'on souhaite un peu arrondir, rien n'interdit de remonter jusqu'à 1880. Verlaine nous donne sa caution : « C'est vers 1880 que s'accentuèrent les diverses tendances de la nouvelle « fournée » de poètes qu'honorent une audace judicieuse le plus souvent et l'amour des bonnes lettres qu'il faut[1] ».

A quoi J. Ajalbert fournit un écho plein de sel : « Toute cette fermentation de renouveau poétique, vers 1880, sous le règne de Jules Grévy-le-Pingre...[2] ».

Nous voilà donc devant ce fait daté, patent : un renouveau de la poésie — audacieux, véhément, diversifié. Cependant, il reste à savoir s'il appartient à l'histoire de la langue et s'il s'agit au moins d'une mutation du langage poétique.

B) *Quelle langue poétique ? — Quel corpus ?*

La première question est fondamentale, et n'intéresse pas la seule période ici envisagée. R.-L. Wagner le notait un jour : il est comme entendu que « la poésie est un objet d'études littéraires ; mais la langue poétique, considérée en tant que telle, n'a pas inspiré beaucoup de travaux sérieux et satisfaisants ». Et quand ceux-ci

---

1. *Notes sur la poésie contemporaine* (1893). Éd. Club du meilleur livre, t. II, p. 919.
2. *Mémoires en vrac,* (1938, *3.1*) p. 50.

existent, ils relèvent de la stylistique, non de l'histoire de la langue. Or, comment ne pas admettre que la poésie représente une véritable langue dans la langue et qu'en tous cas « une langue est en cause et que les conditions de son emploi par les poètes relèvent, après tout, de la linguistique au même titre que celles des langues spéciales[3] ».

La vraie difficulté (pourquoi s'en cacher ?) réside en ceci que la poésie prend corps à travers des œuvres dont les unes, en grande quantité mais de faible qualité, ont vite fait de se fondre dans l'anonymat, mais dont les autres, marquées par le génie, émergent et se détachent. Dès lors, les échantillons de langue que celles-ci présentent ne sont plus vraiment *à l'intérieur*, mais *aux confins* de l'idiome : la langue poétique apparaît alors comme une langue-limite, ou une limite de langue.

Là-devant, deux réactions opposées se manifestent, à l'époque des Symbolistes comme de nos jours. Pour les uns, la langue poétique est la plus vraie, parce que la plus calculée, la plus voulue ; c'est la langue par excellence, glorifiée comme telle, l'en-soi de la langue. Ainsi G. Kahn : « Les romanciers ? La prose est outil de conversation. Le vers ? Il faudrait la flexion perpétuelle de la strophe déclarée seule unité[4] ». Mais aussi bien, l'autre saison, R. Debray : « La langue est la substance même de l'être national, et la poésie, plus encore que la prose qui n'a de rapport qu'instrumental à la langue, voue à cette dernière un culte[5] ».

Cependant, à partir de la même idée première, d'autres ont pu aboutir à une conclusion presque inversée. Tel V. Segalen, témoin de langue précieux puisqu'il a écrit d'abord presque toutes ses *Stèles* en prose, puis les a retravaillées jusqu'à en faire de la poésie : « Le style en doit être ceci qu'on ne peut pas dire un langage car ceci n'a point d'échos parmi les autres langages et ne saurait pas servir aux échanges quotidiens : le Wên...[6] ».

Pour le coup, c'est aller trop loin : s'il n'y avait point du tout d'échos, en effet ce ne serait pas un langage. Or les échos vont, aujourd'hui même, se multipliant. Reste que le poète est mû par le désir, employant les matériaux de sa langue, de fuir leur usage ordinaire. D'où l'on conclura : parler de « langue poétique », c'est manier plus ou moins la métaphore. Il existe par le fait un ou plutôt des langages poétiques : l'expression est chez Laforgue. Disons, si l'on préfère une variante due à Verlaine : des « phénomènes poétiques français[7] » qui s'inscrivent soit à l'intérieur, soit sur les frontières de la langue, selon les cas. De toute manière, ils méritent largement d'être étudiés par l'historien, au moins comme témoignages précieux. En effet, d'une part ils émanent d'écrivains, c'est-à-dire d'usagers professionnels de la langue, très attentifs à l'outil qu'ils manient, à l'art de s'en servir et à ses possibles performances. D'autre part, ils représentent un *secteur* et un *registre* de langue particuliers, d'une valeur éminente, intéressants à observer ne fût-ce que dans leur rapport, variable selon les cas, à la langue commune.

Voilà indiqués des champs d'investigation dont il faut avouer, après R.-L. Wagner, qu'ils commencent à peine d'être reconnus ; en sorte que le présent chapitre d'histoire n'offrira guère mieux qu'une suite de chantiers à ouvrir. Qu'il s'agisse du dialogue entre la langue et les poètes, ou de la rencontre entre la langue

---

3. « Langue poétique (Du quantitatif au qualitatif) », *in Gedenkschrift für E. Lerch* (1955), p. 416 *sqq*.
4. Reproduit par J. Ajalbert, (1938, *3.1*), p. 164.
5. *Le Pouvoir intellectuel en France* (1979, *2.1*), p. 157, note.
6. Dans la Préface de *Stèles*.
7. *Loc. cit.*, t. II, p. 912.

et les œuvres, on se bornera à jalonner la recherche. Encore faut-il savoir à quels poètes, à quels groupes ou écoles s'en tenir, autrement dit à quels courants de langage poétique, chacun représentant un faisceau de tendances d'expression assez perceptible pour compter dans l'histoire de la langue.

Nul *corpus* n'échappe aux objections, et il arrive que le moins élaboré paraisse le plus satisfaisant. C'est ainsi qu'après avoir fait le tour des manuels et panoramas de la poésie d'expression française de 1880 à 1914, dont chacun comme de juste trie et classe, l'historien a le sentiment de rencontrer enfin le vrai de la production poétique lorsqu'il se plonge dans les abondants « Morceaux choisis » des *Poètes d'aujourd'hui*, édités par « l'érudit Adolphe Van Bever » et « l'effronté Paul Léautaud[8] » à partir de 1900. Le parti retenu est d'une provocante simplicité : 75 poètes classés par ordre alphabétique, répartis par tiers sur trois volumes, chaque tranche d'extraits étant accompagnée d'une notice bio-bibliographique aussi dense que sobre. L'examen suivi de ces trois volumes procure plusieurs bénéfices substantiels : d'abord il permet de mesurer la hauteur où se situent les « phares » auxquels la plupart des autres Morceaux choisis accordent un quasi monopole, privant par là le lecteur de toute visée réellement comparative ; ensuite il met en évidence un certain nombre de constantes ou dominantes à travers le vaste intertexte ainsi composé pour la plus grande part de *minores* dont, il faut oser le dire, la fréquente banalité surprend et afflige. Elle atteste du moins, au yeux du recenseur appliqué, que pour la période en cause l'expression « langue poétique » possède un sens. Encore la perspective risque-t-elle d'être spécieuse (c'est un grief qu'on peut adresser à cette compilation) : les deux éditeurs n'ont sans doute pas toujours poussé le scrupule jusqu'à choisir les pièces les plus *moyennement* représentatives de chaque poète.

Quant à la distribution des « premiers rôles » la plus significative du point de vue de l'histoire et de la typologie du langage poétique, elle pose d'assez rudes problèmes, le propre des œuvres de génie étant de se dérober au temps et aux normes. Sainte-Beuve, vers sa fin, avait mélancoliquement annoncé la disparition des « groupes » ou des « familles littéraires », au profit de « types » cultivant leur isolement[9]. La période 1880-1914 à la fois confirme et infirme : jamais il n'y eut autant d'Écoles, de Groupes, de Cercles, ni pareille quantité de Revues et de Manifestes ; mais cette prolifération même est un signe de conflits et d'éclatements incessants. Cela dit, il n'est pas trop malaisé de repérer des lignes de force, permettant de situer les principaux « Mouvements » poétiques, c'est-à-dire quelques « modèles » par référence auxquels se laissent définir des écritures-types attestées par des créateurs reconnus d'un côté, par des cohortes de suiveurs de l'autre.

Ce double catalogue analytique étant dressé, trois axes nous guideront vers les types de contenus et d'expressions : le premier allant du poète à son langage et à la langue ; le second des thèmes et contenus spécifiques aux conditions d'emploi de la langue qu'ils commandent ; le troisième enfin, consacré plus étroitement aux moyens d'expression, s'écartant le moins possible des rubriques habituelles : phonétique ; vocabulaire ; syntaxe ; prosodie même dans la mesure, si importante durant la période considérée, où son évolution influence de manière très directe les rapports entre discours poétique et usage commun de la langue.

*

* *

8. Pour parler comme A. Anglès (1978, *3.1*), p. 69.
9. Cf. par exemple, dans un article de janvier 1865 (*Nouveaux Lundis*, t. IX. p. 245) ; « De nos jours les choses vont vite : on passe immédiatement à l'état de type. »

I) Les « Écoles » et la mise en place des modèles

La situation de la poésie vers 1880-85 est, à bien des égards, fausse — en tous cas faussée par le phénomène Hugo. La royauté de l'exil, puis l'ampleur de son patriarcat parisien ont eu pour incontestable effet de gêner et de retarder la reconnaissance des nouveaux venus.

Songe-t-on qu'à un an près *Les Fleurs du Mal* ont paru en même temps que *Les Contemplations* ? Ou encore, pour en venir à notre période, qu'en 1881 sont publiés à la fois *les Quatre Vents de l'Esprit* et *Sagesse* ?

Seulement Baudelaire, désavoué comme artiste par Sainte-Beuve, condamné par la justice bourgeoise, sera en fait exclu des palmarès officiels pendant un demi-siècle : qu'on relise les premières éditions du célèbre manuel de Lanson ! Sans doute les plus grands ne s'y sont-ils pas trompés, mais eux-mêmes sont largement méconnus. Verlaine, Rimbaud, Mallarmé, beaucoup d'autres encore, saluent en Baudelaire le véritable initiateur de la Poésie moderne. Non pas tous au demeurant de la même voix — et ceci importe à notre propos : pour les uns il a créé une nouvelle « langue » ; pour d'autres ses ressources d'expression ne sont pas à la hauteur de sa nouveauté d'inspiration. Des Esseintes, selon Huysmans, voue une « admiration sans borne » à « cet écrivain qui, dans un temps où le vers ne servait plus qu'à peindre l'aspect extérieur des êtres et des choses, était parvenu à exprimer l'inexprimable, grâce à une langue musculeuse et charnue qui, plus que toute autre, possédait cette merveilleuse puissance de fixer avec une étrange santé d'expressions, les états morbides les plus fuyants, les plus tremblés, des esprits épuisés et des âmes tristes[10] ».

Voilà ce qui s'appelle transplanter *les Fleurs du Mal* dans les serres de la Décadence ! De fait, Verhaeren témoignera : « C'est de lui qu'est sortie toute la génération littéraire actuelle ; c'est lui qu'elle a étudié, c'est lui qu'elle décalque et qu'elle imite[11] ». R. de Gourmont, amateur sagace des faits de langue autant que des poètes, dit la même chose, avant d'ajouter une nuance de poids : « Toute la littérature actuelle et surtout celle qu'on appelle symboliste, est baudelairienne, *non sans doute par la technique extérieure*, mais par la technique interne et spirituelle, par le sens du mystère[12] ».

Mais c'est à Rimbaud que revient le jugement du vrai linguiste, dans un texte entre tous cité : « Baudelaire est le premier voyant, roi des poètes, *un vrai Dieu*. Encore a-t-il vécu dans un milieu trop artiste ; et la forme si vantée en lui est mesquine : les inventions d'inconnu réclament des formes nouvelles[13] ».

Mallarmé pour sa part — H. de Régnier en particulier l'atteste[14] — éclairait de trois flambeaux les chemins de la poésie : Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, et faisait du premier l'un des plus constants sujets de ses Mardis.

Voilà pour la vérité d'arrière-plan, perçue de quelques-uns. Mais sur le devant de la scène que se passe-t-il ?

---

10. Voir *À Rebours*, pages 215 à 218.
11. *Impressions*, t. III, p. 21.
12. *Le Livre des Masques*, t. I, p. 57.
13. Lettres à P. Demeny de mai 1871.
14. Voir dans *Nos Rencontres*, pages 89-91 et 206-207, des souvenirs très précieux sur les sujets favoris du Maître.

Leconte de Lisle succède à Hugo à l'Académie, consacrant le triomphe extérieur de la lignée parnassienne : Banville, Sully-Prudhomme, puis Heredia et, par contamination familiale et non sans variations, H. de Régnier.

Cependant, l'éclat de cette École un temps régnante fait trop oublier la continuité de l'influence romantique dont demeurent marqués quantité de poètes réputés aujourd'hui mineurs, mais qui étaient les seuls à posséder vraiment un public : c'est de ce côté que l'historien devra se tourner s'il veut rendre compte de l'état du langage poétique le plus couramment utilisé de 1880 à la fin du XIXe et même au début du XXe siècle. A cet égard doit être corrigée une erreur d'optique assez commune : la critique fait état volontiers d'un néo-romantisme fin de siècle, marqué, selon le titre si juste de Mac Orlan, par *l'inflation sentimentale*. L. Blum lui-même écrivait : « ... Le retour au Romantisme fut, il y a dix ans (*i. e.* vers 1895-1900), le caractère du mouvement poétique. Ce qu'on a nommé l'humanisme ne fut qu'un romantisme rajeuni[15] ».

Au vrai, la veine romantique ne s'est jamais tarie : elle prend seulement figure de résurgence lorsque décroissent les grands courants du Symbolisme, et que ne s'affirme pas encore en pleine évidence la montée de « l'Esprit nouveau ». Des remarques analogues pourraient être faites à propos de ce qu'on a nommé « néoclassicisme » et « néo-symbolisme ». Ce sont autant de queues d'Écoles ou de tendances où se retrouvent tous ceux que n'habite point la puissance d'innover.

Un autre défaut de perspective vient de l'habitude qu'ont prise les « spécialistes » de traiter isolément ouvrages de poésie et de prose ; en fait, leurs destins sont de plus en plus liés, à mesure que s'estompent les séparations entre les genres, et d'abord quant à la langue et à ses modes d'emploi. Pour la période qui nous occupe, une histoire conjointe de la poésie et du roman serait éclairante.

Du côté du roman, l'évolution esthétique paraît bien continue et claire, au moins dans les principes et la pratique des plus grands. Du romantisme au réalisme puis au naturalisme, la trajectoire possède à la fois *un* sens et *une* direction ; il est manifeste en outre que, sous l'effet de la force acquise, elle se précipite vers sa limite : partant de la passion du pittoresque, elle passe par le soin plus appliqué de « rendre » le vrai, avant de s'exercer sur le réel le plus plat et le plus bas. Une réaction, fatale, se produit ; elle est double.

Dans le champ même de l'art romanesque et jusque dans les rangs de l'École naturaliste, des protestations s'élèvent contre les excès de vulgarité. En témoignent par exemple le « Manifeste des Cinq[16] » et — cas littérairement plus célèbre — Huysmans, passant du naturalisme de *Marthe* au contre-naturalisme d'abord symboliste et névrosé *d'À Rebours*, puis décidément mystique avec *En Route* et *La Cathédrale*.

Du même coup, cependant, la poésie apparaît aux dévots de l'Art comme une riposte et un refuge. Ainsi s'explique le succès de l'art parnassien, qui contraste avec le naturalisme par chacun de ses traits : inspiration mythique, noblesse des thèmes, forme hautaine et ouvragée. Ainsi se comprennent les conditions dans lesquelles Huysmans change de cap : il ne se contente pas de modifier sa propre esthétique et sa propre langue romanesque ; il en appelle, lui aussi, à la Poésie. Non point la

---

15. « L'œuvre poétique de Mme de Noailles », *Revue de Paris*, 15 janvier 1908.
16. J. Huret l'évoque en plusieurs endroits de son *Enquête sur l'Évolution littéraire* (1891, *3.1*) : Il s'agissait, dit-il (p. 230), « de rompre un peu théâtralement avec l'école de Médan, à l'occasion des « ordures » de *La Terre*. »

parnassienne qui ne l'intéresse guère, mais la descendance symboliste de Baudelaire : Verlaine, Mallarmé, auxquels il joint, sur un second plan, Tr. Corbière, Villiers de l'Isle-Adam, Al. Bertrand[17]. Quelques mots de des Esseintes sur Mallarmé requièrent ici l'attention, car ils définissent la part à ses yeux prépondérante des faits de langage dans une poétique neuve :

« Ces idées nattées et précieuses, il les nouait avec une langue adhésive, solitaire et secrète, pleine de rétractions de phrases, de tournures elliptiques, d'audacieux tropes (...) des surprises d'images nouvelles et invues surgissaient à tout bout de vers ». (pp. 297-9).

Tout cela se résume en deux points-clés : d'une part l'antagonisme Symbolisme *vs* Naturalisme, traduit avec vigueur par R. de Gourmont[18] : « Il n'y a aucun doute sur les tendances des nouvelles générations littéraires : elles sont rigoureusement antinaturalistes (...) nous nous sommes éloignés d'une littérature dont la bassesse nous faisait vomir ». De là les changements de thèmes et de langage dans le roman et un regain parallèle de la poésie. D'autre part, au sein de l'évolution du genre poétique, le développement de deux tendances principales : l'une issue plus directement dans les faits, quoique par réaction, du romantisme est celle du Parnasse ; l'autre, fille de Baudelaire, est celle des Symbolistes et Décadents.

Voilà pour les lignes de faîte : une analyse plus poussée devra prendre en compte au moins trois facteurs importants. D'abord le divorce entre Parnassiens et Symbolistes n'est pas aussi consommé que les protagonistes l'affirment : où classer, par exemple, les débuts de Verlaine et la fin d'H. de Régnier ? Ensuite, les œuvres rangées vaille que vaille sous la bannière symboliste ou décadente se diversifient à l'infini, et d'autres lignes de partage, souvent d'ailleurs de nature linguistique, conduiront à distinguer ici une veine prosaïste, intimiste, familière, là une ou plusieurs tendances à la recherche soit de l'idée, soit de la forme rare, difficile. Un autre couple, qui voisine sans toujours se confondre avec le précédent, oppose les dionysiaques aux apolliniens... Enfin, lorsqu'on descend du génie vers le talent, c'est-à-dire de l'exception vers le grand nombre, il faut bien reconnaître que l'on passe en même temps des oppositions fortement marquées vers les proximités indistinctes.

R. de Gourmont a dit cela de manière aussi franche que pudique : « Le verger est très divers, très riche, trop riche ; — la densité des feuilles engendre de l'ombre et l'ombre décolore les fleurs et pâlit les fruits[19] ».

Faut-il tenter des recensements, et s'essayer à reconnaître, à travers la production poétique entre 1880 et 1914, des réseaux ou des familles ? — Une chose est certaine : poètes et critiques (ceux-ci ne faisant souvent qu'un avec ceux-là, ce qui est déjà une marque d'époque) se sont alors complu, souvent dès l'adolescence, à former des cercles, créer des revues, inventer des noms pour s'en faire des drapeaux. Il nous suffira ici de produire des références dont le choix ne manque pas. En effet (autre signe des temps) les Symbolistes et leurs « supporters » aiment plus que tout raconter leurs campagnes, se décerner éloges et critiques les uns aux autres : Verlaine, avec ses *Poètes maudits*, fut là aussi l'initiateur.

---

17. Plus tard, dans la réédition de 1903, il ajoutera Rimbaud et Laforgue, avec cet utile avertissement : « Arthur Rimbaud et Jules Laforgue eussent mérité de figurer dans le florilège de des Esseintes, mais ils n'avaient encore rien publié à cette époque-là. »
18. Voir J. Huret, (1891, *3.1*), p. 135.
19. *Loc. cit.*, T. I. p. 7.

L'un des inventaires les plus complets et les plus clairs est celui que, sous la rubrique « Éphémérides poétiques », Ernest Raynaud a introduit dans sa *Mêlée symboliste*, aux pages 181-188, 363-371, 556-567, pour les périodes 1870-1890, 1891-1900, 1901-1910. Y figurent, année par année, tous les recueils poétiques parus et toutes les revues créées. Trois chapitres du livre sont en outre consacrés, l'un aux « petites Revues », l'autre entièrement à *La Plume*[20], le troisième aux liens entre « les Écoles et les Revues ». Les *Mémoires en vrac* de J. Ajalbert (voir note 2) abondent en notations, comme de juste éparses, sur « la flottille pullulante des petites revues » (p. 163) — en particulier sur les saisons 1884-1886 : « Les grandes années des Décadents, des Symbolistes, des Instrumentistes... Et des « petites revues » (p. 187). Pour la période 1890-1910, temps de préparation et de formation du « phénomène NRF », nous possédons enfin la parfaite chronique et la moisson de références réunies par Auguste Anglès (voir note 8).

Il serait vain d'énumérer toutes ces publications très souvent éphémères, comme toutes les Écoles dont elles se réclament ou qu'elles annoncent. À titre d'échantillons et de faits de langue, citons seulement, après E. Raynaud, quelques étiquettes de l'époque symboliste : l'École française (Poinsot), le Néo-mallarmisme (Royère), l'Aristocratisme (Lacaze-Duthiers), l'Impérialisme (Louis Estève), le Floralisme (Rolmer), le Dynamisme (Guilbeaux), le Vivantisme (Fivé), le Plurialisme (Cravan). À quoi l'on ne saurait se priver d'ajouter la trop oubliée École vibrante ou iriso-subversive de Rodolphe Salis, les célèbres compagnons Zutistes de Charles Cros, le Cercle des Hydropathes fondé par E. Goudeau, l'éclectique Chat Noir, le groupe philosophique-instrumentiste de R. Ghil, celui de G. Kahn, le Magnificisme de Saint-Pol Roux...

On pressent, à cette très incomplète énumération, quelle gageure ce serait de vouloir établir une carte des systèmes d'expression poétique qui se sont fait jour au cours de quelque trente-cinq années où se succédèrent plus d'une centaine de cercles, groupes, tendances se réclamant chacun d'un type ou d'un mode d'inspiration et d'expression particuliers. À vrai dire, la vue d'une telle prolifération incite à prendre ses distances, afin de mieux distinguer les points de relief et la manière dont, autour d'eux, se répartissent les autres éléments du panorama.

Par bonheur, les tentatives ne manquent pas dont celle-ci peut s'aider, bien que les objectifs de l'une aux autres soient différents. Jusqu'à présent les critères de répartition sont demeurés avant tout de l'ordre « littéraire », faisant intervenir à des degrés variables les étiquettes de « doctrine » affichées par les poètes et les réactions du lecteur. Deux « tables » des matières retiendront l'attention, eu égard au parallélisme sensible des titres : *De Baudelaire au Surréalisme — De Rimbaud au Surréalisme*, et à la qualité des auteurs, Marcel Raymond, G.-E. Clancier, à la fois critiques et poètes. Toutefois, avant d'en opérer une synthèse orientée, peut-être convient-il de rouvrir un tout petit livre de 1885, *Les Déliquescences*, Poèmes décadents d'Adoré Floupette[21], et de parcourir « sa Vie par Marius Tapora » (son camarade de classe). Avec l'ingénuité qui sied à un « Pharmacien de 2e classe », celui-ci dévide sous nos yeux le fil des lectures et trouvailles successives faites par le futur poète, d'abord lycéen à Lons-le-Saulnier, puis étudiant à Paris dans les années

---

20. Choix justifié, car *La Plume*, fondée en 1889 par Léon Deschamps, sut demeurer une tribune très ouverte, en sorte qu'« elle fut, pendant quinze ans, le miroir le plus fidèle de toute notre vie esthétique. » Son autre mérite est d'avoir consacré — chose rare à l'époque — des numéros spéciaux soit à des poètes : Baudelaire, Verlaine, Moréas, Maeterlinck... soit à des mouvements de poésie : Félibres, Décadents, Symbolisme, Occultisme, etc.

21. *Alias* G. Vicaire et H. Beauclair.

80, avant de devenir auteur « décadent » en 84-85. Au lycée, Floupette et son ami apprenaient à lire les auteurs classiques et à révérer Boileau et Racine ; mais à la faveur des vacances, Floupette découvre Lamartine, puis Victor Hugo, Musset, Vigny et Brizeux *(sic)*. Une fois Parisien, à la stupeur de son compagnon demeuré provincial, très vite il renie ses amours romantiques[22] et s'éprend des beautés parnassiennes. Passion brève, car le voici soudain « empoigné » par *Les Humbles* de F. Coppée : « il était devenu poète rural ». Pour peu de temps : non moins promptement il s'enrôle « sous la bannière de M. Zola ». Emportement peut-être moins fugace, puisque son ami a le loisir alors de passer des examens, puis de venir s'installer à Paris où il retrouve Floupette, converti cette fois au... Symbole et prompt à entraîner Tapora vers ses nouveaux dieux au premier rang desquels brillent les « deux grands initiateurs de la poésie de l'avenir, MM. Etienne Arsenal et Bleucoton » — traduisez bien sûr : Stéphane Mallarmé et Verlaine.

Le tableau est net : l'enseignement officiel demeure fidèle aux classiques ; mais les nouvelles générations, dès qu'elles sont curieuses de poésie, découvrent tour à tour les Romantiques, le Parnasse, l'Intimisme populiste à la Coppée, le Naturalisme, le Symbolisme avec deux coryphées : le prolixe et doux Verlaine, l'obscur et sévère Mallarmé, autour desquels gravitent Rimbaud le voyant, Laforgue le lunaire, plus un *macabre*, un mystique, un hystérique, sans oublier Carapatidès (Moréas ?) incarnant « la décadence romaine ». Un seul grand absent dans ce mémorial : Baudelaire, unanimement reconnu pourtant comme la cime d'un arbre aux branches multiples[23]. Il est temps de repérer ces dernières, comme autant de points d'appui aux analyses qui vont suivre.

La clef de voûte de tout l'ensemble à laquelle chacun ou presque se réfère encore vers 1880-85, est donc Baudelaire. Empruntons-lui, comme Clancier, le nom de « Phares » pour désigner ses plus grands héritiers : Verlaine, Rimbaud, Mallarmé, Laforgue, tous quatre marqués au sceau de la « double postulation », mais chacun en tirant la spécificité de son registre : révolte et délire chez Rimbaud, soumission et caprice chez Verlaine, refus et retrait chez Mallarmé, détresse et tendresse chez Laforgue. N'oublions pas pour autant, plus directement issu de Hugo, Leconte de Lisle, prêtre de l'impassibilité, ni non plus les artisans de deux « réactions » qui comptèrent en leur temps : Coppée et Moréas.

Sans trop donner dans l'esprit de système et tout en laissant beaucoup de marges où figureront ceux qui, tel un Milosz, ont changé d'horizon à mesure qu'ils avançaient, il est permis de faire dériver de ces quelques « Grands » autant de séries auxquelles se rattacheront sans peine, à la fois quant à la facture et aux thèmes choisis, tous les *minores* qu'on rencontrera. Voici une table de références restreinte, à lire plus comme « proposition » que comme « position » — ensemble ouvert sur

---

22. Une exception, mais très relative : « Hugo était toujours le *Maître*, mais il planait au fond de l'empyrée (...) Volontiers le bon Dieu était délaissé pour ses saints. » (page 18).

23. Très suggestif est le rapprochement entre ce texte de 1885 et l'étude publiée en 1939 par Valéry sous le titre *Existence du Symbolisme* (*Œuvres*, éd. Pléiade, t. I, pp. 686 *sqq*). Ce dernier s'essaie à reconstituer le paysage littéraire d'un adolescent épris de lecture en 1886. Que trouve-t-il chez le libraire ? — Des romans naturalistes qui se vendent en quantité... et « d'autre part, moins achalandés, bien moins visibles (car ce sont des poètes), il découvre les Romantiques, de Lamartine à Hugo. Non loin d'eux, en petits tomes blancs, les rimeurs à la mode : Parnassiens de toutes grandeurs. En cherchant bien, on mettrait peut-être la main sur un exemplaire des *Fleurs du Mal.* » Cet adolescent pouvait très bien se nommer Paul Valéry, né en 1871, de dix ans le cadet d'Adoré Floupette ; mais, à dix années de distance, leur expérience littéraire est rigoureusement la même.

tous les sous-ensembles que telle ou telle direction de recherche peut impliquer. L'ordre de présentation suit la chronologie de naissance des chefs de file (soulignés) :

I) *Leconte de Lisle* — Heredia — H. de Régnier (ce dernier offrant des corrélations avec les Symbolistes).

II) *Mallarmé* — les principaux « Mardistes »[24] — Valéry.

III) *Coppée* — Les « ruraux » et populistes : Richepin — Bruant — Rictus — Jammes.

IV) *Verlaine* — les Décadents — l'« École belge » (également liée à Rimbaud).

V) *Rimbaud* — Claudel — Segalen — Saint-John Perse.

VI) *Moréas* — Les « Romans » et méditerranéens : L. Tailhade — La Tailhède — Maurras.

VII) *[Corbière[25]] Laforgue* — Apollinaire — les Fantaisistes et les Cubistes.

VIII) *Péguy* — fils et père de Personne.

*

* *

II) Les rapports de la Poésie et des Poètes à la langue

Les caractères de la langue française, ses possibilités d'emploi (ses « performances » comme disent aujourd'hui les linguistes) aux fins de poésie sont deux objets de réflexion assidue chez nombre d'auteurs — mais en particulier chez ceux qui se réclament du symbolisme ou se situent par rapport à lui.

1) Premier phénomène saillant : tous ou presque vouent un véritable culte à la langue[26]. En même temps ils portent un intérêt aigu aux problèmes de l'expression poétique. La plupart s'intéressent avant tout au vocabulaire : le *Petit Glossaire pour servir à l'intelligence des auteurs décadents et symbolistes* de Jacques Plowert[27] en est une preuve aussi plaisante qu'utile. Cependant, de plus en plus souvent les recherches se dirigent du côté de la syntaxe : chacun songe ici à Mallarmé, mais il représente un cas extrême et mieux vaudrait réunir l'ensemble des auteurs soucieux de répudier le fameux « paix à la syntaxe » de Hugo — depuis Verlaine et Rimbaud jusqu'à Laforgue, Apollinaire, Claudel, Segalen, combien d'autres. Enfin se

---

24. Entre autres, Claudel qui fut plus « mallarméen » d'abord, « rimbaldien » ensuite, tout en devenant lui-même.
25. Laforgue a reconnu en lui un précurseur ; mais chronologiquement il ne nous appartient pas.
26. Verlaine, voulant définir Rimbaud comme « un très grand poète, absolument original, d'une saveur unique », ne trouvait rien de mieux à ajouter que ces mots : « prodigieux linguiste ». Ce qui vaut, au plus haut degré, pour Rimbaud vaut pour presque tous les autres, chacun misant sur les pouvoirs de la langue à la mesure de son génie — ou de son talent.
27. (1888, *3.2*). *Alias* Paul Adam qui se cite lui-même volontiers, mais non à tort : il fut un néologiste convaincu.

multiplient les créateurs attachés à mieux connaître les ressources de leur instrument, à découvrir les liens de solidarité entre la réforme de la prosodie, le choix des mots et la structure des phrases : les noms déjà cités se retrouveraient ici ; ajoutons-y les plus théoriciens : G. Kahn, R. Ghil et A. Spire.

Le fait est que toute poésie, dans le dernier quart du XIXe siècle, se tourne à un moment ou à l'autre en un « art poétique », de celui de Verlaine à celui de Claudel. Les auteurs aiment à s'expliquer, à se commenter eux-mêmes ou entre eux. Les témoignages surabondent. Mentionnons parmi beaucoup d'autres[28] : les Mardis de Mallarmé, les Samedis de Heredia, plusieurs chapitres de Huysmans dans *À Rebours*, les *Réflexions sur quelques poètes* de Moréas, le *Carnet d'un Décadent* et *La Mêlée symboliste* d'E. Raynaud, *Nos Rencontres* d'H. de Régnier, *Le Symbolisme* d'Ad. Retté, les trois volumes d'*Impressions* de Verhaeren ... et surtout l'inestimable *Enquête sur l'Évolution littéraire* de J. Huret (1891), où sont réunies les réponses des uns et des autres.

2) Second fait d'époque important : l'attitude des poètes envers la langue et son usage comme moyen d'art les divise entre deux grandes tendances.

D'un côté se situent ceux qui choisissent de la prendre en son état, estimant qu'elle est riche de tous les possibles. Ainsi F. Jammes, dans un texte où il distingue lucidement entre *style* et *langue* : « J'ai parlé avec la voix que vous m'avez donnée. J'ai écrit avec les mots que vous avez enseignés à ma mère et à mon père qui me les ont transmis[29] ». Rien de plus clair : de l'idiome reçu en héritage et respecté comme tel il tire sa « voix », c'est-à-dire sa manière propre.

A. Spire ira jusqu'aux précisions didactiques, en essayant de définir l'outil dont il use : « Une forme entièrement libre et rarement rimée, un vers, non pas syllabique mais accentué, un vers qui, écrit dans la langue de notre temps, pour des oreilles de notre temps, reçoit son rythme non plus de la forme, mais du sens ...[30] »

De l'autre côté l'on rencontre ceux qui s'octroient la licence d'enrichir l'idiome, spécialement dans son lexique, et de l'assouplir et le diversifier dans sa syntaxe. Parmi ces derniers il faudra faire une place particulière à quelques-uns — comptant d'ailleurs parmi les « Grands » — qui ne rêvent de rien de moins que de créer une nouvelle langue : Rimbaud, Mallarmé, Apollinaire.

Deux textes, par leur simple mise en regard, jettent une vive lumière sur les sources d'une telle dualité d'attitude. L'un est de Zola : « Littérairement, il (le romantisme) est le début de l'évolution naturaliste. La langue, épuisée par trois cents ans d'usage classique, avait besoin d'être retrempée dans le lyrisme, il fallait refondre les moules à images, inventer de nouveaux panaches. Mais, ici, quel besoin de changer la langue enrichie et épurée par les générations romantiques, parnassiennes, naturalistes ? Et quel mouvement social traduit le symbolisme, avec son obscurité de bazar à dix-neuf sous ? ...[31] ».

À quoi Verhaeren riposte :

---

28. Nous avons déjà cité *Les poetes maudits* (auxquels il faut ajouter *Les Hommes d'aujourd'hui*) de Verlaine, les *Memoires en vrac* de J. Ajalbert et le *Livre des Masques* de R. de Gourmont.
29. *De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir* (1888-1897). Préface. — C'est à Dieu que le poète s'adresse.
30. *La Cité présente*. Préface (1903).
31. Ap. J. Huret, (1891, *3.1*), p. 174.

« En outre lui doit-on (à Zola) une langue audacieuse, forte, bourrue un peu, mais admirablement faite pour traduire les vices d'une société matérielle et américanisée, qui n'a inventé que quelques mastocs vocables pour définir ses besoins, une langue à la grosse, bien en rapport avec la chose à exprimer, bien prosaïque et bien épaisse ...[32] »

Maints chapitres des *Impressions* sont là pour compléter l'analyse : la langue de la poésie, parnassienne ou symboliste, mais symboliste surtout, s'élabore par différence et en opposition avec cette langue des romans naturalistes. Le changement de langue va de pair, cela s'entend, avec celui des thèmes.

Reste à expliquer comment une opposition d'apparence analogue a pu naître dans les rangs mêmes du Symbolisme. Or il se trouve que certains des plus raffinés parmi la génération de 1885 rejoignent, voire dépassent Zola sur un point : après tant d'inventions formelles accumulées pourquoi ne pas revenir à une certaine ascèse ? Ainsi G. Vicaire :

« ... Moi, je crois qu'on y reviendra tout à fait, à la simplicité, et je ne crois pas du tout à l'avenir d'un style compliqué, bizarre, fabriqué à coups de dictionnaire[33] ! »

Et Verlaine de même, prenant ici son propre cas et là celui d'E. Raynaud :

« mes vers — écrits pour la plupart en dehors de toute préoccupation d'école (...) sont pleins, j'ose le dire, du souci de la Langue bien parlée, vénérée comme on vénère les saints, mais voulue aussi exquise et forte que claire assez. »

« Raynaud ne néologise ni n'archaïse. Son choix de mots est certes rare et précieux en maints cas, quand il faut. Mais il n'archaïse ni ne néologise. Il s'entend avec les justes lois[34]. »

Souhaite-t-on le sentiment d'un homme des confins ? — Voici celui d'H. de Régnier :

« Je crois que la langue, telle qu'elle est, est bonne. Pour ma part, je m'attache, au contraire, à n'employer, dans mes vers, que des mots pour ainsi dire *usuels*, des mots qui sont dans le *Petit Larousse*. Seulement, j'ai le souci de les restaurer dans leur signification vraie...[35]. »

La dernière phrase fait écho assez clairement au célèbre vers de Mallarmé :

« Donner un sens plus pur aux mots de la tribu[36]. »

À ce point les grammairiens ne sont pas embarrassés pour mettre « le mystère en pleine lumière » : un créateur peut toujours faire semblant de respecter la langue, n'user d'aucun archaïsme ni néologisme *de forme* — et dans le même temps recourir à des néologismes ou archaïsmes *de sens*, plus subtils mais non d'un effet moindre. Il

32. *Impressions*, t. III, p. 218.
33. Ap. J. Huret, (1891, *3.1*), p. 377.
34. *Les Hommes d'aujourd'hui*. Éd. Club du meilleur livre, t. II, pp. 505 et 651.
35. Ap. J. Huret, (1891, *3.1*), p. 94.
36. « Le Tombeau d'Edgar Poe ».

peut encore — l'un n'excluant pas l'autre, souvent au contraire — choisir les mots pour leurs sonorités plutôt que pour leur signification : la charge musicale s'accompagne alors d'une sorte de halo sémantique. La réponse de J. Claretie à J. Huret est là-dessus très instructive :

> « Ce qui me frappe encore, c'est l'importance que prend la musique, la notation phonétique dans l'art d'écrire. La musique, le plus sensuel de tous les arts, triomphera, si l'on continue, de la littérature, la plus précise de toutes les manifestations cérébrales. Ceci tuera cela. Voyez, les nouveaux sont plus préoccupés des mots, de leur tonalité, du charme musical qu'ils dégagent, que de leur précision même[37]. »

Cette observation a le mérite de dégager le lien entre deux caractères déterminants du nouveau langage poétique : a) importance de la musique ; b) suggestion plus que signification. Par quoi nous nous rapprochons à nouveau d'axiomes mallarméens :

> « La Musique et les Lettres sont la face alternative ici élargie vers l'obscur ; scintillante là, d'un phénomène, le seul, je l'appelai, l'Idée[38]. »
>
> « Le vers est partout dans la langue où il y a rythme (...). Toutes les fois qu'il y a effort au style, il y a versification. »
>
> « Les Parnassiens, eux, prennent la chose entièrement et la montrent ; par-là ils manquent du mystère (...). *Nommer* un objet, c'est supprimer les trois quarts de la jouissance du poème qui est faite du bonheur de deviner peu à peu ; le *suggérer*, voilà le rêve[39]. »

Cependant cette évocation de Mallarmé est assez propre à nous faire passer du camp des satisfaits à celui des insatisfaits de la langue — ceux qui entendent l'enrichir non pas seulement par le dedans, mais par des apports extérieurs. Or, c'est surtout à ces derniers que pensent les historiens quand ils traitent des Écoles symbolistes. Ils tombent, ce faisant, dans le piège tendu à la fois par certains avant-gardistes diserts et par des observateurs sans bienveillance. Entendons d'abord ceux qui prenaient leurs distances, Heredia et Bouchor par exemple :

> « il n'y a que cela, vous savez, au fond, dans le mouvement symboliste : une *révolution de forme.* ».
>
> « Il est toujours permis d'essayer de renouveler la langue et de modifier la métrique. Il y faut seulement beaucoup d'intelligence, d'art, de tact et de mesure, — qualités qui ne foisonnent pas...[40]. »

Puis un poète puissamment engagé dans l'aventure, Verhaeren :

> « Pour exprimer l'âme moderne, la si compliquée âme moderne, il faut une langue rythmée, autrement libre et subtile, autrement pliable...[41]. »

---

37. Ap. J. Huret, (1891, *3.1*), p. 357-8.
38. *La Musique et les Lettres. Œuvres complètes, éd. Pléiade,* p. 649.
39. Ap. J. Huret, (1891, *3.1*), pp. 55 et 60.
40. J. Huret (1891, *3.1*), pp. 303 et 371.
41. *Impressions*, t. III, p. 124.

Déclaration dont on ne saurait séparer celle, plus explicite, de G. Vicaire s'exprimant sous le masque d'Adoré Floupette (p. XLI) :

> « ... les inspirations fugitives, ces fleurs du rêve, ces nuances insaisissables, (...) il fallait bien les fixer. Et pour cela la langue française était décidément trop pauvre. (...) À la délicieuse corruption, au détraquement exquis de l'âme contemporaine, une suave névrose de langue devait correspondre... »

Cela étant dit, comme on voit, sans trop d'ambages, que découvre-t-on lorsqu'on passe des théories aux essais d'application ? — En gros, quatre grands types de recherches d'expression :

a) Moréas — mi « Symboliste » et mi « Roman » — tente un renouvellement de la langue par la voie d'emprunts au Moyen Age, puis à la Renaissance : d'où un flot d'archaïsmes mais qui ne tarde pas à se réduire à des filets assez minces... et monotones[42].

b) Laforgue, les Flamands — en particulier Verhaeren et Max Elskamp, les Fantaisistes, etc. font un appel inégalement nourri aux néologismes bien plutôt qu'aux archaïsmes. À dire le vrai, parmi ces « créations » les vocables nouveaux réalisés à coups de suffixes ou de préfixes (ou des deux ensembles) constituent une majorité écrasante. Laforgue est le seul à offrir des surprises personnelles : encore naissent-elles de la combinaison d'éléments prélevés sur des mots existants.

c) Richepin, Bruant, Rictus, G. Nouveau, etc. fourniraient sans nul doute la provision la plus ample non point de néologismes au sens strict, mais d'emprunts étrangers à la norme du langage tant commun que « poétique ». On veut parler des ressources — authentiques ou fabriquées — de la langue familière, populaire, argotique.

d) Enfin deux cas-limites exigeraient une analyse séparée. L'un est celui de génies créateurs dont on a déjà évoqué le rêve de façonner *une nouvelle langue* : Rimbaud, Mallarmé, Apollinaire ; l'autre, celui d'un artiste qui s'évertua longuement à mettre la recherche linguistique au service de l'expérience poétique : André Spire.

Quelques textes vont servir de commentaire aux dernières tentatives indiquées : celle de l'argot poétique, celle d'une nouvelle langue, celle d'une alliance entre la science (linguistique) et l'art (poétique).

Le premier est une suite de réflexions faites par R. de Gourmont en marge des *Soliloques du Pauvre* de J. Rictus :

> « Il m'est vraiment difficile d'admettre le patois, l'argot, les fautes d'orthographe, les apocopes, tout ce qui, atteignant la forme de la phrase ou du mot, en altère nécessairement la beauté.
>
> (...)
>
> *Les Soliloques du Pauvre* exigeaient peut-être un peu d'argot, celui qui, familier à tous, est sur la limite de la vraie langue ; pourquoi en avoir rendu la lecture si ardue

42. Il y aurait grand intérêt à comparer l'usage du néologisme chez Moréas et chez Huysmans, *alter ego* du poète des Esseintes, aussi porté que le père de l'École romane vers la Basse-Latinité, le Moyen Âge et la Renaissance, mais mariant avec plus d'audace les archaïsmes aux trouvailles savantes.

> à qui n'a pas fréquenté les milieux particuliers où il semble que l'on parle pour n'être pas compris. Ensuite, l'argot est difficile à manier...[43] »

Trois points sont importants à retenir : d'abord le poète a des devoirs envers la langue, car dès qu'il y a *défiguration* de celle-ci, le lecteur perd pied. Ensuite, certains thèmes admettent « un peu d'argot », mais son apport doit rester accessible à tous et se situer « sur la limite de la vraie langue », non en dehors. De toute manière, l'usage à des fins littéraires — plus encore poétiques — de la langue du peuple et de l'argot est un art « difficile ». Pensons à ce qu'en dira plus tard un Céline !

Voici maintenant, mises côte à côte, des professions de foi, hélas ! abrégées de trois Prométhée de la langue.

De Mallarmé, à H. Cazalis[44] :

> « J'ai enfin commencé mon *Hérodiade.* Avec terreur, car j'invente une langue qui doit nécessairement jaillir d'une poétique nouvelle... »

De Rimbaud, à P. Demeny :

> « Le poète (...) devra faire sentir, palper, écouter ses inventions ; si ce qu'il rapporte de *là-bas* a forme, il donne forme ; si c'est informe, il donne de l'informe. Trouver une langue.
> Cette langue sera de l'âme pour l'âme, résumant tout : parfums, sons, couleurs, de la pensée accrochant la pensée et tirant. (...) Énormité devenant norme, absorbée par tous, il serait vraiment *un multiplicateur de progrès*[45] ! »

D'Apollinaire, dans *Calligrammes,* « La Victoire » :

> O bouches l'homme est à la recherche d'un nouveau langage auquel le grammairien d'aucune langue n'aura rien à dire
>
> Et ces vieilles langues sont tellement près de mourir
> Que c'est vraiment par habitude et manque d'audace
> Qu'on les fait encore servir à la poésie

Il y aurait à citer encore Claudel et Valéry, moins absolus dans leurs tentatives révolutionnaires, mais aussi profondément convaincus que la vraie poésie requiert une spécificité de langue. De telles convergences entre les plus grands permettent de mesurer le changement intervenu, au fil des conquêtes symbolistes, dans les rapports entre la poésie et ses instruments d'expression. Cependant, on ne saurait demander à chaque poète de se doubler d'un linguiste[46] : l'instinct du génie — c'est clair et c'est

---

43. *Le Livre des Masques*, pp. 216-7.
44. Cette lettre remonte à Octobre 1864, mais son esprit régnera sur l'Œuvre jusqu'à son terme.
45. Lettre du 15 mai 1871. N'en séparons pas le poignant « Adieu » d'*Une Saison en Enfer* : « J'ai créé toutes les fêtes, tous les triomphes, tous les drames. J'ai essayé d'inventer de nouvelles fleurs, de nouveaux astres, de nouvelles chairs, *de nouvelles langues*. J'ai cru acquérir des pouvoirs surnaturels. Eh bien ! je dois enterrer mon imagination et mes souvenirs ! Une belle gloire d'artiste et de conteur emportée... »
46. Valéry, traitant « des droits du poète sur la langue », va jusqu'à opposer les deux vocations : « ... il y a contraste nécessaire, — « constitutionnel » dirais-je, — entre l'écrivain et le linguiste. Celui-ci est par définition un observateur et un interprète de la statistique. L'écrivain, c'est tout le contraire ; il est un *écart*, un agent d'*écarts* (...) Pour agir *par* le langage, il agit *sur* le langage... » (*Œuvres*, éd. Pléiade, t. I, p. 1264).

fort bien ainsi — a ouvert des voies à l'aventure, sans souci de savoir vers quoi elle pouvait conduire.

Une exception toutefois se révèle à travers un livre sur lequel nous achèverons cette revue succincte de métalangage poétique. Il s'agit de l'œuvre d'un artiste doublé d'un linguiste : André Spire. S'appuyant sur les travaux de l'abbé Rousselot, Georges Lote et R. de Souza, il s'assigne pour tâche de « présenter aux poètes les éléments de cette science physique du langage dont l'ignorance les arrête dans l'expression de leur pensée ou de leurs sentiments, les fait biaiser, reculer, fuir, cause leur défaite dans leur bataille contre les mots...[47] »

Il reste à décider jusqu'où peut et doit aller cette alliance du savoir et du faire, et si trop d'attention portée aux moyens ne détourne pas du but — bref, si la réflexion méthodique ne contrarie pas l'acte créateur : mais ceci n'appartient plus à l'histoire de la langue.

*

* *

III) Des contenus du langage poétique à leurs mises en œuvre

A) *Contenus*

Analysant « les correctifs apportés par la poésie à la linéarité du discours », J.-Cl. Chevalier observe : l'« utilisation que le discours poétique fait de la langue le rapproche d'autres systèmes d'expression artistique, comme la musique — et aussi la peinture[48] ». Vrai de toute poésie, cet axiome vaut plus encore à partir du romantisme et s'impose avec évidence au-delà : d'un mot la peinture est l'essence de l'art parnassien, sans être son bien exclusif ; tandis que le symbolisme fait de la musique son bien[49]. Entre maints témoignages citons celui de Verhaeren :

> « Quand les Parnassiens expliquaient leur méthode, ils recouraient à la peinture ; quand lui (Verlaine), s'en expliquait, il songeait à la musique.
> Comparez deux pièces célèbres (...). La première est *l'Art* de Gautier ; l'autre, *l'Art Poétique* de Verlaine[50]. »

Mais chez Verlaine, comme chez Laforgue ou Mallarmé, cela allait très au-delà de la « méthode » : « Chanson d'automne », « La Chanson bien douce » ou *La Bonne*

---

47. *Plaisir poétique et Plaisir musculaire*. Essai sur l'évolution des techniques poétiques, p. VII.
48. *Étude stylistique de quelques poèmes de Guillaume Apollinaire*, (1970, *3.2*), Paris, Lettres modernes, 1970, p. 18.
49. Cf. Mallarmé, *Crise de Vers (loc. cit.*, p. 367) : « nous en sommes là, précisément, à rechercher (...) un art d'achever la transposition, au Livre, de la symphonie ou uniment de reprendre notre bien » — et Valéry qui citera cette dernière formule dans son étude de 1920 sur le Symbolisme.
50. *Loc. cit.*, t. III, pp. 72-73.

Chanson en font preuve pour l'un ; Les *Complaintes* ou « La Chanson du petit hypertrophique » pour le second. Quant à Mallarmé, si *La Musique et les Lettres* lui servent à dire la doctrine, *Hérodiade* et, d'une manière poussée jusqu'à l'absolu, *Un coup de dés*... la mettent en pratique avec éclat. Rappelons-nous seulement la Préface : « ... de cet emploi à nu de la pensée (...) résulte, pour qui veut lire à haute voix, une partition... »

Citer Mallarmé, comme du reste Laforgue, c'est évoquer Wagner dont l'apôtre entre tous zélé, Ed. Dujardin disait : « Sa conception de l'art, sa philosophie, sa formule même étaient à l'origine du symbolisme[51]. » Il s'agit en effet non pas seulement d'une marque propre à quelques grands artistes, mais d'un fait de langage qui touche, à des degrés divers, toute une tendance poétique à partir en gros de 1870. Il serait plaisant de dresser un inventaire ne fût-ce que des titres de recueils ou de poèmes où figure un signifiant musical, en particulier le mot « chanson ».

Voici en guise d'échantillons[52] :

Apollinaire, *La Chanson du Mal-Aimé*. T. Corbière, *La Rapsodie foraine* ; *Rapsodie du Sourd*. Ch. Cros, *Chanson* ; *Chanson pour bercer une morte*. E. Dujardin, *Chanson* ; *Les Chants de Claudien*. P. Fort, *La Ronde autour du monde*. G. Kahn, *La Chanson des Hommes*. F. Porché, *Sonates*. P. Quillard, *La Lyre héroïque et dolente*. A. Retté, *Chanson d'hiver*. Rimbaud, *Chanson de la plus haute Tour*. P. N. Roinard, *La Chanson de l'Oseraie*. A. Salmon, *Chanson d'Hiver*. F. Séverin, *La Chanson douce*. H. Spiess, *Chanson lointaine*. L. Tailhade, *Hymne antique* ; *Le Chant de Glaucos* ; *Barcarolle*. Van Lerberghe, *La Chanson d'Ève*...

Méritent d'être mentionnés à part deux titres où se signale davantage l'influence de la musique d'outre-Rhin : A. Mockel, *Le Lied de l'eau courante* ; P. Quillard, *Lied*. A quoi fait écho C. Mauclair, parlant de Laforgue : « C'est un musicien de lieds[53]. »

On accordera en outre une place de choix à deux œuvres et à une famille de poètes : *Les Névroses* de Rollinat ; *De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir* de Jammes ; l'École belge.

Nous avons dénombré 67 usages de vers-refrains, dont plusieurs en séries, dans *les Névroses*, où figurent 2 chants royaux, 3 villanelles, 8 ballades et 20 rondeaux. Le recueil de Jammes contient 21 pièces avec reprises de mots, de vers ou de segments de phrases. Dix vers d'un sonnet (p. 32) sont attaqués par « Celui qui... » ; le mot « avec » ouvre 52 vers d'un poème plus vaste, sur 116 ; trois pièces, de toutes les plus fidèles au titre, sont d'authentiques litanies. À propos enfin des poètes de « l'École belge », J. Cassou formule une hypothèse bien séduisante : « C'est peut-être surtout aux petites chansons des *Illuminations* que le symbolisme belge doit l'essentiel de son langage...[54]. » L'hypothèse s'affaiblit devant les *Douze* puis *Quinze Chansons* de Maeterlinck ou les « Chansons de fou » de Verhaeren, filles de la chanson populaire, surtout flamande. Elle se renforce avec un Max Elskamp qui intitule un de ses recueils *Enluminures*, équivalent français de l'anglicisme avoué *Illuminations*. Or, le terme de « chansons » vient au moins par cinq fois dans les titres de ses volumes de vers : *Six Chansons de pauvre homme pour célébrer la semaine de Flandre ;*

51. Texte extrait de la *Revue wagnérienne*, cité ap. J. Ajalbert, (1938, *3.1*), p. 166.
52. Classés par ordre alphabétique. Ne figurent pas ici Max Elskamp, Laforgue, Mallarmé, Verlaine, mentionnés d'autre part ; mais combien d'autres faudrait-il ajouter à cette liste purement indicative !
53. *Jules Laforgue*, (p. 34).
54. Cité par R. Guiette, *Max Elskamp*, Paris, Seghers, 1955, p. 92.

Chansons désabusées ; La Chanson de la rue Saint-Paul ; Chansons d'Amures ; Huit Chansons reverdies... Qui dit et fit mieux ? — Mallarmé cependant, louant très fort ses *Enluminures* — vocable de peintre, il faut l'avouer, plus que de musicien — balance entre l'une et l'autre analogies :

> « ... chacune, quoique un cantique, gardant son allure d'imagerie, sur le fond toute virginité qu'est votre art, on ne sait lequel, illustrateur de visions et musicien à l'écho secret...[55]. »

Il est vrai que si les affinités sont manifestes des Parnassiens aux imagiers, elles sont loin d'être absentes dans le champ des Symbolistes. Baudelaire fut de toutes les manières le pionnier : on songe à ses *Salons,* mais plus encore à tant de *Fleurs du Mal* qu'une œuvre plastique inspira. Le héros de Huysmans, cela nous est précisé[56], est moins expert en musique qu'en peinture. Ses maîtres préférés sont Goya, Gustave Moreau, Odilon Redon. Huysmans lui-même, parlant à découvert dans ses critiques d'art[57], dit son admiration pour Cézanne, Degas, Renoir, et les meilleurs Impressionnistes, Monet en tête.

Mallarmé, tout épris qu'il était de musique, n'en aimait pas moins la peinture, partageant les admirations de Huysmans, auxquelles il ajoutait Sisley, Berthe Morisot et Manet. Il en va de même pour des Flamands comme Verhaeren qui écrivit sur la peinture[58], ou Max Elskamp qu'on voit s'extasier devant les toiles de Seurat[59].

L'oreille d'un Fr. Jammes est gourmande de tous les sons et bruits qui peuplent campagne et jardins, mais son oreille voit, et sa vision est typiquement celle d'un impressionniste :

> Silence. Puis une hirondelle sur un contrevent
> Fait un bruit d'azur dans l'air frais et bleuissant
>
> Je n'aime qu'elle, et je sens sur mon cœur
> la lumière bleue de sa gorge blanche[60].

Parmi la foule des seconds plans, distinguons J. Ajalbert pour deux raisons au moins : d'abord son premier recueil, *Sur le Vif,* porte ce sous-titre : *Vers impressionnistes,* qu'une confidence vient justifier :

> « Par François Coppée je sentis. C'est par Raffaëlli que mes yeux s'ouvrirent aux spectacles immédiats[61]. »

Le peintre se reconnaît ensuite dans le poète, si l'on en croit la préface de R. Caze à *Sur le Vif* :

55. *Ibid.*, p. 68.
56. Dans *À Rebours*, page 310.
57. Réunies dans *L'Art moderne* (1883).
58. Voir son étude sur *Joseph Heymans, peintre, critique* (1885).
59. Cf. R. Guiette, *loc. cit.,* p. 62.
60. *De l'Angélus de l'aube*..., « Silence » et « J'aime dans les temps... » Il vaudrait la peine d'étudier dans le recueil les « valeurs » de cinq couleurs privilégiées, surtout les deux premières : *blanc* (83 occurrences), *bleu* (77), *noir, rose* et *vert.*
61. *Loc. cit.*, p. 52.

> « Raffaëlli me disait textuellement :
>
> — J'ai lu dans *Lutèce* des vers excessivement merveilleux d'exactitude. Ils sont d'Ajalbert. Le connaissez-vous ? Enfin nous allons avoir, nous avons donc un poète impressionniste. »

À la fraternité Symbolisme-Impressionnisme devait succéder l'alliance conclue par Apollinaire et ses amis avec les Peintres cubistes. L'enseigne et la facture de *Calligrammes* en sont garantes, comme la proclamation mise en tête des *Idéogrammes lyriques* (autre titre à valeur de manifeste) : « *Et moi aussi je suis peintre.* »

*

* *

La recherche d'accords avec musique et peinture relève avant tout des modes d'emploi du langage ; elle n'est pas loin, toutefois, d'impliquer une double thématique. L'exemple de J. Ajalbert est à cet égard deux fois éclairant. En matière de musique et plus précisément de chanson, il oppose[62] à « la Vieille Chanson » — celle de Béranger qu'il méprise — « la Nouvelle Chanson » — celle d'Aristide Bruant, de Mac-Nab, la voix du lyrisme populaire qui est la sienne. En matière de peinture, la note impressionniste qu'il retient à son usage est celle où se traduit « tout l'envahissement de la maladive civilisation dans la malade campagne suburbaine[63] ». Il est clair que les deux choix participent d'une même inspiration, à son tour proche d'un thème caractéristique des Écoles nouvelles : les « névroses » chères à Rollinat, héritier caricatural de Baudelaire, tout autant qu'à Huysmans, à Laforgue, etc. Leur champ sémantique et lexical est vaste et multiforme. Chez le seul Rollinat on relèvera les motifs suivants aux couleurs de hantise : poitrinaires et chlorotiques ; mort, cadavre, linceul, cercueil, caveau ; squelette, spectre, vampire ; cloporte, vipère, serpent — en particulier dans le leit-motiv de la femme-vipère ou serpent. Les variantes de la névrose sont multiples : on notera entre autres le « nervosisme » qui se retrouve de Huysmans à Laforgue, les « psychoses » de M. Quillot qui enchantaient Barrès, l'« hystérie » dont la paternité là encore est baudelairienne et la descendance féconde. Il n'est pas jusqu'au « narcissisme » gidien qui ne doive être rattaché, comme le suggère M. Raymond[64], à cette proliférante effusion de sensibilité.

Opposé à la *névrose* comme le pur à l'impur, mais lié à elle comme pôle extrême de la sensibilité, est le *mysticisme*, lui aussi ramifié de vingt manières :

« Mysticisme, ce mot a pris en ces dernières années tant de sens les plus divers et même divergents qu'il faudrait le définir à nouveau et expressément chaque fois qu'on va l'écrire...[65] »

A l'origine il faut une fois de plus inscrire Baudelaire à qui sans conteste la langue doit une métamorphose et un puissant élargissement d'emploi du mot *mystique*[66]. « La

62. Ajalbert (1938, *3.1*), p. 316.

63. L'expression est de R. Caze, dans sa Lettre-préface à *Sur le Vif. Vers impressionnistes* d'Ajalbert. Paris, Tresse et Stock, 1886.

64. *De Baudelaire au Surréalisme* (1959, *3.1*), p. 65.

65. R. de Gourmont, *Le Livre des Masques*, t. I, p. 24.

66. Le fait est signalé dans l'article déjà cité de R.-L. Wagner sur « la Langue poétique », avec renvoi à une étude de H. Lavondès sur les valeurs du mot *mystique* chez Baudelaire.

Nature est un temple... » : de ces premiers mots des « Correspondances » tout le reste découle, non pas seulement pour lui, mais pour ses très divers épigones.

Un recensement rudimentaire conduit à distinguer en tout cas : le mysticisme païen de Louis Ménard qui, lui, épouse les rythmes parnassiens[67]. — Le mysticisme « à rebours » du premier Huysmans, qui est une sublimation de la névrose[68]. — Dans la même ligne, mais sur un registre exacerbé, le mysticisme ésotérique, occultiste, où la magie, l'érotisme et la drogue ont à l'occasion leur part : c'est celui de Péladan, Jean Lorrain, St. de Guaïta, des derniers recueils de O. V. de L.-Milosz... — Vers l'autre pôle, la gamme également riche du mysticisme chrétien : celui du second Huysmans, à partir d'*En Route* ; du Verlaine de *Sagesse* ; celui, moins porté vers le sublime, de Rodenbach, « précis, propret, dominical » (Verhaeren) ; celui encore de Louis le Cardonnel, pénétré de simplicité franciscaine... en attendant les deux Grands de la mystique chrétienne, d'ailleurs conjuguée avec d'autres : Péguy et Claudel.

Un fait doit être rappelé car il met en branle plusieurs réseaux d'expression : si l'attelage érotico-mystique est une marque particulière du mysticisme satanique cultivé dans la famille occultiste, il se manifeste avec plus ou moins d'éclat provocateur ou au contraire d'insidieuse douceur, à travers toute la poésie symboliste, décadente, voire post-romantique. Les *Déliquescences* d'Adoré Floupette (p. 56) ironisent là-dessus à outrance :

La chair de la Femme est un Cantique
Qui s'enroule autour d'un divin clocher
C'est comme un bouton de fleur de pêcher
Éclos au Jardin de la nuit Mystique[69].

Si l'on en veut une illustration spécialement vive, et de temps à autre réussie, on ira la chercher dans *Valentines* et *Savoir aimer* de Germain Nouveau, ami de Verlaine et de Rimbaud à la fois.

*
* *

Névrose, mysticisme, érotisme. En voilà assez pour susciter un ensemble de démarches d'imagination, de types de contenus et de formes d'expression auxquels l'historien se doit d'être attentif : il est impossible de définir sans risque de carences les diverses voies explorées par les générations poétiques successives entre 1880 et 1914 ; il serait contraire à l'objectivité de vouloir les ordonner selon une grille rationnelle ; du moins un certain nombre d'ensembles thématiques se laissent-ils percevoir, découlant de près ou de loin de la triade susdite.

Un premier champ où domine l'influence des « névroses » réunit le spleen, la

---

67. L'un de ses recueils porte un titre on ne peut plus explicite : *Rêverie d'un Païen mystique*. Paris, A. Lemerre, 1876.
68. Relevons au moins l'étonnante formule : « ... après une ribote mystique d'âme » (*À Rebours*, p. 312).
69. L'ironie est appuyée, mais non excessive. Pensons aux vers d'Apollinaire (*Poèmes à Lou*, XXXVII) :
O mon amour mystique, ô Lou.../Je vois briller cette étoile mystique/Dont la couleur/ Est de tes yeux.

langueur, la blessure, la mort. S'y rattache de manière très sensible le motif de la fuite devant l'amour et de la stérilité, s'opposant d'une œuvre à l'autre au motif non moins fréquent du faune : par exemple entre *Hérodiade* et *L'Après-midi d'un Faune*. Laforgue serait un témoin d'une belle richesse : aux « névroses » de Rollinat il répond par les « chloroses » ; mais les motifs de la blessure et de l'ensanglantement, de la mort et de son cortège s'imposent plus encore (quelque 120 occurrences relevées dans *Les Complaintes*), avec celui de la stérilité, du refus frémissant des fêtes charnelles.

« Langueur » est lié à Verlaine par le souvenir de trop de poèmes illustres, mais le thème et le mot se retrouvent partout : chez Laforgue encore, chez A. Mockel, G. Nouveau, A. Samain, F. Séverin, etc. en attendant Apollinaire qui les renouvellera à travers l'emploi de l'épithète « langoureux ».

Il n'est pas interdit de confronter la profusion des cygnes et des lis aux rêves de pureté, de virginité, mais nous sommes à mi-distance des névroses et du mysticisme.

Un second domaine, voisin du précédent, est celui qu'annoncent le « Chant d'automne » comme les « Brumes et Pluies » de Baudelaire, symboles de l'infini et de l'indéfini, mystique ou non, des campagnes comme des villes. Par la dimension, c'est le plus important ; il n'y a pas un recueil de vers passé par nos mains qui soit exempt d'automne ou d'hiver, de brume ou de brouillard — pas même du côté des Parnassiens : l'un des plus harmonieux Automnes appartient à L. Dierx, et ceux de Moréas sont parmi les moins impersonnels de ses poèmes. Cela dit, on ne saurait nier une sorte de prédestination double : les brumes des Ardennes et des Flandres ont envahi l'École belge, comme les vapeurs des nordiques Niebelungen concentrées chez Wagner en ont envoûté d'autres.

Deux mots-thèmes au moins occupent une place de choix dans cet univers indécis : « falot » et « halluciné », dont ne se sépare pas « tentaculaire ». Ces derniers sont le bien reconnu de Verhaeren au point qu'il a fait entrer l'un d'eux dans la langue commune. Quant à « falot », ce fut un mot de passe des Symbolistes. Laforgue composa sur lui une Complainte, et G. Fourest en fit une ballade ironique[70].

Glissons dans une parenthèse une note d'apparence dissonante. Le si flamand Verhaeren, sans ignorer les nuances de rêve et les horizons flous, répand à pleines mains l'« ardeur », la « ferveur », la « splendeur », l'« or » et surtout le « vermeil »[71]. De son côté, le très délicat H. de Régnier prodigue l'« or », surtout, comme l'a noté R. de Gourmont, à la rime. Mais ceci est une explication : « les deux mots qui éclatent le plus souvent dans ses vers sont les mots *or* et *mort*, et il est des poèmes où revient jusqu'à faire peur l'insistance de cette rime automnale et royale... » On en dira presque autant de « vermeil », rimant souvent, à la lettre ou en esprit, avec la mort du soleil.

Le « Gueux » des Décadents — troisième thème digne d'attention — ne fait, dira-t-on, que relayer le « Paria » romantique. Mais sur un autre ton, pourvu de variations spécifiques et avec une fréquence accrue. Si du reste les « Gueux » ont vu leur destin lié par Verlaine à celui des « Décadents »[72], ils se sont empressés de chanter ailleurs leur infortune. Par exemple chez A. Mockel ; chez G. Kahn dont

70. « Falot, falotte ! /Falot, falot ! » encadrent chacune des huit strophes de Laforgue, et la ballade de Fourest a pour refrain : « Vivent les Poètes falots ! »

71. Dans les brèves *Heures du soir* nous avons compté 33 fois *ardeur*, 23 *ferveur*, 7 *spendeur*, à égalité avec *vermeil*. Ajoutons-y, à 19 reprises, *(s') exalter*.

72. Cf. Article sur *Le Pèlerin passionné* de J. Moréas (1891) et « Deuxième conférence faite à la Haye » (1893), éd. citée, t. II, pp. 500 et 913.

« Le Vieux Mendiant » est l'une des pièces le plus savamment orchestrées ; chez Verhaeren dont « Le Banquet des Gueux » contient de superbes accents ; mais surtout dans les œuvres très différentes mais indissociables de trois artistes trop oubliés : *La Chanson des Gueux* de Richepin, *Dans la Rue* de Bruant, *Les Soliloques du Pauvre* de Rictus. L'un de ces *Soliloques* est entre autres à retenir : il interprète en une langue populaire inégale mais souvent remarquable un « sous-thème » d'essence à la fois sociale et mystique, celui du Christ « revenant » chez les hommes sous les traits d'un clochard. L'écho s'en retrouve dans le recueil de Ch. Morice, *Il est ressuscité* !

Seul le souci d'une transition pourrait lier le thème du Gueux, avec ses variantes : le Mendiant et le Clochard, à celui de la Ville. Les clochards déambulent, il est vrai, par les rues des villes ; mais la convergence ne va guère au-delà. L'important à considérer, c'est que les villes, surtout les capitales, ne cessent de hanter les poètes, depuis Baudelaire jusqu'à l'École unanimiste, Jules Romains en tête, en passant par Moréas dont les quatre plus belles Stances chantent Paris, Rodenbach et ses peintures de Bruges, les célèbres *Villes tentaculaires* de Verhaeren, ou encore les « tableaux parisiens » (pourquoi ne pas emprunter ce titre aux *Fleurs du Mal* ?) de Laforgue ou d'Apollinaire.

Entre le thème de la Ville et celui de « l'Esprit nouveau » les affinités sont en revanche incontestables, et ce n'est pas un hasard si Apollinaire les illustre également. Prenons pourtant garde : l'Esprit nouveau souffle plus au large ; il s'accroît « des accidents de féerie scientifique et des mouvements de fraternité sociale » que déjà chantaient les *Illuminations* (« Angoisse ») et qui reparaîtront dans *Alcools*. Plus hardiment encore, entre le Manifeste de 1909 et le Programme de 1912, le Futurisme de Marinetti demandera au poète non seulement de chanter « les ressacs multicolores et polyphoniques des révolutions dans les capitales modernes », mais de rompre « la fusion apparemment indissoluble des deux conceptions de femme et de beauté » et d'unir « l'idée de la beauté mécanique » à « l'amour pour la machine ». Le coup de dés, cette fois, a bel et bien aboli le hasard : un monde, un esprit et un langage neufs sont nés.

*

* *

B) *Modalités et tonalités*

Sciemment ou non, elles se déterminèrent en fonction de l'immense phénomène que représente le romantisme et qui n'arrive pas à mourir. Les uns — en fait la grande majorité — le prolongent. Les autres, résolus à tourner la page du lyrisme abondant, se divisent entre deux courants opposés, à leur tour fort diversifiés : d'un côté celui qui, par un jeu de compensation, substitue aux contraintes défaites un surcroît de recherches aboutissant à des raffinements de vocabulaire et à des complications syntaxiques ; de l'autre celui qui, de manière inverse, exploite l'affranchissement des contraintes, mettant à profit la libération du vers pour libérer et le lexique, et plus encore la phrase dans ses dimensions et dans sa texture.

Cependant, la première famille se sépare pour le moins en deux branches : d'une part les chasseurs de mots rares, encouragés par la vogue de l'écriture artiste (ce qui constitue un bel exemple d'influence de la langue de la prose sur celle de la poésie) ; de l'autre les chasseurs de la pensée, de l'impression, du sentiment rares, qui

n'impliquent pas à tout coup un vocabulaire quintessencié, mais appellent plutôt un condensé de l'expression et par là même une forte tension syntaxique.

La seconde branche n'est pas non plus homogène, bien que les différences y soient moins tranchées. On distinguera cependant sans peine un type de poésie prosaïsante, héritière d'un certain romantisme marginal où avait puisé Baudelaire ; un autre, de poésie familière où la légèreté et la fantaisie effacent les prosaïsmes ; un autre encore, de poésie non point populaire mais, si l'on peut dire, populariste.

Entre amoureux du rare et de l'obscur et partisans de la clarté les débats, cela est connu, eurent peu de cesse[73]. On évitera toutefois d'opposer, comme la critique le fait souvent, la poésie brumeuse du Nord à la poésie limpide du Sud : les écarts d'un Moréas suffisent à récuser cette topographie simplifiante. De même se gardera-t-on de suivre une tradition trop prompte à assimiler le mode d'expression difficile, abscons des poètes « mystiques » ou « orphiques » à un langage abstrait, hyper-intellectualisé. C'est souvent le contraire qui se produit : de Baudelaire à Mallarmé, Valéry ou Claudel, l'inspiration « symboliste » implique une surcharge affective et charnelle qui, celée ou non, selon des modes et des tons aussi variés que possible, sous-tend l'énonciation poétique. Quant à inventorier ces divers modes ou tons, ce n'est point à l'observateur de langue de le tenter. En revanche il lui revient de signaler un partage qui, débordant la sphère de l'expression poétique, marque fortement une époque de la langue littéraire : tendance ici au resserrement, à la contraction (qui est autre chose que l'abstraction) ; là penchant à l'effusion, non moins difficile à appréhender, parce que soumise, elle aussi, aux exigences de l'étrangeté. Un mot fera fortune pour le caractériser, manié avec sérieux par Huysmans, avec ironie par G. Vicaire (A. Floupette) : c'est celui de « déliquescence ».

Dans le camp des « libérateurs » puis des « libérés », les côtoiements voulus de la prose font que l'interaction des phénomènes de langue et des écarts expressifs est beaucoup plus sensible : le langage poétique est alors souvent témoin, parfois initiateur d'un fait de langue. Un cas-limite serait à analyser de ce point de vue ; celui de F. Jammes, essayant de conjuguer les effervescences du lyrisme et les effets réducteurs du prosaïsme. Quelquefois (rarement hélas !) c'est un succès : souvent c'est un cruel échec, dû à l'abus d'un procédé que nul mieux que lui-même n'a défini, par exemple dans ce peu croyable vers : « Tout cela fait un mélange, un haut et un bas[74] ». Cédant au démon bêtifiant, il va jusqu'à la transcription déclarée et soulignée du langage parlé le plus insolemment a-poétique :

> J'ai le cœur *ulcéré* :
> Ce mot-là te plairait.
>
> « ...
> Je l'ai vu... j'ai rri » Elle dit
> Comme ça.[75]

Entre tant d'adeptes confirmés du prosaïsme, on mentionnera au moins deux

73. Cf. par exemple M. Raymond, (1960, *3.1*), p. 60 : « Maurras (...) accuse les hommes du XIXe siècle d'avoir corrompu la langue, dégradé le style poétique, brisé le vers traditionnel » et A. Anglès, *loc. cit.*, p. 324, notant que *La Revue Blanche* avait retenti du vieux débat « entre les défenseurs de la « clarté » dite « française » et ceux d'une « obscurité » que ses pourfendeurs renvoient aux « brumes du Nord » ».
74. *De l'Angélus de l'aube...*, « Voici les mois d'automne... »
75. *Ibid.*, « J'aime l'âme... »

maîtres de l'École belge : Verhaeren et Rodenbach. L'un a trompé R. de Gourmont qui jugea maladresses ce qui était parti pris d'art : « il laisse (...) ses plus beaux poèmes s'empêtrer dans ce qu'on appelait jadis le prosaïsme ». Le plus intéressant à relever serait une pincée de belgicismes ou d'inventions qui en prennent l'air ; ainsi, dans *Les Heures du soir* : « nous pensons d'accord... »

G. Rodenbach, dans *Le Règne du silence*, s'applique à modeler son vers prosé (mêlé de notes tendres) sur la quiète simplicité des objets et des scènes qu'il décrit : ainsi

> ... des géraniums roses
> Qui mettent, combinant leurs couleurs de pastels,
> Comme un rêve de fleurs dans les fenêtres closes
>
> Que le ciel lointain, l'une et l'autre, nous colore
> Et décalque dans nous ses jardins de douceur.

Il lui arrive même de façonner des néologismes d'essence archi-prosaïque pour les insérer dans un contexte religieux :

> Mystiques réfectés d'hostie et de saint-chrême

Mais ce ne sont encore que demi-teintes à côté des provocations auxquelles se livrera un J. Romains dans l'espoir (en général trahi) de rendre l'effréné pêle-mêle de la grande ville :

> ...
> Pressant les carrefours et les rassemblements,
> La rue en marche et la famille qui se chauffe,
> Pour qu'ils deviennent tous une ceinture accrue
> Autour de l'âme en bloc qui se pense au milieu[76]
> ...

L'effet premier du prosaïsme est la lourdeur. Le familiarisme n'en est pas toujours exempt, mais il peut revêtir bien d'autres nuances comme la simplicité, le naturel, toutes les marques du langage oral. C'est dire qu'il met en jeu des procédés relevant à la fois de la diction, du lexique, de la syntaxe.

Dans les faits et sans excéder notre période, il intéresse une ample lignée où se rangent Verlaine, Rollinat, Laforgue, G. Nouveau, les uns et les autres aimant également le ton de la causerie[77] et l'allure de la chanson. C'est aussi le cas avec un H. Bataille, un T. Klingsor, etc. Seul varie le degré de talent. Chez Paul Fort, le mode de la chanson l'emporte et le refrain est roi. Il y aurait seulement beaucoup à dire sur ses transcriptions graphiques des faits de langage oral : les leçons d'André Spire et de ses amis phonéticiens lui ont manqué.

Place doit être refaite ici à F. Jammes, souvent plus heureux dans ce registre que dans les passages prosés, et à Verhaeren, disposant d'un arsenal de moyens trop

---

76. *Odes et Prières*, « Prière ». — Il faudrait citer la période entière : elle commence neuf vers plus haut et s'achève dix vers plus loin. On percevrait alors la convergence des moyens de langage : épaisseur des mots, longueur de la phrase.

77. N'hésitons pas à faire place ici aux écarts familiers d'un Claudel, plus intempérants toutefois dans son théâtre que dans ses recueils lyriques. Mais quelles sautes de langage, déjà, dans *Les Muses* : « c'est trop; c'est trop attendre ! prends-moi ! que faisons-nous ici ?
Combien de temps vas-tu t'occuper encore, bien régulièrement, entre mes sages sœurs... »

restreint et répétitif, à base de « Vois-tu », « Oh ! dis », « Dites » et « quand même » (7 occurrences dans les seules *Heures du soir*).

L'intrusion du parler populaire dans la langue poétique entre 1880 et 1914 peut paraître plus importante que celle des prosaïsmes et des familiarismes ; mais l'impression risque d'être fausse : les popularismes sont plus voyants et un certain nombre d'œuvres en sont surchargées. Cela ne signifie pas qu'en termes de statistique globale ils l'emportent.

Entre les principaux exemples de poésie populaire se détachent quelques témoins privilégiés : *Valentines* de G. Nouveau, *La Chanson des Gueux* de Richepin, *Dans la Rue* de Bruant, *Les Soliloques du Pauvre* de Rictus. Tous quatre ont en commun le recours conjugué au vocabulaire grossier, volontiers ordurier, et à l'argot. Ce qui varie, ce sont les proportions : G. Nouveau, par à-coups, s'étourdit et se repaît de grossièretés : *couillon*, *engueuler*, *se/s'en ficher*, *se/s'en foutre*, *foutre*, *merde*[78], *(sacré) nom de Dieu*. Richepin, qualifié ainsi que Bouchor de « brutaliste »[79], fait curieusement voisiner des pièces d'allure bien sage avec quelques morceaux dont la graphie, le lexique, la syntaxe sont plus ou moins profondément libérés. Il prend soin de léguer à l'historien de la langue deux guides de lecture : d'abord une préface où il définit ses objectifs : saisir sur le vif « la gueulée populacière », dans deux milieux très distincts : « la glu noire de la boue des faubourgs » et « l'or chaud des fumiers paysans » — d'où sa *Chanson* bipartie : *Gueux des champs ; Gueux de Paris*. Ensuite un « glossaire argotique » de 293 mots utilisés dans son recueil. Avec Bruant et Rictus, nous ne sortons pas des rues de Paris et des faubourgs et la note populaire est mieux soutenue : encore faut-il faire le départ entre l'argot véritable, le franc grossier (qui puise dans un fonds assez restreint, toujours le même) et la familiarité attendrie, le tout entraîné dans le flot d'un lyrisme emphatique et facile.

Fait à retenir pour l'historien : la langue poétique a suivi, à vingt ans de distance, celle du roman dans ses ouvertures prolétariennes, Richepin rappelant davantage Eugène Sue et ses *Mystères du Peuple*, Bruant et Rictus les *Bas Fonds* d'Henry Monnier. D'autre part, ces lointains héritiers de la veine villonnesque ont clairement perçu la profonde différence à faire entre l'exploitation poétique de la langue parlée familière et celle des langages propres aux plus déshérités, spécialement à ceux qui se mettent ou que l'on met en marge du corps social. Les noms désignent assez les personnages : *gouapeur, grue, gueux, marlou, mendiant, micheton, soulaud*... Les lieux aussi : *faubourgs, fortif(f)es, Montmerte* (*sic* chez Bruant), *Montpernasse* (*id.*), *Pélago* (= Ste Pélagie), *Saint-Lazare*... « La vérité », disait fort bien Richepin en mettant les points sur les i, « est que j'ai représenté, non pas le peuple, mais les gueux ». « Les vrais gueux », pour reprendre l'une de ses Chansons, dont le refrain fut célèbre :

Qui qu'est gueux ?
C'est-il nous
Ou ben ceux
Qu'a des sous ?

*

* *

78. Ne laissons pas perdre la graphie ironique d'un mot de la famille : « Han-Mer-Dent » (Éd. Pléiade, p. 614).
79. Cf. Ajalbert, (1938, *3.1*), p. 302.

IV) Pour un inventaire des ressources de l'expression poétique

Ce n'est pas le lieu de multiplier les citations propres à illustrer les diverses tendances du langage poétique relevées jusqu'ici : l'histoire de la langue céderait vite le pas devant la stylistique appliquée au genre le plus « éclaté » en modes individualisés de l'expression littéraire.

Cela dit, il est permis de cerner, moyennant un choix, certains traits de l'évolution du lexique et de la syntaxe en poésie durant une période que marquent des changements décisifs, et d'abord l'abondon progressif de la prosodie traditionnelle.

Un phénomène dépasse peut-être en portée tous les autres du point de vue de l'histoire des mots. On vient d'évoquer l'usage à des fins poétiques de formes et de tours frappés de connotations ou prosaïques jusqu'à l'insistance agressive, ou familières appartenant au registre de la conversation, ou populaires et argotiques. Ce triple mode d'enrichissement se rapproche toutefois plus de l'effet de style que du fait de langue et n'atteint à doses massives que quelques œuvres. En revanche il est un aspect insolite, rompant avec la tradition de trois siècles de langue, qui paraît bien s'être imposé de manière très large, à l'initiative des poètes — les symbolistes d'abord, mais bientôt après les autres —, dans les années 80-90. C'est l'invasion des mots à préfixes ou à suffixes ou aux deux réunis dans le langage de la poésie et, par voie de conséquence, leur métamorphose sémantique.

Naguère, R.-L. Wagner notait : « Le malheur est qu'en français, très souvent, le suffixe prend une valeur d'instrument de répartition notionnelle et qu'il émeut plus faiblement la sensibilité. Il reste, toutefois, que quelques-uns ont eu bonne fortune en poésie[80] ».

Cette dernière concession est trop modeste. Le vrai, c'est que Symbolistes et Décadents ont libéralement ouvert une carrière poétique aux « mots construits » et qu'ils en ont construit à profusion de nouveaux. Mais comment alors ne pas s'aviser d'une convergence : dans le temps même où se poétisent ces répartiteurs notionnels et ces mots pesants, chers à ce qu'on ne nomme pas encore les technologies, on voit entrer dans les vers, libérés ou non, quantité de mots rares lesquels, comme par hasard, appartenaient jusque-là au domaine réservé des parlers spéciaux et techniques. Dès lors se dessine une règle de méthode : il peut être utile de dresser des listes, d'ailleurs inépuisables, de « néologismes », vrais ou faux ; mais il est indispensable d'identifier la typologie à laquelle répond leur mise en œuvre ou leur création.

Soit d'abord le contingent des mots « rares , entendons rares *en poésie* : leur nature et leurs effets de sens peuvent varier du tout au tout. Ou bien l'usage en est commandé par le culte de la « note bizarre », comme c'est le cas dans *Les Névroses* de Rollinat, ou d'une manière différente dans les œuvres d'essence ésotérique ou mystique (un exemple-type étant celui de J. Péladan et de ses émules). Ou à l'inverse il répond au désir de « quotidienneté », fuyant les écarts précédents pour aller vers les écarts contraires, puisés tantôt dans un monde encore paisible, qu'il soit de la ville ou des champs — ainsi chez Verlaine, Laforgue, Jammes... —, tantôt dans un univers livré aux puissances de la modernité : ainsi de Rimbaud jusqu'à Apollinaire et sa suite. Ou bien encore il s'agit d'avatars raffinés ou sublimés de l'exotisme dont l'image la plus pure est celle de Segalen, en attendant Saint-John

80. R.-L. Wagner, *loc. cit.* (note 3), p. 422.

Perse. À ces exotismes géographiques ou ethniques font pendant les exotismes historiques, ou archaïsmes, qui fleurissent discrètement un peu partout pour se répandre avec excès chez Moréas ou Castagnou. Ou bien enfin — et ce n'est pas le cas linguistiquement le moins attachant — les mots rares sont aimés pour leur seule rareté, c'est-à-dire pour l'effet d'égarement que la langue poétique a mission de produire. Ce sont ceux que Laforgue baptisait si justement « mots à vertiges » : encore faut-il se méfier : ces « mots à vertiges » sont loués dans une « Complainte à Notre-Dame des soirs », chargée d'équivoque mystique et de recherches lexicales à l'avenant : *bizarrants*, *crucifige*, *sexciproques*.

Venons-en maintenant à l'immense moisson des mots construits : dérivés pour le plus grand nombre, composés, ou encore composés-dérivés : leur multitude porte sens. D'abord il y a là une mine géante et d'exploitation facile pour les fervents de néologie. À tel point que J. Plowert déclare exclure de son Petit Glossaire « tous les substantifs, adjectifs ou verbes nettement dérivés de radicaux fréquents, par l'addition d'une désinence usitée » (p. II). Ensuite, un mot « construit » est par définition plus long que le mot « nu » d'où il procède : il l'est parfois jusqu'à l'encombrement. Nul doute que la libération du vers ait favorisé cette tendance de la langue poétique : les mots s'allongent en même temps que s'assouplissent et s'étirent les phrases.

Quant au choix et à la fréquence des modèles, à défaut d'une étude exhaustive, des vues assez nettes peuvent être dégagées d'une fréquentation suivie des œuvres. On doit se borner ici à quelques lignes maîtresses.

1) Dérivés. — Les suffixes utilisés ne sont pas innombrables : en tout cas, certains reviennent à satiété. Ainsi *-(e)ment* pour les substantifs. Par exemple, dans l'*Angélus* de Jammes : *bougement, brillement, bruissaillement*...[81]. Si l'on rapproche cette fréquence de celle des adverbes en *-ment*, eux aussi fabriqués à plaisir[82], on se trouve devant un trait majeur, *d'ordre à la fois lexical et phonétique*, caractérisant la langue poétique en usage à partir de 1880, surtout chez les symbolistes. Autres suffixes servant à faire des noms : *-erie* : *fanerie* (J. Lorrain), *idioterie* (Verlaine), *moralerie* (Jammes), *nuagerie* (G. Nouveau), *quelconquerie* (Apollinaire), *rustrerie* (Rimbaud)...[83] ; *-ité* : *bleuité* (Rimbaud), *planité* (Verhaeren), *viridité* (fait par Gourmont sur le *viride* rimbaldien), sans oublier « Votre *Exquisité* » dans la première des *Déliquescences* d'A. Floupette ! ; *-ison* qu'il faut citer en mémoire des « *bleuisons* Aurorales » de Rimbaud[84] ; et pour finir *-ance* et *-ure* glosés avec soin dans la préface de J. Plowert :

> « *Ance* marque particulièrement une atténuation du sens primitif, qui devient alors moins déterminé, plus vague, et se nuance d'un recul. Ex. : *lueur, luisance* (...) La désinence *ure* indique une sensation très nette, très brève : elle diminue en renforçant ; elle circonscrit. *Luisure* sera un effet de lueur sur la vitre d'un lampadaire...[85]

---

81. Sans compter les noms à la fois dérivés et composés qu'on trouvera plus loin mais qui, phoniquement, ne font qu'une famille avec ceux-ci.
82. Citons au hasard : *dimanchement* (Saint-Pol Roux), *fervemment* (Rimbaud, Verlaine), *mesurément* (G. Kahn), sveltement (H. de Régnier)...
83. Les mots cités ici, comme dans toute la suite, n'ont qu'une valeur d'échantillons, choisis parmi quantité d'autres.
84. C'est dans la même pièce (« Les Mains de Jeanne-Marie ») que Rimbaud recourt au très spectaculaire *pandiculations*.
85. À consulter : A. François, (1939, *3.1*).

La production des adjectifs est plus riche encore. Elle se fait, entre autres, à l'aide des suffixes suivants : *-aire* : *fastuaire* (Roinard), *myriadaire* (Segalen, Verhaeren)[86] ; *-al* : *ataval* (Verlaine), *auroral* (Rimbaud), *hiémal* — en marge de *hiémal* dont il cite un exemple chez Moréas, J. Plowert fait cette remarque : « *hivernal* signifie (...) une action sur l'hiver, ou à propos de l'hiver ; *hiémal* signifie un état passif et s'applique aux choses résultant de l'hiver ». — ; *-é*, le plus pratique et le plus fécond : *chèvrefeuillé* (Jammes), *émeraudé* (Verhaeren), *occidenté, orienté* (= tourné vers l'Orient), *spiralé* (Segalen) ; *-éen* : *léthéen* (Mockel, Verlaine) ; *-escent*, très répandu, ne fût-ce qu'à raison de son euphonie : *feuillescent* (E. Signoret), *latescent* (Rimbaud), *lucescent* (G. Kahn) ; *-eur, eux/-euse*, très fréquents eux aussi, mais particulièrement chers à quelques-uns, tels Verlaine, Péladan, J. Lorrain, H. de Régnier. Il faut renoncer à choisir, sauf pour l'amour du pittoresque ou du bizarre : *apprivoiseur, épouvanteur, inciteuse* (Péladan) ; *bougeuses* (Kahn) ; *clabaudeur, nacreux* (Rimbaud) ; *cajoleur, gazouilleur* (Roinard) ; *roucouleur* (J. Lorrain).

Sans proliférer au même degré, les verbes « inventés » ne manquent pas : les désinences *-er, -ir, -iser* servent le plus simplement du monde à les greffer sur des noms : *angéluser, auber, aubader, élixirer, feu-d'artificier, hallaliser* (Laforgue) ; *jarreter, oraculiser, sublimiser* (Péladan) ; *ailer, cataracter* (Rimbaud) ; *linceuler* (Roinard) ; *(s')angéliser* (Rodenbach, Samain).

2) Composés et composés-dérivés. — Des créations de composés l'on fera, bien entendu, deux parts : l'une, assez restreinte, est celle des mots à double radical, du type : *anomaliflore* (Laforgue), *arquemontantes* (Péguy), *imbrifère* (E. Raynaud) ; l'autre, beaucoup plus commune, est celle des noms, verbes et participes-adjectifs fabriqués au moyen d'un préfixe courant. Les frontières sont d'ailleurs souvent indécises des composés aux composés-dérivés et l'on gagne à les réunir : l'effet de forme et de sens est le même ; il s'agit de conjuguer l'extension morphologique avec l'expansion sonore. Citons comme exemples, entre des centaines : *s'alentir* (Verhaeren), *appâli* (Fontainas), *s'aveulir* (Elskamp) ; *débleuis* (Roinard), *déchevelés* (Verhaeren), *déconforté* (Segalen), *défeuiller* (Harold), *dégangué* (Péladan), *dépensement, déportement, désolement*... (Péguy)[87], *déperdre, dessouiller* (Montesquiou) ; *effeuillaison* (Vielé-Griffin), *épeurer* (Rimbaud) ; *emparfumées* (Saint-Pol Roux), *empouacrés* (Tailhade), *s'engrandeuiller* (Laforgue), *s'enguidonner* (Elskamp), *enjouvencer* (Verhaeren), *enlacis* (Samain), *enlinceuler* (Saint-Pol Roux), *s'ensauvager* (J. Lorrain), *ensongés* (Apollinaire) ; *s'illimiter* (Verhaeren), *inabreuvé* (Segalen), *insexuel* (Péladan), *invu* (Verlaine) ; *relourer*[88] (Roinard).

Au total, une assez folle débauche de vocabulaire, mais savourée à travers des aventures monotones, pour la plupart aussi classées que classiques. Le plus neuf, du point de vue de la langue poétique, c'est la fréquence des écarts et la tendance générale à la « pandiculation », pour reprendre le mot de Rimbaud, où l'on rangera les antécédents laforguiens des « mots-valises » : « vendanges *sexciproques* » (déjà cité), « hontes *sangsuelles* », « *violuptés* à vif », etc.

---

86. Verhaeren emploie le mot en vers (*Les Heures du Soir*, p. 45) et en prose (*Impressions*, t. III, p. 204).

87. L'œuvre de Péguy, en prose comme en poésie d'ailleurs, est un réservoir fabuleux de formes de ce type : on y rencontre par exemple, dans l'espace de cinq vers d'*Ève* (éd. Pléiade, p. 960), le trio : *déportement, transportement, reportement.*

88. Reprenant, il est vrai, dans un refrain le verbe simple *lourer* : « Le râle du vent sourd/Loure et reloure une houle d'amour. »

Cela est au moins aussi vrai des innovations morpho-syntaxiques dont il sera fait ici un ensemble[89]. Que nombre de poètes aient enfin rompu le fameux traité de paix passé par Hugo avec la syntaxe ; que la libération des vers ait entraîné celle de la phrase ; que les uns parmi les symbolistes aient poussé celle-ci jusqu'à l'extrême relâchement, justifiant presque les sarcasmes de F. Fénéon :

> « À la primitive prose souple, musclée et colorée se sont substituées de labiles chansons murmurées, balbutiant en un bénin gâtisme, ou qui piaulent[90] »

— tandis que d'autres, Mallarmé en tête, conjuguaient à l'inverse désintégration et resserrement, et que d'autres encore, singulièrement Claudel, y allaient de toutes les audaces ensemble : ici duplication, là ellipse, ici luxe d'incidentes, là enchaînement linéaire : nul ne saurait le mettre en doute. Mais il reste que les moyens mobilisés en vue d'élaborer, selon le délicieux mot de Max Elskamp, « ces syntaxes mal au clair[91] », ne sont pas de types très divers. On peut en distinguer quatre principaux : échanges de fonctions entre catégories grammaticales ; libertés prises, nombreuses mais peu variées, avec les mots-outils : avant tout prépositions, conjonctions, négations ; économie d'éléments dans la trame du discours ; jeux d'inversion, soit entre les termes de la proposition, soit entre les constituants de la phrase.

1) Échanges de fonctions. — Les cas les plus fréquents sont les emplois d'adjectif, ou d'adverbe, ou d'infinitif en fonction de substantif. Citons :

> G. Kahn :
> Mais marcher dans le rapide et monotone clair
> Qu'allument aux humains mes inscientes prunelles
> un bistre rampe autour des clartés...[92]
> R. Ghil : « au tard de nuit[93] »
> M. Elskamp : « Au moi que l'hier endimanche[94] »
> J. Péladan : « mon jouir...[95] »

Mais il arrive aussi bien qu'un substantif, ou un groupe nominal fonctionne comme épithète. Ainsi chez Elskamp : « D'une ville très port-de-mer » — « à l'enfant très-femme » — « Le dimanche très en décor »[96]. L'usage de l'adverbe au lieu de préposition porte en général une marque d'archaïsme, surtout quand il se rencontre chez Moréas : « Dessus les chalumeaux »[97] ; parfois de régionalisme, comme dans Verlaine qui souligne de guillemets :

---

89. A une exception que l'on mentionne ici : le goût de plusieurs poètes — surtout Laforgue, mais aussi Ed. Dujardin, G. Kahn, d'autres — pour le pluriel en *-als*, phonétiquement plus aérien ou fluide que la désinence *-aux* : *claustrals, filials, idéals, machinals, mals, natals, nuptials,* etc.
90. *Le Symboliste,* I, reproduit ap. J. Plowert, (1888, *3.2*), p. 55.
91. *Étoile de la Mer,* VI.
92. G. Kahn, *Les Palais nomades.*
93. *Le Vœu de vivre,* « Les Etelles ». *Oeuvre,* I. *Dire du mieux.*
94. *Dominical,* I.
95. *La Décadence latine.* Éd. de 1890, p. 201.
96. *Dominical,* « De Joie », VII. — *D'anciennement transposé,* « De Visitation ».
97. *Sylves nouvelles,* La Plainte d'Hyagnis ».

Le bonneteau fleurit « dessur » la berge[98]

En marge des échanges de fonctions l'on rangera, du côté des verbes, les échanges entre voix active, passive et pronominale :

amour...
Que j'ai gardé toute ma vie,
Ainsi qu'une lumière luie[99]

Comme quelqu'un qui n'est plus là et se resonge[100]
Quand un parfum monte et s'émane[101]

2) Écarts touchant des mots-outils. — C'est ici qu'est le plus sensible la répétition des procédés. On retiendra entre autres, au chapitre des prépositions : le choix de *en*, un peu suranné, phoniquement plus discret, préféré à *dans* ; l'usage immodéré des groupes *en le, en la, en les* ; les emplois plus ou moins anomaux de *à* et *de*. Les fragments ci-après ne sont que des témoins perdus dans la foule. D'abord de *en* :

Tu chancelles d'ivresse en ta robe vineuse[102]
en le soufre — en le rêve — en le ciel[103]
La brise en la frise des bouleaux passe[104]
Qui monte en la blancheur banale des rideaux[105]
En les blancs, solennels regards[106]
Et mon amour brûlait en les mélancolies[107]

Si l'on veut une provision d'usages insolites de la préposition *de*, c'est vers Max Elskamp qu'il faut aller. Voici entre bien d'autres :

tu m'aimais
D'hiver comme d'été
De matin et de soir

ou ceci :

Qu'importe d'adieux

---

98. *Parallèlement*, « Sur le Point du Jour ». — *Dessur* se retrouve chez Richepin, *La Mer*, « Mon premier Voyage » :
C'est à Nantes, dessur le quai.
99. M. Elskamp, *In Memorian*, « À mon père ». — « Lumière luie », « étoiles luies » se retrouvent ailleurs, chez M. Elskamp.
100. H. de Régnier, *Tel qu'en Songe*, « Discours en face de la Nuit ».
101. J. Lorrain, *L'Ombre ardente*, « La Marjolaine ».
102. H. de Régnier, *Les Médailles d'Argile*, « La Couronne ».
103. M. Elskamp, *La Chanson de la rue Saint-Paul*, « Le Calvaire » ; *Aegri Sommia*, « Salutations » et « dans le Silence ».
104. Vielé-Griffin, cité ap. R. de Gourmont, *Le Livre des Masques*, t. I, p. 50.
105. Mallarmé, « Les Fenêtres ». — À noter que Mallarmé, comme d'autres (R. Ghil par exemple), use de ce tour en prose autant qu'en vers.
106. Jammes, *de l'Angélus de l'aube...*, « Vieille Maison ».
107. H. de Régnier, *Tel qu'en Songe*, « La Gardienne ». — Jules Laforgue risque l'audace « à les » dans « La Complainte du Fœtus du Poète » : Dodo à les seins dorloteurs de nuages, Voyageurs savants !

ou encore :

> Qu'il faut à tous ceux de sincérité

Mais Samain, Segalen, Valéry, etc. sont pleins, eux aussi, de beaux exemples.

En matière de conjonctions, il faut au moins relever la fréquence de deux « recettes » non pas neuves, mais renouvelées, sans qu'il soit toujours aisé de dire s'il s'agit d'archaïsmes conscients ou non : d'une part l'usage du *et* en chaine, signe de tension lyrique. Type :

> ... quand je t'ai vu, Amour,
> Entrer dans ma maison où t'attendait mon âme,
> Et mordre les fruits mûrs de ta bouche de femme,
> Et boire l'eau limpide, et t'asseoir, et ployer
> Ta grande aile...[108]

> « ... dans le grand vent gris de la poudre qui fut Sodome, et les empires d'Égypte et des Perses, et Paris, et Tadmor, et Babylone[109] ».

D'autre part, celui de *et* servant à joindre deux éléments asymétriques : l'effet de boiterie si cher à Verlaine est alors assuré :

> D'une agonie ou veut croire câline
> Et qui ravit et qui navre à la fois[110].

> Et vous étiez alors mon Dieu
> Et qui me donniez en silence[111]

Quant au dérèglement du jeu des négations, il pourrait symboliser en plus d'un cas le partage entre la tendance précieuse et la tendance familière du langage poétique, l'une caractérisée par la suppression de *pas*, la seconde par celle de *ne* dans *ne... pas*. On comparera par exemple :

> Pourtant ce n'est ton doigt...
> Ni cette fleur sans prix...[112]
> N'es-tu prêt, mon cœur trop sage[113] ?

avec

> Car faut-il pas qu'on se console...[114]
> Ma sœur, entends-tu pas...[115]

3) Économie (ou, si l'on veut, élision) d'éléments du discours. Mallarmé s'en est

108. H. de Régnier, *Les Jeux rustiques et divins*, « Le Visiteur ».
109. P. Claudel, *Cinq grandes Odes*, « L'Esprit et l'Eau ».
110. *Sagesse*, III, 9.
111. M. Elskamp, *In Memoriam*, « A mon Père ». — Il faut dire que l'auteur chérit ce tour : il revient au moins quinze fois dans le *Choix de Poésies* de R. Guiette.
112. R. de La Tailhède, *Les Sonnets*, I.
113. Vielé-Griffin, *Petit Florilège*, « Le Voyage ».
114. Guy-Charles Cros [le fils], *Avec des mots...*, « Quasi una Fantasia ».
115. A. Samain, *Au Jardin de l'Infante*, « Élégie ». — Cf. *ibid.*, « Promenade à l'étang » : Dirait-on pas, ma soeur... »

fait une spécialité, mais il ne représente que le paroxysme d'une tendance largement répandue. Retenons-en trois variétés parmi les plus fréquentes :

a) économie du pronom-sujet :

> Soudain, sur moi, sa dague a levé ;
> preste, m'enfuis à perdre haleine[116].

b) le tour *un qui*, avec absence du nom ; ainsi dans le sonnet connu de *Sagesse* :

> O vous, comme un qui boite au loin...[117]

c) absence de préposition ou d'un autre élément introducteur devant un infinitif :

> C'est mon vice cardinal m'attabler devant l'inconnu[118]
> ... je dirais mourir un diadème[119]

4) Faits d'inversion. — Ils sont légion et représentent l'étape élémentaire des libertés désormais prises par la poésie avec l'ordre syntaxique. On citera, à l'échelle du groupe de mots, l'antéposition de l'adjectif :

> Tout remué par ce railleur refrain
> Jusqu'à ce que la musicale et fraîche voix[120]
> ...
> Suivent le va-et-vient des lunaires rayons[121]

À celle de la phrase, l'inversion sujet-verbe → verbe-sujet ou, de manière plus large : complément-verbe-sujet :

> Souriants et chanteurs s'en vont vers les levants
> Sur la route ensoleillée les cavaliers fringants[122]
> Le suivent ses brebis, avec deux pampres pour oreilles...[123]
> Et le savent les matelots[124]

Même si les auteurs ne l'entendent pas de cette oreille, de tels tours ne sont pas sans maniérisme. Mais leur répondent, comme dans le jeu des négations, des schémas plus vraiment proches du langage parlé : ceux qui se ramènent à la figure de la « prolepse ». Par exemple :

---

116. A. Mockel, *Chantefable un peu naïve* : ce titre dit assez l'effet recherché.
117. Tour que Richepin parodie en « Comme un qui boit... » !
118. J. Péladan, *La Décadence latine*. Éd. de 1890, p. 59.
119. Mallarmé, « La Chevelure ».
120. T. Klingsor, Poèmes de Bohême, « Matin d'Octobre ».
121. Ch. Derennes, *La Princesse*, « Nocturne ».
122. G. Kahn, *Les Palais Nomades*, « File à ton rouet... »
123. Saint-Pol Roux, *De la Colombe au Corbeau par le Paon*.
124. M. Elskamp, *Salutations, dont d'angéliques*, « Étoile de la Mer », VI. Cf. *D'anciennement transposé*, II : « Et sont mortes les bien-aimées ».

Il file, ce joli chercheur
Etait-il fou, cet homme...[125]
Et prends-le ton temps
Noue-la ton écharpe[126]

*
* *

Il est temps, pour nous aussi, de nouer l'écharpe autour d'un lot d'analyses riches surtout de lacunes. Telles d'entre elles, toutefois, ne sont qu'apparentes : si le lecteur a si peu rencontré les œuvres de Verlaine ou de Rimbaud, d'Apollinaire, Mallarmé, Claudel ou Péguy, il en devine le motif : leur génie les situe en dehors ou aux confins de la langue. On en a signalé la plus belle preuve : trois d'entre eux au moins ne rêvaient-ils pas de créer « une nouvelle langue »[127] !

Autre absence qui a pu surprendre et qui n'est que légitime : nous n'avons finalement presque rien dit de l'influence qu'auraient pu avoir les innovations du langage poétique sur le cours de la langue commune. Par le fait, elle se réduit à peu : d'abord, malgré l'abaissement des barrières entre les genres, le commun des locuteurs continue à regarder la poésie comme un domaine clos et à part ; elle constitue un ensemble autonome de manières à la fois de sentir et de s'exprimer. Ensuite, il faut bien nous souvenir que la poésie est aussi peu, ou plutôt moins lue que jamais : « on ne lit plus la poésie », écrit J. Lorrain, et les chiffres hélas ! sont là pour le démontrer[128]. Enfin l'école ne fait rien pour abolir les distances : les maîtres des établissements publics, et davantage encore ceux des collèges religieux persistent à faire lire les poètes classiques et à soustraire aux regards non point seulement Baudelaire le satanique et sa descendance, mais même, très souvent encore, les romantiques passionnés et trop proches.

Par un aimable paradoxe, mais qui s'entend fort bien, c'est peut-être un des domaines à la fois les plus quotidiens et mouvants de la langue qui s'est ouvert, lorsque le symbolisme battait son plein, à l'influence du parler poétique : on a pu voir, au chapitre du vocabulaire de la mode[129], que le mot « nuance » l'emporte alors sur « teinte » et que sévit la vogue du « gueux nouvellement arrivé ». Verlaine et Richepin, entre autres, y sont à coup sûr pour quelque chose. Il reste que le partage de Mallarmé entre la Poésie et *La Dernière Mode* a valeur de symbole : les formes d'expression de l'une et de l'autre font, sur la vaste étendue des faits de langue, une quelquefois brillante mais toujours étroite frange d'écume.

Gérald ANTOINE

---

125. Rollinat, *Les Névroses*, « Le Martin-pêcheur » et « Le Mot de l'Énigme ».
126. M. Elskamp, *La Chanson de la rue Saint-Paul*, « La rue Saint-Paul » ; *In Memoriam*, « Ad finem ». Le tour est fréquent, surtout dans les derniers recueils.
127. Rappelons-nous Alain : « Aucun homme de génie n'a jamais pu créer ou simplement modifier profondément un langage réel. (...)
L'exemple du langage est donc propre à faire sentir le prix de l'action sociale anonyme. » (*Abrégés pour les Aveugles*, éd. Pléiade, p. 836).
128. Dans une lettre à un ami (du 8 avril 1905). — Pour fixer les idées : en 1890 Verlaine vend 350 exemplaires de ses *Poésies* ; l'année suivante Mallarmé en écoule 325 de ses *Pages*.
129. Cf. *supra*, pages 195-196.

DE L'ÉCRITURE ARTISTE AU STYLE DÉCADENT

Certes, les Décadents ont été surtout des poètes, qui voyaient dans la poésie la forme supérieure de l'art du verbe. Mais il existe aussi une prose *décadente* issue de la prose *artiste*. Comment les situer, comment les caractériser l'une par rapport à l'autre ? Et quel contenu donner à ces mots, puisqu'ils sont maintenant entrés dans le vocabulaire de l'histoire littéraire ?

On sait qui a parlé le premier de l'« écriture artiste » : c'est Edmond de Goncourt, dans un texte tardif, la préface aux *Frères Zemganno*, roman sur les milieux du cirque et du music-hall, publié en 1879 :

> « Le Réalisme, pour user du mot bête, du mot drapeau, n'a pas en effet l'unique mission de décrire ce qui est bas, ce qui est répugnant, ce qui pue, il est venu au monde aussi, lui, pour définir dans de l'écriture *artiste*, ce qui est élevé, ce qui est joli, ce qui sent bon, et encore pour donner les aspects et les profils des êtres raffinés et des choses riches : mais cela, en une étude appliquée, rigoureuse, et non conventionnelle et non imaginative de la beauté. »

Edmond de Goncourt ne s'explique guère sur ce qu'il entend par « écriture artiste » : une étude « appliquée, rigoureuse, non conventionnelle », voilà qui est fort vague. Sa définition vient bien tard, et à une époque où beaucoup de confusion va s'instaurer dans le langage de la critique. Les faits étaient plus clairs une dizaine d'années auparavant. C'est dans les romans des deux Goncourt, non pas du seul Edmond — Jules est mort en 1870 —, ainsi que dans les œuvres de Flaubert, de Zola, de Daudet, de Vallès, et — pourquoi pas — de Gautier, de Baudelaire, de Hugo aussi — qu'il faudrait aller chercher les textes qui permettent de décrire les caractères de l'écriture artiste. Le souci de la phrase travaillée pour elle-même, « ciselée », comme on disait, de la phrase objet d'art, digne d'être contemplée et goûtée pour l'élégance, la finesse, la hardiesse de ses formes plus que pour ce qu'elle signifie, a caractérisé dès avant 1850 l'école dite de l'Art pour l'Art ; et sur les doctrines esthétiques de celle-ci, nous sommes assez bien renseignés par la grande thèse d'Armand Cassagne[1]. — Mais il est une autre source probable, que l'on a moins étudiée : l'influence de la peinture moderne. Cela paraît assez assuré pour *l'écriture artiste* au sens restreint de l'expression, c'est-à-dire pour un certain style du roman réaliste français, entre 1860 et 1885, de Flaubert à Huysmans.

Car, avant de parler d'écriture artiste, il faudrait parler de *vision* artiste. Ou plutôt, l'une postule l'autre. Il en va là de même que dans les recherches de la jeune peinture entre 1860 et 1870, de ces peintres qu'on appellera en 1875 les *Impressionnistes*. Un manière nouvelle de saisir les aspects de la nature exige une manière neuve d'exprimer cette saisie dans le langage des couleurs.

> « L'impressionniste, écrit Jules Laforgue, voit et rend la nature telle qu'elle est, c'est-à-dire uniquement en vibrations colorées. Ni dessin, ni lumière, ni modelé, ni perspective, ni clair obscur, ces classifications enfantines : tout cela se résout en réalité en vibrations colorées et doit être obtenu sur la toile uniquement par vibrations colorées [...] L'œil du maître sera celui qui discernera et rendra les

1. Armand Cassagne (1906, *3.1*).

dégradations, les décompositions les plus sensibles, cela sur une simple toile plate. Ce principe a été, non systématiquement, mais par génie appliqué en poésie et dans le roman chez nous » (*Mélanges posthumes*).

« Ni dessin, ni modelé, ni perspective ». Cela est excessif si l'on songe aux traits généraux des romans de Flaubert, ou de Zola ; car ceux-ci sont des constructeurs. Mais l'écriture artiste ne sert, même chez les Goncourt, que dans certaines pages — surtout les pages descriptives. Et les indications de Laforgue trouvent alors leur valeur. La vision artiste, en effet, dissocie, désintègre, éparpille les ensembles en une multitude de touches ou de notations qui épuisent la totalité des éléments d'une impression, mais rendent en même temps le caractère fortuit et hétéroclite de leur rencontre. L'analyse et la discrimination indéfinies de l'objet, sa réduction en une nuée confuse et vacillante d'images attrapées au vol, sont une technique familière aux Goncourt. Voici par exemple, dans *Charles Demailly*, le spectacle d'une salle de restaurant bondée, à cinq heures du matin, sur les boulevards, à Paris, vers 1860, pendant le carnaval :

« Toutes les tables étaient pleines. La chaleur du gaz, les bouffées des cigares, l'odeur des sauces, les fumées des vins, les détonations du champagne, le choc des verres, le tumulte des rires, la course des assiettes, les voix éraillées, les chansons commencées, les poses abandonnées et repues, les gestes débraillés, les corsets éclatants, les yeux émerillonnés, les paupières battantes, les tutoiements, les voisinages, les teints échauffés et martelés par le masque, les toasts enjambant les tables, les costumes éreintés, les rosettes aplaties, les chemises chiffonnées toute une nuit, les pierrots débarbouillés d'un côté, les ours à demi rhabillés en hommes, les bergères des Alpes en pantalon noir, un monsieur tombé le nez dans son verre, un solo de pastourelle exécuté sur une nappe par un auditeur au conseil d'État, et l'histoire du ministère Martignac racontée au garçon par un sauvage tatoué — tout disait l'heure : il était cinq heures du matin. Comme ils entraient, il y avait un grand brouhaha au fond de la salle : trois grands drôles, costumés en plumets de cavalerie, priaient — avec les mains — un domino masqué de se démasquer. »

Page difficile à rendre par la lecture orale. On voit, en passant, que Proust n'est pas l'inventeur des phrases de quinze ou vingt lignes. Mais on saisit aussi plusieurs des aspects stylistiques de cet éclatement de la vision : l'accumulation des groupes nominaux, l'inflation des caractérisants, notamment des participes passés et des participes présents, le mélange volontaire des objets, les gros plans insistants, le tripotage de l'expression dans la recherche appliquée de la « note juste ». La syntaxe s'étire au-delà de toute limite. L'œil du lecteur papillote et s'éblouit devant un kaléidoscope déréglé, comme celui du personnage que les auteurs ont soudain plongé dans le pandémonium du Mardi-Gras. Mais à y regarder de près, chaque mot porte — les voix *éraillées*, les poses abandonnées et *repues*, les teints *échauffés*, les chemises *chiffonnées* — et l'ensemble recompose l'univers un peu fou des nuits bien parisiennes à l'époque du Second Empire.

Le motif importe peu, du reste. Car l'essentiel est pour l'écrivain de fixer sur sa page, comme le peintre sur sa toile, certaines *qualités* de la vision, la substance ou l'objet de cette vision passant au second plan. Ce qui domine finalement, dans cette page de *Charles Demailly*, c'est l'impression d'une fin de nuit, en ce que cela a d'avachi, toute dignité éteinte, toute hiérarchie aplatie. La qualification est privilégiée et tend à remplacer l'action comme élément sémantique principal : la *qualification*, et non pas le *qualificatif* au sens grammatical du terme, car ce qui caractérise précisément l'écriture artiste, c'est sa prédilection pour les substantifs qui traduisent la sensation perçue : ici la *chaleur*, les *bouffées*, l'*odeur*, les *fumées*, les *détonations*, recréent un monde où le spectateur est assailli, à en perdre le souffle,

par la sensation, par l'impression. Ce qu'Octave Nadal a appelé le « reportage des sensations », à propos de Verlaine — qui fut, à certains égards un élève des Goncourt —, peut s'appliquer exactement à la vision et au style artistes, comme un de leurs traits.

Voici maintenant un texte d'Alphonse Daudet, beaucoup plus tardif. Il est tiré du *Nabab* et décrit la pluie à Paris :

> « Cinq heures de l'après-midi. La pluie depuis le matin, un ciel gris et bas à toucher avec les parapluies, un temps mou qui poisse, le gâchis, la boue, rien que de la boue, en flaques lourdes, en traînées luisantes au bord des trottoirs, chassée en vain par les balayeuses mécaniques, par les balayeuses en marmottes, enlevée sur d'énormes tombereaux qui l'emportent lentement vers Montreuil, la promènent en triomphe à travers les rues, toujours remuée et toujours renaissante, poussant entre les pavés, éclaboussant les panneaux des voitures, le poitrail des chevaux, les vêtements des passants, mouchetant les vitres, les seuils, les devantures, à croire que Paris entier va s'enfoncer et disparaître sous cette tristesse du sol fangeux où tout se fond et se confond. »

On peut y faire des observations identiques : l'accumulation des tours nominaux, la linéarité de la syntaxe. La prédominance des perceptions sensorielles, la succession des touches évocatrices qui finissent par suggérer un paysage, la saisie d'un phénomène sous ses multiples faces et pour ses multiples manifestations, le gonflement progressif de la description — l'optique est la même, et les procédés semblables. Quelques variantes tout de même : plutôt que les éléments distincts d'un vaste et complexe spectacle, à la manière de Goncourt, Daudet énumère les diverses formes sous lesquelles on peut contempler le spectacle de la pluie à Paris, et se laisser envahir par lui jusqu'à l'obsession. Il s'agit moins d'une addition indéfinie, que d'une série interminable d'équations et de transformations. Mais ces variantes, loin de mettre en cause l'existence d'un modèle de la description artiste, en affirment au contraire le principe et la fécondité. Qu'on lise *Manette Salomon, Germinie Lacerteux, Madame Gervaisais,* des Goncourt, ou la trilogie de Jules Vallès, ou les romans de Pierre Loti, et l'on trouvera des dizaines de pages du même ton.

Les peintres de la jeune école et les romanciers artistes sont des paysagistes, au sens que le mot prenait à l'époque, et que Jules Laforgue précise avec finesse, dans le texte déjà cité. Constantin Guys et Flaubert, Degas et Goncourt, Manet et Émile Zola, Claude Monet et Daudet. Dans cette concurrence, l'écrivain part avec un handicap : l'infirmité relative du langage verbal. En revanche, il a l'avantage de pouvoir jouer de l'expression du temps et de la durée comme d'un subtil instrument, refusé au peintre par la nature même de son art. La libre extension de la matière verbale, qui n'est point enfermée, comme les lignes et les couleurs, dans les limites finies d'un cadre, lui permet d'autre part de faire se succéder des plans de dimensions et de profondeurs fort diverses, de varier à l'infini les points de vue et le découpage de sa description, d'en accélérer ou d'en ralentir à son gré le rythme. Le plus grand maître, dans cette recherche, qui est un troisième trait fondamental du style artiste, est sans doute Flaubert. Mais de nombreuses pages de Zola ou de Vallès ne le cèdent en rien à sa virtuosité.

La préoccupation de l'écrivain devient alors de jouer au plus fin avec la nature et les êtres, de suivre et de retenir la fugitivité de leurs mouvements et de leurs états, de fixer les instantanés les plus suggestifs sans pour autant immobiliser le flux de la durée. Jacques Dubois les a appelés « les romanciers de l'instantané[2] ». On cherche à

---

2. Voir Jacques Dubois (1963, *3.1*).

traduire le temps vécu dans l'imprévisibilité, et la vibration de ses moments successifs. Ainsi ont fait les peintres impressionnistes pour l'eau des rivières, pour l'agitation des guinguettes ou pour le mouvement des gares. Mais eux ont dû privilégier l'instant. Le nouveau roman des années 1860 prétend, par des formes de narration appropriées, donner à la présentation du temps sa deuxième dimension, qui est la profondeur.

Voici Flaubert, dans *L'Éducation Sentimentale*. Frédéric et Rosanette s'en vont aux courses en berline :

> « Ils descendirent au pas le quartier Bréda ; les rues, à cause du dimanche, étaient désertes et des figures de bourgeois apparaissaient derrière des fenêtres. La voiture prit un train plus rapide ; le bruit des roues faisait se retourner les passants, le cuir de la capote rabattue brillait, le domestique se cambrait la taille, et les deux havanais l'un près de l'autre semblaient deux manchons d'hermine, posés sur les coussins. Frédéric se laissait aller au bercement des soupentes. La Maréchale tournait la tête, à droite et à gauche, en souriant. Son chapeau de paille nacrée avait une garniture de dentelle noire. Le capuchon de son burnous flottait au vent ; et elle s'abritait du soleil, sous une ombrelle de satin lilas, pointue par le haut comme une pagode. »

Flaubert a utilisé la technique de la description itinérante, qui unit dans un même texte les variations de l'espace et celles de la durée. Il montre la rue telle qu'elle apparaît de la voiture, et quelques notations rapides — les figures de bourgeois qui apparaissent derrière les fenêtres, les rues désertes — lui suffisent pour suggérer l'aspect d'un quartier vidé par l'inaction du dimanche. Mais le contre-champ succède sans transition au champ — pour parler le langage des cinéastes — et voici maintenant la voiture vue de la rue : le bruit, un reflet, une attitude, une tache de couleur blanche, quelques propositions rapides, juxtaposées, aux cadences brèves. Le croquis est enlevé à la manière d'un dessin de Constantin Guys. La mise en scène du personnage de Rosanette, en gros plan, recèle la même souveraine élégance, avec la précision délicate des détails du costume, l'ondulation légère du capuchon qui flotte, les lignes affinées de l'ombrelle, l'économie des tons alliée à la préciosité de l'image et de la cadence finales, et, par-dessus tout, cette impression d'assoupissement détendu, de durée béate, que l'auteur réussit à condenser dans chaque mot et dans chaque inflexion de phrase.

J'aimerais citer également une page toute proche de celle-ci, qui comporte la même gamme de procédés mais dont les effets sont un peu différents : celle qui décrit le retour de Frédéric et Rosanette, et la descente des équipages sur les Champs-Elysées. Mais il faut passer. On y verrait que le motif commun à tous les traits qui viennent d'être analysés est le désir — combien moderne — de se faire oublier, de disparaître derrière ses personnages, de ne rien voir et de ne rien ressentir que par eux. Reportage des sensations, soit ; mais un reportage qui ne doive rien qu'à la situation dans laquelle le narrateur a placé ses personnages. Frédéric et Rosanette sont au milieu de la foule des Champs-Elysées, et ils ne voient plus, à quelques dizaines de centimètres, que des « bouches grandes ouvertes », des « yeux pleins d'envie », « quelque flâneur au milieu de la voie, qui se rejette en arrière d'un bond » ; et tout cela les étourdit, et c'est ce vertige qu'il convient de rendre avant tout.

Il y a dans L'*Assommoir*, de Zola, à la fin du roman, l'admirable et atroce odyssée de Gervaise affamée, misérable, déchue, sous la neige qui tombe. Ce texte illustre mieux que tout commentaire cette permanente transposition d'optique et de signification à laquelle se livre le style artiste, pour dissiper toute distinction entre les

trois acteurs de la création romanesque ; le narrateur, son personnage, et son lecteur :

> « C'était une vraie tempête. Sur ces hauteurs, au milieu de ces espaces largement ouverts, la neige fine tournoyait, semblait soufflée à la fois des quatre coins du ciel. On ne voyait pas à dix pas, tout se noyait dans cette poussière volante. Le quartier avait disparu, le boulevard paraissait mort, comme si la rafale venait de jeter le silence de son drap blanc sur les hoquets des derniers ivrognes. Gervaise, péniblement, allait toujours, aveuglée, perdue. Elle touchait les arbres pour se retrouver. A mesure qu'elle avançait, les becs de gaz sortaient de la pâleur de l'air, pareils à des torches éteintes. Puis, tout d'un coup, lorsqu'elle traversait un carrefour, ces lueurs elles-mêmes manquaient ; elle était prise et roulée dans un tourbillon blafard, sans distinguer rien qui pût la guider. Sous elle, le sol fuyait, d'une blancheur vague. Des murs gris l'enfermaient. Et, quand elle s'arrêtait, hésitante, tournant la tête, elle devinait, derrière ce voile de glace, l'immensité des avenues, les files interminables de becs de gaz, tout cet infini noir et désert de Paris endormi. »

Pour en terminer avec cette brève analyse de la vision, de la composition, et de l'écriture artiste — trois aspects qui me semblent indissociables —, encore quelques remarques.

La première tient à la nature même des mots, et du discours verbal, qui enchaîne les mots les uns aux autres, et ne peut les faire entendre ou lire en même temps, et qui d'autre part est impuissant à faire percevoir directement, et sans relais, la réalité. Toutes les recherches spécifiques de l'impressionnisme pictural — ne serait-ce que la division des couleurs — sont demeurées interdites au style artiste, qui ne s'est pas aventuré non plus dans la voie de la création non figurative.

La seconde remarque ferait apparaître ce que le style des écrivains cités a conservé d'académisme, et qui fait que leur écriture date probablement plus que leur optique. Deux traits seulement : leur goût de la cadence, de l'effet rythmique, de la clausule, qui achève rondement une phrase, boucle élégamment une période, et lui donne un aspect bien fini, bien balancé. Ils ont l'œil de la sensibilité moderne, mais ils conservent l'oreille du goût classique, de la phrase à la française. Retournons à nos textes. Finale de Daudet : « ... à croire que Paris entier va s'enfoncer et disparaître sous cette tristesse du sol fangeux où tout se fond et se confond ». Finale de Flaubert : « ... et elle s'abritait du soleil, sous une ombrelle de satin lilas, pointue par le haut comme une pagode » ; celle-ci, encore de Flaubert : « ... et les croupes et les harnais humides fumaient, dans la vapeur d'eau que le soleil couchant traversait ». Et voici la dernière phrase de Zola : « Et, quand elle s'arrêtait, hésitante, tournant la tête, elle devinait, derrière ce voile de glace, l'immensité des avenues, les files interminables de becs de gaz, tout cet infini noir et désert de Paris endormi ». Il peut y avoir d'ailleurs non pas la clausule longue et cadencée, mais au contraire la clausule sèche. Flaubert : « La Maréchale tournait la tête, à droite et à gauche, en souriant ». Mais il faut — et ceci est un trait complémentaire — que chaque ensemble descriptif se referme ainsi sur lui-même ; et les pages les plus papillotantes des Goncourt, elles-mêmes, n'y manquent point. Cela est le plus souvent très réussi, mais cela vient de Chateaubriand, et au-delà, de Bossuet, ou, pour les finales en chute brève, de La Bruyère : c'est, dans le style artiste, la part faite à la grande tradition rhétorique.

Le style artiste est donc d'abord le style d'une optique, d'une manière nouvelle de voir et de représenter la nature, une écriture neuve au service d'une sensibilité neuve. On se rappelle la définition proposée par Émile Zola, de l'œuvre d'art : « Un coin de la nature vu à travers un tempérament ». Les romanciers artistes sont cela,

avant tout : des tempéraments, robustes et sensibles, gourmands et subtils tout à la fois ; et, de plus, de grands techniciens du langage. Bref, des créateurs. Insistons là-dessus, car c'est précisément ce qui fera toute la différence entre le style artiste de la grande époque et ses avatars décadents.

Je ne veux pas refaire l'histoire du mot ni de la notion de *décadence*, qui se diffusent dans la pensée et les lettres françaises, on le sait, surtout à partir de 1880, avec une expansion plus vive entre 1884 et 1886. On s'est le plus souvent attaché ou à l'anecdote, ou à l'analyse psychologique — chacun brossant son portrait de l'homme décadent, inspiré essentiellement du personnage de Des Esseintes, le héros de *A Rebours*, publié par Huysmans en 1884. D'autre part, on n'a guère eu souci de rechercher les sources et les filiations lointaines de la Décadence, alors qu'il est fort important d'en tenir compte pour expliquer les formes de son langage.

Déjà, Baudelaire, dans sa préface aux *Histoires Extraordinaires* d'Edgar Poe, avait chanté « les ardeurs de curiosité de la convalescence, les fins de saisons chargées de splendeurs énervantes », et « le personnage de Poe, l'homme aux facultés suraiguës, l'homme aux nerfs relâchés », « ses femmes, toutes lumineuses et malades, mourant de maux bizarres et parlant avec une voix qui ressemble à une musique ». En 1865, Zola écrira :

> « Etudiez notre littérature contemporaine, vous verrez en elle tous les effets de la névrose qui agite notre siècle ; elle est le produit direct de nos inquiétudes, de nos recherches âpres, de nos paniques, de ce malaise général qu'éprouvent nos sociétés aveugles en face d'un avenir inconnu[3] ».

La même année, Verlaine présente Baudelaire, dans un article de la revue *L'Art,* comme « l'homme physique moderne, tel que l'ont fait les raffinements d'une civilisation excessive », « avec ses sens aiguisés et vibrants, son esprit douloureusement subtil, son cerveau saturé de tabac, son sang brûlé d'alcool, en un mot, le bilio-nerveux par excellence, comme dirait H. Taine ».

Dès avant 1870, les grands thèmes de la décadence sont en place. Il ne manque même pas le mot. On le trouve chez Zola, qui, en 1865, rendant compte de *Germinie Lacerteux*, a proclamé :

> « Mon goût, si l'on veut, est dépravé ; j'aime les ragoûts littéraires fortement épicés, les œuvres de décadence où une sorte de sensibilité maladive remplace la santé plantureuse des époques classiques. Je suis de mon âge[4] ».

Et on constate — est-ce un hasard ? — que ceux qui développent ces thèmes, *mezza voce*, il faut le dire, et sans en faire, à beaucoup près, l'essentiel de leur pensée et de leur conduite — sont ceux-là même qui affinent les registres d'une nouvelle littérature d'analyse. La conviction d'appartenir à une génération de névrosés, l'image du Bas-Empire, le désenchantement, le repli sur soi, la délectation morose, le nihilisme religieux, le mépris affiché des idées communes et du langage banal, dans les raffinements de la vision et de l'écriture, et ce que Jules Lemaître appellera « un sensualisme de la forme », voilà leur lot commun. Et qui pourrait dire que la psychologie et l'esthétique subtiles de l'écriture artiste ne trouvent pas pour une part leur source dans cet « éréthisme » — encore un mot du langage des Goncourt et de Zola — dans cet « éréthisme » particulier de la sensibilité contemporaine ?

---

3. Emile Zola. *Mes Haines*, Paris 1866.
4. Ibid.

Le problème est alors de comprendre comment l'on est passé du personnage de Charles Demailly ou de Frédéric Moreau à celui de Des Esseintes, et surtout des finesses de l'écriture artiste aux extravagances de l'écriture décadente.

Sur le plan des faits de société, le succès grandissant du thème de la décadence a des causes multiples : la guerre, la Commune, le spectacle de la mêlée industrielle et financière, la peur de la Révolution Sociale, ont donné naissance à de nouveaux mythes de désespérance et de pessimisme — que l'on songe à *Germinal*, de Zola, au *Crépuscule des Dieux*, d'Elémir Bourges, à *La Ville*, de Paul Claudel. Paul Bourget, dans ses *Essais*, en 1883, a donné un diagnostic de ce qu'on dénomme « la psychologie contemporaine ». On vit dans la Rome du Ve siècle, et l'on attend les barbares ; à Byzance, et l'on attend les Turcs ; à Athènes, et l'on attend Philippe. Mais, même si la barbarie doit triompher, note Bourget, « on est en droit de préférer la défaite d'Athènes au triomphe du Macédonien violent ». — L'histoire littéraire reconstitue les faits ; mais ce sont les mentalités qu'il faudrait recréer, pour expliquer la formation des thèmes et des langages en littérature.

Sur le plan idéologique, il faudrait faire leur part à l'influence de la théorie pessimiste de Schopenhauer, qui conquiert les esprits à partir de 1880, ou à celle du scepticisme de Renan, ou bien, autre aspect du même phénomène, comme le montrera l'évolution personnelle de Huysmans, à la renaissance du mysticisme.

Bien des raisons ont donc concouru, pendant les quinze années qui vont de 1870 à 1885, à transformer l'état d'âme et la conduite de celui que Paul Bourget appelle « l'homme moderne », et le rôle qu'on assigne à la création littéraire. Le voici, l'« homme moderne », tel que le décrit Édouard Rod, en 1885, dans *La Course à la Mort* :

> « L'artiste ou l'écrivain est un être nerveux, corrompu, le plus souvent ravagé par la névrose ou par l'anémie. Rarement à l'abri des misères de l'existence, il en subit plus douloureusement que d'autres les traces et les dégoûts (...) La haine que lui inspirent les goûts du public illettré le conduit à s'isoler de plus en plus, et son idéal s'en ressent : fiévreusement, il se jette sur les anomalies de l'existence... Il recherche la sensation à travers des excitations factices, dans des états artificiels qu'il a lui-même inventés. »

Lautréamont, Laforgue, Corbière, Gill, Verlaine, Villiers de l'Isle-Adam, et combien d'autres surgissent entre les lignes de ce portrait. La décadence n'est peut-être pas un mot bien choisi — encore qu'il ait beaucoup plu à Verlaine — mais ce n'est pas un vain mot. Chez certains des épigones, ce ne fut peut-être qu'une posture. Mais chez beaucoup, ce fut une réelle et profonde atteinte de l'équilibre intérieur, une cassure et un tourment véritables. Tout autre chose que le robuste pessimisme d'un Flaubert.

Reste à définir le mot sur le plan du langage. Là aussi, il faut constater des permanences, et des changements. Mais les changements se sont effectués par une exploitation systématique des tendances déjà dénotées. Tout se passe comme si l'âme décadente, impuissante à inventer un style inédit, avait adapté les anomalies les plus marquées de l'écriture artiste, en les détournant de leur fin initiale, qui était d'analyser toujours plus exactement la sensation, pour en faire les recettes d'un langage d'initiés, une sorte de code auquel se reconnaissent les esthètes désabusés et dilettantes.

Il est au moins quatre écrivains qui ont aidé à ce passage d'un style à l'autre, par l'évolution de leur propre carrière : Edmond de Goncourt, Verlaine, Mallarmé, et Huysmans. Trois d'entre eux éviteront au dernier moment de se laisser enfermer dans la formule décadente, bien qu'ils s'en soient faits les chantres les plus efficaces.

Le quatrième, Mallarmé, a asservi et maîtrisé les conventions de la formule au lieu de se laisser asservir par elles.

Revenons, en effet à Edmond de Goncourt, demeuré seul, après la mort de son frère. Il publie en 1879 *Les Frères Zemganno*, roman des funambules — le sujet n'est-il pas à lui seul tout un symbole ? Qui a encore la curiosité de lire les romans d'Edmond de Goncourt, qu'on a rangé une fois pour toutes, mais trop vite, parmi les romanciers naturalistes ? Or c'est dans *Les Frères Zemganno* que l'on trouve les pages les plus propres à faire apparaître la mutation progressive du style artiste. Voici un texte tout à fait significatif, à la fois par son thème, et par son langage. Goncourt décrit deux violonistes :

> « Mais vraiment, ils causaient plutôt qu'ils ne jouaient avec leurs violons ; et c'était entre eux comme une conversation où deux âmes se parleraient. Toutes les impressions fugitives et diverses et multiples de l'heure et du moment, jetant dans l'intérieur d'une créature humaine ces successions de lumières et d'ombres que met dans des vagues l'alternative de soleils rayonnants ou de nuages au ciel, ces impressions, les deux frères se les disaient avec des sons. Et il y avait dans cette causerie à bâtons rompus, et pendant que, tour à tour se taisait l'un des violons, des rêveries de l'aîné sur des rythmes mollement assoupis, et des ironies du plus jeune sur des rythmes gouailleurs et strépitants. Et se succédaient, échappés à l'un et à l'autre, de vagues amertumes qui s'exprimaient par un jeu aux lenteurs plaintives, du rire qui sonnait dans une fusée de notes stridentes, des impatiences qui éclataient en fracas coléreux, de la tendresse qui était comme un murmure d'eau sur de la mousse, et du verbiage qui jasait en fioritures exubérantes. Puis, au bout d'une heure de ce dialogue *musicant*, les deux fils de Stépanida, tout à coup pris de la *virtuosité bohémienne*, se mettaient à jouer, tous les deux à la fois, avec une verve, un brio, un mordant, remplissant l'air de la cour d'une musique sonore et nerveuse qui faisait taire le marteau du treillageur, et sur laquelle se penchait, avec des larmes souriantes, le cave visage de la poitrinaire habitant la chambre au-dessus de l'étable. »

N'est-ce pas « fin de siècle » à souhait ? Il est aisé de relever au passage le mots et les groupements rares, recherchés : « les rythmes *strépitants* », « ce dialogue *musicant* », « la virtuosité *bohémienne* ». L'écriture artiste ne se souciait guère de néologie. Le décadent se complaira au contraire dans la création de mots inouïs, par la dérivation sur des mots usuels, par l'exploitation de radicaux latins ou grecs demeurés jusque-là sans descendance, par l'appel aux archaïsmes, par la transformation des noms en adjectifs, des adjectifs en noms, etc. Le style décadent est pour une part un exercice de philologie et d'érudition grammaticale.

Et puis cela aussi : « C'était entre eux comme une conversation... », « il y avait dans cette causerie... des rêveries de l'aîné... et des ironies du plus jeune ». L'écriture artiste avait déjà réduit le rôle du verbe. Ici, il disparaît de la principale, laisse place à ces verbes illusoires que sont le verbes d'existence — « c'était », « il y avait » —, ou se laisse enfermer dans la proposition relative, où il ne joue plus qu'un rôle accessoire. Voyez plus loin : « Et se succédaient de vagues amertumes... du rire qui sonnait dans une fusée de notes stridentes, des impatiences qui éclataient en fracas coléreux », etc. C'est le triomphe du substantif abstrait, qui étale la sensation dans une durée indéfinie, rendue plus imprécise et plus vague encore par l'emploi prédominant du pluriel et de l'article indéfini. La phrase s'amollit, se décompose, perd toute membrure, se perpétue en replis dolents et alanguis. C'est encore de l'écriture artiste, par le fouillé de l'analyse et la douce musicalité des rythmes ; mais c'est déjà du style décadent, par l'importance du thème de la rêverie plaintive, et surtout par l'importance grandissante que prennent la rareté, la fioriture, et la pratique d'une syntaxe de l'épuisement. C'est, dans la prose, l'application des

préceptes de l'*Art Poétique* de Verlaine : « l'indécis au précis joint, la nuance, rien que la nuance, plus rien qui pèse ni qui pose ».

Après cela, tout deviendra permis. La fréquence des mots rares, inédits, alambiqués, va augmenter, de même que celle des distorsions systématiquement imposées aux habitudes de la langue. Le français place habituellement l'adjectif qualificatif après le nom. On renversera l'ordre de ces termes : ressource empruntée à l'anglais, a-t-on dit, par Mallarmé, qui était, comme chacun sait, professeur d'anglais : j'y vois plutôt une intelligence exacte des mécanismes de l'effet de style, qui repose toujours sur une rupture de la probabilité linguistique. Et c'est avec le même souci de surprendre, de créer l'artifice et l'imprévu, que l'on rajeunira des emplois disparus de *maint,* de *en,* de *avec,* ou qu'on pratiquera l'inversion systématique du sujet. Le reportage des sensations demeurera, mais le registre de la sensibilité contemporaine se laissera envahir par une sensation unique, qui fera l'objet d'incessantes variations métaphoriques : la lassitude. L'écriture artiste, tombée aux mains de dandys fatigués, et raffinés, qui en aiguiseront les gammes extrêmes, deviendra le parfait instrument d'expression du spleen et de l'ironie fin de siècle. A une exception près : celle de Mallarmé, qui en exploitera les ressources dans un tout autre sens ; non point celui de la nonchalance, mais celui d'une densité et d'une rigueur sans cesse plus perfectionnées, jusqu'aux limites de l'hermétisme.

Il serait vain de terminer par un feu d'artifice de textes décadents. Mais, tout de même, quelques derniers exemples. Voici, dans les *Croquis Parisiens*, de Huysmans, « L'ouverture de *Tannhaüser* » :

> « Dans un paysage comme la nature n'en saurait créer, dans un paysage où le soleil s'apâlit jusqu'à l'exquise et suprême dilution du jaune d'or, dans un paysage sublimé où, sous un ciel maladivement lumineux, les montagnes opalisent au-dessus des bleuâtres vallons le blanc cristallisé de leurs cimes ; dans un paysage inaccessible aux peintres, car il se compose surtout de chimères visuelles, de silencieux frissons et de moiteurs frémissantes d'air, un chant s'élève, un chant singulièrement majestueux, un auguste cantique élancé de l'âme des las pèlerins qui s'avancent en troupe ».

Le texte vaut ici par la rutilance et les reflets artificiels de l'évocation, qui fait songer aux toiles de Gustave Moreau. Mais on note l'envahissement de ce que Maupassant appellera en 1887 « un vocabulaire bizarre, compliqué, nombreux et chinois ».

Dans le texte qui suit, extrait des *Moralités légendaires* de Jules Laforgue, l'humour compense heureusement l'entortillement de la phrase et l'emploi des procédés à la mode :

> « Hissé là-haut, et pneumatiquement, ma foi, le cortège traversa prestement sur la pointe des pieds les appartements de Salomé, entre maint claquement de porte par où s'évanouirent deux, trois dos de négresse aux omoplates de bronze huilé. Même, au beau milieu d'une pièce lambrissée de majoliques (oh, si jaunes !) se trouvait abandonnée une énorme cuvette d'ivoire, une considérable éponge blanche, des satins trempés, une paire d'espadrilles roses (oh, si roses !). Encore, une salle de livres, puis une autre encombrée de matériaux métallothérapiques, un escalier tournant, et l'on respira à l'air supérieur de la plate-forme, ah ! juste à temps pour voir disparaître une jeune fille mélodieusement emmousselinée d'arachnéenne jonquille à pois noirs, qui se laissa glisser, par un jeu de poulies, dans le vide, vers d'autre étages ! »

Mais voici Jean Moréas et Paul Adam, qui, eux, se prennent fort au sérieux, dans *Le Thé chez Miranda*, publié par *La Vogue* en 1889 :

> « C'est l'hiémale nuit et ses buées et leurs doux comas.

> Quartier Malesherbes. Boudoir oblong. En la profondeur violâtre du tapis, des cycloïdes bigarrures. En les froncis des tentures, l'inflexion des voix s'apitoie ; en les froncis des tentures lourdes, sombres, plumetis (...)
> Dehors, la blancheur pacifiante des neiges.
> Au foyer, la flamme s'allonge, s'allonge et se recroqueville, s'aplatit et se renfle — facétieuse.
> Et des émanations défaillent par le boudoir oblong, des émanations comme d'une guimpe attiédie au contact du derme. »

Vocabulaire emprunté aux terminologies scientifiques, ou traduit du latin, ou forçant les règles de la dérivation française ; répétitions et reprises calculées : disjonctions de diverses sortes ; frôlement de l'impropriété dans l'emploi des prépositions *en* et *par ;* refus de l'affirmation nette, qu'on corrige et reprend sans cesse en muliplіant les mots ou en usant de *comme* ainsi que d'un adverbe de la rétractation et du repentir ; enfilade des phrases sans verbe, inversion de qualificatifs. Il s'agit bien du même code. Dix ans après *Les Frères Zemganno*, quinze ans après la *Dernière Mode* de Mallarmé, l'écriture décadente survit sans se renouveler. En 1889, l'heure de la Décadence est pourtant passée. Mais les styles dépérissent plus lentement que les thèmes.

Il y eut même une prudhomie décadente :

> « Bien qu'ayant vécu de longues années parmi des hommes pillards et tatoués, dont est notoire l'habitude vindicatrice et triomphale de scalper et de créer ainsi de sanglantes calvities, le colonel Cody atteste, par une intacte chevelure flottante sous le plus romantique feutre qui, depuis les Jeunes-France, obombra luxuriance crânienne, avoir échappé à toute tonsure, miracle qui s'explique du fait de sa supériorité au tir, de son habileté équestre et de sa légendaire bonne fortune de Hardi.
> C'est en somme sa vie de trappeur dont il vient nous offrir le spectacle rétrospectif et quotidien, chaque fois que dix mille personnes le demandent, en un décor circulaire de montagnes rocheuses et de rios peints sur toile qui raccorde son ciel avec celui du jour, et cela, au moyen d'indiens, de chevaux, de buffles, de lassos et de diligences ; apothéose naïve et amusante (qu'encouragea de son noir et bon sourire le dépositaire du pouvoir, M. Carnot, et qu'applaudissent les journalistes, d'hilares conseillers municipaux et des notoriétés nobiliaires), de sa valeur et de son adresse personnelles, que secondent, en des exhibitions pérégrines, les anciens et sauvages éléments de son destin de jadis, maintenant comparses dociles et authentiques[5]. »

Et une truculence décadente :

> « Bannières en tête, chantres au flanc, voici le clergé nasiférant des cantiques. Autour du bûcher, les vicaires génuflectent, goupillonnent et saluent, tandis que le célébrant, à grand effort d'allumettes, provoque l'étincelle paresseuse à jaillir. Un nuage se tord, écharpe grise lamée brusquement de stries écarlates. Des feuilles de buis vert craquent et pétillent, s'échevèlent en sequins d'or. Sur le tronc voué, ruisselle un baume incandescent qui le dévore. Les chantres suffoqués renâclent l'hymne de Paul Diacre, cependant qu'un ecclésiastique myope, roussi par le brasier, s'évertue de ramener son surplis en arrière. Les voyous se culbutent afin d'arder au brandon public les thyrses dont ils vont, sur l'heure, effarer Mesdames les bourgeoises en souci de leurs mollets[6]. »

La réaction était inévitable. Elle vint de divers côtés. Zola, Maupassant, pour la

---

5. Henri de Régnier. Article sur l'exposition universelle de 1889, paru dans *La Vogue* en 1889, et cité par Adolphe Retté dans *Le Symbolisme*.
6. Tailhade. *Poèmes en prose* : « Paysages I, les noces de Messidor ».

prose narrative. Claudel, pour la grande poésie symboliste. Jarry, pour l'exploration burlesque des procédés décadents. Je ne m'y attarde pas. J'ai voulu simplement fixer quelques jalons le long d'une continuité parfois mal perçue, pour l'étude d'une époque fort importante de notre prose littéraire. Les Romantiques avaient parfois appelé de leurs vœux une révolution dans la langue littéraire. Mais ils ne l'avaient pas faite, ni non plus leurs successeurs immédiats. Du moins, ils n'avaient pas imaginé que le langage pût devenir, en tant que tel, non pas seulement l'instrument, mais aussi l'objet même du travail de l'écrivain. On rejoindrait par ce biais des discussions qui sont aujourd'hui très vives partout. Avec les premières recherches de l'écriture artiste, puis avec les excentricités du style décadent, le langage s'est retourné sur lui-même pour la première fois, et a acquis ainsi comme une deuxième fonction esthétique.

Au-delà des génies singuliers et irréductibles, il existe, même après la sclérose et la disparition de l'ancienne rhétorique, des écritures d'époque, faites de modes, de toquades, d'astuces stylistiques communes à tout un groupe d'écrivains : des modèles stylistiques dont on peut définir les traits généraux et l'évolution, et qui se réalisent chez chacun avec des variantes individuelles, et une plus ou moins grande perfection. A cet égard, une même consanguinité unit la génération dite naturaliste et la génération dite symboliste, par-delà les oppositions de genre. Artiste, naturaliste, impressionniste, décadent, esthète, ce ne sont que des mots. Ce qui compte, c'est de bien comprendre l'unité d'une recherche d'où est issue, absolument renouvelée, la prose d'art moderne.

Henri MITTERAND

LA LANGUE ROMANESQUE

La délicatesse du sujet fera excuser quelques réflexions initiales de méthode. Cherche-t-on une langue : c'est un style la plupart du temps que l'on trouve. On entend dégager les caractères communs à tout un groupe, et l'on finit par ne retenir que les traits originaux de ses individualités les plus exceptionnelles. Vieille antinomie entre langue et littérature : la seconde commençant aux altérations significatives de la première, la seconde vivant pour ainsi dire de l'éclipse de la première. Aussi, pour échapper à la tentation de couplets successifs sur le style — ou si l'on veut l'écriture — de Proust et même de Bourget et Loti par exemple, pour avoir un peu plus de chance de cerner véritablement une langue moyenne, j'ai préféré ne travailler que sur des œuvres qui ni à l'époque ni de nos jours n'ont connu de succès considérable. En général oubliées des histoires de la littérature, elles m'ont paru risquer mieux de faire apparaître, par leur simple superposition, des phénomènes révélateurs, valables pour un large ensemble. Dans la mesure où tel ou tel des auteurs ainsi rencontré a tout de même un style original — je pense à Rachilde ou Mirbeau —, on pourrait m'objecter que je retombe dans la difficulté redoutée. Pas tout à fait cependant. Le fait que le consensus critique jusqu'ici ait toujours considéré ces auteurs comme secondaires, leur assigne en effet pour nous un rôle documentaire : la plus curieuse trouvaille de Mirbeau prend ainsi à nos yeux figure de « bijou romanesque 1900 ». Racine et Quinault utilisaient la même langue, mais Racine écrit Racine, et, de notre point de vue historien, Quinault rien d'autre qu'une certaine langue dramatique de 1670. Lisant Quinault ou Mirbeau, nous n'avons pas besoin de déconstruire l'équation personnelle de leur style pour saisir par au-delà le niveau d'une langue littéraire moyenne. Même leurs recherches, même leurs outrances ne font plus que constituer cette dernière. À ce phénomène sans doute, bien des raisons objectives : la plus immédiate restant notre consensus actuel de lecteurs.

De la fin du XIXe siècle au commencement du XXe, la langue romanesque n'a pas connu d'évolution fracassante. Tout au plus peut-on rappeler la coloration naturaliste du début de notre période ainsi que l'effervescence et les tentatives plus variées des années qui la terminent. 1900 est donc la date autour de laquelle, à moins de dix ans près de part et d'autre, nous avons choisi les oeuvres à examiner. Ce qui ne signifie pas, bien sûr, que tous les faits de langue remarqués n'appartiennent qu'à l'époque 1900. Tout au plus qu'ils se sont rencontrés alors : leur passé, leur avenir nous échappent. De même si les faits de langue que nous allons noter ne viendront que de romans, ils n'appartiendront pas pour autant aux seuls romans. Ils peuvent à la même époque apparaître dans le théâtre ou la poésie. Car notre propos n'est pas de technique romanesque, mais de langue uniquement.

Deux questions enfin sur le choix des romans à étudier : combien et comment ? Plus qu'une idéale raison, les circonstances ont imposé la réponse. J'ai choisi sept romans : son caractère un peu magique compensera peut-être la modestie de ce chiffre. Et c'est le même hasard[1], éclairé toutefois d'une exigence de diversité, qui nous a conduit à retenir les titres suivants :

---

1. L'arbitraire de cet échantillonnage est ce qu'il a de plus solide. Il concrétise le fait qu'il n'a été au départ orienté ni par mes goûts ni par un désir de prouver quoi que ce soit. Le hasard au début a tout fait et l'incertitude du terme est restée constante jusqu'au bout.

1) Georges Darien, *Le Voleur*, 1897. Édition Julliard, 1964 (V).

2) Tristan Bernard, *Mémoires d'un jeune homme rangé*, 1899. Édition Garamond, 1949 (Mjh).

3) Octave Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, 1900. Édition du Club français du livre, 1957 (Jfc).

4) Rachilde, *Les Hors-nature*, 1907. Édition du Mercure de France, 1907 (Hn).

5) Henri Barbusse, *L'Enfer*, 1908. Édition du Livre de Poche, 1976 (E).

6) Péladan, *Les Amants de Pise*, 1908. Collection Nelson. Nelson éditeurs, s.d. (AP).

7) Maurice Leblanc, *L'Aiguille creuse*, 1909. Édition du Livre de Poche, 1964 (Ac).

Précisons aussi qu'il ne sera plus question ensuite de chacun de ces auteurs. Ils se fondront tous en un anonyme « romancier 1900 », portrait-robot d'un être imaginaire et quelque peu monstrueux, susceptible d'avoir écrit ces sept œuvres et, au-delà, la grande majorité vers 1900 des « romans sans qualités », romans de production courante, romans sans style personnel jusque-là remarqué, où nous aurons le plus de chance de repérer quelques faits généraux de langue.

Comme il n'existe pas de modèle irrécusable pour la description d'une langue et que l'exhaustivité dans ce domaine serait aussi fastidieuse qu'impossible, il a paru bon de commencer par livrer pour ces sept romans un court extrait de ce que l'on peut considérer comme leur langue neutre, le degré zéro de leur écriture : langue romanesque de base dont il convient de fixer les grands traits car elle ne comporte à priori aucune des variations minimales possibles qui en constitueraient la dimension littéraire, aucun de ces appels au lecteur, de ces signes supplémentaires à partir desquels se fait toujours la saisie des caractéristiques d'une époque ou d'un genre[2]. Mais le style sans relief lui-même n'est pas le même à chaque époque. Voici la forme sous laquelle il apparaît dans le « roman 1900 » :

> « Un jour, comme j'étais tout petit, elle me tenait sur ses genoux quand on est venu lui annoncer qu'une traite souscrite par un client était demeurée impayée. Elle m'a posé à terre si rudement que je suis tombé et que j'ai eu le poignet foulé. » (V 25)

> « Le lendemain, Daniel, en se rendant chez les Voraud, ne marchait pas trop vite. Il présenta ses compliments, parla de diverses choses. Puis il se décida à sortir l'écrin de sa poche et à le tendre à sa fiancée. » (Mjh 118)

> « Je ne suis pas sans inquiétudes ni sans regrets d'être venue, à la suite d'un coup de tête, m'ensevelir dans ce trou perdu de province. Ce que j'ai aperçu m'effraie un peu, et je me demande ce qui va encore m'arriver ici... » (Jfc 6)

> « Sa toilette terminée, Reutler vint se poster contre la glace, tournant le dos à son image, qu'il jugeait hostile, et contempla vaguement, au-dessus de son frère, le vase vénitien rempli de mimosa. » (Hn 10)

> « Elle s'est approchée de la fenêtre comme moi, tout à l'heure, je m'étais approché

2. Ce niveau neutre de la langue ressemblerait en un sens au héros de Barbusse, qui écrit : « Il n'y a, dans mon personnage extérieur, rien à reprendre, rien à remarquer. » (E 9)

de la mienne. C'est sans doute le geste éternel de ceux qui sont seuls dans une chambre. » (E 26)

« L'honnêteté a ses joies. On vit beaucoup avec soi-même et nul ne se lasse de sa propre estime. Comme on fait parade de ses charmes, quelquefois on jouit de montrer sa vertu, et Simone se sentait si estimable en s'endormant qu'elle souriait. » (AP 38)

« A ce moment, deux domestiques arrivaient avec des bougies. Raymonde se jeta devant l'autre corps et reconnut Jean Daval, le secrétaire et l'homme de confiance du comte. Sa figure avait déjà la pâleur de la mort. » (Ac 9)

Dans leur diversité, ces extraits appellent au moins deux remarques d'ensemble. D'abord, ils appartiennent toujours au mode essentiel de la narration. Récit à la troisième ou à la première personne mais jamais texte rapporté (dialogues, fragments de lettres par exemple). C'est la voix fondamentale du roman. L'intrusion, directe ou indirecte, d'autres voix, tout en étant problème de technique romanesque avant tout, se présente très régulièrement, du point de vue de la langue, comme la possibilité d'introduire des variations attrayantes. Ensuite ils se caractérisent tous par des vertus plutôt négatives comme la longueur moyenne des phrases, leur correction grammaticale, la nécessité narrative de l'information factuelle transmise, ainsi que la variété et la simplicité du matériel linguistique utilisé.

Il serait essentiel de chiffrer en volume la part de cette langue neutre dans l'ensemble du roman. Faute de ce chimérique calcul, contentons-nous de reconnaître que le « roman 1900 » revient toujours à ce type d'écriture. Horizon de toutes les variations, elle reste la norme, toujours perçue. Et c'est d'abord l'existence de cette référence permanente qui constitue la langue du « roman 1900 ». La correction, la transparence classiques n'y sont pas en crise mais en travail. L'auteur ne choisit pas de prendre au départ pour registre de base un registre déjà artificiel. Les variations introduites ne seront donc jamais qu'au premier degré. Même dans le roman à la première personne où l'importance des variations est évidemment beaucoup plus grande à l'ordinaire, la langue de base du « roman 1900 » demeure constamment fidèle aux préceptes de l'écriture classique répercutés par l'enseignement grammatical et lexical officiel. Préceptes encore suffisamment impératifs de nos jours, pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre sur eux longuement, une fois qu'ils ont été signalés et que, dans les fragments considérés, ils ont été nettement désignés. Et ce sont les seules entorses à cette règle implicite qu'il convient d'examiner maintenant.

Le « roman 1900 » respire régulièrement. Le romancier a soin de diviser sa matière en chapitres dont l'unité, déjà matérialisée par un chiffre romain, est souvent renforcée par un titre, et plus rarement par une épigraphe[3]. Ces interruptions, outre qu'elles rendent plus aisée la lecture, favorisent tout un jeu d'attaques et

---

3. Voici le détail pour les sept romans :
V : 1 avant-propos et 30 chapitres titrés pour 465 pages.
Mjh : 29 chapitres titrés pour 189 pages.
Jfc : 17 chapitres non titrés pour 382 pages.
Hn : 2 parties titrées de 190 pages environ, chacune de 9 chapitres non titrés, pour un exemple de 384 pages.
E : 17 chapitres non titrés pour 247 pages.
AP : 25 chapitres titrés et un épilogue pour 381 pages.
Ac : 10 chapitres titrés pour 284 pages.

de chutes dont la non-observance (que l'on songe à Proust, et plus tard à Céline) ne manquerait pas d'être significative.

De même la tentation la plus fréquente du romancier est la multiplication des alinéas qui morcellent la coulée du discours en fragments expressifs. Il ne s'agit pas bien sûr de dialogues rapportés, excessivement brefs, issus des pratiques du roman-feuilleton, mais, dans la narration elle-même, le long paragraphe balzacien de plusieurs pages, et même le paragraphe moyen d'une page, sont l'exception[4].

À ce phénomène se rattache l'apparition des lignes blanches qui coupent plus fortement encore le récit et constituent pour ainsi dire le second degré de l'alinéa. Le « romancier 1900 » y a recours souvent, dans Jfc et Ac en particulier, et va parfois, comme dans E, jusqu'à les souligner d'un signe typographique : l'astérisque.

L'abondance des pauses ainsi ménagées détermine presque toujours des effets dont quelques exemples feront sentir l'intensité. Tantôt le romancier peut exprimer de la sorte le caractère morne d'une vie de bureau où les actes sont rares, ternes et le temps plein de trous pénibles :

> « A Paris, Daniel installé dans un petit bureau, au fond du magasin, à côté du bureau du comptable.
> On lui apportait tous les deux ou trois jours une lettre à écrire.
> Il la recommençait plusieurs fois.
> Il déchirait les morceaux des essais défectueux [...] » (Mjh 27)

Tantôt, c'est un effet de surprise où la désinvolture du narrateur force de ses flèches répétées l'attention du lecteur :

> « Car j'irai loin. On me le prédit tous les jours. *Sic itur ad astra.*
> J'ai le temps, d'ailleurs. Je n'ai encore que quinze ans.
> — Un bel âge ! dit mon oncle. On est déjà presque un jeune homme et l'on a toute la candeur de l'enfance.
> Candeur !... Mon enfance ? Je ne me rappelle déjà plus [...] » (V 21)

Une autre fois l'emporte, par le même procédé, l'indifférence et comme la lassitude :

> « Me voici maintenant.
> Je me penche de mon fauteuil pour être plus près de la glace et je me regarde bien.
> Plutôt petit, l'air réservé (quoique je sois exubérant à mes heures) ; la mise très correcte ; il n'y a, dans mon personnage extérieur, rien à reprendre, rien à remarquer.

---

4. Pour les trente premières lignes de chaque roman — endroit où les paragraphes ne sont pas d'ordinaire multipliés — voici le chiffre des alinéas qui, malgré la disparité des typographies, reste éloquent :
Jfc 3 alinéas dont un paragraphe de 3 lignes et demie.
Hn 4 alinéas dont un paragraphe de 1 ligne et demie.
AP 4 alinéas dont un paragraphe de 3 lignes et demie.
Mjh 5 alinéas dont un paragraphe de 3 lignes.
Ac 6 alinéas dont un paragraphe de 2 mots.
E 6 alinéas dont un paragraphe de 3 lignes.
V 13 alinéas dont un paragraphe de 3 mots.
Chacun de ces sept romans offre ainsi dès son ouverture au moins un paragraphe de moins de quatre lignes. Quant au paragraphe le plus long, dans ces mêmes limites, il n'excède pas 15 lignes (AP).

Je considère de près mes yeux qui sont verts [...] » (E 9)

Cet art de ruptures se retrouve encore dans la typographie et la ponctuation. Indépendamment des emplois ordinaires de caractères autres pour les titres ou les citations, l'habitude a l'air prise de mettre un mot ou une expression en relief par les italiques[5] : « Il ne faut pas manger tes ongles *parce qu'ils sont à toi* » (V 26), ou encore : « Instruction ; éducation. *On m'élève*. Oh ! l'ironie de ce mot-là !... (V 35). Le décompte de ce type d'italiques dans les cinquantes premières pages des romans donne les chiffres suivants : V : 8 ; Mjh : 0 ; Jfc : 4 ; Hn : 32 ; E : 2 ; AP : 1 ; Ac : 5. Cet effet, on le voit, touche indistinctement, Mjh mis à part, aussi bien le roman à la troisième personne que celui écrit à la première qui, de prime abord, y paraîtrait plus enclin. En revanche, l'utilisation, pour un effet analogue, de lettres capitales, est absent de nos romans : tout au plus trouve-t-on une fois écrit ainsi le nom du héros (Ac 61). Signalons enfin deux effets typographiques très rares : les italiques utilisées pour les mots prononcés par le personnage à voix basse (Hn 24) et pour les messages en fac-similé (Ac 67 et 219).

Cette volonté de varier, de creuser, pourrait-on dire, de l'extérieur la voix romanesque se manifeste également dans les parenthèses et les tirets selon le modèle suivant :

« Le collet cachait encore le col de la chemise, qui, lui-même, était un peu bas (ce qui, entre le chemisier et le tailleur, rendait bien difficile l'attribution des responsabilités). De plus, les pans et la taille étaient trop courts. » (Mjh 10) ; ou encore :

> « [...] tant d'autres que j'ai connues et qui — soit dit sans orgueil — étaient « moins avantageuses » que moi. » (Jfc 13)

Voici, pour les seules vingt premières pages, le nombre des occurrences de ce phénomène : V : 15 ; Mjh : 4 ; Jfc : 7 ; Hn : 2 ; E : 2 ; AP et Ac : 0.

Pour isoler la voix nouvelle, dans la plupart des cas, des virgules auraient pu suffire. Il est intéressant de voir que le romancier choisit une signalisation plus marquée[6].

Il est même un cas privilégié où, première manifestation de ce désir de couper, la simple ponctuation — soignée par ailleurs, et abondante dans les sept romans[7] — paraît manifester une volonté accrue de renforcement : c'est l'utilisation, et l'abus, des points de suspension. Ces derniers vont même en effet jusqu'à conforter un point d'exclamation ou d'interrogation. Ainsi : « Mais, sapristi !... [...] Et les bons exemples à léguer, le fruit de l'expérience à déposer en mains sûres ?... » (V 19). Pour ne rien dire des emplois ordinaires de cette ponctuation dans le discours interrompu ou l'annonce d'une plaisanterie[8], la fréquence de ses emplois expressifs comme : « Je regarde... je vois... La chambre voisine s'offre à moi, toute nue. » (E

---

5. On trouve aussi parfois les guillemets dans ce cas-là. Ainsi : « J'ai manqué par ma faute des occasions « épatantes » et qui ne se retrouveront probablement plus. » (Jfc 13)

6. Il est même des exemples où deux voix autres sont ainsi distinguées : « Je me présente — très bien (j'en ai conservé l'habitude) — un matin d'avril [...] » (V 18)

7. Cf. *in* V 42 le couplet sur le visage de l'oncle : « Sa figure ? Un tableau de ponctuation et d'accentuation, sur parchemin. La paupière inférieure en accent grave, la paupière supérieure [*etc*...] » ; cf. aussi Hn 7 : Une minuscule ride [...], virgule ponctuant ses sourires [...] »

8. Cf. Hn 19 : [l'aristocrate adultère respecte] « la tradition du ... coupe-file matrimonial ».

15) a de quoi surprendre. Seuls Mjh et AP n'en offrent pas[9]. Les vingt premières pages de V en donnent 3, celles de Hn 7, 32 celles de E, et les dix premières pages seulement de Ac 41, de Jfc 50. Devenu tic chez Mirbeau et Leblanc, et même s'il est refusé chez Bernard et Péladan au profit d'une utilisation expressive du simple point, la possibilité de cet emploi abusif des points de suspension[10] caractérise le rythme haché et plein d'effets du romancier 1900 par rapport à l'ampleur en général plus uniforme et soutenue de la langue du roman classique, pour ne rien dire à la même époque de celle d'un grand créateur comme Proust.

La même majoration de la ponctuation se remarque dans nombre de virgules ou de points vigoureux, mettant en relief tel ou tel mot plus discret dans la prose habituelle. Avec ou sans changement dans l'ordre normal des mots, il n'est pas rare de rencontrer un adverbe, un adjectif, un substantif, ainsi extérieurement revêtus d'un éclat particulier : « Alors, délibérément, il lâcha toute prétention au dandysme [...] » (Mjh 13) ; « Les êtres nerveux, réellement, souffrent de passer [...] » (AP 10) ; « Du regard, il cherchait quelque chose, anxieusement, et ses yeux [...] » (Hn 5) ; « Elle partait pour son plaisir, certainement. » (E 9) ; « Et, lumineusement, elle ferma les rideaux » (E 28) ; « [...] comme mangent seules les Allemandes, indéfiniment » (AP 24) ; « cette table de toilette, froide, cette disposition insolite [...] » (E. 7) ; « [...] se cachait un désir, informulable, de se refaire une vie » (AP 17) ; « le secret de cette grâce latine, incommunicable, comme ce qui [...] » (AP 20) ; « Je suis peut-être le seul à n'en avoir pas le droit. Peut-être. » (V 18) ; « J'avais voulu voir le roi Léopold, avant de mourir. Un dada. Je n'avais jamais vu de roi. » (V 13)[11].

Même si cette utilisation de la typographie et de la ponctuation reste — et c'est normal — modeste par rapport à celle que connaissent à la même époque la poésie en vers ou en prose (que l'on songe à Mallarmé !), il est sûr qu'il y a là une volonté d'enrichir la langue romanesque de ce qui pourrait être considéré comme une tentative pour noter les tons et les rythmes, le raffinement de l'écriture jouant en somme déjà, jusque dans le roman, en direction d'une certaine oralité.

*

* *

La même volonté se fait jour dans le choix et la disposition des mots. Mais il n'est pas possible d'en parler en général, et c'est là déjà un trait significatif. Toute langue sans doute n'existe que par les différents niveaux[12] qu'elle génère ou qu'elle suppose : c'est la tension dialectique s'établissant entre eux qui la constitue. A l'intérieur de ces niveaux seulement, à l'intérieur de ces « tons », prend son sens l'étude des recherches et des effets. Le « romancier 1900 » en est l'illustration parfaite. Il semble, à la lecture des sept œuvres retenues, disposer de quatre registres qui

---

9. E en revanche offre souvent les points de suspension en début d'alinéa : « ... Et moi ? Moi, je suis un homme comme les autres. » (E 8) cf. aussi E 11, 20, 22, etc...

10. Ac se termine même sur des points de suspension.

11. L'isolement du substantif est renforcé parfois par l'alinéa. Ainsi *in* V 30-31, la quadruple répétition de « Silence » caractérisant le comportement du père du narrateur devant les essais de justification présentés par un malheureux.

12. Ne peut-on voir, de la part de Darien, une façon de nous en avertir dans son Avant-propos lorsqu'il écrit : « Je ne sais point comment il écrit, ce voleur-là ; mes phrases n'entrent pas dans les siennes. » (V 18) ?

déterminent chacun tout un champ de variations possibles, le premier registre mis à part. Ce premier niveau en effet n'est rien d'autre que le style neutre dont nous avons déjà parlé et qui a pour idéal d'éviter justement toute variation trop sensible. Les trois autres niveaux qui nous intéressent maintenant — je les nomme par rapport au premier — sont successivement le niveau inférieur, le niveau supérieur et le niveau suprême.

Le niveau inférieur se présente comme la langue d'un être qui, constitutionnellement ou occasionnellement, n'atteint pas à l'honnêteté du style neutre. En deçà des convenances, il gagne en couleur, en pittoresque, ce qu'il perd en fade correction. Il se présente toujours comme proche de l'oralité : mémoire, journal, souvenirs, discours oral rapporté. Il est d'ordinaire supposé résulter de la nature spontanée de l'individu (gendarme, paysan ou femme de chambre, mais aussi parfois homme du monde) dont sont rapportés les propos ou les pensées.

Le niveau supérieur au contraire est très écrit. De la part du romancier ou de ses personnages, et même s'il s'agit de paroles prononcées, il témoigne d'un effort de recherche où l'artifice et même l'affectation garantissent l'effet esthétique. C'est « l'écriture artiste » qui continue, volontaire, appliquée, et qui entend bien se faire remarquer comme telle.

Mais il est encore un autre niveau, que l'on confond d'ordinaire avec l'un ou l'autre des trois précédents, alors qu'il paraît indispensable de le distinguer d'eux si l'on entend saisir ce qui fait vraiment l'originalité de la « langue romanesque 1900 » et ce en quoi elle est le plus porteuse d'avenir. Ce « niveau suprême » que Maurice Leblanc qualifie d'« ironiste » (Ac 17) mais que pour des raisons que j'ai exposées ailleurs en détail[13], je préfère caractériser par l'« Humour », est le plus rare et se définit par deux éléments : d'abord la réussite cohérente de l'un des trois niveaux précédents (ou de leur combinaison), ensuite et en même temps, l'addition d'un coefficient de recul — il peut être, il gagne même à être très discret — qui témoigne d'un choix lucide et réfléchi. L'humour peut faire flèche de tout bois, prendre appui aussi bien sur le niveau neutre que sur le niveau inférieur ou le niveau supérieur mais la volonté qu'il manifeste reste une, dans tous les cas.

D'où deux ordres d'enquête différents. Pour les niveaux inférieur et supérieur, il suffira de recenser les possibilités de chacun d'eux, dont dispose le « romancier 1900 ». Mais pour le niveau suprême, l'effort essentiel consistera à relever les écarts et les signes d'écart en quoi consiste l'existence et la valeur de l'Humour.

Ce faisant, nous n'aurons pas quitté le domaine du très général. L'intérêt de l'étude littéraire sera en effet, chaque fois pour tel roman donné, d'étudier comment il se situe par rapport à ces quatre niveaux ; quel dosage, quelle combinaison, il en présente (ou il évite) : la qualité, l'originalité d'une œuvre dépendant pour l'essentiel de la cohérence et de la pertinence du choix initial sur ce point.

*

* *

I) Le niveau inférieur

Le niveau inférieur apparaît nettement dans le *Journal d'une femme de chambre*, écrit tout entier à la première personne, avec le style d'un personnage qui se vante de

---

13. Cf. l'introduction de mon ouvrage, *L'Humour de Jules Renard*, (Klincksieck, 1978).

sa « franchise » et de sa « brutalité » (Jfc 6). Mais on peut le rencontrer ailleurs à tout moment dans le style direct d'un personnage « spontanément trivial » (Hn 11) qui parle « d'un ton de gouaille » (Hn 7). Tout est susceptible d'être touché par ce ton, et d'abord ce qui semblerait le plus aisément échapper au héros, c'est-à-dire les noms propres eux-mêmes, affectés d'un coefficient de dérision bouffonne :

« Je n'ai pas encore écrit une seule fois le nom de mes maîtres. Ils s'appellent d'un nom ridicule et comique : Lanlaire... Monsieur et madame Lanlaire... Monsieur et madame va-t'faire Lanlaire !... Vous voyez d'ici toutes les bonnes plaisanteries qu'un tel nom comporte [...] Quant à leurs prénoms, ils sont peut-être plus ridicules que leur nom [...] Celui de Monsieur est Isidore ; Euphrasie, celui de Madame... Euphrasie ! ... Je vous demande un peu. » (Jfc 31)

Le procédé est constant dans ce roman. On le retrouve par exemple dans le nom du vieux clochard qui a défloré la fillette :

« Il s'appelait d'un drôle de nom : M. Cléophas Biscouille. » (Jfc 95), ou dans la liste des invités du journaliste Charrigaud (Jfc 192). Mais comme il s'agit de noms véritables et non de surnoms donnés par le narrateur, au-delà du narrateur, ils renvoient directement à la malice de l'auteur et relèvent en définitive plus de l'humour que du niveau inférieur[14].

Ce qui signale immédiatement ce dernier est la fréquence de quelques mots familiers comme « chic » (Mjr 13, Hn 26), « chouette » (Jfc 53, 106), « rigolo » (Jfc 8, 53) « fichu » (Hn 7 : « Encore un absolu de fichu ») ou « micmacs » (Jfc 60, 235), ou encore d'expressions du type suivant : « faire leur poire dans le monde » (Jfc 18), « ça a dû lui en boucher un coin » (Jfc 6), « n'étant jamais sorti de mon trou » (V 13), « Monsieur peut se fouiller » (Jfc 105). Comme le dit Célestine : « Ça n'est pas du joli. » (Jfc 31). Émaillant régulièrement le texte, ces mots ou expressions constituent le signal qui ne trompe pas. Le romancier choisit dans les richesses que lui offre la langue populaire. Un même mot *œil* par exemple entre à ce niveau dans des compositions aussi variées que :

« Ça n'avait pas d'œil. » (Mjr 28, d'une lettre mal mise en page) ; « Il avait « tapé dans l'œil » à Berthe Voraud » (Mjr 35), et « Ce qu'elle a un œil ! » (Jfc 34, pour qualifier une maîtresse qui a l'œil à tout).

Pareils discours sont, comme il convient, ponctués de jurons et d'exclamations. Les premiers vont des traditionnels « sacrédié » du gendarme (Ac 33), et « sacristi » du valet (Jfc 224), des « Mazette ! » (Jfc 9, 31) et « Mâtiche ! » (Jfc 41) de la femme de chambre à une élaboration plus personnelle expressément rapportée à l'idiolecte d'un personnage : « Car pour ce qui est des bougies de Madame.. la peau !... comme disait monsieur Jean... Elles sont sous clé. » (Jfc 29). Dans les secondes, à côté du « Et allez donc ! » très attendu (Jfc 32 : « Et allez donc !... ça n'est pas plus malin que ça, d'être riche), plus ramassées, plus énergiques et variées, cascadent les négations : « Non, ce qu'il était rigolo ! » (Jfc 8), « Non vrai ! ils retardent » (Jfc 8), « Non, là, vrai ! [...] Elles en font du chi-chi » (Jfc 17) et même, isolé par l'alinéa en fin de chapitre, un retentissant : « Non !... De ma vie !... » (Jfc 87). L'aboutissement à la scatologie est vite atteint dans cette direction : « Merde !... Ma foi, oui ! J'ai lâché cela, carrément. » (Jfc 123, cf. aussi 207) et, au-delà de la simple exclamation, cette façon de caractériser une trop nombreuse famille : « avoir à ses trousses des chiées d'enfants. » (Jfc 165).

Il arrive encore à cette langue triviale de doter tel ou tel mot d'un sens obscène que le romancier souligne volontiers par les italiques ou les guillemets : « Un jour, à

---

14. Cf. *infra*, page 484.

la confession, Madame [...] demandait si elle pouvait *tricher* avec son mari » (Jfc 35) et les domestiques se demandent chaque matin si Monsieur a « marché » enfin (Jfc 45) ; quant à la comtesse, femme de lettres, qui ne compte plus ses amants : « elle faisait encore plus de romanciers [...] que de bons livres. » (Hn 19). Le lecteur ici n'a pas besoin d'italiques ni de guillemets pour comprendre l'équivoque sur le verbe « faire ».

Plus rares que les « chic » et les « rigolo » mais de même nature, un grand nombre de mots colorés envahissent les pages du roman. Il est question de « dada » (V 13), de « chi-chi » (Jfc 17), de « fla-fla » (Jfc 9), de « vieille licheuse » (Jfc 51), de « bicoque » (Jfc 36), de « patelin » (Jfc 8) et de « tout le bataclan » (Jfc 15). Aussi de « carottages » (Jfc 36), de « crasserie » (Jfc 33), et de « vileté » (Jfc 208) ; de « pingres » (Jfc 33), de « chameaux » (Jfc 15), d'homme « godiche » (Jfc 27), de « merlette » (AP 32= femme qui racole pour une autre) et de patronne « tannante » (Jfc 69[15]), de « pince-mailles » (V 52), d' « usuriers liardeurs » (V 52), de « piaffe » (Jfc 97, 118) et d'« esbrouffe » (Jfc 118). Le contexte donne le sens du mot « piaffe », sorti de notre usage comme le cheval de notre horizon[16] : « Ils ont beau se laver dans des machins d'argent et faire de la piaffe » (Jfc 97), « Les juives font-elles plus de piaffe, plus d'esbrouffe ? » (Jfc 118). Mais ce dernier substantif peut être également un verbe : on « s'esbrouffe » (Jfc 28) comme on « pouffe » (Jfc 39), comme « Madame pignoche dans les plats » (Jfc 23) tandis que la femme de chambre est « éreintée, fourbue, à cran » (Jfc 67). Il arrive même qu'un niveau plus bas encore de la langue populaire soit entrevu par le romancier : un vieux paysan demande au bourgeois à qui il vient d'apporter des églantiers s'il peut les acquitter « àn 'hui » [sic], c'est-à-dire « aujourd'hui » (Jfc 73). Lorsque le mot rare désigne une réalité précise, même si très rarement rencontrée, on s'y retrouve toujours : ainsi de la « recoupette » (V 24 : « luzerne, avoine, son et recoupette ») ou des « châles-tapis » (V 20). On suit encore lorsqu'il s'agit de créations verbales claires comme « une critique dans une revuette » (AP 15) ou « vous bostonnez avec un homme qui vous donnera [...] » (AP 39), mais très vite le narrateur dans cette voie est amené à donner lui-même la clé de l'expression qu'il emploie : « Je m'habitue à glisser mes pas, à « marcher en l'air », comme dit Joseph. » (Jfc 160). Si le romancier ne prend pas cette précaution, l'incompréhension nous guette comme dans :

« Quand, le soir, au café de la rue François-1er, il va jouer « à la poule au gibier » [...] (Jfc 157)[17], ou encore « le gentil sourire qui est la « bounamana » du coeur » (AP 72). Les guillemets que met l'auteur sont alors pleins d'ironie à notre égard. L'effet littéraire de la langue populaire est obtenu mais les dictionnaires sont muets et il nous faut remettre au hasard d'une rencontre le plaisir de décrypter la trop savoureuse trouvaille.

Les mots ne sont pas seuls à signifier la langue populaire, l'utilisation des outils grammaticaux joue un rôle important. Le pronom personnel manque très souvent. Qu'il s'agisse d'un hôtelière belge : « Vaut mieux que tout ça passe franco » (V 15), d'un galant qui badine : « Sincère suis et sincère veux être » (AP 63), de la femme de chambre repoussant un galant : « C'est un peu bête ce que vous me demandez là, mon gros père, savez ? » (Jfc 8) ou des négligences, peut-être affectées, d'un enfant gâté : « sais pas encore » (Hn 9), « serai pas long » (Hn 25), « M'en irai bien tout

---

15. Plus qu'un parler populaire, c'est sans doute un effet de langue belge qui explique *in* V 16 : « J'ai appris une chose très ennuyante ».
16. Les mots de « tapissière » et « tapecul » (V 242), liés eux aussi au cheval, semblent en revanche appartenir à l'époque au registre neutre.
17. Monsieur Jean serait-il un indicateur de police ?

seul » (Hn 28), la disparition du pronom sujet, ou sa réduction (Ac 199 : « Isidore, t'as fait une boulette. ») nous installe d'emblée dans un parler relâché. À quoi s'ajoutent toutes les formes tronquées de la négation du type : « Une jolie sensation, pas ? » (Hn 10) ou « Les Lanlaire — est-ce pas à vous dégoûter ? — ont donc plus d'un million » (Jfc 33), et surtout le lancinant retour du pronom démonstratif *ça* : « ça se passe en Belgique » (V 13), « Les dames, savez-vous, ça fait des bêtises » (V 14), « je n'ai jamais oublié ça » (V 31, cf. aussi Hn 9, 12). Plus énergique encore lorsque *ça* se combine à une impropriété dans la préposition : « Quoique ça, elle ne serait pas mal » (Jfc 18).

Du point de vue syntaxique, la phrase populaire est marquée par un rythme expressif beaucoup plus grand, l'ellipse, l'introduction d'une négation de type oral, la brièveté des propositions, le caractère abrupt d'une interrogation finale constituant autant de moyens pour disloquer la phrase trop écrite, trop terne et trop honnête :

« Mais où, sacrédié ? » (Ac 33)

« C'est la chambre de tout le monde. On croit qu'elle est fermée ; non : elle est ouverte aux quatre vents » (E 11)

« Je me secoue. Qu'y a-t-il donc ? Il n'y a rien. Il n'y a que moi » (E 10)

« Eux, les sales pingres, ils distribuent, quoi ? » (Jfc 33)

On est surpris enfin de la discrétion de la métaphore, si caractéristique cependant d'une langue populaire. Le romancier 1900, à ce niveau de langue, ne paraît pas s'y intéresser. Dans les rares métaphores que l'on rencontre, presque toujours s'introduit un soupçon d'affectation littéraire qui les rend peu convaincantes. Ainsi « il sautillait, en marchant ; comme une petite sauterelle dans les prairies » (Jfc 9-10) et l'« espèce de piano, pulmonique et désaccordé » (Jfc 55-56) qui fait regretter l'orgue à l'héroïne de Mirbeau.

*
* *

II) Le niveau supérieur

« L'incomparable soir où nous fûmes ensemble » (E 35) : impossible de douter à la lecture de ces mots que le romancier 1900 a voulu s'élever au-dessus du style neutre pour atteindre un autre niveau, conventionnel sans doute mais ressenti par lui comme idéal. Outre l'alexandrin blanc, trois éléments au moins concourent à produire l'effet recherché : la longueur de l'adjectif, son antéposition, l'emploi du passé simple, particulièrement à la première personne du pluriel. Ces trois éléments jouent ensemble. Les dissocier, pour les recenser, eux et les autres, c'est ce qu'un peu artificiellement il convient de faire maintenant.

Ce niveau de langue est d'abord ressenti comme écrit. On n'insistera jamais assez sur ce point. Même la femme de chambre, lorsqu'elle risque une image plus sophistiquée, ne manque pas de nous signaler qu'elle appartient au monde du livre : « Suivant une expression que j'ai lue dans je ne sais plus quel livre, c'est toujours vers mon auge qu'il mène s'abreuver les cochons de son désir. » (Jfc 122). Le premier indice ensuite de cette tenue de la langue peut être très extérieurement constitué par le type de noms propres qui apparaissent au fil des pages, avec leurs prénoms doubles et le plus souvent la particule obligée : Paul-Eric de Fertzen et son

frère, Jacques Reutler de Fertzen par exemple (Hn), ou encore le comte de Gesvres (Ac) et Madame de Montareuil (V).

A partir de là, il peut y avoir purement et simplement démarquage dans la prose romanesque de tous les phénomènes principaux de la langue poétique du temps, qu'elle soit symboliste ou plus traditionnelle. La langue de la poésie envahit le roman. Ainsi ces quelques citations prises dans le début du même roman :

> « Mes jours vont changer [...] J'ai trente ans ; ils sonneront le premier jour du mois prochain ». (E 8) ;
> « Mon nom comme un cri nouveau sous la face du ciel » (E 12) ;
> « mes mains, avec leur aspect de choses déchirées » (E 13) ;
> « J'ai apporté là mes yeux en prière » (E 23) ;
> « Ah ! comme les choses du commencement sont grandes ! » (E 57).

L'adoption systématique de pareille langue est tout de même pénible dans le roman et l'auteur, la plupart du temps, se contente de privilégier quelques procédés, voyants certes, mais plus mesurément localisés.

Il est d'abord des mots qui ne trompent pas, les « mots les plus formidables du lexique humain » (AP 107) et que tôt ou tard le roman 1900 est appelé à mettre en valeur, tels le mot « absolu » : « cet absolu de rêve (Hn 7) », « réaliser quoi que ce soit en fait d'absolu, serait-ce un absolu de gravure de mode » (Hn 4), ou le mot « infini » : « La chambre est usée ; il semble qu'on y soit déjà infiniment venu. » (E 7), « Je voudrais qu'il m'arrivât quelque chose d'infini » (E 7). Du même ordre, les adjectifs : « transcendantal » (AP 223 « la transcendantale importance ») et même « lilial » dont l'époque a fait une grande consommation : « Moi qui suis pédéraste et lilial » (Jfc 206).

Tout aussitôt après l'éclat de ces signaux avertisseurs, apparaissent les adverbes en *-ment*. Comme aux plus beaux temps de la préciosité classique, ce long « adverbe », dont nous avons déjà remarqué comme il est si souvent mis en vedette par la ponctuation et la structure de la phrase[18], jalonne les pages du « roman 1900 ». Son emploi le plus remarquable est celui qui consiste à déterminer un adjectif : « La terre est si mesquinement ronde » (Hn 14), le monde si « inexprimablement triste » et « indiciblement pesant » (Jfc 25), parce qu'on y est si « infiniment venu » (E 7) dans une lumière trop « cruellement froide » (Hn 3), qu'on rêve de « cités brusquement grandissantes » et de monuments « vertigineusement ressemblants » (E 12), d'« un rose idéalement tendre » (Hn 8) ; chimère « bellement sculptée » (AP 113), souhait « effrayamment précieux » (E 27). Pour nous en fait, rien que d'« officiellement banal » (Hn 17).

Plus recherché, l'usage du substantif abstrait produit un effet d'éloignement considérable de la langue parlée, dans les phrases suivantes par exemple : « un écrin où dormait la candeur de trois énormes perles » (Hn 5) et « Les deux taches noires [...] se posaient sur l'éblouissement de son teint. » (Hn 4). Le renchérissement sur cet usage est obtenu par l'adjonction d'un adjectif au substantif abstrait, ainsi : « un vase épandait [...] l'exquise simplicité d'une branche de mimosa. » (Hn 6) et « les glissements luisants [des pieds du héros] étaient inquiétants à suivre. » (Hn 6) —, ou encore par l'adjonction d'un complément de nom, lui-même abstrait comme dans : « enfant, j'avais des illuminations de sentiment » (E 8). La dérive dans cette voie consiste à choisir le substantif le plus rare : « suréminence » par exemple (AP 66, cf. aussi 94), « jaculation » (AP 95) « éclairement » (E 67) ou « surnaturalité »

---

18. Cf. *supra*, haut p. 474.

(AP 100) et l'on arrive à des groupes aussi remarquables que « ce frelatement de la tendresse » (AP 74), « des étirements calculés de bras » et « un voluptueux clappement de paupières » (Hn 3). Il va de soi que cet abus de l'abstrait, s'il signe la tenue de la langue, ne convainc pas toujours. Peut-on priser un « échange muet d'hostilité inexpliquée ou d'indiscrétion volontaire » (AP 10) ? Mais cette tendance est si forte qu'on la voit se faire jour jusque dans le style familier de Célestine, la femme de chambre, qui, parce qu'elle est en train d'écrire, écrit : « Et moi-même, avec mes allures en dehors, mes menaces de tout casser [...] » (Jfc 37), début de phrase dans lequel les deux substantifs abstraits suffisent à imposer l'idée d'une recherche, si élémentaire qu'elle soit encore, et d'une recherche écrite.

Ce qui est vrai du substantif l'est encore du verbe et plus encore de l'adjectif : leur caractère exceptionnel et rare rehausse la langue. « Elle regarda les toiles appendues » (AP 52), « Elle ambula » (AP 81 = « se promena »), « Chez la femme, la pensée est accidentelle, sentença-t-elle » (AP 105). Les verbes curieux dénichés par l'auteur ont cette particularité, qui les distingue des raretés du niveau inférieur, qu'ils ne comportent aucun pittoresque, et qu'ils sont tous de formation très facile : leur seul mérite est d'être quasi inusités, ce qui asseoit le prestige du romancier de qualité. D'où de la même manière un véritable festival d'adjectifs systématiquement formés d'une manière autre que l'adjectif courant : « ses doigts fébriles et caresseurs » (Jfc 12), « ma paupière clignante » (E 9), « un noir plus profond, plus suie » (Hn 13), « les distractives consolations du monde » (AP 15), « les voyageurs de ce train de luxe lui étaient répulsifs » (AP 24), « un petit prêtre, maigriot », des « phrases bonimentaires » (AP 9), « le mouvement papillonesque de sa sensibilité » (AP 74), et même cette « réponse un peu poncive » (AP 99), surprenante car d'ordinaire ce dernier mot, pris comme adjectif, s'accorde en nombre mais non en genre.

Adjectifs et substantifs donnent lieu alors à des groupements caractéristiques à trois termes avec nom-support, épithète(s) et complément de nom[19], qui assurent à la phrase dont ils font partie une assise de haute tenue. Ainsi la « féline torsion de buste », la « gerbe de lis glorieux » et les « rayons aveuglants de corolles électriques » (Hn 3) ou encore « les murs du vaste château [...], les retraites ténébreuses du parc [...], un calme paysage de pelouses et de bosquets [...], les ruines éparses de l'ancienne abbaye. » (Ac 5), jusqu'à l'« indéfinissable mélange d'âcres et de subtiles senteurs » (AP 14).

On peut corser encore ces effets du piment de quelques mots étrangers, de citations et d'archaïsmes. Les « dîners *smart* » (Jfc 115), le « clubman » et le « sportsman » (Jfc 206) rejoignent sur ce point les « tailleurs fashionables » (Mgh 7), les « cocchiere, ragazzo, facchino » (AP 55 et 19) ainsi que « la ferrovie » (AP 66) et les « *laetare* pour les époux » (AP 92). Textuellement ou approximativement défilent, dans les cent premières pages d'un roman[20], des fragments de Goethe (AP 10), de Musset (AP 14, 17 et 90), une expression de Théophile Gautier (AP 93), une remarque d'Ibsen dans *Solness le constructeur* (AP 80). Quand aux archaïsmes, ils remontent volontiers au Moyen Âge de parade, de toc qu'a tant affectionné l'époque fin-de-siècle. Ce qui nous vaut la « bizarrerie de fol adolescent point encore guéri » (Hn 6) qui entend « demeurer le féal d'une dame » (Hn 12), l'héroïne qui « ne tarda pas à jouir de son heur » (AP 13) malgré l'absence de tout

---

19. Souvent aussi une antéposition de l'adjectif, cf. *infra*, p. 482.

20. Il est juste de reconnaître que nous ne citons ici que les travers de Péladan. Mais on retrouvera dans l'humour d'un Darien, autrement utilisée, cette importance des citations, cf. *infra*, p. 484.

« commensal » (AP 15) convenable, passés les jours de « deuil et de dolence » (AP 17). Ce n'est pas une jeune fille, mais une « bachelette [que l'on aperçoit] à travers les arbres » (AP 72), toute ravie de « la remise de son dam » (AP 75). Mieux, mais le ridicule ici ne peut être évité, le jeune dandy lance négligemment au début de son discours : « Au mien d'âge, [...] » (Hn 12) tandis que la modeste parisienne qui se sent d'instant en instant devenir plus intelligente à Pise, répond ainsi au prêtre qui la questionne diligemment : « Oncques n'ai lu un livre traitant du péché originel » (AP 101) !

Le fin du fin de la haute tenue lexicale est sans aucun doute atteint lorsque le romancier 1900 se lance dans la création de mots. Ne considérons pas ainsi le « bois-taillis » (Ac 19) ni les « châles-tapis » (V 20), d'ailleurs précédemment envisagés[21], mais le « rastaquouérisme » (Hn 21) en relève, encore que le sens même du mot et son mode d'apparition dans le texte inciteraient peut-être à le rattacher au niveau inférieur. Que dire cependant de « pieds étroits, engainés dans des souliers vernis » (Hn 8), d'un « visage ovale, diadémé d'une belle chevelure » (Hn 20), de l'« exquisité nerveuse » (AP 20), de l'« état de malaise et non de passionnalité » (AP 53) qui pousse le jeune homme à « se mélancoliser » (AP 70). Comme Jacques le reproche à son jeune frère : « C'est ridicule de t'adoniser ainsi » (Hn 8) !

Dans le matériel grammatical utilisé, deux traits frappent qui concernent le pronom démonstratif neutre et le pronom personnel. Au *ça* du niveau inférieur répond, au niveau supérieur, une fréquence insolite de *cela* : « Quoi, cela, Jorgon ? » (Hn 11) ; « Cela se gagne donc, les rictus ? » (Hn 7) ; « Tout cela m'était inconnu ; comme je connaissais tout cela, pourtant. » (E 7) ; « Il y a des moments où cela me trouble » (E 8) ; « Tout cela s'est peu à peu noyé [...] Cela m'ennuie d'être triste » (E 9) ; « Cela avait été le rêve de Marcel Davenant » (AP 10) ; « Simone se mit à rire. Cela lui semblait si drolatique » (AP 22) ; « Et tout cela puissant, solide, formidable [...] Tout cela, définitif, immanent, grandiose [...] immense malgré l'immensité de l'espace où cela s'érigeait ; » (Ac 224). Plus discrets, plus variés aussi les emplois spéciaux du pronom personnel. Sans surprise, on retrouve le réfléchi à sa place classique, qui confère maintenant de la dignité aux considérations les plus banales : « Pour se mieux isoler, elle ferma la porte du couloir » (AP 10). On remarque davantage la forme pronominale substituée à une forme passive : « le cabinet de toilette [...] se meublait d'un grand lavabo » (Hn 5) ; « sa tête puissante se cintrait [...] de deux lignes elliptiques » (Hn 10). Mais surtout un effet romanesque d'importance, et promis à un bel avenir, est obtenu au début de l'œuvre par un pronom personnel de la troisième personne dont l'anonymat ne sera levé *in* AP qu'après une page et demie de texte. Avec plus de trente ans d'avance, « Elle installa, dans son coin, les menus bagages [...] Elle partait pour son plaisir [...] » (AP 9) annonce la saisissante attaque d'un Bernanos dans *Monsieur Ouine* : « Elle a pris ce petit visage à pleines mains — ses longues mains, ses longues mains douces — et regarde Steeny dans les yeux avec une audace tranquille [...] ».

Outre bien évidemment la longueur et la complexité plus grandes de la phrase et sans parler de divers tours très étudiés et toujours possibles, tels que « faisant sa silhouette austère » (Hn 8) et « du geste négligent d'un qui sait que [...] » (Hn 9), trois phénomènes de syntaxe notables caractérisent principalement la langue romanesque qui se veut soignée : l'apposition nominale, l'antéposition de l'adjectif et le recours à certaines formes du verbe. L'apposition joue en effet souvent le rôle d'un lourd ornement : « deux taches noires [...], petites palmes de velours funèbre,

---

21. Cf. *supra*, p. 477.

[...] » (Hn 3) et, pour le plaisir d'en faire, l'auteur ne recule pas toujours devant l'hésitation du lecteur rencontrant une fin de phrase aussi pénible que les « portières égyptiennes, où rutilaient, sur un fond d'azur assombri, un ciel reflété par le Nil au crépuscule, les lourds scarabées d'or » (Hn 5). L'adjectif antéposé fourmille : « une féline torsion » (Hn 3), « un impérieux accent » (Hn 5), « une neigeuse douceur » (Hn 6), une « inaccessible élégance » (Mjh 8), « certaines délicates fragrances » (Hn 11), « une étonnante et merveilleuse blessure » (E 12), « la virginale et charnelle pensée » (E 28) ainsi que « l'à jamais maudite villa d'Houlgate » (Jfc 147) en seront des exemples suffisants. Mais pour les formes verbales, il convient d'être plus circonspect. Le conditionnel passé deuxième forme et l'imparfait du subjonctif sont monnaie courante dans la langue romanesque du temps. Comment les interpréter ? Notre mouvement naturel nous pousse à lire comme une recherche des tours du type : « Mieux eût valu voyager en France » (AP 24), « [...] lesquels eussent mieux aimé la mort que [...] » (Ac 64), « À cet instant, il eût été difficile de distinguer [...] » (Hn 5) ou encore « N'eût été le tourment douloureux de sa bouche [...] » (Hn 9). Mais que dire lorsque, sous la plume relâchée de Célestine, nous rencontrons : « Pourquoi l'eussé-je fait ? » (Jfc 174) ? Même incertitude pour l'imparfait du subjonctif : des très attendus « Il voulait n'avoir qu'à ouvrir les bras, et que les dames lui tombassent du ciel, toutes préparées. » (Mjh 18), « Pas un meuble, pas un bibelot qui ne parussent occuper leur place habituelle » (Ac 13), « Elle fit des vœux pour que les longs Anglais [...] s'installassent ailleurs » (AP 9) jusqu'au douteux « Préfèrerais-tu que ce fût moi qui l'eût, le chagrin » (Hn 13), tout semble indiquer une volonté de soin et de style. Tout change cependant lorsque, déçue par son nouvel amant, la même Célestine note : « Rien ne m'était pénible comme de voir que je n'eusse pas laissé la moindre trace d'affection [...] dans son cœur, bien que je me pliasse à tous les caprices de sa luxure, que j'acceptasse à l'avance, que je devançasse même toutes ses fantaisies. » (Jfc 242). À moins — ce qui n'est pas impossible — de faire de ces formes un trait de la conscience de l'écriture dont Mirbeau a tenu à doter son étonnante héroïne.

La métaphore enfin sous toutes ses formes, directes ou indirectes, dénote souvent le niveau supérieur. Il est à remarquer cependant qu'elle est dans le roman ordinairement courte et très rarement déroutante. Pour ne rien dire d'une impropriété malheureuse comme « Appartenant à un étiage social un peu plus élevé [...] » (AP 12), elle commence à l'impropriété simple du type « la chambre est usée » (E 7) « les moulures [en] sont [...] déformées, creusées, tremblées » (E 7) ou à la plate animation des inanimés du type : « un vase de verre vénitien [...] épandait [...] l'exquise simplicité d'une branche de mimosa » (Hn 6) pour aboutir par exemple à décrire les hordes de touristes comme « moutonnant le long des murs de chefs-d'œuvre » (AP 18). Ailleurs une égalité s'établit : « les corolles électriques [...], gerbe de lis glorieux » (Hn 3), « l'ombre des narines, petites palmes de velours funèbre » (Hn 4) ou les « yeux d'eau noire » (Hn 8). Ailleurs encore le « comme » ou ses équivalents apparaissent : « Une humanité est passée ici comme de la fumée » (E 8), la fumée blanche de la locomotive qui « se déroule comme une écharpe au vent » (AP 25) tandis que, « glacial comme le souvenir d'un matin de gelée blanche » (Hn 6), le jour « paraissait envahir la pièce comme un fleuve silencieux » (Hn 3). Presque jamais l'image n'est élaborée, mais indiquée seulement, et les tentatives de développement ne sont guère encourageantes : ainsi l'héroïne se réveille « un peu déçue de ne pas trouver dans son nid une seule plume des ailes de la chimère » (AP 13) ! La plupart du temps, la banalité triomphe et triomphe brièvement : « les ongles de Beautrelet s'enfon[cent] dans le sol comme les griffes d'une bête prête à bondir sur sa proie » (Ac 224), et le héros de Barbusse « sombre comme un démon

[...], arpent[e] la chambre comme un fauve » (E 179). Mais dans tous les cas, l'image fait partie de l'arsenal des ornements obligés du romancier qui se respecte et respecte ses lecteurs. Avant toutefois de quitter ce niveau supérieur, il convient de redresser une conclusion erronée que pourrait entraîner la description précédente. Le niveau supérieur dans le « roman 1900 » de consommation courante ne présente jamais des allures aussi denses de sottisier. Ce n'est que pour mieux flécher les directions de recherche de sa langue que j'ai livré ainsi les extrémités auxquelles il est capable d'aboutir. Mais pareil rassemblement est trompeur. Le romancier, même le plus engagé dans cette voie, conserve encore assez de niveau neutre pour être d'ordinaire plus discret et plus honnête. Et même le Sar Péladan, hélas, fait attendre ses perles. De toute manière, dans le meilleur des cas, l'humour est là pour récompenser le lecteur attentif.

*

* *

III) Le niveau suprême

L'humour ne définit que rarement — et c'est alors qu'il se dégrade très vite[22] — une langue à part dans la langue ordinaire. Ce n'est pas, à proprement parler, un nouveau niveau, c'est une manière autre de considérer et d'utiliser les trois niveaux précédents. Un écart, un jeu s'introduit entre le romancier et son style, jeu qu'il entend faire partager au lecteur. Le rapport à l'écriture d'emblée a été changé. Rire ou sourire — Jules Renard rêvait même de « soupleurer[23] » —, humour ou ironie : plus que les mots importe la réalité. Le romancier la détecte sur les traits de son héros : « Oh ! le joli rire ironique qui animait le visage du jeune homme ! Rire nouveau sur ses lèvres, rire où se sentait l'influence même de Lupin. » (Ac 116), le jeune lycéen qui parmi ses camarades fait circuler la brochure suivante : « Arsène Lupin, *sa méthode, en quoi il est classique et en quoi original* — suivi d'un parallèle entre l'humour anglais et l'ironie française. » (Ac 61).

L'écart humoristique ainsi introduit entre l'auteur et son propre texte n'a pas besoin d'être considérable : un texte très neutre en apparence peut être animé d'un léger tremblement qui suffit à l'humour. Et le même signe peut tout aussi bien affecter les fantaisies les plus délirantes ou les plus extravagantes recherches. Le clin d'œil complice se rencontre à tous les niveaux. Il est cependant difficile de le conserver longtemps à partir du niveau neutre : c'est ce qui rend un peu lassante la lecture suivie de tant de textes qui ressemblent aux *Mémoires d'un jeune homme rangé*. À partir du niveau supérieur, il est souvent très tenu, ponctuel et délicat à déterminer : dans ce cas bien souvent le regard d'humour nous appartient et nous rions contre le « romancier 1900 », non avec lui, malgré toute la malice dont on sait et dont on voit par exemple une Rachilde capable. Pour que l'humour gagne toute son ampleur, il a besoin en définitive de s'appuyer sur le niveau inférieur. L'écart alors très grand entre la langue qu'il utilise et l'esprit qu'il implique, le sens que

22. Sur ce point, cf aussi l'Introduction de *l'Humour de Jules Renard*, (Klincksieck, 1978).
23. In *Journal*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1960, p. 1023 ; cf. aussi *l'Humour de Jules Renard*, (Klincksieck, 1978), p. 41.

prend cet écart comblé dans l'écriture même du texte ont fait la force de Rabelais comme ils feront plus tard celle de Céline ou de Queneau. Dans ses recherches de langue, le romancier 1900 s'en approche souvent, et, à côté d'un Proust, parmi les nôtres, nul plus que Georges Darien.

L'humour vit donc essentiellement de l'inversion des effets antérieurs. Il les reprend et les retourne. La noblesse devient dérision, la recherche malice. Ainsi pour les noms propres[24] : « Marguerite de Vaucouleurs » (V 238) fait pour une dame galante un superbe nom de guerre ; moins tapageurs, ceux, subtilement drôles, d'Isidore Beautrelet, d'Arsène Lupin, ou de « l'inspecteur principal Ganimard, envoyé spécialement de Paris, avec l'inspecteur Folenfant » (Ac 39) — mais il y a tout de même Herlock Sholmès dans le même roman ! — ; quant à Daniel Henry, André Bardot et Lucien Bayonne, ils valent dans l'identité de leurs doubles syllabes par leur platitude même et leur non-signification absolue qui constitue tout leur sens et fait sourire. A l'extrême opposé rayonnent narquoisement quelques grands noms mythologiques, « une Andromède anémique » (Mjh 14), « une Diane, demeurée sentimentale jusqu'aux antres les plus obscurs de la forêt du rut ». (Hn 34) dont le narrateur raille « [l]a pose d'Aspasie attendant Périclès » (Hn 31).

Autres ornements du niveau supérieur, les citations subissent dans l'humour le même sort, citations volontiers latines dont le contexte fait tout le sel et que je rappelle ici trop brièvement : « *Sic itur ad astra* » (V 21), « *Integer vitae, scelerisque purus* » (V 37), « Est-ce qu'il m'a disputé sa femme ? Non ; eh bien ! alors ?... *Suum cuique.* » (V 244) ou encore « *Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.* N'en jetez plus, la cour est pleine. » (V 41). Quelquefois la citation est indirecte et c'est à travers elle la parodie d'un texte célèbre que l'on entend soudain : « C'est elle ! ... *Et nunc erudimini, puellae...* » (V 239). Échos d'intertextualité parodique fréquents dans *le Voleur* où l'on salue par exemple en trois pages successives Molière, Hugo et La Bruyère : « Et si, par impossible, on lui enlevait son trésor, il ne se prendrait point le bras en criant : « Au voleur ! » car il aurait peur qu'on l'entende [...] » (V 52) ;

« Cet avare-là n'est pas un ladre ; c'est une bête de proie. Il reste un monstre ; mais il cesse d'être grotesque pour devenir terrible » (V 53) ;

« Mais mon oncle est venu trop tard dans un monde encore jeune. » (V 54).

Le choix de mots, et particulièrement d'adjectifs, longs, la place que le romancier leur attribue et les groupements qu'il en fait — parfois discrètement soulignés par des effets de chiasme et de symétrie[25] — reprennent plaisamment les recherches du niveau supérieur. C'est ainsi que le héros admire « deux garçons [...] qui dansaient avec une aisance incomparable et qui parlaient aux femmes avec une surprenante facilité » (Mjh 13) et s'extasie sur un coulissier qui entre « en compagnie d'une si admirable dame » (Mjh 14). Les clichés du discours officiel sont la cible de choix de l'humoriste qui sourit de sa propre émotion « en pénétrant dans l'auguste enceinte, dans le sanctuaire des lois ». (V 23) Tapageuse ou discrète, il arrive aussi à la verve de l'humoriste de s'exercer à l'inverse dans la création verbale : l'auteur persifle les odes « myosotico-patriotiques » (Hn 22) de son héroïne, et son jeune héros questionne ainsi la soubrette : « Vous aussi, Jane, vous bottelez le myosotis patriotique ? » (Hn 28), tandis que se plaint le Voleur : « Je regarderai passer ma vie derrière le carreau brouillé des conventions hypocrites, avec permission de la romantiser un peu, mais défense de la vivre. » (V 35) Ce « romantiser » est de la

24. Cf. aussi *supra*, p. 476.
25. Sur cette dernière, cf. *infra*, p. 486.

même veine que les « adoniser » (Hn 8) ou « ambuler » (AP 81) précédemment rencontrés mais l'effet obtenu est différent, la langue soudain autre. On s'en rend mieux compte encore sur un point très particulier comme l'emploi, à l'ouverture de l'œuvre, d'un mystérieux pronom de la troisième personne[26] : « Mes parents ne peuvent plus faire autrement. Tout le monde le leur dit. » (V 19, début). Ce « le » intringant peut sembler appartenir à la même technique romanesque que le « Elle » des *Amants de Pise*. Il sera plus vite élucidé, mais surtout l'effet obtenu, au lieu d'un grandissement, est un jeu plaisant proposé au lecteur. Quand à l'image noble — et ici encore un seul exemple suffira —, identique de nature, elle change complètement de sens par l'éclairage sur elle porté. Lorsque le jeune Randal s'empare du Code et s'écrie : « Le voile qui me cache la vie va se déchirer tout d'un coup, je le sens [...] » (V 27), le titre même du roman nous a enseigné la manière dont il va prendre cette révélation et dont nous devons prendre cette image.

L'humour, véritable langue dans la langue, est donc susceptible de tout reprendre à son compte. Mais il faut reconnaître que le « romancier 1900 » a tout de même tendance à favoriser en lui quelques effets essentiels : l'animation des inanimés, la surprise pure et la déréalisation par symétrie et absurdité.

Donner vie à des réalités inertes, ou plus généralement prêter à une réalité donnée un stade de vie supérieur à celui qui lui est d'ordinaire reconnu (parler par exemple d'un végétal comme d'un animal ou d'un animal comme d'un être humain) est sans doute l'ABC de toute langue à effets, métaphorique, poétique ou autre. Ainsi se constitue, dans la langue, une langue originale toute en déviations qui nourrissent volontiers l'écart humoristique. De son oncle méprisant pour l'ami qui tend la main dans le besoin, Randal écrit : « il a mis l'aumône de deux doigts dans cette main-là. » (V 31) Quelle langue autre que l'humour pour faire passer pareille expression de charité insultante ? Mais plus nette encore cette remarque du Voleur : « Je distingue soigneusement entre Bossuet qui était un aigle, et Fénelon, qui fut un cygne. Plumages !... » (V 40), à laquelle font écho ces lignes qui décrivent le jeune homme éperdu mis soudain en face de l'objet de ses vœux : « Ce simple geste mit en fuite les sujets de conversation. Il en attrapa un ou deux au passage, comme on attrape des volailles à tâtons, dans un poulailler. » (Mjh 19) À partir de là s'élabore tout un parler coloré qui va des « fauteuils aux maigres épaules » (E 7), de « la robe d'un professeur [qui] enfante un discours latin » (V 20) à ces « hauts-de-forme, si reluisants et séduisants tant qu'ils habitaient le magasin orné de glaces, [qui] contractaient au contact de la tête de Daniel Henry une sorte de maladie de vulgarité ». (Mjh 7), ou encore à cet « escalier [qui] montait tout droit jusqu'à l'entresol [...], puis, après cette formalité, se livrait dans sa cage obscure à des combinaisons de paliers » (Mjh 9). Chez Darien comme chez Bernard, comme chez tout « romancier 1900 » en général, pareilles phrases respirent une vivacité, une allégresse qui n'a rien perdu jusqu'ici de son efficacité. Qu'il s'agisse de flèches rapides du type « un monsieur chauve, fortifié d'un gilet blanc » (V 23) ou de périodes plus élaborées comme « Mes souvenirs voguent confusément, fouettés de la brise des claques et mouillés de la moiteur des embrassades, sur des lacs d'huile de foie de morue ». (V 21), toujours, à la racine de cette langue alerte, ce procédé, en fait cette vision, essentiels à l'humour, qui consistent à mêler les ordres de réalités.

Tout aussi important pour l'humour, le renouvellement constant de la surprise sous toutes ses formes à l'intérieur de la langue. Sa variété même, son imprévisibilité en quoi consiste sa valeur, rendent vain tout classement rationnel, comme le

26. Cf. *supra*, p. 481.

montrent aisément les quelques exemples que nous nous bornons à donner, dont le pouvoir de choc, dans leur contexte, est tout aussi fort qu'ainsi livrés en vrac : « lits-canapés pompéïens, x de centurions, chaises curules [...] » (Hn 18), « Ce sera un double travail, dit la pratique enfant » (AP 21); « Bien qu'il eût les épaules une idée tombantes » (Mjh 8), ou encore cette périphrase imprévue pour désigner le tailleur : « l'arrogant mangeur d'épingles » (Mjh 10) et jusqu'à cette hardiesse, quasi claudélienne mais teintée d'un sourire : « Il faut que mon être moral primitif, le *moi* que je suis né, disparaisse. » (V 36). Dans tous ces cas, il s'agit d'une surprise absolue et gratuite, d'une surprise pure, aussi immédiate que le simple bonheur d'écrire et de vivre. Aucun autre effet n'est recherché que de surprendre, et ainsi d'être et de rendre heureux. Même si les formes stylistiques sont identiques, on est en esprit aux antipodes des recherches du niveau supérieur qui signalaient toujours l'auteur comme un artiste à admirer. Il se fait ici oublier, commençant à rendre, bien avant le surréalisme, leur pleine liberté aux choses et aux mots.

Cette esthétique romanesque de la surprise aboutit en effet à une bénéfique déréalisation de l'univers où la langue atteint sa plus grande force transparente. Il suffit alors au « romancier 1900 » de fausser à peine la langue neutre par quelques effets de symétrie comme : « M. Voraud avec sa barbe grise, ses gilets confortables et ses opinions bonapartistes ; Mme Voraud, avec ses cheveux dorés et son habitude des premières, effrayaient beaucoup Daniel Henry. » (Mjh 12), ou encore : « des personnages plus ou moins politiques, appartenant aux assemblées parlantes ou aspirant à y entrer » (V 239-240) et, sans rien perdre de sa netteté, l'univers s'éloigne du regard qui l'observe et l'écrit : « l'idée anéantissante », où Jean-Paul voyait le fondement de l'humour[27] est à l'œuvre. Dans cette voie de fantaisie, l'absurdité n'est pas loin : « Je porte le lourd spondée à bras tendu et je fais cascader le dactyle dansant. » (V 39), « Mais, contre toute attente, le moribond s'obstina à demeurer invisible » (Ac 40) ; ou encore cette irréalité absolue des présents du début du *Voleur* comme, dans l'Avant-propos, « Un gros rouleau de papiers. Je dénoue la ficelle qui l'attache [...] Je me mets à lire » (V 16) et surtout la première phrase du roman « Mes parents ne peuvent plus faire autrement [Ils vont être obligés d'avoir l'enfant que je suis !] » (V 19). Autant de modèles d'alacrité dont le roman d'avant 1914 est redevable à cet humour que, le 23 février 1910, quelques semaines avant sa mort, Jules Renard appelait dans la fin de son *Journal* ; « la propreté morale et quotidienne de l'esprit ».

*

* *

Ainsi de la langue romanesque de l'époque 1900 les différents niveaux n'ont pas laissé des traces égales. Il ne reste rien (ou tout, si l'on veut : c'est la même chose) du niveau neutre ; peu de chose du niveau inférieur, trop timide et fragmenté ; du niveau supérieur, un simple souvenir de terne prétention. L'écriture de l'avenir était l'écriture des maîtres de l'humour, sel du langage qui en ronge les fausses beautés pour conserver incorruptiblement les vraies. Quand on reconnaîtra ce qu'à l'humour doit la langue de Proust, quand sera enfin salué, comme il le mérite, le génie d'un Darien, la langue du « roman 1900 » aura sans doute, dans l'histoire de notre langue, trouvé sa juste place.

Michel AUTRAND

27. Cf. *l'Humour de Jules Renard,* (Klincksieck, 1978).

LA LANGUE DU THÉÂTRE

La date de 1880 n'est marquée au théâtre par aucun événement particulier ; celle de 1914 est peut-être plus remarquable puisque la première saison du Vieux-Colombier se termine au mois de mai de l'année terrible par le triomphe de *La Nuit des Rois*. Sur les caractères et l'évolution de la langue de théâtre durant ces trente-quatre années on peut se poser deux questions : comment la langue française a-t-elle été utilisée au théâtre ? Et, inversement, quelle influence a eue le théâtre sur la langue ? Ces deux questions en appellent une troisième : que peuvent nous apprendre les œuvres dramatiques sur la langue de cette période ?

Avant d'essayer de répondre, sans doute convient-il de remarquer que la postérité a été sévère. On ne joue plus ni Donnay, ni Lavedan, ni Bernstein et il ne reste d'œuvres vraiment vivantes que celles de Claudel et de Rostand d'une part, de Renard, Courteline, Feydeau et Jarry d'autre part. Le déchet est énorme, comme pour toutes les époques, mais le linguiste, qui n'a pas les mêmes préoccupations que le critique littéraire, aurait tort de se limiter à l'étude des chefs-d'œuvre qui, par leurs qualités mêmes, constituent des écarts. Écarts par rapport à un théâtre moyen, celui qui est mort pour nous parce qu'il était le reflet d'une société disparue et peut-être surtout parce qu'il utilisait un style d'époque qu'il importe tout d'abord de définir.

L'expression *style d'époque* est commode mais dangereuse. Elle doit être nuancée et précisée. Il est bien évident qu'il y a un style d'époque pour chacun des sous-genres du genre dramatique, pour les comédies sérieuses, les mélodrames ; les pièces dites de boulevard, les vaudevilles etc... L'idéal serait de dégager chaque fois leurs caractères généraux. Il y faudrait chaque fois un gros volume. On entendra ici, conventionnellement, par style d'époque le style de la comédie sérieuse qui régnait sur les salles parisiennes et dont Antoine soulignait la monotonie. On le définira d'abord. C'est contre ce théâtre que se sont révoltés ceux qui le trouvaient trop prosaïque et appelaient de leurs vœux un théâtre littéraire et poétique ; ceux qui au contraire le trouvaient trop écrit et comme détaché de la vie ; ceux qui en firent la satire et écrivirent des œuvres résolument comiques. Trois réactions, trois *écarts* par rapport à ce théâtre moyen qu'il convient d'abord de définir.

*

*   *

La comédie sérieuse. Cette comédie sérieuse (qui, écrite du même style, devient *drame* lorsqu'elle se termine mal) peut, pour plusieurs raisons, être qualifiée de bourgeoise. En premier lieu parce qu'elle s'adresse à un public aristocratique, bourgeois ou petit-bourgeois ; ensuite parce qu'elle présente à ce public l'image de lui-même ; parce qu'enfin elle n'est pas tellement différente du drame bourgeois qu'a connu le XVIIIe siècle[1]. De 1880 à 1914, des dernières pièces d'Octave Feuillet ou

---

1. Lanson n'a pas tort de voir dans cette comédie sérieuse de la seconde moitié du XIXe siècle une résurgence de la *comédie larmoyante*. Voir son livre : *Nivelle de la Chaussée et la comédie larmoyante,* 2e partie, chap. 4.

de Dumas fils (*Denise* 1885, *Francillon* 1887) aux œuvres d'un Paul Hervieu, d'un Romain Coolus ou d'un Émile Fabre, qu'il s'agisse d'argent chez Becque, Mirbeau, ou d'amour comme chez Porto-Riche (*Amoureuse* est de 1891), la langue de ce théâtre n'évolue guère, pas plus que la société qu'elle représente. La langue est celle de la bonne société parisienne et sait, comme cette bonne société, *se tenir*. Les différences sociales ou de milieux, par exemple l'opposition des nobles ruinés aux parvenus roturiers (comme dans *Les Affaires sont les affaires*, 1903, de Mirbeau) ou aux Juifs richissimes (comme dans *Le Prince d'Aurec*, 1894, de Lavedan ou *Israël*, 1908, de Bernstein) s'expriment avec modération. Le public, tout au moins au début de cette période, s'effarouche de peu et le *Ah ! le salaud*... dans *Les Corbeaux* (1882) de Becque fait sensation. Trente ans plus tard le théâtre de Bernstein surprendra par sa brutalité. Mais, dans l'ensemble, et compte tenu des différences de talents et de styles, ce théâtre, qu'il traite de l'adultère, des méfaits du divorce, de l'opposition entre l'argent et les vraies valeurs, disserte plus qu'il ne dialogue et n'arrive guère à s'affranchir d'un style trop écrit. Les répliques sont longues (des *tartines*, comme disaient les comédiens dans leur argot) et les personnages prennent leur temps. Georges Pellissier, dans son *Anthologie du théâtre français contemporain*[2], remarque[3] que quelques-unes des pièces de François de Curel *paraissent faites pour être lues plutôt que pour être jouées*. Ce qui est vrai de Curel est vrai de beaucoup d'autres et souvent l'on est très près de ce théâtre de lecture qui n'a de théâtre que le nom[4]. On se demande comment le public a pu écouter sans impatience une tirade comme celle-ci :

> Je ne partage pas votre opinion, chère petite amie. Devant ces êtres si naïvement naturels, je me plais, au contraire, à voir fonctionner les plus simples rouages de la famille. Ces gens-là se conforment à la loi qui commence par demander à la mère la chair de sa chair, souvent sa beauté, sa santé, au besoin même sa vie, pour en constituer l'enfant. Dès lors, au profit de la génération nouvelle, la nature s'évertue à dépouiller la génération précédente. Elle demande sans trêve aux ascendants, sous forme de dépenses, labeurs, anxiétés, dotations, sacrifices, tout le reste de leurs forces vives, pour en équiper, armer, parer ceux qui descendent vers la plaine de l'avenir... Voyez moi-même : il s'est agi de créer une situation à mon fils. Didier m'a bien vite persuadé que mon avoir serait mieux placé dans ses mains devenues viriles... Et pour vous démontrer que madame Gribert et sa fille rentrent dans la plus pure tradition classique, si vous le permettez au pédantisme d'un vieil universitaire, je tirerai mon argument de l'antiquité.
>
> — Ne vous gênez pas !
>
> — Vous n'avez, sans doute, jamais entendu parler des « lampadophories » ? Voici ce que c'était[5].

Suit une longue description de la coutume antique, que *le pédantisme d'un vieil universitaire* ne suffit pas à justifier, ni le *ne vous gênez pas* d'une ironie peut-être inconsciente. Beaucoup de personnages s'expriment aussi longuement que ce noble vieillard, sans tordre le cou à l'éloquence et sans avoir conscience des exigences d'un texte parlé. Caractéristique nous paraît ce fragment de dialogue :

---

2. Parue en 1910, chez Delagrave.

3. p. 328.

4. Ce théâtre de lecture a été écrit surtout dans la première moitié du XIXe siècle, la pièce la plus caractéristique étant *Les Barricades* (1826) de Louis Vitet. Mais on peut aussi considérer comme appartenant à ce théâtre les *Drames philosophiques* de Renan parus en 1886.

5. Paul Hervieu, *La Course du flambeau*, acte I, sc. 11.

— Ah ! ce serait vraiment le cas de leur retourner la fameuse tirade du marquis de Presle : Savez-vous pourquoi...

— ... Jean-François d'Aurec a été en Palestine ?

— Pourquoi le connétable...

— Pourquoi celui-ci... pourquoi celui-là... C'était...

— Pour que ce jeune seigneur conduisît le coach de Robinson, taillât des bacs, tapât la bourse de ses amis, se ruinât, et traînât, dans les bals de la haute, l'épée de son aïeul[6] !

L'effet de la dernière réplique a été bien préparé, mais le contraste semble artificiel, même s'il est voulu (ce qui paraît douteux), entre, sur le plan syntaxique, l'emploi répété de l'imparfait du subjonctif, et, sur le plan lexical, la vulgarité des termes[7]. Tout aussi artificiels nous semblent les dialogues faussement animés ou les mots d'auteur trop beaux pour être justes[8]. Dans ce théâtre enfin, qui s'intéresse davantage au *grand monde* qu'à la bourgeoisie, les domestiques jouent au propre et au figuré les *utilités* : stylés et respectueux, ils parlent, le plus souvent à la troisième personne, une langue sans caractère.

Pour que ce théâtre offre de l'intérêt au linguiste, il faut que les auteurs prennent quelque distance à l'égard de leur milieu et de son langage, sans trop grossir les traits et sans pousser jusqu'au comique. En 1881, dans *Le Monde où l'on s'ennuie,* de Pailleron, le jeune sous-préfet ambitieux donne à sa femme une véritable leçon de maintien[9] au moment où elle va connaître un monde *où l'on avale sa canne dans l'antichambre et sa langue dans le salon.* En 1906, dans une courte pièce en un acte qui eut un gros succès, *La Chance du mari,* G.A. de Caillavet et Robert de Flers se moquent gentiment de l'anglomanie des gens du monde : sont indiqués en italique les mots employés[10] et l'Américaine de la pièce parle avec humour des *raouts, tennis, bridges, garden-parties, five o'clock tea, toutes ces choses parisiennes.* La critique se fait plus incisive dans les œuvres de Gyp, qui mettent en scène une haute société dont l'auteur raille à la fois les traditions et le laisser-aller grâce à des personnages de jeunes filles spontanées et un peu libres. Une pièce comme *Mademoiselle Eve* (1889) nous transcrit assez fidèlement sinon ce qu'on pourrait appeler un argot de salon, tout au moins une langue parfois très familière.

Ce théâtre nous paraît, dans l'ensemble, profondément ennuyeux, à moins qu'un Becque, un Mirbeau n'y introduisent ce qui manque à la plupart des œuvres de leurs rivaux, le style. Caractéristique de l'époque dont il est le fidèle reflet et contentant un public bourgeois qui s'y reconnaît, il voit se dresser contre lui des auteurs venus

---

6. Henri Lavedan, *Le Prince d'Aurec,* acte I, sc. 11. Paris, Calmann-Lévy, 1894 ; Paris, Lemerre, 1901. L'allusion concerne une réplique célèbre d'Émile Augier, *Le Gendre de Monsieur Poirier,* acte III, sc. 3.

7. *Tailler un bac* veut dire « jouer au baccarat » précise le *Lorédan Larchey Dictionnaire [...] de l'argot parisien,* Paris, F. Polo, 1872. En ce qui concerne l'emploi des temps, le texte d'Émile Augier est plus subtil. Aux imparfaits du jeune noble *(C'était pour que Monsieur Poirier fût un jour pair de France)* s'opposent les présents de son beau-père *(C'est afin que Monsieur le marquis ... puisse mourir de vieillesse sur un lit de plume.)*

8. On lira avec profit, d'Edmond Sée, *Petits dialogues sur le théâtre et l'art dramatique,* Paris, Grasset, 1913. Voir les citations données dans notre livre, *Le langage dramatique* (1972, *3.1*), pp. 327 et 357.

9. « Pas de Paul ici ; monsieur Raymond » ... « Pas de *tu* ici ; *vous,* je t'ai dit ».

10. Par ordre alphabétique : *all right, bluff, bridge, clubman, drags, far-west, five o'clock tea, flirt, garden-party, lunch, play, raout, self made-man, smoking, tennis, yacht.* Document précieux sur le *franglais,* qui n'est pas tout à fait le nôtre, du début du siècle.

des horizons les plus divers[11], mais qui, de Zola à Claudel, ont pour le théâtre des ambitions plus nobles. Ils sont soutenus par des directeurs et des metteurs en scène qui, là encore fort différents, ont la même passion du théâtre et le désir de voir les auteurs et leurs œuvres échapper à la médiocrité monotone du répertoire courant : Antoine fonde en 1887 le Théâtre Libre, Paul Fort, par réaction, son théâtre d'art en 1890 et Lugné-Poe, en 1893, le Théâtre de l'Œuvre. Quant à Maurice Pottecher, il essaie de se soustraire au quasi-monopole parisien en fondant en 1895 son théâtre du peuple de Bussang. Copeau enfin ouvre les portes du Vieux-Colombier en 1913. Certains de ces hommes de théâtre, à la fois directeurs de troupe, metteurs en scène et acteurs, font appel aux auteurs étrangers : Shakespeare est souvent joué, mais aussi les modernes : Tolstoï, Tourgueniev, Ibsen, Strindberg (Antoine monte *Mademoiselle Julie* en 1893). Il est difficile d'évaluer l'effet de ces œuvres, mais sans aucun doute elles rendirent le public plus ouvert et plus apte à comprendre certaines tentatives qui s'opposaient au théâtre et au style d'époque.

Une place à part doit être réservée ici à Jules Renard. Et pourtant, à première vue, ses œuvres paraissent peu différentes du répertoire par la peinture qui se veut réaliste d'un milieu bourgeois ou petit-bourgeois, parisien (comme dans *Le Plaisir de rompre,* 1887), ou campagnard (*Poil-de-Carotte,* 1900). Mais ce théâtre, qui par certaines de ses préoccupations (l'anticléricalisme notamment) nous paraît tellement marqué par son époque reste pour nous très moderne. On comprend mieux lorsqu'on lit le *Journal* et d'autres écrits. Renard est sévère pour le « théâtre courant ». Il lui reproche ses mots d'auteur[12] et il écrit d'un de ses amis et rivaux : « Capus aura tout de même du mal à résister. La postérité a un faible pour le style[13]» Et la postérité reste fidèle à Jules Renard parce qu'il a su trouver *son* style, qui résulte d'une observation attentive des faits de langage et d'une réflexion rigoureuse sur les exigences du genre littéraire. *Poil-de-Carotte* a d'abord été un livre, mais, note-t-il dans son *Journal, une pièce de théâtre est à peu près le contraire d'un livre*[14]. Renard le sait parce que les acteurs le lui ont appris qui réclament *des phrases courtes et claires, et un peu plates, avec çà et là, une autre phrase qui se dresse comme une fleur éclatante au milieu d'herbes d'une pâle verdure. Et surtout, pas de cette poésie qui paraît poétique comme certains nous paraissent russes*[15]. Il recherche donc un style apparemment neutre, sans figures et la plupart du temps sans images sauf si le contexte les charge d'ironie, un style qui donne beaucoup d'importance aux appuis du discours et aux éléments de présentation[16], un style qui se veut *médiocre,* au sens rhétorique du terme, en accord avec la psychologie de personnages toujours un peu

---

11. Gide, dès 1907, dénonce chez Bernstein une *esthétique des Buttes-Chaumont* (*Journal,* Pléiade, p. 242). Et en 1937 : « On reprend *La Marche nuptiale* au Français. Les critiques s'étonnent : « Comme cela a vieilli ! » Henriot s'écrie : « C'est aux reprises que les faux chefs-d'œuvre apparaissent. » Mais permettez : nous sommes quelques-uns à qui la fausseté des pièces de Bataille a sauté aux yeux dès le début. » (*id.*, p. 1275).

12. « Dans *Le Scandale* de Bataille, il y a une femme qui fait je ne sais quoi de chic pour l'honneur de sa faute. Rien ne m'agace plus que ce faux romantisme ». (*Journal* 1909, Gallimard, 1935, p. 846). Sur cette réplique, voir notre livre, *Le Langage dramatique* (1972, *3.1*), p. 357.

13. *Journal,* p. 734. Citons encore (*id.*, p. 832) : « Capus me confesse le plaisir qu'il a à lire des grammaires. Il est temps ! »

14. Conférence sur *Poil-de-Carotte* (1904), *Théâtre complet,* Paris, le Bélier, 1957, p. 121.

15. *Journal,* 1897, p. 270.

16. « Ils (les acteurs) trouvent leurs effets au moyen d'un tas de petits mots plats : « Allons ! » « Eh ben quoi ! » Ils détestent les phrases. Ce sont des répliques, non des discours. » (*id.*)

veules. Style dont la vraie poésie finalement n'est pas absente et qui fait penser à ce mot si profond sur Antoine dont Renard voyait bien les qualités et les limites : *Antoine comprend la réalité, pas la poésie, qui, elle aussi, est vraie*[17].

*

* *

Cette citation fournit une transition commode pour parler du théâtre littéraire et poétique écrit en réaction contre le théâtre bourgeois et de boulevard. On est étonné tout d'abord du nombre de pièces écrites en vers, leurs auteurs restant fidèles à l'alexandrin. Les sujets sont très divers : mythologiques (*Les Mystères d'Éleusis,* 1894, de Maurice Bouchor), antiques (*Médée,* 1898, de Catulle-Mendès), historiques (*Les Noces d'Attila,* 1880, d'Henri de Bornier, *Pour la couronne,* 1896, de François Coppée), bourgeois (*Le Père Lebonnard,* 1889, de Jean Aicard), comiques (*Le Capitaine Fracasse,* 1896, de Bergerat), paysans (*Le Chemineau,* 1887, de Jean Richepin). Malgré la diversité de ses inspirations ce théâtre nous paraît mort, essentiellement à cause de sa forme. Il avait à son époque son public, encore sensible à la régularité du rythme, mais l'alexandrin ici employé nous semble bien monotone. Il est souvent utilisé avec adresse, il n'a cependant en général ni la rigueur, ni les secrètes harmonies du vers classique, ni la force et les audaces du vers hugolien. Néo-classique, et par le fait même désuet, nous l'acceptons encore lorsque le sujet est historique ou poétique, mais nous le trouvons tout à fait inadéquat à d'autres thèmes. *Le Chemineau* n'arrive pas à concilier réalisme et poésie, hésitant entre le prosaïsme d'un vers comme :

C'est toujours ça de pris sur la misère humaine

et un style métaphorique trop maniéré :

> Moi, mon ventre est tanné par ce vent de misère ;
> A toi, bouton de rose, il serait hasardeux.
> — Non, mais brise d'avril, s'il souffle sur nous deux[18].

Finalement il n'est resté de ce théâtre en vers qu'une œuvre, *Cyrano de Bergerac* (1897), toujours vivante et souvent jouée en France et à l'étranger. Pièce bien construite, romanesque à souhait, où l'extravagance du héros légitime toutes les fantaisies verbales. L'alexandrin, très libre, est merveilleusement souple, soit dans les dialogues, soit dans les morceaux de bravoure. Quel Français, tant soit peu instruit, ne s'est amusé de la tirade des nez[19] ? n'a admiré cette virtuosité stylistique dont l'auteur allait être la première victime ? Après *L'Aiglon* (1900), longtemps joué parce qu'il flattait le chauvinisme du public, *Chantecler* (1910) fut un échec. Le style, trop voyant, attire toute l'attention sur lui et on en oublie le drame :

---

17. *Journal,* 1900, p. 386.
18. Acte I, sc. 8. ; Paris, Fasquelle, 1897.
19. Acte I, sc. 4. On trouve aussi des effets plus drôles dans *Les Romanesques* où Rostand s'amuse : emploi inattendu de l'inversion :

Ça voyons, pars-je seul ou partons-nous tous deux ?

ou du passé simple :

Si j'en crois les propos que vous tîntes...

(acte III, sc. 2)

Oui, cocards cocardés de coquilles,
Cocardeaux, coquelins, coquelets, cocodrilles,
Au lieu d'être coquets de vos cocoricos
Vous rêviez d'être, ô coqs, de drôles de cocos !
Oui, Mode ! pour que d'eux tu t'emberlucoquasses,
Coquine ! ils n'ont voulu, ces coqs, qu'être cocasses[20].

Rhétorique insupportable...

Mais les tentatives les plus intéressantes furent celles d'auteurs qui, tout en s'insurgeant contre la médiocrité des œuvres et en appelant de leurs vœux un théâtre littéraire et poétique, refusèrent la forme versifiée traditionnelle ; après 1914, celle-ci devait perdre tout prestige. Ils écrivirent en prose ou se forgèrent de nouvelles formes, vers libre ou verset. L'étude en reste à faire, et de leurs rapports avec les poèmes en prose d'une part, et d'autre part avec les décors que Paul Fort, qui avait fondé en 1890 son théâtre d'art, demandait aux peintres les plus modernes. Dans le théâtre symboliste l'influence wagnérienne se fait fortement sentir, chez Édouard Dujardin qui dans les trois parties de *La Légende d'Antonia* jouées en 1891, 92 et 93, essaye de transposer en français le vers allitéré qu'avait créé Wagner. Henri Ghéon également, parmi bien d'autres, écrit *Le Pain* (1911) en vers libres, rythmés. De même Jules Romains, déjà connu comme poète et comme romancier, fait jouer sa première pièce *L'Armée dans la ville* (1911) dont la forme tient compte des recherches poétiques qui avaient abouti déjà à deux recueils de poèmes.

De toutes ces œuvres, souvent accueillies avec enthousiasme par un public restreint, ne sont restées véritablement vivantes que celles de Claudel, dont la survie peut paraître tout d'abord paradoxale. Leur auteur n'écrivait-il pas en 1909 : *Rien de ce que j'ai fait n'a été écrit en vue de la scène. Je ne vais jamais au théâtre et j'en ignore les exigences*[21] ? Et n'a-t-il pas fallu attendre 1912 pour que fût représentée *L'Annonce faite à Marie,* alors que la première œuvre, *L'Endormie,* date de 1887 ? Pourtant, après la lecture d'Eschyle, de Shakespeare et de Goethe, le jeune Claudel n'écrit guère d'abord que sous la forme dramatique, et, après avoir lu *Tête d'or,* Mallarmé lui déclare, avec sa lucidité coutumière, *Le Théâtre, certes, est en vous*[22]. Il n'est pas question ici de définir le drame claudélien ni de retracer son évolution[23], mais de tenter d'expliquer la force et l'efficacité de son style. Notons que la révolte de Claudel est double contre le théâtre de son temps : contre son esprit mesquin, réaliste jusqu'aux excès du naturalisme ou épris de fausse poésie, contre sa forme ou trop prosaïque ou se rattachant à une tradition poétique qui est celle de nos grands classiques à l'égard desquels le jeune auteur est d'une extrême sévérité. Les influences diverses — en particulier de Maeterlinck[24] — plaident toutes en faveur d'un

20. Acte III, sc. 4 ; Paris, Fasquelle, 1910.
21. Lettre à Gide du 18 février 1909. Citée par Michel Lioure, dans *L'Esthétique dramatique de Paul Claudel,* p. 135.
22. Cité par Michel Lioure, *id.* p. 20.
23. Sur ces problèmes, voir surtout le livre de Michel Lioure, *L'Esthétique dramatique de Paul Claudel,* Paris, A. Colin, 1971.
24. La première pièce de Maeterlinck *La Princesse Maleine* (1889) avait suscité un article enthousiaste d'Octave Mirbeau. *Tête d'Or* fut publiée l'année suivante. L'œuvre parut admirable au dramaturge belge que Claudel tenait en grande estime. L'influence de Maeterlinck fut importante sur le théâtre poétique de son époque. Au delà de l'étrangeté des noms propres, c'est une simplicité profonde et savante qui caractérise ce style : il s'agit, par les mots les plus simples, d'atteindre *l'étrange et silencieuse tragédie de l'être.*

théâtre nouveau, symboliste, dont la forme, également nouvelle, sera le verset. Forme très préméditée que le poète a justifiée dans ses écrits théoriques, surtout dans *Positions et propositions.* Le verset a pour fonction de magnifier les qualités de la langue française, mais aussi d'en corriger les défauts. Est dénoncé par exemple *le défaut du français qui est de venir d'un mouvement accéléré se précipiter tête en avant sur la dernière syllabe*[25]. Un linguiste peut mettre en doute l'exactitude de cette image, mais il comprend mieux que Claudel ait pu écrire :

> Car comme tout
> A
> Un poids et une mesure, tout vaut
> Tant[26].

le verset redonnant aux verbes, qui sans lui seraient noyés dans la phrase, leur juste valeur en accord avec le sens, la situation et la psychologie du personnage. Comme chez Hugo, l'analyse linguistique est souvent contestable, mais l'important est que les poètes l'aient crue exacte. En révolte contre l'époque et les styles d'époque, Claudel, persuadé qu'il écrit un théâtre de lecture et, de ce fait, s'estimant affranchi des servitudes de la représentation, compose des œuvres agressivement littéraires. Les personnages s'expriment comme jamais dans la vie, utilisant un lexique recherché, faisant appel aux images les plus personnelles, parlant une langue où se réintroduisent les temps réservés à l'écrit. Dans la deuxième version de *Tête d'or,* écrite en 1894-95, il n'y a pas moins de cent trente et une occurrences du passé simple, emploi qui doit surprendre et même choquer le lecteur[27]. On peut dire que cette pièce constitue la forme extrême d'une œuvre littéraire parce que révoltée. Le miracle, tout au moins en apparence, est qu'elle n'a pas moins de force scénique, comme en témoigne la création en 1959, que les œuvres écrites ou réécrites à partir de 1912, date de la création de *L'Annonce faite à Marie,* qui fera connaître à Claudel les servitudes de la mise en scène et lui fera porter désormais sur son œuvre un regard de dramaturge. L'efficacité dramatique des œuvres de cette première période montre que le mot d'Alain constatant qu'au théâtre *il n'y a point d'invraisemblance dès que la vraisemblance n'est point cherchée*[28] est aussi vrai du style que des autres éléments dramaturgiques. Constatation qui n'est qu'à demi une explication. Il est bien vrai qu'une fois mis en condition, le spectateur se prête volontiers aux caprices du jeu poétique et dramatique, mais combien d'œuvres, stylistiquement *invraisemblables,* dont les répliques ne parviennent pas à passer la rampe, justement parce que trop *écrites* ! Trop écrites, c'est-à-dire d'une syntaxe trop recherchée, trop savante pour paraître le fait d'un personnage et non d'un auteur. La phrase claudélienne semble au contraire très spontanée, son audace étant renforcée et magnifiée par le verset :

> Et lui, vous savez, son amant comme on dit, eh ! bien la sculpture que l'on voit dans les musées,
> Baal,

---

25. *Positions et propositions,* « Sur le vers français » (*Œuvres en prose,* Pléiade, p. 39).
26. *L'Échange,* 2e version, acte I (*Théâtre,* Pléiade, t. I, p. 731).
27. Des premières aux dernières pièces, l'évolution est sensible. Dans la deuxième version de *Partage de Midi* (1948), le passé simple n'est employé que quatre fois. Sur l'emploi de ce temps au théâtre, voir notre livre, *Le Langage dramatique* (1972, *3.1*), pp. 197-207.
28. *Système des beaux-arts,* livre V, chap. I.

Cette fois ce n'est plus son amant, c'est le bourreau qui la sacrifie[29] !

et aboutissant parfois à des constructions inattendues, mais qui vont toujours *dans le sens de la langue* :

Comment c'est qu'on dit ?

Pourquoi est-ce que vous êtes toujours avec moi et ne me lâchez-vous pas d'un pied ?

Qu'est-ce que cela vous regarde ou vous intéresse[30] ?

Le génie de Claudel est d'avoir senti que l'efficacité stylistique, au théâtre, tient essentiellement à la structure de la phrase. Par rapport à la splendeur d'images recherchées, la liberté de la syntaxe et son caractère parlé ont une valeur compensatoire. C'est dans ce contraste entre ces deux éléments et précisément dans leur union qui paraît parfois scandaleuse que le style du drame claudélien trouve son originalité et sa puissance.

*

* *

Le théâtre réaliste. Aux antipodes de ce théâtre agressivement littéraire, le théâtre naturaliste tel que Zola l'a défini dans ses écrits théoriques et illustré dans son théâtre avant 1880. Il avait adapté pour la scène *Thérèse Raquin* dès 1873 (le roman avait paru en 1867), mais la pièce fut reprise en 1892, 1899, 1905 et 1910. Et de ses articles de critique dramatique, réunis sous le titre *Le Naturalisme au théâtre,* se dégage, au-delà de redites inévitables dans une suite d'articles, une doctrine aux lignes simples. Zola refuse le théâtre *moyen* et son style d'époque, comme le refusaient les partisans d'un théâtre poétique, mais pour d'autres raisons. Il reproche à une quinzaine d'auteurs d'exploiter toujours les mêmes situations en écrivant toujours les mêmes dialogues dans le même style[31] :

Hélas ! oui, il y a une langue de théâtre : ce sont ces clichés, ces mots creux qui roulent comme des tonneaux vides, toute cette insupportable rhétorique[32] de nos vaudevilles et de nos drames qui commence à faire sourire. Il serait bien intéressant d'étudier la question du style chez les auteurs de talent, comme MM. Augier, Dumas et Sardou ; j'aurais beaucoup à critiquer, surtout chez les deux derniers, qui ont une langue de convention, une langue à eux qu'ils mettent dans la bouche de tous leurs personnages, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous les sexes et tous les âges. Cela me paraît fâcheux, car chaque caractère a sa langue, et si l'on veut créer des êtres vivants, il faut les donner au public, non seulement avec leurs costumes exacts et dans les milieux qui les déterminent, mais encore avec leurs façons personnelles de penser et de s'exprimer.

---

29. *Partage de Midi* (1ère version), fin du premier acte.

30. *Partage de Midi* (Pléiade, t. I, respectivement pp. 1070, 1080, 1006).

31. Même réaction chez Antoine qui constate *la lassitude du public en présence de spectacles toujours pareils, la production dramatique étant limitée à une quinzaine d'auteurs qui font la navette de théâtre en théâtre, monopolisant l'affiche et servant toujours au spectateur la même mixture, dissimulée sous un changement d'étiquette...* (*Le Théâtre libre,* p. 23).

32. Citons Strindberg : « J'ai évité ce qu'il y a de symétrique, de mathématique dans le dialogue français construit. » (Préface à *Mademoiselle Julie,* Éd. de l'Arche, 1888 ; trad C. 6. Bjurstrom.)

Zola annonce la disparition de cette langue :

> Comprenez donc qu'il n'y a pas absolument de langue de théâtre ; il y a eu une rhétorique qui s'est affaiblie de plus en plus et qui est en train de disparaître, voilà les faits... Il n'y a pas de langue de théâtre réglée par un code comme coupe de phrases et comme sonorité ; il y a simplement un dialogue de plus en plus exact qui suit ou plutôt qui amène les progrès des décors et des costumes dans la voie naturaliste. Quand les pièces seront plus vraies, la diction des acteurs gagnera forcément en simplicité et en naturel[33].

Est donc souhaitée une réforme complète du théâtre, de ses sujets, de son style, de sa mise en scène (décors, gestes et diction), réforme qu'Antoine va s'efforcer de réaliser avec son Théâtre libre (de 1887 à 1896). Quand on voit la longue liste des pièces qu'il a créées, françaises ou étrangères, de tout genre et de tout style[34], on se rend compte combien l'image que nous avons gardée de lui est limitée ; il n'en reste pas moins que c'est contre son souci de réalisme, de vérité dans le costume, les décors et le langage, que Paul Fort créa son éphémère Théâtre d'art (1890-1892) et Lugné-Poe le Théâtre de l'Œuvre. Et l'on a souvent rappelé qu'à la représentation des *Bouchers* (1888) de Fernand Icres, il y avait sur la scène de vrais quartiers de viande. Mais il est plus facile d'obtenir le réalisme absolu dans le décor que dans le langage. Ni Zola, ni ses successeurs n'arrivent à faire parler les personnages comme ils devaient parler dans la vie ; c'est particulièrement sensible lorsqu'on étudie les pièces tirées d'œuvres romanesques, soit par l'auteur lui-même (*Thérèse Raquin,* 1873), soit par un adaptateur pour *L'Assommoir, Nana, Pot-Bouille* (1883), *Le Ventre de Paris* (1887), *Germinal* (1888). En 1891, on adapte aussi *La Fille Elisa,* qui fait scandale, *Le Père Goriot.* On pourrait citer bien d'autres titres et l'étude de ce théâtre et de son style reste à faire[35], mais bien peu d'auteurs, peut-être Emile Fabre dans son adaptation de *La Rabouilleuse* (1903), parviennent à écrire un dialogue vrai. Non seulement parce que le dialogue romanesque et le dialogue dramatique n'obéissent pas aux mêmes règles, mais encore et surtout parce que les auteurs dramatiques connaissent mal le langage de leurs personnages. *Quand on fait parler un ouvrier,* écrit Zola, *il est d'une honnêteté stricte, je crois, de lui conserver son langage* et il ajoute : *Quand les personnages sont plantés carrément sur leurs pieds et vivent d'une vie intense, ils parlent d'eux-mêmes la langue qu'ils doivent parler*[36]. Les choses ne sont pas si simples : qui connaît vraiment, parmi ces auteurs dramatiques, le langage des ouvriers et qu'aurait compris le public parisien si les mineurs de *Germinal* s'étaient exprimés comme dans la vie ? Les auteurs croient s'en tirer en parsemant leur dialogue de quelques expressions populaires ou argotiques qui contrastent fâcheusement avec des tournures trop écrites[37]. Moins paradoxalement qu'on pourrait d'abord le penser, l'œuvre où les personnages parlent le mieux un français populaire est *Crainquebille* (1903), pièce en trois actes qu'Anatole France

33. *Le Naturalisme au théâtre,* 3e éd. 1881, p. 126.
34. Citons, entre autres, *Amoureuse* (1891) de Georges de Porto-Riche, *L'Envers d'une sainte* (1892) de François de Curel, *Blanchette* (1892) de Brieux, *Le Canard sauvage* (1891) d'Ibsen, *Mademoiselle Julie* de Strindberg.
35. Voir l'article d'Henri Mitterand sur *Thérèse Raquin au Théâtre* et le texte de l'adaptation du *Père Goriot* par Tabarant dans *Revue des sciences humaines,* oct.-déc. 1961, fasc. 104, pp. 489-583.
36. *Le Naturalisme au théâtre,* pp. 289-290.
37. Dans *Thérèse Raquin* : *Tu m'as mené à l'adultère, au meurtre, sans que je m'en aperçusse*... et ... *Je voudrais que tu fusses à sa place dans la terre.* (Acte IV, sc. 6).

avait adaptée d'une de ses nouvelles ; l'auteur était parisien, comme son héros, et connaissait bien, pour les avoir souvent entendus, les cris de Paris et le langage coloré des marchands ambulants.

Le théâtre dit paysan pose des problèmes encore plus redoutables. Dans la période qui va de 1880 à 1914 les patois restent vivants et les paysans entre eux parlent rarement français. Comment dès lors les faire parler sur une scène ? Le XIXe siècle avait hérité des deux siècles précédents une *koïnè de la langue des paysans de théâtre*[38] qui est parlée dans les œuvres de Molière, Dancourt, Dufresny, Le Sage, Marivaux, Favart, Collé. On la trouve encore dans Labiche, mais à partir de 1880 les auteurs préfèrent y renoncer, la jugeant sans doute (avec leur public) trop artificielle. Lorsqu'ils s'efforcent de représenter un milieu paysan — ce qui arrive rarement[39] — ils font parler à leurs personnages un français plus ou moins courant ou une langue plus ou moins poétique[40], surtout si la pièce est en vers, comme *Le Chemineau* de Richepin. Quelques termes viennent rappeler que l'on est à la campagne, mais ces paysans ne sont pas plus vrais que ceux de Trianon. A l'opposé, la tentative de Roger Martin du Gard est significative : en 1914, il écrit *Le Testament du père Leleu dans le dialecte berrichon tel qu'il est encore parlé par les vieilles gens du Centre,* puis est obligé de réécrire sa pièce pour le public parisien *en un français populaire moins particulier*[41]. *Moins particulier,* c'est-à-dire en fin de compte artificiel. Cet essai, manqué sur le plan linguistique, montre bien les limites d'un véritable théâtre régional. Des auteurs locaux écrivent en patois des pièces souvent intéressantes[42] ; mais en dehors de leur province d'origine, elles sont incompréhensibles. Du moins sont-elles goûtées localement par la plupart des auditeurs, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Comme de nos jours, ce que les auteurs dramatiques transcrivent le plus fidèlement, c'est la *parlure* de leur classe, ou bien, s'ils sont bons observateurs, le français populaire courant, celui de la petite bourgeoisie, celui aussi des artisans. C'est peut-être dans certaines œuvres de Tristan Bernard[43] qui avait un sens très juste des différents niveaux de langue, que l'on trouve, exactement reproduit, le français que l'on pouvait entendre dans les rues de Paris vers 1900. Compte tenu de certaines expressions d'époque, il ne diffère pas sensiblement, surtout en ce qui concerne la syntaxe, de celui d'aujourd'hui.

On aurait tort, en tout cas, pour l'étudier, de faire appel au théâtre dit populaire, qu'il faut définir. Il n'a rien à voir bien entendu avec le théâtre que Romain Rolland appelait de tous ses vœux, dont il a exposé les principes dans ce manifeste qu'est *Le*

---

38. L'expression est de Fr. Deloffre, dans son édition des *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency* (p. 11).

39. Ce n'est pas un hasard si dans le théâtre de Jules Renard, dont l'action se passe souvent à la campagne (dans *Poil-de-Carotte,* par exemple) il n'y a pas de véritable paysan, sauf dans *La Demande,* écrite en collaboration avec Georges Dacquois. J. Renard écrivait, à propos d'une pièce de Louis Payen, *La Tentation de l'abbé Jean* : « Les délicatesses de l'abbé Jean m'étonnent : il est fils de paysan. Il adresse à sa mère de justes reproches d'une qualité un peu fine ; elle répond trop bien. Tous deux s'expriment comme des bourgeois instruits ... M. Louis Payen ne connaît-il que les paysans de théâtre ou de livre ? « Une supposition que.. » c'est du faux patois. Les paysans n'imitent pas les artistes parisiens, ils créent leur langue eux-mêmes... » (*La Semaine théâtrale,* 18 mars 1907).

40. A. Daudet avait donné l'exemple avec son *Arlésienne* (1872).

41. *Le Testament du père Leleu,* Gallimard, p. 9.

42. Par exemple, en dialecte saintongeais, *La Mérine à Nastasie* (1902).

43. Citons, entre autres, *Triplepatte* (1905) et *Le Petit Café* (1911).

Théâtre du peuple, Essai d'esthétique d'un théâtre nouveau[44], et qu'il a essayé d'illustrer par des pièces comme *Danton* (1901) ou *Le Quatorze-juillet* (1902). Pour lui ce théâtre devait être à la fois un délassement, une *source d'énergie*, une *lumière pour l'intelligence.* Les œuvres ne sont sans doute pas à la hauteur de leurs ambitions, mais elles sont du moins bien écrites et sans ce que l'on pourrait appeler la démagogie stylistique. Il n'en est pas de même du *mélodrame larmoyant* dans lequel Romain Rolland voyait *un soporifique et un stupéfiant qui contribue, comme l'alcool, à maintenir le peuple dans l'inertie*[45]. C'est là le théâtre dit populaire, prolongement du mélodrame romantique et joué comme lui à Paris dans une salle comme l'Ambigu-comique ou en province par des troupes itinérantes. Quelques titres significatifs : *Roger la Honte* (1888) de Jules Mary et Georges Grisier, *La Porteuse de pain* (1889) de Xavier de Montépin et Jules Dornay, *Les Deux Gosses* (1896) de Decourcelle et Berton. Héritier du mélodrame romantique, il se veut plus actuel. Des innocents y sont toujours victimes de fripouilles qui sont confondues à la fin. Les personnages, nombreux, appartiennent à des classes sociales fort différentes. L'action de *La Porteuse de pain* se passe successivement dans le jardin d'un presbytère, un petit salon coquettement meublé, une salle de marchand de vins restaurateur, une mansarde, une boulangerie, un bureau d'avocat, une rue, un cabinet de travail. C'était l'occasion d'opposer les parlures de milieux très différents. Malheureusement ces pièces sont mal écrites, les gens du monde font du style et les gens du peuple y parlent un argot qui paraît parfois suspect. Donnons-en deux exemples : Jeanne est engagée comme porteuse de pain, *un métier où il faut se bambanner.* Cricri, garçon boulanger, lui nomme les différentes espèces de pains (*boulos, jokos, fendus, anglais, tire-bouchons, viennois, Noëls, pains riches, nattes, mophines, Benoitons, Richelieu, galettes... autant que d'académiciens à l'Institut*) et la présente aux *amis de la boulange, geindres, mitrons, apprentis, garçons boulangers, porteurs et porteuses de briffe*[46]. Notons plus loin ce fragment de dialogue :

> Tête-en-buis *(voyant entrer Cricri)* — Ah ! Cricri !
> Cricri, *l'imitant.* — Ah ! Cricri ! Eh bien oui, Cricri, moule au caillou ? Cricri en retard de trois heures pour le pétrin... Le patron n'a pas renaudé ?
> Jeanne — il est absent.
> Tête-en-buis — Mais le grand geindre t'a demandé trois fois. Il geint tout seul et ça ne l'amuse pas.
> Cricri — Fallait geindre avec lui, feignant. Ah ! nom d'un banneton, c'est pas ma faute[47].

Que vaut cet argot ? *Se bambanner* est-il du langage courant[48] ? *Banneton* désigne bien un panier d'osier sans anses, mais *nom d'un banneton* ? N'est-ce pas une création des auteurs ? Et *geindre* substantif et verbe ? S'agit-il d'un jeu de mots en rapport avec une fausse étymologie[49] ? Toutes questions qu'on peut se poser. Ce

---

44. Série d'essais publiés dans *La Revue d'art dramatique,* de 1900 à 1903.
45. *Op. cit.*, éd. 1913, p. 114.
46. *La Porteuse de pain,* acte I, troisième tableau, sc. 5. Le *Lorédan Larchey (op. cit.)* donne *jocko* au sens de *pain long à la mode depuis 1824. Briffe* signifie *nourriture.*
47. *Id.* Acte III, sixième tableau, sc. 2.
48. Ce verbe ne se trouve ni dans le *Lorédan Larchey op. cit.* et son supplément (1880), ni dans le *Dictionnaire d'argot moderne* (1881) de Rigaud, ni dans le *Dictionnaire d'argot fin de siècle* (1894) et son supplément (s. d.) de Virmaitre, ni dans le *Dictionnaire d'argot* (1965) d'Esnault.
49. Fausse étymologie que donne encore le supplément du Virmaitre : « Garçon boulanger. Quand il pétrit sa pâte, il *geint,* en laissant aller son haleine, cela lui donne des forces. Ce mot vient du latin *gemere,* gémir (Argot du peuple) ». Ce terme n'est d'ailleurs pas de l'argot, mais appartient au lexique de la boulangerie.

lexique est intéressant, mais il serait bon de l'étudier attentivement avant de conclure qu'il reproduit le langage populaire parisien des dernières années du XIX[e] siècle.

*

* *

Le théâtre comique. Selon les règles du drame romantique dont il est l'écho sincère mais maladroit, ce drame populaire cherche souvent à allier, sinon le sublime et le grotesque, tout au moins le pathétique et le comique. A côté du héros et de l'héroïne victimes malgré leur vertu de la fatalité et de la méchanceté des hommes, place est faite fréquemment à des personnages pittoresques et amusants, qui ont pour mission de détendre le spectateur. C'est la même recette qui est utilisée par Victorien Sardou dans certaines de ses pièces : le succès, durable, de *Madame Sans-Gêne* (1893) tient d'abord à une alternance adroitement dosée de scènes plaisantes ou touchantes, ensuite au fait que, sur le plan verbal, le comique naît toujours ou presque toujours de l'opposition des niveaux de langue :

> Catherine — ... Va donc voir un peu si c'cordonnier s'fiche de moi, d'm'avoir pas encore apporté mes cothurnes.
>
> Jasmin — Je ferai remarquer à madame la duchesse qu'à cette heure, il serait bien surprenant que je pusse !...
>
> Catherine — Oh ! que j'pusse ! Prends garde d'avaler ta langue[50] !

— du contraste entre ce que les personnages devraient dire dans une situation donnée et ce que leur manque d'éducation leur fait exprimer. Procédé qui n'est pas exempt de démagogie dans la mesure où le spectateur, fût-il le plus ignorant, éprouve, en présence de personnages qui parlent plus mal que lui, un sentiment de supériorité plus ou moins justifié.

Un peu de la même manière, mais avec beaucoup plus de finesse et de *style*, certains auteurs, amusés par les défauts et les ridicules de leur classe sociale, s'ingénient à en faire la satire. Très caractéristiques à cet égard sont les deux œuvres de Flers et Caillavet justement célèbres, *Le Roi* (1908) et *L'Habit vert* (1912). Dans ces comédies remarquablement construites, comique de situation et comique de mots sont intimement liés, le procédé étant toujours le même. Il consiste à mettre en présence deux catégories d'êtres fort différentes : d'une part des personnages très *vieille France* qui parlent un français suranné et trop correct, qu'ils soient vieux nobles, académiciens, ou les deux à la fois, d'autre part des êtres qui maîtrisent mal le français, soit parce qu'ils sont étrangers (un Roi en visite, une Américaine qu'un duc a épousée pour sa dot), soit parce qu'ils sont des parvenus (Bourdier, député socialiste et millionnaire). De là le heurt de deux langages et des oppositions savoureuses. D'un côté, chez les étrangers une sorte de français parallèle, refabriqué (« Je suis satisfait de me retrouver en promiscuité avec vous »... « Je ne tombe pas chez vous comme un chien dans la soupe[51] »), de l'autre, chez les parvenus des fautes

50. Acte I, sc. 1.

51. *Le Roi*, acte II, sc. 9. De même, la duchesse, apprenant que son amant va se présenter à l'Académie, défaille : « Ce n'est rien ... l'émotion ... la joie ... Je suis dans un état complet de prostitution », et le duc ajoute avec dignité : « La duchesse est étrangère » ... (*L'Habit vert*, fin de l'acte II).

de *tact linguistique*, si l'on définit ce dernier comme l'adéquation parfaite de l'énoncé à tous les éléments de la situation. Marthe, ancienne petite main, parle un français très familier[52] qui s'oppose tantôt aux propos distingués de Thérèse, tantôt au français inattendu du souverain. Mais on trouve dans ces deux pièces bien autre chose que ce comique de contraste verbal. Flers et Caillavet appartenaient à ce milieu mondain pour lequel ils ne sont pas moins sévères que ne l'a été Proust. L'*homme du monde* est inintelligent[53], et c'est une *femme du monde* qui a composé le compliment stupide récité au Roi[54]. Cette satire s'accompagne d'un comique d'allusion : il est fait référence dans les deux pièces successivement aux romans de Paul Bourget, à Shakespeare[55], à Emile Augier[56], et la parodie est savoureuse des poésies de salon, des chroniques mondaines et surtout des discours académiques[57].

Ces pièces sont donc importantes pour qui veut étudier la langue dramatique de cette époque. Elles permettent de définir ce que peut être le très bon théâtre de boulevard. Théâtre qui souligne avec bonne humeur que les inégalités sociales se marquent avant tout par les différences de « parlures » et qui prend ses distances à l'égard de la société qu'il décrit. Ce qui est vrai non seulement des œuvres comme *Le Roi* et *L'Habit vert*, mais aussi du théâtre comique en général. Le vaudeville traditionnel (par exemple, d'Alexandre Brisson, *Le Contrôleur des wagons-lits*, 1898, dont le succès fut durable) tire la plupart de ses effets d'un comique de situations qui finalement, en dehors de jeux de mots faciles, fait peu appel à la fantaisie verbale. Celle-ci se retrouve, et ce n'est pas un hasard, chez deux auteurs qui sont bien plus que des vaudevillistes et dont les œuvres sont restées pour nous pleinement vivantes : Feydeau et Courteline. Deux théâtres dans l'ensemble fort différents mais qui tirent leurs effets les plus efficaces d'une utilisation des ressources du langage que seule une observation continue et perspicace pouvait permettre d'exploiter.

Le *Théâtre complet* de Labiche paraît en 1878 et 1879, et depuis 1877 l'auteur n'écrit plus pour la scène ; pourtant on ne saurait passer son nom sous silence à cause de l'influence qu'a eue son théâtre sur les auteurs dramatiques jusqu'à nos jours. Bien plus que son observation exacte d'une petite bourgeoisie médiocre et mesquine, c'est sa fantaisie verbale que notre époque a retenue, et le génie de la réplique loufoque. De là un nouveau comique dont la jeunesse nous paraît surprenante. Faire dire à un bourgeois qui s'éponge : *Ce n'est pas pour me vanter mais il fait joliment chaud aujourd'hui*, ou faire répéter à un père noble : *Je sens une*

---

52. Par exemple : « Comment me trouvez-vous attelée ? » « J'ai peur de me faire cueillir », « une distinction comme la vôtre, c'est un chopin » (*Le Roi*, acte III, sc. 4).

53. Voir la réplique d'Hubert : « Je n'avais pas compris ... Je suis un homme du monde ». (*L'Habit vert*, acte I, sc. 10) et surtout son discours à l'Académie (acte III, scène unique).

54. *Le Roi*, acte III, sc. 6.

55. Marthe à son mari : « On se dit *vous* comme dans du Paul Bourget » (*Le Roi*, acte I, sc. 4) Et au Roi : « Ah ! écoutez ... écoutez ... l'alouette ! — Non, ce n'est pas l'alouette. » (Acte III, sc. 7).

56. Et plus spécialement à la réplique citée plus haut (voir n. 7) : « Et quand je pense que pendant des siècles, ils ont gagné des batailles, conquis des provinces, emporté des places fortes, pressuré des populations, tout ça pour aboutir à vous ... à vous tout seul qui ne faites rien et qui êtes là dans un grand fauteuil, en train de fumer une toute petite cigarette ... Eh bien, voyez-vous, monsieur, ... je trouve ça extraordinaire et assez émouvant. » (*L'Habit vert*, acte II, sc. 6).

57. Respectivement dans *Le Roi* (acte III, sc. 6), *L'habit vert* (acte II, sc. 2 et acte III, sc. 4).

douce larme perler sous mes longs cils bruns[58], c'était rendre le public plus apte à s'amuser d'un texte volontairement illogique ou en désaccord avec la situation. La leçon ne sera pas perdue pour Feydeau dont le théâtre nous fait toujours beaucoup rire. On se plaît à souligner la rigueur diabolique de ses intrigues, il convient d'insister ici sur l'efficacité du dialogue et son intérêt pour le linguiste. D'abord parce que ce théâtre ne se borne pas à peindre la haute société ou la bonne ou petite bourgeoisie. Il nous fait souvent pénétrer dans une société faisandée où les femmes de chambre se font cocottes par ambition[59], dans un monde qui n'est plus le *demi-monde* cher à Dumas fils, mais le *quart de monde*, pourrait-on dire, celui du premier acte d'*Occupe-toi d'Amélie.* Cette petite *société* aux mœurs libres a ses habitudes de langage, ses argots, de Pochet qui, *ancien brigadier de la paix*, parle un français déplorable[60], à sa fille qui parfois s'efforce de paraître grande dame sans jamais y parvenir. Ce théâtre s'amuse à confronter des personnages d'origines très diverses. Au français courant s'opposent sans cesse des français marginaux, celui de la servante alsacienne dans *Feu la mère de Madame*[61], ou du Hollandais Van Putzeboum dans *Occupe-toi d'Amélie*[62]. Les oppositions de niveaux de langue sont courantes[63] ; assez fréquentes aussi, comme chez Labiche, les inconséquences verbales[64]. Ces effets ne sont possibles que chez un grand observateur du langage parlé qui note avec rigueur dans ses didascalies les prononciations et souvent les intonations particulières. Mais le grand mérite de Feydeau, qui lui a assuré sur les autres vaudevillistes une supériorité durable, c'est d'avoir toujours étroitement lié comique verbal et comique de situation. Ils se commandent l'un l'autre, le second préparant souvent le premier. Il arrive parfois — suprêmes réussites — qu'on aboutisse à une sorte d'écriture double, le comique naissant de la coexistence dans le même énoncé de deux significations totalement différentes[65]. L'œuvre suppose chez son auteur une connaissance intuitive des phénomènes de langage dont elle expérimente toutes les possibilités. Elle annonce les recherches d'un Jean Tardieu. Toujours jouée et vivante, elle se prête plus qu'aucune autre à l'étude des rapports de l'énoncé et de la situation, ou, si l'on préfère, des mécanismes de l'énonciation. A ce titre, elle intéresse le linguiste.

Le théâtre de Courteline, aussi vivant, tire son comique de procédés assez dissemblables. Il faut d'abord en souligner la variété : *Lidoire* (1891) met en scène des soldats dont l'un est ivre, *La Conversion d'Alceste* (1905) prolonge en la parodiant la pièce de Molière. De l'étude de toutes les œuvres une conclusion

58. Respectivement, *29° à l'ombre*, sc. 1, et *Embrassons-nous, Folleville*, sc. 1, 9, 17 et 19.

59. Voir *Occupe-toi d'Amélie,* acte I, sc. 7.

60. *id.* Acte I, sc. 3.

61. Sans remonter plus haut que Labiche, rappelons que dans *Le plus heureux des trois* (1870), il y avait déjà le couple alsacien de domestiques Krampach et Lisbeth.

62. Un bel exemple :

Van Putzeboum : ... Les *brilants,* ça est ma partie, n'est-ce-pas ?
Amélie et Pochet : Ah !
Van Putzeboum : Oui, en Hollande (prononcer : en Nollande), je faïe dans les diamants.
Pochet : Fffuie ! ... Quel luxe !

63. Voir la réception au château du deuxième acte de *La Dame chez Maxim.*

64. Par exemple : « Il fait noir comme dans une taupe » ou « On parlait de toi, l'autre jour, on en a dit ping-pong » (au lieu de « pis que prendre »). Cité par Marcel Pagnol (Introduction au *Théâtre complet* de Feydeau, t. I, p. 17.)

65. Voir dans notre livre *Le Langage dramatique* (1972, *3.1*), pp. 138-139, le commentaire d'un passage de *La Dame de chez Maxim.*

s'impose : c'est qu'il y a chez Courteline au moins deux styles. Le premier est très réaliste. Il résulte, comme chez Feydeau, d'une observation attentive des parlures, d'une sensibilité particulière aux oppositions des niveaux de langue ; mais Courteline ne s'intéresse pas aux mêmes milieux sociaux. Il hante les commissariats, les tribunaux et les casernes, se plaît à évoquer la très petite bourgeoisie aux sentiments aussi étriqués que ses finances. Société parfois touchante (par exemple dans *Boubouroche*) mais la plupart du temps ridicule, le comique naissant des situations, de la psychologie, et surtout de la justesse du ton. L'œuvre nous restitue fidèlement l'argot des casernes, la langue des tribunaux, des bureaux, et, compte tenu de certaines outrances comiques, constitue le document le plus exact que nous puissions avoir sur le français parlé dans certains milieux. Cependant, à côté de ce réalisme verbal, on trouve dans cette œuvre un style tout autre. Il arrive assez souvent que Courteline fasse parler ses personnages comme ils ne sauraient parler. Nous pensons bien moins à la présence de certaines invraisemblances verbales (par exemple le chœur des déménageurs[66] dans *Hortense, couche-toi,* 1897) qu'à l'utilisation d'une phrase très écrite, volontairement trop construite, complexe, et cela par les personnages les plus inattendus. Le gendarme Labourbourax fait sur l'expression *de visu* le contresens que l'on sait[67], mais en même temps use du style le plus périodique[68]. Les passés simples abondent dans certains récits[69] ainsi que les participes présents, le lexique est trop recherché. On aboutit ainsi à un style volontairement artificiel qui contraste avec le comique des situations et la vérité de l'analyse psychologique ; et assez souvent à une alliance savoureuse du style parlé et du style écrit, le premier très vrai et ayant recours aux accidents de langage, le second sans bavures et comme savamment élaboré. Le miracle est que l'ensemble ne paraisse pas disparate, et tire son comique de cette juxtaposition toujours habilement dosée.

Ubu-Roi d'Alfred Jarry s'écarte encore davantage du langage courant. Divertissement d'abord de collégiens, la pièce fut représentée en 1888 par un théâtre de marionnettes, puis en 1896 au théâtre de l'Œuvre. Elle est depuis régulièrement reprise. Elle doit son succès à la personnalité du héros : le père Ubu n'a pas son pareil et s'exprime comme personne. Il n'est pas question ici de comparer différents avatars de l'œuvre, ni de discuter de sa valeur métaphysique ou pataphysique, ni de déceler les connotations érotiques ou scatologiques du texte, mais de souligner la variété de procédés stylistiques utilisés : fausses étymologies (*Pologne* rattaché à l'adverbe grec πoῦ[70], graphies glorieuses[71] (*phynances* pour *finances*), mots-valises (instintestincts), archaïsmes (*tout à l'heure* pour *tout de suite*[72]), calembours plus ou

66. *Théâtre complet,* Flammarion, p. 251 sqq. Citons encore la *romance patriotique et sentimentale* dans *La Cinquantaine* (*id.* p. 176-178).

67. *Le Gendarme est sans pitié* (1899) sc. 1 (*Théâtre complet,* pp. 349-350).

68. Par exemple : « Je lui ferai également observer que, depuis bientôt vingt-cinq ans, je sers fidèlement mon pays, que je m'honore d'avoir un livret militaire vierge de toute punition, et que celle qui m'atteint au déclin de ma carrière m'est plus cruelle qu'un soufflet, étant un démenti donné devant tout le monde à mon passé immaculé. » (*op. cit.* sc. 3, p. 361)

69. Le récit du baron, toujours dans *Le Gendarme est sans pitié* (sc. 2, pp. 354-356) et celui de Trielle dans *La Paix chez soi* (sc. 2, pp. 448-449).

70. Voir *Tout Ubu*, Le livre de poche, p. 22. On lira avec profit dans ce volume les écrits théoriques de Jarry sur le théâtre.

71. A moins qu'il ne s'agisse d'un mot-valise.

72. *Ubu-Roi*, acte I, sc. 3.

moins recherchés[73], allusions, au sens rhétorique de ce terme[74], mots déformés (*oneille* pour *oreille* et, bien entendu, *merdre*) ou créés (*cornegidouille, cornefinance*[75]), etc. Cataloguer ces procédés, c'est en accentuer artificiellement la disparate, mais à la représentation, l'action et surtout les caractères fortement marqués du couple Ubu justifient cette variété et assurent à la pièce une unité qui tient aussi beaucoup à la syntaxe : celle-ci reste étonnamment *parlée*[76]. Là encore un sens très sûr de la phrase donne à ce texte son efficacité.

*
* *

Toutes ces œuvres, traditionnelles ou audacieuses, ont été créées à Paris où le nombre et la diversité des salles, la variété des publics et de leurs aspirations, rendaient possibles toutes les tentatives. La vie théâtrale en province paraît à côté bien terne. Elle est le plus souvent tributaire des tournées : les unes, venues de la capitale, jouent les pièces qui y ont obtenu un franc succès ; les autres, provinciales et aux moyens très limités, jouent, souvent avec plus de conviction que de talent, des mélodrames. Comme à Paris deux répertoires, pour deux publics fort différents. Il serait donc vain d'opposer au théâtre parisien le théâtre de province, malgré quelques tentatives isolées. Ou bien on écrit — nous l'avons vu[77] — en patois et ces œuvres intéressent les dialectologues, ou bien on écrit en français comme Maurice Pottecher pour son théâtre du peuple à Bussang des œuvres jouées par les villageois. Tentative isolée qui pouvait être intéressante si la qualité de ces œuvres avait été à la hauteur de leurs intentions[78]. Mais très souvent le réalisme en est faux, et fausse aussi la poésie[79]. Cette période n'a pas eu son Pagnol pour transcrire et magnifier le parler d'une de nos provinces. On peut dire que, bien plus que de nos jours, Paris impose sa suprématie. Dans ce théâtre écrit pour des Parisiens le provincial est un peu ridicule[80], et le théâtre comique le rend souvent grotesque. En particulier est souligné, amplifié, l'écart entre son français marginal et le parler parisien de la bonne société.

---

73. « *Tout ceci sont* des mensonges, votre femme est un modèle et vous quel monstre vous faites ! — *Tout ceci sont* des vérités. Ma femme est une coquine et vous quelle andouille vous faites ! » (*Ubu-Roi*, acte V, sc. 1) le début répété rappelle *saucisson* et annonce *andouille*.

74. « Vous n'écoutez pas, monsieur Ubu ; prêtez-nous une oreille plus attentive » (Acte V, sc. 1. Souvenir évident d'*Athalie* (acte II, sc. 5) : « Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive ». Un peu avant, dans la même scène, il est question du *combat des voraces contre les coriaces*, vieille plaisanterie de potaches.

75. *Ubu-Roi*, passim.

76. Sauf dans les rares passages où Jarry s'amuse à pasticher le style écrit. Par exemple dans cette phrase du père Ubu (*Ubu-Roi*, acte IV, sc. 4) : « Mais nous avons dû soudainement tourner casaque, et nous n'avons dû notre salut qu'à notre habileté comme cavalier ainsi qu'à la solidité des jarrets de notre cheval à finances, dont la rapidité n'a d'égale que la solidité et dont la légèreté fait la célébrité, ainsi qu'à la profondeur du fossé qui s'est trouvé fort à propos sous les pas de l'ennemi de nous l'ici présent Maître des Phynances. Tout ceci est fort beau, mais personne ne m'écoute ... »

77. Voir *supra* p. 498.

78. Voir *Théâtre du peuple*, livre publié en 1898 où Pottecher expose son dessein.

79. Dans *La Clairière aux abeilles* (1910), le menuisier Denys dit, en entendant le tonnerre : « Encore une boule qui roule au ciel, dans le jeu de quilles des anges. » (acte I, sc. 8).

80. Chez Feydeau, par exemple. Voir l'acte II de *La Dame de chez Maxim*.

Mais les véritables oppositions ne sont pas là. Elles sont plutôt, comme à toutes les époques, d'une part entre le théâtre de lecture, dont les drames philosophiques de Renan fournissent un bon exemple[81], et le théâtre qui doit être joué pour que son efficacité soit sensible ; d'autre part entre un théâtre qui se veut réaliste et un théâtre qui se veut littéraire et s'éloigne du parler commun ; d'autre part enfin entre un théâtre sérieux dont le style s'efforce d'être vrai et un théâtre comique qui force les traits, non seulement utilise les accidents du langage, mais s'amuse à les déformer. Autant d'écarts qu'il appartient au stylisticien d'apprécier pour déceler dans quelle mesure le langage dramatique d'une œuvre s'écarte tout en la reproduisant de la langue de l'époque.

Reste à se demander quelle influence a pu avoir sur cette langue le théâtre de ces trente-quatre années. La réponse est simple : cette influence est quasi nulle. Rappelons d'abord que les pièces, quels que soient leurs succès, ne sont jouées que devant des publics restreints (le cinéma, qui vient de naître, est muet et le restera encore longtemps) ; éditées, elles sont peu lues. En dehors de quelques amis, qui connaît les premières œuvres de Claudel ? Dans certains milieux bien parisiens, un mot, une expression peuvent faire scandale : Madame Cottard s'étonne qu'Alexandre Dumas fils ait pu donner dans *Francillon* (1886) et sur la scène du *Théâtre-Français*, une recette de salade, cette salade fût-elle japonaise[82]. Et l'on s'est amusé dans les salons à répéter, la citation autorisant cet écart de langage, le *Eh ! allez donc, c'est pas mon père* de la môme Crevette[83], ou le *Merdre* du père Ubu. Modes passagères ; dans l'ensemble le théâtre de cette époque n'a pas laissé de traces dans la langue courante. Aucun nom de personnage n'est devenu nom commun et, malgré l'immense succès de la pièce de Rostand, on ne dit pas *un Cyrano* comme on dit un tartuffe. Il faut signaler cependant l'apparition des deux adjectifs *courtelinesque* et *ubuesque*[84] qui qualifient un personnage, une situation ou une aventure. Bel hommage rendu aux deux humoristes, à la vérité et à l'efficacité de leur œuvre qui exprime tellement la vie que la vie parfois s'amuse à la pasticher.

Pierre LARTHOMAS

81. Ces *Drames philosophiques (Caliban, L'Eau de Jouvence, Le Prêtre de Némi, L'Abbesse de Jouarre*) ont paru en 1886.

82. *Du côté de chez Swann,* Pléiade, t. I, pp. 256-257.

83. Au deuxième acte (*passim*) de *La Dame de chez Maxim* de Feydeau.

84. Apparition tardive, semble-t-il, bien postérieure à la guerre de 14. Le *T.L.F.* cite, pour *courtelinesque,* un texte de 1942.

LANGAGE ET « PATAPHYSIQUE »

Langage et pataphysique : titre étrange et qui, il faut bien l'avouer, fait tache, presque scandale parmi les autres têtes de chapitres de ces « Aspects de la langue littéraire », comme un potache hirsute et sale dans une grave réunion d'universitaires, ou un barbarisme dans un thème latin de normalien. Qu'on se rassure, à supposer qu'on en ait besoin : le choix de ce titre ne répond à aucune intention provocatrice. C'était même, à vrai dire, le seul possible. Historiquement en effet la pataphysique — le mot n'est rien d'autre, on le verra plus bas, qu'un barbarisme de grimaud — est lié de façon exclusive au texte de Jarry, même si par la suite les interprétations les plus extensives ont pu en être données. Et le texte de Jarry, par ses fonctionnements linguistiques ou, plus généralement, sémiotiques est fortement isolé en son temps, même si, superficiellement, il est facile d'y repérer la plupart des traits d'écriture caractéristiques de l'époque. Mais Jarry subvertit toutes les modes et tous les tics : s'il néologise, s'il archaïse — comme tout un chacun en son temps et dans son entourage —, ses néologismes et ses archaïsmes ont des fonctions spécifiques, absolument irréductibles à celles qu'ils peuvent prendre chez les plus proches de ses contemporains.

De façon exceptionnelle, ce chapitre prendra la forme d'une monographie consacrée aux aspects linguistico-sémiotiques du texte de Jarry. Après avoir mis en place les indispensables points de repère historiques, on étudiera le statut, chez Jarry, de deux objets fondamentaux : le signe et la lettre. On envisagera ensuite, en prenant quelques exemples privilégiés, le fonctionnement de ces machines textuelles et intertextuelles que sont les œuvres de Jarry. A cet égard, on cherchera à garder un juste équilibre entre la description des phénomènes de surface — essentiellement lexicaux — et l'analyse des structures sous-jacentes. Enfin, on tentera de cerner le problème de la diffusion dans le lexique commun d'un certain nombre d'unités originellement propres au texte jarryque — à commencer, naturellement, par le nom *pataphysique* et l'adjectif *ubuesque*.

I) Repères historiques

Alfred Jarry naît en 1873 à Laval (Mayenne) dans une famille de petite bourgeoisie dont la modeste fortune est vite engloutie par les mauvaises affaires du père. Sa famille paternelle est originaire des environs de Laval. Mais par sa mère, Jarry est d'ascendance bretonne, et se revendique comme breton. La Mayenne n'a laissé que quelques traces discrètes dans le lexique de Jarry (peut-être le verbe *pigner* dans *Ubu roi* [Pléiade, p. 371[1]], avec le sens vraisemblable de

---

1. *Œuvres Complètes,* t. I, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard 1972. *Pigner* est incontestablement un mot de l'Ouest, attesté par exemple dans un lexique du parler vendômois. Le problème est de savoir si on ne le trouverait pas aussi ... en Bretagne. Il caractériserait alors le parler des lycéens de Rennes, et non spécifiquement celui de Jarry.

« pleurnicher[2] »). La Bretagne est plus envahissante : dans les romans « autobiographiques » elle se manifeste par des noms de personnages (*Joseb* et *Varia*, dans *L'Amour absolu*, sont les formes bretonnes de *Joseph* et *Marie*), des insertions lexicales (*C'havann*, « hibou » dans *Les Jours et les Nuits* [Pléiade, p. 798], réapparaissent sous la forme *cha-ba-hang* dans *La Dragonne*[3]), parfois des phrases entières :

> « Aotrou Doue, o pet truez ouzomp ! » (Seigneur Dieu, ayez pitié de nous ! [*L'Amour absolu*, Pléiade, p. 929] ; Voir aussi *La Dragonne*.)

Le jeune Jarry fait de brillantes études secondaires classiques. Sa connaissance réelle du latin et du grec se manifeste de façon éparse dans l'ensemble de l'œuvre, et de façon spécialement intense dans *Messaline, roman de l'ancienne Rome*, texte hérissé de citations latines et grecques, de références érudites (souvent exactes) et de termes archéologiques insérés tels quels (au hasard d'une lecture cursive : *leno* (« tenancier de maison close »), *ruminal* (« figuier sacré »), *lituus* (« bâton d'augure »), *templum* (« espace découpé dans le ciel pour l'observation des oiseaux »), *pulvinar* (« loge impériale »), *mugil* (« mulet [poisson] »), sans parler naturellement de *Phallus* et de *Phalès*, omniprésents). On remarquera que dans aucune des très nombreuses évocations antiques publiées en ces années 1900 la référence archéologique n'est aussi constante et aussi précise que dans *Messaline*.

Après son échec au concours de l'École Normale Supérieure et à la licence ès lettres, Jarry publie *Les Minutes de sable mémorial* (1894) — recueil apparemment composite de poèmes, de proses et de fragments dramatiques — et *César-Antechrist* (1895). Le 3e acte — « Acte Terrestre » — du drame n'est autre qu'une version à peine écourtée du texte que Jarry vient de mettre au point et se prépare à faire représenter et à éditer : *Ubu roi*.

Ubu roi, on en a désormais la certitude[4], est, à quelques retouches près, un texte de folklore potachique à l'état pur. Élaboré au lycée de Rennes avant l'arrivée de Jarry, il y a ensuite subi divers remaniements et a été représenté sur un théâtre de marionnettes par Jarry et ses camarades. De très nombreux éléments linguistiques du texte en dénoncent l'origine lycéenne : citations parodiques de textes classiques, archaïsmes de potaches[5], énumérations ludiques[6], jeux de mots diversement stupides[7], vulgarismes[8], etc. Il est même infiniment vraisemblable que les traits les plus

---

2. Le contexte fait allusion à des manifestations de mécontentement et de colère.

3. *Œuvres complètes*, Monte-Carlo, Éd. du Livre, et Lausanne, Henri Kaeser, 1948, 8 vol. in 8° ; *La Dragonne*, t. V, p. 132. Cette édition est citée pour toutes les œuvres qui ne figurent ni dans la Pléiade, I, ni dans *La Chandelle verte* (voir note 10).

4. Voir, sur ce problème, les indications fournies dans le premier volume des *Œuvres complètes* de Jarry, Bibliothèque de la Pléiade, éd. citée note 1.

5. Pour nous limiter au lexique : *arabe* comme terme d'injure, *bélître*, *chambre* avec le sens de « pièce », *estocader*, *jambedieu*, *lumelle*, *valeur* avec le sens de « courage », *vertu* avec le même sens, etc.

6. Par exemple : « Tiens ! Polognard ! soûlard, bâtard, hussard, tartare, calard, cafard, mouchard, savoyard, communard ! » (Pléiade, p. 395).

7. Citons l'un des plus déplorables : « *Mère Ubu.* — Il faut la prendre par la douceur, sire Ubu, et vous verrez qu'elle est au moins l'égale de la Vénus de Capoue. *Père Ubu.* — Qui dites-vous qui a des poux ? » (Pléiade, p. 392).

8. Par exemple : *andouille* comme terme d'injure, *binette* avec le sens de « tête », *capon*, *ficher*, *flingot*, *gueuler*, *sagouin*, *se brosser le ventre*, etc.

spécifiques de l'idiolecte textuel — le *-R-* infixé dans *merdre,* le micro-système lexical *boudouille — bouzine — giborgne — gidouille,* les déformations graphiques et/ou phoniques du type *phynance, oneille, tuder,* etc. — remontent à la préhistoire du texte. L'intervention exclusive de Jarry n'est assurée que pour ceux des noms de personnages qui appartiennent au lexique de l'héraldique : *Bordure, Pile, Giron, Cotice.*

A partir de 1894, Jarry mène la vie d'un « homme de lettres » à la mode. Sauf pendant la brève parenthèse d'un service militaire écourté par la réforme, il fréquente les milieux littéraires (les « mardis » de Mallarmé suivis de ceux de Rachilde, la collaboration, assez vite interrompue, avec Rémy de Gourmont, le secrétariat du Théâtre de l'Œuvre de Lugné-Poe, etc.). Il collabore à plusieurs revues : successivement *L'Art littéraire* de Louis Lormel, les *Essais d'Art libre,* le *Mercure de France,* plus tard *La Revue Blanche* des frères Natanson, *La Plume,* etc. Il écrit plusieurs romans : *Les Jours et les Nuits* (Mercure de France, 1897), *L'Amour en visites* (Pierre Fort, 1898), *L'Amour absolu* (reproduit en fac-similé autographique en 1899), *Messaline* (Revue Blanche, 1901), *Le Surmâle* (Revue Blanche, 1902). Les *Gestes et opinions du Docteur Faustroll, pataphysicien* ne paraîtront qu'en 1911, et *La Dragonne,* roman inachevé, qu'en 1943. Simultanément, Jarry poursuit le cycle ubuesque (*Ubu enchaîné,* Revue Blanche, 1900, puis *Ubu sur la butte,* Sansot, 1906), fait des traductions, de l'anglais, de l'allemand[9], enfin du grec moderne. Il écrit de nombreux livrets d'opéras bouffes et d'opérettes, dont la plupart ne seront ni joués ni publiés, sinon à titre posthume.

Au début relativement confortable, la vie de Jarry devient de plus en plus difficile, franchement misérable à partir de 1904. Il meurt à Paris en 1907.

II) Le signe

« Le signe seul existe (*il brise la hampe de sa croix*) provisoire », articule le Templier de « L'Acte Héraldique », dans *César-Antechrist* (Pléiade, p. 292). Dans son contexte, la formule commente un jeu de scène : en brisant la hampe de sa croix, le Templier l'assimile au signe moins. Mais la transformation du signe entraîne la transformation de la chose signifiée : le Templier, dont l'emblème était la croix, se trouve assimilé au signe moins ! Manipulation pédantesquement ludique, mais dont la formulation doit être prise à la lettre : pour Jarry, la seule réalité est le signe. De cette véritable *obsession sémiotique* — complémentaire de l'obsession sexuelle, dont il ne sera ici question que de façon indirecte — les traces dans le texte sont nombreuses et variées. Citons-en quelques-unes.

Jarry manifeste de façon constante un intérêt bien informé pour les problèmes linguistiques. Il recense avec pertinence des ouvrages consacrés à des problèmes de grammaire[10] ou d'orthographe[11]. Surtout il met en place — en prenant toujours

---

9. Certains traits de la syntaxe de Jarry s'expliquent peut-être par des calques de la syntaxe allemande : ainsi cette mise en facteur commun de la seconde partie d'un composé : « Phynance justi- et purificatrice de tout » (Pléiade, p. 338).
10. Par exemple il s'intéresse au problème de « La place des mots » (*La Chandelle verte,* Le Livre de Poche, Paris, Librairie Générale Française, 1969 ; 1 vol., 695 p., pp. 68-69).
11. Par exemple dans « Hannetons, hameçons et Hanotaux » (*La Chandelle verte,* pp. 66-67), il étudie plaisamment — mais de façon bien informée — le problème de l'*h* muette ou aspirée.

ironiquement ses distances — une théorie du langage, d'ailleurs fort ancienne : celle de la pertinence universelle de l'homonymie. C'est la théorie de « Ceux pour qui il n'y eut point de Babel » :

> « M. Victor Fournié, dans son livre posthume paru il y a deux ans, *Introduction à l'histoire ancienne,* prouve, de façon incidente mais péremptoire, et sans aller jusqu'à le formuler lui-même en axiome, que pour qui sait lire, le même son ou la même syllabe a toujours le même sens, dans toutes les langues[12]. »

L'attitude de Jarry à l'égard de cette théorie est intéressante. Son information linguistique — à commencer par sa connaissance de plusieurs langues étrangères — est suffisante pour lui en révéler l'« inexactitude[13] » apparente : aussi le voit-on appuyer ironiquement son argumentation sur les exemples les moins convaincants, voire les plus grotesques. Et pourtant la théorie revient de façon périodique, non seulement dans des textes critiques, mais encore dans le tissu romanesque même :

> « Les allitérations, les rimes, les assonances et les rythmes révèlent des parentés profondes entre les mots. Où, dans plusieurs mots, il y a une même syllabe, il y a un point commun (...) Babel, c'est un échafaudage trop récent pour avoir rien changé à l'absolu[14]. »

ou :

> « Antée ! Les paronymes ont un sens mystérieux et clair pour qui sait lire, et les jeux de mots ne sont pas un jeu (...). Son oncle et premier précepteur[15], l'abbé de Saint-Pligeaux, lui avait enseigné que pour qui sait lire, il n'y a qu'une langue au monde, et que pour celui-là il n'y a jamais eu de Babel[16]. »

Mieux encore : de façon absolument explicite, Jarry extrait de cette théorie des procédés de production textuelle qui sont utilisés de façon à peu près constante dans les *Spéculations* et dans *La Dragonne,* plus sporadiquement dans les autres œuvres. Un immense réseau de jeux de mots sous-tend, structure et, finalement, *produit* le texte de Jarry. N'en citons ici qu'un exemple : dans *La Dragonne,* l'épisode de l'enlisement au Mont Saint-Michel et de la dévoration des têtes par les porcs repose sur le jeu de mots *pogrom/porc-grome*[17].

III) La lettre

Un autre objet sémiotique hante le texte de Jarry, mais de façon plus souterraine : la lettre, à tous les sens du mot, typographique, orthographique, sémantique (il

---

12. *La Chandelle verte,* p. 298.
13. « Inexactitude » qui dépend évidemment du type de point de vue adopté à l'égard de la langue. Le concept lacanien de *lalangue*, « lieu de toutes les équivoques », ou certaines définitions de la *différentielle signifiante* chez J. Kristeva permettraient évidemment de réintégrer les conceptions jarryques plus commodément que ne le feraient les concepts des linguistiques structurales ou génératives...
14. *La Chandelle verte,* p. 301.
15. Il s'agit du précepteur d'Erbrand Sacqueville, héros de *La Dragonne.*
16. *La Dragonne, Œuvres complètes,* éd. citée note 3, t. V, p. 130.
17. Le sinistre mot *pogrom* était, à l'époque, d'introduction toute récente.

s'agit alors de la lettre « au pied de » laquelle on « prend » les mots), psychanalytique. Donnons quelques exemples :

— la lettre typographique : Dans *L'Almanach illustré du Père Ubu* (Pléiade, pp. 612-615), le Père Ubu s'entretient longuement avec un frère Ignorantin et un petit nègre de la forme des lettres telle qu'elle est analysée par un manuel de lecture ;

— la lettre orthographique : dans le même texte, Ubu justifie *a posteriori* les déformations graphiques qui affectent certains mots de la geste ubuesque :

> « Les bougres qui veulent changer l'orthographe ne savent pas et moi je sais. Ils bousculent toute la structure des mots et sous prétexte de simplification les estropient[18]. Moi je les perfectionne et embellis à mon image et à ma ressemblance. J'écris *phynance* et *oneille* parce que je prononce *phynance* et *oneille* et surtout pour bien marquer qu'il s'agit de *phynance* et d'*oneilles*, spéciales, personnelles, en quantité et qualité telles que personne n'en a, sinon moi. » (Pléiade, p. 587)

— la lettre sémantique : c'est un procédé fréquent dans le texte de Jarry que de prendre les mots « au pied de la lettre ». Il est même justifié sur un plan apparemment théorique dans une *Spéculation* :

> « Dans des antiquités vénérables, il paraît qu'un chameau traversait cette minuscule chose de métal — avec difficulté d'ailleurs, la tradition, en sa bonne foi, ne nous l'a point dissimulé. Nous prions de s'abstenir les correspondants charitables qui désireraient nous informer de la « vraie » signification, architecturale et géographique, de l'aiguille. Nous nous en tenons, et avec raison, à la lettre de l'histoire, car il n'y a que la lettre qui soit littérature. » (*La Chandelle verte,* p. 229)

— la lettre psychanalytique : en plusieurs points, le texte de Jarry est à proprement parler déchiré par l'occurrence apparemment aberrante, en tout cas strictement afonctionnelle d'une lettre, la lettre *X*[19]. On peut aussi se laisser aller à reconnaître le dessin de cette lettre dans plusieurs œuvres picturales de Jarry. Cette lettre n'est *peut-être* rien d'autre que la forme, prise au niveau de la manifestation textuelle, de la « trace mnésique inconsciente ».

IV) Fonctionnements textuels

Le texte de Jarry est comparable à une machine, ou, plus précisément, une batterie de machines connectées entre elles : le sens surgit de diverses façons selon le fonctionnement des machines. Machines textuelles et intertextuelles, mais aussi, indissolublement, machines *linguistiques.* Donnons quelques exemples de leur fonctionnement.

Quelques-unes fonctionnent au sein d'un texte clos. C'est le cas pour le chapitre des « Propos des Assassins », dans *Les Jours et les Nuits.* Les « Assassins » — le texte

18. La « bataille de l'orthographe » battait alors son plein !
19. Voir sur ce problème, Michel Arrivé (1976, *3.2*), *Lire Jarry.*

marque explicitement qu'il s'agit d'Haschichins[20] — échangent, dans l'euphorie, des propos où seul le plan du signifiant est pertinent. D'où un discours qui, syntaxiquement articulé de façon pleinement satisfaisante, fait apparaître des mots étranges : néologismes, mots-valises, à la limite simples paquets de phonèmes, qui en viennent à échapper à toute contrainte grammaticale :

— néologismes : le seul néologisme caractérisé qui ne soit pas un mot-valise est le suffixe *contrebanderie* (Pléiade, p. 822) ; — le verbe *se déplayer* (Pléiade, p. 823) est en réalité un archaïsme, attesté chez Rutebeuf — que Jarry lisait, comme le prouve l'étymologie qu'il donne du nom de *Sengle*[21] — avec le sens de « couvrir de plaies ».

— mots-valises :

— *instintestincts* superpose *instincts* et *intestin* (Pléiade, p. 827) ;

— *madrécoraux* combine *madrépore* et *coraux*, lui-même généré par l'occurrence de *cor au pied* (Pléiade, p. 822) ;

— *parallélirésultante* et *rhizomorhododendron* sont de formation transparente (Pléiade, pp. 827 et 828) ; *périphéresthésie* (p. 825) écrase l'un contre l'autre *périphérie* et *esthésie* ;

— d'autres mots sont plus étranges encore. Ainsi *vibriards*, apparemment résultat de la contamination de *milliards* par *vil* (p. 821), mais avec des éléments adventices — le *-br-* — d'origine inconnue. Par un phénomène d'haplologie, *bâton* et *tombe* (le verbe) donnent *bâtombe* (Pléiade, p. 826), qui, substantif par la distribution syntaxique, est verbe par le sens. Type de formation où l'on est évidemment tenté de retrouver la *condensation*, au sens freudien et/ou lacanien du mot : travail qui écrase les unes contre les autres les particules du signifiant, sans se soucier des articulations et catégories proprement linguistiques. Le point ultime de ce type de formation est atteint par *adaboua* :

> « Si tu es l'homme des bois, tu es l'homme des planches, un homme brouhaha des bois, adaboua. » (Pléiade, p. 825).

Adaboua, qui échappe à toute articulation syntaxique, est produit par la condensation des phonèmes de *brouhaha* et de *bois*, en outre réorganisés de façon anagrammatique. Le donné linguistique est ici réduit à une sorte d'étoffe, dans laquelle les Assassins se donnent le droit de « tailler » (le terme est explicitement employé par l'un d'eux) sans autre contrainte que celle du signifiant.

Le spectacle est tout différent dans *L'Amour absolu*. La machine textuelle a ici pour fonction de déconstruire la négation. Elle y parvient de deux façons :

> — « Je ne veux pas ! — Réveille-toi ! Pas quoi ? Dis-le encore ? Pas... Pas... Papillon » (Pléiade, p. 928) et un peu plus bas : « Miriam évoqua son semblable-en-métamorphose : Je ne veux pas... pas... papillon » (Pléiade, p. 946).

> — « La place est vide comme le siège d'un spectre de théâtre. Le trône où ne s'est assis Personne. Personne. L'une des Personnes » (Pléiade, p. 945).

Dans les deux premiers exemples, c'est la paronymie, pourtant très partielle, de *pas* et de *papillon* qui entraîne la métamorphose (la métaphore est soulignée

20. Voir par exemple : « D'autres haschichins qui n'avaient point parlé sont étendus par terre, dans la vomissure » (Pléiade, p. 828).
21. « *Singulum* : Sans avoir m'a laissié tout sengle (Rutebeuf). » (Pléiade, p. 747).

explicitement) de l'un en l'autre. Dans le troisième exemple, c'est l'homonymie (et l'identité étymologique) des deux mots *personne* qui rend possible leur confusion. Le résultat est le même : la négation en tant que forme linguistique se trouve à son tour déniée. Se construit alors le langage — sans négation, comme celui du rêve — de la Vérité, ainsi redéfinie :

> « La Vérité humaine, c'est ce que l'homme veut : un *désir.*
>
> La Vérité de Dieu, c'est ce qu'il *crée.*
>
> Quand on n'est ni l'un ni l'autre — Emmanuel —, *sa* Vérité, c'est *la création de son désir.* » (Pléiade, p. 950).

D'autres machines sont plus complexes. Elles font en effet jouer les uns sur les autres plusieurs « textes » apparemment distincts, et susceptibles d'être légitimement lus de façon autonome. L'exemple le plus frappant est celui du cycle ubuesque, dans ses relations avec *César-Antechrist*, et, indirectement, avec *Les Minutes de sable mémorial*, les *Gestes et opinions*, voire *Les Jours et les Nuits* — dont l'un des chapitres est intitulé « Pataphysique » (Pléiade, p. 793).

Lu comme texte autonome, *Ubu roi* ne comporte pas de contenu sexuel immédiatement lisible. A cette assertion, une seule preuve, mais décisive : les lectures « non sexuelles » d'*Ubu roi* sont fréquentes, même de la part de ces professionnels de la lecture que sont les critiques[22]. Ils décrivent le texte comme un « drame historique[23] », une « farce politique[24] », etc. De telles lectures — et bien d'autres encore — sont, à leur niveau, légitimes. Elles se heurtent toutefois, au long du texte, à des obstacles, blocs d'illisibilité impossibles à contourner et difficiles à intégrer : ce sont ces « mots d'auteur » — on dirait mieux « mots de textes » — que sont les néologismes, les déformations lexicales, les composés de forme aberrante, etc. Devant ces formes, deux attitudes : les neutraliser par l'histoire, les renvoyer au pittoresque des « sonorités », de la « fraîcheur » (?), de l'« actualité » (?)[25]. Ainsi pour le mot inaugural d'*Ubu roi* : le fameux *Merdre*, hurlé par Ubu dès le lever du rideau, sans même l'ombre d'une justification dramatique ou psychologique. Désir de scandale ? C'est l'évidence, et le résultat suivit, comme le prouvent les démêlés de Jarry avec le service de la Censure théâtrale[26]. Mais le mot *merde* eût été à cet égard aussi efficace — peut-être plus, car on a pu analyser l'infixation du *-r-* comme marque d'euphémisation ! Ce qui arrête le lecteur, c'est précisément cet infixe insolite. Et c'est alors que fleurissent les analyses historiques (*merdre* prononciation populaire, comme *robre* pour *robe*[27], *merdre* imposé par les parents comme substitut moins brutal que son étymon[28], etc.) ou esthétisantes (« un accent neuf et la plus

---

22. Quel que soit par ailleurs leur degré de naïveté à l'égard du texte : ici Béhar s'égale à Chauveau.
23. H. Béhar, *Jarry, le monstre et la marionnette,* Paris, Larousse 1973, p. 57.
24. C'est ainsi que fut catalogué *Ubu roi* quand, en 1976-1977, il fut inscrit au programme de l'agrégation.
25. Voir Béhar, *op. cit.*, p. 85.
26. Voir le *Ubu* de Noël Arnaud et Henri Bordillon (A. Jarry, *Ubu*, présentation et annotation par N. Arnaud et H. Bordillon, Paris, Gallimard, 1978, Coll. Folio), pp. 453-454.
27. Carey-Taylor, « Le vocabulaire de Jarry dans *Ubu roi* », CAIEF, volume 11, mai 1959, pp. 307-322.
28. Ch. Chassé, *D'Ubu-Roi* [sic] *au Douanier Rousseau*, Paris, Nouvelle Revue Critique, 1947, pp. 40-41.

affirmative des sonorités[29] », « une majesté, une puissance plus grande[30] », etc.). Analyses dont on conviendra qu'elles n'éclairent en rien la valeur du mot dans le texte. On ferait des remarques du même ordre sur les autres mots spécifiques du texte d'*Ubu roi* : *phynance*, par exemple, a été présenté comme une graphie archaïsante[31] ou comme une fantaisie pédantesque d'élève de *phi*losophie[32]. On a décelé, en *bouffre* et en *tuder*, des traces de parlers provençaux, etc.

Exactes — elles le sont pour *bouffre*[33] et, vraisemblablement, pour *tuder*[34] —, inexactes ou seulement discutables, de telles analyses laissent les mots à leur illisibilité. Les choses ne commencent à s'éclairer que lorsqu'on s'aperçoit qu'*Ubu roi* peut être lu comme élément d'un « intertexte » plus complexe. Précisons : la quasi-totalité du texte d'*Ubu roi* est insérée dans *César-Antechrist*, dont elle constitue l'« Acte Terrestre ». Or le texte de *César-Antechrist* comporte un contenu sexuel aussi explicite et redondant que possible, notamment manifesté par l'« Acte Héraldique », qui précède l'« Acte Terrestre » et s'articule avec lui de façon parfaitement précise. Il est donc inévitable que le contenu d'*Ubu roi* se trouve, par cette insertion, totalement sexualisé, tant dans sa structure narrative que dans ses éléments lexicaux. Citons un détail entre tous révélateur : le *Bâton-à-Physique* est, dans le texte d'*Ubu roi* lu indépendamment, une arme offensive utilisée par le Père Ubu. Mais, dans l'« Acte Héraldique », le même *Bâton-à-Physique*, qui bénéficie du double statut de pièce du blason et de personnage, est explicitement donné comme symbole phallique. Ce second contenu se trouve donc nécessairement affecté au *Bâton-à-Physique* de l'« Acte Terrestre ». On ferait sans difficulté de semblables démonstrations pour d'autres éléments du texte, à commencer par le personnage d'Ubu, explicitement donné comme « double » de César-Antechrist, qui lui-même est l'un des nombreux termes de l'exubérant inventaire de la symbolique phallique.

On voit la spécificité de ce type de fonctionnement à la fois textuel et linguistique. Le contenu du texte ne se trouve pas à proprement parler transformé, ni inversé, mais stratifié, feuilleté. Il devient possible de le lire, de façon continue, sur un double registre. Quand on procède à la lecture sexuelle, on constate que les mots déformés ou néologiques perdent leur caractère de blocs illisibles : ils se placent au contraire, de façon aussi cohérente que possible, sur la ligne du contenu sexuel. Ainsi les *Palotins*, dont la désignation repose sur la paronymie *pal* — *phalle* (voir le curieux dérivé *palloïde*). Quant aux noms qui leur sont affectés — *Giron*, *Pile*, *Cotice* — ils sont empruntés au lexique de l'héraldique, chez Jarry constamment sexualisé. Il est d'ailleurs possible d'affecter à chacun d'entre eux — ainsi qu'au nom de *Bordure* — un contenu sexuel compatible avec l'aspect de la pièce du blason qui leur sert de nom. La *Phynance* ? La déformation graphique a pour fonction de marquer la relation avec la *Physique*. Ainsi se trouvent paradigmatiquement mis en place les deux aspects de l'activité sexuelle d'Ubu : la *physique* connote ses comportements sadiques (dont les instruments sont — précisément — le *Bâton-à-Physique*, doublé du *petit bout de bois à oneilles*) ; la *phynance* métaphorise la

29. Rachilde, *Jarry ou le Surmâle de lettres*, Paris, Grasset, 1928, p. 80.
30. Paul Chauveau, *Alfred Jarry, ou la naissance, la vie et la mort du Père Ubu*, Paris, Mercure de France, 1932, p. 82.
31. Carey-Taylor, *op. cit.*, p. 311.
32. Ch. Chassé, CAIEF, volume 11, mai 1959, p. 365.
33. *Bouffre* est effectivement représenté par diverses formes dans *Lou Tresor dou Felibrige*.
34. *Tuder* représenterait le provençal *tudar*, cité par Littré dans la partie étymologique de l'article *tuer*. Il est assuré que Jarry utilisait fréquemment le Littré.

substance fécale, objet des convoitises ubuesques. Et l'on voit qu'il n'est même pas nécessaire, ici, de faire appel aux données psychanalytiques, pour lesquelles l'équivalence symbolique argent = fèces est un élément constant.

Reste l'énigmatique lexème *merdre*. Il condense, en sa « jaculation joculatoire », les deux aspects — excrémentiel et sexuel — du contenu du texte. D'où sa place à l'initiale absolue du drame : « mot », selon la belle formule de Lacan, « d'avant le commencement ».

Nous avons jusqu'à présent passé sous silence la *pataphysique*. Son statut est plus complexe que celui des mots qui viennent d'être étudiés. Car il est évolutif. Le terme apparaît dès les textes de l'époque rennaise : dans *Ubu cocu*, Achras lit avec étonnement la carte de visite qui lui est remise par Ubu : « Monsieur Ubu, ancien roi de Pologne et d'Aragon, docteur en pataphysique. Ça n'est point compris du tout. Qu'est ce que c'est que ça, la pataphysique ? » (Pléiade, p. 496). Et il faut bien avouer que la réponse donnée par Ubu à cette question est un peu décevante : « La pataphysique est une science que nous avons inventée et dont le besoin se faisait généralement sentir » (p. 497). La *pataphysique* est absente du texte d'*Ubu roi*. Mais point tout à fait de celui de *César-Antechrist*, où elle se manifeste sous la forme du dérivé *pataphysicien* : « Axiome et principe des contraires identiques, le pataphysicien, cramponné à tes oreilles et à tes ailes rétractiles, poisson volant, est le nain cimier du géant par-delà les métaphysiques ; il est par toi l'Antechrist et Dieu aussi, cheval de l'Esprit, Moins-en-Plus, Moins-qui-es-Plus, cinématique du zéro restée dans les yeux, polyédrique infini. » (Pléiade, p. 290). Ainsi se manifeste l'ancrage sexuel de la pataphysique — car les éléments mis en scène dans cette chevauchée fantastique fonctionnent tous, dans le texte de *César-Antechrist*, comme symboles sexuels. Plus tard, la pataphysique est soumise à diverses dérives. Dans *Les Jours et les Nuits* — dont l'un des chapitres est précisément intitulé « Pataphysique » — ellle finit par désigner, selon la belle formule de Jacques Bonnaure[35] » cette technique, apparentée à la toxicomanie, destinée non à fuir la réalité, mais à la faire fuir et à se garantir de son atteinte » — et finalement la pratique de production textuelle mise en œuvre dans le texte même des *Jours et les Nuits*. Dans les *Gestes et opinions du docteur Faustroll, pataphysicien*, la pataphysique donne lieu à une série de définitions de style caricaturalement universitaire :

« La pataphysique, dont l'étymologie doit s'écrire ἔπι (μετὰ τὰ φυσικὰ) et l'orthographe réelle *'pataphysique*, précédé d'une apostrophe, afin d'éviter un facile calembour, est la science de ce qui se surajoute à la métaphysique, soit en elle-même, soit hors d'elle-même (...) » (Pléiade, p. 668). Et plus bas :

> « Définition : *La pataphysique est la science des solutions imaginaires, qui accorde symboliquement aux linéaments les propriétés des objets décrits par leur virtualité* » (Pléiade, p. 669).

V) Les néologismes jarryques dans le lexique commun

Jarry en son temps eut, à l'occasion de la représentation d'*Ubu roi* (10 décembre 1896), un gros succès de scandale. Mais le reste de son œuvre passa, à des degrés

35. « *Les Jours et les Nuits* : une chronique perverse », *L'Étoile-Absinthe,* n° 4, décembre 1979, pp. 31-36.

divers, à peu près inaperçu. C'est dire que, en dehors de la brève période où fleurirent les comptes rendus — parfois enthousiastes, plus souvent indignés — d'*Ubu roi*, les éléments spécifiques de son lexique n'eurent à peu près aucune diffusion. C'est tout juste si on peut noter, chez quelques écrivains lecteurs de son œuvre, un petit nombre d'emplois — de caractère ludique — de termes tels que *merdre, phynance, pataphysique*[36]. *Décerveler* a quelque succès, notamment chez Anatole France. Mais il ne s'agit pas nécessairement d'une référence à Jarry. Après la guerre de 1914-1918, le *croc à phynance* manifeste de loin en loin sa présence dans le style journalistique. Le couturier Paul Poiret donne à un volume de mémoires le titre *Art et Phynance* (1934). C'est surtout après la deuxième guerre mondiale que l'on observe l'intégration progressive de quelques termes au lexique commun. Il s'agit essentiellement de *pataphysique* et de l'adjectif *ubuesque*.

Pataphysique présente la particularité d'être utilisé tantôt de façon péjorative, pour désigner une activité intellectuelle futile et farfelue (« une pataphysique de bazar » : la philosophie de Louis Pauwels décrite par Claude Manceron, novembre 1979), tantôt de façon laudative : ainsi dans la désignation du *Collège de 'Pataphysique*, fondé en 1948. Cette institution, qui subsiste en 1985 sous le nom de *Cymbalum Pataphysicum*, a publié une masse considérable de travaux, le plus souvent étiquetés par le terme *pataphysique*.

Quant à *ubuesque*, il prend dans l'usage contemporain le sens — finalement assez éloigné des traits de l'univers d'Ubu — de « simultanément absurde et odieux ». Tantôt c'est le premier aspect qui est accentué. Ainsi dans cette description d'une délibération au Sénat : « Le règlement de l'Assemblée a encore accentué le caractère ubuesque d'une discussion qui se prolongeait à vide, ayant pour seul objet de permettre, la semaine prochaine, l'ouverture d'une seconde délibération sur le même texte » (*Le Monde*, 11 novembre 1978). Tantôt c'est sur l'odieux que porte l'insistance. C'est le cas dans cette appréciation de l'ouvrage de Tadeus Moczarski, *Entretiens avec le bourreau* : « C'est un des dirigeants du ghetto de Varsovie que, par un mélange de perversion bureaucratique ou de sadisme inerte, l'administration polonaise a enfermé avec un des liquidateurs nazis du ghetto : huis-clos ubuesque et terrible. » (*Le Matin*, 20 septembre 1979). On se laissera aller à remarquer ici le retour attendu d'Ubu en Pologne, et à rappeler la mise en garde de Jarry : « Quant à l'action qui va commencer, elle se passe en Pologne, c'est-à-dire Nulle Part. » (Pléiade, p. 401).

Michel ARRIVÉ

36. Gide et Valéry emploient ces termes dans leur correspondance autour de 1900.

LA LANGUE DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

Peut-on parler d'une langue qui soit vraiment propre à la critique littéraire pendant les dernières décennies du XIXe siècle ? Il faudrait, pour pouvoir l'affirmer, être en mesure de constater que, malgré la diversité des principes et des méthodes, les critiques les plus opposés utilisent le même matériau linguistique ou, par exemple, le même vocabulaire technique pour désigner les genres, les écoles, les courants littéraires, et qu'ils sont d'accord pour admettre les mêmes mots nouveaux, propres à désigner des phénomènes nouveaux de la vie littéraire. Dans l'état actuel de la recherche, il est très difficile de dresser un pareil bilan. Les ouvrages de critique littéraire n'ont guère intéressé les lexicographes et les linguistes, plus attirés par l'étude de la langue des grands écrivains ou par celle de langages spécifiques mieux caractérisés. On est donc réduit à se fier à ses impressions de lecture pour apprécier l'importance nouvelle prise par certains mots, mesurer l'étendue exacte de la diffusion de néologismes et tenter de savoir si c'est dans l'usage d'une langue renouvelée que se manifeste aussi le renouvellement de la critique littéraire.

I) Que signifie le mot « critique » ?

Une certitude toutefois : autour de 1880, le mot même de *critique* ne recouvre plus le même type d'activité intellectuelle qu'autrefois. Chacun a pu prendre conscience des profondes transformations survenues dans la critique littéraire depuis les batailles romantiques. Les plus traditionalistes s'en affligent et en concluent que la critique elle-même est morte, tel le chroniqueur de *La Revue des Deux Mondes,* E. Caro : en février 1882, dressant un panorama de « la nouvelle critique » de son temps, il constate qu'elle a renoncé à toute prétention de diriger la vie littéraire, qu'il n'y a plus de juges ni d'autorités reconnus et que la littérature est ainsi abandonnée à l'improvisation, au désordre et à la corruption. Mêmes récriminations, plus ironiques et sarcastiques, en 1884, sous la plume de Barbey d'Aurevilly dans son pamphlet *Les Ridicules du temps,* qui suscite une brève réplique de Paul Bourget, ses *Réflexions sur la critique,* excellente analyse d'une « confusion de mots » inséparable d'une grande « confusion d'idées ». Bourget s'interroge en effet sur l'apparente contradiction qu'il y aurait à constater, d'une part, la mort de la critique et à saluer, d'autre part, le XIXe siècle comme « le siècle de la critique ». De quelle critique s'agit-il donc ?

> « Il y a là une confusion de mots et, par suite, une confusion d'idées qui valent la peine d'être étudiées d'un peu plus près... Ce terme de *critique* s'est profondément modifié en effet depuis ces cinquante dernières années. Traduit en langue vulgaire, il signifiait autrefois, comme son étymologie l'indique, un *jugement*... Le rôle du critique était alors celui d'un arbitre suprême et convaincu, sorte de procureur de la littérature qui dressait le dossier des méchants ouvrages et, distributeur de couronnes autant que de châtiments, décernait des récompenses aux bons auteurs[1] ».

---

1. Paul Bourget, *Œuvres complètes, Critique,* t. II, p. 224.

Le principe de cette ancienne critique reposait sur « la foi inébranlable en quelques canons absolus d'esthétique ». Or, on peut, à cet égard, constater un singulier « déplacement de notre point de vue » : « nous pensons, au rebours de nos ancêtres, qu'un *credo* littéraire trop affirmatif est la négation même de l'esprit critique ». Désormais on a renoncé au « dogme cartésien de l'identité des esprits » et découvert « la variété des intelligences ». Dans ces conditions, « la qualité la plus nécessaire à celui qui étudie les œuvres de littérature », c'est la compréhension des qualités opposées à ses qualités et d'un Idéal opposé à son Idéal. On a en effet reconnu que « ces œuvres ne sont pas le produit artificiel d'un travail de la réflexion » mais qu'elles manifestent « un état de l'âme de celui qui l'a mise au jour ». Pour les comprendre, c'est donc « une condition indispensable que de se représenter cet état de l'âme ». C'est ainsi qu'on en est venu à « se déshabituer du jugement absolu et affirmatif pour mieux se plier à l'art des métamorphoses intellectuelles ». En somme, à cette « nouvelle critique », « même le mot de *critique* ne convient plus ; il y faudrait substituer cet autre mot plus pédant mais plus précis de *psychologie.* Ce que les écrivains contemporains, qui font métier d'analyser les livres d'hier ou d'aujourd'hui, ont à découvrir et à confirmer, ce sont les lois de la sensibilité ou de l'intelligence ».

Ce diagnostic de Paul Bourget est très intéressant, même si cet auteur ne fait qu'appliquer à l'ensemble de la critique de son temps les préoccupations qui étaient les siennes dans ses *Essais de psychologie.* En effet, le discours tenu sur les œuvres littéraires s'est modifié dans sa finalité et dans ses démarches. Mais, en même temps, ce métalangage continue non seulement de se servir des mêmes mots mais d'être désigné du même terme devenu passablement équivoque : la *critique.* Il était important, au seuil de notre étude, de mettre l'accent sur cette usure de la langue de la critique, devenue inhabile à parler autrement de la littérature. Il en résulte une grande indécision et une relative défiance dans l'emploi des grands mots de la critique classique : le génie, le goût, le beau, etc., et dans l'usage des qualificatifs jadis utilisés pour célébrer les qualités d'une œuvre et pour dénoncer ses défauts.

II) L'art du portrait et la rigueur de la science

S'il est bien entendu qu'il s'agit désormais de comprendre et non plus de juger, ne faut-il pas inventer pour cela une nouvelle langue ? ou du moins redistribuer autrement les mots de la langue littéraire utilisés par la critique et faire plus de place à des termes qui soient propres à caractériser et à décrire et qui relèvent plus ou moins directement du vocabulaire scientifique, qu'aux vocables empruntés à l'esthétique, à la rhétorique et à la poétique classiques ? Mais, s'il était relativement simple de juger et de faire admettre ses jugements quand tous les « lettrés » étaient d'accord pour se reférer à un même credo artistique, il existe bien des façons de chercher à comprendre et à faire comprendre les œuvres littéraires. Pour faire bref, il est possible d'opposer deux méthodes de compréhension. La première cherche, à travers l'œuvre, à atteindre l'individu qui l'a produite, à en découvrir et à en décrire les moindres particularités. Cette « nouvelle critique »-là est une critique de portraitiste, telle que l'a fondée et illustrée Sainte-Beuve, ou une critique d'essayiste, qui fait appel à toutes les ressources de l'intuition, de l'analyse, de la souplesse intellectuelle et de la finesse verbale. À la limite, elle tend au pastiche, manière idéale, comme le disait Proust, d'exprimer « la petite musique » propre à l'auteur étudié. La langue de cette critique-là se calque sur son objet et vise à la transparence

plus encore qu'à la précision. La seconde méthode s'en tient plutôt à l'observation des œuvres elles-mêmes. Pour les caractériser, elle procède par comparaison, elle établit des filiations, définit des groupes, des tendances et des courants. Elle parle des œuvres de la littérature non plus comme d'œuvres qui réussissent, ou non, à plaire, mais comme d'œuvres que l'on peut décrire en reconnaissant en elles des traits caractéristiques non point d'un individu particulier mais d'une certaine vision du monde propre à telle ou telle école, d'un style commun à tel ou tel groupe d'écrivains ou d'artistes. La langue de cette critique-là a besoin d'étiquettes comme celle des entomologistes ou des botanistes. Mais les objets qu'elle veut nommer sont pris dans une réalité mouvante et cette critique tend vers l'histoire de la littérature, dont Renan vient d'ailleurs de prédire qu'elle remplacerait la lecture des chefs-d'œuvre. Il ne s'agit plus de parvenir à traduire le ton propre à un écrivain, mais de le caractériser en des termes capables de définir le moment et le lieu où ce ton a été rendu possible.

Dans le premier cas, la critique relève d'un certain « art de la prose » et ceux qui la pratiquent ne se considèrent pas comme des spécialistes. Ils écrivent des essais critiques, comme ils écrivent par ailleurs des romans ou des poèmes en prose et, de Paul Bourget ou Anatole France à Marcel Proust ou André Gide, il n'est pas sûr que la langue dont ils se servent quand ils font de la critique soit très différente de leur langue d'écrivains créateurs. Comme l'écrit Lanson dans son livre *L'Art de la prose* (1908, *3.1*) :

> « Maintenant, il est acquis que le littérateur qui voudra être entendu du grand public devra être un artiste, et que la *belle* prose n'est pas une prose exacte, logique, intelligible parfaitement, mais une prose qui absorbe en elle et recèle dans sa forme toutes les vertus essentielles de la musique, de la peinture et des vers... L'intention ou la prétention d'art est partout, jusque dans les manuels scolaires, jusque dans les articles de journaux... Le couplet tend partout à détrôner le paragraphe, et le mot frissonnant à chasser le mot qui définit. » (p. 223)

Ceux qui se considèrent comme des spécialistes de la description et de la définition des œuvres littéraires, se défient au contraire de cette recherche artistique. En leur nom à tous, Lanson déclare plus loin, dans le même ouvrage :

> « Il est utile de faire comprendre, constater comment les grands écrivains ont fait leur style : c'est une excellente leçon d'esthétique expérimentale, un exercice de goût efficace. Mais il ne faut pas nous laisser croire à nous tous qui sommes de bons bourgeois, professeurs, gens du monde, industriels, financiers, journalistes, etc., que ces procédés artistiques de création d'un style soient à notre usage. Nous nous servons, nous, de la parole et de l'écriture pour nous faire entendre, pour des fins intellectuelles et pratiques, et non pour donner des régals d'art à nos contemporains ou à la postérité... Il faut laisser l'art et les procédés d'art à ceux qui se sentent artistes : c'est le bien petit nombre. Pour nous, qui sommes le public, contentons-nous de jouir des belles proses et d'affiner, de multiplier par l'étude et l'observation nos jouissances ; ne croyons pas nous grandir en nous mettant en état de faire — facilement ou laborieusement — du *simili,* du haïssable *simili.*
>
> ... Aimons la prose d'art et n'en faisons jamais. Je parle pour les bonnes gens comme moi, qui n'ont pas le droit de se croire le don, et ne sont pas appelés à en faire la grande affaire de leur vie. Professeurs, critiques, orateurs parlementaires, voire chefs d'état, nous pouvons dire tout ce que nous avons à dire, complètement, simplement, exactement. » (p. 291 et p. 301).

Utiliser la langue « de tout le monde » avec simplicité et exactitude, ou inventer une langue nouvelle capable de rendre compte des émotions que procure la lecture

de belles œuvres, l'opposition est simple. Est-elle fondée ? et traduit-elle bien les différentes manières dont s'écrit la critique pendant cette trentaine d'années ?

Dans un cas comme dans l'autre, il fallait bien à ces critiques des moyens d'expression rajeunis soit pour saisir de plus près « la vérité » dans une description plus scientifique et plus historique de la littérature, soit pour traduire les impressions subtiles ou neuves éprouvées à la lecture des œuvres. Ou bien, de Brunetière à Lanson, il s'agit, sinon de créer une autre langue critique, du moins d'enrichir la langue de la critique de tous les termes nécessaires à une science et à une érudition nouvelles. Ou bien l'on admet, avec Rémy de Gourmont, que le critique, comme tout autre écrivain, a pour seule tâche « de s'écrire lui-même, de dévoiler aux autres la sorte de monde qui se mire en son miroir individuel » : « sa seule excuse est d'être original ; il doit dire des choses non encore dites et les dire en une forme non formulée[2].

III) La langue des chroniques journalistiques

Mais le critique, comme tout écrivain moderne, n'est pas absolument libre de s'exprimer comme il le voudrait face à la seule page blanche. Il faut encore nuancer cette opposition, fondée sur les seules différences entre les déclarations de principe ou entre les méthodes, pour tenir compte des moyens très variés par lesquels ces divers messages critiques vont devenir lisibles et atteindre, de diverses façons, les lecteurs de journaux, de revues ou de livres. En effet, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, le développement de la presse, la multiplication de toutes sortes d'imprimés, contribue à modifier et à diversifier le statut du critique littéraire, tandis que l'extension et les transformations de l'enseignement secondaire et supérieur, en faisant de la littérature une matière d'enseignement privilégiée, changent le rôle et l'audience des critiques-professeurs de Belles-Lettres d'autrefois. L'élargissement du public vient sans doute justifier ce souci d'intelligibilité manifesté avec insistance par Lanson. Mais, là encore, peut-on globalement qualifier de *critique* « l'activité langagière » du feuilletoniste d'un grand quotidien ou celle du professeur imprimant le cours qu'il a prononcé à la Sorbonne, celle du collaborateur d'une revue à grand tirage et à périodicité régulière ou celle du rédacteur d'une des multiples feuilles d'avant-garde fugitivement apparues à cette époque.

Un collaborateur de la *Revue d'art dramatique* met l'accent, en 1886, sur cet aspect important de la question, c'est-à-dire sur les conditions de diffusion de la critique. Sous le titre « La critique nouvelle », F. Lefranc s'en prend (déjà !) aux « nouveaux critiques » pour dénoncer, non pas leur incompréhensible jargon de spécialistes, mais la manière dont ils se plient aux exigences d'un « âge de fer » qui impose « une information rapide ». Il ne traite que de la critique dramatique pour regretter que les responsables de cette rubrique traditionnelle des grands journaux parisiens soient contraints de rédiger leurs comptes rendus en toute hâte, à la sortie des spectacles :

> « Voilà des hommes qui, tous ou presque tous, sont des lettrés et des délicats ; ils ont lu de bons livres et ils auraient plaisir, quand ils écrivent, à faire reluire leurs mots, à cadencer ou à aiguiser leurs phrases ; ils sont condamnés à une perpétuelle

---

2. Préface du *Livre des masques*, Paris, Société du « Mercure de France », 1896, p. 12.

improvisation... Si l'on n'y met ordre, le laconisme télégraphique sera la seule littérature de nos petits-neveux[3]. »

Mais, dans sa conclusion, l'auteur de cette déploration (cent fois ressassée) d'une irrémédiable décadence de la critique, élargit son propos :

« Dans le branle immense de cette fin de siècle, tout le monde vit à la vapeur. « Nos livres n'ont qu'un an, nos gloires n'ont qu'un jour ». Sainte-Beuve définissait le critique : « un homme qui sait lire et qui apprend à lire aux autres ». Un critique aujourd'hui est un homme qui avertit le public qu'on s'ennuie ici et qu'on s'amuse là-bas[4]. »

Curieux point de vue, qui conduit à apprécier différemment le propos, d'une modestie toute professorale, de Gustave Lanson. Pour une bonne part, les critiques n'ont le temps ni de se livrer aux séduisantes recherches de « la prose d'art », ni de donner des « leçons d'esthétique expérimentale ». Ils doivent se contenter de faire savoir rapidement quelles pièces méritent ou non d'être vues et quels livres méritent ou non d'être lus. Elliptique et péremptoire, cette langue critique-là est encore mise au service de jugements souverainement rendus et largement diffusés, et elle ne s'embarrasse guère de chercher à comprendre et à faire comprendre. Curieusement, les exigences de la presse moderne assurent ainsi la survie d'une forme de critique laconique qui, dans la tradition classique, s'exprimait par l'épigramme. Il est vrai que ses arrêts se fixent plus aisément dans la mémoire que de trop longs discours. De la volumineuse enquête de Jules Huret sur l'évolution littéraire (1891, *3.1*) on a surtout retenu la réponse télégraphiée par Paul Alexis : « Naturalisme pas mort », comme on se souvient du « Victor Hugo, hélas ! » qu'André Gide donna comme réponse à une enquête « sur le plus grand poète français ».

Ainsi, quand ils sont invités (ou contraints) à se plier aux exigences de brièveté et de rapidité de l'information moderne, les critiques retrouvent leur fonction de juges et ils puisent dans le répertoire, limité mais suffisant, de notre langue les interjections et autres « mots-chocs » capables de transmettre des opinions sommaires et définitives. Cependant, la nécessité de dire beaucoup en recourant au moins de mots possible entraîne une usure plus rapide encore des termes couramment utilisés pour exprimer l'extrême louange ou le suprême mépris. Aussi conviendrait-il d'indiquer ici quels nouveaux synonymes de « beau » sont en faveur pendant la période qui nous intéresse : l'éloge tend volontiers à découvrir dans l'œuvre célébrée des vertus célestes de puissance et d'éclat : *divin, séraphique, coruscant, sidérant*... reviennent volontiers sous la plume des rares laudateurs de la littérature symboliste ; ou bien l'on souligne des qualités plus subtiles et discrètes : *tendre* et *délicat* sont les louanges favorites que décerne Paul Bourget. Le vocabulaire péjoratif doit se renouveler plus encore en inventant d'autres injures. C'est ainsi que les auteurs considérés comme surfaits à la faveur d'une publicité abusive sont volontiers qualifiés de *puffistes,* équivalent de *charlatan* lancé par Scribe, ou de *fumistes,* par suite de la vulgarisation d'une réplique de vaudeville : « c'est une farce de fumiste[5] ».

---

3. *Revue d'art dramatique,* t. I, nº 3, mars 1886, p. 193.
4. *Ibid.*, p. 199.
5. Réplique « refrain » d'un vaudeville de 1840 : *La famille du fumiste.*

IV) La langue d'un professeur : le néo-classicisme de Brunetière

Les exigences d'une information rapide et le recours à l'improvisation percutante n'imposent pourtant pas à toute la critique des transformations radicales et profondes. Malgré l'importance prise par la presse, la tribune du conférencier et la chaire professorale sont encore des lieux d'élection pour l'expression critique. Celle-ci reste souvent oratoire, faite pour être dite et entendue.

C'est même sous ce point de vue qu'il convient d'étudier d'un peu plus près la langue d'un des critiques les plus illustres de ce temps : Ferdinand Brunetière, représentant de cette critique érudite et descriptive que nous avons définie plus haut comme un des courants dominants du moment. La langue de cette critique-là est loin d'être uniforme et Brunetière ne décrit pas l'histoire (ou plutôt « l'évolution ») de la littérature française comme le font Faguet ou Lanson. Loin de viser à la neutralité de cette langue blanche et commune que celui-ci se flattait d'employer, Brunetière trahit son admiration pour le classicisme en pastichant le style oratoire du Grand Siècle. Il emploie volontiers des phrases très longues qui se déroulent avec une ampleur majestueuse. Complexes, solidement bâties, elles expriment, dans une seule période, en même temps que l'idée centrale, quelques-unes de celles qui la complètent ou la modifient ou la combattent. À la lecture muette, ces phrases semblent lourdes et obscures. Mais la voix du conférencier leur restituait sans doute l'ordre et la clarté. Même dans les chroniques de *La Revue des Deux Mondes,* le souci de l'emphase et du rythme reste très apparent. Citons au moins un exemple particulièrement réussi : l'étonnante période sur laquelle s'achève l'article du 1er janvier 1885, « Une apologie de la casuistique » :

> « Mais si, peut-être, de Pascal et du jansénisme nous n'avons retenu que l'utilité dont leur grand nom nous sert encore dans une lutte où eux-mêmes, revenant parmi nous, seraient au premier rang contre nous ; hommes de peu de foi ou parfaits incrédules, si nous nous jouons ainsi de la simplicité des âmes pieuses, en leur demandant de nous aider à la ruine de leurs propres croyances ; épicuriens de décadence enfin, si nous nous refuserions de régler notre vie, je ne dis pas sur les exemples, mais sur les leçons seulement des casuistes, et si nous nous accommoderions aussi peu de la « complaisance » et du « relâchement » d'Escobar que de l'austérité de Port-Royal ; alors, ayons l'indignation moins prompte et surtout plus modeste ; gardons nos colères pour une autre et plus propre occasion ; réservons notre faible éloquence à de meilleurs usages ; — et ne crions pas tant au jésuite, encore moins au Tartufe, quand c'est nous aujourd'hui qui le sommes[6]. »

De telles réussites sont rares sous la plume de Brunetière. Faute d'avoir pu atteindre au style de Bossuet, il s'est assimilé sa langue, sa syntaxe, ses tournures, ses locutions. Il s'embarrasse, plus souvent qu'il ne les domine, dans des phrases encombrées d'adverbes et de mots abstraits, surchargées de *qui* et de *que,* hachées de virgules sans nombre. Citons au moins cet exemple, à propos de Flaubert :

> « Certes, si ces *Trois contes,* après tout, ne nous rappelaient qu'une manière d'artiste et des procédés de composition connus, bien loin qu'il y ait là prétexte seulement à critique, au contraire il y faudrait louer une vigoureuse organisation

---

6. Dans *Histoire et Littérature,* Paris, Calmann-Lévy, 1896, t. II, p. 351.

qui, du premier effort ayant donné toute sa mesure, persiste résolument dans ses qualités et dans ses défauts parce que ses défauts eux-mêmes sont une part — et quelquefois la meilleure part — de son originalité[7]. »

Ou ceci, à propos du roman de mœurs, dans une chronique intitulée « Le personnage sympathique » :

« Enfermés chacun que nous sommes, et comme emprisonnés dans le cercle de notre condition, ce que nous avons goûté du roman de mœurs, qu'est-ce autre chose que ce qu'il nous apportait d'informations sur ce vaste monde, au milieu duquel nous vivons plus ignorants de ceux qui sont avec nous les enfants d'un même sol que des mœurs des Germains, peut-être, au temps de l'historien latin, ou que de la psychologie des nègres du Congo[8] ? »

En règle générale, Brunetière est bien loin d'adopter les usages de son temps. Par affectation de classicisme, il écrit « tout de même que » là où l'on se contenterait de « de même que ». Il préfère écrire « à cause que » plutôt que « parce que ». Il abuse de l'ablatif absolu (« n'y ayant rien qui soit meilleur » au lieu de « comme il n'y a rien de meilleur »), des tournures indirectes avec des cascades de « de ». Il souligne certains adjectifs en les accompagnant d'auxiliaires encombrants, comme dans cette phrase : « qu'est-ce que les sciences expérimentales, *incapables qu'elles sont* de nous renseigner sur la constitution de l'univers[9] ? » Il emploie fréquemment le verbe *faire* à la place d'un autre verbe : « Ceux qui tergiversent là-dessus ne font pas de la science comme ils se l'imaginent, à moins qu'ils ne traitent la religion comme ils *feraient* l'histoire de l'art ou de la philosophie[10]. » Il est fasciné par l'utilisation de *dont*, qui lui paraît une marque d'élégance classique et qui l'engage parfois dans des constructions incohérentes. Dernier exemple enfin, pour ne pas en allonger trop la liste, de ce pseudo-classicisme : l'emploi de *qui* pour résumer un ensemble de faits : « La philologie n'a pas ce droit et, ne l'ayant pas, il lui est interdit de raisonner comme si elle l'avait, *qui* est ce que Renan a pourtant fait toute sa vie[11]. »

Le cas de Brunetière mérite qu'on s'y arrête, car cela permet de montrer comment les préférences du critique peuvent influer sur sa langue même. En effet, Brunetière décrit l'histoire de la littérature française comme une évolution qui a atteint son apogée à l'époque classique pour s'engager ensuite dans une inéluctable décadence, et il dit son admiration pour les grandes œuvres du XVIIe siècle et notamment pour les oraisons funèbres de Bossuet et pour les sermons de Bourdaloue et de Massillon. Cette admiration le pousse à reproduire, mais pour parler de littérature, la langue des grands orateurs de la chaire, expérience aussi dérisoire qu'anachronique. Bien sûr, il n'est pas un sermonnaire, et son éloquence est plutôt celle d'un avocat : ses articles prennent volontiers la forme du plaidoyer ou du réquisitoire. On y remarque la fréquence des mots *chicaner* ou *disputer*, et la manière dont des *que si* ou des *car enfin* viennent ponctuer les phrases. Ce critique se plaît aussi à prévoir les objections afin de les réfuter par avance : « Mais dira quelqu'un... » Quand il a bien plaidé, il se

---

7. *Le Roman naturaliste,* Paris, Calmann-Lévy, 1882, p. 58.
8. *Histoire et Littérature,* Paris, Calmann-Lévy, 1884, t. I, p. 261.
9. *Cinq lettres sur Renan,* Paris, Perrin, 1904, p. 35.
10. « Bossuet » dans *Études critiques sur l'histoire de la littérature française,* deuxième série, Paris, Hachette, 1889, p. 90.
11. *Op. cit.* note 8, p. 40.

transforme en juge ; il déclare que la cause est entendue et il adopte pour finir le ton de certitude de celui qui a pu démontrer qu'il avait raison. Sans doute a-t-il commencé par être convaincu de l'incontestable supériorité des grands classiques, et il a cherché ensuite les raisons de sa conviction en recourant à tous les arguments imaginables. Il manie donc la langue en terrible raisonneur, délié, subtil et retors, et l'historien chez lui dissimule mal un juge vigilant obstiné à faire respecter un code archaïque.

Apologiste d'un passé qu'il ne veut pas croire révolu, il se trahit enfin par d'autres habitudes de langage. Il se défie des mots nouveaux qui lui semblent sentir encore l'argot. Il condamne par exemple en Delobelle un « vieil histrion dédaigné » car il ne veut pas dire « cabotin ». Mais comme il s'exprime en un moment de l'histoire où l'évolution même qu'il décrit impose des usages très éloignés du classicisme, il est contraint de se comporter en polémiste plutôt qu'en juge serein, dès qu'il s'agit d'actualité. C'est alors qu'il manie la langue avec une surprenante alacrité. Il n'est plus besoin de longues périodes pour s'en prendre aux poètes symbolistes ou aux cafés-concerts. Le sarcasme est plus propre à assommer ou à écraser, et le lourd Brunetière a d'heureuses trouvailles de style, quand il dénonce « le mirage philologique » pour accabler les érudits découvrant dans un texte mille qualités qu'ils y ont mises eux-mêmes, quand il qualifie Baudelaire de « Belzébuth de table d'hôte » ou quand il s'amuse d'un historien spécialement sévère pour les obèses : « il ne juge pas les hommes, il les jauge » !

V) Les emprunts à la langue de la philosophie et à celle de la science

S'attarder sur cet exemple était peut-être utile pour souligner combien il est difficile de parler d'une langue de la critique littéraire. Celle-ci n'existe que par ceux qui l'emploient et chaque critique la plie à son propre usage et à ses propres fantaisies. Brunetière est un des plus illustres représentants de la critique professorale et historique de son temps. Mais sa langue, on vient de le voir, a des caractères originaux ; elle n'est pas celle de tous les professeurs ni de tous les historiens.

Toutefois ceux-ci vont eux-mêmes tous puiser avec plus ou moins d'audace, dans un vocabulaire dont l'évolution et l'enrichissement correspondent aux transformations du vocabulaire philosophique marquées par un afflux de nouveaux mots abstraits. D'Antoine Claveau (*La Langue nouvelle*, 1907), à Antoine Albalat (*L'Art d'écrire*, 1896 ; *Comment il ne faut pas écrire*, 1921), ou même à Albert Dauzat, de nombreux observateurs de l'histoire de la langue à la fin du XIXe siècle sont d'accord pour affirmer que les traductions françaises de penseurs allemands ont mis à la mode un style « technique » propre aux ouvrages de philosophie et de critique. Mais plutôt que d'un phénomène de mode, que la germanophobie de l'époque permet aux puristes de condamner vertueusement, il s'agit là surtout d'emprunts aux langues des sciences rendus nécessaires par les nouvelles ambitions scientifiques de la critique. Pour décrire l'histoire de la littérature, il convient désormais de parler d'*évolution* en empruntant ce terme à la langue de la biologie, dans un sens répertorié par le *Supplément* du Littré en 1877 seulement. Cette conception « biologique » de l'histoire littéraire entraîne d'autres emprunts. Si le critique prétend dessiner les traits essentiels de cette évolution, il parle de *schéma* ou de *schème*, et ce mot vient de la philosophie de Kant par l'intermédiaire du vocabulaire de la physiologie (Littré, 1870). Les phases successives de l'évolution d'un genre ou d'une époque littéraires sont volontiers évoquées en en marquant le *processus*, vocable emprunté à

la langue de l'anatomie (Littré, 1869). Ce *processus* peut offrir l'aspect de phases d'alternance curieuses et la critique parle d'*oscillation* entre des périodes classiques et anti-classiques, en se servant alors d'un terme de physique. De multiples exemples analogues permettraient de vérifier, par l'étude du vocabulaire lui-même, la valeur de modèle reconnue aux sciences de la nature, dont la critique littéraire même prétend s'inspirer. Révélatrice aussi de la volonté de ne plus s'en tenir aux arrêts d'une critique d'humeur ou de goût, l'importance prise dans le vocabulaire critique de l'époque par l'opposition *objectif/subjectif*, formulation « scientifique » jugée plus rigoureuse que la vieille antithèse *impartial/personnel* ou *connaissance/opinion*. Il s'agit de faire admettre désormais que le discours de la critique repose sur des *critères* ou sur un *substrat* (« francisation » des termes *criterium* et *substratum* hérités de la philosophie scolastique) mieux fondés que l'autorité reconnue à « un homme de goût ». Suprême manifestation de cette nouvelle objectivité scientifique d'une critique fondée sur l'érudition historique : elle sait nommer ce qu'elle décrit et pour cela, il lui suffit de multiplier les termes en *-isme* qui désignent soit les diverses méthodes soit les divers courants littéraires. Contentons-nous de relever, comme exemple quasi caricatural de cette manière de dire la littérature, les premières lignes de l'article d'un universitaire, Georges Pellissier, publié dans *La Revue bleue*, le 16 octobre 1897, et intitulé « Dogmatisme et impressionnisme » :

> « L'impressionn*isme* procède de trois tendances essentielles qui sont également contraires au génie du *classicisme* : le modern*isme*, le relativ*isme*, l'individua*lisme* sentimental. Pourtant le XVIIIe siècle nous offre déjà maints indices d'un esprit nouveau. C'est du dogma*tisme* vers l'impressionn*isme* que depuis Boileau jusqu'à nous, la critique a fait son *évolution*. »

Mais, là encore, ne soyons pas dupes des mots. Le critique des années 1880 dont les prétentions scientifiques étaient les plus avouées, Émile Hennequin, n'écrit pas ainsi. Il ne recourt presque jamais, dans ses essais rassemblés en 1888 sous le titre *La critique scientifique*, aux étiquettes en *-isme*, sinon à celle de *pessimisme* (signalée par Littré comme un néologisme en 1870) qui lui paraît propre à caractériser non pas tant une littérature que la psychologie de sa génération. C'est que ses grandes ambitions scientifiques ne réduisent pas Hennequin à n'être qu'un simple observateur, examinant de l'extérieur et de loin les phénomènes de la vie littéraire. Il est d'abord un jeune écrivain, et beaucoup plus proche des mouvements d'avant-garde de son temps que la plupart des professionnels de la critique. Aussi sa langue est-elle particulièrement hardie. On y retrouve les traits d'une affèterie caractéristique des milieux décadents : recherche du mot rare, de l'inversion surprenante, des rencontres de termes inattendues ; ce qui provoquait ces compliments de Mallarmé à propos d'un article sur Poe :

> « [Il] répond à tout le desideratum du morceau littéraire, car vous avez quelques pages d'une intense et concise éloquence et mathématiquement chantante ! Poe est là, authentiquement, dans un cercueil de strict ébène, aux poignées précieuses. » (Lettre du 2 février 1885[12].)

Mais réussir de vrais « morceaux littéraires » ne détourne pas Hennequin de chercher à doter la critique d'une prose technique librement construite en empruntant à la physiologie, à la sociologie ou à la psychologie contemporaines, ou en fabriquant son propre vocabulaire (par exemple, pour désigner sa méthode

---

12. *Correspondance* de Mallarmé, éd. Mondor-Austin, Paris, Gallimard, 1965, t. II, p. 278.

critique, le mot « esthopsychologie ») sans craindre de choquer le bon usage. Il espère parvenir ainsi à une plus grande efficacité analytique en se dotant, comme critique, d'un outillage linguistique renouvelé et adéquat. Mais sans doute fallait-il être, hors du sérail universitaire, un jeune Suisse polyglotte pour prendre tellement au sérieux le projet de fonder une critique nouvelle sur des bases scientifiques.

VI) La langue pseudo-scientifique des historiens positivistes

En fait, dans la grande majorité des cas, et par-delà les conflits ou les oppositions commodes entre positivistes et impressionnistes, les innovations de la langue de la critique visent moins à doter celle-ci de moyens techniques de description et d'analyse plus précis et plus efficaces qu'à lui procurer un masque de pseudo-scientificité, conforme aux exigences du discours dominant de l'idéologie positiviste. Sous ce masque se dissimule une critique toujours dogmatique et exclusive. Les étiquettes en *-isme* servent beaucoup moins à désigner qu'à condamner : *réalisme, naturalisme, symbolisme* sont, pour la plupart des critiques influents, synonymes d'immoralité et de perversion, et les plus ardents défenseurs de la tradition française, de Maurras à Lasserre, considèrent ces mouvements contemporains comme la conséquence directe du profond désordre introduit par le romantisme, grand corrupteur de la littérature nationale. Pour la majorité des critiques (ceux qui, comme le déplore l'historien et critique socialiste Georges Renard, s'expriment dans « La presse bien pensante et bien payante », seul « bureau de renseignements où l'on est obligé de s'adresser quand on veut suivre l'évolution littéraire en France »), l'épithète de « classique » reste donc synonyme de « beau » et de « français ».

Dans ces conditions, l'étude de la langue de la critique littéraire pourrait même ne représenter qu'un chapitre de l'étude de la langue de la politique, à cette époque de luttes acharnées entre partisans et adversaires de la république laïque. Les principaux mots-clés du vocabulaire de la critique devraient alors être déchiffrés en tenant compte de leur utilisation dans un combat où la littérature elle-même, comme institution, représente un enjeu important. C'est ainsi que les universitaires républicains, soucieux d'adapter les Humanités aux exigences nouvelles d'une société en progrès, s'efforcent d'imposer une mutation du sens du mot *classique*. La redéfinition (plusieurs fois entreprise entre 1880 et 1902) des programmes littéraires de l'enseignement secondaire en fournit l'occasion. Le 28 janvier 1890, le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique « s'est demandé s'il était bon de restreindre aux classiques le choix des auteurs. Il a décidé que, par le mot *classique*, il ne fallait pas entendre seulement les auteurs du XVIIe siècle, mais aussi les écrivains du XVIIIe et du XIXe siècle. » Cette décision est annexée en note au préambule des nouveaux programmes publiés cette année-là.

Ne serait-ce pas une judicieuse incitation à traiter la littérature comme un domaine d'observation homogène, sans privilégier une époque ou des œuvres en les présentant comme inégalables ? Est désormais *classique* tout écrivain digne d'être étudié en classe. Mais comme les conditions de cette admission dans le Panthéon scolaire restent obscures (à quoi tient la représentativité d'un auteur ? à quelles qualités stylistiques, morales, idéologiques ?), cette redéfinition même reste prisonnière d'une démarche plaisamment tautologique : « est classique tout auteur inscrit au programme » et « est inscrit au programme tout auteur classique » ! Il suffit de parcourir les nombreux manuels d'histoire de la littérature française largement diffusés pendant cette période, de Demogeot à Desgranges, en passant par Doumic

et même Lanson, pour s'apercevoir que ces critiques un peu particuliers — mais touchant un vaste public — que sont les professeurs de littérature, ne s'expriment pas en savants spécialistes d'un domaine pour l'étude duquel ils ont mis au point un langage technique adéquat, mais plutôt en juges et en moralistes, qualifiant les auteurs et les œuvres selon le profit supposé que leurs lecteurs pourront en retirer. Sous ce point de vue, rares sont les chefs-d'œuvre des XVIIIe et XIXe siècles qui sont considérés comme pouvant rivaliser avec ceux du XVIIe.

Comme elles sont soucieuses avant tout d'éduquer et d'édifier, cette critique et cette histoire littéraire se caractérisent enfin par leur indifférence aux questions de langue et de style, qui ne sont jamais traitées que comme en appendice et par prétérition. Antoine Albalat le souligne dans son *Art d'écrire* (1896) : « Ce qu'on ne nous a pas encore montré, c'est en quoi consiste techniquement la différence de style de tel ou tel auteur ; tout compte fait, après avoir lu nos histoires littéraires on peut croire, très naïvement, que Voltaire écrit comme Diderot, Rabelais comme Montaigne, Buffon comme Bernardin. La critique a jusqu'à présent rôdé autour de la maison ; elle l'a décrite sous toutes ses faces ; mais elle n'a pas encore songé à prendre une clé pour y entrer. » (p. 183.) Une des raisons de cette insuffisance ne serait-elle pas que la critique elle-même n'a pas songé non plus sérieusement à codifier sa propre langue ni à définir ses propres instruments de mesure ?

Ce que nous avons voulu suggérer dans ce bref chapitre c'est que, justement, pour nous en tenir au domaine de la critique, Brunetière n'écrit pas comme Jules Lemaître, ni Faguet comme Lanson, ni Anatole France comme Rémy de Gourmont... Ce serait donc une étude sans fin que d'examiner dans le détail, comme nous avons entrepris de le faire pour Brunetière, la langue de chacun de ces critiques. Cela dit, s'il existe différentes manières de parler de la littérature, elles se ressentent toutes des transformations survenues dans la diffusion du discours critique — ainsi le développement de la presse quotidienne et périodique, celui de l'enseignement littéraire —, et elles subissent toutes plus ou moins le rôle de modèle désormais reconnu aux sciences de la nature, qui imposent leur langue à toutes sortes de disciplines. Le souci d'utiliser la littérature pour la formation morale et civique du public scolaire s'accommode mal de la volonté de doter la critique d'instruments d'analyse minutieux et quasi scientifiques. Aussi la formation et la diffusion de termes nouveaux destinés à désigner ou à caractériser les phénomènes littéraires ne font-elles qu'accentuer l'ambiguïté d'un langage qui feint l'objectivité de la science tout en cherchant toujours à imposer le respect du bon goût et des bonnes mœurs. C'est en dehors des places fortes de l'institution littéraire : l'Université, l'Académie, les grandes revues, qu'il faudrait chercher les indices d'une autre utilisation, véritablement nouvelle, de la langue de la critique : utilisation plus techniquement rigoureuse chez un Émile Hennequin, plus librement inventive chez un Rémy de Gourmont. Mais là encore, cela nous aurait conduit à caractériser autant de styles particuliers et de critiques dont l'audience resta fort limitée et qui n'eurent aucune influence décisive sur l'évolution de la critique et de sa langue.

Roger FAYOLLE



LA LANGUE DES PHILOSOPHES

La période étudiée, 1880-1914, délimite une « époque » dans l'histoire de la philosophie française. Rien d'artificiel ! En 1878, Jaurès entre premier à l'École Normale Supérieure devant Bergson, classé second. En 1881, Bergson est reçu second au concours d'agrégation devant Jaurès, troisième. En 1889, Bergson soutient ses thèses en Sorbonne. Jaurès lui réplique dès 1891. Dans leur ombre portée, le jeune Péguy prépare le concours de l'École de 1891 à 1894, est admis « passionné de philosophie et futur candidat à l'agrégation de philosophie », dont il ne surmontera pas les épreuves. Il cherchera sa voie entre les deux vedettes de la scène intellectuelle française[1]. On fera de Jaurès un champion de l'art oratoire, en oubliant sa capacité d'écrivain. On admirera le style de Bergson, en oubliant qu'il subjuguait son auditoire au Collège de France. L'un et l'autre seront, plus ou moins poliment, évincés de la Sorbonne, pour raisons philosophiques, de style et d'écriture notamment. L'*Essai sur les données immédiates de la conscience* et *De la réalité du monde sensible* ne furent pas prises pour des thèses « sérieuses ». Si *Matière et Mémoire* paraît en 1896, n'oublions pas que Jaurès réédite sa thèse en 1902, pour faire pièce autant aux attaques contingentes de Gohier qu'aux tentatives plus éternelles de Bergson. Après le manifeste de 1903, *Introduction à la métaphysique*, l'aventure bergsonienne atteint l'extrême originalité de l'*Évolution créatrice* en 1907. *Les études socialistes* de Jaurès paraissaient en 1901 par les derniers bons soins des *Cahiers* du jeune Péguy envers son premier maître. De nombreuses pièces de philosophie politique sont égrenées par Jaurès au fil de l'actualité jusqu'à *L'Armée nouvelle* de 1913. Avec l'assassinat du 31 juillet 1914 la destinée de Jaurès est brisée : la première philosophie de Bergson s'achève sur les ambiguïtés de l'élan vital.

*

*   *

Les deux soutenances appellent un symbole : les thèses secondaires se rédigeaient et se discutaient, tant bien que mal, en latin. Le Moyen Age universitaire gardera, dans la langue officielle, son pouvoir jusqu'aux décrets de 1906. Un des membres du jury de Bergson enchaîna : « Maintenant, nous allons *discedere* sur *Quid Aristoteles de loco senserit.* » Jaurès dut inventer les néologismes nécessaires — qui dira l'originalité lexicale des thèses latines de cette fin d'ère ? — pour disserter *De primis socialismi germanici lineamentis apud Lutherum, Kant, Fichte et Hegel.* Cette première thèse de Sorbonne sur le socialisme était rédigée en latin ! Le français n'avait pas encore vaincu la paroisse doctorale.

Pourtant, depuis Malebranche, la langue des philosophes avait conquis ses lettres

---

1. Nous avons composé une trilogie sur ces auteurs : *Jaurès et l'unité de l'être*, Paris, Seghers, 1964, 192 p., *Bergson et les métamorphoses de la durée*, Paris, Seghers, 1965, 192 p., *Péguy entre Jaurès, Bergson et l'Église*, Paris, Seghers, 1968, 347 p.

de noblesse[2]. Mais elle avait sans doute négligé sa crédibilité historique, puisque le seul chapitre de Brunot qui en traite ne s'y rapporte que pour s'en mieux débarrasser[3]. Cette « nouvelle conquête du français » laisse entendre que la philosophie constituait une *terra incognita,* peuplée de barbares. Devait-on la négliger en la reléguant aux mains de spécialistes illisibles ? La langue des philosophes est-elle de spécialité ? Descartes avait répondu « non », en s'ouvrant à la lecture « des femmes ». Et nous savons que les salons malebranchistes affichaient aussi complet que l'amphithéâtre du Collège aux heures de pointe du bergsonisme.

*

* *

Parlons d'abord, au contraire, d'un français conquis. A ce moment, dans le calme relatif des séances de la Société française de philosophie, Lalande prépare son *Vocabulaire technique et critique de la philosophie.* L'édition *princeps* paraît en *separata* au fil des livraisons du *Bulletin de la Société française de philosophie,* entre 1902 et 1923. La première édition en volume ne verra le jour qu'en 1926 ; mais la matière en est amassée durant les années d'avant-guerre. Le point de départ a été donné par Lalande dans son article sur *Le langage philosophique et l'unité de la philosophie,* paru dans la *Revue de métaphysique et de morale* de septembre 1898. Fondée en 1901, la *Société française de philosophie* prend pour objectif continu l'établissement d'un recensement des formes lexicales philosophiques. Xavier Léon, Couturat, Delbos, Egger, Belot, Elie Halévy, jouent un rôle moteur dans les réunions réservées à l'étude des termes philosophiques. Bergson y assiste : pour préciser devant ses anciens maîtres qu'il n'approuve pas en tous points le projet qui prend forme.

Il y a deux façons de percevoir et de promouvoir la langue philosophique. Lors du Congrès international de philosophie de 1900, Lalande propose une communication qui devient la charte de l'entreprise : *Sur la critique et la fixation du langage philosophique.* « Critique », passons ! Mais « fixation » pour un philosophe du mouvant ! Les altercations redoublent entre fixateurs et mobilistes. Nous avons assemblé dans les *Mélanges* ces interventions de Bergson. Elles composent sa philosophie du langage, que les œuvres éditées n'envisagent que sous l'angle négatif. La déperdition de la durée dans les mots, la spatialisation du mouvant, la stabilisation du ... se faisant ... par la syntaxe, sont dénoncées comme autant de fléaux qui pèsent sur les philosophes. L'attaque de Bergson mérite qu'on la médite : « M. Bergson s'excuse d'interrompre la discussion. Il voudrait, avant que la séance prenne fin, présenter une observation générale relative à l'entreprise de M. Lalande. On a raison de chercher à définir les termes dont on fait usage. Mais les exemples apportés par M. Lalande sont tous empruntés ou à la métaphysique ou à la morale. Or c'est là que le travail de fixation du sens des mots est le plus difficile. C'est même

---

2. Cf. notre chapitre 13, *Malebranche et l'imitation de la nature,* dans le tome IV de l'*Histoire littéraire de la France,* Paris, Éditions sociales, 1975, 477 p.

3. F. Brunot, *H.L.F.*, t. III, partie II, *La formation de la langue classique,* seulement dans les *Conclusions* intitulées *Nouvelles conquêtes du français.* Brunot date cette conquête des écrits de Descartes. C'est trop et trop peu. Les écrits en langue française apparaissent avant le manuel de Dupleix. Peut-on dire que Descartes soit le bon exemple d'une parfaite conquête de la langue française ? Il faudra attendre Malebranche, qui n'a pas la place qui lui revient auprès de nos collègues linguistes ou littéraires.

là qu'il peut présenter de graves inconvénients. Est-il utile d'arrêter définitivement la signification des termes là où les idées sont encore flottantes ? Peut-on fixer le sens du mot quand on discute encore de la nature de la chose ? Doit-on poser des définitions de mots qui seront nécessairement des solutions anticipées, et l'indécision du sens d'un mot n'a-t-elle pas quelquefois pour avantage, de rappeler que la question reste ouverte ? Il y a, en métaphysique et en morale, des mots qui sont et doivent n'être, pour le moment, que des énoncés de problèmes ». Réplique de Lalande : « ... Le vague présente au contraire l'inconvénient de faciliter des solutions illusoires, et par là, d'alimenter indéfiniment les discussions[4]. »

Bergson déploie son argumentation. Lalande veut distinguer quatre sens du mot *nature* : « Mais je me demande, réplique Bergson, si le mot *nature*, prononcé à l'oreille d'un philosophe, n'évoque pas une série continue d'idées plus ou moins finement nuancées, toute une gamme de significations possibles, et s'il y a intérêt à diminuer cette richesse, à ne choisir et à ne retenir, le long de cette continuité, que quatre points entre lesquels il reste une foule de positions intermédiaires. » Étrange prévision de ces profils de sens continus que nos dépouillements lexicaux informatisés nous permettent d'obtenir aujourd'hui[5]. Lalande admet « une continuité réelle », mais, pour sauver son entreprise, il propose de jalonner « le nord et le sud ». Il est contraint de concéder à Bergson ce *distinguo* : « nous ne travaillons pas pour les philosophes en tant que créateurs », mais pour ceux qui « subissent l'influence de la philosophie ou font appel à ses concepts ». Couturat dans son idiome de logicien : « notre vocabulaire aura un avantage : il empêchera certaines synthèses et épargnera aux chercheurs l'illusion d'accepter comme des jugements analytiques, des jugements qui sont en réalité synthétiques. » On invoque l'expérience physique. Le Roy vole au secours de Bergson et apostrophe Lalande : « Au spectre continu vous voulez substituer une série de raies. » Lalande estime que « l'étude des raies a été plus féconde que celle des couleurs continues ». L'étude des raies l'emportera puisque chaque article du *Vocabulaire* comporte un sens A, un sens B, un sens C, etc... sans jamais outrepasser la lettre K, précisément atteinte par l'article *nature* ! Bergson avait été entendu.

« Vouloir définir une fois pour toutes les sens possibles d'un mot comme celui-là, c'est procéder comme si la pensée philosophique était fixée, comme si philosopher consistait à *choisir* entre des concepts tout faits. Or philosopher consiste le plus souvent, non pas à opter entre des concepts, mais à en créer... Il ne faut pas croire qu'en définissant quelques-uns des points de vue possibles sur un objet de la recherche philosophique, on donne des indications utiles pour la représentation des points de vue intermédiaires... Y a-t-il réellement avantage à définir une fois pour toutes les sens possibles d'un mot comme le mot *nature* ? »

*

* *

4. Après l'Édition du Centenaire des *Œuvres* de Bergson (Paris, P.U.F., 1959, 1602 p.) nous avons complété la publication des textes bergsoniens par des *Mélanges* parus sous le même format et au même endroit en 1972. La correspondance est actuellement centralisée au fur et à mesure que nous l'exhumons au Fonds Bergson de la Bibliothèque Doucet. Voir ici, pp. 502 sq.

5. Nous avons fait paraître plusieurs volumes, avec résultats informatisés, de textes philosophiques du XVIIe et du XVIIIe siècles chez Vrin, Paris (coll. Philosophie et Informatique). Les comparaisons avec les fonds dépouillés au Trésor de la langue française de Nancy font souhaiter que le nouvel Institut de la langue française renforce son rayon philosophique !

Ce hors-d'œuvre théorique, n'est, pour la langue philosophique, qu'un morceau du plat de résistance. Si les philosophes se heurtent sur leur théorie explicite du langage, c'est parce que l'usage qu'ils en font leur donne matière à réflexion. Or cet usage est loin d'être fixé s'il est toujours critique.

Julien Benda élargira le sujet. S'il n'y a plus de « raies », si le mot devient un vecteur de sens continu pouvant osciller du même à son contraire, la faculté d'appréhender des « états » cognitifs précis par l'intermédiaire de tel mot défini, est menacée. « L'incommensurabilité du langage avec le réel, si chère à M. Bergson », met en péril l'intelligence, la réduit à « fabriquer ». « Ce type mobile, proteste Benda, triomphe pour d'autres causes : il enchante les princes de l'oblique, les clercs de la pirouette, tous ceux qui en quelque mode s'affranchissent de l'identité... Cependant que l'exaspération de l'honnête lecteur qui s'acharne à trouver un sens à ces « fluidités » emplit de gaieté des affranchis... Quelle que soit notre application, nous n'arrivons pas à comprendre ce que c'est qu'un *concept fluide* ? Nous comprenons très bien ce que c'est que le concept d'une fluidité, le concept d'une chose *en train de changer*, d'une chose *se faisant* ; mais cela, c'est un concept parfaitement *rigide*, parfaitement *défini* ; le concept d'*indéfini* est un concept parfaitement *défini*... » Cette « philosophie *pathétique* », selon l'article paru dans les *Cahiers*, XV-2, s'appuie précisément sur « l'extraordinaire prépondérance des femmes dans la direction moderne des choses de l'esprit », prépondérance qui joue un rôle considérable dans « cette guerre des valeurs pour l'occupation de ces places formidables qu'on appelle les mots ». Par ce « figarisme philosophique », la métaphysique devient un art et le philosophe se met à envier le poète. Il prend plaisir à « s'abîmer dans le pur sentir ». Benda en dénonce le moyen : « Ce n'est point de la littérature qui contient de la philosophie, c'est de la philosophie sur quoi on a posé de la littérature. Aussi bien les images ne sont-elles point l'effet d'un primordial et impérieux besoin visionnaire, comme chez un Hugo ou une Noailles ; elles sont là à titre pédagogique, très visiblement posées après coup et pour mieux faire comprendre une idée, comme chez un Taine, chez un Guyau ou un Jaurès[6]. »

*

* *

Bergson cherche-t-il à dissimuler les idées sous les images après avoir « pensé », « fait appel à l'intelligence » ? L'image n'est-elle chez Bergson que le produit du soupçon porté contre un entendement mal aimé ? La « philosophie de la mobilité » évite certes de se mouler dans un langage durci et plat. Mais est-ce pour ombrer le concept, ou pour en dévoiler les facettes inédites ?

Bergson cherche à « intervertir la direction habituelle du travail de la pensée ». Le travail habituel renforce l'inertie des termes pleins, ne les dispose que selon leurs arêtes dures. Or la philosophie de Bergson se présente, en un sens montant, comme une interrogation sur les « franges ». Bergson tient du Sioux, s'exclamera Lévi-Strauss : « leur parenté résulte d'un même désir d'appréhension de ces deux aspects du réel, que le philosophe désigne du nom de continu ou de discontinu, d'un même refus de choisir entre les deux ; et dans un même effort pour en faire des perspectives complémentaires débouchant sur la même vérité », de sorte qu'à certains égards

6. Dans les volumes de Julien Benda : *Le Bergsonisme ou une philosophie de la mobilité*, Paris, Mercure de France, 1911, 134 p., ou *Sur le succès du bergsonisme*, Paris, Mercure de France, 1914, 260 p.

« Bergson pense comme un sauvage[7] ». Cette « pensée sauvage » réalise son affranchissement en tâtonnant, si je puis dire, dans le souple de l'*affrangissement*. Contre le concept tout fait, qui suit la pente que les mots induisent sous la conduite d'une intelligence linéaire, Bergson dresse l'image parce qu'elle reste immergée dans le concept d'une intuition de la « chose ». La « donnée de l'intuition » est-elle susceptible d'un traitement extra-intellectuel, qui la fasse sortir du mutisme ou du silence ? Et puis il y faudra conserver le sens du bon sens, et de la vie, le vital, l'élan. L'image provoque une cure négative. Elle contraint le philosophe à sortir de la gangue millénaire des mots où s'insère une réalité préfixée. « L'art de l'écrivain consiste surtout à nous faire oublier qu'il emploie des mots. L'harmonie qu'il cherche est une certaine correspondance entre les allées et venues de son esprit et celles de son discours, les ondulations de sa pensée se communiquant à la nôtre... Le rythme de la parole n'a donc d'autre objet que de reproduire le rythme de la pensée. » On s'avance chez Bergson sur un tapis de métaphores. Mais ce n'est pas là l'essentiel. C'est là plutôt une « chorégraphie du discours », qui exprime « moins des états que des directions ». Cet « accompagnement moteur » de la pensée est immergé dans le schéma corporel, dans l'attention à la vie, par cette latence dynamique des mots (*L'âme et le corps,* 1912, EC, 849).

L'image, elle, est essentielle car elle résulte d'un dispositif volontaire, mais, contrairement à ce qu'estime Benda, dirigé de l'intérieur. On n'en finirait pas de relever et de classer les images chez Bergson[8]. Aussi le problème n'est-il que d'en comprendre le fonctionnement dans le discours philosophique. Les images émanent des cinq sens, et même de ce sens cœnesthésique qui joue un si grand rôle dans la philosophie des tendances, des poussées, des désirs et des inclinations. Tout ce qui opère dans le corps sans la pensée consciente, et même tout ce qui organise les dispositions du conscient langagier, n'est appréhendable que par image tant que les réponses scientifiques ne sont pas arrêtées. Le verbe s'en trouve grammaticalement revitalisé. Il n'exprime plus, dans le discours bergsonien, la seule affirmation à laquelle le destinait Port-Royal, ni la motricité d'une substance-sujet comme chez les aristotéliciens. Le verbe confère au substantif cet être des franges, ce bougé de la mobilité, par son temps et son mode. Allons au thème le plus abstrait, le néant et l'existence, abordé par l'*Évolution créatrice* : « Commençons par l'image... ». Les premières personnes du pluriel fourmillent, ainsi que *nous* et *notre,* qui viennent en tête de nos dépouillements informatisés. Non par majesté, mais pour associer le lecteur, pour constituer cette « philosophie collective » qui, dans Bergson, sera l'œuvre de tous. « J'atténuerai de plus en plus les sensations que mon corps m'envoie : les voici tout près de s'éteindre ; elles s'éteignent, elles disparaissent dans la nuit où se sont déjà perdues toutes choses... » Extrait de Proust ? « A l'instant même où ma conscience s'éteint, une autre conscience s'allume ; ou plutôt, elle s'était allumée déjà, elle avait surgi l'instant d'auparavant pour assister à la disparition de la première... L'effort par lequel nous tendons à créer cette image aboutit simplement à nous faire osciller entre la vision d'une réalité extérieure et celle d'une réalité interne. Dans ce va-et-vient de notre esprit entre le dehors et le dedans... » (EC, 730). Les grands mots de *Néant,* de *Rien,* de *Tout,* n'apparaissent

---

7. Lévi-Strauss, *Le totémisme d'aujourd'hui,* Paris, P.U.F., 1962, 164 p. ; p. 139. A paraître une communication présentée à la Décade Bergson de Cerisy en 1976 : *Bergson et l'indien Sioux,* étude sur le style et la langue de Bergson dans l'*Évolution créatrice.*

8. Voir E. Bréhier, *Images plotiniennes et images bergsoniennes,* dans *Les Études bergsoniennes,* vol. II, Paris, Albin Michel, 1949, 269 p. ; Lydie Adolphe, *La dialectique des images chez Bergson* (1951, *3.2*).

qu'au terme de ce parcours sinueux. Ils se trouveront habités de neuf : par le jeu des temps, le verbe y a inséré la durée ; par le biais des modes, il y fait se joindre constat de présence et optatif de compréhension. L'image du courant allumé, éteint, en demi-teinte, ôté, remis, secoue l'éclairage en tous sens. Il est évident qu'un psycho-physicien, un kantien, un Benda, ne peuvent qu'être traumatisés par cette conscience qui s'allume et s'éteint. L'image prend droit de cité constructivement, le contraire d'un accompagnement pédagogique : une provocation, un soulèvement métaphysique. Bergson l'étire, sur des pages souvent, puis la « fusée » éclatée se fixe sans durcir dans « l'élan vital », conservant, après le jeu des images, une métaphore vive. A moins que « la boule de neige » n'ait le même rôle à jouer !

*

* *

Remarquons que, pour Bergson, les images n'ont jamais tenu leur cohérence de l'exprimé. La conscience pure, la mémoire, la vie, sont à la fois l'éclatement de la fusée, puisqu'il faut subvenir au principe de l'*hétérogénéité,* et l'amassement de la boule de neige, puisque la continuité appelle l'enroulement au nom de l'*homogénéité* (il n'y a pas dix termes de ce genre, un peu barbare, dans tout Bergson : mais ce sont là les « catégories » de sa métaphysique). Un sage du Dakota, continuait Lévi-Strauss ! Une série d'images similaires équivaudrait précisément à ces concepts durcis que l'auteur dénonce ; ce foisonnement et cet entrecroisement des images contraignent l'imaginaire qui accompagne le réflexif à casser la représentation pour la ressourcer dans l'action puisqu'elle est mouvement, quasi-corps. Ce serait le mot *être* ou le mot *néant* qui ne veulent plus rien dire pour en avoir trop dit ; le mot creux de *vie,* pas cet *élan vital* dont la métaphore outrepasse l'intelligence constituée par cela même qu'elle garde d'instinct, marginal, sur les franges.

L'étymologie vient-elle à la rescousse ? Le mot est plutôt recherché par Bergson pour ce qu'il implique de métaphore vive, non pour la savante série de ses transformations morphologiques. Il doit y avoir dans les *l* d'*élan vital* un rien de la chose élancée et fusionnante, dont Leibniz, bien qu'il se défende de *goropiser,* rappelle qu'il *est* le mouvement doux de la chose, et dans un exemple qui associe les deux images de Bergson : « se fondre comme la neige, d'où la *Leine,* rivière d'Hannover ». Bergson ne manque pas de récupérer l'énergie du mot en lui redonnant sa gangue phonique. C'est en ce sens qu'il « violente les mots », car, que je sache, il n'a pas eu à leur endroit le sadisme de Heidegger. Par là l'épaisseur, la différence, l'étendue lexicales, se substituent à la monotonie, à l'identité et à l'espace logiques.

La métaphore entre dans ce calcul lexical des chances de voir : *intuition* fait d'abord appréhender ce que l'on ne voit plus, et que l'on ne doit plus voir pour voir. Elle naît des limbes de la frange du dessus : celle par laquelle, l'intelligence installée, garde une ouverture, non par elle-même mais parce qu'elle est vie, pour aller plus loin. Le mot se charge d'un nouveau destin, ni platonicien, ni cartésien, ni kantien ; spinozien peut-être puisque ce qu'il dit enfin est une visée, plus que vision, de la chose singulière accompagnée de conscience de soi, de Dieu et de l'ensemble des autres choses. Cela fait bien du monde en un pauvre mot, qui serait vide si l'univers ne l'habite plus. La métaphore est le remède à la polysémie des termes, puisque l'histoire fait que le philosophe dispose pour penser d'un langage construit dans l'action et pour l'action : redonnons donc au langage sa *praxis* originelle. La métaphore fixe l'idée avec légèreté, la jalonne, sans peser ni contraindre, laisse

passer le flux de la conscience, libre de s'éveiller ou de s'ensommeiller. Ne montrons rien, plaçons-nous en posture de voir.

La langue n'est donc plus un terrain de labour, sillonné par la charrue syllogistique, retourné par les herses du jugement analytique et de son compère synthétique. Elle devient terrain d'*expérience* métaphysique : elle dénude, présente, fait toucher. Elle est interne à ce que Bergson appelle « l'effort philosophique ». Elle ne constitue pas le discours comme le tireur de cartes qui choisit sa mise dans des cartons aux faces acérées. Dès les *Données*, les membres du jury étaient mystifiés : « C'est le même moi qui aperçoit des états distincts, et qui, fixant ensuite davantage son attention, verra ces états se fondre entre eux, comme des aiguilles de neige au contact prolongé de la main. » L'image est encore externe au contenu qu'elle illustre. Mais Bergson sortira du contenu parnassien ; l'audace gagnant, il supprimera le *comme*, permettant l'irruption de l'impressionnisme dans la philosophie. Ce retour à la palette primitive, au jeu des couleurs pures, avec le moins possible d'ombres portées sur le grisé classique, sans tranches de noir, c'est l'avenir du mot, signe de chose et non plus d'idée. Si elle n'est plus comptable, la langue redevient énergie, *énergie spirituelle*. Bien avant Du Marsais, le retour aux tropes a toujours été considéré comme la meilleure manière de ramener et l'idée et la chose à une philosophie plus active que représentative.

*
* *

Pour ce qui est du langage d'action, Jaurès en avait d'abondance à sa disposition. *De la réalité du monde sensible* s'écoute, se déguste, se mime, déferle en gestes des bras et du corps. Si Bergson évite les pièges statiques de la représentation en rouvrant le mot à l'acte, Jaurès ressaisit dans l'acte la langue philosophique sans statuer en représentation.

L'un et l'autre paient tribut à l'énorme apport des vocabulaires de spécialité qui font sortir la métaphysique de la sienne propre depuis Malebranche. Il y a peu d'entente entre eux et leur jury parce qu'ils ne peuvent prendre langue. Le vocabulaire kantien, adapté à la parisienne, ne les arrête pas une seconde. Le vocabulaire hégélien, encore mal assimilé à l'époque, reste devant le porche. Le vocabulaire spencérien, dont l'angliciste Bergson était féru, contraignait à un franglais qu'il n'imitera en rien. Le *Vocabulaire* admettra pour sa part *behaviorism, cognition, conation, connotation,* etc... Lalande est plutôt enclin à dresser un barrage contre l'invasion des idiomes étrangers : il est plus accueillant envers les nouveautés quand elles se tirent de racines grecques ou latines.

Quant à la spécialité philosophique, on sait bien, par le discours de Bergson, qu'il ne doit point y en avoir. Toutefois la couche des termes proprement métaphysiques reste impressionnante : relevés interminables de formes en *-ité*, en *-tion*, en *-isme*, en *-ique*. L'essentiel était de n'en plus partir, mais d'y parvenir. Le vocabulaire scientifique le plus neuf est invoqué : il a le même rôle que la métaphore : ouvrir à l'inobservé ; aussi envahit-il, chez Bergson comme chez Jaurès, le discours philosophique, et Couturat eût dû s'en déclarer content ! Les relevés comprennent une masse de termes en provenance de la psychologie de laboratoire, de la psychiatrie, de la physique, des mathématiques, de la biologie, puis plus tard pour Bergson, de la sociologie. L'*Essai* de 1888 commençait par cette phrase : « Nous nous exprimons nécessairement par des mots, et nous pensons le plus souvent dans l'espace. En d'autres termes le langage exige que nous établissions entre nos idées les mêmes distinctions nettes et précises, la même discontinuité qu'entre les objets matériels.

Cette assimilation est utile dans la vie pratique, et nécessaire dans la plupart des sciences » (EC, 3). Pour Jaurès, la science nomme autrement : elle appelle *éther* ce que le philosophe s'efforce d'étreindre dans l'*être infini.* Mais rien de psychanalytique dans leur lexique.

La langue philosophique de Bergson et de Jaurès, compte tenu de ces contraintes, frappe par sa simplicité et sa limpidité. Le vocabulaire y est naturel, la terminologie métaphysique, usitée depuis 2 000 ans, méritant bien d'être considérée comme relevant de la nature. Mais ce naturel repart au galop : il est effectivement infixable et, pour beaucoup, insaisissable. Oui, nombre de commentateurs de l'époque se plaignent de la langue de Bergson, de son incompréhensibilité ! Il est vrai qu'ils n'avaient pas encore lu *L'Être et le néant.*

*

* *

Cette connivence constatée, le discours jauressien (nous conserverons cette orthographe) se déploie dans d'autres dimensions. On connaît le fond de son opposition à Bergson, indépendamment du couple de classe bourgeois-travailleur. Une sensation n'est jamais séparée de la portion d'espace par laquelle elle « se manifeste ». Or « dans tous les efforts que fait M. Bergson pour éluder la quantité, il la suppose en secret ». *De la réalité du monde sensible* dresse au chapitre IV un réquisitoire anti-*Essai,* dont je ne sache pas qu'il ait été égalé[9]. Les arguments que l'on a avancés plus tard contre les fondements du bergsonisme y figurent tous, et bien mieux. Bergson n'en était pas inconscient, si, comme nous l'avons montré, les conclusions de *Matière et mémoire,* inconciliables avec celles de l'*Essai* pour bien des commentateurs, se comprennent comme une remise au point des théories de la thèse en fonction des critiques jauressiennes.

L'ouvrage de Jaurès reste aussi éloigné de la langue de Sorbonne que Boutroux, Lachelier, Waddington, Liard, Brunschvicg, peuvent l'être de Bergson. Si « le moi de Monsieur Bergson est l'ermite de la liberté », il n'est cependant point un clerc qui a trahi. On sait que Jaurès ne veut point la mort du capitaliste : il le rééduque au contact du peuple, dans la vie sociale de tous les jours. Ce moi « reste un ermite qui n'a point perdu toute malice ». La sensation implique la quantité, mais cela ne veut pas dire qu'elle soit toute mesure. Elle exprime les manifestations de l'être sensible. La sensation est « le point religieux de la connaissance et de la vie ». *Manifester, manifestation* : de Leibniz, Jaurès tient *exprimer, expression,* mais il fait surgir par le jeu des vicariances cette prise par la main qui convient si bien en métaphysique à celui qui saura prendre en main les foules. Oui, le style de Jaurès est une prise en main de l'écriture philosophique, avec poigne.

Disons d'abord que, contrairement au discours bergsonien, le sien est peu imagé. L'image y tient ce rôle pédagogique que Benda lui reconnaît contre Bergson : « Nous nous replions dans notre conscience, elle n'est intelligible et vivante que par la conscience absolue. Nous sommes comme des plongeurs que le ressort de l'eau ramène obstinément à la surface, à la lumière infinie du ciel » (p. 271). D'accord pour le côté externe de cette rhétorique de l'image-exemple. Mais pas d'accord quand cette manifestation de la terre et du ciel dresse tous les éléments sur la place de Grève : « La splendeur des soleils et la douceur des nuits sont exactement, et non

9. Ces textes de Jaurès sont tirés de *De la réalité du monde sensible,* dont la seconde édition ne comporte pas de changements, Paris, Alcan, 1902, 429 p.

point par vaine figure, un reflet de la lumière éternelle ; écoutez les murmures du soir qui flottent avec l'herbe et le vent et le rêve des êtres : c'est vraiment un murmure divin ; et lorsque l'âme écoute et croit entendre le silence infini de la nuit, elle ne se trompe pas, car l'indifférence infinie de l'espace n'est qu'apparente : elle est traversée et émue par le vol mystérieux des pensées, des songes, des âmes ; dès lors, il y a comme un vague frisson d'individualité qui se répand dans la placidité de l'être universel : c'est ce frisson vague que l'âme pleine d'attente recueille dans ce silence infini et passionné qui semble tout près de devenir une voix. Et comme cette pénétration de la conscience et de l'être de l'individuel et de l'universel est en Dieu et par lui, c'est vraiment Dieu lui-même que nous écoutons tout bas et que nous entendons dans la silencieuse parole des nuits... » (p. 88). On ne lit pas, j'allais dire la *Profession du Vicaire savoyard,* on se laisse immerger dans la langue philosophique du vicaire de Carmaux. Ce chant d'être et d'infini est le cœur de la manifestation. Il illustre le second indice : manifestation du *religieux*. Il faudra s'interroger un jour sur Jaurès et la *Profession* : ce qu'est la religion naturelle de l'un et de l'autre, et leur style comparé. Le langage *est* l'être. Le *religieux,* c'est le lien par excellence, qui manifeste l'ordre de l'univers. Il faut à cette manifestation autre chose que des mots creux : il y faut un souffle.

Cette disponibilité de Jaurès est hugolienne. Elle se connaissait telle : « Le Dante et Hugo sont des poètes complets et religieux : ils ont eu tout à la fois le frisson du mystère et l'éblouissement de la clarté... La vision des sens est si puissante qu'elle rapproche tout et que le mystère divin appelé au premier plan sensible apparaît, par cela même, plus prodigieux : l'infini visible n'est plus que la surface de contact de l'âme et du mystère et nos sens mêmes sentent frémir celui-ci » (p. 71). L'image ici n'est plus pédagogique : elle devient invocatoire, révélation de l'être par le sensible. Elle reste toujours plus tiède chez Bergson, et plus discrète, devra-t-on dire plus « intellectuelle » ? Certainement car la fusion du volcan jauressien est indomptable. Bergson doit effectuer un détour sinueux sur le sentier de la guerre de l'être ; Péguy ne l'appréhendera qu'au travers des révélations spectrales ; Jaurès parle en Dieu : il est, des trois, le seul prophète.

Il fallait donc que sa langue fût religieuse en philosophie : elle le devient par un troisième degré de l'image qui constituerait, si Jaurès avait eu le loisir d'en connaître d'autres, sa période bleue. « Il m'est arrivé, après avoir marché longtemps dans la lumière enivrante de l'été, de ne plus me sentir moi-même que comme un lieu de passage de la lumière ; mes yeux me faisaient l'effet de deux arches étranges par où un fleuve de lumière, se développant en moi, submergeait et effaçait peu à peu les limites organiques de ma conscience » (p. 169). Remplacez la lumière par les foules, et vous avez le ressort fondamental du discours politique chez Jaurès. Pour ce qui est du philosophique, voici l'être ouvert, l'être des liaisons. « Le jour où l'univers eut les veines ouvertes », pleurait Noailles au soir où la foule « avec amour vous mêle aux cendres de Hugo ».

Cette expérience de l'unité universelle, sur quoi rompra Péguy, est installée dans le surréalisme tranquille de l'immanence naturelle. Cette présence de la terre et des soirs, du ciel et des aurores, de la nature et de l'humanité, constitue un discours de plein champ à la Zola qui emporte la voix ténue de Bergson. « Que de fois, en cheminant à travers les sentiers, à travers champs, je me suis dit tout à coup que c'était la terre que je foulais, que j'étais à elle et qu'elle était à moi, parce qu'à chaque pas je la sentais et je la possédais tout entière, et que mon âme, si je puis dire, marchait en profondeur... » (p. 155).

Les imparfaits s'enchaînent, jusque dans *L'Armée nouvelle* (p. 305) : « Je me souviens... je fus saisi... Il me semblait... je me demandais... Je ne leur voyais pas...

Je ne voyais pas bien... Cet homme qui passait... » Et puis, pour rompre cet endormissement de l'état social, le cri humain, la rupture de rythme, le constat d'un déséquilibre face aux forces vives, l'éclair de la création : « Il a fallu à une élite prolétarienne un effort prodigieux d'esprit pour en arriver à entrevoir, au-dessus de l'ordre social présent, la possibilité d'un ordre nouveau. » Qu'avait-on à attendre des *Deux sources* ? Par l'imparfait, Jaurès atteint l'infinitif, parce que l'infinitif, plein de son infini, est déjà là : « Je crois que la simple formule immédiate, *l'être est*, est à la fois plus vraie et plus religieuse que la déduction de M. Lachelier. » Bergson évoque l'élan, Jaurès vibre à l'unisson : « Elle est plus religieuse parce qu'elle émeut à la fois dans un mystérieux unisson toutes les forces de l'esprit et de l'âme, qui ont toutes rapport à l'être et qui n'attendent pas, pour s'exalter, d'en avoir reçu congé d'un artifice logique... Elle est plus vraie parce qu'elle ne dissocie pas, même momentanément, la vérité et l'être, qui ne peuvent se déduire l'un de l'autre justement parce qu'ils ne font qu'un » (p. 26). À ce niveau les structures syntaxiques de la langue se trouvent suspendues : « on peut aller aussi bien de l'attribut au sujet, que du sujet à l'attribut. L'être est : pourquoi est-il ? Parce qu'il est l'être. Pourquoi est-il l'être ? Parce qu'il est. Il y a génération réciproque et éternelle du sujet et de l'attribut. »

Nous allions oublier que nous lisions une thèse de métaphysique. La langue philosophique de Jaurès ne comporte tout compte fait que peu d'images et recourt bien peu à la métaphore. Elle réalise l'illustration de la formule : « l'être n'attend pas... » Le lexique métaphysique de Jaurès, des pages durant, est réduit à sa plus simple expression. On trouvera sans doute dans les coefficients de son lexique une grande pauvreté du vocabulaire si on le compare à celui de Bergson, surchargé. Jaurès reste adepte des vieux mots : mais alors comment fait-il sa révolution ? Là encore, c'est le *religieux* qui compte, l'art des liaisons, la symphonie des cadences, l'exaltation des périodes, bref la manifestation qui cette fois, sans image superposée, immiscée ou ontologique, éclate par le jeu des relations syntaxiques et verbales : « Mais précisément parce que l'être infini est un acte, il fonde la puissance. Étant l'être infini, il rend par là même possibles des déterminations innombrables et ordonnées de l'être. Il n'est pas une forme spéciale de l'être, il est l'être, et il rend par là même possibles toutes les formes de l'être. Or ce qui est possible par la vertu éternellement agissante de l'être infini est par là même réel ; et voilà comment l'acte éternel et infini de l'être fonde, par sa seule affirmation, une puissance infinie d'être. Cet acte infini, c'est ce que nous appelons Dieu ; cette puissance infinie c'est ce que nous appelons le monde. » Cette épopée de l'être est égrenée pas à pas, motte à motte, puis, un saut de côté : « Et parce que le monde est la puissance infinie de Dieu, il manifestera Dieu comme substance, comme force, comme unité, comme conscience ; il le manifestera comme substance en restant fidèle à travers toutes ses transformations à l'immutabilité de l'être ; il le manifestera comme force en évoluant sans lassitude ni défaillance à travers la durée sans terme... » (p. 66). Jaurès obtient ici par la répétition ce que les imparfaits lui apportaient tout à l'heure : ce centre de pesée de l'unité, de l'être.

Les philosophies du *nexus* en sont toutes là. Malebranche, dans ses chapitres sur le jugement naturel, en vient à cette aridité du vocabulaire et à cette richesse des relations : Merleau-Ponty, travaillant sur Malebranche explicitement et implicitement sur Jaurès, exposera cette philosophie du *religieux*, du lien universel dans l'unité de l'être. Mais avec quels mots et quelles images le philosophe peut-il s'y risquer tant qu'il ne dispose que des langues naturelles encombrées de perception, de fabrication et de polysémie ? Pour en traiter, Jaurès part de ce pas que le jeune Péguy aimait et peinait à suivre quand le premier maître, déclamant du Racine à travers bois, l'entraînait loin des usines et du quartier latin. Certes ce n'est pas

Bergson qui, de sa voix fluette, eût fracassé les chênes ! Jaurès compose dans la pâte du langage ; Bergson est la dentellière du mouvant. Pour Jaurès, le point est toujours d'exclamation, pour Bergson il reste de suspension. On peut fort bien œuvrer sans ces images et ces métaphores que proscrivent les philosophes de la représentation à la suite des remontrances de Port-Royal. C'est par le souple et le souffle que Jaurès évite les ornières du vocabulaire scolastique : Bergson le capte par le reflet des images entre elles qui, une fois leur foyer précisé, laissent le champ libre à l'usage des termes admis, même par Lalande.

*
* *

Ces formes pleines des vocabulaires métaphysiques tiennent leur place dans ce nouveau rôle : elles ne sont point asservies, mais sont dégagées de toute servitude. Remises à neuf, leur coefficient d'emploi est très élevé. Pour Bergson, on trouve en tête des hautes fréquences, selon les œuvres : *espace, étendue, matière, conscience, durée, temps, intelligence, instinct, vie, matière, mouvement, effet, état* ; avec des qualificatifs hautement estimés : *homogène* et *hétérogène, simple* et *identique, interne* et *externe*, etc... Eh oui, comme chez ceux qu'il combat, il retombe dans la spécificité du langage philosophique. Jaurès est porté vers *mouvement, être* nominal, *infini, éternel, tout*, nominaux, *puissance, acte, forme, matière, unité, harmonie*, etc... Ce n'est donc pas par là que ces deux auteurs diffèrent de leurs confrères philosophes en place : mais par le maniement de ces vocables, et par l'appel à un vocabulaire usuel et banal qui remplit leurs tables d'occurrences avec tout ce qui articule les métaphores. Bergson *chasse, vise, tire, parcourt, va* et *vient* ; Jaurès *manifeste, exprime, enveloppe, reçoit, reproduit, travaille.*

Les termes privilégiés que Dom Deschamps mobilisait pour établir sa « grammaire métaphysique » ont été fort bien repérés. L'*Évolution créatrice* est une étude sur *tout* et *le tout*[10], sur *rien* et *le rien*, avec majuscules le cas échéant. Il va de soi qu'un philosophe de l'évolution porte attention à l'impensé du langage, et il n'est pas étranger à la question que ce soit un bergsonien qui devienne le chantre du *presque rien.* Jaurès est plus à l'aise avec son fourmillement d'*être* nominal et verbal, avec *un, infini, mystérieux,* qui dénote le champ du *religieux.*

*
* *

Énergie ! Le mot vient des auteurs ; il manifeste leur hostilité aux abandons de la philosophie ambiante, à ce que Péguy appellera son « rangement ». Mais il manifeste aussi pour lui-même : la langue philosophique des années 1880-1914 n'est plus aseptisée de classicisme, gondolée d'*en soi*, de *pour soi*, de *noumènes* et de *transcendantal.* Elle prend l'air. Elle ne s'enferme plus, chez nos deux auteurs, dans les représentations d'idées, c'est-à-dire dans les querelles de mots. Elle va à la chose, au monde, à la société, à l'homme.

---

10. Nos apparats critiques de l'édition du *Rire*, dans les *Œuvres*, font curieusement tomber de la première édition de ce petit ouvrage 26 *toujours* et 62 *tout-toute*. Travers de plume fâcheux... Mais aussi méfiance envers cette « grammaire métaphysique » qui joue sans direction sous la plume.

Au fond, s'il n'y avait pas ces deux-là, les quelques mots de Brunot prononcés à propos du XVIIe siècle eussent encore suffi à l'histoire de la langue française philosophique. La « nouvelle conquête » du français résultait de la mainmise de Port-Royal, puis de l'École Royale Militaire, sur le style philosophique. L'écriture du philosophe doit être filtrée au travers du quadruple principe de la raison arnaldienne : concevoir, juger, raisonner, ordonner. Nous avons expliqué comment Lancelot[11] avait dû rengainer les verbes de désir, d'option, de vouloir et de sentir de sa *Grammaire,* que la *Logique* refusait d'abriter : cruel exemple du guichet interne à Port-Royal, retombant entre les deux versants de la langue. Le représentatif et l'affirmatif isolés répondaient à l'art de penser clair : mais le volitif relevant par trop de l'impensé et, qui sait, de l'impensable, restait évincé. Il faudra les efforts de Leibniz, de Condillac et de Rousseau pour que la langue philosophique retrouve ses nerfs et ses muscles. Si chez Bergson et Jaurès le sentir, le vouloir, le désir, les inclinations, bondissent dans la droite ligne du discours, c'est parce que la langue redevient énergie, comme le souhaitait Du Marsais, mais en rapportant plus le trope à ses origines qu'à ses fins. Bergson et Jaurès ont sorti d'exil l'adjectif et le nom commun, la cavalcade des termes fonctionnels et des verbes, en évitant aussi bien les sirènes syllogistiques que les aphorismes éternitaires.

Qu'il y ait « belle époque » pour elle, la philosophie le doit à ces deux auteurs inspirés des arts. Il n'en ira plus de même dans l'après-guerre et il faudra attendre un nouveau choc pour que la conscience philosophique se rouvre à « l'existence ». Mais, curieusement, il y faudra deux sortes d'œuvres séparées : des traités, d'un côté, alourdis des miasmes phénoménologiques et psychanalytiques ; de l'autre, des romans et des tragédies. Il avait fallu deux cents ans à la philosophie française pour se relever de la déchirure tragique entre le désir et l'idée ; il lui faudra de nouveau trente ans pour retrouver le problème, mais sans être capable de le résoudre dans l'unité d'un langage. Jaurès et Bergson marquent cette « période » en insérant l'image et le dialogue, les tropes et le sentir, le verbe et l'être, dans une langue unique.

André ROBINET

11. Cf. A. Robinet, *Le Langage à l'âge classique,* Paris, Klincksieck, 1978, 294 p. Sur l'éviction par les « logiciens » des articles sur le vouloir présentés par les « grammairiens », cf. « Présenter et représenter » et « La grammaire spéculative », p. 21 sq., et *La pensée à l'âge classique,* Paris, P.V.F., 1981. Au sujet des dépouillements informatiques des discours, cf. notre étude *Le Défi cybernétique : l'automate et la pensée,* N.R.F., *les Essais CLXXIX,* Paris, Gallimard, 1973.

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DU FRANÇAIS

LES DÉBUTS DE LA SÉMANTIQUE NORME ET ESTHÉTIQUE A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

Sous ce titre, on voudrait ici confronter l'analyse que font de l'évolution de la langue qui leur est contemporaine deux ouvrages de sémanticiens : *La Vie des mots* d'Arsène Darmesteter[1] et l'*Essai de sémantique* de Michel Bréal[2], et un livre de puriste : *l'Esthétique de la langue française*, de Rémy de Gourmont[3]. Dans ces trois textes, mais avec des pesées différentes, le français est à la fois décrit et jugé. R. de Gourmont, dont le pamphlet passionné est centré sur la langue de son temps, utilise dans son argumentation les acquis récents de la linguistique, et tout particulièrement dans le domaine du sens ; et les livres de Darmesteter et de Bréal soutiennent, dès qu'il s'agit des transformations contemporaines, des considérations d'ordre normatif ou esthétique, qui ne s'accordent pas toujours avec les principes qu'ils posent. Ces rencontres — dont les modes sont complexes — entre des ouvrages d'inspirations différentes sont rendues possibles tant par l'évolution de ce qui est alors en train de devenir la linguistique que par les bouleversements sociopolitiques et scolaires de la fin du siècle.

Bréal, comme Darmesteter, ont comme objet d'étude le changement, ce qui vient de la perspective comparatiste des travaux des écoles allemandes, et s'oppose à la description intemporelle qui était celle des grammairiens-philosophes français du XVIIe siècle[4]. Mais la naissance de la sémantique s'inscrit dans une double transformation de cette perspective : renversement tout d'abord du processus étudié : au lieu d'analyser les formes dans une remontée vers leur origine, on suit le processus de leur évolution. Ce qui conduit certains chercheurs à donner aux langues un modèle biologique, la linguistique devenant une science naturelle ; et permet également aux néo-grammairiens de poser des lois phonétiques à caractère radical et mécaniste.

C'est sur cette première évolution, que nous ne pouvons développer ici, que se greffe celle qui nous concerne, en tant qu'elle est commandée par l'intrusion de la signification dans une étude scientifique des langues. Le travail sur le sens, qui commence avec *La vie des Mots* au plan lexical et se poursuit sur un plan plus général avec l'*Essai de Sémantique*, implique en effet des mutations importantes dans les domaines et les méthodes. Étudier la transformation du sens dans la langue entraîne la restriction du champ d'analyse : au lieu d'une comparaison entre des langues, on s'attachera à la destinée d'une seule. La biologie sera supplantée par l'histoire et l'élaboration des lois sémantiques concurrencera celle des lois phonétiques.

Or il n'est pas indifférent que cette préoccupation du domaine sémantique soit le fait de chercheurs français : c'est que par là vont se nouer, — ce qui n'ira pas sans problèmes — les méthodes héritées de la philologie et la tradition française issue de

---

1. A. Darmesteter *La vie des mots étudiée dans leur signification* Paris, Delagrave 1887.
2. M. Bréal *Essai de Sémantique (science des significations)* Paris, Hachette 1897.
3. R. de Gourmont *L'Esthétique de la langue française* Paris, Mercure de France 1899.
4. Exception faite, bien entendu, des analyses de Condillac, d'ailleurs reprises, comme on le verra, dans les travaux des sémanticiens. Cf. Condillac, *Grammaire*, I, L'*Analyse du discours*, in *Corpus général des philosophes français*, T. XXXII, vol. I, P.U.F, Paris.

la Grammaire Générale, liée à la rhétorique et à la philosophie. Cette rencontre de méthodes s'accompagne d'un glissement d'objet non moins problématique : travailler sur la langue dans son évolution implique en effet la reconnaissance du peuple comme moteur des changements linguistiques ; en même temps que l'étude du sens confère à la littérature d'une langue le statut d'objet d'analyse linguistique. Les sémanticiens sont donc appelés à considérer l'évolution de la langue, du latin à l'époque classique, et du XVIIe au XIXe siècle, en tenant compte de l'usage, des institutions, des relations du pouvoir central et des dialectes, et des rapports entre écrivains, grammairiens et peuple.

Déjà au milieu du siècle, les historiens de la langue française, tels Chevallet[5] ou un peu plus tard, A. Brachet[6] s'étaient heurtés à des problèmes de norme et d'esthétique lorsqu'ils décrivaient le passage du latin au français du Moyen Age et du français du Moyen Age à la langue classique, empêtrés qu'ils étaient, à travers leur souci d'objectivité philologique, dans une problématique de décadence et de progrès : comment de la corruption du latin avait pu sortir la perfection de la langue classique ? A tout le moins pouvaient-ils, comme le fait Brachet, invoquer une stricte séparation de points de vues entre le linguiste qui constate la perte des régularités formelles de la langue populaire, et l'esthète contemplant la construction du trésor littéraire. Mais les sémanticiens n'ont plus ce recours, puisque leur objet est la constitution du sens et ses fluctuations, à travers l'ensemble du corps social.

De même, ces historiens de la langue ne connaissaient pas, au milieu du XIXe siècle, l'acuité des problèmes de norme et d'usage auxquels sont affrontés les sémanticiens qui écrivent après 1870, c'est-à-dire après la guerre et la Commune, au moment où la grammatisation accélérée du peuple et le système parlementaire amènent des bouleversements rapides et profonds dans les frontières qui séparaient auparavant langue populaire et langue de l'élite, illettrés et savants, masses et artistes. Bouleversements qui sont à l'origine du livre de Gourmont, et qui se retrouvent dans les analyses de Darmesteter et de Bréal lorsqu'ils traitent de la langue de leur temps, et deviennent, de ce fait, juges en même temps qu'observateurs.

Les débuts de la Sémantique marquent à la fois une assimilation des théories linguistiques du temps et une réaction par rapport à celles-ci : Darmesteter et Bréal ont en commun le souci d'appliquer au sens les méthodes scientifiques élaborées pour la transformation des formes, et de chercher à poser des lois qui aient sur ce plan la valeur reconnue sur un autre aux lois phonétiques. Et tous deux ont une même exigence : faire reconnaître les langues littéraires comme des objets à part entière pour les linguistes, ce qui entraîne une prise en compte de l'esprit humain et du corps social.

Dans *La Vie des mots*, il y a ainsi continuité parce que le modèle utilisé est celui de la biologie, mais rupture parce qu'il s'agit des mots. A. Darmesteter a beau comparer les mots à des plantes qui « naissent, vivent et meurent », il n'en reste pas moins que l'objet considéré n'est plus le son, la syllabe ou le suffixe, dans leur évolution isolée, mais le mot par rapport à son sens, et le système que forment les mots à l'intérieur d'une langue, comme le montre à travers son exotisme biologique ce titre d'un des chapitres : « Comment les mots vivent entre eux ». Dans le « entre eux » se montre un souci de la structuration des termes à l'intérieur d'une langue qui s'oppose à l'utilisation du modèle biologique qui est par exemple celle de

---

5. A. de Chevallet, *Origine et formation de la langue française* Paris, JB Dumoulin 1853-1856.
6. A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française* Paris, Hetzel, 1868.

Schleicher : lorsque ce dernier écrit que « les rapports de classification sont à la vérité essentiellement les mêmes dans le domaine des langues et dans celui des êtres naturels[7] », il s'agit d'une comparaison *entre* langues, en vue d'établissement d'espèces et de filiations.

A ce recentrement de l'analyse sur une seule langue s'ajoute une autre implication du travail sur le sens : la liaison nécessaire de l'évolution des mots et de l'esprit humain, dans une tentative explicite de constituer un champ nouveau de recherche : « la science de la signification, écrit Darmesteter, fait partie de l'histoire de la psychologie ». Cela signifie que cette science n'est pas pensable en dehors de l'histoire : toujours la perspective évolutionnaire ; mais aussi que la « psychologie », au sens où il l'entend, c'est-à-dire la prise en compte de l'esprit humain à travers une collectivité est un paramètre nécessaire. Rupture également sur ce plan par rapport à Schleicher, qui affirme, rappelons-le :

> « Les langues sont des organismes naturels, qui, en dehors de la volonté humaine, et suivant des lois déterminées, naissent, croissent, se développent, vieillissent et meurent[8]. »

Pour Darmesteter, l'évolution d'une langue est un processus auquel l'homme est soumis, en tant qu'être de la nature, mais qui comprend également une spécificité irréductible et dont la psychologie doit rendre compte, en tant qu'elle représente une sorte de logique de l'inconscient collectif, domaine exploratoire entre le rationnel et l'organique. C'est par le recours à cette dimension que pourra se faire la rencontre entre les acquis de l'école allemande, et la tradition descriptive d'une grammaire appuyée sur la logique et la rhétorique.

La psychologie, dans cette perspective, sert donc à distinguer l'évolution de la langue d'un pur processus biologique ; elle permet également de ne plus concevoir le langage, dans la tradition des grammairiens-philosophes, comme une construction de l'esprit. Ainsi trouve-t-on des refus de l'étymologie qui se fondent sur la séparation du monde des mots et de celui des idées : le langage n'est plus ici reflet de la pensée. Voici comment Darmesteter analyse la séparation du sens des termes *meurtre* et *meurtrir*, ou encore *garnement* et *garnir* :

> « Malgré les liens de famille que le développement de la langue peut établir entre les mots, le plus souvent ils vivent chacun leur vie propre... parce que les hommes en parlant ne font point d'étymologie. Les mots servent pour des idées qu'ils expriment ; celles-ci sont indépendantes. La parenté qui peut unir entre eux des groupes de mots n'a rien à voir avec les groupes d'idées qu'ils sont chargés d'exprimer » (p. 133)

Et il insiste sur le caractère non pas rationnel mais naturel du langage, œuvre de la collectivité :

> « Le suffrage universel n'a pas toujours existé en politique : il a existé de tout temps en matière de langue ; là, le peuple est tout-puissant, et il est infaillible, parce que ses erreurs, tôt ou tard, font loi. Le langage en effet est une création naturelle et non une construction rationnelle et logique... Les erreurs de logique, les anomalies, du moment qu'elles sont acceptées de tous, cessent d'être anomalies et deviennent formes légitimes de la pensée » (p. 117)

Darmesteter se situe entre la Biologie et la Logique. En effet, son refus de

---

7. in Schleicher : *La théorie de Darwin et la science du langage* Weimar, 1863, p. 7.
8. *Ibid*, p. 4.

l'étymologie correspond à un refus de la recherche systématique d'une origine commune à des éléments formellement apparentés, autant qu'à celui d'une correspondance entre mots et idées, ceux-ci étant le reflet de celles-là. Il y a, semble-t-il, dans cette sorte de formation de compromis entre les acquis récents de la philologie et de la grammaire comparée, et la tradition philosophique de la grammaire, la condition de possibilité d'une linguistique à partir de ce point précis de la transformation liée au sens.

En même temps, l'intervention de la psychologie, et de l'analyse des productions du travail souterrain et collectif d'un peuple a comme conséquence immédiate un glissement de domaine : les langues littéraires deviennent pour le linguiste un objet d'étude privilégié. Contrairement aux comparatistes et à leurs disciples, tel Max Müller[9], qui ont un prédilection pour le changement rapide des langues sans écriture, la langue étant saisie « dans le libre jeu des forces auxquelles elle s'abandonne » (p. 14), Darmesteter veut analyser le jeu des facteurs mis en œuvre dans les langues littéraires, si complexe qu'il soit : « Depuis quand, demande-t-il, la complexité des faits est-elle une raison pour déprécier la science qui les étudie[10] ? »

Or cette complexité même entraîne le linguistique vers l'idéologique. Si l'on passe de l'élaboration des lois mécanistes rendant compte des processus qui affectent des êtres vivants à l'étude du lexique lentement façonné par l'esprit humain, on rencontre l'épaisseur des sujets parlants et écrivants. A partir du moment où le linguiste ne travaille pas sur l'évolution des « idiomes » mais sur celle des langues littéraires, il lui faut se préoccuper de la responsabilité des innovations qui les affectent : dynamique populaire et/ou travail de lettrés. Et de même que la distinction de la « construction usuelle » amène Du Marsais, loin de l'abstraction Port-Royaliste, à la délimitation d'une classe qui est celle des « honnêtes gens »[11], de même le passage, au XIXe siècle, du domaine phonétique au domaine sémantique bute-t-il sur les usages et les groupes sociaux. Si l'on ne passe pas à travers les mots, on ne peut passer à travers les gens.

Dans *La Vie des mots*, l'infiltration du linguistique par l'idéologique s'observe tant dans les méthodes du chercheur que dans la définition de son rôle. Il suffit pour ce faire d'examiner le principe posé comme central par l'auteur : celui de la tension entre « forces révolutionnaires » et « forces conservatrices » dans l'évolution d'une langue. En effet, derrière la connotation politique de leur dénomination, que sont ces forces ? Darmesteter définit les principes conservateurs comme des éléments de

---

9. Max Müller, *La Science du langage*, Paris, Durand et Lauviel 1867 (traduction d'un cours donné à Londres en 1861).

10. Cette direction est déjà celle de Littré. Cf. *Histoire de la langue française* Paris, Didier, 1863. Introd, p. IX :

> « Les langues ont des événements, ces événements en font l'histoire, et ils se lient de toutes les façons au développement social, politique, littéraire, des peuples ».

11. Du Marsais, article *Construction* de l'*Encyclopédie, Œuvres complètes de* Du Marsais T.V., p. 38. La construction usuelle est celle

> « où l'on suit la manière ordinaire de parler des honnêtes gens dont on parle la langue... j'entends les personnes que la condition, la fortune ou le mérite élèvent au-dessus du vulgaire, et qui ont l'esprit cultivé par la lecture, la réflexion, et par le commerce avec d'autres personnes qui ont ces mêmes avantages ».

l'échafaudage culturel d'une civilisation : du plus individuel, comme la surveillance de la prononciation d'un jeune enfant, au plus général : les livres sacrés, comme la Bible ou le Coran, en passant par l'ensemble des productions littéraires. Tandis que les « forces révolutionnaires » sont constituées par l'action des altérations phonétiques, celle des changements analogiques (qui, à ses yeux, relèvent de la grammaire) et des néologismes, le tout étant d'ordre essentiellement oral et populaire. Le linguiste a donc une double tâche : l'étude des forces révolutionnaires, qui lui appartient en propre, et celle de la tension, dans l'évolution de la langue, entre les deux types de forces. Tâche problématique, qui oscille sans cesse entre analyses traditionnelles et novatrices, observations scientifiques et réactions puristes.

Les lois qu'élabore Darmesteter dans le domaine du lexique constituent une codification de l'évolution des rapports de sens entre les mots et à l'intérieur des mots, dans laquelle on relève à la fois des avancées sur le plan de la technique linguistique : les lois d'enchaînement et de rayonnement renouvellent ainsi l'étude des changements de sens dans un domaine balisé jusque-là par l'étude des tropes ; et des contradictions entre ces avancées et la tradition des analyses classiques, liée à des préoccupations normatives : marche au frein et à l'accélérateur dont le traitement de la synonymie est un exemple particulièrement net.

Darmesteter voit dans la synonymie un cas particulier de la « concurrence vitale » (p. 135). Cette métaphore biologique lui permet de couper avec l'analyse traditionnelle, fondée sur l'étymologie, dans laquelle le terme de synonymie recouvre des phénomènes hétérogènes, qu'il distingue soigneusement : les deux premiers cas, c'est-à-dire les formes phonétiques différentes, ou les emplois syntaxiques différents que connaît un même mot sont rejetés au profit de ce qu'il appelle véritablement synonymie, — et qui est devenu l'acception moderne du terme —, c'est-à-dire le processus qui fait que des mots « d'origine et de signification différente... arrivent, dans le corps de la langue, à s'entrecroiser » (p. 139). Cette rupture par rapport à l'étymologie classique est confirmée par les notations qui ont trait aux deux premiers groupes de termes : pour des différenciations telles que *cerveau/cervelle*, *cours/course*, etc... (p. 145), l'étymologie est récusée au profit de « l'usage de la langue », qui a fixé « à chaque mot sa valeur propre » et « c'est lui qu'il faut consulter pour en rendre compte ».

En revanche, les analyses que fait l'auteur des différences de sens entre les synonymes du troisième groupe font problème : elles se fondent en effet soit sur l'usage, et les contextes situationnels et linguistiques, soit — ce qui est contradictoire avec ce type d'analyse — sur l'étymologie. Il en est ainsi pour *demeurer*, *rester*, *loger* : après avoir écarté *rester* comme étant un néologisme populaire (p. 146), il distingue *loger* de *demeurer* en raison de leur sens d'origine, *loger* venant de *loge*, et *demeurer* d'un sens primitif qui est : « tarder en chemin » ; il attribue en conséquence à *demeurer* une idée de durée qu'il refuse à *loger*.

Cette distorsion entre innovation et tradition s'appuie sur des éléments idéologiques précis ; l'analyse se veut une description de faits de langue mais le linguiste ici n'est pas seulement observateur regardant objectivement des phénomènes : il est également juge. La dimension normative manifestée dans le rejet de *rester* se confirme dans la conclusion du chapitre, puisqu'y est évoqué le « bon usage » de la langue, ce qui est bien différent de l'« usage » utilisé comme principe linguistique et que, dans un recours explicite à l'étymologie, il y invoque le « vrai sens » qu'est le sens premier. Il affirme (p. 148), d'une manière contradictoire avec l'ensemble de son étude de la synonymie, que son but essentiel est de « rétablir le sens primitif » des mots et que si l'on doit admirer la logique inconsciente qui dirige la langue dans ses extensions et développements, c'est en tant qu'elle correspond à un « instinct »

normatif, si l'on peut associer ainsi ces deux termes ; instinct « qui vous dit que tel emploi seul est juste ou conforme au génie de la langue » et qu'« il faut chercher à rendre sûr par la lecture des écrivains, par la fréquentation des honnêtes gens et surtout par la réflexion et l'observation personnelles » (p. 148). Darmesteter est ici exactement sur la trajectoire de Du Marsais, alors que la situation sociale et que les institutions politiques et scolaires ont, elles, totalement changé.

Ces contradictions de l'auteur, dans ses tâtonnements pour dégager un système d'analyse novateur, se retrouvent si l'on passe de son travail sur le lexique à ce que sont ses conceptions linguistiques d'ensemble : dans le rapport du langage aux différentes langues se marque une lutte entre principes d'ordre scientifique et considérations d'ordre idéologique. Ainsi voit-on affirmé d'un côté le caractère de processus naturel et inconscient que revêt l'évolution du langage, contemplé de Sirius par le linguiste qui y voit aux prises « l'esprit et la matière... deux faces d'une même force à jamais reconnaissable, l'Être » (p. 176), et de l'autre proclamée l'inégalité entre les langues et l'exaltation du français, en tant que langue d'une nation. D'abord en tant que langue aryenne et pouvant de ce fait accéder à l'abstraction, ce qui est impossible aux langues sémitiques car l'esprit y garde (p. 100) « l'image et l'empreinte de la sensation matérielle » et la métaphore y reste toujours métaphore. Puis, à l'intérieur des langues aryennes : il oppose la fixité des rapports que marque l'anglais dans son utilisation des prépositions à la capacité qu'a « l'esprit français, plus mobile que l'esprit saxon » (à se laisser) « entraîner par des rapprochements délicats » (et à suivre) « complaisamment les détours de subtiles analogies ».

Même glorification du français à propos de l'évolution de la langue au cours des siècles et de l'esprit d'analyse qui lentement a désorganisé sa vieille construction à demi-synthétique pour lui substituer « une construction logique et toute raisonnée ». (p. 118) Conception qui, on le voit, est plus proche de celle que l'on trouve dans le *Discours sur l'Universalité de la langue française* que d'une observation scientifique et dans laquelle se mêlent étroitement langue, esprit et race.

Il y a bien là contradiction entre une vision du français allant toujours vers plus de clarté et de logique dans sa supériorité sur les autres langues et le processus de la lutte entre forces révolutionnaires et forces conservatrices décrit ailleurs par l'auteur : là, le mouvement, œuvre du peuple, n'est qu'une suite de corruptions comme le montre d'ailleurs le passage (p. 117) cité plus haut à propos de l'intemporalité du suffrage universel en matière de langue et qui se conclut ainsi : « les erreurs de logique, les anomalies, du moment qu'elles sont acceptées de tous, cessent d'être anomalies et deviennent formes légitimes de la Pensée ». Comment concilier l'entérinement des fautes avec les progrès d'une langue fondée sur la raison ?

L'évolution contemporaine de la langue fait s'exaspérer les contradictions : l'observateur de résultats s'efface souvent devant le puriste, dans un discours ouvertement normatif, qui appelle à la résistance en face de la dynamique populaire :

> « Puisqu'une langue ne peut se fixer, il faut au moins qu'elle change le plus lentement possible. C'est à la langue littéraire qu'est réservé le rôle de conservatrice. Elle doit s'opposer aux néologismes populaires et ne les accepter que quand ils deviennent un fait universel. On disait autrefois « il me souvient ». Le peuple a dit « je me souviens » et la langue littéraire l'a répété après lui. Aujourd'hui la langue littéraire « se rappelle » le passé. La langue populaire « se rappelle du » passé. La langue littéraire doit-elle l'imiter ? Non, jusqu'au jour où l'Académicien lui-même, dans l'abandon de la conversation familière, aura dit : « je m'en rappelle » (p. 119)

Étonnante perspective du changement linguistique, dans laquelle l'innovation, lorsqu'elle est populaire, doit pour atteindre le domaine de l'écrit littéraire, passer par l'oral familier du grammairien. Le jeu se joue donc obligatoirement à trois : d'un côté, la foule qui se trompe, de l'autre, l'auteur, et entre les deux le grammairien, acteur essentiel, puisqu'il accorde au changement une existence dans l'écrit.

C'est le même purisme qui fait réagir passionnément Darmesteter en face des innovations littéraires de son temps. Oubliant la liaison établie entre forces révolutionnaires et peuple, forces conservatrices et littérature, il condamne avec frayeur ce qu'il appelle « le triomphe effréné du néologisme » (p. 119) qui « entraine le français dans des directions inconnues », dans un renversement notable de positions : la force révolutionnaire est ici du côté de la littérature et elle est déplorée en tant qu'elle « chasse violemment nombre de mots de bonne marque » (c'est-à-dire de vieux mots essentiellement populaires) « qui méritent d'être conservés ». Plus précisément, il regrette qu'elle ne fasse pas revivre des mots « conservés seulement dans quelques dialectes provinciaux » : le peuple, cette fois, recèle donc la force conservatrice. Ce que traduit en fait ce renversement, comme la dénonciation de l'avant-garde littéraire, c'est le refus d'un monde où personne ne tiendrait plus son rôle. Il y a là une interprétation corroborée par une autre dénonciation : celle du mélange entre langue savante et langue du peuple. S'attachant à des exemples contemporains, Darmesteter définit un double danger : du côté de la dégradation de « ces mots mal compris » « et déformés par une sorte d'ironie grossière », et du côté des pertes subies par contrecoup par la langue populaire, lorsqu'elle prétend s'approprier des mots savants, « pensant gagner par là noblesse et élégance » (p. 107). Et à propos de la concurrence vitale et des actions destructrices qu'elle entraîne, il stigmatise « la tendance populaire à préférer aux mots français indigènes les mots de formation savante, comme plus nobles et de meilleur style : *stranguler* au lieu d'*étrangler*, *perturber* au lieu de *troubler*, etc... ».

Á cette peur de l'interpénétration contemporaine du peuple et des lettres correspond, sur un plan externe la crainte qu'exprime l'auteur en face du péril qui menace une langue lorsqu'elle est trop exposée au plurilinguisme. Réflexe ici de défense nationale :

> « Est-il possible de savoir à fond une ou plusieurs langues étrangères de manière à en faire autant de langues maternelles ? N'y a-t-il pas là péril pour l'intelligence ? » (p. 88)

La peur des mélanges entre langues, que nous retrouverons chez R. de Gourmont, est liée bien entendu au désir de préservation de la pureté d'une langue privilégiée.

Toutes ces démarches contraires du livre s'expliquent si l'on saisit l'ambiguïté des rôles assumés par Darmesteter, qui doit étudier la dynamique du changement tout en étant en accord profond avec ce qui freine ce changement. D'où les affrontements de ton incessants au fil des chapitres dès qu'il s'agit de la langue de son temps : il y a là chez Darmesteter un déchirement entre science et purisme, celui-ci l'emportant parfois totalement sur celle-là, lorsqu'il affirme par exemple que « la vie, la santé d'un langage consiste à suivre le plus lentement possible la force révolutionnaire qui l'entraîne toujours assez vite, en se retenant fortement aux principes conservateurs », mais celle-ci triomphant à son tour à d'autres moments de l'ouvrage : dans la conclusion de la première partie, après quelques pages de déploration au sujet de l'évolution de la langue dans le XIX[e] siècle finissant, le dernier mot reste à l'observateur contemplant un phénomène naturel (p. 120) : « C'est là, dit-il, vain regret. La langue suit son cours, indifférente aux plaintes du grammairien et aux

doléances des puristes ». C'est entre ces deux positions, biologisme serein et polémique normative, que l'auteur oscille tout au long de son texte.

L'*Essai de Sémantique* de M. Bréal marque une autre étape vers l'autonomisation du linguistique, par l'élaboration d'une science : la Sémantique, qui est l'objet même du livre (alors que chez Darmesteter, le terme de « sémantique » n'apparaît qu'une fois, comme équivalant à changement dans la signification des mots). La « Science des significations » (c'est le sous-titre du livre) dépasse le domaine du lexique pour s'étendre à toute la langue, comme le montre la diversité des chapitres, qui traitent aussi bien de l'organisation des termes entre eux sur tous les plans que des phénomènes de troncation, de l'origine de la conjugaison, des pronoms personnels, ou de ce que nous nommerions à l'heure actuelle des « Actes de langage »[12]. Pour Bréal, le sens est central dans la langue, et commande la forme.

Par rapport aux théories immédiatement précédentes, Bréal a double souci : les utiliser et s'en affranchir, de manière à les réinterpréter dans le champ qu'il veut instaurer. Pour ce faire, il lutte sur trois fronts : biologique, phonétique et mystique (problématique de la perfection de l'origine).

Du côté du biologique, Bréal diffère de Darmesteter en ce qu'il refuse de considérer la langue comme un organisme. La référence chez lui n'est plus l'Être mais l'Homme. Dans tous les textes est affirmée la présence de la « volonté humaine » à travers le langage (p. 6). Volonté obscure, persévérante et inconsciente, dont on méconnaît le rôle à cause d'une confusion entre intelligence et réflexion. Le modèle biologique n'est donc plus ici le cadre dans lequel s'inscrivait — tout en s'en affranchissant — le travail de Darmesteter. La position de Bréal est nette : si tout est dans la nature, alors la linguistique fait partie des sciences naturelles. Mais si l'on oppose les sciences naturelles aux sciences historiques, alors la science du langage fait partie des sciences historiques.

Ces deux éléments, maîtrise du langage par la volonté humaine et perspective historique, sont saisis dans une dimension de progrès :

> « Sous ces phénomènes où tout nous parle de ruine (cette mystérieuse transformation qui a fait sortir le français du latin), nous sentons l'action d'une pensée qui se dégage de la forme à laquelle elle est enchaînée »,

écrit-il, (p. 309). L'affirmation du progrès général de l'intelligence humaine, jointe à celle de la primauté du sens sur la forme, sont les thèses qui le séparent des néo-grammairiens, avec lesquels il est par ailleurs en accord en ce qui concerne tant le sens du processus à étudier, c'est-à-dire le sens de l'histoire, que le caractère dudit processus : le langage pris comme donnée institutionnelle et non naturelle.

Du point de vue des méthodes, il rejette l'alignement sur le domaine phonétique, ce qui signifie liberté dans l'élaboration des lois de la « science des significations » ; ces dernières relèveront donc d'une logique du langage, fondée sur des éléments qui sont des *signes*, dans un renversement qui concerne aussi bien l'étymologie classique que les lois phonétiques, en deux points fondamentaux et interdépendants ; les mots ne sont pas reliés aux choses d'une manière propre à justifier ce qu'ils sont, mais à l'esprit de l'homme ; les mots n'évoluent pas un à un, mais en liaison/opposition les uns par rapport aux autres. Cette logique propre du langage repose donc sur une prise en compte de la structure d'une langue dans son rapport à l'histoire et à la psychologie.

Dans cette saisie du mot comme signe, Bréal reprend explicitement la position de

---

12. D'après les travaux de J. Austin, repris en France par O. Ducrot.

Condillac, qui avait été systématiquement méconnue depuis le début du siècle. Le langage est (p. 329) « non pas le miroir de la réalité, mais la transposition de la réalité au moyen de signes » ; lieu et moyen d'élaboration de la pensée, dans la perfectibilité continue de l'histoire humaine. En même temps qu'est annoncée la perspective saussurienne : le principe le plus général du langage, c'est (p. 301) qu'

> « une fois qu'un signe a été trouvé et adopté pour un objet, il devient adéquat à l'objet. Vous pouvez le tronquer... il gardera toujours sa *valeur*. A une condition toutefois, savoir, que l'usage qui attache le signe à l'objet signifié reste ininterrompu ».

Cette prise en compte de la valeur et de l'usage lui permet d'opérer des avancées linguistiques de deux ordres : extension du domaine proprement linguistique à la communication et à ce qui rentrerait actuellement dans le cadre de la pragmatique, et développement de lois sémantiques précises.

Le premier point s'appuie sur le caractère spécifique de la « logique du langage », logique qui « permet de dire qu'un cercle est carré », alors qu'« on ne peut mettre un verbe au pluriel après un sujet au singulier ». « Ce sont là, écrit Bréal, des règles de métier n'ayant qu'un rapport assez lâche avec l'art de penser » (p. 225). Et il s'efforce de définir les différents buts du langage à partir du fait qu'il n'est pas utilisé avant tout pour formuler des jugements, mais pour exprimer « des désirs, intimer des ordres, marquer sa possession sur des personnes ou sur des choses » ; « pour beaucoup d'hommes, ajoute-t-il, ces emplois sont les seuls ». Le langage sert donc aux relations entre les hommes, et — ce qui est là encore un point de vue très condillacien — son développement va de pair avec celui de la vie en société et des échanges, dans un continuel progrès : un des chapitres de l'*Essai de sémantique* s'intitule même : « Le langage éducateur du genre humain ». Affirmation donc ici du caractère perfectif et perfectible du langage, dans un travail qui est l'œuvre de l'intelligence humaine, mais sans qu'elle soit au service de la réflexion ni orientée par elle.

Quant aux lois du sens, elles ne sont pas élaborées sur le modèle des lois phonétiques, ni sur celui des lois logiques. Elles jalonnent un parcours qui va de l'évolution à la synchronie et à la structure, avec la présence avant la lettre des notions de syntagme et de paradigme et sont fondées sur le *refus de l'étymologie*, et la *primauté de l'analogie*.

Ces lois font appel à l'histoire, mais il ne s'agit pas de l'histoire du mot isolé, forme et sens, que fournirait l'étymologie ; Bréal refuse l'autonomisation des mots dans leur devenir et veut qu'on analyse tant leurs sens anciens que leurs sens contemporains par rapport aux systèmes dans lesquels ils sont successivement pris. Ce qui implique que l'histoire pour lui est davantage une pluralité de coupes synchroniques qu'un trajet d'évolution, et que dans l'évolution des mots, la forme est séparée du sens. L'oubli du sens primitif, ou de sens antérieurs, est dans cette perspective une condition de progrès de l'esprit humain et une marque de sa liberté. L'étymologie est donc ici rejetée sans ambiguïté, ce qui n'est pas le cas, on l'a vu, dans *La Vie des mots* ; les synonymes sont analysés en fonction du système qu'ils forment : ainsi, *estime, respect, vénération,* sont-ils considérés dans leurs emplois respectifs sans aucun renvoi à leur sens originel.

C'est dans cette même perspective qu'il faut considérer le poids que Bréal donne à l'*analogie,* définie comme processus positif et central alors qu'elle est pour Darmesteter une gêne incontournable ou rentre, pour Littré, dans le cadre d'une « pathologie du langage ». Les phénomènes d'interaction entre les mots deviennent des phénomènes normaux et constitutifs du langage, et l'analogie « remplit un office

nécessaire sans lequel il n'y aurait qu'obscurité et désordre » (p. 73). Lorsque Bréal souligne la force de l'analogie dans la néologie, et note que :

> « Les novateurs les plus hardis en fait de langage n'ont pas eu l'idée de recourir à des infixes... ils se conforment sans y penser au procédé en usage dans notre famille de langues depuis quatre mille ans... » (p. 327),

il donne là un exemple de ce qui, dans les théories actuelles[13], serait la « grammaticalité » d'une langue, de même qu'il donne une admirable définition de la « compétence » dans le lien qu'il établit entre psychologie et linguistique, par le truchement de l'analogie : « le besoin de se conformer à une règle non formulée, que l'homme s'efforce de deviner, que nous voyons les enfants tâcher de découvrir. En la supposant, le peuple la crée » (p. 73).

Les lois sémantiques (lois d'irradiation, de réaction, de contagion, etc...) que Bréal élabore à la suite de Darmesteter portent sur la forme et le sens aussi bien que sur le sens seul, et sur des enchaînements d'éléments autant que sur des systèmes d'oppositions. Dans cet effort de structuration de la langue, nous ne considérerons que le principe de « polysémie », en tant qu'il s'agit du « processus d'enrichissement et de renouvellement de nos langues », et de la condition de possibilité de toutes les autres lois. Bréal invente ce terme et le met en œuvre à travers son livre pour signifier le phénomène même de la multiplication des sens d'un mot, quelle qu'en soit précisément la cause. C'est donc en quelque sorte la loi linguistique par excellence, puisque la linguistique s'organise à partir du sens. L'avancée, ici, par rapport au texte de Darmesteter, se marque par rapport au modèle et par rapport au domaine : ce principe n'a rien de commun avec celui qui sous-tend les lois phonétiques et il dépasse le domaine lexical. La polysémie est à la fois dynamique et résultat du fonctionnement de notre esprit alors que l'homonymie n'est qu'accident, dû à des évolutions de forme, sans lien avec le sens[14].

L'élaboration des lois sémantiques s'inscrit dans une dynamique globale d'unification : unification de tous les domaines linguistiques en face de la phonétique :

> « Quand on prétend qu'il y a des lois absolues, naturelles..., on ne s'appuie pas sur l'évolution des sens, ni sur la syntaxe ni sur le mécanisme grammatical ; seulement sur la phonétique », (p. 316)

unification des hommes dans une perspective de progrès qui les mêle tous dans un *nous* sans exclusion : « chacun de nous, écrit-il, collabore pour sa part à l'évolution de la parole humaine ». Progrès et unification : principes qui s'opposent à la conception de Darmesteter de la lutte entre forces révolutionnaires et forces conservatrices, et que Bréal développe à plusieurs niveaux : à l'intérieur d'une langue et entre les langues.

Conception unitaire du peuple parlant une langue :

> « Nous travaillons tous... au vocabulaire de l'avenir, ignorants ou savants, écrivains ou artistes, gens du monde ou homme du peuple... » (p. 270)

---

13. Cf. la grammaire générative transformationnelle, élaborée à partir des travaux de N. Chomsky.

14. On voit par là que l'opposition entre Homonymie et Polysémie est différente dans l'*Essai de Sémantique* de celle que nous connaissons actuellement : ce n'est pas la force du lien entre les sens d'un mot (ou de deux mots identiques) qui entre en ligne de compte, mais le type de processus en jeu.

Le peuple est à la fois « dépositaire et fabricant du langage » (p. 27). Tout particulièrement dans les deux trajets : de la distinction abstraite au concret, ou de la métaphore à l'abstraction que décrivent les lois sémantiques, il y a « montée d'intelligence » (p. 258) et d'intelligence plurielle et collective. La création des néologismes de sens est un résultat de ce travail incessant : les mots se chargeant d'acceptions diverses au fur et à mesure que la civilisation se développe, que de nouvelles images sont forgées et acceptées, et que joue à travers la collectivité la polysémie, loi fondamentale du langage.

Vision unitaire également des relations qu'entretiennent dans une langue la langue officielle, qui est le plus souvent langue littéraire, et les divers patois ou dialectes. Pour Bréal, qui va là contre l'opinion de la plupart de ses contemporains —, la langue littéraire n'est jamais « pure », mais s'enrichit d'emprunts : si elle est devenue la langue littéraire, ce n'est pas grâce à un mérite intrinsèque mais à la suite de circonstances politiques déterminées. C'est à l'origine un dialecte comme les autres, et c'est la puissance matérielle des sujets qui la parlent qui en fait une langue répandue en dehors et travaillée par les savants, les chroniqueurs, etc... Il n'y a donc pas à parler de la pureté d'une langue, pas plus d'ailleurs de celle d'un patois, « toujours infiltré de dialectes voisins et de la langue officielle ». Aucune supériorité d'ordre linguistique ne peut être accordée à un dialecte, pas plus qu'à une langue, et ils ne peuvent que s'enrichir dans les contacts qu'ils ont entre eux.

Bréal considère enfin — s'opposant là aussi à l'opinion commune et en particulier à Darmesteter, que la confrontation des langues et leur mélange sont un facteur de progrès. Aucun nationalisme protectionniste dans son ouvrage : le souci de la « pureté de la langue » dont font preuve ses contemporains repose à ses yeux sur des préjugés et il est parfois, écrit-il (p. 264), « un prétexte derrière lequel se cachent des répulsions dues à des événements d'ordre historique ». Pour lui, les emprunts d'une langue à l'autre sont nécessaires, étant donné en particulier le développement des sciences et des techniques. Il critique ceux qui considèrent l'importation de mots étrangers comme une « tache » ou une « contamination », y voyant au contraire précision et désir de se comprendre entre peuples : il reproche ainsi aux Allemands de préférer forger *fernsprechen* plutôt que d'importer *télégraphe* (ce qui représente en même temps une attaque implicite du souci de l'étymologie). Dans les langues de l'Europe, affirme-t-il, (p. 330), il y a continuellement échange : « le progrès sur un point devient le bien commun de tous ».

Or, dans sa description du progrès général de l'esprit humain, le texte donne en même temps à lire des oppositions entre tel groupe de peuple et tel autre, entre tels hommes et tels autres. Comme si le progrès offrait dans sa marche des différenciations insurmontables, ce qui trouble à maintes reprises le cours de l'argumentation progressiste de l'auteur. Bréal n'échappe aux contradictions de Darmesteter qu'en butant sur d'autres contradictions plus profondes, et non évidentes, car elles se situent à l'intérieur d'un discours uni, et ne se décèlent que dans la liaison d'éléments épars à travers le texte qui en forment des points problématiques.

L'esprit humain n'est pas, semble-t-il, également représenté dans toutes les langues du monde, le partage ne se faisant pas entre une langue et une autre, mais entre les langues indo-européennes et les autres. On a vu en effet que Bréal considérait comme souhaitable le mélange entre les langues de l'Europe. C'est que ce sont, comme le précise le texte, « *nos* langues ». Et nombre de ses arguments concernant *les* langues ne s'appliquent en fait qu'à celles-là. Bréal affirme en effet — en contradiction avec sa saisie globale du langage éducateur du genre humain — qu'il y a une « différence de degré dans la puissance éducative des langues répandues à la surface du globe ». Ce qu'il développe ainsi :

> « S'approprier une langue formée à l'abstraction depuis des siècles, apprendre à manier avec sûreté une riche et délicate synonymie..., à enchaîner et subordonner ses pensées selon les règles d'une syntaxe rigoureuse... a un autre effet sur l'esprit que d'aligner des mots vagues et mal définis d'un idiome resté à l'état d'enfance » (p. 330)

Face au groupe des langues européennes contemporaines, toutes les autres langues sont décriées à cause de leur complication et/ou de leur pauvreté. Ainsi le japonais ou le basque sont-ils rejetés dans les ténèbres des langues qui, contrairement aux nôtres, marquent de vaines distinctions, tandis que le chinois est considéré comme trop vague à cause des différentes possibilités d'interprétation qu'offre son système de phrases.

Cet exemple, avec bien d'autres évocations des « idiomes peu avancés » et des « peuples non cultivés », montre que la culture européenne s'inscrit dans la dynamique du progrès humain comme la locomotive d'un train dont plusieurs wagons auraient déraillé ou ne seraient jamais partis. La sérénité dont Bréal fait preuve lorsqu'il traite du mélange entre langues européennes disparaît au profit d'un ethnocentrisme remarquable dès qu'il s'agit de confronter l'européen au japonais ou au pahouin. Le progrès général se fait donc ici support de l'affirmation de la supériorité de quelques-uns : il est assez extraordinaire de voir comment la substitution de l'évolution dans le progrès à l'intemporalité du langage calquée sur la logique amène entre autres conséquences le remplacement de l'affirmation de l'excellence de la langue française par un élargissement de cette excellence à toutes les langues de l'Europe, après qu'une première étape évolutionniste les eut considérées comme décadentes par rapport à leur origine.

Le traitement de l'évolution du français contient également des points contradictoires : ainsi le passage du latin au français. Le glissement d'une langue à flexions à une langue analytique peut certes être considéré d'une manière cohérente comme une étape dans un processus général de progrès, le « crépuscule des désinences » constituant un « soulagement pour l'esprit » (p. 204) et la pensée se libérant de plus en plus de la forme. Mais l'auteur ne peut ranger le latin au nombre des langues restées à l'état d'enfance ni l'opposer aux langues de peuples cultivés. Il se contente donc de noter qu'on ne peut s'étonner de ce que les langues anciennes aient pu être populaires, à cause de leur « difficulté » (p. 247), et interprète le passage du latin aux langues romanes dans le cadre des lois qu'il a définies :

> « L'intelligence populaire... fait disparaître la difficulté par voie d'analogie, d'unification, de suppression. Comme le peuple... est à la fois l'élève et le maître..., ce qu'il unifie, ce qu'il abroge, devient la règle de l'avenir » (p. 247).

Ce qui s'accorde avec la saisie unitaire du peuple notée plus haut mais remet sans cesse en question le principe du progrès, dans le détail des analyses du passage d'une langue à l'autre : il est difficile pour Bréal de faire aller de pair, dans son argumentation, la tendance du peuple à la facilité et le mouvement de l'esprit humain s'élevant sans cesse vers plus de rigueur abstraite, et ce en partant non d'une langue primitive mais d'une langue de culture.

Mais c'est dans les passages qui traitent de l'évolution du français entre le XVIIe et le XIXe siècle que se rencontre un type de discours irréductible aux principes affirmés dans l'ouvrage et qui en constitue même une négation par affleurements. Bréal se montre en effet nostalgique de la langue classique, lorsqu'il considère le mouvement de la langue qui lui est contemporain comme une régression, un risque de décadence pour cette dernière. Or, contrairement à Darmesteter et à son opposition entre « révolutionnaire » et « conservateur », Bréal ne fait aucune place au purisme à

l'*intérieur* de son système linguistique puisque ce dernier intègre la notion de progrès. Le purisme y intervient donc par la mise à jour de critères esthétiques et/ou normatifs, étrangers à ce système, voire en contradiction avec lui : ainsi, le risque de voir disparaître la « pureté de la langue » est-il relié à la dégradation déplorée de valeurs telles que « clarté », « décence », « probité », mélange de beau et de bien sur lequel repose le trésor que constitue la littérature classique.

C'est pourquoi, si Bréal rejoint Darmesteter dans le rejet des innovations de l'écriture littéraire de son temps, il s'exprime sur un autre mode : Darmesteter déplore que la force révolutionnaire qu'il a définie comme populaire ait dorénavant gagné la littérature. Alors que Bréal, dans sa critique, doit sortir de son système : dans la production écrite de son temps, les règles sémantiques qu'il a élaborées sont parfaitement appliquées, trop parfaitement peut-être, sans souci de la dimension étrangère mais puissante, qui est celle de l'ordre et de la beauté de la langue. Même si les innovations auxquelles il s'attaque sont des néologismes de forme, et non des néologismes de sens, base pour lui de la dynamique de la langue, ce n'est pas pour des raisons linguistiques qu'il condamne des inventions telles que « les ferraillements de verroterie », « les célestes attentivités », etc... Elles ne rompent pas en effet avec les règles de la langue : elles obéissent au contraire à la loi fondamentale de l'analogie ; mais elles sont contraires à ce qu'il appelle le « génie de la langue » (p. 264). Cette « prose bizarre du dix-neuvième siècle », qui « déguise sous des substantifs abstraits les choses les plus ordinaires de la vie » doit être rejetée, parce qu'elle ne respecte pas la tradition littéraire d'une nation et la nécessité (p. 271) de « garder le contact avec les ancêtres ». Ce rejet signifie plus largement que toutes les potentialités dues à l'action de l'analogie n'ont pas à être réalisées, et que toutes les réalisations ne sont pas admises. Complexe de règle et de norme qui se séparera dans les théorisations du vingtième siècle en grammaticalité et acceptabilité[15].

Le principe de progrès est donc miné par le purisme. Cette atteinte en implique une autre : celle de la conception du langage comme « éducateur du genre humain », et qui repose sur la saisie unitaire d'une collectivité dans laquelle s'implique l'auteur le peuple étant « élève et maître ». L'affirmation d'une évolution à partir de la langue classique qui serait progression sur un plan et régression sur un autre s'accompagne d'une remise en question de cette unité ; une partition se dessine, entre le peuple, masse indistincte dont l'auteur se coupe, et les « maîtres » que constituent les écrivains et les grammairiens.

Lorsque Bréal écrit en effet (p. 272) que le patrimoine de la langue française s'est constitué « après des siècles de recherches et d'efforts », il s'agit des recherches et des efforts non pas de l'intelligence inconsciente et collective du peuple, « élève et maître », mais au contraire des écrivains et grammairiens travaillant à la « pureté de la langue ». Ce n'est donc pas « la langue française in abstracto » qui est à louer, mais :

> « l'effort des écrivains depuis trois siècles pour proportionner la liberté de notre syntaxe aux ressources d'expression dont la langue dispose » (p. 221).

Les grammairiens, « conscients de la durée de leur œuvre », étaient épris d'ordre et de règle « sans être logiciens à outrance ; le « génie de la langue » les guidait, et il est heureux pour la langue française qu'il y ait eu des esprits de cette trempe » (p. 276). Or, au XIXe siècle, déplore Bréal, les maîtres ont disparu. Fini l'effort des

15. Voir sur ce point S. Delesalle, M. N. Gary-Prieur, A. Nicolas, « La Règle et le Monstre », in *Théories linguistiques et traditions grammaticales,* P.U.L. 1980.

« écrivains et grammairiens français, de Ménage à d'Olivet, dont la linguistique moderne est trop disposée à nier ou condamner l'influence » (p. 272). Les écrivains ne remplissent plus leur mission vis-à-vis de la langue, puisque non contents de suivre les règles sémantiques comme tout un chacun, ils en abusent, se livrant sans frein à des innovations qui dégradent la langue en accélérant son évolution. Bréal regrette explicitement que les écrivains du XIX[e] siècle ne jouent pas le rôle qui devait être le leur, c'est-à-dire celui de guides éclairés :

> « Ceux qui sous prétexte de progrès, ou par imitation des littératures étrangères, veulent aujourd'hui s'affranchir de ces anciennes règles (celles de la langue classique) devraient d'abord donner à notre langue les moyens de s'en passer » (p. 221).

Citation particulièrement éclairante par rapport aux contradictions que recèle le livre : y sont mentionnés, pour être condamnés, le progrès et l'imitation de l'étranger, alors que dans d'autres passages ces éléments sont précisément considérés comme nécessaires et positifs.

Quant aux grammairiens, ils ont été remplacés par les linguistes, qui n'ont par définition aucun souci de norme ou d'esthétique et sont dénoncés justement en tant qu'ils ne « repoussent rien » plus intéressés qu'ils sont souvent par des patois, des langues sans écriture, que par les langues littéraires. Et dans cette perspective, le peuple n'est plus « l'inventeur du langage » : L'« inventeur », écrit Bréal (en citant Noreen pour l'approuver), c'est :

> « l'écrivain, le philosophe, le poète... Nous sommes la foule, qui habillons notre pensée du vêtement créé par eux... Il nous faut nous résigner à n'être que des écoliers, et ce n'est pas aux écoliers à commander » (p. 277).

Le langage n'est plus « l'éducateur du genre humain » : une poignée d'hommes, de « têtes bien faites », doit au contraire régler son évolution en éduquant les autres hommes.

Le discours du livre a donc deux faces, qui ne se situent pas au même plan ; une affirmation générale, celle de la construction par tous de la langue en devenir, dans une dynamique ouverte, irrépressible et souhaitable, y est contredite par des notations qui soulignent la nécessité de la soumission du peuple à ses guides éclairés, et marquent de surcroît la peur de l'auteur en face de toute aliénation du patrimoine national, ou son souci d'éléments tels que :

> « Maintien de la prononciation, ... correction grammaticale, ... propriété des termes (qui) font partie du respect que nous devons à nos aïeux et de la dette que nous contractons envers nos enfants » (p. 325).

Pour comprendre cette tension perpétuelle à l'intérieur du livre, on doit y considérer le rapport qu'il explicite entre l'objet-langue et l'évolution de la société.

Bréal voit dans la société du XVII[e] siècle une société « éprise de ses rangs » et « policée » sous-tendant l'organisation du langage de ce temps ; les lois sémantiques peuvent donc jouer sans abus à l'intérieur de ce réseau formé de maîtres et d'élèves du même monde : écrivains-grammairiens-public. Monde fermé où chacun joue son rôle, application particulière du principe de l'élaboration collective du langage à ce microsystème où les innovations ne peuvent être dangereuses. « Nous avons peine, écrit-il, à nous figurer aujourd'hui un public allant au devant des interdictions » (p. 213). Si la mise en œuvre des lois sémantiques peut être néfaste à la fin du XIX[e] siècle, c'est précisément parce que le « public », qui représente une part infime des

Français du XVII[e] siècle est désormais remplacé par le « peuple », dont l'intrusion fait que « l'œuvre de collaboration » qu'est le langage devient une dérive générale : Bréal attribue clairement la modification trop rapide de la langue (p. 105) « au mélange des classes, aux luttes d'intérêts, d'opinions, à la fureur des partis, à la diversité des aspirations et des goûts ». Personne n'étant plus à sa place, le langage n'est plus gardé ni guidé.

Exemples des liens qu'il établit sans cesse entre langage et évolution sociale : sa déploration de la tendance contemporaine à salir ou discréditer des « mots jadis nobles » ; il regrette ainsi la modification — due selon lui au développement de l'industrie —, du sens du mot « bourgeois », qui après avoir été un terme respecté est employé « avec une nuance de dédain ». Ou encore l'affirmation que si l'anglais est devenu une langue beaucoup plus analytique que le français, c'est que les classes supérieures ont délaissé leur propre langue au profit du français : l'évolution accélérée qu'a connue l'anglais vient donc selon lui de ce qu'on l'a « abandonné aux classes populaires ». Enfin, sa condamnation de la turbulence et du désordre du système de société que la France connaît à la fin du XIX[e] siècle. L'abus des néologismes de formes invoqué plus haut est clairement relié (p. 269) « aux luttes haineuses de la tribune et du journalisme, aux exagérations du drame et du feuilleton » ; l'auteur s'en prend ici au système de la démocratie parlementaire et à l'extension de la littérature, dans un nivellement par le bas, à toutes les classes de la société.

Il y a donc chez Bréal un rejet de l'évolution sociale de son temps ; mais ce rejet ne peut être ouvert comme il l'est chez Darmesteter, puisque l'*Essai de Sémantique* affirme globalement le progrès. C'est pourquoi on trouve dans ce livre soit une juxtaposition de chapitres étrangers les uns aux autres, ou bien au contraire des points d'ambiguïtés à l'intérieur d'un même chapitre, qui rendent le texte opaque derrière son apparente clarté. En particulier, les emplois polysémiques de termes récurrents tels *peuple* ou *nous*, constituent une sorte de sable mouvant sur lequel s'édifie l'argumentation.

On a noté plus haut des exemples dans lesquels un *nous* englobe l'auteur dans le peuple entier. Mais d'autres passages sont plus équivoques, tel celui-ci (p. 233) :

> « Le langage étant l'œuvre du peuple, il faut, pour le comprendre, dépouiller le logicien et se faire peuple avec lui »,

qui joue sur les deux extensions de peuple : « ensemble des français non professionnels de la logique » — « classes populaires ». Ou encore ces lignes, déjà citées en partie et qui traitent de l'analogie :

> « règle non formulée que l'homme s'efforce de deviner, que nous voyons les enfants tâcher de découvrir ; en la supposant le peuple la crée. L'idée que le langage obéit à des lois fixes est profondément imprimée dans l'esprit du peuple... chez l'homme du peuple, tout manquement à ce qu'il suppose la règle provoque soit le rire soit le mépris » (p. 73).

Il semble que soient là résumées toutes les ambiguïtés de la référence de Bréal à des sujets parlants : on y trouve à la fois, en effet, *peuple* dans son sens le plus général, en même temps qu'un glissement vers *peuple* dans son sens restreint, d'abord subtil par *esprit du peuple*, puis plus net par *homme du peuple*. Et un *« nous »* qui au lieu d'être intégré dans le peuple le regarde et signale l'appartenance du locuteur au groupe des observateurs du langage.

Appartenance qui peut être questionnée de deux côtés : tout d'abord, la compréhension de la classe de ceux qui regardent le peuple. Elle semble en effet

englober non seulement les professionnels du langage mais toute l'élite intellectuelle et sociale du pays, en tant que spectateurs. A travers le livre, *spectacle* et *spectateurs* sont employés fréquemment et renvoient toujours à la jouissance de la contemplation du peuple ; ainsi, p. 279 :

> « Les changements survenus dans le sens des mots sont l'ouvrage du peuple, et comme partout où l'intelligence populaire est en jeu, il ne faut pas s'attendre à une grande profondeur de réflexion, mais à des intuitions, des associations d'idées, quelquefois imprévues et bizarres, mais toujours aisées à suivre. C'est donc à un spectacle curieux et attachant que nous convie cette histoire ».

Ou encore, p. 248, cette interrogation, à propos de l'intelligence humaine passée à l'état d'instinct : « à qui n'est-il pas arrivé d'admirer les tours imprévus de la langue populaire ? »

Seconde interrogation : le rôle des observateurs du langage s'il s'agit de professionnels, à savoir le partage en eux du normatif et du scientifique : une fois posées les règles du langage, jusqu'où faut-il constater leur application ? A partir de quel moment faut-il freiner leur action ? Faut-il observer le processus qui conduit les « erreurs » du peuple à devenir des « vérités », ou faut-il l'empêcher ?

Bréal a là-dessus des opinions qui varient selon les passages du livre ou sont ambiguës : si le peuple invente des formes nouvelles, elles sont fautives ; il faut donc (rôle de l'école) lui apprendre à utiliser les formes en usage jusque-là. Et si le peuple a produit ce faisant une régularisation ? Il est donc, dans son action, en accord avec les règles linguistiques. Mais, écrit Bréal, (p. 73), le linguiste est « conservateur par métier » (en fait, par idéologie). Il n'est donc pas favorable à la régularisation (il devrait l'être, justement, par métier), dans la mesure où les écrivains ayant constitué un trésor littéraire, ce dernier doit être conservé vivant, et donc rester en usage. La boucle est donc bouclée : il faut à la fois observer les règles avec bonheur, tout en luttant contre leurs effets, avec goût et efficacité. Ce qui suppose l'appartenance à une classe précise : l'élite d'une nation, seule capable d'éviter la transformation trop accélérée des formes qu'entraînerait une parfaite obéissance aux lois sémantiques. Et ce qui suppose également que le linguiste ne cesse d'être grammairien et ne perde pas de vue le cadre à l'intérieur duquel doivent opérer les lois qu'il pose. Mais ces deux points sont souvent effacés dans les formulations de l'auteur. Lorsqu'il écrit par exemple, à propos de formes telles que *prendu* : « la facilité avec laquelle nous limitons et suspendons l'action de l'analogie montre bien qu'ici encore tout soupçon de contrainte serait chimérique », le *nous* englobe prétendûment le peuple entier.

Bref, l'analyse que fait Bréal de la situation socio-linguistique de son temps, avec, en contrepoint, sa nostalgie de l'époque classique, est un révélateur des problèmes que recouvrent ses principes progressistes : au lieu du « public » du XVIIe siècle, il y a le peuple, constitué en masse d'acteurs, que les écrivains suivent dans ses excès, devant des linguistes-spectateurs sont sans réactions. Comment concilier cette peur en face de l'évolution de la société avec l'affirmation d'un progrès général de l'esprit humain, et ce repli élitiste avec celle du travail d'une intelligence inconsciente et collective ?

C'est impossible, sauf par une projection sur l'avenir qu'opère Bréal d'une manière générale dans l'*Essai de Sémantique* et précise dans ses ouvrages de pédagogie[16] : grâce à l'instruction de tous, le jeu qui se joue trop vite et d'une manière

---

16. En particulier dans un ouvrage fondamental : *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, 1872. Pour une étude des positions pédagogiques de Bréal, cf. S. Delesalle : *Bréal : philologie, instruction et pouvoir,* in *Langages* Larousse n° 45.

trop complexe au XIXe siècle, entre des linguistes laxistes, un peuple qu'on entend et qui lit de plus en plus et des écrivains sans scrupules peut devenir à nouveau un jeu réglé entre écrivains, grammairiens et public, les trois étant en accord : dans un système d'échange où les acteurs du spectacle soient en même temps les spectateurs.

Bréal rêve donc d'un monde qui dépasserait celui dont il a peur tout en l'approuvant : celui du suffrage universel et de l'ouverture des frontières. Avec, comme moyen d'action, son espoir et son désir de pédagogue. En face du déferlement populaire, la scolarisation, c'est-à-dire l'acquisition de la norme et du goût en même temps que du savoir, peut amener le peuple entier à l'état d'élite, constituer une population unie de maîtres-élèves et permettre d'éviter aussi bien les luttes parlementaires, — le problème de représentation se réglant par l'extension à tous de la maîtrise de l'expression, — que « les exagérations du drame et du feuilleton », car la bonne littérature serait à la portée de tous.

Ce livre marque une étape importante dans l'avènement de la linguistique moderne : il reprend la notion de signe dans un trajet où se dessine déjà la structure, et élabore un traitement scientifique du sens qui annonce les analyses saussuriennes. Mais celles-ci seront libérées, par l'abstraction nécessaire de la langue à partir de la parole, des conflits idéologiques que connaît Bréal dans son souci de prendre en compte le discours et le progrès de son devenir. Conflits qu'avive sa saisie de la langue contemporaine, et que sa vision unificatrice l'empêche de régler, comme le fait Darmesteter, par un recours aux grammairiens pour faire régner l'ordre entre des forces conservatrices et des forces révolutionnaires. Leur solution ne saurait être que future ; elle passe par la sensibilisation du peuple à la norme et l'esthétique, sous la conduite d'écrivains et linguistes, dans une harmonie scientifique qu'une confrontation avec les analyses de R. de Gourmont permet de mieux apprécier et questionner.

Avec l'*Esthétique de la langue française*, tout s'inverse : il ne s'agit plus en effet d'un travail d'ordre scientifique mais d'une œuvre de puriste, proclamée comme telle, et inspirée par ce que l'auteur nomme « un sentiment esthétique assez violent ». Mais ces études, comme le note Gourmont dans sa préface, « s'appuient constamment sur la philologie romane et sur la linguistique générale » (p. 8) ; et on y trouve de nombreuses références aux travaux de Darmesteter et de Bréal.

Ce recours aux acquis de la linguistique s'inscrit dans un accord global au sujet du terrain à explorer : l'évolution de la langue ; mais il s'accompagne d'un renversement d'objet : la linguistique est ici au service de la description et de la défense de la beauté du français dans sa pureté. Ce renversement d'objet implique une unification de regard et un décentrement de domaine ; en effet, les linguistes ont des préoccupations d'ordre esthétique adjacentes à leur travail, qu'elles lui soient plus ou moins parallèles ou contraires, et qui portent sur la langue littéraire, opposée à la langue populaire. Alors que Gourmont fait de la langue du peuple le domaine central de ses analyses esthétiques. Souci de la pureté du français dans son évolution, affirmation de la beauté de la langue populaire : la liaison de ces deux points a une originalité dont nous verrons le coût, après les avoir rapportés l'un et l'autre aux positions des sémanticiens lorsqu'ils rencontrent Gourmont sur son terrain d'élection : la langue de son temps.

Sur ce terrain, Gourmont se bat : ses analyses ne se font descriptions que pour ajouter à l'efficacité de la lutte. Son étude de la relation du français aux autres langues se fonde sur un nationalisme farouche : il s'agit de défendre la langue en face des facteurs externes qui pourraient la troubler ; car une « langue reste belle tant qu'elle reste pure » (p. 147). Seul le latin trouve grâce aux yeux de l'auteur, parce que le français en est issu. Il doit être le « chien de garde » (p. 85) de la langue, qu'il

faut nourrir et caresser parce qu'il la protège contre l'invasion de mots venus de langues étrangères. Mais il ne faut pas pour autant être esclave de l'origine latine du français. Gourmont affirme même que si notre langue s'était affranchie davantage du latin, elle serait devenue beaucoup plus monosyllabique et analytique, et aurait de ce fait, « un caractère très original, très pur », montrant par là son assimilation, dans une réutilisation centrée sur l'esthétique, des principes récents de la linguistique. Il faut donc avoir recours uniquement au latin lorsqu'on veut inventer des mots ; mais :

> « Il ne faut demander au latin, grenier légitime de la langue française, que des mots réellement utiles et que nos propres ressources linguistiques ont été impuissantes à imaginer » (p. 141).

Toutes les relations aux autres langues sont considérées comme source de méfaits. Refus des emprunts, sauf s'il s'agit de termes déjà assimilés par la langue populaire au point d'en devenir des mots français. Le grec ancien est plus particulièrement visé, en tant que langue à laquelle le français a recours pour former la plupart de ses mots scientifiques. Refus des importations de racines grecques, qu'il considère comme des avatars du pédantisme ; avec une fureur particulière contre le vocabulaire de l'histoire naturelle et la nomenclature de Linné, remplie de termes qui « affichent un mépris complet pour la langue populaire et raisonnable, tels *choeropotamos,* ou *hyperdolichocéphale* » (p. 46).

> « Quelques-uns de ces mots, écrit-il, sont d'une laideur neutre et bête, les autres sont hideux, à dégoûter de la science, et de toute science » (p. 54).

Gourmont, en accord avec la conception du signe qui est celle de Darmesteter ou de Bréal, affirme (p. 25), que « le nom n'a pas pour fonction de définir la chose, mais d'en éveiller seulement l'image », et il en conclut que « le souci des fabricateurs de tant d'inutiles mots gréco-français apparaît infiniment ridicule ». Ridicule dans la mesure où le mot inventé prétend porter dans sa forme sa propre définition alors que les mots prennent souvent par l'usage un sens contraire à leur étymologie[17].

Quant aux mots grecs déjà passés dans le vocabulaire français, il propose qu'on les francise le plus possible, à la manière du parler populaire qui avait transformé, par exemple, *phtisie* en *tisie,* et *asthme* en *asme* avant que les étymologistes ne les « redressent ». Ainsi le vocabulaire scientifique gréco-français aurait-il pu devenir français « si l'on avait laissé au peuple le soin de l'amollir et de le vaincre » (p. 66). En fait, derrière la condamnation d'un vocabulaire scientifique spécifique et le souci d'améliorer la beauté de la langue en changeant *kilo* en *quilot* et *style* en *stile*, on voit poindre un refus de l'intrusion du vocabulaire scientifique en tant que tel dans le langage courant. Le souci de la préservation de la pureté de ce dernier étant peut-être bien mêlé d'un refus de l'extension de la science auprès de l'ensemble des Français ; refus qui correspond au risque d'un « dégoût de la science » et à la liaison entre « populaire » et « raisonnable » que l'on trouvait dans le passage cité plus haut, et que corrobore l'insistance avec laquelle le texte souligne l'utilité d'apprendre aux enfants des termes de métier plutôt que des racines grecques.

Pas d'emprunts non plus aux langues vivantes étrangères sauf aux langues romanes en tant qu'elles sont d'origine latine ; à condition toutefois que les mots empruntés à ces langues soient « naturalisés ». Tous les emprunts à l'anglais sont

17. Emile Deschanel *Les déformations de la langue française* Paris, C. Lévy 1898.

condamnés, comme l'est le fait que « l'allemand vulgaire (soit) devenu un patois franco-allemand » (p. 103) à cause de l'abondance des mots français qu'il renferme[18]. Une langue doit « digérer » tous les mots étrangers dont elle a éventuellement besoin : et Gourmont s'émerveille devant la création de mots français nés dans le peuple à partir de la déformation spontanée et inconsciente de termes anglais. « Grâce à l'heureuse ignorance d'un jardinier, écrit-il (p. 104), j'ai vu naître un mot : c'est voir naître une fleur ». Il s'agit de *lirlie* qu'il transcrit à partir de sa seule existence orale dans la locution *lirlie rose,* déformation de *early rose,* qui désigne une race de pomme de terre. Tous les mots d'emprunt doivent donc être écrits comme le ferait « un paysan ou un ouvrier » (p. 105). Le langage populaire fait en effet « d'instinct » ce que le snobisme lié à ce qu'il nomme la « niaiserie internationale » se refuse à faire. D'une manière prémonitoire, l'auteur s'insurge contre la menace de la suprématie de l'anglais et l'avènement du « patois européen » qui en découlerait.

A ces raisons d'ordre esthétique, il ajoute des arguments politiques. Il faut refuser le mélange des langues parce que « les peuples bilingues sont presque toujours des peuples inférieurs », (p. 90) ; si un peuple apprend la langue des autres pays, plus personne n'apprend la sienne. Faisant écho aux notations apeurées de Darmesteter sur le « péril pour l'intelligence » que constituerait une interpénétration des langues de l'Europe, Gourmont considère le caractère polyglotte d'une nation comme une forme de suicide linguistique, bientôt suivi d'un suicide intellectuel. Avec, derrière cette attitude défensive, la nostalgie du règne sans partage de la langue française :

> « Il suffira sans doute que l'on proscrive à l'avenir tout mot grec, tout mot anglais, toute syllabe étrangère à l'idiome pour que, convaincu par la nécessité, le français retrouve sa virilité, son orgueil, et même son insolence » (p. 120).

Pour ce faire, il faut agir dès l'école. Gourmont, s'opposant en cela à Bréal, refuse toute extension de l'enseignement des langues vivantes ; il veut au contraire le voir réserver à une élite, dans la mesure où la connaissance des langues étrangères lui paraît souhaitable uniquement pour un « homme intelligent et averti » qui, seul,

> « peut savoir plusieurs langues sans avoir la tentation d'entremêler leurs vocabulaires. C'est au contraire la joie du vulgaire de se vautrer dans une demi-science, et le penchant des inattentifs d'exprimer leurs idées avec le premier mot qui surgit à leurs lèvres » (p. 89).

Cette distinction d'une élite par rapport à la masse s'opère ici sur un plan intellectuel ; en fait, il y a naturellement coïncidence entre classe sociale et qualité intellectuelle, comme on peut le voir à propos de l'enseignement du latin dont Gourmont souhaite au contraire le renforcement dans un sens qui correspond aux acquis récents de la philologie :

> « Ou bien l'enseignement du latin sera maintenu et même fortifié par l'étude des textes de la seconde et de la troisième latinité, ou bien notre langue deviendra un sabir formé en proportions inégales de français, de grec, d'allemand, d'anglais, et de toutes sortes d'autres langues selon leur importance, leur utilité ou leur popularité » (p. 86).

Cet approfondissement ne signifie en effet en aucun cas une extension à d'autres couches de la population, comme le montre ce passage :

---

18. Voir sur ce point la pénétrante étude de R. L. Wagner dans l'édition de 1955 (Mercure de France) de l'*Esthétique de la langue française.*

« Les commerçants connaissent le goût du peuple pour les mots savants, en prononçant des bribes de patois grec ou latin, la commère se rengorge et la femme du monde sourit, pleine de satisfaction... Tel industriel trafique orgueilleusement d'huiles qu'il dénomme « engines-autos » et « moto-naphta ». Voilà les résultats de l'instruction vulgarisée sans goût » (p. 37).

Passage significatif selon lequel le peuple ne doit jouir que du latin d'église et qu'en complète un autre, dans lequel se manifeste un véritable délire obsidional en face des bouleversements menaçants de l'enseignement secondaire :

« Si à dix ans de latin, on substituait dans les collèges dix ans d'anglais et d'allemand ; si ces deux langues devenaient familières et aux lettrés de ce temps-là, et aux fonctionnaires et aux commerçants ; si par l'utilité retirée d'abord de ces études, nous étions parvenus à l'état de peuple bilingue ou trilingue ; si encore nous faisions participer les femmes, et — pourquoi pas ? — les paysans et les ouvriers à ces bienfaits linguistiques, la France s'apercevrait un jour que ce qu'il y a de plus inutile en France c'est le français. Cependant chacune des quatre régions frontières ayant choisi de penser dans la langue du peuple voisin, peut-être resterait-il vers le Centre aux environs de Guéret ou de Châteauroux, quelques familles farouches où se conserveraient à l'état de patois les mots les plus usuels de Victor Hugo » (p. 87).

Réprobation du règne de l'utilité, réunion dans un même rejet des commerçants, industriels, paysans et ouvriers, ironie contre les femmes qui transcende les classes sociales, référence du « nous » non au peuple dans son entier mais précisément à ceux qui détiennent savoir et pouvoir et décident ou non de l'octroyer à d'autres, tout cela révèle le désir de protéger la langue française par une citadelle d'ignorance, et signifie, sur le plan des institutions, une prise de position de l'auteur dans le débat provoqué autour des années 90 par la création des sections modernes dans les lycées. Même si l'enseignement secondaire ne concerne à cette époque qu'une quantité infime d'enfants et de jeunes gens, Gourmont refuse de voir accéder à cet enseignement, par le biais des sections modernes, des élèves issus de catégories sociales nouvelles : celles des industriels, commerçants, fonctionnaires, et il affirme la nécessité de garder intacte une caste savante unie par le latin.

Sur l'évolution interne du français, de la « langue maternelle » —, on verra à quel point cette expression fait sens pour lui —, Gourmont a une position claire : exaltation de la langue populaire et rejet de tout ce qui peut entraver la pureté de son évolution. Il fait par là écho aux regrets de Darmesteter au sujet de la perte des mots populaires « de bonne marque », mais, alors que chez ce dernier il ne s'agissait que de notations éparses et en contradiction avec sa peur des forces révolutionnaires, il en fait un système. Quant à son rapport à Bréal, il doit être considéré d'un peu près, car le texte offre à la fois une radicalisation des positions théoriques de ce dernier et une opposition complète à son point de vue sur les problèmes d'enseignement. Ce qui permet de cerner mieux les attitudes respectives des deux auteurs face à la science et au purisme[19].

Gourmont donne une pleine cohérence aux règles sémantiques en acceptant toutes leurs implications, alors que Bréal, on s'en souvient, regrette, devant l'évolution de la langue de son temps, que le peuple n'ait plus de guides. Toutes les évolutions, si accélérées soient-elles, sont acceptées, pourvu qu'elles viennent du

19. Les relations de ces différents projets se révèlent dans le livre fondamental de J. C. Milner : *L'Amour de la langue*, qui analyse l'intrication de la recherche linguistique, de l'école et du purisme. (Le Seuil) 1978.

peuple. Ce purisme populiste s'inspire constamment des principes de Bréal : ainsi les glissements de sens d'un mot à l'autre (par exemple, le glissement de *émérite* « retraité », à « habile, compétent », lorsque *retraité* eut remplacé *émérite* dans son premier sens) sont justifiés par des considérations qui viennent directement de l'*Essai de sémantique* :

> « Les mots ne sont en eux-mêmes que des sons indifférents, rudes ou amènes ; ils n'ont qu'une valeur esthétique ; ils sont aptes à se charger de toutes les significations qu'on voudra bien leur imposer. Nous sommes habitués à lier certains sons à certains sens et à croire qu'il y a entre eux un rapport nécessaire... » (p. 135).

Le refus de l'étymologie et la reconnaissance du travail du sens, que l'on retrouve ici s'applique donc, en une adhésion sans réserves, aux transformations contemporaines.

Or, en suivant les positions *linguistiques* de Bréal, l'auteur s'oppose par là même à ses considérations d'ordre normatif ou esthétique. Le texte les critique d'ailleurs, mais indirectement, comme si Gourmont ne voulait retenir dans l'*Essai de Sémantique* que la cohérence de ses principes. Il concentre son attaque sur un livre d'Emile Deschanel, *Les déformations de la langue française*, qui consiste en une série de remarques déploratrices au sujet du laxisme linguistique de la fin du siècle, remarques qui s'appuient sur des passages de l'ouvrage de Bréal dans lesquels ce dernier contredit les lois qu'il a lui-même posées. A ces remarques, Gourmont oppose une attitude de permissivité qui rejoint celle de Bréal lorsqu'il énonce ses lois, affirmant que « le peuple a toujours raison », que le rêve de Deschanel, c'est l'immobilité et qu'il décide du bien et du mal selon son bon plaisir. Acceptant les néologismes de forme, et s'opposant à la condamnation par l'auteur de la création de termes tels que *gosse*, *ensoleillé* ou *désuet* (p. 117), il voit dans ces innovations des exemples d'obéissance aux « lois qui ont guidé la création du français ». Affirmant qu'il préfère *écoper* à *télescoper*, il résume ainsi son point de vue :

> « J'ai voulu montrer que la déformation n'est pas du tout chaotique, que le mauvais français du peuple est toujours du français, et parfois du meilleur français que celui des grammairiens » (p. 184).

Phrase importante car elle contient, en même temps qu'une affirmation que ne désavouerait pas Bréal (celle du caractère systématique de l'innovation populaire) une autre qu'il rejetterait à cause de sa prise en compte de la norme et du rôle de guides du bon français qu'il attribue aux grammairiens.

Autrement dit, là où Bréal relie norme à esthétique, en face d'une dynamique populaire qu'il faut contrôler, Gourmont fait disparaître la norme : ne reste plus que l'esthétique, qui appartient à la langue du peuple. Mais quel peuple ? Le mot *« peuple »* présente dans son livre une ambiguïté très forte. Dans certains passages, il réfère en effet à une attitude et non à un groupe particulier. C'est même la définition qu'en donne l'auteur dans une note :

> « Par *peuple* en linguistique, il faut entendre sans distinction de classe ou de caste... l'ensemble du public tel que livré à lui-même et usant de la parole sans réflexion analytique » (p. 30).

Mais, le plus souvent, ce terme renvoie à un groupe, défini selon deux partitions différentes. Exemple de la première : après avoir ramené la déformation à un acte créateur, Gourmont affirme que

> « L'homme spontané, peuple ou poète, a d'autres goûts que les grammairiens, et (qu') en fait de langage il use de tous les moyens pour atteindre à l'indispensable, à

l'inconnu, à l'expression non encore proférée, au mot vierge... celui qui ne peut créer, partage à demi, en imitant le créateur, les joies de la création » (p. 131).

Dans cette opposition des créateurs-imitateurs aux grammairiens se signale la coupure entre norme et esthétique. Alors que pour Bréal les écrivains doivent s'allier aux grammairiens, Gourmont isole ces derniers.

Le seconde partition est celle qui sous-tend les emplois les plus fréquents du livre. *Peuple* renvoie à « classes populaires » ; c'est en ce sens que Gourmont écrit : « le peuple a raison lorsqu'il dit *Mairerie* et non *Mairie* ». Les grammairiens ne sont qu'un reste indéterminé mais distingué, que Gourmont nomme souvent « aristocratie », constitué d'une élite non pas pédante mais cultivée. D'un côté, donc, une masse « ingénieuse » parce qu'« ignorante » (p. 17), faite d'hommes du peuple dont le « cerveau impressionnable » est comparé à celui d'un enfant, et qui transforme la langue ; de l'autre, une élite qui sait, par nature et par culture, et non par science, apprécier les productions populaires ; et d'où l'auteur voudrait que se dégage (p. 116) une « Académie de la Beauté verbale », qui serait « indulgente pour les déformations spontanées, œuvre de l'ignorance sans doute, mais d'une ignorance heureuse et instinctive », et qui « admettrait avec joie les innovations du parler populaire ». Ne restent ici face à face que les classes populaires et les esthètes.

Le peuple est donc défini par l'absence de réflexion analytique, ou par la mise à l'écart du normatif, ou encore son effacement. Gourmont lui-même se glisse dans le jeu de ces trois acceptions, par une utilisation hétéroclite du *nous* : on a vu plus haut en effet un *nous* renvoyer aux détenteurs du savoir. En voici un autre qui englobe au contraire fallacieusement l'auteur dans la classe populaire :

« Nous disons *statue* par politesse et par peur : pour ne pas contrarier nos maîtres et pour ne pas déchoir dans l'estime de nos contemporains. Mais dès que la politesse ou la peur n'ont plus de prise sur nous, nous disons *estatue* avec délices... » (p.50).

Place équivoque d'un homme qui veut parler au nom du peuple mais parle du peuple au nom d'une élite.

Ces glissements des acceptions de peuple marquent une obsession : celle du rejet de la norme, derrière lequel on peut voir la peur de la science : si les grammairiens sont mis à l'écart ou disparaissent, ce n'est peut-être pas parce qu'ils jugent mal, mais parce qu'ils en savent trop et veulent répandre leur savoir. Peur que corrobore l'attitude de l'auteur face à l'évolution de la société et singulièrement des institutions scolaires. Contrairement à Bréal qui, dans sa foi en la science et son désir d'esthétique a une nostalgie de la langue classique dans la mesure même où il admet la transformation du peuple, Gourmont, dans sa foi en l'esthétique et sa méfiance vis-à-vis de la science, applaudit à la transformation de la langue à condition qu'elle soit faite par un peuple immuable, c'est-à-dire ignorant. Ce serait là le prix de la pureté de l'évolution linguistique.

On se souvient que Bréal voit dans la science un moyen d'intégrer le peuple, grâce à l'instruction, dans une alliance qui l'unirait aux écrivains et aux linguistes. Gourmont, au contraire, souhaite la confrontation de deux catégories opposées : peuple et aristocratie, ce qui renvoie à son désir d'un retour à la société classique telle qu'il la voit : le peuple comme force inventive dont l'aristocratie apprécie et trie les productions, sans intermédiaires gênants et avant que l'industrie et le suffrage universel n'aient abîmé le peuple par l'instruction.

La beauté de la langue est en effet fonction de la pureté du peuple, c'est-à-dire de son ignorance :

« Un peuple qui ne connait que sa propre langue (nous retrouvons ici le refus de

l'apprentissage des langues étrangères) et qui l'apprend de sa mère et non des tristes pédagogues, ne peut pas la déformer, si on donne à ce mot un sens péjoratif. Il est porté constamment à la rendre différente ; il ne peut la rendre mauvaise » (p. 132).

Entre l'époque classique et la fin du dix-neuvième siècle, l'école a fait sortir la science du cercle où elle aurait dû rester enfermée : le peuple perd, dès lors, avec sa pureté, son pouvoir d'invention langagière :

> « En même temps que les enfants apprennent dans les prisons scolaires ce que la vie seule leur enseignait autrefois et mieux, ils perdent sous la peur de la grammaire cette liberté d'esprit qui faisait une part si agréable à la fantaisie de l'évolution verbale » (p. 133).

Si le terme « agréable » fait écho au « spectateur » de Bréal, admirateur des trouvailles populaires, les deux auteurs réservent au peuple un traitement opposé : ici, le peuple doit être isolé afin de rester inventif. S'il est contaminé par l'école, il devient ce que l'auteur nomme « le vulgaire ». La division de l'époque classique : peuple/aristocratie, qui ne comporte pas chez Gourmont de jugement de valeur, se transpose alors au plan intellectuel, et devient l'opposition : vulgaire/aristocratie (de l'esprit), avec cette fois une dépréciation de la foule. La vulgarisation scientifique mène donc à la vulgarisation du peuple, dans un renversement de la position de Du Marsais, pour qui le vulgaire représentait au contraire l'ensemble de ceux qui ne pouvaient avoir aucun accès au savoir. Reprenant le concept de « demi-science » que l'on trouve à travers les textes de la fin du XIX[e] siècle, Gourmont affirme qu'« une langue est toujours pauvre pour les demi-savants » (p. 47). C'est pourquoi il lutte contre l'accès de tous à la science, et avant tout contre l'instruction obligatoire, qui entraîne chez le peuple la maîtrise de l'écrit, lui faisant perdre son originalité orale.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture représente donc pour lui un grave danger et il dénonce sans cesse l'abrutissement du peuple par l'école. Il se gausse de la « science des instituteurs primaires » (p. 132) et — toujours dans une perspective antiscientifique —, s'insurge contre « le rôle, vraiment odieux, du maître hâtivement fabriqué par les méthodes artificielles de l'Université ». Les conséquences de l'instruction obligatoire sur la langue sont pour lui des corruptions, car les innovations populaires en matière de sens et de forme ne peuvent être approuvées (par une autorité mystérieusement investie du droit de juger avec goût), que si elles viennent de l'inconscience et de l'instinct. Gourmont déplore ainsi des détériorations dans la prononciation du français, qui sont dues au travail des « tristes pédagogues », l'accès à l'écrit entraînant une uniformisation de la langue à travers le pays.

> N'est-elle pas très curieuse, cette civilisation qui fait enseigner le français à un enfant de l'Ile-de-France par un paysan auvergnat ou provençal bardé de diplômes ? On entend à Paris des gens ornés de gants et peut-être de rubans violets dire *sette* sous, *cinque* francs : le malheureux sait l'orthographe hélas ! et il le prouve » (p. 137).

En fait, Gourmont refuse ici les mélanges, quels qu'ils soient, entre provinces comme entre classes sociales. C'est bien d'ailleurs ce qu'exprime la formule : « paysan auvergnat bardé de diplômes » ; la science ne doit pas servir de laisser-passer. Le paradoxe est qu'il en arrive par là à faire cela même qu'il reprochait à Deschanel : un catalogue d'interdictions. La prononciation qu'il rejette est en effet celle qui était en train de s'imposer et qui a prévalu par la suite : très peu de gens prononcent actuellement Sɛ sous, Sɛ̃ francs, ce qui était la prononciation courante dans la région parisienne au XIX[e] siècle. Mais là encore, cette position fixiste rentre dans le cadre général de son refus de toute innovation populaire entachée d'un lien quelconque avec l'écrit. Ce même refus sous-tend également les jugements qu'il

porte dans les deux domaines qu'il veut voir évoluer séparément : la langue parlée par le peuple, d'un côté, et de l'autre, les productions littéraires.

Le peuple et la langue parlée : à partir du moment où intervient l'école, le peuple apeuré et brimé ne peut plus modifier son langage sans se sentir fautif :

> « L'homme du peuple... se réfugie dans l'argot et c'est là qu'il donne libre cours à son besoin de mots nouveaux, de sens pittoresques, d'innovations syntaxiques. L'instruction obligatoire a fait du français, dans les bas-fonds de Paris, une langue morte, une langue de parade que le peuple ne parle jamais et qu'il finira par ne plus comprendre : il aime l'argot qu'il a appris tout seul, en liberté ; il hait le français qui n'est plus pour lui que la langue de ses maîtres et de ses oppresseurs » (p. 133).

Il précise plus loin qu'il ne faut pas « mépriser absolument » l'argot, dans la mesure où il représente la forme que prend la dynamique de la transformation populaire lorsqu'elle est empêchée par l'école de s'exprimer librement. Le raisonnement de Gourmont est spécieux, puisqu'il présente le peuple comme étant, jusqu'à l'instauration de l'instruction obligatoire, libre et responsable de l'évolution du français : comme si l'aristocratie n'avait pas eu à sa manière un rôle de maître et d'oppresseur et comme si elle ne considérait pas, par le truchement des écrivains et grammairiens, que l'évolution de la langue était son affaire. Ceci dit, la question soulevée ici, c'est-à-dire le rapport entre la norme enseignée à l'école et le langage ordinaire est une véritable question, et qui n'est pas résolue. Mais on ne peut la résoudre, comme le fait l'auteur, en se référant à un prétendu âge d'or.

Son analyse du repli dans l'argot amène Gourmont, en corollaire, à une attitude positive, opposée à celle de Bréal, en face des trouvailles de l'écriture littéraire de son temps. Les néologismes de forme de cette écriture trouvent grâce à ses yeux, bien qu'ils n'aient rien de populaire, parce que le peuple ne sait plus transformer la langue. Les facultés inventives du peuple ayant disparu en même temps que son inconscience, il n'y a plus lieu de modérer ou de canaliser ses innovations (ce qui était le rôle de l'aristocratie (sociale)) ; en revanche, l'aristocratie (intellectuelle) doit prendre le relais du peuple et devenir elle-même le moteur d'une nouvelle dynamique de la langue. Comme l'écrit clairement l'auteur :

> « La tendance à l'immobilité ou les ondulations rétrogrades d'un langage rendent parfois nécessaire une intervention directrice dans un sens opposé, et l'aristocratie intellectuelle au lieu de restreindre la part du nouveau dans la langue, doit au contraire souffler au peuple abruti par les écoles primaires les innovations verbales qu'il est désormais inapte à imaginer » (p. 132).

Les attitudes respectives de Bréal et de Gourmont en face des néologismes de forme de la langue contemporaine sont donc apparemment paradoxales : Bréal condamnant le mouvement alors qu'il se situe dans une perspective générale de progrès et Gourmont approuvant des inventions qui ne sont pas populaires. Mais ces deux attitudes s'expliquent à un autre niveau, comme des réactions opposées en face des bouleversements sociaux et institutionnels du temps qui provoquent chez eux un malaise commun. Malaise qui se décèle par leur identité de vue à propos d'un seul point : le phénomène d'extension de la lecture à toutes les classes de la société. On se souvient, en effet, des jugements dépréciatifs de Bréal sur les feuilletons, la basse littérature et les excès du parlementarisme. Même réaction chez Gourmont, qui évoque « les écorcheurs du journalisme et de la basse littérature », et relie médiocrité des livres et forme de société : « Dans certains tomes modernes offerts aux loisirs démocratiques, écrit-il (p. 304), rien qui émerge au-dessus de la platitude ». Il raille les feuilletons, « issus d'un cerveau anonyme », et remplis des

clichés qu'il dénonce dans les journaux et le langage des députés, qualifiés par lui de « malheureux, dévorés par le verbalisme ».

Les réactions de Bréal et Gourmont diffèrent cependant sur un point : Bréal, on l'a vu, relie l'extension de la basse littérature au laxisme de la littérature d'avant-garde et veut redresser le tout au moyen de l'enseignement, à tous les niveaux ; Gourmont, au contraire, approuve les innovations avant-gardistes en tant qu'elles lui paraissent une réaction aristocratique, et les coupe du reste des productions écrites contre lesquelles il s'insurge ; en relevant des exemples de clichés qui ne sont pas indifférents : Quel jour se passe, s'indigne-t-il, sans qu'on flétrisse ces patrons inhumains « qui s'engraissent de la sueur du peuple » (p. 333) Comme n'est pas indifférente l'extension de sa fureur au domaine scolaire, lorsqu'il s'en prend aux livres de lecture pour enfants, et à « la basse littérature morale et utilitaire dont on souille leurs cerveaux tendres et impressionnables ».

Ce refus commun de la « basse littérature » révèle chez les deux auteurs un malaise qui les rapproche mais prend dans chaque livre des poids différents. Des positions qui sont secondaires chez Bréal : nostalgie passéiste et effroi devant l'indistinction croissante des classes, se retrouvent chez Gourmont avec le statut de principe central. Bréal rêve d'une unification du pays par la science et ne regrette le passé que pour faire évoluer le présent dans un sens qui soit meilleur à ses yeux, c'est-à-dire au sens propre plus démocratique. Alors que Gourmont souligne les différences de classe, refusant à la science tout rôle conciliateur. Il y a là de sa part une certaine lucidité sociolinguistique, qui s'accompagne, comme on l'a noté, d'une juste prévision de la suprématie de l'anglais sur les autres langues, mais qui n'entraîne dans son livre que des solutions désespérées de type protectionniste : fermeture des frontières, refus de l'instruction, parcage du peuple dans un lieu aseptisé où il pourrait continuer sa dynamique inconsciente sous les yeux de mentors bienveillants et éclairés... Solutions qui tendent : à l'intérieur du pays, vers la démagogie, le peuple étant flatté s'il reste dans son rôle afin qu'on puisse jouir de la contemplation de sa pureté, et vers une revendication de supériorité raciale, lorsque sont évoquées à propos de la confrontation entre les langues : « les langues viriles, maniées par de solides intelligences ».

Le lien entre linguistique et purisme prend donc des formes différentes dans chaque livre : pour Darmesteter, il y a lutte ouverte entre norme et science, d'une manière intemporelle et sans intervention de paramètres strictement esthétiques. Chez Bréal, norme et esthétique s'allient en direction du passé, face à la vision progressiste qui est celle de la recherche. Dans l'ouvrage de Gourmont, la norme est rejetée au profit de la seule dimension esthétique ; c'est là cependant qu'elle est la plus forte, cachée derrière la beauté. Au nom d'une abstraction aimée : la langue française, il refuse l'évolution des hommes qui la font, rejoint Darmesteter sur la menace des dangers extérieurs, et utilise les vues de Bréal sur la dynamique incessante du progrès pour isoler — au lieu d'unir — et recréer une nouvelle norme fondée sur l'esthétique.

Ces trois ouvrages sont importants, par leur propre prise en compte de la littérature, de l'oral, du sens et des rapports de la langue et de la société. La linguistique et l'enseignement du français retrouvent sans cesse les problèmes qu'ils posent. Mais par l'entrecroisement de leurs discours sur l'évolution de la langue de leur temps, leurs auteurs révèlent dans cette fin du XIXe siècle l'impact de l'extension de la scolarisation sur la langue et la littérature, en apportant des réponses parallèles ou opposées au même problème : celui de l'avènement, troublant pour ces intellectuels, et quelles que soient leurs positions théoriques, du peuple sachant lire et écrire ; avènement qu'ils vivent comme une menace pour la distinction de leur

propre statut[20]. Pour éviter le péril de la demi-science, on peut choisir de former au mieux les maîtres, ou de les supprimer ; on peut parier sur l'extension du monde des savants ou sur le dégagement d'une aristocratie rénovée. Mais un même recul se marque face à la montée du « règne définitif de l'industrie, du commerce et de l'argent » (p. 89)[21] chez ces auteurs en qui se joue un conflit dont une partie seulement des données est patente ; ils étudient chacun à leur manière les transformations de leur langue sans en pouvoir saisir tous les enjeux, impliqués qu'ils sont dans les transformations qu'ils ont eux-mêmes à subir.

Simone DELESALLE

---

20. Ceci peut s'interpréter comme un exemple précis et complexe des systèmes de rapports de forces qu'analyse P. Bourdieu avec des conflits dans les représentations idéologiques de la langue et la répartition des rôles et stratégies entre les différentes autorités : écrivains, grammairiens, professeurs, Cf. tout particulièrement, *Le fétichisme de la langue et l'illusion du communisme linguistique*, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Juillet 1975

21. Jules Lemaître : « Opinions à répandre : contre l'enseignement classique » in *Le Figaro* 25.2.1898. Cité par Gourmont, o.c. p. 89.

LES GRAMMAIRES FRANÇAISES ET L'HISTOIRE DE LA LANGUE

« Avez-vous remarqué une chose, me dit un jour G. Paris : on ne fait plus de grammaire française. C'est un genre perdu. L'observation était vraie ; ce qu'il ne disait pas — mais il le savait comme moi — c'est que de cette disparition les études dont nous étions les patrons étaient en grande partie la cause. »

M. Bréal dans *La Revue bleue*, 26 déc. 1903.

I) 1880. Quelques tendances

En 1880, Ferdinand Brunot a vingt ans.

C'est le moment où se répandent les thèses des néogrammairiens ; et des thèmes nouveaux. S. Auroux les recense d'après Ziemer (1882) : « Ils (les néogrammairiens) s'interrogent sur le sujet du langage alors qu'avant eux on considérait la langue, abstraction faite des individus ; ils réclament d'abord qu'on porte attention à la langue parlée ; ils font du concept d'analogie quelque chose de fondamental[1]. » Mais ce qui se dégage surtout des querelles engagées par les néogrammairiens et particulièrement de la querelle sur les « lois phonétiques », c'est la nécessité d'instituer la langue en général comme objet-théorie.

Conjointement au bruit que font les néogrammairiens, la France entend parler d'une tradition comparatiste parfois beaucoup plus ancienne. Coup sur coup, les grands classiques sont traduits ; c'est d'abord Bopp, puis en 1874 sur une « 3e édition, refondue et augmentée », la *Grammaire des Langues romanes* de Fr. Diez, dont la 1re édition est de 1836[2]. Le contournement par les Français au XIXe siècle de la nouvelle linguistique leur vaut donc de se voir déverser presque en même temps la tradition et l'anti-tradition du comparatisme.

Car, après le vif éclat du début du siècle, du temps où l'on venait à Paris pour apprendre le sanskrit, l'arabe ou le chinois, la France s'est consacrée à des études qui, sous la forme d'un déchiffrage minutieux des textes ou de vastes synthèses, mettent en cause les textes — et particulièrement les textes littéraires — et leur société. C'est l'époque d'Auguste Comte, Renan, Littré. Brachet, en tête de sa *Grammaire historique* (1867), qui est une des premières du genre, écrira : « Le temps n'est plus où l'on considérait l'étude des langues comme bonne tout au plus à servir de préparation aux études littéraires. « (Préf. [3]).

De nombreux indices attestent que pourtant cette tradition ne se perd pas ; l'un des moindres n'est pas que le jeune Brunot consacre son gros travail de thèse à la *Doctrine de Malherbe* (1891) qui définit les rapports entre l'œuvre d'un poète et la langue de son temps. Comme si, dans la lacune ouverte en France par la faiblesse des

---

1. S. Auroux (1979, *4*), p. 18. Voir aussi C. Normand (1978, *4*).
2. F. Diez, *Grammaire des langues romanes*, Paris, F. Vieweg, 1874-1876. 1re éd. 1836.
3. A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Hetzel, 1867.

études comparées, restait indéfectiblement logé un autre type d'analyse des réalisations de langue. Comme dit Alain Rey (1972, *4*) : « Les retards de la linguistique y sont une critique implicite de la grammaire comparée, une reconnaissance vague de ses limites. »

Mais il est un lieu où se publient des centaines de grammaires dont certaines enrichissent fabuleusement leurs auteurs (ainsi Chapsal) : c'est le lieu pédagogique[4]. Tradition qui ne s'interrompt pas avec la grammaire historique : le novateur Brachet s'allie avec J. Dussouchet, professeur au lycée Henri-IV, pour publier un *Cours complet de Grammaire française* fondé « sur l'histoire de la langue » dont les éditions se succéderont. Depuis les *Principes de grammaire générale* (1799), destinés aux enfants par le grand orientaliste Silvestre de Saci, la ligne ne se brise pas, mais elle est considérablement infléchie, le dispositif est remodelé selon les besoins pédagogiques, mais aussi en conformité avec les nouvelles tendances linguistiques.

Il n'est évidemment pas dans nos intentions d'engager ici une réflexion sur l'évolution des théories linguistiques à la fin du XIX[e] siècle : ces points initiaux servent seulement d'amarrage à notre propos : définir les grandes lignes de l'activité dans la grammaire française, caractérisée aussi bien par ses manques que par l'intérêt tenace qu'elle éprouve pour la pédagogie et pour les textes : mais aussi par le prestige de la nouvelle grammaire historique.

II) Une thèse de P. Clairin

Comment celle-ci est adaptée en France, une thèse soutenue en 1880 devant la Faculté des Lettres de Paris nous en donnera une idée. L'auteur, P. Clairin, jouera un rôle dans les débats grammaticaux des environs de 1900. Pour l'heure il propose une thèse de grammaire historique : *Du génitif latin et de la Préposition de. Étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français.*

Clairin distingue nettement deux domaines : la phonétique qui est régie par des lois : la syntaxe, mal connue, mais surtout lieu de grandes indécisions méthodologiques : on constate généralement, mais on n'explique pas :

« La grammaire constate ces changements, sans prétendre imposer ses lois à l'intelligence : elle s'arrogerait ainsi un droit qui ne lui appartient pas. » (*Du génitif*, p. 12).

C'est que toute analyse syntaxique est au centre d'un paradoxe. Le langage doit pouvoir exprimer toutes nos pensées et par là il engage des rapports innombrables : s'ils étaient tous codés à l'avance, le langage serait un monstre impossible à manier : mais n'en coder que quelques-uns serait renoncer, tant sur le plan linguistique que sur le plan métalinguistique, à la richesse même de la « vie ». Une comparaison avec la chimie — comme le fait Bréal que cite Clairin — est illuminante :

« La nomenclature chimique est une sorte de catalogue parlé où tout changement dans la composition d'un corps entraîne un remaniement de son nom. Mais il faut considérer que parmi la quantité infinie de rapports que peuvent avoir entre eux les objets du monde extérieur, la langue de la chimie choisit seulement un petit nombre et néglige de donner une expression aux autres : c'est un idiome qui n'arrive à la précision que par la plus stricte spécialité[5]. »

---

4. Voir A. Chervel (1977, *4*).

5. M. Bréal, *Des idées latentes du langage*, leçon faite au Collège de France, Paris, L. Hachette, 1868.

Ce sacrifice à faire, ce prix à payer, Bréal et, bien plus, Clairin le refusent pour le langage. Simplifier, c'est se contenter de raccourcis obscurs (comme lorsque Bopp dit que « l'essence du génitif est de personnifier un objet en y attachant une idée secondaire de relation locale », ou lorsque Madvig trouve trois espèces principales de génitif : le possessif, l'objectif et le partitif) ; mais c'est surtout refuser la multiplicité des relations marquées dans les réalisations du discours. Accepter ces dernières, c'est faire confiance à l'intelligence, interprète et organisatrice de la signification : « Elle aime à chercher, à lutter, à deviner le sens qu'un suffixe ajoute à un radical, la valeur propre d'un mot placé à côté d'un autre ; elle perfectionne les éléments imparfaits du langage ; elle éprouve une véritable jouissance à triompher des obstacles. » (*Du génitif*, p. 13). Cette part que prend l'intelligence devient plus grande au fur et à mesure de l'aventure humaine ; Clairin cite encore Bréal :

« A mesure que les langues avancent en âge, les suffixes, auxiliaires de la pensée, loin d'augmenter en nombre tendent plutôt à diminuer. On les abandonne comme inutiles : « L'esprit devine ou sait par tradition des rapports qui ne sont nullement exprimés par les mots, et notre entendement achève ce qui est seulement indiqué par le langage » (*Du génitif*, p. 14 [*Des idées latentes*, p. 11].)

Derrière ce volontarisme triomphant s'esquisse une problématique qui pourrait recourir à des axes comme *langue/parole* ou mieux ici comme : *sémantique/sémiotique*. Mais surtout se dessine une méthodologie : si la phonétique peut donner lieu à une étude immanente et, au besoin, recourir à des explications physiologiques comme celles que va proposer l'abbé Rousselot, la syntaxe ou doit se résoudre à une simple juxtaposition des faits, suffisante pour défricher les textes ou doit, si elle veut expliquer, recourir non seulement à un interprétant psychologique, mais aussi à un interprétant sociologique puisqu'aussi bien le cours de l'histoire justifie les transformations du langage. Ce sont ces courants qu'on va retrouver plus ou moins répartis dans les grammaires françaises.

III) Les premières grammaires historiques

Les grammairiens du français de la fin du XIXe siècle ambitionnent d'abord d'écrire une grammaire historique[6]. Dès avant 1880, comme Brachet ou Ayer, après 1880, comme Clédat ou Brunot, ils écrivent des précis qui s'appellent *Grammaire comparée de la langue française* (Ayer, 1876), laquelle reprenait une ébauche de 1851, *Grammaire historique de la langue française* (Brachet, 1867), la *Nouvelle grammaire historique du français* (Clédat, 1889), le *Précis de grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue* (Brunot, 1887). D'autres encore. Ces grammaires, apparemment simples et claires, ne sont pourtant pas exemptes de contradictions :

1) Elles se présentent comme des ouvrages scientifiques (à la différence des ouvrages qui les précédaient).

---

6. A. Brachet, *op. cit* (note 3).

C. Ayer, *Grammaire de la langue française*, Genève, Bâle et Lyon, H. Georg, 1876.

F. Brunot, *Précis de Grammaire historique de la langue française*, avec une Introduction sur les origines et le développement de cette langue. Paris, G. Masson, 1887 ; VIII-692 p.

L. Clédat, *Nouvelle grammaire historique du français*, 4e éd. revue et corr., Paris, Garnier, 1908 ; VI-279 p. (1re éd. 1889).

« Aujourd'hui la révolution est faite et tout le monde est d'accord que l'on peut et que l'on doit traiter la grammaire comme une *science* et non plus comme un art[7]. »

— mais leur brièveté de précis leur interdit toute « explication » ; elles se contentent d'énumérer des faits. Et d'autre part, quelque mépris qu'elles aient pour l'« art » précédent, elles reprennent le dispositif des grammaires scolaires antécédentes ou, pire, des grammaires latinisantes — à quoi les poussaient l'arrimage au latin et l'importance de l'enseignement du latin. Pour plaire à la pratique, ces enfants de la révolution sont un peu bâtards.

2) Même si certaines se présentent comme des grammaires comparées, ce sont en réalité des grammaires du français. L'intérêt des grammaires comparées était de dégager de grandes tendances par comparaison des évolutions de diverses langues romanes. F. Diez n'avait pas tort de critiquer un article d'E. Egger en écrivant :

« Malheureusement l'auteur ne s'est jamais élevé au-dessus de l'horizon français, et sans l'application de la méthode comparative, on ne peut arriver à des résultats satisfaisants[8]. »

Tirer de Diez et de ses élèves la part française, c'était renoncer à l'intérêt le plus évident de ces essais comparatifs. Comment parler de « loi » dans un seul idiome ? Chez Diez, elle est généralement d'une forme apparentée à cette formulation :

« On peut indiquer cette abréviation systématique après la syllabe tonique comme la loi principale de formation de ces langues, et comme le signe qui les distingue de leurs sœurs[9]. »

Et quelle joie quand on trouve, dans une autre langue, germanique par exemple, confirmation d'une de ces tendances[10] ! On peut alors se contenter de constater, puisque constater des identités ou des oppositions, c'est spécifier :

« La grammaire historique n'a point à rechercher les causes d'une disposition si opposée des organes vocaux, qui tantôt tendent à prononcer un *p* originaire comme un *b* ou un *v*, tantôt un *b* originaire comme un *p* ; le grammairien a pour seule tâche de suivre le fait jusqu'à ses origines et dans toute son étendue.

Ces grammaires françaises seront le plus souvent condamnées à enregistrer... sans spécifier.

3) Ce sont des grammaires pratiques, qui visent un public déterminé. Les grammaires historiques visent le français moderne, pas forcément un public avide de déchiffrer les textes médiévaux. Ceci contraint les grammairiens à un découpage particulier :

« Dans ma *Grammaire élémentaire du vieux français*, j'ai exposé les règles successives de la langue française depuis ses origines jusqu'au XVI[e] siècle, signalant au besoin les traces laissées dans la langue actuelle par les anciennes tournures disparues, mais négligeant à dessein les particularités grammaticales qui se sont

7. C. Ayer, *op. cit* (note 6), *Préface*.
8. F. Diez, *op. cit.* (note 2), I p.25, n. I.
9. *Id., ibid.*, I, p. 183.
10. *Id., ibid.*, I, p. 269.

identiquement conservées jusqu'à nos jours. Mon but était en effet de faciliter l'intelligence des anciens textes français en donnant les règles tombées en désuétude, et non d'expliquer la formation des règles que nous appliquons encore. La présente *Grammaire historique* part au contraire de la langue moderne pour remonter jusqu'aux origines. Je néglige les particularités de l'ancienne langue qui ont disparu sans laisser de traces et que l'on trouvera signalées dans la *Grammaire du vieux français*, mais j'insiste sur l'explication historique de toutes les règles de la grammaire moderne[11]. »

Si l'on ajoute que ces grammairiens ont écrit aussi des grammaires plus centrées sur le français contemporain et des grammaires à l'usage des classes, on voit que cette activité polygraphique s'oppose à la composition des énormes machines venues d'au-delà du Rhin : Diez, Meyer-Lübke, Nyrop, pour ne citer que les figures de proue. Face à ces savants, les grammairiens français apparaissent engagés profondément dans un activisme social qui attache une importance plus remarquable au fonctionnement des livres de vente courante qu'à un esprit de recherche érudit, mobilisé ailleurs, comme on le verra.

4) On signalera enfin un dernier paradoxe : ces grammaires sont orientées par l'axe Rome-Paris, l'axe latin. Mais, comme grammaires de vulgarisation, elles s'adressent aussi à des lecteurs qui ne savent pas le latin et, en particulier, à ces jeunes filles dont l'éducation prend tant d'importance depuis plusieurs dizaines d'années[12] ; aussi certaines présentations du latin sont-elles étrangement discrètes et même parfois simplificatrices, crainte d'apparaître comme barbares :

« S'il est nécessaire de connaître l'organisme du latin, il n'est pas indispensable d'avoir fait de cette langue une étude approfondie. Ce qu'il en faut savoir est bientôt appris : la déclinaison réduite à deux cas, la conjugaison réduite à quelques temps de la voix active[13]. »

Aussi ces grammaires sont-elles étrangement ambiguës. Bien souvent elles promettent plus qu'elles ne donnent. Les Préfaces, l'appareil explicatif débordent de plus d'ambition que n'en attestent les analyses de la langue. Et cette érudition fièrement proclamée fait masque. Brunot cite pour sources Littré, Godefroy, Brachet, Chabaneau, Darmesteter, G. Paris, L. Gautier, Clairin, Benoist, de Meyer, Ayer, Scheler en France, en Suisse et en Belgique ; Diez, Tobler, Ebering, Koerting, Foth, Mätzner, Budsinsky, Otto Knauer en Allemagne (F. Brunot, *Précis de grammaire historique de la langue française,* Paris, Masson, 1899, p. VII). La liste que Clédat place en tête de sa *Grammaire élémentaire* n'est pas moins éloquente.

Et cette fierté des Préfaces, chez Brunot comme chez Clédat : on s'exalte, on rêve de saisir toute la richesse du phénomène « langue », sa richesse psychologique :

« La série des bruits ainsi produits acquiert l'étrange pouvoir de traduire notre âme au dehors, dans l'infinie variété de ses sentiments et de ses pensées. » (F. Brunot, *Précis,* p. IV.)

— sa richesse sociale :

---

11. L. Clédat, *op. cit.* (note 6), *Préface.*
12. F. Mayeur, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1979.
13. L. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*, Paris, Garnier frères, 1885. *Préface.*

> « [La linguistique] détruit en nous cette idée fausse qu'une langue est une œuvre volontaire et arbitraire, en nous prouvant que, malgré les influences individuelles qu'elle peut subir, elle reste, dans son ensemble, une création spontanée et naturelle de la collectivité humaine. » (F. Brunot, *Précis,* p. IV.)

Entraîné par son enthousiasme juvénile (Brunot a alors vingt-sept ans), il voit l'organisation du langage s'inscrire dans le grand jeu des lois naturelles et la grammaire prendre sa place dans la vaste machinerie des sciences :

> « Elle nous montre cette création soumise à des forces instinctives, dont l'ensemble constitue son caractère et son génie, qui la dominent et la dirigent, et qui, exerçant leur action dans certaines circonstances historiques où elle se détermine, entraînent une série ininterrompue de phénomènes qui forment un développement continu et régulier. Ainsi expliqué, le langage retrouve sa place dans l'ensemble des choses ; fonction de l'espèce humaine, il apparaît comme l'espèce même, comme la nature tout entière, dans un perpétuel devenir, dans une évolution sans fin, dont on peut découvrir sinon les causes, du moins les lois qui font partie des lois naturelles. » (F. Brunot, *Précis,* p. IV.)

Cet enthousiasme qui anime F. Brunot, c'est la voix même de la patrie qui parle, bouche à bouche, au linguiste :

> « Qu'est-ce en effet que notre langue, cette langue que les plus ignorants d'entre nous aiment, tout en la défigurant, d'un amour irraisonné, exclusif, mais profond, que les plus cultivés considèrent comme la voix même de la patrie ? » (F. Brunot, *Précis,* p. III.)

— et lui enjoint de la faire plus digne encore de notre peuple : en la ressourçant dans ses couches vives, en la simplifiant pour la débarrasser du dogmatisme, en en faisant l'expression même de la loi naturelle :

> « Indulgente aux prononciations populaires, favorable aux néologismes, c'est-à-dire aux barbarismes quand ils sont bien faits, protectrice des patois, frères méprisés du français qu'elle réhabilite, elle jette un jour souvent défavorable sur les dogmes les plus vénérés de l'orthographe, discrédite bon nombre des règles de la syntaxe en les montrant en contradiction avec les lois naturelles, en un mot elle n'est point faite pour former des puristes. » (F. Brunot, *Précis*, p. IV.)

On pourrait s'étonner s'il n'y avait là le programme de l'énorme activité que ces grammairiens s'apprêtent à développer — et F. Brunot de façon privilégiée — dans les années à venir : la création de revues, l'*Histoire de la Langue française,* l'innovation grammaticale qui conduira, plus tard, à la *Pensée et la Langue,* le dévouement inépuisable à l'amélioration de l'enseignement ; en un mot ce travail de citoyen qui va faire du futur maire du XIVe arrondissement un grand linguiste.

Pour l'heure, les grammaires de Brunot ou de Clédat sont en deçà de ce programme, même si elles constituent d'excellents outils de travail. Fondées sur un plan simple (chez Brunot : Histoire de la langue. Phonétique. Lexique. Formes et Syntaxe), elles accordent une place considérable aux sons et aux graphies et pour les Formes et la Syntaxe reviennent au vieux plan latinisant des Parties du discours qui privilégie les différences de formes, leurs accords et désaccords.

Tout l'effort de regroupement des grammaires générales a disparu. On suit les formes et le jeu des constructions ; on en explique le destin soit par le poids des « lois » phonétiques ou de ce qu'on appelle les « tendances » syntaxiques, soit par le jeu de l'analogie qui vient à la traverse de ces évolutions. Ainsi l'évolution phonétique a fait que le futur se serait confondu avec le parfait « à la suite de la

transformation régulière des sons qui les composaient » (Clédat, *Grammaire historique*, p. 167) ; il a donc été refait et « Le nouveau futur se compose de l'infinitif du verbe soudé à l'indicatif présent de l'auxiliaire *avoir* ». Ainsi l'article, d'abord spécifique de certains emplois, devient « envahissant, il a fini par s'introduire aussi devant les noms employés avec cette valeur générale ». (Clédat, *Grammaire historique*, p. 202.) Mais, comme on le voit, par exemple dans les formes verbales « l'analogie simplifie et embrouille à la fois tout cela en confondant des verbes que le latin ou l'ancien français conjuguait suivant des systèmes distincts ». (Brunot, *Précis*, p. 385.) Jeu composé des uns et des autres : la régularité des lois qui nous ramènent au latin, le nivellement de l'analogie qui forme des micro-systèmes, il faut tout le génie d'une langue et du poids social qui pèse sur elle pour en faire un ensemble ordonné :

> « Nulle part mieux que dans cette histoire particulière du verbe on ne voit en présence les forces destructives et recomposantes du langage, nulle part en particulier on ne distingue mieux le développement de l'esprit analytique qui a fait la langue francaise. » (Brunot, *Précis*, p. 385.)

IV) Simplicité et Raison

Ces principes, Clédat les exploite et les élargit dans sa *Grammaire raisonnée de la langue française* (1894)[14]. Raisonnée, c'est-à-dire justifiée et simplifiée. Justifiée par l'histoire du jeu de l'étymologie et de l'analogie qui « explique » des états de langue apparemment désordonnés. Simplifiée parce que la langue du peuple, incarnée par ses grands écrivains, est pervertie soit par la populace qui la défigure, soit par les demi-savants qui l'obscurcissent et la rendent barbare — dont le signe le plus hideux est la complexité de l'orthographe. Il est significatif que la nouvelle *Revue de philologie française et provençale* dont Clédat prend la direction à partir de 1889 succède à la *Revue des patois* de 1887[15]. Significatif que le numéro d'ouverture affiche un grand débat sur « L'accord du participe passé » qui publie les positions de Clédat, Brunot, Bréal, Thomas, Marty-Laveaux, etc. visant à une simplification parfois radicale de cet accord. La langue est encore tenue par certains pour un organisme vivant, explicable par les avatars de la lutte pour la vie :

> « Dans le langage comme dans la matière organisée, nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, mieux armées pour le combat de la vie. Souvent dans une langue, le hasard de la formation met en présence des expressions, des formes, identiques d'emploi ou de signification. La langue choisit l'une d'entre elles pour la faire triompher, et abandonne les autres qu'elle condamne à disparaître, à moins que l'adaptation à des fonctions nouvelles ne les rappelle à la vie[16]. »

— mais plus généralement pour un organisme social dont le but est la communication :

---

14. Paris, H. Le Soudier, 2e éd.
15. La revue publiera désormais conjointement des articles sur les patois et des articles sur la grammaire française.
16. A. Darmesteter, *Cours de littérature française du Moyen Age et d'histoire de la langue française. Leçon d'ouverture*. Faculté des Lettres de Paris. Paris, impr. Chamerot, 1883, p. 14.

« Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique : plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aux citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec les étrangers. » (*Grammaire raisonnée,* p. XI.)

Aussi une grande partie de la *Grammaire raisonnée* est-elle consacrée à la Phonétique (77 pages sur 236) et aux problèmes de l'orthographe ; car c'est là qu'on voit à l'œuvre les lois d'évolution et les abus d'une graphie qui contredit les grandes « tendances » de la langue. Le même système interprétatif se retrouve dans la Deuxième Partie « Flexions et Syntaxes ». L'étymologie permet regroupements et simplifications :

« On remarquera que les pronoms personnels *lui, elle, eux, elles* sont identiques à nos *pronoms* démonstratifs, sauf adjonction du préfixe *ce* ou ç : (ce) *lui,* (c) *elle,* (c) *eux,* (c) *elles.* C'est qu'ils viennent des mêmes mots latins » (p. 133).

L'auteur est conduit à tenter, au milieu de tant de complexité, de définir un fonctionnement simple de la syntaxe : telle cette étude du « Pronom personnel sujet ou régime d'un infinitif », remarquable par le classement attentif des faits et que justifie un problème d'héritage : « Le français a laissé perdre les tournures latines dans lesquelles on exprimait le sujet de l'infinitif » (p. 149).

Ce désir de simplification et de rationalisation, on le retrouvera chez tous ces grammairiens éminents membres de la Commission ministérielle, qui préparent ce qui sera l'arrêté du 31 juillet 1900 instituant des tolérances « syntaxiques » visant l'orthographe et la syntaxe[17]. Il s'agit à la fois de respecter la logique du passé et de préserver la nature de la langue. Comme le rapporteur P. Clairin l'écrit de la règle d'accord des participes passés :

« La règle générale, logique à l'origine, est pour ceux qui réfléchissent, une de celles qui doivent disparaître dans le développement naturel du français ». (*Revue des lettres* [1900], p. 272).

Ce que commente C. Jullian :

« La langue va nettement vers sa suppression. Nous ne proposons pas de le supprimer, de déclarer le participe invariable. Nous demandons qu'on laisse la langue suivre son cours. Ce qui s'est passé pour le futur se passe pour le participe. Laissons faire ». (*Ibid.,* p. 279).

Désir de simplification qui n'est pas contradictoire avec l'admiration maintenue pour les richesses du discours. Clairin, reprenant en écho ses propositions de vingt ans antérieures, écrit :

« La Commission ne prétend nullement restreindre l'étude du français. Les maîtres qui s'adressent à un auditoire assez avancé [...] resteront libres de donner à l'étude du français toute l'étendue qu'ils jugeront nécessaire, de relever, de signaler toutes les finesses du langage ». (*Ibid.,* p. 273).

Ce qui fait tomber la proclamation trompettée par Brunetière dans *la Revue des Deux-Mondes* (1900) :

---

17. Des échanges très vifs à cette occasion entre grammairiens, gens de lettres, etc., on trouvera des échos principalement dans la *Revue des Lettres françaises et étrangères,* II, 1900, dans la *Revue de philologie française,* XIV, 1900, dans la *Revue des Deux Mondes,* 1er sept. 1900.

> « L'idée seule de prétendre simplifier systématiquement la syntaxe est le contraire d'une idée libérale, d'une idée scientifique, et d'une idée de progrès, si l'on sait qu'en tout ordre de choses et particulièrement dans les choses naturelles, le progrès se définit par la spécialisation, la différenciation et la complexité croissantes » (p. 152).

On perçoit que tous ces gens sont d'accord, plus ou moins, sur l'économie du dispositif, d'accord pour admirer les richesses des réalisations du discours du français. Mais les uns, comme Brunetière, voudraient que la grammaire épousât ces richesses ; les autres, comme Clédat, qu'elle les simplifie pour les mettre à la portée du plus grand nombre ; certains même, comme Gaston Paris, préfaçant le même Clédat, vont jusqu'à envisager un sabordage plutôt que d'y renoncer :

> « Je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire ont si admirablement écrit le français, c'est qu'il n'avaient pas eu à apprendre la grammaire ». (*Grammaire raisonnée,* p. VII).

V) Théorie et Idéologie

Le fond du débat est que ces grammairiens sont incapables d'articuler analyse grammaticale et analyse de discours, par leur refus d'une syntaxe de type logico-discursif comme celle qui découlait de la grammaire générale. Il en résulte que l'analyse sera transférée ailleurs. L'itinéraire de Brunot est à cet égard exemplaire : ou elle débordera vers un sociologisme historique qui explicite les faits du langage par les conditions de la société où ils ont été proférés ; c'est la direction de l'*Histoire de la Langue française* ; ou elle s'aventurera dans les conditions psychologiques de la parole socialisée : parler, c'est agir pour se définir dans une situation ; c'est la direction prise dans les travaux pédagogiques qui s'élargiront et se systématiseront dans *la Pensée et la Langue* (1927). Ce qui rôde derrière ces détournements, c'est une ligne de pensée française qui culmine avec Renan et que résume A. Rey[18] :

> « Il ne s'agit plus de découvrir sous les mots le pouvoir de la raison discourante, mais de restituer la force signifiante d'une chaîne d'occurrences concrète et unique, témoin d'un acte d'énonciation non moins unique. A travers la structure qu'il manifeste, on choisit de ne voir dans le discours que la trace de l'homme ».

De ce statut fuyant des analystes de la langue, amalgame des nouvelles tendances comparatistes et de la tradition française porte témoignage un curieux article de Bréal « La grammaire française au XXe siècle[19]. L'article commence par cette déclaration de G. Paris que nous avons placée en exergue :

> « Avez-vous remarqué une chose ? on ne fait plus de grammaire française. C'est un genre perdu ».

De cette carence, dit Bréal, le linguiste est responsable : il a envahi le domaine de la langue quotidienne et terrorise le grammairien : « Là où le linguiste s'établit, le grammairien se retire peu à peu et rentre sous terre » (p. 801) et voici pourquoi :

---

18. A. Rey (1972, *4*), p. 110.
19. Paru dans la *Revue bleue*, n° 26, 26 déc. 1903, repris et discuté par H. Yvon, sous le même titre, dans la *Revue de Philologie française* de 1905, p. 284-299.

« Pour le grammairien, il y a une idée de correction qui demeure présente dans ses leçons, dans ses livres, du premier paragraphe au dernier [...]. Le linguiste, lui, ne prescrit rien, ne condamne rien, ne préfère rien : toutes les façons de parler méritent son attention, du moment qu'elles viennent d'un groupe de population qui les a naturellement créées. Il est inutile de le nier : le solécisme naïvement commis lui fait un secret plaisir, parce qu'il espère en tirer quelques enseignements au lieu qu'une prose correcte n'a pas grand chose à lui apprendre ».

Le couple est donc : descriptiviste (le linguiste)/normatif (le grammairien). La honte du grammairien vient de ce qu'il s'identifie comme castrateur : pour lui redonner bonne conscience et l'inciter à l'action, Bréal drape cette disqualification dans la loi et dans l'intérêt public :

« Il y a intérêt public à ce que les jardiniers du langage continuent leur travail [...] il faut une loi si l'on ne veut pas que nous glissions doucement à l'anarchie » (p. 802).

Et il montre tous les vices qui s'insinuent au début de ce siècle : travestissement des valeurs des prépositions (« Il refuse dans la cruauté de son rire »), le vocabulaire abstrait (« les vibrances »), le bouleversement de l'ordre (« la Cour avec à sa tête le Président »), etc. Vices désolants, car ils sont l'anti-nature ; la langue est niée dans son fondement social même :

« Mal parler sa langue est une disgrâce qui peut arriver à tout le monde. Mais la mal parler à dessein, c'est un acte blâmable, et presque une ingratitude, car c'est la langue qui nous a aidés à penser, elle a été notre nourrice intellectuelle » (p. 803).

Sous et dans le vocabulaire idéologique le religieux perce : le grammairien prend place dans la symbolique du Bon pasteur :

« Le grammairien est le bon serviteur qui, dans la maison patrimoniale, explique les usages, prévient les innovations mal entendues, éloigne les nouveautés dangereuses » (p. 803).

Et la conclusion de son homélie, c'est que les linguistes peuvent intervenir, vont intervenir dans le champ de la grammaire. Description ne doit pas signifier abstention civique :

« L'arrivée subite de la linguistique dans le domaine paisible des maîtres d'autrefois ressemblait [...] à une inondation [...]. Les règles réputées les plus sûres étaient contestées. L'idée même de la correction grammaticale paraissait révoquée en doute... [Mais les linguistes] ont appris à ne plus parler du langage comme d'une fonction naturelle, ni de la langue littéraire comme d'une dégénérescence [...]. L'observation a laissé voir la part qui, dans le travail collectif, revient aux individus, et, dans l'œuvre confuse des masses, aux esprits d'élite ».

On a cité assez au long cet article parce qu'il est un exemple éclatant de théorie travaillée, comme on dit, par l'idéologie et parce qu'il explicite clairement les directions prises par les grammairiens français. Le passage de la notion d'organisme biologique, métaphore du premier comparatisme, à celle d'organisme social, autorise à moraliser une interprétation qui n'est défendue par aucune théorie : car ces notions de lois phonétiques et d'analogie ne sont que faiblement systématisées. Qu'il soit reconnu que l'utilisateur de l'idiome est dominé par l'institution sociale qu'est la langue invite les membres les plus distingués de l'institution universitaire à se faire les régents du langage, pour défendre la société contre l'anarchie, le grand cauchemar depuis la Commune. L'analyse sociologique se fait loi morale. Mais aussi prescription opérationnelle : elle invite le grammairien à se porter en première ligne,

en le couvrant d'une autorité suprême, l'Académie, à qui on donne juridiction sur le langage vivant en lui infusant la légitimité de la science. Bréal, en conclusion, en appelle à elle non seulement pour qu'elle décide, mais aussi pour qu'elle recrute en son sein « de jeunes disciples de G. Paris et P. Meyer ».

VI) Les Monuments d'Outre-Rhin. Meyer-Lübke

Ces opérations de syncrétisme idéologique reposent sur le prestige de la science linguistique. Celle-ci tire une grande partie de sa gloire des travaux publiés Outre-Rhin que l'on fait maintenant connaître au public français. Meyer-Lübke aussitôt publié est traduit ; l'édition française suit de très près l'édition allemande et les trois tomes de la *Grammaire des Langues romanes* sont achevés en 1900[20]. Ils dominent de leur poids monumental l'immense travail porté par la philologie et sur les patois et sur les textes du Moyen Age, par l'école française dont les productions sont diffusées par la *Romania* et par la *Revue des Langues romanes,* mais aussi par les écoles de langue allemande dont les productions incessantes sont souvent traduites (les *Mélanges* d'A. Tobler, les Grammaires de Schwan-Behrens, de Suchier). Mais ils apportent aussi un essai de méthode.

Pourtant ce n'est pas chez Meyer-Lübke qu'on trouvera davantage cette syntaxe logico-fonctionnelle, articulée au discours, fondée sur un sujet énonciateur dont on vient de dire la censure. Bien que Meyer-Lübke ait intitulé les 857 pages serrées de son tome III *Syntaxe,* bien qu'il ait longuement justifié ses choix en tête de ce tome (dans l'Avant-Propos) et particulièrement le privilège donné aux évolutions d'ensembles :

> « Mon but était avant tout d'exposer le développement de la langue et non son emploi à telle ou telle époque ; aussi ai-je porté plus particulièrement mon attention sur les phénomènes qui nous en montrent les modifications diverses, qui nous enseignent quelles sont les voies que suit la langue pour arriver à prendre, au cours des siècles, une physionomie entièrement nouvelle » (p. V).

— bien qu'il ait laissé la question ouverte en renvoyant à Gröber et à Ries, bien qu'il ait innové de manière particulièrement ingénieuse en regroupant les éléments de proche en proche, il n'en reste pas moins que c'est une combinatoire de termes qui s'agrippent de façon de plus en plus complexe, à la manière des grammaires latines, sans solution de continuité aucune entre la morphologie et la syntaxe. On ne peut être plus clair qu'il l'est dans l'Introduction :

> « La première partie a été consacrée à l'étude des sons en eux-mêmes, la deuxième à celle des mots considérés dans les éléments formels qui les constituent ; la troisième aura pour objet d'exposer les combinaisons de mots entre eux. Elle aura donc à montrer quels sont les mots susceptibles d'être ainsi combinés, comment s'opère leur groupement (par des procédés flexionnels ou par des mots spéciaux ?), quelle est leur place respective et leur accentuation ? Il n'y a pas de délimitation bien tranchée entre la matière de cette partie et celle des deux précédentes » (p. 1).

On passera donc dans ce tome III des Mots à flexion au Groupe de mots, puis à la

20. W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. fr. par E. Rabiet et G. Doutrepont, Paris, H. Welter, 1890-1906. 4 vol : I. *Phonétique*, 611 p. ; II. *Morphologie*, 734 p. ; III. *Syntaxe,* 857 p. ; IV. *Tables générales,* 499 p.

Proposition, puis au Groupe de propositions en ordonnant à chaque fois la matière isolée selon la grille des Parties du Discours. Que le terme de « proposition » ne fasse pas illusion. Très explicitement, toute interprétation de type « grammaire générale » est exclue ; et comme il n'ose pas se contenter des parties du discours — bien qu'elles œuvrent en sous-main —, il recourt à une intéressante notion : celle d'unité de communication qui marque comme il se rallie facilement aux interprétations psychologiques[21]. Ce texte qui réorganise des notions traditionnelles pour les faire entrer dans un schéma de communication vaut d'être cité :

> « Le terme « proposition » est emprunté à la logique... Or la langue et la logique n'ont entre elles que des rapports très éloignés. (...) Si l'on reste purement et simplement sur le terrain de la grammaire, on pourra dire que le mot et le groupe de mots sont, comme les sons et les syllabes pris à part, des abstractions conçues par le grammairien et qui ne se rencontrent pas séparées de la sorte dans la langue parlée, tandis que la proposition est un mot ou un groupe de mots qui apparaissent formant un tout dans la langue parlée, qui se présentent comme une communication de celui qui parle à un autre individu. Personne ne dira « ton frère », sauf peut-être dans une interrogation provoquée par la surprise ou dans l'exclamation (...). Au centre de la grande majorité des manifestations linguistiques se trouve un verbe à un mode personnel ; c'est pourquoi l'on peut dire que la proposition se compose d'un verbe à un mode personnel ou d'un groupe de mots qui se constitue autour d'un verbe de cette espèce. Certes, il existe en roman de nombreuses locutions qu'on pourrait considérer comme des propositions bien qu'elles ne renferment pas de verbe à un mode personnel. Beaucoup peuvent être considérées tout simplement comme des propositions abrégées sous le coup d'une émotion » (III, pp. 319-20).

Mais les opérations de détail reposent sur la comparaison de formes ou de configurations formelles et sur les diverses hypothèses que peut soulever le jeu des variantes par rapport aux lois, hypothèses qui peuvent être ramenées à des analyses de fonctionnement de la langue : l'analogie, bien entendu, le rôle de la fréquence (qui justifie par exemple le maintien de *est* et *sunt*, II, p. 2), mais aussi tout ce qui est apparenté à la pression de la *signification*, comme le besoin de précision :

> « Le datif *regi*, par exemple, n'indique que d'une façon toute générale l'intérêt que le roi prend à une action ; mais, si on le remplace par *ad regem* ou *pro rege*, l'on revêt, de deux espèces différentes d'expression, deux espèces différentes aussi d'intérêt. C'est donc le besoin d'une tournure précise, non amphibologique, qui fait que les cas dont le rapport est peu déterminé, succombent rapidement sous l'étreinte des prépositions » (II, p. 3).

Ce n'est pas le discours qui est visé, c'est le jeu des formes et de la signification, même si la théorie sémantique est généralement contournée et les concepts ramenés au jeu des configurations formelles :

> « La sémasiologie peut établir une distinction entre un génitif subjectif et un génitif objectif, entre un génitif qualificatif et un génitif de prix etc., mais elle introduit alors dans le génitif une nuance étrangère, qui ne se trouve pas dans une terminaison, mais bien dans la signification que prennent les deux substantifs en s'unissant. Aussi un exposé purement grammatical n'aura-t-il à s'en occuper que si certaines catégories de signification ont, précisément à cause de leur signification, adopté une forme nouvelle » (III, p. 53).

---

21. Ch. Bally reprendra et approfondira dans *Linguistique générale et linguistique française* ce qui est ici esquissé.

On peut ainsi définir chaque forme par sa signification (le chapitre des temps a, à cet égard, une valeur exemplaire : l'imparfait marque la durée, le parfait un état résultant d'une action antérieure ou la valeur d'un acte momentané), établir des dérivations à l'intérieur d'une langue ou d'une langue à l'autre et fonder des apparentements. Remarquant ainsi que les parfaits sont le lieu d'intenses altérations et de créations de types nouveaux, il ajoute :

> « Un exposé qui montrerait quels verbes ont, grâce à leur signification, entraîné les autres, quels autres ont été entraînés, hâterait beaucoup sans nul doute l'intelligence des sens de ce temps et de l'évolution de ses formes » (III, p. 130).

VII) E. Bourciez

Meyer-Lübke vise donc à confronter des configurations de langues articulées sur le rapport des formes et des significations. En accentuant les différences plus que les ressemblances, se distinguant par là des fondateurs du romanisme comme Raynouard et Diez. Ce dispositif, on le retrouve dans un ouvrage de vulgarisation français, les *Éléments de Linguistique romane* de Bourciez (1910)[22], à une différence importante près : Bourciez rapproche beaucoup plus nettement que ses devanciers systèmes linguistiques et événements historiques, instaurant une causalité qu'il estime mettre de l'ordre dans les descriptions. Il situe les phénomènes linguistiques :

> « plus que ne s'étaient préoccupés de le faire jusqu'ici les ouvrages généraux de Philologie romane, où les faits sont rapprochés uniquement d'après leurs affinités grammaticales et où ceux qui datent de l'époque latine voisinent volontiers avec d'autres qui ne se sont produits qu'au XVIIIe ou au XIXe siècle. De là résulte parfois un peu de confusion dans l'esprit » (p. V).

— et marque un causalisme sans problèmes :

> « Si elle (l'évolution) est lente à certaines époques, quand prédomine un type de langage littéraire enseigné dans les écoles, il y en a d'autres où les changements s'accélèrent et où à une dissolution des anciens liens sociaux correspond une désorganisation plus prompte des idiomes » (p. 15)

Il précise que ces changements, constants « dans un groupe de population uni par des liens sociaux étroits » (p. 18) sont orientés en quelque sorte selon le génie des peuples et le génie de l'homme. Ainsi les langues romanes sont animées par une tendance à l'analytique :

> « Il faut observer que la plupart de ces changements se sont faits au profit de l'expression la plus développée, celle qui était la plus analytique et par conséquent la plus claire ».

Interprétation psychologisante qui est confirmée plus loin — et *passim* :

> « En définitive, l'évolution linguistique envisagée dans son ensemble paraît se produire sous l'empire d'une double tendance : l'une qui est *d'économiser l'effort* ; l'autre de *mettre en relief* ce qui est nécessaire » (p. 24).

---

22. E. Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck, 1910.

Tradition de culture française, mais aussi écho naïf de clarifications théoriques qui sont en train de se définir. Avant d'aborder le monument de Ferdinand Brunot, l'*Histoire de la Langue française* dont le tome I paraît en 1905, on voudrait préciser ces efforts en regardant les travaux de Meillet et de Séchehaye qui paraissent à cette époque ; même s'ils dépassent très largement le terrain de la linguistique française, ils alimentent certaines tendances marquantes de l'époque.

VIII) Les théoriciens. A. Meillet

Ce qui domine la pensée de Meillet, c'est l'idée qu'on peut « expliquer » et que, pour cela, on peut dégager des lois en linguistique, des lois *générales*[23] :

> « On déterminera ainsi, non plus des lois historiques, telles que sont les lois phonétiques ou les formules analogiques qui emplissent les manuels actuels de linguistique, mais des lois générales [...] qui sont de tous les temps [...] qui s'étendent également à toutes les langues » (*L'État actuel,* 1906, p. 19).

On répondra ainsi à la critique faite si souvent au comparatisme que l'on accuse d'atomiser les faits, d'« aboutir à une poussière d'explications » (p. 14), d'isoler chaque élément du système d'ensemble. Ce qui n'est pas à dire qu'on véhicule, sous la notion de système qui l'a si longtemps caractérisé, l'ennemi, la grammaire générale :

> « L'ancienne grammaire générale est tombée dans un juste décri parce qu'elle n'était qu'une application maladroite de la logique formelle à la linguistique où les catégories logiques n'ont rien à faire. La nouvelle linguistique générale, fondée sur l'étude précise et détaillée de toutes les langues à toutes les périodes de leur développement, enrichie des observations délicates et des nuances précises de l'anatomie et de la physiologie, éclairée par les théories objectives de la psychologie moderne, apporte un renouvellement complet des méthodes et des idées : aux faits historiques particuliers, elle superpose une doctrine d'ensemble, un système » (*L'État actuel*, pp. 24-25).

La netteté de la proclamation qui s'appuie sur une réflexion personnelle autant sans doute que sur les enseignements du maître (l'*Introduction à l'Étude comparative* de Meillet comme le *Programme et Méthode* de Séchehaye sont dédiés au même maître, F. de Saussure), occulte un certain flottement : le refus d'une grammaire logique, certes discréditée par son abâtardissement dans les grammaires scolaires du XIXe siècle, est un peu léger et la part faite au psychologique insuffisamment motivée. Même si Meillet est au courant de théories comme celles de Wundt, même s'il établit l'importance du psychique dans le domaine :

> « Il n'y a pas de fait linguistique qui ne repose sur quelque activité psychologique, et dans l'étude duquel on ne puisse profiter des découvertes de la psychologie » (p. 12),

23. Les citations sont extraites de :
— A. Meillet, *L'État actuel des études de linguistique générale*, Leçon d'ouverture du Cours de grammaire comparée au Collège de France, 13 fév. 1906, Chartres, impr. Durand.
— A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des Langues indo-européennes*, Paris, Hachette, 1903.
Voir aussi J. Stéfanini (1979, *4*).

il conseille cependant prudence et discrétion.

Ce qui est mieux fondé, c'est le recours au physiologique étudié par la phonétique expérimentale dont dès le début presque tous les linguistes ont compris l'intérêt (Bréal a partagé ses cours avec Rousselot). Grâce aux instruments, on peut justifier les hypothèses portant sur les transformations de sons en les reproduisant :

> « [La phonétique] demande à l'organisme de lui en (des données) révéler les conditions physiologiques ; elle dégage les éléments actifs, qui, à un certain moment de l'évolution, ont été mis en présence, puis elle cherche à les reconnaître dans le trésor du parler humain ; enfin, quand elle a été assez heureuse pour les rencontrer dans une même bouche, elle les réunit ; et alors, aussi sûrement que s'il s'agissait d'une manipulation de chimie, elle voit se reproduire le phénomène attendu[24].

Mais elle peut aussi déceler des schémas de rapport entre l'organique et la parole et découvrir les bases même du fonctionnement de la langue parlée, aussi bien dans la langue courante que dans les langues littéraires (et l'on sait l'importance des travaux de Georges Lote sur l'alexandrin français).

L'articulation fondamentale pourtant, c'est l'articulation au social :

> « Le langage est un fait éminemment social » (Meillet, *L'État actuel*, p. 27).

On reconnaît généralement ici l'influence de Durkheim. La langue appartient à un ensemble défini de sujets parlants ; elle est en eux et les domine tout à la fois. Moyen de communication entre les membres d'un même groupe, il n'appartient à aucun d'entre eux de la modifier :

> « la nécessité même d'être compris impose à tous les sujets le maintien de la plus grande identité possible dans les usages linguistiques » (*L'État actuel*, p. 27).

Considérations qui permettent à Meillet d'esquisser une théorie des médiations sociales :

> « Ce ne sont jamais les faits historiques eux-mêmes qui déterminent directement les changements linguistiques, ce sont les changements de structure de la société qui seuls peuvent modifier les conditions d'existence du langage. Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée et comment, d'une manière générale, les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique » (*L'État actuel*, p. 29).

On voit alors se dessiner deux grands types d'articulation :

1) Les lois linguistiques ouvrent seulement des possibilités, « elles énoncent des conditions constantes qui règlent le développement des faits linguistiques » (*L'État actuel*, p. 26), mais les configurations formelles sont réglées par les mouvements structurels de la société : les problèmes de l'âge (*Introduction*, p. 15), des classes sociales etc. sont déterminants dans la mesure où chaque individu, chaque groupe n'imite pas, mais réinvente cette réalité qui le domine (et Meillet rappelle la vieille opposition : ergon/energeia). Ainsi l'enfant

---

24. P. Rousselot, « Synthèse phonétique », *La Parole*, 1901, p. 666.

> « ne reçoit pas des autres des procédés d'articulation ; il parvient à articuler comme eux après des tâtonnements qui durent de longs mois [...] Il ne reçoit pas des paradigmes grammaticaux : il recrée chaque forme sur le modèle de celles qu'on emploie autour de lui ». Il refait « le système entier des associations », mais avec des modifications ; et cet ensemble de modifications, c'est l'évolution du système» (*Introduction*, p. 6).

2) Cette double articulation constitue la linguistique en science sociale et lui permet d'entrer en rapport avec l'ensemble des sciences sociales qui se font :

> « Le XIXe siècle a été le siècle de l'histoire, et les progrès qu'a réalisés la linguistique en se plaçant du point de vue historique ont été admirables ; les sciences sociales se constituent maintenant, et la linguistique y doit prendre la place que sa nature lui assigne » (*L'É*[illegible], p. 29).

Ce que Meillet pressent, énonce, c'est qu'une théorisation d'ensemble est en train de se faire et que la linguistique, surtout si elle se définit comme science sociale, doit y jouer un rôle important.

IX) A. Séchehaye

Souci de théorisation qu'exprime avec autant de vivacité, mais en un autre domaine Séchehaye dans *Programme et Méthode de la linguistique théorique* (1908) sous une forme un peu aiguë qui déconcertera certains lecteurs si l'on en juge par le compte rendu un peu froid qu'en fait H. Yvon[25]. Sans entrer dans le détail du système, on dira juste à quelles préoccupations le livre se rattache.

Ce que Séchehaye réclame, c'est une théorie du langage : la linguistique historique en se découvrant comme science des faits (historiques) entraîne comme corollaire qu'il y ait quelque part une science des lois. La grammaire, dit Séchehaye,

> « considère les langages comme des phénomènes humains qui méritent d'être décrits et analysés scientifiquement, sans autre but que la satisfaction d'une curiosité intelligente » (p. 14).

Science qui implique une mentalité des peuples et des individus, une meilleure connaissance de la genèse des réalisations du langage :

> « En théorie, chacun est enclin à avouer qu'il ne saurait y avoir de document plus riche et plus exact sur la mentalité des peuples et des individus que leur langage. Le style c'est l'homme, et si le caractère d'un individu se dévoile par les traits de son écriture, comme d'ailleurs par tout ce qui porte l'empreinte de son activité, à plus forte raison se dévoilera-t-il dans ce langage qui est comme l'émanation directe de son âme, le miroir fidèle de sa vie psychique » (pp. 16-17).

Ici évidemment Séchehaye rencontre un psychologue dont le dernier livre, *La Psychologie des Peuples* vient de susciter chez les linguistes allemands une discussion

---

25. A. Séchehaye, *Programme et méthode de la linguistique théorique*, Paris, Champion, 1908. Compte rendu par H. Yvon : *Revue de Philologie française*, 1908, p. 70 et suiv. Voir aussi G. Antoine (1958, *I.3*)

passionnée, pour son premier tome surtout « La Langue » : c'est Wundt[26]. Certes, Wundt n'est pas linguiste et trop de ses développements laissent de côté le fonctionnement du langage organisé : mais il étudie profondément les phénomènes dus à l'activité de l'homme intervenant pour créer ou modifier son langage, ce qui lui permet de définir les traits du langage lui-même comme organisme linguistique :

> « On peut appeler *problème grammatical* celui qui se pose quand on cherche derrière la grammaire le fondement psychophysiologique de ses origines, de ses lois et de son fonctionnement. L'objet du problème grammatical, ce n'est plus l'homme parlant et agissant sur son langage, mais le langage lui-même comme organisme linguistique ou si l'on aime mieux c'est l'homme parlant, en tant qu'il subit les lois de son langage » (p. 24).

Ainsi situé, grâce à Wundt, Séchehaye peut définir le langage comme « l'ensemble des moyens dont un être psychophysique se sert pour exprimer ses pensées » (p. 48) avec cette contrainte : « Pour qu'il y ait langage, il faut qu'il y ait réflexion sur soi-même ». Génétiquement parlant, cette définition entraîne une interdépendance entre le perfectionnement de l'intelligence et l'évolution de la langue et renvoie premièrement à un sujet libre :

> « Toute parole suppose à côté de la disposition à laquelle elle doit sa forme l'intervention libre du sujet, sa volonté et son attention qui seules la réalisent » (p. 52).

La collectivité et l'être particulier sont articulés par l'analyse comme l'alliance d'une nécessité et d'une liberté. D'un côté la langue, organisme social, peut évoluer en fonction des initiatives des parleurs, de l'autre le parleur marque sa trace en utilisant le langage. Si l'on retrouve dans ces analyses de Meillet et de Séchehaye des dispositifs qui constituent l'argumentation saussurienne, elles constituent aussi comme un horizon d'involution pour des grammairiens français tel Ferdinand Brunot. Que la société pour fonctionner ait besoin d'un langage obligé et d'un utilisateur libre, cette situation paradoxale hante Brunot et rôde dans les soubassements de la double entreprise à laquelle il va désormais se vouer : l'histoire de la langue et l'innovation pédagogique.

X) L'Histoire de la Langue française

Le premier tome de l'*Histoire de la Langue française* paraît en 1905. Mais c'est l'aboutissement d'une réflexion et d'une érudition déjà anciennes puisque Brunot reprend les contributions qu'il a fournies à Petit de Julleville pour son *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises* (1894-1900), puisqu'il se réfère comme à un manifeste, en tête du Tome I, à sa Leçon d'Ouverture au Cours d'Histoire de la Langue française, prononcée en 1901[27]. En cette période traversée de courants linguistiques nouveaux, parfois divergents, Brunot creuse son sillon avec une lente obstination et ne développe que peu à peu, quand il affronte des nécessités nouvelles, comme celles de la pédagogie, des idées ouvertes sur l'avenir.

---

26. W. M. Wundt, *Völkerpsychologie, eine Untersuchung der Entwicklungsgesetzte von Sprache, Mythus und Sitze.* I *Die Sprache.* Leipzig, 1900.
27. F. Brunot, *Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la langue française*. Paris, A. Chevalier-Marescq, 1901.

On aura l'occasion de reprendre les idées marquées dans cette Préface ; on voudrait surtout retenir trois traits qui nous permettront d'établir la liaison avec l'étude menée dans les pages précédentes sur les grammaires :

1) L'évolution de la société entraîne une évolution de la langue. Mais l'axe vecteur est bien un axe de progrès : les grands hommes, les découvertes techniques, les mouvements de société entraînent un perfectionnement de la langue.

2) La méthode érudite de F. Brunot a droit au titre de science, si l'on veut bien admettre que la science se définit par l'observation et le classement des faits. Brunot proclame le lieu et les thèmes sinon la conceptualisation réglée d'une réflexion épistémologique. Proclamation qui est en même temps un règlement de compte avec la grammaire générale : mais l'absence, le refus de la grammaire générale créent un grand vide théorique dont on va redire l'importance et auquel Brunot est sensible :

> « Étudier les faits grammaticaux n'est pas les compiler, comme certains affectent de le croire. Si cela était, la substitution de la grammaire historique à la grammaire dogmatique n'eût pas valu le bruit qu'elle a fait. Il faut savoir, sans doute, découvrir et analyser, il faut savoir classer aussi, mais surtout savoir ne rien recevoir pour assuré sans avoir fait la critique des sources, ce qui suppose déjà du jugement et n'est pas d'un compilateur... (*Leçon*, p. 22.) Énumérant les qualités nécessaires à un jeune linguiste qui lui permettront d'aborder cette discipline multiforme, il ajoute : « Etes-vous logiciens ? Vous ne sauriez avoir plus beau champ que la syntaxe. Sans vouloir la refaire d'autorité, comme au siècle dernier, vous disposez du moins de l'instrument indispensable pour l'analyser ou formuler des règles critiques. J'ose dire qu'il n'est rien dont vous ne puissiez tirer profit, si vous avez l'esprit d'observation. » (*Leçon,* p. 23.)

3) L'envolée finale conjoint l'éloge d'une langue et de son peuple :

> « Le rôle glorieux qu'elle a joué en répandant dans le monde depuis dix siècles des idées [...] autrefois idées d'amour et de vaillance généreuse, aujourd'hui idées de fraternité et de justice [...] par ces qualités si précieuses qui à travers les âges constituent son génie permanent. » (*Leçon,* p. 23.)

La permanence grandiose de cette langue (« notre langue française est de celles qui ne cesseront jamais, même mortes, d'éveiller l'intérêt des hommes ») dicte au grammairien son devoir : un devoir de fidélité à l'idéal qu'elle a incarné et de soin pour une langue qui a si bien mérité de la patrie et pour un peuple qui a si bien mérité de l'humanité.

Le tome I se réclame ouvertement de la méthode des premiers comparatistes et spécialement de Diez. Mais les valeurs culturelles entrent à plein dans l'horizon des éléments comparants :

> « La suite de cette histoire montrera comment, pour devenir la langue que nous écrivons, le français eut à subir les diverses actions et réactions que toute langue éprouve lorsque son domaine grandit et englobe des territoires où un autre idiome était primitivement parlé, qu'elle rencontre des langues étrangères, enfin qu'elle devient l'instrument d'une haute culture littéraire. » (*H.L.F.,* t. I, p. 16.)

Certes il est bien précisé que l'influence culturelle a beaucoup moins joué dans la langue étudiée au t. I que dans la suite ; et Brunot s'en explique :

> « On distingue bien, au moyen âge, chez certains écrivains comme Chrestien de Troyes le désir de donner aux usages, sur quelques points essentiels, une allure de

règle, jamais on ne reconnaîtrait chez un groupe ou chez une série d'écrivains une volonté persistante et consciente de réformer l'idiome. Cette volonté, quand elle se manifesta, ne pouvait guère produire à l'époque autre chose que ce qu'elle a produit, c'est-à-dire un désir de rapprocher l'idiome vulgaire de la langue qui portait toute la culture. » (*H.L.F.*, t. I, p. 585.)

Aussi retrouve-t-on dans ce tome I le dispositif traditionnel dans les grammaires historiques : une étude de la langue aux époques successives (les sources latines et les transformations romanes, l'ancien français IXe-XIIIe siècles, le moyen français) rapportée à un pointage historique des événements et disposée selon le plan ordinaire : Phonétique/Morphologie/Syntaxe/Vocabulaire. La démarche, c'est « l'application rigoureuse et scientifique de la méthode historique et comparative », laquelle montre l'entrelacement d'une évolution naturelle régie par des lois et d'évolutions divergentes régies par l'analogie. Décrivant ces causes d'évolution, il écrit :

« Il y en a une qui n'est faite ni de raison, même inconsciente, ni d'analyse, même instinctive, et qui n'est à vrai dire, là comme ailleurs, qu'un entraînement imitatif vers des unifications qui sont loin de simplifier les conceptions syntaxiques : c'est l'analogie. » (*H.L.F.*, t. I, p. 218.)

Prenant l'exemple du parfait, il ajoute :

« Quand, *amatus fuit* étant considéré comme un passé analogue à *bellus fuit*, *amatus est* est devenu un présent analogue à *bellus est*, la langue n'y a rien gagné, tant s'en faut. Sous l'apparence de la régularité s'est constitué un état de choses tout à fait défectueux qui dure encore et qui, confondant l'attribut qui résulte de l'accomplissement d'une action par un sujet avec un attribut quelconque, a amené dans la conjugaison passive un grand désordre. » (*H.L.F.*, t. I, p. 219.)

Le désordre résultant de ce libre développement des lois et de l'analogie est prédominant pendant une très large partie de l'époque considérée. Il correspond à un état de confusion dans les institutions :

« Ce caractère, sensible dans la littérature, l'est aussi dans la langue. L'âge du moyen français est l'âge où la vieille langue se détruit, où la langue moderne se forme. Il s'ouvre peu après l'avènement des Valois, et ne se ferme qu'après celui des Bourbons. Entre ces deux dates, pourtant bien éloignées, la langue n'atteint jamais un de ces états d'équilibre où les langues se tiennent en apparence fixées pour un temps. » (*H.L.F.*, t. I, p. 421.)

Ce qui est donc le plus significatif, c'est le mouvement interne de la langue et cette considération justifie le plan d'un tome fondé sur la mutation des formes de langue. Il en va tout autrement à partir du XVIe siècle : l'organisation forte des Institutions conditionnera une langue fortement organisée. Selon la formule de Brunot :

« Il y aura désormais une langue française, comme une France. » (*H.L.F.*, t. I, p. 586.)

Le mécanisme de l'évolution de la langue en sera profondément transformé, mais aussi la méthode de l'historien :

« Ce seront tour à tour les poètes, les grammairiens, les gens des cercles, les philosophes, les hommes d'État qui prétendront la conduire. Mais le libre développement de la langue littéraire est fini en France au seuil du XVIe siècle, si bien que la méthode même de l'historien doit changer. Depuis cette date, les faits généraux seront sans doute déterminés par des lois, mais à chaque instant des interventions arbitraires, des influences de personnes ou de groupes venant

contrarier ces lois naturelles, non seulement en arrêteront l'application déjà commencée, mais jetteront au milieu des phénomènes spontanés une masse de faits issus de la fantaisie, du raisonnement, de l'erreur, partout d'une volonté consciente. Et cette volonté ayant, dans une foule de cas, réussi à s'imposer à l'usage, il y a lieu d'en rechercher les manifestations et d'en expliquer l'action. Par là l'histoire de la langue se trouve en contact plus étroit encore avec l'histoire de la grammaire, de la littérature et de la société. » (*H.L.F.*, t. I, p. 586.)

Par là est bouleversé le plan des tomes de l'*H.L.F.* qui vont se succéder et particulièrement de ceux qui vont paraître avant 1914, les tomes II, III et IV[28]. Là un très important développement sur la vie de la langue dans les Institutions précède la triade : Phonétique-Morphologie-Syntaxe, et l'envahit largement.

Fait remarquable, certains chapitres de langue s'installent dans cette première partie. Ainsi les « Problèmes de l'Orthographe » s'inscrivent dans les « Tentatives des savants pour cultiver la langue » et dénoncent l'importance sociale que les grammairiens comme Brunot attachent à l'orthographe. De tous les faits de langue, l'orthographe est celui qui marque le plus fortement, le plus spectaculairement du moins, la prégnance de l'Institution, la force normalisante dont elle est investie ; et elle est aussi le lieu où le grammairien peut marquer avec le plus d'évidence la puissance symbolique qu'il tient de cette même institution.

Autre déplacement révélateur : le Vocabulaire vient s'installer entre la description institutionnelle et la triade grammaticale. C'est le lieu où les gens importants de la nation, son élite, donnent une configuration à l'étendue de la parole. Ce plan porte la marque de l'ambiguïté de la position de Brunot : d'une part, il maintient fortement l'idée de la différence séparant une langue qui dépasse les individus de toute sa pesanteur et un discours où les personnes ont autorité à faire et défaire (les grands seigneurs et les grands commis, les hommes de sciences et de lettres et ces nouveaux venus si peu négligeables, les grammairiens) ; d'autre part il met au centre du système une société qui structure l'organisation linguistique, l'envahit.

Dispositif renforcé par le fait que F. Brunot ne décrit qu'une langue, la langue écrite des gens cultivés. Curieusement ici il rencontre Meyer-Lübke ; car celui-ci, après avoir annoncé au tome I de sa *G.L.R.* qu'il recenserait largement les patois, reconnaît au tome III (*Avant-propos*, p. 6) qu'il utilise essentiellement les monuments écrits. Les deux grammairiens font coïncider une facilité de travail (l'étude systématique des patois offre des difficultés insurmontables) et un préjugé idéologique : l'organisation de la langue est l'œuvre des classes cultivées, particulièrement patente dans les œuvres littéraires ; les références aux parlers populaires sont comme la trace de ce mouvement confus de la masse auquel l'élite donne sens. Mouvement d'autant plus sensible que cette histoire de la langue au XVIe siècle n'est pas une grammaire du XVIe ; c'est plutôt l'histoire des différences qui se font jour au XVIe, des traits sur lesquels porte l'action de ceux qui ont autorité.

On voudrait noter, dans le même sens, un dernier aspect du dispositif en parlant de ce qui a fait l'admiration de tout lecteur de l'*H.L.F.*, la prodigieuse érudition de l'auteur qui semble avoir mis en fiches tous les grammairiens, tous les auteurs. Certes, ici encore, il rencontre les comparatistes et Meyer-Lübke dans le style monumental. La caractéristique du savant, pour eux c'est d'inventorier et de classer ; et sans doute aussi d'espérer transformer le quantitatif en qualitatif ; entendez : tirer une valeur démonstrative de la multiplicité des documents qui établissent une causalité de leur sériation même. Mais il nous semble qu'il y a plus,

28. Ces tomes seront publiés respectivement en 1906, 1909-11, 1913.

un plus que nous rattachons à notre argumentation : l'organisation de langue est de partout débordée par l'emploi qu'en font les grammairiens et les élites : opération de débordement qui se fait transformation. C'est bien ici qu'est le lieu de la mutation linguistique et le livre, l'*H.L.F.*, opère cette mutation dans sa matérialité même. Il n'est pas nécessaire d'en expliquer davantage et le grammairien n'explique à peu près jamais. On se contente de faire jouer le couple : lois d'évolution/analogie dans le tissu social qui lui apporte justification. À peine quelques exceptions comme ce tour « Les bestes que tu vois qui montrent felonie » pour lequel Brunot, s'appuyant sur d'autres grammairiens, propose quatre types d'interprétation. (*H.L.F.*, t. II, pp. 428-429.)

Nous nous sommes un peu arrêté aux tomes I et II, aux dépens des tomes III et IV qui paraissent avant 1914, parce qu'ils nous semblent marquer deux orientations différentes d'un même système d'ensemble. Si le rapport entre l'histoire et la langue est toujours semblablement articulé, il n'en demeure pas moins que, pour Brunot, la langue, jusqu'au XVIe siècle, se développe comme naturellement dans « le travail instinctif des masses » (*H.L.F.*, t. II, p. 1.) ; à partir de là, au contraire, apparaissent des hommes supérieurs qui, pour des raisons sociales, politiques, religieuses, vont tirer le « vulgaire » de l'obscurité et, comme dit l'un d'eux, le « magnifier » (*H.L.F.*, t. II, p. 1.).

XI) La croisade pédagogique — Son importance théorique

Ce que l'histoire de la langue enseigne, c'est le rôle émancipateur d'une langue bien faite et bien répandue. Le terrain d'élection, c'est l'enfant, c'est l'école. F. Brunot entre très tôt dans la croisade pédagogique si puissante à la fin du XIXe siècle, avec des raisons de linguiste. Et ces raisons sont si puissantes qu'il en abandonne le cours de l'*H.L.F.* pour rédiger un manuel à l'intention des élèves des écoles primaires. C'est là que se noueront les efforts empiriques et théoriques du linguiste avec les devoirs du citoyen responsable ; c'est là que la science prendra sens.

Le maître de la Sorbonne s'associe avec un inspecteur primaire pour former un couple de combat ; comme l'ont fait Brachet avec Dussouchet, Clédat avec Gougère, il y aura Brunot et Bony ; un Brunot qui se multiplie. Luttes pour la simplification de l'orthographe, conférences au Musée pédagogique, cours annuel à la Faculté professé en 1908-09 et publié[29]. Avec les moyens nouveaux qu'offre la science contemporaine, Brunot reprend le vieux mot d'ordre qu'ont déjà répandu les Idéologues : répandre, enraciner une bonne langue est la marque d'une société bien faite.

Mais une grande part de la grammaire et spécialement de la française a été infectée d'une grave erreur ; de Scaliger et Sanctius à Port-Royal et à la Grammaire générale « Grammaire et Logique furent définitivement proclamées sœurs » (*L'Enseignement*, p. 39.). Or ce n'est pas de fixer un fonctionnement idéal qui est important, mais de montrer la langue en action, en emploi :

29. *Conférences du Musée pédagogique. L'enseignement de la grammaire*, par MM. V. Henry, F. Brunot, H. Goelzer, L. Sudre, Ch. Maquet. Paris, 1906.
F. Brunot, *L'enseignement de la Langue française. Ce qu'il est. Ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire. Cours de méthodologie*. Paris, 1909.

« Analyser les faits, les fonder en raison, parfois directement, parfois en les rapportant à une langue idéale, construite de toutes pièces, d'après les règles et les besoins de l'esprit humain, voilà à quoi ils s'attachent, et non à observer les faits eux-mêmes, tels que la vie de la langue les présente » (*L'Enseignement,* p. 40.).

Certes cette grammaire n'a pas été inutile parce qu'elle a fait de notre langue un outil incomparablement raisonnable :

« Le renom universel dont elle a joui au XVIII[e] siècle tient, en grande partie, à sa probité impeccable, à sa netteté rigoureuse, à la puissance qu'elle avait acquise d'exprimer sans défaillance les moindres nuances de la pensée abstraite. » (*L'Enseignement,* p. 49.)

Mais d'abord, « la langue est un *fait social* » (p. 50) donc un moyen de communication et d'échange :

« Un homme n'est vraiment un citoyen, il ne peut prendre part véritablement à la vie commune, politique ou économique, sans posséder sa langue nationale ; il n'est même, à proprement parler, un homme, qu'à ce prix, et du jour où lui sont ouverts les trésors de vérité et de beauté accumulés par les penseurs, les poètes, les écrivains de sa race. » (*L'Enseignement,* p. 55.)

Ces considérations socio-politiques dictent une stratégie grammaticale : il faut partir non d'une grille formalo-logique des parties du discours régentées par la proposition, mais de notions qui s'organisent en types de communication centrés sur le sujet énonçant. On partira donc du discours de l'enfant ;

« Il faut *prendre à l'enfant lui-même ses exemples,* de façon à lui faire analyser *son propre usage* et non le nôtre. » (*L'Enseignement,* p. 70.)

Puis lui apprendre à grouper à l'intérieur de la phrase (et non de la proposition) des rapports notionnels, lui faire reconnaître par exemple un même rapport déterminatif dans « Je sens mon erreur » et « le sentiment de mon erreur ». Puis à ranger les idées en catégories « de façon à former des groupes naturels » (*L'Enseignement,* p. 160.). Voici un exemple :

« Tout d'abord on examine les cas où l'idée est indéfinie, en considérant tout aussi bien des verbes sans objet précis : « *je chasse* », que des noms, pronoms, ou adjectifs généralement seuls appelés *indéfinis.* Viennent ensuite les objets, les actes, indéterminés en quantité, et alors commence la détermination, par la quantité, naturellement. À « *quelques* » qui est *vague,* succèdent les adjectifs et noms de nombre qui sont *précis* : *cinq, mille* ou *aucun,* lequel n'est que l'adjectif numéral de zéro. On compare alors les quantités entre elles ; on voit comment se traduisent dans le langage les opérations arithmétiques : addition, soustraction, division, ce que veulent dire *outre que,* et *excepté que.* » (*L'Enseignement,* p. 160.)

Certains chapitres sont essentiels comme la détermination ou la qualification ; ils permettent de mettre en place les modalités de l'action :

« Immédiatement à la suite de la qualification, vient l'étude *de la manière d'être, des caractères de l'action,* si intimement liés *aux caractères de l'être.* Puis on passe aux circonstances de cette même action, aux *circonstances de temps, de lieu, de moyen* ; on examine les tenants et les aboutissants de l'action, les origines, *la cause,* puis les suites, c'est-à-dire *le but, les conséquences.* Enfin les actions peuvent être *conditionnées* par d'autres, elles ont un rapport avec nous-mêmes, elles créent en nous des états de conscience, des volontés ; elles nous apportent tantôt la *certitude,* tantôt le *doute* ; elles provoquent ou nos *désirs* ou nos *regrets.* Tout cela a ses formes dans le langage. » (*L'Enseignement,* p. 161.)

Psychologisme qui ne dérive d'aucune psychologie explicite et se rattache bien plutôt à une conception très haute du devoir social. C'est dans les circonstances pratiques de l'action que la grammaire s'élabore, c'est là qu'elle trouve son ordre, un ordre qui est dicté par l'ordre idéal même de la société :

> « Il n'y a qu'une étude de la langue : elle commence au moment où l'enfant apprend de sa mère à balbutier, elle ne finit que le jour où l'on cesse d'analyser les textes pour apprendre d'eux les formes infiniment variées dont l'art revêt la pensée humaine. » (*L'Enseignement*, p. 180.)

Société qu'il faut préserver de l'anarchie tout en conduisant le peuple dans la voie du progrès :

> « Les barbares sont à nos portes ; l'argot, cent jargons des métiers ou des sports, des façons de parler populacières s'implantent et se généralisent. L'accent tonique se déplace, menaçant de défigurer entièrement les mots. » (*L'Enseignement*, p. 127.)

F. Brunot analyse admirablement ce phénomène idéologique que l'école, en nous apprenant le langage, nous apprend à obéir volontairement aux lois de la société, à faire de l'usage général l'intérêt général :

> « Il s'agit de savoir si l'obéissance raisonnée à un ordre, dont on comprend la nécessité, n'est pas supérieure, moralement et pratiquement, à la soumission imposée par force à une loi qu'on reçoit, sans essayer même de la comprendre. Depuis près d'un siècle, les écrivains ont secoué le joug des grammairiens : la masse seule doit-elle rester aveuglément soumise ? [...] Est-il impossible de lui faire comprendre que parler suivant l'usage général est le seul moyen sûr d'être entendu de ceux à qui l'on parle ? Et que la langue ne peut servir à sa fin, qui est d'être un instrument d'échange, qu'à la condition expresse d'être commune à ceux qui s'en servent, c'est-à-dire conforme chez chacun à l'usage général ? » (*L'Enseignement*, p. 126.)

Le garant de cette acceptation raisonnée de la société, c'est la science qui constitue en lois l'observation des règles de communication :

> « Désormais l'enfant sent qu'il est en présence d'un phénomène constant comme une loi physique et naturelle, telle que : c'est l'automne, les feuilles tombent. Il ne reste plus qu'à *formuler la loi* [...] *Cette loi, c'est la règle* [...] Cette méthode a pour elle l'autorité de la science même, qui procède ainsi, puisque les lois scientifiques de la linguistique historique ou comparée ne sont que des faits observés et généralisés. » (*L'Enseignement*, p. 135.)

De nombreuses leçons du *Brunot et Bony*, particulièrement dans le *Cours supérieur*, marquent que construire un langage, c'est définir les composantes d'une situation[30]. D'une façon très empirique, à la manière des comparatistes, Brunot et Bony inventorient et classent les éléments linguistiques qui correspondent à différents types de communication ; ils réorganisent dans leur champ socialisé les démarches de comparaison et différence qui font la méthode de Meyer-Lübke, par exemple. Nous citerons seulement le chapitre intitulé « Les différences » (p. 318, nº 1448) :

> « Quand on compare deux choses, on constate parfois entre elles une opposition, et même un contraste complet. On exprime ce contraste par des mots qui s'opposent :

30. Brunot et Bony, *Méthode de Langue française*. Livres I, II, III. Paris, Colin, 1905, 1906, 1908.

L'un est riche, l'autre pauvre. Celui-ci rit, celui-là pleure.

Souvent, on marque l'opposition entre deux idées au moyen de deux propositions coordonnées par les conjonctions ou les adverbes : mais, cependant, néanmoins, par contre, au contraire :

Il était malade, mais il est rétabli.

On peut aussi marquer le contraste :

a) Au moyen de compléments précédés des locutions *au lieu de, bien loin de* :

Bien loin d'empirer, sa situation s'améliore.

b) Au moyen d'une subordonnée à l'indicatif, au conditionnel, au subjonctif commençant par : quoique, tandis que, alors que, au lieu que, loin que, quel... que :

Au lieu qu'il s'affaiblissait, il reprend des forces. »

Développement grammatical repris par deux réalisations de discours : un texte à analyser, un texte ayant pour motif « Le parallèle » à construire. Exercices répondant à un principe de base : « Qu'il s'agisse d'enseigner des mots ou des formes, il faut toujours montrer ces mots ou ces formes en fonction, c'est-à-dire dans un texte. » (*Cours supérieur,* p. 65).

Ce que Brunot, confusément, cherche à fixer ici, c'est comment le sujet librement énonçant peut se constituer sujet d'une société de libre-échange, organisant son discours individuel dans un système général de règles et de lois. Prendre parti, c'est se donner la possibilité d'écrire une grammaire. On n'en est pas là ; on en est au moment des essais, ceux de Saussure ou de Séchehaye, au moment des tentatives de reconstruction comme chez Brunot (et *La Pensée et la Langue* sera bien une tentative pour prendre parti). Reste à construire une machinerie plus vaste qui réussira à reprendre en compte l'immense effort théorique de la grammaire générale. Le XX[e] siècle ne sera pas de trop pour cette tentative qui permettrait à la linguistique de tenir sa place dans cet ensemble organique des disciplines sociales dont rêve le positivisme.

Jean-Claude CHEVALIER

L'ESSOR DE LA DIALECTOLOGIE

Mario Roques écrivait dans un article du *Journal des Débats*, le 5 février 1903 : « Quelques savants se sont courageusement consacrés à la dialectologie gallo-romane où, malheureusement, presque tout était encore, il y a un quart de siècle, à faire ou à refaire ». La part d'exagération est infime dans ce jugement, tant ce qui s'est passé depuis les environs de 1880 jusqu'aux premières années du XXe siècle a été important et déterminant. Pour comprendre les qualités et le prestige qu'acquiert alors la dialectologie, il faut se représenter comment, devenue science d'observation, elle s'insère d'une façon privilégiée dans la perspective historique des linguistes de l'époque. Un renversement des valeurs tend à s'opérer. Jusqu'alors l'analyse des documents écrits avait été prédominante[1]. Or voici que des langages, qui n'étaient dans bien que des cas que parlés, devenaient susceptibles de fournir des documents tout aussi dignes de foi. A la langue dite littéraire, caractérisée négativement par sa généralité artificiellement créée et maintenue, on opposait le parler local dont l'usage apparaissait comme plus libre et plus vivant. L'évolution, si difficile à saisir, semblait parfois se faire presque sous les yeux du chercheur[2].

Les succès de la dialectologie sont liés à une croissante exigence de méthode. L'un des aspects est le recours à l'enquête, et, par excellence, à l'enquête sur le terrain. Il y a lieu de mentionner l'exemple célèbre donné par Mistral : l'auteur de *Miréio* ne doit pas faire oublier le lexicographe qui a rassemblé les matériaux du *Tresor dou felibrige* (1878). Gaston Paris le rencontra un jour, alors qu'il complétait ce qu'il connaissait du langage de son pays natal grâce à des enquêtes auprès des pêcheurs du Golfe du Lion : « Il était là, assis dans le bateau, maniant en connaisseur des agrès, touchant chacune des parties du petit bâtiment, et disait : « Nous autres, chez moi, nous appelons cela ainsi, et vous ? » Et les pêcheurs, riants et émerveillés, lui disaient tout leur vocabulaire et il inscrivait ce qui lui était nouveau. Partout avec les artisans, avec les laboureurs, avec les pâtres il faisait la même enquête familière et méthodique » (*Penseurs et poètes*).

Mistral voulait avant tout restaurer une langue littéraire, le provençal ; mais pour lui les langues littéraires avaient pour base un parler populaire fixé et enrichi d'emprunts aux parlers apparentés, et d'instinct il avait découvert les témoins les mieux placés pour lui révéler les traditions linguistiques qu'il avait entrepris d'illustrer[3]. Des enquêtes sur place, diversifiées selon leur objet, se multipliaient à la même époque. En 1877, une mission philologique est confiée à Antoine Thomas. Le chercheur doit délimiter les trois variétés principales qui se partagent les patois méridionaux de la Creuse. Il élève au rang de critères certains faits phonétiques qu'il note au cours de ses enquêtes et en fait la base de sa répartition. Le résultat est récapitulé par une carte sillonnée de lignes en couleur qui ont généralement chacune

---

1. L'une des manifestations de l'activité dialectologique était le glossaire régional ou local mêlant généralement des données d'origines et de valeurs très différentes.
2. Ainsi l'abbé Rousselot (1981, *2.2*) a pu dater certaines modifications qui s'étaient produites dans le langage de sa famille.
3. Une première enquête dialectologique eut lieu en Lorraine en 1873 ; voir J. Lanher, « La première enquête dialectologique en Lorraine », *Annales de l'Est*, Nancy, 1973, pp. 221-252.

un tracé distinct : la ligne verte est la limite méridionale du sous-dialecte marchois : la ligne rouge sépare le patois de l'Est de celui de l'Ouest, et elle est obtenue essentiellement d'après le traitement de certaines consonnes devant les voyelles *i* et *u*, mouillées à l'Est, mais non à l'Ouest (ex. *portyi* à l'Est, *porti* à l'Ouest : en français « partir ») ; la ligne jaune est la limite du patois de l'Est et du patois du Sud ou bas-limousin, et le trait retenu est l'aboutissement *ts* ou *dz* (ex. *tsopé*, « chapeau », au lieu de *chopé* au Nord).

La mission d'Antoine Thomas ne dépasse pas le cadre d'un projet très limité. Les traits phonétiques sont, à cette époque, les critères décisifs de la répartition dialectale. Au passage, l'enquêteur note que le maintien d'usages linguistiques particuliers se remarque surtout dans la conversation familière, et se déclare très frappé par l'idée d'infériorité qui s'attache au patois même par ceux qui le parlent.

Quel que soit l'objectif qu'il s'est fixé, l'enquêteur écoute. Mais comment va-t-il enregistrer dans sa diversité ce qu'il perçoit ? Et comment fera-t-il connaître des formes déroutantes, des sons dont certains n'ont jamais encore reçu de transcription par écrit ? Un progrès décisif devait être fait avec l'alphabet mis au point par l'inventeur de la phonétique expérimentale, l'abbé Rousselot qui fonda, avec Gilliéron, la *Revue des patois gallo-romans* (1887-1892). Bien adapté aux études descriptives en matière de langues romanes, l'alphabet Rousselot avait en outre l'avantage d'être d'une lecture aisée, qui ne demandait pas une longue accoutumance. Lorsque Gilliéron guida de ses conseils son enquêteur E. Edmont qui avait entrepris d'écrire son *Lexique Saint-Polois* (1887, *2.2*), le premier qu'il lui donna fut de transcrire le patois phonétiquement, c'est-à-dire selon l'alphabet phonétique de l'abbé Rousselot. Les formes de parlers considérés généralement comme inférieurs, n'ont plus rien à envier à celles des langues écrites : les unes et les autres sont à égalité sur le plan de la transcription phonétique. A une transcription précise peuvent s'ajouter les vérifications que permet la phonétique expérimentale : dans son *Étude de Dialectologie landaise*[4], G. Millardet fournit au lecteur, outre une série de cartes, les schémas résultant d'expérimentations au moyen du palais artificiel, et de l'inscripteur de la parole.

Le dialectologue sait de mieux en mieux comment il doit faire. Mais il ne peut éviter une autre question fondamentale : que doit-il faire, et en vue de quel résultat ? Un schéma routinier avait été souvent reproduit précédemment : au Moyen Age, des cours provinciales avaient diffusé autour d'elles des idiomes régionaux, et il devait y avoir en gros coïncidence entre les limites des juridictions, et le territoire où étaient parlés les idiomes auxquels au XVIe siècle, et en référence à la littérature de la Grèce antique dont quelques-uns des échantillons les plus célèbres n'étaient pas en pur attique, on avait donné le nom de dialectes. En 1874, Ch. Joret avait pu dire dans son traité *Du C dans les langues romanes*[5] : « Je donne le nom de normand à l'idiome parlé dans l'ancienne province de Normandie ». Mais lorsqu'il voulut étudier la répartition des traits susceptibles d'être considérés comme caractéristiques, il fut mis dans l'impossibilité de fonder sur des critères précis ce qu'il avait avancé précédemment. Le maintien de *k* + *a* étymologique en position initiale ou appuyée (ex. *carbon*, français « charbon ») qu'il avait connu dans son Bessin natal, et dont il avait tendance à faire une caractéristique du langage régional, ne s'observait en fait que dans la partie septentrionale de la province ; au Sud, ce *k* avait donné naissance à une chuintante, comme en français. Au contraire, en

4. Paris, Toulouse, E. Privat, 1910.
5. Paris, F. Vieweg, 1874, p. 234.

Picardie ce *k* avait été maintenu comme dans le Nord de la Normandie. Un seul traitement était, en fin de compte, commun à toute la province : l'ancienne diphtongue *ei* provenant de *é* latin tonique avait abouti à *é* ou *è* au lieu de passer à *oi*, comme en français, devenu par la suite, *wè* ou *wa*, ex. *mé* en face de *mwa*, « moi ». Mais ce traitement ne permettait pas de distinguer la Normandie des provinces du Sud, Anjou ou Bretagne romane. Fallait-il morceler la région autant que semblait l'exiger la série des traitements phonétiques retenus comme critères ? Joret n'y a jamais réellement consenti.

Dénoncer comme illusoires des frontières d'origine non linguistique est une opération qui n'est pas inutile : si les frontières sont données d'avance, une géographie proprement linguistique n'a pas de raison d'être. Mais cette opération reste avant tout négative. Un pas de plus est fait aux alentours de 1875 : l'existence même des dialectes est mise en cause. Paul Meyer saisit l'occasion que lui fournissait son compte rendu du texte des *Schizzi franco-provenzali* où Ascoli avait lancé le terme même de franco-provençal. Il avait alors formulé avec rigueur la façon dont les linguistes pouvaient procéder pour « constituer un dialecte ». L'opération commençait par le choix, dans le langage d'un pays, d'un certain nombre de phénomènes qui devenaient par là les caractères du langage de ce pays. « Cette opération, ajoutait-il, aboutirait bien réellement à déterminer une espèce naturelle s'il n'y avait forcément dans le choix des critères une bonne part d'arbitraire ». En fait, P. Meyer n'a cessé d'engager les chercheurs à se consacrer à la géographie des « traits dialectaux » plutôt qu'à celle des dialectes[6].

Le franco-provençal était un groupement de parlers plutôt qu'un dialecte, et ne puisait sa raison d'être que dans des considérations linguistiques. Il eut cependant du mal à se faire admettre. Philipon a contribué de façon décisive à ce résultat en faisant coïncider le nouveau venu avec la zone où *a* tonique latin subit un traitement particulier selon qu'il est précédé ou non d'une palatale[7]. Une autre répartition, celle de la non-palatalisation de *u* long latin allait compléter la précédente[8]. La suite de l'histoire de la notion de franco-provençal, dont les romanistes ne sauraient plus se passer et qui ne correspond pas seulement à une commode construction de l'esprit, montre à la fois ce qu'avait d'efficace, mais aussi d'excessif, la conception de P. Meyer[9].

Dans son célèbre discours aux Sociétés savantes sur les *Parlers de France* (1888), repris dans le second numéro de la *Revue des Patois gallo-romans*, Gaston Paris allait dans le même sens que Paul Meyer. Il affirmait avec autant de force qu'il n'y a pas de dialectes, que les limites des traits linguistiques ne coïncident pas avec les limites politiques anciennes ou modernes. Il en donnait pour justification la commune origine des parlers gallo-romans (« Nous parlons latin ») et l'évolution qui avait abouti à leur fragmentation, qu'il représentait comme « une fusion graduelle des idiomes vulgaires les uns dans les autres ». Il n'est possible, selon lui, de saisir que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses. Tout est fait, dans sa représentation, de nuances et de dégradés comme dans une tapisserie. Les coupures brutales étaient plutôt mises au compte des langues littéraires. G. Paris allait jusqu'à mettre en doute « la division fondamentale

6. In *Romania*, 1876, t. 5, p. 104.
7. *Ibid.*, 1887, t. 16, pp. 263-277.
8. *Ibid.*, 1911, t. 40, pp. 1-16.
9. Voir G. Tuaillon, « Le franco-provençal : progrès d'une définition » *Tra Li Li*, 1972, t. X, fasc. I, pp. 293-339.

qu'on a cru dès le Moyen Age reconnaître entre le français et le provençal ». Ces propositions ne manquèrent pas de soulever des protestations, et notamment de la part de Ch. de Tourtoulon, qui, en collaboration avec Bringuier, s'était livré en 1876 à une *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*[10]. Elles étaient en désaccord avec un sentiment linguistique dont G. Paris n'avait pas tenu compte. Mais on ne peut manquer de remarquer la correspondance profonde entre ces conceptions et le projet de l'*Atlas Linguistique de la France*, réalisé de 1897 à 1901. Son auteur, Gilliéron, n'aurait pas été fondé à envoyer son enquêteur Edmont poser les mêmes questions sur 639 points d'enquête aussi divers et aussi éloignés, si le domaine gallo-roman n'avait offert une homogénéité suffisante.

Un élargissement devait se faire enfin sur un autre plan. Vers 1880, la suprématie des considérations phonétiques était incontestée, et la part qui revenait aux autres aspects était minime, au moins pour les linguistes ; elles étaient jugées capables par excellence de fournir des critères de distinction entre groupes dialectaux. En représentant les parlers populaires comme une forme prise localement par le latin, G. Paris accréditait l'idée d'une évolution sur place qui ressortissait essentiellement à la phonétique historique. Mais lorsque Gilliéron orienta résolument sa recherche vers les mots, il fit découvrir d'autres types de recherches. Il reconnaissait en particulier l'importance du phénomène de l'emprunt sur lequel Meillet avait à plusieurs reprises attiré l'attention. Les aires lexicales étaient peu propres à fonder de nouvelles circonscriptions territoriales puisque par principe, chaque mot avait son histoire et sa répartition. C'est donc l'histoire des mots que les œuvres de Gilliéron, et son atlas linguistique en particulier, éclairaient d'un jour nouveau. L'aspect morphologique était appelé à son tour à jouer son rôle. A.-L. Terracher choisit la morphologie de préférence à la phonétique, et s'en explique, pour établir, dans la partie de l'Angoumois qu'il explore, des aires linguistiques qu'il met en relation avec les aires matrimoniales[11]. La syntaxe est très peu étudiée pour elle-même. J. Ronjat dégage néanmoins les caractères syntaxiques propres à la langue d'oc, et fait même une place à quelques particularités dialectales[12] : elles peuvent être liées à un sentiment dont l'auteur de l'*Essai de syntaxe des parlers provençaux* nous dit qu'il est partagé par tous les écrivains dont il a dépouillé les œuvres, celui « d'employer un dialecte ».

Le chemin parcouru à cette époque par la dialectologie est la meilleure preuve de la fécondité de certains choix, négatifs en apparence, mais dont l'avantage est d'avoir évité des efforts inutiles, et garanti aux recherches une indéniable cohésion.

Jacques CHAURAND

10. Paris, Imprimerie nationale, 1876. Les frontières linguistiques ont fait l'objet de nombreux travaux à cette époque. Voir notamment les études de G. Kurth, de Mgr Deshaines et J. Dewachter (1908, *2.2*) pour le Nord de la France, de Ch. Pfister et de S. Simon pour l'Alsace et la Lorraine, de P. Sébillot (1886, *2.2*) pour la Bretagne.

11. A.-L. Terracher (1912-1914, *2.2*).

12. J. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux*, Mâcon, Impr. de Protat, 1913.

LA LEXICOGRAPHIE APRÈS LITTRÉ[1]

On peut dire de la lexicographie, telle qu'elle a été pratiquée de 1850 au début du XIXᵉ siècle et même un peu plus tard, qu'elle est associée aux conceptions scientifiques et historiques qui ont marqué profondément les sciences humaines de l'époque. Cet apport se manifeste essentiellement :

1) *Par l'idée que les sciences naturelles constituent une science dominante* qui fournit aux disciplines nouvellement constituées un modèle dont il serait imprudent de s'écarter. D'origine biologique (« la vie est le résultat de l'organisation »), elle a été adoptée par les positivistes et notamment par Auguste Comte qui emploie souvent l'expression *organisme social*[2]. Littré, d'abord médecin (on retrouve constamment dans son dictionnaire le souci du diagnostic), s'est, on le sait, écarté des idées de son maître, dont il refusait les conceptions politiques et mystiques, pour devenir le chef incontesté du positivisme auquel il consacra de nombreux ouvrages et notamment en 1870 un article qui fit scandale dans certains milieux sur les *Origines organiques de la morale*. La même attitude positiviste a présidé à l'élaboration du *Dictionnaire* de Littré ; elle se retrouve dans l'œuvre de Darmesteter qui a appliqué à la sémantique[3], alors dépourvue d'une méthode assurée, des principes issus de la biologie. On a donné le nom d'*organicisme* à cette doctrine qui assimile la société et ses diverses manifestations à un être vivant. Une telle conception, aujourd'hui dépassée car elle ignore la spécificité du phénomène humain[4], a été assouplie, grâce à Hatzfeld qui était un logicien, dans le *Dictionnaire Général (H.D.T.)*, mais elle éclate dans les ouvrages personnels de Darmesteter dont l'un porte un titre caractéristique, *La Vie des Mots* (1887). Elle est également présente chez Larousse.

Le positivisme tel qu'il est pratiqué au XIXᵉ siècle relève pour une part importante d'Auguste Comte, mais aussi de Condorcet auquel se réfère d'ailleurs Comte lui-même. Il se manifeste par des écoles diverses : à une tendance de « droite » qui retient de Comte ce qu'il doit à Maistre et Bonald, s'oppose une tendance de « gauche » dont Littré a été le théoricien et dont Larousse a été l'adepte. Toutes ces écoles ont en commun un fondement anti-métaphysique : l'esprit doit se borner à observer les phénomènes et à déterminer les lois qui régissent leur organisation, le type de la certitude étant fourni par les sciences expérimentales.

Dans cette optique la philosophie est l'application d'un *système* (dont les travaux de Taine par exemple constituent une illustration) qui, appliqué à des disciplines

---

1. La bibliographie du sujet est réduite ; elle se compose essentiellement de trois ouvrages à peu près contemporains : Georges Matoré, *Histoire des dictionnaires français* (1968, *4*) ; Bernard Quemada, *Les Dictionnaires du français moderne* (1968, *4*) ; et Robert-Léon Wagner, *Les Vocabulaires français* (1967, *4*). On se reportera aussi utilement aux préfaces des dictionnaires cités.
2. *Cours de philosophie positive*, 50ᵉ leçon, éd. Schleider, IV, p. 316.
3. Le mot, on le sait, a été créé par Michel Bréal en 1883.
4. Le même reproche pourrait être adressé aujourd'hui au *behaviorisme*, issu de la psychologie du rat, qui survit encore insidieusement dans certaines conceptions linguistiques.

particulières comme la lexicographie, imposera la plus grande cohérence à toute classification. Si nous comparons les dictionnaires, à partir de Littré, aux ouvrages antérieurs, on constate que leur principale caractéristique est l'introduction de l'idée d'un *ordre* non arbitraire, dont l'établissement peut se manifester difficile (les classements de sens de Littré prêtent à contestation), et qui peut aussi être intelligible de plusieurs façons : si le même souci guide Littré, Larousse et Hatzfeld, leur sentiment de la hiérarchie des faits est différent. Aucun d'eux n'a la même idée de l'ordre, cet ordre que Lachelier comparera à une *idée* platonicienne. Dans la pratique l'ordre est à la fois en effet un but lointain et une nécessité impérieuse. Chez Littré, par exemple, il est fondé sur l'idée de Comte que les sciences sont séparées d'une manière irréductible et que les classements sont rigides et fixes, alors que dans le *Pierre Larousse* comme dans le *Dictionnaire général* une souplesse plus grande s'introduit.

2) *Par le recours à l'histoire*

L'ordre, à une époque où aucun linguiste ne pense à la synchronie, est essentiellement l'ordre des successivités (le latin *ordo* désigne d'abord une file, une rangée, une place temporelle), d'où pour le lexicographe la nécessité de s'appuyer sur l'Histoire. Au XIXe siècle la linguistique historique et comparée n'était-elle pas la seule qui fût pratiquée ? N'avait-elle pas permis depuis Bopp et Diez d'établir des parentés insoupçonnées issues d'une « langue-mère » ? N'avait-elle pas permis à deux générations de médiévistes d'inscrire à leur actif une étude scientifique des textes d'ancien français, de créer une science étymologique fondée non plus sur des intuitions, mais sur des données solides ? N'avait-elle pas notamment abouti à l'élaboration de lois phonétiques dont personne, avant Gilliéron, ne contestait l'infaillibilité ?

Les insuffisances du classement purement logique apparaissent nettement à partir de Littré ; celui-ci s'explique longuement à ce sujet dans la *Préface* de son dictionnaire. L'Académie, dit-il (p. 8 sq.), a choisi pour le classement de sens un arrangement arbitraire : elle « met toujours au premier rang la signification qui est la principale dans l'usage, c'est-à-dire celle avec laquelle le mot revient le plus souvent soit dans le parler, soit dans les écrits ». Pratique qui peut se justifier dans un dictionnaire qui ignore délibérément l'étymologie et l'histoire des mots, mais qui présente un inconvénient grave : le premier mot inscrit par l'Académie « est souvent, par cela même qu'il est habituel et courant dans le langage moderne, un sens fort éloigné de l'acception vraie et primitive ; il en résulte que ce sens ayant ainsi été posé tout d'abord, il ne reste plus aucun moyen de déduire et de ranger les acceptions subséquentes ». On connaît la solution que Littré a donnée au problème : il divise ses articles en deux parties : dans la première il adopte un ordre logique, les sens étant tirés de l'acception primitive ; dans la seconde il examine le mot chronologiquement en partant des plus anciens textes. « Le principe de succession prévaut sur le principe de l'ordre des significations : ce qui importe, c'est de connaître comment les emplois se succèdent les uns aux autres et s'enchaînent. »

Cette attitude à l'égard de l'Histoire persistera, sous des formes diverses, chez tous ceux, très nombreux, qui au XIXe siècle ont été influencés par le positivisme d'Auguste Comte : pour celui-ci « la doctrine qui aura suffisamment expliqué l'ensemble du passé obtiendra inévitablement, par suite de cette seule preuve, la présidence mentale de l'avenir[5] ».

---

5. *Discours sur l'esprit positif*, éd. Schleicher, p. 73.

Nous constatons dans les travaux lexicographiques de l'époque comme dans d'autres domaines[6] la présence de l'attraction exercée par l'idée d'*organisation* : organisation logique s'inspirant de la *biologie* (le terme qui désigne cette nouvelle science a été crée par Lamarck en 1802). Au Romantisme attaché aux traditions et aux particularismes fait suite une école historique fondée à la fois sur l'érudition, la recherche des « petits faits significatifs » chers à Taine, et sur le déterminisme. La linguistique de la fin du XIXe siècle telle qu'elle nous apparaît dans les ouvrages lexicographiques se développera donc en fonction de deux coordonnées distinctes mais parallèles : la Biologie et l'Histoire.

Indépendamment des implications signalées ci-dessus, la lexicographie étudiée ici se signale en général (la principale exception étant le *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse) par son purisme et par le goût assez étroit qu'elle manifeste pour la littérature classique. Il est certes permis, et il n'est pas rare, de s'intéresser à des parlers marginaux comme les patois ou l'argot, mais personne ne semble s'être interrogé alors sur la validité d'une *norme* dont les milieux instruits et surtout les grands écrivains nous ont donné l'exemple. Les dictionnaires sont presque toujours en retard sur l'usage de leur temps ; ceux que nous examinons ici ne font pas exception, bien que des velléités de *modernisme* (le mot n'apparaît qu'en 1889) puissent être relevées, notamment chez Pierre Larousse.

*
*   *

Après la publication du *Littré* (4 vol. in-f°, 1863-1874, *Supplément*, 1877) qui marque la naissance de dictionnaires de langue élaborés scientifiquement, le foisonnement des ouvrages lexicographiques est tel qu'un tri doit être opéré ici dans la présentation des dictionnaires parus de 1877 à 1914.

Indépendamment de cet aspect quantitatif, il faut marquer pour l'époque qui nous intéresse ici, d'une part le développement d'une catégorie d'ouvrages intermédiaires entre le dictionnaire et l'encyclopédie et, d'autre part, la publication de nombreux lexiques dont l'information se limite à telle ou telle catégorie du savoir (dictionnaires techniques, biographiques, juridiques, etc.), et aussi des dictionnaires bilingues. Il ne sera question ici que de travaux portant, d'une manière ou d'une autre, sur le vocabulaire français.

A) *Dictionnaires de langue*

Le plus important à beaucoup près est le *Dictionnaire général* (désigné souvent par le sigle *H.D.T.*), commencé en 1871 et paru de 1890 à 1900 qui, malgré les défauts qui vont être signalés, peut être considéré comme le meilleur recueil lexicographique de notre période. Œuvre de deux collaborateurs, le logicien Hatzfeld (1824-1900) et le linguiste Darmesteter (1846-1888), remplacé à sa mort par le romaniste Antoine Thomas (1857-1935), le *Dictionnaire général* se présente sous l'aspect de deux volumes gr. in 8° représentant en tout 2272 pages. Nous sommes loin là de la masse énorme d'informations fournies par le Littré ; les mérites de l'ouvrage sont ailleurs.

La collaboration d'un logicien et de linguistes s'est révélée extrêmement fruc-

---

6. Littérature (Balzac), critique (Sainte-Beuve), histoire (Taine), capitalisme, socialisme, etc. L'administration instaurée par Napoléon est la première manifestation politique de cette *organisation*.

tueuse. L'ouvrage, qui est un « dictionnaire de la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours » offre les caractères suivants :

1) Il est un dictionnaire historique, comme l'était déjà le *Littré*, mais il bénéficie des progrès de la linguistique[7] (notamment pour la phonétique et l'étymologie) réalisés depuis le milieu du XIXe siècle. Ces progrès se manifestent notamment dans le *Traité de la langue française* précédant le corps du dictionnaire qui y renvoie constamment ; rédigé par Darmesteter et terminé par Sudre, il s'étend sur 300 pages. On peut encore le consulter avec profit, bien que dans certains domaines il soit assurément périmé.

Les auteurs du *Dictionnaire général* ont éliminé de leur ouvrage la partie spécifiquement historique, celle qui dans le Littré alignait des exemples d'ancien et de moyen français. La rubrique *étymologique* mentionne la *datation* du mot (terme qui ne figure pas dans les adresses du *H.D.T.)* telle qu'elle était connue alors. Ici l'ouvrage a beaucoup innové ; indépendamment des dépouillements opérés par les auteurs, ceux-ci ont bénéficié des matériaux accumulés par le lexicographe Delboulle.

2) *H.D.T.*, s'adressant en principe aux élèves des classes supérieures de lycée dont les études se limitaient à l'époque à des auteurs classiques, a introduit une *nomenclature* relativement réduite, inférieure à celle du *Littré*. Les articles y sont beaucoup plus courts en raison surtout du nombre limité et de la brièveté des exemples.

3) C'est par le *classement des sens* que *H.D.T.* manifeste son originalité. Dû surtout à Hatzfeld, ce classement nous offre un exemple encore inégalé, bien que le souci d'une explication rationnelle ait fait négliger aux auteurs certains aspects de la complexité des phénomènes ; alors que Littré échelonne les sens d'une manière linéaire (1, 2, 3, 4, etc.) et sans opérer des regroupements qui nous paraissent évidents (82 sens pour le verbe *faire*, 50 pour *mettre*, etc., dispositif qui rend les recherches longues et difficiles), *H.D.T.* assimilant le développement des acceptions à une organisation biologique, celle d'un arbre par exemple, distingue pour le verbe *faire* cinq sens fondamentaux : 1) réaliser, 2) réaliser quelque manière d'être, 3) déterminer un être dans sa manière d'être, 4) équivalent d'un verbe d'action sous-entendu, 5) devant un infinitif : « causer, occasionner », chacune de ces rubriques se subdivisant à son tour pour mentionner et définir des sens secondaires. C'est ainsi que la rubrique 1 sera ordonnée ainsi : 1) créer (faire de rien), 2) produire (faire d'un germe), 3) construire, 4) façonner, 5) fabriquer, 6) fournir, chacune de ces subdivisions comportant éventuellement des indications comme « par extension », « figuré », « elliptiquement », etc.

Si l'on compare deux articles relatifs à un même mot dans le *Littré* et dans *H.D.T.*, ce qui a été fait dans un ouvrage antérieur[8], on s'aperçoit du progrès considérable qui a été réalisé par H.D.T.

Le *Dictionnaire général*, très apprécié des spécialistes, ne bénéficie pas aujourd'hui d'une vaste audience. Fondé sur le vocabulaire classique, il ne correspond plus aux

---

7. *Lexicologie* et *lexicographie* seront confondus jusqu'en 1953. Cf. Georges Matoré, *La Méthode en lexicologie*, 2e éd. Paris, Nizet, 1972 ; Cf. les définitions des deux mots dans le *Dictionnaire général.*
8. Georges Matoré (1968, *4*), p. 144 sq.

besoins des lecteurs de la fin du XXe siècle. Bien que moins opposé que son prédécesseur aux mots nouveaux, aux termes de formation populaire «produits naturels de la langue vivante » et aux mots étrangers, il n'offre qu'une nomenclature réduite et, il faut le dire, livresque. Il aurait été possible de refondre cet excellent ouvrage, de le « rajeunir », notamment en y introduisant quelques milliers de termes techniques ou scientifiques ; on a préféré le rééditer tel quel, et cela est fâcheux.

D'autres inconvénients, imputables à l'époque à laquelle il a été composé, accentuent ce caractère de vieillissement : les étymologies et les datations dont l'établissement constituait un progrès très sensible sont devenues à leur tour périmées ; là encore une refonte aurait pu remédier à ce défaut.

Le *Dictionnaire général* est, comme le *Littré*, un « monument » ; mais contrairement à ce dernier, il appartient déjà à notre époque. L'article de *H.D.T.* n'est pas composé d'informations hétérogènes, il nous offre implicitement mais d'une manière indubitable, un nouveau type d'organisation, celui auquel on donnera prochainement le nom de « structure ».

Le succès du *Littré* et du *Dictionnaire général* ne pouvait manquer de décourager les lexicographes de l'époque. Les seuls ouvrages qui méritent d'être mentionnés sont le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878, assez médiocre et qui se contente d'apporter quelques modifications orthograhiques à l'édition de 1835 et d'y adjoindre environ 2200 mots, et le *Dictionnaire des dictionnaires* (6 vol. in 4°, 1886), publié sous la direction de Paul Guérin, ouvrage utile aux chercheurs travaillant sur la langue de l'époque, car il offre de très nombreux exemples, malheureusement présentés sans références, du lexique littéraire de la fin du XIXe siècle ; il ajoute aussi à Littré un certain nombre de termes techniques. A côté de ces deux recueils signalons l'*Abrégé du Littré*, dû à Beaujean, publié en 1874, et les rééditions qui se sont poursuivies jusqu'à la fin du XIXe siècle du *Dictionnaire national* ou *Dictionnaire universel de la langue française* des frères Bescherelle, dont la première publication remonte à 1845 ; l'ouvrage a été très utilisé par les écrivains de l'époque. Le *Nouveau dictionnaire universel* de La Châtre (4 vol. in 4°, 1865-1870), dont le dernier volume parut en 1870, a atteint un public plus modeste qui l'a apprécié surtout en raison des tendances libérales et anti-cléricales de l'auteur.

On pourrait estimer également que le prestige des dictionnaires français, et surtout du Littré, auprès du public cultivé a retardé la conception, dans notre pays, d'ouvrages scientifiques de grandes dimensions élaborés grâce à des procédés qui ne soient plus artisanaux mais fondés sur une organisation collective du travail à laquelle le tempérament français a été longtemps rebelle. Dans d'autres pays des travaux lexicographiques considérables ont été réalisés pendant cette période. Le plus important a été dirigé par Sir James Murray (1837-1915) qui, sous l'égide de la Philological Society et de l'Oxford University Press, a publié à partir de 1884 le grand *New English Dictionary on Historical Principles*, appelé communément *Oxford English Dictionary*, qui comprend tous les mots de la langue anglaise écrite, ancienne et moderne. L'œuvre, très remarquable, a été achevée avec le tome X en 1928. Quant à l'Allemagne, elle disposait du *Deutsches Wörterbuch* des frères Grimm dont une partie seulement fut publiée du vivant de ses auteurs, morts respectivement en 1859 et 1863.

*

* *

B) ***Dictionnaires encyclopédiques***

Le problème posé par la distinction entre les dictionnaires définissant les *mots* et ceux qui expliquent les *choses* prêterait à des commentaires innombrables. Le comte de Saint-Simon écrivait dans son *Esquisse d'une nouvelle encyclopédie*, ouvrage qui ne fut jamais publié : « Encyclopédie, ce mot/.../ signifie enchaînement des connaissances : il ne devrait pas servir de titre aux dictionnaires généraux. Un dictionnaire général est un magasin de matériaux propres à construire une encyclopédie[9]. » Cette attitude n'a pas été suivie par de nombreux auteurs de la période étudiée ici. Il est certain que le public, et probablement davantage le grand public, dont la culture de base était médiocre mais qui éprouvait un vif désir de s'instruire, a ressenti le besoin de disposer d'ouvrages où non seulement les mots nouveaux fussent définis, mais où fussent également proposées des indications biographiques, historiques, techniques, etc. Les mutations qui se sont opérées alors dans tous les domaines ont entraîné des bouleversements considérables dans le lexique : Zola dira à la fin du siècle que le Romantisme se caractérise essentiellement par une révolution dans le vocabulaire. Expliquer les mots, expliquer les choses, tel est le double impératif auquel s'efforceront de satisfaire les ouvrages que nous allons citer.

*

* *

Le principal représentant de la lexicographie encyclopédique est Pierre Larousse. Ce n'est pas sans raison que depuis Thomas Corneille et Bayle les encyclopédies ont adopté l'ordre alphabétique qui, refusant un classement rationnel et hiérarchisé, met l'accent sur l'hétérogénéité des phénomènes étudiés et présente des facilités de consultation appréciées par l'usager.

Le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, qui comprend 17 gros volumes in 4°, est en effet à la fois un dictionnaire et une encyclopédie. Autodidacte, puis directeur d'école qui pendant huit ans emmagasina ensuite dans les bibliothèques parisiennes un savoir *encyclopédique*, Pierre Larousse (1817-1875) s'inspire de conceptions positivistes assez voisines de celles de Littré : mais la méthode des deux lexicographes est dissemblable. Larousse est non un savant mais un pédagogue[10], et il s'adresse à un public beaucoup plus vaste et moins instruit que celui de Littré ou du *Dictionnaire général*. Ce sont les conceptions pédagogiques de Larousse (il avait fondé un périodique consacré à l'enseignement, l'*École normale*) qui l'ont en effet entraîné à étayer en quelque sorte les informations encyclopédiques qu'il fournit par une lexicographie adéquate. Il faut instruire le peuple et lui communiquer d'une manière copieuse certes, mais accessible pourtant, une sorte de résumé des connaissances humaines : le dictionnaire pourvoira à ce besoin fondamental. L'idée de *vulgarisation* (au sens noble) se répand au XIXe siècle ; pour Larousse, héritier de la philosophie des « lumières », elle est un credo.

On a souvent dit et justement du *Pierre Larousse* que la partie lexicographique de l'ouvrage était inférieure en qualité aux renseignements de caractère encyclopédique. Cette défaillance relative est due au fait que Larousse, qui n'était pas un

9. Cf. Georges Matoré (1968, *4*), p. 95.

10. Indépendamment du *Dictionnaire*, ce travailleur acharné a publié une vingtaine de volumes : grammaires, méthodes pédagogiques, florilèges, etc.

linguiste professionnel, a utilisé les services de collaborateurs trop nombreux pour être surveillés, mais elle a aussi pour cause l'attitude ambiguë qu'il a adoptée et sur laquelle il s'explique dans les 66 pages de sa préface : le *Dictionnaire de l'Académie* est ridiculement pauvre et mal réalisé ; quand au *Littré*, sa nomenclature, reflet d'un purisme inadmissible, ne correspond pas aux besoins contemporains ; cet ouvrage est d'ailleurs trop savant. Mais ici, attitude curieuse et paradoxale, Larousse critique son prédécesseur de ne pas avoir utilisé les données de la linguistique comparée : il va jusqu'à lui reprocher de négliger des rapprochements qu'il aurait pu effectuer avec le celtique, le sanskrit, les langues slaves, etc. Le programme de Larousse, tel qu'il apparaît notamment dans son article DICTIONNAIRE, et qui est excellent, n'a été suivi qu'en partie ou plutôt il a été déformé par des conceptions étrangères à la lexicographie : il faut réaliser pour le peuple une œuvre d'accès facile (d'où un ordre logique et non historique dans le classement des sens), mais en même temps il faut que cette œuvre soit assez riche, suffisamment savante pour être un instrument efficace au service du laïcisme et de la démocratie.

Réprouvant le purisme de la plupart des lexicographes de son temps, Larousse non seulement introduit une nomenclature fort riche, mais encore, sans négliger les Classiques, cite des exemples nombreux, malheureusement courts et non accompagnés de références, tirés de la littérature du XIXe siècle.

L'œuvre de Larousse a été critiquée, souvent injustement, mais elle est appréciée par tous ceux qui l'ont exploitée et qui, sans méconnaître les défauts de l'entreprise, éprouvent un sentiment d'étonnement admiratif devant la somme d'informations recueillies. D'autre part, comme l'a écrit A. de Monzie en 1938, « ce travail d'éditeur-titan a servi de base, de support, de modèle, à une production incessante de dictionnaires/.../ et l'on ne saurait trop reconnaître le mérite d'une initiation qui, par l'ampleur sérieuse de son information, prolongeait, stabilisait, complétait l'enseignement scolaire[11]. »

*

* *

Les conceptions de Larousse ne sont pas mortes avec lui. Elles ont été poursuivies par ses successeurs réunis dans la maison d'édition que Larousse avait fondée en 1852 avec Augustin Boyer. La principale publication lexicographique de cette maison, après le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* est le *Nouveau Larousse illustré*, dictionnaire encyclopédique en sept volumes publié de 1897 à 1904 sous la direction de Claude Augé ; un supplément a paru en 1906. Des ouvrages de dimensions plus réduites comme le *Larousse pour tous* (1907-1908) et le *Petit Larousse illustré* en un volume (1906), également dirigé par Claude Augé, sont à l'origine des « Larousse » de petit format d'aujourd'hui, la tradition encyclopédique comportant de nombreux volumes se poursuivant de manière parallèle. Il faut mentionner aussi la publication, de 1907 à 1957, d'une revue encyclopédique illustrée, le *Larousse mensuel*.

Il n'est pas besoin de fournir au lecteur des renseignements sur ces dictionnaires bien connus. Ce qu'il importe peut-être de souligner c'est, dans ces ouvrages, le développement qu'y ont pris les illustrations dont on peut parfois contester l'intérêt pour la partie encyclopédique mais qui, appliquées à des objets, ajoutent à la

11. *Encyclopédie française*, Paris, Sté de Gestion de l'Encyclopédie française, 1936, t. XVIII, p. 40.

définition verbale une définition *ostensive* dont l'utilité est certaine. Le dessin de tel ou tel outil par exemple, mieux d'ailleurs qu'une photographie, permet au lecteur de dépasser le stade livresque.

C) *Dictionnaires et lexiques spécialisés*

L'abondance des travaux lexicographiques de l'époque nous interdit de mentionner les ouvrages qui ne sont pas relatifs à tel ou tel aspect de la langue française, à l'exclusion de certains ouvrages appartenant d'ailleurs davantage au genre encyclopédique qu'au dictionnaire : par exemple l'excellent *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* d'Henry Havard (1887-1890) ou le *Glossaire archéologique* de Victor Gay (1882). Nous distinguerons, sans pouvoir nous étendre sur chacun des types, les dictionnaires spéciaux suivants :

1) Les dictionnaires d'ancien français

Deux ouvrages ont marqué dans ce domaine la période étudiée ici. Le premier est dû à un lexicographe du XVIII[e] siècle (il mourut en 1781) dont l'œuvre, annoncée par un programme en 1756, ne fut publiée qu'entre 1875 et 1882 : c'est le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* de Lacurne de Sainte-Palaye (10 vol.). Remarquable pour son temps, notamment par la richesse des exemples ; le recueil de Lacurne a beaucoup vieilli. Il n'en est pas de même de l'ouvrage monumental de Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX[e] au XV[e] siècles* (10 vol. dont 3 constituent un *Complément* consacré en partie au XV[e] siècle). Malgré la date relativement ancienne de sa publication (1880-1902), le *Godefroy* reste (avec le *Tobler-Lommatzsch* élaboré depuis) l'élément essentiel de la lexicographie de l'ancien français. L'ouvrage a des défauts (définitions insuffisantes, dates parfois erronées), mais il offre une masse de documents qui suscite l'admiration de tous les médiévistes.

2) *Les dictionnaires étymologiques*. On sait que la science étymologique s'est vivement développée au XIX[e] siècle grâce surtout, pour les langues romanes, aux travaux de Diez (1853) utilisés par Littré, le *Dictionnaire général*, et par tous les romanistes de l'époque. Le seul ouvrage marquant en français est le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Léon Clédat (1912), ouvrage naturellement dépassé depuis les publications de Von Wartburg, mais qui marque une date dans l'étymologie française.

3) Les dictionnaires de langues spéciales

a) *L'argot*

Le purisme dont font preuve la plupart des lexicographes n'exclut pas l'intérêt que manifestent le public et certains chercheurs pour les parlers marginaux, et notamment pour l'argot[12]. Après le lexique de Vidocq comprenant environ 1500 termes et intitulé *Les Voleurs* (1837), principale source de Balzac, Eugène Sue, etc., et les Études de F. Michel (1856), signalons le *Dictionnaire historique d'argot* (1888)

---

12. Cf. R. Yve-Plessis, *Bibliographie de l'argot et de la langue verte*, préface de G. Esnault (1901, *0.1*).

avec *Supplément* (1889) de Lorédan Larchey, qui témoigne de lectures nombreuses, l'utile mais parfois contestable *Dictionnaire de la langue verte* (1867) de Delvau, le *Dictionnaire d'argot moderne* (1881) de Rigaud, et les médiocres travaux de Virmaître (1894) et de Delesalle (1895). Il faudra attendre la publication du *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault (1965, *0.2*) pour que la lexicographie de l'argot atteigne un statut scientifique.

b) *Les patois*

Les progrès réalisés depuis la fin du XIXe siècle dans le domaine de la dialectologie et de la géographie linguistique se marquent surtout par des enquêtes, des grammaires et des atlas dont le plus connu est celui de Gilliéron et Edmont (1902-1910). On ne mentionnera dans les glossaires publiés au cours de l'époque étudiée ici que *Lou Tresor dou felibrige*, copieux lexique de langue d'oc de Frédéric Mistral (1878) et, parmi les travaux dus à des linguistes de profession, le *Glossaire de la vallée d'Yères* (1876-1877) de Delboulle, le *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* de Dauzat (1915) et le *Lexique français des Vosges méridionales* d'Oscar Bloch (1917)[13].

4) Les dictionnaires de synonymes

L'existence des synonymes a intéressé depuis le XVIIe siècle les observateurs du langage. La première étude systématique était celle de l'abbé Girard, *La Justesse de la langue françoise ou les Différentes significations des mots qui passent pour estre synonymes* (1718). Au XIXe siècle l'ouvrage essentiel est celui de B. Lafaye, *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, publié en 1857 et maintes fois réédité. S'inspirant des travaux de l'abbé Girard et de Guizot, Lafaye a réalisé une œuvre considérable ; comme le dit l'auteur dans sa préface, son ouvrage est le plus complet, le seul qui commence chaque article en marquant l'idée commune à tous les mots dont il est question, le seul qui, à l'époque, ait justifié les distinctions en se référant aux écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles. Jusqu'à notre époque tous les dictionnaires étymologiques sont des succédanés ou des réductions modernisées de Lafaye.

5) Les dictionnaires analogiques

Ici encore un ouvrage important, dont les lexicographes postérieurs s'inspireront (on pense notamment au *Dictionnaire de la langue française* de P. Robert), paraît à l'époque étudiée ici. Il est dû à J.-B. Boissière qui, collaborateur de Pierre Larousse pour le *Grand Dictionnaire*, a publié son ouvrage en 1862 dans la maison d'édition que Larousse avait créée. Le *Dictionnaire analogique de la langue française* de Boissière, très apprécié au XIXe siècle, s'efforce de déterminer « un moyen commode de trouver les mots quand on a seulement l'idée des choses ». Pour ce faire, Boissière choisit 2000 mots usuels marquant le centre d'une sorte de constellation réunissant de très nombreux termes se rattachant au mot-souche « d'une manière évidente », dit l'auteur dans sa préface, « soit par des relations d'emploi habituel, de cause, de moyen, d'effet, etc., en un mot par une *analogie* quelconque ». C'est ainsi que *bouche* est suivi d'une centaine de mots comme *aphtes*,

---

13. Pour les autres ouvrages on se reportera aux diverses bibliographies, et notamment à celle de Dauzat, *Les Patois*, Paris, Delagrave, 1927, p. 195 sqq.

buccal, chrysostome (bouche d'or), *glotte, lippée*, etc. Le reproche qu'on peut faire à l'ouvrage est qu'il accumule beaucoup de termes très rares ou archaïques.

Georges MATORÉ

ABRÉVIATIONS USUELLES

A.L.F. : Atlas linguistiques de France.
C.A.I.E.F. : Cahiers de l'Association internationale des études françaises (Paris).
C. Lex. : Cahiers de lexicologie (Paris).
D.F.C. : Dictionnaire du français contemporain, par J. Dubois, R. Lagane, G. Niobey, D. Casalis, J. Casalis et H. Meschonnic, Paris, Larousse 1967.
F.E.W. : Französisches etymologisches Wörterbuch, par W. von Wartburg, Tübingen, J. C. B. Mohr, puis Basel, Hebing und Lichtenhahn, 1922
F.M. : Le Français Moderne (Paris).
G.L.L.F. : Grand Larousse de la Langue Française, sous la dir. de L. Guilbert, R. Lagane et G. Niobey, Paris, Larousse, 1971.
H.D.T. : Dictionnaire général de la langue française, par A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, Paris, Delagrave, 1889-1901.
Historiogr. Ling. : Historiographia Linguistica (Amsterdam).
H.L.F. : Histoire de la langue française, par F. Brunot, Paris, A. Colin, 1905-1953 ; rééd. ibid. 1966-1979.
Lang. : Langages (Paris).
L.F. : Langue Française (Paris).
R.L.R. : Revue de Linguistique Romane (Paris).
St.N. : Studia Neophilologica (Upsal).
T.L.F. : Trésor de la langue française, Paris, Editions du C.N.R.S., 1971.
Tra Li Li : Travaux de Linguistique et de Littérature (Strasbourg).
Z. rom. Philol. : Zeitschrift für romanische Philologie (Tübingen).

BIBLIOGRAPHIE

0. Ouvrages généraux

0.1. *Bibliographies*

ACHARD, M. (1973), « Vie et mort du dialecte stéphanois aux XIXe et XXe siècles. Approche bibliographique », dans *Etudes foréziennes* VI : *Le Forez linguistique* ; St-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, pp. 179-183.

BACH, K. F. et PRICE, G. (1977), *Romance linguistics and the Romance languages.* A Bibliography of bibliographies. Londres, Grant and Cutler ; 194 p.

BALDINGER, K. (1961), « Bibliographie provisoire concernant le français régional » dans *Lexicologie et lexicographie françaises et romanes,* Paris, C.N.R.S., pp. 164-174.

BERTHAUD, P. L. (1946), *Bibliographie occitane ; 1919-1942.* Paris, Les Belles Lettres ; 96 p.

Bibliographie linguistique. Publiée par le Comité international permanent des linguistes. 1939-1947 : Utrecht-Bruxelles, Spectrum, 1949 ; 2 vol. XXIV + XXII, 589 p. 1948..., Utrecht-Bruxelles, Spectrum.

BLAISE-HELGORSKY, F. (1979), *Bibliographie analytique et critique pour une histoire de la langue française aux XIXe et XXe siècles.* Thèse de 3e cycle, Paris III ; 2 vol. 665 p. dactyl.

BLANDING, C. B. (1975), *A Selective annotated and critical bibliography of the history of the French language.* Thèse, Cornell Univ. (Diss. Abstr. t. 36, n° 7, jan. 1975, 4451-A).

Bulletin analytique de linguistique française. Nancy, C.N.R.S., (T.L.F.) ; 1969...

Bulletin signalétique du C.N.R.S. Sciences du langage. Paris, C.N.R.S. ; 1940...

DI CRISTO, A. (1975), *Soixante-dix ans de recherche en prosodie.* Aix-en-Provence, Ed. de l'Univ. de Provence, service des publications.

DULONG, G. (1966), *Bibliographie linguistique du Canada français.* Québec, P.U.L., Paris, Klincksieck ; 166 p.

GAIDOZ, H. (1881-1882), « Bibliographie créole », *Rev. critique d'hist. et de litt.*, 1881, t. 15, n° 35 : pp. 167-170 ; n° 45 : pp. 352-354 ; 1882, t. 16, n° 49 : pp. 453-454.

GAUCHAT, L. et JEANJAQUET, J. (1912-1920), *Bibliographie linguistique de la Suisse romande.* Neuchâtel, Attinger ; 2 vol. X-291 p. et XII-416 p.

GOROG, R. de (1973), « Bibliographie des études de l'onomasiologie dans le domaine français », *R.L.R.*, t. 37, pp. 419-446.

GUERLIN DE GUER, C. (1935), « Le Lexique du XIXe siècle », dans *Où en sont les études de français* ? éd. par A. DAUZAT, Paris, d'Artrey ; pp. 295-337.

HATZFELD, H. (1953), *A Critical bibliography of the new stylistics applied to the Romance literatures.* 1900-1912. Chapel Hill, Univ. of North Carolina. Press.

HATZFELD, H. (1955), *Bibliografia critica de la nueva estilística aplicada a las literaturas románicas.* Madrid, Gredos ; 662 p.

HATZFELD, H. et LE HIR, Y. (1961), *Essai de bibliographie critique de stylistique française et romane.* (1955-1960). Paris, P.U.F. ; 315 p.

HATZFELD, H. (1966), *A Critical bibliography of the new stylistics applied to the Romance literatures* (1953-1965), Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press ; 184 p.

HOLLYMAN, K. J. (1965), « Bibliographie des créoles et dialectes régionaux français d'outre-mer modernes », *F.M.,* t. 33, pp. 117-132.

HORLUC, P. et MARINET, G. (1908), *Bibliographie de la syntaxe du français* (1840-1905), Lyon. A. Rey ; Paris, A. Picard ; XI-320 p.

KLAPP, O. (1960...), *Bibliographie d'histoire littéraire française.* Francfort, Klosterman.

KOERNER, E. F. K. (1974), « An Annotated Chronological Bibliography of Western Histories of Linguistic Thought 1822-1972 ». Part I : 1822-1915, *Historiogr. Ling.* t. 1 (1974), pp. 81-94. Part II : 1916-1961, ibid. t. 1 (1974), pp. 185-220 ; en vol. Londres, Benjamins 1978, 222 p.

LAPLACE, R. et TOURNIER, M. (1970), « Deux siècles de vocabulaire politique (1770-1969) », *C. Lex.* n° 17, pp. 74-86.

LEVY, R. et POSTON Jr, L. (1957), « A Bibliography of Longer French Word-studies, 1935-1955 », *R.L.R.* t. 21, pp. 145-182.

LEVY, R. et SPENCE, N. C. W. (1961), « A Supplementary bibliography of longer French word-studies, 1955-1961 », *R.L.R.* t. 25, pp. 144-160.

LEVY, R. (1966), « A Bibliography of Longer French Word-studies, 1935-1965 », *R.L.R.* t. 30, pp. 390-414.

M.L.A. *International bibliography of books and articles on the modern languages and literatures.* Kraus, puis Univ. Press, New York 1921...

MARTIN, R. et MARTIN, E. (1973), *Guide bibliographique de linguistique française.* Paris, Klincksieck ; 168 p.

« La Philologie Wallonne ». Bibliographies périodiques, 1940-1946 (par O. JODOGNE), *Les Dialectes Belgo-Romans* ; 1947... (par E. LEGROS) *Bull. de la commission royale de toponymie et de dialectologie.*

PIRON, M. (1970), « Aperçu des études relatives au français de Belgique », *Annales de la Faculté des Lettres et sciences humaines de Nice* ; t. 12, pp. 31-40.

POHL, J. (1974-1975), « Trente ans d'études sur les parlers français de Belgique (1945-1975) », *Rapport d'activité de l'Institut de Phonétique,* (Univ. Libre de Bruxelles), sept. 74-mars 75, pp. 9-95.

POHL, J. (1979), *Les Variétés régionales du français : Etudes belges* (1945-1977), éd. de l'Univ. de Bruxelles ; 188 p.

QUEMADA, B. (1959-1964), « Notes bibliographiques », *C. Lex.* t. 1 (1959), pp. 101-135 ; t. 4 (1964), n° 1, pp. 73-126 ; t. 5 (1964) n° 2, pp. 111-132.

QUEMADA, B. (1960), « Bibliographie des thèses littéraires d'intérêt lexicologique », *C. Lex.,* n° 2, pp. 152-174.

RANCOEUR, R. (1947...), *Bibliographie de la littérature française du Moyen Age à nos jours,* Paris, A. Colin.

REINECKE, J. R., TSUZAKI, S. T., DECAMP, D., HANCOCK, I. F., WOOD, R. E.

(1975), *Bibliography of Pidgin and Creole languages.* Honolulu, the Univ. Press of Hawaï ; LXXII. 804 p.

Romanische Bibliographie. Bibliographie Romane. Romance Bibliography. Halle, M. Niemeyer 1923-1968 (*Z. rom. Philol.*, Supplément).

RUTHERFORD, P. R. (1968), *A Bibliography of American doctoral dissertations in linguistics,* 1900-1964. Washington ; VI-139 p.

SABOURIN, C. et LAMARCHE, R. (1979), *Le Français Québécois (Bibliographie analytique).* Montréal, Office de la langue française, 2e éd.

SAUZIER, Th. (1904), « Bibliographie des patois créoles des Mascaraignes, *Rev. de linguistique et de philologie comparée,* t. 37, 1904, pp. 251-266.

THURAU, G. (1910), « Historische französische Syntax, 1896-1910 », *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie,* t. 11, pp. 343-406.

VERDOODT, A. (1973), *Les Problèmes des groupes linguistiques en Belgique.* Univ. Catholique de Louvain, Institut de linguistique.

VINTILA-RADULESCU, I. (1975), *Le Créole français.* La Haye, Mouton, 211 p.

WARTBURG, W. von, KELLER, H., GEULJANS, R. (1969), *Bibliographie des dictionnaires patois gallo-romans (1550-1967).* Nouv. éd. ent. rev. et mise à jour. Genève, Droz ; 376 p.

WILMART, J. P. (1968), *Bibliographie analytique des travaux consacrés au français régional de Belgique.* Univ. de Liège, Mémoire de licence ; dactyl.

The Year's work in modern language studies. (1931...), Cambridge, The Modern Humanities Research Association.

YVE-PLESSIS, R. (1901), *Bibliographie de l'argot,* Paris, H. Darangon et P. Sacquet, libr., 173 p.

0.2. ***Dictionnaires, grammaires, histoires de la langue.***

Académie Française. *Dictionnaire de l'Académie française,* 7e éd. Paris, Firmin-Didot 1878 ; 2 vol.

BESCHERELLE, L. N. (1887), *Nouveau dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française,* Paris, Garnier ; 4 vol. in fol.

BRUNOT, Ch. (1955-1958), *Petite histoire de la langue française.* Paris, A. Colin ; 2 vol. XI-284 et 366 p.

BRUNOT, F. (1899), « La Langue française au XIXe siècle », dans *Histoire de la langue et de la littérature françaises* des origines à 1900, publ. sous la dir. de L. PETIT DE JULLEVILLE, t. VIII : *Dix-neuvième siècle. Période contemporaine.* Paris, A. Colin ; pp. 704-884. Kraus Reprint, Nendeln/Liechstenstein 1975.

BRUNOT, F. (1905-1953), *Histoire de la langue française des origines à 1900.* (A partir du t. XII : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*). Paris, A. Colin ; t. I à X et XII, XIII, 18 vol. Nouv. éd. av. compléments bibliographiques, sous la dir. de G. ANTOINE, G. GOUGENHEIM, R. L. WAGNER, Paris, A. Colin 1966-1979 ; t. I à XIII, 21 vol. (Le t. XI et le t. XIII, 2e partie, ont été restitués d'après les notes de F. Brunot et Ch. Bruneau).

BRUNOT, F. et BRUNEAU, Ch. (1956), *Précis de grammaire historique de la langue française,* Paris, Masson ; 6e éd. ; 780 p. (1re éd. 1933).

CAPUT, J. P. (1975), *La Langue française. Histoire d'une institution,* t. 2. 1715-1974. Paris, Larousse ; 287 p.

CHAURAND, J. (1969), *Histoire de la langue française,* Paris, P.U.F. ; (coll. « Que sais-je ? »).

COHEN, M. (1973), *Histoire d'une langue, le français* (des lointaines origines à nos jours), Paris, Ed. sociales ; 4e éd. 513 p. (1e éd. 1947).

DAMOURETTE, J. et PICHON, E. (1911-1940), *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française,* Paris, d'Artrey ; 7 vol. + 1 vol. tables et glossaire. Réimpr. d'Artrey, 1968-1971.

DAUZAT, A. (1930), *Histoire de la langue française,* Paris, Payot ; 588 p.

DAUZAT, A., DUBOIS, J., MITTERAND, H. (1971), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique,* Paris, Larousse ; 2e éd. rev. et corr. ; L-806 p.

Dictionnaire des fréquences. Vocabulaire littéraire des XIXe et XXe siècles. Nancy, Centre de Recherche pour un Trésor de la Langue Française, C.N.R.S. 1969...

ESNAULT, G. (1965), *Dictionnaire historique des argots français,* Paris, Larousse ; 644 p.

FRANÇOIS, A. (1959), *Histoire de la langue française cultivée,* des origines à nos jours, Genève, A. Jullien ; 2 vol. XVIII-411 et 308 p.

GREVISSE, M. (1975), *Le Bon Usage,* Gembloux, Duculot ; 10e éd. VIII-1322 p.

GUÉRIN, Mgr. P. (1884), *Le Dictionnaire des dictionnaires,* encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts. Paris, A. Picard ; 6 vol. in 4°.

HATZFELD, A., DARMESTETER, A. et THOMAS, A. (1889-1901), *Dictionnaire général de la langue française,* du commencement du XVIIe siècle à nos jours, Paris, Delagrave ; 2 vol. Réimpr. Paris, Delagrave 1964.

KUKENHEIM, L. (1967-1968), *Grammaire historique de la langue française,* Leiden, Presses Universitaires ; 2 vol. VI-172 et VI-206 p.

LA CHÂTRE, M. (1865-1870), *Nouveau dictionnaire universel,* Paris, Docks de la librairie ; 4 vol. in 4°.

LAROUSSE, P. (1866-1890), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle,* Paris, Administration du « Grand Dictionnaire Universel » ; 17 vol. in-fol, dont 2 suppléments.

Petit Larousse illustré, nouveau dictionnaire encyclopédique, publ. sous la dir. de Cl. AUGÉ. Paris, Larousse 1906, 1e éd.

Grand Larousse de la Langue Française. Paris, Larousse 1971-1978 ; 7 vol.

LERCH, E. (1925-1934), *Historische Französische Syntax,* Leipzig, O. Reisland ; 3 vol. 327, 449 et 504 p.

LITTRÉ, E. (1863-1869), *Dictionnaire de la langue française,* Paris, Hachette ; 4 vol. ; supplément : 1 vol., Paris Hachette 1877.

MEYER-LÜBKE, W. (1918-1921), *Historische Grammatik der französischen Sprache,* Heidelberg. C. Winter ; 2 vol. 283 et 175 p. Rééd. ibid. 1966.

ROBERT, P. (1966-1970), *Dictionnaire alphabetique et analogique de la langue française.* Paris, Sté du Nouveau Littré ; 7 vol.

Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris, Sté du Nouveau Littré, Nouv. éd. 1977 ; 1 vol.

Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue française du XIXe et du XXe siècles (1789-1960), publ. sous la dir. de P. IMBS puis de B. QUEMADA, Paris, Ed. du C.N.R.S. et Klincksieck, 1971... (t. 1 à 9 actuellement parus).

WAGNER, R. L. et PINCHON, J. (1973), *Grammaire du français classique et moderne,* Paris, Hachette ; 648 p. (1e éd. 1962).

WARTBURG, W. von (1928-1970), *Französisches etymologisches Wörterbuch,* Tübingen, J. C. B. Mohr, puis Basel, Hebing und Lichtenhahn ; 23 vol.

WARTBURG, W. von (1958), *Evolution et structure de la langue française*, Berne, A. Francke ; 5e éd. 294 p. (1e éd. 1934).

1. Tendances Nouvelles

1.1. *Prononciation*

ARICKX, I. (1971), « En marge du dictionnaire phonétique de H. Michaelis et P. Passy, ou la prononciation d'un parisien à la fin du siècle passé », *Travaux de Linguistique* (Gand), n° 2, pp. 187-200.
GRAMMONT, M. (1914), *Traité pratique de prononciation française*. Paris, Delagrave ; 231 p.
KOSCHWITZ, E. (1896), *Les Parlers parisiens*, Paris, H. Welter, XXXI-124 p.
MARTINON, P. (1913), *Comment on prononce le français*. Traité complet de prononciation pratique. Paris, Larousse ; XI-414 p.
MICHAELIS, H. et PASSY, P. (1897), *Dictionnaire phonétique de la langue française*. Hanovre-Berlin, C. Meyer ; XVI-319 p.
PASSY, P. (1886), *Le Français parlé*, morceaux choisis à l'usage des étrangers avec la prononciation figurée, Heilbronn, Henninger ; XII-116 p.
PASSY, P. (1906), *Les Sons du français*. Paris, Firmin-Didot ; 6e éd. 165 p. (1e éd. 1887).
ROUSSELOT, Abbé et LACLOTTE, F. (1903), *Précis de prononciation française*. Paris, Welter ; 256 p.

1.2. *Lexique*

BEHRENS, D. (1925), *Uber englisches Sprachgut im Französischen*. Giessen, Selbstverlag des Romanischen Seminars ; 264 p.
BELLET, R. (1969), « Formation et développement du vocabulaire chez Vallès journaliste (1848-1871) », *C. Lex.* n° 15, II, pp. 5-19.
BOUCHER, F. (1965), *Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Flammarion ; 448 p.
CHAURAND, J. (1977), *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*. Paris, Bordas ; 210 p.
CHAUVEAU, G. (1973), *Analyse linguistique du discours jaurésien*. Thèse de 3e cycle, Paris X ; 2 vol. dactyl.
CHAUVEAU, G. (1978), « Analyse linguistique du discours jaurésien », *Lang.* n° 52, sept.
DAUZAT, A. (1940), « *Déjeuner, dîner, souper,* du Moyen Age à nos jours », dans *Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à E. Huguet*, Paris, Boivin ; pp. 59-66.
DUBOIS, J. (1962), *Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux. Paris, Larousse ; XXIX-460 p.
Formation et aspects du vocabulaire politique français, XVIIe-XXe siècle. Colloque du Centre de lexicologie politique de l'E.N.S. de St-Cloud, 26-28 avril 1968. *C. Lex.* n° 14 (1969) 1, n° 15 (1969) 2.

FRANÇOIS, A. (1939), « Suffixe littéraire - *ance* », *Vox Romanica* t. 4, pp. 20-34.

FRANÇOIS, A. (1950), *La Désinence « ance » dans le vocabulaire français, une « pédale » de la langue et du style.* Essai historique suivi d'un répertoire des mots finissant par *-ance,* avec un appendice des mots finissant par *-ence* et *-escence.* Lille, Giard ; Genève, Droz ; 95 p.

GALLIOT, M. (1954), *La Publicité à travers les âges.* Paris, Ed. Hommes et techniques ; 159 p.

GIRAUD, J. (1958), *Le Lexique français du cinéma des origines à 1930.* Paris, Office du Livre de cinéma et C.N.R.S. ; 263 p.

GOURMONT, R. de (1899), *Esthétique de la langue française,* Paris, Mercure de France ; 324 p. Rééd. ibid., 1955.

GUILBERT, L. (1959), « Anglomanie et vocabulaire technique », *F.M.* t. 27, pp. 272-295.

GUILBERT, L. (1965), *La Formation du vocabulaire de l'aviation.* Paris, Larousse ; 709 p.

GUILBERT, L. et DUBOIS, J. (1961), « Formation du système préfixal intensif en français moderne et contemporain », *F.M.* t. 29, pp. 87-111.

HASSELROT, B. (1972), *Etude sur la vitalité de la formation diminutive française au XXe siècle.* Uppsala, Almqvist & Wiksells ; 112 p.

HÉRISSON, C. D. (1954), « L'Hypocoristique « petit » dans les titres de journaux », *F.M.* t. 22, pp. 49-58, 119-128.

HÖFLER, M. (1972), *Zur Integration der neulateinischen Kompositionsweise im Französischen dargestellt an den Bildungen auf -(o)manie, -(o)mane.* Tübingen, Niemeyer ; VIII-160 p.

HOPE, T. E. (1971), *Lexical borrowing in the Romance languages.* A critical study of italianisms in French and gallicisms in Italian from 1100 to 1900. Oxford, B. Blackwell ; New York, New York Univ. Press ; 2 vol., XIV-782 p.

MACKENZIE, F. (1939), *Les Relations de la France et de l'Angleterre d'après le vocabulaire.* t. I : *Les Infiltrations de la langue et de l'esprit anglais : anglicismes français.* Paris, Droz ; 395 p.

Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français. Datations et documents lexicographiques. Publ. par B. QUEMADA, Paris, Les Belles Lettres puis Didier (1960...).

Mots et dictionnaires. Publ. par R. JOURNET, J. PETIT et G. ROBERT, Paris, Les Belles Lettres (1966...).

NASSER, F. (1966), *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIXe siècle.* Beyrouth, Impr. Hayek et Kamal ; 661 p.

PROST, A. (1974), *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889.* Paris, P.U.F. ; 196 p.

REY-DEBOVE, J. (1964), « Métropolitain et Métro », *C. Lex,* n° 5, II, pp. 101-109.

SOURNIA, J. Cl. (1974), *Langage médical moderne.* Paris, Hachette ; 121 p.

TINSLEY, L. (1953), *The French expressions for spirituality and devotion.* A Semantic study. Washington, Catholic Univ. of America Press ; XXVII-302 p.

VITTOZ, I. (1914), *Journalistes et vocabulaire.* (Thèse), Lausanne, Impr. Coopérative de la Concorde ; 204 p. (2e éd. Paris, Payot 1924).

ZASTROW, D. (1963), *Entstehung und Ausbildung des französischen Vokabulars der Luftfahrt mit Fahrzeugen « Leichter als Luft » (Ballon, Luftschiff) von den Anfängen bis 1910.* Tübingen, M. Niemeyer ; 590 p.

1.3. *Syntaxe*

ANDERSSON, S. (1954), *Etudes sur la syntaxe et la sémantique du mot français « tout ».* Lund, Gleerup ; Copenhague, Munksgaard ; Paris, Boyveau et Chevillet ; 275 p.

ANDERSSON, S. (1961), *Nouvelles études sur la syntaxe et la sémantique du mot français « tout ».* Lund, Gleerup ; Copenhague, Munksgaard ; 275 p.

ANTOINE, G. (1958-1962), *La Coordination en français.* Paris, d'Artrey ; 2 vol. 1408 p.

BLINKENBERG, A. (1928-1933), *L'Ordre des mots en français moderne.* Copenhague, Levin & Munksgaard ; 2 vol. 247 p. et 241 p.

COHEN, M. (1952), « Le Style indirect libre et l'imparfait en français après 1850 », *Europe* n° 77, mai, pp. 62-69 ; repris dans M. C., *Grammaire et style 1450-1950.* Paris, Ed. sociales 1954.

COHEN, M. (1952), « Le Malaise des passés du verbe français et les romanciers au début du XXe siècle », *Europe,* n° 78, juin, pp. 77-88 ; repris dans M. C., *Grammaire et style 1450-1950.* Paris, Ed. sociales 1954.

FRANÇOIS, A. (1908), *Les Caractères distinctifs du français moderne,* leçon inaugurale du Cours d'histoire de la langue française moderne. Genève, Kündig ; 23 p.

HENRY, A. (1960), *Etudes de syntaxe expressive.* Presses de l'Univ. de Bruxelles ; Paris, P.U.F. ; 178 p.

LOMBARD, A. (1930), *Les Constructions nominales dans le français moderne.* Uppsala-Stockholm, Almqvist & Wiksell ; VIII-298 p.

LORIAN, A. (1964), *L'Expression de l'hypothèse en français moderne.* Antéposition et postposition. Paris, Minard ; 128 p.

LORIAN, A. (1966), *L'Ordre des propositions dans la phrase française contemporaine. La Cause.* Paris, Klincksieck ; 148 p.

PAULUS, H. (1976), *Die französische Zeitungannonce.* Synchronische und diachronische Syntax der « petites annonces », 1819-1973. Tübingen, G. Narr ; 22 + 7 p.

1.4. *Orthographe*

BEMENT, N. S. (1952-1953), « The French 'Tolérances' 1900-1950 », *Modern Language Journal* (Boston), t. 36, pp. 325-333 ; t. 37, pp. 139-146, 351-359.

CATACH, N. (1963-1971), « Un point d'histoire de la langue : la bataille de l'orthographe aux alentours de 1900 », *F.M.* t. 31 (1963) pp. 111-120 ; t. 33 (1965) pp. 295-300 ; t. 34 (1966) pp. 137-143 ; t. 35 (1967) pp. 298-306 ; t. 39 (1971) pp. 227-235.

CATACH, N. (1978), *L'Orthographe.* Paris, P.U.F. (coll. « Que sais-je ? »).

CATACH, N., GOLFAND, J., DENUX, R. (1971), *Orthographe et lexicographie.* Paris, Didier ; 333 p. ; (1981) ; 350 p.

GUION, J. (1974), *L'Institution orthographe.* A quoi sert l'orthographe ? à quoi sert son enseignement ? Paris, Le Centurion ; 203 p.

LEVITT, J. (1973), « The Agreement of the past participle in Modern French : orthographic convention or linguistic fact ? », *Linguistics* n° 114, pp. 25-41.

PORQUET, A. (1976), *Les Grands projets de réforme orthographique de Firmin-Didot (1868) à nos jours.* Paris, thèse 3e cycle, Univ. de Paris III ; 415 p. dactyl.

2. Variétés et diffusion du français

2.1. *Enseignement, culture*

ARMENGAUD, A. (1977), « Enseignement et langues régionales au XIXe siècle. L'exemple du sud-ouest toulousain », dans *Régions et régionalisme en France du XVIIIe siècle à nos jours.* Paris, P.U.F. ; pp. 265-272.

AUROUZE, J. (1908), *Histoire critique de la Renaissance méridionale au XIXe siècle. La pédagogie régionaliste. Les parlers locaux dans l'enseignement.* Avignon, F. Seguin ; XIV-271 p.

BALIBAR, R. (1974), *Les Français fictifs.* Le rapport des styles littéraires au français national. Av. la collab. de G. Merlin et G. Tret. Paris, Hachette ; 296 p.

BALIBAR, R. (1976), « Les Travaux pratiques de la poésie », *Action poétique,* nos 67-68.

BELLET, R. (1979), « L'Image de l'école chez Jules Vallès », *Revue des Sciences Humaines* (Univ. de Lille III), n° 174, pp. 37-59.

BRÉAL, M. (1872), *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* Paris, Hachette ; 410 p.

CAPUT, J. P. (1972), « Naissance et évolution de la notion de norme en français », *L.F.* n° 16, pp. 63-73.

CHERVEL, A. (1977), ... *et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français,* Histoire de la grammaire scolaire. Paris, Payot ; 306 p.

CHEVALLIER, P., GROSPERRIN, B., MAILLET, J. (1968-71), *L'Enseignement français de la Révolution à nos jours.* Paris, La Haye, Mouton ; 2 vol. dont un de Documents ; 245 et XVIII-486 p.

CHOBAUX, J. (1967), « Un système de normes pédagogiques, les Instructions Officielles de l'enseignement élémentaire français », *Revue française de Sociologie,* t. 8, pp. 34-56.

CHOLVY, G. (1976), « Enseignement religieux et langues maternelles en France au XIXe siècle », *Revue des Langues Romanes,* t. 82, pp. 27-52.

COORNAERT, E. (1971), « Flamand et français dans l'enseignement en Flandres françaises, des annexions au XXe siècle », *Revue du Nord,* avr.-juin, pp. 217-221.

CRUBELIER, M. (1974), *Histoire culturelle de la France XIX-XXe siècles,* Paris, A. Colin ; 454 p.

DEBRAY, R. (1979), *Le Pouvoir intellectuel en France.* Paris, Ramsay ; 280 p.

DELESALLE, S. (1977), « Michel Bréal : philologie, instruction et pouvoir », *Lang.* n° 45, pp. 67-83.

L'Enseignement du français. Paris, F. Alcan, 1911 ; III-268 p.

ESCARPIT, R., ORECCHIONI, ROBINE, P. et N. (1963), *La lecture dans la vie populaire du Moyen Age à nos jours.* Bordeaux, Publ. de l'I.L.T.A.M.

FALCUCCI, Cl. (1939), *L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIXe siècle.* Toulouse, Privat ; 667 p.

FAYOLLE, R. (1979), « Naissance d'une discipline : l'enseignement de la littérature française », *Le Français Aujourd'hui,* suppl. au n° 45, mars.

FOURRIER, C. (1965), *L'Enseignement français de 1789 à 1945.* Précis d'histoire des institutions scolaires. Paris, Institut Pédagogique National ; 273 p.

FURET, F. et OZOUF, J. (1977), *Lire et écrire.* L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry. Paris, Ed. de Minuit.

GENETTE, G. (1969), « Rhétorique et enseignement » dans G. G. *Figures II,* Paris, Seuil ; pp. 23-42.

GOBLOT, E. (1925), *La Barrière et le niveau.* Paris, Rééd. Paris, P.U.F. 1967.

ISAMBERT-JAMATI, V. (1979), « L'Enseignement de la langue écrite dans les lycées du Second Empire et des premières années de la République », *Revue des Sciences humaines* (Univ. de Lille III), n° 174, pp. 21-35.

LEJEUNE, P. (1969), « L'Enseignement de la littérature au lycée au siècle dernier », *Le Français Aujourd'hui,* n° 4, janv., pp. 26-37 ; Repr. ibid. n° 28, 1975.

MAREUIL, A. (1969), « Les Programmes de français dans l'enseignement du second degré depuis un siècle (1872-1967) », *Revue française de pédagogie,* avr.-juin, pp. 31-45.

PROST, A. (1968), *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967.* Paris, A. Colin ; 525 p.

RULON, H. C. et FRIOT, P. (1962), *Un Siècle de pédagogie dans les écoles primaires (1820-1940).* Histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Paris, J. Vrin ; 234 p.

2.2. **Le français en France**

AUROUZE, J. (1908), *Histoire critique de la Renaissance méridionale au XIXe siècle. La pédagogie régionaliste. Les parlers locaux dans l'enseignement.* Avignon, F. Seguin ; XIV-271 p.

BAUCHE, H. (1920), *Le Langage populaire.* Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris. Paris, Payot ; 288 p. (2e éd. 1928, 256 p.).

BLOCH, O. (1921), *La Pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales.* Paris, Champion ; 144 p.

BRUN, A. (1946), *Parlers régionaux, France dialectale et unité française.* Paris-Toulouse, Didier ; 158 p.

BUTLER, A. S. G. (1962), *Les Parlers dialectaux et populaires dans l'œuvre de Guy de Maupassant.* Genève, Droz ; Paris, Minard ; 204 p.

CHATELAIN, H. (1901-1904), « Notes sur l'accent saint-quentinois », *Mémoires de la Société Académique de St Quentin,* 4e série, t. XV (1907), pp. 249-271.

CHEVALIER, L. (1967), *Les Parisiens.* Paris, Hachette ; 392 p.

COHEN, M. (1908-1909), « Le Langage de l'Ecole Polytechnique », *Mémoires de la Société de Linguistique.* t. XV, pp. 170-192.

COHEN, M. (1919), « Note sur l'argot », *Bulletin de la Sté de linguistique de Paris,* t. XXI, n° 67, pp. 132-147.

COMBES, L. (1890), « De l'influence du français sur les patois à propos du patois de Villeneuve-sur-Lot », *Revue de Philologie française et de littérature,* t. 4, pp. 47-53.

COORNAERT, E. (1970), *La Flandre française de langue allemande.* Paris, Ed. Ouvrières ; 406 p.

CORNU, M. (1954), *Les Formes surcomposées en français.* Berne, Francke ; IX-268 p.

DAGNET, A. et MATHURIN, J. (1906), *Le Parler ou langage populaire cancalais*. St Servan, J. Haize ; 68 p.

DAUZAT, A. (1919), *L'Argot de la guerre*. Paris, A. Colin, 1919 ; 293 p.

DAUZAT, A. (1927), « Le Déplacement des frontières linguistiques du français de 1806 à nos jours », *La Nature*, vol. 55, 2e semestre ; pp. 529-535.

DAUZAT, A. (1929a), *Les Argots*. Caractères, évolution, influences. Paris, Delagrave ; 189 p.

DAUZAT, A. (1929b), « La Diffusion du français en Bretagne du XVIIIe siècle à nos jours », *Revue de Philologie française et de littérature*, t. 41, pp. 1-55 ; repr. dans A. D. *Etudes de linguistique française*. Paris, d'Artrey, 1946.

DÉSORMAUX, J. (1906), *Le Français parlé en Savoie*. Chambéry, Impr. générale savoisienne.

DÉSORMAUX, J. (1911), *Les Parlers de Savoie*. t.-à-p. de la *Revue Savoisienne*, Annecy ; 31 p.

DÉVOLUY, P. (1943),, *Mistral et la rédemption d'une langue*. Paris, Grasset ; 384 p.

DEWACHTER, J. (1908), « Le Flamand et le français dans le nord de la France », dans *Congrès International pour l'extension et la culture de la langue française*. Deuxième session. Arlon-Luxembourg-Trèves, 20-23 sept. 1908. Paris, Champion ; Bruxelles, Weissenbruch ; Genève, Jullien ; pp. 97-114.

DEWACHTER, J. (1939), « La Disparition du flamand en Artois et en Flandre française », *Revue franco-belge*, janv., pp. 28-32.

EDMONT, E. (1887), *Lexique saint-polois*, précédé de notes grammaticales. St Pol, l'auteur ; XV-634 p., fig. et carte.

EDMONT, E. (1905), *Quelques mots sur l'emploi du français provincial dans le langage populaire artésien*. Arras, Impr. F. Guyot ; 18 p.

L'Enseignement des langues régionales (1975), *L.F.*, n° 25.

ESNAULT, G. (1919), *Le Poilu tel qu'il se parle*. Paris, Bossard ; 603 p.

ESNAULT, G. (1953), « Le Vocabulaire des anciens bagnes », *Vie et Langage*, sept. 1953, pp. 389-394.

EUDEL, P. (1960), *Les Locutions nantaises*. Nantes, Bellanger ; 64 p. (1re éd. 1884).

Le Français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais. Paris, Impr. militaire universelle L. Fournier 1916 ; 35 p.

FRANÇOIS, D. (1968), « Les Argots », dans *Le Langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard ; pp. 620-646.

FREI, H. (1929), *La Grammaire des fautes*. Paris, Geuthner ; Genève, Kündig ; Leipzig, Harrassowitz ; 317 p. Réimpr. Genève, Slatkine, 1971.

GILLIÉRON, G. (1918), *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*. Paris, Champion ; 360 p.

GONON, M. (1962), « Mots de français local à Pouilly-lès-Fleurs (Forez) de 1395 à 1916 », *R.L.R.*, t. 26, pp. 90-100.

GONON, M. (1973), « Etat d'un parler franco-provençal dans un village forézien en 1974 », *Ethnologie française*, t. 3, pp. 271-285 (1896-1973).

GUERLIN DE GUER, C. (1901), *Le Parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados)*. Paris, E. Bouillon ; XVIII-420 p.

HAENGGI, C. (1955), *La Question linguistique en Alsace*. Etude historique et politique de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires. Strasbourg ; 58 p.

HENRY, A. (1905), « La Langue et la littérature françaises en Alsace » dans *Congrès International pour l'extension et la culture de la langue française*. Première session, Liège, 10-14 sept. 1905. Paris, Champion.

KERVAREC, H. (1910), « Le Parler français de Quimper », *Annales de Bretagne*, t. 25, pp. 612-623.

KOSCHWITZ, E. (1896), *Les Parlers parisiens.* Paris, H. Welter ; XXXI-154 p.

LAPLATTE, C. (1950), « Alsacianismes. La situation linguistique en Alsace ». *F.M.*, t. 18, pp. 59-64.

LAPRADE, V. DE (1906), « Caractéristiques de l'accent lyonnais », *Revue de Lyon et du Sud-Est,* avr., pp. 1-15.

LÉVY, P. (1929), *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine.* T. II : *De la Révolution française à 1918.* Paris, Les Belles Lettres ; 563 p.

LÉVY, P. (1934), « La Langue française en Alsace et en Lorraine de 1871 à 1933 », *F.M.*, t. 2, pp. 131-153.

LÉVY, P. (1952), *La Langue allemande en France.* T. II : *De 1830 à 1950.* Lyon, Paris, Iac ; 275 p.

NIKOLOV, B. (1961), « Le Lexique populaire dans l'œuvre de Jules Vallès », *Annuaire de l'Univ. de Sofia, Fac. de Philologie,* t. 55, pp. 119-322.

NISARD, C. (1872), *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue.* Paris, A. Francke ; 454 p.

NGUYEN, V. (1977), « Aperçus sur la conscience d'oc autour des années 1900 (vers 1890-1914) », dans *Régions et régionalismes en France du XVIIIe siècle à nos jours.* Paris, P.U.F. ; pp. 241-250.

PIQUEMARD, C. A. (1910), « Le Parler populaire de Quimper », *Annales de Bretagne,* t. 26, pp. 758-769.

PREIN, A. (1921), *Syntaktisches aus französischen Soldatenbriefen.* Giessen, Giessener Beiträge zur romanischen Philologie ; 85 p.

PUITSPELU, N. DU (pseudonyme de Cl. TISSEUR) (1887-1890), *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais.* Lyon, H. Georg ; CXX-471 p.

PUITSPELU, N. DU (pseudonyme de Cl. TISSEUR) (1895), *Le Littré de la Grand' Côte.* A l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement. Lyon, s.d. ; VIII-344 p.

REYNIER, J. B. (1878), *Les Provincialismes corrigés.* Marseille, l'auteur ; 2e éd. augm. 188 p. (1re éd. 1830).

ROBILLOT, J. (1936), « L'Evolution linguistique récente à Metz. Les germanismes résiduels », *F.M.,* t. 4, pp. 52-56.

ROCHE, A. V. (1954), *Provencal Regionalism.* A study of the movement in the « Revue Félibréenne », « Le Feu » and others reviews of Southern France. Evanston (Illinois), Northwestern Univ. Press ; 271 p.

ROUSSELOT, Abbé (1891), *Les Modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente).* Paris, H. Welter ; 372 p.

SAINÉAN, L. (1920), *Le Langage parisien au XIXe siècle.* Facteurs sociaux, contingents, linguistiques. Faits sémantiques. Influences littéraires. Paris, E. de Boccard ; XVI-590 p.

SALMON, G. (1977), « Que reste-t-il du lexique régional de la vigne recueilli jadis en Lyonnais par Puitspelu ? », dans *Les Français Régionaux,* Paris, Klincksieck ; pp. 160-190.

SÉBILLOT, P. (1886), « La Langue bretonne, limites et statistiques », *Revue d'Ethnographie,* pp. 1-29.

STEINMEYER, G. (1979), *Historische Aspekte des Français avancé.* Genève, Droz ; 281 p.

TERRACHER, A. (1912-1914), *Etude de géographie linguistique : Les aires morpholo-*

giques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois (1800-1900). Paris, Champion ; 2 vol., XIV-248 p. et 452 p.

THIS, C. (1887), *Die deutschfranzösische Sprachgrenze im Lothringen.* Strasbourg, Heitz und Mündel ; 34 p. av. carte.

THIS, C. (1888), *Die deutschfranzösische Sprachgrenze im Elsass.* Strasbourg, Heitz und Mündel ; 68 p. av. carte.

Les Vivacités du langage dans le journalisme parisien ; glossaire raisonné des amabilités, gentillesses, aménités, gracieusetés... du dit journalisme. Paris, s.d. (1888).

2.3. **Le Français en Belgique**

BECQUET, Ch.-F. (1972-1977), Le Différend Wallo-flamand, Nalinnes, Institut Jules Destrée ; 2 vol. 130 et 150 p.

BOURGEOIS-GIELEN, H. (1976), « L'Usage du français au Parlement belge. Evolution depuis 1830 », dans *Actes du XIII[e] congrès Intern. de Linguistique et Philologie Romanes.* Québec, Presses de l'Univ. Laval ; t. II, pp. 41-58.

BURLET, Ch. de (1935), *L'Unité nationale et la question linguistique dans l'histoire de la Belgique.* Bruxelles, Office de Publicité ; 212 p.

CATTEAU, R. (1906), « La Langue française et la question flamande en Belgique », dans *Congrès Intern. pour l'extension et la culture de la langue française.* Première session, Liège, 10-14 sept. 1905. Paris, Champion.

CHARLIER, G. et HANSE, J. (1958), *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique.* Bruxelles, La Renaissance du livre ; 656 p.

CURTIS, A. (1971), *New Perspectives on the history of the language problem in Belgium.* Eugene, Univ. of Oregon Diss. ; 570 p.

DAUZAT, A. (1927), « Le Déplacement des frontières linguistiques du français de 1806 à nos jours », *La Nature,* vol. 55, 2[e] semestre, pp. 529-535.

DELAITE, J. (1908), « Le Français en Wallonie et en Belgique », dans *Congrès Intern. pour l'extension et la culture de la langue française.* Deuxième session. Arlon-Luxembourg-Trèves, 20-23 sept. 1908. Paris, Champion ; Bruxelles, Weissenbruch ; Genève, Jullien ; pp. 115-140.

DES CRESSONIÈRES, J. (1919), *Essai sur la question des langues en Belgique.* Bruxelles, Lamberty ; 388 p.

DEWACHTER, J. (1934), « Le Recul de l'allemand en Belgique depuis 1906 », *F.M.,* t. 2, pp. 271-276.

DU ROY, A. (1968), *La Guerre des belges.* Paris, Seuil ; 238 p.

Le Français hors de France, éd. par A. VALDMANN, Paris, Champion 1979 ; 692 p.

GRÉGOIRE, A. (1925), « Un petit monument littéraire et linguistique de la Wallonie », *La Vie wallonne,* t. 6, pp. 45-71.

HAUST, J. (1933), *Dictionnaire liégeois.* Liège, A. Vaillant-Carmanne ; XXXII-738 p.

HENRY, A. (1891), *Germanismes et romanismes : essai sur les langues parlées en Belgique.* Louvain, Fonteyn.

KURTH, G. (1898), *De l'emploi officiel des langues dans les anciens Pays-Bas.* Bruxelles, Société belge de librairie ; 106 p.

PAQUOT, M. (1962), « Conceptions provinciales du « bon usage », *C.A.I.E.F.,* N° 14, pp. 95-112.

PIRON, M. (1960), « Une image française de la Belgique au XIXe siècle», *Revue de littérature comparée,* t. 34, pp. 596-602.
PIRON, M. (1978), *Aspects et profils de la culture romane en Belgique.* Liège, Ed. Sciences et Lettres ; 168 p.
POHL, J. (1962), *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique.* Bruxelles, Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises ; 428 p.
RECLUS, P. (1913), « Le Progrès du français dans l'agglomération bruxelloise », *La Géographie,* t. 28, pp. 308-318.
REMOUCHAMPS, J. M. (1936), *La Francisation des arrondissements de Bruxelles, Arlon et Verviers.* Bruxelles-Liège, Ed. de la Défense Wallonne ; 64 p.
VERMEYLEN, A. (1918), *Quelques aspects de la question des langues en Belgique.* Bruxelles, Le Peuple ; 94 p.
VERNIERS, L. (1958), *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours.* Bruxelles, Ed. de la Librairie encyclopédique ; 503 p.
VIATTE, A. (1969), *La Francophonie.* Paris, Larousse ; 202 p.
WILMOTTE, M. (1912), *La Culture française en Belgique.* Paris, Champion ; 370 p.

2.4 *Le Français en Suisse et chez les minorités francophones d'Europe*

Atlas de la Suisse. Service topographique général, Waberne-Berne, 1967, feuilles 27, 27a, 28, 28a.
BILLIGMEIER, R. H. (1979), *A Crisis in Swiss pluralism.* The Romansh and their relations with the German and Italian Swiss in the Perspective of a millenium, La Haye, Mouton ; XIII-450 p.
BROCHEREL, J. (1953), *Le Patois et la langue française en Vallée d'Aoste.* Neuchâtel et Paris, Attinger, s.d. ; 191 p.
BUCHMANN, W. (1963), « Die deutschfranzösische Sprachgrenze im Schweizer Jura im Zeitraum 1860-1950 » *Regio Basiliensis* (Bâle), t. 4, pp. 131-146.
DAUZAT, A. (1910), *La Suisse moderne.* Paris, Fasquelle ; XI-360 p.
DAUZAT, A. (1912), « La Langue française dans les Alpes italiennes », *Revue politique et parlementaire,* janv., pp. 139-149.
DAUZAT, A. (1927), « Le Déplacement des frontières linguistiques du français de 1806 à nos jours », *La Nature,* vol. 55, 2e semestre, pp. 529-535.
ESCH, M. (1911-1912), « Le Français et l'enseignement du français dans le Grand Duché du Luxembourg », *Die Neuren Sprachen,* t. 19, pp. 155-169.
Le Français hors de France, éd. par A. VALDMANN, Paris, Champion, 692 p.
GRANGER, L. (1916), *Aus Leben und Sprache des schweizer Soldaten,* suivi d'un « petit lexique du langage du soldat genevois » par Henri Mercier. Bâle, Publ. de la Sté Suisse des traditions populaires.
GAUCHAT, L., JEANJAQUET, J. et TAPPOLET, E. (1924...), *Glossaire des patois de la Suisse romande.* Neuchâtel, Attinger.
HENRY, R. (1908), « La langue française en Suisse » dans *Congrès International pour l'extension et la culture de la langue française.* Deuxième session, Arlon-Luxembourg-Trèves, 20-23 sept. 1908. Paris, Champion ; Bruxelles, Weissenbruch ; Genève, Jullien ; pp. 27-45.
Le Jura Bernois 1815-1965. St Imier, 1965.
KOSCHWITZ, E. (1892), *Zur Aussprache des Französischen in Genf und in Frankreich.* Berlin, W. Gronau ; X-79 p.

MELON, P. (1900), *Le Français dans les vallées vaudoises du Piémont.* Dôle, Impr. L. Bernin ; 19 p.

MÜLLER, H. P. (1977), *Die schweizerische Sprachenfrage vor 1914.* Eine historische Untersuchung über das Verhältnis zwischen Deutsch und Welsch bis zum ersten Weltkrieg. Wiesbaden, F. Steiner ; XII-212 p.

PASSY, P. (1903), « Le Français vaudois », *Le Maître Phonétique,* pp. 98-101.

PIERREHUMBERT, W. (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand.* Neuchâtel, Attinger ; 764 p.

SCHOELL, F. (1934), « La Langue française en Suisse », *Revues de Deux Mondes,* pp. 862-892.

La Vallée d'Aoste pour sa langue française. Aoste, J. Marguerettaz, mai 1912 ; 14 p.

VIATTE, A. (1969), *La Francophonie.* Paris, Larousse ; 202 p.

WISSLER, G. (1909), *Das schweizerische Volksfranzösisch.* Erlangen, Junge ; VI-162 p. Repr. dans *Romanische Forschungen,* t. 27 (1910), pp. 690-851.

ZIMMERLI, J. (1891-1899), *Die deutschfranzösischen Sprachgrenze in der Schweiz.* Bâle-Genève ; 3 vol., 80 p., 164 + XIV p., 154 + XVII p.

2.5 *Le Français en Amérique*

AUDET, L. P. (1971), *Histoire de l'enseignement au Québec.* Montréal, Holt, Rinchart et Winston ; 2 vol., 432 et 496 p.

BOUTHILLIER, G. et MEYNAUD, J. (1972), *Le Choc des langues au Québec, 1760-1970.* Montréal, Les Presses de l'Univ. du Québec ; 768 p.

BUIES, A. (1888), *Anglicismes et canadianismes.* Québec, C. Darveau ; 107 p.

CHARRON, A. T. (1914), *La Langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario.* Québec, L'Action sociale ; 29 p.

CLAPIN, S. (1974), *Dictionnaire canadien-français.* Québec, P.U.L. ; XLVI-390 p. (1re éd. 1894).

CONSTANTINEAU, A. (1911), « La Langue française dans l'Ontario », *Bull. du Parler français au Canada,* t. 9, pp. 294-304.

CORBEIL, J.-Cl. (1976), « Origine historique de la situation linguistique québécoise », *L.F.,* nº 31, pp. 6-19.

DIONNE, N. E. (1974), *Le Parler populaire des Canadiens français.* Québec, P.U.L. ; XXIV-672 p. (1re éd. 1909).

DITCHY, J. K. (1932), *Les Acadiens louisianais et leur parler.* Paris, Droz ; 272 p.

DULONG, G. (1967), « L'Anglicisme au Canada français. Etude historique », dans *Etudes de linguistique franco-canadienne.* Paris, Klincksieck ; pp. 9-14.

DUNN, O. (1976), *Glossaire franco-canadien.* Québec, P.U.L. ; XXVI-199 p. (1re éd. 1880).

Le Français hors de France, éd. par A. VALDMANN, Paris, Champion, 1979 ; 692 p.

FORTIER, A. (1884-1885), « The French language in Louisiana and the Negro-French dialect », *Transactions of the Modern Language Association of America,* vol. I, pp. 96-111.

FORTIER, A. (1915), « La Langue française en Louisiane, quelques faits », *Bull. du Parler français au Canada,* t. 13, pp. 394-397.

GEDDES, J. (1908), *Study of an Acadian-French dialect spoken on the North shore of the Baie-des-chaleurs.* Halle, Niemeyer ; XVII-315 p.

Glossaire du parler français au Canada, publ. par la Société du Parler français au

Canada. Québec, L'Action sociale limitée. 1930 : XIX-710 p. Réimpr. Québec ; P.U.L., 1968.
GRANDPRÉ, P. de (1969), *Histoire littéraire du Canada français*. Montréal, Beauchemin, t. 3, 407 p. ; t. 4, 426 p.
GROULX, Abbé (1932), *Le Français au Canada*, Paris, Delagrave : 234 p.
HAMELIN, J. (1974), « La Dimension historique du problème linguistique », dans *Etudes réalisées pour le compte de la Commission d'Enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, Québec, Ed. officiel, Etude E 13, pp. 1-29 ; et dans *Travaux de linguistique québécoise*, 1979, t. 3, pp. 251-269.
JUNEAU, M. (1976), *« La Jument qui crotte de l'argent ». Conte populaire recueilli aux Grandes Bergeronnes (Québec)*. Edition et étude linguistique. Québec, P.U.L. ; 144 p.
LANGLOIS, G. (1934), *Histoire de la population canadienne-française*. Montréal, A. Levesque ; 309 p.
LE GRESLEY, O. (1925), *L'Enseignement du français en Acadie (1604-1926)*. Paris, Sté d'histoire du Canada ; 259 p., carte.
MONTIGNY, L. T. de (1916), *La Langue française au Canada : son état actuel*. Etude Canadienne. Ottawa, l'auteur , XXXIII-187 p.
POIRIER, P. (1928), *Le parler franco-acadien et ses origines*. Québec, Impr. franciscaine missionnaire ; 339 p.
RIVARD, A. (1901), *Manuel de la parole*. Québec, Garneau : VI-296 p.
RIVARD, A. (1914), *Etudes sur les parlers de France au Canada*. Québec, Garneau : 280 p.
SHELDON, E. S. (1887), « Some specimen of a Canadian-French dialect spoken in Maine », *P.M.L.A.*, t. 3, pp. 210-218.
TRUDEL, M. et GRENIER, F. (1955), « Répartition des groupes français au Canada depuis deux siècles », dans *Etudes sur le parler français au Canada*, Québec, P.U.L. ; pp. 49-60.
VIATTE, A. (1954), *Histoire littéraire de l'Amérique française*, des origines à 1950. Québec, P.U.F. ; XII-547 p.
VIATTE, A. (1969), *La Francophonie*. Paris, Larousse ; 202 p.
WADE, M. (1963), *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*. Montréal, Le Cercle du livre de France ; 2 vol., 685 et 579 p.

2.6. *Le Français dans les colonies. Les créoles*

ADAM-THÉODORE, M. (1968), *Essai sur l'évolution du français (vocabulaire et morphologie) à l'île Maurice de 1721 à 1940*. Thèse de 3e cycle, Lyon : 327 p. dactyl.
AGERON, Ch. R. (1968), *Les Algériens musulmans et la France* (1871-1919). Paris, P.U.F. ; 2 vol., 1298-XV p.
A. M. (1963), « Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960) », *Confluents*, juin-juil., pp. 596-645.
BAISSAC, C. (1880), *Etude sur le patois créole mauricien*. Nancy, Berger-Levrault : LVII-233 p.
BOS, Dr. (1880), « Notes sur le créole qu'on parle à l'île Maurice », *Romania*, t. 9, pp. 571-578.
BOUCHE, D. (1975), *L'Enseignement dans les territoires français d'Afrique Occidentale de 1817 à 1920*. Lille, Service de reproduction des thèses : 2 vol., 947 p.

CHAUDENSON, R. (1979), *Les Créoles français.* Paris, Nathan ; 175 p.

COHEN, M. (1937), « Ponctuations du discours empruntées au français par l'arabe d'Algérie », dans *Mélanges de Géographie et d'orientalisme offerts à E. F. Gautier,* Tours, Arrault ; pp. 152-156.

COMHAIRE-SYLVAIN, S. (1936), *Le Créole haïtien.* Wetteren et Port-au-Prince ; 180 p.

CORNEVIN, R. (1976), *Littératures d'Afrique Noire de langue française.* Paris, P.U.F. ; 273 p.

DIETRICH, E. (1891), « Les Parlers créoles des Mascareignes », *Romania,* t. 20, pp. 216-277.

Le Français hors de France, éd. par A. VALDMANN, Paris, Champion, 1979 ; 692 p.

FOURÉS, M. (1893-99), « Notes sur le parler créole de Haïti », *Bull. de la Sté des parlers de France,* pp. 295-299.

HARRISON, J. A. (1882), « The Creole patois of Louisiana », *American Journal of Philology,* t. 3, pp. 285-296.

JESPERSEN, O. (1922), « Mauritius Creole » dans O. J. *Language, its nature, development and origin.* Londres, Allen and Unwin ; pp. 226-228.

JOURDAIN, E. (1956), *Le Vocabulaire du parler créole de la Martinique.* Paris, Klincksieck ; X-304 p.

LANLY, A. (1962), *Le Français d'Afrique du Nord.* Paris, P.U.F. ; 367 p. Rééd. Paris, Bordas, 1970.

MAKOUTA-MBOUKOU, J. P. (1973), *Le Français en Afrique Noire.* Histoire et méthodes de l'enseignement du français en Afrique Noire. Paris, Bordas ; 240 p.

MELON, P. (1885), *L'Alliance française et l'enseignement du français en Tunisie et en Tripolitaine.* Paris, Dentre ; 45 p.

PAYE, L. (1954), *Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc.* Thèse, Paris ; dactyl.

POLOMÉ, E. (1968), « The Choice of official languages in the Democratic Republic of the Congo », dans *Language Problems of Developing Countries,* éd. par J. A. FISHMAN, C. A. FERGUSON et J. DAS GUPTA, New York, Wiley.

POYEN-BELLISLE, R. de (1894), *Les Sons et les formes du créole dans les Antilles.* Baltimore, J. Murphy ; 63 p.

SAINT-QUENTIN, A. de (1872), « Etude sur la grammaire créole », dans A. de S. Q. *Introduction à l'histoire de Cayenne* (...), Antibes, J. Marchand ; pp. 101-169. Tirage à part : Paris, Maisonneuve, 1872.

SCHUCHARDT, H. (1882), « Sur le créole de la Réunion », *Romania,* t. 11, pp. 589-593.

SCHUCHARDT, H. (1888), *Uber das annamitofranzösische, Kreolische Studien,* VIII, Wien, F. Tempsky ; 10 p.

THOMAS, J. J. (1869), *The Theory and the practice of Creole grammar.* Port of Spain, The Chronicle Publishing Office ; 134 p.

TOUSSAINT, A. (1969), « La Langue française à l'île Mauricc », *Revue française d'histoire d'Outre-mer,* t. 56, nº 205, pp. 398-427.

VIATTE, A. (1969), *La Francophonie,* Paris, Larousse ; 202 p.

2.7 *Le Français dans les régions non-francophones*

BAILEY, R. E. (1936), *French Culture in Mexico in the Nineteeth Century.* Paris, Boivin ; 188 p.

BURNEY, P. (1961), « La langue et la culture françaises dans la Grèce actuelle », *F.M.* t. 29, pp. 7-28.

CHATELAIN, H. (1913), « L'Enseignement du français aux Etats-Unis », *Modern Language Teaching* t. 9, mars.

COHEN, M. (1911), « Le Français en Abyssinie », *L'Effort* 20 mars, p. 69, et 1er juillet, p. 100.

DAUZAT, A. (1940), *L'Europe linguistique.* Paris Payot (1944) ; 2e éd. mise à jour Paris, Payot 1953, 239 p.

DINO, G. (1960), « L'influence française sur la langue littéraire turque dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Revue de Littérature Comparée* t. 34, pp. 561-577.

ESENKOVA, E. (1959), *Türk Dilinde Fransiz Teseri* (L'Influence française dans la langue turque), Istambul ; 31 p. (résumé en français).

Le Français hors de France, éd. par A. VALDMANN, Paris, Champion ; 692 p.

FRANOLIC, B. (1975), *L'Influence de la langue française en Croatie d'après les mots empruntés :* Aspect socio-historique. Paris, Nouvelles Ed. Latines ; 157 p.

GOLDIS-POALELUNGI, A. (1973), *L'Influence du français sur le roumain* (vocabulaire et syntaxe) Paris, Les Belles Lettres ; 472 p.

HAUMANT, E. (1910), *La Culture Française en Russie (1700-1900).* Paris, Hachette ; 571 p.

JORDAN, J. (1934), « Le Français en Roumanie », *F.M.* t. 2, pp. 331-344.

KONT, I. (1902), *Etude de l'influence de la littérature française en Hongrie. 1772-1896.* Paris, Leroux ; IV-511 p.

KOSZUL, A. (1937), « Note sur la courbe des emprunts de l'anglais au français », *Bull. de la Fac. des lettres de Strasbourg,* 15e année, janv. pp. 79-82.

La Langue française dans le monde. Ouvrage publié par l'Alliance Française. Introduction et notes par P. FONCIN. Paris, L'Alliance Française 1900 ; XXXII-299 p.

MACKENZIE, F. (1939), *Les Relations de la France et de l'Angleterre d'après le vocabulaire.* t. 2 : *Les infiltrations de la langue et de l'esprit français en Angleterre : gallicismes anglais.* Paris, Droz ; 354 p.

MARANDON, S. (1967), *L'Image de la France dans l'Angleterre victorienne 1848-1900.* Paris, A. Colin ; 708 p.

MASSIGLI, R. (1958) ; « La Langue française dans la vie internationale », *Revue de Paris,* t. 65, nov. pp. 44-55.

MEILLET, A. (1918), *Les Langues de l'Europe nouvelle.* Paris, Payot ; 343 p. 2 cartes. 2e éd. : Paris, Payot, 1928, XII-495 p. 1 carte ; Appendice par L. TESNIÈRE : *La Statistique des langues de l'Europe,* pp. 291-484.

MÉTIN, A. (1906), « Notes et documents sur la langue française et l'enseignement du français hors de France », dans *Congrès Intern. pour l'extension et la culture de la langue française.* Première session, Liège 10-14 sept. 1905. Paris, Champion.

MONTUSSAINT, F. (1903), « La Langue française en Russie de 1803 à 1903 », *Revue des Etudes franco-russes,* t. 3, pp. 209-217.

MULLER, H. F. (1935), « La Langue française aux Etats-Unis », *F.M.* t. 3, pp. 35-45.

NANDRIS, O. (1956), « L'Influence française en Roumanie », *F.M.* t. 24, pp. 181-190, 271-283.

NANDRIS, O. (1973), « Le Mot français dans la langue roumaine », *Tra Li Li* t. 11, fasc. 1, pp. 305-316.

REY, A. (1906), « La Langue française est-elle en régression dans le monde ? Causes et remèdes » dans *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française.* Première session, Liège, 10-14 sept. 1905. Paris, Champion.

REYNAUD, L. (1914), *Histoire générale de l'influence française en Allemagne.* Paris, Hachette ; VIII-524 p.

ROUMIGUIÈRE, H. (1926), *Le Français dans les relations diplomatiques.* Berkeley, Univ. of California Press ; 83 p.

SCOTT, J. B. (1924), *Le Français, langue diplomatique moderne,* étude critique de conciliation internationale. Paris, A. Prédone ; X-226 p.

TSOUCHLOS, B. (1962), « La Culture française en Grèce », *Culture française* t. 11, nº 1, pp. 29-37.

VIATTE, A. (1969), *La Francophonie.* Paris, Larousse ; 202 p.

VINSON, J. (1912), « Le Français dans l'Inde », *Revue de linguistique et de philologie comparée,* t. 48, pp. 74-82.

WATTS, G. B. (1963), *The Teaching of French in the United States,* a history. Baltimore, The American Association of Teachers of French ; 165 p.

WILMOTTE, M. (1909), « La Langue française en Orient », *L'Opinion* des 6-13-27 mars.

WILMOTTE, M. (1911), « La Langue française en Italie », *Le Journal des Débats,* 17 mai et 6 juillet.

3. Aspects de la langue littéraire

3.1. *Etudes générales*

AJALBERT, J. (1938), *Mémoires en vrac.* Au temps du symbolisme 1880-1890. Paris, A. Michel ; 415 p.

ANGLÈS, A. (1978), *André Gide et le premier groupe de la N.R.F.* Paris, Gallimard ; 478 p.

BALIBAR, R. (1974), *Les Français fictifs.* Le rapport des styles littéraires au français national. Av. la collab. de G. MERLIN et G. TRET. Paris, Hachette ; 295 p.

BERNARD, S. (1959), *Le Poème en prose de Baudelaire jusqu'à nos jours.* Paris, Nizet ; 816 p.

BRUNEAU, Ch. (1953), « Noms créés au moyen du suffixe -ment : contribution à l'étude de la néologie chez les écrivains « décadents » », dans *Studies in Romance Philology and French Literature presented to John Orr.* Manchester Univ. Press ; pp. 22-23.

BRUNEAU, Ch. (1955), « La Phrase d'art dans la littérature française du XIXe et du XXe siècle » dans *Studia Romanica, Gedenkschrift für E. Lerch.* Stuttgart, Port Verlag ; pp. 96-134.

CASSAGNE, A. (1906), *La Théorie de l'art pour l'art en France chez les derniers romantiques et les premiers réalistes.* Paris, Hachette ; IX-487 p.

CLANCIER, G. E. (1959), *Panorama de la poésie française de Rimbaud au surréalisme.* Paris, Seghers ; 438 p.

COHEN, M. (1952), « Le Malaise des passés du verbe français et les romanciers du début du XXe siècle », *Europe* nº 78, juin, pp. 77-88 ; repris dans M. C. *Grammaire et style 1450-1950,* Paris, Ed. sociales 1954.

DAMOURETTE, J. (1941), « Archaïsmes et pastiches », *F.M.* t. 9, pp. 181-206.

DUBOIS, J. (1963), *Romanciers français de l'instantané au XIXe siècle.* Bruxelles, Palais des Académies ; 223 p.

DUCHET, C. (1973), « *La Fille abandonnée* et *La Bête Humaine*, éléments de titrologie romanesque », *Littérature* n° 12, pp. 49-73.

ESTIVALS, R., GAUDY, J. C., VERGEZ, G., et CHAZELAS, G. (1968), « *L'Avant-garde », étude historique et sociologique des publications périodiques ayant pour titre « l'avant-garde ».* Paris, Bibl. Nat. ; 144 p.

FRANÇOIS, A. (1939), « Suffixe littéraire *-ance* », *Vox Romanica* t. 4, pp. 20-34.

FRANÇOIS, A. (1950), *La Désinence -« ance » dans le vocabulaire français, une « pédale » de la langue et du style.* Essai historique suivi d'un répertoire des mots finissant par *-ance*, avec un appendice des mots finissant par *-ence* et *-escence.* Lille, Giard ; Genève, Droz ; 95 p.

GLATIGNY, M. (1964-65), « Remarques sur la détermination et la caractérisation dans quelques textes littéraires », *F.M.*, t. 32 ; pp. 259-274 ; t. 33, pp. 1-20, 109-116.

GUIRAUD, P. (1954) ; *Les Caractères statistiques du vocabulaire.* Essai de méthodologie. Paris, P.U.F. ; 116 p. (Deuxième partie : Le lexique de la poésie symboliste).

HOUSTON, J. P. (1972), *Fictional technique in France 1802-1927.* An Introduction. Baton-Rouge, Louisiana State Univ. Press ; s.d. XII-159 p.

HURET, J. (1891), *Enquête sur l'évolution littéraire.* Conversations avec M. M. Renan, de Goncourt, Emile Zola, Guy de Maupassant, etc... Paris, Charpentier ; XXI-455 P.

LALANDE, A. (1898), « Le Langage philosophique et l'unité de la philosophie. » *Revue de Métaphysique et de morale*, sept.

LALANDE, A. (1927), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie.* Paris, F. Alcan ; 2 vol. VI-1065 p.

LANSON, G. (1908), *L'Art de la prose.* Paris, Librairie des Annales politiques et littéraires ; 304 p.

LARTHOMAS, P. (1972), *Le Langage dramatique.* Sa nature, ses procédés. Paris, A. Colin ; 479 p.

LAWLER, J. R. (1969), *The language of French symbolism.* Princeton Univ. Press. ; X-290 p.

LEENHART, J. (1973), « Modèles littéraires et idéologie dominante », *Littérature* n° 12, pp. 12-20.

Littératures françaises connexes et marginales. Histoire des littératures, t. III. Encyclopédie de la Pléiade. Paris, Gallimard 1958.

Manuel d'histoire littéraire de la France. sous la dir. de P. ABRAHAM et R. DESNÉ ; t. V : 1848-1917. Paris, Ed. sociales 1977 ; 814 p.

MITTERAND, H. (1961), « *Thérèse Raquin* au théâtre », *Revue des Sciences humaines,* fasc. 104, oct.-déc. pp. 489-583.

MITTERAND, H. (1980), *Le Discours du roman.* Paris, P.U.F. ; 272 p.

MORIER, H. (1943-1944), *Le Rythme du vers libre symboliste*, étudié chez E. Verhaeren, H. de Régnier et Fr. Viélé-Griffin et ses relations avec le sens. Genève, Presses académiques ; 2 vol. 262 p.

PARENT, M. (1960), *Saint-John Perse et quelques devanciers.* Etudes sur le poème en prose. Paris, Klincksieck ; 258 p.

RAIMOND, M. (1966), *La Crise du roman, des lendemains du naturalisme aux années vingt.* Paris, J. Corti ; 539 p.

RAYMOND, (1960), *De Baudelaire au surréalisme.* Paris, J. Corti ; 371 p.

SCHURIG-GEICK, D. (1970), *Studien zum modernen « conte fantastique » Maupassants und ausgewählter Autoren des XX. Jahrhunderts.* Heidelberg, C. Winter ; 214 p.

THIEME, H. P. (1916), *Essai sur l'histoire du vers français.* Paris, Champion ; 432 p.

ULLMANN, E. de (1938), « Le Passé défini et l'imparfait du subjonctif dans le théâtre contemporain », *F.M.* t. 6, pp. 347-358.

ULLMANN, E. de (1951), « Couleur locale anglaise et théâtre français », dans *Mélanges de linguistique offerts à A. Dauzat.* Paris, d'Artrey ; pp. 339-350.

VERNOIS, P. (1967), « L'Archaïsme dans le roman rustique aux XIXe et XXe siècles », *C.A.I.E.F.* n° 19, pp. 69-84.

3.2. ***Auteurs***

ABÉLARD, J. (1963), « Quelques aspects stylistiques de la prédication implicite dans *les Cahiers d'André Walter* », *F.M.* t. 31, pp. 269-282.

ADOLPHE, L. (1951), *La Dialectique des images chez Bergson.* Thèse, Paris, 311 p.

AISH, D. (1938), *La Métaphore dans l'œuvre de Stéphane Mallarmé.* Paris, Droz, 212 p.

ANGELET, C. (1973), « La Néologie d'André Gide », *C.A.I.E.F.* n° 25, pp. 77-90.

ANTOINE, G. (1955), « Le Rôle impressif des liaisons de phrase chez André Gide », dans *Studia Romanica ; Gedenkschrift für E. Lerch.* Stuttgart, Port Verlag ; pp. 22-81.

ANTOINE, G. (1959), *Les « Cinq grandes Odes » de Claudel.* Paris, Les Lettres Modernes ; 94 p.

ANTOINE, G. (1966), « Jalons pour une étude stylistique de Péguy », *Cahiers de l'Amitié Charles Péguy,* (Paris, Minard) pp. 327-335.

ANTOINE, G. (1973), « Les Expressions de la passion chez Péguy », dans *Chartres et Péguy,* Chartres, Impr. Cordier ; pp. 85-122.

ANTOINE, G. (1973), « La Joie des mots chez Péguy », *Revue d'Histoire Littéraire de la France,* t. 73, pp. 516-530.

ARRIVÉ, M. (1972), *Les Langages de Jarry.* Essai de sémiotique littéraire. Paris, Klincksieck ; 384 p.

ARRIVÉ, M. (1976), *Lire Jarry.* Bruxelles, Ed. Complexe ; 172 p.

AUTRAND, M. (1978), *l'Humour de Jules Renard.* Paris, Klincksieck ; 278 p.

BALLOT, M. (1952), *Eugène Le Roy, écrivain rustique.* Paris, P.U.F., s.d. ; 323 p.

BARBIER, J. (1957), *Le Vocabulaire, la syntaxe et le style des poèmes réguliers de Charles Péguy.* Paris, Berger-Levrault ; 569 p. + Index.

BOZON-SCALZITTI, Y. (1965), *Le Verset claudélien* ; Une étude du rythme *(Tête d'Or).* Paris, Minard ; 70 p.

CHAURAND, J. (1962), « *Miarka, la fille à l'ourse* ou de l'utilisation littéraire d'un patois », *F.M.* t. 30, pp. 53-67, 109-114.

CHAURAND, J. (1963-1964), « Lexique des termes patois employés par Richepin dans *Miarka* », *F.M.* t. 31, pp. 223-227, t. 32, pp. 124-137.

CHEVALIER, J.-Cl. (1970), *« Alcools » d'Apollinaire. Essai d'analyse des formes poétiques.* Paris, Minard ; 280 p. (Même ouvrage sous le titre : *Etude stylistique de quelques poèmes de Guillaume Apollinaire : essai d'analyse des formes poétiques.* Abbeville, Impr. F. Paillard ; 280 p.).

COHEN, M. (1958), « Remarques à propos de la manière d'écrire de Jules Verne »,

dans *Im Dienste der Sprache — Festschrift Victor Klemperer.* Halle, M. Niemeyer ; pp. 135-151.

COLLIN, J. P. (1970), « Remarque sur le lexique de Jules Verne dans *Le Château des Carpathes », Actes du Xe Congrès Intern. des linguistes,* Bucarest, Ed. de l'Académie de la République ; vol. IV, pp. 485-487.

COQUET, J. C. (1972), *Sémiotique littéraire* Paris, Mame ; 272 p.

CRESSOT, M. (1938), *La Phrase et le vocabulaire de J. K. Huysmans.* Paris, Droz, 604 p. Réimpr. Genève, Slatkine 1975.

CRESSOT, M. (1940), « La langue de *l'Assommoir », F.M.* t. 8, pp. 207-218.

DAVOINE, J. P. (1970), « Le Pronom sujet disjoint dans le style indirect libre de Zola », *F.M.* t. 38, pp. 447-457.

FIELD, T. J. (1975), « Barrès and the image of ' déracinement ' », *French Studies* t. 29, n° 3, pp. 294-299.

FOGELBERG, T. (1939), *La Langue et le style de Paul Adam.* Paris, Droz ; 239 p.

FRETS, H. (1935), *L'Elément germanique dans l'œuvre d'Emile Verhaeren.* Paris, Champion ; 304 p.

FRITZ, G. (1973), « La Réflexion de Péguy sur le langage et son style », *Revue d'Histoire Littéraire de la France,* t. 73, pp. 491-503.

GUYARD, M. F. (1959), « Claudel et l'étymologie », *C.A.I.E.F.* n° 11, pp. 286-300.

HAAS, D. (1970), *Flucht aus der Wirklichkeit.* Thematic und sprachliche Gestaltung im Werk Stéphane Mallarmés. Bonn ; 166 p.

IMBS, P. (1944), « Etude sur la syntaxe du *Soulier de satin* de Paul Claudel », *F.M.* t. 12, pp. 243-279.

JAGMETTI, A. (1955), *« La Bête Humaine » de Zola.* Etude de stylistique critique. Genève, Droz ; 83 p.

JEAN, R. (1974), *La Poétique du désir.* Paris, Seuil ; 429 p.

LIOURE, M. (1971), *L'Esthétique dramatique de P. Claudel.* Paris, A. Colin 675 p.

LORENCINI, A. (1972), *La Comparaison et la métaphore dans « Germinal » d'Emile Zola,* Sao Paulo, Faculdade de Filosofia, Ciencias e Letras de Assis ; 129 p.

MADAULE, J. (1968), *Claudel et le langage.* Paris, Desclée de Brouwer ; 316 p.

MALLET, R. (1961), *Le Jammisme.* Paris, Mercure de France. 253 p.

MAZALEYRAT, J. (1970) ; « Simplicité et poésie dans le style d'Apollinaire » dans *Mélanges de linguistique et de philologie romane dédiés à la mémoire de Pierre Fouché.* Paris, Klincksieck ; pp. 233-245.

MITTERAND, H. (1968), « Corrélations lexicales et organisation du récit : le vocabulaire du visage dans *Thérèse Raquin », Nouvelle Critique,* n° spécial, pp. 21-29.

MITTERAND, H. (1971), « L'Idéologie du mythe dans *Germinal* », dans *Problèmes d'analyse textuelle.* Montréal-Paris-Bruxelles, Didier ; pp. 83-90.

MORHANGE-BÉGUÉ, C. (1970), *« La Chanson du Mal Aimé » : essai d'analyse structurale et stylistique d'un poème d'Apollinaire.* Paris, Minard ; 304 p.

MOUTOTE, D. (1970), *Les Images végétales dans l'œuvre d'André Gide.* Paris, P.U.F. ; X-222 p.

NARDIN, P. (1942), *La Langue et le style de Jules Renard.* Paris, Droz ; 352 p.

OLIVIER, F. (1969), « Notes sur le mot *moderne* chez Péguy », *F.M.*, t. 37, pp. 148-159, 240-253, 317-329.

ONIMUS, J. (1964), « L'Image dans l'*Eve* de Péguy », *Critique* n° 200, pp. 3-27.

PARENT, M. (1957 a), *Francis Jammes.* Etude de langue et de style. Paris, Les Belles Lettres ; 535 p.

PARENT, M. (1957 b), *Rythme et versification dans la poésie de Francis Jammes.* Paris, Strasbourg. Publ. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, 254 p.

PARENT, M. (1963), « Les Images de *La Colline inspirée* de Barrès », *Tra Li Li,* fasc. 1, pp. 201-218.

PAXTON, N. (1968), *The Development of Mallarmé's prose style.* Genève, Droz ; 174 p.

PLOWERT, J. (pseudonyme de P. ADAM), (1888), *Petit glossaire pour servir à l'intelligence des auteurs décadents et symbolistes.* Paris, Vanier : IV-99 p.

SCHÉRER, J. (1947), *L'Expression littéraire dans l'œuvre de Mallarmé,* Paris, Droz ; 290 p.

SORREL, M. (1973), « Alphonse Allais : his style and technique, and his continuing importance », *French Review,* t. 46, n° 3, pp. 484-490.

VALETON, D. (1973), *Lexicologie. L'espace et le temps d'après un texte critique d'Apollinaire sur la peinture moderne.* Paris, Nizet ; 61 p.

VILDÉ-LOT, I. (1960-1961), « André Gide et l'art d'écrire (d'après les variantes des *Nourritures terrestres* et de quelques autres œuvres de jeunesse) », *F.M.* t. 28, pp. 259-286 ; t. 29, pp. 29-42, 121-133, 206-222.

ZIMMER, R. (1972), *Aspekte der Sprachkomik im Französischen.* Studien zur Sprache des Humorischen Alphonse Allais (1894-1905). Tübingen, M. Niemeyer ; IX-165 p.

4. Description du français

ANTOINE, G. (1971), « La Grammaire et la linguistique vues à travers les dictionnaires allemands, anglais et français du XIXe siècle », dans *Interlinguistica, Sprachvergleich und Ubersetzung Festchrift zum 60 Geburstag von M. Wandruszka.* Tübingen, M. Niemeyer ; pp. 371-383.

AUROUX, S. (1979), « La Querelle des Lois phonétiques », *Linguisticae Investigationes,* t. 3, pp. 1-27.

BOURQUIN, J. (1979), « La Place et la fonction de la morphologie dérivationnelle dans la grammaire scolaire au XIXe siècle », *L.F.* n° 41, pp. 60-76.

CAUSSAT, P. (1978), « La Querelle et les enjeux des lois phonétiques : Une visite aux néo-grammairiens », *Lang.* n° 49, pp. 24-45.

CHERVEL, A. (1977), *... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français,* histoire de la grammaire scolaire. Paris, Payot ; 306 p.

DELESALLE, S. (1977), « Michel Bréal : philologie, instruction et pouvoir », *Lang.* n° 45, pp. 47-83.

FEBVRE, L. (1906), « Histoire et dialectologie », *Revue de Synthèse Historique,* t. 12, pp. 249-261.

FEBVRE, L. (1911), « Histoire et linguistique », *Revue de Synthèse Historique,* t. 23.

HELGORSKY, F. (1981), « Les Méthodes en histoire de la langue. Evolution et stagnation », *F.M.* t. 49, pp. 119-144.

HILLEN, W. (1973), *Saineans und Gillierons Methode und die romanische Etymologie.* Bonn, Romanisches Seminar der Universität ; 256 p.

KUKENHEIM, D. (1962), *Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale.* Leyde, Presse Univ. ; 205 p.

MALMBERG, B. (1966), *Les Nouvelles tendances de la linguistique.* Paris, P.U.F. ; 339 p.

MATORÉ, G. (1968), *Histoire des dictionnaires français.* Paris, Larousse ; 278 p.

MEILLET, A. (1906), *L'Etat actuel des études de linguistique générale.* Leçon d'ouverture du cours de grammaire comparée du Collège de France. Chartres, Impr. Durand ; 31 p.

MILLET, A. (1933), *Les Grammairiens et la phonétique,* ou l'enseignement des sons du français depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. Paris, J. Monnier ; 197 p.

NORMAND, Cl. *et al.* (1978), *Avant Saussure,* choix de textes (1875-1924). Bruxelles, Ed. Complexe ; 216 p.

PICOCHE, J. (1973), « Les Monographies dialectales (domaine gallo-roman) », *L.F.* n° 18, pp. 8-41.

POP, S. (1951), *La Dialectologie.* Gembloux, Duculot ; 2 vol. LV-1334 p.

QUEMADA, B. (1968), *Les Dictionnaires du français moderne.* 1539-1863. I. Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes. Paris-Bruxelles-Montréal, Didier ; 684 p.

RÉTIF, A. (1973), « Essai de datation du *Grand Dictionnaire* de Pierre Larousse », *C. Lex.* n° 22, pp. 108-112.

RÉTIF, A. (1975), *Pierre Larousse et son œuvre.* Paris, Larousse ; 336 p.

REY, A. (1970), *Littré, l'humaniste et les mots.* Paris, N.R.F. ; 350 p.

REY, A. (1972), « Du discours à l'histoire : l'entreprise philologique au XIX[e] siècle », *L.F.* n° 15, pp. 105-115.

SOMMERFELT, A. (1963), « The French school of linguistics », dans A. S. éd. *Trends in European and American Linguistics,* Anvers, Spectrum ; pp. 283-293.

STÉFANINI, J. (1971), « Sur la grammaire historique du français », *L.F.* n° 10, pp. 7-30.

STÉFANINI, J. (1979), « Sur une première rencontre de la linguistique et de la sociologie. Relecture d'A. Meillet », (Bull. du) *G.A.R.S.*, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, n° 2, févr. 1979, pp. 9-24.

SUMPF, J. (1972), « Les Traits principaux de la tradition linguistique française », *L.F.* n° 14, pp. 70-98.

WAGNER, R. L. (1968-1973), *La Grammaire française.* Paris, S.E.D.E.S. ; 2 vol. 151 p. et XLV-185 p.

WAGNER, R. L. (1967-1970), *Les Vocabulaires français.* Paris, Didier ; 2 vol. 291 p. et 184 p.

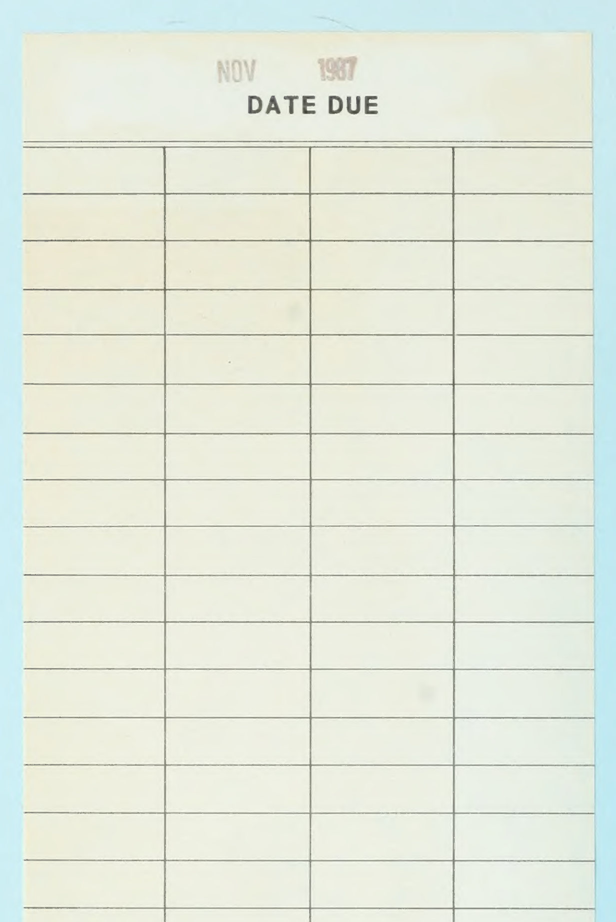
Françoise HELGORSKY

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III
ASPECTS DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

CHAPITRE IV
DESCRIPTION DU FRANÇAIS

Imprimé en France. — JOUVE, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS
N° 59881. Dépôt légal : Septembre 1985



NOV 1987
DATE DUE
HIGHSMITH 45-102
PRINTED IN U.S.A.

PC2075 H56 1985 v.2

Histoire de la langue
francaise

PRIX : 350 F